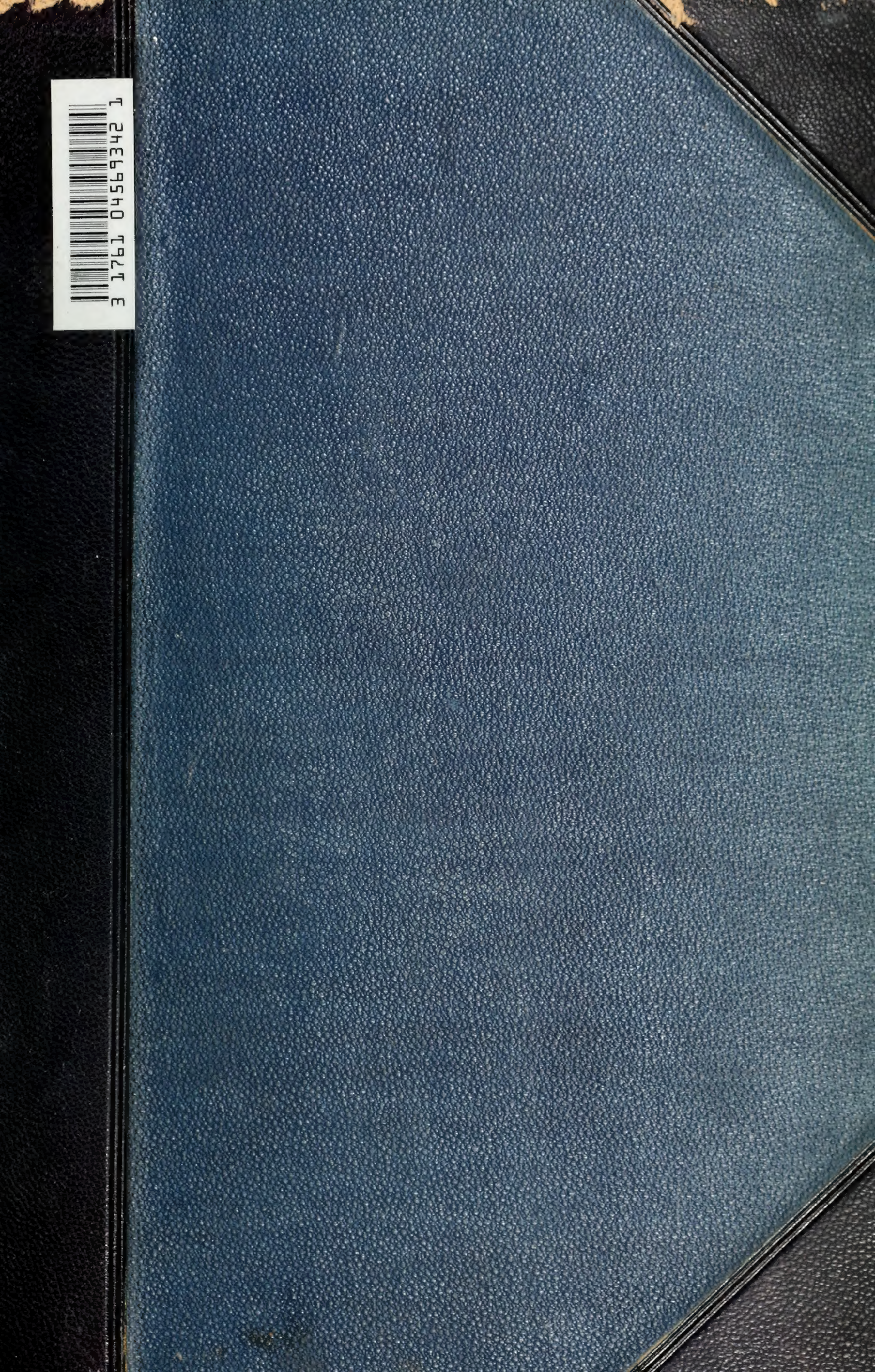
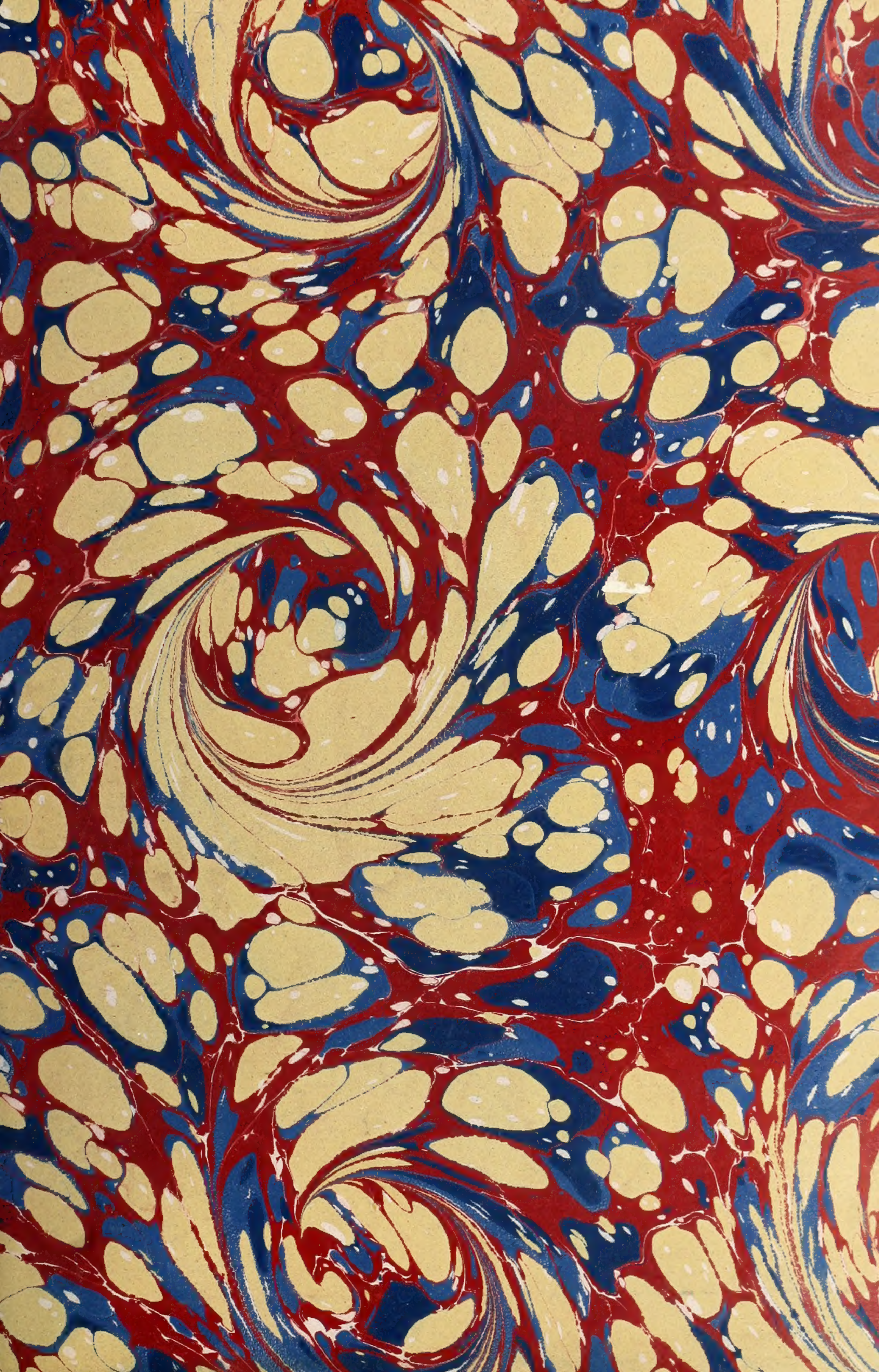



Goldwin Smith.



HISTOIRE

DES ROMAINS

20248 — TYPOGRAPHIE A. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris.

HISTOIRE

DES ROMAINS

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A L'INVASION DES BARBARES

PAR

VICTOR DURUY

MEMBRE DE L'INSTITUT, ANCIEN MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, AUGMENTÉE

ET ENRICHIE D'ENVIRON 2500 GRAVURES DESSINÉES D'APRÈS L'ANTIQUE

ET DE 100 CARTES OU PLANS

TOME II

(DE LA BATAILLE DE ZAMA AU PREMIER TRIUMVIRAT)

CONTENANT 665 GRAVURES

7 CARTES ET 10 CHROMOLITHOGRAPHIES



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1880

CINQUIÈME PÉRIODE

CONQUÊTE DU MONDE (201-133)

CHAPITRE XXIV

ÉTAT DU MONDE ANCIEN VERS L'AN 200.

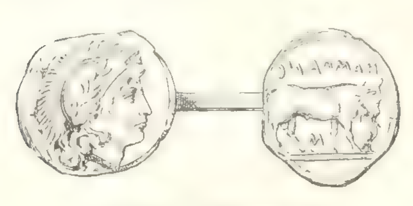
I. — ITALIE. — AFRIQUE. — SYRIE. — ÉGYPTE.

« Et moi aussi, dit l'historien, je me réjouis d'être parvenu à la fin de la guerre Punique, comme si j'eusse pris part en personne aux fatigues et aux dangers.... Mais mon esprit s'effraye de l'avenir. Je suis comme un homme qui des bas-fonds voisins du rivage descendrait à pied dans la mer : plus j'avance, plus je vois s'ouvrir devant moi de vastes profondeurs et un abîme sans fond[1]. » Derrière Annibal, Tite Live voyait Philippe, Antiochus, Viriathe, les rois de Pont et de Numidie et la grande et noble figure du Vercingétorix gaulois. Derrière la seconde guerre Punique, à la fois si simple dans son histoire, si grandiose dans sa conception et dans ses résultats, il voyait un siècle et demi de combats, d'intrigues honteuses, de revers et de succès, sur les trois continents, et il regrettait de quitter les beaux temps de la république, pour entrer dans ces guerres sans fin, qui épuisèrent sa population militaire, rendirent les grands oppresseurs, les petits serviles, et qui firent de la liberté un mensonge.

Seize années de dévastations et de batailles meurtrières avaient appauvri et décimé la péninsule[2]. Mais les plaies de la guerre se

[1] Tite Live, XXXI, 1.
[2] Appien, *Libyca*, 134 : Ἀννίβου τετρακόσια ἐμπρήσαντος ἄστη καὶ μυριάδας ἀνδρῶν τριάκοντα ἐν μόναις μάχαις ἀνελόντος.

ferment vite chez le peuple victorieux. Dès l'an 206, après la bataille du Métaure, le sénat avait rappelé les laboureurs dans les campagnes et affaibli l'effectif des armées pour laisser plus de bras à l'agriculture. Des colonies envoyées dans la Campanie et le Bruttium, des distributions de terres aux vétérans de Scipion[1], dans la Lucanie et la Pouille, avaient repeuplé les solitudes faites par la guerre[2]; des terres données aussi aux créanciers de l'État avaient éteint les dettes de la seconde guerre Punique, et laissé libres, pour de nouvelles entreprises, toutes les ressources du trésor[4]. Avec la paix, l'Italie allait voir sa prospérité renaître, et ses villes marchandes hériter du commerce de Carthage. La mer était libre. Jusqu'aux colonnes d'Hercule, il n'y avait que peuples alliés ou nations sujettes, et les guerres d'Illyrie et de Macédoine avaient ouvert aux marchands italiens les mers de la Grèce[5].



Monnaie de Campanie[3].

Aucun danger ne semblait menacer l'avenir ; la domination romaine était sortie plus forte de la terrible épreuve de la seconde guerre Punique et tous les peuples tournaient avec anxiété les yeux vers cette puissance redoutée. « Croyez-vous que Carthage ou Rome se contentera, après la victoire, de l'Italie et de la Sicile? » disait, au milieu de la lutte, un orateur de la Grèce. Ces craintes étaient légitimes, car Rome avait une immense ambition, avec tous les moyens de la satisfaire. Ses généraux élevés à l'école d'Annibal et formés par lui à la grande guerre; ses soldats, dont nous avons si

[1] Deux arpents pour chaque année de guerre en Espagne et en Afrique. Il est parlé d'autres distributions faites aux vétérans des guerres d'Espagne, de Sicile et de Sardaigne. (Tite Live, XXXII, 21.)

[2] Ces colonies étaient faites aux dépens des alliés d'Annibal. Les Bruttiens, les Lucaniens et les Picentins ne furent plus employés que comme serviteurs, courriers ou messagers. (Aulu-Gelle, X, 12 et 13; Strabon, V, 251.) Un dictateur, Galba, passa tout le temps de sa charge à parcourir l'Italie, pour régler le sort des villes.

[3] Tête de Minerve avec le casque lauré. Au revers, ΚΑΜΠΑΝΟ en grec rétrograde, un taureau à figure humaine et une cigogne. Monnaie d'argent de la Campanie.

[4] Ces terres furent frappées d'un impôt de 1 as, en signe qu'elles appartenaient au domaine et qu'elles pourraient être rachetées par le trésor.

[5] J'ai déjà parlé, à plusieurs reprises, de l'importance du commerce italien ; j'ajouterai ici que les cent mille Romains que Mithridate fit tuer dans l'Asie Mineure n'étaient pas des *touristes*, mais des spéculateurs, et je rappellerai que ce furent les marchands romains qui, par leur influence à Rome, firent nommer Marius consul. C'est le commerce et la banque qui ont créé l'ordre équestre. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

souvent vanté la discipline et le courage, étaient sans rivaux dans le monde, et nulle assemblée n'égalait son sénat en habileté politique. Mais ce qui plus que ses armées et plus que ses chefs faisait la force des Romains, c'était la faiblesse des autres peuples.

Pour l'Afrique, ils n'ont qu'à laisser faire à la haine jalouse de Masinissa, et jamais Carthage ne se relèvera de Zama.

En Espagne, les légions auront bientôt à combattre leurs anciens alliés, mais cette guerre contre des peuples qui doivent leur force au sol qui les porte et les protége ne sera, pendant trois quarts de siècle, qu'une rude école pour les soldats, un moyen de fortune pour les généraux, et, pour les sénateurs, un prétexte de maintenir l'état militaire de la république, de disposer de commandements productifs et de retenir aux armées les plus turbulents des plébéiens. Jamais, quoi qu'on ait dit de Numance et de Viriathe, elle ne sera un danger sérieux.

Quant à la Gaule, Rome se souvient trop des tumultes gaulois pour risquer sa fortune dans ce chaos barbare et redoutable. De ce côté, elle se tiendra un siècle et demi sur une prudente défensive.

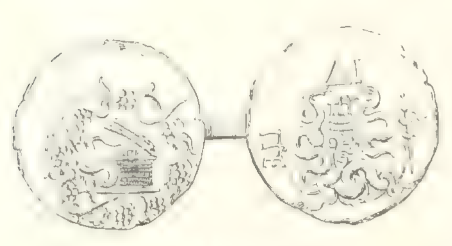
La Germanie n'est pas encore découverte, les Alpes sont trop hautes pour que le sénat ait regardé par-dessus. Restent les Cisalpins, danger sérieux, quoique les craintes de Rome l'exagèrent, guerre laborieuse et ingrate, qui usera des consuls et des armées, sans qu'on y trouve à frapper des coups décisifs, à gagner ces brillantes victoires et ces ambitieux surnoms dont les généraux romains vont être maintenant si avides [1]. Au sud, comme à l'ouest et au nord de l'Italie, il n'y a donc, pour longtemps du moins, rien de grand à accomplir. Aussi le sénat en détourne-t-il ses regards, pour les porter sur l'Orient, où sont de vastes mais fragiles monarchies et d'immenses richesses mal défendues.

L'Orient était tout couvert des débris de l'empire d'Alexandre. En Asie, on comptait dix États formés aux dépens des Séleucides ; dans la Thrace, les peuples avaient repris leurs princes indigènes, Cyrène s'était séparée de l'Égypte, devenue cependant un florissant royaume sous les Ptolémées, enfin les villes grecques, éparses sur les côtes, se partageaient entre tous ces rois, ou défendaient contre eux leur inutile liberté.

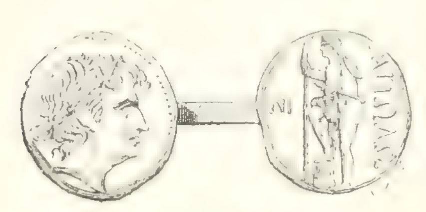
Le royaume des Séleucides s'étend encore sur un espace immense, de

[1] Scipion est le premier des généraux romains qui ait pris le nom du pays vaincu.

l'Indus jusqu'à la mer Égée. Mais, à l'intérieur, nulle force de cohésion, et tout le long de ses frontières, que ne défendaient ni fleuves ni montagnes, beaucoup d'ennemis : au sud, les rois d'Égypte; au nord et à l'est, les Bactriens et les Parthes, anciens sujets révoltés et d'autant plus redoutables. Dans l'Asie Mineure, les Galates étaient de dangereux voisins, et, si les rois de Pergame ne disposaient que de forces insignifiantes, la main de Rome, qui les soutenait, les rendait redoutables. Deux de ces rois pergaméens, Attale et Eumène, allaient jouer, pour le sénat, le rôle des Étoliens dans la Grèce, de Masinissa en Afrique, de Marseille dans la Gaule. Malgré cette ceinture d'ennemis, malgré les graves inconvénients de la disposition géographique de cet empire des Séleucides, longue et étroite ligne qu'on pouvait couper en vingt endroits, rien n'avait été fait pour rattacher les peuples à la cause de leurs maîtres. Tout récemment deux satrapes avaient pu, l'un, Molon, séparer de l'empire les provinces transtigritanes, l'autre, Achæos, se rendre indépendant dans l'Asie Mineure, et les Ptolémées avaient conquis la Syrie. Antiochus III, il est vrai, vainquit Molon et Achæos, refoula les Égyptiens derrière Péluse, soumit Smyrne, effraya les Arabes, et ramena de son expédition dans la Bactriane et l'Inde cent cinquante éléphants de guerre. Déjà il menaçait la Thrace; il s'unissait à Philippe de Macédoine pour partager le riche héritage que Ptolémée Philopator, le roi d'Égypte, avait laissé à un enfant, et, ébloui par cette fortune, il se faisait appeler Antiochus le Grand.



Monnaie de Pergame[1].



Monnaie des Étoliens[2].



Ptolémée IV, Philopator (222-205)[3].

[1] Ciste mystique d'où s'élance un serpent dans une couronne de pampres et de lierre Au revers, ΠΕΡ, premières lettres du nom de Pergame, ΔΙ, un monogramme, deux serpents et un thyrse. Tétradrachme cistophore de Pergame.

[2] Tête d'homme jeune. Au revers, ΑΙΤΩΛΩΝ et les deux lettres ΝΙ, commencement d'un nom de magistrat. Jeune homme appuyé sur un bâton noueux, tenant une épée sous le bras gauche et appuyant le pied sur un rocher. Didrachme des Étoliens.

[3] D'après un tétrastatère du cabinet de France.

Mais quelle désespérante faiblesse sous cet éclat emprunté! A Magnésie, il n'en coûtera pas quatre cents hommes aux Romains pour chasser devant eux, comme le vent chasse la poussière, l'immense armée d'Antiochus. C'est que, infidèles à la pensée du conquérant, tous ses successeurs restèrent des étrangers pour les peuples de l'Asie. Antiochus lui-même insultait à leurs dieux par ses sacriléges; à leurs coutumes, à leurs idiomes, par ses mœurs et son langage; à la juste ambition de leurs chefs nationaux, par sa prédilection pour les aventuriers de race hellénique. La Grèce fournissait alors à toutes les armées des mercenaires, à tous les princes des ministres, des généraux et des courtisans. On n'eût pas trouvé parmi les satrapes d'Antiochus un Mède ou un Persan, et les indigènes n'étaient appelés au service militaire que dans ces corps légers qui grossissent inutilement les armées asiatiques. Des Grecs et les descendants des Macédoniens formaient la phalange; mais on sait combien les hommes d'Europe s'énervent vite en Orient. D'ailleurs la phalange, pour avoir une fois réussi, n'en était pas moins, en Asie, un contre-sens militaire.

A toutes ces causes de faiblesse ajoutez qu'il ne pouvait pas y avoir d'union entre les deux grandes parties de l'empire, l'Est et l'Ouest. Les conquêtes d'Alexandre et de Rome avaient dérangé l'équilibre du monde. Autrefois la civilisation et la puissance étaient en Asie; alors Babylone, Ecbatane et Persépolis se trouvaient au centre et dominaient aisément de la Méditerranée à l'Indus. Maintenant que l'Europe, échappée à la barbarie, avait hérité des vieilles sociétés orientales, les régions à l'ouest de l'Euphrate, couvertes de cités nouvelles ayant la langue, les mœurs et les idées de la Grèce, étaient entrées dans la sphère du mouvement européen, tandis qu'à l'est du Tigre, elles restaient asiatiques. Le Tigre et l'Euphrate séparaient donc deux civilisations, deux mondes. Les Séleucides voulurent les réunir et périrent à cette œuvre. Les provinces orientales retournèrent aux Parthes, puis aux Perses. Les provinces occidentales furent rattachées à l'empire de Rome, plus tard à celui de Constantinople, et jusqu'à nos jours cette séparation a duré.

L'Égypte avait plus d'unité et en apparence plus de force, au moins pour se défendre. Avec le tombeau d'Alexandre, les Ptolémées gardaient quelques-unes de ses pensées, et, pour faire de l'Égypte la plus grande puissance commerciale, ils y avaient rattaché : au sud, les pays situés le long de la mer Rouge; au nord, Chypre, la Palestine et la Syrie, l'éternelle et légitime ambition de tous les maîtres intelligents de l'Égypte;

beaucoup de villes enfin sur les côtes de l'Asie Mineure, de la Thrace et dans les îles de la mer Égée. Malheureusement les Ptolémées, restés grecs sur les bords du Nil, comme les Séleucides l'étaient sur les rives de l'Euphrate, ne cherchèrent pas à se faire une force du sentiment national. Ils délaissèrent les provinces, ils oublièrent leurs vieilles capitales, Thèbes et Memphis[1], et tout ce que cette Égypte hellénisée eut de puissance et de vie se concentra dans Alexandrie, ville nouvelle presque placée en dehors du pays. De là les Ptolémées voyaient mieux aux affaires de l'Asie et de la Grèce. Alexandre demandait après chaque victoire : « Et que disent les Athéniens? » Ses généraux, « passés rois », ne pouvaient se faire à l'idée que la Grèce leur fût étrangère. Elle avait d'ailleurs si facilement vaincu l'Orient, qu'à leurs yeux il n'y avait de force qu'en elle, et ils s'inquiétaient plus d'établir dans ses villes leur influence ou leur pouvoir que d'acquérir ailleurs des provinces : Aratus et Cléomène avaient reçu l'un et l'autre de l'or égyptien pour contrarier les projets de la Macédoine. Ne croyant aussi qu'au courage des soldats grecs, les Ptolémées confiaient leurs armées, leur vie, à des mercenaires toujours prêts à les trahir, comme l'Étolien Théodote, qui vendit la Cœlésyrie à Antiochus III, et le Crétois Bolis, qui, envoyé par Ptolémée IV dans l'Asie Mineure pour sauver Achæos, le livra au roi de Syrie. L'Égypte entière était dans Alexandrie, et Alexandrie, comme ses rois, était à la merci de ceux que Polybe appelle les Macédoniens[2]. « D'après l'état de ce pays, ajoute le même écrivain, il ne reste plus qu'à dire avec Homère : Parcourir l'Égypte, route longue et difficile. »

L'importance que les Ptolémées attachaient à leurs possessions d'outre-mer, leur rivalité avec les rois de Macédoine et de Syrie, et peut-être la crainte de Carthage, dont la concurrence commerciale était redoutée à Alexandrie, les firent entrer de bonne heure

[1] Ceci ne doit être pris qu'au sens politique, car les Ptolémées élevèrent de nombreux temples, et la population indigène ne subit point l'influence de ses maîtres. Aussi, dans son *Histoire d'Égypte*, Champollion-Figeac a pu dire (p. 401) : « Dans cette contrée, rien n'était grec, ni la langue, ni la religion, ni les mœurs, ni les opinions, ni les préjugés. Sous tous ces rapports, l'Égypte resta libre de la domination macédonienne. » Elle n'en était que plus faible

[2] Voyez dans Strabon (XVII, 12), le triste tableau que Polybe, qui la vit en l'an 143, avait tracé d'Alexandrie, et tout ce que dit Polybe lui-même (XV, 25 et suiv.). Le roi de Sparte Cléomène disait à Sosibios, ministre de Philopator, qu'il y avait dans Alexandrie trois mille mercenaires du Péloponnèse, mille Crétois, et qu'avec ces troupes, il n'avait rien à craindre. A la bataille de Raphia, Ptolémée avait des Thraces, des Gaulois, des Africains, des Crétois, des Étoliens, des Péloponnésiens, et, pour flotte, seulement trente vaisseaux pontés. (Polybe, V, 16.)

dans l'alliance de Rome. Dès l'année 273, Philadelphe conclut avec la république un traité, que ses successeurs acceptèrent, et, durant la seconde guerre Punique, Ptolémée IV envoya du blé à Rome. Telle était, en 201, l'intimité des rapports établis entre les deux gouvernements que, pour mettre fin aux troubles du royaume, on déféra au sénat romain la tutelle de Ptolémée Épiphane, qui n'avait pas alors dix ans. L'un d'eux, Lepidus, résida quelque temps à Alexandrie comme tuteur du roi.



Ptolémée V. Épiphane (205-181)[1].



Monnaie de Lepidus[2].

II — LA GRÈCE.

Depuis la guerre de Pyrrhus, le sénat suivait attentivement les révolutions de la Grèce. Il y avait longtemps que ce beau pays n'avait plus ni force ni liberté. Athènes, Sparte et Thèbes, qui y avaient tour à tour dominé, s'étaient épuisées à soutenir une fortune trop grande, et leur puissance avait passé à des peuples demi-barbares. Par son union avec la Macédoine, la Grèce parut redoutable, et ce que la démocratie, si forte pour la résistance, mais si faible dans l'attaque, n'avait pu faire, la royauté l'accomplit : l'empire perse, à peine ébranlé par Cimon et Agésilas, tomba sous la main d'Alexandre. Les rivalités et les guerres des successeurs rendirent aux cités grecques leur indépendance, mais non leur ancienne vitalité. Durant ces quelques années d'obéissance, elles avaient perdu toute énergie et jusqu'au respect de leur gloire passée. « Quand les dieux font un homme esclave, disaient les anciens, ils lui ôtent la moitié de son cœur. » Ils auraient pu le dire pour les États aussi bien que pour les individus : car la servitude, comme un jour d'été qui dessèche les fleuves appauvris, tarit les sources de la vie dans les États républicains. A Chéronée, les Athéniens avaient encore héroïquement combattu, et Démosthène, quelques années plus tard, aurait pu répéter aux Thébains, sur les ruines de leur cité, ses

[1] D'après un tétradrachme d'or du cabinet de France.

[2] Tête de femme qui représente Alexandrie, et, au revers, Lepidus plaçant le diadème sur la tête de Ptolémée V ; en légende son nom avec les mots : *Tutor regis*. Tout l'Orient grec allait au-devant de la domination romaine : dès l'an 195, Smyrne élevait un temple à la divinité de Rome.

magnanimes consolations : « Non, non, vous n'avez point failli en courant à la mort pour le salut de la Grèce ! » Mais qu'étaient devenues ces deux républiques sous la domination macédonienne ? L'une n'étonnait plus le monde que par sa servilité, l'autre par sa dégradation.

Les troubles de la Macédoine, l'abaissement des grandes cités, la torpeur politique de Corinthe et d'Argos, laissaient la carrière libre en Grèce. Deux peuples nouveaux y parurent : les Étoliens et les Achéens, qui jusqu'alors étaient restés ignorés dans leurs montagnes ou sur les côtes stériles de l'Égialée. Ainsi, avant d'achever son existence politique, la Grèce appelait au premier rôle les plus obscurs de ses enfants. Mais l'éclat qu'ils répandirent sur ses derniers jours fut passager comme leur puissance. Tantôt ennemis, tantôt réunis contre la Macédoine, ils ne firent qu'augmenter le chaos où se perdaient les derniers restes du patriotisme.

L'Étolie était habitée par une race d'hommes en lutte avec tous leurs voisins et ne vivant que de pillage. Partout où la guerre éclatait, comme les oiseaux de proie que l'odeur du sang attire, ils accouraient, pillant amis et ennemis. Et quand on leur demandait de renoncer à cette coutume sauvage : « Nous ôterions plutôt l'Étolie de l'Étolie que d'empêcher nos guerriers d'enlever les dépouilles des dépouilles[1]. » C'était pis que le droit de bris et d'épaves, et ils l'exerçaient au loin jusqu'au cœur du Péloponnèse, de la Thessalie et de l'Épire. En 218, leur stratége Dorimaque avait pillé et détruit le plus fameux sanctuaire de la Grèce, après Delphes, le temple de Dodone, qui ne se releva jamais de ce désastre[2].

Le portrait que Polybe trace de ce peuple n'est point flatté ; mais le sage Polybe était Achéen et du parti des grands, c'est-à-dire le mortel ennemi des Étoliens, qui s'appuyaient sur le parti populaire. On peut donc croire que, sans les calomnier, il les a peints en laid. Ils avaient une qualité qui, en ce temps-là, n'était point commune en Grèce : ils étaient braves, car ils osèrent résister à la Macédoine, à Rome, aux Gaulois, et ils surent être puissants. La ligue étolienne, plus fortement organisée qu'aucune autre ne le fut en Grèce, subordonnait les villes à l'assemblée générale et par conséquent tenait les confédérés unis

[1] Λάφυρον ἀπὸ λαφύρου (Polybe, XVII (XVIII), 3).

[2] Dodone était au pied du Tomaros, qui, « haut de 2000 mètres, est, après le Pinde, la montagne la plus élevée de la basse Épire. » (Carapanos, *Dodone et ses ruines.*) Notre gravure est faite d'après la planche 2 de ce bel ouvrage. C'est à M. Carapanos qu'est due la découverte toute récente de ces ruines.

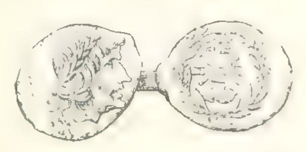
ILLYRIE, GRÈCE, MACÉDOINE, THRACE ET PARTIE OCCID.LE DE L'ASIE MINEURE





Plaine d'Apollon et aspect du mont Tomaros, où sont les ruines de Dodone.

par un lien plus étroit. Il en résulta pour elle beaucoup d'influence au dehors, parce que son action fut plus vive et ses desseins mieux suivis. Ses confédérés étaient nombreux : il y en avait dans le Péloponnèse et jusque sur les côtes de la Thrace et de l'Asie Mineure, comme Lysimachie, Chalcédoine et Cios. Dans la Grèce centrale, ils tenaient les Thermopyles, la Locride, la Phocide et le sud de la Thessalie. Mais cette force, au lieu de servir la liberté de la Grèce, tourna contre elle, parce qu'il ne se pouvait pas que la ligue étolienne, avec ses principes de gouvernement et ses règles de conduite, devînt jamais le pivot d'une confédération générale. Ce que Sparte avait été pour le Péloponnèse, l'Étolie l'était pour la Grèce entière : une menace continuelle, et, pour compléter la ressemblance, le stratége Scopas voulait, comme le roi révolutionnaire de Lacédémone, Cléomène, abolir les dettes et établir de nouvelles lois favorables aux pauvres[1]. Par crainte de Sparte, Aratus livra le Péloponnèse aux Macédoniens, et dès que Philippe se fut déclaré l'ennemi de Rome, celle-ci trouva dans les Étoliens les plus utiles auxiliaires. Ils lui ouvrirent la Grèce centrale, et leur cavalerie assura peut-être à Cynocéphales la victoire de Flamininus.


Monnaie des Achéens[2].

Chez les Achéens, les mœurs publiques étaient meilleures, et leurs chefs, Aratus, Philopœmen, Lycortas, le père de Polybe, voulurent véritablement le salut de la Grèce. Au lieu de le chercher, comme Athènes, Sparte et la Macédoine, dans une domination violente, ils espérèrent le trouver dans une confédération, dont le principe fut celui des anciennes amphictyonies helléniques : l'égalité de tous les peuples associés. La ligue achéenne, qui assurait à chacun de ses membres les mêmes droits, qui respectait l'individualité des peuples et cependant les appelait à agir en commun, semblait devoir faire une Grèce unie, forte et redoutable, comme elle ne l'avait jamais été. En 229, presque toutes les cités du Péloponnèse et une partie de la Grèce centrale étaient entrées dans la confédération achéenne.

Mais les institutions seules ne peuvent sauver les peuples. De cette ligue on a vu seulement le séduisant tableau que Polybe a tracé de

[1] Polybe, XIII, 1 ; Tite Live, XLII, 5.

[2] Au droit, tête de Jupiter. Au revers, un symbole qui ne se laisse pas nettement distinguer et qui est placé au-dessous du monogramme ⋊ (AX) de la ligue. ΘΕΣΕ (Théséos) est le nom d'un magistrat. Drachme de la ligue achéenne.

son gouvernement : on a oublié les rivalités intestines et la faiblesse générale. Sans doute, si les Spartiates s'étaient sincèrement ralliés à la ligue, si les Étoliens s'en fussent montrés moins ennemis, les rois voisins moins jaloux ; si, en un mot, le corps des nations helléniques, ayant pour tête la Macédoine et armant ses mille bras de l'épée de Marathon et des Thermopyles, s'était tenu prêt à défendre contre toute invasion le sol sacré, sans doute il eût fallu que Rome envoyât plus de deux légions à Cynocéphales. « Je vois, disait un député de Naupacte devant les Grecs assemblés[1], je vois s'élever de l'Occident une nuée orageuse ; hâtons-nous de terminer nos puérils différends avant qu'elle éclate sur nos têtes. » Mais l'union et la paix n'étaient pas possibles entre les tendances aristocratiques des Achéens et l'esprit révolutionnaire de Lacédémone, entre les pacifiques marchands de Corinthe et les Klephtes de l'Étolie, entre toutes ces républiques et les ambitieux rois de Macédoine. La division était même au sein des cités et d'autant plus profonde, qu'on ne se disputait pas le pouvoir, mais la fortune. Chaque ville avait son parti des riches et son parti des pauvres : ceux-ci toujours prêts à s'armer contre ceux-là, et ceux qui n'avaient rien, à se jeter sur ceux qui possédaient. De là des haines violentes dont le sénat sut profiter. Continuellement menacés d'une révolution sociale, les grands tournèrent vers Rome leurs espérances, et, dès que les légions parurent, il y eut en Grèce un parti romain[2].

Pour amener ces peuples à une union fraternelle, il eût donc été nécessaire de commencer par effacer en eux les souvenirs de leur histoire et leurs rancunes invétérées ; il aurait aussi fallu empêcher le contact avec cet Orient si riche et si corrompu qui enlevait à la Grèce ce qui lui restait de poëtes et de savants, pour les écoles d'Alexandrie et de Pergame ; ce qu'elle avait encore d'hommes de talent et de courage, pour les cours des Ptolémées et des Séleucides. Ceux-ci n'avaient pas un ministre, un général, un gouverneur de ville, qui ne fût venu de la Hellade, de sorte que la Grèce donnait le meilleur de son sang, et recevait des vices en échange. « Partout en ce pays, dit Polybe, les grandes dignités s'achètent à peu de frais[3] ; confiez un

[1] En 217. (Polybe, V, 21.)

[2] L'intérêt annuel était de 18 pour 100 à Athènes. (Dareste, *Bullet. de corresp. hellén.*, juillet 1878, p. 486.) A ce taux, les créances devaient s'accroître avec une extrême rapidité, et l'on comprend que les dettes soient devenues la plaie des cités grecques comme elles l'avaient été à Rome aux anciens jours.

[3] IV, 9.

talent à ceux qui ont le maniement des deniers publics, prenez dix cautions, autant de promesses et deux fois plus de témoins, jamais vous ne reverrez votre argent[1]. » Ailleurs il cite ce Dicéarchos, digne ami de Scopas, qui, envoyé par Philippe pour piller les Cyclades, malgré la foi jurée, élevait partout où il abordait deux autels, à l'Impiété et à l'Injustice[2].

Cette soif de l'or avait produit une dépravation morale, qui supprimait le dévouement pour les intérêts publics. Aussi quelle torpeur dans la plupart des villes ! Athènes, la vive et intelligente cité qui jadis prenait l'initiative des plus glorieuses mesures, refuse maintenant d'attacher ses destinées à celles de la Grèce[3], et, par les honneurs sacriléges qu'elle rend à tous les rois, ces dieux sauveurs, comme elle les nomme, à qui elle dresse des autels et offre des sacrifices, elle prouve combien elle-même était mûre pour la servitude[5]. Aratus la délivre de la garnison macédonienne du Pirée et lui rend Salamine, sans pouvoir la tirer de son apathique indifférence. Il ne lui manquait plus que d'interdire par décret public à ses citoyens de jamais s'occuper des affaires générales de la Grèce, comme firent les Béotiens, qui, pour n'être pas troublés dans leurs plaisirs, déclarèrent le patriotisme un crime d'État[6].



Monnaie d'Athènes[4].

« Thèbes, dit Polybe, est morte avec Épaminondas. On y laissait ses biens, non à ses enfants, mais à ses compagnons de table, à condition de les dépenser en orgies ; beaucoup avaient ainsi plus de

[1] VI, 56, et XVIII, 2. Les Grecs ne peuvent pas croire que Flamininus ne vend pas la paix à Philippe ....τῆς δωροδοκίας ἐπιπολαζούσης καὶ τοῦ μηδένα μηδὲν δωρεὰν πράττειν.

[2] Polybe, XVIII, 37 : τὸν μὲν Ἀσεβείας, τὸν δὲ Παρανομίας.

[3] Τῶν μὲν ἄλλων Ἑλληνικῶν πράξεων οὐδ' ὁποίας μετεῖχον.... εἰς παντας τοὺς βασιλεῖς ἐξεκέχυντο (olymp., CXL, 3). Polybe, V, 106. Athènes, dit-il, a toujours été comme un vaisseau où personne ne commande ; après avoir échappé aux plus furieuses tempêtes, il est venu se briser dans le calme contre les écueils les plus visibles.

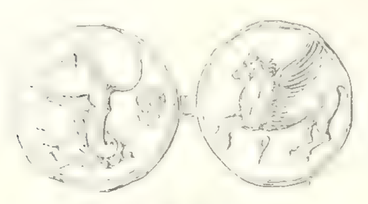
[4] Tête de Minerve. Au revers, le commencement du nom d'Athènes, ΑΘΕ, et trois noms de magistrats. La chouette consacrée à la déesse, posée sur un vase ; un caducée et une marque monétaire ΣΦ. Tétradrachme d'Athènes. (Voy. Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 362.)

[5] Plut., *Dém.*, 10 ; Tite Live, XXXI, 14-15. On verra plus loin sa dégradante prière « au dieu Démétrius ».

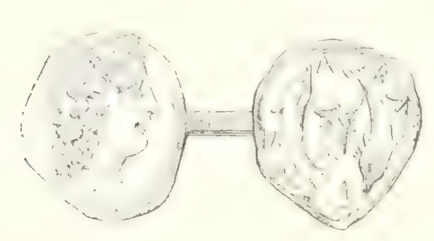
[6] Οὐδ' ἐκοινώνησαν (Βοιωτοί) οὔτε πράξεως, οὔτ' ἀγῶνος οὐδενὸς ἔτι τοῖς Ἕλλησι μετὰ κοινοῦ δόγματος (Polybe, XX, 4).

festins à faire par mois que le mois n'avait de jours. Pendant près de vingt-cinq ans les tribunaux restèrent fermés[1].... »

Depuis le père d'Alexandre, Corinthe ne s'appartenait plus. Une garnison occupait ses murs, une autre sa citadelle; et Aratus prenait et vendait l'Acrocorinthe, sans que les citoyens intervinssent même au marché. Leurs arsenaux étaient vides, mais les statues, les vases élégants, les palais de marbre, brillaient partout; ils mettaient leur gloire à ce qu'on vantât leur ville comme la plus voluptueuse de la Grèce, et leur temple de Vénus était assez riche pour avoir à son service plus de mille courtisanes.


Monnaie de Corinthe[2].

Après avoir détruit ou asservi les autres cités de l'Argolide, Argos avait elle-même des tyrans. Trois fois les Achéens pénétrèrent dans la ville et combattirent contre les mercenaires. Du haut de leurs maisons, les habitants, spectateurs indifférents d'une lutte où se jouaient leurs destinées, applaudissaient aux coups les mieux portés. « Ils semblaient, dit Plutarque, assister aux jeux néméens. »


Monnaie d'Argos[3].

Sparte n'était qu'une révolution perpétuelle. En quelques années, quatre fois les éphores avaient été massacrés et la royauté rendue absolue, abolie, puis rétablie, achetée et laissée enfin aux mains d'un tyran. Sparte, où devaient régner la pauvreté et l'égalité, était devenue la cité la plus riche et la plus oligarchique de la Grèce[4]. Des neuf mille Spartiates de Lycurgue il en restait sept cents à peine, sur lesquels six cents mendiaient[5], privés de leurs droits politiques

[1] Polybe, VI, 6, et XX, 6. La stupidité, ἀναισθησία, et la gloutonnerie béotienne, Βοιωτία ὗς, sont devenues proverbiales. Cf. Athenée, X, 11. Cependant Pindare, Épaminondas et la découverte récemment faite dans la nécropole de Tanagra de très-gracieuses figurines obligent de n'accepter que sous réserve le jugement porté sur la stupidité béotienne.

[2] Tête de Minerve. Dans le champ, une tête barbue, indice monétaire servant à caractériser une émission. Sous le Pégase, est le koppa (Ϙ), initiale du nom même de Corinthe; on marquait de ce signe les chevaux de bonne race.

[3] Au droit, Junon diadémée; au revers, ΑΡΓΕΙΩΝ; tête de vache, ornée de bandelettes entre deux dauphins. Tétradrachme d'Argos.

[4] Χρυσίον δὲ καὶ ἀργύριον οὐκ ἔστιν ἐν πᾶσιν Ἕλλησιν ὅσον ἐν Λακεδαίμονι ἰδίᾳ (Plat., *I Alc.*, p. 122 e)

[5] La population spartiate était tombée de huit mille, en 480, à six mille, en 420 (Otfr.

par la perte de leurs héritages[1]. Les richesses accumulées entre les mains des femmes avaient engendré une corruption effrénée; tout se vendait[2]. Il n'en coûta à Lycurgue que 5 talents pour acheter les éphores et la royauté. Agis et Cléomène essayèrent, dit-on, de remettre en vigueur les lois de Lycurgue et de refaire un nouveau peuple spartiate. Mais l'un périt avant d'avoir rien fait; l'autre n'opéra qu'une révolution militaire dans l'intérêt de son pouvoir, et ne rendit à Sparte une apparence de vie qu'en faisant appel aux passions populaires. Dans tout le Péloponnèse, les pauvres l'appelaient, attendant de lui le partage des terres et l'abolition des dettes. De là l'effroi qui saisit Aratus et la ligue achéenne quand ils virent Cléomène, à la tête de vingt mille esclaves, débiteurs et prolétaires, menacer non-seulement l'indépendance des États et leurs gouvernements, mais la propriété de chacun. Qu'il y avait loin de cette démagogie sous un tyran à l'austère cité de Lycurgue !


Lycurgue[3].


Cléomène[5].

Pour échapper à ce danger, les Achéens se jetèrent dans les bras du roi de Macédoine : au moins avec lui ne perdaient-ils qu'une partie de leur indépendance[4].

La bataille de Sellasie brisa cette puissance factice, et Cléomène alla porter en Égypte sa remuante ambition, son inintelligence du temps et des hommes : il périt en appelant les Alexandrins à la liberté ! Après

Müller, II, 233); après Leuctres, il en restait deux mille. Aristote (*Pol.*, II, 6) en comptait mille. Sous Agis, il y en avait sept cents. (Plut., *Agis*, 5.) Plusieurs causes contribuèrent à la rapide extinction de cette race : la loi sur l'exposition des enfants, les guerres continuelles, l'inégalité croissante des richesses depuis la loi d'Épitadès (Plut., *Agis*, 5), qui faisait tomber les pauvres dans une condition politique inférieure, ὑπομείονες (voyez la conspiration de Cinadon dans Xénophon, *Hell.*, III, 3, et Aristote, *Pol.*, VIII, 6), et les empêchait d'élever des enfants, bien qu'on eût exempté du service celui qui avait un fils, et de toutes les ovligations civiques celui qui en avait trois (Arist., *Pol.*, II, 6, 13; Clinton, *Falsi Hell.*, p. 415); enfin l'usage τρεῖς ἄνδρας ἔχειν γυναῖκα καὶ τέτταρας (Polybe, XII, 6) et le *Creticus amor.*

[1] Arist., *Pol.*, II, 6, 7; Stob., *Serm.*, 40 : Τὸν μὴ ἐμμένοντα τῇ ἀγωγῇ καὶ ἐξ αὐτοῦ τοῦ βασιλέως ἢ εἰς τοὺς Εἵλωτας ἀποστέλλουσιν.

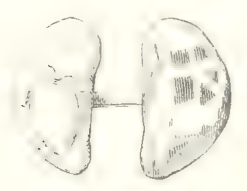
[2] Du temps d'Aristote (*Pol.*, II, 6, 11), elles avaient déjà les deux cinquièmes de toutes les propriétés. Platon (*de Leg.*, I) avait été frappé de la dépravation des mœurs de Sparte, et il en accusait les femmes.

[3] Monnaie d'argent de Sparte représentant son législateur; la tête est, bien entendu, tout à fait conventionnelle.

[4] Sur la dépendance des Achéens à l'égard de la Macédoine, voyez Plutarque (*Aratus*, 43, 51, 52) et Polybe (IV et X, 1 à 5).

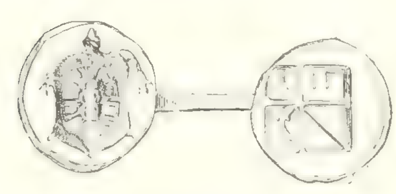
[5] D'après un tétradrachme d'argent attribué à Cléomène, roi de Sparte de 236 à 222.

lui, sa patrie resta livrée aux factions d'où sortit la tyrannie de Machanidas : Philopœmen l'abattit. Mais Sparte, malgré son abaissement, était trop fière de sa vieille gloire, pour consentir à aller se perdre dans la ligue achéenne. A Machanidas succéda Nabis [1], et les Spartiates restèrent les alliés des Étoliens.



Monnaie d'Égine [4].

Faut-il parler des petits peuples? Égine a disparu de la scène politique [2], bientôt elle servira d'exemple pour montrer comment passent la grandeur et la gloire [3]; Mégare n'est qu'une annexe obscure de la ligue béotienne ou achéenne; les Éléens, comme Messène et une partie de l'Arcadie, dépendent des Étoliens. La faiblesse de la Phocide atteste encore, après quatre générations écoulées, l'effet terrible des colères sacrées. L'Eubée, la Thessalie, sont sans force [5]; la Crète, livrée aux désordres et à toutes les mauvaises passions : on disait *crétiser* pour mentir [6].



Monnaie d'Égine [7].

Même avec des mœurs meilleures et du patriotisme, les Grecs ne se fussent pas sauvés, et la paix, l'union, eussent régné du cap Ténare au mont Orbélos, que Rome n'en eût pas moins, avec un peu plus de temps et d'efforts, mis la Grèce à ses pieds.

Aux confins de l'Europe et de l'Asie, il y avait de l'activité et de la richesse dans les cités marchandes échelonnées sur les rivages de la Propontide, le long des côtes de l'Asie Mineure et dans les îles de la mer Égée. Byzance, la reine du Bosphore, Cyzique et surtout Rhodes avaient même établi avec Smyrne, Abydos, Chios, Mitylène et Halicar-

[1] Voyez, dans Polybe (XIII, 7, et XVI, 13), le tableau de la tyrannie de Nabis.

[2] Cependant elle résista encore une fois à un général romain, Sulpicius Galba, qui en fit vendre tous les habitants. (Polybe, IX, 42 *a*.)

[3] Voyez la lettre trop admirée de Sulpicius à Cicéron pour consoler celui-ci de ce dont on ne se console pas, la mort de sa fille.... *Ægina, Megara, Piræus, Corinthus quæ oppida, quodam tempore, florentissima fuerunt, nunc prostrata et diruta ante oculos jacent* (*Fam.*, IV, 5).

[4] Une tortue et un carré informe; drachme très-ancienne.

[5] Annibal disait de la Béotie, de l'Eubée et de la Thessalie : *Illis nullæ suæ vires sunt* (Tite Live).

[6] « La Crète, dit Polybe, est le seul pays au monde où le gain, de quelque nature qu'il soit, passe pour honnête et légitime.... Si vous regardez aux particuliers, il y a peu d'hommes plus fourbes; si vous regardez à l'État, il n'en est point où l'on conçoive des desseins plus injustes. » (VI, 9.) Cf. Diod., *Exc. Vat.*, II, 119.

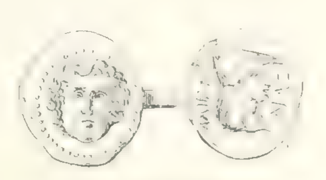
[7] Mêmes symboles, mais artistement travaillés. Dans le carré, un dauphin et les premières lettres (ΑΙΓ) du nom d'Égine.

nasse une sorte de hanse ou ligue pour leur mutuelle défense. Mais on n'y trouvait nulle force sérieuse : Rome aura facilement raison de ces villes, en y laissant ce qui est leur suprême ambition, le commerce avec ses profits, la liberté municipale avec ses agitations.


Monnaie de Byzance[1].

En s'appuyant de l'autorité de Montesquieu, on s'est étrangement mépris sur les forces de la Grèce à cette époque. On a pris au sérieux les craintes de Rome; dans les ménagements politiques du sénat, on a vu la preuve de la puissance de la Grèce et l'on a compté ses guerriers par centaines de mille. Illusion d'optique produite par les grands noms de la vieille histoire : de loin vaisseaux de haut bord, de près bâtons flottants! Athènes ne peut arrêter les courses des pirates de Chalcis, ni celles de la garnison de Corinthe. En l'année 200, quelques bandes d'Acarnaniens mettent impunément l'Attique à feu et à sang, et deux mille Macédoniens tiennent la ville assiégée[3]. Quand Philippe ravage la Laconie jusque sous les murs de Sparte, Lycurgue n'a que deux mille hommes à lui opposer. Philippe lui-même entre en campagne avec cinq mille sept cents soldats en 219, et avec sept mille deux cents l'an d'après. Le contingent d'Argos et de Mégalopolis est de cinq cent cinquante hommes, et toute la confédération achéenne ne parvient à mettre sur pied durant la guerre des deux ligues, la plus vive de cette époque, que trois mille cinq cents hommes de troupes nationales[5].


Monnaie de Smyrne[2].


Monnaie d'Halicarnasse[4].

[1] Tête de Bacchus; au revers, une grappe de raisin et la légende BY(Z)ANTIΩN. Monnaie de cuivre.

[2] Tête tourelée de la ville de Smyrne. Au revers, ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ (nom du magistrat) et un monogramme; lion marchant; le tout dans une couronne. Tétradrachme de Smyrne.

[3] Tite Live, XXXI, 14, 22.

[4] Tête de Méduse; au revers, le nom de la ville, ΑΛΙΚΑΡΝΑΣΙ(ΩΝ), et le buste de Pallas. Drachme d'Halicarnasse.

[5] Un moment on décréta une levée de onze mille hommes, mais il y avait sur ce nombre

En 219, trois cités se séparent de la confédération ; pour leur défense, il suffit d'une armée de trois cent cinquante soldats. Les Éléens n'ont jamais plus de quelques centaines d'hommes sous les armes ; au combat du mont Apélauros, ils étaient deux mille trois cents, les mercenaires compris[1].

La marine était tombée encore plus bas. Les Athéniens, qui montaient deux cents vaisseaux à Salamine, ont maintenant pour flotte trois navires non pontés[2]. Nabis n'en possède pas davantage[3]. La ligue achéenne, qui comprend l'Argolide, Corinthe, Sicyone et toutes les villes maritimes de l'ancienne Égialée, n'est en état d'armer que six bâtiments, trois pour garder le golfe de Corinthe, trois pour le golfe Saronique[4]. On peut voir dans Tite Live la ridicule flotte de Philopœmen, dont le vaisseau amiral était une quadrirème qui depuis quatre-vingts ans pourrissait dans le port d'Ægion[5]. Les Étoliens n'ont pas un navire[6] ; et l'on se rappelle que les pirates illyriens poussaient impunément leurs ravages jusque dans les Cyclades. Rhodes même, dont la puissance est si vantée[7], après un grave différend avec Byzance, n'envoie que trois galères dans l'Hellespont ; et cependant les partis ennemis dans cette guerre étaient deux républiques célèbres, trois rois, Attale, Prusias, Achæos, et je ne sais combien de chefs gaulois et thraces[9].


Prusias Ier [8].

Cette faiblesse n'était pas accidentelle. Je n'ose dire que l'esprit militaire était mort dans la Grèce ; mais, depuis deux siècles, elle

huit mille trois cents mercenaires. (Polybe, V, 91.) Voyez, dans le même écrivain (X, 5), le déplorable état de la cavalerie avant les réformes de Philopœmen.

[1] Polybe, IV, 68.

[2] Tite Live, XXXI, 22.

[3] *Id.*, XXXV, 26.

[4] Polybe, V, 91.

[5] Tite Live, XXXV, 26.

[6] Dans leurs expéditions contre l'Épire, l'Acarnanie et le Péloponnèse, ils se servaient ταῖς τῶν Κεφαλλήνων ναυσί. (Polybe, V, 3.)

[7] Strab., XIV ; Diod., XX, 81.

[8] Prusias Ier, roi de Bithynie, vers 228, mort entre 183 et 179. Attale était roi de Pergame, et Achæos, roi de la portion de l'Asie Mineure qui dépendait de l'empire des Séleucides (223-214). La tête de Prusias est reproduite d'après un tétradrachme. Durant la première guerre entre Rome et Philippe, il fut l'allié du dernier. Aussi fut-il compris dans le traité de 205 ; mais il se tiendra à l'écart durant la seconde guerre, celle qui va commencer.

[9] Polybe, IV, 12. Cependant, en 191, les Rhodiens rejoignirent la flotte romaine avec vingt-cinq navires pontés (Tite Live, XXXVI, 45), et en 190, avec trente-cinq. Mais le fait cité dans le texte montre toujours quelles misérables guerres troublaient alors le monde grec.

s'épuisait d'hommes pour des causes qui lui étaient étrangères, et les lucratifs métiers que ces habiles gens trouvaient à pratiquer en Orient leur faisaient déserter la cause de la patrie[1]. C'est au moment où périssait le roi de Sparte Aréos, où les derniers restes de la liberté hellénique tombaient sous les coups d'Antigone, que Xanthippe avait emmené au secours de Carthage les plus braves Lacédémoniens. Plus tard, durant la seconde guerre des Romains contre Philippe, Scopas vint enrôler au nom de Ptolémée six mille Étoliens, et toute la jeunesse l'aurait suivi sans l'opposition du stratége Damocrite[2]. Au temps d'Alexandre, Darius avait déjà cinquante mille mercenaires grecs; nous avons vu qu'ils faisaient aussi la seule force des Ptolémées et des Séleucides.




Monnaie de la ligue étolienne[3].

Il y avait donc, entre l'Orient et la Grèce, un échange également funeste aux deux pays : l'un prenait les hommes et perdait la confiance et l'appui des forces nationales, l'autre recevait de l'or et, avec cet or qui ruinait ses mœurs, achetait à son tour des soldats pour ses querelles particulières. J'ai déjà parlé de cette plaie mortelle des États, le *condottiérisme*, qui tua Carthage et les républiques italiennes du moyen âge; il s'était étendu sur la Grèce entière. La Macédoine elle-même soudoyait des étrangers : à Sellasie, Antigone en avait cinq à six mille. Dans les armées achéennes, ils formaient toujours plus de la moitié des troupes. Les rois et les tyrans de Sparte n'avaient pas d'autres soldats[4].

La richesse arrivée par des voies mauvaises s'en va habituellement

[1] Lysiscos exprimait la vraie pensée des Grecs : Alexandre a soumis l'Asie aux Grecs. (Polybe, IX, 11.) Aussi se jetaient-ils sur cette proie avec plus d'avidité que les Espagnols du seizième siècle sur le nouveau monde, et l'on sait quels maux, en définitive, la conquête de l'Amérique causa à l'Espagne.

[2] Tite Live, XXXI, 43.

[3] Tête d'Hercule. Au revers, ΑΙΤΩΛΩΝ et un monogramme. Personnage coiffé du pétase, tenant une épée et une haste, et assis sur des boucliers dont l'un porte les lettres ΑΥ. C'est peut-être une personnification de l'Étolie. Dans le champ est figuré le trépied de Delphes (?). Tétradrachme du musée Britannique.

[4] Voyez Polybe, II, 13, pour Cléomène et Antigone; IV, 13, pour les Achéens, IV, 17; V, 8, pour Philippe; IV, 15; V, 3, pour les Éléens ; pour Athènes, Tite Live, XXXI, 24, etc. La Crète en fournissait à tout le monde, même aux pirates. (Strab., X, 477.) Déjà Agésilas avait soudoyé des mercenaires. (Plut., *Ages.*)

comme elle est venue. L'or asiatique et africain ne restait pas en Grèce, parce que le travail n'y était plus. Les villes étaient dépeuplées et misérables. De Mégalopolis on disait : « Grande ville, grand désert. » La misère était partout. Mantinée entière, hommes et choses, n'était pas estimée 300 talents, et Polybe n'en donnerait pas 6000 de tout le Péloponnèse. L'Attique était, deux siècles plus tôt, le pays le plus riche de la Grèce. Une récente estimation de ses biens-fonds et des valeurs mobilières n'en avait porté le chiffre qu'à 5750 talents, la moitié de ce que Périclès tenait d'or en réserve dans le trésor public avant la guerre où sa fortune sombra. Et ce même peuple qui dépensait alors 1000 talents pour un seul temple, aujourd'hui condamné par des arbitres à une amende de 500, n'avait pas de quoi la payer. Ainsi, de petites armées et de petites affaires : un peu de bruit pour rien; tandis que, de l'autre côté de l'Adriatique, retentissaient les éclats de la grande lutte d'Annibal et de Rome. Tous les souvenirs tirés d'un autre temps ne peuvent faire qu'on croie capable encore de dévouement et d'héroïsme, ce peuple usé, livré à l'esprit de trouble et de vertige : c'en est fait, la Grèce est morte.

Dans certaines villes, la justice était suspendue; il y eut des tribunaux qui restèrent vingt ans fermés, non faute de coupables, mais faute de juges acceptés par les factions[1] : on retournait à la barbarie. La famille s'en allait comme la cité. Beaucoup fuyaient le mariage pour ne pas remplir les devoirs de la paternité et refusaient d'élever les enfants nés de leurs unions passagères[2]. Ce peuple artiste ne respectait même plus ce qui fait encore la meilleure part de sa gloire, les chefs-d'œuvre de l'art. Avant que les Hérules et les Goths vinssent porter en Grèce la dévastation, des Grecs brûlaient les temples, déchiraient les tableaux, renversaient les statues : un jour Philippe de Macédoine en brisa deux mille dans la capitale de l'Étolie. « Cet homme, disaient les députés d'Athènes à l'assemblée de Naupacte, cet homme fait une guerre sacrilége aux dieux : il incendie les temples, mutile les statues et détruit jusqu'aux tombeaux[3]. » Les Lacé-

[1] Polybe, XX, 6.

[2] *Id.*, XXXVII, 4.

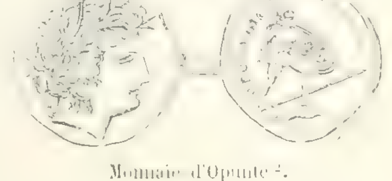
[3] Pour les dévastations de Philippe dans l'Attique, cf. Tite Live, XXXI, 5, 24, 26, 30. Il faisait briser les statues, même après les avoir renversées. A Thermos, il brûla le temple et renversa deux mille statues. (Polybe, V, [illegible]; XI, 5.) Les Étoliens, de leur côté, détruisirent l'antique sanctuaire de Dodone, et à Dium le temple et les tableaux des rois de Macédoine. On se rappelle le pillage de Delphes par les Phocidiens.

démoniens faisaient de même à Mégalopolis, les Étoliens à Dium, Prusias à Pergame, à Temnos. Et le sage Polybe, indigné de ces fureurs sacriléges, s'écrie à son tour : « En vérité ces hommes sont fous; ils adressent aux dieux leurs supplications; ils leur offrent des victimes; ils fléchissent le genou devant leurs images; ils ont, pour eux, une superstition de femme, et ils dévastent leurs temples[1]. »

Sans doute il y avait encore des Grecs éclairés, patriotes, et quand la question sera clairement posée entre la Grèce et Rome, entre la liberté et l'obéissance, nous retrouverons des sentiments et des courages dignes d'un grand peuple, mais trop tard pour le sauver. Ce n'est plus de la ligue achéenne que pouvait venir le salut, le moment était passé; ni d'un système fédératif, où il est trop aisé à un agresseur habile de mettre la division ; mais d'une étroite union avec la Macédoine sous un grand prince. Voyons si ce grand prince existait.

II. — LA MACÉDOINE.

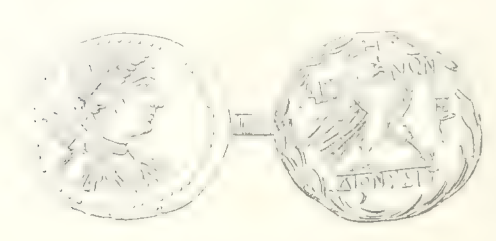
Entourée par la mer et par des montagnes de difficile accès, habitée par une race guerrière, affectionnée à ses rois et toute fière encore du rôle qu'ils lui avaient fait jouer dans le monde, la Macédoine était vraiment un puissant État. Comme avec Carthage, il fallut que Rome s'y prît à trois fois pour l'abattre. Si Philippe n'eût possédé que la Macédoine, sa conduite sans doute eût été aussi simple que ses intérêts. Mais il avait encore la Thessalie et l'Eubée, Opunte en Locride, Élatée et la plus grande partie de la Phocide, l'Acrocorinthe et Orchomène d'Arcadie. Il tenait garnison dans trois des Cyclades, Andros, Paros, Cythnos, dans Thasos et quelques villes des côtes de Thrace et d'Asie; une partie considérable de la


Monnaie d'Opunte[2].


Monnaie de Thasos[3].

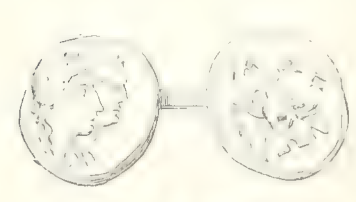
[1] Polybe, XXXII, 25.
[2] Tête de Cérès ; au revers ΟΠΟΝΤΙΩΝ et Ajax combattant. Didrachme d'Opunte.
[3] Satyre enlevant une femme, au revers, carré creux. Monnaie d'argent de Thasos, d'époque ancienne.

Carie lui appartenait. Ces possessions lointaines et dispersées multipliaient les contacts hostiles. Ses villes de Thrace : Périnthe, Sestos et Abydos, qui commandaient le passage d'Europe en Asie, le rendaient dangereux pour Attale de Pergame; ses villes de Carie et l'île d'Iasos, pour les Rhodiens; l'Eubée pour Athènes; la Thessalie et la Phocide, pour les Étoliens; ses possessions du Péloponnèse, pour Lacédémone.



Monnaie d'Abydos[1].

Avec plus de suite dans ses desseins et un plus sage emploi de ses forces, il aurait pu dominer sur la Grèce, car il en tenait les entraves, comme disait Antipater. Mais toujours il fit la guerre moins en roi qu'en chef de bande, courant dans une même campagne de la Macédoine à Céphallénie, de cette île à Thermos, de l'Étolie à Sparte, n'abattant aucun ennemi et laissant toute entreprise inachevée[2]. Dans ces guerres, ses forces ne dépassent jamais quelques milliers d'hommes, et Plutarque parle des difficultés qu'il trouvait à lever des soldats[3]. Il ne pouvait non plus dégarnir la Macédoine, car, chaque fois qu'ils le sentaient absent, les Thraces, les Dardaniens et les peuples d'Illyrie se jetaient sur son royaume. Dompter ces barbares, écraser les Étoliens, chasser les tyrans de Sparte et gagner le reste des Grecs par la douceur, tel était le rôle de Philippe. Il ne sut pas le jouer. S'il ne fit pas empoisonner Aratus[5], il s'aliéna ses alliés par des excès et de la perfidie. « Un roi, osait-il dire, n'est obligé ni par sa parole ni par la morale. » Les yeux les moins exercés voyaient « s'approcher la tempête que les Étoliens attiraient de l'Occident[6]. » Seul, Philippe ne



Monnaie d'Iasos[4].

[1] Buste de Diane; au revers, ΑΒΥΔΗΝΩΝ ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ; aigle et torche; le tout dans une couronne de laurier. Tétradrachme d'Abydos.

[2] En 217 (Polybe, V, 1-15).

[3] Plutarque, *Flamininus*.

[4] Têtes accolées des Dioscures. Au revers, ΙΑΣΕΩΝ; personnage appuyé sur un dauphin. Monnaie de bronze de Iasos.

[5] Polybe l'affirme, mais sur de bien vagues indices. Voyez, *passim*, les reproches qu'il adresse à Philippe pour sa conduite à Messène, à Argos, et le discours d'Aristénès (Tite Live, XXXII, 21.)

[6] Discours de Lysiscos (Polybe, IX, 11). A mesure que la seconde guerre Punique approchait

voyait ni ne comprenait[1]. Et quand le sénat lui envoya dénoncer les hostilités, il était à batailler en Asie contre Attale et les Rhodiens, pour quelques places inutiles de la Thrace et de la Carie. Sa réponse au député M. Æmilius Lepidus peint sa légèreté moqueuse au milieu des plus graves affaires. « Il lui pardonnait, disait-il, la hauteur de ses paroles pour trois raisons : d'abord il était jeune et sans expérience, puis il était le plus beau de ceux de son âge, enfin il portait un nom romain[2]. »



Iasos[3]

La puissance romaine, jusqu'alors renfermée dans l'Occident, allait donc pénétrer dans cet autre univers des successeurs d'Alexandre. La gloire éternelle de Rome, l'immense bienfait par lequel elle fit oublier tant de guerres injustes, c'est d'avoir quelque temps réuni ces deux mondes que l'on retrouve, à toutes les époques, divisés d'intérêts et étrangers l'un à l'autre; c'est d'avoir mêlé et confondu la civilisation

de son dénouement, on voyait croître les craintes de la Grèce et la conviction qu'elle allait bientôt grossir le nombre des conquêtes romaines. (Polybe, XI, 6.) « Menacés par Carthage et par Rome, disait un Grec, nous n'échapperons à la servitude que si Philippe peut regarder la Grèce tout entière comme sienne et veiller sur elle. » (Polybe, V, 104.)

[1] Excepté lorsqu'il signa son traité avec Annibal. (Voy. t. Ier, p. 594.) « Depuis ce moment l'idée de conquérir l'Italie l'occupa jusque dans ses rêves. » (Polybe, V, 101-108.)

[2] Polybe, XVI, 15.

[3] Partie du mur d'enceinte d'Iasos, côté nord-est. (*Voyage archéol. en Grèce et en Asie Mineure* de Lebas et Waddington, pl. LXVI, fig. 1.) Cette ville était alors une possession de la Macédoine.

brillante, mais corrompue de l'Orient et l'énergie barbare de l'Occident. La Méditerranée devint un lac romain, *mare nostrum*, disaient-ils, et la même vie circula sur tous ces rivages, appelés pour la première et pour la dernière fois à une existence commune.

A cette œuvre fut employé un siècle et demi d'efforts et de prudence : car Rome, travaillant pour une aristocratie patiente, et non pour un homme, n'avait pas besoin d'atteindre le but d'un bond. Au lieu d'élever soudainement une de ces colossales monarchies formées à l'image de la statue d'or aux pieds d'argile, elle fonda lentement un empire qui ne tomba que sous le poids des ans et des hordes du Nord. Après Zama, elle aurait pu tenter la conquête de l'Afrique ; elle laissa Carthage et les Numides s'affaiblir mutuellement. Après Cynoscéphales et Magnésie, la Grèce et l'Asie seront toutes préparées au joug, et elle leur accordera cinquante années encore de liberté. C'est qu'elle garde toujours quelques-unes de ses anciennes vertus, avec l'orgueil du nom romain et le besoin de la domination. Les Popilius sont plus nombreux que les Verrès ; elle aime mieux dominer le monde ; plus tard, elle le mettra au pillage. Ainsi, partout où Rome voit de la force, elle y envoie ses légions ; toute puissance est brisée ; les liens des États et des ligues sont rompus ; et, lorsqu'elle rappelle ses soldats, elle ne laisse derrière eux que faiblesse et anarchie. Mais la tâche des légions accomplie, celle du sénat commence ; après la force, l'adresse et la ruse ; et ces sénateurs, vieillis au milieu des terreurs de la deuxième guerre Punique, semblent se plaire maintenant, mieux qu'aux armes, à ces jeux de la politique, le premier, dans tous les temps, des arts italiens.

Plusieurs causes, au reste, commandèrent cette réserve. Contre les Gaulois, les Samnites, Pyrrhus et Annibal, c'est-à-dire pour la défense du Latium et de l'Italie, Rome avait employé toutes ses forces : il y allait de son existence. Son ambition et son orgueil étaient seuls intéressés dans les guerres de Grèce et d'Asie, et la sagesse exigeait qu'on donnât quelque relâche aux plébéiens et aux alliés. Le sénat avait d'ailleurs, dans le même temps, trop d'affaires sur les bras, les guerres d'Espagne, de Corse, de Cisalpine et d'Istrie, pour qu'il s'engageât à fond en Orient : aussi deux légions seulement combattront Philippe et Antiochus. Ce sera assez pour les vaincre, mais c'eût été trop peu pour les dépouiller. En outre, du moment que les Romains pénétrèrent dans ce monde grec, où une vieille gloire cachait tant de faiblesse, ils crurent ne pouvoir jamais trop accorder à la prudence.

Ces impitoyables ennemis des Volsques et des Samnites ne procéderont plus, dans leurs prochaines guerres, par le ravage des campagnes et l'extermination de leurs adversaires. « Ce n'était pas, disaient-ils, pour leur compte qu'ils venaient verser leur sang : ils prenaient en main la cause de la Grèce opprimée. » Et ce langage, cette conduite, ils ne les changeront point après la victoire. Le premier acte de Flamininus, au lendemain de Cynoscéphales, sera la proclamation de la liberté des Grecs. Tout ce qui portait ce nom respecté semblait avoir droit à leur protection, et les petites villes grecques de la Carie, des côtes de l'Asie et de la Thrace, recevront avec étonnement leur liberté d'un peuple qu'ils connaissent à peine. Tous se laisseront prendre à ces dehors de désintéressement. Personne ne verra qu'en rendant l'indépendance aux villes et aux peuples, Rome voulait rompre les confédérations qui cherchaient à se reformer, et qui auraient peut-être donné à la Grèce une force nouvelle. En les isolant, en se les attachant par une reconnaissance intéressée, elle les plaçait, sans qu'ils en eussent quelquefois conscience, sous son influence; elle s'en faisait des alliés, et l'on sait ce que devenaient les alliés de Rome. Aussi le sénat se trouva-t-il si bien de cette politique, qui mettait partout la division et réveillait les rivalités éteintes, que pendant un demi-siècle il n'en suivit pas d'autre.

[1] Revers d'une monnaie de la famille Servilia, portant la tête de Flora, et déjà représentée au tome Ier, page 511.



Guerriers joignant leurs épées[1].

CHAPITRE XXVII

SECONDE GUERRE DE MACÉDOINE (200-197)[1].

I. — PREMIÈRES OPÉRATIONS DES ROMAINS EN GRÈCE

Le vainqueur de Zama était à peine descendu du Capitole, et les temples retentissaient encore d'actions de grâces, quand un des consuls vint, au nom du sénat, dire aux centuries assemblées : « Voulez-vous, ordonnez-vous que la guerre soit déclarée au roi Philippe et aux Macédoniens pour avoir fait injure et guerre aux alliés du peuple romain ? » Tout d'une voix les centuries repoussèrent la proposition. On avait assez de gloire et de combats, on voulait du repos et la paix ; mais déjà le peuple romain ne s'appartenait plus. Instrument d'une nécessité que lui-même s'était imposée, il était invinciblement poussé à la conquête du monde. En vain aurait-il voulu s'arrêter dans cette voie sanglante où il perdra lui-même sa liberté. La victoire l'avait fait roi, il fallait qu'il acceptât les soucis, les périls et les glorieuses misères de sa royauté. « Les sénateurs, disait le tribun Bæbius, veulent éterniser la guerre pour éterniser leur dictature. » Le consul rappela le traité avec Annibal, les quatre mille Macédoniens envoyés à Zama[2], les menaces de Philippe contre les villes libres de Grèce et d'Asie ; ses attaques contre les alliés de Rome en Orient, contre Attale de Pergame, les Rhodiens et Ptolémée Épiphane, le pupille du sénat. En ce moment il assiégeait Athènes. « Athènes sera une nouvelle Sagonte, et Philippe, un autre Annibal. Portez la guerre en Grèce si vous ne voulez pas l'avoir en Italie. Allez donc voter, dit-il en finissant, et puissent les dieux qui ont agréé mes sacrifices et m'ont donné d'heureux présages, vous inspirer de décréter ce que le sénat a résolu. » Le peuple céda.

[1] Pour la première guerre de Macédoine, voyez tome Iᵉʳ, page 602.
[2] Tite Live, XXX, 42.

2ème GUERRE DE MACÉDOINE _ GUERRES CONTRE ANTIOCHUS ET LES GALATES

Hachette et Cie Paris

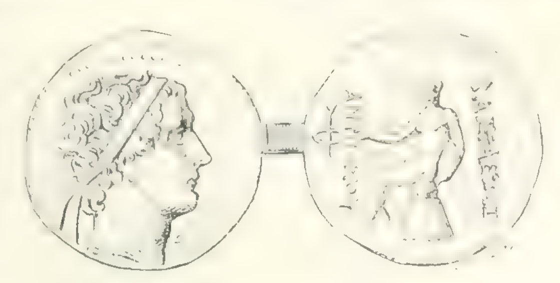


Gravé par Erhard

Imp. Dufrénoy Paris

Cependant le sénat avait si peu de sérieuses alarmes qu'il n'arma pour l'Italie et les provinces que six légions, bien que la guerre recommençât alors dans la Cisalpine, où le Carthaginois Amilcar soulevait les Insubres.

On a vu plus haut quelles étaient la situation de la Grèce et de l'Orient, les forces et les amitiés de chaque État. En Orient, Philippe s'était allié avec Antiochus III de Syrie et Prusias de Bithynie pour dépouiller de ses possessions de Thrace et d'Asie le roi d'Égypte, Ptolémée Épiphane, que défendaient Rhodes et Attale de Pergame. En Grèce, Sparte sous Nabis, Athènes, qui venait d'échanger avec Rhodes le droit de cité, les Étoliens, qui dominaient d'une mer à l'autre[2] et occupaient les Thermopyles, étaient ses ennemis déclarés, et ses excès ne lui avaient laissé que de tièdes amis. Le consul Sulpicius, chargé de le combattre, emmena seulement deux légions; Carthage lui donna du blé, Masinissa des Numides, Rhodes et Attale leurs vaisseaux, les Étoliens, après quelque hésitation, leurs cavaliers, les meilleurs de la Grèce. Nabis, sans se déclarer pour Rome, était déjà en guerre ouverte avec les Achéens.


Monnaie d'Antiochus III[1].


Monnaie de Chalcis[3].

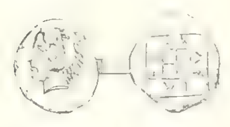
Dès que les opérations commencèrent, Philippe, malgré son activité, se trouva comme enveloppé d'un réseau d'ennemis. Un lieutenant de Sulpicius, envoyé au secours d'Athènes, brûla Chalcis, la principale ville de l'Eubée; les Étoliens, unis aux Athamanes, saccagèrent la Thessalie; Pleurate, roi d'Illyrie, et les Dardaniens descendirent en Macédoine; enfin un autre lieutenant poussa une reconnaissance jusque dans la Dassarétie. Ce fut de ce côté que Sulpicius attaqua, c'est-à-dire par Lychnidos et la future voie Égnatienne, en se diri-

[1] Tête diadémée d'Antiochus III. Au revers, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ et un monogramme. Apollon assis sur l'*omphalos* ou point central du monde. Statère du cabinet de France.

[2] Voyez page 8; cependant Tite Live nomme plusieurs villes de la Phocide qui tenaient pour Philippe.

[3] Tête de femme; au revers, XAA et un aigle déchirant un serpent. Drachme de Chalcis d'Eubée.

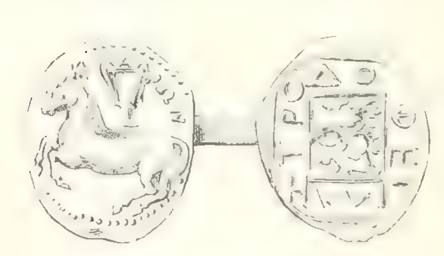
geant sur la forte place d'Héraclée (près de Monastir). Philippe arriva à temps pour la couvrir et ferma aux Romains le défilé d'où ils auraient pu descendre dans les fertiles plaines de la Lyncestide. Mais, dans ces montagnes, la phalange macédonienne était inutile, et. bien que Philippe eût réuni jusqu'à vingt-quatre mille hommes, il ne put empêcher le Romain de tourner sa position par le nord et de déboucher dans la plaine par la route de la Pélagonie[1]. Sulpicius se trouva donc, au bout de quelques mois, au cœur de la Macédoine. Mais l'hiver approchait; sans magasins, sans places fortes, il ne pouvait hiverner au milieu du pays ennemi : il revint à Apollonie.



Héraclée de Macédoine[2].

Pendant l'été, la flotte combinée avait chassé des Cyclades les garnisons de Philippe, pris Orée et pillé les côtes de la Macédoine (200). Quelques ravages dans l'Attique, de légers avantages sur les Étoliens, qui s'étaient jetés sur la Thessalie, et la prise de Maronée, riche et puissante cité de la Thrace, n'effaçaient pas pour Philippe le danger d'avoir laissé l'ennemi arriver jusqu'au cœur de son royaume.

Le nouveau consul Villius trouva l'armée mutinée et passa la campagne à rétablir la discipline (199). Il n'y réussit sans doute qu'en donnant leur congé aux mutins qui, partis pour cette guerre dans l'espérance d'une expédition rapide et d'un riche butin, n'avaient eu ni l'un ni l'autre. Du moins, le successeur de Villius dut amener neuf mille nouveaux soldats. Encouragé par cette inaction, le roi prit l'offensive et vint occuper sur les deux rives de l'Aoüs, près d'Antigonie, une position inexpugnable qui couvrait la Thessalie et l'Épire, et d'où il pouvait couper aux Romains leurs communications avec la mer, s'ils recommençaient l'expédition de Sulpicius.



Monnaie de Maronée[3].

Le peuple venait d'élever au consulat Titus Quinctius Flamininus,

[1] Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 302.

[2] Tête d'Hercule; au revers, ΗΡΑΚΛΕΙΑ, dans un carré creux. Hémidrachme d'Héraclée de Macédoine.

[3] Cheval au galop: au-dessus, un vase et le commencement du nom de Maronée. Au revers, ΕΠΙ ΜΗΤΡΟΔΟΘ, nom d'un magistrat, autour d'un cep de vigne enfermé dans un carré. Tétradrachme de Maronée.

bien qu'il ne fût âgé que de trente-deux ans et qu'il n'eût encore exercé que la questure l'année précédente ; mais sa réputation avait devancé ses services ; d'ailleurs il était d'une de ces nobles familles qui déjà se mettaient au-dessus des lois. Bon général, meilleur politique, esprit souple et rusé, plutôt Grec que Romain, et de cette génération nouvelle qui délaissait les traditions des aïeux pour les mœurs étrangères. Flamininus fut le véritable fondateur de la politique machiavélique qui livra la Grèce sans défense aux légions. On a voulu faire de lui un second Scipion, mais il n'a ni l'élévation ni l'héroïsme de l'Africain. Le sang de Philopœmen et d'Annibal doit retomber sur lui. On le voit, déjà les chefs de Rome diminuent de grandeur, comme les intérêts qu'ils servent.


Titus Quinctius Flamininus[1].

Flamininus ne fit d'abord pas mieux que son prédécesseur. L'inutile tentative de Sulpicius avait montré que la Macédoine était difficilement abordable par les montagnes du Nord-Ouest et l'attaque du Sud par la flotte n'avait conduit qu'à des pillages qui ne terminaient rien. Restait à tenter le passage de front. Mais Philippe s'était établi dans une gorge serrée entre deux montagnes, dont les flancs abrupts et nus descendaient jusqu'au fleuve, qui occupait presque toute la largeur de la passe[2].


Titus Quinctius Flamininus[3].

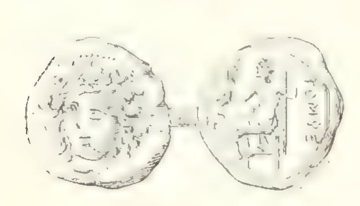
Durant six semaines, Flamininus resta en face du camp inattaquable des Macédoniens. Chaque jour des escarmouches avaient lieu ; mais « quand les Romains se perforceoyent de gravir contre mont, ils estoyent accueilliz de force coups de dards et de traicts, que les Macédoniens leur donnoyent de çà et de là par les flancs : si estoyent les escarmouches fort aspres pour le temps qu'elles duroyent, et y demouroyent plusieurs blessez et plusieurs tuez d'une part et d'autre ; mais ce n'estoit pas pour décider ni vui-

[1] Tête de Titus Quinctius Flamininus, d'après un statère frappé en Macédoine.

[2] Tite Live, XXXII, 5. Ce défilé est aujourd'hui le col de Cleïsoura, au confluent de la Desnitza et de la Voïoussa (Aoüs).

[3] *Iconogr. romaine* de Visconti. Je dois dire que je trouve fort peu de ressemblance entre cette tête dite de Flamininus et la médaille. Voyez (p. 76) un autre buste du cabinet de France (nº 3295 du catalogue), qui semble plus authentique.

der une guerre[1] ». Le découragement arrivait, lorsque Charops, un chef épirote, dont l'armée macédonienne épuisait le pays, fournit au consul les moyens de renoncer à cette dangereuse inaction. Il lui envoya un berger qui, habitué à conduire son troupeau dans le défilé de Cleïsoura, connaissait tous les sentiers de la montagne, et qui offrit de mener les Romains en trois jours à un endroit où ils se trouveraient au-dessus du camp ennemi. Après s'être assuré que le pâtre venait bien de la part du roi, Flamininus forma un corps d'élite de quatre mille fantassins et de trois cents chevaux, lui commanda de ne marcher que la nuit, la lune, en cette saison, suffisant à éclairer le chemin, et, arrivé au lieu désigné par le pâtre, d'allumer un grand feu dont la fumée annoncerait aux légions le succès de l'entreprise. Le consul s'était assuré du guide par deux moyens efficaces : promesse de grandes récompenses, s'il restait fidèle ; ordre aux soldats de le tuer, s'il les conduisait à une embuscade. Pour attirer l'attention des Macédoniens vers le bas du fleuve, des attaques qui semblaient devenir sérieuses se renouvelèrent incessamment durant deux jours. Le troisième, au signal convenu, un cri immense s'élève du fond de la vallée et, en même temps, descend des hauteurs qui dominent le camp royal. Les Macédoniens, attaqués de front et menacés d'être tournés, s'épouvantent ; ils fuient et ne s'arrêtent que dans la Thessalie, derrière la chaîne du Pinde[2].


Monnaie de Gomphi[3].

Au bruit de cette victoire, qui donnait l'Épire à Flamininus, les Étoliens se jetèrent sur la Thessalie, et Amynander, roi des Athamanes, ouvrit aux Romains l'entrée de cette province par le défilé de Gomphi. Philippe, n'osant risquer un nouveau combat, s'était retiré dans la vallée de Tempé, après avoir pillé le plat pays, brûlé les villes ouvertes et chassé les populations dans les montagnes. Cette conduite offrait un dangereux contraste avec celle des Romains, auxquels Flamininus faisait observer la plus exacte discipline, et qui avaient souffert de la faim plutôt que de rien enlever

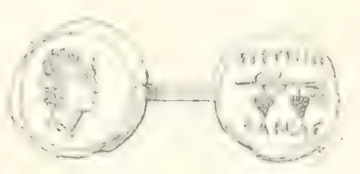
[1] Plutarque, *Flamininus*, 5 (traduction d'Amyot).

[2] Le souvenir de cet événement subsiste encore en Épire, mais travesti en une de ces légendes dont l'imagination populaire enveloppe les faits historiques. (Pouqueville, *Voyage de la Grèce*, t. I[er], p. 302, n. 2.)

[3] Au droit, tête de Méduse ; au revers, ΓΟΜΦΕΩΝ ; Jupiter assis, s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre, et tenant son foudre de la main droite. Monnaie de cuivre.

dans l'Épire[1]. Aussi plusieurs places ouvrirent leurs portes, et Flamininus était arrivé déjà sur les bords du Pénée, quand la courageuse résistance d'Atrax arrêta sa marche victorieuse. Près de là s'éle-


Monnaie de Caryste[2].


Monnaie d'Érétrie[3].

vait l'importante ville de Larissa que les Macédoniens occupaient en force. Le consul recula.

Dans cette campagne, la flotte alliée avait pris, en Eubée, Caryste et Érétrie (198), « d'où elle enleva quantité de statues, des tableaux d'anciens maîtres et des chefs-d'œuvre de toute sorte. » Les Macédoniens trouvés dans ces places durent livrer leurs armes et payer une rançon de 300 sesterces par homme.


Tête de Déméter trouvée à Apollonie[4].

Au lieu de perdre l'hiver, comme ses prédécesseurs, en retournant prendre ses quartiers autour d'Apollonie, Flamininus conduisit ses légions à Anticyrrhe, sur le golfe de Corinthe, où les vaisseaux de Corcyre (Corfou), son port de ravitaillement, lui apporteraient en toute sécurité les provisions dont il avait besoin. Il se trouvait là au centre de la Grèce. Tandis que ses troupes enlevaient les petites villes de la Phocide et assiégeaient la forte place d'Élatée, qu'elles finirent par prendre, ses négociations, ses menaces, les conseils des amis de Rome et de nouvelles hostilités de Nabis

[1] Tite Live, XXXII, 14, 15.

[2] Vache allaitant son veau. Au revers, un coq et la légende ΚΑΡΥΣΤΙΩΝ. Drachme de Caryste.

[3] Tête de femme. Au revers, ΕΡΕΤΡΙΕΩΝ ΦΑΝΙΑΣ et deux grappes de raisin. Drachme d'Érétrie.

[4] Déméter (Cérès), trouvée par M. Heuzey (*Mission de Macédoine*, pl. XXXII).

obligeaient les Achéens à accepter son alliance[1]. Il avait promis de leur rendre Corinthe, mais la garnison macédonienne repoussa toutes les attaques et enleva même Argos, qu'elle céda à Nabis. Cet affreux tyran y proclama deux lois : l'une pour l'abolition des dettes, l'autre pour le partage des terres; ce qui montre bien le caractère que prenaient en Grèce toutes les révolutions de ce temps. Nabis, ayant tiré de Philippe ce qu'il en pouvait espérer, passa aussitôt dans le parti romain; déjà le reste du Péloponnèse y était entré.

Flamininus tenait à terminer lui-même cette guerre par une paix ou mieux encore par une victoire. Philippe lui ayant demandé une conférence, il l'accorda, et on y prit, de part et d'autre, les précautions soupçonneuses dont on usa tant au moyen âge. Elle eut lieu sur le bord de la mer, dans le golfe Maliaque. Le roi s'y rendit sur un vaisseau de guerre escorté de cinq barques, mais refusa d'en descendre et parlementa du haut de la proue de sa galère. « Nous sommes bien mal ainsi, lui dit Flamininus, si vous veniez à terre nous pourrions mieux nous entendre. » Le roi s'y refusant, il ajouta : « Que craignez-vous donc? — Je ne crains, reprit-il, que les dieux immortels, mais je n'ai pas confiance en ceux qui vous entourent. » Le jour se passa en vaines récriminations; le lendemain le roi consentit à quitter son navire, à condition que Flamininus éloignerait les chefs alliés, et il descendit à terre avec deux de ses officiers. Le consul ne se fit suivre que d'un tribun; on convint d'une trêve de deux mois durant laquelle le roi et les alliés enverraient une ambassade au sénat. Les Grecs exposèrent d'abord leurs griefs; quand les Macédoniens voulurent répliquer par un long discours, ils furent sommés de dire seulement si leur maître consentait à retirer ses garnisons des villes grecques, et, sur leur réponse, qu'ils n'avaient point d'instructions à cet égard, on les congédia. C'est ce que Flamininus souhaitait.

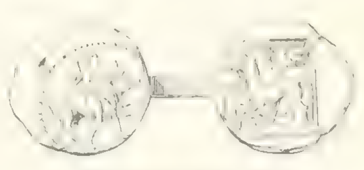
Dans la Grèce centrale, les seuls Béotiens hésitaient encore[2]. Flamininus leur demande une conférence. Le stratége Antiphile sort à sa rencontre avec les principaux Thébains. Il s'avance presque seul, avec le roi de Pergame, parle à chacun des députés, les flatte, les distrait; tout en causant, il arrive aux portes et les mène jusqu'à la place publique, entraînant après lui tout le peuple, avide de voir un consul et d'entendre un Romain qui parle si bien leur langue. Mais deux mille

[1] Philippe avait cependant rendu à la ligue, au commencement de cette campagne, Orchomène, Hérée, la Triphylie, et aux Éléens, Aliphéra. (Tite Live, XXXII, 5.)

[2] Les Acarnaniens restèrent fidèles à Philippe jusqu'à Cynoscéphales.

légionnaires suivaient à quelque distance : tandis que Flamininus tient la foule sous le charme, ils s'emparent des murs : Thèbes était prise[1].

Dans cette campagne d'hiver, d'une espèce nouvelle, Flamininus avait conquis la Grèce et réduit Philippe aux seules forces de son royaume. Il pouvait maintenant l'attaquer de front. Au retour du printemps, il l'alla chercher jusqu'à Phères en Thessalie, à la tête de vingt-six mille hommes, dont six mille étaient Grecs et parmi eux cinq cents Crétois. Philippe, qui depuis vingt ans usait ses forces dans de folles entreprises, ne put réunir vingt-cinq mille soldats qu'en enrôlant jusqu'à des enfants de seize ans[3]. Sur ce nombre l'armée comptait seize mille phalangistes.



Monnaie de Phères[2].

La diplomatie du sénat plutôt que ses armes avait eu les honneurs de la première guerre de Macédoine. Cette fois, la légion, avec ses mouvements rapides et ses armes de jet, les javelots et le terrible *pilum*, allait enfin se trouver aux prises avec la phalange d'Alexandre, masse épaisse, dont les soldats, placés sur seize de profondeur et armés de lances longues de 21 pieds, semblaient une muraille hérissée de piques. Depuis cette bataille de Chéronée qui avait mis la Grèce aux pieds de la Macédoine, c'est-à-dire depuis cent quarante et un ans, la phalange était réputée le plus formidable engin de guerre que l'homme eût encore trouvé.

Les Romains étaient sur les bords du golfe Pagasétique, à portée de leur flotte; Philippe à Larisse, son quartier général. Les deux armées allèrent à la rencontre l'une de l'autre et deux jours durant marchèrent côte à côte, séparées par une chaîne de collines, sans qu'aucune se doutât de ce dangereux voisinage. Qu'on suppose Annibal dans le camp macédonien[4], et Philippe aurait pu dire des Romains avec plus de vérité que le Nicomède de notre grand tragique :

> Et si Flamininus en est le capitaine,
> Nous pourrons lui trouver un lac de Trasimène[5].

La bataille se livra en juin 197, près de Scotussa, dans une plaine

[1] Tite Live, XXXIII, 1 et 2.

[2] Personnage nu et debout, s'appuyant contre un bœuf qu'il va immoler (?). Au revers, cheval au galop et le nom de la ville, ΦΕΡΑ, en grec ancien.

[3] Tite Live, XXXIII, 3

[4] A propos du camp de Philippe, Tite Live (XXXIII, 5) fait des remarques qui confirment ce que nous avons dit (t. I, p. 595, n. 2) sur la différence d'un camp grec et d'un camp romain.

[5] L'ironie était sanglante aux yeux de ceux qui croyaient, comme Corneille, que le vain

parsemée de collines nommées les Têtes-de-Chien, *Cynoscéphales*. L'action s'engagea, malgré les deux généraux, par la cavalerie étolienne, et Philippe n'eut ni le temps ni les moyens de ranger sa phalange. Sur ce terrain accidenté, elle perdait sa force avec son unité; le choc des éléphants de Masinissa, une attaque habilement dirigée sur ses derrières, et la pression inégale des légionnaires la rompirent; huit mille Macédoniens restèrent sur le champ de bataille. La destruction de cette phalange, que les Grecs croyaient invincible, leur inspira pour le courage et la tactique des Romains une admiration que Polybe lui-même partage.

Philippe se réfugia avec ses débris dans la ville de Gonnos, à l'entrée des gorges de Tempé, où se trouve la route habituelle de Thessalie en Macédoine. Il y couvrait son royaume; mais, n'ayant plus assez de force ni de courage pour continuer la lutte, il demanda à traiter. Les Étoliens voulaient pousser la guerre à outrance. Flamininus leur répondit en vantant l'humanité des Romains. « Fidèles à leur coutume d'épargner les vaincus, ils ne renverseraient pas, disait-il, un royaume qui couvrait la Grèce contre les Thraces, les Illyriens et les Gaulois, » et dont l'existence, n'osait-il ajouter tout haut, était nécessaire à la politique du sénat pour balancer le pouvoir des Étoliens. Philippe rappela ses garnisons des villes et des îles de Grèce et d'Asie qu'elles occupaient encore, laissa libres les Thessaliens, et donna aux Perrhèbes, c'est-à-dire aux Romains, Gonnos, la vraie porte de son royaume. Il livra sa flotte, moins cinq vaisseaux de transport, licencia son armée, moins cinq mille hommes, s'engagea à ne point dresser un seul éléphant de guerre, paya 500 talents[1], en promit 50 comme tribut annuel pendant dix ans, et jura de ne faire aucune guerre sans l'assentiment du sénat.


Monnaie des Orestins[2].

Après l'avoir désarmé, on l'humilia comme roi, en le forçant de recevoir et de laisser libres et impunis les Macédoniens qui l'avaient trahi. Flamininus stipula même l'indépendance des Orestins, tribu macédo-

queur de Philippe était le fils du vaincu d'Annibal; mais les Flaminius étaient plébéiens; les Flamininus patriciens.

[1] M. Letronne a porté la valeur d'un talent d'argent à 5500 fr. 90 c. M. Dureau de la Malle la réduit à 5216 fr. 66 c. Philippe avait déjà payé 400 talents pour obtenir une trêve.

[2] ΟΡΡΗΣΤΙΟΝ, en grec ancien; homme conduisant deux bœufs. Le revers de cet octodrachme des Orestins porte un carré creux, comme beaucoup de monnaies d'époque ancienne.

nienne qui s'était soulevée durant la guerre, et dont le pays était une des clefs du royaume du côté de l'Illyrie romaine. Pour sûreté de ces conditions, Philippe donna des otages, parmi lesquels les Romains firent comprendre son jeune fils Démétrius.

Au moment où la Macédoine subissait ce traité désastreux, le roi



Le mont Olympe et le défilé de Tempé (d'après M. Heuzey).

de Syrie, Antiochus, à l'instigation d'Annibal, apprêtait ses forces. « Flamininus, dit Plutarque, en plaçant à propos la paix entre ces deux guerres, en terminant l'une avant que l'autre eût commencé, ruina d'un seul coup la dernière espérance de Philippe et la première d'Antiochus. »

Les commissaires adjoints par le sénat à Flamininus voulaient que des garnisons romaines remplaçassent celles du roi à Corinthe, à

Chalcis et à Démétriade : c'eût été trop tôt jeter le masque. Les Grecs eussent vite compris que, avec « les entraves de la Grèce » remises aux mains de Rome, toute liberté serait illusoire. L'opinion publique, si mobile en un tel pays, était à craindre. Déjà les Étoliens, les plus audacieux de tous, l'agitaient par des discours et des chansons. Ils prétendaient que leur cavalerie avait gagné la bataille de Cynoscéphales, accusaient les Romains de méconnaître leurs services et raillaient les Grecs, qui se croyaient libres parce qu'on leur avait mis au cou les fers qu'ils portaient aux pieds. Flamininus vit bien que le meilleur moyen de faire tomber ces accusations et de vaincre d'avance Antiochus, qui menaçait de passer en Europe, c'était d'employer contre lui l'arme qui avait si bien réussi contre Philippe, la liberté des Grecs.

III. — PROCLAMATION DE LA LIBERTÉ DE LA GRÈCE.

Durant la célébration des jeux isthmiques, auxquels la Grèce entière était accourue, un héraut imposa tout à coup le silence et promulgua le décret suivant : « Le sénat romain et T. Quinctius, vainqueur du roi Philippe, rendent leurs franchises, leurs lois et l'immunité de garnisons et d'impôts aux Corinthiens, aux Phocidiens, aux Locriens, à l'île d'Eubée et aux peuples de Thessalie. Tous les Grecs d'Europe et d'Asie sont libres. » Une joie immense éclata à ces paroles. Deux fois l'assemblée se fit répéter le décret, et Flamininus faillit périr étouffé sous les fleurs et les couronnes[1]. « Il y avait donc, s'écriaient-ils, une nation sur la terre qui combattait, à ses risques et périls, pour la liberté des peuples, qui passait les mers pour faire disparaître toute domination tyrannique, pour établir en tous lieux l'empire du droit, de la justice et des lois. » Au libérateur de la Grèce on éleva, comme à un demi-dieu, des temples, que Plutarque trouva encore debout trois siècles plus tard et qui avaient leurs prêtres, leurs sacrifices et leurs chants sacrés « Chantez, jeunes filles, le grand Jupiter et Rome, et Titus notre sauveur. »

Ainsi ce peuple, qui ne savait plus faire de grandes choses pour la liberté, savait encore l'aimer avec passion et en payait d'une apothéose la trompeuse image. Quand Flamininus s'embarqua, les Achéens lui

[1] Plut., *Flam.*, 10.

amenèrent douze cents prisonniers romains des guerres d'Annibal, qui avaient été vendus en Grèce et qu'ils venaient de racheter de leurs deniers. Des Grecs seuls savaient remercier ainsi (194).

Rome ne prenait rien des dépouilles de la Macédoine. La Locride et la Phocide retournaient à la ligue étolienne; Corinthe à la ligue



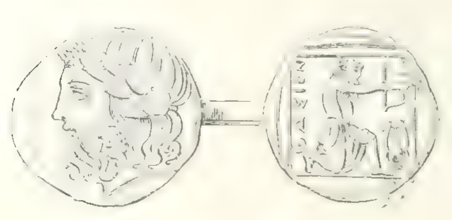
Restes du stade où se célébraient les jeux Isthmiques[1].

achéenne. Au roi d'Illyrie, Pleurate, étaient donnés Lychnidus et le pays des Parthéniens, limitrophe de la Macédoine et pouvant par conséquent y conduire; au chef des Athamanes, Amynander, toutes les places qu'il avait prises durant la guerre; au Pergaméen Eumène, fils d'Attale, l'île d'Égine; à Athènes, Paros, Délos et Imbros; à

[1] Chenavard, *Voyage en Grèce*, pl. XXX. L'isthme de Corinthe est une plaine rocheuse et stérile qui s'étend entre le golfe Saronique et celui de Corinthe. Sa largeur, d'une mer à l'autre, n'atteint pas 6 kilomètres; je l'ai traversé en voiture en 40 minutes. Neptune y avait un temple entouré d'une forte muraille, dont on voit encore les restes, et près de là se trouvait le stade, dont les gradins étaient en marbre blanc. Pour les détails, voyez Pausanias, II, 11.

Rhodes, les villes de Carie [1]; Thasos était déclarée libre. Si les légions restaient dans la Grèce, c'est qu'Antiochus approchait, et que les Romains voulaient, disaient-ils, la défendre après l'avoir délivrée.

Flamininus avait d'autres vues encore. Malgré le don de Corinthe, les Achéens étaient incapables de résister à Nabis, maître de Gythion, de Sparte et d'Argos. Ce Nabis était un abominable tyran, dont la cruauté est fameuse. Rome ne l'en avait pas moins reçu dans son alliance; elle l'en chassa lorsqu'elle crut n'avoir plus besoin de lui. Dans une assemblée réunie à Corinthe, le proconsul représenta aux alliés l'antiquité et l'illustration d'Argos : « Devait-on laisser une des capitales de la Grèce aux mains d'un tyran? Du reste, qu'elle fût libre ou asservie, il importait peu aux Romains. Leur gloire d'avoir affranchi la Grèce en serait moins pure sans doute; mais, si les alliés ne redoutaient pas pour eux-mêmes la contagion de la servitude, les Romains n'auront rien à dire, et ils se rangeront à l'avis de la majorité. » Les Achéens applaudirent à ces hypocrites conseils et armèrent jusqu'à onze mille hommes [3]. Ce zèle alarma Flamininus; il voulait bien abaisser Nabis, non le détruire. Ses lenteurs calculées, ses demandes d'argent et de vivres, fatiguèrent les alliés; ils le laissèrent bientôt traiter avec le tyran, qui livra l'Argolide, Gythion et ses villes maritimes (195).



Monnaie de Thasos [2].

Ainsi Nabis restait dans le Péloponnèse contre les Achéens, comme Philippe dans le Nord contre la ligue étolienne. Rome pouvait rappeler maintenant ses légions; car, avec ce mot trompeur : la liberté des peuples, elle avait rendu l'union encore plus impossible, et augmenté les haines, la faiblesse et les factions. Chaque ville avait déjà ses partisans de Rome [4], comme Thèbes, où ils venaient d'assassiner le

[1] Tite Live, XXXIII, 30.

[2] Tête de Bacchus couronnée de lierre. Au revers, ΘΑΣΙΟΝ. Hercule à genoux tirant de l'arc; devant lui, une lyre. Tétradrachme de Thasos.

[3] Flamininus eut jusqu'à cinquante mille hommes devant Sparte (Tite Live, XXXIV, 38), et Sparte n'avait de murs que dans les endroits bas de la ville.

[4] On parle d'hommes achetés : Charops, en Épire; Dicéarchos et Antiphilos, en Béotie; Aristénès et Diophanès, en Achaïe ; Dinocratès, en Messénie. Cependant Polybe célèbre les vertus et le patriotisme d'Aristénès, et Rome n'aimait pas à acheter les consciences argent comptant. Elle exerçait une corruption moins basse et plus efficace. Dans ces républiques, on l'a vu, il y avait toujours deux partis; elle en prenait un sous sa protection, et par son influence le faisait arriver au pouvoir. C'est ainsi qu'elle avait agi en Italie et qu'elle agira partout.

béotarque Brachyllas; et ces hommes, dans leur aveuglement, poussaient la Grèce au-devant de la servitude. Il n'était donc plus nécessaire de la tenir dans les entraves. Flamininus évacua sans crainte Chalcis, Démétriade et l'Acrocorinthe.

Avant de quitter la Hellade, il offrit une couronne d'or au dieu de Delphes et il consacra dans son temple des boucliers d'argent, sur lesquels il avait fait graver des vers grecs qui célébraient, non pas la victoire de Cynoscéphales, mais la liberté rendue aux nations helléniques. C'était le mot d'ordre : les Romains voulaient paraître des libérateurs, et les Grecs se prêtaient à cette illusion. En réalité, lorsque Flamininus retourna triompher à Rome, il y porta cet utile protectorat de la Grèce que tous les successeurs d'Alexandre s'étaient disputé, sans le pouvoir saisir[1] (194).

[1] Tite Live, XXXIII, 28. Flamininus n'oublia pas toutefois que le sénat et le peuple demandaient à leurs généraux de rapporter de l'or. Il versa au trésor 3713 livres d'or en lingots, 43270 livres d'argent et 14514 philippes d'or. (Plut., *Flam.*, 14.)

[2] Héros à cheval, frappant de sa lance, camée du cabinet de France, n° 1850.



Héros à cheval[2].

CHAPITRE XXVIII

GUERRE CONTRE LE ROI DE SYRIE ET LES GALATES (192-188).

I. — PRÉLIMINAIRES DE LA GUERRE CONTRE ANTIOCHUS.

Le fastueux désintéressement que Rome venait de montrer en Grèce et que personne ne pouvait encore comprendre, était une habile réponse à la coalition qu'Annibal travaillait à former. Ramené dans Carthage par une défaite, il s'y trouva encore assez puissant pour saisir le pouvoir et commencer des réformes qui devaient régénérer sa patrie. Il se fit nommer suffète, et, avec l'appui de ses vétérans et du peuple, il renversa la tyrannique oligarchie qui s'était formée durant la guerre[1]. Les centumvirs étaient inamovibles, il les rendit annuels; les finances étaient indignement dilapidées, il y porta un ordre sévère, ordonna des restitutions, et rendit le trésor assez riche pour acquitter, sans fouler le peuple, le tribut promis à Rome[2]. Les troupes, régulièrement payées, furent augmentées, et, en attendant qu'il pût en tirer de plus sérieux services, il les employa à d'utiles travaux dans les campagnes. En même temps, pour éviter une rupture prématurée, il condamnait au bannissement son émissaire Amilcar, qui entretenait la guerre dans la Cisalpine, laissait les Romains prononcer contre Carthage dans un différend avec Masinissa et leur envoyait pour la guerre de Macédoine 300 000 boisseaux de blé[3]. Mais ses secrets messages pressaient Antiochus d'attaquer, tandis que Philippe résistait encore, que les Grecs hésitaient, que les Cisalpins et les Espagnols étaient soulevés.

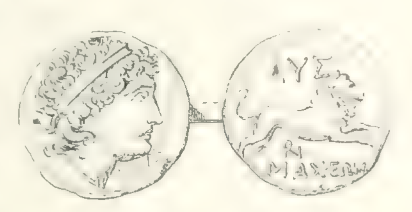
[1] Carthage n'avait plus d'armée, et Annibal était rentré avec six mille cinq cents de ses vétérans. (App., *Libyca*, 55.)

[2] Tite Live, XXXIII, 46. En l'année 191, les Carthaginois offrirent au sénat de payer en une seule fois le reste du tribut, et de lui envoyer des grains pour une somme énorme.

[3] Tite Live. XXXI, 19.

Cynoscéphales renversa ses espérances, et bientôt trois ambassadeurs vinrent à Carthage demander la tête de cet infatigable ennemi de Rome. Scipion s'était noblement opposé à cette résolution : son fier courage comprenait Annibal attaqué corps à corps et vaincu, mais non pas frappé à terre. Depuis longtemps, au contraire, le glorieux proscrit s'y attendait; une galère secrètement préparée le porta en Syrie (145).

Antiochus III, enhardi par les succès des premières années de son règne, ne revendiquait pas moins que tout l'héritage de Séleucus Nicator : d'abord, en Asie, la Cœlésyrie et la Phénicie, qu'il avait enlevées au roi d'Égypte, pupille du sénat, et les cités grecques dont les Romains venaient de proclamer l'indépendance ; en Europe, la Chersonèse de Thrace, où il fortifia Lysimachie pour en faire le boulevard de son empire ; la Thrace et la Macédoine elle-même, qu'il osait comprendre dans ses imprudentes prétentions. Il gagna Byzance par des avantages faits à son commerce, les Galates par des présents et des menaces, le Cappadocien Ariarathe en lui donnant une de ses filles, et il essaya d'acheter la neutralité du roi d'Égypte, en lui offrant l'autre avec la promesse du littoral syrien pour dot.



Monnaie de Lysimachie[1].

En vain le sénat multiplia les ambassades, les avis et les menaces. Antiochus répondit fièrement : « Je ne me mêle point de ce que vous faites en Italie, ne vous occupez pas de ce que je fais en Asie. » L'arrivée d'Annibal décida la guerre. Ce grand homme offrait de recommencer, avec onze mille hommes et cent vaisseaux, sa seconde guerre Punique. En passant, il soulèverait Carthage, et, tandis qu'il occuperait les Romains en Italie, le roi descendrait en Grèce, en réunirait tous les peuples, et, au premier bruit des défaites de Rome, viendrait porter le dernier coup à cette domination ébranlée. Ainsi Annibal voulait tenter, avec l'Orient riche et civilisé, ce qu'il n'avait pu faire avec l'Occident pauvre et barbare. Si nous n'avions pas perdu les *Annales* d'Ennius, nous serions peut-être forcés de rejeter ces conseils belliqueux d'Annibal; quelques fragments du poëte-soldat montrent le héros carthaginois plus défiant, et Aulu-Gelle rapporte de lui une parole qui confirmerait ces doutes : « Crois-tu que ceci suffise pour les

[1] Tête qu'on croit être celle d'Alexandre III; au revers, ΛΥΣΙΜΑΧΕΩΝ et un monogramme, lion courant. Monnaie de bronze de Lysimachie.

Romains? » disait Antiochus en lui montrant ses troupes dorées. « Oui, certes, répondit Annibal, si avides qu'ils soient. » Mais cette défiance ne se montra que dans les derniers jours, quand il vit le roi rejeter ses conseils et le tenir à l'écart.

La clairvoyance de l'envie avait fait comprendre aux courtisans qu'un tel homme ne pouvait travailler que pour lui-même, et ils murmuraient à l'oreille d'Antiochus que le Carthaginois, restât-il fidèle, aurait toute la gloire, s'il réussissait. Déjà les visites qu'Annibal avait reçues d'un des ambassadeurs romains, et que celui-ci avait multipliées dans une intention perfide, l'avaient rendu suspect.

Parmi les députés du sénat, la légende a placé Scipion l'Africain, pour mettre encore une fois en présence le vainqueur et le vaincu de Zama, dans une conférence qu'ils auraient eue à Éphèse. « Quel est, à ton avis, le premier des généraux? » aurait demandé Scipion. « Alexandre de Macédoine, qui, avec une poignée d'hommes, défit d'innombrables armées et parcourut victorieusement d'immenses pays. — Et le second? — Pyrrhus, qui, mieux que personne, sut choisir ses positions pour camper, ranger ses troupes en bataille et combattre. — Et le troisième? — Moi, » dit Annibal sans hésiter. Alors Scipion se prenant à rire : « Que dirais-tu donc si tu m'avais vaincu? — Dans ce cas je me mettrais au-dessus de tous les autres. » Il faut raconter ces choses, puisqu'on les répète partout, mais on n'est pas tenu d'y croire. C'est un de ces dialogues qu'on rédige dans les écoles des rhéteurs. Annibal et Scipion se retrouvant, après dix ans et à la veille d'une grande guerre, auraient eu autre chose à se dire que la vaniteuse question de l'un et le trop ingénieux compliment de l'autre. Un seul des ambassadeurs, P. Villius, vint à Éphèse et eut avec Annibal de fréquentes entrevues pour le détacher du service d'Antiochus[1]. Il n'y réussit pas; mais le roi conçut des soupçons et, rejetant les conseils du héros, écouta les magnifiques et vaines promesses de l'Étolien Thoas.

Depuis longtemps les Étoliens se vantaient d'avoir ouvert la Grèce aux Romains et d'avoir guidé partout leurs pas. A les en croire, ils avaient, à Cynoscéphales, sauvé la vie et l'honneur de Flamininus. « Tandis que nous combattions, disait l'un d'eux, et que nous lui faisions un rempart de nos corps, je ne l'ai vu, tout le jour, qu'occupé d'auspices, de vœux et de victimes, comme un sacrifica-

[1] Tite Live, XXXV, 13, 14 et 19.

teur[1]. » Ils avaient cru hériter de la domination que Philippe avait perdue, et les Romains ne leur avaient pas même rendu leurs villes de Thessalie, ni l'Acarnanie, ni Leucade, ni les cités qu'ils avaient conquises et qui, aux termes du premier traité, auraient dû leur appartenir. Froissés dans leurs intérêts, humiliés dans leur orgueil par la hauteur de Flamininus, qui n'avait pour eux que de dures paroles, ils osaient se comparer à Rome, rêvaient de guerre contre elle, et la menaçaient déjà *de leur camp des bords du Tibre*[2]. A un même jour, sans déclaration de guerre, trois corps étoliens parurent devant Chalcis, Démétriade et Lacédémone. Ils espéraient enlever ces places, et de là braver les Romains. Chalcis les repoussa, Démétriade fut surprise, et à Sparte, où ils se présentèrent en amis, ils égorgèrent Nabis, mais s'oublièrent au pillage : ce qui donna le temps à Philopœmen d'accourir et de les envelopper.

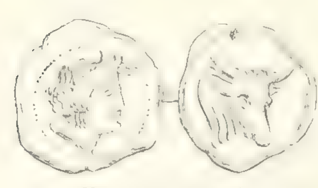
Le général achéen réunit Sparte délivrée à la ligue, et ces expéditions de brigands rattachèrent plus fortement la Grèce au parti de Rome. Dans le même temps, pour neutraliser la Macédoine, le sénat répandait le bruit qu'il allait rendre à Philippe ses otages et lui remettre le tribut. En Afrique, il faisait harceler Carthage par Masinissa, afin de l'empêcher d'entendre les provocations d'Annibal[3]; et en voyant sa faiblesse contre le Numide, le servile empressement de ses grands à effacer, à prévenir les soupçons de Rome, il cessait de la croire redoutable. En Espagne, Caton venait de prendre et de démanteler toutes les places jusqu'au Bætis[4]. Dans la haute Italie enfin, les Gaulois, écrasés par vingt défaites, laissaient les Ligures protester seuls contre l'asservissement des Cisalpins[5].

II. — ANTIOCHUS EN GRÈCE ; COMBAT DES THERMOPYLES (192-191)

Le temps était donc mal choisi pour attaquer Rome, quand tout cédait à ses armes et qu'elle redoublait de prudence et d'activité,

[1] Tite Live, XXXV, 48.
[2] *Ibid.*, XXXV, 33.
[3] Annibal avait dépêché secrètement à Carthage le Tyrien Ariston, qui fut dénoncé au sénat. (Tite Live, XXXIV, 56, et App., *Syr.*, 8.) Suivant Cornelius Nepos (*Annibal*, 7), ce général aurait débarqué lui-même à Cyrène, et de là il aurait mandé près de lui son frère Magon. Mais le sénat de Carthage, effrayé, les aurait proscrits tous deux.
[4] Polybe, XIX, fragment unique.
[5] Les grands coups contre les Cisalpins avaient été frappés en 193, à la bataille de Modène, plus d'une année avant l'arrivée d'Antiochus.

renvoyant en Grèce l'adroit Flamininus, postant une armée à Apollonie, couvrant de flottes et de soldats les côtes de la Sicile et de l'Italie, comme pour repousser la plus formidable invasion. Il est vrai que les Étoliens avaient promis à Antiochus de soulever la Grèce entière et Philippe; que les députés du roi le montraient traversant les mers avec toutes les forces de l'Asie et assez d'or pour acheter Rome elle-même[1] : commerce de mensonges où tous les intéressés perdirent. Lorsque Antiochus débarqua à Démétriade (septembre 192), il amenait, au lieu de l'armée de Xerxès, dix mille hommes et cinq cents cavaliers, qu'il ne put solder qu'en empruntant à gros intérêts, et qu'il demanda aux Étoliens de nourrir[2]. Quant à ceux-ci, ils ne lui donnèrent pas un allié. Il fallait gagner Philippe : Antiochus l'irrita en rappelant les droits qu'il tenait de Séleucus, et en soutenant les ridicules prétentions au trône de Macédoine du fils d'Amynander. Dans sa fuite précipitée, Philippe n'avait pu rendre les derniers honneurs aux soldats tombés à Cynoscéphales. Antiochus recueillit leurs ossements dans un tombeau, qu'il fit élever par son armée. Cette pieuse sollicitude était pour le Macédonien un amer reproche; il y répondit en envoyant demander à Rome qu'on lui permît de combattre[3]. Le roi de Syrie essaya cependant de faire déclarer les Achéens pour lui; et dans un *panachaïcum* tenu à Corinthe, son ambassadeur, avec l'emphase asiatique, fit la nombreuse énumération des peuples qui, de la mer Égée à l'Indus, s'armaient pour sa cause. « Tout cela, répondit Flamininus, ressemble fort au festin de mon hôte de Chalcis. Au cœur de l'été, sa table était couverte des mets les plus variés, de gibier de toute espèce; mais ce n'étaient que les mêmes viandes déguisées par un art habile. Regardez bien, et, sous ces noms menaçants de Mèdes, de Cadusiens, etc., vous ne trouverez toujours que des Syriens. » L'activité de Flamininus fit échouer une conspiration à Athènes; mais Chalcis, qu'il n'eut pas le temps de secourir, et l'Eubée tout


Monnaie d'Eubée[4].

[1] Tite Live, XXXV, 32.
[2] *Ibid*., 44. Il avait de plus six éléphants.
[3] *Ibid*., 47. Cependant Philippe dit (XXXIX, 26) qu'Antiochus lui avait offert 3000 talents, cinquante vaisseaux pontés, et la cession de toutes les villes grecques qui lui avaient auparavant appartenu. Mais Antiochus fit sans doute ces offres ou trop tôt ou trop tard, car Philippe voyait clairement l'avantage que Rome tirait de toutes ces guerres, témoin son discours à Nicandre, dans Polybe, XX, fr. 7.
[4] Tête de Cérès; au revers, tête de bœuf. Drachme d'Eubée, l'île « riche en bœufs ».

entière firent défection. La Béotie, agitée par quelques hommes perdus de dettes, l'Élide et les Athamanes, toujours fidèles aux Étoliens, suivirent cet exemple. Plusieurs villes thessaliennes, entre autres la forte place de Lamia, ouvrirent leurs portes à Antiochus.

Cependant Annibal continuait les mêmes conseils. « Ce ne sont pas, disait-il, tous ces peuples sans force qu'il faut gagner, mais Philippe de Macédoine; s'il refuse, écrasez-le entre votre armée et celle que Séleucus commande à Lysimachie. Appelez enfin d'Asie vos troupes et vos vaisseaux; que la moitié de votre flotte stationne devant Corcyre, l'autre dans la mer Tyrrhénienne, et marchez sur l'Italie[2]. » Mais dans ce vaste plan les Étoliens et leurs petits intérêts disparaissaient; ils firent perdre la campagne à reprendre l'une après l'autre les villes de Thessalie, et durant l'hiver Antiochus, malgré ses quarante-huit ans, oublia, dans les plaisirs d'un nouvel hymen, qu'il jouait contre les Romains sa couronne.


Monnaie de Lamia[1].

Le sénat eut le temps d'achever ses préparatifs. Pour lui, toute guerre était sérieuse, celle surtout où il pouvait avoir Annibal pour adversaire et encore une fois l'Italie pour champ de bataille. Il ne savait pas encore ce que cachaient de faiblesse ces grands noms de Grèce et d'Asie, et le successeur d'Alexandre, le prince qui commandait de l'Indus à la mer Égée, guidé par l'homme qui avait détruit tant de légions, lui paraissait très-redoutable. Dès que les hostilités commencèrent, le consul défendit aux magistrats de s'éloigner de Rome, et aux sénateurs de sortir plus de cinq à la fois de la ville. Sans fouler ni le peuple ni les alliés, de grandes forces avaient été réunies. Une armée envoyée sur les bords du Pô contenait les Cisalpins et fermerait au roi les passages des Alpes, s'il tentait d'y arriver par l'Illyrie; une autre, autour de Brindes, surveillait la mer Ionienne et protégeait les côtes contre un débarquement; une troisième, en réserve à Rome, était prête à courir où se montrerait le danger. La flotte était nombreuse : chaque jour on l'augmentait. Carthage et Masinissa avaient offert des vaisseaux, vingt éléphants, cinq cents Numides et d'immenses convois de blé; Ptolémée et Philippe, des troupes, de l'argent et des vivres. Le roi d'Égypte avait

[1] Tête de Bacchus couronnée de lierre. Au revers, ΛΑΜΙΕΩΝ; vase à deux anses; au-dessus une feuille de lierre; à côté, un petit vase. Drachme de Lamia.
[2] Tite Live, XXXVI, 5.

envoyé jusqu'à 1000 livres pesant d'or et 20000 livres d'argent; les deux princes s'engageaient à passer, au premier ordre du sénat, dans la Grèce. Eumène, dont le petit royaume était menacé de disparaître bientôt dans le vaste empire d'Antiochus, et Rhodes, alliée de l'Égypte, avaient mis toutes leurs forces à la disposition des Romains.



Eumène IV [1].

Lorsqu'on sut qu'Antiochus avait débarqué en Grèce avec une escorte plutôt qu'avec une armée, que par conséquent l'invasion de l'Italie n'était pas à craindre, le sénat ordonna aux légions de Brindes d'envoyer une forte avant-garde en Épire, à Apollonie. Un détachement de deux mille cinq cents hommes, réuni à un corps macédonien, suffit à chasser les Syriens loin de Larisse, qu'ils assiégeaient.

Ces préparatifs, ces levées d'hommes, ces marches des armées, cette guerre commencée, tout avait été fait sans que le peuple eût été consulté. Les consuls de l'année 191, entrés en charge aux ides de mars, qui, par suite des erreurs du calendrier, tombaient alors en janvier, portèrent aux comices une déclaration de guerre contre le roi de Syrie. Personne ne se plaignit qu'un acte si grave ne fût plus pour l'assemblée qu'une simple formalité. Le peuple s'était habitué, durant la seconde guerre Punique, à laisser aux pères conscrits l'absolue direction des affaires extérieures, qui, en vérité, étaient devenues trop nombreuses et trop importantes pour pouvoir être traitées dans une réunion populaire. C'était une première abdication de sa souveraineté, et l'on voit comment la nécessité y eut plus de part que l'ambition du sénat. La force des choses menait à cette prépondérance du grand conseil de Rome, comme elle conduira dans un siècle et demi à la prépondérance d'un homme. L'ambition des corps et des individus ne fait pas seule, dans les affaires humaines, les situations durables. Celles-ci deviennent légitimes, quand ce sont les circonstances historiques qui les établissent et qui les maintiennent. De combien de déclamations l'histoire sera débarrassée, lorsqu'on aura reconnu ce principe que la politique est la science du relatif, non de l'absolu, et que le meilleur des gouvernements est celui qui répondra le mieux aux besoins présents d'une société.

Le consul Acilius Glabrion, qui allait commander en Grèce, fut chargé

[1] Tête laurée d'Eumène IV, d'après un tétradrachme.

par le sénat, avant de partir, de négocier avec Jupiter. On ne saurait donner un autre nom à la scène que Tite Live raconte et qui était une répétition de ce que nous avons déjà vu[1] : « Sous la dictée du grand pontife, le consul prononça les paroles suivantes : « Si la guerre « décrétée contre le roi Antiochus se termine au gré du sénat et « du peuple romain, alors, ô Jupiter! le peuple romain célébrera en « ton honneur les grands jeux durant dix jours et des dons seront « offerts sur tous les autels[2]. » Comme les Juifs avaient fait alliance avec Jéhovah, les Romains faisaient alliance avec Jupiter, et le dieu paraissait avoir si bien tenu tant de contrats pareils, que les sénateurs devaient compter qu'il accepterait encore cette promesse conditionnelle : des honneurs pour la victoire.

Aux ides de mai, l'armée de Brindes acheva de passer l'Adriatique et se réunit à celle d'Apollonie qui avait repris plusieurs villes thessaliennes. Acilius Glabrion la commandait. C'était un homme d'obscure origine, mais un vigoureux soldat qui, parmi ses tribuns légionnaires, comptait deux anciens consulaires, Caton et Valerius Flaccus. Ces vaillants hommes acceptaient encore de servir l'État en quelque poste qu'on les mît.


Monn. d'Acilius Glabrion[3].

Le consul termina la conquête de la Thessalie et s'avança jusqu'aux Thermopyles, où Antiochus, qui venait d'échouer en Acarnanie contre le plus faible des peuples grecs, espéra défendre le passage avec ses dix mille hommes[4]. Mais Caton surprit deux mille Étoliens postés sur le Callidrome pour défendre le sentier par lequel Éphialte avait conduit les Perses de Xerxès, pour tourner Léonidas. A la vue des cohortes romaines descendant de l'Œta, Antiochus, qui avait arrêté Acilius devant ses lignes dans le défilé, s'enfuit à travers la Locride, jusqu'à Élatée, puis à Chalcis, où il arriva avec cinq cents soldats; de

[1] Tome I, p. 566-570.

[2] Tite Live, XXXVI, 2. Il ne faut pas oublier que les jeux publics avaient un caractère religieux. En 178, on ressent un tremblement de terre; quelques-uns croient avoir vu les dieux, invités à un *lectisternium*, détourner la tête, et des rats avaient mangé les olives servies au repas sacré. « Pour conjurer ces prodiges, on décida que les édiles curules donneraient une seconde fois les jeux romains. » (*Id.*, XL, 59.)

[3] M. ACILIUS GLABRIO COS. Têtes en regard de Caïus César et de Julie. Revers d'un moyen bronze d'Auguste, frappé probablement en Afrique par quelque descendant du vainqueur d'Antiochus. Cette médaille est fort laide, nous la donnons pour faire ressortir le mérite des monétaires de Rome.

[4] Tite Live, XXVI, 19, d'après Polybe.

là il gagna rapidement Éphèse. La bataille des Thermopyles coûta aux Romains deux cents hommes (juillet 191). « Qu'Athènes nous vante maintenant sa gloire! s'écriaient les Romains. Dans Antiochus nous avons vaincu Xerxès! » Durant ce combat la flotte romaine avait enlevé près d'Andros un gros convoi de vivres : Antiochus n'avait même pas su garantir ses communications à travers la mer Égée.

Pour stimuler le zèle de Philippe, le sénat lui avait abandonné d'avance toutes les places dont il pourrait s'emparer. Tandis qu'Acilius tournant ses forces contre les Étoliens, s'obstinait aux siéges d'Héraclée et de Naupacte, Philippe faisait de rapides progrès. Déjà il avait conquis quatre provinces. Mais Flamininus veillait sur lui. Il accourt à Naupacte, montre au consul le danger, et lui persuade d'accorder aux Étoliens une trêve qui désarme le roi de Macédoine. Quelque temps auparavant, il avait aussi arrêté une expédition des Achéens contre Messène; et, en laissant entrer cette ville dans la ligue, il avait statué qu'elle pourrait recourir, pour tous ses différends, au sénat ou à son tribunal : tribunal partial ouvert à toutes les plaintes contre les Achéens. Déjà, en effet, il ne ménageait plus ce peuple. Ils avaient enlevé l'île de Céphallénie aux Athamanes. « Comme la tortue retirée sous son écaille, vous serez invulnérables, leur dit-il, tant que vous ne sortirez pas du Péloponnèse ; » et il leur reprit Céphallénie[1].

III. — BATAILLE DE MAGNÉSIE (190); DÉFAITE DES GALATES (189).

A Éphèse, Antiochus avait retrouvé sa sécurité; Annibal seul s'étonnait que les Romains ne fussent pas encore arrivés. Pour la première fois, docile à ses avis, le roi passa dans la Chersonèse, où il augmenta les fortifications de Sestos et de Lysimachie. En Asie, il acheta l'alliance des Galates, rechercha celle de Prusias, roi de Bithynie, et réunit des forces considérables pour soumettre, avant que les



Monnaie d'Éphèse[2].

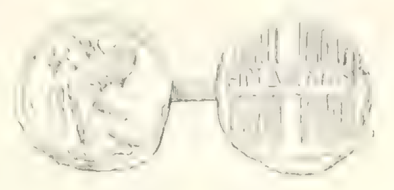
[1] Tite Live, XXXIV, 32.

[2] Abeille entre E et Φ. Au revers, ΔΗΜΟΚΛΗΣ, demi-cerf couché devant un palmier. Tétradrachme d'Éphèse. L'abeille se retrouve sur les monnaies de plusieurs villes grecques; elle était le symbole d'une cité bien ordonnée, ou d'une colonie qui avait *essaimé* de sa métropole.



Thermopyles (état actuel).

Romains se montrassent, le royaume de Pergame et les villes grecques restées libres. Mais onze cents Achéens, formés par Philopœmen, défendirent opiniâtrément Pergame[1]; et Livius, par une victoire, entre Chios et Éphèse, sur l'amiral syrien Polyxénidas, saisit, du premier coup, l'empire dans la mer Égée.



Monnaie de Chios[2].

Si les Rhodiens furent vaincus à Samos, si Livius échoua dans ses tentatives sur Éphèse et Patara, les premiers réparèrent leur défaite dans une bataille navale, où Annibal lui-même fut vaincu; et le successeur de Livius détruisit, près de Myonnèse, la flotte syrienne, malgré l'habileté des pilotes de Tyr et de Sidon qui la conduisaient.

Sur ces combats, Tite Live nous a conservé quelques détails intéressants pour l'histoire de la guerre maritime dans l'antiquité.

Dans la mer Égée, le préteur Livius commandait quatre-vingt-un navires pontés et à éperon : c'étaient les vaisseaux de ligne, et un certain nombre de bâtiments armés aussi de l'éperon, mais non pontés, par conséquent plus légers et pouvant évoluer rapidement, ce qui était, alors comme aujourd'hui, une des conditions de la tactique navale. Elle consistait en trois manœuvres : éviter le choc de l'ennemi, briser ses rames, pour l'assaillir ensuite, comme nous cherchons à briser le gouvernail ou l'hélice pour rendre le navire immobile, le couler avec l'éperon ou l'enlever à l'abordage. Aux deux époques, les moyens d'action diffèrent, mais l'art de s'en servir est le même. Enfin des coureurs très-rapides faisaient le service des reconnaissances[4]. Livius attendait à Délos que le vent devînt favorable pour gagner la côte d'Asie. L'amiral syrien, Polyxénidas, promptement averti par ses barques d'éclaireurs qu'il avait postées de distance en distance, à travers la



Galère à éperon[3].

[1] Le combat de Myonnésos eut lieu, d'après l'ancien calendrier, le 25 décembre, et, selon le calendrier réformé, vers la fin d'août 190.

[2] Sphinx assis devant une grappe et une amphore. Au revers, ΗΡΙΔΑΝΟΣ, dans un carré creux, orné. Monnaie d'argent de Chios.

[3] D'après une pierre gravée du Musée de Berlin (Bernhard Graser, *die Gemmen des koniglichen Museums zu Berlin.*)

[4] Les anciens avaient aussi quelque chose d'analogue à nos brûlots. Quelques mois après le combat de Coryce, la flotte rhodienne surprise par Polyxénidas fut détruite à l'exception de sept galères, qui se firent jour à travers la mêlée, grâce à la terreur inspirée par des feux que de longues perches portaient en avant de la proue. (Tite Live, XXXVII, 11 et 30.)

mer des Cyclades, demanda au roi de réunir à Éphèse un conseil de guerre. Il y représenta que les navires romains, grossièrement construits, chargés de provisions et venant naviguer en des parages que leurs chefs connaissaient mal, étaient de lourdes machines dont on aurait facilement raison. Il obtint la permission de combattre, bien que la flotte romaine, ayant rallié celle du roi de Pergame, comptât deux cents galères dont les trois quarts étaient pontées.

A l'approche des Syriens, Livius fit carguer les voiles, ôter les agrès et abaisser les mâts. Le combat commença entre deux galères carthaginoises, placées en avant-garde, et trois galères syriennes. Deux de celles-ci s'attaquèrent à un seul des bâtiments carthaginois, qui, désemparé, tomba en leur pouvoir. Tout l'équipage fut égorgé et jeté à la mer. C'était de mauvais augure. Livius poussa aussitôt en avant son navire amiral, en donnant l'ordre à ses rameurs, quand ils arriveraient sur l'ennemi, d'abaisser leurs rames des deux côtés pour affermir le vaisseau sur sa base, et aux soldats de lancer leurs grappins d'abordage. Les deux galères furent prises et l'action devint générale. « Les lourdes machines romaines, » bien manœuvrées par leurs pilotes grecs, évitaient les coups et en portaient de terribles. En peu de temps treize navires syriens furent pris, dix coulés, les autres s'enfuirent. L'action s'était passée à la hauteur de Coryce, non loin de Phocée, et les Romains n'y avaient perdu que la galère carthaginoise prise au début. L'éperon des anciens produisait donc des effets comparables à ceux des modernes. Dans une autre affaire, un petit navire rhodien fit sombrer une galère syrienne à sept rangs de rames [1], comme au combat de Lissa un navire en bois coula un cuirassé italien, par le choc direct. Pour consacrer le souvenir du combat de Myonnèse, une inscription, gravée à Rome sur la muraille du temple des dieux de la mer, raconta que les Romains, en détruisant sous les yeux d'Antiochus la flotte syrienne, « avaient tranché un grand débat et triomphé des rois. »

Ils avaient raison de garder mémoire de ces victoires navales, car elles avaient décidé d'avance la question entre Rome et Antiochus. La victoire de Myonnèse ouvrait aux Romains la route de l'Asie; quel chef allait y conduire les légions? Les consuls de l'année 190 étaient Lælius et Lucius Scipion. Celui-ci passait pour un médiocre général. Son collègue, qui désirait avoir la conduite de cette guerre, demanda au sénat, dont il se croyait sûr, de ne point, suivant l'usage, tirer les

[1] Tite Live, XXXVII, 24.

provinces au sort, mais d'en faire lui-même la distribution. Scipion accepta, et l'on s'attendait à de vives discussions, lorsque l'Africain déclara que, si son frère était envoyé contre Antiochus, il lui servirait de lieutenant. Cette promesse entraîna presque tous les suffrages.

Les deux frères partirent pour la Grèce avec des renforts qui augmentèrent l'armée d'Acilius, dont Lucius Scipion prit le commandement nominal : cinq mille vétérans de Zama s'étaient volontairement enrôlés pour suivre leur glorieux général. Les Scipions se débarrassèrent des Étoliens, en leur accordant une trêve de six mois[1], puis traversèrent la Thessalie et la Macédoine.

Philippe, gagné par le renvoi de son fils Démétrius et par la remise du tribut[2], avait fait préparer des vivres, ouvrir des routes et jeter des ponts sur les fleuves. Lysimachie aurait pu arrêter l'armée, Antiochus l'évacua, et les Romains occupèrent sans combat la Chersonèse de Thrace au moment où la victoire de Myonnèse chassait les flottes syriennes de la mer Égée. Le passage de l'Hellespont, qui aurait dû être si vivement disputé, s'effectua donc sans obstacle. Le roi, à la fin effrayé, demanda la paix, et chercha à gagner Scipion, en lui rendant son fils qui avait été fait prisonnier. L'Africain répondit : « Il est trop tard, les chevaux sont bridés et les cavaliers en selle. Pourtant, si le roi paye les frais de guerre et abandonne l'Asie jusqu'au Taurus[3], la paix se peut faire encore. » Une bataille ne pouvait pas lui ôter davantage ; Antiochus voulut au moins la risquer. Lucius se hâta de la donner en l'absence de son frère resté malade à Élée. Elle se livra le 5 octobre 190, près de Magnésie du Sipyle, dans la vallée de l'Hermos. Trente mille Romains[4] allaient combattre quatre-vingt-deux mille Asiatiques, cinquante-quatre éléphants, des chars à faux, une phalange de seize mille lances, des chameaux montés par des archers arabes, des cataphractaires bardés de fer, eux et leurs chevaux, etc. Mais cette armée avait tout, excepté le courage. On dit que cinquante-deux mille Syriens furent tués ou pris, et que le consul ne perdit que trois cent cinquante hommes. Les Galates seuls s'étaient bravement battus[5].

[1] Tite Live, XXXVI, 7.

[2] Polybe, XX, 10.

[3] Il lui donna cependant le conseil équivoque de ne point combattre tant que lui, Scipion, serait éloigné de l'armée. (Tite Live, XXXVII, 37.) Polybe n'en parle pas ; il est vrai que son livre XXX est très-mutilé.

[4] Ils avaient en outre cinq mille volontaires macédoniens, thraces, pergaméniens, etc.

[5] Tite Live, XXXVII, 39, 40 ; XXXVIII, 48 ; App., *Syriaca*, 31 sqq.

Il ne restait plus qu'à traiter; les conditions furent sévères[1]. Le sénat interdit au roi toute guerre dans l'Asie Mineure, lui prit ses éléphants, qu'il donna à Eumène, et ses vaisseaux, qu'il brûla comme il avait brûlé ceux de Carthage et de Philippe. Il lui défendit de faire des levées en Grèce, c'est-à-dire d'avoir une armée, et, comme autrefois Athènes à Artaxerxès, de naviguer au delà du promontoire Sarpédon; enfin, le chassant de l'Asie Mineure, il fixa au Taurus la limite de ses États. Une contribution de guerre, pour Rome, de 15 000 talents euboïques (84 millions de francs), pour Eumène, de 400 talents (2 240 000 francs)[2]. On voulut encore le déshonorer, en lui demandant de livrer Annibal, Thoas, quelques-uns de ses conseillers et vingt otages, qu'il dut changer tous les trois ans : parmi eux on eut soin de faire comprendre son second fils. Antiochus remercia encore le sénat de n'avoir pas demandé davantage! Pour abattre la Macédoine et Carthage, les légions durent s'y prendre à trois fois; du premier coup la Syrie tomba et, comme si l'épée de Rome faisait d'inguérissables blessures, jamais plus elle ne se releva.

Quand Manlius Vulso vint recevoir l'armée des mains de L. Scipion, il trouva les conditions de la paix à peu près arrêtées et la guerre terminée (189). Mais son ambition et son avidité s'allumèrent dans cette riche Asie où les triomphes étaient si faciles. D'ailleurs il semblait politique d'aller montrer les armes romaines dans ces pays d'où l'on venait de chasser le roi de Syrie et où ses satrapes, ses alliés, étaient très-disposés à regarder sa défaite comme une délivrance de toute domination. Les Galates avaient donné quelques secours à Antiochus, Manlius leur en demanda raison. Pour cette guerre, il n'avait ni décret du peuple ni autorisation du sénat, il s'en passa; et, afin de rendre l'expédition plus productive pour lui-même, en même temps que plus utile à la république, il évita de prendre par le plus court chemin, afin qu'un plus grand nombre de peuples sentissent la main de Rome sur leur tête. D'Éphèse il gagna la vallée du Méandre, qu'il remonta; puis il suivit les pentes du Taurus jusqu'à Termessus, place très-forte qui fermait le défilé par où l'on descend dans la Pamphylie. Après avoir montré ses enseignes à l'entrée de

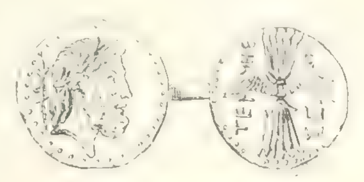
[1] Ce traité ne fut arrêté que sous le proconsulat de Manlius, en l'année 188. (Tite Live, XXXVIII, 38.)

[2] Antiochus dut en payer 500 le jour même de la convention, 2500 après que le peuple romain aurait confirmé la paix, le reste en douze années, à raison de 1000 talents par an. Le traité est dans Polybe (XXI, 14).

cette province, ce qui suffit à y répandre le respect du nom romain, il traversa la Pisidie, la Phrygie et atteignit les bords du Sangarius. Sur sa route, il rançonnait[1] les villes, les provinces et tous ces petits princes, indépendants alors comme ils l'ont été si longtemps dans leurs inaccessibles retraites, et qui ne reconnaissent un maître qu'autant qu'ils lui payent tribut. Jusqu'au Sangarius, il n'y eut que des fatigues : au delà du fleuve, la guerre commença.

Monnaie de Termessus[2].

Les Gaulois étaient depuis quatre-vingt-dix ans environ en Asie. Leur fougue de courage, leur amour de courses lointaines, étaient tombés. Mais, si l'on a exagéré leurs forces, comme celles de tous les adversaires de Rome à cette époque, si la concurrence des Grecs et le bas prix des mercenaires crétois et étoliens diminuaient leur nombre dans les armées de Syrie et d'Égypte, si le temps enfin où ils disposaient des couronnes de ces deux royaumes était passé, ils étaient toujours le peuple le plus brave de l'Orient. Les populations, qui tremblaient devant eux, voyaient avec joie les Romains se charger d'en délivrer l'Asie. Dans toute la Phrygie, on courut au-devant des légions, et, à Pessinunte, les prêtres de Cybèle promirent au nom de la déesse une route facile et une victoire assurée. Deux rois seulement, Ariarathe de Cappadoce, gendre d'Antiochus, et Murzès de Paphlagonie, comprirent que les Gaulois étaient le dernier boulevard de leur indépendance; ils vinrent les joindre avec quatre mille hommes d'élite[5].



Monnaie de Termessus[3].



Monnaie des Trocmes[4].

Les Galates s'étaient retranchés sur les monts Olympe et Magaba. Manlius attaqua d'abord les Trocmes et les Tolistoboïes sur l'Olympe. L'imprudence des Gaulois, qui ne s'étaient point pourvus d'armes de

[1] *Consul mercenarius.... vagari eas cum belli terrore per nationes, quibus bellum indictum non sit, pacem pretio vendentes* (Tite Live). Aspende, Sagalasse, Telmesse, Thabès, furent taxées chacune à 50 talents, les autres villes à proportion. Le tyran de Cibyra en offrait 25; Manlius en exigea d'abord 500, puis se contenta de 100, plus 10 000 médimnes de blé.

[2] Un foudre derrière un demi-cheval au galop et les trois premières lettres du nom de Termessus. Le foudre se retrouve ailé au revers de la monnaie de la même ville.

[3] Tête de Jupiter; derrière, un sceptre; au revers, le nom de la ville et un foudre ailé. Monnaie de cuivre de Termessus.

[4] Trompette gauloise ou *carnyx* et la légende ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ ΤΡΟΚΜΩΝ (*les vénérables ou honorés Trocmes*), et un monogramme. Monnaie de cuivre des Trocmes.

[5] Tite Live, XXXVIII, 26.

jet, permit au consul d'en faire de loin un grand massacre. Après ce premier succès, il se dirigea sur la grande ville d'Ancyre, où il campa. Des députés tectosages y vinrent pour ouvrir de prétendues négociations qui cachaient un piége. Le consul faillit y tomber, et pensa périr ; son armée ne fut que plus ardente à l'attaque, et, comme l'ennemi avait été aussi imprévoyant à Magaba qu'au mont Olympe, sa négligence eut les mêmes résultats. Les deux camps forcés, ce qui restait de la nation demanda la paix. Content d'avoir brisé leur puissance et répandu au loin, par cette expédition contre un



Galate mourant[1]

peuple redouté, la terreur du nom romain, Manlius ne leur imposa ni tribut ni clause honteuse. Il était habile d'attacher à la fortune de Rome ce peuple ennemi de tous les peuples de l'Asie. Les Galates rendirent seulement les terres qu'ils avaient enlevées aux alliés du sénat, s'engagèrent à ne plus sortir de leur pays et firent alliance avec Eumène.

[1] Cette belle statue est probablement une de celles dont parle Pausanias (I, 25, 7) lorsqu'il raconte qu'Attale de Pergame fit don à Athènes de statues de géants, d'amazones, de Mèdes et de Gaulois, qui furent placées sur l'Acropole. On croit que quelques-unes de ces statues furent transportées à Rome, et trois sont aujourd'hui à Venise. Une d'elles rappelle le *Gladiateur mourant* du Capitole, que nous avons donné tome Ier, page 235. Le *Bulletin de l'Inst. arch.* pour 1870 les décrit pages 292-325, et elles sont reproduites dans l'*Atlas* du *Bulletin*, tome IX, planches 18-21.

Parmi les captifs tombés aux mains des Romains s'était trouvée Chiomara, femme du tétrarque Ortiagon. Un centurion romain l'outragea; elle obtint cependant qu'il lui rendrait la liberté moyennant une somme d'argent : un esclave gaulois alla prévenir les siens. La nuit arrivée, le centurion conduisit Chiomara au bord du fleuve où devait se faire l'échange. Il était seul, pour n'avoir pas à partager la rançon que deux parents de la captive avaient apportée. Tandis que le Romain compte son or, Chiomara ordonne dans sa langue aux deux Gaulois de le tuer, puis prend sa tête et, arrivée devant son époux, jette cette tête à ses pieds en lui apprenant l'injure en même temps que la vengeance. « O femme, s'écrie Ortiagon, la fidélité est une belle chose ! — Oui, répond-elle, mais il y a quelque chose de plus beau encore : c'est que, moi vivante, deux hommes ne puissent se vanter de m'avoir possédée[1]. »

Soit flatterie ou joie sincère d'être délivrées de ces pirates, toutes les villes d'Asie offrirent à Manlius des couronnes d'or. Une contribution de 300 talents, frappée sur Ariarathe, augmenta l'immense butin que le consul traînait après lui. Mais cette armée si riche avait perdu sa discipline. Le général qui, de son autorité privée, faisait la paix ou la guerre, ne pouvait réclamer de ses légions l'obéissance qu'il refusait lui-même au sénat[2]. Malgré les dix commissaires qu'on lui avait adjoints, il retourna une seconde fois jusqu'en Pamphylie, tâchant d'attirer Antiochus à une conférence pour l'enlever, et cherchant un prétexte de guerre pour franchir le Taurus, limite fatale au delà de laquelle la sibylle ne promettait aux Romains que désastres. Cependant cette expédition avait montré les aigles romaines aux peuples de l'Asie Mineure et fait entrer dans la politique du sénat, ou placé sous son influence, tous les pays jusqu'à l'Euphrate. De retour à Éphèse, Manlius régla avec les commissaires le sort des alliés.



Monnaie d'Ariarathe IV[3].

Dans la distribution des dépouilles, Eumène eut la meilleure part[4], les plus riches provinces de l'Asie Mineure et les possessions d'Antio-

[1] Ὦ γύναι, καλὸν ἡ πίστις. Ναί, εἶπεν· ἀλλὰ κάλλιον ἕνα μόνον ζῆν ἐμοὶ συγγεγενημένον (Plut., *de Vul. Mul.*). Polybe la vit à Sardes.

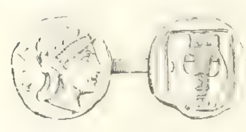
[2] *Disciplinam militarem.... omni genere licentiae corrupisse* (Tite Live, XXXIX, 6). Déjà les soldats d'Æmilius avaient pillé Phocée, malgré le traité et les défenses sévères du préteur. (Tite Live, XXXVII, 32.)

[3] Tête d'Ariarathe IV, d'après une monnaie.

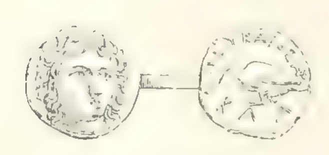
[4] Sulpicius avait déjà vendu Égine pour 30 talents à Attale. (Polybe, XXIII, 8.)

chus en Europe ; Prusias, roi de Bithynie, lui rendit ce qu'il avait enlevé de la Mysie. Quelle brillante fortune pour un roi de Pergame! De la Thrace à la Cilicie tout maintenant lui appartenait. Mais le sénat épargnait Prusias et le roi de Cappadoce, Ariarathe, qui cependant paya 200 talents pour quelques secours fournis à Antiochus; il n'imposait aux Galates que d'assez douces conditions, et refusait à Eumène de lui livrer les colonies grecques, qui seules valaient plus que toutes ces provinces à demi barbares. Aussi le nouveau royaume d'Asie, formé de vingt peuples différents, sans unité, sans force militaire, sans frontières, et entouré de rivaux puissants, n'avait-il aucune des conditions qui font les États durables. L'alliance de Rome n'était qu'une dépendance déguisée, car déjà commençait « la coutume d'avoir des rois pour instruments de servitude. » Personne ne s'y trompait, et en plein sénat, en face d'Eumène, on s'écriait : « L'empire de Rome s'étend maintenant jusqu'au Taurus. »


Monnaie de Cymes[1].


Monnaie de Colophon[2].

Les flottes rhodiennes avaient été plus utiles que les vaisseaux et les trois mille auxiliaires d'Eumène : Rhodes eut moins cependant, parce qu'elle semblait déjà trop puissante. Elle dut se contenter de quelques agrandissements dans la Carie et la Lycie, où nombre de villes restèrent libres. Le long de la côte, dans la Troade, l'Éolide et l'Ionie, Cymes, Colophon et presque toutes les anciennes colonies grecques obtinrent l'immunité, avec de nouvelles terres et des honneurs. Milet eut le champ sacré; Clazomène, l'île Drymusa, qui commande le golfe de Smyrne; Ilion, comme berceau du peuple romain, s'agrandit


Monnaie de Clazomène[3].

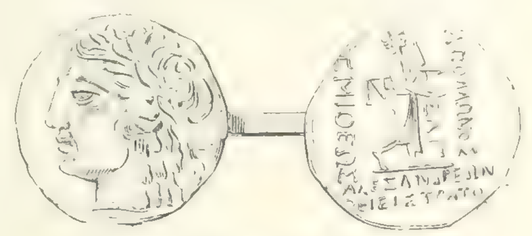
[1] Tête de femme. Au revers, ΚΥΜΑΙΩΝ, nom de la ville, et ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ, nom d'un magistrat. Cheval marchant et un vase spécial à Cymes. Le tout dans une couronne de laurier. Tétradrachme de Cymes.

[2] ΚΟΛ, premières lettres du nom de la ville; derrière, la tête laurée d'Apollon, dont le culte était très-populaire sur toute cette côte d'Asie. Au revers, dans un carré creux, lyre avec sa clef. Monnaie d'argent de Colophon.

[3] Tête laurée d'Apollon. Au revers, ΚΛΑ, premières lettres du nom de la ville, et ΛΕΥΚΑΙΟΣ,

du territoire de deux villes voisines; Dardanus dut au même titre sa liberté. Chios, qui pendant la guerre avait servi d'entrepôt aux Romains pour leurs convois d'Italie; Érythrée et Smyrne, qui avaient résisté aux menaces comme aux promesses d'Antiochus, furent tenues auprès du sénat en singulier honneur. Phocée, malgré sa défection, recouvra son territoire et reprit ses anciennes lois; Adramytte, Alexandrie de Troade, Lampsaque, Elæunte, Magnésie du Sipyle, etc., furent affranchies de toute domination. Mais Éphèse, qui avait été le centre des opérations militaires d'Antiochus, Sardes, le rendez-vous ordinaire de ses armées, et Élée demeurèrent au roi de Pergame. Enfin, les Pamphyliens, qu'Eumène et Antiochus se disputaient, obtinrent la liberté et le titre d'alliés de Rome. Quant aux Galates, Rome ne toucha ni à leur liberté ni à leur territoire, mais elle avait détruit leur force militaire, le prestige de leur puissance, et elle leur défendit de jamais passer leurs frontières. Plus loin à l'est, les deux satrapes d'Arménie qui gouvernaient cette province pour Antiochus furent autorisés à prendre le titre de roi (188)[3].


Monnaie d'Érythrée[1].


Monnaie d'Alexandrie de Troade[2].

Tandis que Manlius achevait la guerre d'Asie, son collègue Fulvius attaquait Ambracie, comme les Galates l'avaient été, sans déclaration de guerre, pour en finir avec les Étoliens.

Vainement ce peuple, depuis la bataille des Thermopyles, avait

nom d'un magistrat, suivi d'un monogramme, le tout autour d'un oiseau. Monnaie d'or de Clazomène.

[1] Cavalier debout devant son cheval; au revers, rosace ou fleur épanouie, dans un carré aux quatre coins duquel sont les lettres ΕΡΥΘ. Monnaie d'argent d'Érythrée.

[2] Au droit, Apollon lauré. Au revers, ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ, nom des habitants de la ville; ΠΕΙΣΙΣΤΡΑΤΟ, nom du magistrat; ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΣΜΙΘΕΩΣ, au lieu de Σμινθέως, le tueur de rats, nom du dieu avec un de ses nombreux surnoms; enfin, la date ΣΛΓ (233). Apollon Sminthien tenant un arc et une flèche. Derrière le dieu, un monogramme. Tétradrachme d'Alexandria Troas. L'ère à laquelle appartient la date 233 a commencé en l'année où Lysimaque changea le nom d'Antigonia en celui d'Alexandria, et cette année est 454 V. C. = 300 avant J. C. La pièce a donc été frappée en 67 avant notre ère. (Note de M. de Saulcy.)

[3] Strabon, XI, p. 531-532.

demandé la paix. Le sénat, enveloppant ses réponses de paroles ambiguës, exigeait qu'il se remît à la foi romaine. Un jour ses magistrats acceptèrent; mais, quand le consul Acilius leur eut expliqué que ces termes voulaient dire qu'il fallait livrer à Rome ceux qui avaient fomenté la guerre, ils se récrièrent : c'était contraire, disaient-ils, à la coutume des Grecs. Alors Acilius, haussant le ton, moins par colère que pour faire sentir aux députés à quoi les Étoliens étaient réduits et leur inspirer une extrême terreur : « Il vous sied bien, petits Grecs, de m'alléguer vos usages et de m'avertir de ce qu'il me convient de faire, après vous être abandonnés à ma foi ! Savez-vous qu'il dépend de moi de vous charger de chaînes? » Et sur-le-champ il en fit apporter, ainsi qu'un collier de fer qu'il ordonna de leur mettre au cou. Les ambassadeurs furent si effrayés, que leurs genoux ployaient sous eux. Mais, à la prière du légat, Valerius Flaccus, et de quelques tribuns, le consul se radoucit (191).

L'affaire ne fut pourtant pas réglée cette fois ni l'année suivante. Pour ne pas perdre son consulat au siége de quelques places obscures, L. Scipion accorda aux Étoliens une trêve de six mois, au bout desquels le sénat leur laissa encore le temps d'enlever à Philippe ses conquêtes. Quand ils l'eurent rejeté dans la Macédoine et que le roi de Syrie eut été abattu, Fulvius arriva avec deux légions et s'empara d'Ambracie malgré une héroïque résistance. Cette ville, ancienne capitale de Pyrrhus, était riche en chefs-d'œuvre de toutes sortes. Fulvius exigea qu'ils lui fussent remis. Dans ce butin se trouvaient les statues des Muses; il les emporta et, en vrai Romain, donna pour maître aux neuf déesses dans le temple qu'il leur bâtit, au lieu du dieu de l'harmonie, celui de la force : Hercule Musagète. C'était bien, en effet, comme butin de victoire que les arts de la Grèce entraient dans Rome.


Hercule Musagète[1].

Les Étoliens, restés seuls, achetèrent la paix au prix de 500 talents, et reconnurent *l'empire et la majesté du peuple romain*[2], — « Ils ne livreront, disait le traité, passage à aucune armée marchant contre les Romains, leurs alliés ou leurs amis (*socios et amicos*); ils auront pour ennemis, les ennemis du peuple romain et

[1] Camée du cabinet de France, n° 1772 du catalogue.

[2] *Imperium majestatemque populi Romani* (Tite Live, XXXVIII, 11). L'Étolie était si riche de dépouilles, que Polybe (XXI, 3) parle d'un Étolien possesseur de 200 talents et qu'ils firent écrire au traité qu'ils pourraient s'acquitter en or plutôt qu'en argent; les Romains y consentirent, à condition que chaque pièce d'or vaudrait dix pièces d'argent, ce qui donne pour cette époque le rapport des deux métaux.

prendront les armes contre eux; ils rendront les transfuges, les esclaves fugitifs et les prisonniers; ils livreront, au choix du consul, quarante otages de douze ans au moins, de quarante ans au plus, et, en outre, leur stratége, le commandant de leur cavalerie et leur scribe public[1]. Au moins ce petit peuple avait-il honoré sa défaite par son courage et bravé trois ans la puissance romaine. Les villes qui avaient autrefois fait partie de la ligue en furent séparées, pour recouvrer ce que le sénat appelait leur liberté; mais Céphallénie reçut garnison romaine. Cette île, qui commande l'entrée du golfe de Corinthe et d'où l'on aperçoit distinctement l'Élide[2], allait devenir une des étapes des flottes romaines partant de Brindes pour gagner la Grèce. En occupant Corcyre, Zante et Céphallénie, trois excellents ports, faciles à défendre, le sénat était maître de l'Adriatique; il avait bien choisi : les Anglais ont fait comme lui, quand ils voulurent que, dans cette mer, rien ne passât sans leur bon plaisir.

Afin de ne pas rester inactif durant les expéditions continentales des deux consuls, le commandant de la flotte était allé, sans décret du sénat, menacer les Crétois d'une descente, s'ils ne rendaient les prisonniers romains amenés ou vendus dans leur île : on lui en livra quatre mille. Fulvius avait, de son côté, prescrit d'actives recherches pour retrouver tous les captifs. C'était une règle de la politique romaine, une condition que les généraux écrivaient dans tous les traités; et cette sollicitude, qui les honore, devait leur mériter le dévouement de leurs soldats.

Cependant Manlius revenait d'Asie par la Thrace avec ses légions, qui suffisaient à peine à escorter le butin. Embusqués le long de la route, les Thraces enlevèrent la moitié des bagages et mirent deux fois l'armée en péril. Mais Philippe n'était pas en état d'en profiter. Il ouvrit encore la Macédoine aux Romains, et Manlius repassa l'Adriatique, sans qu'un seul légionnaire restât dans la Grèce ou l'Asie. Le sénat tenait ce qu'il avait promis : partout, sur les deux continents et dans les îles, les Grecs étaient libres, et, de tant de conquêtes, Rome ne gardait pas un pouce de terre. La comédie commencée avec tant de succès par Flamininus aux jeux Isthmiques était jouée. Mais, en se retirant après avoir abaissé tout ce qui avait quelque énergie, la Macédoine, les Étoliens, la Syrie et les Galates, les légions laissaient derrière

[1] Tite Live, XXXVIII, 11.
[2] La distance n'est que de 25 milles anglais.

elles, dans chaque ville, dans chaque État, un parti dévoué qui faisait pour le sénat la police de la Grèce et de l'Asie. Et en face de cette foule de petits princes et de petits peuples s'élève la colossale puissance de Rome, avec sa forte organisation militaire et politique, son sénat si habile et ses légions si braves !

[1] Camée du cabinet de France, n° 1863 du catalogue.



Cavalier coiffé du casque macédonien[1].

CHAPITRE XXVII

SECONDE CONQUÊTE DE L'ESPAGNE. — SOUMISSION DE LA CISALPINE.

I. — OPÉRATIONS EN ESPAGNE (197-178)[1]

Durant ces faciles et brillantes expéditions, d'autres légions soutenaient aux extrémités de l'Occident et dans l'Italie même, une lutte meurtrière contre des peuples dont le courage était excité par l'espérance d'une vie meilleure, promise aux braves tombés sous le fer ennemi. Après Zama, le sénat s'était cru maître de l'Espagne : la prise d'armes de Mandonius et d'Indibilis, ces mobiles alliés des Scipions[2], et le soulèvement des Sédétans, avaient paru la dernière protestation de l'indépendance ibérienne. Mais, lorsque, en 197, l'envoi de deux préteurs et une tentative pour organiser l'Espagne en provinces romaines eurent montré que le sénat comptait garder sa conquête, les indigènes, qui ne l'avaient aidé que pour se délivrer des Carthaginois, répondirent en se levant en masse contre l'étranger. Le préteur Sempronius Tuditanus fut tué, et cette bataille devint le signal d'une guerre séculaire[3].

Les Lusitaniens, qui avaient vaincu le grand Amilcar et qu'Annibal n'osa attaquer, les Vaccéens, les Vettons, surtout les Celtibériens, jouèrent le premier rôle dans cette lutte héroïque. Retranchés dans les montagnes du centre de la péninsule, sur les hauts plateaux d'où le Guadiana, le Tage et le Duero descendent par des défilés sauvages, les Celtibériens coupaient les communications des Romains, tandis qu'eux-mêmes, ayant un accès facile dans les vallées, donnaient

[1] Voyez la carte de l'Espagne au tome Ier, p. 658.

[2] Ils s'étaient soulevés après le départ de Scipion et avaient été vaincus dans une bataille où Indibilis fut tué. Après cette défaite, ils livrèrent leurs armes, des otages, du blé pour six mois, des saies et des toges pour l'armée, un tribut double pour le trésor ; enfin Mandonius et leurs autres chefs, que les Romains mirent à mort. (Tite Live, XXIX, 1-3.)

[3] Tite Live, XXXIII, 25.

la main aux peuples soulevés. Comme ils ne possédaient point de grandes villes par où l'on pût saisir et contenir le pays, leurs villages et leurs innombrables châteaux forts éparpillaient la guerre et la rendaient éternelle, la prise de chacun d'eux ne livrant aux Romains que d'arides rochers. A l'Est, au contraire, et dans le Sud, tout le long de la Méditerranée, étaient de riches cités, Empories, Tarragone, Carthagène, Malaga et Gadès, dont la soumission entraînait celle de vastes territoires ; ou bien des peuples sans courage comme les Turdétans, ou à peine Espagnols et énervés par un long commerce avec Tyr et Carthage, comme les habitants de la Bétique.

Sobres et agiles, patients et rusés, comme le montagnard et le chasseur, cependant braves aussi jusqu'à la témérité, les Espagnols faisaient déjà dans leurs montagnes cette guerre de guérillas qui a triomphé de Napoléon et des meilleurs soldats du monde. Quand ils attaquaient de près, ils se formaient en coin, et cet ordre de bataille était irrésistible. Alors ils se servaient d'une lourde épée à deux tranchants que les légionnaires adoptèrent, et qui faisait de telles blessures, que les Macédoniens de Philippe en furent épouvantés[1]. Généralement ils combattaient à pied ; ils avaient pourtant des chevaux aussi rapides, dit Strabon, que ceux des Parthes, et qui étaient dressés à plier les genoux et à gravir rapidement les montagnes. S'ils étaient vaincus, on en prenait peu, on en gardait moins encore ; le poison qu'ils portaient toujours avec eux les affranchissait de la servitude ; ou bien, embarqués pour l'Italie ou la Sicile, ils faisaient un trou dans la cale et coulaient le navire. Les femmes combattaient au milieu de leurs maris et, après une défaite, égorgeaient leurs enfants et se tuaient[2] ; le *dévoué* ne survivait pas non plus à son ami ou à son chef, et le vieillard incapable de combattre était débarrassé d'une vie inutile. Durs aux vaincus comme à eux-mêmes, les Lusitaniens coupaient la main droite de leurs captifs pour la consacrer aux dieux. « Ils aimaient singulièrement les sacrifices, dit Strabon, et les victimes étaient leurs prisonniers de guerre. » Voilà de plus terribles ennemis que les innombrables phalanges d'Antiochus. Heureusement pour Rome que, plus encore que les Italiens et les Grecs, les Espagnols étaient divisés et qu'ils ne surent jamais s'unir pour une grande entre-

[1] *Gladio Hispaniensi detruncata corpora, brachiis cum humero abscisis.... patentiaque viscera.... pavidi cernebant. Ipsum quoque regem terror cepit* (Tite Live, XXXI, 34).

[2] App., *Iberica*, 74 (72) ; Strab., III, p. 154 et sqq.



Défilé du Tage (p. 65).

prise ou une commune résistance. « Sans cela, dit Strabon, ils auraient été invincibles. »

Un préteur vengea Sempronius. Mais cette guerre parut assez importante pour mériter une armée consulaire. Caton la commanda. Beaucoup de fournisseurs étaient venus de Rome pour approvisionner l'armée. « La guerre nourrira la guerre, » dit Caton, et il les renvoya. Les Romains étaient refoulés jusque sur la colonie massaliote d'Empories, singulière cité composée de deux villes que séparait une solide muraille, l'une espagnole, l'autre grecque ; celle-ci toujours en défiance de sa voisine. Une grande armée était dans le voisinage; Caton se dégagea par une victoire habilement préparée (195); puis, ayant acheté le secours des Celtibériens au prix de 200 talents, que les vaincus payèrent, il put faire démanteler en un seul jour quatre cents villes ou bourgades entre l'Èbre et les Pyrénées[1], et établir un impôt considérable sur l'exploitation des mines d'or et d'argent de la province.

Après Caton et durant la lutte contre Antiochus, la guerre languit. Mais les Celtibériens, se sentant menacés par l'affermissement de la domination romaine dans la vallée de l'Èbre, s'unirent aux Lusitaniens, aux Vaccéens et aux Carpétans; il leur en coûta trente-cinq mille hommes, qu'ils perdirent dans une grande bataille près de Tolède (185). Les Romains employèrent plusieurs années à cerner leurs montagnes devenues le foyer de la résistance, et des victoires qu'ils gagnèrent au nord et au sud leur en ouvrirent l'entrée. Quand les Vaccéens et les Lusitaniens, lassés de la lutte, eurent posé les armes, Sempronius Gracchus, le père des Gracques, pénétra au cœur même de la Celtibérie et y soumit trois cents bourgades[2]. Pour gagner ces peuples, il leur fit de douces conditions : il les déclara alliés de Rome et placés sous son protectorat, à la seule condition de lui fournir, en cas de guerre, des hommes et de l'argent[3]. Certain que la civilisation seule pourrait rendre la paix durable, il chercha à fonder des villes où il réunit beaucoup de Celtibériens, en leur donnant de sages lois. La bonne foi, la douceur de Gracchus, devinrent célèbres dans la péninsule; les traités qu'il conclut furent invoqués plus tard contre la cruauté et l'avarice de ses successeurs (178)[4].

[1] Tite Live, XXXIV, 8-22; Polybe, XIX, fr. unique. En citant ce passage, Plutarque a écrit *Bætis* au lieu d'*Iberus*, qu'on lit dans Tite Live (XXXIV, 17), et qui se comprend mieux.

[2] Tite Live, XLI, 4, d'après Polybe.

[3] Strab., III, 4, 13.

[4] App., *Iber.*, 43-44; Tite Live, XL, 45-50. Il donna le nom de Gracchuris à la ville d'Illurcis (XLI, *sommaire*).

II. — CONQUÊTE DE LA CISALPINE; L'ITALIE FERMÉE AUX BARBARES (200-165).

L'Espagne paraissait pour la seconde fois conquise; la Cisalpine le fut réellement[1]. Le Carthaginois Amilcar, qui y était resté, malgré Zama, avec la secrète connivence d'Annibal, jeta quarante mille Gaulois et Ligures sur Plaisance et Crémone, les deux grandes colonies de Rome le long du Pô (200). Quelques années plus tôt, cette diver-



Gaulois blessé et tombant de cheval[2].

sion aurait pu venir en aide à Carthage, elle fut seulement pour Rome un ennui, que le souvenir des guerres gauloises changea un moment en crainte. Plaisance fut prise et brûlée, mais la résistance de Crémone donna le temps aux Romains d'accourir, et trente-cinq mille Gaulois, à en croire Tite Live, furent tués par le préteur Furius, à qui cette victoire valut le triomphe. Cette sanglante leçon fut perdue. Amilcar, échappé du champ de bataille, continua ses patriotiques intrigues, et tous les barbares de la vallée du Pô, même les Cénomans, se soulevèrent. Les Boïes surtout montrèrent un héroïque acharne-

[1] Ces guerres sont racontées dans Tite Live, de XXXI, 2, à XL, 53.
[2] Bas-relief du Capitole, publié dans les *Mon. inéd.* de l'*Inst. archéol.* de Rome

ment. Le sénat fut contraint d'envoyer contre ces peuples jusqu'à trois armées à la fois et Scipion l'Africain. En l'année 193, le sénat eut recours à la formule des grands dangers publics : il déclara qu'il y avait *tumulte*. Des défaites répétées forcèrent enfin les Boïes à traiter (192), sous la condition de céder la moitié de leurs terres[1]. Mais, quand il fallut exécuter le traité, ils ne purent se résigner à vivre sous cette domination odieuse, et ce qui restait de la nation alla chercher au delà des Alpes, sur les bords du Danube, une terre



Prisonnier gaulois[2].

à l'abri de l'ambition romaine[3]. En dix années ils avaient tenu tête à quinze consuls, tué deux préteurs et plus de légionnaires que n'en coûtèrent en trois quarts de siècle toutes les guerres de Grèce et d'Asie.

Monnaie de Lepidus[5].

On se hâta de repeupler Plaisance et Crémone, d'envoyer des colons à Bologne et à Parme, et M. Æmilius Lepidus[4] acheva la voie militaire qui allait d'Ariminum à Plaisance. Les Insubres (Milan) s'étaient soumis, les Cénomans (Vérone et Mantoue) avaient bien souvent servi la domination romaine, les

[1] Tite Live, XXXVI, 39.

[2] D'après un sarcophage de la *Vigna Ammendola*. (*Atlas de l'Inst. arch.* de Rome, t. I[er].)

[3] Strab., V, 212. Ils s'y mêlèrent aux Taurisques dans le Noricum.

[4] Ce Lepidus, qui fut deux fois consul, prince du sénat et censeur, mourut en 152. A l'âge de quinze ans, il avait tué un ennemi et sauvé un citoyen. C'est ce que dit la légende de sa pièce AN*nis* XV PR*ætextatus* H*ostem* O*ccidit* C*ivem* S*ervavit*. On a vu, page 6, sa médaille comme tuteur du roi d'Égypte, Ptolémée Eupator.

[5] Revers d'un denier de la famille Æmilia. Voyez l'explication à la note précédente.

Vénètes l'acceptaient en silence, les Ligures seuls résistaient encore. Trop faibles pour inspirer des craintes, ils étaient assez braves pour exercer la valeur des légions. En 189, ils tuèrent un préteur; plus tard, ils battirent un consul, et mirent Paul-Émile lui-même en danger. Il fallut recommencer les dévastations de la guerre des Samnites[1] : couper les vignes, brûler les moissons, désarmer les villages, faire descendre les habitants, de la montagne dans la plaine[2]; enfin transporter quarante-sept mille Ligures dans les solitudes du Samnium, tandis que des colons romains s'établissaient à Pise, à Lucques et à Modène pour cerner l'Apennin ligurien. Malgré tous les efforts de la politique et des armes, ces pauvres montagnards, abandonnés des Cisalpins, luttèrent vingt ans encore, jusqu'en 163, contre la maîtresse du monde. Une forteresse fut bâtie à Luna pour les surveiller, et la voie Aurélienne conduite le long de la côte pour mener partout les légions à l'entrée des montagnes.

Bien avant cette époque, le sénat avait porté aux Alpes les frontières de la république, en déclarant l'Italie fermée aux barbares, et quelques bandes gauloises étant venues chercher des terres dans la vallée du Pô, il leur avait impérieusement ordonné de repasser en toute hâte les montagnes[3].

La fondation d'Aquilée, que la voie Émilienne alla rejoindre (181), et une nouvelle conquête de l'Istrie (177) servirent à défendre, par l'est, les approches de la Cisalpine[4].

Le roi des Istriotes, Épulon, s'était retiré dans la plus forte place de la contrée, Nesactium, avec les plus braves de ses guerriers. Quand ils virent les Romains détourner une rivière qui fournissait l'eau à la ville, ils menèrent leurs femmes et leurs enfants sur le rempart, les égorgèrent, puis se tuèrent eux-mêmes. Leur chef avait donné l'exemple de ce courage farouche. S'ils étaient tombés vivants aux mains de l'ennemi, ceux qui auraient survécu au premier massacre auraient été vendus comme esclaves. Ils avaient donc pris le chemin le plus court pour sortir des abominables misères auxquelles la guerre antique condamnait le vaincu.

Vers le même temps, les peuples de Corse et de Sardaigne remuè-

[1] Tite Live, XXIX, 52; XL, 38, 41.

[2] *Id.*, XL, 53; XLI, 18.

[3] *Id.*, XXXIV, 54-55; XL, 53. En 118, Marcius Rex dompta les Euganéens, qui refusèrent de survivre à leur défaite, et Scaurus, les Carnes, 115.

[4] Strabon, V, 214; Tite Live, XLI, 11.

rent (181). Après de vains efforts, les Corses se résignèrent à payer leur tribut de 10 000 livres de cire[1]. Dans l'autre île, Gracchus, le pacificateur de l'Espagne, tua vingt-sept mille Sardes, et en vendit un tel nombre, que, pour désigner une denrée de vil prix, on dit dès lors : *Sardes à vendre* (175).

Nous passons rapidement sur ces guerres, malgré l'héroïsme que montrèrent la plupart des peuples attaqués[2]; car l'histoire, qui classe les événements d'après leur importance, choisit entre des faits en apparence semblables pour délaisser les uns et mettre les autres en lumière. Quelle place tiennent dans la mémoire des peuples Morgaten et Morat, à côté de Marathon et de Salamine? De ces victoires, les unes ne sauvaient que la liberté d'un petit peuple, les autres sauvaient l'avenir du monde. La civilisation aussi était intéressée au résultat des guerres des Romains en Grèce et en Asie, tandis que celles de l'Espagne et de la Cisalpine ne mettaient en question que la sauvage indépendance de quelques peuplades ignorées et inutiles.


Prisonniers gaulois et trophée[3].

Lorsqu'on résume les travaux des légions dans l'Occident, durant ces vingt années, on reconnaît que le sénat avait voulu achever ce qu'il avait commencé dans l'intervalle des deux guerres Puniques : dompter les Cisalpins, s'assurer la ferme possession des îles de la Méditerranée occidentale, et, pour qu'un nouveau péril ne lui arrivât point par delà les Pyrénées, occuper l'Espagne. Ces guerres contrastent, par l'acharnement que les Romains

[1] On les retrouve en armes en 163.

[2] Tite Live dit lui-même : *Lacessebant magis quam exercebant Romana arma Ligures et Galli;* et Polybe : « Il n'y eut jamais de guerre plus méprisable. »

[3] Caristie, *Arc et théâtre d'Orange*

y montrèrent, avec celles qu'ils firent de l'autre côté de l'Adriatique et de la mer Égée, dans le but de se tenir ouvertes les portes de l'Orient. Le sénat, qui sait si bien, comme les Grecs le disaient de Flamininus, être à la fois lion et renard, n'a voulu jusqu'à présent qu'éblouir et fasciner les peuples de cet autre monde. Mais, pour eux aussi, le temps des ménagements allait bientôt cesser et celui de la servitude apparaître.

[1] Rome tenant un globe sur lequel est la statue de la Victoire Stéphanophore ou Porte-Couronne. Camée du cabinet de France de 61 millimètres sur 43, n° 2071 du catalogue.



Rome personnifiée[1].

CHAPITRE XXX

TROISIÈME GUERRE DE MACÉDOINE (171-168).

I — DERNIÈRES ANNÉES DE PHILIPPE; MORT DE PHILOPŒMEN ET D'ANNIBAL.

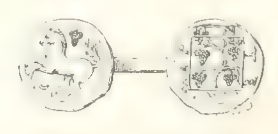
« Déjà le peuple romain avait promené partout l'univers ses armes victorieuses. Au milieu de tant de bonheur, il n'avait pas oublié la modération, et il dominait les nations moins par la force et la terreur que par la grandeur de son nom et la sagesse de ses conseils. Humain envers les peuples et les rois vaincus, libéral avec les alliés, il ne demandait pour lui-même que l'honneur de la victoire. Il avait laissé aux rois leur majesté, aux peuples leurs lois et leur liberté. »

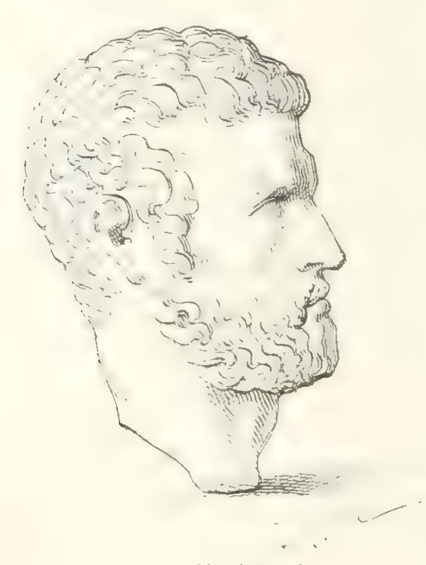
C'est ainsi que Tite Live commence le récit de la guerre contre Persée. Les faits ont déjà répondu et vont répondre encore à ce magnifique éloge de la modération romaine.

La défaite d'Antiochus et la ruine des Étoliens avaient satisfait l'orgueil humilié de Philippe, mais lui avaient enlevé les seuls auxiliaires qui auraient pu le sauver. Il restait donc isolé en face de Rome, et, aux outrages que lui prodiguait déjà le sénat, il devait comprendre que sa ruine était résolue. Pour prix de son alliance durant la guerre d'Antiochus, le sénat lui avait abandonné les conquêtes qu'il pourrait faire; à peine la victoire des Thermopyles eut-elle été gagnée, qu'on arrêta ses progrès. Il allait prendre Lamia, en Thessalie : Acilius lui ordonna d'en lever le siége; il avait conquis l'Athamanie : on laissa aux Étoliens le temps de l'en chasser. Trop bien surveillé dans la Grèce, il se détourna sur la Thrace, et y fit à petit bruit des conquêtes importantes. Les places maritimes[1] d'Ænos

[1] Le commissaire romain Fabius Labeo avait eu soin, en marquant après Cynoscéphales la limite de la Macédoine du côté de la Thrace, de suivre l'ancienne voie royale qui, jamais, ne se rapprochait de la mer. (Tite Live, XXXIX, 27.)

et de Maronée reçurent ses garnisons. Mais, de ce côté, Eumène l'épiait et le dénonça à Rome. Dès qu'on sut que les plaintes des bannis de ces deux villes étaient bien accueillies, il accourut au bord du Tibre une foule de Thessaliens, de Magnètes, d'Athamanes, etc.[1], et le sénat envoya trois commissaires qui, pour montrer aux Grecs l'humiliation et la faiblesse de ce roi devant lequel ils avaient si longtemps tremblé, forcèrent Philippe à comparaître devant leur tribunal comme un accusé ordinaire[3]. Il leur avait enlevé, disaient les Thessaliens, cinq cents jeunes gens des premières familles ; il avait ruiné le port de Thèbes, en Phthiotide, au profit de Démétriade, et tendu des piéges à tous les députés envoyés par eux à Flamininus. « Comme des esclaves tout à coup affranchis, répliqua le roi, ces gens ne savent user de la liberté que pour insulter leur maître ; au reste, ajouta-t-il fièrement, le soleil ne s'est pas encore couché pour la dernière fois[4]. » Est-il nécessaire de dire que les commissaires prononcèrent contre lui (185) ?


Médaille de Maronée[2].


T. Q. Flamininus[5].

Tite Live et Polybe l'accusent d'une cruauté qui était habituelle à tous ces rois[6], et le premier raconte en preuve une histoire où l'on voit combien la vie de ce temps était dure : Philippe avait fait tuer un des principaux Thessaliens et ses deux gendres. Les veuves avaient chacune

[1] Polybe, XXXIV, 4. Il y en eut de tant de peuples, qu'il fallut trois jours pour les entendre.

[2] Cheval libre et une grappe. Au revers, le nom des habitants (ΜΑΡΩΝΙΤΕΩΝ), autour d'un cep de vigne enfermé dans un carré.

[3] *Tanquam reus* (Tite Live, XXXIX, 25).

[4] *Nondum omnium dierum solem occidisse* (Tite Live, XXXIX, 26).

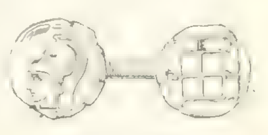
[5] Buste en marbre du cabinet de France, n° 3293 du catalogue. Il rappelle la médaille donnée à la page 29. Cf. *Revue numismatique*, t. I, p. 59, pl. IV, n° 2, année 1852 ; voy. p. 200, un mémoire de M. François Lenormant à ce sujet. Il avait été dressé à Flamininus une statue de bronze à Rome en face du Cirque. (Plut., *Flam.*, 1.) Il se peut donc que le buste et la monnaie nous offrent vraiment les traits du vainqueur de la Macédoine.

[6] Polybe, XXIV, 6. Naturellement, Tite Live est très-prolixe sur les débauches et la cruauté de Philippe.

TROISIÈME GUERRE DE MACÉDOINE.



un fils en bas âge; l'une refusa de se remarier; l'autre épousa Poris, le plus considérable des citoyens d'Ænia en Chalcidique, et mourut après lui avoir donné plusieurs enfants. Sa sœur, Théoxène, afin de veiller de plus près à l'éducation de ses neveux, unit sa destinée à celle de Poris et fut une véritable mère pour tous ses enfants. Survint un ordre du roi prescrivant que les fils de ceux qu'il avait fait périr lui fussent remis. C'était la mort ou l'infamie qui les attendait. Théoxène déclara qu'elle les tuerait plutôt que de les livrer, et Poris essaya de fuir. Il s'embarqua de nuit avec tous les siens pour les conduire à Athènes : mais le vent était contraire; quand le jour parut, ils se trouvaient encore en vue du port, et un navire courut à leur poursuite. Théoxène, prévoyant ce danger et résolue à y soustraire ses enfants, avait emporté des armes et du poison. « La mort, leur dit-elle, est notre unique ressource : voici deux moyens d'y arriver. » Les uns prennent le poison, d'autres le poignard; elle les jette mourants à la mer et s'y précipite elle-même avec son époux[2].


Monnaie d'Ænia[1].

Quelque accoutumés qu'on fût à de pareils destins, cette fin tragique d'une famille entière excita l'horreur, et le pieux historien veut que de ce jour les dieux aient marqué Philippe pour être leur victime. Rome allait se charger d'exécuter l'arrêt d'en haut.

Acès, roi de Thrace[3].

L'intervention des dieux n'était pas nécessaire, la politique suffisait, et le roi la mettait contre lui par d'imprudentes démarches que Rome dut regarder comme des provocations. Il était bien d'ouvrir des mines, d'établir de nouveaux impôts, de favoriser le commerce : il ne l'était pas d'essayer d'accroître la population de son royaume par des procédés asiatiques qui soulevèrent contre lui des haines sans lui apporter beaucoup d'avantages. Les villes maritimes lui étaient peu affectionnées; il en transporta les habitants dans la Pæonie et les remplaça par des barbares. Sous prétexte de porter se-

[1] Tête casquée que l'on pense être celle d'Énée. Au revers, ΑΙΝΕΙΑΣ autour d'un carré creux. Tétradrachme d'Ænia.

[2] Tite Live, XL, 4.

[3] Tête cornue d'Alexandre, en souvenir du dieu Ammon dont le conquérant s'était fait déclarer le fils. Au revers, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΚΟΥ (Acès, roi). Minerve Nicéphore assise; sous ses pieds, un trident. Statère d'or d'Acès; *unique* au cabinet de France

cours aux Byzantins, il fit une incursion dans l'intérieur de la Thrace, battit plusieurs petits rois et ramena de ce pays une colonie nombreuse,


Monn. de Philippopolis [1].

où il espérait recruter des soldats. Prusias était en guerre contre le roi de Pergame, il lui envoya des auxiliaires; et, se souvenant des plans d'Annibal, il excita, par de secrets émissaires, les barbares du Danube à se liguer avec lui pour marcher sur l'Italie. Leur chef promit de donner sa sœur en mariage au fils du roi. En vue d'appuyer ces négociations et d'assurer son influence dans la Thrace, il fonda la ville de Philippopolis sur les bords de l'Hèbre, non loin de


Autel de Jupiter [3].

l'Hæmus. On disait que du haut de cette montagne le regard embrassait le Pont-Euxin, l'Adriatique, le Danube et les Alpes. Philippe voulut la gravir pour reconnaître de là le plus court chemin vers l'Italie, car, désespérant de la Grèce, qu'il connaissait bien, il rêvait de recommencer lui-même l'expédition d'Annibal. Il mit trois jours à atteindre la cime cachée dans un épais brouillard et y éleva deux autels à Jupiter et au Soleil, mais il ne vit rien que les plaines fécondes de la Mœsie et de la Thrace [2]. Quand il redescendit, la nouvelle de cette étrange expédition, de cette impuissante menace, courait déjà vers

[1] La légende se lit ΗΓΕΜονεύοντος Μάρκου ΠΟΝΤίου ΣΑΒΕΙΝου ΦΙΛΙΠΠΟΠΟλεως, ce qui signifie : *Sous l'hégémonie de M. Pontius Sabinus à Philippopolis*. La nymphe Rhodope (ΡΟΔΟΠΗ), épouse du mont Hæmus et mère du fleuve Hebrus, est représentée assise sur un rocher. Revers d'une monnaie de cuivre de la ville que Philippe V avait bâtie sur une colline, non loin de l'Hèbre.

[2] Tite Live, XL, 22.

[3] Musée du Louvre : Frœhner, n° 40.

Rome. Quelque temps auparavant, Philippe, pour endormir la vigilance du sénat, lui avait envoyé son fils Démétrius, qu'un long séjour à Rome comme otage et des prévenances calculées avaient rendu tout dévoué aux intérêts romains. Avec son habileté meurtrière, le sénat, jetant la division et la haine jusque dans la maison royale, répondit qu'il pardonnait au père par considération pour le fils. Démétrius devait bientôt payer de sa vie ces perfides égards [1].

Le sénat, lui aussi, commençait ses préparatifs, en faisant servir la paix à énerver les peuples de la Hellade déjà si faibles; en travaillant sans bruit et sans relâche à la dissolution des ligues, à l'abaissement des États. Ses commissaires ne quittaient plus la Grèce [2]; à leur tête se trouvait toujours Flamininus, dont l'influence était encore accrue par la dignité de censeur qu'il avait récemment quittée. Deux hommes gênaient en Orient la politique du sénat, Philopœmen en Grèce, Annibal en Asie. Flamininus accepta la honteuse mission de délivrer le peuple-roi de ces deux vieillards. Philopœmen avait alors soixante-dix ans. Il ne se faisait pas illusion sur l'avenir de sa patrie; il voyait sa liberté périr sans même pouvoir lui donner pour tombeau un champ de bataille. « Es-tu donc si pressé, disait le vieux guerrier, avec une triste et amère résignation, à un des plus zélés partisans de Rome, es-tu donc si pressé, Aristénès, de voir le dernier jour de la Grèce ? » Cependant il lutta courageusement. Diophanès ayant uni imprudemment les troupes de la ligue à celles de Flamininus pour attaquer Sparte, Philopœmen se jeta dans la place et la défendit contre



Le Soleil personnifié [3].

[1] Polybe, XXIV, 1 et 5. On fit entendre à Démétrius que les Romains le mettraient bientôt sur le trône de Macédoine.

[2] Il en alla jusqu'en Crète. (Polybe, XXIII, 9).

[3] Buste du musée du Louvre. « Le jeune dieu, coiffé d'un bonnet asiatique, a la tête tournée vers le ciel, les sourcils contractés, la bouche entr'ouverte, les cheveux dressés sur le front. » (Frœhner, *Notice de la sculpture antique du musée national du Louvre*, t. Ier, p. 384.)

eux[1]. Une autre fois les Spartiates voulurent s'emparer d'un port, afin de pouvoir envoyer secrètement à Rome des ambassadeurs, il les contraignit à rester dans l'alliance et abattit leurs murailles, pour leur ôter l'envie et la facilité d'une défection. Rome demandait que les Achéens fissent rentrer à Sparte les bannis, Philopœmen s'y opposa; non par haine contre eux, mais pour qu'ils n'eussent pas cette obligation aux Romains.

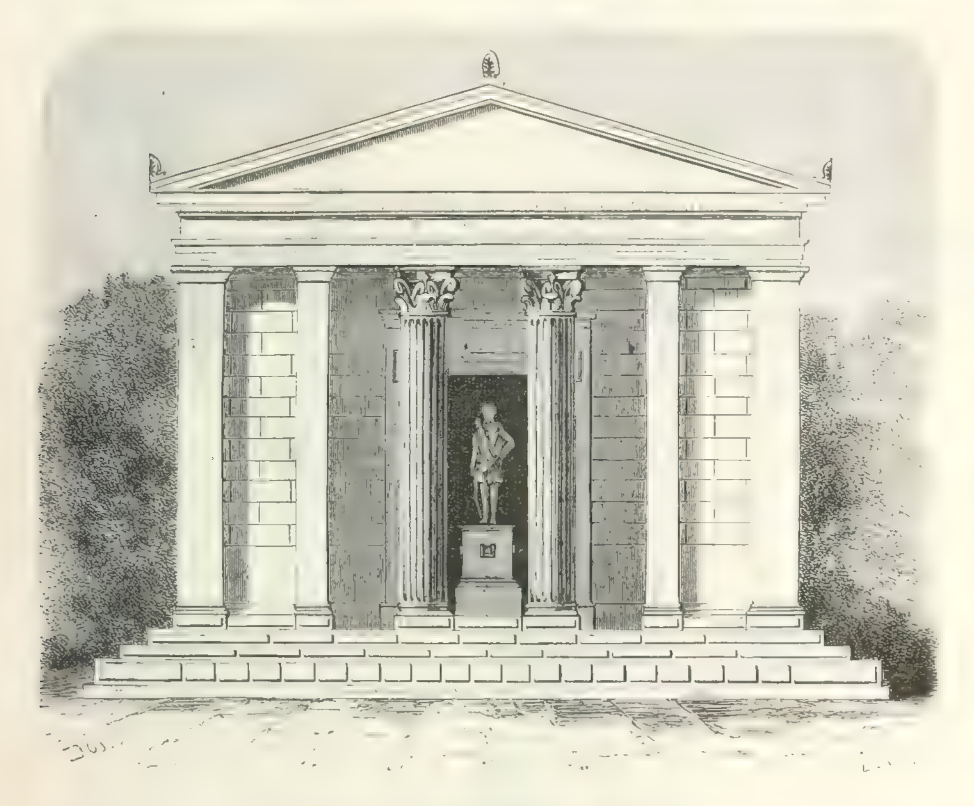


Site où se trouvent les ruines du temple de Diane Laphria à Messène[2].

La réunion du Péloponnèse en un seul État avançait, et la réputation de la ligue, celle de son général, s'étendaient au loin. Séleucus, Eumène, Ptolémée, lui envoyaient des ambassadeurs avec de riches présents[3]. Le sénat se hâta d'abaisser la fierté de cet État, qui prétendait faire lui-même ses affaires, sans laisser les Romains s'en

[1] Il refusa le titre de roi à Sparte. (Polybe, XX, 14.)
[2] Lebas et Waddington, *Voyage archéol. en Grèce et en Asie Mineure*. Architecture, Ire partie, pl. 1, état actuel; pl. 3, restauration.
[3] Polybe, XXIII, 6.

mêler[1]. Il demanda que Sparte pût se détacher de la ligue; Philopœmen empêcha que ses envoyés ne fussent admis. Ils revinrent, avec l'ordre d'être entendus toutes les fois qu'ils le voudraient, et ils se rendirent à l'assemblée accompagnés des bannis de Sparte



Temple de Diane Laphria à Messène (restauration)[2].

que, la veille, les Achéens avaient condamnés à mort. Quand Flamininus alla demander à Prusias la tête d'Annibal, il passa par Messène. A peine l'eut-il quittée, qu'une sédition y éclata contre les Achéens, et en même temps parut un décret du sénat qui permettait à Corinthe, à Argos et à Sparte de se séparer de la ligue. Philopœmen était alors à Mégalopolis. Malgré son âge et une maladie récente, il fit 17 lieues en un jour pour étouffer l'insurrection; mais, dans une

Médaille de Mégalopolis[3].

[1] Polybe, XXIV, 10.

[2] Lebas et Waddington, *Voyage archéol. en Grèce*, etc., p. 79.

[3] ΜΕΓΑΛ, Pan assis sur un rocher, tenant le *pedum* (voy. t. Ier, p. 156). Dans le champ, un aigle. Revers d'une monnaie de cuivre de Mégalopolis, dont le droit porte la tête de Jupiter.

rencontre avec les Messéniens, il tomba de cheval, fut pris et condamné à boire la ciguë (183). Lycortas, son ami, le vengea sur les Messéniens, et la Grèce entière lui fit de magnifiques funérailles; Polybe portait l'urne qui renfermait les cendres. « Comme on dit que



Scène de funérailles[1].

les mères aiment plus leurs derniers enfants qu'elles ont dans un

[1] Canthare du cabinet de France, n° 3331 du catalogue. Ce canthare à une anse représente une scène de funérailles : le corps du défunt enveloppé d'un linceul qui laisse voir sa tête barbue, est étendu sur un char traîné par deux mulets. Sur un étage inférieur sont assises deux femmes qui paraissent s'arracher les cheveux. Une autre de sa tête touche presque celle du mort. Deux autres encore, en proie à la douleur, marchent près du char. Derrière sont un homme qui porte la main à ses cheveux en signe de désespoir, un joueur de flûte et cinq *hoplites* (guerriers), couverts de leurs armes et baissant leurs lames en signe de deuil. Une colonne funèbre termine le tableau.

âge avancé, la Grèce, comme ayant enfanté Philopœmen dans sa vieillesse et après tous les grands personnages qu'elle avait portés, l'aima d'un singulier amour et l'appela le dernier de ses enfants[1]. »

Ce fut aussi de la main de Rome que périt Annibal. Abandonné par Antiochus, après Magnésie, il s'était retiré en Crète et de là en Arménie, d'où Prusias l'appela pour qu'il l'aidât de ses talents contre Eumène. Annibal battit le roi de Pergame, mais ses victoires retentirent jusqu'à Rome, et il vit bientôt Flamininus arriver à la cour de Prusias. Il avait fait préparer à sa maison sept issues secrètes : quand il voulut fuir, elles étaient toutes gardées. « Délivrons, dit-il, les Romains de leurs terreurs ; » et il prit un poison violent qu'il portait toujours sur lui (183)[2]. Ainsi tomba celui que Montesquieu appelle « le colosse de l'antiquité ».

Ces deux vieillards de moins dans le monde, il semblait que Rome ne dût plus trouver que des haines impuissantes. En Syrie, Antiochus avait péri lapidé par son peuple dont il pillait les temples pour s'acquitter envers le sénat (187) ; et Séleucus, son successeur, passa les onze années de son règne à ramasser l'argent du tribut. Un moment, il voulut tirer l'épée pour défendre Pharnace, roi de Pont, contre Eumène et Ariarathe de Cappadoce : Rome commanda la paix aux quatre rois. L'Égypte, sous la tyrannie d'Épiphane et la minorité de Philométor, allait s'affaiblissant ; Alexandrie, d'ailleurs, semblait un monde assez vaste, assez troublé pour que peuples et rois ne jetassent pas les yeux au dehors. Carthage travaillait à se faire oublier : Masinissa venait de lui enlever une troisième province ; elle n'avait osé que se plaindre et solliciter du sénat une vague promesse de garantie contre de nouveaux empiétements. En Espagne, la guerre allait cesser ; en Italie, presque tous les Cisalpins s'étaient soumis, seule la Macédoine restait debout et forte.


Pharnace Ier[3].

Chaque jour Philippe se faisait lire son traité avec les Romains pour nourrir son ressentiment. Ses émissaires étaient revenus des bords du Danube. Une peuplade nombreuse et renommée par son courage, les Bastarnes, acceptait ses offres. Il promettait à ces barbares une

[1] Rollin, d'après Plutarque (*Philopœmen*, 1).
[2] Tite Live, XXXIX, 51 ; Plut., *Flam.*, 28. La même année, dit-on, Scipion mourut dans son exil volontaire à Liternum.
[3] Tête diadémée de Pharnace Ier, d'après un tétradrachme.

route sûre par la Thrace où il avait imprimé la terreur de ses armes, il leur assurait des vivres, une solde de guerre et des terres fécondes dans le pays des Dardaniens. Ce peuple détruit, il comptait pousser les Bastarnes sur l'Italie, tandis que lui-même soulèverait la Grèce et appellerait tous les rois à la liberté.

Mais la sinistre prévoyance du sénat allait porter ses fruits. Démétrius, de retour en Macédoine, y trouva une faction puissante qui voulait à tout prix la paix et qui plaça à sa tête l'ami des Romains. Les partisans de la guerre avaient pour chef un frère aîné de Démétrius, Persée, qui, né d'une femme de basse naissance, craignait que Philippe ne laissât sa couronne à Démétrius. Pour perdre ce rival, il le peignit au roi comme un traître pressé, par Flamininus et par son ambition, de lui ravir le pouvoir. Le malheureux père hésitait entre ses deux enfants. Mais un jour Persée accourt ; dans un tournoi, son frère, dit-il, a voulu le tuer, et la nuit suivante il a assailli sa demeure avec des gens armés. D'ailleurs il veut fuir chez les Romains pour revenir sans doute avec les légions. Philippe interroge ; le crime semble prouvé ; et le jeune prince ayant tenté de s'enfuir à Rome, le roi se résolut à le faire secrètement périr. Invité par le gouverneur de la Péonie, dépositaire des ordres du père, à un repas de sacrifice, Démétrius se rendit à Héraclée où se faisait la fête. On mêla du poison aux viandes sacrées, et, comme la douleur lui arrachait de grands cris, on l'étouffa sous des couvertures (182). On dit que plus tard Philippe reconnut son innocence, et que la douleur le conduisit au tombeau (179).


Philippe V, de Macédoine [1].

II. — PERSÉE.

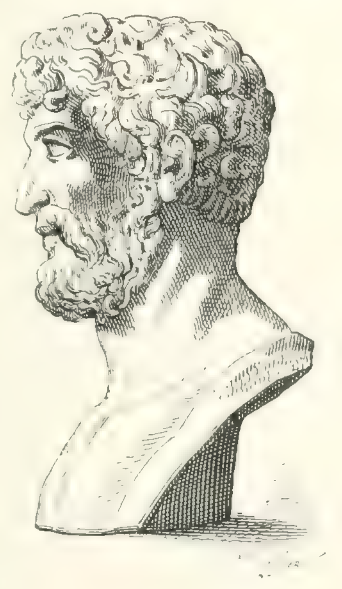
Les Romains ont voulu déshonorer Persée après l'avoir vaincu. Leurs historiens ont usé contre lui du droit de la guerre, *væ victis*, et les modernes ont fait comme eux. Mais Tite Live n'accuse-t-il pas Annibal d'impéritie ? Cependant il vante dans Persée la pureté des mœurs, la majesté toute royale de sa personne, son habileté dans

[1] Tête de Philippe V, père de Persée, d'après une monnaie. Mionnet, *Supp.*, t. III. Cf. *Mém. de l'Acad. des inscr.*, in-12, t. III, p. 108.

les exercices et dans les travaux de la paix et de la guerre[1]. Il l'accuse vaguement d'avoir tué sa femme, et lui reproche le meurtre de Démétrius. Mais, d'après son récit même, Persée devait se croire véritablement menacé. Il le représente comme un avare tenant plus à ses trésors qu'à sa couronne, et, quand les villes de Macédoine lui offrirent spontanément des subsides, il les refusa[2]; quand Cotys l'eut servi six mois avec deux mille auxiliaires, il lui donna pour sa cavalerie 100 talents de plus qu'il ne lui en avait promis[4]. Nous verrons plus loin si rien ne justifie sa conduite avec Gentius et les Bastarnes. Dans son royaume, Persée sut gagner l'affection et le dévouement de ses sujets; au dehors, il releva si haut la considération de la Macédoine, que pendant dix années il tint les regards du monde fixés sur elle[5].


Cotys[3].

Quant aux meurtres qu'on lui attribue, ou les preuves manquent, comme pour l'histoire de Rammius de Brindes; ou ils rentrent dans cette politique de perfidies et d'assassinats que suivaient alors tous les rois et Rome elle-même. Ceux qui avaient fait tuer Annibal, Philopœmen et Brachillas étaient mal venus à lui reprocher l'assassinat d'Eumène. On a mis en doute jusqu'à son courage. Mais il se trouva à tous les combats, conduisit toutes les expéditions, en Thrace, en Illyrie, en Épire, contre les Dardaniens et l'Étolie. A Pydna, il avait été blessé la veille, et il se jeta sans cuirasse au milieu de sa phalange rompue. Persée n'était donc ni meilleur ni pire que les principaux personnages de son temps.


Persée[6].

Philippe avait, dit-on, voulu laisser le trône au neveu de son ancien

[1] Tite Live : *nihil paternæ lasciviæ*, etc. Il copie ici Polybe, comme dans presque tout ce qu'il dit de la Grèce et de l'Orient. Persée avait alors trente et un ans.

[2] *Legationes civitatum venerant ad pecunias.... et frumentum pollicendum ad bellum.* (Tite Live). A son avènement, il remit à ses sujets tout ce qu'ils devaient au fisc, restitua aux bannis leurs biens confisqués, et jusqu'aux revenus touchés en leur absence. (Polybe, XXVI, 3.)

[3] Tête de Cotys III, d'après une monnaie de bronze.

[4] C'est-à-dire 200 talents pour mille cavaliers. (Tite Live, XLII, 67.)

[5] *Ipsius Persei.... celebrari nomen.* (Tite Live).

[6] Buste, d'un bon travail, du musée du Louvre (Clarac, n° 187), mais qui diffère sensiblement de la médaille. Celle-ci doit donner une représentation plus fidèle du personnage.

tuteur, Antigone. Persée se hâta de faire disparaître un rival dangereux. Mais il se garda de rompre en face avec le sénat; il mit à ses pieds sa couronne, renouvela le traité conclu avec son père et durant six années ne parut occupé que du soin de détourner de lui l'attention de Rome. Cependant il sentait qu'une menace était toujours suspendue sur sa tête et que les causes qui avaient amené la seconde guerre de Macédoine en préparaient une troisième. L'achèvement de l'œuvre commencée en Grèce par Flamininus exigeait la ruine du royaume macédonien. Les sénateurs romains n'étaient pas hommes à se demander si cela serait une chose honnête. Il suffisait qu'elle parût une chose utile, et ils ont eu l'art, souvent pratiqué depuis, de faire de leur victime l'agresseur. Persée n'a jamais conçu la folle pensée de jouer le rôle d'Annibal ou d'essayer celui d'Antiochus. Il ne disposait même pas des ressources que son père possédait, au moment de ses premiers combats contre Rome. Il ne pouvait donc songer qu'à organiser la défense de ses États dans le silence et l'ombre; mais il la prépara énergiquement.


Persée [1].

Philippe lui avait laissé un trésor bien rempli; il l'augmenta encore et amassa assez de richesses pour soudoyer pendant dix ans dix mille mercenaires. Il n'avait pas de flotte; en créer une eût été une déclaration de guerre; il y renonça: mais il ruina toutes ses villes maritimes qui n'étaient pas en état de se défendre. Dans ses arsenaux il réunit de quoi équiper trois armées et des vivres pour dix ans [2]. Par ses expéditions en Thrace, Philippe avait aguerri son armée; il l'exerça en écrasant les Dolopes, qui voulaient se mettre sous la protection de Rome, et il put compter sur quarante-cinq mille bons soldats. Enfin, pour réunir autour de lui tous les Macédoniens, il ouvrit les prisons, remit les sommes dues au fisc et rappela les bannis; des édits publiquement affichés à Delphes, à Délos et dans le temple de Minerve Ithonienne, leur promirent sûreté et la restitution de leurs biens.

Philippe n'avait jamais pu faire oublier aux Grecs sa cruauté. Persée envoya à toutes les villes des ambassadeurs pour demander l'oubli du passé et une sincère alliance. Prévenant par ses bienfaits

[1] Tête diadémée de Persée, d'après un tétradrachme.
[2] Tite Live, XLII, 12; Plut., *Æmilius*, 8.

leur amitié, il rendit aux Athéniens et aux Achéens ceux de leurs esclaves auxquels son père avait ouvert un asile dans son royaume. La Thessalie était incapable de se gouverner : il profita de ses divisions, soutint les petits contre les grands, les débiteurs contre leurs créanciers, et des garnisons macédoniennes rentrèrent dans la plupart des villes d'où les Romains les avaient chassées. L'Épire ne s'était tournée qu'à regret contre Philippe : il la ramena secrètement dans son alliance. Les Béotiens avaient rejeté l'amitié de son père : ils acceptèrent publiquement la sienne par un traité qu'on afficha à Thèbes, à Délos et à Delphes. Sans quelques avisés et prudents personnages, l'Achaïe faisait de même, et c'est à lui que les Étoliens s'adressaient quand leur pays était troublé. Gentius, petit roi d'Illyrie, qu'effrayaient le voisinage et les menaces des Romains[2], promit des secours en échange de quelques subsides, et Cotys, roi des Thraces-Odryses, s'engagea à partager tous ses périls. Le roi de Syrie, Séleucus IV, lui avait donné pour épouse sa fille, qu'une flotte rhodienne lui amena[4]; Prusias, son beau-frère, n'attendait qu'une occasion d'attaquer en Asie Eumène, le protégé du sénat. Ce roi de Pergame n'était pas lui-même sans trouver que l'amitié de Rome était quelquefois bien lourde[5], et il tâchait de s'assurer celle d'Antiochus IV. Rhodes, mal récompensée de ses services, et qui, dans le soulèvement des Lyciens contre elle, reconnaissait la main du sénat, se rapprochait de Persée; il eut même à Samothrace,


Séleucus IV[1].


Prusias II[3].


Antiochus IV[6].

[1] Tête diadémée de Séleucus IV, Philopator, d'après un tétradrachme.

[2] Voyez, dans Tite Live (XL, 42), les accusations du préteur Duronius contre lui.

[3] Tête diadémée de Prusias II, d'après un tétradrachme.

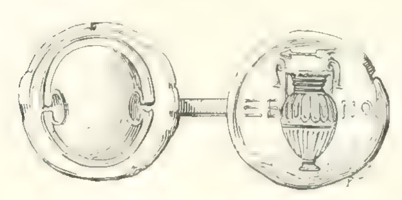
[4] Polybe, XXVI, 5.

[5] Tite Live dit de lui et d'Attale : *Jam enim suspectos habebat Romanos.* Il assura à Antiochus le trône que voulait usurper Héliodore, assassin de Séleucus. Les progrès de Philippe et de Persée en Thrace le rattachèrent seuls à la cause de Rome. Cependant il offrit à Persée de lui vendre sa neutralité 500 talents, ou ses secours 1500. Après une belle et sainte lutte d'avarice, dit Polybe (XXIX, 2, 5 et 9), ils se séparèrent à avantage égal, comme deux vaillants athlètes. Mais j'ai peine à croire à cette affirmation de Polybe, qui répète un bruit, mais ne raconte pas un fait public.

[6] Tête d'Antiochus IV, Épiphane, d'après un tétradrachme.

durant plusieurs jours, de secrètes entrevues avec les députés des villes d'Asie[1]. A Carthage, le sénat reçut la nuit, dans le temple d'Esculape, ses ambassadeurs[2]. Enfin, trente mille Bastarnes approchaient, et le bruit seul de leur marche jetait l'effroi en Italie[3].

Ainsi, ce que n'avait pas fait Annibal, Persée semblait prêt à l'accomplir. Encouragé par cette haine universelle que l'ambition de Rome avait soulevée, il marcha plus hardiment. Pour montrer aux Grecs les enseignes macédoniennes, qu'ils n'avaient pas vues depuis vingt ans, il pénétra avec une armée, sous prétexte de sacrifices à Apollon, jusqu'au temple de Delphes. En Thrace, en Illyrie, le sénat avait des alliés : il dépouilla le Thrace Abrupolis, et fit tuer le chef illyrien Arthétauros[4]. Deux Thébains voulaient retenir la Béotie dans l'alliance de Rome, ils tombèrent sous les coups de meurtriers inconnus.



Monnaie de la Béotie[5].

Eumène, alarmé de cette résurrection de la puissance macédonienne, vint la dénoncer à Rome. Il révéla dans le sénat les préparatifs de Persée, ses intrigues pour s'attacher partout le parti populaire, au détriment des amis de Rome, ses crimes vrais ou supposés. « Voyant, dit-il, que vous laissez le champ libre en Grèce et que rien n'a lassé votre patience, il se tient pour assuré de passer en Italie sans trouver un seul combattant sur son chemin. » Eumène termina ce discours haineux par l'habituelle invocation aux dieux. « A vous, Romains, de décider ce que réclament votre sûreté et votre honneur. Pour moi, il me reste à prier les dieux et les déesses de vous inspirer le désir de défendre nos intérêts et les vôtres. »

Persée avait fait suivre Eumène en Italie par ses propres ambassadeurs ; ils demandèrent à répondre et le firent avec hauteur, presque avec menace. « Le roi, dirent-ils, est fort en peine de se justifier. Il tient à ce qu'on ne voie dans ses paroles ou dans ses actes rien

[1] Tite Live, XLII, 25. Cependant elles n'eurent pas le courage de se déclarer ; en 170, les députés d'un grand nombre d'entre elles vinrent à Rome. Pour les Rhodiens, le sénat leur avait déclaré qu'il ne leur avait pas donné les Lyciens comme sujets, mais comme *amis* et *alliés*. (Polybe, XXVI, 5.)

[2] Tite Live, XLI, 27.

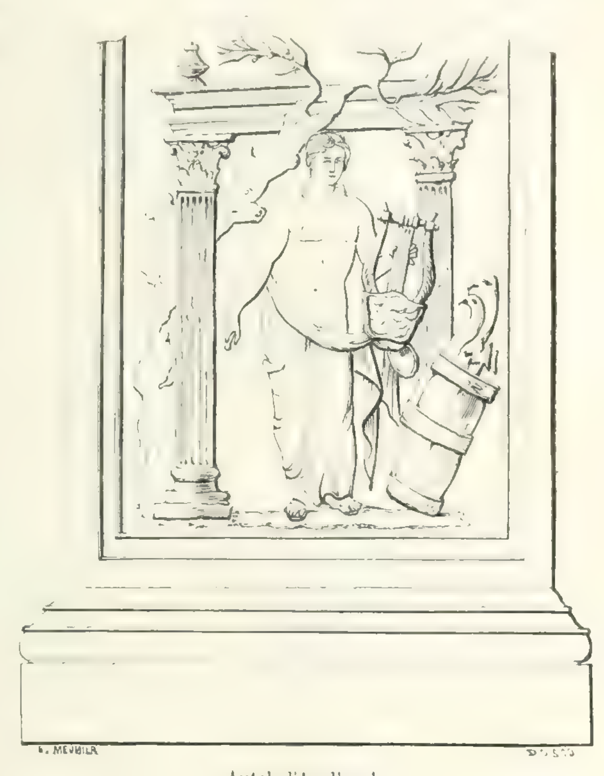
[3] Une députation des Dardaniens vint demander contre eux des secours.

[4] Tite Live, XLII, 13, et Polybe, XXVII.

[5] Bouclier béotien ; au revers, un vase, *diota*, au-dessus duquel est une flèche, et de chaque côté, la légende ΞΕΝΟ, nom de magistrat. Didrachme des Béotiens.

d'hostile; mais, si l'on s'obstine à chercher un prétexte de guerre, il saura bravement se défendre. Les faveurs de Mars sont à tout le monde et l'issue de la guerre est incertaine. »

Eumène, comblé de présents, parmi lesquels étaient les insignes consulaires, la chaise curule et le bâton d'ivoire, retourna par la Grèce dans ses États, et Persée, certain qu'il monterait à Delphes offrir un sacrifice à Apollon, aposta sur le chemin des meurtriers. Pour donner accès à ce temple fameux, les Romains eussent construit une grande et large voie; les Grecs ne s'étaient pas donné ce souci. Au-dessus de Cirrha, la route s'élevait rapidement et, en un certain endroit, près d'une masure, se réduisait à un sentier qu'un éboulement venait de rétrécir encore. Quatre brigands se cachent derrière les ruines et y attendent le roi, qui arrivait, suivi de ses amis et de ses gardes. A mesure que l'on montait, la suite royale s'allongeait; près de la masure, Eumène se trouva seul en tête avec le chef étolien, Pantaléon. A cet instant, les bandits font rouler de grosses pierres, dont l'une frappe le roi à la tête, l'autre à l'épaule; il tombe évanoui, on le croit mort, et tous, d'abord, s'enfuient; même les assassins, qui ne croient pas avoir besoin de s'arrêter pour achever leur victime. Ils gravissent rapidement les pentes du Parnasse, et l'un



Autel d'Apollon [1].

[1] Bas-relief de la villa Albani, publié par P. Piranesi (t. II, p. 235, pl. 98). Le dieu tient sa lyre et près de lui se trouve le *corytos*, l'étui où sont déposés ses flèches et des arcs, dont l'un paraît se terminer par une tête de corbeau, l'autre par une tête de griffon. Un autre bas-relief du musée Pio-Clementino (t. IV, pl. 43) représente le *corytos* se portant sur l'épaule comme un carquois.

d'eux les suivant avec difficulté, ils le tuent pour qu'il ne tombe pas vivant aux mains des gardes qui avaient reconnu leur petit nombre et s'étaient mis à leur poursuite.

Cependant l'Étolien était resté près du roi, le couvrant de son corps ; les amis, les serviteurs, reviennent. On porte Eumène, toujours évanoui, à son vaisseau, de là à Corinthe et de Corinthe à Égine, en faisant passer le navire par-dessus l'isthme. On s'arrêta dans l'île et l'on garda un profond silence sur l'événement. Les Pergaméens, qui avaient bien compris d'où le coup était parti, se trouvaient trop près de la Macédoine pour ne pas cacher les progrès du mal ou de la guérison. La nouvelle de la mort du roi courut à Pergame, et déjà Attale, son frère, réclamait la main de la reine et la couronne.

Un commissaire romain, Valerius, se trouvait alors en Grèce. Il vint rendre compte aux sénateurs de ce nouvel attentat, amenant avec lui deux témoins contre le roi de Macédoine. Le premier était l'hôtesse habituelle de Persée à Delphes, qui, sur une lettre de lui, avait mis à la disposition de ses gens la maison près de laquelle le crime avait été commis. Le second, Rammius de Brindes, chez qui descendaient les Romains de distinction allant d'Italie en Grèce et les députés des nations étrangères, déposa que, invité par Persée à le venir trouver, il en avait reçu les plus magnifiques promesses, à la condition d'empoisonner ceux des Romains logés dans sa maison que le roi lui désignerait.

Persée, fort malmené par Tite Live, a naturellement trouvé des apologistes à outrance. Je ne puis lui accorder que l'assassinat d'Eumène ait été une invention des Romains ou une spéculation d'obscurs bandits. Supprimer le roi de Pergame était un coup fort utile où Persée trouvait en outre le plaisir de la vengeance : deux motifs qui, en ce temps-là, suffisaient. Je crois donc qu'il faut laisser à son compte l'aventure manquée de Delphes, sauf à concéder que Rammius, trouvé en Grèce au retour d'un voyage en Macédoine, a imaginé une fable qui expliquait sa présence à Pella, servait les projets de Rome et sa propre fortune. Car, d'après les habitudes romaines, cette *délation* devait lui rapporter beaucoup[1].

Les hostilités auraient dû commencer en l'année 172. Un incident, curieux pour l'histoire constitutionnelle de Rome, les suspendit. Le

[1] Tite Live, XLII, 15-17. Persée fit déclarer au sénat que la dénonciation de Rammius était calomnieuse.



Delphes et le double sommet du Parnasse. (Voy. p. 87.)

consul M. Popillius avait, l'année précédente, sans déclaration de guerre, attaqué les Statielles : dix mille périrent, autant furent vendus. Comme en ce moment beaucoup de chefs militaires se croyaient tout permis dans leur province, les sénateurs trouvèrent opportun de donner une leçon à l'un d'eux ; d'ailleurs les circonstances étaient assez graves pour qu'il fût imprudent de provoquer tous les montagnards de la Ligurie. En conséquence, ils ordonnèrent à Popillius de rendre à ce qui restait de Statielles la liberté et leurs biens. C'était un affront pour le consul, et les sénateurs n'avaient nul droit de le lui infliger, car s'il avait été cruel, il avait du moins agi dans la limite de son *imperium*. Aux tribuns seuls appartenait le droit de le citer, au sortir de charge, par-devant le peuple, qui pouvait alors le punir d'une amende ou de l'exil. Le *sénatus-consulte* était donc un nouvel empiétement des pères conscrits sur le pouvoir consulaire. Popillius le leur reprocha dans une assemblée qu'il vint tenir au temple de Bellone : il condamna à l'amende le préteur qui avait fait la proposition, demanda la suppression du décret et, au lieu d'un blâme, des actions de grâces aux dieux pour sa victoire[1]. L'année se passa sans que le différend fût vidé ; l'an d'après, les nouveaux consuls, dont l'un était frère de Popillius, le renouvelèrent, et le sénat, irrité, décida que, pour 172, la province consulaire serait la pauvre Ligurie et non la riche Macédoine. Ce retard donnait aussi le temps d'achever les préparatifs qu'on voulait rendre formidables et les négociations qui devaient isoler la Macédoine. Le monde resta donc, une année encore, dans l'anxieuse attente de cette lutte qui remettait en question ce que la victoire de Zama avait paru décider.

Persée devait-il prendre l'offensive et, dans l'espérance de soulever la Grèce, sortir de ses montagnes macédoniennes qui semblaient d'inexpugnables remparts ? Sans doute l'audace aurait pour quelque temps réussi, et son armée se serait grossie de quelques volontaires[2]. Mais ces rois et ces peuples qui faisaient pour lui tant de vœux secrets n'auraient osé lui donner un soldat. Antiochus oubliait son frère, retenu comme otage au bord du Tibre, pour disputer à Philométor la Cœlésyrie, et envoyait à Rome une ambassade avec de somptueux présents pour les temples et d'humbles paroles pour le

[1] Tite Live, XLII, 7-9.

[2] *Id.*, XLII, 25. *Omnes reges civitatesque .. converterant animos in curam.... belli* (*ibid.*, 29). *In liberis gentibus plebs ubique omnis.... erat ad regem Macedonasque inclinata* (*ibid.*, 30). Mais le parti aristocratique, partout soutenu par Rome, était aussi partout le plus fort.

sénat. Masinissa, qui venait d'enlever à Carthage une quatrième province avec soixante-dix villes, achetait le silence complaisant de Rome au prix de secours importants; mais, pour ne pas s'exposer au risque d'allumer une guerre en Afrique, au moment où allait commencer celle de Macédoine, on défendit au Numide de pousser à bout les Carthaginois. Eumène avait entraîné Ariarathe[1]; Rhodes n'osait refuser au sénat des vaisseaux; Ptolémée en offrait. Si Cotys, roi des Odryses, était pour Persée, d'autres chefs thraces étaient pour Rome; Gentius, prince cruel et débauché, voulait faire payer au poids de l'or une assistance dérisoire[2], et les Bastarnes demandaient pour les fantassins cinq pièces d'or par homme, dix pour les cavaliers, mille pour les chefs de bande. Ces exigences inspirèrent au roi de justes défiances, et il laissa s'éloigner des auxiliaires dont la fidélité s'achèterait sans doute, comme leur courage, au poids de l'or[3]. Ainsi, au moment de la lutte, Persée se trouvait seul.

Au commencement de l'année 171, le sénat rendit enfin le décret suivant: « Pour le salut et la prospérité de la république, les consuls feront à la première assemblée des comices centuriates, la proposition suivante : Considérant que Persée, contrairement au traité conclu avec son père et renouvelé avec lui-même, a porté ses armes contre nos alliés, dévasté leur territoire et occupé leurs villes, qu'il a réuni des armes, des soldats et des vaisseaux pour entreprendre une guerre contre le peuple romain, plaise au peuple, si ce roi ne donne pas satisfaction, que la guerre lui soit faite. » L'assemblée, suivant l'habitude, accepta sans discussion la proposition sénatoriale. On leva aussitôt deux légions dont l'effectif fut porté de cinq mille deux cents hommes à six mille fantassins et trois cents cavaliers. Le contingent des alliés fut, de même, augmenté et fixé à seize mille hommes de pied et quatorze cents chevaux; c'était donc, pour les deux légions, vingt-huit mille fantassins et deux mille cavaliers. La disproportion entre les deux armées était grande; mais on devait combattre

[1] Tite Live, XXXVIII, 39; XLII, 19. Ariarathe de Cappadoce envoya de lui-même son second fils en otage. Notons, comme trait des mœurs diplomatiques du temps, que le sénat fit présent à l'ambassadeur de 100 000 as, qu'une maison fut affectée à son logement et qu'il fut défrayé de tout pendant son séjour en Italie. C'était l'obligation qui résultait de l'*hospitium publicum*; des envoyés de Rome auraient été traités de même en Cappadoce.

[2] Polybe, XXIX, 7. Ce petit roi, dont on a étrangement grossi les forces, ne livra pas même un combat pour sauver sa province, qu'Anicius conquit en quelques jours. Quant à Cotys, donna mille cavaliers et mille fantassins.

[3] Plut. *Æmil.*, 12 sq.; Tite Live, XLIV, 26.

en pays montagneux où une nombreuse cavalerie n'était pas nécessaire. D'assez nombreux auxiliaires étrangers, Ligures, Crétois et Numides, formaient un corps de troupes légères dont le service pouvait être fort utile. Masinissa envoya même des éléphants. Un sénatus-consulte ratifié par un plébiscite décida que, pour la guerre de Macédoine, tous les tribuns légionnaires seraient à la nomination du consul[1].

Le recrutement se fit sans difficulté. Depuis qu'on avait vu les soldats revenir avec un gros butin des campagnes de Grèce et d'Asie[2], les guerres d'Orient étaient populaires. Une seule difficulté s'éleva. On voulait donner à cette armée des cadres solides, et un sénatus-consulte avait prescrit d'appeler les anciens centurions qui n'auraient point dépassé cinquante ans. Plusieurs de ces officiers, n'ayant pas obtenu le rang auquel ils pensaient avoir droit[3], réclamèrent auprès des tribuns du peuple ; l'affaire ayant été portée devant une assemblée que le consul présida, un d'eux demanda la permission de parler. Nous résumons son discours qui montre quelle était, depuis un demi-siècle, la vie d'un plébéien. Ailleurs[4] nous indiquerons les conclusions qu'il en faudra tirer, touchant la condition faite au peuple par ces longues guerres.

« Quirites, dit-il, je suis Spurius Ligustinus, de la tribu Crustumine et originaire du pays des Sabins. Mon père m'a laissé un arpent de terre et une cabane où j'habite encore. Quand j'eus l'âge, il me fit épouser sa nièce, qui m'apporta sa chasteté et une fécondité à combler les vœux d'une riche maison, six fils et deux filles. Embarqué pour la guerre de Macédoine, je servis deux ans comme soldat, et Flamininus me nomma centurion de la dixième compagnie des hastats. Sous Porcius Caton, en Espagne, j'arrivai au commandement de la première, et dans la guerre contre les Étoliens, à celui des princes de la première centurie. Dans mes vingt-deux campagnes, j'ai été quatre fois primipilaire ; il m'a été décerné trente-quatre récompenses pour mon courage et six couronnes civiques. Enfin je compte plus de cinquante années d'âge et je puis donner quatre soldats à

[1] Tite Live, XLII, 31. Voyez t. Ier, p. 269.
[2] *Quia locupletes videbant qui.... stipendia fecerant* (Tite-Live, XLII, 32).
[3] Entre les soixante centurions d'une légion, il y avait une hiérarchie qui assignait à chacun un rang déterminé ; les *primipilaires*, par exemple, étaient regardés comme ayant un poste bien plus honorable que ceux des simples centurions.
[4] Au chap. XXXVI.

ma place. J'ai donc quelque droit à obtenir mon congé; mais, tant qu'on me trouvera bon pour le service, je n'invoquerai pas l'excuse légale. C'est aux tribuns à voir quel rang je suis capable d'occuper. Et vous, mes camarades, vous qui n'avez jamais rien fait contre l'autorité des magistrats et du sénat, mettez-vous à la disposition des consuls; toutes les places sont honorables, quand on y défend son pays[1]. »

Ces patriotiques paroles, dont il n'y a pas lieu de suspecter l'authenticité, du moins quant au fond du discours, avaient sans doute été préparées par le consul; le moyen réussit : les centurions retirèrent leur demande et les généraux eurent des hommes expérimentés pour conduire leurs cohortes.

Aux préparatifs militaires se joignirent les précautions religieuses. Un des consuls reçut du sénat l'ordre de faire un nouveau traité avec le ciel, en vouant « à Jupiter très-bon, très-grand, dix jours de jeux, et à tous les dieux des offrandes, si la république restait dix ans dans le même état. »

Le sénat n'avait d'abord envoyé au delà de l'Adriatique qu'un préteur et cinq mille hommes. Mais sept commissaires précédaient l'armée; ils parcoururent la Grèce, où leur seule présence suffit pour détruire l'effet de six années de prudence et de concessions : preuve évidente de la fragilité de l'appui auquel on voudrait que Persée eût confié sa fortune. Dans la Thessalie, toutes les villes non occupées par les Macédoniens donnèrent des otages, que les Romains enfermèrent à Larisse. Dans l'Étolie, où de sanglantes dissensions[2] enlevaient au peuple le peu de force qui lui restait, ils firent nommer stratége un de leurs partisans et déportèrent en Italie tous ceux qu'on leur désigna comme ennemis de Rome; en Béotie, ils rompirent la ligue et regagnèrent toutes les villes à leur alliance; dans le Péloponnèse, les Achéens, quelque temps incertains, promirent d'envoyer mille hommes à Chalcis pour la défendre. L'Acarnanie, l'Épire même, montraient un empressement de bon augure. Du haut de ses montagnes, Persée voyait ces courses, ces menées des ambassadeurs romains, et il se laissait enlever la Grèce sans risquer pour elle un combat, comme si elle ne valait pas même l'honneur d'une lutte. Au lieu d'agir, il négociait, et, après avoir provoqué son implacable ennemi, il s'arrêtait, perdant volontairement la seule chance qu'il eût, non de

[1] Tite Live, XLII, 34.

[2] Voyez, dans Tite Live (XLI, 25), le massacre des quatre-vingts principaux citoyens. *Idem furor et Cretenses lacerabat.*

triompher, mais de tomber avec gloire, après avoir peut-être quelque temps ébranlé le monde.

Tandis que le préteur, avec sa faible armée, prenait position dans la Dassarétie, Persée sollicitait une trêve, que Marcius, le chef de la députation romaine, se hâta de lui accorder, en se félicitant de l'avoir trompé par cet appât de négociations; trêve qui ne lui faisait rien gagner et qui donnait aux Romains le temps d'achever leurs préparatifs. « C'est de l'astuce punique, disaient de vieux sénateurs. — Non pas, répondaient les jeunes, mais de la politique habile. »



Larisse (état actuel)[1].

Quoi qu'en disent certaines légendes que Tite Live raconte, ce peuple n'avait jamais été assez chevaleresque pour que Marcius dût lui paraître trop habile. A Rome, on agit comme lui. Durant cinq mois on fit attendre une réponse aux députés du roi. Lorsqu'ils furent admis enfin devant le sénat, dans le temple de Bellone, les députés dirent : « Le roi Persée se demande avec étonnement pourquoi ces armées qui se dirigent vers son royaume? Si le sénat veut les rappeler, le roi donnera toutes les satisfactions qu'on demandera. » On leur répondit

[1] Baron de Stackelberg, *la Grèce, Vues pittoresques.* Larisse est aujourd'hui décimée par la fièvre qui sort des marais formés par le Salamvria; et malgré ses trente mille habitants, c'est une ville morte, ou du moins mourante.

que le consul Licinius serait bientôt en Macédoine avec une armée; qu'à lui, devrait s'adresser le roi, s'il avait des satisfactions à offrir; que, pour eux, ils n'avaient plus de raison de demeurer à Rome et qu'ils devraient, avant onze jours, avoir quitté l'Italie. L'ordre fut en même temps envoyé d'expulser tous les Macédoniens établis dans la péninsule : on leur donna trente jours pour en sortir. Derrière eux, le consul Licinius débarqua près d'Apollonie. Il traversa sans obstacle



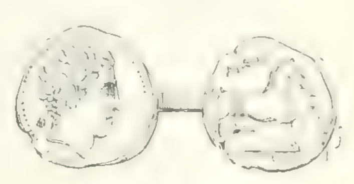
Vallée de Tempé[1].

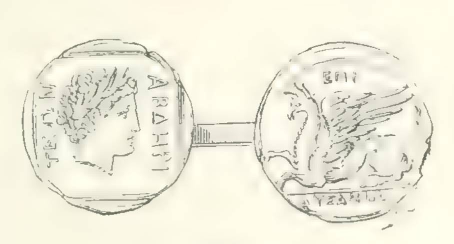
l'Épire, l'Athamanie et les défilés de Gomphi; Persée l'attendait au pied du mont Ossa, à l'entrée de la vallée de Tempé, le seul chemin pour passer de la Thessalie en Macédoine. Cette gorge étroite et longue où le Pénée se fraye avec effort un passage que lui disputent les derniers rochers de l'Ossa et de l'Olympe était dans l'antiquité le site le

[1] Dodwell, *Tour through Greece*, pl. 113. L'inscription gravée sur le rocher porte que C Cassius Longinus, proconsul, a réparé la route de la vallée de Tempé. Il est probable que ce Longinus est le lieutenant de César dont il est parlé au *de Bello Civili*, III, 36. Un spirituel voyageur, M. E. Melchior de Vogüé, vient de décrire cette route sipittores que (*Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1879).

plus fameux pour ses beautés pittoresques et sa sauvage grandeur. C'est aux abords de ce lieu poétique, à Sycurion, que se rencontrèrent pour la première fois les soldats de Persée et ceux de Rome. L'avantage ne fut pas pour ceux-ci. Licinius eut le dessous dans une escarmouche qui aurait pu devenir une bataille générale, si Persée avait engagé sa phalange. En repassant durant la nuit le Pénée, le Romain laissa sur l'autre rive plus de deux mille quatre cents des siens morts ou prisonniers.

La Grèce attentive applaudit à ce premier succès. Mais Persée s'arrêta et demanda la paix, offrant le tribut et l'abandon de ses conquêtes[1]. Le consul vaincu exigea qu'il se remît lui-même et son royaume à la discrétion du sénat. Cependant il ne sut pas justifier cette fierté de langage : il éprouva un second échec près de Phalana, et alla hiverner en Béotie après la prise de quelques villes thessaliennes. Une victoire navale et des succès en Thrace terminèrent cette campagne en faveur de Persée. L'odieuse conduite du consul et du préteur Lucretius, qui pillaient sans pudeur les alliés, accrut le mécontentement; plusieurs cantons de l'Épire se déclarèrent ouvertement pour le roi de Macédoine[3], et l'Étolie, l'Acarnanie, remuèrent.


Monnaie de Phalana[2].


Monnaie d'Abdère[4].

Un nouveau consul aussi incapable que le précédent, A. Hostilius, arriva. En traversant l'Épire, il faillit être enlevé par un parti ennemi. La campagne répondit à ces commencements : Hostilius débuta par un échec et perdit l'année à chercher un passage pour entrer en Macédoine. Partout Persée faisait face dans des positions inexpugnables. Les deux lieutenants qui attaquaient par mer et du côté de l'Illyrie ne furent pas plus heureux : l'un ne se signala que par le sac d'Abdère ; l'autre, Claudius, posté à Lichnydus, perdit six mille hommes dans une entre-

[1] Tite Live, XLII, 47-63.

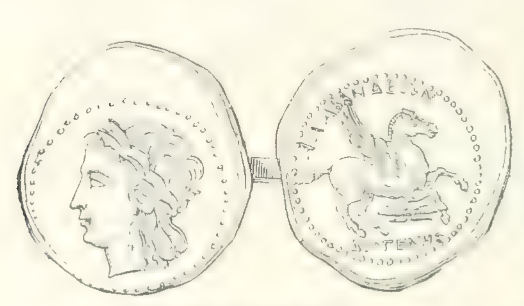
[2] Tête d'homme. Au revers, le nom des habitants de la ville et un cheval libre. Didrachme de Phalana.

[3] On a dit l'Épire entière, mais les Molosses arrêtèrent Persée sur les bords de l'Aoûs, en 170, et Claudius leva six mille auxiliaires thesprotes et athamanes. (Tite Live, XLIII, 21.) Marcius acheta aux Épirotes, en 169, les vivres nécessaires à l'armée de Macédoine. (Tite Live, XLIV, 16.)

[4] Tête laurée d'Apollon et le nom du peuple : ΑΒΔΗΡΙΤΕΩΝ. Au revers, ΕΠΙ ΠΑΥΣΑΝΙΩ, nom de magistrat; griffon couché. Tétradrachme d'Abdère.

prise mal conduite contre Uscana. Dès qu'il sut les Romains retirés prématurément dans leurs quartiers, Persée courut châtier les Dardaniens, auxquels il tua dix mille hommes, et employa l'hiver à enlever plusieurs places de l'Illyrie, dans lesquelles il fit six mille Romains prisonniers[1]. Il voulait fermer de ce côté les approches de la Macédoine, et décider peut-être la défection de Gentius. Le roi barbare demandait avant tout de l'argent; Persée refusa. L'Épire paraissait soulevée; il espéra entraîner aussi l'Étolie, et pénétra jusqu'à Stratos avec dix mille hommes. Mais les Romains étaient entrés dans la place.

Cette activité, ces succès, invitaient les peuples irrésolus à saisir l'occasion de se sauver avec lui, et c'est le moment où les ambassades affluent à Rome! Athènes, Milet, Alabanda, la Crète, renouvelaient leurs offres de services ou leurs dons; Lampsaque sollicitait le titre d'alliée. Les Carthaginois avaient offert 1 500 000 boisseaux de blé; Masinissa en promettait autant, et en outre douze cents Numides et douze éléphants; déjà il avait envoyé vingt-deux éléphants et deux mille auxiliaires[3]. Persée restait seul encore.



Monnaie d'Alabanda[2].

Cependant, grâce à l'impéritie des généraux, cette guerre devenait sérieuse; l'inquiétude gagnait Rome; il fut défendu aux sénateurs de s'éloigner de la ville de plus d'un mille. Soixante mille hommes furent levés en Italie, et le nouveau consul Marcius emmena de nombreux renforts pour combler les vides faits dans l'armée par les congés que les consuls et les préteurs avaient vendus. Pour détruire l'effet des exactions dont les Grecs avaient été victimes, il se fit précéder d'un sénatus-consulte qui défendait de rien fournir aux généraux au delà de ce que le sénat avait fixé.

Les monts Cambuniens et l'Olympe ferment au sud la Macédoine, où Marcius était décidé à porter la guerre : c'est une barrière formidable. Avant de l'aborder, il interrogea les gens du pays sur les routes,

[1] Tite Live, XLIII, 20.

[2] Tête d'Apollon. Au revers, ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ, nom du peuple, et un nom de magistrat; ΔΙΟΓΕΝΗΣ. Pégase et foudre. Tétradrachme d'Alabanda.

[3] Rhodes, Samos, Chalcédoine et, du fond de la mer Noire, Héraclée du Pont, avaient envoyé des vaisseaux. (Tite Live, XLII, 56.)

ou plutôt sur les sentiers abrupts qui y courent, s'assura de guides perrhèbes, puis tint un conseil de guerre. Les uns proposaient de passer par Pythion, entre l'Olympe et les monts Cambuniens; d'autres, de tourner ces montagnes où Persée avait accumulé les moyens de défense et d'entrer dans le royaume par l'Élymée, à la passe des Quarante-Gués (Sarandaporos), que garde la Vigla ou la Sentinelle. La route de Pythion conduisait au défilé de Pétra, que fermait une forteresse placée sur une aiguille de rocher, au-dessus de laquelle l'Olympe élève des cimes qui montent à 3000 mètres. Il eût été imprudent d'engager l'armée entière dans des gorges si aisées à défendre et qui menaient bien loin des magasins formés en Thessalie. En partant d'Olossona, on arrivait plus vite en Piérie par les *Kanalia;* mais c'était un passage difficile à atteindre, pour une armée, et d'où il lui aurait été plus difficile encore de descendre, car elle aurait eu à longer quatre torrents qui avaient creusé, sur le versant oriental, d'impraticables ravines; vues d'en bas, ces gorges montrent l'immense montagne comme entr'ouverte de la base au sommet. Quant au défilé de Tempé, un voyageur pouvait bien y passer, mais non pas une légion, si la moindre troupe le gardait : sur un espace de 5 milles, une bête de somme y trouve à peine l'espace nécessaire pour elle et son bagage[1].

Ces défenses naturelles accumulées sur la route par où venaient les Romains semblaient devoir leur interdire l'entrée de la Macédoine. En outre, tous les sentiers étaient gardés. Persée, avec une habileté qu'on a méconnue, avait placé dix mille hommes sur la Volustana, pour commander les deux défilés de Sarandaporos et de Pétra. Il en avait posté douze mille avec Hippias au-dessus du marais Ascuris, probablement sur le mont Sipoto, afin d'intercepter, de ce côté, les sentiers de la montagne. Il avait encore jeté des troupes dans la vallée de Tempé, et lui-même s'était établi à Dium, en arrière de ces défenses, pour les soutenir partout où elles faibliraient; de peur d'être pris à revers par les équipages de la flotte romaine, il couvrit le littoral de sa cavalerie légère.

Marcius hésita quelque temps sur le point où il devait couper cette ligne formidable; il se décida pour une entreprise audacieuse qui, par sa hardiesse même, devait donner de plus grands résultats, si elle réussissait[2]. Il résolut de tourner avec sa cavalerie, ses éléphants,

[1] Tite Live, XLIV, 6, d'après Polybe, qui avait suivi l'armée comme député des Achéens et à qui Tite Live a emprunté son exacte description des lieux.

[2] Voyez la carte de l'Olympe, p. 55.

ses bagages et un mois de vivres, le vaste marais Ascuris, et de franchir le plateau d'Octolophe ou des Huit-Sommets, dont un, aujourd'hui appelé mont de la Transfiguration, mesure une altitude de 1481 mètres. « De là, dit l'historien, on aperçoit tout le pays, depuis Phila jusqu'à Dium, et toute la côte de la Piérie[1]. » Pendant que le consul traverserait les montagnes, le préteur devait, avec sa flotte, menacer la côte et y faire des descentes. Marcius avait trente-sept mille hommes ; il en porta rapidement une partie contre la division d'Hippias, pour l'écraser ou la contenir. Un corps d'élite par lequel il fit tourner le marais Ascuris lui ouvrit, au sud, la route vers Rapsani, que défendait la forteresse Lapathonte ; un autre attaqua, par l'ouest, les Macédoniens sur les hauteurs. Pendant deux jours on s'y battit, sans que le roi osât quitter la côte pour profiter de la dangereuse position où les Romains s'étaient placés. Ceux-ci s'en tirèrent à force d'audace. Tandis qu'Hippias, sous la pression de cette rude attaque, concentrait ses forces pour une résistance désespérée, Marcius, masquant ses mouvements par un cordon de troupes, se jeta à travers rochers et forêts sur le versant oriental de l'Olympe, d'où il descendit avec des dangers et des peines extrêmes dans les plaines de la Piérie[2]. Ses communications étaient coupées, mais il avait forcé le passage et vaincu la nature.

C'était bien d'elle qu'il venait de triompher. « Les Romains, dit le savant voyageur qui a suivi pas à pas les traces de l'armée de Marcius dans ces montagnes, sont descendus dans la Macédoine par des précipices. Je n'ai jamais rien vu de plus sauvage et de plus magnifique que les pentes du bas Olympe sur lesquelles ils s'engagèrent : c'est une forêt immense enveloppant de son ombre toute une région d'escarpements et de ravins. Dans des gorges boisées jusqu'au fond passent avec bruit des eaux claires et rapides. La vigueur et la variété de la végétation sont incroyables : les arbres de la plaine qu'on est étonné de rencontrer si haut, les chênes verts et surtout d'énormes platanes montent le long des torrents jusqu'au milieu des châtaigniers et presque jusqu'aux sapins. On conçoit qu'en traversant ces impénétrables solitudes, toute une armée ait trompé l'ennemi qui la

[1] M. Heuzey, qui a refait la route suivie par Marcius et qui croit avoir retrouvé l'emplacement de son camp au plateau de Livadhi, confirme les paroles de Tite Live. « De cette hauteur, dit-il, on voit à ses pieds tout le rivage de la mer, dans le lointain on découvre le vaste tour du golfe Salonique au fond duquel la ville se dessine avec ses murailles, puis les longues pointes de la Chalcidique et, par un beau temps, le mont Athos. » (*Le Mont Olympe*, p. 71.) J'ai emprunté au savant livre de M. Heuzey la carte de la page 35.

[2] *Inenarrabilis labor.*

croyait retournée en arrière.... Ces bois sont les restes de la forêt Callipeucè de Tite Live.... De Skotina[1] au pied de la montagne, je cherchais à me figurer la large trouée ouverte à la hache et tout le désordre de cette armée qui déroulait, nous dit Tite Live, plutôt qu'elle ne descendait. La cavalerie, les bagages, les bêtes de somme, qui étaient le grand embarras, marchaient en avant avec les éléphants, qu'on faisait glisser à grand'peine sur des plans inclinés; les légions venaient ensuite. De Skotina nous mîmes au moins quatre heures pour arriver au pied des dernières pentes. Là, sur le bord de la plaine, s'élèvent quelques mamelons plantés d'oliviers, avec les ruines d'un petit monastère de la Panaghia. Ce sont les collines où le consul romain, après avoir employé trois jours à cette descente, fit enfin établir son camp; l'infanterie occupait ces collines; la cavalerie campait en avant au bord de la plaine[2]. »

Une forte arrière-garde laissée sur les hauteurs avait caché au corps d'Hippias cette manœuvre audacieuse. Ainsi, dix jours après avoir reçu l'armée des mains de son prédécesseur, Marcius avait arrêté ses plans, réuni ses vivres, livré deux combats dans l'Olympe et forcé l'entrée de la Macédoine; c'est une belle page d'histoire militaire.

Durant ces opérations, Persée était à Dium avec la moitié de ses troupes; effrayé à la vue des légions[3], il abandonna la forte position qu'il occupait et se replia vers Pydna, en commettant l'impardonnable faute de rappeler à lui les corps qui gardaient les défilés. Aussitôt Marcius s'en saisit : il était sauvé. Rassuré sur ses communications, le consul avança jusqu'à Dium. Mais le manque de vivres et l'approche de l'hiver l'arrêtèrent; il cessa les hostilités, et prit hardiment ses quartiers dans la Piérie.

Pour n'y être point troublé et en même temps pour assurer ses communications avec la Thessalie d'où il attendait ses convois, il fit enlever par ses lieutenants les petites places qui gardaient la vallée de Tempé, entre autres Phila, où Persée avait réuni de grands approvision-

[1] M. Heuzey pense que la descente s'effectua dans la direction des villages actuels de Skotina et de Pandéléimonè. Ce dernier est comme suspendu, au milieu des châtaigniers, au-dessus de la forteresse turque de Platamona, l'ancien Héracléion de Piérie.

[2] Heuzey, *le Mont Olympe*, p. 75 et suiv.

[3] Tite Live prétend que, dans sa frayeur, il envoya deux de ses amis à Pella et à Thessalonique pour brûler ses vaisseaux et jeter ses trésors dans la mer. Sa situation n'était pas désespérée à ce point, et, comme Tite Live ajoute que, honteux de sa peur, il fit disparaître ceux auxquels il avait donné cet ordre, on peut ranger cette histoire à côté de toutes celles que les Romains firent courir sur sa lâcheté, son avarice et sa cruauté.

nements de blé. Se trouvant trop en l'air à Dium, où la plaine de la Piérie commence à s'élargir, il se concentra derrière l'Énipée, qui lui offrait pour l'hiver une bonne ligne de défense. « Ce torrent, dit Tite Live, descend d'une gorge du mont Olympe. Faible en été, les pluies d'hiver en font un torrent impétueux. Il tourbillonne au pied de roches immenses, et dans le ravin où il s'engouffre, entraînant les terres, creusant profondément son lit, il a fait de ses deux rives des précipices. » Les habitants l'appellent l'*Abîme* (Vythos), et il mérite ce nom.

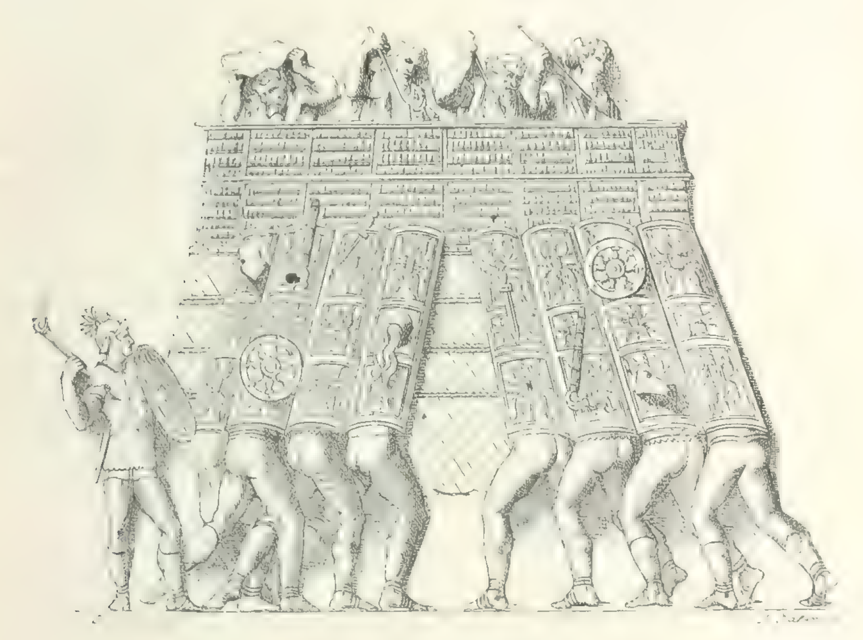
Mais au sud de ce torrent furieux, une place, Héracléion, restait aux Macédoniens. Les Romains la prirent par un procédé qu'ils employèrent souvent et que nous n'avons pas encore eu l'occasion de faire connaître. Dans les jeux du cirque, des jeunes gens se livraient à des exercices militaires dont l'un consistait à former une voûte de boucliers portée par soixante ou quatre-vingts d'entre eux. Les derniers rangs mettant le genou en terre, ceux du milieu se baissant et les premiers restant debout, l'ensemble représentait un plan incliné sur lequel des hommes armés s'élançaient et combattaient : c'était la *testudo*. Les murs d'Héracléion étaient peu élevés ; le chef romain fit former la tortue, en commandant aux légionnaires du premier rang de porter le bouclier devant eux ; aux hommes qui se trouvaient sur les côtés de s'en couvrir, ceux-ci le flanc gauche, ceux-là le flanc droit, et la vivante machine de fer sur laquelle les traits glissaient sans pénétrer permit à de vaillants soldats d'atteindre le rempart et d'en chasser l'ennemi[1].

Le bruit de ces succès arrivait à Rome, quand des députés rhodiens, se présentant au sénat, déclarèrent que, ruinés par cette guerre, ils voulaient en voir la fin, et que, si Rome ou Persée refusaient d'y mettre un terme, ils aviseraient aux mesures qu'ils auraient à prendre, à l'égard de celui des deux adversaires qui s'opposerait à la paix. Pour toute réponse, on leur lut un sénatus-consulte qui déclarait libres les Cariens et les Lyciens, leurs sujets. Eumène aussi, blessé dans son orgueil, venait d'abandonner le camp romain, et Prusias s'interposait comme médiateur. Il était temps d'en finir avec la Macédoine. Les comices portèrent au consulat Paul Émile.

C'était un homme d'une vertu antique, lettré cependant, comme l'étaient déjà tous les nobles de Rome, et ami de la civilisation et des arts de la Grèce, quoique religieux observateur des anciennes cou-

[1] Tite Live, XLIV, 9.

tumes; sévère avec les soldats et avec le peuple, peu désireux de la popularité acquise au Forum, et, ce qui devenait chaque jour plus rare, sobre et désintéressé. « Personne, dit un ancien, qui, par ce seul mot, fait à ses contemporains un bien dur reproche, personne n'eût osé lui offrir de l'argent. » A la guerre, il n'avait pas été toujours heureux : les Lusitaniens l'avaient battu, et, après son premier consulat (182), les Ligures avaient failli détruire son armée. Mais il s'était vengé des premiers par une victoire, où il tua dix-huit mille hommes[1], et il



Une tortue (*testudo*)[2]

avait contraint les autres à venir jurer à Rome qu'ils ne prendraient plus les armes que sur l'ordre du sénat : ces deux campagnes avaient établi sa réputation militaire. Depuis, ayant brigué vainement un second consulat, il avait abandonné les affaires publiques pour se livrer tout entier à l'éducation de ses enfants. Cette fois, on l'élut sans qu'il eût sollicité, et, malgré ses soixante ans, il déploya une activité de jeune et prudent général. Il envoya inspecter la flotte, l'armée, la

[1] On a trouvé en 1867, près de Gibraltar, une inscription gravée le 21 janvier 188, peu de temps après cette victoire, et qui est la plus ancienne des inscriptions sur bronze, ayant quelque importance, que Rome nous ait laissées. Cf. L. Renier, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1867, p. 267.

[2] Bas-relief de la colonne Antonine. Corps de soldats faisant la *testudo* en allant assaillir une place ou mettre le feu à des remparts de bois.

position de l'ennemi et des légions, l'état des magasins. Il étudia les dispositions publiques ou secrètes des alliés. Gentius, trompé par une promesse de 300 talents, s'était enfin déclaré contre Rome; Eumène avait ouvert avec Persée de ténébreuses négociations; les Rhodiens étaient presque ouvertement passés de son côté, et la flotte macédonienne dominait dans la mer Égée et les Cyclades. Mais Persée venait de se priver de l'appui de vingt mille Gaulois qu'il avait appelés des bords du Danube : il leur refusait la solde promise, au moment où il eût fallu la doubler pour obtenir leur assistance, dût même cette assistance devenir dangereuse après leur commune victoire.

Sur ces renseignements, Paul Émile disposa son plan. Avec l'armée de Marcius, il devait attaquer de front la Macédoine et pousser le roi devant lui; avec la flotte, Octavius formerait l'aile droite et, après avoir balayé la mer Égée, menacerait les côtes pour inquiéter Persée sur ses derrières; Anicius, avec les deux légions d'Illyrie, formerait l'aile gauche, et, après avoir écrasé Gentius, se rabattrait par la Dassarétie sur la Macédoine. Quatre-vingt mille hommes au moins allaient entrer en ligne[1], et l'autre consul, Licinius, tenait une armée prête sur les côtes de l'Adriatique, pour, au besoin, voler au secours de son collègue.

Avant de quitter la ville, Paul Émile avait réuni le peuple pour lui donner des conseils qui nous montrent, dans cette vieille Rome, les habitudes de nos capitales modernes.

« Je ferai tous mes efforts pour justifier votre confiance, leur avait-il dit[2], mais je vous demande de ne point accueillir avec crédulité les vaines rumeurs qui circulent et de n'ajouter foi qu'à ce que j'écrirai au sénat et à vous-mêmes. Dans toutes les réunions et, que les dieux me pardonnent! à toutes les tables, il y a des gens qui se mettent à la tête de nos armées, qui savent où il faut asseoir le camp, placer les postes et par quel défilé on doit entrer en Macédoine; quelle route faire suivre aux convois par terre et par mer et quels magasins établir; quand il convient d'attaquer et quand il vaut mieux attendre l'attaque. Après avoir décidé quelles seraient les meilleures opérations, ces habiles personnes critiquent ce qui n'est pas conforme à leur plan : le consul est un accusé qu'ils citent à leur tribunal. Toutes ces paroles causent de grands embarras à ceux qui agissent pour vous : Fabius en a fait l'expérience. Si quelqu'un d'entre vous pense avoir

[1] Polybe et Plutarque, (*Æmil.*, 12) disent cent mille. Mais il y avait des garnisons.
[2] Tite Live, XLIV, 22 sq.

à me donner d'utiles conseils, qu'il ne refuse pas ses services à la république, qu'il vienne en Macédoine; je lui fournirai tout, navire, chevaux, tente et provisions. Pour ceux qui ne se soucient point de prendre cette peine, qui préfèrent le repos de la ville aux périlleux labeurs des camps, je les prie de ne pas s'ériger en pilote qui, de la terre, commanderait la manœuvre à exécuter sur les flots. »

Au camp, Paul Émile s'occupa d'abord de rendre à la discipline romaine son ancienne vigueur. Il remplaça par des travaux les loisirs des soldats et remit en honneur les exercices militaires; il retira aux sentinelles leur bouclier, pour augmenter leur vigilance. Le mot d'ordre se donnait tout haut et pouvait être entendu de l'ennemi; il décida que les centurions se le passeraient à voix basse. Les gardes avancées se fatiguaient à rester tout le jour sous les armes; il les fit relever le matin et à midi, pour que l'ennemi trouvât toujours aux avant-postes des troupes fraîches et reposées.

Persée campait derrière l'Énipée, dans la forte position que nous avons décrite. Par une fausse attaque qui dura deux jours, le consul essaya de l'y retenir, tandis que Scipion Nasica, avec un corps d'élite de onze mille hommes, rentrait dans la vallée de Tempé et, tournant toute la masse de l'Olympe, arrivait par la route de Pythion au défilé de Pétra. Le roi avait soupçonné cette marche, et douze mille Macédoniens barraient la route. C'étaient de mauvaises troupes, les meilleurs soldats étant restés dans la phalange en face de Paul Émile; elles ne surent pas même prendre de bonnes positions, et Nasica en eut facilement raison. Il poussa vivement les fuyards, enleva la forteresse de Pétra, qu'ils ne cherchèrent point à défendre, et descendit dans la plaine de Katérini. Persée allait être pris entre deux attaques; il leva son camp de l'Énipée et se retira sur Pydna, au nord de Katérini.

Une plaine faite à souhait pour la phalange s'étendait en avant de la ville; Persée, qui ne pouvait plus reculer sans honte ni dommage, résolut d'y livrer bataille. Dans la nuit qui précéda l'action, une éclipse de lune alarma les Macédoniens, et, par l'ordre de Paul Émile, le tribun Sulpicius Gallus expliqua aux légionnaires la cause physique de ce phénomène (22 juin 68)[1]. Quelques jours auparavant l'armée souf-

[1] Cette éclipse n'a pas été, comme on le répète toujours, *prédite* la veille; elle a été *expliquée* le lendemain. (Cic., *de Rep.*, I, 15.) Le grand astronome Hipparque, contemporain de Paul Émile, aurait pu faire cette prédiction, mais non pas Gallus.

frait de la soif; le consul, guidé par la direction des montagnes, avait fait creuser dans le sable, et on avait trouvé de l'eau en abondance. Les soldats croyaient leur chef inspiré des dieux, et demandaient à



Carte des environs de Pydna[1].

grands cris le combat. Mais, enfermé entre la mer, une armée de quarante-trois mille hommes et des montagnes impraticables pour lui s'il était vaincu, Paul Émile ne voulait rien donner au hasard; ce ne fut que quand il eut fait de son camp une forteresse, qu'il se décida

[1] Heuzey, *Mission de Macédoine*, plan D.



TOMBEAU MACÉDONIEN DE PYDNA

D'après le dessin de M. L. Heuzey

PORTION DU TUMULUS LAISSANT VOIR LE PLAN DE LA CONSTRUCTION SOUTERRAINE

à risquer une affaire décisive[1]. Les Macédoniens attaquèrent avec fureur. La plaine étincelait de l'éclat des armes, et le consul lui-même ne put voir sans une surprise mêlée d'effroi ces rangs serrés et impénétrables, ce rempart hérissé de piques. Il dissimula ses craintes, et, pour inspirer confiance aux troupes, affecta de ne mettre ni son casque ni sa cuirasse. D'abord la phalange renversa tout ce qui lui était opposé; mais le succès l'entraînant loin du terrain que Persée lui avait choisi, les inégalités du sol et le mouvement de la marche y ouvrirent des vides où Paul Émile lança ses soldats. Dès lors ce fut comme à Cynoscéphales : la phalange ébranlée, désunie, perdit sa



Lit funéraire en marbre trouvé dans un tombeau à Pydna[2].

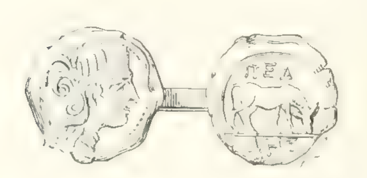
force; au lieu d'une lutte générale, il y eut mille combats partiels; la phalange entière, c'est-à-dire vingt mille hommes, resta sur le champ de bataille; un ruisseau qui le traversait roulait encore le lendemain des eaux sanglantes. Les Romains n'avouèrent qu'une perte de cent hommes, ce qui est invraisemblable, et firent onze mille prisonniers. Pydna fut mise à sac et à pillage; ses ruines mêmes ont disparu, mais, comme il convenait à un pareil endroit, des tombeaux marquent encore la place où s'élevait la florissante cité, et le

[1] D'après M. Heuzey, Nasica descendant la vallée du Mavronéri rejoignit la veille de la bataille le consul qui arrivait par la route de Sphigi. Paul Émile établit son camp sur la partie haute de la plaine, entre le Mavronéri et le Pélikas. Ce fut sur cette rivière que l'action commença, et les fuyards de la première ligne se retirèrent sur le mont Olocros ; mais la bataille remonta au nord et se termina vers Aïani. (*Op. cit.*, p. 152 et suiv.)

[2] Heuzey, *Mission de Macédoine*, pl. 20, fig. 1.

souvenir de la journée où la Macédoine succomba vit encore confusément dans une légende demi-gracieuse demi-terrible que l'on raconte à Palæo-Kitros. Au lieu qui fut certainement le théâtre de l'action principale, des liliacées d'une espèce particulière tapissent le sol; les gens du pays l'appellent le vallon des fleurs, *Louloudia*, et disent que ces fleurs sont nées du sang humain répandu là dans un grand combat[1].

Du champ de bataille Persée s'enfuit à Pella. Cette capitale, située sur une hauteur dont l'approche est couverte par des marais impraticables l'été comme l'hiver, était de facile défense; mais il n'avait plus d'armée, et les habitants cédaient au découragement général. On lui conseilla de se retirer dans les provinces montagneuses qui touchent à la Thrace et d'essayer d'une guerre de partisans; il fit sonder les dispositions des Bisaltes et engagea les citoyens d'Amphipolis à défendre leur ville, afin de se conserver pour lui-même un accès vers la mer[3]. Partout il n'essuya que des refus ou de dures paroles, et il apprit que toutes les places ouvraient leurs portes, avant même d'être attaquées. Abandonné et sans ressources, il fit demander la paix au consul, et, en attendant sa réponse, se réfugia, avec sa famille et ses trésors, dans le temple sacré de Samothrace.



Monnaie de Pella[2].

Dans sa lettre, Persée prenait encore le titre de roi; Paul Émile la renvoya sans la lire; une seconde où ce titre était effacé obtint pour toute réponse qu'il devait livrer sa personne et ses trésors. Il essaya de fuir pour rejoindre Cotys en Thrace. Mais la flotte du préteur

[1] Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 242. Auprès du lieu où s'élevait Pydna, àKourino, on voit aujourd'hui de grands tumulus dont l'un fut, peut-être, élevé à des soldats romains tombés dans la bataille ou en leur honneur, comme les Athéniens en avaient élevé aux héros de Marathon. Dans un d'eux M. Heuzey vit un bas-relief en marbre blanc représentant un soldat romain couvert de son armure. « Pour arriver à la chambre sépulcrale, on suit un couloir voûté qui s'enfonce sous terre. Une porte à jambages inclinés, selon les règles de l'architecture dorique, donne accès à une petite pièce, puis à une seconde dont la porte est décorée d'un encadrement en marbre blanc. Celle que la gravure représente en chromolithographie conduit à la dernière chambre qui a 5m,98 de long sur 3 mètres de large et est voûtée en berceau. » Elle avait été fouillée avant que M. Heuzey la visitât, et il n'y a rien trouvé. Mais, dans un autre tumulus, il vit un lit funéraire en marbre blanc qui a dû recevoir le corps de quelque personnage considérable de Pydna avant la conquête romaine ou après la défaite de Persée; car la ville se releva après le sac, sans toutefois recouvrer jamais son ancienne importance. (Heuzey, *le Mont Olympe*, p. 172 et suiv., et *Mission de Macédoine*, pl. 20.)

[2] Tête de Minerve. Au revers, ΠΕΛΛΗΣ. Ane paissant. Monnaie de cuivre de Pella.

[3] Ces faits, rapportés par Tite Live (XLIV, 45), démentent le lâche désespoir de Persée après Pydna.

Octavius cernait l'île, et un Crétois qui lui promit de l'enlever sur son navire disparut avec l'argent porté d'avance à son bord. Enfin un traître livra au préteur les enfants du roi, et Persée lui-même vint se



La Victoire de Samothrace[1].

remettre avec l'aîné de ses fils. Paul Émile, touché d'une telle infortune, l'accueillit bien[2], le reçut à sa table et l'invita à mettre espoir dans la clémence du peuple romain (168).

[1] Magnifique statue colossale, de l'époque des successeurs d'Alexandre et dont le style se rapproche de celui de l'école de Phidias. Elle a été découverte, en 1863, derrière les ruines d'un temple dorique, à quelque distance de l'antique cité de Samothrace (Palæopoli). Musée du Louvre; cf. Frœhner, *Notice de la Sculpture antique*, p. 434.

[2] Persée était si peu gêné dans le camp romain qu'il put une fois s'en éloigner librement de plus d'une journée de chemin sans qu'on s'en aperçût. (Tite Live, XLV, 28)

Avant même la bataille de Pydna, Anicius avait assiégé Gentius dans Scodra, sa capitale, et forcé ce prince à se rendre : trente jours avaient suffi pour cette conquête, qui n'avait pas coûté même un combat.



Paul Émile et Persée [1].

En attendant l'arrivée des commissaires du sénat, Paul Émile parcourut la Grèce pour en visiter les merveilles. Il monta à Delphes, où il fit élever sa statue sur le piédestal destiné à celle de Persée; il vit l'antre de Trophonios, Chalcis et l'Euripe, avec ses phénomènes étranges de marée; Aulis, le rendez-vous des mille vaisseaux d'Agamemnon; Athènes, où il offrit un sacrifice à Minerve, comme, à Delphes, il avait

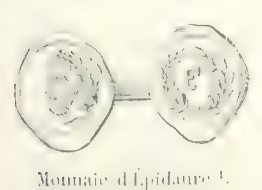


Chalcis et l'Euripe [2].

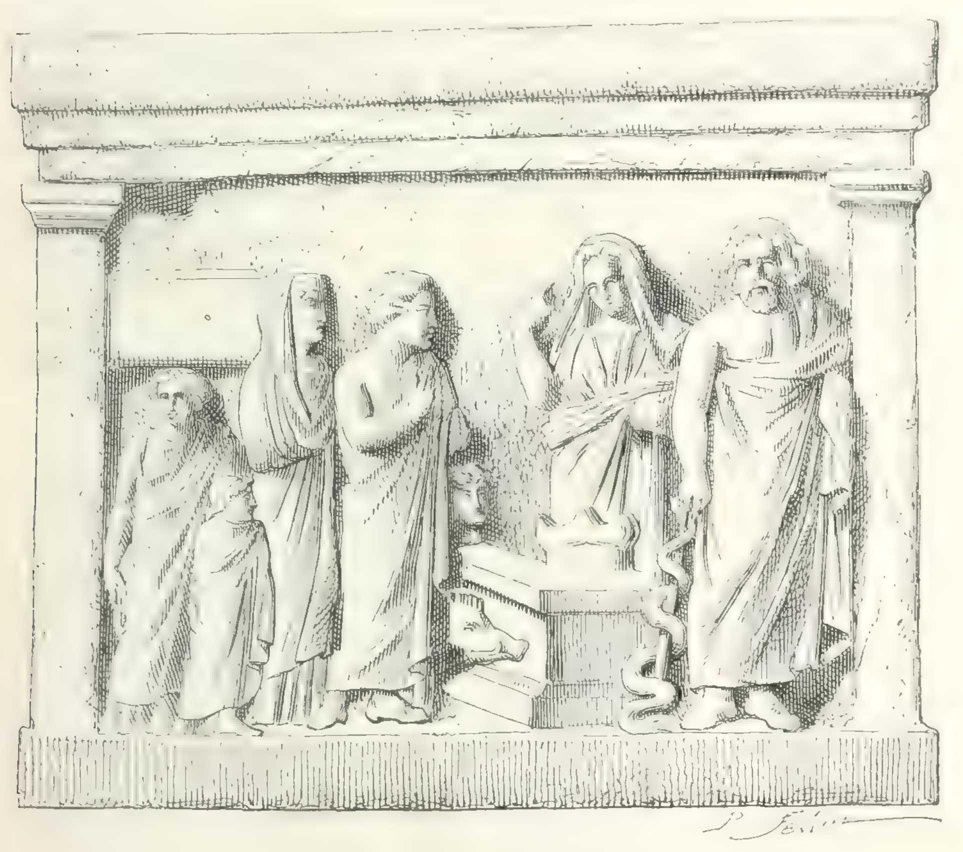
[1] Cohen; *Monnaies consulaires.* PAVLLVS; Paul Émile recevant Persée et ses enfants. Au milieu, un trophée au bas duquel sont deux jambières (*cnémides*). Revers d'un denier de la famille Æmilia.

[2] L'Euripe, dans sa moindre largeur, n'a que 65 mètres.

sacrifié à Apollon; Corinthe, encore riche de tous ses trésors, Sicyone, Argos, Épidaure et son temple d'Esculape, Mégalopolis, la ville d'Épaminondas, Sparte et Olympie, évoquant partout les glorieux souvenirs et rendant hommage par son admiration à cette Grèce maintenant si


Monnaie d'Épidaure[1].


Monnaie de Sicyone[2].


Autel d'Esculape. Bas-relief d'Épidaure[3].

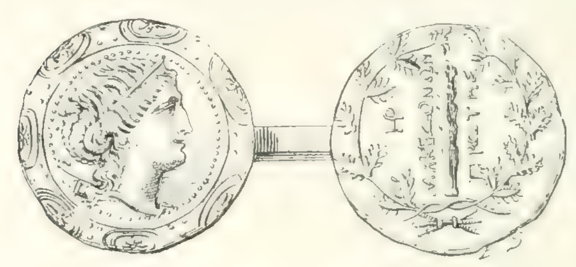
abaissée. A Olympie, il crut voir Jupiter en contemplant la statue de

[1] Tête laurée de Jupiter. Au revers, une lettre double EII, en monogramme, dans une couronne. Monnaie d'argent d'Épidaure.

[2] Chimère et une couronne. Au revers, un chiffre I et une colombe volant dans une couronne de laurier. Monnaie de Sicyone.

[3] Bas-relief trouvé à Épidaure représentant l'autel du dieu, ses prêtres et la victime qui va être immolée. (Lebas et Waddington, *Voyage archéol. en Grèce et en Asie Mineure*, 104.)

Phidias; et il sacrifia avec la même pompe qu'au Capitole. Il voulut vaincre aussi les Grecs en magnificence. « Celui qui sait gagner des batailles, disait-il, doit savoir ordonner un festin et une fête. » Il fit préparer à Amphipolis des jeux grecs et romains, qu'il annonça aux républiques et aux rois de l'Asie et auxquels il invita les principaux chefs de la Grèce. On y réunit de toutes les parties du monde les acteurs les plus habiles, des athlètes et des chevaux fameux. Autour de l'enceinte des jeux, étaient exposés les statues, les tableaux, les tapisseries, des vases d'or, d'argent, d'airain, d'ivoire et toutes les curiosités, tous les chefs-d'œuvre trouvés dans les palais de Persée. Les armes des Macédoniens avaient été réunies en un immense monceau, Paul Émile y mit le feu, et la fête se termina aux lueurs sinistres de l'incendie. Cet holocauste annonçait à la Grèce et au monde la fin de la domination macédonienne, comme l'incendie de Persépolis, par Alexandre, avait un siècle et demi plus tôt annoncé à l'Asie la destruction de l'empire de Cyrus.


Monnaie macédonienne [1].

Cependant les commissaires du sénat étaient arrivés; Paul Émile régla avec eux le sort de la Macédoine, et, ayant réuni à Amphipolis, devant son tribunal qu'entourait une foule immense, dix des principaux citoyens de chaque ville, il leur déclara les volontés du peuple romain. Il s'exprimait en latin, le vainqueur devant parler sa langue aux vaincus; mais le préteur Octavius répétait en grec ses paroles. Les Macédoniens seront libres et conserveront leurs villes avec des magistrats annuels, leurs territoires, leurs lois, et ils ne payeront au peuple romain que la moitié des anciens tributs; mais la Macédoine sera divisée en quatre districts, avec interdiction aux habitants de contracter mariage, de vendre ou d'acheter hors de leur territoire. Les cantons voisins des barbares pourront seuls armer quelques troupes. Ceux du troisième district approvisionneront de sel les Dardaniens, à un prix convenu d'avance [2]. Les amis et les courtisans du roi, ses

[1] Buste de Diane sur un bouclier macédonien. Au revers, ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΠΡΩΤΗΣ et un monogramme. Massue dans une couronne de laurier. Tétradrachme du 1er district de Macédoine.

[2] Plusieurs villes, qui avaient favorisé les Romains, furent exemptées du tribut. (Tite Live, XLV, 26.)

commandants de flotte, ses gouverneurs de places, tous ceux qui ont exercé quelque emploi, suivront le consul en Italie avec leurs enfants; et il les désigna tous par leurs noms. Puis il donna aux Macédoniens un code de lois appropriées à leur nouvelle situation, et il partit pour l'Épire. Anicius appliqua les mêmes dispositions à l'Illyrie, qui fut partagée en trois cantons.

La Macédoine était trop riche pour être abandonnée au pillage des soldats; on ne leur avait livré que certaines villes qui, après Pydna, avaient hésité à ouvrir leurs portes. Le consul avait cherché d'ailleurs à séparer la cause du roi de celle du peuple : il fallait paraître n'avoir combattu que Persée et ne vouloir que ses dépouilles, pour ébranler d'avance, par cette politique, tous les trônes qui restaient encore debout. La Macédoine et l'Illyrie furent donc épargnées; mais les soldats murmuraient : on leur livra l'Épire.

La politique des assemblées nombreuses est souvent impitoyable, parce que, de tous ceux qui concourent à leurs actes, aucun n'est personnellement responsable. Les Épirotes avaient fait défection : le sénat, pour effrayer à jamais ses alliés, voulut les traiter comme les transfuges, qu'il faisait frapper de la hache. Paul Émile versa, dit-on, des larmes en recevant ce décret, mais il l'exécuta. Des cohortes envoyées dans leurs soixante-dix villes[1] reçurent l'ordre au même jour, à la même heure, de les livrer au pillage, d'en abattre les murailles et d'en vendre les habitants : cent cinquante mille Épirotes passèrent en un jour de la liberté à l'esclavage. Le butin fut si considérable, que chaque fantassin, après qu'on eut mis à part pour le trésor public l'or et l'argent, reçut 200 deniers, chaque cavalier 400; et cependant les soldats n'étaient point satisfaits. Dans leur avidité, que surexcitait le souvenir des riches dépouilles ravies par leurs prédécesseurs en Sicile, en Afrique, en Asie, ils s'indignaient que leur général eût mis en réserve la meilleure partie du butin de la Macédoine. Paul Émile avait pillé pour la république, ils entendaient qu'on ne pillât que pour eux. Aussi, quand il eut remonté le Tibre sur la galère royale, ornée des boucliers d'airain de la phalange, et qu'il sollicita le triomphe, ils essayèrent de faire rejeter sa demande.

Nous sommes à l'époque où les mœurs de Rome commencent à subir la transformation que nous étudierons plus tard; où les chefs

[1] Presque toutes dans le pays des Molosses. (Polybe, XXX, 15.) Tite Live, en faisant combattre les Molosses contre Persée (voy. p. 97, n. 3), les aura pris pour une autre peuplade épirote.

militaires mettent les provinces au pillage; où les soldats, partis pour l'armée, non plus par devoir patriotique, mais dans l'espoir du gain, maudissent ceux qui les condamnent à la discipline ancienne et à l'ancien désintéressement. Cet incident est donc le symptôme d'un mal dont il faut marquer l'origine, parce que, après être allé croissant durant un siècle, il aboutira aux guerres civiles d'où sortira l'empire.

Le sénat avait décerné le triomphe à Paul Émile, mais il fallait que le peuple, par une loi, lui conservât son *imperium*, pour qu'il pût passer les portes de la ville en costume de guerre et conduire son armée par la voie Sacrée jusqu'au Capitole.

« Il ne nous a pas donné d'argent, disaient ses soldats, nous ne lui donnerons pas d'honneur ; » et quand le tribun du peuple appela les citoyens à voter sur le triomphe, un ennemi personnel de Paul Émile, Servius Galba, tribun de la seconde légion qui avait poussé les soldats à servir ses rancunes, demanda que la délibération fût remise au lendemain, parce qu'il avait besoin d'un jour entier pour développer ses motifs d'opposition. Sommé par le tribun de parler sur-le-champ, il fit un discours qui dura quatre heures jusqu'au coucher du soleil, et, comme l'assemblée devait se séparer dès que la nuit arrivait, il fallut s'ajourner au lendemain. Dès le matin les soldats encombrèrent le Forum, et les premières tribus appelées rejetèrent la loi. Refuser le triomphe à celui qui faisait de Rome l'héritière d'Alexandre, c'était une de ces indignités dont la populace est coutumière, quand elle s'abandonne à ses mauvais instincts. Les principaux personnages se jettent au milieu de la foule, criant qu'on sacrifiait le consul à la licence et à l'avidité des soldats; que c'était faire de ceux-ci les maîtres, des généraux, les serviteurs, et un consulaire, qui avait été lieutenant d'un dictateur, M. Servilius, supplie les tribuns de remettre l'affaire en délibération en l'autorisant à haranguer le peuple. Les tribuns se retirent à l'écart pour se consulter, et, comme l'opposition ne venait pas d'eux, mais d'un intrus, ils déclarent qu'ils rappelleront les tribus au suffrage, après qu'elles auront entendu les citoyens qui voudront parler. M. Servilius raconte les services de Paul Émile, sa juste sévérité, à laquelle est due la victoire, et s'adressant à Galba : « Oseras-tu, s'écrie-t-il, dire au peuple romain, comme autant de chefs d'accusation, que les tribuns ont surveillé les postes avec trop d'exactitude; fait des rondes avec trop de rigueur, imposé aux soldats trop de travaux; que, le même jour, l'armée a dû faire une longue marche, livrer bataille et poursuivre l'ennemi ; que le butin, au lieu

d'être gaspillé, a été réservé pour le trésor public? Et vous, soldats, qu'avez-vous à dire? Comment, il y a dans Rome un autre que Persée qui ne veut pas qu'on triomphe des Macédoniens, et cet homme, vous ne le mettez pas en pièces avec les mêmes mains qui ont abattu vos ennemis? Mais c'est à vous qu'on refuse le triomphe, à vous qu'on interdit d'entrer dans la ville couronnés de lauriers, parés de vos récompenses militaires et passant sous les yeux de vos concitoyens dans la pompe de la victoire. Qu'on renvoie alors les dépouilles que vous avez conquises, les armes prises aux soldats tombés sous vos coups. Ces vases d'argent et d'or, toutes ces richesses royales, il faudra donc les porter de nuit à l'*ærarium* comme le produit d'un vol honteux? Et Persée et ses deux fils, qui ont ces noms fameux de Philippe et d'Alexandre, le peuple ne les verra point passer captifs sous ses yeux? Mais le triomphe n'est pas dû seulement à ceux qui ont vaincu, il appartient aux dieux qui ont donné la victoire; voulez-vous en frustrer Jupiter? Méprisez ce que vous a dit Galba, cet homme qui n'a étudié l'art de la parole que pour en faire un instrument de médisance, et écoutez-moi. J'ai soutenu vingt-trois combats singuliers et j'ai rapporté les dépouilles de tous ceux qui m'avaient défié. Mon corps est couvert de blessures, toutes reçues par devant : que Galba découvre le sien, et l'on n'y verra pas une cicatrice. Maintenant, décidez si le général, pour obtenir la faveur de ses soldats, doit se rendre l'esclave de leurs caprices[1]. » Les trente-cinq tribus retournèrent aux urnes et, à l'unanimité, décernèrent le triomphe. Félicitons-les de leur justice tardive, mais gardons mémoire de ce double symptôme : l'avidité croissante du soldat, qui commence à laisser voir dans le légionnaire de la république celui de l'empire, et la facilité du peuple à s'associer aux rancunes envieuses d'un mauvais citoyen contre un des meilleurs serviteurs de l'État.

Cette solennité, à laquelle assista le peuple entier vêtu de toges blanches, dura trois jours. Le premier, passèrent les statues et les tableaux, sur deux cent cinquante chariots; le second, une longue file de voitures chargées d'armes, dont le fer ou l'airain récemment poli jetaient un vif éclat. Elles semblaient entassées plutôt que rangées avec art, et présentaient en avant les pointes menaçantes des glaives, sur les côtés le fer aigu des sarisses. Quand elles s'entre-choquaient dans la marche, elles rendaient un son martial. Venaient ensuite trois

[1] Tite Live, XLV, 35-39.

mille hommes portant sept cent cinquante vases, dont chacun contenait 3 talents en argent monnayé; d'autres avaient des cratères et des coupes d'argent remarquables par leur grandeur et leurs ciselures. Le troisième jour, dès le matin, les trompettes, au lieu d'airs



Détails du vase Borghèse.

joyeux, sonnèrent la charge : le triomphe commençait. Cent vingt bœufs, les cornes dorées, couverts de bandelettes et de guirlandes, ouvraient la marche, conduits par des jeunes gens ceints d'écharpes



Détails du vase Borghèse.

brodées, que des enfants accompagnaient avec des coupes d'argent et d'or; derrière eux, des soldats portaient l'or monnayé dans soixante-dix-sept vases renfermant chacun 3 talents. Quatre cents couronnes d'or données par les villes de Grèce et d'Asie, une coupe sacrée du poids de 10 talents d'or et incrustée de pierreries, que Paul Émile avait

fait exécuter, puis les antigonides, les séleucides, les thériclées et les autres coupes d'or qui ornaient la table des rois de Macédoine, précédaient le char de Persée où l'on voyait ses armes et son diadème.

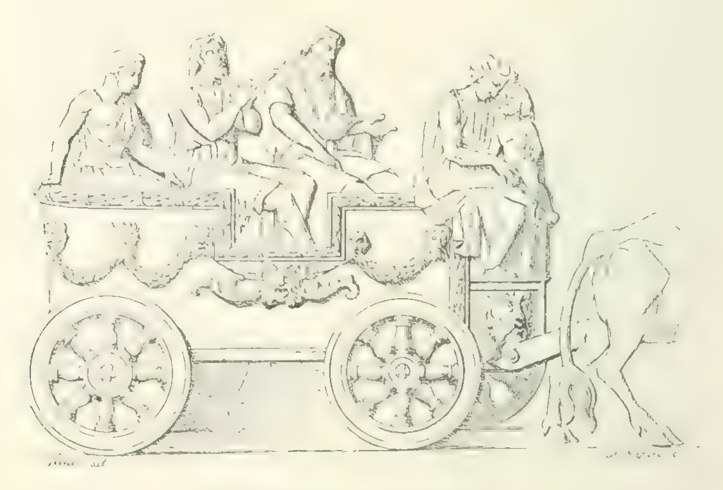


Vase Borghèse[1].

La foule des captifs suivait : parmi eux le fils de Cotys, que son père avait envoyé comme otage en Macédoine, et les enfants du roi, deux

[1] Ce vase ou cratère célèbre, en marbre, servait à l'ornement des jardins de Salluste, près de l'emplacement desquels il a été trouvé. Il représente une bacchanale où le dieu des vendanges, calme au milieu des plaisirs bruyants, écoute une bacchante qui joue de la lyre; Silène, ivre, est soutenu par un faune; d'autres faunes jouent de la flûte et du *tympanum;* une bacchante paraît fuir l'un d'eux. Musée du Louvre, n° 711 du catalogue Clarac. Nous ne prétendons pas que ce vase ait été porté au triomphe de Paul Émile, mais il donnera une idée de ceux qu'on y vit.

fils et une fille, qui, trop jeunes pour comprendre leur malheur, se croyaient à une fête et souriaient, tandis que leurs gouverneurs essayaient de leur apprendre à tendre vers la foule des mains suppliantes. Derrière marchait Persée vêtu de deuil et l'air égaré, comme si l'excès de ses maux lui avait ôté le sentiment de la réalité. Pour ne rien perdre des plaisirs de la vengeance, on avait forcé la reine à suivre son époux et ses enfants, qu'elle pouvait croire destinés au supplice : durant cette marche funèbre, elle était aux côtés du roi. Persée avait demandé à Paul Émile de le soustraire à tant d'ignominie et de douleur. « C'est une chose qui a toujours été et qui est encore en son

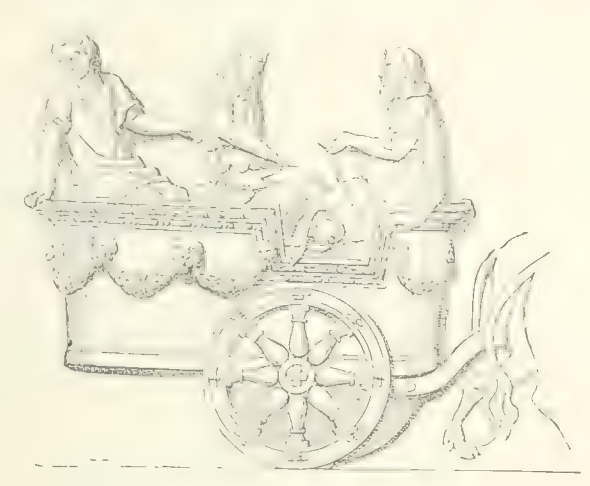


Char portant des prisonniers [1].

pouvoir, » avait durement répondu le Romain, qui ne comprenait pas qu'on pût ainsi se survivre à soi-même. Enfin paraissait le triomphateur suivi de ses cohortes pressées; mais, des deux fils qui devaient être sur son char à ses côtés, l'un venait de mourir, l'autre expira trois jours après. Dans sa mâle douleur, Paul Émile se félicitait encore de ce que la fortune l'avait choisi pour expier la prospérité publique. « Mon triomphe, disait-il, placé entre les deux convois funèbres de mes enfants, aura suffi aux jeux cruels du sort. A soixante ans je retrouve mon foyer solitaire, après y avoir vu une nombreuse postérité; mais le bonheur de l'État me console : j'ai payé pour lui. » Il vécut quelques années encore, fut censeur en l'an 160, et mourut dans cette charge.

[1] Ce char n'est pas antique, mais a été dessiné par Ginzrot (*Wagen und Fahrwerke*, pl. XX) d'après des détails fournis par les colonnes Trajane et Antonine.

Pour avoir pris Persée dans Samothrace, le préteur Octavius avait obtenu le triomphe naval ; l'autre préteur, Anicius, avait eu le même honneur et y avait traîné le roi d'Illyrie, Gentius, qui fut ensuite emprisonné à Iguvium, au milieu des montagnes de l'Ombrie[1]. Quant à Persée, jeté, après la cérémonie, dans un cachot infect, au milieu de malfaiteurs, il y aurait souffert de la faim, si ses compagnons de captivité n'avaient partagé avec lui leur triste nourriture. Au bout de sept jours, les instances de Paul Émile firent cesser cette honte, qui aurait déshonoré Rome si les anciens n'avaient cru que tout était permis contre un vaincu. Il fut relégué dans la ville d'Albe, au pays des Marses, et le silence se fit si complet sur ce roi, qui avait été un moment l'espérance du monde, qu'on ne sait s'il vécut dans sa nouvelle prison deux ou cinq ans, ni comment il y finit : en se laissant mourir de faim ou sous les lentes tortures de ses geôliers. Son fils aîné, Philippe, ne lui survécut que peu d'années; l'autre, pour gagner sa vie, apprit le métier de tourneur; plus tard, cet héritier d'Alexandre parvint à la charge de greffier?



Autre char portant des captifs[2].

Une fin plus triste fut celle de ce glorieux peuple qui avait conquis la Grèce et l'Asie. Jamais la Macédoine ne remonta au rang des nations, et, jusqu'à nos jours, durant vingt siècles, l'histoire n'a plus prononcé son nom.

[1] Tite Live, XLV, 43.
[2] Tiré de Montfaucon.
[3] Au droit, un œil; au revers, un carré creux. Monnaie d'argent de Lesbos, la plus petite monnaie antique que l'on connaisse.



Monnaie de Lesbos[3].

CHAPITRE XXXI

RÉDUCTION DE LA MACÉDOINE EN PROVINCE; SOUMISSION DE LA GRÈCE.

I. — EFFROI DES PRINCES ET DES PEUPLES APRÈS PYDNA.

Après la défaite de Persée, le peuple romain n'avait encore rien pris pour lui, si ce n'est les 45 millions versés par Paul Émile dans le trésor et les tributs imposés à la Macédoine, qui permirent au sénat de ne plus demander aux citoyens l'ancienne contribution de guerre, *tributum*. Cette suppression du seul impôt que les citoyens eussent à fournir[1] montre bien que Rome entendait vivre aux dépens de ses sujets. Ce principe de gouvernement eut pour conséquence les *frumentationes* ou distributions de blé à bas prix, comme la part de butin laissée aux soldats donna naissance aux *donativa* : deux institutions dont l'empire abusa, mais qui sont d'origine républicaine et que l'on ne comprendrait pas si l'on voulait n'y voir qu'un moyen de corruption à l'égard du peuple et de l'armée.

Rome n'avait pas besoin de réunir de nouveaux territoires à son empire pour étendre sa domination. La Macédoine avait paru le dernier boulevard de la liberté du monde. Maintenant que ce rempart était tombé, tous allaient au-devant de la servitude avec une indicible terreur. Prusias, roi de Bithynie, était resté neutre; il accourut en Italie et se présenta au sénat la tête rasée avec le bonnet d'affranchi. A son entrée, il baisa le seuil de la curie en s'écriant : « Salut, dieux sauveurs[2] ! »

Masinissa lui-même trembla. « Deux choses, fit-il dire par son fils,

[1] L'autre impôt, ou plutôt le droit établi sur les affranchissements, *vicesima manumissionum*, servait à constituer une réserve pour les temps difficiles. L'exemption du *tributum* dura cent vingt-cinq ans, jusqu'aux guerres d'Octave et d'Antoine.

[2] Ceci est le récit de Polybe et d'Appien (*Mithr.*, 2); il y en avait un autre de Tite Live, qui est moins déshonorant pour Prusias; mais cette même année 167, Polybe était à Rome.

lui avaient causé une vive douleur. Le sénat avait fait demander par des ambassadeurs des secours qu'il avait le droit d'exiger, et il avait envoyé le prix du blé fourni. Masinissa n'avait pas oublié qu'il devait au peuple romain sa couronne; content de l'usufruit, il savait que la propriété restait au donateur[1]; » et il demandait à faire un sacrifice au Capitole en actions de grâces. Le sénat lui défendit de quitter l'Afrique.


Antiochus IV[2].

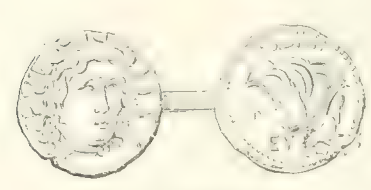
D'autres rois voulaient venir : un décret leur interdit de passer la mer, et quand Eumène débarqua à Brindes, un questeur lui ordonna de quitter immédiatement l'Italie. Cette seule déclaration faillit lui coûter son royaume, car dès qu'on le sut menacé de la colère de Rome, tous ses alliés l'abandonnèrent au milieu de la guerre qu'il avait à soutenir contre les Galates. Cependant son frère Attale fut reçu avec honneur. Les sénateurs lui offrirent la moitié des États d'Eumène : il refusa prudemment pour ne pas démembrer lui-même son héritage. Ce moyen d'affaiblir le royaume pergaméen ayant échoué, le sénat laissa les Galates lui faire une guerre, qui l'épuisa; plus tard il excita Prusias contre Eumène, et renouvela l'outrage fait à Philippe d'envoyer des commissaires pour recevoir les plaintes contre le roi et entendre sa justification[3].


Ptolémée VI Philométor[4].

Le roi de Syrie, Antiochus IV Épiphane, avait conquis une partie de l'Égypte et assiégeait Alexandrie. Un député romain, Popillius, lui ordonna de rentrer dans ses États. Antiochus demandant quelques jours pour délibérer, Popillius traça autour de lui un cercle sur le sable : « Avant de sortir de ce cercle, vous répondrez au sénat. » Et le roi, vaincu par un seul homme, rappela ses armées. L'Égypte était sauvée. Pour la maintenir sous la tutelle du sénat, Popillius partagea la royauté entre Philométor et Physcon, et les ambassadeurs de tous ces rois partirent, pour protester, aux pieds du sénat, de leur vénération et de leur obéissance. A voir tant de lâcheté, on se met involontairement du côté de Rome, malgré sa politique insolente et perfide.

[1] Tite Live, XLV, 13.
[2] Tetradrachme du cabinet de France.
[3] Polybe, XXXI, 6.
[4] Pierre gravée du cabinet de France; n° 2057 du catalogue.

Les marchands de Rhodes, gênés par la guerre dans leur commerce, avaient voulu imposer leur médiation. Maintenant ils se reprochaient cette imprudente démarche, ordonnée par leur assemblée populaire. Ils se hâtèrent de mettre à mort les partisans de Persée et d'envoyer à Rome de riches présents. Le sénat ne leur déclara pas la guerre, mais la Lycie et la Carie, qui leur donnaient annuellement 120 talents, leur furent définitivement enlevées. La défense d'importer du sel en Macédoine et de tirer de ce pays des bois de construction, mieux encore, l'établissement d'un port franc à Délos, ruinèrent leur marine : en quelques années, le produit de leur douane tomba de 1 million de drachmes à 150 000. La cité, naguère si riche et si fière, s'humilia ; elle sollicita et obtint, en 164, le titre d'allié qui faisait si rapidement tomber au rang de sujet. Ariarathe de Cappadoce, en montant sur le trône, demanda aussi cette dangereuse alliance, et remercia les dieux par de solennels sacrifices de l'avoir obtenue[1]. Sa bassesse n'empêcha pas les sénateurs de soutenir contre lui un usurpateur, auquel ils assignèrent la moitié de la Cappadoce (159).


Monnaie de Rhodes[2].

Dans l'île de Lesbos[3], Antissa fut rasée pour avoir fourni quelques vivres à la flotte de Persée. En Asie, les villes s'empressèrent de bannir ou d'envoyer au supplice les anciens partisans du roi. Durant quelques mois, une terreur profonde pesa sur la Grèce[4].

Tous les mauvais instincts qui fermentaient dans ces petites cités, depuis si longtemps sans discipline et sans mœurs, se donnèrent carrière à l'abri du nom de Rome. On se vengea d'un ennemi, d'un rival, en l'accusant d'avoir été vendu au Macédonien. Il suffisait d'être soupçonné d'avoir fait, au fond du cœur, des vœux en faveur de Persée, pour être traîné devant un tribunal implacable. L'Étolien Lyciscos dénonça cinq cents de ses compatriotes, tout le sénat d'Étolie, et les fit conduire à la mort : Rome ne prêta que l'épée de ses soldats pour l'exécution. Ces massacres juridiques lassèrent-ils le vainqueur? On

[1] Polybe, XXXI, 14.

[2] Tête du Soleil. Au revers, ΡΟΔΙΟΝ ΕΥ et la rose, symbole ordinaire des Rhodiens. Drachme de Rhodes.

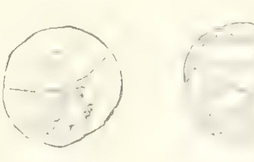
[3] La vue de Lesbos donnée page 123 est dessinée d'après M. le comte de Choiseul-Gouffier (Bibliothèque nationale).

[4] Pour avoir une idée de la terreur inspirée par Rome, voyez l'histoire de l'accusé rhodien Polyarate, qui chercha vainement un asile dans plusieurs villes d'Asie. (Polybe, XXX, 9.)



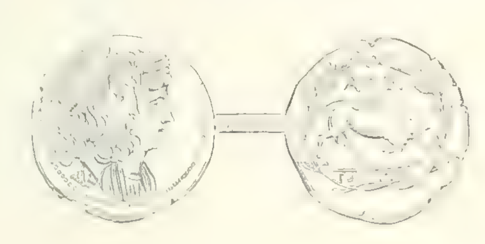
Vue de la ville de Mételin (ancienne Mitylène), capitale de Lesbos.

pourrait considérer comme le désir d'y mettre un terme l'internement des suspects en diverses cités d'Italie. Ce qu'il y avait encore d'hommes considérables en Épire, dans l'Acarnanie, l'Étolie et la Béotie, suivirent Paul Émile à Rome; mille Achéens, désignés par Callicratès, y furent déportés. Un seul prince reçut avec étonnement un bienfait de Rome, c'était Cotys, ce petit roi thrace qui avait vaillamment soutenu Persée. Le sénat lui renvoya son fils, qui s'était trouvé parmi les prisonniers. Mais la Thrace était le passage d'Europe en Asie, et il fallait s'y faire des alliés [2].



Monnaie de la ligue étolienne[1].

La Macédoine effacée du rang des nations, l'Épire dépeuplée, l'Étolie ruinée, il ne restait plus dans la Grèce d'autre État que la ligue achéenne, elle aussi destinée à périr. Philopœmen n'avait pu lui-même croire sérieusement à sa durée. Quand les Romains, dit Polybe, demandaient des choses conformes aux lois et aux traités, il exécutait sur-le-champ leurs ordres; quand leurs exigences étaient injustes, il voulait qu'on fît des remontrances, puis des prières, et, s'ils demeuraient inflexibles, qu'on prît les dieux à témoin de l'infraction des traités et qu'on obéît. « Je sais, ajoutait-il, qu'un temps viendra où nous serons tous les sujets de Rome [4]; mais ce temps, je veux le retarder. Aristénès, au contraire, l'appelle, car il voit l'inévitable nécessité, et il préfère la subir aujourd'hui plutôt que demain. » Cette politique d'Aristénès, que Polybe ose appeler sage [5], Callicratès la suivit, mais dans le seul intérêt de son ambition et avec un hideux cynisme de servilité. « La faute en est à vous, pères



Monnaie d'Épire [3].

[1] Tête coiffée du pétase, coiffure en usage parmi les peuples du nord de la Grèce. On appelle parfois ce jeune homme Méléagre; le sanglier figuré au revers serait alors le sanglier de Calydon. Cf. Saglio, *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, p. 128.

[2] Tite Live, XLV, 43.

[3] Tête laurée de Jupiter accolée au buste diadémé et voilé de Junon : derrière, deux monogrammes. Au revers, ΑΠΕΙΡΩΤΑΝ (des Épirotes), et un taureau furieux dans une couronne de chêne. Monnaie d'argent de l'Épire.

[4] Tite Live fait aussi dire par Lycortas à Appius : « Je sais que nous sommes ici comme des esclaves qui se justifient devant leurs maîtres. » (XXXIX, 37.)

[5] Livre XXV, 8. Cependant Polybe et son père Lycortas étaient les chefs du parti opposé aux Romains. Durant la guerre contre Persée, ils faillirent être accusés par les commissaires,

conscrits, osa-t-il dire dans le sénat, si les Grecs ne sont pas dociles à vos volontés. Dans toutes les républiques il y a deux partis : l'un qui prétend qu'on doit s'en tenir aux lois et aux traités, l'autre qui veut que toute considération cède au désir de vous plaire ; l'avis des premiers est agréable à la multitude : aussi vos partisans sont-ils méprisés ; mais prenez à cœur leurs intérêts, et bientôt tous les chefs des républiques, et avec eux le peuple, seront pour vous. » Le sénat répondit qu'il serait à désirer que les magistrats de toutes les villes ressemblassent à Callicratès, et, comme pour justifier ses paroles, les Achéens l'élurent stratége à son retour de Rome.

Cela se passait quelques années avant la guerre de Persée. Ce prince rendit de l'espoir aux partisans de l'indépendance hellénique : aussi les Achéens voulurent-ils d'abord garder une exacte neutralité ; mais, quand Marcius eut forcé les défilés de l'Olympe, Polybe accourut lui offrir le secours d'une armée achéenne[1] : il était trop tard ; les Romains voulaient vaincre seuls, pour n'être point gênés par la reconnaissance. Polybe lui-même fut du nombre des mille Achéens détenus en Italie, et il aurait eu pour prison quelque ville obscure, loin de ses livres et des grandes affaires qu'il aimait tant à étudier, si les deux fils de Paul Émile n'avaient répondu de lui au préteur.

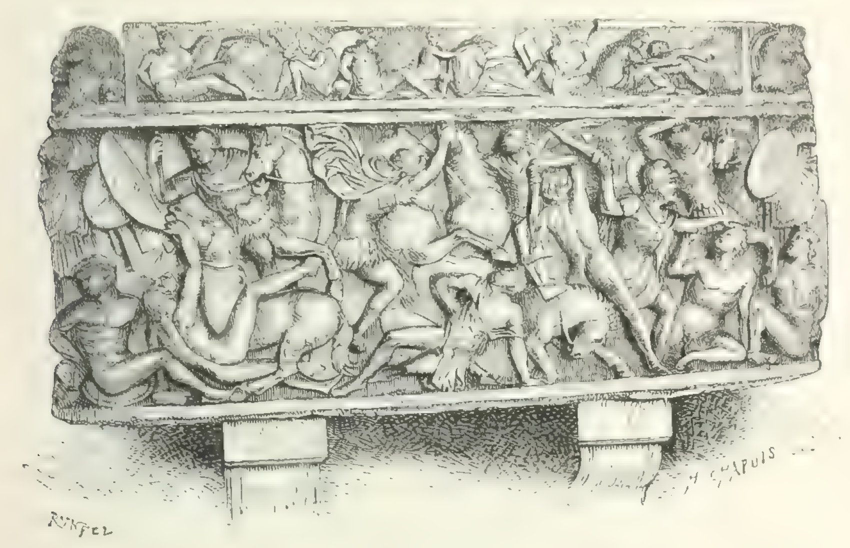
II. — RÉDUCTION DE LA MACÉDOINE EN PROVINCE (146).

Pendant les dix-sept années que dura cet exil, sur lequel le sénat ne voulut jamais s'expliquer, Callicratès resta à la tête du gouvernement de son pays. Il y faisait bien mieux les affaires de Rome que si le sénat eût envoyé à sa place un proconsul. Laisser aux pays vaincus ou soumis à l'influence romaine leurs chefs nationaux, gouverner par les indigènes, comme les Anglais le font dans l'Inde, fut une des maximes les plus heureuses de la politique romaine. Content de cette apparente indépendance, de ces *libertés municipales* qui s'accordent si bien avec le despotisme politique, les peuples tombaient sans bruit, sans éclat, à la condition de sujets, et le sénat les trouvait tout façonnés au joug,

et, après Pydna, Polybe fut déporté en Italie. Mais, voyant la Grèce si faible, si divisée, couverte depuis deux siècles de sang et de ruines, et privée de véritable liberté, Polybe se résignait à la voir calme et prospère sous cette domination romaine qui laissait aux villes tant de liberté intérieure. Il faut, quoi qu'on ait dit, revenir au bon sens et à l'impartialité de l'ami de Philopœmen.

[1] Polybe, XXVIII, 10 seq.

quand il voulait serrer le frein et faire sentir l'éperon. Ainsi la Grèce allait devenir, sans qu'elle s'en aperçût, comme tant de cités italiennes, une possession de Rome, lorsque, à la mort de Callicratès, Polybe, appuyé de Scipion Émilien, sollicita le renvoi des exilés d'Achaïe. Ils n'étaient plus que trois cents : le sénat hésitait. Caton s'indigna qu'on délibérât si longtemps sur une pareille misère ; le mépris lui donna de l'humanité. « Il ne s'agit, disait-il, que de décider si quelques Grecs décrépits seront enterrés par nos fossoyeurs ou par ceux de leur pays. » On les laissa partir (150)[1]. Caton avait raison : c'était bien au tom-



Sarcophage représentant un combat[2].

beau qu'après un dernier combat la Grèce allait descendre, et pour vingt siècles.

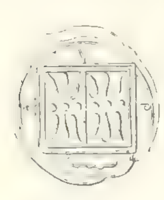
Chez quelques-uns de ces exilés, l'âge n'avait ni glacé l'ardeur ni calmé le ressentiment. Diéos, Critolaos et Damocritos rentrèrent dans leur patrie, le cœur ulcéré, et par leur audace imprudente précipitèrent sa ruine.

Les circonstances leur paraissaient, il est vrai, favorables. Un aventurier, Andriscos, se donnant pour fils naturel de Persée, venait de réclamer l'héritage paternel (152). Repoussé par les Macédoniens

[1] Polybe voulait demander au sénat qu'on les rétablit dans les charges et les honneurs qu'ils avaient avant leur exil. Caton, qu'il sonda à ce sujet, lui répondit : « Il me semble, Polybe, que tu ne fais pas comme Ulysse : étant une fois échappé de la caverne du géant cyclope, tu veux y retourner pour aller querir ton chapeau et ta ceinture que tu y as oubliés. » (Plut., *Caton*, 9.)

[2] Sarcophage du musée Capitolin.

dans une première tentative, il s'était réfugié auprès de Démétrius, roi de Syrie, qui l'avait livré aux Romains. Ceux-ci, contre leur habitude, le gardèrent mal; il s'échappa, recruta une armée en Thrace, et se donnant cette fois pour Philippe, ce fils de Persée qui était mort chez les Marses, il souleva la Macédoine et occupa une partie de la Thessalie. Scipion Nasica le chassa de cette province (149); mais il y rentra, battit et tua le préteur Juventius, et fit alliance avec les Carthaginois, qui commençaient alors leur troisième guerre Punique. L'affaire devenait sérieuse. Rome combattait en ce moment dans l'Espagne et en Afrique; on pouvait craindre que le mouvement ne s'étendît de proche en proche à la Grèce entière et à l'Asie. Une armée consulaire fut donnée au préteur Metellus, qui gagna une nouvelle victoire de Pydna et conduisit à Rome Andriscos chargé de chaînes (148).


Monnaie de Dyrrachium [1].

Une année avait suffi pour terminer cette guerre, au fond peu redoutable, qu'un second imposteur tenta vainement de renouveler quelques années plus tard (142). Le sénat, croyant enfin mûrs pour la servitude les États que depuis un demi-siècle il avait vaincus et enlacés dans ses intrigues, réduisit la Macédoine en province (146).

La nouvelle province s'étendit de la Thrace à l'Adriatique, où les deux florissantes cités d'Apollonie et de Dyrrachium lui servirent de port et comme de points d'attache avec l'Italie. Son impôt resta fixé à 100 talents, moitié de ce que la Macédoine payait à ses rois et qu'elle leva elle-même ; ses villes conservèrent leurs libertés municipales, et, au lieu des guerres civiles et étrangères qui l'avaient si longtemps désolée, elle allait jouir, durant quatre siècles, d'une paix et d'une prospérité qui ne fut que de loin en loin troublée par les exactions de quelque proconsul républicain.

III — BATAILLE DE LEUCOPÉTRA; DESTRUCTION DE CORINTHE (146).

L'armée de Metellus le *Macédonique* était encore cantonnée au milieu de sa conquête, quand un des bannis achéens, de retour dans le Pélo-

[1] Une massue au-dessous du plan des jardins d'Alcinoüs, déjà représentés au revers d'une monnaie de Corcyre, tome Ier, p. 479, et les trois premières lettres du nom de la ville, ΔΥΡ. Revers d'un tétradrachme de Dyrrachium, dont le droit présente une vache allaitant son veau.

ponnèse, Diéos, fut élu stratége. Durant sa magistrature, l'éternelle querelle entre Sparte et la ligue, quelque temps assoupie, se renouvela, grâce aux secrètes intrigues de Rome; Sparte voulut encore sortir de la commune alliance. Aussitôt les Achéens armèrent, mais les commissaires romains arrivèrent, apportant un sénatus-consulte qui séparait de la ligue Sparte, Argos et Orchomène : les deux premières

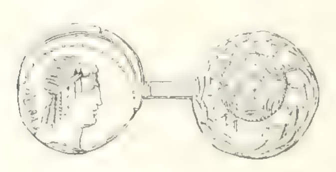


Ruines du temple de Minerve Chalinitis, à Corinthe[1].

comme peuplées de Doriens, l'autre comme étant d'origine troyenne, toutes trois, par conséquent, étrangères par le sang aux autres membres de la confédération. A la lecture de ce décret, Diéos souleva le peuple de Corinthe, les Lacédémoniens trouvés dans la ville furent massacrés, et les députés romains n'échappèrent au même sort que par une fuite précipitée. Ce peuple, qui depuis quarante ans tremblait devant Rome, retrouva enfin quelque courage dans l'excès de l'humiliation; il entraîna dans son ressentiment Chalcis et les Béo-

[1] Chenavard, *Voyage en Grèce*, pl. XXIX.

tiens; et, quand Metellus descendit de la Macédoine avec ses légions, les confédérés marchèrent à sa rencontre jusqu'à Scarphée, dans la Locride (146). Cette armée fut taillée en pièces; mais, en armant jusqu'aux esclaves, Diéos réunit encore quatorze mille hommes, et, posté à Leucopétra, à l'entrée de l'isthme de Corinthe, il attendit le nouveau consul Mummius. Sur les hauteurs voisines, les femmes, les enfants, s'étaient placés pour voir leurs époux et leurs pères vaincre ou mourir : ils moururent. Corinthe fut prise, pillée[1], livrée aux flammes, Thèbes, Chalcis, rasées, et le territoire de ces trois villes réuni au domaine public du peuple romain. Les ligues achéenne et béotienne furent dissoutes ; toutes les villes qui avaient pris part à la lutte, démantelées, désarmées, soumises au tribut et à un gouvernement oligarchique qu'il était plus aisé au sénat de tenir dans la dépendance que des assemblées populaires[3]. Les territoires sacrés, Delphes et Olympie, dans l'Élide, gardèrent leurs priviléges; mais le crédit de ces dieux qui ne savaient plus sauver leurs peuples baissait, et l'herbe allait pousser autour de leurs parvis.


Monnaie de Metellus[2].


Monnaie de l'Élide[4].

Encore un peuple rayé de la liste des nations! Les Grecs, en effet, étaient arrivés à la fin de leur existence politique, et ils n'avaient pas même le droit d'en accuser la fortune. Il en coûte de le dire, à nous surtout, mais ceux qui ont tort, sans que les vainqueurs aient toujours raison, sont le plus souvent les vaincus. Qu'on se reporte au tableau que nous avons tracé de la Grèce, avant que les Romains n'y missent le pied, et l'on reconnaîtra que ce peuple avait, de ses mains, creusé son tombeau. Qui ne peut se gouverner obéira, qui n'a point de prévoyance sera exposé à tous les hasards : c'est la loi

[1] Cf. Strab., VIII, 381 ; Tite Live, *Epit.*, 52. Pour Mummius, nous le retrouverons plus tard.

[2] Tête diadémée d'Apollon et la légende : ROMA. Au revers, M. METELLUS Q. F., autour d'un bouclier macédonien, au milieu duquel est une tête d'éléphant avec une chouette au cou ; le tout dans une couronne de laurier. Denier de la famille Cæcilia (Cohen, *Monn. cons.*).

[3] Paus., VII, 16.

[4] Tête laurée de Jupiter. Au revers, FA. Aigle debout, devant, un serpent; derrière, un foudre; en bas, H. Didrachme de l'Élide.

universelle. L'anarchie fit justement esclaves ceux qu'en des temps meilleurs le patriotisme et la discipline avaient faits glorieux et forts.

En vérité, cette race dégénérée ne méritait pas que Rome dépensât tant de prudence pour l'amener insensiblement sous son empire. Comme si le sénat avait eu toujours présents à l'esprit les exploits jadis accomplis par la Grèce, comme s'il avait redouté qu'en précipitant les choses, quelque beau désespoir ne renouvelât les lauriers de Marathon et de Platées, il avait mis un demi-siècle à agir et à parler en maître. La guerre contre les Illyriens terminée, il avait fait savoir aux Grecs que c'était pour les délivrer de ces pirates que les légions avaient traversé l'Adriatique, et, dans la lutte avec la Macédoine, il avait prétendu combattre pour leur indépendance. Après Cynoscéphales, Flamininus transforma doucement cette amitié des premiers jours en protectorat; et ce ne fut qu'après que toute force eut été détruite en Macédoine, en Asie, en Afrique, que Mummius fit du protectorat une domination. Même alors, la Grèce ne fut pas réduite en province[1]. Ce grand nom imposait. D'ailleurs les cités les plus glorieuses, Athènes, Sparte, d'autres encore, étaient restées étrangères à la lutte engagée par les Achéens, et beaucoup de ceux-ci l'avaient soutenue avec mollesse : « Si nous n'eussions été perdus promptement, disait-on partout, nous n'aurions pu nous sauver[2]. » Ils entendaient par là qu'une résistance opiniâtre aurait rendu les Romains implacables, tandis qu'une facile victoire avait désarmé leur colère. Une fois, en effet, les exécutions des premiers jours accomplies, et les auteurs, les complices de la guerre punis de manière à ôter l'envie de recommencer, les Grecs furent traités en vaincus dont Rome voulait gagner l'amitié. Ils perdirent la liberté, mais ils en conservèrent l'apparence, en gardant leurs lois, leurs magistrats, leurs élections, même leurs ligues qu'au bout de quelques années le sénat leur permit de renouer. Point de garnison romaine dans leurs villes, point de proconsul dans leur pays. Seulement, du fond de la Macédoine, le gouverneur écoutait tous les bruits, surveillait tous les mouvements, prêt à descendre sur la Hellade avec ses cohortes et à renouveler par quelque mesure rigoureuse l'effroi laissé dans les âmes par la destruction de Corinthe. En réalité, Rome n'ôtait aux Grecs que le droit de dévaster leur pays par la continuité des guerres intestines.

[1] La province d'Achaïe ne fut formée qu'après Actium. Cf. Hertzberg, *Gesch. Griechenl.*, I, 284, n. 2.

[2] Polybe, XL, 5, 12.

Metellus avait enlevé de Pella vingt-cinq statues en bronze qu'Alexandre avait commandées à Lysippe pour consacrer la mémoire de ses gardes tombés sur les bords du Granique. Il les plaça en face de deux temples qu'il bâtit à Jupiter et à Junon et qui furent les premiers édifices de marbre que Rome posséda. Après ces constructions, il lui resta, sur la part de butin qu'il s'était faite, assez d'argent pour élever encore un magnifique portique.

Mummius était un Romain de vieille roche; il avait conservé toute la rusticité antique et ne comprenait rien aux élégances de la Grèce. Pour obéir à la coutume, bien plus que par goût pour les chefs-d'œuvre de l'art, il enleva de Corinthe les statues, les vases[1], les tableaux, les ciselures, que les flammes n'avaient pas détruits ou qu'il n'avait pu vendre au roi de Pergame[2], et il les fit transporter à Rome, où ils décorèrent les temples et les lieux publics. Pour lui-même, il ne garda rien et resta pauvre, de sorte que la république fut obligée de doter ses filles. Jamais il ne se douta qu'il avait commis un crime en détruisant la plus belle ville de la Grèce, après un combat sans péril et par conséquent sans gloire. Il crut toujours avoir accompli un exploit mémorable, et, dans son inscription consulaire, qu'on a retrouvée, on lit ces mots, où il mettait l'honneur de son consulat : *deleta Corintho*. Ce barbare eut bien raison de consacrer, après son triomphe, un temple au dieu de la force, à Hercule vainqueur.

Quant aux auteurs de la guerre d'Achaïe, l'un, Critolaos, avait disparu à Scarphée; l'autre, Diéos, s'était donné la mort, qu'il n'avait pu trouver sur le champ de bataille. De Leucopétra il s'était enfui à Mégalopolis, avait égorgé sa femme et ses enfants, mis le feu à sa

[1] L'airain de Corinthe était fameux, mais nous n'en possédons pas. Nous avons, au contraire, un grand nombre de ses vases peints qui étaient célèbres dans tout le monde grec. Il se peut que Mummius en ait enlevé quelques-uns, car ils étaient très-recherchés en Italie. Voici une note explicative que M. Heuzey a bien voulu rédiger pour ceux que nous avons donnés hors page.

« Ces vases grecs de très-ancien style, dont le Louvre possède une série remarquable, provenant de la collection Campana, sont appelés *corinthiens*, parce qu'ils portent des légendes écrites avec le vieil alphabet local de Corinthe. On en trouve d'analogues à Corinthe même; mais c'est surtout dans les tombeaux de Cære, en Étrurie, qu'il s'en est rencontré une quantité considérable. Ils sont un témoignage important des relations que les Étrusques entretenaient, à une époque reculée, avec Corinthe et ses colonies. Le plus grand est une hydrie : la peinture représente Achille exposé sur le lit funèbre et pleuré par les Néréides. Le plus petit est une amphore : la peinture est tirée du cycle thébain ; c'est Ismène tuée par Tydée dans un rendez-vous d'amour qu'elle avait donné au beau Périclyménos. »

[2] Ce prince offrit 600 000 sesterces d'un seul tableau d'Aristide de Thèbes. (Strabon, VIII, 381 ; Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 8.)



VASES CORINTHIENS TROUVÉS A CÆRÉ EN ÉTRURIE

Funérailles d'Achille. — Tydée et Ismène

maison et s'était lui-même empoisonné. En suscitant une lutte insensée, ces hommes avaient appelé bien des maux sur leur patrie, mais ils tombèrent avec elle et pour elle. Le dévouement absout de l'imprudence, et nous aimons mieux que la Grèce ait ainsi fini, sur un champ de bataille, que dans le sommeil léthargique où l'Étrurie s'est éteinte. Pour les nations comme pour les individus, il faut savoir bien mourir. Les Achéens, restés seuls debout au milieu des peuples grecs abattus, devaient ce dernier sacrifice à la vieille gloire de la Hellade.

[1] Revers d'une monnaie de bronze de Marc-Aurèle. Acropole de Corinthe, sur le sommet d'un rocher. Les lettres C L I COR donnent le nom de la nouvelle Corinthe colonisée par César, *Colonia Laus Julia Corinthus.* Mais la médaille elle-même montre, par l'exubérance et le mauvais agencement des détails, combien l'art baissait déjà à la fin du second siècle de notre ère.



L'Acrocorinthe [1].

CHAPITRE XXXII

RÉDUCTION DE L'AFRIQUE CARTHAGINOISE EN PROVINCE.

I. — CARTHAGE, MASINISSA ET ROME.

Le milieu du second siècle avant notre ère marqua l'heure fatale de trois des plus grands peuples de l'antiquité. L'an 148, la Macédoine tomba ; l'an 146, la Grèce rendit ses armes et sa liberté ; à la fin de la même année, Carthage ne fut qu'un monceau de ruines. Deux autres moins illustres succombèrent quelques années plus tard : en 132 l'indépendance de l'Espagne périt dans Numance, et presque aussitôt le royaume de Pergame s'écroula. Dans l'espace de seize années, la Grèce, l'Asie Mineure, l'Afrique carthaginoise et l'Espagne devinrent les paisibles provinces du nouvel empire.


Roi ou prince numide[2].

Depuis Zama, l'existence de Carthage n'avait été qu'une lente agonie[1]. Enchaînée par la défense de faire la guerre sans le consentement du sénat, elle ne put repousser les attaques de l'avide Masinissa. « Les Carthaginois, disait le Numide, ne sont en Afrique que des étrangers qui ont ravi à nos pères le territoire qu'ils possèdent. Ils ont autrefois acheté l'espace que pouvait enfermer une peau de bœuf découpée en lanières. Tout ce qu'ils détiennent au delà est le fruit de l'injustice et de la violence. » Et, à chaque occasion favorable, il leur enlevait une province. Dès l'an 199 il commença ; en 193, il leur prit le riche territoire d'Empories, qui leur ouvrait la route de l'intérieur de l'Afrique. Onze ans après, nouveaux empiétements. A ces violences Carthage n'opposait que des plaintes, qu'elle envoyait à Rome ; mais le sénat, sûr de Masinissa, lui laissa les districts usurpés.

[1] Pour toute cette guerre, nous n'avons guère que les *Libyca* d'Appien, quelques rares fragments de Polybe, et les abréviateurs. Mais il est probable qu'Appien a emprunté son récit à Polybe, qui fut témoin oculaire.

[2] Intaille (agate marbrée) du cabinet de France ; n° 2064 du catalogue.

Encouragé par cette partialité, le roi envahit, en 174, la province de Tysca et soixante-dix villes. « Si nous ne pouvons nous défendre, disaient aux Romains les députés carthaginois, au moins décidez ce que vous voulez qu'on nous enlève. » C'était à la veille de la guerre contre Persée : le sénat parut s'indigner, promit justice et des arbitres[1]; mais il traîna l'affaire en longueur, et, quand la victoire de Pydna eut rendu l'iniquité sans danger, il députa quelques commissaires avec Caton. Carthage refusa de se soumettre à un tribunal où son ennemi avait d'avance gagné sa cause, et Masinissa garda encore le territoire contesté. Mais Caton avait trouvé, avec surprise et colère, Carthage riche, peuplée, prospère. Quand le haineux vieillard revint à Rome, il laissa tomber au milieu de la curie des figues qu'il tenait dans un pli de sa toge, et, comme les sénateurs en admiraient la beauté : « La terre qui les porte, dit-il, n'est qu'à trois journées de Rome. » Depuis ce jour il ne cessa de répéter à la fin de ses discours : « Et, de plus, je pense qu'il faut détruire Carthage, *delenda est Carthago.* »

Les Scipions avaient une politique plus noble. Il ne déplaisait pas à ceux qui n'avaient point demandé, après Zama, l'extradition d'Annibal, de laisser subsister, comme ornement du nouvel empire, la plus grande ville marchande de l'univers. Elle pouvait être utile et ne pouvait plus être dangereuse, puisque tous les pays où elle recrutait ses mercenaires lui avaient été fermés. On ajoute que les Scipions craignaient pour leur patrie l'enivrement de la victoire ; qu'ils redoutaient l'abandon de la discipline et des mœurs, au milieu des richesses et de la sécurité ; qu'ils voulaient que les Romains eussent toujours un péril à craindre, pour qu'ils restassent toujours unis et forts. C'est plus philosophique, mais beaucoup moins romain. Caton l'emporta, et, malgré la docilité de Carthage, malgré son empressement à rivaliser, avec Masinissa, de munificence envers Rome, sa ruine fut décidée.

Cette malheureuse cité était encore déchirée par trois factions : les amis de Rome, ceux de Masinissa et les patriotes. Ceux-ci, en 152, chassèrent les partisans du roi, qui, prétextant un attentat contre ses deux fils, se saisit de la place importante d'Oroscope. Cette fois, les Carthaginois envoyèrent cinquante mille hommes contre Masinissa. Scipion Émilien était alors en Afrique ; il suivit les deux armées, et

[1] Le sénat avait quelquefois des ménagements pour Carthage ; en 187, Minucius Myrtilus et M. Manlius, accusés d'avoir frappé des ambassadeurs carthaginois, furent remis par les féciaux aux mains de ces envoyés, et emmenés à Carthage. (Tite Live, XXXVIII, 42.)

du haut d'une colline, spectateur désintéressé, il vit cent mille barbares s'égorger. Cette sanglante mêlée valait mieux qu'un combat de gladiateurs; le Romain avoua qu'il avait goûté un plaisir digne des dieux[1]. Masinissa, âgé de quatre-vingt-huit ans et monté à cru sur un cheval rapide, s'était encore battu comme le plus brave soldat : l'armée carthaginoise fut exterminée (151).

II. — TROISIÈME GUERRE PUNIQUE (149-146).

Les Romains se hâtèrent d'entrer en lice pour ne pas laisser au vainqueur une si riche proie. On savait d'ailleurs à Rome que les Carthaginois venaient d'encourager en Espagne un soulèvement des Lusitaniens, et en Macédoine l'entreprise d'Andriscos. En vain Carthage proscrivit les auteurs de la guerre et envoya des ambassades à Rome : « Donnez satisfaction au peuple romain, » disaient les pères conscrits; et, quand les députés demandaient quelle satisfaction : « Vous devez le savoir. » Ils ne purent obtenir d'autre réponse (149).

Utique, voyant Carthage menacée, se donna aux Romains; c'était pour eux un port et une forteresse à 3 lieues de Carthage. Aussitôt les deux consuls Censorinus et Manilius partirent avec une flotte nombreuse et quatre-vingt mille légionnaires. Des députés arrivent encore : « Les Carthaginois, disent-ils, se remettent à la discrétion du peuple romain. » On leur promet la conservation de leurs lois, de leur liberté et de leur territoire ; mais ils enverront à Lilybée trois cents otages. Les otages livrés, les consuls déclarent que c'est en Afrique seulement qu'ils feront connaître leurs dernières intentions, et ils passent la mer avec leur formidable armée, sans que Carthage, confiante dans la paix promise, envoie à leur rencontre une seule galère. Arrivés à Utique, ils demandent aux Carthaginois leurs armes. On leur apporte plus de deux cent mille armures, trois mille catapultes et un nombre infini de traits de toute espèce[2]. « Maintenant, disent-ils, vous abandonnerez votre ville et vous irez vous établir à 10 milles dans les terres. » C'était une infâme perfidie. Les consuls y ajoutèrent la dérision. Censorinus leur vanta les avantages de la vie agricole, loin

[1] Appien, *Lib.*, 69-73. Dans les *Epitome* de Tite Live, il est dit que les députés du sénat trouvèrent à Carthage des amas de matériaux pour les constructions navales et qu'ils n'échappèrent aux violences du peuple que par une prompte fuite.
[2] Appien, *Lib.*, 74-81 ; Strabon, XVII, 833.

de cette mer trompeuse dont la vue nourrissait les regrets et de dangereuses espérances[1].

Ils étaient encore sept cent mille. L'indignation réveilla ce peuple immense. Les patriotes ressaisirent le pouvoir et massacrèrent les partisans de Rome ; on ferma les portes ; on transforma les temples en ateliers, et nuit et jour on fabriqua des armes ; les femmes donnèrent leurs chevelures pour faire des cordages ; les esclaves furent affranchis et enrôlés, et Asdrubal, un des chefs du parti populaire, tint la campagne avec vingt mille hommes, qu'il n'avait pas voulu désarmer. Lorsque les consuls s'avancèrent pour prendre possession de la ville, ils trouvèrent les murs garnis de défenseurs et échouèrent dans trois attaques. Leurs machines, une partie de leur flotte, furent incendiées. Derrière eux les campagnes se soulevaient, et Asdrubal réunissait, dans le camp de Néphéris, jusqu'à soixante-dix mille hommes. Malgré leurs quatre-vingt mille légionnaires, la position n'était pas sans danger.

Dans l'armée servait comme tribun légionnaire un fils de Paul Émile adopté par le second fils de l'Africain et qui avait réuni les noms de ses deux familles, Scipion Émilien. Il s'était déjà distingué en Espagne, où il avait tué en combat singulier un guerrier d'une taille gigantesque et mérité une couronne murale en franchissant le premier les remparts d'une ville ennemie. Un jour, devant Carthage, toute une colonne d'attaque se trouva compromise et aurait été massacrée s'il ne l'eût dégagée avec des troupes de réserve. Une autre fois, en se portant rapidement sur les derrières de l'ennemi, il sauva le camp de Manilius. L'armée lui dut encore son salut dans une expédition mal dirigée contre Asdrubal. D'autres services augmentèrent son crédit sur les soldats et sa renommée à Rome. Il gagna un général carthaginois, qui passa dans le camp romain avec deux mille deux cents cavaliers, et il dissipa les soupçons de Masinissa, qui, alors mourant, le chargea de partager ses États entre ses trois fils ; en revenant au camp, il ramena l'un d'eux, Gulussa, avec une troupe nombreuse (149).


Monnaie d'Hippone[2].

Calpurnius Pison, qui commanda pendant l'année 148, laissa périr la discipline, et fut repoussé de Clypea et d'Hippone : c'était encore

[1] Appien, *Lib.*, 74-81 ; Strab., XVII, 833.
[2] Tête de Jupiter laurée. Au revers, vase et étoile et la légende : ΕΙΠΩΝΙΕΩΝ. Monnaie de cuivre d'Hipponium.

une année de perdue. Scipion était à Rome, demandant l'édilité : on lui donna le consulat et la direction de cette guerre (147). Avec lui, elle prit une face nouvelle. Il rendit aux soldats l'habitude de l'obéissance, du courage et des travaux pénibles. Carthage était située sur un isthme, il le coupa d'un fossé et d'un mur haut de 12 pieds. Pour affamer ses habitants, il fallait encore fermer le port ; il jeta à son entrée une digue large de 92 pieds à la base, et de 24 au sommet. Mais les Carthaginois creusèrent dans le roc une nouvelle sortie vers la haute mer, et une flotte bâtie avec les débris de leurs maisons faillit surprendre les galères romaines. Après tout un jour d'efforts, Scipion refoula l'ennemi dans le port et en garda l'entrée en y plaçant des machines qui couvraient de traits toute la passe.

Laissant la famine faire d'affreux ravages dans la ville, il alla durant l'hiver forcer le camp de Néphéris et détruire l'armée qui était le seul espoir des Carthaginois. Au retour du printemps (146), il reprit avec activité les opérations du siége et enleva la muraille qui fermait le port Cothon. Les Romains étaient dans Carthage ; mais pour arriver jusqu'à la citadelle Byrsa, placée au centre, il fallut traverser de longues rues étroites, où les habitants retranchés dans les maisons firent une résistance acharnée. L'armée mit six jours et six nuits à atteindre la forteresse. Sur la promesse qu'ils auraient la vie sauve, cinquante mille hommes en sortirent ; il restait onze cents transfuges, réfugiés avec Asdrubal dans le temple d'Esculape. Jusqu'alors Asdrubal, quoi qu'en dise Polybe, avait dirigé la défense avec habileté et courage. Un moment de faiblesse le déshonora : il vint demander la vie à Scipion, qui le montra aux transfuges prosterné à ses pieds. Sa femme n'avait pas voulu le suivre. Elle monta au sommet du temple, parée de ses plus beaux vêtements, et, s'adressant à Scipion : « Souviens-toi, s'écria-t-elle, de punir cet infâme qui a trahi sa patrie, ses dieux, sa femme et ses enfants. O le plus vil des hommes ! va orner le triomphe de ton vainqueur et recevoir à Rome le prix de ta lâcheté. » Puis, égorgeant ses deux enfants, elle se précipita elle-même au milieu de l'incendie que les transfuges avaient allumé.

Scipion abandonna au pillage ces ruines fumantes, après avoir réservé, au profit du trésor public, l'or, l'argent et les dons déposés dans les temples. Pour lui-même il ne prit rien ; mais il invita les Siciliens à enlever les trophées que Carthage avait rapportés de ses victoires sur Agrigente et Syracuse. Vint ensuite l'œuvre du sénat. Ses commissaires firent du territoire carthaginois une *province*. Ils renversèrent

ce qui était encore debout dans la ville, et par les plus terribles imprécations vouèrent à une éternelle solitude la place où Carthage avait été. Du haut d'une colline, Scipion voyait s'accomplir l'œuvre de destruction. En face de cet empire écroulé, de ce peuple anéanti, de cette immense cité où il n'allait bientôt plus rester pierre sur pierre, il se



Territoire de Carthage (voy. au tome Ier, p. 415, le plan de Carthage).

sentit ému, et, au lieu de l'ivresse de la victoire, une mélancolique pensée le saisit. Il songea à l'avenir de Rome, et Polybe l'entendit tristement répéter ce vers d'Homère : « Un jour aussi verra tomber Troie, la cité sainte et son peuple invincible[1]. »

[1] Ἔσσεται ἦμαρ ὅταν ποτ' ὀλώλῃ Ἴλιος ἱρὴ
καὶ Πρίαμος καὶ λαὸς ἐϋμμελίω Πριάμοιο. (Polybe, XXXIX, 3.)

Scipion avait tort dans ses craintes. Rome était plus forte et valait mieux que Carthage. Les

Eût-il mieux valu que Rome, contente de la possession de l'Italie, eût vécu en paix avec sa grande rivale africaine et que, des deux côtés du canal de Malte, les peuples eussent suivi leurs destinées particulières sans se heurter : Carthage, développant le commerce, qui est un des grands facteurs de la civilisation ; Rome, bornant son ambition à donner la paix à l'Italie et à faire rayonner sur l'Occident la lumière qu'elle empruntait à la Grèce ? Poser ainsi la question, c'est la résoudre. Mais où tant de sagesse s'est-elle jamais montrée ?

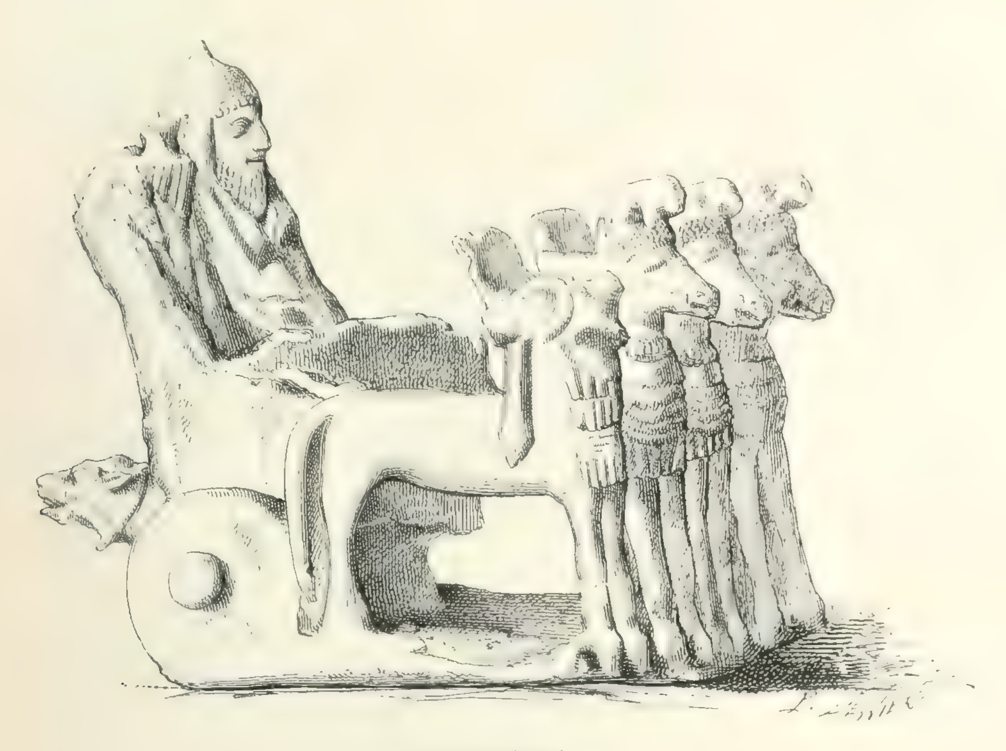
Les peuples ennemis luttent pour la domination ; les cités rivales, pour l'existence. Entre celles-ci, toute guerre est une guerre d'extermination, et tous les moyens pour y réussir semblent légitimes. Ainsi avaient disparu devant Rome : Albe-la-Longue, Véies, Vulsinies, Capoue, Syracuse ; ainsi tomba Carthage. Mais les Romains mirent dans cette œuvre de destruction tant de duplicité, que l'histoire ne peut plus parler de la foi punique : c'est la foi romaine qu'elle doit flétrir.

Cependant si l'opinion des hommes de ce temps et les circonstances historiques étaient telles, qu'il fallût qu'une des deux villes disparût, nous ne devons pas regretter que Rome ait été victorieuse.

Quel progrès l'humanité doit-elle à Carthage ? De nos jours, où le commerce est avec raison tenu en grand honneur, on a voulu reviser, au nom de la science économique, le jugement des siècles. La préoccupation des intérêts matériels, se reportant du présent vers le passé, a fait déplorer la destruction de cette puissance qui devait, pense-t-on, unir le monde dans les liens pacifiques du commerce, comme Rome l'unit par les liens sanglants de la victoire. Mais il y a des guerres fécondes, comme il est des paix destructives, et les peuples, ainsi que les individus, vivent dans la postérité, non par ce qu'ils ont fait pour eux-mêmes, mais par ce qu'ils ont légué aux générations suivantes. Qu'est-ce que les comptoirs de Carthage, à côté de ces colonies grecques qui s'appellent Milet, Éphèse, Phocée, Rhodes, Byzance,

empires que le commerce seul a créés reposent sur une base fragile. Pour qu'ils s'écroulent, il n'est pas toujours nécessaire d'un choc violent. Quelques-uns s'affaissent d'eux-mêmes sous le poids de leurs richesses, d'autres tombent indirectement frappés. Les Parthes, en fermant au commerce de l'Orient la route de terre, et les Ptolémées, en lui ouvrant l'Égypte et la mer Rouge, ruinèrent la Phénicie ; la découverte du cap de Bonne-Espérance, par Vasco de Gama, frappa Venise à mort ; la Hanse succomba, parce que l'importance du commerce du Nord tomba dès que des relations directes s'établirent par mer avec l'Orient. La Hollande enfin, le Portugal et l'Espagne, enrichis par le commerce de l'Orient, du nord de l'Océanie et de l'Amérique, ont été supplantés par l'Angleterre, grâce à l'extension que le commerce de cette puissance prit dans les deux Indes. Un jour le nouveau monde, placé entre l'Europe et l'Orient, héritera peut-être de la prospérité commerciale de l'Angleterre.

Alexandrie, Cyrène et Marseille? Qu'est-ce auprès de ces grandes cités siciliennes et italiotes, qui surent, comme elle, trouver la richesse, mais qui furent aussi d'ardents foyers où s'élaborèrent les œuvres merveilleuses de l'art et de la pensée? Même sur cette terre d'Afrique, qu'elle avait tenue si longtemps, qu'a-t-elle laissé? Sa langue, que six cents ans plus tard les contemporains de saint Augustin parlaient encore, mais pas un monument, pas un livre. Ses institutions restent



Char phénicien[1].

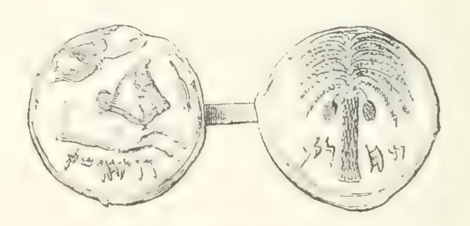
un problème dont Aristote et Polybe donnent une solution différente; ses arts n'ont produit que des figures informes, dignes des insulaires de l'Océanie : nouvelle preuve du génie iconoclaste des races sémitiques; et à la somme d'idées déjà répandues dans le monde elle n'a rien ajouté. S'il ne nous était resté de Rome que les inscriptions de ses tombeaux, nous pourrions, avec elles, reconstituer son organisation civile et militaire, sa philosophie et sa religion, tandis que les stèles funéraires de Carthage ne nous révèlent qu'une dévotion sté-

[1] Heuzey, *les Figurines antiques de terre cuite du musée du Louvre*, planche V. Les formes grossières de cette figurine confirment ce que nous avons dit et montré, tome Ier, p. 428-435, de la barbarie de l'art punique.

rile. Le souvenir d'une brillante fortune commerciale, d'une religion cruelle et de circumnavigations hardies, quelques fragments de voyages[1], quelques recettes d'agriculture, dont les Latins n'avaient pas besoin ; enfin l'honneur d'avoir arrêté durant un siècle les destinées de Rome, et, à la dernière heure, le généreux exemple d'un peuple entier refusant de survivre à la patrie, voilà l'héritage de Carthage. La Grèce et Rome nous ont légué autre chose. Qu'on ne dise pas que les Romains ont tout détruit. Mummius et Sylla n'ont pas été moins terribles à la Grèce que Scipion à l'Afrique, et cependant la civilisation grecque n'est pas restée sous les décombres de Corinthe et d'Athènes. L'esprit est comme le feu du temple : on le retrouve, même sous les ruines.

[1] Salluste (*Jug.*, 20) parle cependant de quelques historiens, mais ce qu'il leur emprunte est bien étrange. Le sénat, au lieu de détruire les livres trouvés à Carthage, fit traduire l'ouvrage de Magon sur l'agriculture, et donna les autres aux princes d'Afrique, sans doute après avoir reconnu qu'elle n'avait pas d'autre profit à en tirer. (Pline, *Hist. nat*, XVIII, 22.) Nous avons la version grecque du voyage d'Hannon, et une version latine de quelques fragments du voyage d'Himilcon.

[2] Demi-cheval courant à droite et couronné par une Victoire ; grain d'orge et sept lettres puniques, lues par M. de Saulcy : Karth-Khadichah, *la ville neuve*, nom phénicien de Carthage. Au revers, palmier et quatre lettres puniques : Maknat, *le camp*. Monnaie d'argent frappée en Sicile pour le compte de Carthage.



Monnaie des Carthaginois en Sicile[2].

CHAPITRE XXXIII

SOUMISSION DE L'ESPAGNE ET DE L'ASIE PERGAMÉENNE.

I. — SOUMISSION DE L'ESPAGNE (178-133).

Carthage, la Macédoine et Corinthe avaient succombé; l'Espagne résistait toujours. C'est qu'elle n'avait point de grandes cités par où l'on pût la saisir, ni, chez ses peuples du Centre et de l'Ouest, de grandes richesses mobilières qui, en excitant la convoitise des paysans du Latium, rendissent les enrôlements nombreux; enfin elle était bien loin. De Syracuse à Carthage, de Brindes à Dyrrachium, la traversée était courte et sans péril, et par la Thrace ou les Cyclades on gagnait aisément l'Asie. On n'arrivait pas si facilement en Espagne. Au lieu d'aller tout droit d'Ostie à Carthagène, à travers la mer Tyrrhénienne, les légions remontaient lentement le littoral étrusque, jusqu'au magnifique golfe de la Spezia, *Lunæ Portus*[1], où les Romains avaient établi un arsenal maritime qui est devenu le Brest et le Toulon des Italiens modernes[2]. Embarquées dans ce port, elles longeaient avec précaution la côte ligurienne, abritant leurs navires derrière les rochers du rivage, à la moindre menace de tempête, et se gardant contre les embûches des montagnards, chaque fois qu'il fallait descendre à terre. Du Var au Rhône, on passait plus rapide-

[1] Il s'enfonce, en effet, de plus de 11 kilomètres dans les terres, et une petite ville, que Ptolémée appelait Port-de-Vénus, existe encore à son entrée, *Porto Venere*.

[2] Strabon, qui l'appelle aussi Σελήνης λιμήν, le regarde comme le plus beau port du monde (voy. p. 144). Tite Live (XXXIV, 8, et XXXIX, 21, 32) en fait le rendez-vous des flottes romaines; Ennius l'avait célébré :

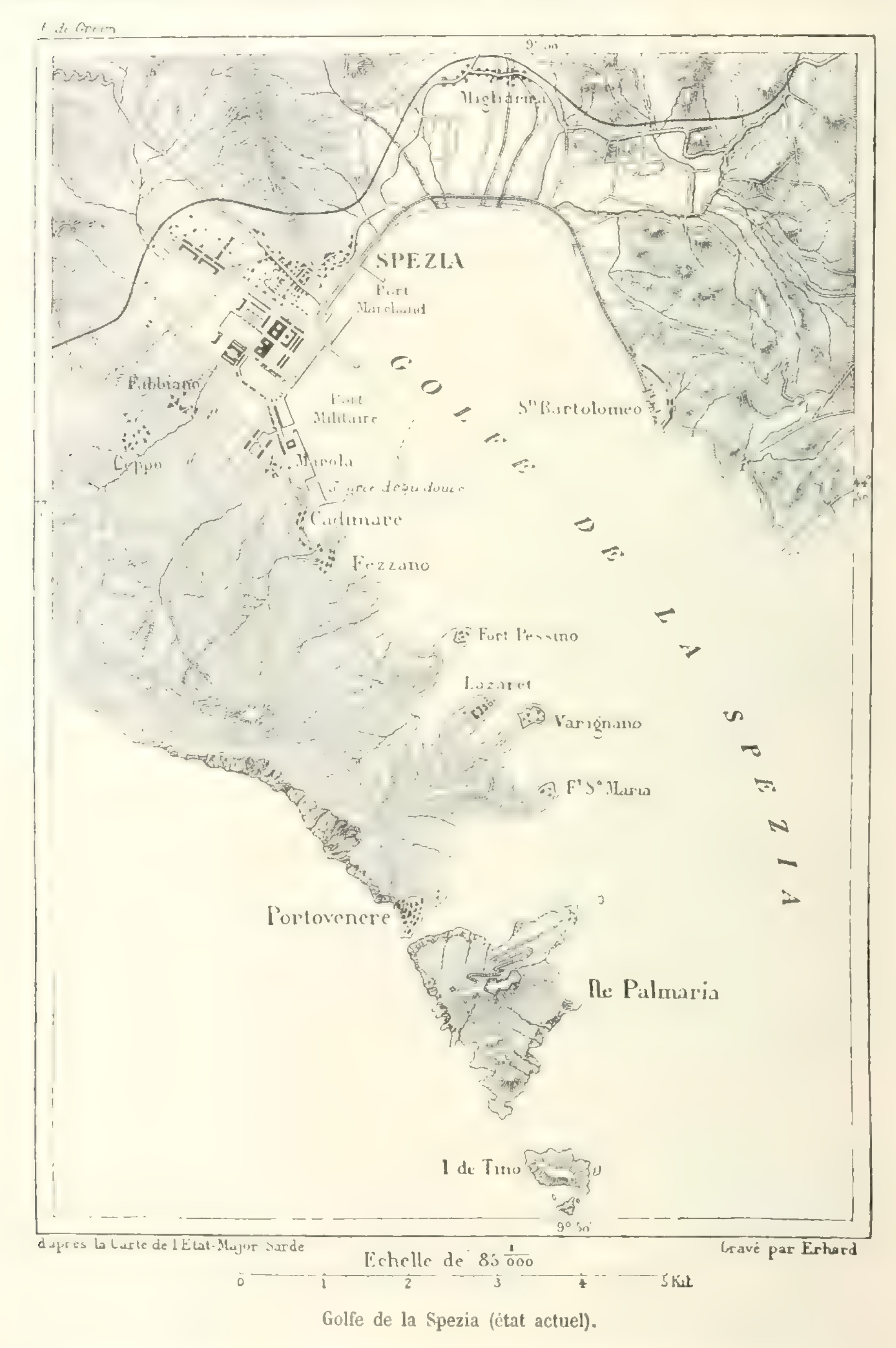
Lunai portum, est operæ, cognoscite, cives!

Et Perse, qui y habita, l'admire :

Qua latus ingens
Dant scopuli et multa litus se valle receptat.

(*Sat.*, VI, 7-8.)

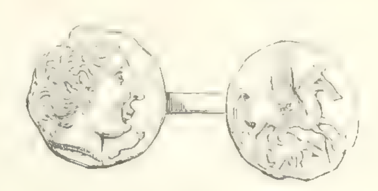
ment devant les comptoirs amis des Massaliotes; mais, du Rhône aux



Golfe de la Spezia (état actuel).

Pyrénées, on usait d'une extrême prudence pour traverser cette mer qui s'appelle à si bon droit le golfe du Lion. Le débarquement avait

lieu à Empories, plus souvent à Tarragone; de là les cohortes avaient encore à gagner les lieux où étaient les troupes qu'elles venaient relever et qui souvent opéraient à l'autre extrémité de l'Espagne. Toutes ces circonstances expliquent qu'il ait fallu à Rome trois quarts de siècle pour en finir avec les insurrections des Espagnols, quand il lui suffisait de quelques campagnes pour abattre des royaumes fameux.



Monnaie d'Empories[1].

Depuis la pacification de ce pays par Sempr. Gracchus, en 178, jusqu'à l'année 153, le repos des deux provinces ne fut troublé que par un soulèvement des Celtibériens. En 170, un de ces fanatiques de religion et de patriotisme, comme l'Espagne en a tant produit, parcourut les villages de la Celtibérie, en montrant une lance d'argent qu'il prétendait avoir reçue du ciel, et devant laquelle, disait-il, allaient fuir les légions épouvantées. Une nuit il essaya de pénétrer dans la tente du consul et fut tué par les gardes : sa mort dissipa la révolte. Ce mouvement indique que le pouvoir de Rome n'était pas encore accepté de l'Espagne. Elle avait, en effet, trop de mines d'argent et d'or, pour ne pas exciter la cupidité des préteurs, et ceux-ci étaient trop avides pour reculer devant aucune extorsion. Au milieu des incertitudes de la guerre contre Persée, le sénat fut contraint de paraître juste et interposa son autorité. Mais la nouvelle noblesse ne se souvenait que de loin en loin de l'ancienne austérité; les préteurs continuèrent d'aller réparer en Espagne leur fortune dissipée à Rome dans les débauches ou dans les scandaleuses profusions qui précédaient les élections.



Monnaie de Tarragone[2].

En 153, un émissaire de Carthage trouva les Lusitaniens assez irrités pour les pousser à une révolte. Un préteur fut tué avec neuf mille des siens, et, pour décider la défection des montagnards du

[1] Tête de femme et un dauphin. Au revers, un cheval ailé dont la tête est formée par un homme assis, jovialité qui ne répond sans doute à aucune idée sérieuse, à moins que le monétaire n'ait voulu symboliser la rapidité de la cavalerie espagnole. Au-dessous, épée ou sabre et trois lettres celtibériennes dont je ne puis donner le sens. On voudrait croire que cette pièce, à demi barbare, était une monnaie de l'Empories espagnole et non de l'Empories massaliote.

[2] AETERNITATIS AVGVSTAE C(ivitas) V(ictrix) T(ogata) T(arraco). Temple à huit colonnes. Revers d'une monnaie de bronze d'Auguste frappée à Tarragone.

centre de la péninsule, les vainqueurs leur envoyèrent les enseignes militaires conquises dans le camp romain. Une de ces peuplades celtibériennes, réservée à une renommée glorieuse, les Arévaques de Numance, prit les armes et battit trois fois les troupes envoyées contre elle. Une perfidie parut d'abord réussir : Galba, vaincu par les Lusitaniens, feignit de traiter avec eux, les dispersa en leur offrant des terres fertiles, puis en massacra trente mille et se gorgea de butin, lui et ses soldats.

Dans la Celtibérie, le consul Lucullus déshonorait par une semblable conduite la foi romaine. Il avait eu peine à trouver des soldats. Depuis que le pillage, d'ailleurs peu productif, était mêlé d'une guerre meurtrière, personne ne se présentait à l'enrôlement. Il fallut que Scipion Émilien fît honte de cette lâcheté à la jeunesse romaine et donnât le premier son nom. Lucullus attaqua, sans motif, les Vaccéens, qui vivaient en bonne intelligence avec Rome, et assiégea une de leurs villes, Cauca, où une multitude d'hommes s'étaient enfermés. Vivement pressés, les habitants traitèrent et ouvrirent leurs portes : il en tua vingt mille et vendit le reste. Aussi les gens d'Intercatia ne se rendirent que sous la garantie de la parole de Scipion (150).

Du massacre des Lusitaniens, un homme s'était échappé, Viriathe, ancien pâtre auquel tous les sentiers des montagnes étaient connus, et qui fut le premier de ces chefs héroïques que, dans tous les temps, les Espagnols ont trouvés. Dix mille de ses compatriotes s'étant imprudemment engagés dans une position où ils ne pouvaient ni fuir ni combattre, Viriathe les sauva par des chemins qui semblaient impraticables. Son peuple ne voulut plus d'autre chef (147), et pendant cinq années il fit aux Romains une guerre de surprises et d'escarmouches dans laquelle ils perdirent leurs meilleurs soldats. Toutefois il comprit que les Lusitaniens ne pourraient pas seuls sauver l'Espagne ni même leur indépendance, et il souleva les Celtibériens. Cette union avec le peuple qui tenait le centre de la péninsule rendait la guerre sérieuse. Le sénat envoya contre les Celtibériens un de ses meilleurs généraux, Metellus le Macédonique, qui les battit pendant deux ans (143-142) et prit presque toutes leurs villes. Cette puissante diversion servit les desseins de Viriathe en laissant l'autre armée romaine, que commandait le consul Servilianus, exposée seule à ses coups[1]. Enfermée dans un défilé, elle n'évita une entière destruction qu'en capitulant aux

[1] Ce consul, en passant par adoption dans la *gens Fabia*, avait, suivant l'usage romain, pris

conditions suivantes : « Il y aura paix, à l'avenir, entre le peuple romain et Viriathe, et chaque parti conservera ce qu'il possède. » Les comices ratifièrent ce traité qui eût fait mourir de honte les hommes des générations précédentes (141).

Un nouveau général, Cépion, se fit autoriser par le sénat à rompre le traité. Il surprit Viriathe, qui s'abandonnait sans défiance aux serments reçus, le rejeta dans les montagnes et l'y fit assassiner par deux Lusitaniens qu'il avait gagnés (140). Pendant huit ans, Viriathe avait balancé en Espagne la fortune de Rome. Sa mort découragea ses troupes et son peuple ; Cépion n'eut pas même à combattre pour couvrir d'un peu de gloire sa perfidie. Les Lusitaniens se soumirent ; il les transporta au milieu de peuples façonnés au joug de Rome, sur les bords de la Méditerranée, où Brutus, son successeur (138-137), leur fit bâtir Valence. Ce dernier chef eut encore à vaincre quelques résistances partielles. Des bandes nombreuses couraient le pays, il les affama en détruisant toutes les cultures, et pénétra chez les Gallaïques, jusqu'au bord de l'Océan, où il montra à ses légions le soleil descendant au sein de ces mers mystérieuses de l'Occident, que soulevait incessamment, disait-on, la respiration puissante de la Terre[1].

Brutus croyait la domination romaine arrivée aux extrémités du monde. Cependant, derrière lui, durait une lutte soulevée par le héros lusitanien. Metellus n'avait laissé à prendre dans la Celtibérie que deux villes, Thermantia et Numance[2]. La guerre d'Espagne, terminée au sud par la mort de Viriathe et à l'ouest par l'expédition de Brutus, allait donc se concentrer au nord, dans les montagnes qui, se détachant des Pyrénées aux sources de l'Èbre, ferment au midi le bassin de ce fleuve et donnent naissance au Tage et au Douro. La difficulté des lieux, l'indomptable courage des montagnards à défendre ce dernier asile de la liberté, surtout l'impéritie des généraux romains, donnèrent à ce suprême effort de l'indépendance espagnole les apparences d'une guerre dangereuse. En 141, Pompeius fit avec les Numantins un traité qu'il n'osa avouer dans le sénat, et son successeur,

les noms de sa famille adoptive, Q. Fabius Maximus, et gardé de sa famille d'origine, *gens Servilia*, l'*agnomen* de Servilianus. Ainsi le plus jeune fils de Paul Émile, après son adoption par le fils de Scipion l'Africain, s'appela P. Cornelius Scipio Æmilianus Africanus Minor.

[1] Pomp. Mela, III, 1. Le phénomène des marées de l'Atlantique était un objet d'étonnement pour les riverains de la Méditerranée. Cependant les anciens avaient déjà remarqué l'influence de la lune sur le flux et le reflux.

[2] On croit voir les ruines de Numance à Puente de Don Guarray, à une lieue de Soria, sur une éminence qui n'était accessible que d'un seul côté, et qui avait plus d'une lieue de tour.

Popillius Lænas, n'approcha de la ville que pour essuyer une défaite (138). L'année suivante, le consul Mancinus renouvela la honte de Servilianus; enfermé dans une gorge sans issue par les Numantins, il leur abandonna son camp, ses bagages, et engagea sa parole qu'il cesserait les hostilités. Si grande était maintenant la défiance inspirée par la bonne foi romaine, que les Numantins exigèrent pour l'observation du traité le serment des officiers de Mancinus et de son questeur, Tiberius Gracchus, fils de ce Gracchus dont les Espagnols vénéraient la mémoire (138). Le sénat ne tint pas compte de ce traité, et, ne prenant dans les anciens temps que les exemples qui allaient aux mœurs nouvelles, il recommença la scène qui avait suivi la convention des Fourches Caudines : Mancinus, nu et les mains liées, fut livré aux Numantins, qui refusèrent de le recevoir[1]. Le peuple s'était opposé à ce que Tiberius eût le sort du consul.

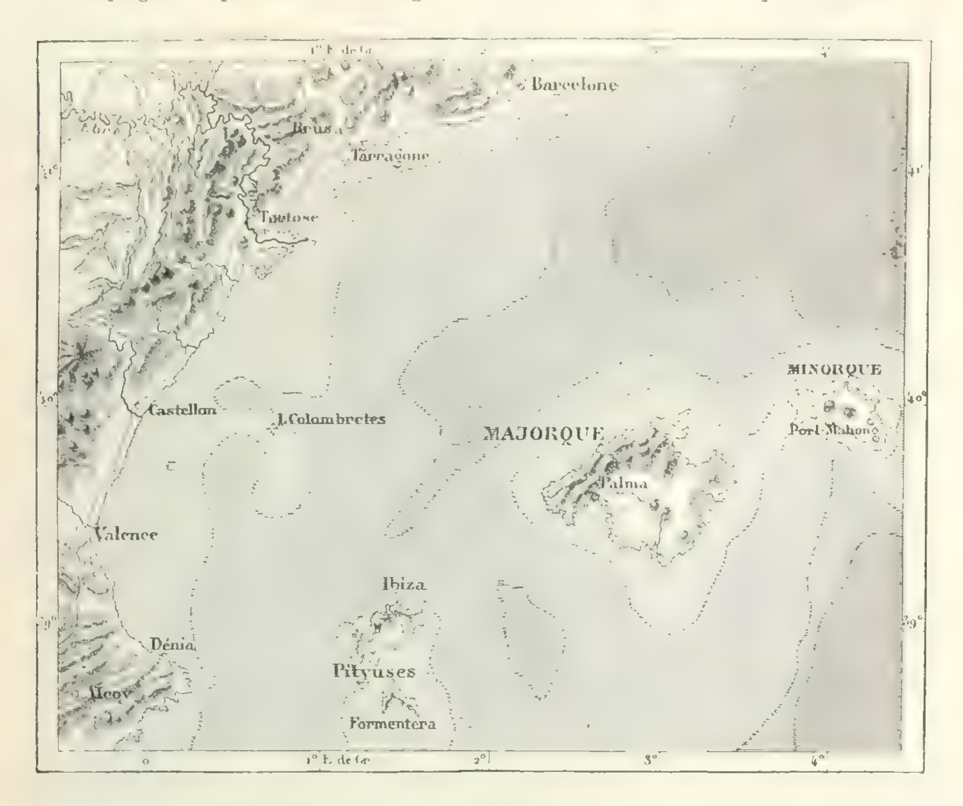
De nouveaux chefs, une nouvelle armée, ne surent pas effacer cette honte. Pour abattre la petite cité espagnole, il ne fallut pas moins que celui qui avait renversé Carthage. Scipion commença par bannir du camp la mollesse et l'oisiveté. Il en chassa deux mille femmes de mauvaise vie, les aruspices, charlatans et diseurs de bonne aventure, qui le transformaient en un champ de foire et en un lieu de débauche. Il faisait élever des murailles, creuser des fossés, qu'ensuite il renversait et comblait. « Qu'ils se couvrent de boue, disait-il, puisqu'ils ne veulent pas se couvrir de sang. » Évitant toute affaire générale, il attaqua l'un après l'autre les alliés des Numantins, refoula peu à peu ceux-ci dans leur ville, et les y enferma par une épaisse muraille flanquée de tours. Le Durius longeait le pied de la colline qui portait Numance, et des plongeurs apportaient des vivres aux assiégés; Scipion jeta dans son lit des poutres armées de dents de fer et des filets. Un chef numantin réussit pourtant à franchir les lignes romaines et alla solliciter les secours de Lucia. Scipion courut à cette ville, exigea que quatre cents des principaux citoyens lui fussent livrés et leur fit couper les mains; à Carthage, il avait jeté aux lions tous les transfuges qu'il avait pris[2]. Les Numantins, pressés par une horrible famine, lui demandèrent une bataille où ils pussent au moins trouver une

[1] Il revint siéger au sénat, mais en fut repoussé par le tribun P. Rutilius, qui soutint que Mancinus, livré à l'ennemi comme un captif, avait perdu le *jus civitatis*. Ses amis invoquèrent en sa faveur le *jus postliminii*, ou le droit de retour secret; mais il fallut une loi pour le réintégrer dans ses droits.

[2] Val. Max., II, VII.

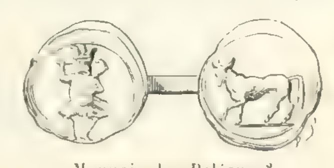
mort glorieuse ; il ne quitta point ses inattaquables retranchements et les réduisit à s'entr'égorger (133). Cinquante Numantins seulement suivirent à Rome son char de triomphe.

L'Espagne, épuisée de sang, rentra enfin dans le repos. Mais les



Les îles Baléares

montagnards du Nord, Astures, Cantabres, Vascons, n'étaient pas domptés. Les Celtibériens et les Vaccéens remuèrent encore durant la seconde guerre des esclaves et l'invasion des Cimbres. La pacification de l'Espagne ne devait être achevée que par Auguste[1].



Monnaie des Baléares[2].

Les Baléares étaient un nid de pirates, Metellus en prit possession après en avoir presque exterminé les habitants (123)[3].

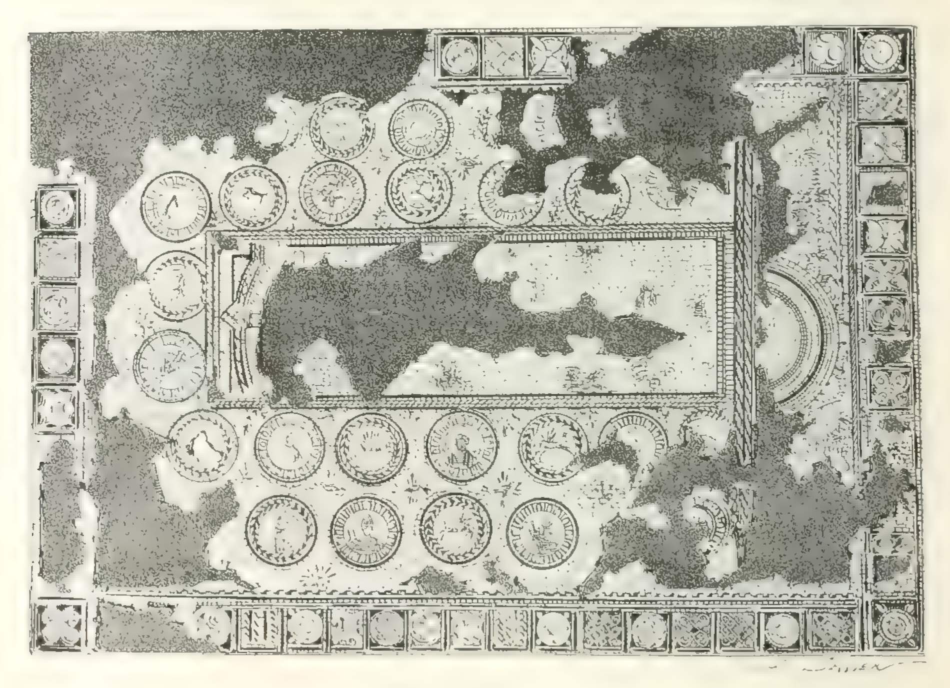
[1] La source principale pour ces guerres est toujours Appien. Voyez aussi Florus et Vell. Paterculus.

[2] Cabire ; au revers, taureau. Monnaie d'argent des Baléares.

[3] Tite Live, *Epit.*, 60. Metellus y fonda Palma et Pollentia, qu'il peupla avec trois mille colons appelés d'Espagne. (Strabon, III, 5.)


Monnaie d'Italica[2].

Ces victoires, ces massacres, n'expliquent pas comment l'Espagne est devenue si complétement romaine, de langue, de mœurs et d'institutions. Peu de colonies y furent envoyées. On ne cite, pour cette époque, que l'établissement militaire d'Italica[1], fondé par les vétérans de Scipion, qui devint très-florissant, puisque Trajan, Hadrien et Théodose en sont sortis, et un autre formé, en 171, à Carteia. Le sénat n'aimait pas encore à exiler les citoyens, même les alliés, hors de l'Italie.


Mosaïque d'Italica[3].

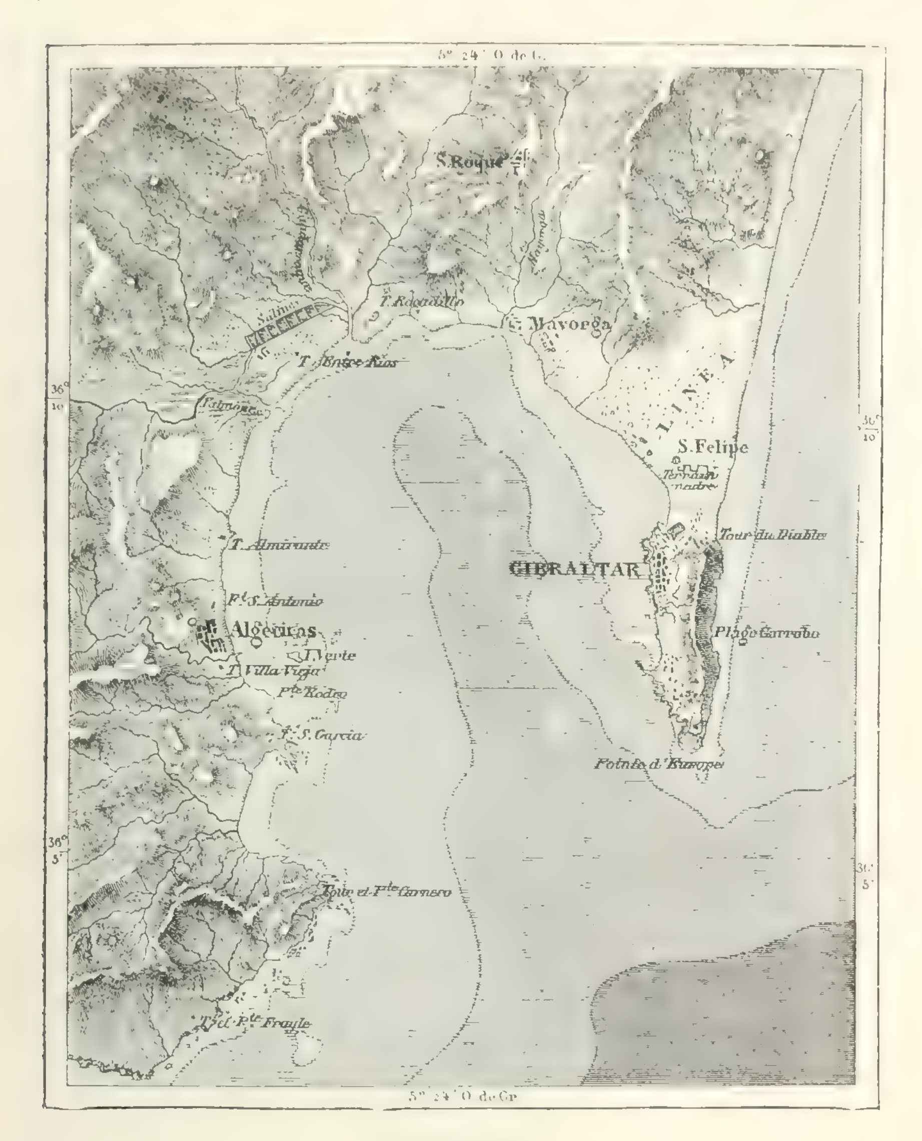
Mais ce que la politique ne faisait pas, la force des choses l'accomplissait. Lorsque l'on essaye de compter les contingents arrivés de Rome dans la péninsule ibérique, on trouve que, de 196 à 169 seulement, en vingt-sept années, plus de cent quarante mille Italiens

[1] Sevilla la Vieja, à 6 milles de la Séville moderne, où ses habitants émigrèrent quand le Bætis (Guadalquivir), qui baignait leurs murs, eut changé son lit. Ses ruines ont disparu. Il n'en reste plus qu'un souvenir, une mosaïque découverte en 1799, détruite depuis, mais que M. Delaborde avait eu le temps de dessiner pour son *Voyage en Espagne*.

[2] GEN. POP. ROM. Le Génie du peuple romain ; devant, un globe. Revers d'une monnaie de bronze d'Auguste, frappée à Italica.

[3] Delaborde, *Voyage en Espagne*.

passèrent les Pyrénées, et la liste n'est pas complète[1]. Or on ne peut douter que beaucoup de ces soldats ne soient restés en Espagne et n'y aient épousé des femmes du pays. La colonie de Carteia, au fond



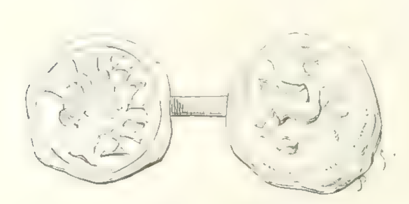
Baie de Gibraltar.

de la baie de Gibraltar[2], en est une preuve, car elle fut formée

[1] Ces chiffres ne contredisent pas ce qui a été dit page 146. Les enrôlements furent nombreux durant la première période, quand la Bétique avait encore les richesses que les Phéniciens, Carthage et les siècles y avaient accumulées. Ils devinrent difficiles dans la seconde, quand on n'eut à combattre que des peuplades pauvres et belliqueuses.

[2] Au lieu appelé El Rocadillo, où l'on voit les restes d'un amphithéâtre.

avec des familles de demi-sang. Aussi n'eut-elle que le *jus Latii*[1]. Le sénat pouvait se refuser à offrir aux pauvres de Rome des domaines en ce pays lointain, mais les généraux n'ont certainement pas manqué d'imiter l'exemple du premier Scipion, en accordant, comme lui, des terres à leurs vétérans; de sorte que, dans le même temps où la conquête violente s'achevait par les armes, la conquête morale commençait par la colonisation individuelle. Ces infiltrations insensibles, mais continuelles, de sang italien ont latinisé promptement les provinces transalpines[2]. Par la raison contraire, au delà de l'Adriatique, où les guerres furent courtes et où les légions ne séjournaient pas, la langue grecque ne recula point. Il convient d'ajouter qu'à l'ouest, l'élément civilisateur était l'esprit de Rome, tandis qu'à l'est c'était l'hellénisme. Chacun d'eux absorba les éléments inférieurs sur lesquels son action porta : l'hellénisme l'avait fait depuis longtemps en Asie; Rome commence à le faire en Espagne et le fera bientôt en Gaule. L'Occident va donc devenir latin, et l'Orient restera grec[4].


Monnaie de Carteia[3].

II. — RÉDUCTION DE L'ASIE PERGAMÉENNE EN PROVINCE (133-129).

Il faut revenir maintenant de l'Espagne à l'Asie pour suivre l'œuvre de destruction que le sénat accomplissait tout autour de la Méditerranée, dont il voulait faire un lac romain.

De 188 à 133, il ne parut pas un légionnaire en Asie; mais les commissaires du sénat y furent toujours présents, épiant les actions et les paroles des princes; intervenant avec autorité dans toutes les affaires, pour dégrader aux yeux des sujets la majesté des rois; exi-

[1] Le fils d'un Romain et d'une femme étrangère, *peregrina*, suivait la condition de sa mère, à moins qu'elle n'appartînt à un peuple ayant avec Rome le *jus connubii*. C'est à cause de cela qu'il y eut pour les colons romains de Carteia une *diminutio capitis*, et que la nouvelle cité ne fut pas colonie romaine, mais latine. Voy. t. Ier, p. 368 et n. 2.

[2] Plus tard César et Auguste y envoyèrent de nombreuses colonies.

[3] CARTEIA. Tête tourelée de la ville. Au revers, pêcheur assis sur une éminence ; devant lui, un panier. Monnaie de bronze de Carteia.

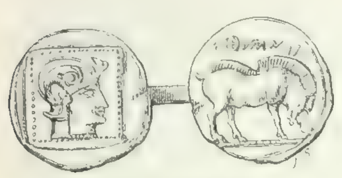
[4] On verra plus tard Rome et les provinces occidentales subir aussi l'influence de l'hellénisme, mais sous la forme philosophique et religieuse.

geant de riches présents[1], pour les tenir toujours obérés; prenant leurs fils en otage[2], pour les renvoyer, comme Démétrius, gagnés à la cause de Rome; enfin leur défendant la guerre, pour que le bruit des armes ne réveillât pas ces peuples endormis.

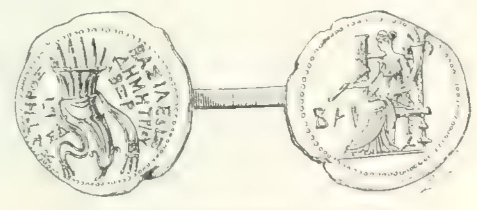

Demetrius I Soter[3].


Ariarathe V[4].

Un imposteur s'était élevé contre Ariarathe V, ils lui attribuèrent la moitié de la Cappadoce[5] (147); Prusias de Bithynie avait vaincu le roi de Pergame et pillé sa capitale, ils le condamnèrent à une amende de 600 talents, dont 500 pour Attale II, 100 pour Méthymne et pour trois autres villes dont il avait ravagé le territoire[8] (155). A la mort d'Antiochus Épiphane, le légitime héritier de la monarchie des Séleucides, Démétrius Soter, était à Rome. Le sénat fit proclamer roi un enfant, Antiochus Eupator, et donna mission à Octavius d'aller en Syrie brûler les vaisseaux, tuer les éléphants et disperser l'armée[9]. Mais Démétrius, aidé de Polybe, qui lui fréta un vaisseau carthaginois, s'échappa; le sénat se hâta de faire


Monnaie de Méthymne[6].


Antiochus V Eupator[7].


Monnaie de Démétrius I Soter[10].

[1] Antiochus donna en une fois 500 livres d'or, une autre fois 50 talents. (Tite Live, XXXVI, 4; XLII, 6.) Prusias offrit une couronne d'or de 150 talents, etc.

[2] Et, avec leurs fils, ceux des principaux personnages. Antiochus en donna 20, avec la condition expresse de les changer tous les trois ans.

[3] D'après un tétradrachme.

[4] Tête d'Ariarathe V, d'après un tétradrachme.

[5] Appien, *Syr.*, 47.

[6] Tête de Pallas, de très-ancienne fabrique, dans un carré creux. Au revers, ΜΕΘΥΜΝΑΙ.... en grec ancien, et un sanglier. Monnaie d'argent de Méthymne.

[7] D'après un tétradrachme.

[8] Polybe, XXXIII, 11.

[9] Polybe, XXXI, 10.

[10] *Aureus* du cabinet de France : pièce *unique*. Il offre, à la face et au revers, la corne d'abondance; les lettres ΒΞΡ, écrites sous le nom de Démétrius, marquent son époque : 162e année de l'ère des Séleucides ou l'an 150 avant J. C.

alliance avec les Juifs, alors révoltés contre les Séleucides, sous le commandement de Judas Maccabée, et reconnut leur indépendance (158). En Égypte, pris pour arbitre entre Physcon et Philométor, il démembra le royaume, cachant une politique perfide sous les dehors de l'impartialité : l'héritage des Ptolémées forma trois États : Égypte, Chypre et Cyrénaïque[1].


Ptolémée Philométor[2].

Les rois de Pergame avaient rendu trop de services dans les guerres contre Philippe, Antiochus et Persée, pour que


Chypre. Panorama de la chaîne des monts Olympes[3].

le sénat pût se montrer ouvertement leur ennemi. Mais, entre les États, la reconnaissance ne dure guère, et les Romains avaient bien vite compris qu'il était de leur intérêt que les Attalides ne devinssent pas les chefs d'une grande monarchie asiatique. Aussi Manlius s'était-il contenté d'abattre l'orgueil des Galates, sans prendre leur liberté, afin que les Pergaméens trouvassent toujours à leurs portes des adver-

[1] Polybe, XXXI, 26.
[2] D'après une monnaie *unique* du cabinet de France.
[3] Du village de Cata Dicono à la base des montagnes de Cérines. Albert Gaudry, *Géologie de l'île de Chypre*, fig. 72, pl. 38 (Extr. des mémoires de la Société de géologie de France; 2e série, tome III).

saires qui continssent leur ambition; c'est pour cela encore que le sénat n'intervenait point, de manière à faire cesser les démêlés d'Eumène et d'Attale avec les Bithyniens. Il laissait ces petits rois asiatiques épuiser leurs forces en vaines querelles, que ses commissaires venaient arrêter, quand elles menaçaient de finir trop heureusement pour un des adversaires[1].



Vase de la Cyrénaïque[2].

Des deux successeurs d'Eumène, mort en 159, le second, Attale III, avait montré une cruauté insensée. Tour à tour sculpteur, fondeur, médecin, il tuait ceux qui n'applaudissaient pas à ses folies, et essayait sur ses parents, ses amis, ses gardes, les plantes vénéneuses qu'il cultivait lui-même. Quand il mourut (133), le sénat prétendit que, par son testament, il avait institué le peuple romain son héritier, et, dans le legs, il comprit le royaume; mais un fils naturel d'Eumène, Aristonic, souleva les habitants, battit et prit le consul Licinius Crassus, qui insulta un soldat barbare pour se faire tuer. Le consul Perperna répara facilement cette défaite (130), et

[1] On a découvert en 1859 plusieurs lettres d'Eumène et d'Attale II, mort en 138, au grand prêtre de Pessinunte, où l'on voit, à travers beaucoup de réticences, combien était misérable la condition de ces rois.

[2] Vase noir de la fabrique de la Cyrénaïque. La panse cannelée porte quatre médaillons en relief, semblables, représentant un génie ailé qui tient une corne d'abondance. Les deux anses sont tressées comme des cordes; sur le col, des guirlandes de lierre; aux attaches des anses, à l'extérieur, masque de Méduse en relief. Cabinet de France; n° 3333 du catalogue.

Aristonic, envoyé à Rome, y fut étranglé; le royaume de Pergame forma la nouvelle province d'*Asie* (129).

Le roi de Cappadoce, Ariarathe V, qui avait aidé les Romains dans cette guerre, y mourut; le sénat récompensa cette fidélité par le don de la Lycaonie et de la Cilicie. Ce n'était pas un présent dont Rome pût se repentir quelque jour. Ariarathe avait six enfants; sa veuve en tua cinq, n'épargnant le plus jeune que pour régner sous son nom.



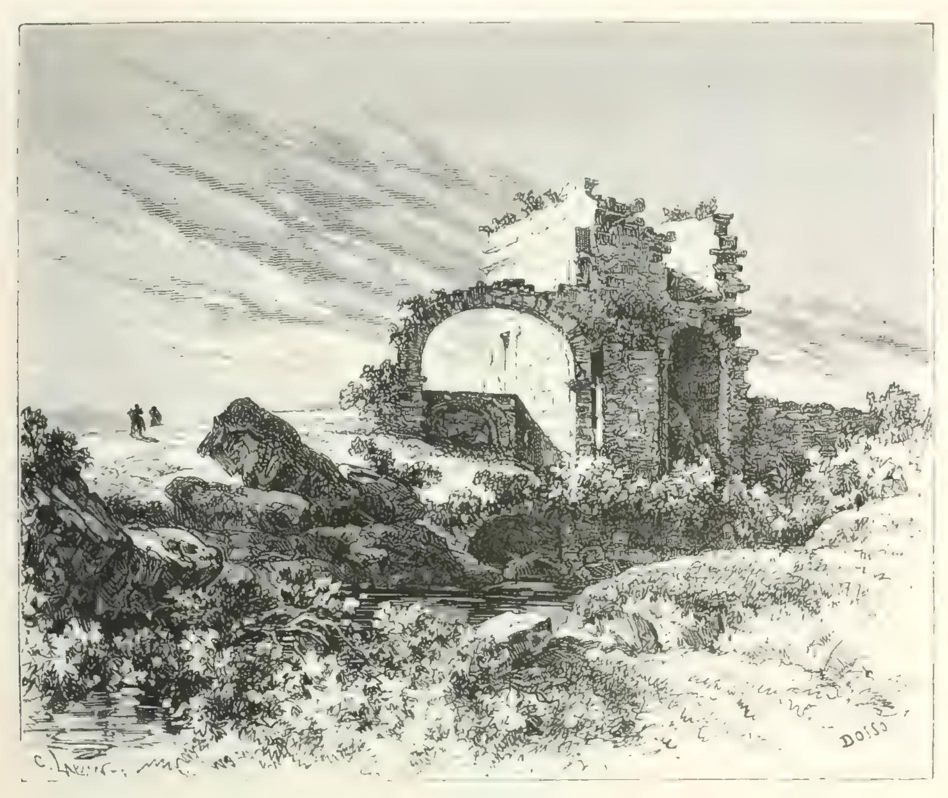
Ruines d'un gymnase à Pergame[1].

Mais le peuple se souleva, et elle périt. Un tel royaume n'était pas d'un dangereux voisinage pour la nouvelle province.

Ainsi, dans l'espace de quelques années, Rome avait soumis à sa loi la plus grande partie des pays que baigne la Méditerranée, en dépensant à ces conquêtes beaucoup moins d'héroïsme que de duplicité. Depuis la grande lutte de la seconde guerre Punique, il n'y avait pas eu pour elle de danger sérieux, et elle aurait pu se montrer généreuse.

[1] Choiseul-Gouffier, *Voyage pittoresque en Grèce.*

Mais cette modération n'est pas dans la nature humaine. Une certaine force des choses s'établit ; tous y cèdent, même ceux qui en voient le péril. Si, Annibal vaincu, les Romains s'étaient enfermés en Italie avec la résolution de n'en point sortir, ils auraient été un peuple de sages tel que l'histoire n'en connait pas.



Restes d'un amphithéâtre à Pergame[1].

[1] Choiseul-Gouffier, *Voyage pittoresque en Grèce.* Pergame fut une des rares cités du monde grec qui construisit un amphithéâtre.

[2] ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΑΣΙΑΡΧ(ης) ΑΝΕΘ(ηκεν). ΟΤΡΟΗΝΩΝ (Alexandre l'*Asiarque* a consacré....), peut-être la ville, peut-être un temple ou la statue représentée sur la monnaie et où M. Cohen voit Cadmus montant sur un vaisseau. Revers d'un bronze de Géta, frappé à Otrus, en Phrygie.



Monnaie de Phrygie[2].

CHAPITRE XXXIV

ORGANISATION DES PROVINCES ROMAINES.

I. — ÉTENDUE DES DOMAINES DE LA RÉPUBLIQUE VERS L'AN 130.

Cent trente ans environ avant notre ère, la république romaine avait fini ses grandes guerres et fondé son empire. Il ne lui restait plus à



Gaulois blessé, se tuant[1].

vaincre que Jugurtha, Mithridate et les Gaulois. Elle possédait déjà les trois grandes péninsules de l'Europe méridionale : l'Espagne, l'Italie et la Grèce. Entre l'Italie et la Grèce, elle s'était ouvert une route autour de l'Adriatique par la soumission des Istriens et des Japodes en 129, des Dalmates en 154, des Illyriens avant la seconde guerre Punique : route peu sûre encore et qui ne le deviendra que sous l'empire, après de nouveaux coups frappés sur ces rudes et belliqueuses populations. Un préteur était même allé chercher jusque sur les bords du Danube ces nations gauloises que Philippe et Persée avaient voulu

[1] Fragment de sarcophage de la vigna Ammendola, maintenant au musée du Capitole. (*Inst. archéol. de Rome. Atlas*, t. Ier.)


POSSESSIONS DE LA RÉPUBLIQUE 130 ANS AVANT NOTRE ÈRE.
OCÉAN GERMANIQUE
HIBERNIE
BRETAGNE
GERMANIE
EUROPE
SARMATIE
MER CASPIENNE
OCÉAN
ATLANTIQUE
GAULE
Rætie
Cisalpine
Danube Fl.
ILLYRIE
ITALIE
MER ADRIATIQUE
Dalmates
Iapodes
Istrie
THRACE
PONT-EUXIN
PONT
Bithynie
MACÉDOINE
Epire
HISPANIE
(Ultérieure)
(Citérieure)
Marseille
Corse
Rome
Sardaigne
MER TYRRHÉNIENNE
Baléares
MER INTÉRIEURE
Sicile
MER IONIENNE
GRÈCE
MER ÉGÉE
Crète
Rhodes
PROVce D'ASIE
ARMÉNIE
ASIE
SYRIE
Chypre
Euphrate
(MER MÉDITERRANÉE)
MAURETANIE
NUMIDIE
Afrique
Cyrénaïque
ÉGYPTE
ARABIE
GOLFE ARABIQUE
Dét. de Gadès
AFRIQUE
Desbuissons del.
Echelle de 1: 35,000,000
Imp. Dufrénoy



Portus Herculis Monœci (Monaco). (P. 161.)

pousser sur l'Italie[1]. Entre l'Italie et l'Espagne, la route de terre manquait; mais, de ce côté, Rome avait depuis longtemps noué d'utiles alliances, et dans quelques années elle y formera une province. En attendant, Marseille prêtait ses navires, son port, ses pilotes, depuis le Var jusqu'à l'Èbre, et mettait au service des Romains son influence sur les barbares du voisinage. Ses espions avaient averti Rome du passage de l'Èbre par Annibal, surveillé sa marche en Gaule, guidé les cavaliers de Scipion dans les reconnaissances; et, pour défendre ces utiles alliés, le sénat avait envoyé, dès l'année 154, ses légions au delà des Alpes contre les Oxybiens et les Déciates, qui menaçaient les comptoirs massaliotes de Nice, d'Antibes et de Monaco[2]. Rome devait assurer à tout prix ses communications avec l'Espagne.



Rome divinisée[3].

L'indépendance laissée à quelques districts montagneux du nord de l'Espagne, de la Cisalpine et de l'Illyrie, n'empêche pas de regarder les trois péninsules d'Europe comme soumises à l'autorité des Romains. Dans l'Asie Mineure, ils dominaient jusqu'au Taurus; mais, ayant reconnu dans l'expédition de Manlius la faiblesse des Galates, auparavant si redoutés, ils ne leur avaient pas encore demandé l'abandon d'une liberté qui, à cette extrémité des frontières de la république, était moins gênante qu'utile. Gavium, la grande cité d'Ancyre, même Pessinunte, qui, depuis l'arrivée de Cybèle aux bords du Tibre, aurait dû être pour les Romains une ville sainte, restaient donc aux mains des tétrarques gaulois. En Afrique, elle avait gardé le territoire de Carthage, que ne pouvaient plus inquiéter les Numides, divisés, depuis la mort de Masinissa, entre plusieurs rois. L'Égypte était sous sa tutelle, les Juifs dans son alliance, et ce qu'il restait de petits rois dans l'Asie Mineure à sa discrétion. Rhodes et les villes grecques du littoral asiatique lui rendaient des honneurs divins[4]; enfin avant six

[1] Expédition d'Asconius contre les Scordisques (135).
[2] Voy. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. II, p. 164.
[3] Buste colossal du musée du Louvre; n° 170 du catalogue Clarac.
[4] Polybe, XXXI, 14. Les Rhodiens, en 165, placèrent dans le temple de Minerve, en l'hon-

années la Gaule Transalpine sera entamée. La domination de Rome ou son influence s'étendait donc de l'Océan aux bords de l'Euphrate, et des Alpes à l'Atlas. Il fallait bien peu d'efforts pour achever le *pompeux ouvrage de l'empire romain.*

C'est le moment d'examiner l'organisation donnée par le sénat aux pays d'outre-mer ou transalpins, comme nous avons étudié, après la guerre du Samnium[1], les arrangements faits dans l'Italie conquise. Nous verrons aux chapitres suivants les résultats qu'eurent ces conquêtes pour l'état intérieur.

Le territoire de la république se divisait en deux parties : l'*Italie*, au sud du Rubicon et de la Macra, et les *provinces*, terres tributaires[2]. Il y en avait huit alors :

Sicile, divisée, à cause de sa richesse, en deux questures, dont le siége était à Lilybée et à Syracuse[3];

Corse et Sardaigne ;

Cisalpine ;

Macédoine avec la Thessalie, l'Illyrie et l'Épire;

Asie pergaméenne;

Afrique carthaginoise;

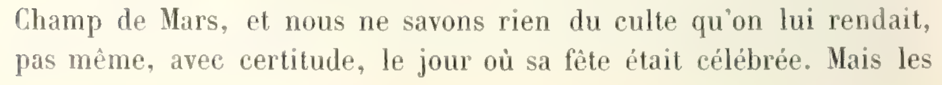
Espagne ultérieure;

Espagne citérieure.

L'Achaïe, c'est-à-dire la Grèce et ses îles, peut être regardée comme une neuvième province, quoiqu'elle n'eût pas encore de gouverneur particulier.

Neptune[4].

A ces domaines de la république un autre est à joindre : la Méditerranée lui appartenait, et le couple divin des dieux de la mer, Neptune et Amphitrite, que les Grecs avaient tant honoré, commençait à recevoir les hommages de Rome. Neptune avait eu bien tard un temple dans le



Champ de Mars, et nous ne savons rien du culte qu'on lui rendait, pas même, avec certitude, le jour où sa fête était célébrée. Mais les

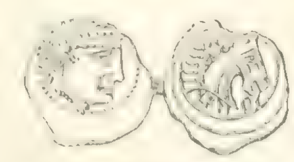
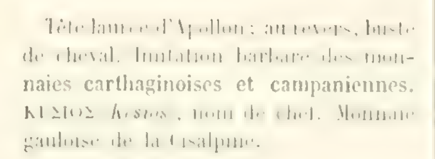
neur du peuple romain, un colosse haut de 30 coudées. Dès l'an 170 : *Alabandenses templum urbis Romæ se fecisse commemoraverunt ludosque anniversarios ei divæ instituisse* (Tite Live, XLIII, 6). Smyrne avait fait de même vingt-cinq ans plus tôt. (Tac., *Ann.*, IV, 56.)

[1] Tome Ier, chapitre XVII.

[2] *Stipendiaria facta est* (Vell. Paterc., II, 28).

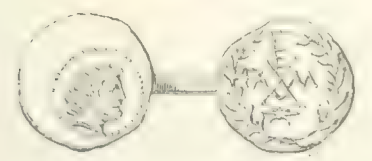
[3] Cic., *in Verr.*, II, 4.

[4] ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ (*du roi Démétrius*) et deux monogrammes. Neptune debout, tenant le trident. Revers d'un tétradrachme de Démétrius Poliorcète.

Monnaie de la Cisalpine.

Tête laurée d'Apollon; au revers, buste de cheval. Imitation barbare des monnaies carthaginoises et campaniennes. ΚΙΣΙΟΣ *Kisios*, nom de chef. Monnaie gauloise de la Cisalpine.



Monnaie de la ligue achéenne.

Tête laurée de Jupiter. Au revers, AX en monogramme, EAM et un foudre ailé dans une couronne de laurier. Drachme de l'Achaïe (ligue achéenne).



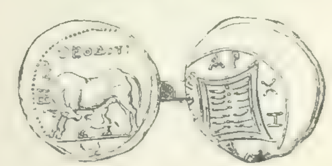
Monnaie de la Macédoine seconde.

Tête de Diane sur un bouclier macédonien. Au revers : ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΔΕΥΤΕΡΑΣ (*de la seconde région des Macédoniens*); deux monogrammes et la massue d'Hercule dans une couronne de chêne. Tétradrachme.



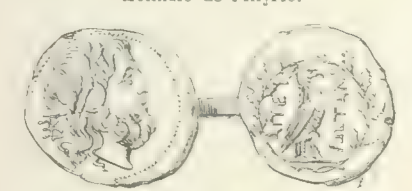
Monnaie de la Thessalie.

Tête de Minerve; derrière, un monogramme. Au revers, ΘΕΣΣΑΛΩΝ et un monogramme. Cheval marchant. Monnaie d'argent de la Thessalie.



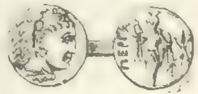
Monnaie de l'Illyrie.

ΘΕΟΔΟΤ (nom de magistrat) et deux monogrammes. Vache allaitant son veau; à l'exergue, un bucrâne. Au revers, ΑΠΟΛ(λωνιατῶν) ΑΡΧΗ.... (nom de magistrat) et plan des jardins d'Alcinous. Drachme d'Apollonie de l'Illyricum.



Monnaie d'Épire.

Jupiter lauré. Au revers, ΑΠΕΙΡΩΤΑΝ et un aigle debout dans une couronne de laurier. Didrachme de l'Épire.



Monnaie de Pergame.

Tête d'Hercule; au revers, ΠΕΡΓΑ, Minerve debout et un foudre. Drachme de Pergame.

artistes grecs, au service des riches Romains, se plairont à multiplier les gracieuses représentations d'Amphitrite et de ses Néréides. Trompeuses images de la paix régnant sur les flots : car Rome ne donnera point à son domaine maritime la sécurité qu'elle assure à ses provinces continentales. Elle a détruit toutes les marines étrangères sans les remplacer, et elle ne fait rien pour la police des mers, où la piraterie s'exercera longtemps avec impunité.

II. — LA PROVINCE[1].

Dans l'antiquité, la guerre sans merci donnait au vainqueur les biens, la terre, la vie, même les dieux du vaincu[2]. Le sénat avait d'abord exercé ce droit terrible dans toute sa rigueur à l'égard de quelques peuples de l'Italie. L'Épire, Numance, Corinthe et Carthage avaient eu le même sort, la destruction. Mais généralement Rome laissait à ses sujets leur religion[3], leurs lois[4], leurs magistrats[5], leur sénat et leurs assemblées publiques, la plus grande partie ou la totalité de leurs terres et de leurs revenus[6], en un mot une très-grande indé-

[1] Pour rendre cette étude moins incomplète et n'avoir pas à y revenir avant l'empire, j'utiliserai parfois des faits et des témoignages postérieurs à l'année 130.

[2] *Divina humanaque omnia*, disent Plaute (*Amphitryon*, I, I, 102) et Tite Live (I, 38); cf. VII, 31 ; IX, 9 ; XXXVI, 28 ; Polybe, XX, 9, 10 ; XXI, 1 ; XXXVI, 2. Le sol provincial était considéré comme laissé en jouissance à ses anciens maîtres sous la réserve du droit supérieur du peuple romain, droit qui était représenté par le *tributum* ou le *vectigal*. Cf. Gaius, II, 7, et Cic., *Verr.*, III, 6.

[3] Tac., *Ann.*, III, 60-63 ; IV, 14, 43 ; Tertullien, *ad Nation.*, II, 8 ; *Apolog.*, 24 : *Unicuique provinciæ et civitati suus deus est;* Bœckh, *Corp. Inscript.*, n° 4474. Les jurisconsultes reconnaissaient même le caractère sacré des propriétés religieuses dans les provinces. Gaius, II, 7 : *pro sacro habetur.*

[4] Je traite tout au long ce sujet plus loin au chapitre du *Régime municipal* sous l'empire.

[5] Les inscriptions et les médailles mentionnent en très-grand nombre, dans les provinces grecques et latines, des magistrats élus par leurs concitoyens et qui avaient la juridiction entière, même le *jus necis*, sauf en certains cas réservés au gouverneur, qui recevait aussi les appels.

[6] Les revenus des villes consistaient : 1° en octrois (Suét., *Vitell.*, 14); 2° péages (Strab., XII, p. 575, *Portorium Dyrrhachinorum*, Cic., *pro Flacco*, 3 ; de même à Tarse (Dion Chrys., *Or.*, XXXIV) ; à Ambracie, mais ici avec cette exception : *dum immunes Romani ac socii Latini nominis essent* (Tite Live, XXXVII, 44); à Thermes, l'exemption n'était stipulée que pour les fermiers de l'État (*Plebisc. de Therm.*, lig. 74-75); Marseille leva, plus tard, un droit sur le canal de Marius (Strab., IV, p. 183) ; 3° en largesses, que les mœurs rendaient obligatoires pour les citoyens aspirant aux charges municipales (Pline, *Ep.*, X, 94) ; 4° en intérêts des capitaux prêtés (Dig., L, tit. IV, fr. 18, § 2) ; 5° en revenus tirés des propriétés publiques : édifices, biens communaux situés souvent très-loin; Capoue en avait en Crète (Velleius Paterc., II, 82), Empories dans les Pyrénées occidentales, Byzance en Bithynie. Cette même



TRIOMPHE D'AMPHITRITE — PEINTURE DE POMPÉI

D'apres Nicolini.

pendance municipale, même un sort moins dur qu'au temps de leur liberté, car le sénat avait souvent diminué le tribut qu'ils payaient aux rois, leurs anciens maîtres[1], et il ne leur imposait pas le service militaire, qui, en règle générale, était réservé aux seuls habitants de Rome et de l'Italie.

Ces peuples pouvaient donc se croire libres encore, et, de plus, ils étaient débarrassés de deux maux qui leur avaient fait une existence intolérable : au dehors, des guerres sans raison et sans fin, où des deux côtés, pour les plus misérables motifs, on détruisait incessamment les moissons, les villages et les hommes ; au dedans, une démagogie envieuse qui recommençait la lutte du pauvre contre le riche dès que la lutte avec l'étranger cessait. Ceux qui possédaient étaient constamment exposés à la confiscation, à l'exil ou à la mort. Le sénat romain remit les choses à leur place : la paix entre les peuples et l'ordre dans les villes ; il interdit les guerres privées et partout il reconstitua fortement le pouvoir.

Le mot *provincia* a un double sens : d'une part, il exprime la compétence du magistrat ayant l'*imperium* judiciaire ou l'*imperium* militaire, et d'autre part, le lieu où cette compétence s'exerce. Le préteur qui jugeait à Rome n'avait que la première ; le proconsul qui gouvernait un pays conquis les avait toutes deux, et le pays finit par prendre le nom de la fonction, *provincia*. Quand un peuple avait fait sa soumission à Rome, il recevait une constitution ou, comme on disait, une *formule*, qui déterminait la quotité du tribut et les obligations des provinciaux à l'égard de la république. Cette formule, qui

ville partageait, dit Strabon, avec les Romains les revenus qu'elle tirait de la pêche du thon dans l'Euxin. Arpinum et Attella eurent des biens en Gaule (Cic., *Fam.*, XIII, 7, 11). Deux petites villes de Ligurie possédaient des terres dans le Bénéventin (*Bulletin de l'Inst. arch.*, année 1835). Les aqueducs, les égouts (Cic., *adv. Rullum*, III, 2), les pâturages communaux (Hygin., *de Lim.*, p. 192), donnaient des revenus souvent levés par des publicains qui les prenaient à ferme (Dig., XXXIX, tit. IV, fr. 53, § 1). A ces revenus il faut ajouter les donations faites par des particuliers pour fondations d'édifices, de festins, de distributions, ou de jeux publics perpétuels (Pline, *Ep.*, X, 79 ; Tac., *Ann.*, IV, 43 ; Orelli, *passim*). Et, bien qu'une cité stipendiaire ne pût alors être instituée héritière, ni recevoir un legs, il arrivait sans doute bien souvent qu'on oubliait la loi ou qu'on la tournait, comme fit Pline (*Ep.*, V, 7).

[1] Antoine dit aux Grecs de l'Asie Pergaméenne : Οὓς ἐτελεῖτε φόρους Ἀττάλῳ, μεθήκαμεν ὑμῖν, (App., *Bell. civ.*, V, 4). Paul Émile déchargea les Macédoniens de la moitié du tribut *quod pependissent regibus*, réduisit de moitié le prix des baux pour les fermiers des mines de fer et de cuivre. En Illyrie aussi, diminution de moitié. (Tite Live, XLV, 26, 29.) Cicéron dit (*pro lege Manilia*, 6) : *Provinciarum vectigalia tanta sunt ut iis ad ipsas provincias tutandas vix contenti esse possimus*. En Sicile, ils n'avaient mis aucun impôt nouveau : *Eorum agris vectigal nullum novum imponerent* (Cic., *II, in Verr.*, III, 6).

variait d'une province à l'autre, était rédigée par le général vainqueur ou par des commissaires du sénat, ordinairement au nombre de dix. Habituellement le général, pour mieux pacifier le pays, lui donnait de nouvelles lois civiles. Ainsi firent Paul Émile en Macédoine[1], Gracchus en Espagne, Rupilius en Sicile, Lucullus en Asie, Pompée dans la Bithynie. En Achaïe, ce fut Polybe qui, à la demande des cités, reçut du sénat commission de régler la forme de leur gouvernement[2].

Ces constitutions municipales conservaient l'ancienne organisation aimée des indigènes; seulement on la rapprochait des institutions aristocratiques de Rome[3], comme on ramenait peu à peu les lois civiles des vaincus aux lois civiles des vainqueurs[4]. Ainsi, les soixante-cinq villes de la Sicile[5] avaient chacune un sénat, deux censeurs qui faisaient le cens tous les cinq ans, des ordres de citoyens, des charges auxquelles on n'arrivait qu'à la condition de remplir certaines conditions d'âge et de fortune. On permit même aux peuples, surtout en Grèce et en Orient, de célébrer en commun leurs fêtes religieuses et de reformer leurs ligues inoffensives[6].

Les provinces où la turbulence des populations et le voisinage de l'ennemi rendaient les soldats nécessaires, étaient gouvernées par des consulaires; les autres, plus pacifiques, par des préteurs[7]. Ces fonctions pouvaient durer plusieurs années. Des citoyens sans charge

[1] Tite Live, XLV, 30, 22. *Leges quibus adhuc utitur.* (Justin, XXXIII, 2.)

[2] Pausanias, VIII, XXX, 5. Mummius avait déjà auparavant introduit certains changements. (*Id.*, VII, XVI; cf. Polybe, XL, 10.)

[3] Pausanias le dit expressément (VII, XVI, 9) : Ἐνταῦθα δημοκρατίας μὲν κατέπαυε [Μόμμιος]. καθίστατο δὲ ἀπὸ τιμημάτων τὰς ἀρχάς. Quinctius fit la même chose en Thessalie (Tite Live, XXXIV, 51), et Gabinius en Judée.... Ἀριστοκρατίᾳ διῳκοῦντο (Josèphe, *Bell. Jud.*, I, 8, 5). La loi de Pompée, pour la Bithynie et le Pont, qui ne permettait d'entrer au sénat des villes qu'à trente ans, après avoir rempli une charge, et y laissait les sénateurs pour toute leur vie, fixait certainement aussi un cens pour les décurions. Cf. Pline, *Ep.*, X, 83 ; Athénée, V, 51 : Πύκν' ἀφηρημένην τοῦ δήμου. Cicéron écrivait à son frère (*ad Quint.*, I, 1, 2, 8) : *Provideri abs te tu civitates optimatium consiliis administrentur.* En Sicile, les citoyens étaient répartis en classes *et genere, censu, ætate.* (Cic., *in Verr.*, II, 2, 49.)

[4] Les édits des préteurs et des questeurs provinciaux (Gaius, I, 6), souvent même des sénatus-consultes (Ulpien, *Fr.*, XI, 18 ; Cic., *ad Att.*, V, 21), opéraient cette fusion.

[5] Cic., *II in Verr.*, II, 55. Il faut sans doute ajouter à ces soixante-cinq villes les deux cités confédérées, Messine et Tauromenium. Pline (*Hist. nat.*, III, 8) dit soixante-huit; Ptolémée (III, 4), cinquante-huit; Diodore (XXIII, 5), soixante-sept; Tite Live (XXVI, 40), soixante-six.

[6] Pausan., VII, XVI.

[7] Cette division en provinces consulaires et prétoriennes variait fréquemment. La Macédoine, consulaire avec Pison, fut prétorienne sous son successeur (Cic., *in Pis.*, 36, et *de Prov. cons.*, 7). Les limites mêmes des provinces changeaient quelquefois. (Cic., *in Pison.*, 16, 21, 24 ; Tite Live, XXIV, 44.)

obtenaient même quelquefois, du sénat ou du peuple, une province[1].

Les aristocraties, qui administrent gratuitement, les démocraties, qui doivent administrer économiquement, ne multiplient pas dans l'État les fonctions publiques; la monarchie, au contraire, fait pulluler les places : témoin l'aristocratique Angleterre, qui n'avait naguère que vingt-quatre mille employés émargeant au budget de l'État, et l'empire de Constantin, où l'armée des fonctionnaires égalait celle des



Latomies de Syracuse.

légions. Rome républicaine ne voulut jamais entrer dans le détail de l'administration des provinces. Elle affermait les impôts, pour n'avoir pas à les lever elle-même, les travaux publics, pour n'avoir pas à les conduire, et elle laissait les villes gérer leurs propres affaires, avec l'intention de ne s'en mêler que si la paix publique était troublée. Elle gouvernait, elle n'administrait pas : *regere imperio populos....* Alors un seul homme suffisait pour une province vaste comme un royaume.

[1] Scipion avait ainsi obtenu l'Espagne ....*qui sine magistratu res gessisset* (Tite Live, XXVIII, 38); cf. Sall., *Catil.*, 19; Suét., *Cæs.*, 9; Polybe, VI, 13.

III. — LE GOUVERNEUR.

Aux portes mêmes de Rome, dès qu'il avait franchi l'enceinte sacrée du *pomerium*, le gouverneur prenait ses insignes et ses licteurs avec les haches sur les faisceaux, six pour un propréteur, douze pour un proconsul, et déjà il pouvait exercer la juridiction volontaire[1], mais non l'autorité proconsulaire, en vertu de laquelle il n'avait le droit d'agir que dans les limites de sa province. Ses fonctions étaient gratuites. Cependant il recevait du sénat, pour ses frais de séjour et de voyage, une somme quelquefois considérable[2], et des provinciaux le blé nécessaire à sa maison; charge onéreuse, car une troupe nombreuse l'accompagnait : c'était la cohorte prétorienne, c'est-à-dire les soldats qui formaient sa garde; les jeunes nobles désireux de s'initier, sous lui, aux affaires publiques; ses amis, *comites*, qui venaient partager ses honneurs ou exploiter son influence[4]; ses familiers, ses affranchis, gens de confiance pour les missions délicates et secrètes; les scribes, pour rédiger les actes publics; les interprètes, les médecins, les aruspices, les hérauts, etc.[5].



Héraut romain[3].

[1] Mais non la juridiction contentieuse, ...*jurisdictionem habet non contentiosam, sed voluntariam* (Dig., I, tit. XVI, fr. 1 et 2).

[2] On appelait cet argent *vasarium*. Pison reçut ainsi 18 millions de sesterces. La route pour gagner la province était tracée d'avance et se faisait sur navires, chevaux ou voitures, fournis en partie par l'État, en partie par les pays que le gouverneur traversait. (App., *Bell. civ.*, V, 45; Tite Live, XLII, 1; Cic., *II in Verr.*, V, 18; *ad Att.*, V, 13; VI, 8; *in Pis.*, 35.) Dans les voyages à travers la province, le gouverneur logeait sous la tente, comme le fit Cicéron en Cilicie, quand il ne voulait point fouler les habitants, où il descendait chez un de ses hôtes. Il semble qu'il y avait quelque chose d'analogue à nos billets de logements. Cf. Cic., *II in Verr.*, I, 25 : *Ostendit munus illud suum non esse; se quum suæ partes essent hospitum recipiendorum.... recipere solere.* Mais le gouverneur devait toujours entrer dans sa province par la même ville. Ulpien dit au Digeste (I, XVI, 4, fr. 5) : *Oportet ut per eam partem provinciam ingrediatur per quam ingredi moris est et quas Græci ἐπιδημίας appelant sive κατάπλουν.*

[3] D'après une pierre gravée. Un *fetialis* devant la *columna bellica* sur laquelle est la statue de Minerve lançant un javelot. (Rich, *Dict. des Antiq. grecq. et rom.*, p. 268, au mot *Fetiales.*)

[4] Vitellius, gouverneur de Syrie, ayant déposé Ponce Pilate, procurateur de Judée, fit administrer cette province par Marcellus, un de ses amis, τῶν αὐτοῦ φίλων. (Josèphe, *Ant. Jud.*, XVIII, 4.) C'étaient les *contubernales*.

[5] Cic., *II in Verr.*, II, 10, 30; *ad Quint*, I, 1, 4; *ad Fam.*, X, 30; XIII, 54; XV, 4; Festus,

Le gouverneur, quel que fût son titre, était investi de l'autorité politique, militaire et judiciaire; il avait un droit absolu sur la personne et sur les biens des provinciaux. A Rome, chaque magistrat avait aussi, dans sa sphère d'action, un pouvoir à peu près illimité,



Licteurs.

mais il était permis au citoyen lésé de recourir à un magistrat égal ou supérieur, qui, par son véto, neutralisait l'action d'un collègue

s. v. *Prætoria;* Pline, *Hist. nat.*, VI, 5; Pline le Jeune, *Epist.*, IV, 12. Le gouverneur ne pouvait rien acheter dans sa province (Cic., *II in Verr.*, IV, 5), ni recevoir aucun don (Cic., *de Leg.*, III, 4, et *lex Servilia*). Ils avaient le droit de battre monnaie pour les besoins de l'armée; on a des *statères* d'or de Flaminius. (Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*.)

ou d'un inférieur. Dans les provinces, rien de semblable : le proconsul n'ayant ni collègue ni supérieur, son autorité y était sans limites et ses décisions immédiatement exécutées; seuls les citoyens qui s'y étaient établis conservaient le droit d'appel aux tribuns de Rome[1].

Ces proconsuls étaient parfois avides, injustes et cruels : nous en aurons bientôt la preuve. Cependant deux choses gênaient l'arbitraire de ces puissants personnages : leurs assises étant publiques, les plaideurs trouvaient, dans cette publicité, un commencement de garantie, et les provinciaux ayant le droit de plainte par-devant le sénat, les gouverneurs étaient contenus par la crainte des accusations qui seraient portées contre eux : ainsi, durant la guerre de Persée, des Espagnols vinrent demander au sénat justice de plusieurs généraux. « Ne souffrez pas, disaient-ils, que vos alliés soient plus cruellement traités que des ennemis. » Le préteur Canuleius, à qui le gouvernement de l'Espagne était échu, eut ordre de désigner cinq sénateurs qui informeraient contre les magistrats accusés de concussion, et d'autoriser les Espagnols à se choisir des patrons qui défendraient leur cause. Ils en prirent quatre : Porcius Caton, Corn. Scipion, fils de Cneus, Paul Émile et Sulpicius Gallus. Le premier qu'ils citèrent fut renvoyé absous, mais deux préteurs, pour échapper à une condamnation, s'exilèrent à Tibur et à Préneste[3].



Fronton du temple de Préneste[2].

On verra plus loin que, en 149, un tribunal fut tout exprès organisé pour recevoir ces plaintes. Sans doute l'exercice de ce droit était dangereux, à cause des inimitiés qu'il suscitait, mais il était utile, car des condamnations pouvaient être obtenues, témoin celle de Verrès; et il se trouvait toujours à Rome, sans compter les patrons de la province, ses défenseurs obligés, quelque ambitieux en quête d'une grande cause à plaider pour se mettre en évidence et préparer une candidature aux élections prochaines. Ainsi commença César; cent autres avaient fait comme lui.

En résumé, le gouvernement, républicain à Rome, était monarchique dans les provinces; et on ne devra pas s'étonner lorsqu'on

[1] En vertu des lois Porcia et Sempronia, qui défendaient de battre de verges un citoyen romain. (Cic., *II in Verr.*, V, 63; *pro Rabirio*, 4.)

[2] M. PLAETORIVS CEST. S. C. Fronton du temple de Préneste sur le revers d'un denier de la famille Plætoria.

[3] Tite Live, XLIII, 2.

verra ce qui était la loi pour soixante-dix millions d'hommes le devenir pour l'imperceptible minorité qu'on appelait le peuple romain.

Le gouverneur était général, juge suprême, même législateur; car, par son édit, il déclarait quels principes il suivrait pour l'administration de la justice[1]. Dans les villes *stipendiaires*, qui portaient tout le poids de la conquête, il confirmait l'élection des magistrats locaux[2], veillait au maintien de l'ordre et à la bonne gestion des affaires municipales[3]. Il prévenait, en imposant son arbitrage ou son autorité, les guerres particulières, dispersait les rassemblements séditieux, faisait, au besoin, dans la province, des levées et toutes les réquisitions que la guerre exigeait[4]. Représentant de l'intérêt public, il provoquait l'exécution des travaux d'utilité commune, et en assignait la dépense sur le trésor de la ville[5]. Parfois même il établissait ou supprimait certains impôts[6], mais toujours il devait laisser copie de ses comptes dans deux villes de sa province.

Juge suprême et sans appel, sauf le recours des citoyens romains aux tribuns du peuple, il décidait au civil et au criminel d'après les règles posées par lui-même dans son édit[7]. Pour éviter aux justiciables

[1] Cic., *ad Att.*, VI. 6. Chaque nouveau gouverneur était libre de rédiger un édit nouveau, mais il pouvait conserver celui de son prédécesseur ou ne le modifier qu'en partie, *edictum tralatitium*. La réunion de ces édits forma le droit honoraire que les Romains appelèrent *viva vox juris civilis*. Voyez les curieux détails que donne Cicéron sur l'édit qu'il publia dans son gouvernement de Cilicie (*ad Attic.*, VI, 5).

[2] Cic., *ad Att.*, VI; Pline, *Epist.*, X, 28, 35, 47, 50, 52, 53, 63, 85. Trajan répète plusieurs fois à Pline qu'un gouverneur étant le tuteur des villes, le gardien de leur fortune, son devoir est d'examiner sévèrement les comptes. Cicéron disait dans son édit pour la Cilicie : *Diligentissime scriptum caput est quod pertinet ad minuendos sumptus civitatum* (*ad Fam.*, III, 8). La loi Julia et Titia de l'an 31 (?) donnait au gouverneur des droits même plus étendus par rapport à la tutelle dative ou conférée par le magistrat que ceux qu'exerçait le préteur à Rome en vertu de la loi Atilia. Cf. Giraud, *Hist. du droit romain*, p. 253. Défense fut faite par Auguste aux cités provinciales de témoigner leur reconnaissance à leur gouverneur avant deux mois révolus, à compter de leur départ. (Dion, LVI, 23.)

[3] Cicéron fit rendre gorge à tous les magistrats des villes de Cilicie qui avouèrent sans honte que depuis dix ans ils pillaient. (*Ad Att.*, VI, 1.) Tacite parle des violences des grands dans les provinces : *Ut solent prævalidi provincialium et opibus nimiis ad injurias minorum elati* (*Ann.*, XV, 20). Les comptes d'Apamée n'avaient jamais été, avant Pline, contrôlés par le gouverneur de Bithynie. Trajan, qui veut tout voir, ordonne à Pline d'y regarder de près, tout en promettant aux habitants que cette intervention ne tirera pas à conséquence. (Pline, *Ep.*, X, 56.)

[4] Cic., *ad Att.*, V, 18; *ad Fam.*, XV, 1; *II in Verr.*, V, 17; *pro Flacc.*, 12.

[5] Ponce Pilate fit construire des aqueducs à Jérusalem; pour ces travaux, il prit l'argent dans le trésor sacré. (Jos., *Ant. Jud.*, XVIII, 4.)

[6] Vitellius, à son entrée à Jérusalem comme gouverneur de Syrie, supprima un impôt perçu sur tous les fruits vendus dans la ville (Jos., *Ant. Jud.*, XVIII, 4). Pison mit un impôt sur toute chose vendue en Macédoine. (Cic., *in Pis.*, 36.)

[7] Ils suivaient tantôt les lois romaines, tantôt les lois de la province. Ainsi Q. Cicéron fit

des déplacements coûteux, il allait tenir ses assises dans des lieux désignés d'avance, *conventus juridici*[1]. En Sicile, et ces usages se reproduisaient dans les autres provinces, les procès entre citoyens d'une même ville étaient vidés par les magistrats du lieu ; entre les habitants de villes différentes, par des juges que le préteur désignait ou faisait tirer au sort ; entre un particulier et une cité, par le sénat d'une autre ville ; entre un Romain et un Sicilien, par des juges pris dans la nation du défenseur. En Sicile, pour les contestations entre les publicains et les propriétaires, on décidait d'après les lois du roi Hiéron[2]. Mais on pouvait appeler de tous ces jugements au préteur. Les sujets ne semblent pas d'ailleurs avoir eu le droit de vie et de mort, si ce n'est sur les esclaves. Ainsi le sénat de Catane instruit contre un esclave un procès capital ; mais, en Judée, les Juifs, qui condamnent Jésus à mort, ne peuvent le faire exécuter : il fallut que Ponce Pilate donnât les ordres pour le supplice[3]. La loi défendait formellement au préteur de déléguer le droit du glaive qui lui avait été donné[4] ; et il ne devait prononcer qu'après avis de son conseil, sorte de jury, dont le préteur prenait les membres dans sa cohorte et parmi les citoyens résidant dans la province.

Dans le monde gréco-romain, le pouvoir religieux fut presque toujours subordonné au pouvoir politique[5]. Celui-ci, sans doute, était fort

coudre deux Mysiens dans le sac des parricides, coutume romaine, et il menaça d'autres coupables de les faire brûler vifs, supplice inusité à Rome. (Cic., *ad Quint.*, I, 2.)

[1] Cicéron, gouverneur de la Cilicie, envoie un de ses lieutenants à Chypre pour rendre la justice aux citoyens romains qui y trafiquaient et qui avaient le droit d'y trouver des juges. (*Ad Att.*, V, 21.) Pline donne une liste nombreuse et cependant incomplète de ces *conventus juridici*, que les Grecs appelaient διοικήσεις. (Cic., *ad Fam.*, XII, 57, 1 ; Strabon, XII, 629, etc.)

[2] Cic., *in Verr.*, II, 13.

[3] Εἶπον αὐτῷ οἱ Ἰουδαῖοι· Ἡμῖν οὐκ ἔξεστιν ἀποκτεῖναι οὐδένα (S. Jean, XVIII, 31). Mais une accusation de faux en écriture publique devait être jugée par les magistrats municipaux ; ainsi à Thermes. (Cic., *II in Verr.*, II, 37.) Cette question est du reste traitée tout au long au volume où je présente le tableau de l'empire aux deux premiers siècles de notre ère.

[4] *Nec enim potest quis gladii potestatem sibi datam ad alium transferre* (Ulpien, au Dig., I, tit. XVI, § 6 pr.).

[5] Voy. aux *Actes des Apôtres*, XVIII, 14-15, le jugement de Gallion entre saint Paul et les Juifs : « Comme il n'y a que des contestations de doctrines..., je ne veux pas m'en rendre juge. » — Cf. Festus, s. v. *Sacra munic.* Le monothéisme même, qui condamnait si hautement le culte des idoles, était permis, *licita*. (Tertull., *Apolog.*, 21.) Si le druidisme fut proscrit, c'est qu'il travaillait à relever le patriotisme gaulois, et si Tibère fit jeter au Tibre la statue d'Isis (Jos., *Ant. Jud.*, XVIII, 3, 4), c'est qu'il fallait une réparation à la morale outragée. Les cultes venus d'Orient furent d'ailleurs toujours suspects au sénat. Ils avaient un esprit de prosélytisme qui, agissant dans l'ombre, effrayait le gouvernement, parce qu'il prenait ces associations religieuses ou pour des sociétés secrètes, que la loi romaine proscrivait (Dig., XLVII, 22,



Aqueduc antique conduisant les eaux de Licodia à Catane (Bibliothèque nationale).

tolérant au sujet des croyances, dont il ne s'inquiétait guère; mais il voulait tenir les prêtres dans une étroite dépendance, surtout les chefs, qui devaient répondre pour leurs subordonnés. En Judée, et ce droit fut exercé partout ailleurs, les gouverneurs, héritiers des prérogatives des rois,.disposèrent à leur gré de la grande sacrificature[1].

IV. — LES LÉGATS ET LE QUESTEUR

Dans l'accomplissement de leurs fonctions, les gouverneurs étaient aidés par un petit nombre d'agents secondaires. Les premiers en dignité étaient les légats, dont le nombre variait suivant l'importance de la province, et qui, choisis par le proconsul, devaient être cependant agréés et confirmés par le sénat[2], de sorte qu'ils étaient considérés comme tenant leur charge de l'État. A ce titre, ils étaient inviolables pendant toute la durée de leur mandat[3]; leurs attributions n'étaient pas rigoureusement déterminées, seulement ils devaient à leur chef l'appui de leur bras et de leurs conseils. Ordinairement, celui-ci partageait avec eux l'administration de la province. Ils commandaient alors, chacun dans son district et sous la surveillance du gouverneur, auquel ils référaient pour tous les cas douteux, mais sans exercer le *jus necis*, qui n'appartenait qu'au magistrat investi du *merum imperium*[4]. « Dans la Tarraconaise, dit Strabon, le consul a sous ses

fr. 1, 5), ou pour des sociétés de vices, comme la secte hideuse des bacchanales découverte en 186, et qui avait laissé un si lugubre souvenir. (Voyez au chapitre xxxv.) Quant aux cultes inoffensifs, ils avaient pleine sécurité, et les gouverneurs devaient protéger, dans les provinces, les temples, leurs propriétés et leur droit d'asile. (Tac., *Ann.*, III, 60-63.) Gaius dit formellement (*Inst.*, II, 7) : *....quod in provinciis non ex auctoritate populi Romani consecratum est* [*quanquam*] *proprie sacrum non est, tamen pro sacro habetur*. Cf. Cic., *II in Verr.*, II, 50, 52; IV, 49. On verra plus tard quand et pourquoi les chrétiens furent persécutés.

[1] Jos., *Ant. Jud.*, XVIII, 3, et en vingt autres endroits. Un officier du gouverneur gardait même dans la tour Antonia l'éphod et les vêtements sacerdotaux du grand prêtre. (Id., *ibid.*, 6.) En Italie, pour ce qui concernait le culte, toutes les villes étaient dans le ressort de Rome, *juris atque imperii Romani esse* (Tac., *Ann.*, III, 71). Voyez au chapitre xxxv le décret sur les bacchanales.

[2] Tite Live, IV, 17, Sall., *Jug.*, 28 : *Calpurnius.... legat sibi homines.... factiosos*. Cic., *ad Fam.*, XIII, 55 : *Ei detulerim legationem*. Cf. *ad Quint.*, I, 1, 3; *pro Sextio*, 14, et *in Vatin.*, 15 : *Ut legati ex senatus auctoritate legarentur*. Le sénat déterminait leur nombre. Ainsi, en 56, César en obtint dix (Cic., *ad Fam.*, I, 7), Pompée quinze (Plut., *Pomp.*, 25).

[3] *Adimere mandatam jurisdictionem licet proconsuli non autem inconsulto principe* (Dig., I, tit. XVI, fr. 6, § 2). Aucune accusation ne pouvait être reçue contre eux pendant la durée de leur légation. (Cic., *in Vatin.*, 14.)

[4] Dion, LIII, 14; et Dig., I, tit. XVI, *de officio proc. et leg.*; tit. XXI, *de officio cui mandata est jurisdictio*.

ordres trois légions et trois lieutenants. L'un, avec deux légions, veille sur les Gallaïques, les Astures et les Cantabres; l'autre, avec la troisième, sur tout le littoral jusqu'aux Pyrénées. Le dernier a dans son ressort les peuplades établies dans l'intérieur et sur les deux rives de l'Èbre. Le consul lui-même passe l'hiver, soit à Tarragone, soit à Carthagène, et il y rend la justice. Durant l'été, il fait des tournées pour remédier aux abus qui peuvent se glisser dans l'administration[1]. »


Insignes du questeur[2].

Au-dessous ou à côté des légats était le questeur, particulièrement chargé de tous les détails de l'administration financière. Il recevait du trésor public l'argent nécessaire à la solde, à l'entretien des troupes et aux acquisitions à faire dans la province, pour le compte de l'administration romaine. Quelques impôts qu'on n'affermait pas aux publicains étaient levés par lui. Les Romains ne connaissant pas le principe de la division des pouvoirs, le questeur, principal agent financier, pouvait être appelé à de tout autres fonctions; son expérience et son zèle appartenaient au proconsul, qui faisait de lui, au besoin, un juge, un administrateur ou un général. Le questeur avait, comme les édiles à Rome, une juridiction propre et le droit de faire certains édits[4]. A la fin de l'année, il devait rendre compte de sa gestion financière, et une loi Julia l'obligea de déposer son état de recettes et de dépenses, à Rome, dans l'*ærarium*, après en avoir laissé copie dans deux villes de la province.


Insignes du questeur[3].

[1] III, p. 166. Il pouvait établir son tribunal partout où bon lui semblait (Jos., *Ant. Jud.*, XX, 5). Quadratus dresse le sien au bourg de Lydda. Pline dit aussi : *In publicis negotiis intra hospitium eodem die exiturus vacarem* (*Epist.*, X, 85). Dans les cas graves, ou lorsqu'il s'agissait de personnages de distinction, le gouverneur renvoyait l'accusé à Rome. (Jos., *Ant. Jud.*, XX, 5, et *Bell. Jud.*, II, 7.)

[2] Revers d'un tétradrachme macédonien, très-probablement du légat Sura qui était questeur. On y voit le *subsellium* (siége des questeurs) et une *ciste* destinée à recevoir la monnaie des distributions. Sur les insignes des questeurs, voyez de Longpérier, *Revue archéologique* de 1868.

[3] ΟΥ(Λ)ΠΙΟΣ ΤΑΜΙΑΣ (Ulpius questeur). Le *subsellium*, une baguette et le vase qui recevait les monnaies ou les *tessères* destinées à être distribuées au peuple dans un congiaire.

[4] Le questeur n'était pas choisi par le gouverneur, mais lui était donné par le sort. (Cic., *ad Quint.*, I, 1, 3.) Néanmoins les relations entre eux étaient presque celles de fils à père. (Cic., *pro Planc.*, II.) Le questeur était *consulis particeps omnium rerum consiliorumque* (Cic., *II in Verr.*, II, 1, 15). Il avait deux licteurs avec les faisceaux, mais non les haches. (Spanheim, *de Usu nummorum*, II, p. 164.)

La Sicile avait deux questeurs, résidant l'un à Syracuse, l'autre à Lilybée[1].

V. — OBLIGATIONS DES PROVINCIAUX

Les provinciaux devaient aux gouverneurs une obéissance absolue[2]; à Rome ils devaient de plus un tribut, car les provinces étaient les fermes du peuple romain, *quasi prædia populi Romani*[3]. Au moment de la conquête, les Romains avaient pris pour eux toutes les terres royales et quelquefois les biens communaux, ou même la totalité des terres de certaines villes qui, par leur courage et leur patriotisme, avaient mérité, de la part du vainqueur, un traitement plus sévère. Ces terres avaient fait échute au domaine du peuple romain et en subissaient toutes les conditions[4]. Quant aux terres laissées aux indigènes, leur caractère était changé. Par le fait de la guerre, les habitants des provinces, au lieu de la propriété, n'avaient plus que la possession du sol provincial[5]; ils étaient des fermiers perpétuels, et le signe de cette diminution de droit était le tribut que les détenteurs devaient payer au propriétaire véritable, le peuple romain[6].

Ces contributions étaient de quatre sortes: l'impôt personnel, l'impôt foncier, les douanes et droits régaliens, les réquisitions.

L'impôt personnel était calculé d'après le cens, *ex censu*, c'est-à-dire d'après la fortune de chacun.

L'impôt foncier était payé soit en espèces[7], soit en nature[8], et

[1] Cic., *II in Verr.*, II, 4.

[2] Gaius, *Inst.*, I, 6.

[3] Cic., *II in Verr.*, III, 18. Cf. *eumd.*, *ibid.*, II, 3, et *de Offic.*, III, 21. Il appelle les provinciaux les colons du peuple romain : *Cum illis sic agere, ut cum colonis nostris solemus.*

[4] Tite Live, XXV, 28; Cic., *adv. Rullum*, II, 21, et *ibid.*, I, 2 : *Agros in Macedonia regios.... agrum optimum et fructuosissimum Corinthium.... agros apud Carthaginem novam.* II, 19 : ....*agros Bithyniæ regios quibus nunc publicani fruuntur*, etc. Cf. Tac., *Ann.*, XIV, 18; Hygin, *de Limit.*, edid. Goës, p. 210.

[5] *In eo solo dominium populi Romani est...., nos autem possessionem tantum et usumfructum habere videmur* (Gaius, *Inst.*, II, 7). Cf. Cic., *II in Verr.*, III, 6; App., *Bell. civ.*, II, 140.

[6] *Id autem imperium cum retineri sine vectigalibus nullo modo possit, æquo animo parte aliqua suorum fructuum pacem sibi sempiternam redimat* [*Asia*] *atque otium* (Cic., *ad Quint.*, I, 1, 11).

[7] Cic., *II in Verr.*, III, 6.

[8] App., *Bell. civ.*, II, 140. Certains peuples ne payaient que la dîme : Δεκάτην αὐτοῖς μόνην καρπῶν ἐπετάσσομεν, et Cicéron, énumérant les principales sources de revenus que le peuple romain possède en Asie, dit à plusieurs reprises : *scriptura, decumæ, portorium. Pro Flacco*, 8; *pro lege Manilia*, 6.

alors habituellement fixé à la dixième partie des fruits[1]. Cette combinaison semblait plus favorable aux tributaires, parce que, si Rome profitait des bonnes récoltes, elle courait aussi toutes les chances des récoltes mauvaises; tandis que, dans le cas de l'abonnement en argent, la somme étant fixe, les tributaires payaient, lors même que la terre ne leur avait rien rendu[2]. Le citoyen romain qui possédait des biens-fonds dans une province était soumis à l'impôt foncier[3].

Il y avait des réquisitions de diverses sortes : les unes accidentelles, les autres permanentes. Ainsi, les provinciaux devaient fournir au magistrat qui venait veiller à leur sûreté, le blé nécessaire à sa maison, soit en nature, et alors le sénat en déterminait la quantité, soit en argent, et le sénat prenait soin encore, dans ce cas, de fixer d'avance le prix auquel la conversion serait faite[4]. Parfois le sénat exigeait, pour le besoin des armées ou par suite d'une mauvaise récolte, double dîme, mais il en payait le prix[5]. Si le gouverneur jugeait à propos d'équiper une flotte pour protéger la province contre les pirates, il fallait construire des navires, fournir des matelots, des soldats, nourris et payés par la ville qui les devait[6]. Si une armée était nécessaire, la province donnait le blé pour la nourrir. Le sénat payait cette

[1] *Agri vectigales multas habent constitutiones. In quibusdam provinciis fructus partem præstant certam, alii quintas, alii septimas, alii pecuniam et hoc per soli æstimationem. Certa enim pretia agris constituta sunt, ut in Pannonia arvi primi, arvi secundi, prata, silvæ glandiferæ, silvæ vulgares, pascua. His omnibus agris vectigal est ad modum ubertatis per singula jugera constitutum. Horum æstimio, ne qua usurpatio per falsas professiones fiat, adhibenda est mensuris diligentia. Nam et in Phrygia et tota Asia, ex hujus modi causis tam frequenter disconvenit quam Pannonia.* (Hygin, *de Limit. constit.*, ed. Goes, p. 198.) Mais ces différences ne furent bien établies qu'après le cadastre d'Auguste.

[2] Οὐ πρὸς τὰ τιμήματα ὑμῖν ἐπεθήκαμεν, ὡς ἂν ἡμεῖς ἀκίνδυνον φόρον ἐκλέγοιμεν, ἀλλὰ μέρη φέρειν τῶν ἑκάστοτε καρπῶν ἐπετάξαμεν, ἵνα καὶ τῶν ἐναντίων κοινωνῶμεν ὑμῖν (App., *Bell. civ.*, V, 4). Mais c'était aussi le système qui prêtait le plus aux exactions. Aussi César fut-il obligé de le changer en une somme fixe. (App., *ib.*, V, 5; Dion, XLII, 6.)

[3] Cic., *II in Verr.*, III, 12. *Tot Siculi tot equites Romani* (ibid., 14); *Septitio.... equite Romano, affirmante se plus decuma non daturum* (ibid., 25, et *pro Flacco*, 32). Le sénatus-consulte qui donna la liberté à Chios porte même : Οἵ τε παρ' αὐτοῖς ὄντες Ῥωμαῖοι τοῖς Χείων ὑπακούωσιν νόμοις (Bœckh, *Inscript.*, n° 2222).

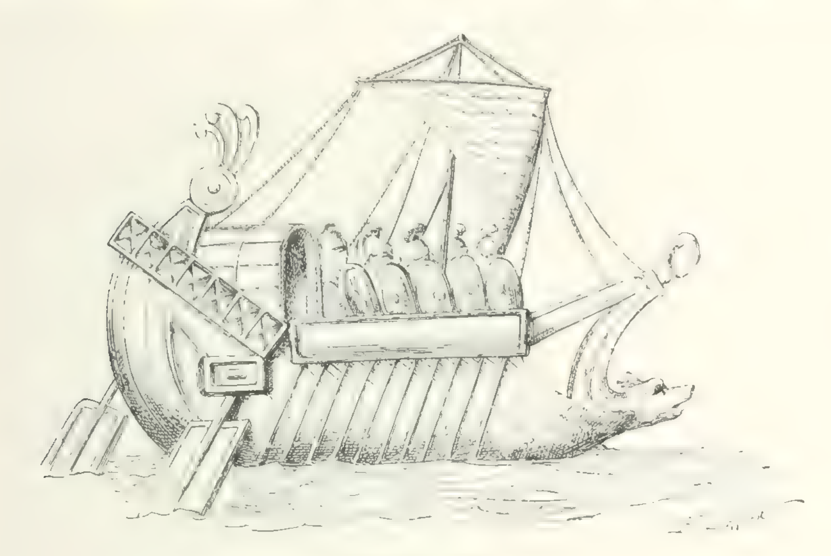
[4] *Frumentum in cellam* et *frumentum æstimatum* (*II in Verr.*, III, 81, 5).

[5] Aussi Cicéron appelle-t-il ce blé *frumentum emptum* par opposition au *frumentum decumanum* (*II in Verr.*, III, 81). En trois ans Verrès reçut 37 millions de sesterces pour achat de blé en Sicile, au compte de Rome. Dans les provinces peu fertiles, le sénat demandait seulement un vingtième. Voyez Tite Live, XXXVI, 2; XLIII, 2; XLV, 31.

[6] Cic., *II in Verr.*, V, 17, 24; *Philipp.*, XI, 12. Ainsi Milet devait avoir toujours dix navires équipés. (Cic., *II in Verr.*, I, 34.) Messine en devait un. Syracuse en arma sur l'ordre de Verrès.

prestation, mais au prix qu'il fixait lui-même, et les provinciaux étaient obligés de transporter le blé là où il convenait au préteur de le recevoir. Ils devaient encore les logements pour les quartiers d'hiver, et quelquefois même des auxiliaires pour les légions[1].

Le sénat s'était réservé les mines des métaux précieux, les carrières de marbre, même celles de certaines pierres, les salines, les pêcheries et les douanes. Les douanes étaient d'un produit considérable, car la république avait maintenu tous les droits de port qu'elle avait trouvés



Navire équipé[2].

établis. Ce droit, à la douane de Syracuse, était d'un vingtième de la valeur des objets[3].

[1] Tite Live, XXIX, 1 ; XXXVI, 2 ; César, *Bell. Gall.*, I, 30 ; Cic., *II in Verr.*, V, 47. Ainsi Rome levait des cavaliers dans la Gaule (Cés., *ibid.*, I, 15 ; Plut., *Crass.*, 17 ; *Ant.*, 37 ; App., *Bell. civ.*, II, 49 ; IV, 88), dans l'Espagne (Plut., *Ant.*, 37 ; Cés., *ibid.*, V, 26 ; App., *ibid.*, I, 89), dans la Thrace (Sall., *Jugurtha*, 38 ; Plut., *Luc.*, 28 ; Tac., *Ann.*, IV, 46), dans la Numidie (Sall., *Jug.*, 68 ; App., *ibid.*, I, 42). La Crète et les Baléares fournissaient des archers et des frondeurs renommés. (Tite Live, *Ep.*, LX ; Sall., *Jug.*, 105 ; App., *ibid.*, II, 49.) Les provinces qui étaient le théâtre d'une guerre fournissaient naturellement beaucoup d'auxiliaires (App., *ibid.*, II, 70 ; Cés., *Bell. civ.*, I, 48 ; Tac., *Hist.*, 71). Ces auxiliaires avaient ordinairement des chefs de leur nation (Cés., *Bell. Gall.*, I, 18 ; VIII, 12 ; *Bell. civ.*, III, 59). *Noricorum juventus* (Tac., *Hist.*, III, 5); *Rætica auxilia* (*ibid.*, I, 67). *Rætorum juventus, sueta armis et more militiæ exercita* (*ibid.*, 68). Les Helvètes entretenaient à leurs frais une garnison de leurs soldats dans un château fort. (Tac., *ibid.*, I, 67.)

[2] D'après le Virgile du Vatican.

[3] Le sénat faisait exploiter directement certaines mines et affermait l'exploitation des autres. Les mines d'argent de Carthagène lui rapportaient par jour, au temps de Polybe (XXXIV, 9, 8), 25 000 drachmes, et on y employait quarante mille ouvriers. Un ancien sénatus-

On peut considérer encore comme un impôt payé par les provinces, ou du moins comme un revenu du peuple romain, ce que les particuliers donnaient pour envoyer leurs troupeaux dans les pâturages publics[1].

VI. — DIVERSES CATÉGORIES DE VILLES PROVINCIALES.

La règle fondamentale de la politique romaine à l'égard des vaincus était de diviser les populations en diversifiant les conditions d'existence politique faites aux peuples, aux cités, même aux individus. Le sénat s'efforçait d'effacer les anciens souvenirs d'indépendance, en créant des intérêts nouveaux[2] ; il séparait ce qui avait été uni, unissait ce qui avait été séparé, et il mettait des degrés dans la servitude, pour que, le joug pesant d'une manière inégale, les peuples ne se trouvassent point rapprochés par une commune oppression contre la domination étrangère[3] : *divide et impera !* Nul peuple n'a plus habilement pratiqué cette maxime, et à aucun elle n'a mieux réussi.

Chaque province, loin de former un tout homogène, avait deux sortes d'habitants : les *tributaires*, soumis à l'omnipotence du gouverneur, bien que conservant leurs institutions particulières, et les *privilégiés*, qui étaient comme placés en dehors de la province et par conséquent soustraits à l'action du magistrat romain[4]. Ceux-ci composaient même

consulte défendait d'exploiter les mines d'Italie ; cependant les censeurs affermèrent une mine d'or près de Verceil, à condition qu'on n'y employât que cinq mille ouvriers. Les mines de l'Asturie, de la Lusitanie et de la Galice donnaient par an, du temps de Pline (*Hist. nat.*, XXXIII, 21), 20000 livres pesant d'or. César afferma en Crète des carrières de pierre à aiguiser, *cotorias locaret* (Dig., XXXIX, tit. v, fr. 13). Il y avait des mines de métaux précieux en Macédoine; mais Paul Émile en interdit l'exploitation. Il permit de travailler à celles de fer et de cuivre. Quant au *portorium*, voyez Cicéron, *II in Verr.*, II, 70, 75, et *pro lege Manilia*, 6. Étant en Cilicie, il recommande à Atticus de lui faire passer ses lettres *per magistros scripturæ et portus nostrarum diocesium*. Son frère Quintus avait laissé les publicains lever en Asie le *portorium circumvectionis*, droit de circulation : Cicéron déclare que ce droit n'est pas dû (*ad Att.*, II, 16).

[1] Festus, s. v. *Scriptuarius*.

[2] Voyez surtout les précautions prises en Macédoine par Paul Émile et en Gaule par Auguste : nouvelles capitales, nouvelles délimitations administratives, interdiction de *connubium* et de *commercium* entre les districts, etc. Septime Sévère dégrada Byzance à la condition d'un simple village du territoire de Périnthe. (Dion, LXXIV, 14.)

[3] Ῥωμαίων.... οὐ τὸν αὐτὸν τρόπον ἑκάστοις χρωμένων, ἀλλὰ τοὺς μὲν συνέχειν, τοὺς δὲ καταλύειν βουλομένων (Strab., VIII, p. 385).

[4] Strabon dit (IV, p. 187) de Nîmes : « Elle a le droit latin. » Διὰ δὲ τοῦτο οὐδ' ὑπὸ τοῖς προστάγμασι τῶν ἐκ τῆς Ῥώμης στρατηγῶν ἐστι τὸ ἔθνος τοῦτο.

plusieurs classes réparties en deux grandes catégories : les villes qui avaient une organisation romaine et celles qui conservaient leur constitution nationale; les premières seront nombreuses en Occident, les autres se trouvaient surtout en Orient.

1° *Colonies romaines*. Elles avaient le droit de cité, c'est-à-dire toutes les capacités du droit romain, mais non le domaine quiritaire, car le sol provincial ne pouvait être élevé à la dignité du sol italique et en posséder les prérogatives[1], dont la principale était l'exemption du tribut[2]. Les colons étant citoyens *pleno jure* en exerçaient tous les droits lorsqu'ils séjournaient à Rome et pouvaient arriver aux honneurs, c'est-à-dire aux charges de l'État.

2° Les *municipes*, dont les habitants, *cives sine suffragio*, tout en gardant leurs lois, jouissaient, lorsqu'ils venaient à Rome, des prérogatives du citoyen romain, excepté qu'ils ne pouvaient voter dans les comices, ni aspirer aux charges publiques. Ces villes étaient placées par l'opinion au-dessous des colonies, après lesquelles Pline les nomme toujours[3].

3° Les *colonies latines*, dont les magistrats, à l'expiration de leur charge, étaient capables du droit de cité romaine[4]. Leurs habitants avaient le *jus commercii* ou le droit d'acquérir et de transmettre la propriété quiritaire[5]; mais ils n'avaient pas le *jus connubii* qui leur aurait donné la puissance paternelle sur leurs enfants. Quand ils habitaient Rome, ils votaient dans une tribu tirée au sort[6].

4° Les villes alliées, *fœderatæ*[7], telles que Messine, Marseille, Gadès,

[1] *Provinciale solum nec mancipi est* (Gaius, *Inst.*, II, 27. Voy. au chap. XXXVI). ....*Provincialia prædia usucapionem non recipiunt* (id., *ibid.*, 46); ces colonies n'étaient pas libres de s'organiser à leur guise. *Jura institutaque omnia populi Romani non sui arbitrii habent.*

[2] On a beaucoup discuté pour savoir si les colonies de citoyens romains établies dans les provinces étaient soumises au *tributum soli*. Je ne doute pas qu'elles ne le fussent, et une de mes raisons est que César ou Auguste n'aurait pas imaginé un *droit* nouveau, le *jus Italicum*, si ce droit avait existé déjà dans les colonies romaines des provinces.

[3] *Hist. nat.*, II, 4, 25, sqq.; Aulu Gelle, *Noct. Att.*, XVI, 13 : *Quæ tamen conditio coloniarum, cum sit magis obnoxia et minus libera, potior tamen et præstabilior existimatur propter amplitudinem majestatemque populi Romani, cujus istæ coloniæ quasi effigies parvæ simulacraque esse quædam videntur.* Aussi voit-on, à cause du premier motif, des colonies demander leur transformation en municipes, comme les Prénestins sous Tibère : *Ut ex colonia in municipii statum redigerentur* (Aulu-Gelle, *ibid.*, XVI, 13).

[4] Cf. le tome Ier, p. 366.

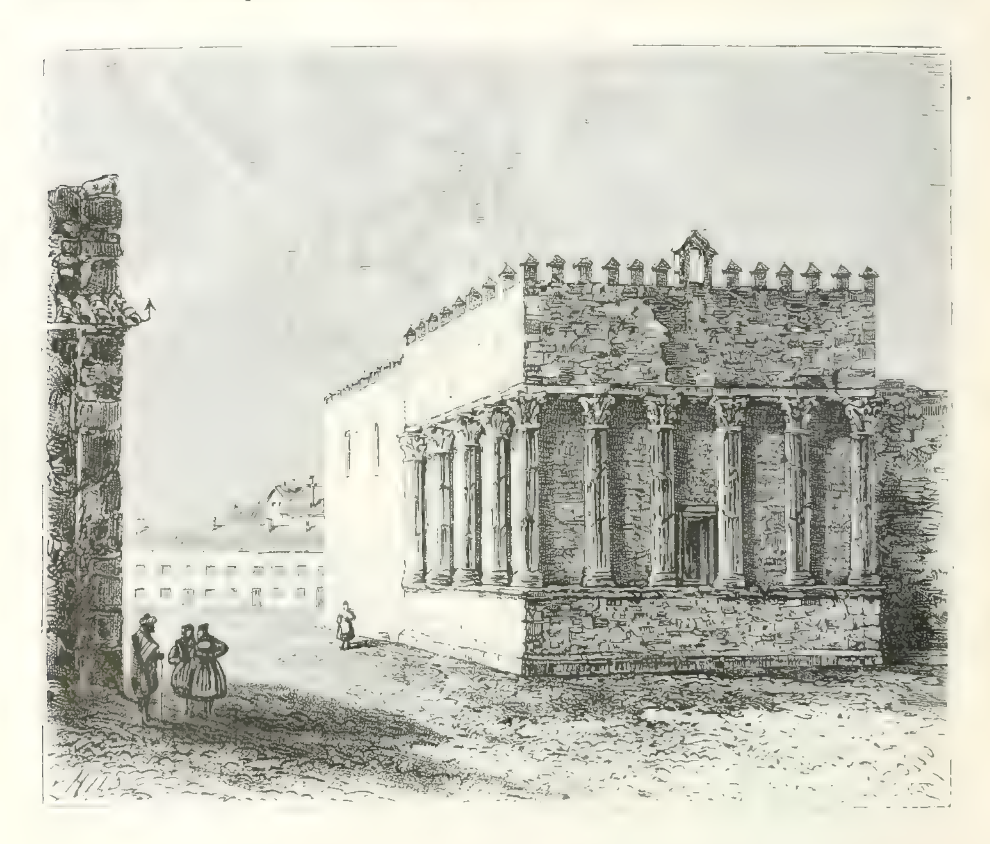
[5] Par *usucapio, in jure cessio, mancipatio, vindicatio* et la *testamenti factio*. Plus tard, sous l'empire, on trouve une autre sorte de villes, les cités de *droit italique*, qui étaient exemptes de l'impôt foncier, puisque leur sol était assimilé à celui de l'Italie.

[6] Tite Live, XXV, 3; App., *Bell. civ.*, I, 23; *lex Malacitana*, 53.

[7] Elles devaient, en cas de nécessité, des auxiliaires, des navires, et en Sicile une part du

Évora, Sparte, Athènes, etc., qui avaient conclu avec Rome, soit un traité fait à conditions égales, soit une convention impliquant[1] l'obligation de reconnaître la majesté du peuple romain[2].

5° Les *villes libres*, qui avaient, comme les villes alliées, tous les dehors de l'indépendance, l'usage de leurs lois et la juridiction entière,



Temple de Diane à Évora (ancienne Liberalitas Julia).

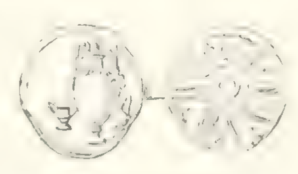
mais tenaient cette liberté du bon vouloir de Rome et d'un sénatus-

frumentum imperatum. Cf. Cic., *II in Verr.*, V, 21. On peut citer encore *Tauromenium* en Sicile; *Tarragone* (Pl., *Hist. nat.*, III, 3), *Malaca*, en Espagne; les *Voconces*, les *Lingons*, les *Rèmes*, les *Édues* et les *Carnutes*, en Gaule; *Athènes*, en Grèce; *Amisus*, de Bithynie; *Rhodes*, *Tyr*, en Asie; en Afrique, *Utique*, etc., etc. Ces villes, qui avaient contracté avec Rome une véritable alliance, par traité solennel, gravé sur airain au Capitole et lu publiquement chaque année (Bœckh, *Inscr.*, n° 2485), étaient les plus réellement indépendantes pour leur administration intérieure, de toutes celles qui étaient comprises dans les provinces romaines. Cf. Pline, *Epist.*, X, 94.

[1] Justin, XLIII, 5 : *æquo jure percussum.*

[2] *Majestatem populi Romani comiter conservato* (Cic., *pro Balbo*, 16). Cf. au Digeste, XLIX, 157, 1, et Tite Live, IX, 20 : *Teates.., impetravere ut fœdus daretur, neque ut æquo tamen fœdere. sed ut in ditione populi Romani essent.*

consulte, au lieu de la garder en vertu d'un traité [1]; elles devaient au trésor romain le *stipendium*. Corcyre, station des forces navales de Rome dans l'Adriatique, était libre, mais un proverbe intraduisible marque ce que valait cette liberté [2]. Ces villes étaient en grand nombre, on en trouvait partout, excepté en Sardaigne [3].


Monnaie de Corcyre [5].

6° Les villes exemptes d'impôts, *immunes* [4].

On trouve aussi des villes qui réunissaient plusieurs de ces titres et étaient à la fois colonies et libres, colonies et exemptes, libres et alliées. Ainsi Patras eut le droit de cité, quand elle devint colonie romaine. De plus, elle fut libre, parce que, ayant reçu un grand nombre d'indigènes, il avait paru

[1] App., *Bell. civ.*, I, 102.

[2] Ἐλευθέρα Κόρκυρα, χέζ' ὅπου θέλεις (Strab., VII, p. 329, fr. 8). Pour les choses politiques, cette liberté était nulle; mais on verra ailleurs qu'elle était grande pour l'administration intérieure de la cité.

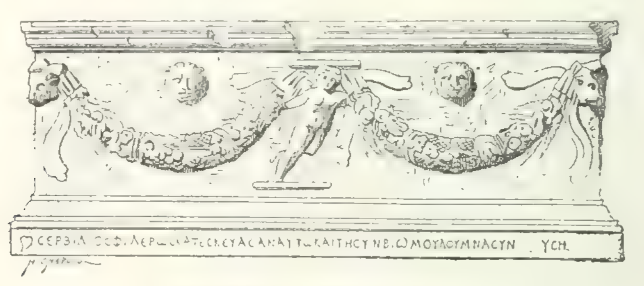
[3] Cic., *pro Scauro*, 15. Elles étaient affranchies de l'obligation onéreuse des quartiers d'hiver : *Plebisc. de Thermens.*, lig. 45 : *Ne quis magistratus.... milites.... hiemandi causa introducito.* Elles gardaient leurs lois, leurs magistrats, νόμοις χρωμένους τοῖς πατρίοις (Polybe, XVIII, 29), et le proconsul ne devait pas empiéter sur leur juridiction : *Omitto jurisdictionem in libera civitate contra leges senatusque consulta* (Cic., *de Prov. cons.*, 3).

[4] L'*immunité* ne résultait nullement de la concession de la *liberté*. Ainsi, en 168, les Macédoniens sont déclarés libres, mais soumis à un tribut (Tite Live, XLV, 29, 32). Plusieurs peuplades d'Illyrie reçoivent, au contraire, outre la liberté, l'immunité (id., *ibid.*, 26). César accorda la même faveur aux Atrébates (*Bell. Gall.*, VII, 76), Claude aux habitants d'Ilion, Antonin à ceux de Pallantium (Pausan., VIII, 43). Cf. Bœckh, *Corp. Inscr.*, n° 3610, et not. *ad h. l.* C'était alors l'*immunitas plenissima*. Cf. Callistratus, au Dig., XXVII, 1, 17, § 1. Antioche était libre : Caracalla lui accorda de plus le titre de colonie, mais *salvis tributis* (Dig., L., 15, fr. 8, § 5). J'ai dit que ces villes privilégiées étaient comme en dehors de la province : il ne faudrait pas prendre trop à la lettre cette expression, car les Romains ne l'auraient pas comprise. Tarse, ville libre, était la résidence du gouverneur de Cilicie et un chef-lieu de juridiction, comme l'était aussi Panorme en Sicile, malgré son titre de *civitas libera*. Il est vrai que, dans ce cas, la ville gardait sa juridiction particulière. Salluste dit (*Jug.*, 31) : *Indignabamini ærarium expilari, reges et populos liberos paucis nobilibus vectigal pendere;* et Appien (*Bell. civ.*, I, 102) dit qu'au temps de Sylla les peuples et les rois, amis ou alliés, et non-seulement les cités stipendiaires, mais les villes fédérées qui avaient un traité avec Rome et auxquelles l'immunité et la liberté avaient été accordées, toutes payaient tribut et devaient l'obéissance, πᾶσαι συντελεῖν ἐκέλευόν τε καὶ ὑπακούειν. L'immunité affranchissait même de la dîme, du moins en Sicile (Cic., *II in Verr.*, II, 69 ; III, 6 ; V, 21), et de certaines obligations onéreuses, comme les quartiers d'hiver (*Plebiscit. de Thermens.*, l. 45-55). Il y a plus, l'immunité était personnelle, non territoriale, *Halicyenses, quorum incolæ decumas dant, ipsi agros immunis habent* (Cic., *II in Verr.*, III, 40). L'*incola* est l'individu domicilié dans une ville, mais non citoyen de cette ville. Quand l'État demandait double dîme à une province, les villes *liberæ et immunes* étaient obligées d'en fournir au prix fixé (Cic., *II in Verr.*, IV, 9; III, 73). Strabon, parlant des Éleuthérolaconiens, dit (VIII, p. 365) : πλὴν τῶν φιλικῶν λειτουργιῶν ἄλλο συντελοῦντες οὐδέν.

[5] Trois vases de formes différentes. Au revers, ΚΟΡΚΥΡΑΙ entre les rayons d'une roue ou d'un astre. Drachme de Corcyre.

dur et impolitique de la soumettre, ainsi que l'était toute colonie, aux lois civiles de Rome. La liberté lui permettait de s'organiser comme elle l'entendait. Ces colonies étaient cependant soumises à l'impôt foncier et à l'impôt personnel[1], à moins d'une dispense spéciale, *immunitas*[2], ou, plus tard, de la concession du *jus Italicum*, qui donnait au sol provincial un des attributs essentiels du sol italique, l'exemption de l'impôt foncier.

Certaines villes enfin avaient un patron à Rome, ainsi les Marcellus pour la Sicile, les Caton pour Chypre, etc., ou des liens d'hospitalité avec quelque noble personnage, et pouvaient compter en toute affaire



Sarcophage de Patras[3] (p. 183).

sur sa puissante intervention. C'était un avantage, quelquefois onéreux, mais qui ne constituait pas une situation politique distincte, à moins que ce ne fût avec Rome même que la ville eût contracté ces liens[4].

Ces villes aimaient les distinctions autant que leurs concitoyens aimaient les honneurs. Entre celles d'une même province, on établit des rangs, et il en résultait certains droits de préséance.

Il n'y avait pas seulement différence entre les villes, mais quelquefois encore entre les citoyens d'une même ville, car le droit de cité romaine, la latinité, l'immunité, la liberté, pouvaient être accordés

[1] Dig., L, tit. 15, fr. 8, § 7

[2] Pline, *Hist. nat.*, III, 3, 4.

[3] Lebas et Waddington, *Voyage archéol. en Grèce et en Asie Min.*, pl. 93, fig. 1.

[4] *Hospitium privatum*, *hospitium publicum* (Tite Live, I, 49 ; V, 50). On ne trouve à citer que la ville de Cære comme étant dans le cas d'*hospitium publicum* avec Rome. Cependant cette relation devait être établie assez fréquemment, au moins avec les cités ou les peuples des frontières, car le Digeste en parle comme d'une chose habituelle. *Si cum gente aliqua neque amicitiam, neque hospitium, neque fœdus, amicitiæ causa factum, habemus* (XLIX, tit. 15, § 4, 9, 2). Quant aux patrons, il en est fait mention dans une foule d'inscriptions. Cf. Orelli, n° 3763 et sqq. Voyez aussi Cic., *II in Verr.*, II, 14, 39 ; *de Divin.*, 20 ; *pro Fonteio*, 12 ; App., *Bell. civ.*, 11, 4 ; Sall., *Cat.*, 31.

même héréditairement soit à des familles, soit à des individus[1]. Ainsi un Lipariote ayant sauvé la vie à des députés que le sénat envoyait en Grèce, ses descendants, lorsque Rome fit la conquête de leur île, environ un siècle et demi plus tard, furent déclarés exempts de tout tribut.

Je n'ai point fini d'énumérer toutes les conditions des sujets : Rome



Ile Volcano, une des Lipari[2].

conférait volontiers depuis quelque temps son droit de cité à des provinciaux[3], mais en mettant des degrés pour arriver à la pleine jouissance de ce privilége. Ainsi on pouvait, comme l'auront les principaux habitants de la Gaule chevelue jusqu'à Claude, obtenir la cité romaine, sans le droit d'aspirer aux charges[4]. Pour devenir citoyen

[1] Diodore, XII, 59. Pour le droit de cité, les exemples abondent partout. (Cic., *pro Balbo*, 5.) Joseph obtint de Titus ἀτέλειαν, ὅπερ ἐστὶ μεγίστη τιμὴ τῷ λαβόντι (*Jos. Vita*, 76).

[2] D'après une gravure de la Bibliothèque nationale.

[3] *Stipendiarios ex Africa, Sicilia, Sardinia, cæteris provinciis multos civitate donatos videmus* (Cicér., *pro Balbo*, 9) ....*singillatim* (id., *Phil.*, II, 37).

[4] Tac., *Ann.*, XI, 23–25.

romain, un homme d'Égypte devra se faire recevoir d'abord citoyen d'Alexandrie[1]. Enfin on trouvait encore cette distinction entre les villes sujettes, que les terres conquises avaient été laissées ou rendues à celles-ci, plus heureuses, au prix d'une redevance fixe, la dîme (*civitates decumanæ*)[2]; à celles-là, moins favorisées, au prix d'une redevance variable[3] dont la levée était affermée par les censeurs (*civitates censoriæ*)[4].

La province était donc bien loin de former un tout homogène. Il y a plus, les provinces différaient entre elles, puisque la condition où elles avaient été placées vis-à-vis de Rome n'était pas la même pour toutes. On a déjà vu que les unes avaient un gouverneur d'un rang plus élevé, les autres d'un rang moindre. Les priviléges dont nous venons de parler avaient aussi été répartis dans chacune d'une manière fort diverse; leurs institutions municipales n'avaient rien de commun, et, comme leurs droits étaient différents, leurs charges aussi variaient. Il n'est pas possible de déterminer ce que chacune payait à Rome; mais on voit bien qu'elles ne payaient pas toutes la même somme ni de la même manière.

Ainsi la Gaule et la Macédoine semblent n'avoir donné qu'une somme fixe[5]. La plupart des cités de l'Afrique carthaginoise[6], l'Égypte[7], la Syrie et la Cilicie[8] payaient la capitation, même pour les femmes, et l'Égypte, à ce qu'il semble, pour les esclaves. Cette dernière province fut plus tard chargée de nourrir pendant quatre mois le peuple

[1] Pline, *Epist.*, X, 22. Cette obligation fut imposée par Octave.

[2] Cic., *II in Verr.*, III, 6.

[3] Cic., *in Rull.*, I, 4.

[4] *Is ager a censoribus locari solet* (Cic., *II in Verr.*, III, 6). La Sicile avait trois cités fédérées, cinq cités libres et exemptes, trente-quatre villes payant les dîmes, vingt-cinq environ dont les redevances étaient affermées par les censeurs (Cic., *II in Verr.*, III, 6); la Sardaigne n'avait que des villes stipendiaires (Cic., *pro Scauro*, II, 44); la Corse, deux colonies (Sen., *ad Helv.*, 8); la Tarraconaise, après Auguste, douze colonies, treize municipes avec droit de cité, dix-huit municipes avec le *jus Latii*, une ville fédérée, cent trente-cinq villes stipendiaires, deux cent quatre-vingt-treize autres villes ou bourgs dans leur dépendance; la Bétique, neuf colonies, huit municipes, vingt-neuf cités latines, six villes libres, trois fédérées, cent vingt stipendiaires. (Pl., *Hist. nat.*, III, 1.)

[5] *Vectigal certum quod stipendiarium dicitur* (Cic., *II in Verr.*, III, 6). La Macédoine donnait ainsi 100 talents (521 665 francs). Plut., *Æmilius*, 28. La Gaule, 40 millions de sesterces (7 665 000 francs). Suét., *Cæs.*, 25; Eutrope, VI, 17.

[6] App., *Lib.*, 135. En Afrique, l'impôt était ἐπὶ τῇ γῇ καὶ ἐπὶ τοῖς σώμασιν, ἀνδρὶ καὶ γυναικὶ ὁμοίως.

[7] Jos., *Bell. Jud.*, II, 16. Le tribut était de plus de 12 000 talents. (Str., XVII, p. 798.)

[8] App., *Syr.*, 50. Le tribut était de 1/100 du cens. Cicéron, *ad Att.*, V, 16 : *imperata* ἐπικεφάλαια. *Ad Fam.*, III, 8 : *acerbissima exactio capitum et ostiorum.*

romain[1]. La Sicile, la Sardaigne fournissaient leurs dîmes en nature; la Sardaigne payait de plus un tribut calculé d'après la fortune de chacun[2]. L'Afrique, l'Espagne, rachetaient leurs moissons au prix d'une somme qui ne variait jamais, quelle qu'eût été l'intempérie de la saison[3]. L'Asie, la Grèce, payaient l'impôt foncier[4].

Il était difficile qu'il y eût autant de diversité dans la manière de lever l'impôt. Le collecteur ne pouvait être que Romain ou indigène. Le sénat autorisa les Espagnols[5], César les Asiatiques[6], Paul Émile les Macédoniens, à lever eux-mêmes leurs contributions. En Grèce[7], en Asie avant César[8], en Sicile, les percepteurs étaient des publicains qui avaient acheté à Rome la ferme des tributs. En Sicile, certaines dîmes, celles du vin, de l'huile et des menues récoltes, étaient affermées, avant Verrès, par les questeurs, dans l'île même[9].

Quand les Romains eurent dompté le Latium, ils interdirent tout commerce entre les cités. Même défense fut faite, après la chute de Persée, aux Macédoniens, répartis entre quatre districts; à l'Illyrie, divisée en trois cantons qui devaient rester absolument étrangers les uns aux autres[10]; à l'Achaïe, après la chute de Corinthe[11]. Un mot de Cicéron montre que partout la même politique avait été suivie : « Dioclès de Panorme, dit-il, avait loué un champ sur les terres de Ségeste, car entre ces deux villes il y a droit de commerce[12]. » Le *jus commercii* était donc l'exception, et la défense était la règle, puisque l'orateur craint qu'on ne s'étonne de voir un habitant d'une ville posséder sur le territoire d'une autre cité. Il est vrai qu'il s'agit ici de deux villes libres, c'est-à-dire de deux États réputés indépendants; mais ces sortes de villes étaient en grand nombre, et je ne doute pas que de

[1] Jos., *Bell. Jud.*, IV, 10, 5.

[2] Tite Live, XXIII, 32; Cic., *pro Balbo*, 18, Hirtius, *de Bell. Afr.*, 98. On place la Sicile dans les mêmes conditions d'après Cicéron (*II in Verr.*, II, 53). *Omnes Siculi ex censu quotannis tributa conferunt* (id., *ibid.*, 55, 56). Mais il faut entendre ici par *tributa* l'impôt nécessaire aux dépenses de chaque ville et payé par les citoyens. Dans le *pro Flacco*, 9, Cicéron emploie aussi le mot *tributa* pour désigner les revenus particuliers des villes. C'est aussi l'opinion de Huschke, *Ueber den Census und die Steuerverfassung*, p. 8.

[3] Cic., *II in Verr.*, III, 6.

[4] App., *Bell. civ.*, V, 4 et 5; Cic., *pro Flacco*, 8, et *pro lege Manilia*, 6, Dion., XLII, 6

[5] Tite Live, XLIII, 2.

[6] App., *Bell. civ.*, V, 4 : ὑμῖν τοὺς φόρους ἐπέτρεψεν ἀγείρειν παρὰ τῶν γεωργούντων.

[7] Cic., *de Nat. deorum*, III, 19.

[8] Cic., *II in Verr.*, III, 6; *ad Quint.*, I, 10; *ad Att.*, I, 17.

[9] Cic., *II in Verr.*, III, 7.

[10] Tite Live, XLV, 26 et 29.

[11] Pausan., VII, 16.

[12] Cic., *II in Verr.*, III, 40.

semblables interdictions n'aient été prononcées en beaucoup de lieux. Les citoyens romains, pouvant acquérir et trafiquer partout, trouvaient trop bien leur compte à des prohibitions qui les délivraient de toute concurrence, pour que le sénat ne voulût point multiplier ces interdictions.

La province, divisée intérieurement comme nous venons de le montrer, n'avait aucun lien avec les provinces voisines. Celles-ci étaient une terre étrangère, *aliena*. Aussi pouvait-on être exilé de sa province[1]. Le proconsul qui franchissait les limites de son gouvernement encourait l'accusation de majesté; et une ville, du moins en Bithynie d'après la loi de Pompée, ne pouvait donner chez elle le droit de cité à l'habitant d'une autre province[2]. Ces défenses s'accordaient trop bien avec l'esprit étroit des municipalités antiques pour n'avoir point été partout acceptées sans résistance.

Depuis que la féodalité, c'est-à-dire le règne des châteaux, a passé sur la société moderne, les campagnes se sont séparées des villes. Celles-ci n'ont plus autour d'elles qu'une étroite banlieue; autrefois elles avaient une province. Aujourd'hui la classe aisée et une partie considérable de la classe ouvrière vivent et meurent dans la cité. La vie entière s'y écoule, parce que là se trouvent le commerce, l'industrie, l'activité intellectuelle, toutes les ressources et tous les plaisirs de la civilisation. Chez les anciens, on vivait aux champs, dans les rudes labeurs de l'agriculture, les seuls que l'on connût, dans l'isolement aussi que cette existence impose. Cependant il fallait un lieu où se réfugier en cas d'invasion, où se réunir pour discuter les affaires communes, une forteresse et une place publique, le Capitole et le Forum, l'Acropole et l'Agora. C'était la ville, ordinairement placée sur une hauteur de défense facile. Cette enceinte fortifiée (*urbs*) formait, avec tout le territoire qui en dépendait, une cité (*civitas*).

C'est, en bien des questions, un point fort grave à déterminer que celui où il faut arrêter la division pour éviter de descendre jusqu'à une molécule sans vie ou de s'en tenir à un tout encore hétérogène et gênant par sa masse. Notre commune est trop petite, nous en avons trente-six mille, mais la cité romaine était trop grande; dans la Gaule chevelue, du Rhin aux Pyrénées, il y en eut seulement soixante.

[1] Suét., *Claud.*, 23; Pline, *Ep.*, X, 64; Tac., *Ann.*, XV, 20. C'est notre internement.
[2] *Non civitatis alienæ* (Plin., *Epist.*, X, 115).

C'étaient donc de petits États d'une administration compliquée, renfermant des villes secondaires[1], ayant un budget des recettes et des dépenses, des magistrats pour faire le cens, rendre la justice, veiller aux travaux publics, à la police, à la salubrité, à tous les intérêts enfin de la ville et du territoire, et prêts, si la main qui leur imposait la paix se fût retirée, à armer leurs milices et à les envoyer en guerre contre leurs voisins, qu'ils n'aimaient pas plus que les grands États n'aiment ceux dont ils touchent les frontières[2].

Si cette organisation municipale laissait peu de chose à faire au gouverneur, à moins qu'il n'eût le goût de se mêler à tout, elle faisait de l'empire de Rome, au lieu d'une société homogène, une réunion de petites républiques dont un grand nombre vivaient à des conditions différentes. Enveloppées et contenues par l'administration supérieure, ces cités resteront unies tant que la force de cohésion durera; quand elle se sera affaiblie, tous les liens se rompront, et les barbares, malgré leur petit nombre, soumettront l'un après l'autre ces peuples qui, n'ayant jamais mis en commun leurs intérêts ni leurs sentiments, n'y mettront pas davantage, au moment décisif, leurs ressources et leur courage.

VII. — ASSEMBLÉES PROVINCIALES.

Entre l'État et la commune, bien que celle-ci ne fût pas réduite aux insignifiantes proportions qu'elle a chez nous, il aurait fallu une

[1] Nîmes avait dans sa dépendance vingt-quatre bourgs. (Strabon et Pline, *Hist. nat.*, III, 5.) Cent soixante-dix-neuf villes de la Tarraconaise possédaient deux cent quatre-vingt-treize bourgs. (Plin., *Hist. nat.*, III, 3.) Les bourgades des Carnes, dans les Alpes carniques, étaient dans la juridiction de Tergeste (Zumpt, *Decretum municipale Tergestinum*); Calatia relevait de Capoue, Caudium de Bénévent (Becker et Marquardt, *Handbuch der rœm. Alterth.*, III, p. 3). C'était le principe grec : ainsi il n'y avait qu'une cité dans l'Attique et dans la Laconie, bien qu'il y eût dans ces deux provinces plusieurs autres villes. Aussi les Grecs prenaient-ils volontiers le nom de la ville pour celui du territoire : Δήλιον ἐν τῇ Τανάγρᾳ.... ἐν Κυζίκῳ Μιλησία.... ἐν Ἀσπένδῳ Κάστανον, etc. (Étienne de Byzance, *passim*.) Ces lieux secondaires, *loci*, s'appelaient en Italie *fora*, *conciliabula*, *vici*, *castella*. Cf. *lex Rubria* (*lex Galliæ Cisalpinæ*), col. II, l. 1, 26, 53, 58, et Paulus, *Sent. recept.*, IV, 6, 2. Les chefs-lieux étaient généralement appelés *municipia* ou *oppida*. Là où il n'y avait pas de villes, on divisait le pays, comme dans la Pannonie, en *pagi*, comme dans la Mœsie, en *regiones*, les uns et les autres subdivisés en *vici*. (Becker, *ibid.*) On peut conclure de la loi Julia (*tabula Heracleensis*) que les seuls habitants des municipes, colonies ou préfectures, pouvaient être élevés au duumvirat ou au quatuorvirat, les plus hautes charges municipales (lignes 15, 21, 24), mais que les habitants des *fora* et des *conciliabula* pouvaient aspirer au décurionat (lignes 35, 45, 50, 54, 56, 61, 63).

[2] Voyez, dans Tacite (*Hist.*, I, 65), la violente haine de Lyon et de Vienne, qui s'attaquent,

division intermédiaire, une représentation politique de la province elle-même. Alors il se serait trouvé, au-dessous du gouvernement redouté qui siégeait à Rome, mais au-dessus des magistrats humbles et timides de chaque cité, des hommes parlant au nom de la province, c'est-à-dire au nom d'un intérêt considérable, et que le gouvernement eût été forcé de prendre en très-sérieuse considération. Ces assemblées, sans doute, auraient pu devenir gênantes, mais elles eussent sauvé le pouvoir de ses propres excès. L'institution eût donc été bonne; était-elle possible?

Les anciens n'étaient pas si ignorants qu'on l'a dit du système représentatif[1]. Si la race grecque n'a jamais voulu sortir de ses petites cités[2] pour former un grand État, jamais non plus ses tribus n'oublièrent leur fraternelle origine, et, en signe de cette communauté de sang, elles eurent de certaines institutions nationales où la religion, les arts et le plaisir avaient plus de part, sans doute, que la politique, mais qui furent un lien entre les divers membres de la famille hellénique. Les amphictyons de Delphes ne furent pas toujours réduits à régler les affaires du temple, et les Lyciens avaient un parlement véritable : gens sages, « dont les vingt-trois cités, dit Strabon, envoient des députés à une assemblée qui se tient dans une ville désignée à l'avance. Les plus considérables de ces villes ont chacune trois voix, les moyennes deux, les autres une seule. Elles contribuent dans la même proportion aux dépenses publiques.... L'assemblée commence par nommer un chef de la confédération; ensuite, elle procède à l'élection des autres charges du corps lyciaque. Elle désigne aussi les juges de tous les tribunaux. Autrefois on y délibérait sur la guerre, sur la paix et sur les alliances; mais aujourd'hui cela ne peut se faire que du consentement des Romains, qui n'accordent un pareil droit qu'autant que les délibérations ont pour objet leur propre intérêt. Le nombre

dès que les troubles de l'empire leur permettent de le faire impunément, et le combat sanglant que se livrent les gens de Nucérie et ceux de Pouzzoles. (Id., *Ann.*, XIV, 17.) Cicéron, dans un passage que nous avons déjà cité (*ad Quint.*, I, 1, 11), montre tous ces petits États prêts à se déchirer si Rome ne leur imposait la paix. Tyr et Sidon étaient libres, Auguste fut obligé de leur ôter cette liberté (18 av. J. C.) à cause des séditions qui les désolaient. (Dion Cassius, LXIV, 7.) Néron rend aux Grecs la liberté; ils retournent aussitôt à leurs guerres intestines, Ἐς ἐμφύλιον στάσιν προήχθησαν (Pausan., VII, 17, 4). Aussi Vespasien les replace sous l'autorité d'un gouverneur, en disant qu'ils ont désappris la liberté. (Id., *ibid.*)

[1] Sur les idées répandues chez les anciens touchant un gouvernement mixte et pondéré, voyez Cicéron, *de Rep.*, I, 45; Tac., IV, 33.

[2] On a compté en Grèce, sans les îles, quatre-vingt-dix-neuf États distincts, dont trente, sous les empereurs, étaient libres. (Kuhn, *Beitræge z. Verf. des ræm. Reichs*, p. 125-129.)

des magistrats et des juges nommés par chaque ville est en raison du nombre des voix dont elle dispose[1]. »

Le corps lyciaque ne formait pas un exemple isolé. La Grèce, qui a été la grande école politique du monde, avait voulu, après avoir passé par tous les régimes, et comme pour ne laisser aucune épreuve qu'elle n'eût tentée, faire aussi l'essai du gouvernement représentatif. Commencée trop tard et au milieu de circonstances contraires, cette expérience échoua. Cependant l'éclat que jeta la ligue achéenne sur les derniers jours de la Grèce valut à ce système une popularité durable. La conquête achevée et affermie, Rome laissa ses nouveaux sujets renouer l'un après l'autre ces liens qu'elle avait d'abord soigneusement brisés. Partout les confédérations se reformèrent; et si, politiquement, ces ligues nouvelles n'eurent pas même l'ombre de la liberté, du moins en conservaient-elles le souvenir, et la réalité pouvait revenir un jour sous ces formes pour le moment mensongères[2].



Monnaie de Pergame[3].

La Bithynie, la Cappadoce, l'Asie Pergaméenne, eurent des assemblées générales qui se tenaient successivement dans les principales villes de la province. Sur une médaille appartenant à la numismatique de Pergame, on voit le temple de Rome et d'Auguste avec cette légende : *Communitas Asiæ*. César réunit à Tarse les députés de toutes les villes de Cilicie[4]. Il est encore fait mention au Digeste des assemblées des Thraces et de celles des Thessaliens, qui

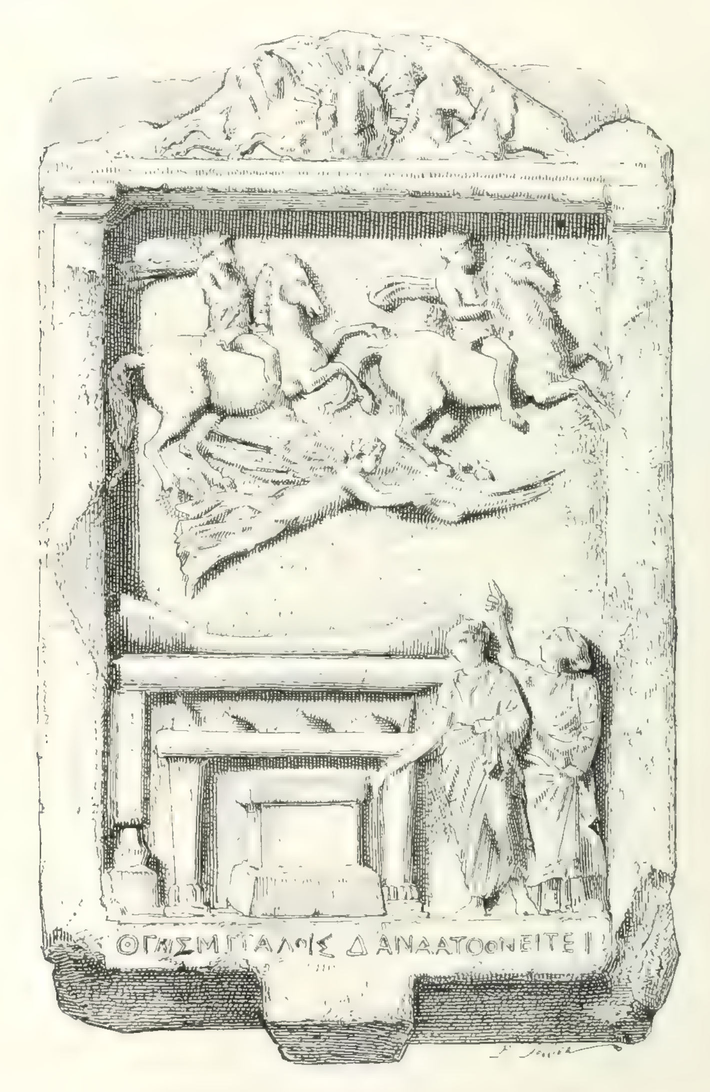
[1] Strab., XIV, p. 665. La Carie était organisée de la même manière. « Les cantons qui ont le plus de bourgs, dit-il, ont aussi, dans l'assemblée générale, le plus de voix; leur association est connue sous le nom de Chrysaoréon. » (Id., *ibid.*, p. 660.) « S'il fallait donner un modèle d'une belle république fédérative, je prendrais la république de Lycie, » ajoute Montesquieu (*Espr. des lois*, IX, 3). Je m'abrite derrière Montesquieu, car la Lycie finit mal (Dion, LX, 17; Suét., *Claud.*, 25), et on en a accusé ses institutions. Voyez aussi Strabon, XIII, p. 631, pour la tétrapole de Phrygie, et Gruter (*Inscr.*, n° 2036) pour la pentapole formée par Odessus, Mesembria, Tomi, Istriani, Apollonie.

[2] Les Ioniens des treize villes de l'Ionie (Eckhel, *Doctr. num.*, II, p. 508; et Strab., XIV, 639) se réunissaient toujours au Panionium, les Achéens à Ægium (Pausan., VII, 27), les Béotiens à Coronée (Bœckh, *Corp. inscr.*, I, p. 5 de l'introduction); la ligue des Phocidiens subsistait (Pausan., X, 5), de même que le conseil amphictyonique (id., *ibid.*, 8). Hadrien institua à Athènes, dans le Panhellénion, une assemblée de tous les Grecs (Müller, *Æginet.*, p. 152 et sqq.; Bœckh, *Corp. inscr.*, n° 585; et Ahrens, *de Athen. statu*).

[3] COMmunitas ASIæ. La Fortune debout couronnant Claude dans un temple à deux colonnes, consacré à Rome et à Auguste, dont on lit les premières lettres au fronton : ROM. ET AVG. Revers d'un médaillon d'argent de Claude.

[4] *Ciliciæ civitates omnes Tarsum evocat.... ibi rebus omnibus provinciæ et finitimarum civitatum constitutis....* (Hirt., *Bell. Alex.*, 69).

se tenaient à Larisse ; au Code, d'un sacerdoce général ou d'une intendance des jeux de la Syrie et de la Phénicie ; dans les inscriptions et les médailles de la province d'Asie, d'un pontife suprême, ἀρχιερεύς,



Stèle votive des Dioscures, trouvée à Larisse [1].

et d'un président des jeux sacrés, Ἀσιάρχης, élus par les députés de la

[1] Au centre, un lit de festin pour les hôtes divins ; en avant, une table chargée de gâteaux sacrés ; un prêtre faisant une libation ; une femme levant la main droite vers les dieux qu'elle invoque et les Dioscures qui passent au galop dans les airs ; au-dessous d'eux, la Fortune apportant une couronne à ceux qui offrent le sacrifice ; au-dessous, l'inscription : Aux grands dieux, nom souvent donné aux Dioscures, Danaa, fille d'Ithoneitès. (Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 419 et pl. XXV.) Cette stèle est au Louvre.

province entière, κοινὸν Ἀσίας[1]. Pour ces réunions les députés se plaçaient dans un ordre déterminé par le rang de leurs villes : celles-ci étant premières, comme Éphèse et Pergame, celles-là septièmes, comme Magnésie d'Ionie.



Monnaie d'Ionie[2].

Les témoignages de ce genre sont très-nombreux pour la période impériale, mais l'usage était ancien et antérieur à la conquête. On a même vu dans le cours de cette histoire que tous les peuples italiens avaient de pareilles assemblées, que les Romains prenaient part aux féries latines, et qu'une proposition fut un jour présentée pour faire élire, par les villes alliées, deux sénateurs qui siégeraient au Capitole avec les pères conscrits de la république. Ces idées n'étaient donc pas étrangères aux Romains, et ils les portèrent avec leur domination dans les régions occidentales, où elles avaient germé d'elles-mêmes. César, en Espagne, convoquera les députés de l'Ultérieure à Cordoue, et ceux de la Citérieure dans Tarragone. En Gaule, il réunira chaque année les états généraux du pays, et Auguste appellera autour de lui les députés des provinces qu'il traversera. Avant eux, Sertorius avait agi de même dans la péninsule ibérique.



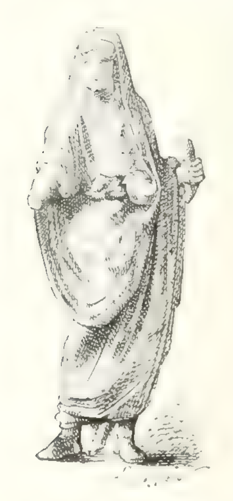
Monnaie de Magnésie d'Ionie[3].

[1] Ces assemblées provinciales étaient formées de σύνεδροι ou députés envoyés par chaque ville, comme nous l'avons vu pour la Lycie, comme Tite Live (XLV, 32) le dit pour la Macédoine : *Macedonum rursus advocatum concilium; pronuntiatum, « quod ad statum Macedoniæ pertinebat, senatores, quos synedros vocant, legendos esse, quorum consilio respublica administraretur.* » Quant au grand prêtre ἀρχιερεύς, il appartient à l'époque impériale et était le chef provincial du culte de Rome et d'Auguste, qui fut la religion officielle de l'empire romain. (Lebas et Waddington, *Voy. archéol.*, sect. V, n° 885.) Les *patroni provinciarum*, à Rome, représentaient aussi l'unité de la province. Cf. Orelli, n. 529, 3058, 3063, 3661, etc.

[2] ΑΣΙΑΣ ΠΡΟΤΩΝ ΕΦΕΣΙΩΝ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ (les Éphésiens pergaméens [étant] les premiers de l'Asie). A l'exergue : ΚΟΙΝΟΝ ΓΙ ΠΟΛΕΩΝ (la communauté [l'association] de treize villes), et au-dessous : ΠΡΟ ΜΚΑ ΦΡΟΝΤΩΝ (étant procurateur [ou proconsul] Marcus Claudius Fronto). Les treize cités qui composaient cette communauté étaient : Milet, Éphèse, Erytræ, Clazomène, Priène, Lébédos, Téos, Colophon, Myos, Phocée, les deux îles de Samos et de Chios auxquelles Smyrne s'adjoignit plus tard. Pourquoi les Pergaméens sont-ils nommés dans l'inscription ? On ne peut le dire. Les personnages sont : Hercule assis et Diane debout, son carquois à terre. Revers d'un bronze très-rare d'Antonin, frappé en Ionie. (Note de M. de Saulcy.)

[3] ΜΑΓΝΗΤΩΝ. ΕΒΔΟΜΗ ΤΗΣ ΑΣΙΑΣ (le peuple de Magnésie, septième ville de la province d'Asie). Bacchus enfant, sur la ciste mystique, dans une couronne. Revers d'une monnaie de bronze de Magnésie d'Ionie, de Gordien III.

Nous savons peu de chose sur les droits de ces assemblées. Dans l'Occident, César et Auguste paraîtront leur donner un caractère politique, en les consultant sur les plus importantes affaires; en Orient, elles ne semblent avoir eu, du moins pour le temps auquel nos documents se rapportent, que des attributions religieuses[1]. On voit celle de l'Asie proconsulaire, tenue en l'an 165 de notre ère, dans la haute Phrygie, nommer les asiarques, parmi lesquels le gouverneur romain choisissait celui qui devait remplir les fonctions très-honorables, mais ruineuses, de pontife suprême pour toute la province; un passage de Strabon prouve l'ancienneté de cet usage[2].



Pontife voilé, revêtu d'une longue robe[3].

Il y avait certainement, dans ces coutumes aimées des peuples, un germe que la politique aurait pu développer au grand profit des provinces et de l'empire; mais on laissa ces assemblées subsister obscures et inutiles, de sorte que le gouvernement provincial manqua d'un contre-poids nécessaire qui aurait pu lui être facilement donné. Si l'on trouvait cette idée singulière, nous répondrions que l'histoire n'est point faite pour enregistrer les faits accomplis et y applaudir; que Rome, devenant un monde, devait se transformer, et que, pour une aussi vaste domination, il n'y avait que deux formes possibles de gouvernement: celle qu'on finit par adopter, le pouvoir absolu d'un prince, ce qui subordonna la prospérité de l'empire à tous les accidents des naissances royales, à tous les hasards des élections de caserne; ou bien l'étroite union de Rome avec ses provinces, par la participation effective de celles-ci à l'administration générale. Sans doute cette organisation aurait heurté de vieux préjugés romains; mais on ne

[1] On trouve dans les inscriptions d'Orelli, n° 3144, un *prætor Hetruriæ* xv *populorum*. Il est question au n° 2182 des *sacra Etruriæ;* et les féries latines durèrent jusqu'au quatrième siècle. (Lactance, *Div. Inst.*, I, 21.) — *Pacarius, vocatis principibus insulæ* (*Corsicæ*), *consilium aperit* (Tac., *Hist.*, II, 16). La Sicile entière, *communis Sicilia*, décrète que des statues seront élevées à Verrès. (Cic., *II in Verr.*, II, 59, 63.)

[2] Aristide, *Orat.*, XXVI, p. 344-6; Strab., XIV, p. 649. C'est une dignité très-haute, dit Philostrate (*Sophist. vitæ*, lib. I, § 212), mais très-coûteuse, ὑπὲρ πολλῶν χρημάτων. Les asiarques avaient l'intendance des jeux sacrés de la province; il y avait aussi des asiarques pour les solennités de villes.

[3] Statuette d'argent du cabinet de France, n° 2874 du catalogue. Voyez, tome Ier, page 630, une figurine de bronze presque semblable, ce qui donne exactement le costume pontifical des Romains.

fonde un grand État qu'avec de la prévoyance. César et Auguste en eurent un moment dans la Gaule ; le sénat aurait pu en avoir partout, car avec ces assemblées, qui ne manquaient nulle part, il lui aurait été facile de mettre le conseil à côté de l'action, le contrôle en face de l'arbitraire, le frein auprès de la force. Cette constitution, Rome l'avait dans son sénat et ses consuls ; il s'agissait de la donner aux sujets, puis de relier étroitement les provinces à Rome, en accordant à leurs assemblées ce que Spurius Carvilius avait demandé, après le grand massacre de Cannes, pour les curies des cités italiennes[1]. La question valait la peine d'être étudiée et résolue, car l'empire mieux organisé, c'eût été le moyen âge de moins[2].

Le clergé catholique comprit bien l'importance de ce rouage pour établir sur d'immenses espaces la communauté des intérêts et des croyances. Il imita, dans ses synodes d'évêques, les assemblées provinciales, de sorte que si celles-ci n'ont pas mis le régime représentatif dans l'État, elles ont aidé à le mettre dans la société religieuse. L'Église couronna cette œuvre de profonde sagesse, en établissant, au-dessus de ces synodes provinciaux, un sénat suprême, le concile œcuménique, et cette double institution assura longtemps l'unité de sa foi, de sa discipline et de son empire. Ce que Rome chrétienne sut faire, pourquoi Rome païenne ne l'aurait-elle point fait ? L'orgueil romain et l'intérêt de deux cents familles, que nous verrons, au dernier siècle de la république, vivre des dépouilles du monde, ne le permirent pas.

Cependant, pour être juste, reconnaissons que la solution indiquée était bien difficile, avec ces fatalités d'éducation, de milieu historique et de préjugés héréditaires, qui dans tous les temps font si petite la vraie liberté de l'esprit. La province qui ne réussit même pas à se faire reconnaître personne civile, capable d'agir et de posséder, resta une simple division territoriale ; et les gouverneurs, qui regardaient leur commandement comme un exil[3], quand ils ne le regardaient pas

[1] Voyez, tome Ier, page 584, la proposition de Carvilius, en 216, et, page 299, la demande des préteurs latins, en l'année 340. On reviendra ailleurs sur cette question de l'organisation municipale et provinciale.

[2] Le désir de s'organiser manquait si peu aux Grecs d'Asie, qu'ils avaient donné des numéros d'ordre à leurs villes ; les unes étaient métropoles et premières, les autres secondes, septièmes, etc. Ainsi Éphèse était πρώτη πασῶν (Eckhel, *Doctr. num.*, II, p. 521) ; Magnésie était ἑβδόμη τῆς Ἀσίας (id., *ibid.*, p. 527) ; Aspende τρίτη τῶν ἐκεῖ (la Cilicie). (Philostr., *Vita Apoll.*, I, 15.) Malheureusement tout cela n'était qu'une affaire de vanité, et cette organisation ne réglait que la préséance aux jeux et aux fêtes de la province. Cf. Eckhel, *ibid.*, IV, p. 288.

[3] Voyez Cicéron, *ad Att.*, II, 16, et toutes ses lettres datées de Cilicie.

comme un moyen de refaire leur fortune ruinée par les plaisirs ou l'achat d'une charge[1], ne trouvèrent autour d'eux que faiblesse et servilité; parce qu'il n'y avait nulle part l'union qui donne la force, ni la dignité qui naît du sentiment du droit qu'on veut et qu'on peut faire respecter.

Plutarque a écrit quelque part un mot énergique : parlant des Asiatiques, il les appelle les peuples qui jamais ne savent dire non. D'un bout à l'autre des vastes domaines de la république, si ce n'est dans les gorges inaccessibles où quelques montagnards abritaient encore leur liberté, il ne se voit plus de nation qui sache prononcer ce mot-là. Aussi, malgré les formules et les traités, malgré tous les priviléges qui viennent d'être si longuement énumérés, il n'existe, à vrai dire, qu'une condition dans les provinces, celle de sujets.

Les Romains n'ont donc pas su s'élever à une conception plus haute que celle de la force, et toute leur science politique se formule en deux mots : *divide et impera*. Du moins, sous les proconsuls honnêtes et sous les empereurs intelligents, ce principe d'administration fut couvert par un beau nom, celui de justice, *jus*, qui devait dominer toutes les relations de Rome avec les provinciaux. Quand Pline parle d'une ville, il ne dit rien de plus que le tribunal d'où elle relève, où elle vient demander le droit, *jura petere*. Plus tard, il y en aura un autre exprimant le bienfait qui sera la rançon de cette domination impérieuse, *pax romana;* cette paix romaine, qui rapprochera les nations et confondra les langages, véritable divinité de l'empire, à laquelle les plus grands princes, Auguste, Vespasien, Trajan, élèveront des temples, et dont les peuples honoreront par de sincères hommages l'immense majesté, *immensa romanæ pacis majestas*[2].

[1] *Egere, foris esse Gabinium; sine provincia stare non posse* (Cic., *in Pis.*, 6).

[2] Pline, *Hist. nat.*, XXVII, 1. Sous l'empire, maintenir l'ordre public fut la grande préoccupation des gouverneurs. Tibère ne voulait entendre parler d'aucun désordre. Voyez, aux *Actes des apôtres*, l'effroi des gens d'Éphèse à la suite d'un tumulte excité par les prédications de saint Paul.

[3] La Paix assise tenant un rameau d'olivier et un sceptre, et la légende : PAX AUGUST. Revers d'une monnaie d'or de Vespasien.



La Paix[3].

SIXIÈME PÉRIODE

LES GRACQUES, MARIUS ET SYLLA (133-79)

LES ESSAIS DE RÉFORME.

CHAPITRE XXXV

L'HELLÉNISME A ROME.

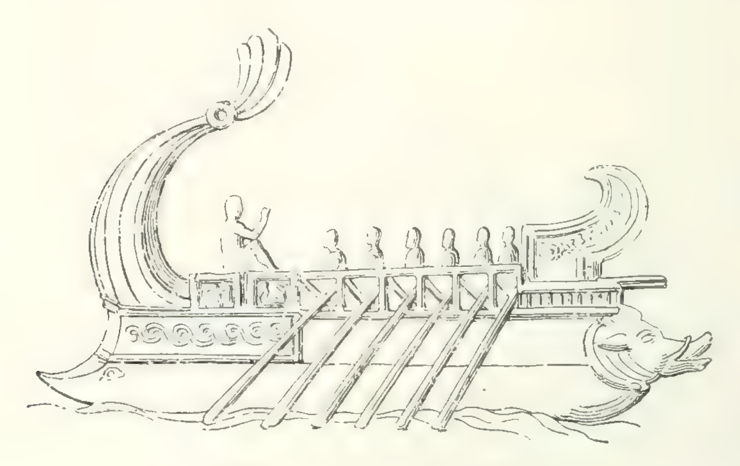
I. — ÉTAT MORAL DE LA GRÈCE AU DEUXIÈME SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE

Cent quarante-six ans avant notre ère, durant les ides d'avril, Rome présentait l'aspect le plus animé. Depuis quelque temps, dit Appien, le sénat ne s'assemblait plus, les tribunaux étaient déserts, et, dans les rues, sur les places, se pressait une foule immense qui semblait dans l'attente de quelque grand événement. Tout à coup la nouvelle se répandit que d'Ostie l'on avait vu en mer un navire orné des plus magnifiques dépouilles[1] et portant à la proue des couronnes de laurier. On n'osait y croire encore, quand sur le soir le navire lui-même parut dans les eaux du Tibre. Aussitôt de mille bouches le cri éclata : Carthage est prise ! Toute la nuit se passa dans une folle joie. Enfin donc était tombée, disait-on, cette rivale odieuse, et la foule écoutait quelques vieillards lui racontant qu'un temps avait été, un temps qu'ils avaient vu, où, durant seize années, les chevaux numides avaient foulé le sol de l'Italie, où, à travers les ruines fumantes de quatre cents villes et des plaines jonchées de trois cent mille cadavres romains, une armée carthaginoise était venue mettre le siége devant Rome. Et cette ville, d'où était sorti Annibal, en ce moment Scipion achevait de la détruire ! Corinthe aussi venait de succomber ; et deux

[1] Ναῦν.... κοσμήσας λαφύροις (Appien, *Libyca*. 133).

triomphes s'apprêtaient, pour Metellus, le second conquérant de la Macédoine, pour Mummius, le vainqueur des Achéens. Si l'on regardait au delà de la Grèce asservie, on ne voyait que républiques tremblantes et que rois esclaves. Viriathe était à peine une ombre dans ce brillant tableau de la prospérité de l'empire.

Cependant, sur les ruines de Carthage, Scipion avait pleuré, en pensant à Rome. « Un jour aussi, avait-il tristement répété, un jour aussi verra tomber Troie, la cité sainte, et Priam, et son peuple invincible. » Ce n'étaient point de vaines et poétiques craintes. Ces



Vaisseau de transport[1] (p. 197).

Romains, si durement trempés, n'avaient pas dans le cœur les fibres qui répondent à de vagues douleurs. Scipion connaissait sa patrie : sous l'éclat extérieur, il voyait la lente décomposition des mœurs, des vieilles croyances et du peuple lui-même, l'effrayante diminution de la classe des petits propriétaires, les progrès de l'esclavage, l'influence des publicains, l'orgueil des nobles, la vénalité des pauvres. Dans cette inévitable transformation, dont il ne pouvait comprendre la nécessité, il trouvait des maux plus terribles qu'Annibal et Carthage. Et il avait raison, car la vieille Rome allait périr pour faire place à une Rome nouvelle.

Au précédent volume, on a montré le patriciat succédant à la royauté, puis contraint de partager avec le peuple, et les querelles

[1] D'après une monnaie de bronze. Cf. Panvinus, *de Lud. Circens.*, II, 11, et Rich, *Dict. des antiq. gr. et rom.*, p. 158, au mot *Cercurus*

intérieures s'apaisant sous l'influence de cette heureuse union. Le beau temps de l'égalité républicaine est compris pour Rome entre l'époque où commence la guerre du Samnium et celle qui vit finir la seconde guerre Punique. Tout alors était commun, les magistratures, les honneurs, le dévouement pour la chose publique; et à l'égalité des droits répondait presque celle des fortunes. Les grands consulaires, Cincinnatus, Curius, Fabricius, quand ils ne portaient pas la robe triomphale, étaient vêtus de la tunique du paysan dont ils avaient la pauvreté et les mœurs laborieuses. Patriciens et plébéiens rivalisaient de zèle à servir l'État; et si les uns avaient donné les Fabius, les Papirius et les Scipions, les autres pouvaient s'honorer des Decius, des Metellus et des Marcellus. Les Romains d'alors étaient véritablement un grand peuple, toujours rude et grossier, mais où le sentiment du devoir civique remplissait les âmes, et qui gardait, avec la forte constitution de la famille, la vie sévère des anciens jours. Aussi fut-ce l'époque des difficiles victoires sur les Samnites et Pyrrhus, sur Carthage et Annibal, qui rendirent toutes les autres aisées.

Dans ces guerres, Rome avait lutté pour l'existence; elle y trouva l'empire, mais elle y faussa ses institutions. Sous la pression des nécessités qui se produisirent, elle remonta la pente qu'elle avait descendue; elle retourna de l'égalité au privilége, d'un régime de sage démocratie, excellent pour une cité, à un gouvernement centralisé, indispensable pour une domination qui s'était étendue si loin. Malheureusement cette révolution se compliqua d'une autre : les conditions économiques de la société furent changées par la conquête d'opulentes provinces. Rome qui avait eu longtemps les mœurs de la pauvreté prit celles de la richesse, mais de la richesse acquise par le pillage, et non par le travail. L'opposition des classes se reforma, et, comme aux anciens jours, la ville contint deux peuples différents. Si le temps et la loi avaient presque effacé la distinction entre patriciens et plébéiens, une barrière plus haute s'était élevée entre le riche et le pauvre : celui-là devenant de jour en jour plus fier, plus insolent; celui-ci plus misérable et plus humble.

Il faut étudier de près cette transformation par laquelle s'expliquent les révolutions du dernier siècle de la république : d'une part, l'invasion de l'hellénisme, qui modifia les mœurs et les croyances de l'aristocratie romaine; de l'autre, les suites de ces guerres continuelles où s'usa l'ancien peuple, que des affranchis remplacèrent, et qui, pour

être menées à bonne fin, exigèrent la concentration de tous les pouvoirs aux mains du sénat.

Ce fut une révolution morale et politique dont il faut moins accuser l'ambition des hommes que l'influence irrésistible du milieu où maintenant les Romains vivaient. Les peuples ne sont pas à ce point maîtres de leurs destinées qu'ils puissent échapper aux conséquences de leurs propres entreprises. Sur le théâtre du monde, deux puissances inégales sont en action, la liberté de l'homme et la fatalité historique, je veux dire cette force des choses que l'homme crée lui-même, puisqu'elle résulte de faits accomplis par lui, mais dont nulle sagesse ne peut prévoir toutes les suites, dont nulle volonté ne parvient à maîtriser tous les effets. Ainsi l'invasion de l'hellénisme fut l'inévitable réaction de vaincus civilisés sur des vainqueurs barbares, et l'oligarchie hérita nécessairement d'une assemblée populaire, impropre à gérer les intérêts nouveaux que la victoire avait fait naître.

« Après les guerres d'outre-mer, dit Cicéron, un large fleuve d'idées et de connaissances pénétra dans Rome[1]. »

Mais les Grecs d'alors que pouvaient-ils donner ?

Quand les Romains allaient entrer en Grèce, on a fait voir la faiblesse politique de ce pays pour en expliquer la facile conquête[2]. Au moment de montrer, comme dit le poëte, que les Grecs se vengèrent de Rome en lui donnant leurs vices, on doit dire quel était leur état moral.

Ce peuple avait tant agi, qu'il avait beaucoup vécu et que, à l'époque qui nous occupe, il était déjà bien vieux : vieillesse sans honneur d'une société qui usait un reste de force dans une activité turbulente, et qui avait perdu les vertus du temps où, chacun étant nécessaire à tous, tous travaillaient au bien commun. Les éphèbes recevaient encore leur éducation sévère, mais ils l'oubliaient vite dès qu'ils entraient dans la vie active; car depuis qu'Alexandre avait livré aux Grecs les trésors de la Perse et que ses successeurs leur offraient mille emplois de cour dans lesquels la complaisance pour le maître menait à la complaisance pour soi-même, les mœurs, auparavant contenues par la pauvreté et le péril, s'étaient amollies, et, malgré des dehors encore brillants, cette civilisation semblait n'avoir d'autre but que de mul-

[1] *De Rep.*, II, 19. Il disait encore, au *pro Archia*, 3 : *Erat Italia tunc plena Græcarum artium ac disciplinarum.*

[2] Voy. t. II, p. 1 et suiv.

tiplier pour l'homme les moyens de donner satisfaction à ses appétits les moins élevés[1]. La grande affaire consistait à bien vivre, non comme l'avaient entendu Phidias et Platon, mais à la façon de ces pourceaux d'Épicure, le mot est d'Horace[2], qui déclaraient que la raison et la nature voulaient qu'on rapportât tout aux plaisirs du ventre[3]. Les poëtes comiques y revenaient sans cesse : un d'eux fait exposer par un cuisinier la haute influence de l'art culinaire sur les affaires humaines.

« Quels contes est-ce que tu nous débites là? dit le poëte Alexis[4]. Et le Lycée, et l'Académie, et l'Odéon, et le conseil amphictyonique, niaiseries de sophistes, où je ne vois rien qui vaille! Buvons, mon cher Sicon; buvons à outrance et menons joyeuse vie, tant qu'il y a moyen d'y fournir.... Vertus, ambassades, commandements, vaine gloire que tout cela, et vain bruit du pays des songes. La mort mettra sur toi sa main de glace au jour marqué par les dieux. Que te demeurera-t-il alors? Ce que tu auras bu et mangé : rien de plus. Le reste est poussière : poussière de Périclès, de Codrus ou de Cimon! »

Boutade de poëte, dira-t-on; oui, sans doute, mais signe du temps. Ennius venait de traduire pour les Romains la gastronomie d'Archestrate, et l'on sait que bien ordonner un repas était une gloire que le grave Paul Émile ambitionnait.

Pour cette vie joyeuse, il fallait de l'or. On en cherchait en tous lieux, en toutes choses, même par le vice et la fraude. Pour beaucoup la parole n'était qu'un jeu[5], et il était des gens qui osaient dire : « O divin métal! don le plus précieux fait aux mortels; une mère est moins chère que toi! » Ou encore : « Qu'on m'appelle coquin, pourvu que je gagne[6]. » Un mot habituel en Grèce était : « Prête-moi ton témoignage, à charge de revanche[7]. » Aussi quelle improbité,

[1] *Græci vitiorum omnium genitores* (Pline, *Hist. nat.*, XV, 4). Voyez dans Plaute, *passim*, la définition de la vie grecque, *pergræcari*.

[2] .... *Epicuri de grege porcum* (*Ep.*, I, IV, 16). Cicéron avait dit aussi : *Epicure noster, ex hara producte, non ex schola* (*In Pis.*, 16).

[3] Athénée, XII, 67.

[4] Fragment conservé par Athénée (voy. *Fragm. comic. Græc.*, édit. Didot, p. 524). Alexis était né à Thurium (Suidas, s. v. Ἄλεξις) peu de temps avant la destruction de cette ville par les Lucaniens en 390. Par sa naissance, il appartient donc à l'Italie, mais il vécut à Athènes et mourut vers 288. Aulu-Gelle (II, 23) dit que quelques-unes de ses nombreuses pièces furent traduites ou imitées par les Romains ; voy. p. 23.

[5] Voyez dans Plaute, *Asinaria*, v. 199 et ailleurs, ce que c'était que la *foi grecque*.

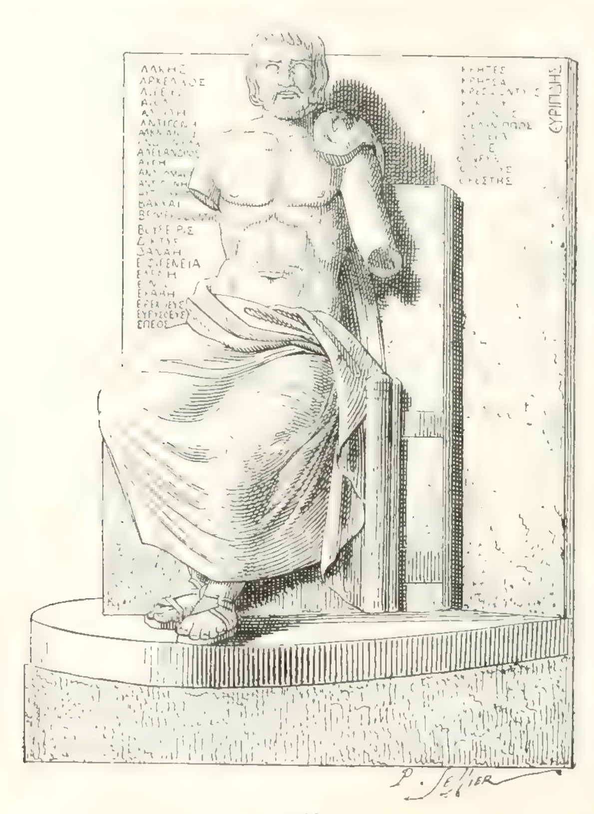
[6] Diodore (XXXVII, 30) dit que ces vers étaient dans la bouche de tout le monde.

[7] Voyez comme Cicéron arrange les Grecs dans le *pro Flacco*, surtout au § 4.

quelle dépravation dans la vie publique et dans la vie privée! Polybe nous l'a déjà montré[1].

Monnaie de Mallos[2].

Mais tout se tient : l'esprit baissait avec la moralité. Aux travaux sévères de l'intelligence avait succédé la recherche des subtilités. L'imagination, cette faculté puissante des peuples jeunes, était perdue, et le génie grec, épuisé, ne pouvant plus créer, observait, analysait, critiquait. Les commentateurs succédaient aux poëtes; Aristarque régnait à Alexandrie, Cratès de Mallos à Pergame[3].



Euripide[4].

Plus de poésie ni d'éloquence : Démosthène et ses émules avaient été les derniers orateurs d'Athènes; Euripide et Aristophane ses derniers poëtes. Dès le quatrième siècle la tragédie était morte; au troisième, quelques écrivains peuvent encore prétendre à une place à part, comme Ménandre, le fondateur de ce qu'on appelle la nouvelle comédie, que Térence allait imiter à Rome, comme Callimaque et Théocrite, poëtes d'élégies et de pastorales, deux genres qui fleurissent dans la décadence des sociétés ou des littératures. Le principal mérite d'Apollonius de Rhodes, le poëte épique

[1] Voyez chap. XXVI. Pour l'effroyable corruption du monde grec, consultez surtout Athénée : sur Démétrius de Phalère, XII, 60; sur Antiochus Théos, VII, 35 et X, 10 ; sur les villes de Syrie, XII, 35 ; sur le philosophe Anaxarque, XII, 70, etc., etc.

[2] Buste de satrape; derrière, un bœuf dans un parallélogramme. (Μ)ΑΛΛΩΤ(ω)Ν. Monnaie d'argent de Mallos.

[3] Cratès fut envoyé, vers 152, par le roi Attale, en ambassade à Rome, où il fit de nombreuses lectures. (Suét., *de Illustr. gramm.*, 2.)

[4] Musée du Louvre. Au siége de cette statue est adossée une table de marbre sur laquelle est

de ce temps, est une médiocrité soutenue[1], et Lycophron, le plus célèbre des membres de la pléiade alexandrine, exécutait des dessins avec ses vers, des œufs, des haches, etc. Une de ses imaginations poétiques est de montrer Hercule dans le ventre d'une baleine[2] : emprunt qu'il fit peut-être aux Septante ; et, pour tout dire, il inventa l'anagramme ! Chez ces Grecs de la décadence, les lettres, autrefois l'honneur de la cité, la marque éclatante de la vie religieuse et politique, parce qu'elles étaient l'hommage du génie aux dieux et à la patrie, se réduisaient à n'être plus que la distraction d'une société frivole. Au second siècle, on trouve un seul nom à citer, celui de Polybe, dont on mettrait l'œuvre à côté des plus grandes, s'il avait été aussi habile écrivain qu'il était historien consciencieux et pénétrant.



L'Homme au strigile. Statue attribuée à Lysippe.

L'art obéissait encore à la puissante impulsion que lui avaient donnée Phidias, Polyclète, Praxitèle et Lysippe[3]. Ces grands hommes avaient légué aux

gravé le catalogue des pièces d'Euripide (36 sur 75). Ce précieux monument a été trouvé en 1704 sur le mont Esquilin.

[1] Quintilien, X, 1 ; Longin, *du Sublime*, XXXIII, 6.

[2] Lycophron, *Alexandra*, vers 31 et suiv.

[3] Il ne reste rien des œuvres nombreuses de Lysippe. Un juge très-compétent, M. Ravaisson,

écoles de Rhodes et de Pergame, alors les plus florissantes, des modèles incomparables, une habileté de main et des procédés de métier qui devaient soutenir longtemps la défaillance du génie. Mais déjà les signes de décadence se montraient : quelques-uns faisaient colossal croyant faire grand. A Rhodes, les navires passaient à pleines voiles entre les jambes de la statue du Soleil, dont les pieds posaient sur les deux môles du port ; d'autres ôtaient à la statuaire son caractère de



Hercule assis (attribué à Lysippe).

calme et de sérénité, pour qu'elle rivalisât avec la peinture, non-seulement dans l'expression pathétique qui appartient aux deux arts, mais dans la représentation des scènes variées et violentes. On fouillait le marbre curieusement, jusqu'à n'y pas laisser une place où un muscle ne fît saillie, et l'on tourmentait la pose des personnages, témoin le groupe trop vanté du Laocoon, qui a pu être appelé une tragédie en

croit pourtant que l'Hercule assis du Louvre et l'Ἀποξυόμενος du Vatican ou l'Homme au strigile, c'est-à-dire l'Athlète qui, après la lutte, racle la sueur de son corps, sont de cet artiste.

trois actes, et celui du Taureau Farnèse dont on avait voulu faire un poëme en pierre.

Du reste, le progrès ou la décadence de l'art importait peu aux Romains, qui laissèrent à leurs sujets le soin de les approvisionner de statues et de tableaux. Aussi l'art grec, qui était d'abord un culte, va devenir une industrie ; mais, bien qu'autour de lui tout ce qui l'inspirait jadis décline, il gardera assez de force pour vivre quatre siècles encore, et pour embellir ce monde nouveau de l'Occident que Rome forcera d'entrer dans la vie civilisée. C'est un mémorable exemple de la puissance des traditions et des écoles : phénomène qui, par les mêmes raisons, s'est reproduit chez nous, où depuis bientôt trois siècles l'École française n'a eu que des éclipses partielles, tandis que d'autres ont disparu.



Taureau Farnèse[1].

La religion, au contraire, n'ayant jamais eu d'enseignement doctrinal, ni de clergé constitué en corporation puissante, fut inhabile à retenir les âmes dans les chaînes de la foi antique.

La classe éclairée n'allait aux temples que par habitude et ne prononçait le nom des dieux que comme moyen oratoire. Les olympiens se mouraient : Eschyle les avait déjà attaqués dans son *Prométhée*, et Aristophane, le rieur audacieux, dans ses *Oiseaux*, où il se joue de la race des dieux comme de celle des hommes. Dans les *Chevaliers*, Nicias, le fidèle serviteur du bonhomme Démos (le peuple), désespéré de toutes les mésaventures qui lui arrivent, ne trouve rien de mieux, pour se tirer d'affaire, que d'aller se prosterner devant la statue de quelque dieu.

[1] Musée de Naples. Le dénouement d'une tragédie d'Euripide, *Antiope*, a fourni le sujet de ce beau groupe. Les fils d'Antiope, Amphion et Zéthos, attachent à un taureau sauvage la reine Dircé qui a maltraité leur mère. La pièce d'Euripide fut imitée par le Romain Pacuvius.

« Quelle statue? lui dit Démosthène. Est-ce que tu crois vraiment qu'il y a des dieux? — Sans doute. — Sur quelles preuves? — Parce qu'ils m'ont pris en grippe.... — Voilà qui est sans réplique. »

La Grèce semblait perdre la mémoire de son passé; elle oubliait même ses grands hommes. Cicéron s'honora d'avoir retrouvé à Syracuse le tombeau d'Archimède, caché sous les ronces; il vit le temple de Delphes solitaire, la pythie muette [1], et un Étolien avait brûlé



Tombeau dit d'Archimède [2].

celui de Dodone, le plus vénérable sanctuaire de la race hellénique.

Aux beaux jours de la Grèce, les oracles avaient eu un grand rôle, religieux et patriotique. Mais combien était, à présent, laborieuse la condition des dieux prophétiques, interrogés à chaque instant sur de misérables intérêts; et quelle souplesse d'esprit ne fallait-il pas à leurs prêtres pour rédiger des oracles ambigus, qui satisfissent les

[1] *Cur isto modo jam oracula Delphis non eduntur, non modo nostra ætate, sed jam diu; jam ut nihil possit esse contemptius?* (Cic., *de Divin.*, II, 57.)

[2] *Monum. della Sicilia* da Sav. Cavallari, 1872, tav. XXII, fig. 2.

dévots sans compromettre le crédit du dieu? On a récemment trouvé, sous les ruines du temple de Dodone, bon nombre d'appels à la protection de Zeus Naïos[1]. Une femme l'interroge sur un remède qui la guérisse et des particuliers lui demandent lequel de trois partis à prendre sera le meilleur. Un berger lui promet de lui marquer sa reconnaissance, s'il le fait réussir dans une opération de commerce qu'il va tenter sur des troupeaux. Un Ambraciote voudrait savoir quelle divinité lui donnera la fortune et la santé; Agis, comment il pourra recouvrer ses couvertures et ses oreillers qu'il a perdus; Lysanias, question plus indiscrète, si l'enfant que Nyla porte dans son sein est de lui. Le Jupiter d'Homère et de Phidias est tombé au rang de nos tireuses de cartes!


Desservant du temple de Delphes[2].

Dernier outrage, cette religion profanée n'élevait plus de temples qu'aux puissants du jour, et, par une amère dérision, le vice avait les honneurs de l'apothéose. Thèbes consacrait des autels à la courtisane Lamia; Antiochus le Dieu (Θεός) faisait adorer la divinité de son indigne favori Thémison Hercule[4], et la cité de « la Vierge » rendait un culte divin aux objets des infâmes plaisirs de Démétrius Poliorcète. Ses prières à ce prince étaient à la fois un sacrilége et une lâcheté. Au milieu des fêtes d'Éleusis, on vit s'avancer un chœur de citoyens vêtus de robes blanches et couronnés de fleurs qui chantaient, au nom d'Athènes : « Les autres dieux dorment ou se promènent, ou même n'existent pas; c'est à toi, qui n'es pas fait de bois ou de pierre, à toi, dieu présent et vivant, que j'adresse mes adorations. O bien-aimé! Fais-moi jouir de la paix et délivre-moi de mes ennemis, car, moi, je ne puis plus combattre[6]. »


Antiochus II Théos[3].


Démétrius Poliorcète[5].

La philosophie offrait-elle aux âmes les consolations que la religion ne leur pouvait donner?

[1] M. Carapanos, *Dodone et ses ruines*, p. 72-83.

[2] Jeune homme inscrivant sur une patère la réponse de l'oracle. Pierre gravée (cornaline) du cabinet de France, n° 1899 du catalogue.

[3] Tête diadémée d'Antiochus II *le Dieu*, d'après un statère d'or.

[4] Athénée, VI, 62.

[5] Tête diadémée et cornue de Démétrius Poliorcète, d'après un tétradrachme dont le revers, portant Neptune debout, a été donné plus haut, page 163.

[6] Athénée, VI, 63. ....κοὐκ ἔχω μάχεσθαι.

La philosophie grecque avait déjà parcouru les trois phases glorieuses de son histoire. Elle avait étudié :

La *nature* considérée comme une et harmonieuse par ceux qu'Aristote appela « les physiciens »;

L'*intelligence*, revendiquant depuis Anaxagore le droit d'être mise à part de la matière et devenant, dans les deux grands systèmes de Platon et d'Aristote, la cause universelle;

Enfin la *morale* essayant, par les écoles d'Épicure et de Zénon, d'enlever à la pensée pure le premier rôle dans la direction des esprits[1].

Nous n'avons pas à exposer ces doctrines, dont la Grèce s'était enivrée et auxquelles les Romains s'intéressaient peu, les plus sages d'entre eux répétant volontiers le mot d'Ennius : « Il faut toucher du bout des lèvres à la philosophie et non s'en abreuver; » mais nous devons suivre leurs conséquences sociales, parce qu'ils les acceptèrent.

La philosophie avait été plus spéculative avec Socrate et Platon, plus expérimentale avec Aristote. Le Stagirite donnait bien à la science de l'être l'importance qu'elle a gardée, même son nom de métaphysique, et il y trouvait l'unité divine; mais, en mettant dans la nature une puissance spontanée et en éloignant de Dieu tout élément naturel, il semblait qu'il Lui refusât le gouvernement du monde; enfin il détruisait un des ressorts les plus actifs de la responsabilité morale, lorsqu'il n'accordait à l'âme l'immortalité qu'à la condition de perdre la mémoire. Préoccupé des nécessités qu'impose la condition humaine, il faisait entrer dans les idées de vertu et de bonheur des éléments dont Platon avait tenu peu de compte, et il paraissait placer moins haut l'idéal moral. En réalité, il le mettait plus à la portée des hommes, et sa théorie de l'utile eût été sans danger[3], s'il n'en avait déduit la légitimité de l'esclavage[4]. Ce n'était donc pas à lui qu'on pouvait demander ce qu'il fallait croire ; il n'ensei-


Socrate[2].

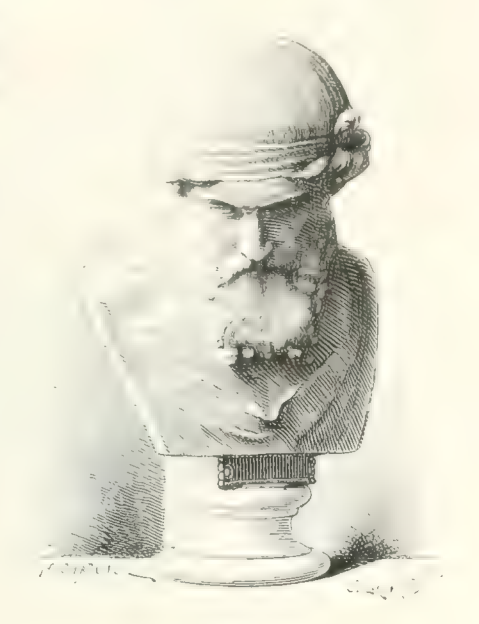
[1] Cf. Ravaisson, *Métaphysique d'Aristote*, et Zeller, *Philosophie des Grecs*, t. Ier, p. LXIII de l'*Introduction*, par M. Boutroux.

[2] Cornaline du cabinet de France, n° 2038 du catalogue.

[3] L'utile était, pour les péripatéticiens, la même chose que l'honnête : *honesta commiscerent cum commodis* (Cic., *de Nat. deor.*, I, 7).

[4] *Polit.*, I, 2 ; *Mor.*, VIII, 2. Il combat même (*Polit.*, I, 2) quelques philosophes qui déjà soutenaient que l'esclavage était un état contre nature. Aristote croyait que cette institution était utile à l'État, aux citoyens, qu'elle délivrait des occupations mercenaires, même à l'esclave, qui, selon lui, ne tombait en servitude que par l'infériorité de sa nature morale.

gnait que ce qu'on devait apprendre; il était l'homme de la science, comme Platon, son maître, sera celui de la foi. Ces deux puissants esprits, qui avaient ouvert la double voie où nous marchons encore, sont les deux adversaires immortels qui se disputent l'humanité; mais Rome ne connaîtra rien de ces grands combats.



Platon [2].

Infidèles au véritable esprit de leur maître, les disciples d'Aristote achevèrent de fermer le ciel et cet avenir plein d'espérances que Platon avait ouvert. Théophraste, après lui, le chef du Lycée, inclina, en morale, vers des doctrines qu'Aristote eût désavouées [1]: il fit de la Fortune (*Sors*) la maîtresse du monde et il replaça Dieu au sein de la création, où Straton, son successeur, ne voulut pas même le reconnaître. « Toute la vie divine, disait celui-ci, réside dans la nature, et je n'ai pas besoin des dieux pour expliquer la formation du monde. Il n'est rien qui ne résulte du mouvement et de la pesanteur, *naturalibus ponderibus et motibus* [3]. » Ce sera la doctrine d'Épicure, et c'est, aujourd'hui, le mot des savants qui se passent du premier moteur. Straton fut appelé dans l'école *le Physicien;* deux autres auraient mérité ce nom : Dicéarque, qui nia l'existence de l'âme, dont Aristoxène disait qu'elle était une certaine tension du corps, *intentio quædam corporis*. Nous voilà en plein matérialisme, et Démétrius de Phalère montrait à la fois, par son habileté politique et par la dépravation de ses mœurs [5], que si l'école péripatéticienne avait



Le *Sors* [4].

[1] Cic., *Acad.*, I, 10 : ...*nervos virtutis inciderent*.. Cf. *id.*, *Tuscul.*, V, 9. Dans ses *Caractères*, on n'en trouve pas un qui soit honnête.

[2] Musée de Naples.

[3] Cic., *de Nat. deor.*, I, 13. *Acad.*, II, 38.

[4] M. PLAETORI CEST. S. C. Buste du Sort, placé sur une base portant le mot *Sors*. Revers d'un denier de la famille Plaetoria.

[5] Voyez, dans Athénée (XII, 60), ce que dit Duris de Samos dont on a vainement cherché à révoquer en doute le témoignage.

fait beaucoup pour la science, elle finissait par faire trop peu pour la morale.

Les Grecs d'alors, n'ayant plus de patrie ni les deux choses qui l'avaient faite, la religion et la liberté, enseignaient dans toutes leurs écoles le détachement de la vie publique, afin que le sage pût se réfugier dans une tranquille indifférence. Il semblait que, fatigués d'avoir, pendant quatre siècles, couru dans tous les sens le monde de la pensée et celui de l'histoire, ils voulussent, comme l'Italie de Michel-Ange, se reposer et dormir[1].

Cette prédication fut surtout l'œuvre d'Épicure. Ce héros déguisé en femme, comme Sénèque l'appelle[2], vaut mieux que sa réputation. Mais en inscrivant sur son école : « Passant, tu feras bien de rester ici, la volupté est le bien suprême[3], » il plaçait ses disciples sur une pente où la chute était facile ; et la Volupté, assise en reine sur un trône qu'entouraient toutes les Vertus[4], restait une dangereuse image. Il avait beau mettre les plaisirs de l'âme au-dessus de ceux du corps, dire que le strict nécessaire suffit au bonheur, que, avec du pain d'orge et de l'eau, on peut être aussi heureux que Jupiter, il n'avait fondé que la théorie de l'égoïsme, avec ses désastreuses conséquences. Il détruisait la religion, parce que la crainte des dieux était une gêne ; le patriotisme, le dévouement à l'État, les affections de famille, parce qu'ils troublaient la tranquillité du sage.

[1] Au-dessous de la belle statue de la Nuit que Michel-Ange avait représentée dormant, Strozzi avait écrit : « Elle vit ; si tu en doutes, éveille-la, elle parlera. » A quoi le grand artiste, qui était un grand patriote, répondit :

Non veder, non sentir m'è gran ventura!
Però non mi destar; deh! parla basso.

« Ne rien voir, ne rien sentir m'est un grand bonheur. Ne m'éveille donc point ; de grâce parle bas. »

[2] *Ep.*, 33.

[3] *Ibid.*, 21.

[4] Cic., *de Finibus*, II, 21. Il faut s'entendre sur ce mot, le *plaisir*. La religion et la morale ont pour but le bonheur, εὐδαιμονία. Bossuet n'a-t-il pas dit : « Toute la doctrine des mœurs tend uniquement à nous rendre heureux? » (*Méditat. sur l'Év.*, *Les huit béatitudes*, X^e jour.) Mais il importe d'examiner par quels moyens une religion ou une morale veut conduire au bonheur. La doctrine des mœurs pour Épicure se résume en quatre règles :

1° Prendre le plaisir qui ne doit être suivi d'aucune peine ;

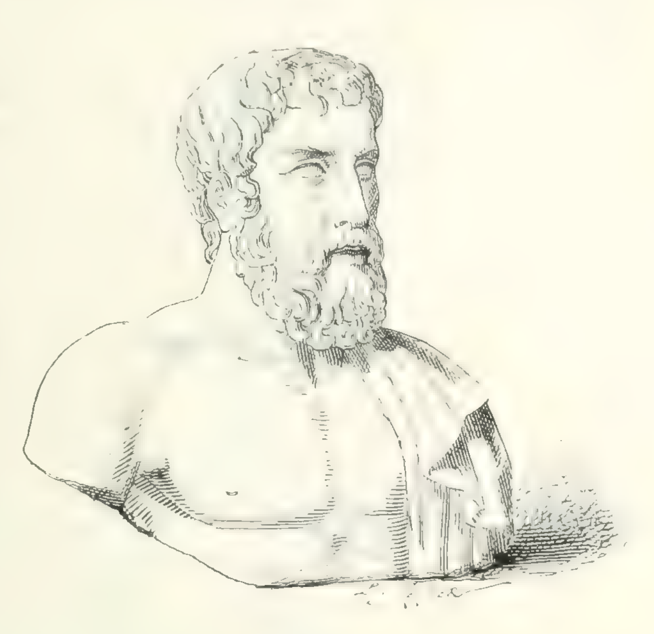
2° Fuir la peine qui n'amène aucun plaisir ;

3° Fuir la jouissance qui doit priver d'une jouissance plus grande ou causer plus de peine que de plaisir ;

4° Prendre la peine qui délivre d'une peine plus grande ou qui doit être suivie d'un grand plaisir.

Le vrai fondement de la morale, le devoir, était donc absent de cette dangereuse doctrine.

Ces doctrines, produit naturel d'une époque où tant d'esprits aspiraient au repos, étaient la contradiction la plus absolue de tout ce que les Romains des anciens jours honoraient. Deux siècles plus tôt elles auraient fait horreur aux habitants des sept collines; mais nous allons voir qu'il restait bien peu de Romains dans Rome, et que ces fils dégénérés des grands consulaires prendront à Épicure les encouragements à la mollesse qui pouvaient être tirés de son enseignement, en laissant de côté les leçons de sa vie et sa vraie doctrine[1]. Son école ajouta un élément de dissolution à tous ceux qui fermentaient déjà au sein de cette société, parce qu'elle couvrit d'une apparence de philosophie des désordres ou une indifférence qui n'avaient rien de philosophique. Que de Romains, et je parle des meilleurs, vivront en dehors de la cité, comme cet ami de Cicéron qui reniera le nom de ses pères pour s'appeler l'Athénien; comme cet Hortensius si attentif à ses viviers, et cet Asinius Pollion, résigné d'avance à devenir le butin du vainqueur. Il y a toujours de ces sages qui laissent aux autres les luttes de la vie, sans se croire ce qu'ils sont, des épicuriens, et il s'en forma beaucoup à Rome. Mais l'école du plaisir sera punie de son énervante doctrine par sa stérilité : il ne sortira pas d'elle un homme supérieur, et il en est tant sorti de l'école du devoir.



Épicure[2].

La pente que l'esprit grec descendait menait aux abîmes; jamais destruction morale n'avait été si complète

[1] Cicéron (*de Fin.*, I, 48) disait d'Épicure : « Cet homme, dont vous faites l'esclave de ta volupté, vous crie qu'il n'est point de bonheur sans la sagesse, l'honnêteté et la vertu. »
[2] Musée du Louvre, n° 316 du catalogue Clarac

« Nous ne savons rien, disait Métrodore, un disciple d'Épicure ; nous ne savons même pas que nous ne savons rien. » Ces doctrines négatives, qui faisaient le vide dans l'âme, gagnaient jusqu'à l'école platonicienne. Arcésilas, renouvelant le doute de Pyrrhon, établissait au sein de la nouvelle académie le scepticisme universel que Carnéade portera à Rome, quand Athènes l'y enverra comme ambassadeur (155). « Qui pourrait, dit Élien, ne pas louer la sagesse des peuples que nous appelons barbares? Ceux-là du moins ne mettent pas en question s'il y a, ou non, des dieux; s'ils veillent, ou non, sur le monde. Nul, chez eux, n'imagina jamais de systèmes pareils à ceux d'Évhémère et d'Épicure[1]. »



Métrodore[2].

Les doctrines du Portique, surtout depuis la direction que Chrysippe et Panætios leur donnèrent, furent une réaction opérée au nom de l'instinct moral et du sens commun[3]. Zénon ne détruisait pas la religion nationale, dont toutes les divinités étaient pour lui des manifestations de l'Être unique, et, en vertu de ce principe, il pouvait respecter les croyances populaires, surtout la doctrine si vivace des génies. Il reste de son suc-

[1] *Hist. Var.*, II, 31.

[2] Musée du Louvre, n° 139 du catalogue Clarac : hermès à deux têtes, offrant d'un côté la tête d'Épicure et, de l'autre, celle de Métrodore. Les hermès et les bustes avaient souvent, comme celui-ci, des parties saillantes pour aider à les transporter dans certaines fêtes et pour y suspendre des couronnes. Un hermès semblable, trouvé à Rome en 1743 et portant les noms, a fait connaître les originaux de ces deux portraits. Cf. Clarac, *Description des antiques du musée du Louvre*, p. 64.

[3] Cic., *Acad*, I, 2; IV, 6.

cesseur Cléanthe un hymne magnifique à Jupiter « Salut à toi, le plus glorieux des immortels, être qu'on adore sous mille noms, Jupiter éternellement tout-puissant; à toi, maître de la nature; à toi, qui gouvernes toutes choses selon la loi! Ce monde immense qui roule autour de la terre, obéit sans murmure à tes ordres; car tu tiens en tes invincibles mains l'instrument de ta volonté, la foudre au trait acéré, l'arme enflammée et toujours vivante; la nature entière frissonne à ses coups retentissants. Avec elle tu règles l'action de la raison universelle qui circule à travers tous les êtres, et qui se mêle aux grands comme aux petits flambeaux du monde. Roi suprême de l'univers, rien sur la terre ne s'accomplit sans toi, rien dans le ciel éthéré et divin, rien dans la mer; rien, hormis les crimes que commettent les méchants.... Jupiter, dieu que cachent les sombres nuages, retire les hommes de leur funeste ignorance; dissipe les ténèbres de leur âme, ô notre père! et donne-leur de comprendre la pensée qui te sert à gouverner le monde avec justice. Alors nous te rendrons en hommages le prix de tes bienfaits, célébrant sans cesse par de dignes accents, les œuvres de tes mains, la loi commune de tous les êtres. » Un écho de cette belle poésie retentira dans l'âme du dernier des grands Antonins; et si l'on changeait le nom de Jupiter en celui de Jéhovah, on aurait une prière chrétienne.

« A Rome, disait Hegel, le stoïcisme était chez lui. » Nous avons vu, en effet, dans plus d'un Romain des anciens jours des vertus stoïques qui s'étaient naturellement developpées au sein de cette race énergique et dure. Sous l'empire, nous en verrons encore. Mais, au dernier siècle de la république, le dogmatisme austère du Portique gagna seulement quelques âmes supérieures; on écouta mieux ceux qui criaient : « Doute de tout et ne crois qu'au plaisir. »

A côté de la philosophie, l'esprit humain s'était ouvert d'autres voies. Sous la puissante impulsion d'Aristote, les sciences d'observation avaient fait de grands progrès : on savait plus, on savait mieux. Mais d'ambitieux esprits couraient les aventures. Dans l'école d'Épicure, on croyait savoir comment le monde s'est formé; et bientôt Cicéron se moquera de ces gens qui, « lorsqu'ils parlent de l'univers, ont l'air de revenir, à l'heure même, de l'assemblée des dieux. » Ces hardiesses faisaient rencontrer parfois des vérités, et l'on a retrouvé, en ce temps-là, les germes de théories acceptées par les maîtres d'à présent. Ainsi le principe de la conservation de la force, fondement

de la physique moderne, dont Épicure raisonne presque aussi bien que Leibnitz; cet autre encore : que tout se transforme, rien ne meurt; même la théorie moléculaire, la négation de la génération spontanée et l'affirmation que tous les corps tombent dans le vide avec une vitesse égale[1]. Malheureusement ces germes ne se développaient point, parce que les savants de cette époque étaient avant tout des philosophes, et que, s'ils avaient des intuitions de génie, ils devinaient et ne démontraient pas. Il leur manquait la méthode expérimentale sans laquelle la science de la nature est impossible, et leurs systèmes étaient des constructions logiques que la logique renversait en partant d'*a priori* différents. Dans les sciences, au contraire, qui procèdent d'axiomes immuables, comme les mathématiques pures ou appliquées, géométrie, mécanique et astronomie, la Grèce venait d'enfanter Euclide, Archimède et Hipparque, trois hommes que l'histoire de la philosophie naturelle place auprès des plus glorieux. Mais les sciences n'ont pas d'influence morale, si ce n'est pour les esprits capables de saisir l'harmonieuse ordonnance du double *cosmos* au sein duquel nous vivons, et qui sentent que l'homme doit être d'autant meilleur qu'il est plus intelligent. Jamais la Grèce n'avait été aussi savante, et jamais elle ne fut aussi dégradée : avertissement sévère pour les âges où les sciences physiques prétendraient à une domination sans partage[2].

Ainsi, pour certaines sciences, dont Rome ne voudra point, un grand éclat; mais dans l'art et la poésie, plus d'inspiration puissante, dans l'éloquence, un vain cliquetis de mots et d'images (les rhéteurs); dans la religion, des habitudes et point de croyances; dans la philosophie, le matérialisme sorti de l'école d'Aristote, le doute né de Platon, l'athéisme de Théodore[3] et le sensualisme d'Épicure, vainement combattus par la protestation morale de Zénon; enfin, dans la vie privée et publique, l'affaiblissement ou la perte des vertus qui font l'homme et le citoyen. Tels étaient la Grèce et l'Orient. Et maintenant nous disons avec Caton, Polybe, Tite Live, Pline, Justin et Plutarque que tout cela passa dans la ville éternelle. La conquête de

[1] Voyez, sur cette question, Martha, *le Poëme de Lucrèce*, p. 242-317.

[2] Montaigne (I, 24) a dit : « Je treuve Rome plus vaillante avant qu'elle feust sçavante. »

[3] Un des chefs de l'école cyrénaïque, qui se fondit plus tard dans celle d'Épicure, comme l'école cynique finit par être absorbée dans l'école de Zénon. Cic., *de Nat. deor.*, I, 1 : *....plerique deos esse dixerunt, dubitare se Protagoras, nullos esse omnino Diagoras Melius et Theodorus Cyrenæus putaverunt.*

la Grèce par Rome fut suivie de la conquête de Rome par la Grèce[1] : *Græcia capta ferum victorem cepit.*

II. — LES MŒURS DE LA GRÈCE ET LE LUXE DE L'ORIENT DANS ROME.

L'austérité des vieux Romains venait de leur pauvreté bien plus que de leur conscience ; il avait suffi de deux ou trois générations pour que la cité qui n'avait connu que les maigres festins et les fêtes rustiques devînt une ville de bombance et de plaisir. A présent, on y boit, on y mange, on y fait la débauche comme jamais auparavant. Écoutez Polybe, un témoin oculaire. « Chez les Romains, dit-il, la plupart vivent dans un étrange déréglement. Les jeunes gens se laissent emporter aux excès les plus honteux. On s'adonne aux spectacles, aux festins, au luxe, aux désordres de tout genre *dont on n'a que trop évidemment pris l'exemple chez les Grecs* durant la guerre contre Persée[2]. » — « Voyez ce Quirite, disait Caton ; il descend de son char, fait des pirouettes, débite des bouffonneries, des jeux de mots, des équivoques ; puis, *il chante* ou *déclame des vers grecs* et recommence ses pirouettes[3]. » Cette imitation de la Grèce dégénérée devint une des règles de l'éducation pour la jeune noblesse. « Lorsque j'entrai dans une des écoles où les nobles envoient leurs fils, s'écrie Scipion Émilien, grands dieux ! j'y trouvai plus de cinq cents jeunes filles et garçons qui recevaient, au milieu d'histrions et de gens infâmes, des leçons de lyre, de chant, d'attitudes ; et je vis un enfant âgé de douze ans, le fils d'un candidat, exécutant une danse digne de l'esclave le plus impudique[4]. »

[1] Plutarque, *Cat.*, 6 ; Justin dit (XXXVI, 4) : *Asia, Romanorum facta, cum opibus suis vitia quoque Romam transmisit.* Cicéron (*de Orat.*, III, 35) : *politissimam doctrinam transmarinam atque adventitiam ;* et Horace (*Epist.*, II, 1, 156) ajoute :

et artes
Intulit agresti Latio....
....post Punica bella quietus quærere cœpit
Quid Sophocles et Thespis et Æschylus utile ferrent.

Aulu-Gelle, XVII, XXI. Cf. Tite Live, XXV, 40 ; XXXIV, 4 ; Polybe, IX, 10 ; XVIII, 18 ; XXXII, 11 ; Sall., *Hist.*, I, fr. 9 ; Vell. Pat., II, 1 ; Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 18 ; XXXIV, 3 ; XXXV, 8, et Lucain, I, 160.

[2] Polybe, XXXII, 11 : *....alii in meritorios pueros, alii in meretrices effusi.* Il ajoute : πολλοὺς ἐρώμενον ἠγορακέναι ταλάντου.

[3] Fragm. de Caton à la suite de la trad. des *Lettres* de Fronton de M. Cassan.

[4] Macr., *Saturn.*, II, 10. Les vers de Sotadès sont heureusement perdus, mais non pas les *Épigrammes* de Straton.

Le vice grec, que Rome n'avait pas connu, y prit droit de cité. Toutefois la gravité romaine céda lentement à « la Vénus monstrueuse », et la loi punit de mort une violence de cette nature commise sur un citoyen [1]. Mais rien ne protégeait l'esclave contre la brutalité de son maître, et nous verrons tout à l'heure combien la guerre avait accru le nombre de ces malheureux. Or, à Rome comme partout, l'esclavage a été une cause très-active de corruption. Les uns restaient dans la maison du maître et souvent exploitaient ses vices; d'autres travaillaient au dehors, pour son compte, à des industries qui n'étaient pas toujours honnêtes. Les affranchies qui avaient gagné leur liberté par des complaisances peuplaient les maisons de débauche, et quand cette vie les avait tuées, le patron héritait légalement de leur bien. C'est autour de ces maisons mal famées que se passent presque toutes les comédies de Plaute et de Térence. Des femmes de condition libre imitèrent cette existence facile, car, en l'année 114, pour ramener la pudeur, le sénat ordonna la construction d'un temple à Vénus *Verticordia*, Vénus qui tourne les cœurs à bien [2]. Mais cette Vénus nouvelle fut moins puissante que celle des folles amours. Les matrones ne



Eucharis, affranchie de la famille Licinia [3].

réussissaient pas mieux à conjurer sa funeste influence, lorsqu'elles

[1] Val. Max., VI, I, 5, 7, 9-12.

[2] Ov., *Fast.*, IV, 160; Val. Max., VIII, XV, 12.

[3] Eucharis, affranchie d'une dame de la *gens Licinia*, mourut à quatorze ans; son portrait fait au seizième siècle par Fulvio Orsini, d'après le marbre original qui est à présent égaré ou perdu, lui ferait attribuer le triple de cet âge. Nous donnons l'inscription que le père fit graver sur son tombeau, en notant que ces mots : *Græca in scæna prima populo apparui*, font penser que Eucharis vivait au temps de Néron, qui, en 60, institua des jeux de ce nom.

« O toi, qui promenant tes regards incertains, aperçois cette maison de la mort, arrête tes pas et lis : « C'est l'amour d'un père qui a consacré ce monument aux cendres de sa fille. »

« Hélas! tandis que ma jeunesse florissait dans la culture des arts et que ma renommée croissait avec mes années, mon heure fatale s'est hâtée d'arriver et m'a privé du souffle de la




LES DANSEUSES — PEINTURES DE POMPEI



Temple de Junon Matuta (restauration de M. Lefuel).

souffletaient, dans le temple de Junon Matuta[1], à la fête des *Matralies*, l'espèce entière des affranchies, en la personne d'une esclave qui représentait, ce jour-là, la race ennemie de la fidélité conjugale[2].

Une loi *Atilia*, de l'époque qui nous occupe, reconnut au préteur urbain et à la majorité du collége des tribuns le droit de donner un tuteur à la femme qui n'en avait pas. C'était lui assurer une sauvegarde pour ses intérêts, mais aussi lui imposer une discipline pour sa conduite[3]. Une autre, de l'an 204, rendait les prodigalités difficiles, en les soumettant à des formalités publiques[4], qu'on n'aimait pas à remplir quand une courtisane devait profiter de ces dons, aux dépens de la famille du donateur. Enfin il fut interdit par la loi Voconia (169), à celui qui était inscrit au cens pour 100 000 as, d'instituer une femme son héritière[5]. Efforts impuissants. Les courtisanes deviendront de jour en jour plus nombreuses, et les concubines finiront par obtenir, sous Auguste, que leur union ait un caractère légal.

Une autre plaie fit peut-être plus de mal, parce qu'elle agrandit la première. « Les légions de Manlius, dit Tite Live, rapportèrent dans Rome le luxe et la mollesse de l'Asie. Elles introduisirent les lits ornés de bronze, les tapis précieux, les voiles et les tissus déliés. Ce fut depuis cette époque qu'on fit paraître dans les festins des chanteurs, des baladins et des joueuses de harpe ; qu'on mit plus de recherche dans les apprêts des repas, et qu'un vil métier passa pour un art[6]. » Alors on vit

vie. Habile dans la musique, élevée, pour ainsi dire, par la main des Muses, je faisais l'ornement des chœurs dans les spectacles donnés par la noblesse ; j'avais paru la première à Rome sur la scène grecque, et les Parques cruelles m'ont précipitée dans le tombeau. L'affection de ma maîtresse, les tendres soins, l'amour, les louanges, les attraits, tout se tait sur mon bûcher et est englouti par la mort. Je ne laisse que des larmes à mon père que je devance au tombeau. Mes quatorze ans sont enchaînés avec moi dans les ténèbres de la demeure éternelle de Pluton. En t'éloignant, souhaite, je te prie, que cette terre soit légère à ma cendre. » (Visconti, *Iconogr. grecque*, t. I, p. 181 ; Orelli, n° 2602.)

[1] Nous donnons la restauration de ce temple par M. Lefuel. L'emplacement du temple de Junon Matuta est proche de l'église San Nicolo in Carcere Tulliano.

[2] Plut., *Quest. Rom.*, n° 16.

[3] Ulpien, *Fragm.*, XI, 18. Il dit au § 1 : *Tutores constituuntur.... feminis tam impuberibus quam puberibus et propter sexus infirmitatem et propter forensium rerum ignorantiam.* C'était la tutelle dative rendue nécessaire par la désorganisation des *gentes*.

[4] *Lex Cincia* ou *muneralis*, elle traitait aussi des honoraires des avocats, qui ne devaient rien recevoir de leurs parties. Cf. Cic., *de Orat.*, II, 71 , Tac., *Ann.*, XI, 5.

[5] Gaius, *Inst.*, II, 274 ....*neve virgo, neve mulier*. Cf. Cic., *II in Verr.*, I, 41, 42.

[6] Tite Live, XXXIX, 6, et Diod., XXXVII, 3. Le prix d'un bon cuisinier monta jusqu'à 4 talents; pour 2, César racheta sa vie des sicaires de Sylla. Cf. Montesq., *Esprit des lois*, VII, 2.

un jeune et bel esclave se vendre plus cher qu'un champ fertile, et quelques poissons plus qu'un attelage de bœufs[1]. Nous ne sommes pas encore au temps des Apicius, cependant les plus heureuses spéculations sont déjà celles qui se chargent de pourvoir les tables des riches et de



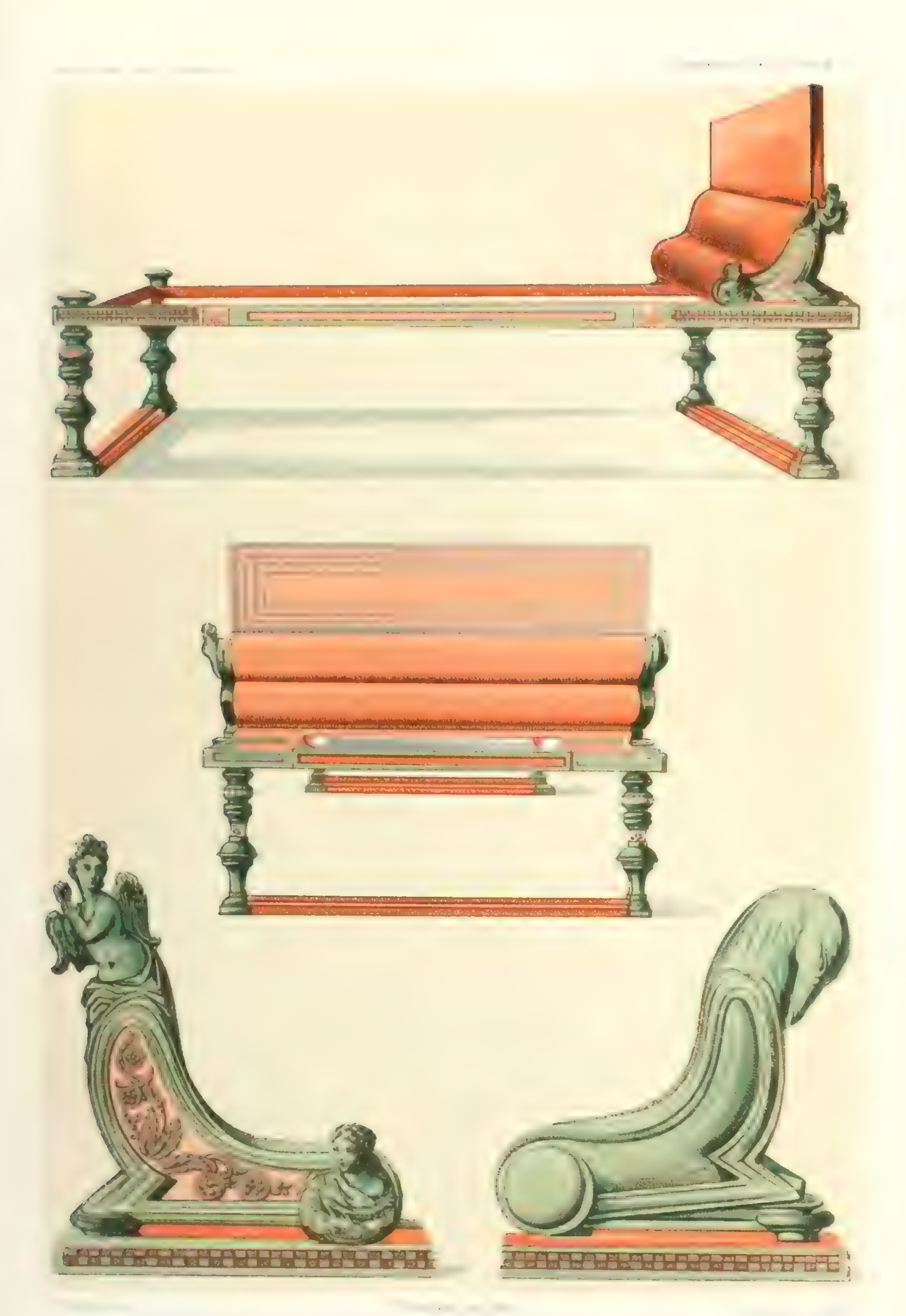
Poissons de la Méditerranée, d'après une peinture de Pompéi[2].

satisfaire leurs capricieux désirs[3]. Les grands trouvent même de la gloire

[1] Polybe, XXXI, 18.

[2] *Niccolini*, t. II. Maison du Faune, pl. 2. Nous devons à l'obligeance de M. Vaillant, professeur au Muséum, la nomenclature des poissons et autres animaux que les pêcheurs apportaient sur le marché de Pompéi : 1, Poulpe s'emparant d'une langouste; 2, Scorpène; 3, Daurade; 4, Bar; 5, Pagel; 6, Torpille; 7, Murène; 8, Galeus; 9, Labre; 10, Mullus?; 11, Spare?; 12, Girelle; 13, Gade?; 14, Sparoïde; 15, Sparoïde; 16, Murex brandaris; 17, Pecten; 18, Hirondelle de mer.

[3] Pline, *Hist. nat.*, X, 23, 27.



LIT EN BRONZE ET DÉTAILS TROUVÉ A POMPEI

D'après Nicolini. (Pl. 35.)

à découvrir des mets nouveaux : Hortensius se vantait d'avoir le premier fait servir des paons sur sa table; Metellus Scipion, personnage consulaire, et un riche chevalier romain, Seius, se disputaient l'honneur d'avoir inventé les foies gras[1]. Jadis tous les sénateurs réunis n'avaient qu'un seul service en argenterie, qu'ils se prêtaient pour traiter les ambassadeurs[2]. Maintenant quelques-uns possèdent jusqu'à 1000 livres pesant de vaisselle d'argent, et bientôt Livius Drusus en aura 10000 livres[3]. Il faut, pour les maisons, pour les villas, de l'ivoire, des bois précieux, du marbre d'Afrique, etc.[4]. En 131, un Metellus bâtira un temple tout de marbre, car ces nobles disposent de richesses royales[5].

En douze années seulement, les contributions de guerre frappées sur Carthage, Antiochus et les Étoliens s'élevèrent à près de 150 millions. L'or, l'argent, l'airain, portés par les généraux à leurs triomphes, montèrent à une somme égale[6]. Ces 300 millions seront aisément doublés si l'on y ajoute tout ce qui fut détourné du butin par les officiers et les soldats[7], les sommes distribuées aux légionnaires[8] et les objets précieux, meubles, tissus, argenterie, ouvrages de bronze, apportés à Rome du fond de l'Asie, car rien n'échappait à la rapacité romaine. L. Scipion montra à son triomphe douze cent trente et une dents d'éléphant; Flamininus et Fulvius, plus de cinq cents statues de marbre[9] et d'airain, des boucliers massifs d'or et d'argent et des vases

[1] Varron, *de Re rust.*, III, 11, 15; Colum., VIII, 10, 6.

[2] Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 11.

[3] Vell. Pat., I, 21.

[4] Vell. Pat., I, 12 et 14.

[5] *Ad paucos homines omnes omnium nationum pecunias pervenisse* (Cicéron, *II in Verr., de Suppl.*, 48).

[6] J'ai relevé dans les quinze derniers livres de Tite Live les sommes déposées directement dans le trésor ou portées dans les nombreux triomphes de ces douze années. Ces chiffres sans doute ne sont pas tous exacts; mais les sommes étaient certainement énormes. Carthage donna 10 000 talents, Antiochus 15 000, les Étoliens 500, Ariarathe 300, Philippe 1000, Nabis 500, en tout 27 300 talents. M. Macé (*Lois agraires*, p. 26) a refait ce compte pour quarante années (208-167) et arrive à près d'un milliard. Mengotti (*Del commercio de' Romani*) a deux chapitres sur ce sujet : *Prede immense de' Romani.*

[7] Voyez p. 227 la condamnation d'Acilius Glabrion. Les Scipions furent aussi accusés de péculat, et Manlius menacé d'un procès.

[8] C. Cornelius donna à ses soldats 70 as par tête, Marcellus 80, Lentulus 120, Flamininus 250, Caton 270, Scipion 400, Manlius Vulso 420, Paul Émile 200 deniers en Épire, et 100 après son triomphe, Lucullus 950 drachmes (Plut., *Lucullus*, 54), Pompée plus de 1500 (Plut., *Pompée*, 47). Les centurions avaient le double des légionnaires, et les chevaliers le triple (Tite Live, *passim*).

[9] Tite Live, XXXIV, 52. Polybe (XXII, 13) parle d'une couronne de 150 talents offerte par les Étoliens à Fulvius. Fl. Josèphe d'une autre, du poids de 4000 pièces d'or, donnée à Pompée par un roi d'Égypte. (*Ant. Jud.*, XIV, 5.)

ciselés. Acilius prit jusqu'à la garde-robe d'Antiochus, Manlius jusqu'à des guéridons et des buffets [1]. Dans Ambracie, ancienne résidence des rois d'Épire, Fulvius n'avait laissé que les murailles nues, *parietes postesque nudatos* [2].

Les années qui suivirent ne furent pas moins productives. D'une seule campagne Paul Émile rapporta 45 millions [3]. Plus tard arrivèrent les richesses de Corinthe, celles de Carthage et les trésors d'Attale.



Canthare en argent [4].

D'après les Fastes Capitolins, il y eut, en deux cent quatre-vingt-trois années, cent quatre-vingt-un triomphes, ou près d'un tous les deux

[1] *Monopodia et abacos* (Tite Live, XXXIX, 6). Polybe blâme énergiquement ce pillage (IX, 10); cf. id., XXXII, 11.

[2] Tite Live, XXXVIII, 43. Ce Fulvius Nobilior, qui s'était distingué en Espagne, donna, étant censeur en 175, un grand exemple de sévérité. Il chassa du sénat son frère Fulvius, parce que celui-ci avait, sans l'ordre du consul, licencié une cohorte de la légion dont il était tribun (Val. Max., II, VII, 5.)

[3] *Unius imperatoris præda finem attulit tributorum*, dit énergiquement Cicéron (*Off.*, II, 21). On continua cependant de payer le vingtième du prix des esclaves affranchis ; les droits de douane et d'entrée ne furent supprimés que l'an 62 ou 61 par le tribun Metellus Nepos. Ce ribut fut rétabli sous le consulat d'Hirtius et de Pansa en 43.

[4] Cabinet de France, nos 2807 et 2808.

ans. Le principal intérêt de la fête était le défilé du butin; il n'était donc point permis à un proconsul de revenir les mains vides, eût-il combattu contre les plus pauvres des hommes, contre ces tribus intraitables sur lesquelles on ne faisait pas de prisonniers qui pussent être vendus. Aussi les Romains ne dédaignaient aucun profit, pas même les plus misérables : en 197, Cethegus déposa au trésor 79 000 deniers, et Minucius 53 000, qu'ils avaient réalisés, l'un chez les Insubres, l'autre chez les Ligures.

A ces revenus provenant du pillage du monde il faut ajouter les dons faits volontairement, disait-on, par les villes et les provinces. Les Étoliens donnèrent à Fulvius une couronne d'or de 150 talents; un roi d'Égypte en envoya une à Pompée qui pesait 4000 pièces d'or; et il n'y eut pas de ville gratifiée de l'exemption d'impôt, de peuple déclaré libre, qui ne se regardât comme obligé d'offrir à un proconsul victorieux une de ces couronnes dont le poids se mesurait à la servilité du donateur : Manlius en porta deux cents à son triomphe [1]. Comme l'usage républicain des gratifications aux soldats préparait l'usage impérial des *donativa* aux légions, les couronnes d'or des proconsuls devinrent l'or coronaire des empereurs, impôt dont notre royauté hérita sous le nom de don de joyeux avénement. De son côté, l'État recevait, chaque année, les tributs des provinces, le produit de l'affranchissement des esclaves, du domaine public, des douanes et des mines; celle de Carthagène rendait tous les jours au peuple romain 25 000 drachmes [2].

Que faire de tout cet or? Les travaux publics en prenaient une part; les dieux une autre, qu'on mettait en dépôt dans les temples pour les nécessités urgentes [3]; le peuple réclamait aussi la sienne. Les oisifs étaient nombreux; en haut, par trop de richesse; en bas, par trop de misère. Pour les occuper et leur plaire, on donnait incessamment des fêtes: quelques-unes graves encore, d'autres où la licence était un acte

[1] Tite Live, XXXIX. Cf. Festus, s. v. *Triumphales coronæ*. Des gouverneurs en exigeaient même sans avoir combattu. (Cic., *in Pis.*, 37.)

[2] Polybe, XXXIV, 14. Aux impôts régulièrement perçus par le trésor s'ajoutaient le *tributum* spécial des *ærarii* et celui des *orbi* et des *viduæ* pour l'*æs hordiarum* des *equites eque publico*, c'est-à-dire pour l'entretien des chevaux donnés par l'État aux cavaliers

[3] Cet usage dura autant que Rome païenne. Aurélien consacra encore dans les temples une partie des dépouilles de Palmyre. Récemment, en Chypre, on a trouvé tout un trésor caché dans des chambres à plusieurs mètres au-dessous de la mosaïque d'un temple et que les prêtres païens avaient été empêchés d'emporter sans doute par la soudaineté de la persécution dont ils auront, à leur tour, été les victimes de la part des chrétiens.

de dévotion; on multipliait dans le cirque, les courses de chevaux et de chars, les chasses de lièvres et de renards. Mais ces amusements du bon vieux temps ne semblaient plus dignes de la grandeur romaine. Des hommes qui avaient couru le monde l'épée à la main, tuant et pillant, avaient besoin d'émotions plus vives, et celles-là ils ne les demandaient pas à la Grèce, qui, aimable encore et gracieuse jusque dans le désordre, voulait pour ses fêtes des chants, des fleurs, de belles hétaires, toutes les splendeurs du luxe et de la nature, mais qui ne voulait pas du sang. Le Romain en avait tant répandu qu'il aimait à en voir, même dans ses plaisirs. Voici que commencent à arriver les grands fauves d'Afrique, lions, panthères, qu'on lâche les uns contre les autres[1], que bientôt on lâchera contre des hommes; et ce spectacle de chairs déchirées vivantes, de membres broyés sous la dent, d'entrailles encore palpitantes, traînées sur l'arène, fera courir sur les bancs de l'amphithéâtre de tels frémissements de joie, que, pour repaître plus souvent les yeux du peuple, on édictera un genre nouveau de supplice, le condamné jeté aux bêtes.

Ennius a dit: « C'est par les mœurs et les hommes des anciens jours que la république se conserve. »

Moribus antiquis stat res romana virisque.

Ce thème du vieux poëte a été suivi par ceux qui ne voient pas que le renouvellement des choses est la loi du monde et que la vie des peuples, comme celle des individus, est un perpétuel « devenir ». Aussi que de déclamations contre le présent au profit du passé, contre le luxe et les périls que recèlent apparemment des tapis somptueux, des vases de prix et toutes les belles inutilités. Nous ne voulons pas recommencer le procès si naïvement fait, sur ce chef d'accusation, à la société romaine; mais nous dirons, avec la sagesse des nations, que la richesse qui n'est pas le fruit du travail et de toutes les vertus qui y tiennent ne profite pas à ses possesseurs; que la fortune mal acquise s'en va comme elle est venue, en laissant derrière elle beaucoup de ruines morales; et nous ajouterons avec l'expérience des économistes, que l'or est comme l'eau d'un fleuve: s'il inonde subitement, il dévaste;

[1] En 186, première *venatio* de lions et de panthères, donnée par M. Fulvius. (Tite Live, XXXIX, 22.) En 168, parurent aux *ludi circenses*, soixante-trois panthères, quarante ours et éléphants. A partir de cette époque, il ne fut plus permis à un édile curule de se dispenser de faire combattre des bêtes fauves dans les jeux qu'il devait au peuple.

s'il arrive par mille canaux où il circule lentement, il porte partout la vie. L'Europe, à partir de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, a vu une pareille inondation d'or provenant des placers d'Amérique et d'Australie. Mais ces capitaux produits par le travail lui servirent à refaire son outillage industriel, et il en résulta un énorme accroissement de la richesse publique, comme du bien-être de chacun. Ce fut, au contraire, par la guerre, le pillage et le vol que Rome passa subitement de la pauvreté à la fortune, et l'or de la conquête ne servit qu'au luxe stérile de ceux qui le possédaient. Il est donc facile de se représenter la perturbation causée par ce changement soudain[1] : les mœurs n'y résistèrent pas, et la contagion de l'exemple, la facilité à trouver des plaisirs nouveaux, portèrent rapidement la corruption au sein de la plupart des grandes maisons romaines. « Après la conquête de la Macédoine, dit Polybe, on crut pouvoir jouir en toute sécurité de l'empire du monde et de ses dépouilles[2]. »

Il faut donc accepter comme vérité historique ces vers de Juvénal : « Tu demandes d'où viennent nos désordres? Une humble fortune maintenait jadis l'innocence des femmes latines. De longues veilles, des mains endurcies au travail, et Annibal aux portes de Rome, et les citoyens en armes sur les murailles, défendaient du vice les modestes demeures de nos pères. Maintenant nous subissons les maux d'une longue paix; plus redoutable que le glaive, la luxure a fondu sur nous, et le monde vaincu s'est vengé en nous donnant ses vices[3]. Depuis que Rome a perdu sa noble pauvreté, Sybaris, et Rhodes, et Milet, et Tarente, couronnées de roses et humides de parfums, sont passées dans nos murs[4]. »

Ce fléau qui altéra si profondément la haute société de Rome dura deux siècles et demi, de Paul Émile à Vespasien. On verra qu'il fallut cinq à six générations de débauchés pour dissiper le butin de la conquête, apaiser la soif des jouissances et user cette aristocratie sénatoriale que, vers la fin du premier siècle de notre ère, l'aristocratie des provinces remplaça dans le gouvernement, avec des mœurs meilleures. Dans son prologue des *Trois deniers*, Plaute donne pour fille au Luxe l'Indigence. Laissons passer un siècle, et nous verrons ces nobles

[1] Voyez le tableau de ces désordres qu'a tracé Diodore (XXXVII, 3) et ce qu'en disent Velleius Paterculus (I, 11), Valère Maxime (IX, 1), Salluste, etc.

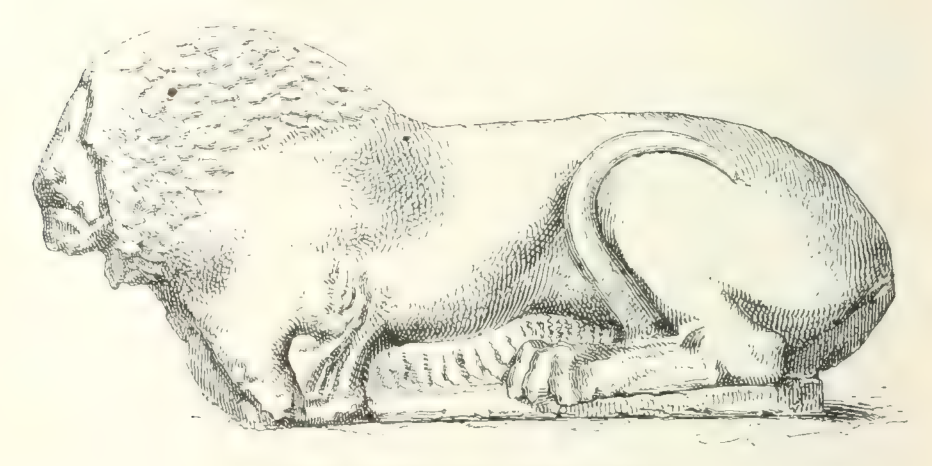
[2] Polybe, XXXII, 11.

[3] Pline (*Hist. nat.*, V, 7; XXXIII, 11) et Tacite (*Ann.*, III, 53) disent la même chose.

[4] *Sat*., VI, 286-297.

mendier dans le palais d'Auguste et de Tibère : un siècle de plus, et ils auront disparu.

De vieux Romains firent vainement effort pour arrêter la contagion. En 204 sept membres du sénat furent dégradés par les censeurs; sept aussi par Caton; neuf en 174; et un plus grand nombre encore en 164[1]. Mais la censure elle-même devint le prix de la brigue. Valerius Messala, autrefois noté, y parvint en 154. Dès lors tous les désordres semblèrent autorisés, et jusqu'à l'année 116 il n'y eut pas dans le sénat une seule radiation. Mais cette année-là, Metellus dégrada d'un coup trente-deux sénateurs[2]. Parmi ceux qui furent chassés en 174, il se trouvait



Lion en marbre trouvé à Milet[3] (p. 225).

un ancien préteur et un préteur en charge, le fils de l'Africain. Un Fabius Maximus menait une vie si licencieuse, que le préteur Pompeius l'interdit et lui donna un curateur.

Les plus illustres personnages se déshonoraient avec une scandaleuse impudeur. En 181, le censeur Lepidus, prince du sénat et grand pontife, employa l'argent du trésor à construire une digue à Terracine pour préserver ses terres de l'inondation. Un autre censeur, Fulvius, enlevait les tuiles de marbre du sanctuaire de Junon Lacinienne pour couvrir un temple qu'il faisait bâtir à Rome. L'indignation publique ayant forcé le sénat à blâmer ce sacrilége, le censeur se contenta de

[1] Val. Max., III, v; Tite Live, XLV, 15.
[2] Tite Live, *Epit.* LXII.
[3] Trouvé dans la nécropole de cette ville pendant les fouilles faites aux frais de M. de Rothschild, par MM. O. Rayet et Alb. Thomas (*Milet et le golfe Latmique*, t. Ier, pl. 22).

reporter les tuiles dans la cour du temple. Un ancien consul, Acilius Glabrion, briguait la censure, quand on l'accusa de concussion. Caton jura qu'il n'avait pas retrouvé au triomphe certains vases d'or et d'argent qu'il avait vus dans le camp d'Antiochus, et le candidat à la censure fut condamné à une amende de 100 000 as. C'était peut-être une vengeance des nobles contre un homme nouveau[1]. Mais ces concussions n'étaient que trop communes. Un commissaire du sénat, en Illyrie, Decimus, se laissa acheter par le roi de ce pays, pour faire un rapport favorable[2]. En 141, un Metellus fut rappelé d'Espagne, où la guerre promettait en ce moment gloire et butin; furieux, le général désorganise l'armée, détruit les vivres, tue les éléphants. D'autres, au contraire, refusaient leurs provinces, parce qu'ils n'espéraient y rien gagner[3]. Licinius, en Grèce, faisait argent de tout; vendait jusqu'à des congés à ses soldats, c'est-à-dire l'honneur de l'armée et la sûreté de la province. Un Fulvius Nobilior licencia en une seule fois toute une légion. Deux consuls se disputaient un gouvernement. « Je pense, dit Scipion Émilien, qu'il faut les exclure tous deux, parce que l'un n'a rien et que l'autre n'a jamais assez. » Dès le temps de Plaute on ne croyait plus à la bonne foi romaine. « Si Jupiter, assurait le poëte, ouvrait son temple aux parjures, il n'y aurait pas assez de place au Capitole[4]. » Plus tard, Laberius dira, en plein théâtre : « Qu'est-ce qu'un serment? Un emplâtre à guérir les dettes. »

Les censeurs et les édiles chargés de la police des mœurs, ne disposant d'aucun moyen d'action, ne faisaient que de loin en loin un exemple, qui n'effrayait personne. Autrefois on n'avait pas eu besoin d'une surveillance de tous les instants. D'abord la vieille religion latine ne légitimait pas le désordre; ensuite, dans ces petites républiques où chacun vivait sous les yeux de tous[5], une vie chaste et laborieuse, la frugalité, le désintéressement, paraissaient des vertus nécessaires à l'État, et les citoyens faisaient eux-mêmes la police des mœurs[6].

[1] Tite Live, XXXVIII, 48.
[2] *Id.*, XLII, 45.
[3] *Id.*, XLI, 15.
[4] *Curcul.*, 276; Pline, *Hist. nat.*, II, 5.
[5] La loi Orchia ordonna encore, en 191, que durant le souper, qui était le principal repas des Romains, les portes des maisons restassent ouvertes, afin que chacun pût voir si les prescriptions des lois somptuaires étaient observées. (Macr., *Sat.*, II, XIII.) Les Romains, dit Plutarque (*Cat.*, 23), ne croyaient pas qu'on dût laisser à chacun la liberté de se marier, d'avoir des enfants, de choisir un genre de vie, de faire des festins, enfin de suivre ses désirs et ses goûts, sans être soumis au jugement et à l'inspection de personne, etc.
[6] Aulu-Gelle, XIII, VIII.

Mais, dans cette Rome immense, la capitale du monde et l'égout de l'univers, que de vices devaient s'assouvir publiquement, que d'attentats se commettre avec impunité Supposons Paris privé soudainement de ses gardiens de la paix; nos femmes ne pourraient plus sortir en plein jour et nos portes devraient se fermer avec la nuit.

L'insuffisance absolue du service des mœurs et de la sûreté fut, à Rome, une des causes qui précipitèrent la république. Tous les excès étant permis, beaucoup de gens s'y jetèrent, et quand il n'y eut plus de retenue dans les mœurs, il n'y en eut pas dans la politique.

Montesquieu l'a dit, et la raison le comprend : l'État républicain, où la puissance exécutive est toujours faible, ne peut durer qu'avec des mœurs qui soient le frein volontaire de la liberté. La classe dirigeante n'en ayant plus, et ce qu'on appelait le peuple n'en ayant pas, tous les liens qui autrefois tenaient la société unie se relâchaient; le plus solide, celui de la religion, était même bien près de se rompre.

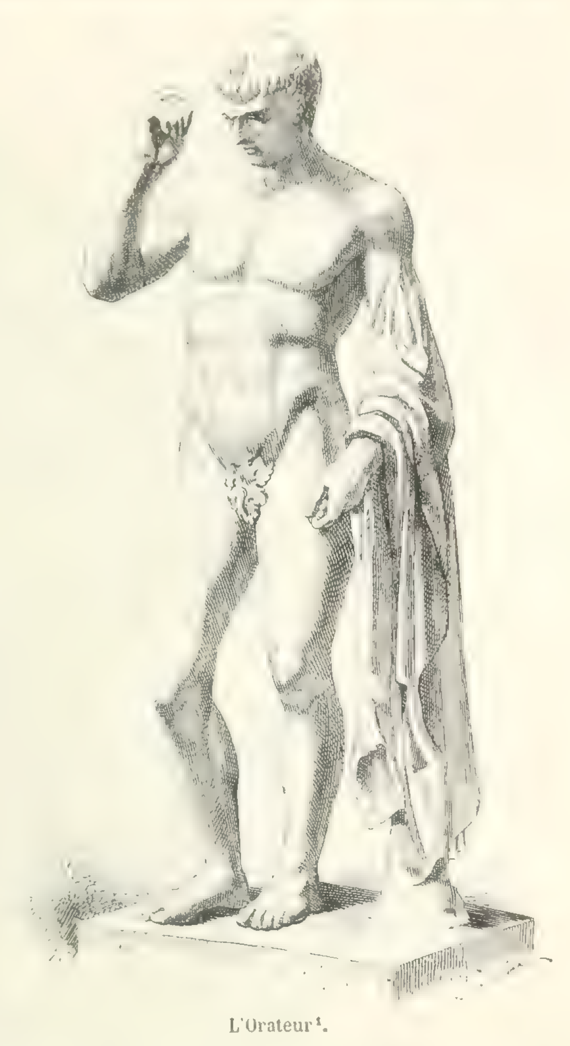
III. — AFFAIBLISSEMENT A ROME DE LA RELIGION NATIONALE.

La philosophie n'avait point provoqué ces nouveautés; mais on a vu qu'elle avait fourni, par plusieurs de ses écoles, des raisons de les croire légitimes Les vieux Romains la rendirent responsable de changements que produisait « la fatalité historique ». « Moi, disait Pacuvius, je hais ces hommes qui passent leur vie à philosopher, non à agir. » C'était le cri de la conscience romaine. Caton, qui traitait Socrate de bavard et qui l'eût condamné une seconde fois pour avoir voulu modifier les mœurs et les coutumes des aïeux, Caton disait à son fils : « Souviens-toi bien de ceci et tiens-le pour parole d'oracle : quand cette race nous aura envahis avec sa littérature, Rome sera perdue. » Il fut certainement un des auteurs du sénatus-consulte fameux de 161 qui chassa la philosophie[1]. Six ans après, l'exilée rentrait dans Rome.

Le sénat voulait la paix entre ses sujets; les Athéniens ayant pillé les terres d'une ville béotienne, il déféra l'affaire à Sicyone, qui condamna les assaillants à donner 500 talents : amende énorme qu'Athènes était incapable de payer. Elle sollicita, à Rome, une diminution, et, pour l'obtenir, y envoya en ambassade les chefs du Portique, du Lycée et de l'Académie, ou, comme dit Pline, « les princes de la

[1] Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, XV, 11.

sagesse. » C'étaient le stoïcien Diogène, le péripatéticien Critolaos, et Carnéade, grand dialecticien et puissant orateur à qui la nature avait donné « toutes les armes de la force et de la grâce » (155). En attendant que l'affaire fût mise en discussion, les trois députés firent des leçons publiques. La jeunesse y courut en foule, surprise et charmée de ce monde nouveau qu'ils ouvraient devant elle. Cependant, chez les Romains, peuple d'action, la philosophie grecque ne pouvait réussir que par son influence directe sur les idées, qui étaient courtes, et sur les mœurs, qui déjà se corrompaient. Pour eux, Aristote était trop abstrait, Platon trop enthousiaste; indifférents aux atomes d'Épicure, comme aux *catalepsies* de Zénon, ils laissaient les dogmes pour leurs conséquences. Critolaos leur disait bien : « Le but de la vie est l'exercice parfait de la raison; » et Diogène : « La vertu est le seul bien, le vice le seul mal; » ils admiraient, sans la bien comprendre, cette morale et cette science austères qui voulaient mettre la justice absolue



L'Orateur[1].

[1] Musée du Louvre, n° 712 du catalogue Clarac. Cf. Frohner, *Notice de la sculpture antique du musée national du Louvre*, p. 213-215. Dans cette statue, une des mieux conservées que nous possédions, on a vu tour à tour Mercure, Germanicus, Flamininus, etc. Sur la carapace de la tortue, animal consacré à Mercure, une inscription en caractères du dernier siècle de la république nous apprend le nom de l'auteur de ce chef-d'œuvre : Cléomène, fils de Cléomène, Athénien. La Vénus de Médicis est de Cléomène, fils d'Apollodore; d'où l'on a supposé que l'un était le père de l'autre. On s'accorde aujourd'hui à voir, dans cette statue, un Orateur. Elle a été achetée sous Louis XIV par l'entremise du Poussin.

dans les choses où le vieux génie des Latins ne mettait que la sagesse pratique, c'est-à-dire, pour l'individu, la considération de son intérêt personnel, pour l'État, celle de l'intérêt public. Mais ils accordaient leur attention au fondateur de la troisième Académie, Carnéade, qui sapait toutes les écoles, en découvrant leurs côtés faibles, et qui ruinait la religion, en montrant que la grande preuve de l'existence des dieux, le consentement universel, était acquise à mille sottises, le culte, en prouvant qu'il n'y avait pas de raison d'admettre plutôt un dieu qu'un autre; les oracles, en leur opposant la liberté humaine; la morale, en soutenant victorieusement des causes contradictoires.

Lorsqu'il jouait ainsi avec les plus redoutables problèmes, Carnéade faisait briller son esprit et gagnait, dans Rome, une popularité utile à son ambassade. Son discours fameux sur la sagesse politique était une défense détournée d'Athènes qui, en pillant Orope, venait de commettre un acte à la fois injuste et utile, comme Rome en avait tant commis. On a dit que cette école, dont Cicéron fut l'élève, ne méritait pas tout le discrédit où elle est tombée, et l'on cite du grand orateur ce mot dangereux : « Plaider le pour et le contre, c'est le moyen le plus sûr d'arriver à la vérité. » Le plaider, non; le chercher, oui, car le doute et l'examen de toutes les faces d'une question sont le procédé scientifique par excellence, celui qui élimine les fausses hypothèses et ne laisse subsister que les théories vraies. Encore faut-il que de ces controverses, qui font tant de ruines nécessaires, il reste quelque chose debout, comme la lumière qui sortit des vases brisés de Gédéon. Mais combien de fois, tiré en sens contraires par de subtiles discussions, l'esprit se trouble, la conscience chancèle et le sentiment du juste se perd. Avec le probabilisme qu'enseignait la nouvelle Académie, les intelligences manquent de ces fermes assises, si nécessaires pour porter honorablement la vie. Aussi, tout en reconnaissant que des ferments de mort peuvent être aussi des ferments de résurrection, je comprends que l'obstiné défenseur du passé, Caton, se soit alarmé de cette logique destructive, qui paraissait une arme de combat et de délivrance à des hommes fatigués de leurs superstitions et des ténèbres où ils avaient vécu. Après le grand succès de Carnéade, il courut au sénat :

« Répondons-leur au plus tôt, dit-il, et renvoyons chez eux ces habiles parleurs. Ils persuadent tout ce qu'ils veulent, et l'on ne saurait démêler la vérité à travers leurs arguments[1]. Qu'ils aillent instruire les

[1] Pline, *Hist. nat.*, VII, 30.

enfants de la Grèce; gardons les nôtres soumis, comme auparavant, aux lois et aux magistrats. » Mais il était trop tard : l'initiation avait été accomplie, et Carnéade, en partant de Rome, y laissa une curiosité heureuse et fatale, cette philosophie du doute qui, deux générations après, inquiétait même Cicéron, quand il voulait parler non plus en philosophe, mais en homme d'État. « Pour la nouvelle Académie, disait-il, je n'ai garde de la provoquer et j'implore son silence; car, si elle se précipitait sur les principes que nous établissons en ce moment, elle n'en ferait bien vite que des ruines[1]. »

L'influence de Carnéade fut continuée par son successeur Clitomaque, qui, s'il n'enseigna pas à Rome, y propagea du moins le scepticisme par ses écrits. Il en dédia un au poëte Lucilius, et un autre au consul Censorinus[2].

L'invasion fut rapide. Moins de deux générations après le sénatus-consulte qui disait avec cette façon impérative dont parlait le sénat : « Que ces gens sortent de Rome, *uti Romæ ne essent,* » Pompée allait à Rhodes saluer le philosophe Posidonius et abaissait devant la science ses faisceaux consulaires, en défendant à ses licteurs de frapper, suivant l'usage, à la porte de la maison[3].

Le mouvement qui entraînait les esprits dans cette voie était d'ailleurs indépendant de Carnéade et de toutes les écoles philosophiques. L'affaiblissement de la religion nationale date de plus loin. Quand un malheur, peste ou famine, incendie ou désastre militaire, frappait la ville, les Romains s'irritaient plus du mal que leurs dieux n'empêchaient pas, qu'ils n'étaient reconnaissants des victoires où ils sentaient bien que le courage de leurs soldats avait la bonne part, et ils s'imaginaient que ces protecteurs de leurs aïeux avaient perdu leur puissance. En vain, durant les temps désastreux de la seconde guerre Punique, avaient-ils multiplié les temples et les sacrifices, les expiations et les jeux sacrés, le ciel était resté bien longtemps sourd à leurs supplications, et ils avaient couru aux superstitions étrangères. Puis, Annibal mort et le péril écarté, le crédit de ces divinités des vaincus avait à son tour diminué, du moins auprès des nobles pour qui Ennius, un protégé de Caton, avait traduit en latin le livre d'Évhé-

[1] Cic., *de Leg.*, I, 13 : *Nimias edet ruinas; quam quidem ego placare cupio, submovere non audeo.*

[2] Cic., *Acad.*, II, 31, 32.

[3] Pline, *Hist. nat.*, VII, 31. ....*fasces litterarum januæ submisit.* Pour Carnéade, voyez une belle étude de M. Martha, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1878.

mère[1]. Ce voyageur disait avoir vu dans une île voisine d'Arabie une colonne d'or sur laquelle étaient gravées les actions et la mort de Saturne, de Jupiter et des autres dieux, anciens rois de ce pays, auxquels la crédulité populaire avait donné la divinité. C'était détruire d'un coup toutes les religions païennes que de peupler l'Olympe d'hommes divinisés. Ennius ne ménageait pas plus les prêtres que leurs dieux. Ses sarcasmes, qui ne paraissaient viser que les charlatans, montaient plus haut. « Je méprise, disait-il, les augures du pays des Marses, aussi bien que les aruspices de village et les astrologues de carrefour, les pronostiqueurs d'Isis et les interprètes des songes. Il n'est en eux ni art divin ni science humaine. Ce sont d'impudents menteurs, des fainéants ou des fous, des gueux que la faim presse. Ils ne savent où aller et ils prétendent nous conduire; ils promettent des trésors et nous demandent une obole. Que sur ces richesses annoncées ils prélèvent leur obole et nous donnent le reste[2]. »

Mais il faut parler sérieusement des choses tenues pour sérieuses par les croyants. Ce qu'Ennius méprise, avec tant de raison, était le fond même de la religion latine, puisque les anciens Romains considéraient les signes que les prêtres interprétaient comme une *révélation* divine incessamment renouvelée par des dieux toujours présents au milieu de leur peuple. Aussi les hommes d'État, tout en laissant libre carrière aux poëtes et aux lettrés, maintenaient par leur respect apparent la vieille institution. « Il n'est point facile, disait le pontife Aurelius Cotta, de nier en public qu'il y ait des dieux; mais dans le particulier, c'est différent[3]; » et il ne s'en faisait faute.

Un ami de Caton, le conseiller de Scipion Émilien et le plus honnête homme de ce temps, Polybe, dégoûté de la religion populaire, devenue pour les uns une école de scandale et restant pour les autres une superstition grossière, bannissait de l'histoire la Providence, qu'il remplaçait par le sentiment austère du devoir individuel et public. Il niait qu'il y eût des peines réservées aux méchants, mais il établissait une responsabilité sévère devant la conscience et la société; enfin, avec ce dédain superbe de la foule qu'ont souvent les esprits supérieurs, il ne regardait le culte que comme un frein utile pour gou-

[1] Ἱερὰ ἀναγραφή. Évhémère était disciple de Théodore, surnommé l'Athée. (Diod., V, 44-46.)
[2] Cic., *de Divin.*, I, 58.
[3] Cic., *de Nat. deor.*, I, 26; II, 3, et *de Div.*, II, 24. César, grand pontife, était athée.

verner les hommes[1]. Lorsqu'on voit Caton, augure et censeur, ne pas comprendre comment deux aruspices pouvaient se regarder sans rire, on ne s'étonne plus que le gouvernement laissât outrager impunément les dieux, pourvu que les magistrats fussent respectés[2].

Les habiles, Varron, par exemple, et le grand pontife Scævola[3], qui fut consul en 95, se tiraient d'embarras en distinguant plusieurs espèces de théologies : celle des poëtes, bonne au plus, disaient-ils, pour le théâtre; celle des philosophes, que la raison discutait; celle du peuple et de l'État, que les lois devaient respecter et défendre. Celle-ci, on l'a vu[4], ne consistait qu'en sèches et vides formalités qui ne frappaient ni l'esprit ni le cœur; la seconde restait inaccessible au vulgaire et n'enfantait que le doute; la première seule, celle des poëtes, était aimée et vivante. Mais quel enseignement sortait de ces scandaleuses imitations des pièces licencieuses d'Athènes, où les dieux étaient livrés à la risée de leurs adorateurs?



La Providence[5].

On eut beau chasser de Rome les philosophes et les rhéteurs, leur influence y resta, et l'éducation grecque, substituée à l'éducation étrusque, répandit dans les familles et au cœur des générations naissantes le mépris des an-

[1] Polybe, VI, 56. Pour Varron, le grand pontife Scævola, pour Cicéron lui-même (cf. *de Nat deor.*, et *de Div.*, passim), l'ancienne religion n'était qu'un moyen de gouvernement. Nous avons déjà vu Flaminius craindre d'être arrêté par des prodiges supposés.

[2] S. Aug., *de Civ. Dei*, II, 12 : *Poetas Romanos nulli deorum pepercisse*. Cf. Cic., *de Nat. deor.*, I, 26.

[3] S. Aug., *ibid.*, VI, 27 : *Prima theologia maxime accommodata est ad theatrum, secunda ad mundum tertia ad urbem.*

[4] T. Ier, p. 90 et suiv.

[5] Statue du musée du Louvre, n° 323 du catalogue Clarac.

ciennes coutumes et de la religion des aïeux. Les décrets d'expulsion ne frappaient d'ailleurs que les maîtres célèbres et n'atteignaient pas la foule obscure accourue dans la grande cité[1], ces *Grécules* qui entraient partout comme esclaves, sculpteurs, peintres, précepteurs, parasites : race trompeuse et fourbe qu'on recherchait pour sa finesse d'esprit et son talent de parole[2]. Dans l'ancienne Grèce, l'éducation des enfants avait été une des plus importantes affaires du gouvernement[3]; les Romains, sauf l'intervention fort rare des magistrats, abandonnaient ce soin à la spéculation privée. Polybe leur en fait un reproche, et l'on peut voir par un mot de Plaute quels fruits cette liberté porta : « Suis-je ton esclave ou es-tu le mien? » dit un élève à son précepteur dans les *Bacchis*. Écoutez encore les lamentations du pauvre Lydus et la comparaison qu'il fait des nouvelles habitudes avec les anciennes[4]. Térence énumérant les goûts des jeunes gens à la mode, place sans façon les philosophes avec les chevaux et les chiens de chasse[6]. Cependant les plus illustres Romains de cet âge, les Scipions, Paul Émile, toute la noblesse, et ceux qui s'étudiaient à copier les belles manières, entouraient leurs enfants de précepteurs grecs. Mais comment des vaincus, des esclaves achetés, pouvaient-ils élever les fils des vainqueurs dans les fortes vertus de leurs aïeux?


Sculpteur[5].

[1] Πολὺ δή τι φῦλον ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος ἐπιρρέον ὁρῶ κατὰ τὸ παρὸν τῶν τοιούτων ἀνθρώπων (Polybe, XXXII, 10)

[2] Voyez Cicéron, *de Orat.*, I, 22, 51, le *pro Flacco*, et ses lettres, *passim*.

[3] Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 11. Cf. Suétone, *de Ill. gramm.* Voyez l'*Éphébie attique* de M. Albert Dumont.

[4] *Bacchis*, 202, 473 et suiv.

[5] Musée de la villa Albani.

[6] ... *Aut equos alere aut canes ad venandum, aut ad philosophos* (*Andr.*, 55)

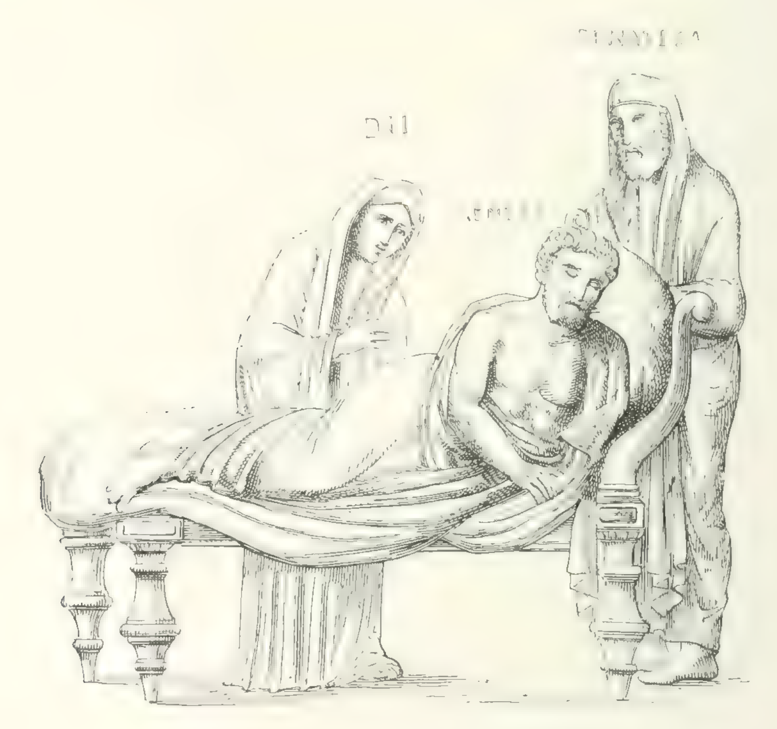
« Les Romains, disait le père de Cicéron, ressemblent aux esclaves de Syrie, celui qui sait le mieux le grec est le plus méchant[1]. »

IV. — POPULARITÉ CROISSANTE DES CULTES ORIENTAUX.

S'il faut déplorer l'altération des mœurs et l'introduction dans la vie romaine de vices nouveaux, convient-il de regretter l'œuvre de destruction accomplie dans les croyances[2]? D'abord la décadence du vieux culte était inévitable, c'est une raison de s'y résigner. Ensuite la place que ces erreurs occupaient dans les esprits pourra être maintenant remplie par une idée meilleure de la divinité, que Cicéron va entrevoir. Cette mort était donc un renouvellement. Il y faudra du temps : car le doute avant-coureur d'une croyance plus pure n'est encore que le partage de quelques-uns, et la vieille religion tenait trop à toutes les habitudes de la vie pour en être aisément arrachée. Quoique le polythéisme romain donnât bien peu de consolation en cette vie et d'espérance pour l'autre, quoiqu'il se fût usé à force de servir, la foule ne se débarrassait pas des craintes superstitieuses qu'il avait si longtemps entretenues. On continuait à chercher l'avenir dans les entrailles des victimes et dans le vol des oiseaux, étrange superstition qui n'est morte que d'hier, si elle est bien morte, puisqu'elle vit encore en Grèce[3]. On croyait toujours aux prodiges; on voulait qu'ils fussent solennellement expiés devant les autels des dieux; les sénateurs eux-mêmes étaient dans l'effroi, quand les consuls leur annonçaient qu'il était né un veau à cinq pattes, et deux hommes de terrible volonté, Marius et Sylla, étaient des enfants quant aux présages. L'un prenait conseil de la prophétesse Martha, et un âne qui cherchait à boire, deux scorpions qui se battaient, lui disaient ce qu'il devait faire; l'autre avait foi dans les amulettes et les songes. Tels ces incrédules de nos jours qui redoutent qu'on leur jette un mauvais sort, et ce personnage de comédie tremblant au bruit de sa machine à tonnerre qu'il vient de faire raccommoder chez le forgeron du coin. La superstition et la libre pensée font excellent ménage dans certains esprits, comme le diable et le bon Dieu dans certains autres.

[1] Cic., *de Orat.*, II, 66.
[2] Τὸ γὰρ ἀπολιπόντας τὰ τῶν νικώντων ἔθη τὸν τῶν ἡττωμένων ζῆλον ἀναλαμβάνειν.... ὃ πάντων ἐστὶ φοβερώτατον ταῖς ὑπεροχαῖς, ὁμολογούμενον ἂν εἴποι τις εἶναι τῶν πραττόντων παράπτωμα (Polybe, IX, 10).
[3] Perrot, *Mém. d'archéol.*, p. 388.

Quelques-uns, après avoir douté, redevenaient croyants sous les coups du malheur : cela est encore de tous les temps. Quant à la masse de la population, elle gardait ses pénates, ses lares, ses dieux rustiques et sa foi en ce Jupiter « très-bon, très-grand » qui régnait au Capitole et qui faisait régner Rome sur le monde. Mais beaucoup aussi, dont le sentiment religieux était trop incomplétement satisfait par le formalisme aride de la religion nationale, cherchaient des cieux nouveaux et en faisaient descendre des dieux étrangers.



Dieux pénates[1].

Déjà Apollon, Esculape, Vénus Érycine, la phrygienne Cybèle[2], avaient reçu le droit de cité[3], et les vieilles déités italiques avaient perdu leur

[1] Les représentations des dieux pénates les montrent sur les monnaies et médailles sous différents aspects. Le Virgile du Vatican, d'où est tiré le groupe ci-dessus, a donné aux protecteurs d'Énée de vénérables figures et le costume des prêtres et prêtresses offrant un sacrifice, sans d'ailleurs leur assigner de nom. Voy., sur les dieux pénates, t. I[er], p. 82.

[2] Cicéron dit (*de Leg.*, II, 16) qu'on avait aboli toutes les quêtes, excepté celles de Cybèle.

[3] Voy. t. I[er], p. 524 et suiv. Dans le culte de Cybèle toute la liturgie était en grec (Serv., *in Georg.*, II, 394); il en était à peu près de même dans les mystères de Cérès (Cic., *de Leg.*, II, 9; *II in Verr.*, V, 72). Les prêtres de Cérès étaient ordinairement appelés de Naples ou de Velia (Cic., *pro Balbo*, 24; Val. Max., I, I).

caractère, pour prendre une forme grecque et des mœurs moins austères. Faunus, Sylvanus[1], étaient devenus des Pans, des Satyres, des Silènes. Djanus Djana s'était dédoublé, et Rome avait sa Diane chasseresse. On avait oublié Tagès pour Mercure, Libitina pour Pro-



Matuta ou Leucothea (l'Aube)[2].

serpine, Sancus pour Hercule; Matuta, la déesse de l'aube matinale, était changée en Leucothea, et Portumnus en Palémon ou Mélicerte.

[1] Sylvanus avait beaucoup baissé dans l'estime de la haute classe, mais ce gardien de la maison et de l'enclos (voy. t. Ier, p. 78 et 156) conservait la confiance des petites gens. Le *très-saint* avait des confréries dans toutes les provinces, *cultores silvani;* Lutèce en eut une et on en trouve en Macédoine. Voyez deux curieuses inscriptions d'un de ces colléges dans Heuzey, *Mission de Macéd.*, p. 71, et dans Orelli, 1800.

[2] Roux, *Herculanum et Pompéi*, t. IV, 5e série, pl. 59.

Un exemple fera mieux comprendre les effets de cette transformation. Le vieux Faunus, dieu vénéré des champs et des troupeaux[1], oracle infaillible de l'avenir, qu'il révélait par des songes ou par des voix soudainement entendues, prend des cornes, une queue de chèvre et devient le joyeux et lascif satyre de la Grèce, poursuivant les nymphes, quand l'ivresse ne retient point ses pas.



Satyre[3].

A la suite de ces dieux grecs, les divinités plus dangereuses de l'Orient se glissaient dans la ville : dès l'année 220, Isis et Sérapis avaient des temples que le sénat fit démolir[2].

On essaya même, en 181, de légitimer ces nouveautés par une pieuse fraude. « Des laboureurs découvrirent au pied du Janicule, dans le champ du greffier Petilius, deux coffres de pierre, dont l'un, suivant les inscriptions, contenait le corps de Numa et l'autre ses ouvrages. On trouva, dans celui-ci, sept volumes écrits en grec et traitant de matières philosophiques, et sept autres en latin, sur le droit pontifical. Le préteur de la ville, ayant lu les derniers, s'aperçut qu'ils ne renfermaient que des choses contraires au culte établi[4]. Sur sa

[1] Hor., *Carm.*, III, XVIII ; Virg., *Æn.*, VII, 81 ; Cic., *de Nat. deor.*, II, 2 ; III, 6.

[2] Val. Max., I, III.

[3] Musée Pio Clementino, n° 267.

[4] *Pleraque dissolvendarum religionum esse* (Tite Live, XL, 29). Le même historien dit que certains de ces livres manuscrits paraissaient tout neufs : *recentissima specie.* Numa n'avait pu écrire en grec, et le préteur de l'an 181 était incapable de comprendre le latin de Numa.

déclaration qu'il était prêt à jurer que ces livres ne devaient être ni lus ni conservés, le sénat, d'accord avec les tribuns, les fit brûler sur la place des Comices (181).



Culte d'Isis et de Serapis[1] (p. 258).

Les divinités orientales donnèrent un tour nouveau au sentiment religieux de ces hommes auxquels avait si longtemps suffi un culte

[1] D'après une peinture de Pompéi. Le temple est bâti près d'un bois sacré, la statue d'Isis est debout sur une colonnette dont les bords retroussés rappellent la fleur de lotus; devant, un sphinx à tête d'homme doit représenter Sérapis-Bacchus ou Liber, dont un prêtre portant le cymbalum et la corbeille mystique parait s'entretenir avec la prêtresse d'Isis. Cf. Roux, *Herculanum et Pompéi*, t. Ier, pl. 58.

terre à terre[1]. Nées en de brûlants climats, elles aimaient les rites farouches et les pieuses débauches. Des spectacles dramatiques, des cérémonies enivrantes remuèrent profondément ces lourdes intelligences, y allumèrent l'enthousiasme, la fureur divine, et, pour la première fois, le Romain connut le ravissement en Dieu qui, selon le caractère de la doctrine et l'état des âmes, produit des effets absolument contraires : la pureté de la vie ou la débauche sanctifiée par la croyance. Les esclaves asiatiques, nombreux à Rome, ont certainement contribué par une sourde propagande, comme il arriva plus tard pour les commencements du christianisme, à cette première invasion des cultes de l'Orient. Il suffira de montrer les rites de deux de ces *religions*, pour que l'on voie dans quelle route inattendue s'engageait l'esprit religieux des Romains. Lucrèce trace des fêtes de Cybèle le tableau suivant, où il ne met pas les détails honteux.


Sérapis et Isis[2].

« Les poëtes de la Grèce, quand ils chantent la Terre, la représentent assise sur un char que deux lions conduisent, et ils lui ceignent le front d'une couronne murale.... Mais des prêtres mutilés lui font cortége...; les tambours résonnent sous leurs mains; les cymbales, les trompettes, mêlent leurs sons stridents aux accords de la flûte phrygienne qui jettent les âmes dans l'ivresse.... Ils portent des javelots, instruments de leur fureur, et l'image muette de la déesse traverse la grande ville, sans manifester sa bienfaisance silencieuse. Les deniers d'argent, les as de bronze, les fleurs, jonchent la route que son cortége parcourt. Elle et ses prêtres sont comme enveloppés d'une nuée de roses. Alors une troupe d'hommes armés, la tête couverte


Archi-galle ou chef des prêtres mutilés de Cybèle[3].

[1] Voy. t. I[er], p. 90.

[2] Sérapis, coiffé du *modius*, et Isis, de la fleur de lotus, debout, en regard, tenant chacun des épis et symbolisant la fécondité. Revers d'une monnaie de bronze d'Antonin, frappée à Alexandrie.

[3] D'après un camée du cabinet de France ; n° 123 du catalogue. Voyez, au tome I[er], p. 528, l'archi-galle du musée Capitolin.

d'une aigrette menaçante, dansent entrelacés, se mêlent au hasard et bondissent en mesure, tandis que le sang ruisselle des blessures qu'ils se font[1]. »

Comme ces étranges solennités faisaient partie du culte public[2], on y gardait une certaine réserve; mais on se dédommageait dans l'ombre des mystères de Bacchus. Écoutons Tite Live :



Cybèle[3].

Un Grec, espèce de prêtre et de devin, avait apporté en Étrurie cette religion mystérieuse qui, par contagion, pénétra dans la ville, dont l'étendue permet de recéler facilement tous les désordres. Une aventure particulière mit sur la trace des coupables. Ebutius, fils d'un chevalier romain, avait été élevé, après la mort de son père et de ses tuteurs, par sa mère Duronia et son beau-père Rutilus. Celui-ci, qui avait géré la tutelle de manière à ne pouvoir en rendre compte, cherchait à se défaire de son pupille ou à le tenir par quelque lien puissant. Il persuada à la mère de faire initier son fils aux mystères de Bacchus. Ebutius y consentit et en avertit une affranchie, Hispala Fecenia, qu'il aimait. « Les dieux vous en préservent! s'écria-t-elle éperdue. Votre beau-père veut donc vous enlever à la fois l'honneur et la vie! » Et comme le jeune homme, surpris, voulait en savoir davantage, elle demanda aux dieux et aux déesses de pardonner à l'excès de son amour la révélation de secrets

[1] *De Nat. rer.*, II, 601-654.
[2] C'était un sénatus-consulte de 205 qui avait établi le culte de Cybèle
[3] Cybèle, couronnée de tours Statuette de bronze du cabinet de France, n° 2919.

qu'elle devrait taire; et elle lui raconta qu'étant esclave elle avait été conduite par sa maîtresse à ces mystères, où depuis son affranchissement elle n'était jamais retournée : « C'est une école d'abominations, » lui dit-elle; et elle le conjura de ne point se précipiter dans cet abîme, où il aurait à supporter toutes les infamies et à les faire subir à son tour. Ebutius lui promit de refuser.

Chassé pour ce refus de la maison maternelle, il se réfugia chez sa tante Ebutia, qui lui conseilla de tout révéler au consul Postumius. Après l'avoir entendu, le consul se rendit auprès de sa belle-mère, Sulpicia, et lui demanda si elle connaissait la matrone Ebutia. « C'est une femme d'honneur et de mœurs antiques, répondit-elle. — Eh bien ! j'ai besoin de la voir ; faites-la prier de se rendre près de vous. » Quand elle fut arrivée, le consul survint comme par hasard et fit tomber la conversation sur Ebutius. A ce nom, la dame éclate en sanglots : « On le dépouille de son bien, dit-elle, parce qu'il n'a pas voulu se laisser initier à des mystères qui passent pour infâmes. » Le consul, assuré maintenant que le jeune homme avait dit vrai, voulut interroger Hispala dans la maison de sa belle-mère, pour ne rien ébruiter. Quand la courtisane se vit mandée chez une des grandes dames de Rome, elle trembla fort, et, lorsqu'elle aperçut à la porte les licteurs consulaires, elle se crut perdue. Rassurée par Sulpicia, pressée par le consul, elle avoua qu'elle redoutait beaucoup les dieux dont elle allait révéler les mystères, mais aussi les hommes qui se vengeraient d'elle en la déchirant de leurs mains. « Le bois sacré de Simila[1], dit-elle, n'avait d'abord été ouvert qu'aux femmes, trois fois l'an, en plein jour, et chacune d'elles, à son tour, était investie du sacerdoce. Une Campanienne, prétendant en avoir reçu l'ordre du ciel, multiplia les cérémonies jusqu'à cinq par mois, les fit célébrer la nuit et y admit les hommes. Dès lors ce ne fut qu'un affreux mélange de débauches et de crimes. Égarés par l'ivresse et de monstrueux excès, ces hommes croyaient recevoir, au milieu de contorsions convulsives, l'inspiration du dieu. Les femmes, vêtues en bacchantes, les cheveux épars, portant le thyrse et la nébride flottante, couraient au Tibre et y plongeaient des torches ardentes, qu'elles retiraient allumées : symbole du dieu lui-même, à la fois soleil, tour à tour plongé dans les ténèbres et la lumière ; feu vital et créateur qui descend et semble se perdre au sein de la création, mais pour y fécon-

[1] Probablement Sémélé, mère de Bacchus.

der les germes, pour y développer la vie dans sa puissance et son éclat. Aux initiés, tous pris avant vingt ans, on révélait le dogme oriental que les actions sont indifférentes, par conséquent que tout est permis; aussi de cette confrérie immonde sortaient, comme d'une sentine impure, les faux témoignages, les fausses signatures, les testaments supposés, les dénonciations calomnieuses, le meurtre et l'empoisonnement. Ceux qui refusaient l'initiation, le serment du secret ou l'infamie, étaient précipités par une machine dans de sombres caveaux. Des hurlements sauvages et le bruit des tambours et des cymbales étouffaient les cris des victimes égorgées ou déshonorées. » La secte était déjà si nombreuse qu'elle formait presque un peuple : des hommes et des femmes de nobles maisons y étaient affiliés.



Sarcophage des Bacchantes [1].

Sa déposition achevée, Hispala se jeta aux genoux du consul, le suppliant de la reléguer hors d'Italie, dans quelque retraite inconnue où elle pût vivre en sûreté. Sulpicia lui donna une chambre à l'étage le plus élevé de sa maison; on mura la porte de l'escalier qui y conduisait du dehors, et on lui ouvrit une entrée par l'intérieur de l'habitation. Ebutius était en même temps recueilli par un client du consul.

Quand Postumius fit son rapport au sénat, ses paroles jetèrent l'effroi parmi les Pères. On redoutait que dans ces réunions il ne se tramât un complot contre la sûreté publique. Des révoltes d'esclaves avaient eu lieu récemment en Étrurie (196) [2], dans le Latium, où les villes de Setia et de Préneste avaient failli être prises par eux [3], et tous

[1] Ce magnifique sarcophage est à Rome; cf. Wey, *Rome*, p. 597. Bacchus était aussi une divinité du monde des âmes, θεὸς χθόνιος (Pausan., VIII, 37, § 3, Arnobe, *Adv. gentes*, V, 19). De là, les représentations de scènes de son culte sur des tombeaux.

[2] Tite Live, XXXIII, 36.

[3] Tite Live, XXXII, 26.

les pâtres d'Apulie s'agitaient, au point qu'il fallut envoyer contre eux, quelques mois après la découverte des bacchanales, une armée et un préteur qui en condamna sept mille à mort[1]. Le sénat n'avait jamais aimé les réunions secrètes, et voici qu'il en trouvait jusque dans Rome, aux portes de la curie, et qu'il en soupçonnait dans l'Italie entière.

Le sénat vota des remerciements à Postumius pour sa vigilance, et chargea les consuls d'informer sur les bacchanales et les dévotions nocturnes, de veiller sur la personne des dénonciateurs et de provoquer, par la promesse de récompenses, de nouvelles révélations. Un autre sénatus-consulte interdit aux initiés, dans l'Italie entière, de faire des assemblées. En conséquence, les consuls ordonnèrent aux édiles curules d'arrêter les prêtres et prêtresses de Bacchus; aux édiles plébéiens, d'empêcher les dévotions secrètes; aux triumvirs capitaux d'établir des postes dans tous les quartiers, de dissiper les réunions nocturnes et de s'adjoindre des quinquemvirs pour prévenir les incendies que les coupables chercheraient peut-être à allumer. Puis Postumius convoqua le peuple, rappela l'interdiction portée contre toute assemblée que ne présiderait pas un magistrat, les anciens édits qui chassaient de la ville les superstitions étrangères, les devins, les propagateurs d'oracles et de rites que le sénat et le collége des pontifes n'avaient point reconnus. Il termina en annonçant les poursuites et des punitions éclatantes.

La ville, à son tour, trembla, et la terreur gagna l'Italie entière, quand arrivèrent partout les lettres envoyées par les patrons des villes et les hôtes publics des cités, avec la copie du sénatus-consulte, de la harangue de Postumius et d'un édit consulaire annonçant les récompenses promises aux *delatores*, le temps accordé aux coupables pour comparaître. la défense faite à tous les citoyens de cacher un accusé ou de faciliter sa fuite.

Le gouvernement ne perdit pas une minute pour agir. A peine Postumius était-il descendu de la tribune que les triumvirs plaçaient des gardes à toutes les portes de la ville. Beaucoup de fugitifs furent arrêtés ou, à la vue des gardes, retournèrent sur leurs pas, espérant se cacher dans Rome; quelques-uns se donnèrent la mort. Les coupables étaient plus de sept mille. Quatre de leurs grands prêtres, amenés devant les consuls, avouèrent et furent aussitôt décapités. On con-

[1] Tite Live, XXXIX, 29.

damna à la prison les initiés qui n'avaient fait que répéter la formule du prêtre ; à la mort ceux, en beaucoup plus grand nombre, qui avaient accompli les rites. Les femmes, remises à ceux qui avaient « puissance sur elles[1] », furent jugées et exécutées dans leurs maisons.

Un sénatus-consulte dont nous avons la copie[2] décida qu'il n'y aurait plus de bacchanales à Rome ni dans l'Italie, mais que l'on conserverait les autels et statues anciennement consacrés à Bacchus. « Si quelqu'un,

MARCIVS·L·F·S·POSTVMIVS·L·F·COS·SENATVM·CONSOLVERVNT·N·OCTOB·APVD·AEDEM
DVELONAI·SC·ARF·M·CLAVDI·M·F·L·VALERI·P·F·Q·MINVCI·C·F·DE·BACANALIBVS·QVEI·FOIDERATEI
ESENT·ITA·EXDEICENDVM·CENSVERE·NEIQVIS·EORVM·SACANAL·HABVISE·VELET·SEI·QVES
ESENT·QVEI·SIBEI·DEICERENT·NECESVS·ESE·BACANAL·HABERE·EEIS·VTEI·AD·PR·VRBANVM
ROMAM·VENIRENT·DEQVE·EEIS·REBVS·VBEI·EORVM·VTR·AVDITA·ESENT·VTEI·SENATVS
NOSTER·DECERNERET·DVM·NE·MINVS·SENATORBVS·C·ADESENT ... RES·COSOLERETVR
BACAS·VIR·NEQVIS·ADIESE·VELET·CEIVIS·ROMANVS·NEVE·NOMINVS·LATINI·NEVE·SOCIVM
QVISQVAM·NISEI·PR·VRBANVM·ADIESENT·ISQVE·DE·SENATVOS·SENTENTIAD·DVM·NE·
MINVS·SENATORIBVS·C·ADESENT·QVOM·EA·RES·COSOLERETVR·IOVSISENT·CE...
SACERDOS·NEQVIS·VIR·ESET·MAGISTER·NEQVE·VIR·NEQVE·MVLIER·QVISQVAM·ESET
NEVE·PECVNIAM·QVISQVAM·EORVM·COMOIN... VISE·VELET·NEVE·MAGISTRATVM
NEVE·PROMAGISTRATVD·NEQVE·VIRVM·NEQVE·MVLIEREM·QVIQVAM·FECISE·VELET
NEVE·POSTHAC·INTER·SED·CONIOVRASE·NEVE·COMVOVISE·NEVE·CONSPONDISE
NEVE·CONPROMESISE·VELET·NEVE·QVISQVAM·FIDEM·INTER·SED·DEDISE·VELET
SACRA·IN·DQVOLTOD·NE·QVISQVAM·FECISE·VELET·NEVE·IN·POPLICOD·NEVE·IN
PREIVATOD·NEVE·EXSTRAD·VRBEM·SACRA·QVISQVAM·FECISE·VELET·NISEI
PR·VRBANVM·ADIESET·ISQVE·DE·SENATVOS·SENTENTIAD·DVM·NE·MINVS
SENATORIBVS·C·ADESENT·QVOM·EA·RES·COSOLERETVR·IOVSISENT·CENSVERE
HOMINES·PLOVS·V·OINVORSEI·VIREI·ATQVE·MVLIERIBVS·PLOVS·TRIBVS
FECISE·VELET·NEVE·INTER·IBEI·VIREI·PLOVS·DVOBVS·MVLIERIBVS·PLOVS·TRIBVS
ARFVISE·VELENT·NISEI·DE·PR·VRBANI·SENATVOSQVE·SENTENTIAD·VTEI·SVPRAD
SCRIPTVM·EST·HAICE·VTEI·IN·COVENTIONID·EXDEICATIS·NE·MINVS·TRINVM
NOVNDINVM·SENATVOSQVE·SENTENTIAM·VTEI·SCIENTES·ESETIS·EORVM

Fragment du sénatus-consulte des Bacchanales.

disait-il, par scrupule de conscience et par crainte d'un malheur, se croyait obligé de célébrer ces mystères, il viendra à Rome le déclarer au préteur urbain, qui devra en référer au sénat ; et si, cent sénateurs au moins étant réunis, la permission lui est donnée, il pourra célébrer la cérémonie, à la condition qu'il ne s'y trouvera pas plus de cinq assis-

[1] . . *Cognatis aut in quorum manu essent* (Tite Live, XXXIX, 18).

[2] Avec la lettre des consuls qui ordonne d'exécuter toutes ses prescriptions. Cette lettre a été trouvée en 1640 près de Bari, gravée sur une table de bronze ; elle était adressée aux gens de Teura et toutes les villes d'Italie en avaient reçu une semblable. Cette table de bronze est aujourd'hui à Vienne. (*Corpus Inscript. Lat.* de Berlin, t. I[er], p. 43.)

tants. — Personne ne sera grand prêtre ou maître d'un collége de Bacchus, et personne ne recueillera d'argent pour former, à un tel collége, un fonds commun. — Défense de se lier par serment et d'engager mutuellement sa foi. — Afin que personne n'en ignore, vous publierez ce décret dans les assemblées, à trois jours de marché, et il sera gravé sur une table d'airain que vous ferez sceller dans le lieu où l'on pourra en prendre le plus facilement connaissance : tout contrevenant sera frappé d'une peine capitale. »



Bacchus[2].

Autre sénatus-consulte : « Les questeurs de la Ville compteront cent mille as à Ebutius et autant à Hispala, qui ont mis sur les traces du complot. Le consul s'entendra avec les tribuns du peuple pour qu'une loi accorde à Ebutius les priviléges de la vétérance, à Hispala le droit de disposer de son bien, de se marier hors de la maison de son patron, de se choisir un tuteur et d'épouser un homme libre, sans que celui-ci encoure un danger pour sa fortune, ou une tache pour son honneur[1]. Les consuls, les préteurs en charge et leurs successeurs veilleront à sa sécurité. »

Ces événements sont de l'année 186 ; l'enquête se poursuivit les années suivantes, et des victimes périrent encore; la plupart, sans nul doute, étaient innocentes, comme beaucoup de celles qui avaient été immolées en 186. Dans l'affaire des bacchanales on ne voit pas, en effet, trace de complot; on imputa aux accusés des crimes qu'on reprochera plus tard aux juifs et aux chrétiens. Les débauches ne sont que trop certaines, et les initiés

[1] En d'autres termes, le plébiscite provoqué par le sénatus-consulte conférait à Hispala tous les droits des matrones. Sans lui, son patron aurait hérité d'elle, il n'eût autorisé son mariage qu'avec un autre de ses affranchis, il eût été son tuteur nécessaire, et l'on voit par ces paroles de Tite Live : « *Neu quid ei, qui eam duxisset, ob id fraudi ignominiæve esset* », à quoi s'exposait l'homme libre qui l'aurait épousée. Auguste n'interdit ces mariages qu'aux sénateurs ; je crois qu'anciennement les mœurs les interdisaient à tous les citoyens.

[2] Bacchus tenant un vase de la main droite et étendant le bras gauche vers une petite figure posée sur un piédestal et à laquelle Clarac (*Musée de sculpt.*, t. IV, p. 207) donne le nom de l'Espérance. Ce groupe a été trouvé dans le territoire de Tusculum. (*Londres, collection Hope.* Cf. Saglio, fig. 715, p. 630.)

avaient probablement fait disparaître quelques malheureux dont ils redoutaient les indiscrétions. Les terreurs et les aveux d'Hispala, bien plus que les révélations obtenues à prix d'argent, ne peuvent laisser de doute à cet égard. Mais ce culte orgiastique, célébré dans la nuit, loin de tous les regards, cette association secrète qui se donnait des chefs et demandait une cotisation à ses membres, alarma les politiques aussi bien que les vieux croyants. Ceux dont les fils devaient



Ruines du temple du Salut sur la route d'Albano[1].

appeler les chrétiens des ennemis du genre humain, n'ont pas eu de peine à croire que les zélateurs de Bacchus étaient les ennemis de la république. Au fond, le supplice des initiés fut la première persécution religieuse ordonnée par le gouvernement romain.

Cette prétendue conspiration avait jeté les esprits dans un état qui montre avec quelle facilité s'exaltaient ces têtes romaines, quand elles se laissaient affoler par les terreurs superstitieuses. Une peste terrible

[1] D'après une gravure de la Bibliothèque nationale.

sévissait sur Rome et l'Italie. Elle emporta un préteur, un consul, beaucoup de personnages considérables et une telle quantité de monde que le recrutement de l'armée en devint difficile. Ce fléau parut un signe de la colère céleste. Le grand pontife fit consulter les livres sibyllins; on voua des présents et des statues dorées aux dieux guérisseurs : Apollon, Esculape et Salus, et il fut prescrit à tous les citoyens au-dessus de douze ans de faire durant deux jours de solennelles supplications avec des couronnes de feuillage sur la tête et des branches de laurier à la main. Mais l'imagination surexcitée fit voir aussi des crimes dans ces nombreuses funérailles. Le mot d'empoisonnement fut prononcé; il courut vite, comme il arrive dans ces temps d'épidémie morale, et une enquête amena, s'il en faut croire Valerius d'Antium, la condamnation de deux mille personnes : parmi elles, une femme consulaire, Quarta Hostilia[1]. C'était un nouvel holocauste à la peur.


Apollon[2].

Quant au procès des bacchanales, il mérite que nous y revenions : car il nous instruit de plusieurs choses importantes. Il montre le sénat provoquant des plébiscites et faisant lui-même des lois; mettant en mouvement l'administration tout entière, consuls et préteurs, édiles et tribuns du peuple; réglant les choses de Rome et les choses d'Italie. Il fait voir aussi jusqu'où allait dès cette époque la dépendance des Italiens envers la cité devenue leur capitale et leur maîtresse, puisque le sénat leur interdit certains cultes et se réserve le pouvoir de

[1] Je réunis dans ce récit plusieurs faits que Tite Live sépare. Cf. XXXIX, 41, et XL, 37. Quarta Hostilia était la femme du consul Calpurnius Pison qui mourut emporté par la peste. Les accusations d'empoisonnement recommencèrent en 152. Deux nobles matrones furent encore à cette époque exécutées dans l'intérieur de leur maison.

[2] *Atl. du Bul. archéol.*, t. VIII, pl. 13.

donner seul le *jus civitatis* à des dieux nouveaux. Enfin il eut de graves conséquences : les empereurs héritèrent de la méfiance du sénat envers les superstitions étrangères et les sociétés secrètes, de sorte que le sénatus-consulte sur les bacchanales servit de règle pour leur politique à l'égard des juifs et des chrétiens.



Esculape[1].

Nous omettons quelques traits de mœurs : les droits encore reconnus du tribunal domestique ; la demi-servitude de l'affranchi ; la facilité pour un citoyen d'avoir, sans honte, liaison publique avec une courtisane ; l'obligation pour le patron d'une ville de la tenir au courant des affaires de Rome ; enfin l'usage des délations provoquées par promesse de récompense : détestable coutume que la république léguera à l'empire. Il est une chose plus importante à retenir : c'est qu'Hispala n'élève pas un doute sur le caractère religieux de ces mystères, qu'elle leur croit une origine divine, qu'elle redoute la colère des dieux à cause de ses révélations, que le sénat enfin pense comme Hispala, puisqu'il ne proscrit ni le dieu ni son culte et qu'il réprime seulement les désordres. Mais, pour

[1] Louvre, Clarac, n° 255. « Le fils d'Apollon et de Coronis est représenté avec son serpent, emblème de la vie et de la santé, sous la figure duquel il avait été amené d'Épidaure à Rome, l'an 293 avant J. C. » Cf. t. Ier, p. 524-525.

nous, ces désordres rentrent dans une catégorie nombreuse de faits analogues que l'histoire religieuse a enregistrés. Au sein d'une association qui use des procédés habituels aux sociétés secrètes, l'initiation mystérieuse, le serment solennel, la menace, quelquefois le poignard pour ceux qui violent la foi jurée, on trouve un enseignement de dogmes cachés, des rites impurs, la surexcitation des âmes et des sens. Qu'on fasse, pour ces horreurs, la part de l'exagération aussi large que l'on voudra, il en restera assez pour accuser un certain état des esprits qui ne s'était pas encore produit à Rome et qui y restera en se développant. Les bacchanales proscrites reparurent[1]; les prêtres de Jupiter Sabasius en renouvelèrent les scandales. Il fallut, en 140, chasser de Rome ces pieux roués avec les astrologues chaldéens[2]; mais ils revinrent bientôt et à leur suite beaucoup d'autres. Sylla, le conservateur à outrance, ramènera l'Enyo des Cappadociens, et Varron pourra dire : « Tous les dieux de l'Égypte se sont abattus sur Rome. »

On vient donc d'assister aux très-humbles et très-honteux commencements d'une révolution morale qui exercera la plus grande influence sur les destinées de l'empire.

Si l'on rapproche de ce récit ce qui a été dit au troisième chapitre du premier volume, on verra que, pour les choses religieuses, l'esprit romain a traversé, avant d'arriver au christianisme, trois phases qui se sont succédé naturellement.

La première a été marquée par le caractère étroit et sec de la religion latino-sabine.

La seconde apparut, quand le pesant esclavage de ce cérémonial formaliste, bon pour des paysans grossiers, devint insupportable à des hommes qui, ayant conquis beaucoup de provinces et beaucoup d'idées, commençaient à croire que la sagesse humaine valait mieux, pour les affaires de ce monde, que la faveur de Jupiter. Ils conservèrent le vieux culte comme moyen de gouvernement, et, jusqu'à la fin

[1] Tite Live, XXXIX, 8-19. Malgré les sévérités de l'année 186, les bacchanales continuèrent avec un peu plus de prudence d'abord, plus tard sans aucune retenue, mais en cessant de se cacher, ce qui, aux yeux du gouvernement, en ôtait le danger. A Lavinium, dit saint Augustin (*Civ. Dei*, VII, 21), elles étaient célébrées durant un mois au milieu des plus honteuses obscénités. Ce sera toutefois justice d'ajouter que jamais les Romains n'introduisirent dans leur culte public ces prostitutions sacrées qui déshonoraient tant de religions orientales. Leur réserve préserva l'Occident de cette honte. Sur ces désordres considérés comme actes pieux, voyez J. Baissac, *les Origines de la religion* (1877).

[2] Val. Max., I, III, 1; Cic., *de Leg*. II, 15.

de l'empire païen, ils laisseront les institutions religieuses confondues avec les institutions politiques, mais ils renoncèrent pour eux-mêmes aux anciennes croyances, sans en chercher d'autres ; et les meilleurs s'arrêteront dans cette voie moyenne de bon sens et de doute indulgent où s'établit Horace lorsqu'il écrivit ces vers, qui durent paraître aux dévots fort impertinents : « Que Jupiter donne la vie, la richesse, moi, je me donnerai une âme toujours égale que ne troublera jamais la fortune favorable ou contraire[1]. » C'est l'époque que nous avons atteinte, celle du scepticisme.

Déjà la troisième se montre. Le doute philosophique des consulaires, dont la Grèce avait fait l'éducation, n'était pas à l'usage de tout le monde. Ceux qu'une constitution nerveuse, facilement excitable, portait aux passions ardentes ou aux vives imaginations, les femmes surtout, commençaient à délaisser les dieux nationaux, trop longtemps sourds à leurs prières, et portaient leurs offrandes aux divinités qui leur arrivaient de l'Orient, avec tout un cortége de rites étranges par lesquels les esprits et les sens étaient enflammés. C'est la préparation à la transformation dernière ; mais il faudra quatre siècles pour que ces âmes froides et intéressées arrivent au mysticisme, pour que ces hommes passent de leurs folles joies à la tristesse religieuse, du culte de la vie à celui de la mort. On voit comme tout chancelle dans cette vieille Rome : mœurs et croyances ; attendons-nous donc à voir bientôt une Rome nouvelle.

V. — INFLUENCE DE LA GRÈCE SUR LA LITTÉRATURE ROMAINE.

Ces vaincus qui soumettaient leurs vainqueurs ont-ils exercé sur les lettres romaines une heureuse influence ? Il n'avait pas encore jailli de l'âme d'un Latin quelques-uns de ces cris de douleur ou d'amour que jette le poëte véritable. La poésie est chose individuelle, et, dans la vieille Rome, la sévère discipline des lois et de la coutume, *mos majorum*, n'avait pas permis l'essor du génie individuel. Aussi s'était-il produit ce phénomène, unique parmi les nations, qu'un peuple était arrivé à une haute fortune politique, sans avoir allumé le foyer littéraire où s'entretient la flamme du patriotisme et des grandes idées.

Quand les Romains se mirent à l'école de la Grèce, ils n'avaient

[1] *Ép.*, I, XVIII, 111-112 ; *Carm.*, II, III

encore formé ni leur langue ni leur goût ; de sorte que leur littérature, du jour où elle commença, fut marquée du caractère qu'elle garda toujours, l'imitation de la Grèce ; et cette dépendance, docilement acceptée, l'empêcha de se frayer une voie particulière ; elle resta un écho des voix puissantes et gracieuses que la Hellade avait entendues.

L'ancienne Rome avait eu sans doute des chants d'un caractère rude et grossier que le temps aurait assoupli, et elle possédait des traditions, des légendes, de glorieux souvenirs qui eussent été de précieux matériaux pour un poëte national. Mais ce poëte ne vint pas, et depuis le Calabrais Ennius[1], qui substitua l'hexamètre grec à l'ancien vers saturnin, la poésie indigène, négligée, se perdit sans retour. Séduits par les formes brillantes de la littérature grecque, les grands de Rome, les Scipions surtout, la popularisèrent avec un zèle qui alarma le patriotisme de Caton. Tout le monde parlait grec[2], l'Africain comme Paul Émile, qui rapporta les livres de Persée, Flamininus comme Scipion Émilien, qui savait Homère par cœur. Le grand pontife P. Crassus en connaissait tous les dialectes ; Caton lui-même l'apprit, et Ennius ouvrit sur l'Aventin une école pour cette langue. L'année de la bataille de Pydna, Cratès de Mallos, le commentateur d'Homère, venu à Rome[3], y donna des leçons qui attirèrent la foule, et Sylla pourra permettre à des envoyés grecs de haranguer le sénat dans leur langue.

Sans doute le rude idiome du Latium gagna dans ce commerce plus de souplesse et d'élégance[4]. Mais on ne se contenta pas de prendre les idées : on prit les mots, et quelques-uns allèrent jusqu'à mêler les deux langues, comme Lucilius, dont la phrase n'était parfois qu'une marqueterie de mots grecs et latins[5]. Fabius Pictor avait déjà écrit, au temps de la seconde guerre Punique, une histoire de Rome en grec. Un sénateur, Postumius Albinus, suivit cet exemple, en s'excusant, à la préface, d'avoir peut-être commis des fautes dans cet idiome étran-

[1] Ennius, né en 239, est mort en 169.

[2] Les nombreux otages amenés de Grèce en Italie firent entrer le grec, pour beaucoup de familles, dans les relations de la vie privée.

[3] Suét., *de Ill. gramm.*

[4] Voy. t. Ier, p. 503.

[5] Hor., *Sat.*, I, x, 23 : *Sermo linguâ concinnus utrâque suavior.* Cicéron (*de Off.*, I, 31) relève le même ridicule, quoiqu'il mette du grec presque dans chacune de ses lettres à Atticus. (Voy. aussi Juv., *Sat.*, VI.) Un préteur, Albicius, était allé jusqu'à oublier sa langue maternelle. (Voy. *Fragm. Lucilii.*) Lucullus écrivit aussi en grec, de même que Cicéron ; mais celui-ci se gardait bien d'y laisser des barbarismes, comme faisait Lucullus, exprès, disait-il.

ger; à quoi Caton répondait : « Mais étais-tu donc forcé d'écrire en cette langue? » Flamininus, du moins, ne faisait point de barbarismes dans les vers grecs gravés sur les boucliers d'argent qu'il suspendit aux murs du temple de Delphes : « Salut à vous, ô Dioscures, joyeux et habiles écuyers, Titus, du sang troyen, vous dédia cette noble offrande quand il donna la liberté aux Hellènes[1]. »

Le plus original des écrivains de Rome, Horace, commencera par des vers grecs, et, au milieu de ses succès, il dira encore à ses concitoyens : « Nuit et jour lisez les Grecs. » Que de choses nouvelles, en effet, philosophie et science, galanterie amoureuse et ton précieux du petit-maître, poésie lyrique et vers élégiaques, que de nouveautés avait maintenant à exprimer cette langue qui, durant des siècles, n'avait su que dire, d'un coup, le fait brutal, comme une arme, couverte encore des scories de la fonte, frappe, mais ne brille pas. Du reste, ce que la littérature romaine mise à l'école de la Grèce perdit en originalité, elle le gagna en développement rapide, parce qu'elle puisa dans le plus riche trésor des richesses littéraires. Dès que le contact se fut établi entre le génie romain et le génie grec, une vive lumière brilla sur l'Italie, et Rome eut de grands poëtes.



Dioscures à cheval[2].

Dans cette première période de la littérature romaine on retrouve donc partout les formes et l'esprit de la littérature hellénique. On traduit, on imite, on prend le rhythme même. Le genre qui réussit le mieux, la comédie, n'a rien de romain; mais ce n'est pas non plus la comédie aristophanesque. La noblesse était trop puissante à Rome, pour souffrir les libertés qu'Aristophane s'était données dans Athènes, et la terrible loi des Douze Tables sur les vers outrageants était toujours en vigueur[3]. « Quelle folie est la mienne, s'écrie Plaute, avec une modestie qui n'était qu'une sage prudence, quelle folie de me mêler des affaires publiques, quand nous avons des magistrats pour y veiller[4] ! » On copie Ménandre, Philémon et Diphile[5]. Aussi dans les pièces de Plaute et de Térence[6] se croirait-on à Athènes, bien que le

[1] Plut., *Flam.*, 12.

[2] P. PAETVS ROMA. Les Dioscures à cheval. Revers d'un denier d'argent de la famille Ælia.

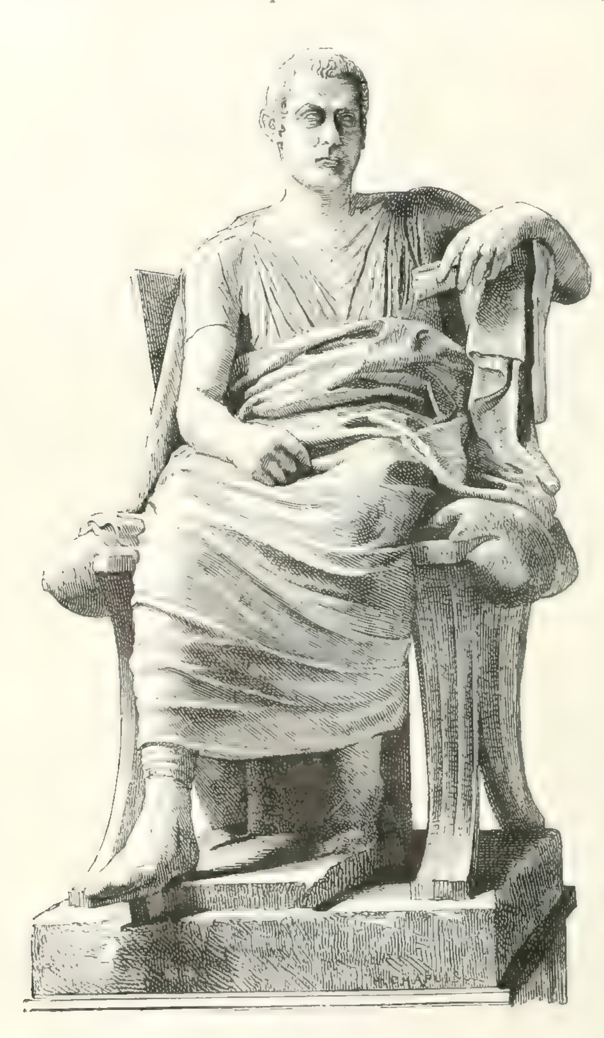
[3] Voy. t. Ier, p. 212.

[4] *Persa*, I, II.

[5] Pour comprendre la supériorité de Ménandre sur les comiques latins, ses imitateurs, voyez Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, II, XXIII.

[6] Plaute, né à Sarsina en Ombrie vers 254, mort en 184; Térence, né à Carthage, enlevé

premier soit Ombrien et le second Carthaginois. Ils ne s'en cachent pas : « J'ai transporté Athènes à Rome, dit l'un d'eux, sans architecte[1]; » et il promet mille bons mots, tous attiques[2]. Le plus grand éloge que César fasse de Térence, c'est de l'appeler un demi-Ménandre. Au lieu du tableau des mœurs nationales, ce n'est plus, sauf quelques rares allusions, que la peinture affaiblie des vices et des ridicules de l'homme : l'art y perd en force et en vérité. Cependant, çà et là, Plaute au moins se souvient qu'il est à Rome; et le sénateur qui court à la curie, parce qu'on y partage les commandements; le pauvre diable qui va recevoir sa part d'un *congiarium;* le jeune élégant qui ne se fait pas scrupule de voler une courtisane en attendant qu'il pille une province; ces femmes dont le luxe irrite Mégadore autant que Caton, ces épouses à la dot de 10 talents[4], fidèles, mais grondeuses et revêches, comme ont dû l'être bon nombre de ces matrones, que leurs maris ne pouvaient empêcher



Ménandre[3].

par des pirates dans son enfance et vendu au sénateur Terentius Lucanus, mort à trente-cinq ans dans un naufrage.

[1] Plaut., *Trucul.*, au *prol.*

[2] *Persa*, III, I, 67

[3] Statue du Vatican, galerie des statues.

[4] Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, II, XXIII.

de faire une émeute pour une question de toilette; ce client qui ne veut pas déshonorer par le négoce sa dignité de citoyen, mais qui vend son témoignage et vit de ses parjures; ce vieux célibataire enfin dont le sensuel égoïsme se développe si complaisamment, et ce précoce débauché qui menace du fouet son précepteur de condition servile; tous ces personnages de comédie ont bien vécu à Rome[1].

Ajoutons-en un autre, le parasite, arrivé d'Athènes, mais qui va pulluler autour de ces tables maintenant si bien garnies[2], et que Plaute nous montre relisant, pour le prochain souper, ses vieux cahiers de bons mots, ou s'irritant contre l'importation récente des cadrans solaires, qui marquent si lentement l'heure de la bombance. « Que les dieux confondent celui qui inventa les heures et qui, le premier, plaça dans cette ville un cadran solaire. Le traître m'a coupé le jour en morceaux ! Dans mon enfance, le ventre était une horloge bien plus juste. Jamais il ne manquait de m'avertir à temps et jamais il ne se trompait, à moins qu'il n'y eût rien à manger. A présent, quoi qu'il y ait, il n'y a rien, tant qu'il ne plaît pas au soleil[3]. » Je sais que les poëtes comiques, qui prétendent peindre la société, en peignent seulement les travers, les ridicules et les vices exceptionnels; qu'un seul de leurs vers, bien frappé, fait plus de bruit dans le monde que la vertu de mille femmes, parce que cette vertu, qui n'a pas au théâtre sa demeure habituelle, se cache à la ville. Aussi, malgré tous les *Grécules*, je crois qu'il y avait d'honnêtes gens à Rome, tout comme il s'y trouvait, malgré Épicure, beaucoup de croyants. La vie intime d'un peuple ne s'altère qu'avec une extrême lenteur. Ce qui peut rapidement changer ce sont les mœurs des nouveaux enrichis. Tous les jours nous le voyons pour quelques-uns, Rome le vit pour beaucoup, parce que, pour beaucoup, ce passage de la pauvreté à la fortune fut sou-

[1] *Trucul.*, v. 80-90 ; *Pœnulus*, 659. Pour d'autres allusions de Plaute, voyez *les Captifs*, *Charançon*, *l'Asinaire*, *Casina*, et dans *Curculio* (IV, I, 478-500), sa description de Rome : « Avez-vous besoin d'un parjure, allez au Comitium; d'un menteur, cherchez du côté du temple de Vénus Cloacine...; au bourg Toscan, vous aurez les gens qui se vendent eux-mêmes; au Vélabre, les devins et les débauchés qui hantent la maison de Leucadia Oppia. » Voyez aussi, dans *les Ménechmes*, les scènes de triponnerie que les deux héros de la pièce, gens de bonne maison cependant, se permettent. A la cour de Louis XIV, on trichait au jeu; à celle d'Auguste, on mettait la main dans la poche de son voisin (Catul., *Carm.*, XII, 25), et l'usage datait de loin.

[2] C'est Épicharme, puis Alexis, qui introduisirent le parasite sur la scène, au théâtre d'Athènes. Voyez, p. 201, comment parlait un des parasites d'Alexis.

[3] Fragm. de la *Béotienne*. Ces paroles de Plaute donneraient tort à Pline (*Hist. nat.*, VII, 60), qui prétend que la première horloge solaire fut apportée à Rome par Papirius Cursor, douze ans avant la guerre de Pyrrhus. Voy. t. Ier, p. 516.

dain. Mais, à côté de désordres éclatants, l'ancienne austérité se conservait dans de nombreuses familles. Il se trouvait des Virginius qui



Un festin (*Symposium*)[1] (p. 255).

préféraient pour leurs enfants la mort à la honte[2]. Les matrones

[1] Peinture de Pompéi; dessin tiré de Nicollini, *Museo Borbonico*.

[2] Pontius Aufidianus et Atilius Philiscus tuent leur fille; Fabius Maximus Servilianus, son fils; Menius, le plus cher de ses affranchis. Pour affaire de mœurs, un tribun du peuple est condamné, et aucun de ses collègues ne veut intervenir, un primipilaire meurt en prison; des adultères sont mis à mort, d'autres émasculés, et les auteurs du châtiment ne sont pas inquiétés, etc. (Val. Max., VI, 1, 3-13.)

pouvaient encore entrer la tête haute dans le temple de la Pudeur et plus d'une faire écrire, comme Claudia, sur son tombeau : « Douce en sa parole, charmante en sa démarche, elle aima son mari de tout cœur, garda la maison et fila la laine, *domum servavit, lanam fecit*[1]. » Plaute lui-même ne fait-il pas dire à Alcmène : « Ma dot, c'est la chasteté, la pudeur et la crainte des dieux ; c'est mon amour pour mes proches ; c'est d'être soumise à mon époux, bienfaisante aux bons, serviable aux gens de cœur. » Lucrèce, si terrible à l'amour, accorde au sage qu'il peut aussi trouver le bonheur dans une honnête union, comme l'ancien temps en avait connu, comme les temps nouveaux en connaissent encore. Cette Alcmène de Plaute s'appellera bientôt Cornélie, la fille de Scipion et la mère des Gracques.



La déesse Pudicité[2].

Il ne reste pas une seule pièce de ce Gaulois cisalpin, Cæcilius, que l'on égalait à Térence, dont il facilita les débuts, mais qui ne méritait pas cet honneur, à en juger par les citations d'Aulu-Gelle.

Deux autres poëtes, l'un qui précéda Plaute, l'autre qui le suivit, Nævius, soldat de la première guerre Punique, qu'il chanta dans un poëme admiré de Cicéron, et Lucilius, qui combattit avec Scipion

[1] Orelli, 4848.
[2] Statue du Musée du Louvre, n° 124 du catalogue Clarac.

Émilien devant Numance, eurent sinon plus de talent, du moins plus de courage et d'originalité. Nævius écrivait dans le vieux rhythme national, en vers saturnins, et les titres latins de plusieurs de ses pièces[1] indiquent qu'il se plut à représenter les mœurs du petit peuple de Rome. Nous savons aussi qu'il ne craignit pas de s'attaquer aux plus puissants citoyens. Deux fois ses vers lui valurent l'honneur de la persécution. L'histoire doit lui rendre la place qu'il avait si audacieusement prise en face des nobles, et mêler le pauvre Campanien à la grande lutte soutenue par Caton contre les Scipions. Ennemi de l'influence grecque, qu'il vit commencer, il fit écrire sur son tombeau : « Si les dieux pouvaient pleurer les mortels, les Muses pleureraient Nævius le poëte. Quand il fut descendu au trésor de Pluton, ils oublièrent à Rome leur belle langue latine. » Il avait raison de redouter cette invasion des formes et des idées grecques ; la comédie d'Athènes (*palliata*) effaça celle de Rome (*togata*), et le temps n'a presque rien sauvé de Nævius, si ce n'est quelques vers parmi lesquels celui-ci, qui lui fait honneur : « Toujours, j'ai préféré la liberté à l'argent. » Ceux qui, comme lui, voulurent peindre les mœurs nationales n'ont pas eu meilleur sort[2].

Quant à Lucilius, riche chevalier, ami d'Émilien et grand-oncle de Pompée[3], sa naissance le protégea, il écrivit impunément trente satires, genre qu'il créa et qui est resté très-romain, grâce à Horace, Perse et Juvénal. Il y raille le riche et le pauvre, le peuple et les grands, « qui, du matin au soir, courent au Forum, préoccupés d'un seul souci, feindre l'honnêteté et se tromper les uns les autres. » Consuls, triomphateurs, les Metellus, Carbon, le farouche Opimius, Cassius, Cotta « le mauvais payeur », Torquatus, Tuditanus « le poltron », Calvus « le mauvais homme de guerre », personne n'échappa à sa verve, ni Lupus, juge prévaricateur et impie, ni Gallonius, gouffre vivant, pas même « le nez du préteur désigné[4] » : — « Ils croient pouvoir impunément commettre tous les crimes. Ils sont nobles, cela suffit pour fermer la

[1] *Agitatoria, Ariolus, Bubulcus, Cerdo, Figulus, Fullones, Lignaria, Tunicularia.*

[2] Atranius, Fabius Dossennus, Titinius, Quinctius Atta, et le grand faiseur d'Atellanes, Pomponius de Bologne.

[3] Né à Suessa-Aurunca, en 148, selon Eusèbe, mais probablement plus tôt ; le plus long de ses huit cents fragments n'a que treize vers. (*Lucil. reliq.*, édit. Douza.) On a dit, à tort, qu'il fut le premier Romain de noble condition qui ait donné une partie de sa vie aux lettres D'abord il en donna une bonne part aux affaires, puisqu'il fit fortune dans les fermes publiques, et Caton, Fabius Pictor, avaient beaucoup écrit.

[4] *Nec designati rostrum prætoris.* Il n'épargna que la vertu, dit Horace, *uni æquus virtuti* (*Sat.*, II, I, 70).

bouche aux mécontents. » — « Aujourd'hui, disait-il encore, l'or tient lieu de vertu ; sur ce que tu en auras, on mesurera ton mérite. » Est-ce effet du hasard ou intention du poète ? Dans ses fragments on ne retrouve ni le nom de Nævius ni celui de Plaute, tandis que les traducteurs de la Grèce, Ennius, Pacuvius, Cæcilius, y sont rudement flagellés ! Le peuple aime à rire de lui-même. Cette satire des hommes de son temps valut à Lucilius une immense popularité. Quand il mourut, les citoyens, dit-on, voulurent faire les frais de ses funérailles.



Térence[1].

Nous n'avons rien à dire de Térence qui, selon Montaigne, sent son gentilhomme. C'est un poète correct, qui jamais ne « bouillonne »,



Scène de comédie[2].

comme on le disait de Nævius, et qui s'adressait moins au peuple qu'à Lælius et à Scipion. Il peint des caractères de tous les temps, et, s'il

[1] Médaille *unique* du musée de Gotha. Visconti, *Iconog. romaine*, p. 148, n° 5.

[2] Roux, *Herculanum et Pompéi*, t. III, p. 60-61, pl. 125. Il semble que l'artiste a emprunté les motifs de sa fresque au *Soldat fanfaron* de Plaute ou à l'*Eunuque* de Térence. L'homme à la lance pourrait bien être le matamore qui s'appelle lui-même le *Preneur-de-villes*. Dans ce cas l'acteur qui lui parle serait l'esclave *Palestrion*, un des ancêtres de notre Mascarille. Les deux vieillards assis à droite et à gauche paraissent être la représentation de deux auteurs comiques, comme nous mettons au pourtour de nos salles de théâtre les noms ou les bustes des écrivains dont on y a joué les pièces. Les masques de théâtre, usage venu d'Athènes, servirent d'abord aux acteurs d'Atellanes (voy. t. I[er], p. 510); ils semblent avoir été introduits dans les représentations comiques par Roscius, vers l'année 100. (Rutschius, *Gramm. Latinæ auct. ant.*, t. III, p. 486.)

charme les lettrés par l'élégance de son langage, il ne fournit pas à l'historien un trait que celui-ci ait profit à retenir, si ce n'est qu'il c'était enfin formé, dans la Rome de ce temps, une société de beaux esprits. Mais cela même est un caractère des mœurs nouvelles.



Thalie[1].

Nous ne faisons aussi que mentionner les tentatives dramatiques de Nævius et d'Ennius, *l'Éducation de Romulus et de Remus* du premier, *le Siége d'Ambracie* du second. La Melpomène grecque n'a jamais franchi les flots de l'Adriatique. Pour la tragédie, il faut un idéal que les Romains n'avaient pas. Eschyle et Sophocle vivaient près des dieux et des héros; les dieux de Rome, enfermés dans le Capitole, près du lieu où délibéraient les sages, étaient eux-mêmes trop graves pour avoir des aventures, et ses grands hommes, soldats du devoir, portaient bien la couronne civique, mais n'avaient point au front l'auréole des héros. Ni les uns ni les autres ne pouvaient donner la grande inspiration poétique.

La tendance générale de cette littérature est aussi celle de la Grèce d'alors, l'impiété. J'ai déjà dit qu'Ennius avait traduit le livre d'Évhémère; dans ses fragments et dans ceux de Pacuvius, on voit les au-

[1] *Musée Pio Clementino*, t. I, pl. 18, et Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 509, n° 1025. Cette statue a été trouvée dans le bois d'oliviers de Tivoli, au lieu dit Pianella di Cassio. Les représentations assises de la Muse de la comédie sont rares.

gures, les aruspices et les devins se moquer sur le théâtre, aux grands applaudissements du peuple, dit Cicéron[1], des mêmes dieux qu'ils adoraient dans les temples. Lucilius, qui n'épargnait pas plus les hôtes du ciel que ceux de la terre, représentait les douze grands dieux assis en conseil, et se riant des gens qui leur donnaient le titre de pères; ou bien, Neptune s'embarrassant dans une discussion d'où il ne peut sortir, et disant pour s'excuser que Carnéade lui-même ne s'en tirerait pas[2]. Ailleurs il se moque des Romains « prosternés et tremblants devant ces vains simulacres imaginés par Numa, comme les enfants qui prennent les statues pour des hommes, donnant un cœur vivant au marbre et au bronze, et mettant la vérité là où n'est que le mensonge. » De temps à autre, Plaute est tenté de croire à un être supérieur et à sa providence; sa comédie du *Rudens* a même une inspiration morale et religieuse. La pièce



Melpomène[3].

[1] *De Div.*, II, 50 : *Ennius, qui magno plausu loquitur, adsentiente populo : Ego deum genus esse semper dixi et dicam cœlitum, Sed eos non curare opinor quid agat humanum genus.* Ailleurs encore il fait dire à Télamon (Cic., *de Nat. deor.*, III, 32) : *Cur di homines negligant : nam si curent, bene bonis sit; male malis, quod nunc abest.* Cicéron assure que de son temps c'était l'opinion de beaucoup de philosophes : ....*nec irasci deum, nec nocere* (*de Off.*, III, 28). Il parle des oracles avec fort peu de respect (*de Div.*, II, 56) et croit que les peintures qu'on fait des champs Élysées sont *somnia optantis, non probantis.* César professait ouvertement l'athéisme. Cf. Martha, *Lucrèce*, p. 130 et suiv.

[2] Cic., *de Rep.*, III, 6. Il se moquait aussi du culte des images : *eorum stultitiam qui simulacra deos putant esse deridet* (Lact., *Inst. Div.*, XIV, 22).

[3] Statue colossale du Louvre qui ornait probablement le théâtre de Pompée; n° 348 du cata-

s'ouvre par un prologue que récite un être divin, l'étoile Arcturus, apparaissant sur la scène au milieu des nuages, le front ceint d'une auréole étoilée, et qui disait aux spectateurs : « Je suis un habitant du ciel, un de ces génies qui règnent la nuit parmi les astres, et que Jupiter envoie pendant le jour sur la terre pour observer les actions des hommes et lui en rapporter un compte fidèle[1]. Il revise lui-même les sentences des juges et des puissants; si l'on gagne sa cause par l'intrigue et la fraude, l'amende qu'il inflige tôt ou tard surpasse de beaucoup le gain qu'on a dérobé. Le crime et la vertu sont inscrits par son ordre sur des registres éternels. C'est moi qui ai soulevé aujourd'hui la tempête contre le perfide que vous verrez se traîner sur la plage[2]. » Mais tous ses dieux, diseurs de prologues, ne sont pas aussi respectables; son Jupiter a des mœurs scandaleuses. Et que devaient penser les fidèles quand Plaute représentait le père des dieux et des hommes humant la fumée qui s'échappait des casseroles d'un cuisinier bavard, ou s'allant coucher sans souper, quand le cuisinier ne travaillait pas, et Sosie expli-



Anubis[3].

logue Clarac. Rome eut quelques traductions ou imitations de tragédies grecques, surtout d'Euripide. Les pièces d'Accius, parmi lesquelles se trouvaient aussi des sujets romains, ont péri. Cicéron (*pro Planco*, 24; *pro Sestio*, 56) lui accorde de grands éloges; il reste de son *Prométhée* un monologue qui ne serait pas indigne d'Eschyle. (Egger, *Lat. serm. vet. reliq.*, p. 197. Cf. Neukirch, *Diss. de Fab. togata ac de L. Afranio;* Bothe, *Poet. scen. latin.*, et Maittaire, *Oper. et fr. vet. poet. lat.*)

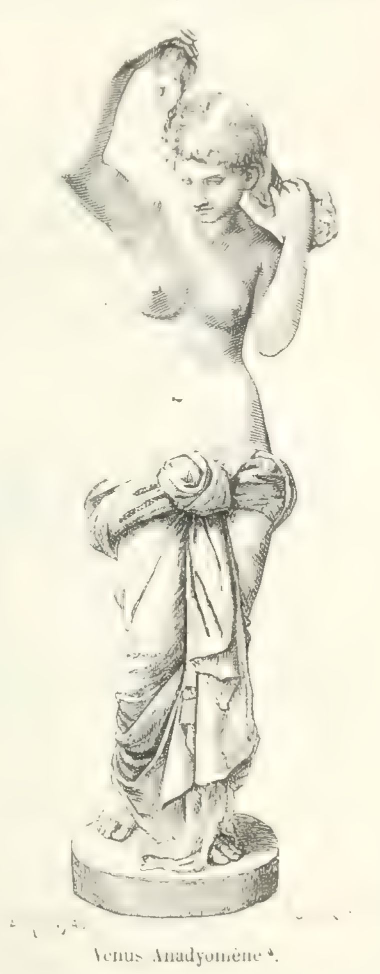
[1] *Est profecto deus qui quæ nos gerimus auditque et videt* (*Capt.*, 242).

[2] Naudet, t. VIII, p. 233 de sa traduction de Plaute.

[3] Anubis (*Musée Capitolin*, III, pl. 85). Statue romaine trouvée à Porto d'Anzio (Antium), en 1749, et qui montre la confusion des idées romaines et égyptiennes. La tête de chacal que les

quant que le jour tarde à paraître, parce que Apollon a peine à se lever, ayant bu la veille plus que de raison[1]. Bientôt les mimes montreront chaque jour au peuple « Anubis adultère, Diane battue de verges et trois Hercules affamés[2]. »

Un poète de l'âge suivant, mais qui par son style et ses pensées appartient au temps dont nous parlons, Lucrèce, a développé avec une audacieuse éloquence les doctrines matérialistes d'Épicure. Il est venu, dit-il, pour délivrer les âmes des chaînes de la superstition[3], pour relever les cœurs que la terreur comprime, pour mettre fin à ces offrandes de victimes que les hommes, dans leur effroi, amènent sans relâche au pied des autels. Si, dans sa magnifique invocation du premier livre, il s'adresse à Vénus, c'est que pour lui Vénus est la Nature même qui, de sa puissante vie, répare sans cesse l'œuvre de la mort. Il relègue les dieux loin du monde et des hommes dans un inutile repos, et il ne veut pas que la foudre soit la providence des dieux. Il arrache à Jupiter son tonnerre, « flamme aveugle qui brise les temples sacrés, égare sa fureur dans les déserts ou sur l'Océan, et passe à côté d'un coupable pour aller frapper une tête innocente. »



Vénus Anadyomène[4].

derniers donnaient à leur Anubis, conducteur des âmes, est remplacée par une tête de chien; le sceptre à tête de lévrier, par le caducée de Mercure, qui conduisait aussi les âmes aux enfers, et la main droite tient un sistre. Cet instrument sacré, fait de bronze, d'argent ou d'or, était formé de trois ou quatre tiges métalliques passées dans un châssis ovale; on l'agitait dans les fêtes d'Isis, de manière à en tirer des sons. Plutarque (*de Iside et Osir.*) prétend qu'on voulait signifier par là l'agitation des quatre éléments qui composent le monde et par lesquels toutes choses sont constamment détruites et recomposées.

[1] *Pseudolus*, 854 et 860.

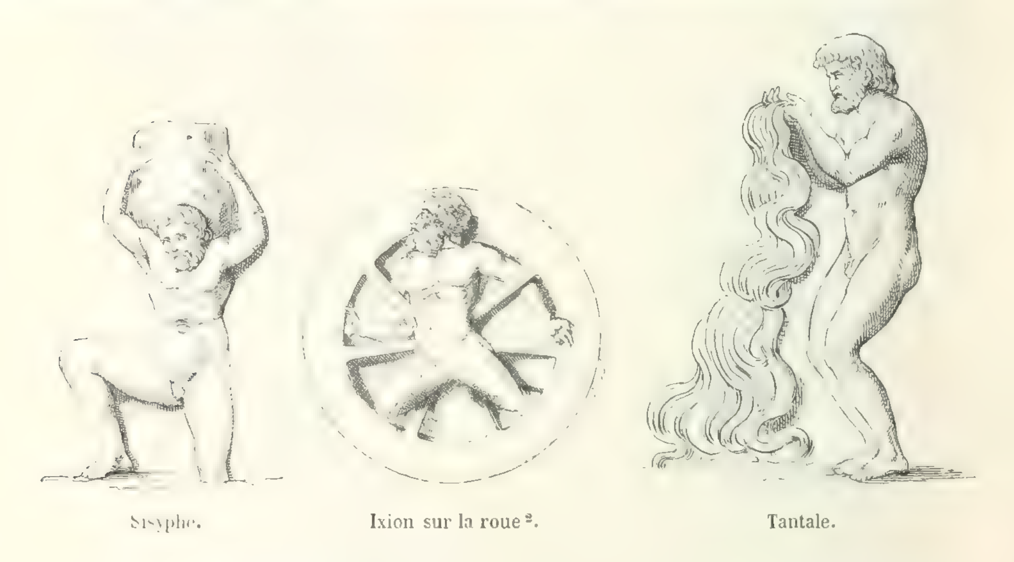
[2] Tertull., *Apol.*, 15.

[3] *Religionum animum nodis exsolvere pergo* (I, 931), et il termine le sacrifice d'Iphigénie par le vers fameux :

Tantum religio potuit suadere malorum.

[4] Ou Vénus sortant des ondes. Musée du Vatican, *nuovo braccio*, n° 90.

Dans la création, tout pour lui s'expliquait par des causes physiques, et cet empirisme, il le recouvrait souvent de la plus grandiose poésie. « La foudre, c'est le vent qui s'enflamme dans sa course impétueuse; la vie, c'est la rapide succession des êtres qui se dissolvent et se recomposent [1]; la mort, le calme inaltérable du plus doux sommeil, et l'enfer, une invention des poëtes ou la conscience timorée des coupables. — Ce Tantale glacé d'effroi, sous le rocher qui le menace, n'est que l'homme épouvanté du vain courroux des dieux et qui se croit accablé de leur colère, sous les maux que lui inflige l'aveugle destin. Quel être pourrait suffire à une douleur éternelle et fournir l'éternel aliment de ses bour-



Sisyphe. Ixion sur la roue [2]. Tantale.

reaux? Combler son âme de tous les biens, sans la rassasier jamais, n'est-ce pas le supplice de ces jeunes filles qui versent incessamment dans un vase sans fond une onde fugitive? — Comme l'homme, le monde aussi mourra. Un jour, et peut-être ce jour le verras-tu toi-même, ces voûtes immenses, ébranlées par des chocs nombreux, s'écrouleront,

[1] C'est le principe de la science moderne : rien ne périt, tout se transforme.

[2] D'après un bas-relief gravé dans la magnifique édition de l'*Énéide* de Virgile, publiée par la duchesse de Devonshire (*l'Eneide di Virgilio recata in versi italiani da Annibal Caro*, 1819; 2 vol. in-fol., tirés à 164 exempl.). Les Grecs n'aimaient pas à représenter les sujets douloureux ou terribles : aussi avons-nous peu d'images de supplices. Nous donnons ceux des trois *damnés* les plus fameux du paganisme : Ixion sur sa roue; Sisyphe portant son rocher au sommet de la montagne, d'où il retombe toujours; Tantale en proie à une soif dévorante et voulant, de ses deux mains, puiser l'eau d'un fleuve qui fuit ses lèvres. Une peinture fameuse de Polygnote, dans la *Leschè* ou salle d'entretien de Delphes, représentait Tantale plongé dans l'eau, un arbre chargé de fruits au-dessus de sa tête et menacé de la chute d'un roc branlant. (Pausan., X, 31, § 1.)

et leurs brûlants débris se disperseront dans l'espace. — Ces vérités-là, ose-t-il ajouter, sont plus sûres que les oracles sortis du trépied d'Apollon[1]. » Bientôt César dira en plein sénat que la mort finit tout, et Cicéron, l'homme qui a écrit le *Songe de Scipion*, traitera de fables ineptes les doctrines d'une vie à venir[2] : « .... Quel mal la mort peut-elle faire, à moins qu'ajoutant foi à des contes puérils nous ne pensions que le méchant souffre des supplices aux enfers? Si ce sont là des chimères, comme personne n'en doute[3], que nous enlève donc la mort? Le sentiment de la douleur. » Du reste, les dieux eussent reçu, au théâtre et dans les livres, les hommages hypocrites que leur prodiguait le monde officiel dans les temples qu'ils n'en seraient pas moins morts. Les esprits, en s'éclaiřant, voyaient l'inanité de ces fables créées par l'imagination de peuples enfants, et, en devenant plus hommes, on avait moins besoin des dieux.

Mais la vieille religion ne s'en va pas toute seule; la plus ancienne vertu de Rome, le patriotisme, se perd aussi dans cet empire immense, où il ne sait plus à quoi s'attacher. Lucilius se moque bien de cet Albutius qui « aime mieux être d'Athènes que de Rome et qu'en plein Forum on salue en grec, Χαῖρε » ; il a beau dire encore qu'il faut « subordonner ses intérêts personnels à ceux de ses proches, et l'intérêt de ses proches à l'avantage de la patrie » : voici Lucrèce qui écrira un poëme de sept à huit mille vers où il ne mettra qu'une fois et par hasard le nom de Rome[4]. Cependant Rome avait, plus que jamais, besoin de citoyens résolus et dévoués; mais ce n'étaient pas les vers de Lucrèce, quelle qu'en fût la magnificence, qui pouvaient lui en donner : « Il est doux, lorsque la tempête soulève la mer immense, de contempler du rivage le marin battu des flots... ; de voir des périls qu'on ne court pas soi-même et d'assister aux batailles engagées dans la plaine, sans prendre sa part du danger. Mais il est plus doux encore de s'élever aux cimes sereines de la science, dans les sanctuaires inviolables que construit la pensée des sages, et d'où l'on aperçoit au loin les hommes, errant çà et là dans la vie, luttant de génie, disputant de noblesse et s'épuisant nuit et jour en efforts infinis pour saisir la fortune ou la puissance. O misérables humains! Esprits

[1] Virgile croit aussi à la fin du monde, mais pour espérer son renouvellement.
[2] *Pro Cluentio*, 61 : *....ineptiis ac fabulis.*
[3] *Quæ si falsa sunt, id quod omnes intelligunt...* (*ibid.*).
[4] Le vers où il supplie Vénus de demander à Mars la fin des combats :

....petens placidam Romanis, incluta, pacem.

aveugles qui ne comprenez pas que ce qu'il faut à l'âme, c'est d'être délivrée des soucis et des craintes superstitieuses! »

Voilà de belles images, mais ce grand poëme ne sera jamais une école de patriotisme. Avant Lucrèce, un autre élève de la Grèce, l'Apulien Pacuvius, avait dit : « La patrie! elle est où l'on vit bien[1]. »

Le ciel et l'enfer se correspondent : qui nie l'un, nie l'autre. On ne croyait pas qu'il y eût des expiations ou des récompenses d'outre-tombe. Les lettrés ne parlaient même plus de cette vie triste et silencieuse des mânes, si chère aux Romains des anciens jours[2]. Le stoïcien Panætios, ami d'Émilien, disait, avec la plupart des rhéteurs accourus à Rome, que l'esprit meurt en même temps que le corps[3]. Catulle le répète en des vers souvent imités : « Le soleil peut s'éteindre et renaître; mais nous, lorsqu'une fois s'est éteinte la lueur fugitive de nos jours, il nous faut dormir une nuit éternelle[4]. » Il est inutile de demander à Lucrèce ce qu'il en pense; nous le savons déjà. Mais un poëte né avant la seconde guerre Punique, plus rapproché par conséquent des anciennes mœurs, terminait déjà la destinée humaine au tombeau, comme la comédie s'achève au théâtre, par le *plaudite, cives*. Dans l'épitaphe qu'il s'était composée, il disait : « Jeune homme qui passes si vite, cette pierre t'appelle : regarde et lis. Ici sont les os de Pacuvius le poëte. Je n'ai rien d'autre à t'apprendre. Adieu[5]. » Lucilius n'en dit pas davantage.

De tous ces adversaires du polythéisme romain, le plus redoutable était Lucrèce; car, aux caprices des dieux, il substituait les lois immuables de la nature, et il remplaçait des sarcasmes qui faisaient sourire par un système qui faisait penser. Tout le monde le lit et lui emprunte, même Virgile, qui du moins lui rend hommage dans ces beaux vers : « Heureux qui a pu pénétrer les causes premières des choses et mettre sous ses pieds les puériles terreurs, le destin inexorable et les vains bruits de l'avare Achéron[6]; » mais personne ne le cite : l'hypocrisie religieuse de la société officielle commandait le silence autour du nom de ce grand réprouvé.

[1] Cic., *Tuscul.*, V, 37. Pacuvius, neveu d'Ennius, était né à Brindes vers 220, et mourut à Tarente en 132. Il cultiva en même temps, à l'exemple de Fabius Pictor, la peinture et la poésie.

[2] Voy. t. Ier, p. 84.

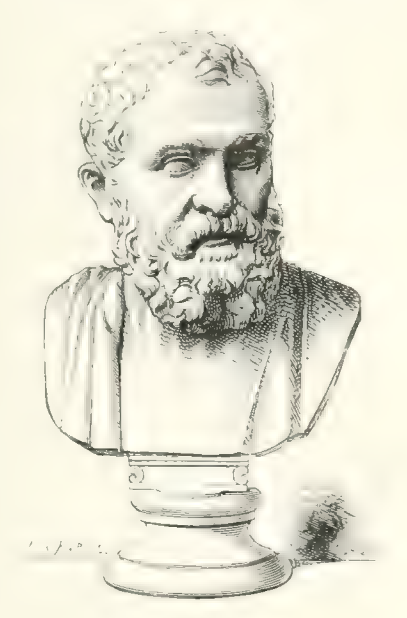
[3] Cic., *de Amic.*, 4.

[4] *Carm.*, V, 4-7.

[5] On a contesté l'authenticité de ces quatre vers; mais, s'ils ne sont pas de Pacuvius, ils sont bien de son temps.

[6] *Georg.*, II, 490.

On ne voit pas l'influence directe de la Grèce sur la prose latine. Fabius Pictor, dont Polybe faisait peu de cas, n'avait probablement lu ni Hérodote ni Thucydide; du moins rien de la grâce de l'un ni de la profondeur de l'autre ne se montre dans le peu que nous avons de lui [1]. Caton aussi était tout romain dans son traité *de Re rustica* que nous lisons encore et dans ses *Origines* qui sont une de nos grandes pertes classiques. Il nous reste les noms d'un certain nombre d'annalistes dont les livres seraient précieux pour l'histoire, mais ne le seraient sans doute pas pour l'homme de goût. Un d'eux pourtant, Cassius Hemina, semble avoir été un lettré, car Salluste n'a pas dédaigné de lui emprunter cette pensée : *Omnia orta occidunt et aucta senescunt*, « Tout ce qui a pris naissance doit mourir, tout ce qui croît déclinera [2]. »


Isocrate.

Dans une république, la tribune est un champ de bataille où celui qui sait vaincre peut tout gagner, les honneurs et le pouvoir. Il n'est pas rare que l'éloquence y tienne lieu de sagesse et d'expérience, que la parole y soit plus estimée que l'action. A Rome, où du moins l'on savait agir, on cultiva aussi l'art de persuader. Ces assemblées du sénat et du peuple, ces tribunaux en plein air, cette coutume des oraisons funèbres et des harangues militaires avaient formé de grands orateurs bien avant qu'on sût lire, au bord du Tibre, une philippique de Démosthène ou un des discours si laborieusement étudiés d'Isocrate.

Toutes les harangues que nous trouvons dans Tite Live ont été refaites par lui, et nous n'oserions les citer comme témoignage de l'ancienne éloquence latine. Mais on conservait, du temps de Cicéron, des discours qu'il admirait beaucoup. Le dernier siècle de la république fut fécond en orateurs puissants : à leur tête se placent Caton

[1] Voyez t. I[er], p. 93.
[2] *Jug.*, 2. Hemina avait dit : *Quæ nata sunt ea omnia denasci aiunt* (Nonius, *s. v. denasci*)

et Caïus Gracchus dont il sera parlé plus loin. Après eux, deux hommes éclipsèrent tous les autres au Forum : Antonius et Crassus. Grâce à Cicéron, le premier a une grande renommée d'orateur ; nous lui en ferions volontiers une autre, car il était le type achevé de l'avocat qui se considère avant tout comme un artiste en beau langage, à qui le succès suffit, quels que soient les moyens employés pour l'obtenir et la nature de la cause. Aussi ne voulut-il écrire aucun de ses discours, afin, disait-il, de pouvoir toujours nier, s'il arrivait qu'on cherchât à le mettre en contradiction avec lui-même. Cet habile homme, qui se vantait de ne rien devoir à la Grèce, n'avait donc pas eu besoin d'étudier la sophistique d'Athènes : il l'avait trouvée en lui.

Crassus, son émule, possédait la véritable éloquence ; nous citerons de lui de vives paroles, qui d'ailleurs montrent une scène du Forum romain. Plaidant un jour contre un débauché qui déshonorait sa noblesse par une vie inutile, M. Brutus, il voit arriver au Forum le convoi d'une Junia, tante de son adversaire ; il s'arrête et s'écrie : « Que veux-tu, Brutus, que cette femme annonce à ton père, à tous ces hommes illustres dont tu vois porter les images, à ce Brutus qui délivra le peuple romain de la domination des rois ? Que dira-t-elle de tes occupations ? A quels soins, à quelle gloire, à quelle vertu te montrera-t-elle appliqué ? A augmenter ton patrimoine ? il ne te reste rien : tes débauches ont tout dévoré. A étudier le droit ? C'est une tradition de ton père ; mais elle dira qu'en vendant ta maison tu ne t'es même pas réservé, dans le mobilier paternel, le siége du jurisconsulte ; la science militaire ? mais tu n'as jamais vu un camp ; l'éloquence ? mais tu as prostitué le peu de voix que tu avais à l'infâme métier de calomniateur. Et tu oses regarder tes juges en face ! tu oses venir au Forum sous les yeux de tes concitoyens ! Et tu ne trembles pas de honte en face de cette morte, devant ces images de tes pères[1] ! »

Des hommes capables de parler ainsi n'avaient rien à emprunter aux Grecs. Ceux-ci prétendirent cependant leur donner des préceptes de rhétorique, qui n'ont jamais fait un orateur, et ils leur fournirent certainement de bien dangereux exemples. Les rhéteurs avaient fait de la parole un art ; mais ils énervaient la pensée à force de la vouloir conduire, et peu leur importait l'idée, pourvu que l'expression eût une

[1] Cicéron, *de Orat.*, II, 55.

harmonieuse mélodie. Cicéron leur devra la trop grande abondance de ses premiers ouvrages [1].

Le droit est aussi une gloire toute romaine. Malgré quelques importations étrangères, le code décemviral est bien indigène dans son esprit et dans son ensemble, mais, comme science, ce fut à la Grèce que le droit romain emprunta ses principes. La brièveté des Douze Tables, la confusion introduite dans la législation par la diversité des édits prétoriens (*lex annua*), la difficulté de connaître les formules et les pantomimes allégoriques de la procédure [2], avaient amené déjà la formation d'une classe d'hommes qui se vouaient à l'explication des lois. Coruncanius, le premier plébéien arrivé, vers 254, au grand pontificat, avait fondé l'enseignement public du droit, et Ælius Pætus, vers 201, avait révélé tous les secrets juridiques. A leur exemple, quelques-uns des citoyens les plus considérables se vouèrent à ce sacerdoce nouveau, et les *responsa* des jurisconsultes [3] devinrent une nouvelle source, la plus abondante peut-être, pour le droit romain.

Cette science faite au jour le jour, suivant les besoins, manquait d'unité, parce qu'elle manquait d'un principe rationnel. Or, en Grèce, le stoïcien Chrysippe avait fondé une théorie du droit, en proclamant la loi naturelle « reine et souveraine de toutes les choses humaines et divines [4] ». Tous les hommes étant égaux et sociables, disait-il, il y a entre eux des rapports nécessaires d'où la raison doit tirer les lois. La loi civile n'était donc plus l'effet de conventions arbitraires [5]; la tradition, l'usage, les textes, ne devaient plus avoir une autorité absolue, et l'on soumettait au raisonnement ces formules impératives, ces coutumes étranges, représentations maintenant incomprises de l'ancienne guerre juridique. Le grand jurisconsulte Scævola, stoïcien comme Chrysippe, et que nous verrons jouer, dans la tragédie des Gracques, un rôle digne de son caractère, commença dans Rome cette révolution.

[1] Il a condamné lui-même l'enflure de certains passages, du *pro Roscio* par exemple.

[2] Il n'y eut plus de secrets juridiques quand S. Ælius Pætus eut publié, vers 201, son livre des *Tripartites* ou *jus Ælianum*, comprenant le texte des Douze Tables, leur interprétation et les *legis actiones*. Pour revendiquer son droit, il fallait anciennement accomplir certains *actes : manus injectio*, *manuum consertio*, *pignoris capio*, etc., et prononcer certaines *formules*. Les *legis actiones* furent abolies, excepté pour quelques cas, par les lois Æbutia et Julia, dont la date est incertaine (Gaius, IV, 30 ; Aulu-Gelle, XVI, x). Dans le *pro Murena* (I, 12 et 13), Cicéron se moque des jurisconsultes : « Tout occupé que je suis, si vous me poussez à bout, en trois jours je deviens un grand jurisconsulte ; » mais ailleurs il leur rend pleine justice.

[3] *Justitia cujus merito quis sacerdotes nos appellet* (Ulpien, au Dig., I, I, 1).

[4] Ὁ νόμος πάντων ἐστὶ βασιλεὺς θείων τε καὶ ἀνθρωπίνων πραγμάτων (Dig., I, 3, 2).

[5] Cic., *de Fin. bon.*, III, 20.

Cicéron la continuera par sa magnifique définition de la loi naturelle. « Il est une loi que personne n'a écrite, mais qui est née avec nous, que nous n'avons ni apprise de nos maîtres, ni reçue de nos pères, ni étudiée dans les livres. Nous la tenons de la nature même[1];... loi immuable qui appelle au bien par ses commandements, détourne du mal par ses menaces, et que ni le sénat ni le peuple ne peuvent abroger. Il n'y en aura pas une à Rome et une autre à Athènes; une aujourd'hui et une autre demain. Éternelle, inaltérable, elle régit à la fois tous les peuples et tous les temps[2]. » Ailleurs, il dira encore: « Le droit, c'est la nature, et la nature étant telle que tout le genre humain se trouve lié par une sorte de droit civil, celui qui respecte ce droit est juste ; celui qui le viole, injuste[3]. »

Voilà de bien grandes nouveautés. Les patriciens, qui avaient défendu d'un zèle si jaloux le droit haineux des anciens jours, devaient en frémir dans leurs tombeaux. Les Douze Tables restaient toujours un monument vénérable par son antiquité : Ælius Pætus venait d'en donner une édition avec commentaires; mais l'étude du droit pontifical, c'est-à-dire de la partie religieuse des lois civiles, était tombée en désuétude[4], au grand profit du droit proprement dit, qui, débarrassé de liens que toute religion veut rendre immuables, répondait aux développements de la vie en élargissant le cercle étroit des prescriptions légales, pour y laisser entrer plus de justice et d'humanité.

Cicéron reproche aux Scævola d'avoir fourni des moyens de droit à ceux qui voulaient se soustraire aux obligations des *sacra gentilitia*[5]. L'autorité absolue du père et de l'époux fléchissait. La *remancipatio* permettait à la femme de demander le divorce; et la *diffarreatio* rompait même les unions que le grand pontife et le flamine de Jupiter avaient solennellement consacrées[6]. Enfin, par les développements successifs de la théorie du pécule et par l'institution de la dot, ils allaient autoriser le fils et l'épouse à posséder indépendamment du chef de famille,

[1] *Pro Milone*, 4.

[2] *De Rep.*, III, 22.

[3] *De Finibus*, III, 20 et 21. Au chapitre I, 5, il dit encore : « Il faut aller chercher la source du droit au sein de la philosophie, *penitus ex intima philosophia*. »

[4] Cic., *de Orat.*, III, 33.

[5] *De Leg.*, II, 19-21 ; *de Orat.*, I, 56, et *Topic.*, 4, 6, où se trouve la définition que Scævola donne des *gentiles*.

[6] Voyez, dans Cicéron (*ad Fam.*, VIII, 7), la lettre piquante du spirituel Cælius. Les mariages par *confarreatio* deviennent chaque jour plus rares ; les unions par simple consentement les remplacent.

c'est-à-dire rendre possible ce que jamais l'ancienne Rome n'avait vu, un fils citant son père en justice[1]. Cependant si le lien de la famille se relâchait, il ne se brisait pas, et le fils, l'épouse, n'étaient relevés d'aucun de leurs devoirs de respect et d'obéissance. Comme il y avait plus de liberté pour les individus, il y en eut aussi davantage pour les choses : à côté de la propriété quiritaire, les jurisconsultes placèrent la possession *bonitaire*, qui devait à la longue faire disparaître la première[2].

Les mœurs religieuses exigeaient qu'il y eût toujours institution d'héritier, afin que les sacrifices de la famille ne fussent pas interrompus. Mais d'autre part les Douze Tables avaient laissé au citoyen la faculté de disposer librement de son bien par legs ou donations. Les lois Furia (183) et Voconia (169) restreignirent ce droit, et la loi Falcidia (40) édictera qu'il n'est permis de disposer en legs que des trois quarts de l'héritage. La *lex Plætoria*[3] protégea contre lui-même le citoyen âgé de moins de vingt-cinq ans, en établissant une pénalité sévère pour les créanciers qui avaient abusé de son inexpérience[4]. Le vieux droit, *horrendum carmen*, n'avait pas de ces précautions paternelles.

Ces graves jurisconsultes, amoureux du passé, mais aussi de la justice, arrivaient par l'influence des circonstances historiques, bien plus que par celle des doctrines stoïciennes, à une conception plus humaine du droit. La république s'étant agrandie, les idées s'étaient développées, et de nouveaux rapports sociaux avaient forcé de créer de nouvelles règles juridiques. Les édits des gouverneurs de provinces, surtout ceux du *prætor peregrinus*, fondés nécessairement sur les règles du *jus gentium*, plus équitables que celles du *jus civile*, contribuèrent beaucoup à cette infiltration du droit des gens dans le droit civil. Les *prudents*, comme on les appellera, et les magistrats eux-mêmes

[1] Ils introduisirent aussi un nouveau genre de tutelle, *genera tutorum quæ potestate feminarum continerentur* (Cic., *pro Mur.*, 12), les tablettes testamentaires (Gaius, II, 119; Ulpien, fr. 28, 6), et les *fidéi-commis*, jusqu'alors étrangers à la jurisprudence romaine. Pour éluder la loi Voconia, on instituait un héritier capable de recevoir par la loi, mais qui s'engageait à remettre l'héritage à une personne que la loi en avait exclue.

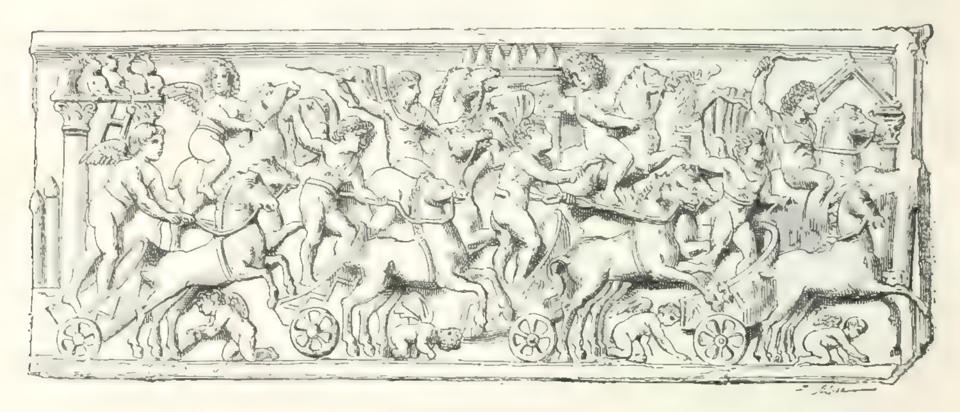
[2] Voyez, au Code (VII, 15), avec quel dédain Justinien parle de la propriété quiritaire où il voit un *antiquæ subtilitatis ludibrium*, et, au Digeste (XXXVII, 1, 3, § 2), la définition que donne Ulpien de la *bonorum possessio*. Cf. Giraud, *Histoire des droits rom.*, et au *Journal des savants* de 1879, le traité sur *les Successions en droit romain*.

[3] D'une date incertaine, mais antérieure au *Pseudolus* de Plaute, qui en parle (I, III, 69).

[4] Cicéron, *de Nat. deor.*, III, 30. Il y avait alors contre le créancier *judicium publicum*, tandis que, au-dessus de vingt-cinq ans, le débiteur qui se plaignait d'une fraude n'avait contre son adversaire que l'*actio de dolo malo* ; c'était une contestation privée.

favorisaient donc, à leur insu, l'évolution qui allait remplacer l'esprit étroit et jaloux de la cité des Quirites par l'esprit plus large de la cité universelle.

Cette évolution se marque en tout par le même signe : le détachement des vieux usages. Dans la législation, la coutume, *mos majorum*, autrefois si puissante, qu'elle tenait lieu de la loi, est forcée de faire une part de jour en jour plus grande aux déductions logiques de principes nouveaux. La philosophie ne fait point de politique, elle fait de la morale; la comédie a beau porter le pallium ou la toge, au fond, elle n'est ni d'Athènes ni de Rome; même lorsqu'elle copie des caractères et peint des mœurs, elle a quelque chose de général qui n'est



Les jeux du cirque[1].

point enfermé dans l'enceinte de la cité. Un esclave de Plaute ose dire à son maître le mot que répéteront les serfs révoltés du moyen âge : « Mais je suis homme comme toi[2]; » et Lucilius, un Romain de vieille roche, honore un de ses esclaves d'un tombeau et d'une épitaphe où on lisait : « Un esclave fidèle à son maître et qui jamais ne fit de mal à personne, Métrophanès, le soutien de Lucilius, est enfermé ici. » Voilà donc, au moment où le citoyen finit, l'homme qui commence. Peu à peu l'humanité arrive. Cicéron va en prononcer le nom, et déjà Térence a écrit son vers fameux :

Homo sum, nihil humani a me alienum puto.

Aussi, dans cette transformation de la société romaine, on trouve

[1] D'après un sarcophage du musée du Vatican, n° 456. Voy., t. Ier, p. 512, un bas-relief du musée du Louvre représentant le même sujet.

[2] ....*Tam ego homo sum quam tu* (*Asin.*, II, IV, 83).

à côté d'éléments de dissolution pour les mœurs et les croyances de l'ancien temps, des forces de renouvellement qui feront de Rome la seconde et glorieuse étape de la civilisation classique. Malheureusement cette transformation n'était pas générale. Tandis que les nobles *hellénisaient*, le peuple demeurait dans sa grossièreté native. Il s'inquiétait peu de ces arts nouveaux, de cette littérature naissante, qui restaient comme une importation étrangère, bonne seulement à délasser l'esprit des grands. Au lieu de ce peuple intelligent et vif qui venait s'asseoir aux siéges de marbre du théâtre de Bacchus, sous l'ombre du Parthénon, et qui saisissait au vol les plus délicates pensées, la plèbe



Chasse au sanglier[1].

romaine, debout dans ses théâtres de bois, ne prêtait son attention qu'aux lazzi graveleux, à la mimique grossière, qui étaient la rançon du poëte auprès de ceux qu'Horace appelle irrévérencieusement « des ânes ». Deux fois l'*Hécyre* de Térence fut abandonnée pour les jeux du cirque, pour des chasses de lions, de panthères et de sangliers, pour des combats d'athlètes ou de gladiateurs[2]. « Si Démocrite était encore de ce monde, dit Horace, oh! qu'il rirait de bon cœur en voyant le peuple lui donner, au théâtre, la comédie bien mieux que le comédien. Et l'auteur! Il penserait qu'il conte son histoire à un âne, voire même

[1] D'après une peinture du tombeau des Nasons, sur la voie Flaminienne.

[2] L'usage des combats d'athlètes fut apporté de la Grèce par Fulvius Nobilior, en 186. Aux jeux funèbres qui suivirent la mort de Valerius Lævinus, en 200, vingt-cinq couples de gladiateurs combattirent (Tite Live, XXXI, 50). Ces jeux durèrent quatre jours, ceux de Fulvius Nobilior et de Scipion l'Asiatique en durèrent dix (Tite Live, XXXIX, 22). En 182, une loi fixa

à un âne sourd. Au fait, quelle voix de stentor pourrait dominer le bruit dont retentissent nos théâtres? On croirait entendre mugir les forêts du mont Gargan ou les vagues de la mer Tyrrhénienne[1]. »

Parmi les nobles mêmes quelques-uns conservaient ou affectaient de garder, en face des vaincus, l'ancienne rusticité. Après le sac de Corinthe, Mummius, voyant le roi Attale offrir 75 000 francs d'un tableau sur lequel ses soldats jouaient aux dés, crut que cette toile avait quelque vertu cachée et la fit reprendre. Quand il envoya à Rome



Musiciens[2].

son précieux butin, il avertit le pilote qu'il aurait à remplacer les statues et les tableaux perdus ou détériorés dans le trajet[3]. Anicius,

les dépenses qu'on pourrait faire pour ces jeux. Mais elle tomba bien vite en désuétude. Æm. Scaurus fit paraître, en 58, cinq crocodiles, un hippopotame, cent cinquante panthères. (Pline, *Hist. nat.*, VII, 40, et Val. Max., II, IV, 6.) Vers 198, il y eut une course d'autruches. Comme chez nous à présent, on mêla, au théâtre, l'action dramatique et l'appareil destiné uniquement à frapper les yeux. Horace s'en plaindra vivement. Avant lui, Cicéron demandait à quoi bon montrer dans la représentation de *Clytemnestre* un nombre immense de mulets, et dans *le Cheval de Troie*, des milliers de boucliers, etc., etc.

[1] Hor., *Epist.*, II, I, 194 et suiv.

[2] Mosaïque de Dioscoride, à Pompéi. (Roux, *Hercul. et Pompéi*, t. III, pl. 124.)

[3] Vell. Pat. I, 13. Ce qu'on dit de la grossièreté des soldats romains n'est que trop vrai : Polybe (XL, 7) les vit jouer aux dés sur le tableau fameux d'Aristide, qui représentait

le conquérant de l'Illyrie, n'avait pas pour la musique un goût plus délicat; il avait réuni sur un théâtre les plus célèbres musiciens de la Grèce; mais, comme ils jouaient tous ensemble le même air, il trouva que ces gens gagnaient mal leur argent, et il leur cria de lutter les uns contre les autres, avec des airs différents[1].

A cet égard, Rome restait une cité demi-barbare[2], malgré le nombre immense de statues et de tableaux entassés dans ses temples, sur ses places, sous ses portiques. En vain ses consuls la paraient-ils des dépouilles du monde; en vain voulaient-ils qu'elle rivalisât de beauté avec Athènes et Corinthe : l'art importé[3], comme un butin, dans le bagage des légions, devenait, sur les bords du Tibre, un travail mercenaire abandonné aux affranchis, et il est de trop noble origine pour ne pas languir dans la servitude. Comme la poésie, il veut une âme élevée et des mains libres.


Cadran solaire ou gnomon[4].

Les Romains étaient moins capables encore de science que d'art.

Lorsqu'en 263 un cadran solaire fut apporté de Catane à Rome, ils ne se doutèrent pas que la différence de 5 degrés entre les méridiens des deux villes devait faire retarder le cadran de Rome sur celui de Catane : ils ne surent le régler qu'un siècle plus tard. En 158, Scipion Nasica apporta la première clepsydre, qui permit d'avoir l'heure, même les jours où le soleil ne se montrait pas. Mais un peuple qui dans chaque phénomène voyait un signe céleste ne pouvait interroger la nature pour y chercher des lois. Les vers de Lucrèce n'empêchaient pas que le Romain, en entendant gronder la foudre, n'éprouvât le sentiment de

Dionysos; mais la rusticité de Mummius est-elle aussi bien établie? Il y avait des lettrés dans sa famille : son frère écrivit, du camp de Corinthe, de spirituelles épîtres, que l'on goûtait encore un siècle plus tard, et Mummius lui-même gagna l'estime des Grecs par le respect qu'il montra pour leurs dieux et leurs coutumes.

[1] Voyez cette scène grotesque dans Polybe (XXX, 13).

[2] Elle ne fut pavée qu'en 174, sous la censure de Fulvius et de Postumius Albinus.

[3] Les artistes et les architectes étaient tous Grecs. (Pol., XXX, 13; Tite Live, XXXIX, 22.)

[4] Gnomon rapporté de Pergame. Musée du Louvre, n° 800 du catalogue Clarac.

nos paysans, qui se signent quand l'éclair passe. Les religions, où tout s'explique par la volonté divine, sont nécessairement les ennemies de la science. Du reste la religion romaine n'eut rien à faire pour détourner ses fidèles de jeter un regard téméraire sur ce monde dont les modernes ont entrepris laconquète. Quand il y eut dans Rome des révoltés contre les dieux du Capitole, l'éducation première avait donné à leur esprit un pli qui ne s'effaça pas. Et puis, ces vainqueurs du monde se disaient que la science et l'art étaient le lot des vaincus la cause de leur défaite; et Virgile exprimait un sentiment très-romain quand il écrivait :



Faune à l'enfant ou Silène et Bacchus[1].

« Que d'autres fassent mieux respirer l'airain et tirent du marbre de vivantes images; qu'ils disent les plaidoyers éloquents, les mouvements du ciel et le lever des astres, soit. Pour toi, peuple de Rome, n'oublie jamais que gouverner les nations et leur imposer la paix, épargner les humbles et dompter les superbes, voilà tes arts[2]. »

Nul, en effet, n'a su, comme Rome, conquérir et conserver ce qui

[1] Rien ne s'oppose à ce que ce groupe célèbre, trouvé, au seizième siècle, sur l'emplacement des jardins de Salluste et que l'on regarde comme une œuvre de l'école de Praxitèle, n'ait été apporté à Rome dans un butin de victoire. Musée du Louvre, Fröhner, n° 250, et Clarac, n° 609.

[2] *Æneis*, VI, 847-853.

avait été conquis; pour le reste, sa civilisation fut une civilisation de surface. La partie supérieure de la société fut seule éclairée, et la lumière, ne pénétrant pas jusqu'aux couches inférieures, ne fit que rendre plus sensible l'intervalle qui séparait le riche du pauvre. De là ce mélange, au sein d'un même peuple, d'élégance et de grossièreté, de scepticisme et de superstition, d'études élevées et de plaisirs féroces, d'austérité chez quelques-uns et de débauches sans nom chez beaucoup. Aujourd'hui, dans le corps social, le sang plébéien monte sans cesse et renouvelle le sang appauvri des classes dirigeantes. Dans la Rome du temps qui nous occupe, il n'en était plus ainsi : entre les grands et le peuple, il y avait, comme nous l'allons montrer, un abîme où la république tombera.

[1] Rome armée de l'égide et assise sur le rocher capitolin, symbole de la solidité de sa puissance. Musée du Louvre, n° 102 du catalogue Clarac.



Rome dominatrice du monde[1].

CHAPITRE XXXVI

CHANGEMENTS DANS LES CONDITIONS DE LA VIE POLITIQUE ET SOCIALE.

I. — MAINTIEN APPARENT DE LA CONSTITUTION.

On a suivi, dans les pages qui précèdent, l'influence que la Grèce, l'Orient et les nouvelles conditions d'existence des Romains ont exercée sur les mœurs privées, la religion, la littérature et le droit; il reste à étudier l'effet de tant de guerres et de conquêtes sur leur état social et politique.

Deux siècles de combats, en livrant à Rome l'Italie et dix provinces, avaient constitué un empire qui ne pouvait plus être gouverné par les orateurs des *conciones* ni par la foule du Forum. Plus la domination s'était étendue, plus le gouvernement avait dû se concentrer, et il était naturellement passé du *comitium* à la *curie*, du peuple au sénat, sans qu'il y eût abdication de l'un ni usurpation de l'autre. On ne saurait trop le répéter, les circonstances historiques finissent par créer une force qui modifie les situations et pousse les sociétés vers un avenir qu'elles n'avaient point entrevu. Ainsi en arriva-t-il à Rome. Quel aurait été l'étonnement des fondateurs de l'égalité républicaine si l'on avait pu leur montrer ce peuple pour lequel ils avaient tant combattu devenant une vile multitude, indifférente aux affaires publiques, et ces patriciens qu'ils avaient condamnés au partage de leurs droits retrouvant une puissance et une fortune royales!

Cependant, à regarder les choses de loin, tout paraissait demeurer dans l'ancien état. « La seconde guerre Punique, dit Salluste, avait mis un terme aux discordes civiles[1]. » L'union et la paix régnaient dans la ville; le peuple était docile, le sénat modéré, les tribuns pacifiques, et la république, puissante et paisible, semblait marcher vers un long et

[1] De Brosses, *Hist. de la Rép. rom.*, t. Ier, p. 260.

brillant avenir. La souveraineté résidait toujours dans le peuple assemblé en comices par centuries et par tribus : ceux-là nommant les magistrats supérieurs et ayant la haute juridiction criminelle, ceux-ci élisant les magistrats inférieurs et jugeant les causes secondaires ; les uns et les autres faisant des lois et des plébiscites également obligatoires pour tous les citoyens. Les riches dominaient dans les centuries, et si les tribus urbaines, où la plèbe et les affranchis avaient la majorité, échappaient à leur direction, ils retrouvaient dans les tribus rurales l'influence que leur assurait la possession de vastes domaines; de sorte qu'à moins d'émotion populaire réunissant tous les pauvres dans une même pensée, ils disposaient de 31 voix contre 4. Mais ces émotions populaires qui deviendront terribles, étaient à l'époque où nous sommes de jour en jour plus rares. Vainement Flaminius et Varron, au commencement de la seconde guerre Punique, avaient essayé de ranimer les vieilles querelles. Les tribuns, autrefois chefs de parti, étaient maintenant membres du gouvernement et respectés jusqu'au milieu du sénat, qu'ils pouvaient convoquer de leur autorité propre, tout aussi bien qu'un consul[1]. Aussi n'usaient-ils de leur force que dans l'intérêt de l'ordre, de la justice et des mœurs. En 198, Porcius Lecca forçait un préteur de renoncer à l'ovation qu'il avait injustement obtenue du sénat[2]. Flamininus briguait le consulat au sortir de la questure : les tribuns s'y opposèrent au nom des lois, et, quand il eut justifié la confiance du peuple par ses services, ils le firent continuer, malgré les consuls, dans son commandement. Deux généraux étaient depuis longtemps oubliés en Espagne, ils provoquèrent un plébiscite qui les rappela[3]. Un consul voulut dès le lendemain de Cynoscéphales recommencer la guerre contre Philippe, ils opposèrent leur *veto*[4]; maintes fois ils humilièrent l'autorité consulaire, et ils osèrent un jour menacer de la prison les deux censeurs en charge[5].

Leur pouvoir était grand, car ils avaient le moyen, par les plébiscites et par leur *veto*, de tout faire ou de tout arrêter. Il était incontesté, puisque ces anciens chefs de la plèbe siégeaient parmi ceux du peuple

[1] On ne sait quand ils se saisirent de ce droit important, *jus referendi*, mais ils le possédaient déjà en 216 (Tite Live, XXII, 61).
[2] *Ibid.*, XXXII, 7.
[3] *Ibid.*, XXXI, 50.
[4] *Ibid.*, XXXIII, 25.
[5] *Ibid.*, XLIII, 16. Deux fois des consuls furent jetés par eux en prison.

entier et que les *Voleros* étaient devenus des nobles. Aussi voit-on passer par le tribunat les plus illustres personnages, Marcellus, Fulvius Nobilior, Calpurnius Pison, qui fut ensuite deux fois consul, Sempr. Gracchus, censeur, deux fois consul et triomphateur, Metellus le Numidique, Ælius Pætus et le grand jurisconsulte Scævola. Honoré par de tels hommes, le tribunat nouveau n'avait plus rien du caractère révolutionnaire de l'ancien. C'était une haute magistrature à laquelle on dut les meilleures lois de ce temps : *Villia* (180), *Voconia* (169), *Orchia* (181), l'institution des tribunaux permanents (149), l'établissement du scrutin secret et de continuelles accusations contre les prévaricateurs[1]. Fidèles à leur origine et à la politique qui avait rendu Rome si forte, ils demandèrent, en 188, le droit de suffrage pour Fundi, Formies et Arpinum, où devaient naître Marius et Cicéron. Aux soldats de Scipion et aux vétérans de la seconde guerre Punique, ils faisaient donner des terres[3]; aux pauvres, du blé à bas prix[4]; et, dans l'espace de vingt ans, ils provoquèrent la fondation de vingt-trois colonies[5]. A leur instigation, les édiles poursuivaient activement les fermiers des pâturages publics, les usuriers et leurs prête-noms italiens[6]. Enfin, la loi Valérienne était encore solennellement renouvelée : en 198, le tribun Porcius Lecca fit décréter qu'un citoyen ne pourrait être battu de verges[7].



Porcius Lecca[2].

Cependant, comme la constitution n'était pas écrite, elle se prêtait, suivant les circonstances, aux empiétements du sénat aussi bien qu'à ceux des tribuns, et le peuple voyait quelquefois la puissance de ses chefs brisée par un sénatus-consulte. Pour l'année 190, Tite Live parle

[1] Pour toutes ces lois, voyez au § III du chapitre XXXVII la censure de Caton. L'an 142, un préteur s'étant laissé acheter par des gens accusés de meurtre, il fut poursuivi par le tribun Scævola, contraint de s'exiler, et bientôt après de se tuer. Ce fut encore un tribun, Scribonius, qui proposa la loi pour rendre la liberté aux Lusitaniens vendus par Galba (Tite Live, *Epit.*, XLIX).

[2] PROVOCO. Magistrat étendant la main sur un citoyen romain; derrière, un licteur armé de verges. Revers d'une monnaie de la famille Porcia.

[3] Tite Live, XXXI, 4, 49 ; XXXII, 1.

[4] *Ibid*, XXX, 26 ; XXXI, 4, 50 ; XXXIII, 42.

[5] Tite Live, *passim*, depuis XXXII, 29 ; rappelons que les citoyens ne payaient pas le tribut tant qu'ils étaient sous les drapeaux (*ibid.*, IV, 60 ; V, 10), et que les prêtres eux-mêmes étaient soumis à la taxe de guerre (*ibid.*, XXXIII, 52).

[6] *Multos pecuarios damnarunt* (*ibid.*, XXXV, 10) ; *multos pecuarios ad populi judicium adduxerunt* (XXXIII, 42). Voyez (XXXV, 7) le plébiscite du tribun Sempr. Gracchus qui étend aux alliés les lois romaines sur l'usure.

[7] Tite Live, X, 9. *Virgas ab omnium civium Romanorum corpore amovit* (Cic., *pro Rab.*, 3, 4; cf. *de Rep.*, II, 31)

d'un tribun dont l'opposition fut annulée par l'autorité du sénat[1]. Cette incertitude des magistrats et des grands corps de l'État sur la limite de leurs droits, cette facilité que tous avaient d'arriver à l'arbitraire, étaient un danger pour la liberté. Pendant un siècle, la sagesse des uns, la modération des autres, et de mutuelles concessions, sauvèrent l'ordre public.

Le sénat, en effet, malgré l'espèce de dictature dont les dangers de la seconde guerre Punique l'avaient investi, avait pour l'assemblée populaire des égards qui faisaient illusion sur le maintien de l'ancienne constitution. Deux consuls voulaient se faire donner par le sénat le commandement de l'Afrique avant Zama, les Pères renvoyèrent la question au peuple[2]. Un plébéien sollicitait pour la première fois, en 209, la charge de grand curion ; repoussé par les patriciens, il fit appel aux tribuns, qui, loin de le soutenir, remirent l'affaire au sénat. La haute assemblée refusa, et, vaincus dans cette lutte d'un genre nouveau, les tribuns furent contraints de laisser le peuple décider[3]. De son côté, le peuple avait porté, dans l'affaire des Campaniens, après la reprise de Capoue, du temps d'Annibal, le décret suivant : « Ce que le sénat aura arrêté à la majorité des voix, nous voulons et nous ordonnons que cela soit[4]. » Enfin, dans l'élection de Flamininus[5], le sénat, étendant, malgré les tribuns, les droits du peuple au Forum, soutint que celui qui faisait les lois pouvait aussi dispenser de l'observation des lois. Quelques années plus tard, après la conquête de la Macédoine, il déclarait que le trésor n'avait plus besoin de l'impôt des citoyens[6].

Les sénateurs remplissaient les tribunaux[7], mais ils ne cherchaient encore qu'à rendre bonne et prompte justice. Moins juges d'ailleurs qu'arbitres, dans les *judicia privata* ou causes civiles, ils pouvaient être changés au gré des parties[8]. Quant au droit, si ce n'était plus un

[1] *Senatus tribunum plebis auctoritate sua compulit ad remittendam intercessionem* (Tite Live, XXXVI, 40). Pour l'*auctoritas patrum*, cf. Tite Live, XXXIX, 39 ; après Cannes, c'est le sénat qui nomme un dictateur. (Tite Live, XXII, 57.)

[2] *Ibid.*, XXVII, 1-8.

[3] *Ibid.*, XXXVII, 8.

[4] *Ibid.*, XXVI, 33. Voyez aussi, sur cette bonne intelligence, XXXVII, 86 et *passim*, du livre XXVI à XLII.

[5] *Ibid.*, XXXII, 7.

[6] Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 17. On conserva cependant le droit du vingtième sur la vente et l'affranchissement des esclaves, et le *portorium*, ou droit de douane, ne fut aboli qu'en l'an 62.

[7] Voyez page 309.

[8] Cic., *pro Cluent.*, 43, § 120. Des *judicia privata* relevaient aussi certains délits, ...*veluti si quis furtum fecerit, bona rapuerit, damnum dederit, injuriam commiserit* (Gaius, *Inst.*, III, 182).

mystère, c'était toujours une science rendue difficile par la multiplicité des lois et des édits. Les écoles que les jurisconsultes avaient ouvertes ne suffisaient pas à la populariser; du moins le plaideur n'était-il plus à la merci de son juge.

Le peuple ne semblait donc dépouillé d'aucune de ses prérogatives, il conservait, comme par le passé, le droit de condamner à la mort, à l'exil ou à l'amende, de nommer aux charges, de faire des lois, de décider de la paix, de la guerre et des alliances. Aussi, en voyant l'étendue de ses droits et l'autorité illimitée de ses tribuns, Polybe disait qu'un jour ce peuple, abusant de sa force, bouleverserait l'État, et que la république romaine finirait par la démagogie [1].

La constitution était si peu changée dans ses formes extérieures, quelque temps avant les Gracques, qu'aux yeux du même écrivain qui prévoyait sa chute, elle paraissait encore le plus parfait gouvernement que le monde eût connu. Même il y avait, malgré tant d'incrédulité, un respect apparent pour l'ancien culte. Les prodiges étaient toujours aussi nombreux, aussi bizarres, c'est-à-dire le peuple et les soldats aussi grossiers, aussi crédules. Les généraux vouaient des temples, mais, comme Sempronius Gracchus, pour y graver le récit de leurs exploits ou y peindre leurs victoires. Ils immolaient avant l'action de nombreuses victimes, mais pour contraindre, comme Paul Émile, l'impatience des soldats et attendre le moment propice [2]. Ils observaient gravement le ciel avant et durant la tenue des comices, mais pour se réserver le moyen de dissoudre l'assemblée, *obnuntiatio*, si les votes semblaient devoir contrarier les desseins du sénat. « Quand Paul Émile, dit son biographe, eut obtenu la charge d'augure, il étudia à fond les anciens rites, et depuis il ne se permit aucune innovation ni l'omission la plus légère. Alors même, disait-il, qu'on croirait la divinité indulgente et facile sur ces négligences, il serait funeste à la république de les autoriser. » Les tribuns mêmes prennent maintenant les auspices, et Cicéron invoquera plus tard, comme Paul Émile, la raison d'État pour légitimer la science augurale, réduite décidément à n'être plus qu'un instrument dans la main des politiques. Ce peuple formaliste restait attaché aux signes extérieurs des choses plus qu'à leur sens véritable : au temps de César, un Metellus fera rompre une assemblée, en enlevant le drapeau du Janicule.

[1] Polybe, VI, 57, 9.

[2] A Pydna les légions avaient le soleil levant dans les yeux, Paul Émile immola successivement vingt et une victimes jusqu'à ce que le soleil eût tourné.

Ainsi la république durait, et cependant la liberté se mourait. Le peuple n'était pas opprimé, et il était dans la plus affreuse misère : le cens marquait un plus grand nombre de citoyens qu'il n'en avait jamais indiqué, et l'on manquait de soldats. C'est que les conditions sociales, sinon les lois, avaient changé, et que la constitution n'était plus qu'une forme vide d'où la vie s'était retirée ; c'est qu'enfin le peuple romain était déjà, ce que dira bientôt Catilina, un corps sans tête, et une tête sans corps : une foule immense de pauvres que l'ancienne loi refusait



Un sacrifice[1].

d'admettre dans les légions, et au-dessus d'elle, bien loin, quelques nobles plus riches et plus fiers que des rois. Un siècle de guerres, de pillage et de corruption avait dévoré la classe des petits propriétaires à qui Rome avait dû sa force et sa liberté. Voilà le grand fait de cette période et la cause de tous les bouleversements qui vont

[1] Sacrifice de deux taureaux. Les dix personnages sont vêtus à la romaine ; le *limus*, sorte de jupe à l'usage des victimaires, est garni de franges, et ils portent la ceinture à plusieurs tours, *licium ;* un camille tient l'*acerra* ou boite à parfums ; les prêtres ont des couronnes sur la tête ; l'un d'eux a une torche à la main pour allumer le feu de l'autel. Bas-relief du musée du Louvre, n° 772 *bis* du catalogue Clarac.

suivre; car, avec cette classe, disparurent le patriotisme, la discipline et l'austérité des anciennes mœurs; avec elle périt l'équilibre de l'État, qui, désormais livré aux réactions sanglantes des partis, oscilla entre le despotisme de la foule et celui des grands, jusqu'au jour où tous, nobles et prolétaires, riches et pauvres, trouvèrent le repos sous un maître.

II. — NOUVELLES CONDITIONS SOCIALES.

Bien des faits montrent cette disparition de la classe moyenne. Seule elle fournissait les légionnaires, et, dès l'année 180, Tite Live [1] avoue qu'on eut beaucoup de peine à compléter neuf légions. En 151, Lucullus, sans le dévouement de Scipion Émilien, n'aurait pu faire les levées nécessaires à l'armée d'Espagne [2], et il fallut, quelques années plus tard, que C. Gracchus défendît d'enrôler des soldats au-dessous de dix-sept ans [3]. Si le cens de l'an 159 donna trois cent trente-huit mille trois cent quatorze citoyens [4], ce n'était pas le nombre des légionnaires qui augmentait, c'était celui des prolétaires, qu'une juste défiance tenait éloignés des armées [5]. Le cens lui-même diminua : en 131 il ne marqua plus que trois cent dix-sept mille huit cent vingt-trois citoyens [6], et le censeur Metellus, effrayé, proposa, dans un singulier discours, de contraindre tous les célibataires au mariage [7] : « Romains, dit-il, s'il nous était possible de nous passer d'épouses, de grands soucis nous seraient épargnés; mais, puisque la nature a arrangé les choses de

[1] XL, 36 : ....*is ipse exercitus ægre explebatur*. Cf. *ibid.*, XLI, 21 : *delectus consulibus difficilior*.

[2] Polybe, XXXV, 4.

[3] Plutarque, dans *Caius Gracchus*.

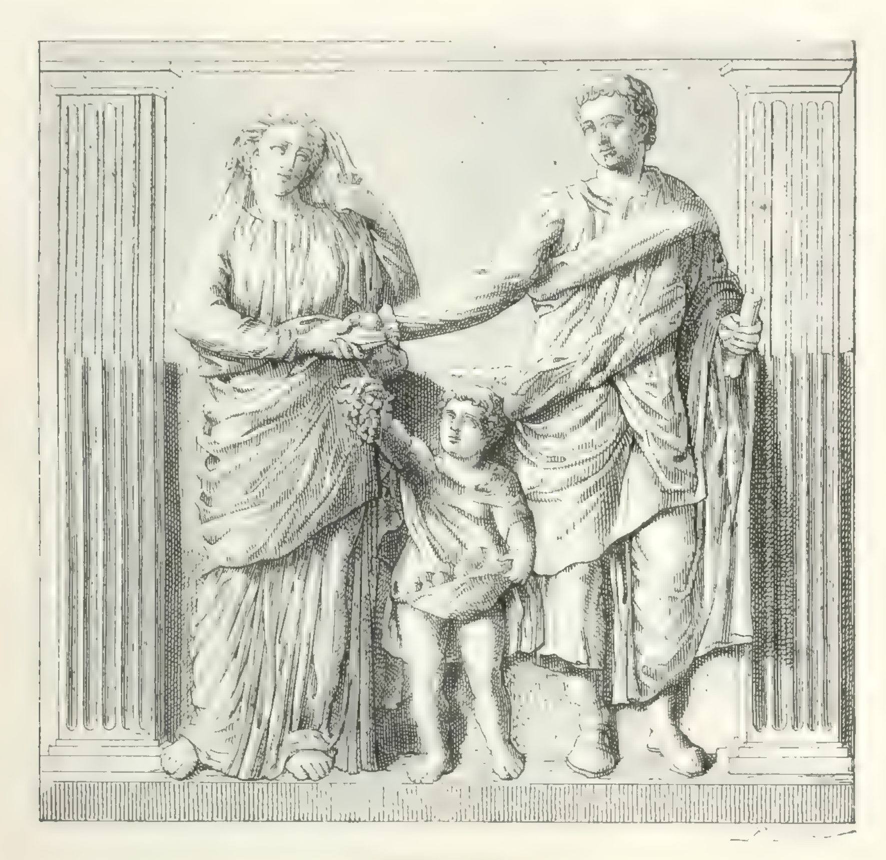
[4] Tite Live, *Epit.*, XLVII. Les censeurs dressaient d'abord la liste de ceux qu'on peut appeler les citoyens actifs, c'est-à-dire, de ceux qui servaient ou pouvaient servir dans les légions, puis celle des habitants non compris dans les tribus, les *orbi, orbæ et viduæ*, représentés par leurs *tutores*, enfin les *ærarii* ou citoyens *sine suffragio*, qu'on inscrivait sur les *tabulæ critumæ*.

[5] Les prolétaires ne furent régulièrement enrôlés que depuis Marius. Auparavant ils n'étaient armés que dans les cas exceptionnels. (Orose, IV, 1; Cass. Hemina, *ap.* Non., s. v. *proletarii*; Aulu-Gelle, XVI, x; Juste Lipse, *de Mil. Rom.*, I, 2.) Au temps qui nous occupe, ceux qui avaient moins de 400 drachmes servaient dans la marine. (Polybe, VI, 18.)

[6] D'après Tite Live, en 200 il n'y eut que six légions; de 199 à 195, huit; en 195, dix; en 194, huit; en 193, dix; en 192 et 191, douze; les deux années suivantes, quatorze; puis treize, dix et huit, jusqu'à la guerre contre Persée. Alors chaque légion compta *sena millia peditum, trecenos equites* (Tite Live, XLIV, 21).

[7] *Id.*, *Epit.* LIX

telle sorte que nous ne puissions vivre commodément avec une femme ni vivre sans elle, il faut songer à la perpétuité de l'État plus qu'à notre propre satisfaction. » Il semble, par les derniers mots de son discours, qu'il ait regardé cette résignation au mariage comme une vertu que les dieux ne donnaient pas, mais qu'ils récompenseraient[1]. Et il avait raison de le croire. Plus tard, par suite de nombreuses concessions du



Mariage romain[2].

droit de cité, le cens se relèvera jusqu'à compter quatre cent cinquante mille citoyens. Mais c'est alors que Tite Live fera ce triste aveu : « Rome, qui levait contre Annibal vingt-trois légions, ne pourrait aujourd'hui en armer huit. »

[1] *Immortales virtutem approbare, non adhibere debent* (Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, I, vi).

[2] Bas-relief du musée du Louvre, n° 492 du catalogue Clarac. La femme se voile à demi avec son ample *palla*, ou mantille. La *læna* ou manteau que le mari porte sur sa toge peut le faire prendre pour un flamine. (Cic., *Brut.*, 14.) L'enfant qui présente une grappe de raisin est sans doute un emblème de bon augure.

Ainsi la classe des petits propriétaires disparaissait; mais quelles étaient les causes de cette sourde révolution? Depuis qu'Annibal avait passé l'Èbre, la guerre avait décimé sans relâche la population militaire : quarante mille Romains au moins étaient toujours retenus sous les enseignes, c'est-à-dire le huitième de la population totale et le quart peut-être des hommes propres au service. Naguère, chez les puissances modernes, on levait un soldat sur cent habitants, et il ne servait que cinq ou six ans. A Rome on en prenait un sur huit[1], et il pouvait être, comme Ligustinus, vingt-trois fois enrôlé[2]. Un service si actif devait être bien meurtrier, et, comme les pertes tombaient sur une classe restreinte, cette classe devait nécessairement décroître avec rapidité. Ainsi les longues guerres de Charlemagne contribuèrent à épuiser dans l'empire des Francs la classe des hommes libres. Après lui, il ne resta que des seigneurs féodaux et des serfs, comme à Rome il n'y eut plus, après la conquête de l'Afrique, de la Grèce et de l'Asie, que des nobles et des prolétaires.

Toutefois une chose plus meurtrière que les combats et les marches forcées, que les privations et le brusque passage par tant de climats, que les maladies enfin ou le fer ennemi, c'étaient les conséquences qu'avait cette vie des camps pour les mœurs des soldats. Aux yeux de beaucoup, le service militaire n'était plus un devoir civique, mais un métier lucratif. Quand l'expédition promettait du butin, les consuls trouvaient toujours un grand nombre de volontaires[3]. Pauvres au-

[1] Comme les consuls avaient le droit de choisir les légionnaires, ils prenaient surtout dans les tribus rustiques. En portant à cent soixante ou cent quatre-vingt mille hommes le chiffre de la population dans laquelle les consuls faisaient les levées, je crois être plutôt au-dessus qu'au-dessous de la vérité.

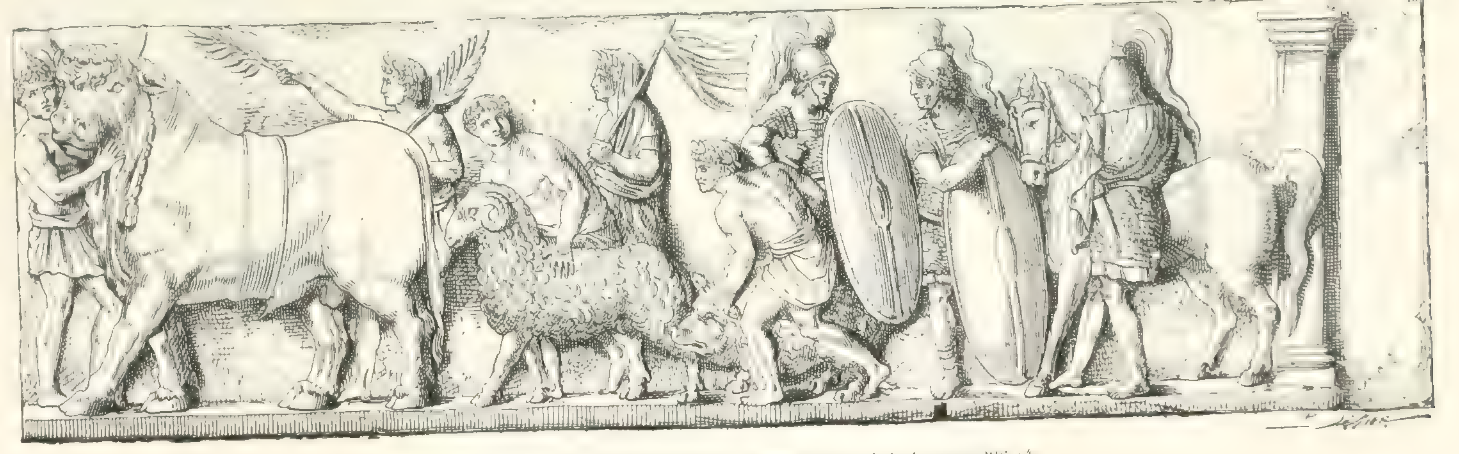
[2] Même davantage; le temps où l'on ne pouvait refuser son nom à l'enrôlement durant de dix-sept à quarante-cinq ans. On ne pouvait briguer une charge qu'après avoir fait dix campagnes (Polybe, VI, 18).

[3] Quand on sut que l'Africain accompagnerait son frère en Asie, cinq mille volontaires accoururent. (Tite Live, XXXVII, 4.) En 171, il s'en présenta une foule, *quia locupletes videbant qui priore Macedonico bello aut adversus Antiochum in Asia stipendia facerant* (*ibid.*, XLII, 32). La guerre était si bien devenue un métier, que les pièces de Plaute sont pleines de militaires fanfarons, qui certainement ne sont pas tous empruntés à la Grèce. Il ne montre pas un soldat sur la scène qui ne soit de cette race. « Si je n'étais pas insolent, dit Simmia, dans *Pseudolus*, v. 908, est-ce qu'on me prendrait pour un soldat (*stratioticus homo*) ? »

[4] Bas-relief du musée du Louvre, n° 751 du catalogue Clarac. Cette grande composition contient vingt et un personnages et trois animaux; elle montre les détails des cérémonies qui accompagnaient le dénombrement. Un *suovetaurilia* va être accompli; les victimaires maintiennent et conduisent le taureau, le bélier et le verrat. Le *censeur*, assis sur sa chaise curule, reçoit les déclarations qu'un scribe écrit; le citoyen qui se fait inscrire tient à la main la tablette où se trouve l'indication de son bien, déclaration qui déterminera la classe à laquelle



Scène du Cens (côté du cens).



Scène du Cens (côté du sacrifice). (Voyez la note 4 de la page 286.)[4]

jourd'hui, demain ils étaient riches et heureux; aussi préféraient-ils aux rudes labeurs du paysan, à sa vie tristement monotone, les changements soudains de ce jeu terrible de la guerre, les privations, mais aussi les joies et les excès des lendemains de victoire. L'État leur assurant les vivres, les vêtements[1] et la solde, ils remplaçaient par une prodigue insouciance les habitudes prévoyantes et économes du laboureur. Ve-



Héros, dit le gladiateur combattant; trouvé à Antium[2].

nait-il un licenciement, fallait-il reprendre la pioche et la bêche, et les travaux de tous les jours, et la sobriété de tous les instants, ils étaient épouvantés et fuyaient à Rome, où ils allaient grossir, auprès de leurs anciens chefs, la foule servile des clients. En vain leur offrait-on des

il appartiendra. Plus loin, deux soldats et un guerrier, qu'à la richesse de son armure, à son ample *paludamentum* on peut regarder comme un chef militaire. Auprès de l'autel, les musiciens, qui assistaient toujours aux sacrifices, une jeune fille qui se couvre la tête d'un voile, et un jeune homme qui verse de l'eau lustrale dans la patère que lui tend le sacrificateur.

[1] Cela ne fut régulièrement établi que par Caius Gracchus.

[2] Musée du Louvre, n° 262 du catalogue Clarac.

terres, ils n'en voulaient pas. Le sénat en envoya comme colons à Antium, à Tarente, à Locres, à Siponte, à Buxentum et dans vingt autres places; au bout de quelques années, ils s'étaient tous enfuis[1]. Les Gracques eux-mêmes ne trouveront pas de partisans dans cette foule paresseuse qui les laissera périr sans les défendre. Quand l'ennemi était près de Rome, les campagnes étaient courtes, et le soldat, redevenu bien vite citoyen, retrouvait, après quelques jours d'absence, sa femme, ses enfants et ses travaux. Aujourd'hui les légionnaires, qui dans peu s'indigneront qu'on les appelle citoyens, *Quirites*, passent quinze à vingt ans dans les camps ou dans les garnisons lointaines; ils n'ont plus de famille, ils vivent dans le célibat, et, si le général ne les ramène pas avec lui à Rome, ils restent dans la province, où ils perdent bientôt ce qu'ils ont encore de vertus romaines[2]. Quel nombre Mithridate n'en trouva-t-il pas en Asie!

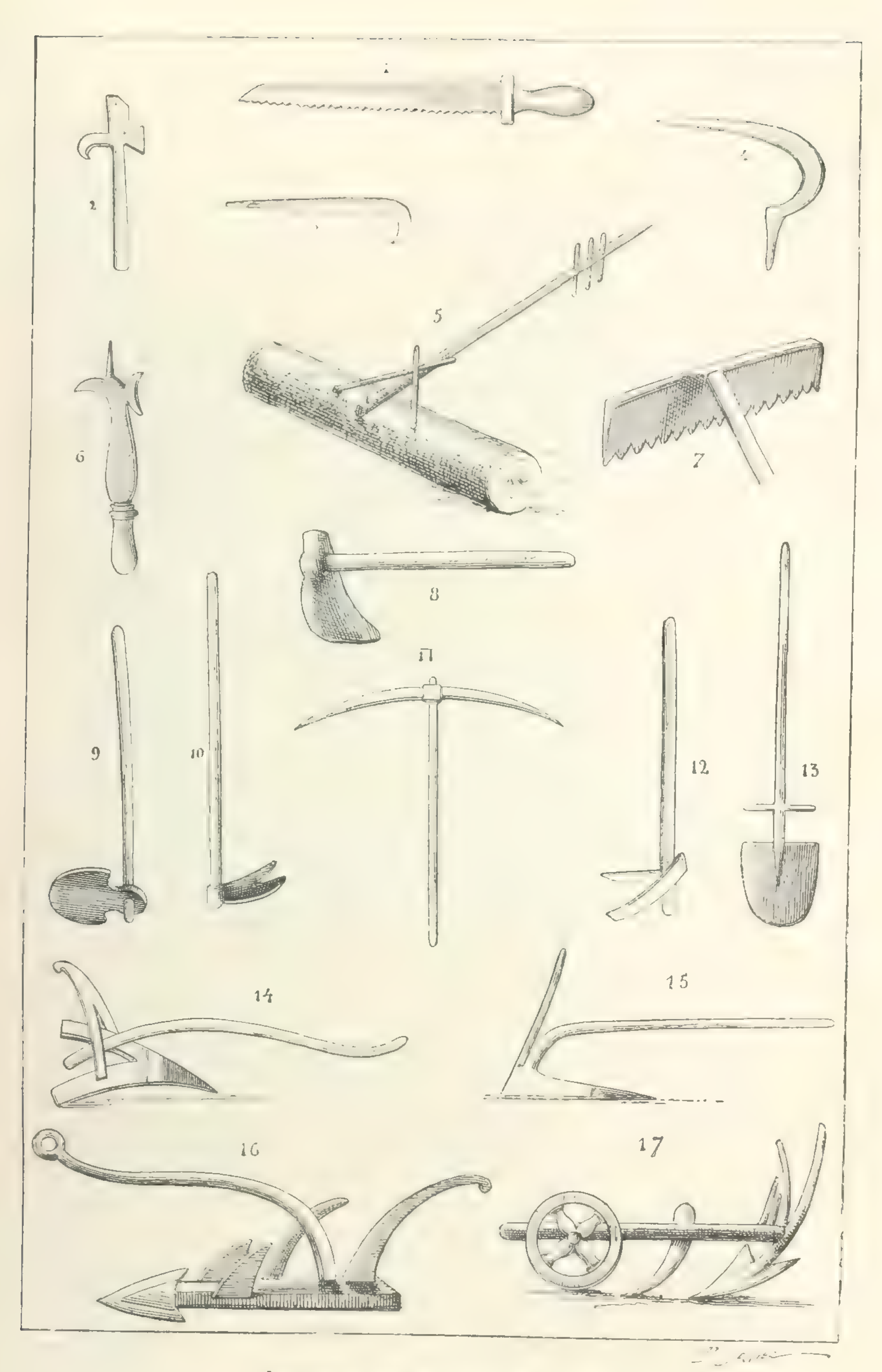
Pour ceux que le service rendait à l'Italie, d'autres causes les chassaient de leurs champs vers la ville. Les progrès du luxe et l'abondance des métaux précieux ayant subitement élevé le prix de toutes choses[3], la même fortune qui donnait autrefois une honnête aisance ne sauvait plus de la misère. Quand Cn. Scipion, au commencement de la seconde guerre Punique, demanda son rappel d'Espagne pour aller marier sa

[1] Un consul trouva Sipontum et Buxentum entièrement désertes. (Tite Live, XXXIX, 22.)

[2] Toute l'armée de Gabinius resta en Égypte (Cés., *de Bello civ.*, III, 110). Voyez plus loin la guerre de César en Afrique et, dans Tite Live (XLIII, 3), la requête des quatre mille hommes établis à Carteia.

[3] Ταχὺ τὰς τούτων τιμὰς εἰς ἄπιστον ὑπερβολὴν ἤγαγεν. Τοῦ μὲν γὰρ οἴνου τὸ κεράμιον ἐπωλεῖτο δραχμῶν ἑκατὸν, τῶν δὲ Ποντικῶν ταρίχων τὸ κεράμιον δραχμῶν τετρακοσίων (Diod., XXXVII, 3).

[4] *Instruments aratoires* (p. 291). — Scie à main, d'après un bas-relief (*Serrula manubriata*). — 2. *Dolabella*, sorte de hache, d'après un marbre funéraire (Mazocchi, *de Ascia*, p. 179). — 3. *Falx arboraria sylvatica*, serpe commune, d'après un modèle trouvé à Pompéi. — 4. *Falx stramentaria et messoria*, faucille à moissonner, d'après un modèle trouvé à Pompéi. — 5. Rouleau à égaliser le sol (Fellow, *Voyage de l'Asie Mineure*, p. 70). — 6. Serpette de vigneron (*falx vinitoria*), d'après un ancien manuscrit de Columelle. — 7. Râteau, d'après un modèle trouvé dans les catacombes de Rome. — 8. *Ascia*, houe à manche court, d'après la colonne Trajane (la *zappa* des paysans italiens). — 9. *Sarculum*, houe plus légère et plus petite que le *ligo*, d'après un bas-relief romain. — 10. *Bidens* ou *ligo* à deux dents, houe pesante, d'après une pierre gravée. — 11. *Securis*, pioche qui a déjà la forme des nôtres, d'après un bas-relief funéraire (Stat., *Sylv.*, II, 2, 87). — 12. *Capreolus*, instrument pour remuer et briser le sol (Columelle, XI, 3, 46), d'après une ancienne sculpture florentine. — 13. *Bipalium*, bêche munie d'une barre transversale (Cato, *de Re rust.*, 45, 2; Varro, *de Re rust.*, I, 37, 5; Columelle, XI, 3, 11), d'après un bas-relief. — 14. Dentale à dos double (*dentale duplici dorso*), d'après un modèle employé encore maintenant en Italie. — 15. Dentale simple, pièce de bois du soc dans une charrue à laquelle le soc était fixé, d'après une pierre gravée. — 16. Charrue perfectionnée (*aratrum*), d'après un bas-relief découvert dans la presqu'île de Magnésie. — 17. Charrue à roues (*currus*), d'après une pierre gravée (fig. 438 du *Dict. des Antiq. grecq. et rom.* de Saglio). Caylus, *Rec. d'antiq.*, t. V, pl. LXXXIII, 6. Cf. Rich, *Antiq. rom. et grecq.*, passim.



Instruments aratoires (voy. p. 290, n. 4)

fille, le sénat se chargea de trouver à celle-ci un époux, et lui donna 11 000 as[1]. Quelques années seulement après Zama, 25 talents étaient déjà regardés comme une dot bien minime, même dans une maison de mœurs antiques, parce que beaucoup déjà ne comptaient plus les vertus de l'épouse[2].

Ainsi chaque jour les besoins croissaient, et chaque jour aussi, du moins pour le pauvre, qui avait les périls, mais non les profits durables de la conquête, les moyens de les satisfaire diminuaient. Quoi qu'en



Chevrier[3] (voy. p. 294).

dise Tacite[4], l'Italie n'était pas, sauf en quelques cantons, d'une extrême fertilité, ou bien elle était épuisée par une longue culture et par le manque d'engrais; du moins, à l'époque qui nous occupe, si l'on excepte quelques cantons privilégiés de l'Étrurie, de la Grande-Grèce et la plaine du Pô, le rapport n'était que de quatre ou cinq à un. En

[1] Sénèque dit que de son temps cela n'eût pas suffi à la fille d'un affranchi pour l'achat d'un miroir.

[2] *Dum dos sit, nullum vitium vitio vortitur* (Plaute, *Persa*, v. 387).

[3] Miniature du Virgile du Vatican.

[4] *Ann.*, XII, 43.

outre, un mauvais système de jachères, des frais de culture énormes, par suite de l'imperfection des méthodes, et de l'emploi d'outils exigeant une main-d'œuvre quadruple au moins de la nôtre, le mauvais état des voies de petite communication, qui ne permettait pas l'usage des voitures et forçait de tout envoyer à dos d'âne ou de cheval jusqu'à la ville ou au bord de la mer, enfin la défense d'exporter le blé d'Italie, rendaient cette culture onéreuse, et faisait regarder comme une mauvaise spéculation d'avoir des terres à grains.


Une bergère et son troupeau[1].

Caton place cette propriété au sixième rang, et met au-dessus les vignes, les oliviers et les prairies. Celles-ci s'étendaient tous les jours, parce que les détenteurs de terres publiques, n'ayant aucun titre de propriété, ne bâtissaient ni ne plantaient, et aussi à cause du revenu qu'on en tirait. Elles nourrissaient quantité de moutons, qui donnaient la laine dont tous les vêtements étaient faits, du lait, du fromage et des agneaux, viande qui, avec celle de porc, faisait alors, comme aujourd'hui, pour les jours de fête, le fond de la cuisine des Italiens. Leur nourriture habituelle était végétale : au blé, à l'orge et au millet, ils joignaient des figues, des raisins, des olives, des raves, du raifort et de l'ail; sur le littoral, des coquillages; dans l'intérieur, du poisson salé; dans les fermes riches, des chèvres, des poules, des pigeons et des lièvres; partout ils consommaient beaucoup de vin et d'huile, de sorte qu'on peut dire que ces deux denrées et la laine étaient les principaux produits de

[1] D'après une peinture de Pompéi. (Roux, *Herculanum et Pompéi*, t. III, pl. 5, 5e série.)

l'agriculture italienne; aussi furent-elles longtemps *protégées* par une loi qui interdit aux nations transalpines de planter des vignes et des oliviers[1]. Mais la fabrication du vin et de l'huile sont des industries agricoles, qui exigent, pour être fructueuses, des capitaux et des bras. Les riches seuls en avaient, et le petit fermier, qui nourrissait Rome autrefois, n'avait plus rien à porter sur ce marché immense, d'où son blé était chassé par ceux d'Afrique, de Sicile et de Sardaigne, cultivés à meilleur compte, à l'aide de troupeaux d'esclaves, dans des terres plus fertiles, et ses autres denrées par celles des grands propriétaires.


Vindemia ou cueillette des olives[2].

Chez nous, l'équilibre se conserve dans les conditions par la diversité des sources de fortune, dont une seule classe ne peut avoir le monopole. Les agriculteurs, les industriels, les commerçants, renouvellent sans cesse cette classe moyenne qui est la plus sûre gardienne de la liberté. A Rome, où le commerce était aux mains de grandes compagnies servies par des armées d'esclaves, et l'industrie dans celles d'une multitude d'affranchis et d'étrangers, il n'y avait pour le citoyen isolé qu'un moyen d'aisance : la propriété foncière et le travail agricole; l'une diminuant de valeur, l'autre devenant tous les jours plus rare, l'aisance du peuple aussi diminuait. De la gène à la misère le pas était bientôt franchi. Voulait-on recourir à l'usure, l'argent était à un taux exorbitant[3], malgré les lois et la surveillance des édiles :

[1] *Transalpinas gentes oleam et vitem serere non sinimus, quo pluris sint nostra oliveta nostraque vineæ* (Cic., *de Rep.*, III, 9).

[2] D'après une pierre gravée. On voit la cueillette des raisins faite de la même manière sur un bas-relief de la collection Ince-Blundell et sur une mosaïque de Rome. (*Pit. cript.*, tav. 24, publié par Rich, *Ant. rom. et grecq.*, au mot *Vindemia*.)

[3] Cicéron dit que, de son temps, on prêtait à Rome jusqu'à 34 pour 100 et à 48 dans les provinces; dans ses *Ep. ad Fam.*, V, 6 : « Il n'y a de fortune que pour ceux qui prêtent à 50 pour 100. » Cf. Plaute, *Curcul.*, v. 516; *Epidicus*, v. 52 : *In dies minasque argenti singulas numis.*

nous verrons Brutus prêter à 48 pour 100[1]. Depuis 169, les citoyens sont, il est vrai, affranchis de l'impôt foncier ; mais cet impôt pesait principalement sur les riches ; c'étaient donc eux qui gagnaient le plus à sa suppression.

Et puis ces riches ne respectaient pas toujours le domaine du pauvre. Après avoir pillé le monde comme préteurs ou consuls durant la guerre, les nobles, pendant la paix, pillaient encore les sujets comme gouverneurs, et, de retour à Rome avec d'immenses richesses[2], ils les employaient à changer le modique héritage de leurs pères en des domaines vastes comme des provinces. La *lex Claudia* ayant interdit le commerce aux familles sénatoriales, de grands capitaux refluèrent vers les fonds de terre, et la formation des *latifundia* en fut accélérée. Dans leurs villas, ces *landlords* voulaient renfermer des bois, des lacs, des montagnes. Là où cent familles avaient vécu à l'aise, un seul se trouvait à l'étroit. Pour augmenter son parc, le consulaire achetait à vil prix le champ d'un vieux soldat blessé ou d'un paysan endetté, qui allaient, l'un et l'autre, perdre dans les tavernes de Rome le peu d'or qu'ils avaient reçu. Souvent il prenait sans rien donner[3]. Un ancien écrivain montre un malheureux en procès avec un homme riche, parce que celui-ci, incommodé par les abeilles du pauvre, son voisin, les avait détruites. Le pauvre protestait qu'il avait voulu fuir, établir ailleurs ses essaims ; mais que nulle part il n'avait pu trouver un petit champ où il n'eût encore un homme riche pour voisin. « Les puissants du siècle, dit Columelle, ont des propriétés dont ils ne peuvent même pas faire le tour à cheval en un jour ; » et une inscription trouvée près de Viterbe montre qu'un aqueduc long de 6 milles ne traversait les terres que de neuf propriétaires[4]. Sur tout le territoire de Leontini, en Sicile, il y avait seulement quatre-vingt-trois propriétaires ; sur celui d'Herbita, deux cent cinquante-

[1] Cic., *ad Brut.*, 51.

[2] Cicéron lui-même, qui n'était pas, il s'en faut, un des plus riches, acheta une maison 3 500 000 sesterces (*ad Fam.*, V, 6). P. Crassus possédait 100 millions (Corn. Nep., *Att.*, 5). Salluste (*Cat.*, 12-13) : *Domos atque villas in urbium modum exædificatas.... a privatis compluribus subversos montes, maria constrata.* Cornélie avait eu sa maison de Misène pour 75 000 drachmes ; le prix des propriétés de luxe monta si vite, que Lucullus la paya 500 000. (Plut., *Mar.*, 35.)

[3] *Parentes aut parvi liberi militum, ut quisque potentiori confinis erat, sedibus pellebantur* (Sall., *Jug.*, 41). Cf. Sén., *Ep.*, 90 ; le faux Quint., *Decl.*, 13, et Hor., *Carm.*, II, XVIII, 26 : *Pellitur paternos in sinu ferens deos.* Voyez ce qui a été dit au tome Ier, page 374, sur les effets du *jus commercii* retiré aux Italiens.

[4] Dureau de la Malle, II, 221.

sept, d'Agyrium deux cent cinquante, de Motyca cent quatre-vingt-huit[1]. Rabirius ne fut pas embarrassé pour prêter tout d'un coup à un prince fugitif 100 millions de sesterces, et un autre publicain disait : « J'ai plus d'or que trois rois[2]. » Ainsi il en était des fortunes particulières comme des États : une énergique concentration amenait toutes les terres dans les mains de quelques puissants[3].

La grande propriété, née du pillage du monde, n'aurait cependant pu prendre le dangereux développement où elle arriva, sans un article des traités que la meurtrière habileté du sénat imposait aux vaincus : on a vu qu'il leur ôtait le *jus commercii* hors de leur territoire, mesure en apparence inoffensive et qui, en réalité, préparait une révolution économique dont les conséquences se firent sentir durant des siècles. Lorsqu'il interdisait aux alliés et aux sujets de commercer avec leurs voisins, le sénat n'avait eu qu'une pensée politique : diviser les intérêts

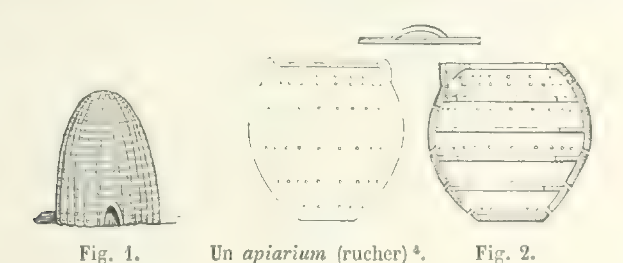


Fig. 1. Un *apiarium* (rucher)[4]. Fig. 2.

pour prévenir des coalitions. Mais, du même coup, il avait avili la propriété chez tous ces peuples et facilité aux Romains l'acquisition de vastes domaines, puisqu'il avait retenu pour eux le droit d'acheter partout, et à peu près sans concurrence. *Latifundia perdidere Italiam*, s'écrie Pline; et il a raison : la grande propriété a perdu l'Italie. D'a-

[1] Cic., *II in Verr.*, III, 51. César raconte (*de Bello civ.*, I, 16) que Domitius, qui avait trente-trois cohortes, *militibus pollicetur* ex suis possessionibus *quaterna in singulos jugera*.

[2] Cic., *pro Rabir.*, et Hor., *Sat.*, II, I, 6.

[3] C'est encore le mal de Rome aujourd'hui. Le prince Borghèse possède dans la campagne 22 000 hectares, le duc Sforza Cesarini 11 000, les princes Pamfili et Chigi plus de 5000, le chapitre de Saint-Pierre et l'hôpital du Saint-Esprit davantage. Enfin cent treize familles romaines possèdent 126 000 hect., et soixante-quatre corporations s'en partagent 75 000. (Fulchiron, *Voyage dans l'Italie méridionale*.)

[4] La ruche tressée (fig. 1) est tirée d'un bas-relief romain et ressemble à celles de nos pays. On fit, sous l'empire, des ruches en pierre spéculaire (Pline, *Hist. nat.*, XXI, 47) qui permettaient, comme nos ruches en verre, d'observer l'intérieur, et l'on a découvert à Pompéi (Donaldson, *Pompéi*, 2e partie) une ruche artificielle dont on voit (fig. 2) l'extérieur et l'intérieur divisé en étages (*fori*) auxquels donnent accès un grand nombre de petites ouvertures. Un esclave (*apiarius*) était, chez les riches, chargé de la surveillance du rucher (*apiarium*). Cf. *Dict. des Antiq. grecq. et rom.* de Saglio, p. 304-5.

bord elle a tué l'agriculture italienne, car les pays de montagnes comme la péninsule apennine ne peuvent prospérer que par le travail à la main, qui, variant les procédés selon les différents sols, fait valoir les moindres réduits, et elle a changé les mœurs et les institutions de la vieille Rome républicaine.

La petite propriété disparaissait donc, et, avec elle, cette forte population de laboureurs qui aimaient sincèrement la patrie, les dieux, la liberté. Tite Live cite avec complaisance le discours de Ligustinus; mais ce centurion, après vingt-deux campagnes et à l'âge de plus de cinquante ans, n'avait pour lui, sa femme et ses huit enfants, qu'un arpent de terre et une cabane[1]. Qu'allaient devenir ses fils après le partage de ce misérable héritage? Ils offriront leurs bras aux riches propriétaires. Mais ceux-ci ne veulent plus, à l'exemple de Caton, que des prairies qui nourrissent sans frais et sans travail de nombreux troupeaux[2]. Quelques esclaves suffiront bien pour les garder, et il y a tant d'hommes à vendre, qu'avec 500 drachmes (460 fr.)[3] on a cette machine humaine que Varron classe avec les bœufs et les charrues, *instrumentum vocale*. Elle fonctionne mal, il est vrai, et paresseusement; mais elle coûte si peu à entretenir et à remplacer, qu'on ne l'épargne guère. Malgré tous ses défauts, on préfère l'esclave à l'ouvrier libre, plus cher, moins docile et qu'on ne peut traiter avec le même mépris. Quand Paul Émile eut vendu cent cinquante mille Épirotes, Scipion Émilien cinquante-cinq mille Carthaginois; Gracchus, tant de Sardes, qu'on ne disait plus, pour désigner une vile denrée, que *Sarde à vendre*, toutes les villas s'emplirent d'esclaves, et le journalier de condition libre ne trouva plus à louer ses bras sur les terres des riches[4]. C'est une loi de l'histoire qu'il ne peut y avoir de classe moyenne dans les États où l'esclavage a pris un grand développement.

[1] Tite Live, XLII, 32.

[2] *A Catone quum quæreretur quid maxime in re familiari expediret, respondit bene pascere* (Colum., *Præf.*, VI).

[3] Douze cents prisonniers romains vendus par Annibal en Achaie furent, suivant Polybe, rachetés au prix de 100 talents ou 522 000 francs. Suivant M. Bœckh, le prix des esclaves employés aux mines de l'Attique n'était que de 125 à 150 drachmes (114 ou 138 francs); d'après Plutarque, ce prix pouvait monter pour un vigoureux esclave jusqu'à 1300 francs (*Cat. maj.*, 6). Cependant Horace, à une époque où les prix avaient augmenté, n'avait payé Dave que 500 drachmes (*Sat.*, II, VII). Une preuve de leur peu de valeur, c'est qu'un M. Scaurus, riche seulement de 25 000 *nummos*, en avait six (Meursius, *de Luxu Rom.*). Après une victoire il s'en vendait au prix de 4 drachmes (3 fr. 68 c.).

[4] Ὡς ταχὺ τὴν Ἰταλίαν ἅπασαν ὀλιγανδρίας ἐλευθέρων αἰσθέσθαι, δεσμωτηρίων δὲ βαρβαρικῶν ἐμπλεπῆσθαι δι' ὧν ἐγεώργουν οἱ πλούσιοι τὰ χωρία τοὺς πολίτας ἐξελάσαντες (Plut., *Tib. Gracch.*, 8).



Vue de l'île et du port de Chio (état actuel).

Chassés de leur patrimoine par l'usure ou par l'avidité de riches voisins, privés de travail par la concurrence des esclaves, ou prenant en dégoût la vie frugale de leurs pères, grâce aux habitudes de paresse et de débauche contractées dans les camps, les pauvres tournaient leurs pas vers Rome. Ils y étaient attirés par le bas prix du sel que donnaient les salines d'Ostie, par celui du blé que fournissaient les dunes de Sicile, de Sardaigne et d'Espagne, par les maigres profits d'industries plus ou moins honnêtes, qui poussent toujours sur le fumier des grandes villes, enfin par une nouvelle sorte de clientèle, la mendicité à la porte des grands. « Maintenant, dit Varron, que les pères de famille, abandonnant la faucille et la charrue, se sont presque tous glissés dans Rome et aiment mieux se servir de leurs mains au cirque et au théâtre que dans les vignobles et les champs, il nous faut, pour ne pas mourir de faim, acheter notre blé aux Sardes et aux Africains, et aller vendanger avec des navires dans les îles de Cos et de Chio. » Ainsi grossissait une foule affamée qui se croyait le peuple romain et qui se vendra au plus offrant. César trouva que, sur quatre cent cinquante mille citoyens, trois cent vingt mille vivaient aux dépens du trésor, c'est-à-dire que les trois quarts du peuple romain mendiaient. Un mot du tribun Philippe est plus terrible : « Il n'y a pas, disait-il, dans Rome deux mille individus qui possèdent[2]. » Ce phénomène social en explique un autre, sur lequel on ne saurait trop insister : la population de Rome augmente et le recrutement des légions y devient plus difficile, parce que le nombre des citoyens ayant le cens exigé pour le service militaire diminue tous les jours. Et maintenant, qu'on reproche à Marius d'avoir ouvert les légions aux Italiens et aux prolétaires ! Mais ces prolétaires seront les soldats d'un homme, de Marius ou de Sylla, de Pompée ou de César, d'Octave ou d'Antoine; ils ne seront plus ceux de la république. On voit comme tout s'enchaîne dans cette histoire ; comme les faits accomplis ont des conséquences néces-



Monnaie de l'île de Chio[1].

[1] ΧΙΩΝ. Bacchus et Apollon debout ; entre eux, un autel. Au revers, ΑΣΣΑΡΙΑ ΤΡΙΑ (valeur monétaire de trois assarions). Sphinx, un pied de devant sur une proue. Monnaie de bronze de l'île de Chio.

[2] *Non esse in civitate duo millia hominum qui rem haberent* (Cic., *de Off.*, II, 21).

saires; comme enfin l'homme est d'ordinaire l'artisan inconscient des révolutions que ses idées, ses passions et ses actes préparent.

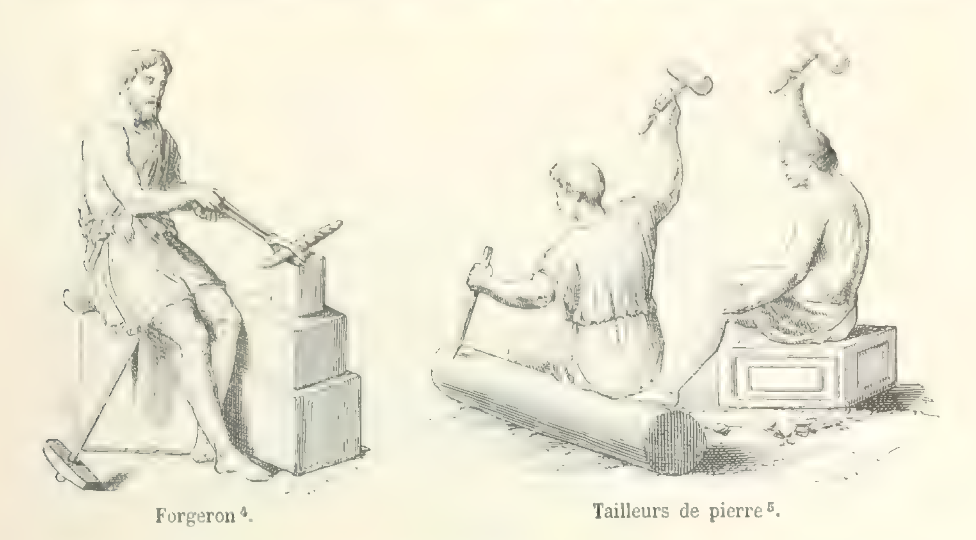
Appien a compris cette situation de la république. Après avoir rappelé qu'une partie des terres enlevées aux Italiens étaient restées indivises et abandonnées en jouissance à ceux qui voulaient les défricher, à condition seulement de payer la dîme et le quint des fruits perçus, et, pour les pâturages, une redevance en argent, il ajoute : « On croyait avoir ainsi pourvu aux besoins de la vieille race italique, race patiente et laborieuse, et aux besoins du peuple vainqueur. Mais le contraire arriva : les riches s'emparèrent peu à peu de ces terres du domaine public, et, dans l'espérance qu'une longue possession deviendrait un titre inattaquable de propriété, ils *achetèrent ou prirent de force* les terres situées à leur convenance et les petits héritages de tous les pauvres gens leurs voisins[1]. De cette manière ils firent de leurs champs de vastes *latifundia*. Pour la culture des terres et la garde des troupeaux, ils employaient des esclaves, qui ne pouvaient leur être enlevés, comme l'étaient les ouvriers libres, par le service militaire : *Ces esclaves étaient une propriété des plus fructueuses, à cause de leur rapide multiplication que favorisait l'exemption du service militaire.* De là il arriva que les hommes puissants s'enrichirent outre mesure et qu'on ne vit plus que des esclaves dans les campagnes. La race italienne, usée et appauvrie, périssait sous le poids de la misère, des impôts et de la guerre. Si parfois l'homme libre échappait à ces maux, il se perdait dans l'oisiveté, parce qu'il ne possédait rien, tout étant envahi par les riches, et qu'il n'y avait point de travail pour lui sur la terre d'autrui, au milieu d'un si grand nombre d'esclaves. »

Chassés des champs, ces hommes ne trouvaient à la ville que de minces profits à faire comme artisans, car les riches s'étaient aussi réservé les profits de la grande industrie, même bien souvent ceux de la petite[2]. Ils avaient organisé des ateliers d'esclaves et dressé des ouvriers pour tous les métiers. Crassus en louait comme cuisiniers, maçons ou scribes. Toute famille riche avait, parmi ses esclaves, des tisserands, des ciseleurs, des brodeurs, des peintres, des doreurs, et jusqu'à des architectes

[1] Τά τε ἀγχοῦ σφίσιν, ὅσα τε ἦν ἄλλα βραχέα πενήτων, τὰ μὲν ὠνούμενοι πειθοῖ, τὰ δὲ βίᾳ λαμβάνοντες, πεδία μακρὰ ἀντὶ χωρίων ἐγεώργουν (App., *Bell. civ.*, I, 7).

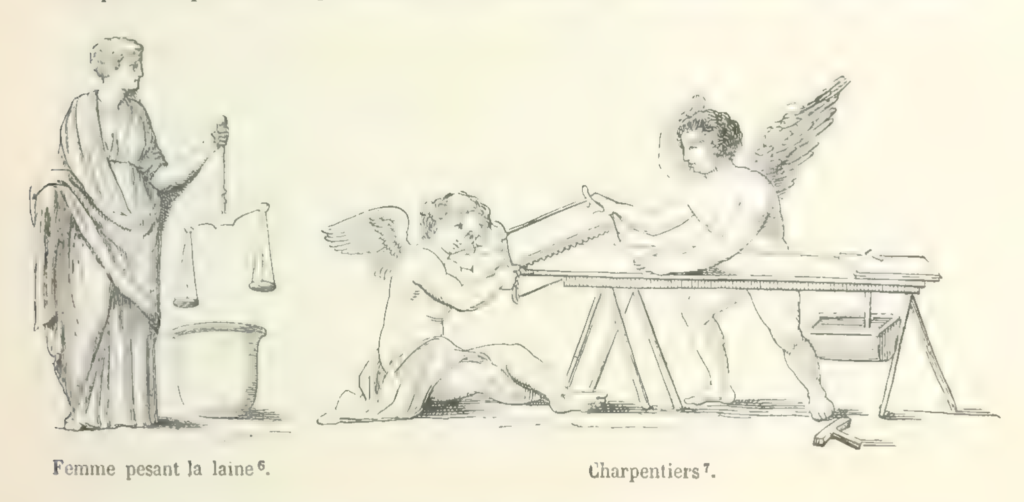
[2] Plut., *Crass.*; Cic., *pro Cæcina*, 20; Remnius Palémon, célèbre grammairien, avait été esclave; devenu libre, il monta un atelier d'esclaves tailleurs (Suét., *de Ill. gr.*, 23); Atticus louait surtout des copistes (Corn. Nep., *Att.*, 13), Malleolus, des ouvriers de toute sorte (Cic., *in Verr.*). Appius, Cicéron et mille autres avaient des *præfecti fabrum;* le consul Balbus avait eu cette charge dans la maison de César.

et des médecins, même des précepteurs pour les enfants[1]. Auguste ne porta jamais que des étoffes tissées dans sa maison[2]. Chaque temple[3]



Forgeron[4]. Tailleurs de pierre[5].

chaque corporation, possédait des esclaves. Le gouvernement en entre-



Femme pesant la laine[6]. Charpentiers[7].

tenait des troupes nombreuses pour tous les bas offices de l'administra-

[1] Varr., *de Re rust.*, I, 2 et 6.

[2] Suét., *Oct.*, 73.

[3] Il y avait jusqu'à des *servi fanatici* (Grut., 312, 7).

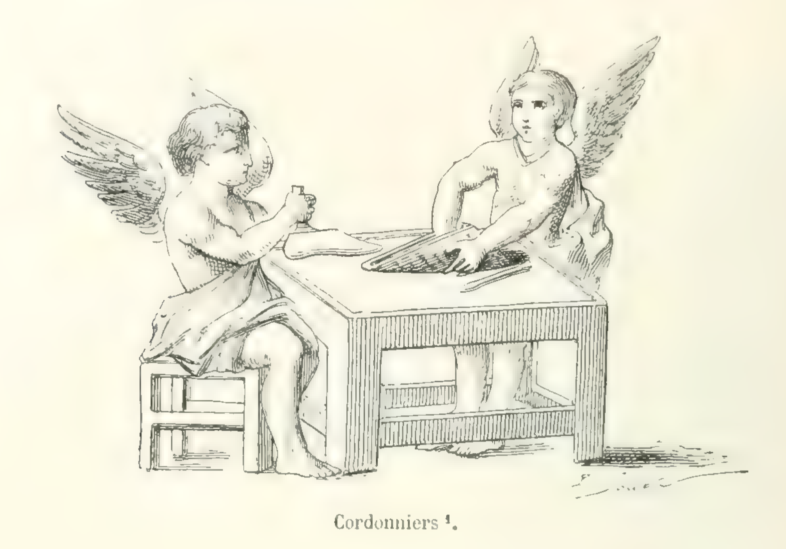
[4] Forgeron se servant du marteau à deux mains; d'après le Virgile du Vatican.

[5] Tailleurs de pierre (*lapidarius*), d'après le Virgile du Vatican. Ouvriers préparant un bloc de pierre ou de marbre et une colonne.

[6] *Lanifendia*, femme pesant la laine pour donner aux esclaves la quantité qu'elles doivent employer dans leur travail du jour : d'après un bas-relief du forum de Nerva.

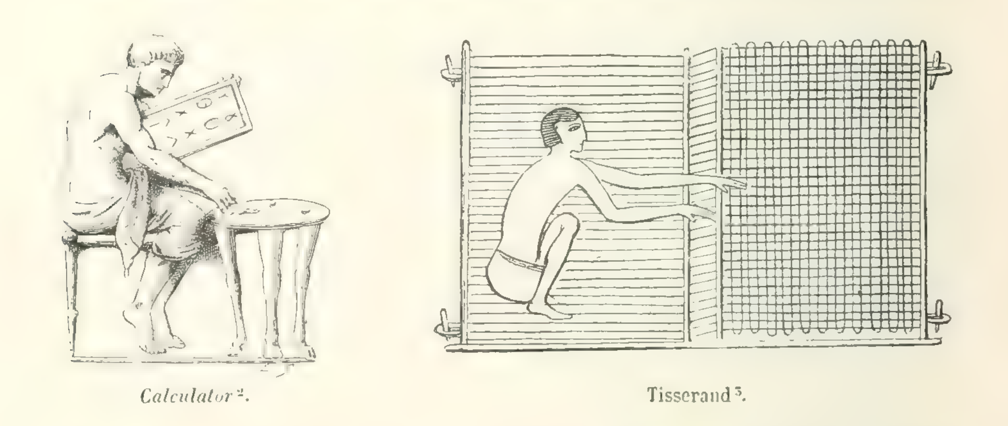
[7] Charpentiers (peinture d'Herculanum).

tion et de la police, pour la garde des aqueducs et des monuments, pour les travaux publics, dans les arsenaux, dans les ports, sur les



Cordonniers [1].

navires comme rameurs. En une seule fois, Scipion en envoya deux mille à Rome pour fabriquer des armes. Les travaux les plus grossiers,



Calculator [2].

Tisserand [3].

comme les occupations les plus délicates, leur étant confiés, il restait bien peu de moyens au pauvre de condition libre pour gagner sa vie.

[1] Cordonniers (peinture de Pompéi).

[2] *Calculator*. Les anciens comptaient à l'aide de petites pierres (*calculi*). Le mathématicien représenté ici, d'après une pierre gravée du cabinet de France (n° 1858 du catalogue de M. Chabouillet), dispose les *calculi*, tandis que la tablette à compter, couverte de caractères étrusques, est dans sa main gauche. (*Dict. des Ant. grecq. et rom.* de Saglio, au mot *Abacus*.)

[3] Tisserand égyptien faisant passer les fils de trame entre les fils de chaîne tendus sur un cadre fixé à terre. (Rich, *Ant. rom. et grecq.*, p. 610. au mot *Subtemen* ou *Subtegmen*.)

D'ailleurs les fêtes continuelles, les triomphes, les jours de supplications décrétées pour les victoires, les fréquentes distributions faites par les édiles, par les patrons, par les candidats, et le préjugé qui notait le petit commerce d'infamie, poussaient à l'oisiveté. Écouter les orateurs du Forum, courir à des jeux qui duraient parfois des semaines entières, assister au lever des grands et leur faire cortége ; mais aussi vendre sa voix, son témoignage[1], au besoin son bras : tels étaient leurs uniques soucis. On leur disait, et ils le répétaient bien haut : « Le peuple-roi doit vivre aux dépens du monde vaincu. » Et il en était ainsi : on les nourrissait, ou à peu près, sans leur rien demander, pas



Procession de suppliants[2].

même une obole pour la république. « Acilius Glabrion, dit Tite Live, avait gagné le peuple par beaucoup de congiaires[3]. »

Mais la pauvreté, qui endurcit le corps et trempe les âmes quand elle est générale, comme dans la Rome des anciens jours, dégrade, en face du luxe et de l'opulence, ceux qui n'ont pas en eux-mêmes un

[1] L'usage des procédures par témoins et des poursuites d'office avait créé un nouveau métier : on vendait de faux témoignages et de faux serments. Cf. Plaute, *Pœnul.*, 581 et suiv.; *Curculio*, 478 et suiv.

[2] Bas-relief du musée du Louvre, n° 261 du catalogue Clarac. Précédés de quelques magistrats, des suppliants s'acheminent vers une déesse, qui est peut-être Junon Acræa, à qui l'on immolait des chèvres. Tous ces personnages sont vêtus du pallium. La déesse, les magistrats et le peuple sont représentés de différentes dimensions selon la dignité de chacun. Cet usage était fréquent parmi les sculpteurs grecs.

[3] XXXVII, 57. Du temps de Cicéron on achetait les votes argent comptant.

ressort vigoureux. Quels devaient être la dignité, l'indépendance, le patriotisme de ces clients qui chaque matin allaient tendre la main à la porte des grands[1]? Et ces grands, en reconnaissant au Forum ceux qu'ils avaient achetés au prix d'un peu de blé et d'huile, quel respect pouvaient-ils avoir pour les décisions qu'ils rendaient dans l'assemblée populaire?

Ce peuple était-il même vraiment le peuple romain?

Autrefois, pour combler les vides faits par la guerre dans les rangs de ces plébéiens que les nobles avaient appris à leurs dépens à estimer, le sénat donnait le droit de cité aux plus braves populations de l'Italie;



Client[2].



Client[3].

mais depuis la fin de la première guerre Punique pas une seule tribu nouvelle n'a été formée. Qui remplaçait cependant les prisonniers de la seconde guerre Punique[4], les soldats restés sur les champs de bataille de Cannes, de Trasimène et de Zama, dans les gorges de l'Espagne, dans les terres fangeuses de la Cisalpine, en Grèce, en Asie et jusqu'au pied de l'Atlas? Des affranchis, des Siciliens, des Africains, des Grecs, qui apportaient leur corruption avec tous les vices de l'esclavage.

[1] Sur les *viscerationes*, cf. Tite Live, XXXIX, 46; VIII, 22.

[2] Statuette de bronze du musée de Naples.

[3] D'après le Virgile du Vatican.

[4] Les Romains perdirent vingt mille prisonniers à Drépane seulement, six mille à Trasimène, huit mille à Cannes, etc. S'ils en délivrèrent vingt mille en Afrique, quatre mille en Crète, douze cents en Achaïe, etc., combien avaient péri avant la délivrance?

De 241 à 210, un nombre immense d'affranchis entrèrent dans la société romaine. Lorsque, au milieu de la guerre contre Annibal, le sénat vida le *sanctius ærarium* où était renfermé l'*aurum vicesimarium* produit par l'impôt du vingtième sur la valeur des esclaves affranchis, on y trouva 4000 livres pesant d'or. On avait dû recourir à cet expédient durant la première guerre Punique, pendant laquelle les nécessités n'avaient pas été moins extrêmes; le trésor ne renfermait donc que l'impôt de trente ou de quarante années, cependant il contenait 4 500 000 francs. Or Caton payait un vigoureux esclave 1500 francs, et les Achéens avaient racheté les légionnaires vendus par Annibal au prix de 460 francs par tête; en prenant une moyenne on aura 880 francs, dont le vingtième sera 44 francs, somme comprise 102 272 fois dans 4 500 000 francs, ce qui donnerait environ trois mille affranchissements annuels; même davantage si, comme il est probable, la moyenne que nous avons prise est trop forte. Ces chiffres sont incertains; ce qui ne l'est pas, c'est que toute guerre heureuse faisait beaucoup d'esclaves dont un grand nombre passaient assez vite à la condition d'affranchis : car il était avantageux d'avoir de ces sortes de gens. En échange de la liberté, l'affranchi s'engageait vis-à-vis de son ancien maître, dont il devenait le client, à lui payer annuellement une certaine somme; à lui rapporter une partie de ce qu'il recevait dans les congiaires[2], à lui laisser enfin sa succession, car le maître exigeait souvent de l'esclave qu'il libérait le serment de ne point se marier, afin d'en hériter légalement comme patron, et ce serment ne fut interdit que par Auguste[3].



Congiaire[1].

Enfin, comme la *manumissio* faisait du *libertus* un citoyen, avoir beaucoup de *liberti*, c'était posséder des moyens d'action dans les comices et une sauvegarde dans les émeutes. Au temps de Cicéron, il était d'usage d'affranchir le captif honnête et laborieux au bout de six années de servitude[4]. Aussi Rome en contenait un tel nombre, que

[1] Revers d'un grand bronze de Trajan. COS V (consul pour la cinquième fois); CONGIAR SECVND (deuxième congiaire ou distribution publique d'argent ou de vivres). Le *conge*, mesure pour les liquides, contenait 1/8 de l'amphore.

[2] Dion, XXXIX, 24. Sur la question de l'esclavage, le principal ouvrage est toujours celui de M. Wallon.

[3] Dion, XLIII, 14. Cf. Giraud, *Acad. des sc. mor.*, 1879, p. 520.

[4] *Philipp.*, VIII, 4.

Sempronius Gracchus, le père des Gracques, voulut dans sa censure chasser des tribus les *libertini* que ses prédécesseurs y avaient inscrits. Sur l'opposition de son collègue, Appius Claudius, il se résigna à y laisser ceux qui avaient un enfant de plus de cinq ans, ou qui possédaient un bien-fonds de 30 000 sesterces; les autres furent renfermés dans une des quatre tribus urbaines. Cette mesure ne fut même pas observée longtemps; car Scipion Émilien ne voyait dans le peuple romain qu'une foule d'anciens captifs; et le meilleur moyen, à l'usage des démagogues, de se rendre maîtres des comices, était de répandre les affranchis dans toutes les tribus. Cicéron assure que, de son temps, ils dominaient jusque dans les tribus rustiques[1].

Ainsi Rome envoyait ses citoyens dans les provinces comme légionnaires, publicains, agents des gouverneurs, intendants des riches ou aventuriers cherchant fortune, et, en échange, elle recevait des esclaves[2], bientôt libérés, qui lui apportaient : l'esclave grec, les vices des sociétés mourantes; l'esclave espagnol, thrace ou gaulois, ceux des sociétés barbares. Il y avait donc, entre la capitale et les provinces, comme une circulation non interrompue. Le sang refluait sans cesse du cœur vers les extrémités, qui le renvoyaient, mais vicié et corrompu[3]. Salluste a dit avec son énergie habituelle . « Tout fut perdu quand s'éleva une génération d'hommes qui ne pouvaient avoir de patrimoine ni souffrir que d'autres en eussent. »

Au point de vue politique, ces résultats étaient menaçants; au point de vue économique, ils étaient désastreux. La concentration aux mains d'une oligarchie peu nombreuse des propriétés et des capitaux, le système des prairies substitué à la production des céréales, et la culture délaissée à des esclaves ignorants que ne surveillait plus l'œil du maître[4], étaient autant de causes de ruine pour l'agriculture. Du temps de Caton déjà, elle déclinait; bientôt elle produira si peu, que l'Italie

[1] *De Orat.*, I, 9.

[2] Durant la première guerre Punique Duillius avait fait huit mille prisonniers, Manlius et Regulus quarante mille, Lutatius trente-deux mille. Aussi peut-on estimer le nombre des seuls esclaves africains ramenés alors en Italie à un cinquième de la population romaine. Si les noms d'Afer, de Pœnus, de Numida, se trouvent rarement dans les comiques, c'est que ceux-ci copiaient les pièces grecques, et qu'ils ne parlent que des esclaves domestiques; or les Africains, s'exprimant dans un idiome inconnu, devaient être relégués aux champs.

[3] *Romam.... mundi fæce repletam* (Lucain, VII, 404).

[4] Pline disait : *Coli rura ab ergastulis pessimum est, et quidquid agitur a desperantibus*; et Columelle, dans sa préface : *Nostro accidere vitio qui rem rusticam pessimo cuique servorum, velut carnifici, noxæ dedimus. quam majorum nostrorum optimus quisque optime tractaverit.* Voyez, sur les rapides progrès de la *mal'aria*, tome Ier, pages XXII et suivantes.

ne pouvant plus se nourrir, « la vie du peuple romain sera à la merci des vents et des flots ». Ce ne sont pas les seuls dangers : les campagnes, abandonnées par les ouvriers libres, se dépeuplent, et, sur mille points, la *mal'aria* s'en empare, en chasse les derniers habitants ou étend sur eux son influence meurtrière. Avant un siècle, une partie de la plaine latine sera inhabitable[1].

Ce qui a vécu doit mourir, c'est la loi des institutions comme celle des hommes. Mais, dans une société vivante, toute évolution sociale produite par la force des choses a deux actes : elle ruine le présent, et elle prépare l'avenir. On vient de voir les désastreux effets, pour l'ancien peuple romain, de la subite introduction dans Rome d'immenses richesses et de multitudes infinies d'esclaves. Je dois dire à l'avance que ces richesses se disperseront; que l'ordre à l'intérieur tarira l'une des sources les plus abondantes de l'esclavage; que, pour répondre aux besoins créés par une civilisation supérieure, l'industrie et le commerce prendront un prodigieux essor dont les artisans libres profiteront; enfin, qu'à l'abri d'une paix deux fois séculaire, cent millions d'hommes jouiront d'une prospérité qu'ils n'avaient jamais connue. Nous venons de montrer l'œuvre de destruction qui se continuera jusqu'à ce que la Rome républicaine ait péri; on verra dans l'histoire de l'empire l'œuvre de reconstruction se poursuivre malgré les tragédies sanglantes de la curie et du palais.

III. — CHANGEMENTS POLITIQUES

Par la disparition de la classe des petits propriétaires ruraux, la société romaine perdit une force de conservation qui aurait ralenti la marche rapide de l'inévitable révolution. Les grands, délivrés de toute crainte, en ne voyant plus devant eux ces plébéiens avec lesquels il fallait autrefois compter, s'abandonnèrent à la licence des mœurs nouvelles. Pour eux la simplicité ne fut plus qu'un travers, et l'égalité qu'une insolente prétention. Il est vrai que les hommages et les craintes du monde les plaçaient bien haut! Dans l'immensité de l'empire et des sujets, Rome et son peuple n'étaient plus qu'un point, et, en réglant chaque jour les destinées des nations, en voyant des rois attendre aux

[1] On fut obligé de faire venir chaque année, de l'Ombrie et des Abruzzes, les ouvriers nécessaires à la culture. (Suét., *Vesp.*, 1.)

portes de la curie leurs décisions, ces sénateurs républicains avaient pris un orgueil royal, dont la liberté devait bientôt souffrir. Voyez quels pouvoirs étaient dans leurs mains.

C'est par les finances que, chez les modernes, les gouvernements sont dans la dépendance des représentants du pays. Le vote annuel de l'impôt, ou du moins celui des crédits nouveaux, est une garantie pour les libertés publiques ; il en est une pour les gouvernements mêmes que cette nécessité protége contre l'entraînement aux dépenses inutiles. A Rome, rien de pareil. L'assemblée populaire ne s'occupait point du budget de l'État, et l'on ne connaît qu'un seul impôt qui ait été établi par une loi ; encore fut-ce en des circonstances quasi révolutionnaires[1]. Recettes et dépenses étaient réglées par les pères conscrits. Ils administraient seuls la fortune publique, comme les consuls disposaient seuls du butin de guerre et les édiles des amendes[2]. D'où il arriva que, quand les prévaricateurs de l'ordre sénatorial usurpèrent sur le domaine de l'État et pillèrent les provinces, ils trouvèrent dans leurs collègues des complices ou des complaisants. Cet abandon au sénat de la gestion financière fut, par les licences qu'il autorisa, une cause de ruine pour la république, comme l'absence de tout contrôle financier amena la perte de notre vieille monarchie.

Maîtres des finances, les sénateurs l'étaient encore de la justice. Au civil, les causes étaient portées devant le préteur, qui, laissant l'examen du point de fait à des juges choisis, pour les affaires importantes, dans le sénat, pour les autres, parmi les centumvirs[3], n'intervenait au procès qu'en donnant la formule de droit applicable à la question. Nous faisons de même dans nos cours d'assises, en sens inverse : la décision du jury sur la nature du crime précède la déclaration des magistrats sur l'article du code pénal qui s'y rapporte.

Au criminel, le juge était le peuple réuni en assemblée centuriate. Dans les anciens temps, les crimes étaient rares. Mais l'extension de l'empire, le prodigieux accroissement de la population urbaine, les

[1] Voy. t. Ier, p. 268, n. 2.

[2] En droit, les généraux devaient verser au trésor le produit du butin de guerre ou l'abandonner à leurs soldats : c'était le *donativum*, coutume déplorable sous l'empire, mais qui venait de la république et du plus profond de la vie nationale, car les guerres des Romains eurent d'abord pour objet le pillage, bien plus que la conquête. Quant aux édiles, ils employaient le produit des amendes à l'entretien des monuments publics, et l'on ne voit point que des comptes leur fussent demandés, pas plus qu'aux censeurs pour leurs grands travaux. Les uns et les autres se mettaient sans doute en règle, en tenant le sénat au courant de leurs opérations.

[3] Voy. t. Ier, p. 115, n. 2.

tentations de tout genre offertes aux natures mauvaises d'arriver vite à la fortune, multiplièrent les attentats. Les Romains n'étaient pas hommes, comme les Athéniens, à quitter leurs affaires pour siéger l'année entière à écouter des plaideurs. L'aristocratie d'ailleurs se garda bien de laisser établir une indemnité pour ce service. Il en résulta que les consuls furent obligés d'exercer le vieux droit royal qui permettait de renvoyer une affaire criminelle à une commission, *quæstio*, et le nombre des crimes s'accroissant, cette juridiction exceptionnelle dut être rendue permanente.

Le peuple était un mauvais juge. D'abord, comme il faisait la loi, il pouvait être tenté de se mettre au-dessus d'elle ou de l'interpréter; ensuite la multitude ne pèse pas les raisons : elle se décide d'après la passion ou l'intérêt du moment, qu'elle confond aisément avec la justice. Aussi les accusés cherchaient-ils bien plus à l'émouvoir qu'à la convaincre. De là ces vêtements de deuil, ces larmes, ces supplications des parents, des amis, et les pathétiques oraisons des avocats; de là encore ces blessures, ces récompenses militaires, qu'on étalait aux yeux[1]. Dans un gouvernement régulier qui avait maintenant de si grands intérêts à sauvegarder, et quand le peuple n'était plus qu'une foule vénale, une telle justice était une souveraine injustice, très-dommageable à la chose publique. Calpurnius Pison fut donc un bon citoyen lorsque, en 149, il proposa l'établissement d'un tribunal permanent pour juger les concussionnaires devenus trop nombreux[2]. Cinq ans plus tard, trois tribunaux permanents, *quæstiones perpetuæ*, furent créés contre les crimes de majesté, de brigue et de péculat, et l'on finit par étendre leur juridiction à tous les crimes publics. Le véto des tribuns ne pouvait arrêter leur action, ni les comices casser leurs sentences. Un citoyen condamné pour concussion perdait le droit de parler jamais devant le peuple[3]. Théoriquement, les *quæstiones perpetuæ* furent une usurpation sur le droit populaire[4]; politiquement,

[1] Voyez, par exemple, le procès de Manlius (t. Ier, p. 261). Manius Aquillius, le pacificateur de la Sicile, ayant été, en 98, accusé de concussion, Marcus Antonius, son avocat, termina sa plaidoirie en déchirant la tunique d'Aquillius pour montrer les cicatrices dont sa poitrine était couverte. On pleura, et il fut acquitté malgré les graves présomptions qui pesaient sur lui. Cic., *Brut.*, 62; *de Off.*, II, 14; *de Orat.*, II, 28, 45, 47.

[2] Cic., *Brut.*, 27. La loi Calpurnia fut renouvelée et rendue plus sévère, en 126 par la loi *Junia*, en 101 par la loi *Acilia*, en 81 par la loi *Cornelia*, en 59 par la loi *Julia*.

[3] Cic., *ad Herenn.*, I, 11. Les préteurs continuèrent à juger les procès civils, et les édiles les contestations commerciales.

[4] Voyez, tome Ier, page 211, l'attribution aux seuls comices centuriates de la juridiction criminelle par les Douze Tables.

elles étaient une institution inévitable ; et comme la vraie politique est celle qui donne satisfaction, non pas aux théories, mais aux besoins du temps, cette usurpation, ou plutôt ce changement, était légitime puisqu'il fut nécessaire.

Ce qui fait l'importance de cette institution, c'est que les membres des nouveaux tribunaux furent pris dans le sénat. Cette assemblée ne forma pas, comme sous l'empire, une cour de justice ; mais tous les juges aux *quæstiones perpetuæ* sortant de son sein, le grand corps politique de la république se trouva être aussi, dans la réalité, son grand corps judiciaire, « et cette fonction, dit Polybe, fut le plus ferme appui de l'autorité du sénat[1]. » Nous verrons la possession de ces places de judicature devenir l'objet des plus violentes contestations.

Notons, en passant, que la société romaine n'ayant jamais connu ce que nous appelons le ministère public, les particuliers devaient en tenir lieu pour l'accusation des coupables. La *delatio* était donc un mode régulier de procédure, et Cicéron le trouve admirable[2] ; chacun pouvait se porter partie civile ou accusateur dans l'intérêt de l'État; ce devint une industrie qui eut ses risques, mais aussi ses profits. On pouvait y gagner de l'honneur par une éloquente plaidoirie : c'est ainsi que les jeunes nobles commençaient à se faire connaître ; on y gagnait même de l'argent, puisque le *quadruplator* recevait comme indemnité du service rendu par lui à la société, le quart des biens confisqués ou de l'amende prononcée contre le coupable. Une inscription de Macédoine[3] promettait 200 deniers de récompense au *delator* qui découvrirait les profanateurs d'un tombeau ; en Angleterre on agit encore ainsi. Ces délateurs, dont l'empire héritera de la république, auront alors bien mauvais renom ; ils l'avaient déjà du temps de Plaute. Un de ses parasites déclare dédaigneusement ne vouloir pas changer son métier contre celui de ces hommes « pour qui le rôle des procès est un filet à attraper le bien d'autrui[4] ».

Quelle était la valeur législative des sénatus-consultes ? On discutait sur ce point[5] ; dans cette constitution qui était l'œuvre du temps, il

[1] VI, 17. Toutes les fois, dit-il, que le procès a quelque importance, même dans les *judicia privata*, les juges sont des sénateurs, τὸ δὲ μέγιστον.

[2] *Accusatores multos esse in civitate utile est ut metu contineatur audacia* (*pro Roscio Amer.*, 20).

[3] Heuzey, *Mission archéol. de Macéd.*, p. 38.

[4] *Persa*, v. 63 et suiv.

[5] ....*legis vicem obtinet quamvis fuerit quæsitum* (Gaius, *Inst.*, I, 4).

n'existait aucune règle à ce sujet. D'abord le sénat légiférait en toute liberté dans la triple sphère du culte, des finances et des affaires extérieures; mais il reste un certain nombre de sénatus-consultes relatifs à d'autres questions, surtout de police et d'administration. Pomponius dit, au Digeste[1] : « Comme il était difficile de réunir le peuple, la nécessité fit passer au sénat le soin de la république, et tout ce qu'il décréta fut obéi. Ces décrets s'appellent des sénatus-consultes. »

Le sénat s'attribua le pouvoir de dispenser de l'observation des lois. Lorsqu'il avait déclaré qu'à son avis le peuple ne pouvait être lié par telle loi : *ea lege non videri populum teneri*[2], le magistrat chargé de l'exécution de la loi se trouvait autorisé à ne la point exécuter. Mais les tribuns démagogues, aussi ingénieux que les pères conscrits à tourner la loi, inséreront dans certaines de leurs *rogations* révolutionnaires une clause qui imposera aux sénateurs l'obligation de jurer, sous peine d'exil, qu'ils y obéiront. Ainsi fera Saturninus quand il voudra mettre un pouvoir exceptionnel dans les mains de Marius.

Avec ce double droit de faire des sénatus-consultes obligatoires et de dispenser de l'observation de telle ou telle loi, le sénat n'avait plus besoin de la dictature. Aussi cette charge disparaît de l'histoire[3]. C'est que la dictature était maintenant en permanence dans la curie et que les sénateurs l'en faisaient sortir par la formule *Caveant consules*, qui équivalait à notre déclaration d'état de siége, et donnait de pleins pouvoirs aux consuls. Mais quand l'agitation renaîtra au Forum, les tribuns refuseront de reconnaître à cette formule le pouvoir de supprimer l'appel au peuple, *provocatio;* et les jugements d'Opimius, de Rabirius et de Cicéron briseront cette arme dans la main du sénat.

Le sénat intervenait d'une autre manière encore dans la législation. Les lois Publilia et Hortensia lui avaient ôté l'initiative et la sanction des lois[4]; il retrouva ces prérogatives par des moyens détournés. Il décidait, par exemple, qu'il serait présenté aux tribus un plébiscite

[1] I, II, 9.

[2] Cic., *de Domo*, 16 ; *Philipp.*, XII, 5. Après les Gracques, le sénat s'attribua le droit de dispenser directement de l'observation d'une loi, *legibus solveretur ;* mais il fallait, pour que ce sénatus-consulte fût valable, la présence de deux cents sénateurs, ensuite l'approbation du peuple, après quoi les tribuns ne pouvaient plus opposer leur véto. (Ascon., *in* Cic. *pro Cornelio*, p. 57–8.)

[3] La dictature de Sylla et celle de César n'ont rien de commun avec l'ancienne magistrature de ce nom.

[4] Voy. t. Ier, p. 271 et 274.

revêtu à l'avance de son approbation, ce qui en assurait le vote[1], et il faisait établir par la loi *Ælia-Fufia*[2], qu'une assemblée ne pourrait être tenue, ou les décisions avoir leur effet, lorsqu'un magistrat annoncerait au président des comices son intention d'observer le ciel. C'était le véto suspensif caché sous une forme religieuse et un moyen d'arrêter court une *rogation* révolutionnaire. Cicéron l'avoue : « Cette loi, dit-il, est notre forteresse contre les fureurs tribunitiennes[3]. » Oui, mais tant qu'on respectera la loi, le préjugé qui la soutenait et le sénat qui l'avait dictée.

Dans les élections son action était plus discrète, mais tout aussi réelle. C'était au sénat qu'était arrêtée en fait la liste des candidats proposés au choix du peuple par le président de l'assemblée.

Il avait la surveillance du culte, le droit d'interdire certains rites et celui de donner ou de refuser le droit de cité à des dieux étrangers. Enfin toute la politique extérieure, appel des légions, emploi de l'armée, ressources mises à la disposition des généraux, en argent, troupes nationales et corps auxiliaires, conditions imposées aux vaincus, relations avec les alliés, tout se réglait au sénat ; et, s'il n'avait pas expressément enlevé au peuple le droit de paix et de guerre, il agissait habituellement comme si ce droit souverain n'appartenait plus à l'assemblée populaire[4]. De très-bonne heure on s'était demandé si, pour déclarer une guerre, il ne suffisait pas d'un sénatus-consulte[5].

En un mot, le sénat, autrefois simple conseil du roi et des consuls, à présent gouvernait et administrait. Les magistrats n'étaient en quelque sorte que son pouvoir exécutif en action, *quasi ministros gravissimi consilii*[6].

Cette concentration des pouvoirs dans les mains du sénat était commandée par les nouvelles conditions d'existence de la république.

[1] Ainsi : *Attilius tribunus plebis ex auctoritate senatus plebem in hæc verba rogavit* (Tite Live, XXVI, 33).

[2] Ces deux lois, ou cette loi, sont probablement du milieu du second siècle avant Jésus-Christ.

[3] ....*Subsidia certissima contra tribunicios furores, propugnacula murique tranquillitatis et otii*

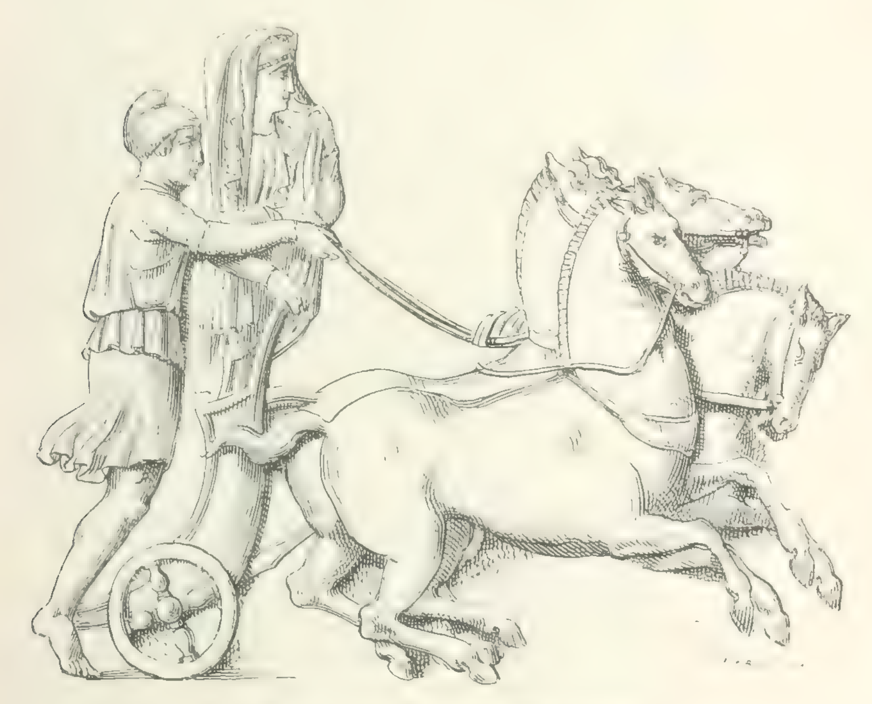
[4] Quand le sénat entreprend une guerre sans avoir demandé l'autorisation du peuple, ou bien il la présente comme la continuation d'anciennes hostilités : ainsi en Lusitanie sous Cépion ; ou bien, ce sont des alliés, comme les Massaliotes, qui implorent une immédiate assistance. Le plus souvent il pousse à bout ses adversaires, et, sous prétexte qu'ils ont eux-mêmes rompu la paix, il envoie les légions. Ainsi Carthage, en attaquant Masinissa, avait elle-même rompu les traités, etc.

[5] Tite Live, IV, 30.

[6] Cic., *pro Sestio*, 65.

Recrutée d'hommes qui avaient rempli les plus hautes charges, conduit les guerres les plus difficiles, administré des provinces vastes comme des royaumes, cette assemblée était le corps le plus expérimenté, le plus habile et tout à la fois le plus prudent et le plus hardi qui ait jamais gouverné un État. Le grand conseil d'une autre cité puissante, Venise, n'en fut qu'une pâle image. Mais Venise contenait sa noblesse comme ses sujets, et le sénat romain ne sut pas gouverner la sienne; il se laissa dominer par ceux que Salluste appelle la faction des grands.

Le sénat en effet n'était que la tête d'une aristocratie nouvelle, plus



Char à quatre chevaux (quadrige)[1] (p. 317).

illustre que l'ancienne, parce qu'elle avait fait de plus grandes choses, plus fière, parce qu'elle voyait le monde à ses pieds. Des anciennes *gentes*, il en restait quelques-unes à peine[2], et, dès l'époque de la

[1] D'après un bas-relief en terre cuite. (Rich, *Antiq. rom. et grecq.*, au mot *Auriga.*)

[2] Dans le sénat de 179, M. Willems (*Sénat de la rép. rom.*, p. 366) n'a trouvé que quatre-vingt-huit patriciens pour deux cent seize plébéiens. Les familles nobles s'éteignent avec une extrême rapidité. En Angleterre (Doubleday, *True law of the population*, chap. iv), il reste bien peu de nobles normands; les deux tiers des lords (272 sur 394) datent de 1760. Sur 1527 titres de baronnet, créés depuis 1611, il n'en restait, en 1819, que 635, dont 30 seulement dataient de 1611. Sur 487 familles admises dans la bourgeoisie de Berne de 1583 à 1654, il n'en restait plus que 108 en 1783. Pendant un siècle, de 1684 à 1784, 207 familles ber-

seconde guerre Punique, le sénat renfermait plus de plébéiens que de patriciens. Aussi y eut-il en 172, malgré la loi, deux consuls plébéiens, et en 131 deux censeurs du même ordre. Un fait de la plus haute importance s'était donc produit dans la société romaine à l'époque qui nous occupe : la noblesse et le peuple étaient entièrement renouvelés. Mais d'autres hommes amènent d'autres idées : cette seconde noblesse, bien que sortie du peuple, n'en tenait pas moins le peuple en souverain mépris. Ce n'était plus le plébéien que l'on repoussait des honneurs, c'était l'*homme nouveau*. Unissant par des mariages et des adoptions leur sang et leurs intérêts[1], les familles nobles formaient une oligarchie qui faisait des magistratures son patrimoine héréditaire : et il était impossible qu'il en fût autrement. Les charges fructueuses du consulat et de la préture étaient toujours à l'élection. Pour s'y élever, on devait s'assurer la faveur de ceux qui les donnaient, et cette faveur s'obtenait de deux manières : en achetant une partie des électeurs avec de l'or, ou le peuple entier avec des plaisirs. Grâce au butin de guerre rapporté des provinces et aux revenus des immenses domaines que les procon-

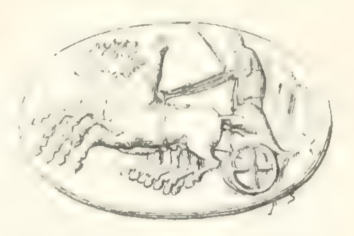

Gladiateur[2].

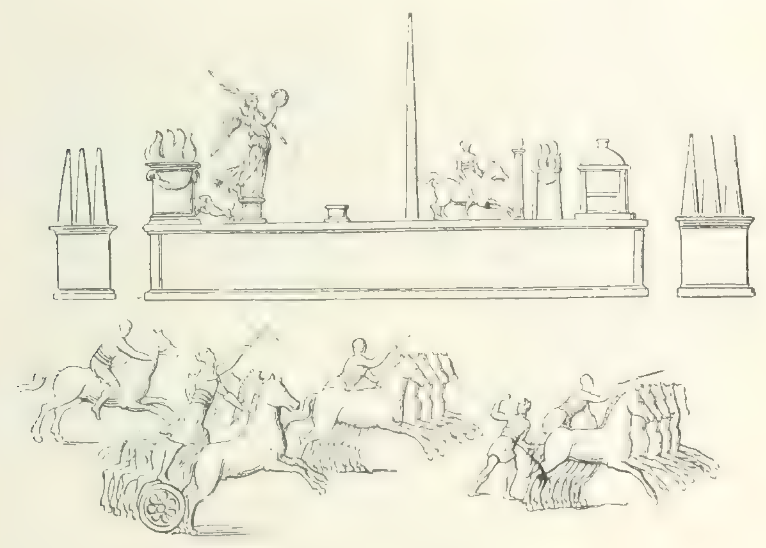
noises s'éteignirent. En 1623 le conseil souverain se composait de 112 familles ; il n'en existait plus que 58 en 1796. L'auteur cite des observations semblables faites sur les noblesses de France, des Pays-Bas et de Venise ; dans un siècle environ, le nombre des nobles vénitiens tomba de 2500 à 1500, sans qu'il y eût de guerre et malgré l'anoblissement de plusieurs familles nouvelles ; enfin il rappelle un passage où Tacite (*Ann.*, XI, 25) dit que du temps de César on trouvait à peine quelques familles patriciennes, et que toutes celles que lui et Auguste avaient faites étaient déjà éteintes au temps de Claude. A Paris même les familles riches n'ont pas deux enfants par ménage. — Du reste, les patriciens n'avaient plus à Rome, comme droits particuliers, que des charges honorifiques (Cic., *pro Domo*, 14). L'interroi, lorsqu'il en fallait un, le roi des sacrifices, les flamines, les saliens, la moitié des autres prêtres et toutes les vestales, les présidents des comices par centuries et par curies, devaient être patriciens. Aussi César et les empereurs seront-ils forcés d'en faire. Tous les empereurs le deviendront le jour de leur élévation.

[1] Ainsi une sœur de Paul Émile avait épousé l'Africain ; lui-même prit pour femme une Papiria ; son fils aîné fut adopté par Q. Fabius Maximus, le second par un fils de l'Africain. Ses deux filles entrèrent dans deux illustres maisons plébéiennes : l'une épousa Ælius Tubéron, l'autre le fils de Caton.

[2] D'après une lampe en terre cuite. Gladiateur thrace, ainsi nommé parce qu'il avait la même armure offensive et défensive que les guerriers thraces, un coutelas à lame recourbée (*sica*) et le petit bouclier (Festus, *s. v.*) à contours carrés et à surface convexe. (Rich, *Antiq. rom. et grecq.*, au mot *Thrax*.)

suls s'y étaient réservés, les fils de ceux qui n'avaient gagné, à la conquête de l'Italie, qu'une ferme de 7 arpents, pouvaient multiplier les fêtes : courses de chars et combats de gladiateurs, représentations dramatiques et chasses de bêtes fauves, jeux de toute sorte et distributions gratuites, etc. La vénalité du peuple et la nécessité de passer d'abord par la charge ruineuse de l'édilité[1] fermaient l'accès des honneurs à tous ceux qui ne pouvaient sacrifier de grosses sommes, en un jour d'élection ou de jeux publics; par où


Cocher debout dans un quadrige[2].


Course de chars[3].

l'on voit qu'il fallait être riche pour arriver aux charges et être dans les charges pour arriver à la richesse : cercle vicieux et en apparence infranchissable, mais qui explique comment les fonctions publiques ne sortaient pas des maisons où elles avaient fait une fois entrer la fortune. La loi disait bien que les magistratures étaient

[1] Depuis le temps de la première guerre Punique, les édiles devaient célébrer, à leurs dépens, les *ludi maximi*. D'après un passage de Tite Live (XXIV, 11), on voit que les sénateurs devaient être tous fort riches.

[2] Pierre gravée du cabinet de France, n° 1866 du catalogue.

[3] D'après une pierre gravée. En haut, la *spina*, dont les chars devaient faire sept fois le tour; elle est ornée d'un obélisque et d'une Victoire; aux extrémités sont les bornes autour desquelles les chars tournaient. Voyez, au tome Ier, page 512, et ci-dessus, page 272, deux bas-reliefs où les coureurs sont des Génies.

annuelles, mais Caton perdait son temps à reprocher au peuple de les donner toujours aux mêmes hommes [1]. Dans les fastes consulaires, certains noms reviennent sans cesse. De 219 à 133, en quatre-vingt-trois ans, neuf familles obtinrent quatre-vingt-six consulats [2]. Aussi un petit nombre seulement de citoyens obscurs parvenaient à se faire jour : le grand pontife Coruncanius, Flaminius, Varron, Caton, Mummius, et cet Acilius Glabrion qui, en briguant la censure, invectivait les nobles ligués contre les hommes nouveaux [3]. Encore quelques-uns de ces parvenus avaient-ils dû leur fortune au patronage



Combat de gladiateurs [4] (p. 317).

d'une grande famille, comme Caton, le client des Valerius; comme Glabrion et Lælius, les protégés des Scipions.

Ce mouvement qui, en élevant aux honneurs tous les citoyens capables, renouvelait sans cesse l'aristocratie, et qui assurait sa durée, en

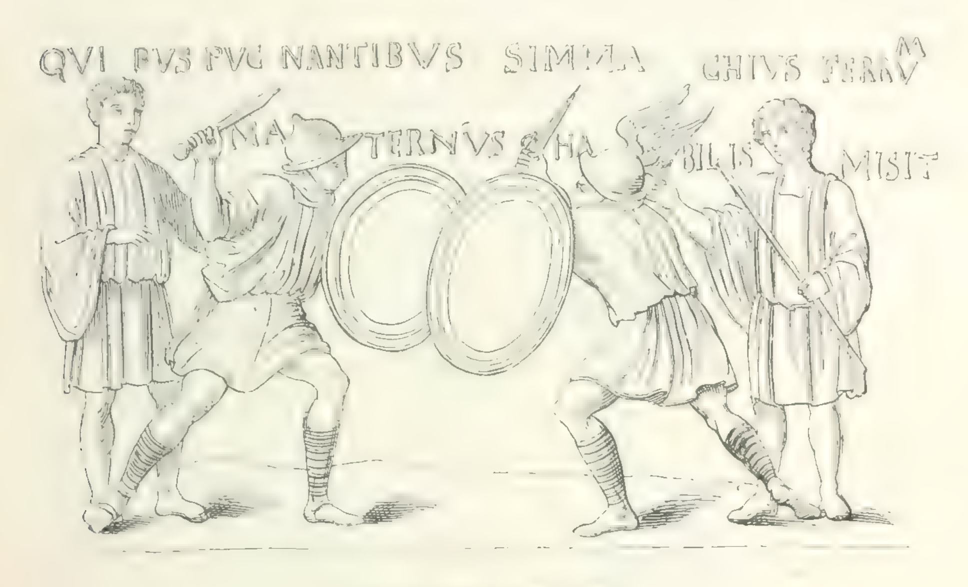
[1] Plut., *Cat.*, 12.

[2] Ce sont les Cornelius, vingt et un; les Fulvius, dix; les Sempronius, neuf; les Marcellus, neuf; les Postumius, huit; les Servilius, sept; les Fabius, sept; les Appius, six; les Valerius, six.

[3] Tite Live, XXXVII, 57.

[4] D'après une mosaïque gravée par Winckelmann (*Mon. ined.*, pl. 197). Le *retiarius* a jeté son filet (*rete*) sur la tête de son adversaire et l'attaque avec sa fourche, seule arme qui lui soit donnée, tandis que le *secutor* porte un bouclier et un couteau à deux tranchants. L'homme qui se tient derrière le *rétiaire* est un *lanista*, c'est-à-dire celui qui formait les gladiateurs.

légitimant son existence, ce mouvement, commencé il y a deux siècles, allait donc s'arrêter. Enfermée, pour ainsi parler, dans les charges et dans son opulence, la noblesse rompait tout lien avec le peuple qu'elle méprisait, lors même qu'elle briguait ses suffrages, comme Scipion Nasica, qui, en prenant la main calleuse d'un paysan, lui demandait : « Eh! mon ami, est-ce que tu marches sur les mains? » Un autre, Servilius Isauricus, se trouve à pied sur une route où un citoyen à cheval vient à le croiser. Il s'indigne qu'on ose passer devant lui sans descendre de monture, et, à quelque temps de là, reconnais-



Combat de gladiateurs[1] (p. 517).

sant le pauvre diable devant un tribunal, il dénonce le fait aux juges, qui, sans plus entendre, condamnent tout d'une voix l'irrévérencieux voyageur[2].

Il faut se bien représenter comment cette oligarchie pouvait être impunément si dédaigneuse du populaire et pourquoi les petits avaient tant de résignation en face des grands. Le peuple, dont on connaît maintenant la composition, n'entendait parler que de leurs exploits, de leurs richesses et de leur noble origine. Il les voyait toujours suivis d'une armée de clients et d'esclaves, courtisés par les magis-

[1] D'après Winckelmann (*loco cit.*), combat entre deux gladiateurs armés du boucher rond et de l'épée courte. Un *lanista* se tient derrière chacun d'eux. Smith (*Ant.*, p. 576) appelle aussi *thraces* ces deux combattants

[2] Dion, XLV, 16.

trats des cités étrangères, par les ambassadeurs des rois, par les rois mêmes, ou siégeant, au théâtre, dans les fêtes, à part de la foule[1], enveloppés de leur toge à large bordure de pourpre qui signalait de loin le sénateur, on pourrait dire le maître du peuple-roi. Chaque jour retentissaient dans la ville les noms de ces nobles personnages qui revenaient de leurs gouvernements les mains assez chargées de dépouilles pour qu'ils pussent en orner, après leurs palais et leurs villas, le Forum, le Champ de Mars et les temples. Hier, c'était l'un d'eux qui rentrait en triomphe dans la ville[2], et Rome entière s'était pressée le long de la voie Sacrée pour voir passer le butin, les captifs, le vainqueur montant au Capitole et l'armée qui suivait son char en pompe guerrière. Aujourd'hui, c'est un consulaire qui dresse sa statue sur une place publique, ou qui consacre, avec de pompeux sacrifices, un temple voué durant une bataille. Demain, ce seront des supplications solennelles pour remercier les dieux des succès d'un général absent, ou le convoi de quelque illustre mort qui traversera le Forum, suivi du cortége de tous ses aïeux, et dont le plus proche héritier prononcera l'oraison funèbre du haut de la même tribune d'où les magistrats annoncent au monde les décisions du peuple et les victoires des armées. Un Metellus vient d'y passer, porté, sur son lit de parade, par ses quatre fils, qui sont ou ont été préteurs, consulaires et triomphateurs. Ce Metellus était le Macédonique; Scipion avait pris le titre d'Africain; Mummius celui d'Achaïque, et ces glorieux surnoms rappelaient incessamment au peuple que ces hommes avaient fait la grandeur de Rome,



Romain en toge[3].

[1] Ce droit leur fut donné par l'Africain durant son second consulat (194).
[2] Ces triomphes devinrent si fréquents, que, vers 181, une loi exigea comme condition, pour en obtenir un, d'avoir tué au moins cinq mille ennemis dans une bataille.
[3] D'après un bas-relief du musée du Louvre. (Clarac, *Musée de sculpture*, n° 317, pl. 222.)

DÉCORATION D'UNE VILLA — PEINTURE DE POMPÉI

D'après Zahn, t. I, pl. 18

comme les exploits de leurs ancêtres, gravés sur les monnaies, perpétuaient le souvenir de ceux qui, dans les jours difficiles, avaient sauvé la fortune du peuple romain. Devant l'éclat qui entourait ces grands noms, les plébéiens, pour la plupart d'origine servile, sentaient davantage leur humilité.

Maîtres du sénat, des charges, des tribunaux, et, quand ils savaient s'entendre, du Forum, les nobles réglaient toutes choses suivant leur bon plaisir [1]; le sénat lui-même vit souvent son autorité méconnue par



Sacrifice [2].

eux. Malgré lui, malgré le peuple, Appius Claudius triompha des Salasses ; Popilius Lænas avait sans motif attaqué les Statyelles, rasé leur ville et vendu dix mille d'entre eux ; quelques voix s'élevèrent en faveur de ces malheureux, les seuls de tous les Ligures qui n'eussent jamais attaqué les légions, et un décret ordonna qu'ils fussent rachetés ; Popilius y répondit en tuant encore dix mille Statyelles. Mis en juge-

[1] *Paucorum arbitrio belli domique (respublica) agitabatur* (Sall., *Jug.*, 41)

[2] D'après un bas-relief. Le taureau est maintenu par les victimaires, tandis que le *popa* s'apprête à l'abattre d'un coup de hache

ment, il obtint du préteur un ajournement, et l'affaire tomba. Scipion, dans ses opérations, n'avait guère consulté le sénat; les généraux, à son exemple, oublièrent dans leurs provinces qu'ils ne devaient être que les dociles agents d'une autorité supérieure. Ainsi, sans attendre une autorisation du sénat, Manlius attaqua les Galates, Lucullus les Vaccéens, Æmilius Pallantia, Cassius les montagnards des Alpes. Ce même Cassius voulait quitter la Cisalpine, sa province, pour pénétrer par l'Illyrie dans la Macédoine, où commandait l'autre consul, au risque de laisser l'Italie et Rome à découvert.

Les mœurs et la loi défendant à l'aristocratie de chercher dans l'industrie et le commerce des gains légitimes[1], il ne lui restait que les profits honteux, et elle ne s'en faisait faute : vis-à-vis des alliés et des provinciaux, elle se croyait tout permis. On voulait renvoyer Marcellus en Sicile : « Que l'Etna plutôt nous ensevelisse sous ses laves! » s'écrièrent les Syracusains. La Sicile allait expier sa fécondité, l'Espagne la richesse de ses mines. Outre la taxe permanente[2], les Espagnols donnaient du blé, dont une partie leur était payée; mais les préteurs fixèrent très-bas le prix du blé acheté par l'État, et très-haut celui du blé que les Espagnols devaient fournir; puis ils convertirent en argent cette prestation en nature, et de cette manière levèrent, à leur profit, de lourds tributs. Ces exactions devinrent si criantes, qu'à l'époque de la guerre contre Persée le sénat jugea prudent de montrer quelque justice[3]. Deux préteurs furent accusés et s'exilèrent avant le jugement, le premier à Tibur, le second à Préneste. D'autres étaient soupçonnés, mais le magistrat chargé de l'enquête partit tout à coup pour son gouvernement, et le sénat, pressé de terminer cette inquiétante affaire, fit quelques règlements pour donner aux Espagnols une apparente satisfaction.

En Grèce, dans le même temps, consuls et préteurs pillaient à l'envi les villes alliées et en vendaient les citoyens à l'encan; ainsi firent-ils à Coronée, à Haliarte, à Thèbes, à Chalcis. La stérile Attique fut condamnée à fournir 100 000 boisseaux de blé; Abdère en donna 50 000, plus 100 000 deniers; et, comme elle osa réclamer auprès du sénat, Hostilius la livra au pillage, décapita les chefs de la cité, et

[1] La *lex Claudia tribunicia* (218) avait défendu aux sénateurs et à leurs fils de posséder un navire de plus de 300 amphores. (Cic., *II in Verr.*, V, 8; Tite Live, XXI, 63. Cf. Dion, LV, x, 5.)

[2] L'Espagne devait aussi, depuis le consulat de Caton, *vectigalia magna ex ferrariis argentariisque* (Tite Live, XXXIV, 21).

[3] Tite Live, XLIII, 2. D'autres préteurs furent accusés et condamnés en 154. (*Epit.*, XLVII.)



La Cadmée et la plaine de Thèbes (baron de Stackelberg, *la Grèce*).

vendit toute la population. Un autre préteur, Lucretius, plus coupable encore, fut accusé à Rome : « Il serait injuste, dirent ses amis, d'accueillir des plaintes contre un magistrat absent pour le service de la république ; » et l'affaire fut ajournée. Cependant Lucretius était alors près d'Antium, occupé à décorer sa villa du produit de ses rapines et à détourner une rivière pour la jeter dans son parc. Il fut moins heureux une autre fois : on le condamna à une amende d'un million d'as ; puis le sénat donna aux envoyés des villes quelques sesterces en présent, et tout fut dit. Mais les décrets tombaient vite dans l'oubli, et les abus recommençaient, seulement moins éclatants, pour que le bruit n'en vînt pas si aisément à Rome.

Beaucoup de ces nobles étaient pleins d'indulgence pour des fautes qu'ils se sentaient très-capables de commettre, et les successeurs des magistrats coupables entravaient de tout leur pouvoir les accusations. Dans ses *Verrines*, Cicéron montre Metellus, un homme modéré cependant, qui menaçait les Siciliens de sa colère, s'ils envoyaient des députés à Rome, et retenait de force les témoins à charge que son prédécesseur redoutait le plus[1]. D'autre part, quand Cicéron est défendeur, comme il est fier et méprisant pour les provinciaux ! Comme il traite, par exemple, Induciomare, dans le *pro Fonteio*, et les paysans du Tmolus, dans le *pro Flacco*. « Peut-on comparer, dit-il, le plus noble personnage de la Gaule avec le dernier des citoyens de Rome ? Induciomare sait-il même ce que c'est qu'apporter un témoignage devant vous[2] ? » Aussi fallait-il une bien dure oppression pour décider un peuple à encourir, par une plainte, la colère de ces puissants personnages. Afin d'apaiser Marcellus qu'ils avaient accusé de rapine, on vit, en plein sénat, les députés de la Sicile se jeter à ses pieds, implorer leur pardon et le supplier de les accepter, eux et tous les Syracusains, pour ses clients. A leur retour, Syracuse institua des fêtes annuelles en l'honneur de l'homme qui l'avait presque détruite ; plus tard le dieu de ces fêtes fut Verrès.

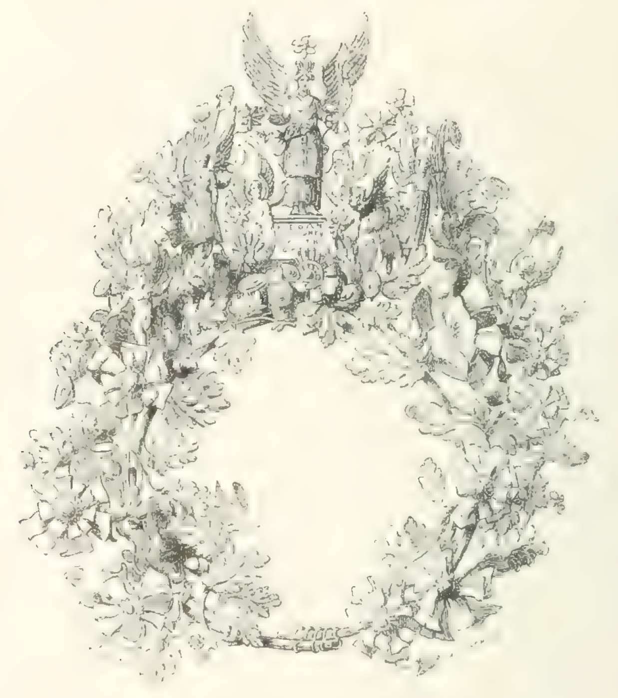
Un autre genre d'exactions pesait sur les alliés. A chaque victoire, les généraux exigeaient d'eux des couronnes d'or[3]. Les consuls qui commandèrent en Grèce et en Asie de 200 à 188 se firent donner

[1] *Minari Siculis, si decrevissent legationem..., minari, si qui essent profecti.... gravissimos.... testes.... vi custodiisque retinere* (*II in Verr.*, II, 4).

[2] *Pro Fonteio*, 11.

[3] Plus tard cela devint un impôt régulier, *aurum coronarium*, qu'on exigea même sans victoire ni triomphe, comme le fit Pison. (Voy. Cic., *in Pis.*)

six cent trente-trois couronnes d'or, ordinairement du poids de 12 livres. Et s'ils vouaient, durant les combats, des jeux ou des temples, ils n'oubliaient pas de prélever dans leur province les fonds nécessaires. Avec l'argent fourni par les alliés, Fulvius et Scipion célébrèrent des jeux qui durèrent dix jours[1]. Les édiles mêmes s'habituèrent à faire payer aux provinciaux les frais des spectacles qu'ils



Couronne d'or[2] (p. 325).

devaient donner au peuple, et un sénatus-consulte essaya vainement d'arrêter ces exactions[3].

[1] Tite Live, XXXIX, 22. Athénée, frère d'Attale, donna, en 186, au sénat, une couronne d'or du prix de 15 000 pièces d'or. Les Étoliens offrirent à Fulvius une couronne de 150 talents. (Polybe, XXII, 15.) Voyez dans les *Verrines* les statues que Verrès se fait ériger dans toute la Sicile et à Rome même.

[2] Cette couronne, du travail le plus délicat, a été trouvée en 1813 dans un tombeau à Armento (Basilicate). L'inscription placée sous la figure ailée principale est une formule de dédicace et un nom propre, écrits en caractères qu'on croit du quatrième siècle avant notre ère. Quelques-unes des fleurs sont rehaussées d'émail bleu turquoise. Des insectes voltigent, çà et là, attachés par de très-minces fils d'or. Cette couronne est-elle triomphale ou simplement funéraire? Les figurines ailées sont-elles des Victoires ou des Génies, emblèmes de la vie éternelle? Cf. Saglio, *Dict. des ant. grecq. et rom.*, p. 800.

[3] *Decreverat id senatus propter effusos sumptus factos in ludos T. Sempronii ædilis, qui graves non modo Italiæ ac sociis Latini nominis, sed etiam provinciis externis fuerant* (Tite Live, XL, 44).

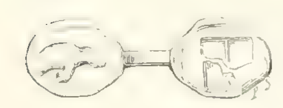
Caton nous en a conservé, dans le discours sur ses *Dépenses*, un vif tableau. « .... J'ordonnai qu'on apportât les tablettes qui contenaient mon discours. On y lut les services de mes ancêtres, puis les miens. Après ces deux passages, il était écrit : « Jamais je n'ai dépensé en des « brigues ni mon argent ni celui des alliés. » — Mais non, criai-je au greffier, ne lis point cela ; ils ne veulent pas l'entendre. Il lut ensuite : « Ai-je jamais établi, dans les villes de vos alliés, des chefs ca-« pables de ravir leurs biens, leurs femmes ou leurs enfants? » — Efface encore ; ils ne peuvent écouter de telles choses, et continue. — « Jamais je n'ai partagé entre mes amis les prises faites sur l'ennemi, « le butin de guerre ni l'argent du butin, pour dépouiller ceux qui « l'avaient conquis. » Efface toujours ; il n'est rien dont ils veuillent moins qu'on leur parle. Poursuis. — « Jamais je n'ai accordé à mes « amis des lettres de voyage pour qu'ils en tirassent de gros profits en « les vendant. » — Dépêche-toi de raturer cela au plus vite. — « Ja-« mais je n'ai distribué entre mes appariteurs et mes amis des som-« mes d'argent sous prétexte qu'on leur devait du vin pour leur table, « et je ne les ai pas enrichis au détriment du public. » — Ah ! pour ceci gratte jusqu'au bois. — Voyez, je vous prie, le triste état de la république : je n'ose rappeler les services que je lui ai rendus, de peur d'exciter l'envie. Où en sommes-nous, que ce soit impunément qu'on puisse mal faire, mais que ce ne soit pas impunément que l'on fasse bien? »

Ainsi, pour satisfaire aux besoins nouveaux que le luxe avait fait naître, les nobles pillaient à la fois le trésor et les alliés; et le sénat amnistiait d'avance les exactions, en laissant affirmer devant lui, comme principe de gouvernement, que l'intérêt étant la règle de la conduite, tout moyen était bon pour réussir. Nous ne dirons pas avec Tite Live que la politique du sénat avait été jusqu'alors très-morale ; mais, avec les vieux sénateurs, nous nous plaindrons qu'on substituât l'astuce au courage ; qu'ayant la force, on crût nécessaire d'y joindre la perfidie[1], et qu'après avoir ravi aux peuples l'indépendance, on leur ravît encore la richesse.

Ces leçons, qui partaient de si haut, n'étaient perdues ni pour l'homme du peuple ni surtout pour le légionnaire. Il est évident que les concussions des généraux et leur indépendance de toute autorité devaient avoir pour effet de relâcher les liens de la discipline. Les sol-

[1] Tite Live, XLII, 47.

dats imitaient leurs chefs, et ceux-ci fermaient les yeux sur des excès qu'ils autorisaient par leur conduite : durant la seconde guerre Punique, les rapines d'une armée firent soulever la Sardaigne [1]. Mais, dans les plaisirs achetés au prix de ces violences, les légionnaires perdirent leurs qualités militaires. Alors on vit les honteuses défaites de Licinius dans le royaume de Pergame, de Manilius devant Carthage, et de Mancinus sous les murs de Numance. Beaucoup désertaient, comme ce C. Mattienus, que les consuls firent battre de verges en présence des recrues et vendre à vil prix; ou bien, si la guerre était peu profitable, ils demandaient impérieusement leur congé, comme toute l'armée de Flaccus en 180. Les soldats de Scipion avaient déjà, en Espagne, donné ce dangereux exemple [2]. Pendant la guerre d'Antiochus, ceux d'Æmilius, malgré leur général et malgré une convention formelle, pillèrent Phocée, où le préteur ne put sauver que ceux des habitants qui se réfugièrent près de lui [3], et en 140 les cavaliers de Cépion essayèrent de le brûler vif dans sa tente.



Monnaie de Phocée [4].

Après avoir obtenu le pillage de l'Épire entière et 300 deniers par tête, les légionnaires de Paul Émile se prétendaient lésés et voulurent lui faire refuser le triomphe. Déjà ils se déchargeaient sur des esclaves du poids de leurs armes : à la suite des quatre-vingt mille légionnaires d'un autre Cépion, on ne compta pas moins de quarante mille valets. Aussi fut-ce un bonheur pour Rome qu'aucun ennemi sérieux ne se montrât alors, et qu'avant les Cimbres, la guerre Sociale et Mithridate, Marius ait eu le temps de rétablir la discipline et l'esprit militaire des légions.

Ramener les soldats à l'obéissance n'était point chose très-difficile; il suffisait pour y réussir d'une volonté énergique, et Rome trouvera souvent des hommes qui auront cette énergie-là. Mais le nouvel état militaire que tant de conquêtes imposaient au sénat, l'obligation d'avoir toujours des légions sur pied en quelques provinces, allaient donner naissance à un phénomène social que l'antiquité n'avait pas connu.

Ces expéditions, qui se renouvelaient incessamment, faisaient déjà

[1] Tite Live, XXVIII, 32. Mutinerie de l'armée de Sulpicius Galba et de Villius, en 199 (*id.*, XXXII, 3); difficulté en 192 pour lever deux légions en destination de la Ligurie où il n'y avait rien à gagner, etc.

[2] Voy. t. Ier, p. 647.

[3] Tite Live, XXXVII, 32.

[4] Au droit, un phoque; au revers, un carré creux. Monnaie d'argent de Phocée.

du service des armes une profession et préparaient, deux siècles avant Actium, l'armée permanente d'Auguste et de l'empire. Autrefois, le peuple et l'armée, c'était tout un; la prolongation des guerres en de lointains pays opéra la séparation du soldat et du citoyen. Tandis que celui-ci devenait à Rome mendiant et vénal, celui-là oubliait au camp la vie civile et devenait, de patriote, mercenaire. Retenu quinze et vingt ans sous les enseignes sans pouvoir, comme aux anciens jours, rentrer chaque hiver dans la demeure paternelle, il faisait du camp sa patrie, parce qu'il y trouvait la satisfaction de tous ses appétits.

La guerre n'étant plus que le pillage organisé, les armées se composaient surtout de volontaires attirés par l'appât du gain et de vétérans qui, ayant gaspillé leur part de butin, voulaient la renouveler pour la dépenser aussi vite en faciles jouissances. Ajoutez que déjà les auxiliaires étrangers sont nombreux. En 195, le préteur Flaminius a besoin de six mille cinq cents hommes. On lui donne l'argent nécessaire pour les lever hors d'Italie et il les soudoie en Sicile, en Afrique et en Espagne[1].

Ainsi, sous la pression des événements, tout change : l'armée se transforme comme le peuple. C'était inévitable; mais un jour ces armées donneront à leurs généraux la force que le peuple donnait auparavant à ses tribuns, et une révolution militaire sera la conséquence logique de la conquête du monde.

A Rome, une foule famélique; dans les camps, des hommes qui croient surtout à la puissance de l'épée; au-dessus des uns et des autres, une noblesse peu nombreuse qui entend se réserver les dépouilles du monde : telle est la situation que cachent aux regards prévenus les mots trompeurs de république et de liberté romaines.

Nous n'avons encore parlé qu'en passant d'une classe qui s'était peu à peu formée au-dessous de l'aristocratie sénatoriale, celle des gens de finance, lesquels jouèrent un rôle considérable dans la dissolution de la cité, comme nos fermiers généraux et nos financiers, dans la décomposition de la vieille société française. A Rome, le cens ou dénombrement quinquennal des citoyens et des fortunes était une opération politique qui s'accomplissait au milieu des solennités de la religion. L'État constatait alors quelles étaient ses ressources en hommes et en biens, et il distribuait ses citoyens dans ses *classes* pour le vote, d'après le chiffre de leur fortune déclarée. Cette déclaration ne com-

[1] Tite Live, XXXV, 2.

prenait que les biens-fonds et ce qui servait à les exploiter ou à en jouir, *res mancipi*, tels que terres, moissons, esclaves, bêtes de somme et de trait, toutes choses qui attachaient au sol, à la cité et imposaient aux détenteurs un dévouement intéressé pour la communauté qui à son tour protégeait leurs biens en se protégeant elle-même. Mais la déclaration ne comprenait pas les *res nec mancipi*, c'est-à-dire les capitaux, l'avoir industriel, qui pouvaient se transporter aisément hors de la cité et que celle-ci, à cause de leur nature mobile, ne voulait ni connaître ni couvrir de la protection de ses lois. Il y avait donc à Rome deux sortes de propriétaires : ceux à qui leur propriété donnait des droits politiques et ceux à qui elle n'en donnait pas. Les derniers étaient les *ærarii*. Il en était de même en France au temps du *pays légal* où l'on ne comptait, pour admettre à la grande fonction civique de l'électorat, que les biens au sujet desquels un impôt d'un certain chiffre était directement payé à l'État. A cette époque, nous avions, comme Rome, nos *ærarii*, et, comme à Rome encore, il se trouvait parmi eux des riches, même quelques-uns des hommes les plus considérés dans l'État.

On a beaucoup écrit sur le mépris du commerce chez les anciens; ce qui vient d'être dit l'explique par la différence que ces petites cités, toujours sur le qui-vive, mettaient nécessairement entre les biens fonciers qui leur assuraient des défenseurs ardents, et ces richesses commerciales, faciles à cacher au moment du péril, ou à transporter d'une cité à l'autre, qui faisaient du détenteur des capitaux moins un concitoyen qu'un étranger toujours prêt au départ. C'est pourquoi le testament et la vente qui transmettaient des immeubles devaient, à l'origine, être sanctionnés par le peuple que, plus tard, remplacèrent cinq citoyens représentant les cinq classes des propriétaires fonciers, ou les citoyens actifs.

Mais, tandis que le vieux peuple romain diminuait chaque jour en nombre, ceux à qui il avait refusé une place dans l'État s'en faisaient une très-large. La loi avait interdit le commerce aux sénateurs. Cependant l'étendue de l'empire, l'approvisionnement de la capitale et des armées, l'exécution des grands travaux publics, routes, aqueducs, temples, basiliques, etc., donnaient naissance à une masse énorme d'affaires. L'État les abandonnait toutes à l'industrie privée. Des Italiens, des affranchis, enrichis par le petit négoce, s'en chargeaient, soit individuellement, soit réunis en sociétés commerciales. Les gains étant énormes, ceux des riches citoyens qui n'étaient point magistrats en voulurent leur part et s'affilièrent à ces compagnies, surtout après

que la conquête de la Grèce, de l'Asie et de l'Afrique eut livré ces pays aux spéculateurs romains; il se fit alors une scission parmi ceux qui avaient le cens équestre, ou de la première classe. Les uns, fils de sénateurs, ne songèrent qu'à succéder aux honneurs de leurs pères : c'étaient les nobles; les autres, d'origine obscure ou repoussés des charges comme hommes nouveaux, se jetèrent dans les fermes et les travaux publics : ce furent les publicains. L'orgueil aristocratique fléchit même quelquefois devant l'importance des bénéfices à faire, et l'on consentit à amnistier le grand commerce, qui cessa d'être déshonorant[1]. Mais ce n'étaient ni le commerce, ni les travaux publics, ni la banque, qui donnaient les plus sûrs profits.

Le sénat avait bien gardé pour les proconsuls et les préteurs l'administration politique et militaire des provinces; mais, fidèle à l'esprit des temps héroïques, il n'avait pas voulu se charger des détails de l'administration financière, pour n'avoir pas à créer un nombreux personnel d'agents. Tous les cinq ans, les censeurs affermaient les impôts aux enchères publiques, c'est-à-dire que, pour une somme immédiatement versée, ils abandonnaient à des particuliers, ordinairement chefs de compagnies (*mancipes*), le soin de lever durant cinq ans les impôts dus à l'État. Les enchères couvertes et l'impôt payé, les publicains partaient avec une armée d'agents et d'esclaves pour la province qui leur était livrée. Alors commençaient des exactions inouïes; une fois, au lieu de 20 000 talents qu'ils devaient lever en Asie, ils en arrachèrent 120 000. Le gouverneur de la province voulait-il intervenir, on achetait son silence; plus tard on l'intimida, et il ne restait aux victimes que la lente et dangereuse ressource d'une plainte à Rome. Dès la seconde guerre Punique, les publicains se faisaient craindre du sénat, et au temps de la conquête de la Macédoine, c'était une opinion reçue que, là où ils se trouvaient, le trésor était lésé ou les sujets opprimés. Il est curieux de voir les publicains faisant servir à leur intérêt les idées nouvelles, et niant, au nom des doctrines d'Évhémère, la divinité des dieux, pour se donner le droit de lever l'impôt sur les terres consacrées. Un prêtre d'Amphiaraüs, en Béotie, réclamait l'immunité : « Paye, dit le publicain, ton dieu n'est qu'un homme[2]. »

[1] Cicéron dit (*de Off.*, I, 42) que le commerce est plus ou moins estimé, selon qu'il est plus ou moins considérable.

[2] Tite Live, XLV, 18; Cic., *de Nat. deor.*, III, 19 : *Negabant immortales esse ullos, qui aliquando homines fuissent.*

Les conquêtes des peuples barbares sont terribles : dans trois villes, Djenghiz-khan massacra quatre millions d'hommes. Au moins, dès que ces conquérants nomades ont porté ailleurs leur colère, le calme renaît, et les blessures que fait l'épée se ferment si vite! Mais une nation de pauvres laboureurs, accoutumés à faire rendre à la terre tout ce qu'elle peut donner, un peuple qui, de la civilisation, ne connaît encore que les plaisirs matériels qu'elle procure, veut jouir de sa victoire et exploiter chaque jour sa conquête. Dans le gouvernement du monde, les Romains portèrent les mœurs de leur vie privée. Habitués à l'avarice par la pauvreté, ils furent avides, rapaces, impitoyables, comme Caton leur modèle, comme l'usurier qui avait été, qui était encore si dur pour eux-mêmes. Plus terrible que la guerre, l'esprit fiscal s'abattit sur les provinces; les publicains furent ses instruments, et la haine publique a consacré leur nom. Les moralistes aussi les réprouvent, et le plus souvent avec raison. Toutefois il faut reconnaître que la puissance financière des publicains était l'apparition dans le monde romain d'une chose très-moderne et que nous ne trouvons pas mauvaise, la puissance du capital, sans lequel il ne peut y avoir ni industrie, ni commerce, ni bien-être pour le plus grand nombre. Nos munitionnaires d'armée, nos spéculateurs de bourse, nos entrepreneurs de grands travaux publics, ont-ils été toujours plus désintéressés? On dira que les publicains avaient beaucoup d'esclaves[1]; mais ils employaient aussi beaucoup d'affranchis et d'hommes libres qui, avec eux, trouvaient, ceux-là l'aisance, ceux-ci la fortune. Qu'étaient ces chefs d'ouvriers, *præfecti fabrum*, qu'appelaient près d'eux tous les gouverneurs de province et les commandants de légion[2]? Balbus commença ainsi et finit par le consulat. L'Africain avait dit dédaigneusement : « Le même peuple ne doit pas être le roi et le facteur de l'univers[3]. » Des gens sortis des échoppes du commerce et des comptoirs de la banque vont cependant prendre à Rome une importance de jour en jour plus considérable, parce qu'une partie de leur fortune, employée

[1] Cet emploi des esclaves dans le commerce obligea de créer les actions *institoria* et *tributoria* pour donner, à ceux avec qui un esclave avait traité au nom de son maître, le droit de contraindre ce dernier à l'exécution des engagements du préposé. (Dig., XIV, aux titres III et IV.) M. Pardessus (*Collection des lois marit.*, I, 55) croit que ces actions furent créées à une époque ancienne.

[2] A propos des grands travaux exécutés en Italie par Caius Gracchus, Appien dit (*Bell. civ.*, I, 23) « que le tribun mit ainsi dans ses intérêts une multitude d'ouvriers et de travailleurs de tout genre. »

[3] Cic., *de Republ.*; Festus, s. v. *Portitor.*

en achats de biens-fonds, leur ouvrira l'entrée des cinq classes de citoyens actifs, même celle de la première; séparée de la noblesse par ses mœurs, du peuple par sa richesse, cette aristocratie d'argent n'aura ni l'ambition hautaine des grands ni les appétits de la foule; mais elle en aura d'autres, et c'est elle[1] qui, troublée dans ses spéculations par les guerres civiles, aidera César et Octave à rétablir l'ordre, en retournant du gouvernement de plusieurs au gouvernement d'un seul.

[1] App., *Bell. civ.*, II, 13; Cic., *pro Planco*, 9.
[2] De Witte, *Revue numism.*, 1862, p. 107.



Le Sénat personnifié[2].

CHAPITRE XXXVII

LUTTE ENTRE L'ESPRIT ANCIEN ET L'ESPRIT NOUVEAU.

I. — LA RÉACTION ; CATON.

Toutes les nouveautés que nous avons montrées irritaient les partisans de l'ordre ancien, et jamais le passé ne disparaît sans combat. Caton se fit le chef de la résistance.

Il était né à Tusculum en 233. Son teint roux, ses yeux gris et perçants, son air farouche, n'annonçaient point un compagnon commode, et une parole incisive, au service d'un esprit avisé qui savait dans toute discussion trouver le point faible et en toute affaire arriver au succès, obligeait de compter avec lui[1]. Une épigramme qui courut à sa mort disait que Pluton n'avait pas voulu aux enfers « de l'homme toujours prêt à mordre ». Il n'avait de complaisance pour personne. Quand Eumène vint à Rome, il refusa de le voir. « Mais c'est un homme de bien, lui disait-on, un ami de Rome. — Soit, mais un roi est, de sa nature, un animal carnassier. » Il ne traitait guère mieux le peuple. Un jour que la foule demandait une distribution de blé, il s'y opposa, et son discours commençait par ces mots : « Citoyens, il est difficile de parler à un ventre qui n'a point d'oreilles. » Un tribun soupçonné d'empoisonnement proposait une mauvaise loi : « Jeune homme, lui dit-il, je ne sais lequel est le pire, ou de boire tes mixtures, ou de ratifier tes décrets. »

Il avait hérité de son père une petite propriété dans le pays des Sabins. Là les mœurs étaient encore antiques, et au bout de son champ il voyait la chaumière et les 7 arpents qui avaient formé tout le

[1] Son nom était Porcius ; on l'appela Caton à cause de son esprit avisé, *catus*. Quelques auteurs placent sa naissance en 238. C'est à tort, car il disait lui-même « qu'il fit sa première campagne à dix-sept ans, quand Annibal, toujours vainqueur, mettait l'Italie à feu et à sang. » Ces mots ne peuvent désigner que l'année 216, mais alors il faut admettre que Plutarque et Tite Live se sont trompés en le faisant mourir à quatre-vingt-dix ans.

patrimoine de Curius Dentatus. Caton s'inspira de ce grand exemple de vie laborieuse et frugale. Il disait, avec vérité : « L'oisiveté tue plus d'hommes que le travail. » Aussi tout le jour il travaillait avec ses esclaves, mangeant et buvant avec eux : l'hiver, couvert d'une simple tunique; l'été, nu sous le plus brûlant soleil. Quand les travaux cessaient, il allait plaider dans les villes voisines, s'exerçant déjà à ces luttes qui devaient remplir sa vie.



Tusculum[1] (p. 334).

Économe pour lui-même comme pour l'État, il disait qu'une chose dont on peut se passer, ne valût-elle qu'une obole, est toujours trop chère, et, tant qu'il fut à la tête des légions, il ne prit, dans les greniers publics, pour lui et sa suite, que 3 médimnes de blé par mois. Durant son consulat, jamais son dîner ne lui coûta plus de 30 as, et, avant de quitter l'Espagne, il vendit son cheval de guerre, pour épargner à la république les frais du transport. Il est vrai qu'il envoyait au

[1] D'après une gravure de la Bibliothèque nationale.

marché ses esclaves malades ou devenus vieux. « Moi, dit Plutarque, je n'aurais pas le cœur de vendre mon vieux bœuf qui aurait usé ses forces à labourer mon champ. » Mais Caton ne comprenait rien à ces délicatesses. Sa raison droite et calme manquait d'élévation et de vraie grandeur. Le Romain est avant tout un homme d'affaires, et Caton a été plus romain qu'aucun de ses compatriotes. L'élégance de l'esprit et des manières, l'amour des arts, lui semblaient des goûts coupables[1]; il n'aimait que l'utile, jusqu'à lui sacrifier l'honnête. Retenons pourtant la belle définition qu'il donna de l'orateur : « L'homme de bien expert en beau langage. »

Les grands de Rome cherchaient encore à mettre en lumière et à pousser aux fonctions publiques de jeunes plébéiens qui annonçaient d'heureuses dispositions. Ce patronage était utile à l'État et à ceux qui l'exerçaient, car il assurait à la république de bons serviteurs et à l'aristocratie des clients dévoués. La noblesse d'Angleterre agit de même à son grand avantage. Le protégé trompait parfois les espérances du protecteur : ainsi Marius deviendra le mortel ennemi de Metellus, qui lui avait ouvert la carrière; mais Caton, parvenu aux suprêmes honneurs, resta l'ami du patricien qui avait commencé sa fortune. Ce patricien était le plus noble personnage de Rome[3], Valerius Flaccus. Témoin des rudes vertus et des talents de Caton, il le fit venir à Rome, où il l'appuya de son crédit; et Caton, bien qu'il fût homme nouveau, put arriver avant trente ans au tribunat légionnaire[4]. Plus tard il fut envoyé en Sicile, comme questeur de Scipion. En attendant que ses préparatifs fussent achevés, Scipion, à Syracuse, se faisait initier à la brillante littérature des Grecs et vivait au milieu des livres, du faste et des plaisirs[5]. On eût dit Alci-



Monnaie de Caton[2].

[1] Il avait un mépris affecté pour les muses grecques. *Quandocumque ista gens suas litteras dabit, omnia corrumpet* (Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 1). Il traitait Socrate de bavard ; il se moquait de l'école d'éloquence que tenait Isocrate, et des élèves qui vieillissaient près de lui, comme s'il ne devait plaider que chez Pluton.

[2] M. CATO. PRO. PR. ROMA. Tête de la Liberté. Au revers, le mot VICTRIX, gravé sous la Victoire assise. Monnaie d'argent de la *gens Porcia*.

[3] Sur les priviléges conservés par la *gens Valeria*, voyez Denys, V, 39; Plut., *Publ.*, 20 et 23; Tite Live, II, 31; Cic., *de Leg.*, II, 23.

[4] Dès cette époque, il signala la sévérité de ses principes en contribuant à faire adopter la loi *Cincia*, qui interdisait aux juges de percevoir des droits ou d'accepter des présents. (Tite Live, XXXIV, 1 ; Cic., *de Orat.*, II, 7 ; Tac., *Ann.*, II, 5)

[5] Tite Live, XXIX, 19; Tac., *Ann.*, II, 59 ; Vell. Paterc., II, 1. « Parmi tant d'admirables

biade à Athènes. Caton, qui n'aimait pas les Grecs, s'irrita de cette mollesse et de ces dépenses; il fit des représentations : le général y répondit avec hauteur. « Il allait dans la guerre à pleines voiles, disait-il, et c'était de ses victoires qu'il avait à rendre compte aux Romains, non de quelques sesterces. Au reste, il n'avait pas besoin d'un questeur si exact; » et il le renvoya. Caton retourna à Rome grossir, auprès de Fabius Cunctator, son ancien général, le nombre



Ruines à Syracuse [1].

des ennemis de Scipion. Telle fut, selon Plutarque, l'origine de cette haine dont Caton poursuivit l'Africain jusqu'au tombeau. Mais Tite Live ne parle pas de cette rupture; il montre, au contraire[2], Scipion partageant entre Lælius et Caton le commandement de l'aile

actions de Scipion, il n'est rien qui lui donne plus de grâce que de le voir.... la tête pleine de cette merveilleuse expédition d'Annibal et d'Afrique, visitant les écoles en Sicile et se trouvant aux leçons de la philosophie, jusqu'à en avoir armé les dents de l'aveugle envie de ses ennemis à Rome. » (Montaigne.)

[1] Tombeaux antiques, sarcophages, etc. D'après une gravure de la Bibliothèque nationale.
[2] XXIX, 25.

gauche de sa flotte, dans la traversée de Sicile en Afrique. Cette haine résultait trop bien de la diversité des caractères et des mœurs de ces deux hommes illustres, pour qu'il soit nécessaire de supposer entre eux de mutuels outrages. Scipion, qui avait tous les besoins d'un esprit supérieur et d'une âme délicate, aurait voulu qu'aux travaux de la politique et de la guerre les Romains joignissent ceux de l'intelligence. Il avait appris à aimer les studieux loisirs, et les grands poëtes, les artistes de la Grèce[1], avaient ouvert à son esprit ces larges horizons où les objets particuliers s'effacent, où la cité elle-même disparaît[2]. Scipion, gâté par les succès et par son génie, oublia qu'il était citoyen d'une république dont la première loi était l'égalité. Son ancien questeur devait l'en faire cruellement souvenir.

Après avoir exercé l'édilité plébéienne, Caton obtint la préture de



Scarabées phéniciens trouvés en Sardaigne[3].

Sardaigne et signala dans ce gouvernement sa dureté et son désinté-

[1] Scipion fit élever au Capitole, en face de la rue qui conduisait au temple, un arc de triomphe orné de sept statues dorées, avec deux chevaux et quatre bassins de marbre. (Tite Live, XXXVII, 3.) Son second fils écrivit une histoire en grec. (Cic., *de Sen.*, 35; *Brutus*, 77.) Lucius Scipion se fit représenter au Capitole avec la chlamyde et les sandales. (Val. Max., II, 6.)

[2] *Si quis, illo Pacuviano invehens alitum anguium curru, multas et varias gentes et urbes despicere et oculis collustrare possit* (Cic., *de Rep.*, III, 9).

[3] La *Gazette archéologique* de MM. de Witte et Lenormant a publié, avec une savante note explicative (t. III, p. 74) de M. Mansell, quatre scarabées phéniciens trouvés dans une nécropole de Sardaigne. Les intailles, que nous donnons au double de leur grandeur, sont gravées à la partie inférieure de chacun de ces scarabées qui étaient à la fois un symbole d'immortalité mis dans la tombe pour consoler les morts et une amulette portée par les vivants pour les préserver du mal. Les sujets représentés montrent la fusion qui s'opérait entre les différents cultes de l'antiquité et, à ce titre, rendent ces pièces intéressantes. Les nos 1 et 2 montrent ceux que la Bible appelle *les Velus*, la version des Septante les δαιμόνια, et saint Jérôme *incubonas vel satyros*. On peut, en effet, les prendre pour des satyres grecs ou romains : ils portent des vases à boire et semblent déjà atteints par l'ivresse. Au n° 3 sont quatre rats, ou souris, autour d'une corbeille de joncs, et au n° 5 une fourmi; le rat était un animal fatidique aussi bien en Orient qu'à Rome. La mouche du n° 4 rappelle le Baal-Zeboub ou Baal-Mouche de la Bible, le grand dieu d'Ekron qui avait un oracle célèbre chez les Philistins; et les livres chaldéens donnent un rôle prophétique aux mouches, la légende phrygienne de Midas aux fourmis. Le n° 5 est tiré de l'ouvrage de Della Marmora, *Sopra alcune antichilth sarde*, pl. B, n° 94

ressement[1]. Il bannit de l'île tous les usuriers et refusa l'argent que la province voulait lui allouer, suivant l'usage, pour frais de représentation. Cette conduite, la sévérité de ses mœurs, qui était déjà une singularité dans une ville corrompue, et sa rude éloquence attirèrent sur lui tous les regards. Le peuple aimait encore ce censeur sévère. Sans lui obéir, il l'applaudissait; et Caton, traversant le Forum nu-pieds, avec une méchante toge[2], ou bien gourmandant la foule du haut de la tribune et faisant rejeter une distribution gratuite, était plus respecté, plus écouté que les flatteurs habituels du peuple. Dès l'année 195, les comices l'élevèrent au consulat, avec son ami Valerius Flaccus.



Une matrone[3].

La Grèce n'était pas encore pacifiée, Antiochus menaçait, Annibal n'avait pas quitté Carthage; l'Espagne et la Cisalpine s'étaient soulevées, mais on oubliait et l'Espagne et la Gaule, et Annibal et le roi de Syrie. Il s'agissait bien de tous ces rois ou peuples : une seule chose occupait le sénat, les consuls, les tribuns, et divisait la ville : les matrones pourront-elles avoir dans leur parure plus d'une demi-once d'or, porter des vêtements de couleurs variées et se servir de chars dans Rome? Telle était la grave question qui soulevait d'aussi bruyants débats. Ces défenses avaient été faites par la loi Oppia, au plus fort de la seconde guerre Punique, et n'avaient guère réussi, si l'on en juge par le luxe que déployait la femme de l'Africain. « Quand elle sortait pour se

[1] *Asperior in fenore coercendo* (Tite Live, XXXII, 27).

[2] Il ne voulut jamais en avoir qui coûtât plus de 100 drachmes.

[3] Bronze plus grand que nature, trouvé à Resina en 1745. (Roux, *Herculanum et Pompéi*, t. VI, 1re série, pl. 67.) Cette matrone, entièrement couverte par une longue tunique, est de plus enveloppée d'un ample manteau, lequel, tombant du haut de la tête, est entr'ouvert à la poitrine par le mouvement des mains qui font le signe de la prière.

rendre au temple, dit un ami de sa maison, elle montait sur un char brillant, vêtue elle-même avec une extrême recherche. Devant elle on portait en pompe solennelle les vases d'or et d'argent nécessaires au sacrifice et un nombreux cortége de servantes et d'esclaves l'accompagnait[1]. » Deux tribuns proposaient l'abrogation de cette loi somptuaire. Le Capitole était rempli d'une foule d'hommes partagés en deux camps; les matrones elles-mêmes assiégeaient toutes les avenues du Forum et fatiguaient les magistrats de leurs tumultueuses sollicitations. Mais elles trouvèrent dans le consul Porcius Caton un adversaire inflexible. « Romains, dit-il, si nous avions conservé nos droits et notre dignité d'époux, nous n'aurions pas affaire aujourd'hui à toutes ces femmes. Pour n'avoir pas su leur résister à chacune en particulier, nous les voyons toutes réunies contre nous....



Vase d'argent[2].

[1] Polybe, XXXII, 12.

[2] Œnochoé du trésor de Bernay. Cabinet de France, n° 2804 du catalogue. « Ce beau vase fait partie d'une de ces paires (*paria*, *synthesis*) que les anciens aimaient à assembler. (Le seul trésor de Bernay contient neuf paires de vases.) L'anse, en argent fondu, est attachée à la panse du vase par un masque tragique et à l'orifice par deux têtes de Méduse; ces ornements sont repoussés comme les autres bas-reliefs. Les cordons d'oves, d'annelets, de feuilles d'eau, qui décorent les bords supérieurs et divisent les deux rangs de figures, sont seuls ciselés dans la masse. Dans le rang inférieur l'orfévre a représenté Achille pleurant sur le corps de Patrocle et le rachat du corps d'Hector; sur le col, l'enlèvement du Palladium. Les compositions qui ornent le vase qui fait pendant à celui-ci sont Achille traînant

Lâchez la bride aux caprices et aux passions de ce sexe indomptable, et flattez-vous ensuite de le voir, à défaut de vous-mêmes, mettre des bornes à ses emportements! .. Vous m'avez souvent entendu répéter que deux vices contraires, le luxe et l'avarice, minaient la république. Ce sont ces fléaux qui ont causé la ruine de tous les grands empires. Aussi, plus notre situation devient heureuse et florissante, et plus je les redoute. Déjà nous avons pénétré dans la Grèce et l'Asie, contrées si pleines de dangereuses séductions ; déjà nous tenons les trésors des rois. Ne dois-je pas craindre qu'au lieu d'être les maîtres de ces richesses, nous n'en devenions les esclaves ? C'est pour le malheur de Rome, vous pouvez m'en croire, qu'on a introduit dans ses murs les chefs-d'œuvre de Syracuse. Je n'entends que trop de gens vanter les frises d'A-



Vénus de Cnide [1].

le corps d'Hector et la mort d'Achille, et, sur le col, Ulysse et Dolon. L'élégance du vase, la parfaite adaptation à son emploi, la discrétion du relief et le goût général de la composition semblent appartenir à la belle époque de l'art ; mais une certaine lourdeur dans les figures, des détails plus romains que grecs, s'accordent mal avec cette attribution ; nous avons là sans doute un exemple de ce que pouvait produire la fabrication romaine encore fidèle au goût des Grecs. » (Saglio, *Dict. des antiq. grecq. et rom.*, p. 805-806.)

[1] Répétition antique du chef-d'œuvre de Praxitèle. Musée du Louvre, n° 59 du catalogue Clarac. Je ne sais si cette statue était déjà arrivée à Rome, mais Caton avait assez vu de ces belles divinités de la Grèce pour redouter la concurrence qu'elles allaient faire aux déités informes de l'ancienne Rome.

thènes ou les statues de Corinthe et se moquer des images d'argile de nos dieux. Pour moi, je préfère ces dieux qui nous ont protégés et qui nous protégeront encore, je l'espère, si nous les laissons à leur place[1]. »

Plaute aussi venait de tracer au théâtre une mordante satire du luxe des matrones, les montrant qui marchaient par les rues, *fundis exornatæ*[2], comme du Bellay dira plus tard des courtisans de François Ier, qu'ils portaient leurs moulins, leurs forêts et leurs prés sur



Frise grecque apportée à Rome et représentant Minerve, Argus et Tiphys[3] (p. 341).

leurs épaules. Mais le poëte et le consul échouèrent : la loi fut abrogée, et devait l'être. Les mœurs nouvelles nées de la victoire étaient plus

[1] Tite Live, XXXIV, 4 et suiv.

[2] Dans l'*Epidicus*. Voyez dans l'*Aulularia*, les longues tirades de Mégadore. Cette pièce, un des chefs-d'œuvre de Plaute, doit être du temps où la question soulevée par l'abrogation de la loi Oppia agitait tous les esprits. Ritschl a prouvé que le vrai nom de Plaute est non M. Accius Plautus, mais T. Maccius Plautus.

[3] Frise du British Museum, découverte à Rome et représentant Minerve surveillant la construction du navire *Argo*. Argus travaille pendant que la déesse aide le pilote Tiphys à attacher les voiles. (Müller, *Monum.*, pl. XXXII, n° 238.)

fortes que ce règlement somptuaire édicté en un temps de péril et de misère publique.

Caton partit aussitôt pour l'Espagne. À son arrivée, il renvoya tous les fournisseurs : « La guerre nourrira la guerre, » dit-il. Scipion, content d'avoir l'amour de ses soldats et sûr de les retrouver, les jours de bataille, dociles et braves, fermait souvent les yeux sur leurs plaisirs et leurs excès. Caton, dur aux autres comme à lui-même, n'était pas homme à capituler avec la discipline. De continuels exercices, une infatigable vigilance rendirent à son armée l'aspect des vieilles légions. Cette campagne, que Caton écrivit, fit beaucoup d'honneur à ses talents militaires et lui valut le triomphe[1]; sa conduite à la bataille des Thermopyles accrut encore sa réputation.

Cependant chaque jour l'opposition contre Scipion grossissait dans le sénat et dans le peuple. Depuis cette apothéose qu'il avait refusée le lendemain de son triomphe, l'envie ne cessait de mordre sur lui ; et Caton, qui n'osait encore le braver en face, encourageait dans leurs vives attaques Nævius et Plaute, les deux poëtes populaires. Nævius surtout, vieux soldat de la première guerre Punique, qu'il chanta dans le rhythme national, en vers saturnins, poursuivait les grands de ses amères railleries[2]. « Ah! plus que l'or j'aime la liberté! — Souffrez donc, le peuple souffre bien; — savez-vous qui perdra bien vite votre belle république? » Un jour, il osa railler les Metellus : « C'est le sort, non leurs services, qui les fait consuls[3]. » Ils répondirent par un vers sur la même mesure : « Les Metellus porteront malheur à Nævius le poëte. » Ils tinrent parole : Nævius fut jeté en prison de par la loi des Douze Tables contre l'auteur de vers diffamants. Plaute, son ami, plaida pour lui au théâtre, en montrant un comique effroi du supplice infligé au poëte qu'il avait vu attaché à une colonne, les fers aux pieds, nuit et jour. Nævius fit amende honorable : il composa deux pièces pour désavouer ses pétulantes attaques[4]. À ce prix il obtint des tribuns sa liberté. Mais bientôt il recommença, et cette fois il ne craignit pas d'attaquer la royauté de Scipion : « Quoi ! ce que j'applaudis au théâtre, on n'osera en blesser l'oreille d'un de nos rois[5]?

[1] Tite Live, XXXIV, 18.

[2] Cf. Klussmann, *Cn. Nævii vita et reliquiæ*, 1843.

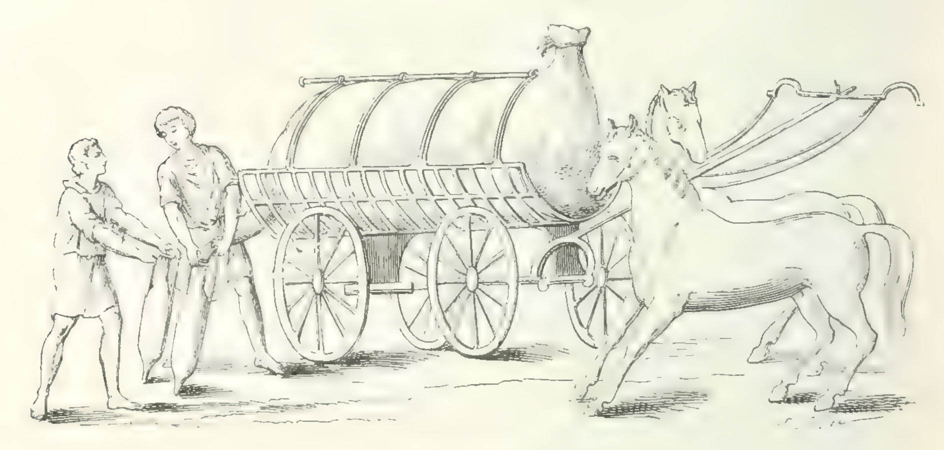
[3] Le vers peut signifier aussi : « C'est pour la perte de Rome que les Metellus deviennent consuls. »

[4] *Cum in his.... fabulis, delicta sua et petulantias dictorum, quibus multos ante læserat, diluisset* (Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, III, III).

[5] *Quemquam regem rumpere.*

Ah ! la servitude ici étouffe la liberté; mais aux jeux de Bacchus nous parlerons d'une voix libre. » Un autre jour, il déchira cette réputation de chasteté que le demi-dieu avait habilement conquise. « Cet homme qui a mené à fin tant de glorieuses entreprises, dont les exploits sont immortels, qui seul commande le respect aux nations, un jour son père l'emmena de chez son amie : il n'avait qu'un manteau. » Scipion s'irrita, et le poëte incorrigible fut exilé; il se retira à Utique.

Plaute, averti, n'osa plus nommer personne, bien qu'il ait peu de pièces où il ne déplore la perte de l'ancienne simplicité et où il n'attaque les mœurs nouvelles. Voyez le portrait qu'il fait des philosophes et des rhéteurs, ces grands amis de Scipion : « Ces Grecs qui, sous



Chariot à vin [1].

leurs longs manteaux, farcis de livres et des provisions qu'ils ont mendiées, s'assemblent, confèrent et marchent tout hérissés de sentences A toute heure aussi tu les verras campés au thermo....pole, s'y enivrant à longs traits. Ont-ils dérobé quelque chose, vite ils courent, la tête voilée, le boire tout chaud, puis reviennent gravement et tâchant de s'affermir sur leurs jambes avinées [2]. » Et ailleurs, parlant d'un

[1] D'après une fresque trouvée à Pompéi dans un *thermopolium*, ainsi que celle de la page 345. La première représente un chariot à quatre roues contenant une outre immense pour le transport du vin; la seconde, une scène de taverne : deux des convives (peut-être des femmes) ont la tête couverte d'un capuchon porté encore sur quelques côtes de l'Italie par les matelots et les pêcheurs. Les buveurs ont sans doute épuisé leur provision, car deux coupes ou cornes à boire sont renversées et un jeune *pocillator* apporte un nouveau vase. Le long de la muraille sont appendus des comestibles, saucisses, légumes, etc.; des caractères sont tracés sur le mur comme il se fait encore dans nos cabarets. Cf. Roux, *Herculanum et Pompéi*, t. III, p. 65-67, et Rich, *Antiq. rom. et grecq* , aux mots *Carnarium* et *Caupona*.

[2] *Curcul.*, II, III, 13 sq. *Thermopole*, cabaret; au sens propre, boutique où l'on vend

esclave qui méditait une friponnerie : « Voilà, dit-il, qu'il est en train de philosopher[1]. »

Mais Plaute n'ose s'aventurer bien loin sur le terrain brûlant des allusions politiques. Il aime mieux peindre les mœurs des basses classes, les valets fripons, les vieillards débauchés et bafoués, l'usurier du Forum, le parasite qui pantagruélise, et la jeune esclave inévitablement reconnue libre au dénouement. A cette réserve, Plaute ne gagna que d'être oublié des grands. Quant à leur faveur, ceux-ci la



Scène de buveurs[2].

gardaient pour Ennius, pour Andronicus et Térence, élégants copistes de la Grèce, et souples adorateurs de la fortune : Ennius fut enseveli avec les Scipions; Térence vécut dans leur intimité[3]. Quant aux poëtes du peuple, Nævius mourut dans son exil[4]; et si Plaute ne fut

chaud. J'ai mis le mot latin pour conserver l'ironie et l'allusion aux Thermopyles. Les Romains usaient beaucoup de vin chaud.

[1] *Pseudolus*, IV, III, 18.

[2] Voyez page précédente, note 1.

[3] Quoi qu'on ait dit, Térence eut quelque bien, car il maria sa fille à un chevalier romain et lui laissa 20 arpents de jardins le long de la voie Appienne.

[4] Cicéron et, après lui, tous les commentateurs ont fait mourir Nævius en 204. Mais les

pas réduit, comme dans sa jeunesse, à tourner, pour vivre, la meule d'un moulin, il ne semble pas que sa faveur auprès du peuple lui ait jamais valu celle des grands.

Le parti des vieux Romains était battu dans ses poëtes, Caton allait le venger.

Dans une république, qui cesse de monter commence à descendre. Scipion ne pouvait se tenir à la hauteur où la victoire de Zama l'avait placé. Il eut beau obtenir les titres de prince du sénat et de censeur, montrer dans cette charge une extrême indulgence, accuser un concussionnaire, L. Cotta[1], et se faire envoyer en Afrique pour apaiser, entre Carthage et Masinissa, des différends qu'il n'apaisa point[2] : la popularité le quittait. Flamininus, Caton même, étaient les héros du jour. Pour réveiller l'attention du peuple, il demanda en 194 un second consulat : c'était une faute, car ce consulat fut obscur[3], et il blessa le peuple, en assignant aux sénateurs des places particulières au théâtre[4]. Aussi, quand il sollicita le consulat, en 192, pour son gendre Scipion Nasica et pour son ami Lælius, il éprouva un double refus. Son frère cependant fut élu deux ans après et chargé de la guerre d'Asie, où l'Africain l'accompagna ; mais cette campagne, plus brillante que difficile, n'ajouta rien à sa gloire, et lui coûta le repos de sa vieillesse. Dès lors Caton ne cessa, selon l'énergique expression de Tite Live, d'aboyer contre ce grand citoyen. Cependant il avait été son questeur ; mais Caton, cœur dur et sec, n'avait pas accepté ces sentiments de respect et de piété filiale que, dans l'opinion des Romains, le questeur devait toujours conserver pour son général. Aux Thermopyles, Acilius, exagérant ses services, avait déclaré devant toute l'armée qu'il lui devait la victoire ; quand ce consul brigua la censure, Caton oublia sa noble conduite, se fit son compétiteur, et, pour l'écarter plus sûrement, appuya contre lui une accusation de détournement des deniers

vers contre Scipion n'ont pu être écrits qu'après la bataille de Zama. On ne pouvait, en 204, parler de Scipion accusé et presque dépouillé de son commandement comme le fait Nævius : la satire à cette époque n'aurait pas eu d'écho ; l'exil à Utique ne peut avoir eu lieu qu'après la seconde guerre Punique. D'ailleurs Varron faisait mourir Nævius beaucoup plus tard : *vitam Nævii producit longius* (Cic., *Brutus*, 15), en 199, selon Teuffel.

[1] Cic., *in Cæcil.*, 21.

[2] Tite Live, XXXIV, 62. Tite Live et Plutarque le font aller aussi en Asie, comme ambassadeur auprès d'Antiochus ; nous avons dit (t. II, p. 42) nos doutes au sujet de cette ambassade.

[3] Suivant Plutarque, il se hâta d'aller remplacer Caton en Espagne, Tite Live ne le fait aller que dans la Cisalpine, mais tous deux s'accordent à présenter ce consulat comme inutile.

[4] Sur cette atteinte portée à l'égalité, voyez Tite Live, XXXIV, 54. et Val. Max., II, IV, 3.

publics. Pour un homme qui se piquait de mœurs antiques, ce n'était pas là suivre les exemples des temps anciens, ou du moins les vertus que tous et lui-même y plaçaient.

A son instigation, les tribuns Petilius sommèrent L. Scipion de rendre compte de l'emploi des trésors livrés par Antiochus (187). Lorsqu'il eut fait apporter les registres, son frère s'en saisissant : « Les comptes sont là, dit-il, mais on ne les verra pas, » et il les déchira ; « il ne sera pas dit que j'aurai subi l'affront de répondre à une pareille accusation ; qu'il m'aura fallu rendre raison de 4 millions de sesterces, quand j'en ai fait entrer 200 millions dans le trésor. »

Le sénat n'avait aucun moyen de coercition contre Scipion, et les affaires de finance ne regardaient pas l'assemblée populaire. Mais, au-dessus de cette constitution qui n'était point écrite, planait l'idée de la souveraineté du peuple, du droit, par conséquent, pour les comices par tribus, d'intervenir, quand les pouvoirs établis restaient impuissants. C'est en vertu de ce droit que les tribuns deviendront si redoutables, le jour où ils se sépareront du sénat : ce jour-là, la république aura vécu.

Les Petilius présentèrent aux tribus une rogation que Caton appuya par un discours violent : plaise au peuple d'ordonner que le sénat institue une commission judiciaire pour examiner si l'or d'Antiochus a été détourné du trésor. Il se peut que des irrégularités financières aient eu lieu dans l'expédition d'Asie. Mais Manlius Vulso avait certainement commis bien d'autres gaspillages ou dilapidations. Un des dix commissaires qui lui avaient été adjoints s'efforça de le faire comprendre dans le procès. Caton, pressé par la haine, ne voulut qu'un seul accusé, pour que sa vengeance fût plus sûre. Les sénateurs durent obéir au plébiscite. Un tribunal constitué sous la présidence du préteur Terentius Culleo déclara L. Scipion, son questeur et un de ses lieutenants, A. Hostilius, coupables de péculat. La restitution fut fixée à 4 millions de deniers. « S'ils ne sont pas versés au trésor, dit le préteur, ou si des cautions ne sont pas fournies pour pareille somme, L. Scipion sera conduit en prison. » Un des tribuns, Gracchus, opposa son véto. « Je jure, s'écria-t-il, que, depuis longtemps ennemi des Scipions, je le suis encore, et que je ne cherche pas à me faire, en ce moment, un mérite auprès d'eux. Mais la prison où j'ai vu l'Africain conduire des rois et des généraux ennemis ne se fermera pas sur son frère. » Et il ordonna qu'il fût mis en liberté. C'est alors sans doute que l'Africain lui donna sa fille, la fameuse

Cornélie, la mère des Gracques[1]. L. Scipion laissa saisir et vendre ses biens dont le produit ne put couvrir l'amende. Sa pauvreté prouvait son innocence. Ses parents, ses amis, voulaient lui rendre plus qu'il n'avait perdu. Il n'accepta que quelques objets de première nécessité[2] (187).

Envoyé l'an d'après en Asie pour terminer des contestations entre les rois de Pergame et de Syrie, il reçut de ces princes et des villes alliées assez de présents pour célébrer au retour, avec une grande magnificence, des jeux qui durèrent dix jours et où Rome vit tout ce que l'Asie et l'Afrique pouvaient offrir de curiosités : combats d'athlètes, chasses de lions et de panthères, représentations scéniques. Le condamné de Caton redevenait le favori du peuple.



Athlètes romains[3].

Mais le rude paysan de la Sabine était tenace dans sa haine ; l'Asiatique lui échappant, il intenta un procès criminel à l'Africain, par-devant les tribus. « Il faut, disait-il, ramener sous le niveau de l'égalité républicaine cet orgueilleux citoyen dont l'exemple encourage le mépris des lois et des magistrats, le dédain pour les mœurs et les institutions de son pays. » Le tribun Nævius accusa Scipion d'avoir vendu la paix au roi de Syrie.

Au jour marqué, l'Africain parut entouré d'un nombreux cortége d'amis et de clients. « Tribuns et vous Romains, dit-il avec une magnifique insolence, c'est à pareil jour que j'ai vaincu Annibal et les Carthaginois. Comme il convient dans une telle journée de surseoir aux procès, je vais de ce pas au Capitole rendre hommage aux dieux. Venez avec moi les prier de vous donner toujours des chefs qui me ressemblent, car si vos honneurs ont devancé mes années, c'est que mes services avaient prévenu vos récompenses. » Et, descendant de la tribune, il monta au Capitole. Le peuple entier suivit ses pas, laissant les tribuns seuls avec leurs

[1] Cependant, d'après Polybe, le mariage n'aurait eu lieu qu'après la mort de Scipion, version adoptée par Plutarque et justifiée par l'âge de Cornélie.

[2] Cicéron vante, dans une de ses *Verrines*, le désintéressement de l'Asiatique, et celui de l'Africain dans le *de Officiis*, II, 22.

[3] Lutteurs au pancrace. (*Musée Pio Clementino*, V, pl. 36, et Saglio, *op. cit.*, fig. 520.)

esclaves et le hérault qui citait vainement l'accusé du haut de la tribune. Scipion parcourut ainsi tous les temples. Ce fut comme un nouveau triomphe, plus glorieux que celui où parurent Scyphax et les Carthaginois, car c'était des tribuns et du peuple même qu'il triomphait [1].

Un autre jour, il s'écria : « Je n'ai rapporté qu'un nom de l'Afrique [2]. » Toutefois, prévoyant de nouvelles attaques de la jalousie et de



Représentation scénique [3].

continuels débats avec les tribuns, il se retira à Liternum pour ne point comparaître. Le jour de l'assignation venu, l'accusé fit défaut. L. Scipion rejeta son absence sur la maladie. Les deux tribuns ne vou-

[1] Tite Live, XXXVIII, 51-52. Dans Aulu-Gelle et Polybe (XXIV, 9), les paroles, les noms et les circonstances diffèrent. Tite Live avoue lui-même que ces dernières années de Scipion sont toutes pleines d'incertitude.

[2] Val. Max., III, vii, 1.

[3] Deux magiciennes à pieds de cheval, emblème d'une puissance infernale. L'une tient une aiguière, l'autre une momie. Elles pourraient donc être des Hippopodes, nation scythe dont le pays était fameux dans les annales de la magie et dont une ville, Colchos, était colonie égyptienne. Cf. Roux, *Herculanum et Pompei*, t. III, 2e série, pl. 125 et p. 64.

lurent pas accepter cette excuse, et ils allaient se porter à quelque mesure violente, quand Sempronius Gracchus intervint encore. « Tant que P. Scipion ne sera pas de retour à Rome, dit-il, je ne souffrirai pas qu'il soit mis en cause. Eh quoi! ni les services ni les honneurs mérités n'assureront donc jamais aux grands hommes un asile inviolable et sacré où, sinon entourés d'hommages, du moins respectés, ils puissent reposer leur vieillesse? » L'affaire fut abandonnée, et



Ruines du tombeau des Cornelii (branche des Scipions) sur la *via Appia*[1].

le sénat en corps remercia Gracchus d'avoir sacrifié ses inimitiés personnelles à l'intérêt général.

Retiré à Liternum, dans une villa dont n'aurait pas voulu le plus obscur des contemporains de Sénèque, Scipion y acheva sa vie dans le culte des Muses. Souvent Ennius venait lui lire ses vers et chercher auprès du vainqueur d'Annibal des inspirations pour son poëme sur la seconde guerre Punique. Un monument consacra le souvenir de cette amitié du héros et du poëte. Les Scipions placèrent la statue d'Ennius

[1] D'après une gravure de Piranesi à la Bibliothèque nationale.

entre celles de l'Africain et de l'Asiatique sur le cénotaphe qu'ils élevèrent près de la porte Capène. La tradition racontait aussi que dans cette solitude de Liternum, un jour, débarquèrent des pirates venus de pays lointains; Scipion fit armer ses esclaves. Mais les brigands, apprenant que cette maison était sa demeure, jetèrent leurs armes, et, s'approchant du seuil, y déposèrent des dons pareils à ceux qu'on offrait aux dieux[1]. Polybe place sa mort en la même année que celle de Philopœmen et d'Annibal (183). On croit voir encore aujourd'hui à Patrica, l'antique Liternum, son tombeau et le second mot de cette inscription qu'il y avait fait graver : « Ingrate patrie, tu n'auras pas mes cendres[2]. »

Ennius lui en avait composé une autre : « Ici est enfermé un homme dont les exploits n'ont jamais pu être dignement payés; » et il faisait dire au héros : « Depuis les lieux où le soleil se lève, par delà le marais Méotide, il n'est personne qui puisse égaler ses exploits aux miens. S'il est permis à un homme de monter dans la région que les dieux habitent, c'est pour moi que s'ouvre la vaste porte du ciel. » Ces paroles ne sont point modestes : mais il était permis au poëte de les mettre dans la bouche du héros. La modestie d'ailleurs ne fut jamais une vertu romaine, et l'on passerait volontiers au sauveur de Rome de ne l'avoir pas eue.

II — LA CENSURE DE CATON

Caton triomphait. Les Scipions étaient humiliés et avec eux toute la noblesse. Après la découverte des Bacchanales, le peuple, malgré la

[1] Val. Max., II, x.

[2] Quoi qu'on en ait dit, je ne puis me représenter Scipion volant les deniers publics. Quand on a fait de si grandes choses, on ne descend point si bas, surtout lorsqu'on joue comme Scipion le rôle de demi-dieu. Malgré l'anecdote racontée par Valère Maxime sur la dot de 10 000 as faite à la fille de Cn. Scipion, cette maison devait être riche, car l'Africain et l'Asiatique, très-jeunes encore, briguèrent et obtinrent ensemble l'onéreuse charge de l'édilité (Polybe, X, 4); mais c'était la richesse des anciens temps. Si l'Africain fixa à 50 talents la dot de chacune de ses filles, il n'en donna rien de son vivant, et, après sa mort, sa veuve ne put en payer à ses gendres que la moitié. Le reste leur fut donné par Scipion Émilien, après la mort d'Æmilia. 50 talents, après tout, n'étaient point, comme on l'a prétendu, une dot extraordinaire pour cette époque, puisque Plutarque affirme que Paul Émile laissa à peine de quoi payer la dot de sa femme (*Paul. Æm.*, 4), et qu'il estime cependant la valeur de sa succession à 370 000 drachmes (*ibid.*, 45), ou, comme Polybe, à plus de 60 talents. Quant aux constructions de Scipion, sa villa de Liternum était plus que modeste. Voyez la lettre de Sénèque datée de ce village.

vive opposition des nobles, donna encore la censure à cet homme nouveau, dont la haine pour tout ce qui était grand répondait si bien à cette instinctive jalousie contre les meilleurs citoyens qui se retrouve dans toutes les foules durant les temps calmes et prospères. Caton avait moins sollicité cette charge qu'exigé du peuple qu'elle lui fût confiée; encore ne la voulait-il qu'avec son ami et son ancien protecteur, Valerius Flaccus (184). « La ville a besoin d'être épurée, disait-il, et ce n'est pas le médecin le plus doux, mais le plus dur qu'il lui faut. » La noblesse et les publicains furent rudement flagellés. Il raya sept membres du sénat, parmi eux un consulaire, le frère de Flamininus, et un candidat au consulat de l'année suivante, Manilius. La revue des chevaliers fut aussi sévère; mais, quand il ôta le cheval à L. Scipion, qu'il avait déjà ruiné, il fut soupçonné d'envie, dit son biographe : on crut qu'il ne l'avait fait que pour insulter à la gloire de l'Africain et pour braver encore une fois dans sa personne la noblesse tout entière. Non content de la note censoriale, il y ajoutait des discours violents[1] ou des révélations scandaleuses. Flamininus lui ayant imprudemment demandé les motifs de la honte qu'il infligeait à sa maison, le censeur raconta le fait suivant : « En partant pour sa province, Lucius Flamininus avait emmené de Rome une femme qu'il aimait[2]; un jour, pendant un festin, cette femme se plaignit d'avoir sacrifié, pour le suivre, un combat de gladiateurs : « N'aie point de regrets, lui dit le consul, « et si tu veux voir mourir un homme, la chose est aisée. » Un chef boïen venait d'arriver au camp avec sa femme et ses enfants; il le fait venir, et, tandis que le Gaulois implore l'hospitalité romaine, Lucius saisit son épée, le frappe, le poursuit et le jette expirant aux pieds de la courtisane. » Les Flamininus étaient donc humiliés comme les Scipions; les Galba auront leur tour, et les Fulvius, souvent attaqués par Caton, n'échapperont à ses coups que pour tomber sous la main d'un censeur, leur parent[3].

Les finances étaient étrangement dilapidées. Caton afferma les impôts à très-haut prix et les travaux publics au rabais. Cette intégrité excita de telles clameurs parmi les publicains, que le sénat, gagné par la faction de Flamininus[4], cassa les baux et les marchés, ordonna de nouvelles adjudications et accorda des remises, sans doute dans l'in-

[1] *Acerbæ orationes.... in eos quos....* (Tite Live, XXXIX, 42).
[2] *Puerum* (ibid.).
[3] En 176, le censeur Fulvius dégrada son propre frère.
[4] Plutarque, *Cat.*, 17.

térêt de l'État, mais certainement aussi dans celui des individus; quelques tribuns de ce parti allèrent jusqu'à citer Caton devant le peuple, pour le faire condamner à une amende de 2 talents. Les censeurs obéirent de mauvaise grâce au sénat; ils firent les adjudications avec une légère baisse de prix, en écartant des enchères, pour les punir, tous ceux qui avaient rompu leurs premiers engagements. — Bonnes mais petites mesures d'hommes à courte vue, qui croyaient sauver



Sources de l'Anio près de Subiaco[1] (p. 354).

l'État par une imitation de l'ancienne sévérité et qui ne se doutaient pas des grandes réformes dont la république avait besoin.

Caton se vengea encore, durant cette censure, de la défaite qu'il avait éprouvée dans la discussion de la loi Oppia; il comprit, au cens des citoyens, les bijoux, les voitures, les parures des femmes et les

[1] L'Anio, dont les eaux, dans la partie supérieure de son cours, étaient très-fraîches et limpides, alimenta deux aqueducs, l'*Anio Vetus* (271), qui commençait seulement à 20 milles de Rome, au-dessus de Tibur, et l'*Anio Novus*, construit par l'empereur Claude, qui prit les eaux beaucoup plus haut, à 42 milles de Rome et à 6 seulement de Subiaco (*Sublaqueum*).

jeunes esclaves achetés depuis le dernier lustre, pour une valeur décuple du prix qu'ils avaient coûté, et il les frappa d'un impôt de 3 as par mille. L'eau était, à Rome et dans son aride campagne, une chose d'absolue nécessité; mais la plupart des aqueducs étant alors en très-grande partie souterrains, comme l'*Aqua Appia*, l'*Anio Vetus*, l'*Aqua Marcia*, la fraude était facile; une recherche sévère fit reconnaître de nombreuses prises d'eau, qui appauvrissaient les fontaines publiques, au profit de quelques riches particuliers. Les censeurs les supprimèrent; ils obligèrent aussi tous ceux qui avaient des maisons en saillie sur la voie publique à les démolir dans l'espace de trente jours; ils firent paver les abreuvoirs, nettoyer et construire des égouts, percer un chemin à travers la montagne de Formies et élever la basilique Porcia.

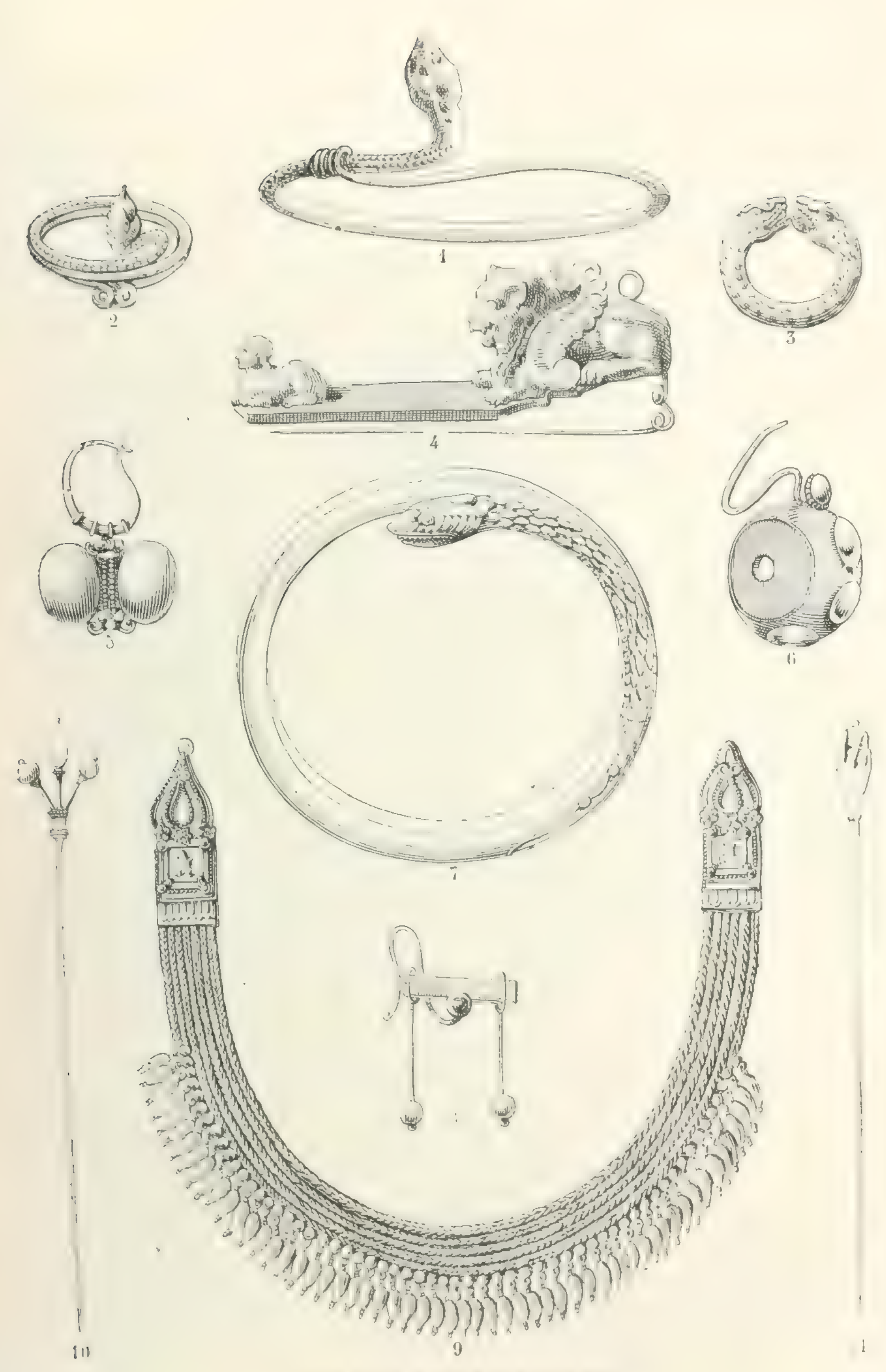


Hygie[1].

Cette censure, si hostile aux nobles et aux riches, valut à Caton de violentes inimitiés, mais aussi un glorieux surnom et l'affection du peuple, qui lui dressa une statue dans le temple d'Hygie, avec cette inscription : « A Caton,

[1] Musée du Louvre, n° 84 du catalogue Clarac. Hygie, une des quatre filles d'Esculape, était, à ce titre, comptée parmi les divinités tutélaires. Elle est représentée au Louvre offrant au serpent mystique, emblème de la santé ou de la vie, la coupe qui contient sa nourriture.

[2] *Bijoux de femme* (voyez la planche ci-contre). — 1. Bracelet. — 2. Bague représentant un petit serpent dont la tête est relevée comme pour se détacher du doigt. (Roux, *Herculanum et Pompéi*, VII, pl. 94.) — Bague à double tête de serpent. (Roux, *ibid.*) — 4. Épingle. — 5, 6. Boucles d'oreilles. (Niccolini.) — 7. Bracelets en forme de serpent dont les yeux sont formés d'une plaque d'argent. (Roux, *ibid.*) — 8. Boucle d'oreille à double pendant de



Bijoux (voyez la note 2 de la page 354).

pour avoir, par de salutaires ordonnances et de sages institutions, relevé la république romaine, que l'altération des mœurs avait mise sur le penchant de sa ruine. » Il y avait donc un parti nombreux qui sympathisait avec le rigide censeur. A sa tête, Caton ne cessa de combattre l'ambition, l'avidité et le luxe des grands, tantôt par des accusations particulières, tantôt en soutenant des lois somptuaires, qui n'ont jamais rien empêché, et toutes les propositions qui don-



Hygie et Esculape[1].

naient de nouvelles mais inutiles garanties aux vieilles institutions :

En 181, une loi contre la brigue, et la loi *Orchia*, qui limitait le nombre des convives et la dépense des festins[2].

En 180, la loi *Villia* ou *Annalis*, qui réprimait encore la brigue, en exigeant de tout candidat la preuve qu'il avait fait dix campagnes

perles, de forme fréquente dans les fouilles. — 9. Collier radié, *monile radiatum*, bandeau formé de mailles habilement entrelacées, auquel s'attachent soixante et onze pendants. Chaque côté du fermoir, orné d'une figure de grenouille, portait un rubis taillé en poire; un seul nous est parvenu. (Roux, *ibid.*) — 10, 11. Aiguilles de tête.

[1] Bas-relief en marbre du musée Pio Clementino, n° 260.

[2] Macrobe, *Saturn.*, III, xvii. Voyez aussi Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, XV, ix.

et en fixant l'âge où l'on pouvait arriver aux charges : trente et un ans pour la questure, trente-sept pour l'édilité curule, quarante pour la préture, quarante-trois pour le consulat, avec un intervalle d'au moins deux années entre deux magistratures différentes[1].

En 169, la loi *Voconia*, pour empêcher, comme à Sparte, l'accumulation des biens dans les mains des femmes[2].

En 161, la loi *Fannia*, contre le luxe de la table[3].



N° 1.



N° 2.

Luxe de la table[4].

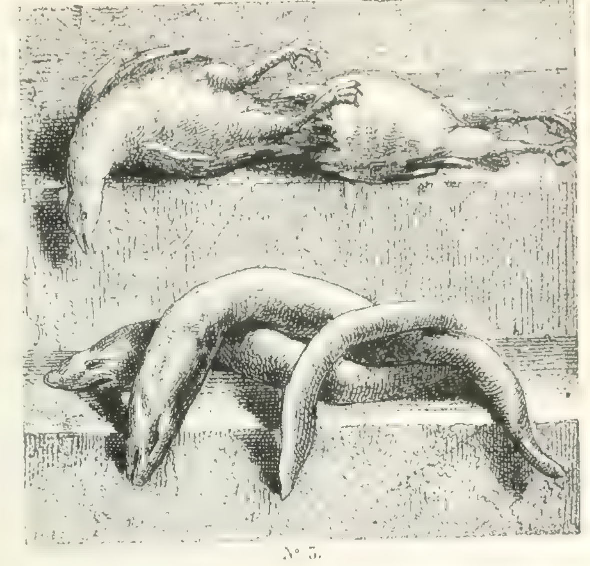
[1] Cic., *Fam.*, X, 25. D'autres calculs, tirés de la nécessité des dix campagnes qu'on pouvait commencer à dix-sept ans, ramènent à vingt-sept ans l'âge de la questure.

[2] Une femme ne pouvait être instituée légataire universelle, ni recevoir plus de 100 000 sesterces (Dion, LVI, x), ou un legs plus fort que la part de l'héritier principal. (Aulu-Gelle, VII, xiii; XVII, vi; Cic., *II in Verr.*, I, 42, 43; *pro Balbo*, 8; *de Senect.*, 5). La loi Furia (183) avait défendu de léguer plus de 1000 as à la même personne. On cherchait par ces lois à prévenir l'abus des legs qui morcelaient les héritages et amenaient l'extinction ou l'appauvrissement des vieilles familles. (Cic., *II in Verr.*, I, 40.)

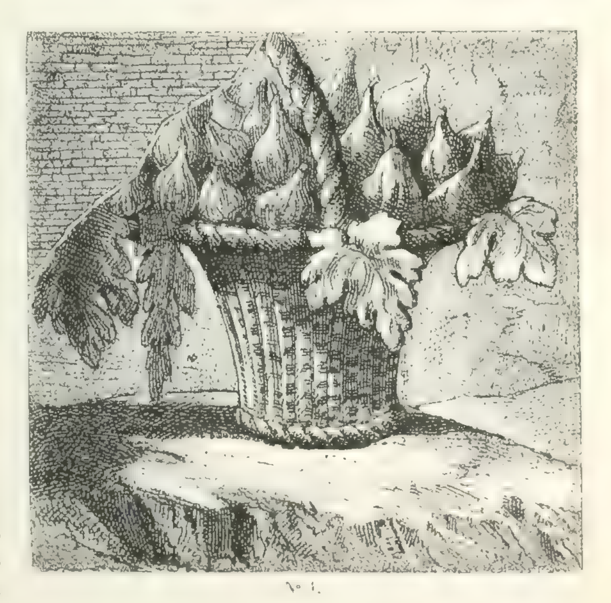
[3] Elle bornait à 100 as la dépense des festins donnés durant les jeux romains et plébéiens, les saturnales et quelques autres grandes fêtes; à 30 as pour d'autres jours fériés, enfin à 10 as pour les repas ordinaires. Elle interdisait en outre certains mets et certaines boissons. (Aulu-Gelle, II, xxiv, 2-6; Pline, *Hist. nat.*, X, 50.) Non-seulement l'hôte, mais ses invités, étaient soumis aux pénalités de la loi. Elle fut étendue par la loi Didia à toute l'Italie, en l'an 144. Voyez, dans Macrobe (III, xvii, 4), l'intraduisible discours d'un orateur qui appuyait la loi Fannia : *Si quidem eo res redierat, ut gula illecti, plerique ingenui pueri pudicitiam et libertatem suam venditarent; plerique ex plebe Romana, vino madidi, in comitium venirent et ebrii*, etc. Ces lois somptuaires furent plusieurs fois renouvelées, toujours aussi inutilement.

[4] Peintures de Pompéi. (Roux, *Hercul. et Pompéi*, t. V, 4e sér., pl. 49.) Partie de la déco-

Enfin, en 159, une loi des consuls, qui prononcèrent la peine capitale contre les candidats convaincus d'avoir acheté à prix d'argent les suffrages.



N° 3.



N° 4.

Luxe de la table.

Notons encore, comme symptôme des idées du temps, que, quatre ans plus tard, le consul Scipion Nasica fit démolir un théâtre permanent, parce que ce théâtre aurait donné la tentation de recourir trop souvent à un plaisir que les aïeux n'avaient point connu[1]. En 169, Caton avait provoqué le décret qui défendit aux rois de venir à Rome, où ils laissaient toujours quelques-uns des vices de leurs cours; plus tard, il fit chasser Carnéade et renvoyer les Achéens retenus en Italie. Il ne voulut pas même, après la chute de Persée, d'une guerre avec Rhodes, où tous, généraux et soldats, seraient allés chercher ce que Manlius

ration d'une salle à manger qui nous révèle les goûts culinaires des Romains : n° 1, un poulet gras suspendu auprès d'un lièvre dont la chair était si estimée, que le proverbe *Vivre de lièvre* signifiait vivre dans les délices (Aristoph., *Vesp.*, 709, et la scholie); n° 2, grives et champignons; n° 3, perdrix au-dessus d'une murène et d'une anguille du Gange (Pline, *Hist. natur.*, IX, 3) ou du lac Copaïs (Athénée, VII, 13); n° 4, enfin une corbeille de figues pour le dessert. Cf. Roux, *op. cit.*, t. V, p. 91-94.

[1] Ces lois somptuaires étaient si impuissantes, qu'en 145 des jeux magnifiques furent donnés même par Mummius, le destructeur de Corinthe, qui du reste n'était point si étranger aux arts que le feraient croire les légendes qui courent sur son compte. Son frère, Spurius, était très-lettré. Cf Cic., *de Rep.*, I, 12; *de Amic.*, 19, 27.

avait rapporté d'Asie, de nouvelles richesses et de nouveaux vices[1]. « Je crois bien, dit-il, avec son éloquence mordante et amère, je crois bien que les Rhodiens auraient voulu nous voir moins heureux dans cette guerre. Ils n'étaient pas les seuls à former ces vœux.... Cependant ils n'ont rien fait pour Persée. Voyez combien nous sommes plus habiles : dès que nous sentons notre fortune en danger, nous remuons le monde pour empêcher le dommage.... Les Rhodiens ont voulu devenir nos ennemis : où donc est la loi qui punit le désir? Qui dira, par exemple : Si quelqu'un veut avoir 500 arpents de terre publique ou posséder plus de troupeaux que le règlement ne le permet, il payera tant d'amende? Assurément nous voulons tous avoir plus qu'il n'est permis : en sommes-nous punis? On dit encore que les Rhodiens sont superbes; certes je ne voudrais pas qu'on pût adresser ce reproche ni à moi ni aux miens; mais que les Rhodiens soient superbes, que nous importe? Est-ce que par hasard nous serions blessés qu'il y eût au monde un peuple plus orgueilleux que nous? »


Monnaie de Cassius Longinus[3].

S'il demanda sans relâche la destruction de Carthage[2], c'est qu'il voyait les rapides progrès de la corruption; il crut qu'il fallait profiter de ce qui restait encore aux Romains d'énergie et de force pour accabler d'un dernier coup leur redoutable ennemie. Les générations suivantes, abâtardies par la mollesse, ne pourraient plus, pensait-il, suffire à cette œuvre. Durant son consulat, il avait fait passer une loi, *de provincialibus sumptibus*, pour restreindre les réquisitions onéreuses des gouverneurs. Aussi dut-il approuver, avant de mourir, les efforts du tribun Calpurnius Pison, le créateur des *questions perpétuelles*[4]. A ces réformes nous rattacherons les lois *tabellaires* des tribuns Gabinius et Cassius, qui établirent le scrutin secret, en 139, pour l'élection des magistrats, et en 137 pour les jugements publics[5]; bientôt tout sera décidé suivant ce mode de

[1] (*Rhodienses*) *quorum opibus diripiendis possidendisque non pauci ex summatibus viris intenti infensique erant* (Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, VII, III, 6). Le discours de Caton, *pro Rhodiensibus*, était célèbre dans l'antiquité; il l'avait inséré lui-même dans le huitième livre de ses *Origines*, et on le publia à part.

[2] Caton n'était pas seul à dire : *Delenda est Carthago;* ce cri était si populaire, que Plaute le répète à la fin de ses vœux pour la prospérité de Rome, dans la *Cistellaria* (I, III, 54) : *Ut vobis victi Pœni pœnas sufferant.*

[3] LONGIN. III. V. Sénateur allant déposer dans un panier un bulletin de vote, avec la lettre V (*volum*). Monnaie d'argent de la famille Cassia.

[4] Voyez pages 309-310.

[5] Cicéron énumère quatre lois tabellaires : 1° *Gabinia* (*de Amic.*, 12); 2° *Cassia* (*Brutus*, 25,

votation, ce qui sera une gène pour les acheteurs de suffrages. Montesquieu et Cicéron sont pour le scrutin public, afin, disent-ils, que le petit peuple soit éclairé par les principaux et contenu par la gravité de certains personnages. Mais, quand la corruption est générale, que peuvent Caton et Brutus? Le peuple d'ailleurs, même avec le scrutin secret, saura bien toujours ce que conseillent, ce que désirent ces graves personnages. Il vaut donc mieux s'en tenir à la première opinion de Cicéron, qui appelait le scrutin secret la sauvegarde muette de la liberté.


Scène de vote[1].

Cette rude guerre que Caton fit aux mœurs de son temps, cette censure perpétuelle, lui avaient suscité trop d'ennemis, pour que son repos n'en fût pas troublé[2]. Cinquante fois il fut appelé en justice. La dernière fois il avait quatre-vingt-trois ans. Néanmoins il composa et prononça lui-même son plaidoyer, où se trouvaient ces belles et simples paroles : « Il est bien difficile, Romains, de rendre compte de sa conduite devant les hommes d'un autre siècle que celui où l'on a vécu. » A quatre-vingt-cinq ans il cita encore devant le peuple Serv. Galba, car il avait, dit Tite Live, une âme et un corps de fer, et la vieillesse, qui use tout, ne put l'affaiblir.

Mais cette haine persévérante avait amené une réaction aristocratique. Ne pouvant imposer silence à ce censeur perpétuel, les nobles avaient rendu son opposition moins dangereuse en brisant entre ses mains l'arme dont il se servait contre eux. En l'année 179, ils avaient renversé l'organisation démocratique des comices[3]. Lepidus et Fulvius, qui avaient succédé à Caton dans la censure, avaient rétabli pour l'assemblée centuriate les catégories de fortune, je veux dire le système des classes, aboli avant la seconde guerre Punique. Sempronius Grac-

27); 3° *Papiria*, l'an 131, pour l'adoption et le rejet des lois (*pro Mil.*, 5; *ad Fam.*, IX, 21; *Brut.*, ibid.); 4° *Cælia*, l'an 107, pour le vote dans les procès de haute trahison (*perduellionis*). Le tribun Cassius (Longinus Ravilla) fut, après Caton, l'homme le plus sévère et le plus intègre de ce temps. En 113, il condamna plusieurs vestales que le grand prêtre avait épargnées; nous le retrouverons à cette époque.

[1] P. NERVA. Un des *pontes*, ou passages étroits par lesquels il fallait passer pour aller voter et qu'on avait disposés ainsi, afin de mettre le votant à l'abri des dernières et plus dangereuses sollicitations des candidats. Un personnage présente un bulletin de vote à un autre citoyen, tandis qu'un troisième jette une tablette dans un panier. En haut, un symbole mal défini. Revers d'une monnaie d'argent de la famille Silia.

[2] *Nec quemquam sæpius postulatum et semper absolutum* (Pline, *Hist. nat.*, VII, 27). On conservait encore de lui, du temps de Cicéron (*Brut.*, 17), cinquante discours.

[3] Tite Live, XL, 51. Voyez notre Ier volume, page 530. Cependant l'ancienne assemblée par tribus continua de subsister.

chus acheva cette réorganisation des comices en retirant les affranchis des tribus rustiques pour les renfermer dans une des quatre tribus urbaines, l'Esquiline[1]. Plus tard, l'institution des *quæstiones perpetuæ*, bien que justifiée par l'intérêt public, fournit encore aux nobles, qui remplissaient seuls ces tribunaux, une occasion de se saisir du droit, jusqu'alors exercé par l'assemblée publique, de juger, au criminel, sans appel.

Dans ce retour vers le passé, dans cette réaction si favorable à leurs priviléges, ils n'oublièrent pas la religion, que tous les pouvoirs établis s'obstinent à considérer comme un moyen précieux de gouvernement. Plus la foi s'en allait, plus fortement on se rattachait à la lettre; et le peuple était effrayé de prodiges multipliés[2], les magistrats rappelés par des mesures sévères au respect des auspices[3], la sainteté des jours fastes religieusement maintenue (loi *Fuffia*), enfin l'assemblée des tribus mise elle-même, par la loi *Ælia* (167), dans la dépendance des augures[4].

C'était donc par les lois, par la religion, par l'autorité judiciaire comme par la concentration des propriétés et par l'abaissement du peuple, toute une réaction aristocratique. « Rome, dit Salluste, était divisée, les grands d'un côté, le peuple de l'autre, et au milieu, la république déchirée, la liberté mourante. La faction des nobles l'emportait; le trésor, les provinces, les magistratures, les triomphes, toutes les sortes de gloire et les richesses du monde, ils avaient tout. Sans lien et sans force, le peuple n'était plus qu'une impuissante multitude, décimée par la guerre et par la pauvreté. Car, tandis que les légionnaires combattaient au loin, leurs pères, leurs enfants, étaient chassés de leurs héritages par des voisins puissants. Le besoin de la domination et une insatiable cupidité firent tout envahir, tout profaner, jusqu'au jour où cette tyrannie se précipita elle-même[5]. »

Cette ruine, Caton l'avait pressentie; et, à son éternel honneur, il avait, pour la prévenir, fait de sa vie entière un long combat. Pendant plus de soixante ans il avait lutté contre l'indiscipline des soldats,

[1] Tite Live, XLV, 15. Voyez page 48.

[2] Voyez Julius Obsequens.

[3] Deux consuls furent rappelés de leurs provinces et forcés d'abdiquer, par suite d'irrégularité dans l'élection. (Cic., *de Div.*, II, 35.)

[4] Cic., *in Vat.*, VI, 9; *ad Fam.*, VII, 30; *Prov. cons.*, 19.

[5] *Jugurtha*, 41, et *ad Cæsar.*, 4. Lucain a résumé (I, 167) les causes de la chute de la république, mais avec moins d'énergie que Salluste :

Rebus mores cessere secundis,
Prædaque et hostiles luxum suasere rapinæ, etc.

contre la vénalité du peuple, le luxe des femmes, les mœurs de tous. Mais, à la fin, vaincu lui-même, il céda au torrent. Cette ostentation de rudesse et de frugalité vint se perdre dans le scandale de ses dernières années. Caton aussi était trop vieux d'un jour.

« Il avait toujours un grand nombre d'esclaves qu'il achetait parmi les prisonniers ; il choisissait les plus jeunes, qu'il était plus facile de dresser comme jeunes chiens et poulains. Dans les commencements, lorsqu'il était encore pauvre et qu'il servait en simple soldat, il ne se fâchait jamais contre ses esclaves et trouvait bon tout ce qu'on lui servait. Dans la suite, quand, sa fortune s'étant augmentée, il invitait à sa table ses amis et les officiers de son armée, il faisait, aussitôt après le dîner, donner les étrivières à ceux de ses domestiques qui avaient servi négligemment ou mal apprêté quelque mets. Il avait soin d'entretenir parmi eux des querelles et des divisions : il se méfiait de leur bonne intelligence et en craignait les effets. Si un esclave avait commis un crime digne de mort, il le jugeait en présence de tous les autres, et, s'il était condamné, il le faisait mourir devant eux.

« Devenu trop ardent à acquérir des richesses, il négligea l'agriculture, qui lui parut un objet d'amusement plutôt qu'une source de revenus. Pour placer son argent sur des fonds plus sûrs, il acheta des étangs, des terres où il y eût des sources d'eau chaude, des lieux propres à des foulons, des pâturages et des bois, dont Jupiter, disait-il, ne pouvait lui-même diminuer le revenu. Il exerça la plus décriée de toutes les usures, l'usure maritime, exigeant que ses débiteurs formassent une compagnie. Quand ils étaient cinquante associés, avec autant de vaisseaux, il s'attribuait sur chaque navire une portion du capital, et un de ses affranchis, qui faisait avec les armateurs les affaires et les voyages, veillait à ses intérêts. De cette manière il ne risquait jamais qu'une partie de son argent et en tirait de gros profits. » Il faisait aussi la traite des blancs, « prêtant de l'argent à quelques-uns de ses esclaves pour acheter et dresser de jeunes garçons qu'au bout d'un an ils revendaient au profit de leur maître. Il excitait son fils à ce commerce usuraire, en lui disant qu'il ne convenait tout au plus qu'à une femme veuve de diminuer son patrimoine. Mais ce qu'il a dit de plus fort et qui carac-

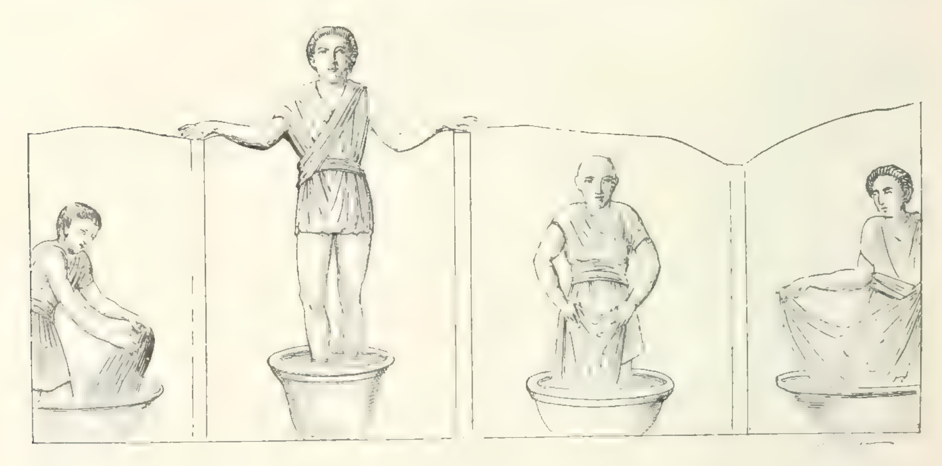


Vaisseau marchand rond[1].

[1] D'après une pierre gravée du musée de Berlin. (Bernhard Graser, *op. cit.*)

térise le plus son avarice, c'est que l'homme admirable, l'homme divin et le plus digne de gloire était celui qui prouvait, par ses comptes, qu'il avait acquis plus de bien qu'il n'en avait reçu de ses pères.... Dans un âge très-avancé il entretint commerce avec une jeune esclave, sous les yeux de son fils et de sa belle-fille, et, pour les punir de leurs justes reproches, il contracta un nouveau mariage avec la fille de son greffier : union indigne de lui et honteuse à son âge[1]. »

Caton vaincu, Caton donnant l'exemple du scandale et s'écriant qu'il ne comprenait pas comment deux aruspices pouvaient se regarder sans rire, qui donc serait assez fort pour ne pas se laisser aller au



Atelier de foulons (n° 1)[2] (p. 365).

torrent? Avant de s'abandonner lui-même, l'austère censeur s'était vu de toutes parts débordé. Il avait fait chasser les philosophes grecs; il aurait voulu leur fermer Rome et l'Italie : mais contre les idées il n'y a ni lois assez fortes ni murailles assez hautes[3]. Les sénateurs Julius,

[1] Plut., *Cat.*, 24. Voyez, au chapitre 21, sa honteuse intervention dans les plaisirs de ses esclaves. Du second mariage de Caton, naquit Salonianus, grand-père de Caton d'Utique.

[2] Peintures de Pompéi. (Roux, *op. cit.*, t. III, pl. 127.) Les ateliers de foulons étaient des établissements très-importants et fort étendus, parce que toute l'Italie s'habillait de laine. Pompéi en possédait un placé entre la rue de Mercure et celle de l'Arc-Triomphal; les deux fresques données aux pages 364 et 365 en décoraient le péristyle. Dans l'atelier n° 1, des ouvriers placés dans des sortes de niches et enfoncés jusqu'aux genoux dans des cuves pleines d'eau, foulent aux pieds les étoffes. Dans l'atelier n° 2, un esclave carde une étoffe blanche bordée de rouge, sans doute une toge de sénateur. Un autre, couronné d'olivier, apporte le mannequin d'osier sur lequel on étendait les étoffes pour les exposer à la vapeur du soufre. Cet objet est surmonté de l'oiseau de Minerve, divinité tutélaire des travailleurs d'étoffes. Une femme portant un collier, une résille d'or et des bracelets ornés d'émeraudes, reçoit le travail et paraît être la maîtresse ou, tout au moins, la directrice de la manufacture.

[3] Cependant, dans sa vieillesse, Caton lut beaucoup les auteurs grecs, surtout Thucydide et

Aufidius, Albinus, Cassius Hemina, Fabius Pictor, etc., laissèrent Caton écrire en latin ses *Origines* : ce fut dans la langue savante qu'ils composèrent leurs histoires, et ce goût des lettres grecques, passant pardessus l'Italie, pénétra jusqu'au pied de l'Atlas, où un fils de Masinissa, Manastabal, honora les muses du Pinde[1]. Caton avait voulu remettre en honneur la frugalité, le travail, la dignité du pauvre, et, chaque



Atelier de foulons (n° 2) (p. 368).

jour, les campagnes étaient plus désertes, le luxe plus ruineux, la servilité du peuple plus grande; les élections devenaient un marché,

Démosthène, et ses écrits étaient enrichis de maximes et de traits d'histoire tirés des auteurs grecs. Plusieurs de ses sentences morales en sont traduites mot à mot. (Plut., *Cat.*, *in fine*; Cic., *de Senect.*, 1.)

[1] Tite Live, *Ep.*, XLIX. Masinissa avait à sa table des musiciens grecs, dit Athénée, et Micipsa établit une colonie de Grecs à Cirta. (Strabon, XVII, p. 831.)

et le tarif des voix était public. Il avait donné dans ses provinces l'exemple d'une administration sage et désintéressée, et jamais les exactions n'avaient été aussi nombreuses et aussi fortes. Il avait combattu l'indiscipline des soldats, et Scipion Émilien allait trouver les légions d'Espagne livrées aux plus affreux désordres. Il avait voulu ramener les nobles au sentiment de l'égalité, au respect des lois, et il avait vu se former une aristocratie qui dominait le sénat lui-même. L'intervalle qui séparait les grands et le peuple s'était encore élargi, l'abîme s'était creusé, plus profond, plus inévitable. A la fin de sa vie, Caton, s'il fût resté lui-même, eût été un étranger dans Rome.

La société romaine était donc rapidement entraînée vers une révolution prochaine. Et ce mouvement était légitime, car il fallait bien que cette ville, devenue un empire, se transformât ; il fallait, pour que la cité italienne pût renfermer le monde, qu'elle renonçât à son esprit étroit, à sa religion locale, à ses lois hostiles contre l'étranger ; qu'elle s'ouvrît à toutes les idées et à tous les cultes, pour s'ouvrir ensuite à tous les peuples. A force de multiplier les dieux, on approchait de l'unité divine, que Cicéron va bientôt proclamer ; en détruisant le patriotisme municipal, on allait s'élever à l'idée de la cité universelle, dont Marc-Aurèle écrira les lois. Et nous-mêmes avons-nous droit de nous plaindre de cette transformation, nous qui, sans elle, ne serions que les fils déshérités de l'ancien monde ? Si les Romains, en effet, avaient conçu pour la littérature grecque ce mépris qu'eurent les soldats d'Alexandre pour les civilisations de l'Afrique, de la Phénicie et de l'Asie centrale, le long travail d'une race douée par le ciel de tous les dons de l'intelligence eût été perdu pour nous, comme l'a été la sagesse des prêtres de l'Égypte et de la Chaldée. Aujourd'hui, nous sommes réduits à réveiller péniblement, sur les bords du Nil, de l'Euphrate et du Gange, quelques-uns de ces échos sacrés, de même que nous allons au milieu des ruines de Palanqué, ou sur les rives de l'Ohio, demander au nouveau monde les secrets d'un passé mystérieux. Il convient donc de tenir compte aux Romains d'avoir montré, au lieu du mépris superbe des Grecs, ou de la sauvage indifférence des conquérants du Mexique et du Pérou pour les sociétés qu'ils brisaient, cette admiration naïve qui fit d'eux les élèves dociles de ceux qu'ils avaient vaincus, et qui nous a conservé tant de chefs-d'œuvre.

D'ailleurs il ne faut pas se représenter Rome comme tombant subitement et tout entière dans la mollesse et le vice. Devenue puissante et

riche, elle avait pris les mœurs de la richesse et de la puissance, comme elle avait eu celles de la pauvreté et de la faiblesse. Beaucoup en abusaient ; beaucoup aussi savaient unir les élégances de la vie nouvelle aux anciennes vertus, et l'inévitable évolution qui s'opérait n'aurait eu que d'heureuses conséquences, si le mouvement avait pu être retenu dans les limites où quelques nobles esprits auraient voulu l'arrêter. Le génie sévère du Latium, lentement fécondé et poli par la science et l'urbanité grecques, eût sans doute donné de plus glorieux produits ; c'est là ce que voulaient ces grands citoyens : Paul Émile, dont la vie fut tour à tour consacrée aux affaires publiques, à l'éducation de ses enfants, à la culture des lettres, et qui, pour sa part de butin, n'avait pris en Macédoine que la bibliothèque de Persée[1] ; Scipion Nasica, déclaré par le sénat le plus honnête homme de la république, et son fils Corculum, assez modeste pour refuser le titre d'*imperator* avec le triomphe, et qui trois fois fit ajourner malgré Caton la ruine de Carthage[2] ; l'austère Calpurnius Pison, surnommé *Frugi*, habile orateur, vaillant capitaine, profond jurisconsulte et écrivain[3] ; les Scævola, l'honneur du Forum et du barreau[5] ; les deux Lælius, célèbres par leur constance dans



Lecteur[4].

[1] Plut., *Paul. Æm.*, 45, et Polybe, XXXIII, 8. On ne trouva pas de quoi rendre à sa femme la dot qu'elle avait apportée, il fallut vendre des terres. Un fils de Paul Émile, Fabius, écrivit des annales romaines.

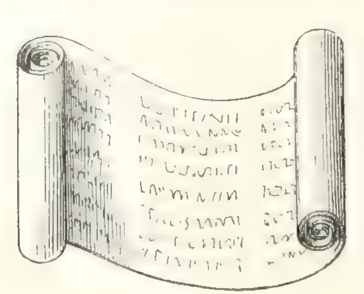
[2] En 159, les censeurs faisaient construire un théâtre avec des siéges et des loges commodes Nasica représenta qu'il était dangereux pour les mœurs publiques de trop multiplier les jeux scéniques, et la construction du théâtre fut pour quelque temps ajournée.

[3] Il avait composé des Mémoires ou annales de son temps.

[4] D'après un bas-relief en marbre. Homme lisant dans un *libellus*, volume formé de quelques feuilles de papyrus ou de parchemin reliées à la manière de nos livres. (Rich, *Antiq. rom. et grecq.*, au mot *Libellus.*)

[5] Les trois principaux furent Publius, consul, durant le tribunat de Tiberius Gracchus ; Quintus, le guide de Cicéron, et qui osa résister éloquemment, en plein sénat, à Sylla tout-puissant ; un autre Quintus, fils de Publius, et que Cicéron appelle le plus grand orateur parmi les jurisconsultes, le plus grand jurisconsulte parmi les orateurs. Cicéron rapporte du

l'amitié, mais surtout le second, surnommé le Sage, qui fut l'ami de Pacuvius et de Térence, peut-être leur conseiller et leur guide; Sempronius, le père des Gracques et le pacificateur de l'Espagne; Fabius Servilianus et Manlius, qui tous deux punirent de mort les déréglements et les concussions de leurs fils[1]; enfin les Tubéron, de la famille Ælia, qui eut quatre consulats dans cette période. Ils étaient si pauvres, malgré leur alliance avec les maisons Æmilia et Cornelia, que seize membres de cette



Livre (*volumen*)[2].



Tombeaux véiens[3].

famille n'avaient, à eux tous, qu'une petite maison et une ferme dans le territoire de Véies. Q. Tubéron, le gendre de Paul Émile, ne

premier Quintus, qu'achetant un jour un fonds de terre, il paya 100 000 sesterces de plus qu'on ne lui avait demandé, parce qu'il trouvait le prix trop faible. (*De Off.*, III, 15.)

[1] La province de Macédoine accusait Silanus de concussion. Manlius, son père, le jugea lui-même, le bannit de sa présence, et refusa d'assister à ses funérailles, quand le coupable, de désespoir, se fut donné la mort. (Tite Live, *Ep.*, LIV; Val. Max., V, VIII, 3; Cic., *de Fin. bon.*, I, 7.)

[2] D'après une peinture de Pompéi. Manuscrit en papyrus formé de bandes d'écorce collées l'une sur l'autre de manière à former une longue feuille continue dont on faisait un rouleau (*volumen*) que le lecteur développait à mesure qu'il lisait. (Rich, *Ant. rom.*, etc.)

[3] Canina, *la Cité antique de Véies.*

posséda jamais, même consul, que de la vaisselle de terre, si ce n'est une petite coupe d'argent que lui avait donnée le conquérant de la Macédoine[1].

Mais le plus grand de tous ces illustres personnages est encore Scipion Émilien, le fils de Paul Émile et le petit-fils par adoption de l'Africain. Son amitié pour Polybe fut célèbre dans l'antiquité. « Notre liaison, dit cet historien, commença par les entretiens que nous avions ensemble sur les livres qu'il me prêtait. Quand les Achéens, appelés à Rome, furent dispersés en différentes villes d'Italie, Scipion et son frère Fabius demandèrent avec instance au préteur que je demeurasse auprès d'eux.... Un jour que Fabius allait au Forum, je me trouvai seul avec Émilien, qui me dit avec douceur et en rougissant : « Pourquoi, Polybe, « lorsque vous partagez la même « table avec mon frère et moi, « lui adressez-vous toujours de « préférence la parole? Apparemment vous me croyez, « comme le pensent mes concitoyens, indolent et inappliqué, parce que je ne me livre « pas aux exercices du barreau. Et comment le ferais-je? « tout le monde me répète que, « de la maison des Scipions, ce « n'est pas un orateur qu'on attend, mais un général. — Au nom des « dieux, lui dis-je, ne croyez pas que, si j'agis de la sorte, ce soit « faute d'estime, mais uniquement parce que Fabius est votre aîné; « au reste, j'admire ces sentiments et cette ardeur, et, si mes con- « seils peuvent vous aider à soutenir dignement le nom que vous por- « tez, disposez de moi. » Alors Scipion, me prenant les mains : « Oh! « dit-il, quand verrai-je cet heureux jour, où, libre de tout engage-



Coupe d'argent[2].

[1] Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 50. Paul Émile lui avait donné pour sa part de butin 5 livres d'argent. Sur tous ces personnages qui voulaient fondre ensemble les vertus de Rome et les élégances de la Grèce, voyez l'intéressante étude de M. Hastin, *les Romains à Athènes*.

[2] Guhl et Koner, *Das Leben der Griechen und Römer*, p. 569, fig. 452.

« ment et vivant avec moi, vous me donnerez toutes vos pensées? « C'est alors que je me croirai digne de mes ancêtres[1]. »

Scipion plaçait bien ses affections : un autre de ses amis fut Panætius, « le maître rhodien, » dont le stoïcisme, adouci par l'influence platonicienne, humanisait les sévérités de l'école du Portique. Pour lui, la vertu était le plus grand des biens, mais il admettait que d'autres biens pussent trouver place à côté d'elle, et il enseignait à son illustre élève le vrai fondement de la morale sociale : « Il n'y a rien d'honnête qui ne soit utile, et tout ce qui est réellement utile est honnête[2]. »

Le premier effet de ce noble commerce avec de grands esprits fut d'inspirer à Scipion l'amour des fortes études, et l'aversion pour les mœurs licencieuses de la jeunesse romaine. Et, tandis que la Grèce et l'Asie infestaient Rome de leurs vices, l'amitié de Polybe épurait dans Scipion les vertus de l'ancienne république, en leur donnant quelque chose de plus élevé. Tandis que l'esprit de rapine envahissait Rome, Scipion étonnait ses concitoyens par son dédain de l'or, et son intelligence semble s'être inquiétée des grands problèmes de la cité, même de la vie.

Ces vertus d'Émilien gagnèrent jusqu'à Caton, qui, espérant trouver en lui le destructeur de Carthage, en oublia un instant sa haine contre les Scipions. « Celui-là seul, disait-il d'Émilien, en lui appliquant un vers d'Homère, celui-là seul a conservé sa raison; les autres, vaines ombres, passent et se précipitent. » Nous avons dit ailleurs ses services militaires, ses efforts pour rétablir la discipline, et son désintéressement au milieu des dépouilles de Carthage. Quelques années après, envoyé en Orient pour régler les intérêts des peuples et donner des couronnes[3], il montra dans ces cours voluptueuses une dédaigneuse simplicité. Il avait avec lui le philosophe Panætius, peut-être Polybe, et seulement cinq esclaves; mais, à son approche, les rois descendaient de leurs chars; Ptolémée Physcon oublia pour lui sa mollesse et sa divinité. « Les Alexandrins, dit Scipion à Panætius, nous auront l'obligation de voir au moins une fois marcher leur roi. »

A son retour, il fut élevé à la censure par le peuple, qui repoussa pour lui l'orgueilleux Claudius. Scipion voulait apporter dans cette

[1] Polybe, XXXII, 9.

[2] Cic., *de Off.*, III, 6.

[3] Ἐπὶ τὸ καταστήσασθαι τὰς κατὰ τὴν οἰκουμένην βασιλείας, ἵνα τοῖς προσήκουσιν ἐγχειρισθῶσιν (Polybe, *Fr. hist.*, 77).

charge une sévérité salutaire. Mais il fut contrarié, dans toutes ses mesures, par la faiblesse de son collègue Mummius. Aussi disait-il au peuple qu'il aurait justifié sa confiance, s'il avait eu, ou s'il n'avait pas eu de collègue. Garder les mœurs antiques, la simplicité, la discipline, et cependant honorer les muses nouvelles jusqu'à aider peut-être Térence : tels étaient les désirs de ce noble esprit. Autour de lui se pressaient, réunis par les mêmes études, les Fannius, dont l'un donna son nom à la première loi somptuaire, et l'autre fut un éloquent adversaire des Gracques[1]; Sempronius Asellio, auteur d'une histoire de la guerre de Numance, où il avait servi comme tribun légionnaire ; le vertueux Rutilius Rufus, qui écrivit en grec une histoire de Rome, et en latin ses propres Mémoires ; l'historien Cælius Antipater[2], son neveu Tubéron, et son ami le sage Lælius auquel Cicéron prête de si nobles paroles dans son traité de l'*Amitié*[3].



Mars[4].

Mais ce qui distingue Émilien de tous les Romains de cet âge, c'est une élévation de pensées jusqu'alors inconnue aux avides et grossiers habitants de la cité de Mars. Il avait pleuré sur Carthage, et, frappé de ces révolutions fatales des empires, il s'effrayait de l'avenir de Rome. Quand, à

[1] Vell. Paterc., II, 9. Un troisième, C. Fannius Strabon, gendre de Lælius, écrivit des annales, dont M. Brutus fit un abrégé (Appien, *Iberica*, 67 ; Cicér., *de Rep.*, I, 12, *de Amic.*, 1).

[2] Il était en relation avec Lælius, à qui il dédia son Histoire de la guerre Punique. (Cic., *Orat.*, 69.)

[3] C. Lælius Sapiens était fils de C. Lælius, l'ami et le compagnon d'armes de l'Africain.

[4] Roux, *Herculanum et Pompéi*, t. IV, pl. 63. D'après une peinture de Pompéi qui n'a su donner au terrible dieu des Romains qu'une molle élégance. Voyez, au tome Ier, page 74, sur une médaille, une tête de Mars Ultor d'une bien autre énergie.

la clôture du lustre, le héraut, suivant l'usage, demanda aux dieux de rendre la fortune romaine plus prospère et plus grande : « Elle est assez bonne, elle est assez grande ! s'écria-t-il, demandons seulement aux dieux de la conserver sans atteinte. » Il avait bien compris quels dangers courait la république, et d'un œil inquiet il suivait cette lente décomposition des mœurs, des institutions et du peuple lui-même[1]. Peut-être aurait-il pu l'arrêter. Cicéron l'a cru ; et le titre qu'il accepta plus tard de patron des Italiens[2], la tentative faite par son ami Lælius durant son consulat, pour provoquer un partage des terres du domaine[3], montrent qu'il aurait hardiment porté la main sur les abus. Tiberius, dit Plutarque, ne fit que reprendre les projets de Scipion. Mais quels étaient-ils ? Cicéron, toujours si fidèle dans ses Dialogues au caractère des personnages qu'il fait parler[4], met dans la bouche de Scipion l'éloge d'une monarchie tempérée, d'un gouvernement mixte, où roi, nobles et peuple se feraient harmonieusement équilibre[5]. Ailleurs il rappelle que « sa lecture favorite était la *Cyropédie*, livre où n'est oublié aucun des devoirs d'un gouvernement actif et modéré ; » mais ce livre est aussi le tableau idéal d'une royauté absolue, quoique bienfaisante[6]. Scipion pensait-il donc, un siècle avant l'établissement de l'empire, que Rome ne pourrait se sauver qu'en abdiquant sa liberté ? On trouve encore l'idée confuse de quelque grand changement, nécessaire pour sauver l'État, dans ce passage du *Songe de Scipion*, où l'Africain dit à son petit-fils : « La république tout entière se tournera vers toi : le sénat, les gens de bien, les alliés, les Latins, mettront en toi seul leur dernière espérance, et, dictateur, tu régénéreras la république, si tu peux échapper aux mains impies de tes proches. » Puis il lui montre par delà tous les mondes, au milieu du divin concert des sphères célestes, un lieu tout brillant d'étoiles et resplendissant de lumière, où, sous l'œil de Dieu, jouissent d'une félicité sans terme ceux qui ont sauvé ou agrandi leur patrie. « C'est du ciel que viennent, lui dit-il, c'est

[1] On verra plus loin sa foudroyante apostrophe aux plébéiens.

[2] App., *Bell. civ.*, I, 19.

[3] Plut., *Tib. Gr.*, 8. Tiberius aurait réussi, dit-il, si Scipion s'était trouvé à Rome au moment où il proposa sa première loi.

[4] Il dit lui-même quel soin il mettait à tracer des portraits fidèles. Cf. sa lettre à Atticus au sujet de Varron et de Scævola.

[5] *De Rep.*, I, 30 ; *Ep. ad Quint.*, I, 1.

[6] Pour Cicéron, le consulat représentait la royauté. Nous le verrons chercher à établir cet équilibre entre les classes de la société romaine.

au ciel que retournent les chefs dévoués et les sauveurs des nations. Là est la vie véritable, la vôtre n'est que la mort. Courage donc ; exerce ton âme immortelle aux plus sérieux travaux ; surtout qu'elle veille au salut de la patrie. C'est l'étude la plus digne d'elle ; l'âme habituée à ces nobles soins s'envole plus facilement vers sa demeure céleste, tandis que celle qui n'a connu que la volupté et les passions erre misérablement autour de votre globe, battue durant des siècles par la tourmente[1]. »

Malheureusement Scipion ne put toujours veiller sur elle, au gouvernail. Il était loin, aux portes de Numance, quand la révolution éclata ; à son retour, elle était déjà entrée dans les voies de sang et de violence d'où il n'était plus possible de la tirer et où lui-même trouva la mort. C'est que, excepté lui peut-être, tous fermaient les yeux sur la gravité du mal, et nul ne songeait au moyen de le guérir[2]. Comme ces vieux sénateurs qui, assis dans leurs chaises curules, attendaient, impassibles et dignes, que les Gaulois parussent, les Scævola, les Calpurnius et les Tubéron croyaient faire assez pour leur patrie que de donner l'exemple d'une vie sans tache, et, prêts à mourir, mais incapables de combattre, ils laissaient, dans leur inactive vertu, arriver les jours de malheur. Stoïciens pour la plupart, ils savaient mieux souffrir qu'agir ; jurisconsultes, ils restaient attachés à la vieille légalité, et ils ne voyaient pas que la république, comme un malade désespéré, avait besoin de remèdes énergiques, qu'une législation nouvelle pouvait seule donner.

On nous pardonnera cette longue étude des phénomènes morbides et des forces de renouvellement que laisse voir la république romaine après ses grandes guerres. La révolution morale que nous venons d'étudier vaut bien des récits de bataille, car elle explique d'avance la révolution politique dont nous aurons à suivre, durant un siècle, les sanglantes péripéties. Ces changements qui se produisent silencieusement au sein des sociétés vivantes, sont pareils à ceux qui se passent dans l'Océan. Ici des écueils surgissent lentement, du fond à la surface, et de puissants navires viennent se briser aux lieux où le flot courait jadis en liberté ; là, sous le flot mouvant aussi des affaires

[1] *Multis exagitati seculis.* Cette image rappelle le cercle de Dante (*Inferno*, c. V), où d'incessants tourbillons emportent les damnés de l'amour.

[2] Dans le *de Republica*, Lælius aussi s'indigne contre Tubéron et Scævola, qui se préoccupent beaucoup plus de l'apparition au ciel de deux soleils que de la malheureuse situation de la république.

humaines, naissent et se développent des besoins nouveaux, écueils où les vieilles institutions périssent, quand les pilotes ne sont pas assez expérimentés pour les voir de loin et les tourner.

[1] Buste colossal du musée du Louvre, portant, des deux côtés du casque, la louve allaitant les fondateurs de Rome. Clarac, n° 116 du catalogue.



Rome divinisée[1].

SIXIÈME PÉRIODE

LES ESSAIS DE RÉFORME (133-79)

CHAPITRE XXXVIII

LES GRACQUES.

I. — PREMIÈRE RÉVOLTE DES ESCLAVES.

Le dernier siècle de la république romaine ne vit que trois grandes guerres : contre les Cimbres, contre Mithridate et contre les Gaulois. Cependant aucune période de l'histoire ne fut plus sanglante : car, durant tout ce siècle, les Romains ne cessèrent presque pas un jour de tourner leur force contre eux-mêmes. Les vainqueurs du monde s'égorgèrent entre eux pour savoir à qui profiterait leur conquête.

Ces guerres civiles se compliquèrent encore d'incidents inattendus : les sujets se mêlèrent aux querelles de leurs maîtres. Chaque opprimé, même l'esclave, eut son jour de liberté et de vengeance : étranges et sauvages saturnales qui achevèrent d'effacer les priviléges, de mêler les peuples, de niveler les conditions, de confondre les idées, jusqu'à ce qu'un nouvel esprit, un nouveau monde, sortissent du chaos des anciennes idées et des vieilles institutions.

Au désintéressement, à l'héroïsme des jeunes années a succédé la turbulente ambition de l'âge mûr. Au lieu de grands partis, il n'y aura plus que de grands hommes, qui, à leur insu et souvent malgré leurs crimes, serviront la cause de l'humanité. De plus en plus, Rome et son esprit et son peuple s'effaceront; et ce mouvement, qui sans cesse amène à son Forum et à sa curie d'autres hommes et d'autres idées, refluant sur le monde, entraînera loin d'elle, jusqu'aux plaines de Thessalie, de Macédoine et d'Afrique, ceux de ses chefs qui n'ont plus honte maintenant d'en appeler aux armes pour régler ses destinées.

Les Gracques, révolutionnaires pacifiques, à l'exemple des anciens tribuns, combattront et mourront sur le Capitole et l'Aventin. Mais, pour champ de bataille, Marius et Sylla prendront l'Italie; César et Pompée, tout l'univers romain.

Trois grands noms, les Gracques, Marius et César, marquent ainsi trois grandes divisions dans l'histoire du dernier siècle de la république. Tous trois sont vaincus : Marius par ses incertitudes, les Gracques et César par l'assassinat, et les nobles triomphent. Mais, à chaque adversaire qui tombe, ils voient se lever des ennemis plus nombreux et qui portent plus haut le débat. Dans les anciennes luttes, ils n'avaient en face d'eux que les plébéiens : maintenant ce sont tous les opprimés, pauvres de Rome, Italiens, esclaves, provinciaux. Deux fois, à trente ans d'intervalle, ils se soulevèrent : aux Gracques répondent Saturninus et Cinna ; à l'insurrection de Frégelles, la guerre Sociale; à Eunus, Athénion, et aux plaintes des provinces, la révolte de l'Orient sous Mithridate, de l'Occident sous Sertorius. Tous, il est vrai, retombèrent brisés sous la main de Sylla et de ses lieutenants ; mais, s'ils ne gagnèrent pas isolément leur cause, ils combattirent pour n'avoir au moins qu'un seul maître, et la révolution qui remplaça par la monarchie la domination des nobles fut en partie leur ouvrage.

Les temps qui suivirent la seconde guerre Punique avaient préparé la chute de la liberté républicaine ; le siècle qui précéda la bataille d'Actium en consomma la ruine et enfanta au milieu d'inexprimables douleurs la royauté, mais aussi la paix publique, qui fut durant deux siècles et demi la rançon de l'empire.

De ces opprimés, les premiers qui prirent les armes furent ceux qui souffraient le plus : la révolte des esclaves siciliens commença cette ère sanglante.

Le monde ancien méprisait l'industrie autant que le monde moderne l'honore. Aujourd'hui que cette lutte contre la nature a pris des proportions grandioses, qu'elle exige les plus nobles efforts de l'intelligence, l'industrie s'est pour ainsi dire spiritualisée, et, en se donnant pour but, non d'accroître le luxe et les désordres de quelques-uns, mais le bien-être de tous, elle a légitimé sa puissance et heureusement ennobli le travail. Les anciens ne connaissaient d'autre art que l'éloquence et la guerre, d'autre théâtre à leur activité que le Forum pour gagner le peuple, que le champ de bataille pour asservir l'ennemi :

en un mot, agir sur l'homme par la parole ou par les armes, mais non sur la nature physique qu'ils dédaignaient à force de frugalité ou à laquelle ils ne voulaient demander que des voluptés grossières[1]. Les deux oracles de la sagesse antique, Cicéron[2] et Aristote, disaient : « Aux esclaves revient tout ce qui exige l'emploi des forces corporelles, aux citoyens ce qui demande l'exercice de l'intelligence, excepté la guerre pour défendre la cité, et l'agriculture pour la nourrir[3]. » Il y a de la grandeur dans cette théorie. Malheureusement elle avilissait le travail en le séparant de l'intelligence et de la liberté ; elle jetait dans la paresse et dans les révolutions le pauvre de condition libre, et, en faisant de l'esclave un instrument, une machine à face d'homme[4], elle créait tous les dangers de la servitude.

Le mépris que dans l'intérieur de chaque cité le citoyen eut pour l'esclave, les peuples guerriers l'eurent au dehors pour les peuples travailleurs, et le monde ancien, sans droit des gens ni politique générale, apparaît comme une arène sanglante où les vaincus furent toutes les nations industrieuses. Athènes tomba sous les coups de Sparte ; Milet et Phocée périrent par la main des Perses ; Tyr, par Alexandre ; Tarente, Syracuse, et la plus grande de toutes, Carthage, par les Romains. La raison en est simple : ces villes ayant changé leurs citoyens en riches voluptueux ou en artisans timides, durent confier leur fortune à des soldats mercenaires, qui ne pouvaient résister aux troupes nationales des peuples guerriers. Comme ceux-ci voyaient

[1] Ainsi ils dressaient des lions, des tigres, des cerfs, des autruches à traîner des chars dans l'arène (Montaigne, au chapitre des *Coches*) ; ils montrèrent des éléphants funambules dansant sur la corde raide (Cuvier, *Hist. des sc. nat.*, I, 254) ; ils engraissaient pour leur table le paon, la grue, le loir, même des escargots ; ils pratiquaient la pisciculture et la fécondation artificielle des poissons ; mais, s'il y avait, dans tout cela, beaucoup pour leurs plaisirs, il n'y avait rien pour la commune utilité. (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire.)

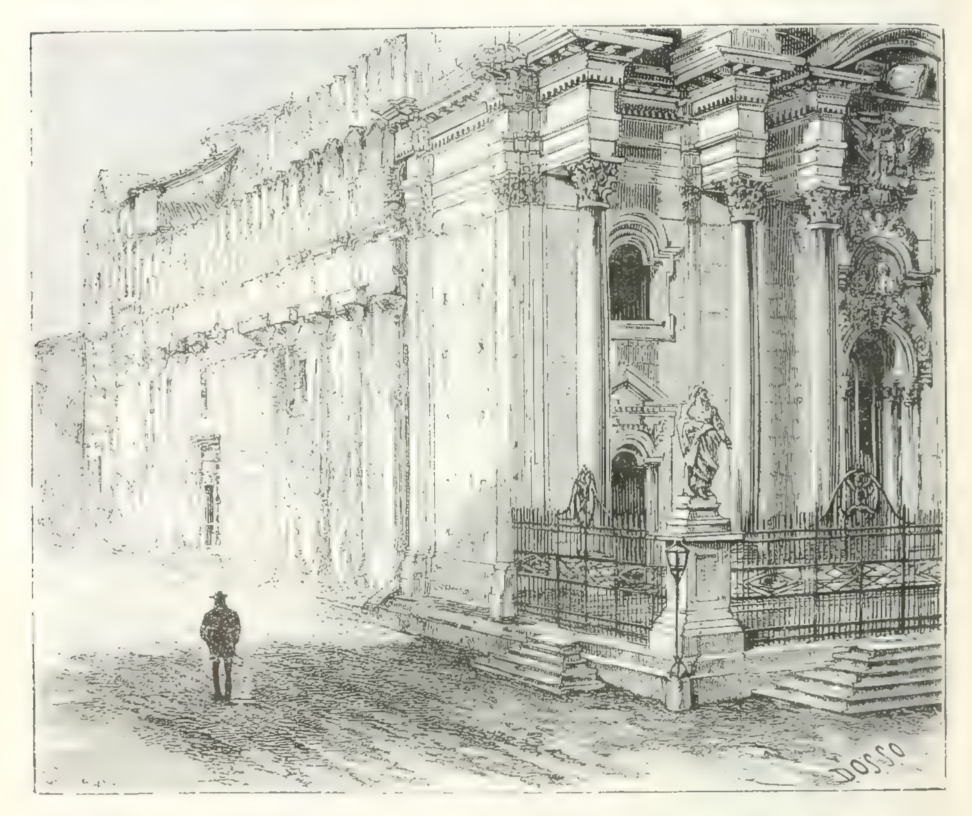
[2] Même pour Cicéron, l'esclave représentait le mal, et il définissait ainsi l'autorité du maître : *Domini servos ita fatigant, ut optima pars animi, id est sapientia, [fatigat] ejusdem animi vitiosas imbecillasque partes, ut libidines, ut iracundias, ut perturbationes cæteras* (S. August., *Contra Julianum Pelagianum*, IV, 12, 61).

[3] Aristote écrivait : « Il est évident que les uns sont naturellement libres et les autres naturellement esclaves, et que, pour ces derniers, l'esclavage est aussi utile qu'il est juste » (*Polit.*, I, I, 4). Si Platon accepte l'esclavage comme un fait accompli, du moins il ne le justifie pas. Dans sa *République* idéale, il n'y a pas d'esclaves, mais, dans ses *Lois*, il est impitoyable pour eux. Sur la question des esclaves, voyez l'*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, par M. Wallon. C'est l'ouvrage classique sur la matière.

[4] La loi *Aquilia* ne faisait aucune distinction entre la bête et l'esclave : celui qui tue un bœuf de labour ou un esclave paye une composition égale au prix le plus élevé que la bête et l'homme ont eu dans l'année. (Gaius, III, § 210.) *Servile caput nullum jus habet* (Dig., IV, 5, 3, § 1).

partout l'industrie compagne de la faiblesse, ils tinrent en suprême dédain l'exercice des arts utiles, et, parmi eux, le plus pauvre se résigna difficilement à y chercher un secours contre la misère : les esclaves seuls et les affranchis eurent longtemps les peines, mais aussi les profits du travail.

Au temps des mœurs simples et frugales, Rome compta peu d'esclaves. Les besoins croissant avec le luxe, il fallut pour les satisfaire



Syracuse. — Temple de Minerve transformé en église[1] (p. 377).

des bras plus nombreux. La guerre approvisionnait abondamment tous les marchés, le captif étant esclave de droit, *ex jure gentium*[2]. On a vu ce que Paul Émile, Sempronius Gracchus et Émilien avaient vendu d'esclaves. Plus tard, Marius livra aux enchères cent quarante mille Cimbres et Ambrons. Dans une seule ville[3], Cicéron retira en trois

[1] Saverio Cavallari, *Monum. della Sicilia*, tav. XI.

[2] Dig., I, 5, 5, § 1. Dans les camps de Lucullus, on en vendait au prix de 4 drachmes. (Plut., *Luc.*, 14.)

[3] *Ad Att.*, V, 20.

jours de la vente des prisonniers 2 500 000 francs. Pompée et César se vantaient l'un et l'autre d'avoir vendu ou tué deux millions d'hommes[1]. En temps de paix, on faisait la traite, non-seulement les pirates qui couvraient les mers, mais les légions et les consuls. Popilius Lænas enleva en une fois dix mille Statielles, et Cassius des milliers de montagnards[2]. Dans les temps modernes, grâce au moins à l'aristocratie de la peau, le nègre seul avait à craindre l'esclavage. Autrefois la possession équivalait au titre; la violence assurait le droit. Des femmes, des enfants, des hommes, étaient volés dans les villes et sur les grands chemins[3]; car l'homme était alors le principal moyen d'échange, la denrée qui rapportait le plus, parce que le débit en était assuré et l'acquisition facile. Que d'illustres personnages ainsi tombés en servitude, pour ne parler que de Platon, de Diogène et de Térence[4]! La loi de la cité ne reconnaissait plus le citoyen à qui la violence avait ravi la liberté; il restait, à ses yeux, même après l'affranchissement, marqué d'une tache indélébile, et, s'il voulait recouvrer ses droits, il devait rentrer



Un nègre[5].

[1] Pline, *Hist. nat.*, VII, 27; Plut., *Crs.*, 19. Souvent la guerre entre deux cités rivales ne finissait que par la vente en masse de la population vaincue. Sicyone vendit ainsi tous les habitants de Pellène; Sparte, ceux d'Élée; Athènes, ceux de Chalcis; Thèbes, ceux de Platées; Alexandre, ceux de Thèbes; Démétrius, ceux de Mantinée; Rome, enfin, ceux de Capoue, de Numance, de Corinthe, de Carthage. (De Saint-Paul, *Disc. sur l'esclav.*, p. 71.)

[2] Tite Live, XLIII, 5.

[3] Cic., *pro Cluent.*, 7. Cela était si commun, que beaucoup d'anciennes comédies reposaient sur cette donnée.

[4] Ajoutons-y Phédon, l'ami de Socrate et le fondateur de l'école d'Élée, Ésope, Phèdre Andronicus, Gniphon, le maître de Cicéron; C. Melissus, le créateur de la bibliothèque Octavienne, et la plupart des grammairiens illustres que cite Suétone.

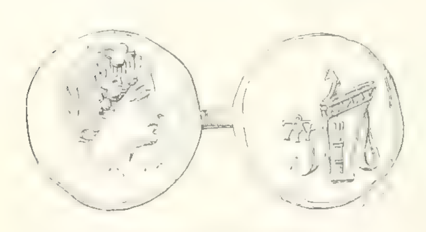
[5] Musée du Louvre, n° 354 du catalogue Clarac. Ce noir habillé d'étoffes rayées de plusieurs couleurs est un précieux spécimen de la sculpture *polychrôme*.

sans être vu par la porte secrète de l'*impluvium*, pour permettre à la loi d'accepter l'excuse de l'absence[1]. Encore, si sa femme s'était remariée, cette seconde union était-elle valable.

A défaut de la guerre et de la piraterie, le commerce régulier fournissait les marchés d'esclaves. Entouré d'une ceinture de peuples barbares, le monde romain trouvait, comme les négriers sur les côtes d'Afrique, une foule de petits chefs qui vendaient leurs prisonniers, au besoin leurs sujets. Des extrémités de la Gaule, de la Germanie et du pays des Scythes, descendaient incessamment vers les bords de la Méditerranée de longues files de barbares enchaînés, que conduisaient les marchands de Marseille, de Panticapée, de Phanagorie et de Dioscurias. Il venait jusqu'à des Bretons[3]. Une preuve de l'étendue et de l'activité de ce commerce, c'est que les Germains, dont les légions n'avaient pas encore touché les frontières, furent assez nombreux dans l'armée des gladiateurs pour former une division à part. Un peu d'argent, quelques étoffes, des armes, ou les denrées dont on manquait : en Thrace et en Afrique, du sel; en Gaule, du vin, étaient les objets d'échange. Chez les Gaulois, dit Diodore[4], pour la coupe on a l'échanson. Utique et l'Égypte fournissaient des noirs; Alexandrie, des grammairiens; les marchés de Sidon et de Chypre, des Asiatiques intelligents et dociles, mais corrompus et gardés pour la maison du maître; la Grèce, ses beaux enfants et ses jeunes filles; l'Épire et l'Illyrie, de bons pâtres; la Germanie, la Gaule et la Thrace, des gladiateurs; la Cappadoce, de vigoureux mais stupides travailleurs. Les Espagnols avaient mauvaise réputation ; on les disait enclins au meurtre et au suicide. Tout le monde barbare, tous les peuples vaincus, étaient ainsi représentés dans les *ergastula* de l'Ita-



Monnaie de Panticapée[2].



Monnaie de Phanagorie[5].

[1] C'était le droit de la *rentrée secrète*. (Dig., XLIX, 15 ; Fest , s. v. *Postliminium;* Plut., *Quæst. Rom.*, 5.)

[2] Tête de Pan; au revers, ΠΑΝ. Griffon tenant un fer de lance. Monnaie d'or de Panticapée.

[3] Strabon, *passim.*

[4] V, xvii, 25.

[5] Tête de Bacchus; au revers, carquois et le nom abrégé de la ville ΦΑΝΓΡ ou PHaNaGoRia. Monnaie de bronze de Phanagorie.

lie; et Spartacus put diviser ses compagnons en nations gauloise, thrace, germanique, etc. En Sicile, les Asiatiques et les Syriens dominaient. Ceux-là étaient surtout des débiteurs insolvables, des gens ruinés ou vendus par leurs pères et leurs princes pour acquitter l'impôt, souvent des hommes qui s'étaient livrés eux-mêmes pour sauver leurs familles[1]. Qu'on se rappelle que l'intérêt dans les provinces monta jusqu'à 48 pour 100, que les publicains chargés du recouvrement des impôts commettaient d'effroyables exactions, et l'on comprendra que des populations entières fussent vendues pour libérer les villes, les provinces ou les rois. Quand Marius demanda des secours au roi de Bithynie, Nicomède répondit : « Vos publicains ne m'ont laissé que des enfants et des vieillards[2]. »


Gladiateur thrace[7].

Aussi en entassait-on, dans les maisons et dans les villas, d'incroyables multitudes : Caton d'Utique, renommé pour sa simplicité, n'avait pas moins de quinze esclaves, pour le servir en campagne[3]; Damophile, un obscur propriétaire de Sicile, en possédait quatre cents[4], et les marchands romains établis à Utique[5], Crassus, un affranchi de Pompée, Démétrius, en avaient assez pour en faire des armées[6]. Pompée leva trois cents cavaliers parmi ses pâtres, et la *familia* de César était si nombreuse, qu'elle fit plus d'une fois trembler le sénat. Claudius Isidorus se plaignait que les guerres civiles ne lui en eussent laissé que quatre mille cent seize. Scaurus, qui bâtit pour quatre-vingt mille spectateurs un théâtre soutenu par trois cent soixante colonnes et orné de trois mille statues, en avait, dit-on,

[1] Les enfants exposés appartenaient à ceux qui les avaient recueillis. Il y avait des éleveurs d'esclaves; Caton et Crassus ne dédaignaient pas ce gain. (Plut., *Cat. maj.*, 52; *Crass.*, 2.)

[2] Diod., fragm. du livre XXXVI, 3.

[3] Plut., in *Cat.*

[4] Diod., V, xvii, 25.

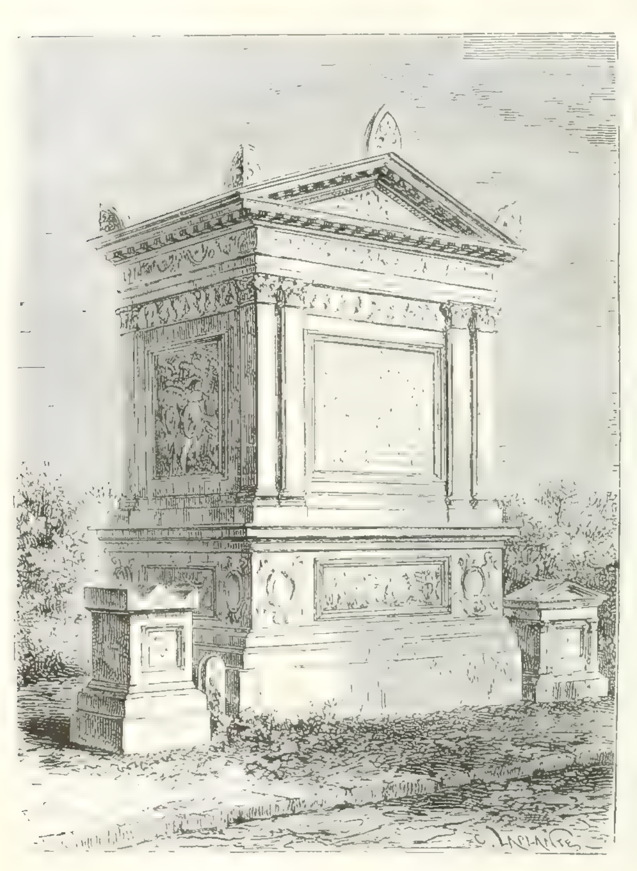
[5] Plut., *Cat.*, 68.

[6] Cet affranchi de Pompée laissa à son patron 4000 talents ou plus de 20 millions de francs. (Plut., *Pomp.*, 2.)

[7] D'après une lampe en terre cuite. (Rich, *Ant. rom. et grecq.*, au mot *Thrax.*)

huit mille[1]. Athénée en donne jusqu'à vingt mille à certains particuliers[2].

Un état contre nature ne se maintient que par des lois contre nature. Pour refouler dans la servitude, c'est-à-dire dans la douleur, souvent dans l'infamie, l'esclave jadis libre, guerrier, même chef, que la guerre avait enchaîné, il fallait une pression d'autant plus forte, que la résistance morale était plus énergique. De là cette



Tombeau d'un affranchi de Pompée[3] (p. 381).

[1] Ce M. Æmilius Scaurus était beau-fils de Sylla.

[2] Cf. Plut., in *Crass.*; Suét., *Jul.*; Sén., *de Tranq.*, 8; Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 47. Orgétorix, chef helvète, en avait dix mille. (Cæs., *Bell. Gall.*, I, 4.) Dans la question relative au nombre des esclaves, M. Dureau de la Malle prend parti, avec M. Letronne, contre Vossius, Juste-Lipse, Pignorius, MM. Blair et de Saint-Paul. Qu'Athénée ait donné des nombres exagérés, surtout pour Égine, que le μυριάδας de Strabon (lib. XIV, p. 666) pour Délos ne doive pas être pris à la lettre, je l'accorde volontiers, d'autant plus que Strabon dit simplement : « Ce qui encouragea les pirates à enlever les personnes libres, c'est qu'ils trouvaient dans Délos, place de commerce considérable et riche, un marché capable de recevoir et d'expédier dans un même jour plusieurs milliers d'esclaves. Il ne dit donc pas qu'on le faisait tous les jours. Mais les passages de Sénèque (*de Clementia*, I. 25), de Pline (*Hist. nat.*, XXXIII, 6), de Plutarque, etc., ne me paraissent pas aussi faciles à éluder. D'ailleurs le fait seul de la concentration des propriétés dans quelques mains entraîne comme conséquence la concentration aussi des instruments d'exploitation. De très-grandes fortunes foncières et mobilières devaient nécessiter un très-grand approvisionnement d'esclaves, pour parler comme les anciens. N'en employait-on pas quarante mille aux mines de Carthagène, qui cependant ne rapportaient par jour que 21 700 francs? D'autre part, les riches étant peu nombreux et la classe moyenne étant détruite, il ne faudrait pas s'autoriser du nombre d'esclaves possédés par les Ovidius et les Crassus pour déterminer le nombre général des esclaves. C'est là un problème insoluble.

[3] Canina, *la Prima parte della via Appia*, t. II, pl. XX. Ce tombeau, qui se trouve sur la voie Appienne, entre la quatrième et la cinquième borne milliaire, n'est pas celui de Démétrius, 'a

dureté pour l'esclave et ces lois de sang qui formaient le *code noir* de l'antiquité[1] : « Point de repos pour l'esclave, » disait Aristote[2]; « Qu'il dorme ou travaille, » ajoutait Caton. Il ne fallait pas qu'il pût penser. D'autres, pour les tenir par la faim, les nourrissaient à peine. « Ne prends pas, disaient encore les habiles, des esclaves appartenant à une nation libre, ils sont trop à craindre; aies-en peu du même peuple, pour qu'ils ne puissent s'entendre, car autant d'esclaves, autant d'ennemis; parle-leur par monosyllabes, pour les tenir dans le respect; traite-les comme des bêtes féroces, et rends leur âme vingt fois plus esclave à force de coups d'étrivières[3]. » On les appelait la race ferrée, *ferratile genus*[4].

Le maître a sur lui droit de vie et de mort, *vitæ necisque potestatem*[5]. Pour un délit léger, pour un caprice du maître, l'esclave expirait sous les verges, sur une croix, écrasé entre deux meules, ou abandonné sur la terre nue, les pieds, les mains, le nez et les lèvres coupés, ou suspendu en l'air par quatre crochets de fer pour être dévoré vivant par les oiseaux de proie. Si, pour venger de longs tourments, un esclave tuait son maître, en fît-il l'aveu, tous ses compagnons de servitude périssaient dans les tortures[6]. S'ils n'étaient pas de fait ses complices, ils l'étaient d'intention, et, après tout, ils étaient toujours coupables de n'avoir pas défendu leur maître. Pollion, le favori d'Auguste, faisait jeter vivants ses esclaves aux murènes[7]. Auguste lui-même fit mettre

richissime affranchi du grand Pompée, mais il fut celui d'un membre de sa famille que l'inscription mutilée du tombeau n'a point permis, même à Borghèse, de déterminer. Nous en donnons, d'après Canina, la restauration, pour montrer combien nos monuments funéraires imitent ceux des anciens.

[1] Juste-Lipse, *de Cruce;* Laurentius, *de Tormentis.* Dans Plaute (*Mil. glorios.*, II, iv, 19, 20), un esclave dit : *Scio crucem futuram mihi sepulcrum : ibi mei sunt majores siti, pater, avos, proavos, abavos.*

[2] Οὐ σχολὴ δούλοις (Arist., *Pol.*, VII, 8). En Italie il n'y avait par année que dix jours de fête, c'est-à-dire de repos. C'est bien assez, dit Denys d'Halicarnasse (IV, 14), pour que de telles marques d'humanité rendent les esclaves dociles. Plus tard, Columelle (II, 12, 9) comptait quarante-cinq jours de fête ou de pluie, par conséquent de repos forcé; mais on a vu que Caton et bien d'autres savaient utiliser même les jours de fête à plus forte raison les jours de pluie. Au commencement du troisième siècle de notre ère, Tertullien (*de Idola*, 14) disait que les païens n'avaient pas les cinquante jours de joie (dimanches) des chrétiens.

[3] *Totidem hostes esse quot servos* (Sénèq., *Ep.*, 47). *Omnis herus servus monosyllabus* Érasme, *Adag.*, 2393). Platon et Aristote insistent sur le danger d'avoir des esclaves ὁμόφυλοι, ὁμόφωνοι, πατριῶται ἀλλήλων.

[4] Plaute, *Mostell.*, I, i, 18.

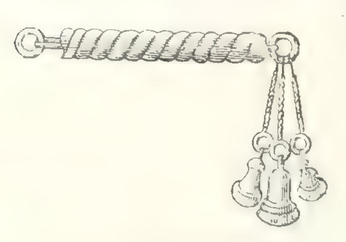
[5] Gaius, I, § 52.

[6] Le sénatus-consulte Silanien ne fit que donner la sanction de la loi à d'anciennes coutumes.

[7] Sén., *de Irâ*, III, 40.

en croix un de ses intendants qui avait tué et mangé une caille de combat[1].

Si, pour échapper à ces tortures, aux prisons souterraines[2], au fouet toujours levé du *commandeur* (*lorarius*), l'esclave se faisait *marron*, s'il fuyait dans les montagnes, bientôt il y était traqué comme une bête fauve et vite reconnu à sa tête rasée, à son dos couvert de cicatrices, à ses pieds déchirés par les entraves, et aux marques tracées au fer rouge sur son front, soit le nom de celui à qui il appartenait, ou ces mots : *Je suis un fugitif, un voleur*, ou bien quelque belle sentence aimée du maître[4] : alors il expirait sous le bâton, à moins que l'avarice ne le sauvât pour l'envoyer aux mines et au moulin, d'où l'on ne sortait guère. « Là, dit Diodore[5], il n'y a ni répit ni miséricorde; hommes malades ou mutilés, femmes, vieillards, tous, à force de coups, travaillent jusqu'à ce qu'ils tombent d'épuisement. » — « Grand Dieu! s'écrie Apulée entrant dans un moulin, quelle population rachitique, à la peau livide et marquetée de coups de fouet! Tous ils ont une lettre au front, un anneau au pied, les cheveux rasés d'un côté, sans vêtements. Rien de plus hideux à voir que ces spectres aux paupières rongées par la vapeur brûlante et la fumée[7]. » Aussi le suicide et la fuite étaient si communs, qu'à Rome on accordait



Fouet du *lorarius*[3].



Esclave fouetté[6].

[1] Plutarque, *Apophth. Rom.*, 20

[2] *Ergastula* (Colum., I, 6).

[3] D'après un modèle découvert à Herculanum. Ainsi qu'on le voit, ce fouet (*flagrum*) était composé de plusieurs chaînes avec des boutons de métal aux extrémités. Ces chaînettes, attachées à un manche court, donnaient des coups pesants plutôt qu'elles ne cinglaient. Cf. Rich, *Dict. rom. et grecq.*, au mot *Flagrum*.

[4] Suidas, s. v. Ἀτταγᾶς; dans Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 3, *inscriptique vultus* pour désigner des esclaves.

[5] III, 12.

[6] D'après un pot de bronze trouvé à Pompéi. Ici le *lorarius* se sert du *flagellum*, formé de cordes tortillées et dont les blessures étaient plus cruelles, paraît-il, que celles du *flagrum*. Rich, *ibid.*, au mot *Flagellum*.

[7] Apulée, *Metam.*, IX.

l'action rédhibitoire à l'acquéreur qui n'avait pas été averti que l'esclave acheté avait déjà fui ou voulu se tuer[1].

L'esclave n'avait rien, pas même un nom. Son pécule, gagné sur son repos et sa nourriture, pouvait être pris par le maître[2]; il n'avait ni femme ni enfants, car il s'accouplait au hasard[3], et ses petits, comme disait Aristote, appartenaient au maître[4]. Quand il devenait malade, vieux, infirme, on le portait autour du temple d'Esculape; qu'il y guérît ou mourût, cela regardait le dieu.

Voilà le premier acte de ce drame douloureux que forme l'histoire du travail. Le moyen âge verra le second, avec les serfs de la glèbe; les temps modernes, le troisième, avec le prolétariat. Mais, malgré les affranchissements successifs, la guerre entre le travail et le capital n'est malheureusement pas finie. Vienne vite la solution qui établira enfin la paix dans ce monde encore si troublé.

Comme les villes bâties sur un volcan, les sociétés qui reposent sur l'esclavage sentent toujours le sol trembler sous elles. Six fois le sénat eut à réprimer des révoltes partielles d'esclaves, avant d'avoir à combattre la formidable insurrection d'Eunus[5]. Ce Syrien, esclave en Sicile, avait prédit qu'il serait roi et assuré sa prophétie d'un miracle : en parlant il lançait des flammes; une noix remplie de soufre allumé et cachée dans sa bouche accomplissait le prodige. Par ses impostures il s'était acquis une grande autorité sur ses compagnons d'infortune, quand la cruauté d'un maître, le riche Damophile, de la ville d'Enna, amena un soulèvement[6]. Ses quatre cents esclaves, ayant brisé leurs chaînes, se jetèrent dans la campagne et rentrèrent bientôt en force dans la ville; tous les habitants furent massacrés; Damophile servit longtemps de jouet à leur vengeance; ils n'épargnèrent que sa fille, qui leur avait montré quelque pitié. Un mouvement pareil éclata

[1] Dig., XXXI, 1.

[2] Dig., XXI, 2, 3, 5. Voyez le monologue de Dave au commencement du *Phormion* de Térence.

[3] Plaute, dans le prologue de *Casina*, dit qu'à Athènes, à Carthage et dans l'Apulie, les esclaves pouvaient se marier, mais il a grand'peine à convaincre ses auditeurs. Le mariage de l'esclave s'appelait *contubernium* et ne produisait pas de liens légaux de parenté.

[4] Les enfants appartenaient au maître de la mère, par application des principes sur la propriété des animaux. (Pellat, *Droit privé des Romains*, p. 151.) En droit cependant, l'esclave n'était pas une chose, mais une personne *alieni juris*.

[5] Cf. Tite Live, aux livres XXII, XXVI, XXVII, XXXII, XXXIII, XXXIX, et *Epit.*, LVI.

[6] Clinton (*Fasti Hellen.*) fait commencer cette guerre en 134; mais Diodore de Sicile dit qu'elle éclata soixante ans après Zama, ou en 141.

à Agrigente, et cinq mille hommes vinrent se réunir aux esclaves d'Enna, qui avaient pris pour chef le prophète syrien, sous le nom du roi Antiochus. Dès qu'il y eut un camp, un lieu de refuge, les esclaves accoururent de tous les points de l'île. En quelques mois, Eunus réunit une armée de soixante-dix mille hommes. C'était le temps des honteux désastres essuyés par les légions devant Numance; ils se renouvelèrent en Sicile. Quatre préteurs et un consul furent successivement battus. Maîtres d'Enna, au centre de l'île, deux cent mille



Agrigente. — Entrée unique de la forteresse Cocale au sommet d'Agrigente [1].

esclaves répandaient la terreur de Messine à Lilybée; tandis que de Tauromenium, sur la côte, ils montraient à leurs frères d'Italie leurs chaînes brisées. D'un bout à l'autre de l'empire, les esclaves tressaillirent, et quelques explosions trahirent l'incendie qui sourdement gagnait de proche en proche. A Délos, dans l'Attique, dans la Campanie, dans le Latium même, il y eut des tentatives de soulèvement. Heureusement pour Rome, ces grands foyers d'esclaves étaient séparés par des mers ou par des pays mal peuplés. Alors, comme plus tard, l'insurrection ne put franchir le détroit, parce que les provocations

[1] D'après une gravure de la Bibliothèque nationale.

qui venaient de la Sicile retombaient sans écho sur les solitudes du Bruttium et de la Lucanie.

Les guerres serviles ont toujours un caractère sauvage. Dans cette révolte contre une société qui leur infligeait de si intolérables douleurs, les esclaves ne cherchèrent que le plaisir de se venger et d'assouvir leurs brutales passions. Plus cruels, plus débauchés que leurs maîtres, ils n'entendaient rien changer à l'ordre établi, et ces hommes qui portaient encore la trace des fers ne protestaient pas même con-

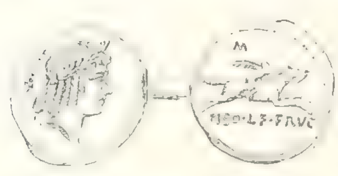


Lac de Proserpine, près d'Enna[1].

tre la servitude. Eunus faisait esclaves les ouvriers de condition libre dont il avait besoin. Il en coûte de le dire, la victoire des esclaves eût été un affreux malheur. Nos Jacques valaient mieux ; qu'ont-ils fait cependant dans leurs succès ? On ne peut devancer les temps. L'esclavage, c'est-à-dire le travail forcé, loi universelle du monde ancien, ne devait tomber que le jour où le travail libre serait réhabilité et organisé.

[1] D'après une gravure de la Bibliothèque nationale. Proserpine était, avec sa mère Cérès, la divinité tutélaire d'Enna. Voyez, tome Ier, page 608, la médaille de cette ville.

En 133, Calpurnius Pison, ayant rétabli la discipline dans les légions, fit lever aux esclaves le siége de Messine; Rupilius, son successeur, leur prit Tauromenium, après les avoir réduits par la famine à manger leurs femmes et leurs enfants; Enna lui fut livrée par trahison. Dès lors l'armée se dispersa; il n'en resta que des bandes que l'on traqua dans les montagnes. Tous ceux qu'on



Monnaie de Calpurnius Pison[1].



Route entre Messine et Tauromenium[2].

fut prisonniers périrent dans les supplices. Le *roi Antiochus*, qui n'avait pas eu le courage de se tuer, fut pris dans une caverne avec son cuisinier, son boulanger, son baigneur et son bouffon. On le laissa mourir dans un cachot. Rupilius essaya de prévenir une nouvelle révolte par de sages règlements, que l'avidité des maîtres mit bientôt en oubli[3].

[1] Tête laurée d'Apollon, derrière, une branche de laurier. Au revers : C. PISO L. F FRVG. Cavalier nu en course. Monnaie d'argent de la famille Calpurnia.

[2] D'après une gravure de la Bibliothèque nationale.

[3] Voyez, sur cette guerre, Diod., fragments du livre XXXVI; Val. Max., *passim;* Flor., III, 19.

La révolte des esclaves était apaisée, mais la guerre civile commençait.

II. — TIBERIUS GRACCHUS.

En Angleterre, la noblesse remplit longtemps de ses membres les deux chambres du parlement. Les chefs des grandes familles siégeaient à la chambre haute comme pairs héréditaires ; les cadets à la chambre basse, comme les élus de leurs fermiers, et l'aristocratie était ainsi maîtresse du pays. Quelque chose d'analogue au fond, quoique bien différent dans la forme, existait à Rome avant les Gracques. Les aînés des grandes maisons remplissaient le sénat, les plus jeunes le collége des tribuns ; de sorte que le même esprit, le même intérêt, régnaient à la place publique et à la curie. Ceux que le peuple considérait comme ses défenseurs et de qui lui venait l'impulsion pour ses résolutions et ses votes, n'étaient pas seulement les amis de la noblesse, ils étaient des nobles. Par cette occupation de toutes les avenues du pouvoir, du pouvoir même et des charges qui devaient en avoir le contrôle, le corps aristocratique dominait au sénat, où l'on gouvernait, et au Forum, où se formaient jadis les orages contre le gouvernement, mais les tempêtes éclateront de nouveau, quand arriveront au tribunat des nobles qui, renonçant à l'esprit de leur caste, prendront en main les intérêts populaires.



Bouffon ou mime[1].

Les premiers de ces nobles, sincères amis du peuple et serviteurs prévoyants de l'État, furent les Gracques.

[1] D'après un anneau gravé. Rich, *Ant. rom. et grecq.*, au mot *Mimus*.

Si un héritage de gloire oblige à de grandes choses, les Gracques, descendants de Scipion et fils du conquérant de la Sardaigne et de l'Espagne, devaient s'élever bien haut pour rester dignes de leurs ancêtres.

Cette gloire de la famille Sempronia avait un caractère à part. Les exploits militaires n'y manquaient pas, mais on y trouvait de plus comme une généreuse sympathie pour les opprimés. C'était un Sempronius qui avait consenti à commander cette armée d'esclaves, dont le courage aida tant à sauver Rome après Cannes, et, sur le champ de bataille, il les avait tous affranchis. Le conquérant de l'Espagne en avait aussi été le pacificateur; son nom était vénéré dans les montagnes de la Celtibérie autant qu'il était à Rome populaire, de cette popularité qui s'attache forcément aux grands caractères, et non pas de cette faveur qu'une foule accorde à qui la flatte le mieux. « Homme prudent et grave, » dit Cicéron[1]; « juste et inflexible, » disait Caton, qui voyait en lui un Romain des anciens jours, Sempronius Gracchus se montra toujours le défenseur zélé de la vieille constitution. Il soutint la religion ébranlée[2], et, tandis qu'il combattait avec mesure et dignité les Scipions et les grands[3], d'une main il réprimait les publicains, et de l'autre il refoulait les affranchis dans une seule tribu[4], luttant à la fois contre la foule étrangère et contre l'aristocratie nouvelle, pour laisser dans le Forum la place libre à ce qui restait encore du vrai peuple romain. Dans les grandes familles de Rome, ces traditions domestiques ne s'oubliaient pas, et quand Tiberius porta sa loi agraire, ce ne fut pas, quoi qu'on en ait dit, par colère contre le sénat, mais pour soulager des misères sur lesquelles sans doute son père avait pleuré, pour prévenir des malheurs que Sempronius avait pressentis.

Tiberius et Caïus perdirent jeunes leur père, mais Cornélie le remplaça dignement. Elle les entoura des maîtres les plus habiles de la Grèce, et dirigea elle-même leur éducation[5]. Dans leur éloquence, Cicéron retrouvait celle de leur mère, dont il avait lu les lettres[6]. Parce

[1] *De Or.*, I, IX, 38.
[2] Cic., *ad Quint.*, III, II, 1; *de Nat. deor.*, II, IV, 10.
[3] Il était, à l'époque de son tribunat, l'ennemi de Scipion. Cf. Tite Live.
[4] Voyez sa censure dans Tite Live, *ad ann.* 169 (XLV, 15). Sa femme Cornélie lui donna douze enfants, dont neuf paraissent être morts en bas âge. Une de ses filles épousa Scipion Émilien.
[5] Sur la sévérité de l'éducation donnée dans les bonnes familles, voyez Tacite (*de Orat.*, 28).
[6] Cic., *Brut.*, 58.

qu'elle leur faisait honte qu'on l'appelât la belle-mère d'Émilien plutôt que la mère des Gracques, on lui a reproché son ambition ; elle en eut une, il est vrai, mais grande et légitime : elle aurait voulu que ses fils sauvassent leur patrie ; et l'on pardonne aisément à la fille de Scipion de s'être élevée au-dessus des faiblesses et de l'égoïsme de l'amour maternel. Pour elle-même, elle ne demandait d'autre parure que la gloire de ses enfants, et elle refusa, avec la main d'un Ptolémée[1], la couronne d'Égypte. Si Tiberius eût réussi, loin d'accuser Cornélie, on eût, comme elle le dit elle-même dans une lettre éloquente, adoré la divinité de sa mère[2].

Tiberius, plus âgé que son frère de neuf ans[3], se distinguait entre tous les jeunes gens de son âge par une gravité douce et par des vertus qui lui avaient fait de bonne heure une place à part parmi les nobles. Un jour qu'il dînait, chez les augures, avec Appius Claudius, personnage consulaire, ancien censeur et prince du sénat, celui-ci lui proposa sa fille en mariage. Tiberius accepte ; les conventions sont arrêtées, et Appius, rentrant chez lui, appelle sa femme dès le seuil de la porte : « Antistia, lui dit-il, j'ai donné en mariage notre Claudia ! » Antistia, surprise, se récrie : « Pourquoi cet empressement et à quoi bon tant de hâte ? A moins pourtant que tu ne lui aies trouvé Tiberius pour mari. » Il servit d'abord en Afrique avec distinction sous les ordres de son beau-frère, Scipion Émilien, et monta le premier sur les murs de Carthage. Plus tard (137), il suivit en Espagne, comme questeur, le consul Mancinus, dont il sauva l'armée, en obtenant des Numantins une convention, qu'ils



Cornélie[4]

[1] Ptolémée VI, Philométor.

[2] Corn. Nepos. Durant sa puissance, Caius lui éleva, aux applaudissements du peuple, une statue de bronze, avec cette inscription : *A Cornélie, mère des Gracques.*

[3] Plutarque le fait mourir à trente ans ; mais, comme il avait été questeur en 137 et qu'on ne pouvait arriver à cette charge avant trente et un ans, il faut lui donner trente-cinq ans quand il parvint au tribunat. Voyez cependant page 358, note 3.

[4] On appelle aussi cette figure *la Liseuse*, nom qui lui convient sans doute beaucoup mieux que celui de Cornélie. (*Description des principales pierres gravées du cabinet du duc d'Orléans*, t. II, pl. 18 et p. 41.)

refusaient au consul. Le sénat annula le traité et voulut livrer à l'ennemi le consul et son questeur, nus, les mains liées, comme des esclaves. Mais le peuple ne permit pas que Tiberius fût puni pour l'impéritie de son chef, et Mancinus seul fut remis aux Numantins.

En revenant d'Espagne, Tiberius trouva les fertiles campagnes de l'Étrurie désertes; dans Rome, une multitude oisive et affamée[1] que la guerre ne nourrissait plus; dans l'Italie entière, plusieurs millions d'esclaves qui frémissaient au bruit des succès d'Eunus. Quel remède contre ce triple mal : la misère et la dégradation du peuple, l'extension de l'esclavage, la ruine des campagnes? Un seul : diviser ces immenses domaines que les grands avaient usurpés sur l'État[2], rendre à la propriété, régénérer par la vertu du travail la foule indigente[3], chasser les esclaves des campagnes, en y établissant des ouvriers libres, et changer en citoyens utiles ces affranchis qui de romain n'avaient encore que le nom; en un mot, faire reculer d'un siècle la république, en reconstituant, par une loi agraire, la petite propriété et la classe moyenne. Ce n'était pas seulement l'unique voie de salut qui restât, c'était encore demeurer fidèle à cette sage politique de concessions que le sénat avait longtemps suivie. Il n'avait rendu Rome si forte que parce qu'il n'avait jamais refusé de faire la part des éléments nouveaux qui se produisaient dans la cité. Aux plébéiens il avait ouvert les charges curules, aux pauvres il avait donné des terres, aux alliés des priviléges, combinant avec une rare habileté les principes conservateurs et ceux d'innovation, les intérêts des vieux citoyens et ceux des nouveaux membres de la société romaine. Mais, depuis que la conquête du monde avait enlevé aux grands, avec toute crainte, toute


Un mendiant[4].

[1] Un tribun disait, au temps de Cicéron, en soutenant une loi agraire *Urbanam plebem nimium in re publica posse, exhauriendam esse* (Cic., *de Leg. agr.*, II, 26). Les dernières colonies fondées avaient été celles de *Luna*, en 177, et celle d'Auximum, en 157. Depuis cette époque aucune assignation de terre n'avait été autorisée.

[2] Au temps de Cicéron, des immenses domaines que l'État avait eus en Italie, il ne conservait que l'*ager Campanus*. Cf. *de Leg. agr.*, I, 21; II, 76 sqq.; III, 15, et *ad Att.*, II, 16.

[3] Ce sont encore les conseils que Salluste, ou l'auteur de ses lettres, donne à César.

[4] D'après une peinture d'Herculanum.

retenue, ils s'inquiétaient peu de cette masse d'hommes que la victoire avait jetés dans Rome. Il leur semblait que le temps des transactions était passé; et, à travers leur ambition et leur orgueil, ils ne voyaient pas que cette foule tôt ou tard se ferait place; ils ne comprenaient plus qu'il fallait donner un lit à ce torrent, sous peine de le voir tout emporter. Tiberius, en reprenant le rôle de Licinius Stolon, n'était donc pas un révolutionnaire aveugle. La dualité primitive avait reparu, Rome renfermait de nouveau deux peuples ennemis. Cette union féconde que le tribun du quatrième siècle avait formée entre les deux castes hostiles des patriciens et des plébéiens, il fallait que celui du deuxième la renouvelât entre les nobles et la plèbe. S'il y avait réussi; si, après les pauvres de Rome, il eût défendu encore les Italiens, comme le voulut son frère, Rome aurait pu compter sur de longs jours de calme, de force et de liberté.

Ce qui fait aujourd'hui le fond des doctrines socialistes, à savoir que, sous une forme ou sous une autre, l'État doit à tous ses membres la terre, les machines et le crédit, c'est-à-dire les instruments du travail, était, pour des raisons fort différentes, une idée très-romaine. Elle sortait des entrailles mêmes de cette société, comme un souvenir persistant des anciennes *gentes* et des obligations du patron envers ses clients, comme le droit aussi des citoyens à se partager cet *ager publicus* qu'ils avaient acquis à la république par leur courage. Les lois agraires, l'abolition des dettes, les fondations de colonies avaient été l'application de cette pensée. Mais depuis longtemps on ne donnait plus de terre, et jamais il ne s'était trouvé dans la ville tant de pauvres qui en eussent besoin. Rome n'avait alors d'autre guerre que celle de Numance, redoutée et peu lucrative, et celle contre les esclaves, où l'on ne trouvait rien à gagner. Tous ceux qu'avaient fait vivre depuis trois quarts de siècle le pillage du monde et les largesses des généraux, restaient sans emploi, inquiets et avides de nouveautés. Aussi la révolution était dans l'air, et il ne fallait qu'une voix qui dît tout haut ce que chacun pensait tout bas, pour que le gouvernement aristocratique chancelât dans ses fondements.

Les Gracques furent cette voix : pour arme, ils prirent le droit national, qu'on n'apercevait plus que confusément au-dessus du sénat et qu'ils firent descendre des nuages qui le voilaient, en rendant au Forum son énergie révolutionnaire, aux comices par tribus leur ancienne audace. Depuis un siècle, les grands, maîtres du tribunat par leurs fils ou leurs clients, en avaient neutralisé la puissance redou-

table, et la vieille magistrature plébéienne semblait avoir perdu sa séve populaire Mais il suffisait qu'un tribun voulût user « dans l'intérêt du peuple » des droits illimités de sa charge pour que l'axe du gouvernement se déplaçât.

Dès que Tiberius eut obtenu la puissance tribunitienne[1], le peuple attendit de lui le soulagement de ses misères (133). Les portiques, les murs des temples et les tombeaux furent couverts de placards qui l'excitaient à faire restituer aux pauvres les terres du domaine public. Blosius de Cumes, Diophanes de Mitylène, ses anciens maîtres, maintenant ses amis, sa mère, de graves sénateurs, l'encourageaient. Enfin, après avoir pris conseil de son beau-père Appius[2], du grand



Un tombeau[3].

pontife Licinius Crassus, de Mucius Scævola, le plus célèbre des jurisconsultes de ce temps, et le consul de cette année, il reprit le projet de Lælius, et il proposa dans une assemblée du peuple par tribus la loi suivante :

« Que personne ne possède plus de 500 arpents de terres conquises[4].

[1] 10 décembre 134. L'élection se faisait en juin, mais les tribuns élus n'entraient en fonction qu'au 10 décembre.

[2] Le même esprit politique se conservait dans les grandes familles de Rome, comme il se conserve dans celles d'Angleterre. Cet Appius, ami des Gracques, descendait du censeur de 312, si favorable aux petites gens (voy. t. Ier, p. 288), et du décemvir de 451, qui le fut peut-être (t. Ier, p. 206).

[3] Tombeau à Pompéi, d'après Zahn, t. Ier, pl. 1.

[4] Appien (*Bell. civ.*, I, 9), Plutarque (*Tib.*, 8-14), Tite Live (*Ep.*, LVIII) et Cicéron (*de Leg.*,

« Que personne n'envoie aux pâturages publics plus de cent têtes de gros bétail ou plus de cinq cents têtes de petit.

« Que chacun ait sur ses terres un certain nombre d'ouvriers de condition libre. »

C'était l'ancienne loi de Licinius Stolon, qu'aucune prescription légale n'avait abolie. Afin d'en rendre l'exécution moins douloureuse pour les riches, Tiberius y ajouta :

« Les détenteurs des terres publiques garderont 250 arpents pour chacun de leurs enfants mâles non encore émancipés ; et une indem-



Vacher [1].

nité leur sera allouée pour les dédommager des dépenses utiles faites par eux dans le fonds qui leur sera ôté [2].

agr., II. 31) montrent qu'il n'entendait toucher qu'aux terres publiques ; 500 *jugera* égalent 126 hectares.

[1] Vacher conduisant le bétail dans les pâturages. D'après le Virgile du Vatican.

[2] Μισθὸν ἄλλα τῆς πεπονημένης ἐξεργασίας αὐτόθεν φερομένους (App., *Bell. civ.*, I, 11) et non une indemnité pour le prix des terres cédées, comme on l'a dit souvent d'après Plutarque (*Tib.*, 9). Appien dit aussi que chaque enfant, ἑκάστῳ, et non tous les enfants réunis, devait avoir 250 *jugera ;* mais il semble qu'un chef de famille ne pouvait conserver que deux parts d'enfant, ce qui portait à 1000 *jugera* le maximum des lots. Les lots distribués devaient être de 30 *jugera*, ou de 7 hectares 56 ares, et tirés au sort.

« Les terres ainsi recouvrées par l'État seront distribuées aux citoyens pauvres par des triumvirs élus à cet effet.

« Les lots seront inaliénables et ne devront au trésor aucune redevance. »

Ils constitueraient donc de véritables propriétés, sauf que les détenteurs ne les pourraient vendre.

Les riches furent frappés de stupeur. On voulait, disaient-ils, leur arracher les tombeaux de leurs aïeux, la dot de leurs épouses, l'héritage de leurs pères, des terres qu'ils avaient légitimement acquises à prix d'argent, qu'ils avaient améliorées, couvertes de constructions.



Pâtre[1].

Tout cela est vrai. Depuis que la loi Licinia vieillissait oubliée, les terres usurpées sur le domaine public avaient été, comme des propriétés ordinaires, vendues, léguées, données en gage, en dot. Parmi les détenteurs actuels, beaucoup étaient acquéreurs de bonne foi, bien qu'ils possédassent sans titre légal : mais l'État pouvait-il perdre ses droits, et la liberté sa seule chance de salut?

Le pillage du domaine public n'avait pas profité seulement aux nobles de Rome et aux publicains. Dans les colonies, dans les municipes jouissant du droit de cité, partout où il y avait des richesses, il trouvait aussi des détenteurs de terres publiques. Ils accoururent à Rome, et, jusqu'au jour des comices, la ville fut en proie à la plus vive agitation. Ce jour venu, Tiberius monta à la tribune. « Pensez-vous, demanda-t-il à l'assemblée, que ce qui appartient au peuple doive être donné au peuple; que ce qui a été conquis en commun doive être soumis à une répartition commune? Pensez-vous qu'un citoyen soit plus utile à la patrie qu'un esclave, un brave légionnaire qu'un homme incapable de combattre, un membre dévoué de la cité qu'un

[1] D'après une peinture de Pompéi. Pâtre appuyé sur l'*agolum*, bâton terminé en pointe, dont se servaient les conducteurs de bestiaux pour chasser devant eux le bétail.

étranger et un ennemi? » Et, s'adressant aux riches : « Cédez quelque peu de votre richesse, si vous ne voulez pas que tout vous soit un jour ravi. Eh quoi! les bêtes sauvages ont leurs tanières, et ceux qui versent leur sang pour l'Italie ne possèdent rien que l'air qu'ils respirent! Sans toit où s'abriter, sans demeure fixe, ils errent avec leurs femmes et leurs enfants. Les généraux les trompent, quand ils les exhortent à combattre pour les temples des dieux, pour les tombeaux de leurs



Aspect du Forum romain en 1575[1].

pères. De tant de Romains en est-il un seul qui ait un tombeau, un autel domestique? Ils ne combattent, ils ne meurent que pour nourrir le luxe et l'opulence de quelques-uns. On les appelle les maîtres du monde, et ils n'ont pas en propriété une motte de terre[2]. »

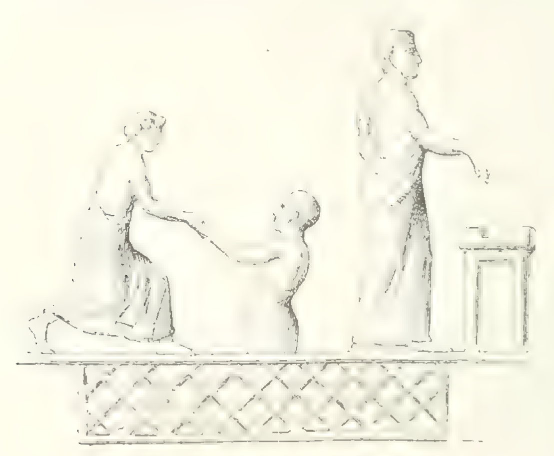
A ces paroles éloquentes, il ajoutait des considérations prophétiques : « La plus grande partie de notre territoire, disait-il, est un butin

[1] D'après l'ouvrage de Du Pérac, qui visita Rome à une époque où existaient encore des monuments aujourd'hui disparus.

[2] Plut., *Tiber. Gracch.*, 9.

de guerre, et la conquête de l'univers vous est promise. Vous y réussirez, si vous avez assez de citoyens pour l'entreprendre; vous perdrez même ce que vous possédez, si leur nombre, comme à présent, ne cesse de décroître. » La première partie de la prédiction s'accomplit; mais les grands, n'ayant pas voulu aider les Gracques à guérir cette plaie du paupérisme qui minait la république, ce fut par des soldats mercenaires, remplaçant les citoyens sous les enseignes, que le monde fut conquis, et ces mercenaires firent perdre à l'aristocratie romaine, mieux que ses biens, sa puissance et l'antique liberté.

Le peuple allait voter dans ses comices par tribus, mais les riches avaient secrètement gagné le tribun Octavius, détenteur lui-même de terres publiques. Quand le greffier voulut lire la rogation, il opposa son véto. Tiberius, irrité, supprima les deux articles qui seuls rendaient sa proposition acceptable, l'indemnité et les arpents réservés aux détenteurs et à leurs fils[1]. Dès ce moment, on ne pouvait plus s'attendre qu'à des scènes sanglantes, car la réforme devenait une révolution, et elle jetait dans l'opposition les hommes modérés qui auraient bien acheté la paix et la sécurité au prix d'une partie de leur fortune, mais dont le patriotisme n'allait pas jusqu'à braver la misère.


Votant sur le *pons suffragiorum*[2].

Octavius maintint son véto. En vain Tiberius employa les plus éloquentes prières, en vain il lui offrit, pour le désintéresser, de lui rendre sur son propre bien les terres que la loi lui enlèverait, le tribun resta inébranlable. Cette fermeté poussa Tiberius à des mesures violentes. En vertu de la puissance illimitée que le *véto* lui donnait, il arrêta tout le jeu du gouvernement, suspendit les magistrats de leurs fonctions, scella de son sceau les portes du trésor et défendit qu'on s'occupât d'aucune affaire avant d'avoir voté sur la loi.

[1] Plut., *Tiber. Gracch*, 10; Appien ne parle pas de cette suppression.

[2] D'après une monnaie. Pour éviter la fraude, les votants étaient obligés d'aller déposer dans l'urne leur bulletin de vote, en passant un à un sur des ponts très-étroits.

Alors se vit un curieux spectacle : les riches prirent des vêtements de deuil et parcoururent la ville en sollicitant la pitié du peuple; mais, en secret, ils apostaient des assassins pour tuer le tribun. Tiberius, averti, porta sous sa robe un poignard dont il laissa passer la pointe. Le jour de l'assemblée, comme il appelait le peuple aux suffrages, les riches enlevèrent les urnes. Cette violence allait devenir le signal d'une bataille, quand deux consulaires, se jetant à ses pieds, le conjurèrent de renoncer à son entreprise ou d'en référer au sénat. Le tout-puissant tribun était si bien convaincu de la bonté de sa cause, qu'il accepta; il se rendit à la curie, mais les riches y dominaient : il n'y eut pas de conciliation possible.

« Puisque, tous deux tribuns du peuple, dit un jour Tiberius à son collègue, nous sommes égaux en puissance, il faut que l'un de nous deux soit déposé : prenez sur moi les suffrages. » Octavius s'y refusant : « Eh bien, demain le peuple décidera si un tribun opposé aux intérêts qu'il doit défendre peut rester en charge. » Déjà dix-sept tribus sur trente-cinq avaient voté pour la déposition. Tiberius veut tenter un dernier effort; il arrête les suffrages, et tenant Octavius étroitement embrassé, il le conjure, au nom de leur vieille amitié, de ne pas s'exposer à l'affront d'une destitution publique, de lui épargner à lui-même l'odieux de cette mesure extrême. Octavius fut ému de ces prières, ses yeux se remplirent de larmes, et il garda longtemps le silence; mais ses regards s'étant portés sur la foule des riches, il craignit leurs reproches, et répondit : « Qu'il soit fait ainsi que le peuple voudra. » Il fut déposé, arraché de la tribune, et il aurait été massacré si Tiberius ne fût accouru pour le sauver. Un esclave, qui le précédait, tomba percé de coups. Ce fut le premier sang versé dans la guerre civile, et la déposition d'Octavius la première atteinte à l'inviolabilité tribunitienne.

Jusqu'alors Tiberius avait eu raison; à partir de ce moment, il eut tort, car lui, qui, comme tribun, était tout particulièrement chargé de défendre la constitution, il venait d'en méconnaître le principe essentiel. Les grands tribuns du quatrième siècle n'agissaient pas ainsi. Licinius Stolon avait vaincu les grands, non par emportement, mais à force de persévérance. Ce qu'il avait mis dix ans à gagner, Tiberius voulut l'obtenir en un jour, et il ne l'obtint aussi que pour un jour.

La loi en effet passa; le plus difficile était de l'exécuter. Tiberius avait bien écrit dans sa rogation que des triumvirs, élus par le peuple,

procéderaient aux opérations du partage et resteraient en charge jusqu'à ce qu'elles fussent accomplies[1]. Les trois commissaires furent lui-même, son frère Caïus, en ce moment en Espagne, et son beau-père Appius. Mais alors commencèrent les innombrables difficultés de l'exécution. Comment reconnaître ces terres du domaine usurpées depuis des siècles? par où commencer? comment faire et distribuer les lots? Puis il fallait contenir l'impatience des pauvres et déjouer le mauvais vouloir des grands. Le sénat lui avait refusé une tente comme on en donnait à tous les citoyens chargés d'une légation publique; et, pour sa dépense, il ne lui avait alloué, sur le rapport de Scipion Nasica, que 9 oboles par jour. On essayait aussi contre lui des moyens qui avaient réussi contre Cassius, Manlius et Spurius Melius. Un sénateur attesta qu'Eudème, qui avait apporté le testament d'Attale de Pergame, avait remis à Tiberius la robe de pourpre et le diadème du roi, dont le tribun comptait bien un jour se servir à Rome. Tiberius y répondit en faisant décréter que les trésors d'Attale seraient distribués aux citoyens à qui le sort donnerait des terres, pour couvrir les premiers frais de culture et l'achat des instruments aratoires.

Jusqu'alors il s'était abstenu, afin de rendre sa position plus simple, de toute atteinte aux droits politiques des grands : cette fois il souleva contre lui le sénat tout entier, en déclarant qu'il ferait lui-même à l'assemblée du peuple le rapport sur le royaume de Pergame. Ce n'était rien moins qu'une première tentative pour transférer du sénat au peuple l'administration des affaires extérieures. Puis il voulait abréger le temps du service militaire, rétablir l'appel au peuple des sentences de tous les jugements, et adjoindre aux sénateurs dans les tribunaux un nombre égal de chevaliers. Suivant quelques-uns, il aurait aussi fait des promesses aux Italiens[2]. Mais déjà le peuple ne le suivait plus. Pour frapper la foule, il faut des idées simples. Quand il s'était agi de la loi agraire, les trente-cinq tribus avaient voté comme un seul homme. Au milieu des complications qu'offraient les rogations nouvelles, les pauvres ne reconnaissaient plus cet intérêt positif et immédiat qui les avait ralliés autour du tribun. Deux siècles auparavant, Licinius n'avait réussi, pour le partage du consulat, qu'en déclarant sa loi agraire inséparablement unie à ses lois politiques. Tiberius proposa celles-ci après la première, et il échoua.

[1] Du moins on ne les voit remplacés qu'à leur mort.
[2] Vell. Paterc., II, 2.

Cependant on l'aimait encore. Un de ses amis étant mort subitement, tous les pauvres accoururent; ils voulurent porter le corps, et, comme le premier bûcher où il fut déposé ne brûla pas, on cria qu'il avait été empoisonné. Tiberius se sentait lui-même menacé, sa vie était l'enjeu de la terrible partie qu'il avait engagée; il le savait : un jour on le vit paraître sur la place publique en vêtements de deuil, conduisant par la main ses deux enfants, et demandant pour eux, pour leur mère, la protection du peuple. La foule s'émut, et, pendant quelque temps, un grand nombre de citoyens firent, le jour et la nuit, une garde vigilante autour de leur tribun. Mais déjà ils lui reprochaient l'atteinte portée par lui au tribunat. Un certain Annius, qu'il accusait, lui ayant dit : « Si j'en appelle à un de tes collègues, et qu'il oppose son véto, le feras-tu déposer? » Tiberius, déconcerté, congédia l'assemblée et ne répondit que le lendemain par un long discours sur le caractère de l'inviolabilité tribunitienne. « Oui, le tribun est sacré et inviolable, mais à une condition : c'est qu'il ne soit pas infidèle à son mandat. Faudra-t-il donc laisser un tribun



Vestale du musée de Florence[1].

[1] Vestale entretenant le feu sacré. (Gori, *Mus. flor.*, pl. 92, et Clarac, *Mus. de sculpt.*, pl. 772, n° 1929.)

abattre le Capitole, brûler les arsenaux, énerver ou détruire la puissance du peuple? Eh quoi! le peuple dispose librement des offrandes consacrées dans les temples, il en use et les transfère selon ses besoins, et il ne pourrait pas disposer d'une charge qu'il a donnée? Nos vierges saintes qui entretiennent le feu éternel sont, pour une négligence dans le service des dieux, enterrées vivantes, et le tribun qui, loin de servir le peuple, abuse contre lui de l'autorité qu'il en a reçue, ne pourrait pas être privé de sa charge? »

Tout cela était vrai, mais cette inviolabilité tribunitienne, parfois gênante, avait été jusque-là respectée; Tiberius, en ne la respectant pas, révéla le secret funeste que la foule mobile du Forum pouvait, en un moment de caprice ou de colère, bouleverser les lois, la constitution et les coutumes des aïeux.



Chaussure de patricien (*calceus patricius*) [1].

Pour échapper à toutes les haines qu'il avait soulevées, il lui fallait un second tribunat, il le demanda; mais le plus grand nombre de ses partisans étaient alors retenus aux champs par la moisson, et, parmi les tribuns ses collègues, plusieurs lui étaient contraires. Plutarque raconte gravement que le jour de l'assemblée, Tiberius fut un instant ébranlé par de funestes présages. Deux serpents avaient fait leurs petits dans un casque richement orné qui lui avait servi à la guerre. Les poulets sacrés, qu'il s'était fait apporter, avaient refusé de venir prendre leur nourriture, quoique le *pullaire* secouât rudement la cage pour les forcer à sortir. Lui-même, en quittant sa demeure, se heurta si violemment le pied contre le seuil, qu'il se fendit l'ongle de l'orteil et que le sang coula à travers sa chaussure. Enfin, à peine était-il dans la rue qu'il vit deux corbeaux se battre sur un toit, et qu'un morceau de tuile vint tomber à ses pieds. Il y avait encore tant de superstitieuses frayeurs chez ce peuple qui ne croyait déjà plus à ses dieux, mais qui croyait toujours au Destin, révélé par des signes, que les plus hardis partisans du tribun voulurent l'empêcher d'aller plus loin : « Quelle honte, s'écria Blosius, pour le petit-fils de l'Africain, s'il se laissait arrêter par

[1] *Museo Borbonico*, XI, 25; Tischbein, I, 14, et Rich, *Ant. rom. et grecq.*, au mot *Calceus*.

un corbeau! » En même temps, Tiberius recevait de ses amis réunis au Capitole, où devait se faire l'élection, de pressants messages. Tout allait bien pour lui, disaient-ils. On l'accueillit, en effet, avec les acclamations les plus affectueuses, et l'on veilla à ce que personne ne l'approchât qui ne fût bien connu. Déjà deux tribus avaient voté en faveur de sa réélection, quand les riches, qui s'étaient rendus en grand nombre à l'assemblée, s'écrièrent qu'un tribun ne pouvait être continué deux ans de suite dans sa charge. Une collision éclata; les partisans de Tiberius se jetèrent sur les opposants, qui s'enfuirent avec les tribuns de leur parti, en répandant le bruit, par la ville, que Tiberius avait destitué tous ses collègues et s'était proclamé lui-même tribun pour l'année suivante.

Cependant il n'avait pas autour de lui plus de trois mille hommes. « Dans ce moment le sénateur Fulvius Flaccus étant monté sur un lieu d'où il pouvait être vu de toute l'assemblée, fit signe de la main qu'il avait à parler à Tiberius. Celui-ci ordonna qu'on lui ouvrît passage, et Fulvius déclara que les riches, dans le sénat, n'ayant pu attirer le consul à leur parti, avaient formé le dessein de tuer Tiberius, et qu'ils avaient armé leurs clients et leurs esclaves. A cet avis, les amis du tribun ceignirent leurs robes, brisèrent les bâtons avec lesquels les licteurs écartaient la foule, et en prirent les tronçons pour se défendre. Ceux à qui l'éloignement n'avait pas permis d'entendre, ayant demandé la cause de ces préparatifs, Tiberius porta la main à sa tête, pour faire connaître le danger qui le menaçait. Aussitôt ses ennemis coururent dire au sénat, réuni dans le temple de *Fides*, qu'il demandait le diadème.


Chaussures de patriciens.

« Cette nouvelle causa dans la curie l'émotion la plus vive. Scipion Nasica requit le consul d'aller au secours de Rome et d'abattre le tyran. Scævola répondit avec douceur qu'il ne donnerait pas l'exemple d'employer la violence, et qu'il ne ferait périr aucun citoyen qui n'aurait pas été jugé dans les formes. « Si le peuple, ajouta-t-il, ou gagné ou « forcé par Tiberius, rend quelque ordonnance qui soit contraire aux « lois, je ne la ratifierai pas. » Alors Nasica, s'élançant de sa place : « Puisque le premier magistrat, s'écria-t-il, trahit la république, que

« ceux qui veulent aller au secours des lois me suivent! » En disant ces mots, il se couvre la tête d'un pan de sa robe, et marche au Capitole, entraînant avec lui une partie du sénat et des riches, qui, suivis de leurs esclaves armés de bâtons et de massues, se saisissaient encore des débris et des pieds des bancs que le peuple brisait dans sa fuite. Ils montent ainsi vers Tiberius en frappant tous ceux qui lui faisaient un rempart de leurs corps; plusieurs furent tués, d'autres poussés jusqu'à la roche Tarpéienne et précipités; le reste s'enfuit[1]. Tiberius lui-même tournait autour du temple de *Fides*, que les prêtres avaient fermé; mais, s'étant heurté contre un cadavre, il tomba, près de la porte même, au pied des statues des rois. Comme il se relevait, un de ses collègues, Publius Satureius, le blessa à la tête avec le pied d'un banc, le second coup lui fut porté par un autre tribun, Lucius Rufus, qui s'en vanta comme d'une belle action. Plus de trois cents de ses partisans périrent avec lui. » Après avoir épuisé sur leurs cadavres tous les outrages, on les jeta dans le Tibre. Caïus, revenu d'Espagne, avait vainement réclamé le corps de son frère.


Fides[2].

Le sénat et la ville, dominés par la faction des grands, restèrent quelque temps sous le coup de la terreur. « Après la mort de Tiberius, dit Salluste, c'est le peuple entier qui fut accusé et poursuivi[3]. » Tous les amis du tribun qu'on ne put saisir furent bannis, les autres exécutés. De ce nombre étaient le rhéteur Diophanès et un certain C. Villius, qu'ils enfermèrent dans un tonneau avec des serpents et des vipères. Quand Blosius fut amené devant les consuls : « Je n'ai fait, dit-il, que suivre les ordres du tribun. — Mais, lui répondit Nasica, s'il t'avait ordonné d'incendier le Capitole? — Jamais Tiberius n'eût donné un pareil ordre. — S'il l'eût fait cependant? — J'aurais obéi, parce que, s'il me l'eût commandé, c'est que le bien du peuple l'eût voulu. » Blosius trouva moyen de s'échapper et de fuir auprès d'Aristonic; après la défaite de ce prince, il se tua pour ne pas tomber au pouvoir des Romains. Ceux, même parmi les plus grands personnages, qui avaient donné appui au tribun, se hâtèrent de le condamner. Il est triste de compter parmi eux le consul

[1] Voyez (t. Ier, p. 133) la carte topographique de Rome et (p. 209) la roche Tarpéienne.

[2] FIDES AVGVST. S. C. La Foi, debout, tenant des épis et une corbeille de fruits. Revers d'un grand bronze de Plotine.

[3] ... *In plebem Romanam quæstiones habitæ sunt* (Sall., *Jug.*, 31).

Scævola, qui déclara que Nasica, quoique simple particulier, avait eu le droit de recourir aux armes, et qui honora, dans plusieurs décrets, son courage. Peut-être qu'effrayé de la tendance démagogique des derniers actes du tribun, il voulait, en sanctionnant une violence irréparable, désarmer les grands et sauver au moins cette loi agraire qu'il avait lui-même rédigée.

Malgré ces sanglantes représailles, personne, pour le moment, n'osa toucher à la loi, tant les modérés du sénat et les hommes véritablement politiques en reconnaissaient la nécessité. A Tiberius on substitua comme triumvir Licinius Crassus, beau-père de Caïus; à celui-ci, tombé dans la guerre contre Aristonic, un sénateur populaire, Fulvius Flaccus; quand Appius mourut, il eut aussi pour successeur un éloquent défenseur de la loi, Papirius Carbon, et l'on a trouvé une inscription où le consul de cette année, Popillius, le persécuteur des amis du tribun, se vante d'avoir le premier remplacé, sur les domaines assignés, les pasteurs nomades par des laboureurs sédentaires[1]. Les assignations continuèrent donc, et l'on en constata bien vite les effets : le cens de 131 n'avait donné que trois cent dix-sept mille huit cent vingt-trois citoyens pouvant être admis dans les légions; celui de 125 en compta trois cent quatre-vingt-dix mille sept cent trente-six. En six années, la réserve de l'armée s'était accrue de soixante-douze mille soldats, et le prolétariat avait diminué d'autant. C'est la justification de la loi Sempronia.

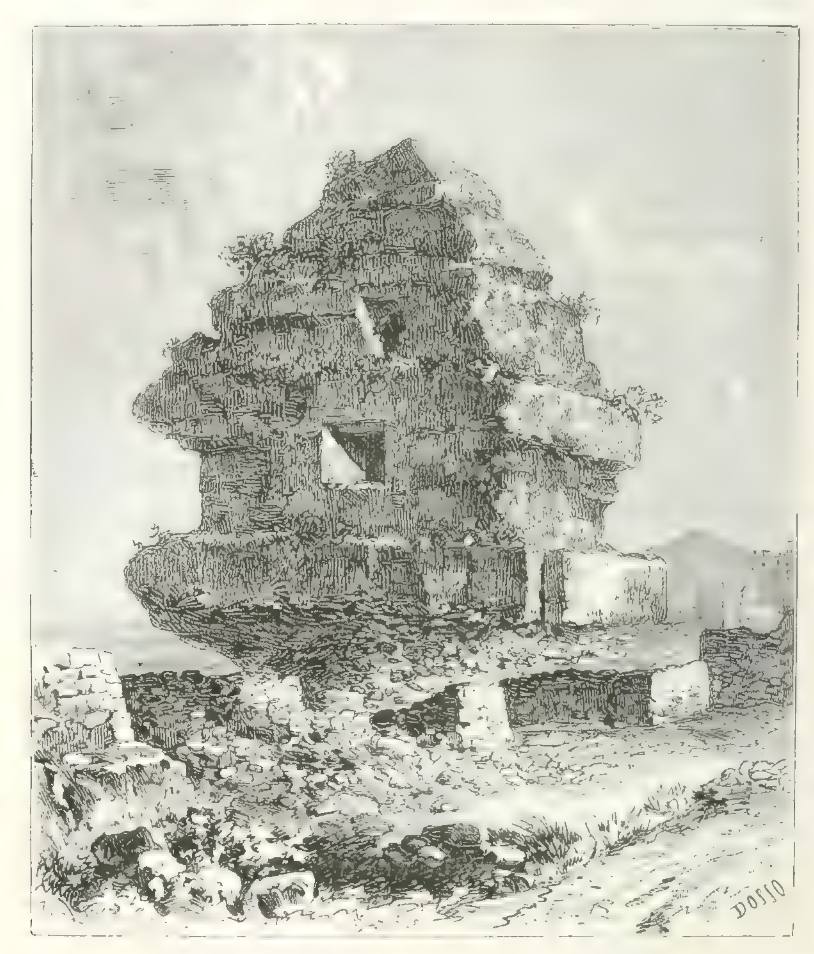
Le tribun mort redevint même redoutable; le peuple s'accusait de l'avoir laissé périr, et Nasica ne pouvait se montrer nulle part sans être poursuivi des huées de la multitude. Déjà on parlait de le mettre en jugement; le sénat l'éloigna sous prétexte d'une mission en Asie. Il erra quelque temps, consumé de chagrin, et alla tristement finir à Pergame.

III. — SCIPION ÉMILIEN

Lorsque, durant une révolution, un grand corps politique s'efface, il abdique. Dans la lutte contre Tiberius, le sénat avait laissé à un simple particulier le premier rôle. De ce jour, il perdit le prestige de sa puis-

[1] *C. I. L.*, t. I, n° 551, p. 154 ....*eidemque primus fecei ut de agro publico aratoribus cederent*

sance, et la satisfaction donnée au peuple par l'exil de Nasica ne fit qu'encourager les nouveaux chefs populaires. Le triumvir Carbon, nommé tribun (131), recommença la lutte. D'abord il proposa le scrutin secret pour le vote des lois, afin qu'il ne fût plus possible aux riches de suivre les suffrages et de les arrêter quand ils tourneraient



Tombeau dit des Metellus sur la voie Appienne (ruines)[1].

contre eux. Puis il demanda que le même citoyen pût être continué dans le tribunat, pour que la loi ne légitimât plus la violence par laquelle Tiberius avait péri. Un autre, Atinius, usant des moyens dont les grands avaient donné l'exemple, osa faire saisir et charger de coups le censeur Metellus, qui l'avait chassé du sénat; il l'aurait précipité

[1] Canina, *la Prima parte della via Appia*, tav. XXX.

de la roche Tarpéienne, si ses collègues ne l'eussent arraché de ses mains[1]. Enfin Caïus Gracchus sortait déjà de la retraite à laquelle il s'était condamné depuis la mort de son frère. Quant aux rogations de Carbon, la première passa; la seconde, qui tendait à constituer une royauté populaire, échoua momentanément contre l'opposition de Scipion Émilien.

Effrayé, comme Mucius Scævola, du caractère révolutionnaire que la réforme avait pris, Scipion avait condamné son beau-frère : « Ainsi périsse quiconque voudra l'imiter[2], » avait-il dit en apprenant sa mort; et, de retour à Rome avec son armée victorieuse (132), il n'hésita pas à sacrifier sa popularité en blâmant publiquement les lois de Tiberius et de Carbon. Il passait donc du côté des grands, lui à qui le peuple avait donné, malgré les grands et malgré les lois, deux consulats et la censure, lui qui savait si bien de quels maux périssait la république; mais il y passait en y portant de vastes desseins. Tiberius n'avait réussi qu'à moitié : sa loi, très-profitable aux pauvres des tribus rustiques[3], n'avait pas renvoyé aux champs la populace de la ville; cette foule famélique n'avait pas voulu renoncer à la vie paresseusement passée sous les portiques, au Forum, ou à la



Soldat romain[4].

[1] Tite Live, *Epit.* LIX. On a cru que cet Atinius était le même tribun qui fit passer la loi Atinia, laquelle déclara que tout tribun serait sénateur de droit, tandis qu'auparavant les tribuns devaient attendre que les censeurs les eussent inscrits sur la liste du sénat. (Aulu-Gelle, XIV, 8.) Cette loi qui donna aux tribuns le *jus sententiæ dicendæ* dans le sénat, c'est-à-dire la plénitude des pouvoirs sénatoriaux, paraît à M. Willems (*le Sénat de la rép. rom.*, p. 230) devoir être postérieure à la *lex repet.* de 123. C'est bien tard, mais la question est obscure. En 169, un tribun avait opposé son véto à une demande des censeurs qui ne l'avaient pas inscrit sur l'album. (Tite Live, XLV, 15.)

[2] C'était un vers d'Homère (*Odyss.*, I, 47).

[3] Voyez le tableau que font de la *misera ac jejuna plebecula*, Cicéron, Salluste et Horace, dans mon mémoire sur les *humiliores*.

[4] D'après l'arc de Septime Sévère.

porte des grands[1]. Ils avaient refusé l'aisance que Tiberius leur offrait avec le travail, et ils n'avaient pas osé défendre celui qui combattait pour eux. Cette lâcheté inspira au vainqueur de Numance un indicible mépris pour ces hommes que jamais d'ailleurs il n'avait trouvés parmi ses légionnaires. Un jour qu'ils l'interrompaient au Forum : « Silence, s'écria-t-il, vous que l'Italie ne reconnaît pas pour ses enfants[2]; » et, comme des murmures s'élevaient encore : « Ceux que j'ai amenés ici enchaînés ne m'effrayeront point parce que aujourd'hui on leur a ôté leurs fers. » Et les affranchis se turent.

C'était la première fois qu'était prononcé ce mot, l'Italie! A la vue des tribus rustiques dépeuplées et de la ville encombrée d'une foule étrangère, Scipion avait compris que les temps de Rome étaient finis et que ceux de l'Italie devaient commencer. Par la destruction de la classe moyenne, la république avait perdu la ferme et large base qui jusqu'alors l'avait portée. Pour sauver les destinées de l'empire, il ne fallait plus compter sur le sénat, sur les grands ou sur le peuple. Ces trois ordres n'avaient montré dans les dernières circonstances que faiblesse, arrogance et lâcheté. En restant une cité, quelque immense qu'elle fût, Rome allait demeurer livrée à tous les désordres des petites républiques dégénérées. De cette ville, il fallait faire un peuple. Pour les anciens, qui concentraient la souveraineté dans un certain lieu et qui voulaient l'exercer directement, sans l'intermédiaire de représentants, le problème était difficile. Peut-être n'était-il pas au-dessus de la haute intelligence de celui que Cicéron a pris pour son héros.

Dans ce plan nouveau, la loi agraire n'était plus nécessaire : elle aurait diminué quelques misères et quelques fortunes injustement acquises; mais si les citoyens des tribus rustiques la demandaient, ni le peuple de Rome ni les grands n'en voulaient, et elle blessait les Italiens. Scipion la combattit en montrant les inextricables difficultés qu'elle soulevait. Pour forcer les possesseurs des terres publiques à fournir l'état de leurs propriétés, les triumvirs avaient invité tous les citoyens à les dénoncer et à les traduire en justice. De là une multitude de procès embarrassants. « Partout où, dans le voisinage des

[1] Appien dit expressément que les partisans de Tiberius étaient dans les tribus rustiques, et Tiberius fut tué sans résistance, quand la moisson eut appelé hors de Rome les gens de la campagne.

[2] Cicéron dira la même chose au retour de son exil : « Non, le peuple romain n'est pas cette populace que Clodius ameute et qu'il paye ; les citoyens des municipes, voilà le vrai peuple, le maître des rois et des nations. »

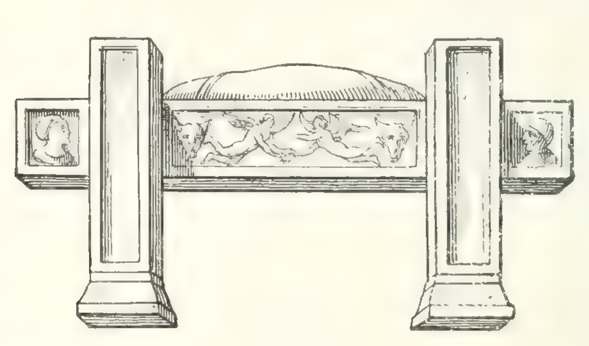
terres que la loi atteignait, il s'en trouvait d'autres que l'État avait vendues ou distribuées aux alliés, il fallait, pour avoir la mesure d'une partie, arpenter la totalité et examiner ensuite en vertu de quelle loi les ventes ou les distributions avaient été faites. La plupart des propriétaires ne possédaient ni acte de vente ni acte de concession ; et, lorsque ces documents existaient, ils se contrariaient l'un l'autre. Quand on avait vérifié l'arpentage, il se trouvait que les uns passaient d'une terre plantée et garnie de bâtiments sur un terrain nu ; d'autres quittaient des champs pour des landes, des terres fertiles pour des marécages. Dès l'origine, les terres conquises avaient été divisées négligemment; d'autre part, le décret qui ordonnait de mettre en valeur les terres incultes avait fourni occasion à plusieurs de défricher des terres limitrophes de leurs propriétés et de confondre ainsi l'aspect des unes et des autres. Le temps avait d'ailleurs donné à toutes ces terres une face nouvelle, et les usurpations des citoyens riches, quoique considérables, étaient difficiles à déterminer. De tout cela il ne résultait qu'un remuement universel, un chaos de mutations et de translations respectives de propriétés.

« Irrités de la précipitation avec laquelle tout était expédié par les triumvirs, les Italiens se déterminèrent à prendre pour défenseur contre tant d'injustices Cornelius Scipion, le destructeur de Carthage. Le zèle qu'il avait trouvé en eux dans les guerres ne lui permettait pas de s'y refuser : il se rendit au sénat, et, sans blâmer ouvertement la loi de Gracchus, par égard pour les plébéiens, il fit un long tableau des difficultés de l'exécution, et conclut à ce que la connaissance de ces contestations fût ôtée aux triumvirs, comme suspects à ceux qu'il s'agissait d'évincer. La proposition paraissait juste : on l'adopta, et le sénat chargea de ces jugements le consul Tuditanus. Mais celui-ci n'eut pas plutôt commencé, qu'effrayé de toutes ces complications, il partit pour l'Illyrie, et, personne ne se présentant plus devant les triumvirs, les choses restèrent en suspens. Ce résultat commença d'exciter contre Scipion l'animosité du petit peuple. Deux fois ils l'avaient nommé consul, et ils le voyaient agir contre eux dans l'intérêt des Italiens. Les ennemis de Scipion disaient aussi tout haut qu'il était décidé à abroger la loi agraire par la force des armes et en versant beaucoup de sang[1]. » Le mot de dictateur était prononcé. « Nous avons un tyran, » disait Caïus Gracchus, et Fulvius le menaçait. « Les ennemis de la

[1] Appien, *Bell. civ.*, I, 18-19.

patrie ont raison, répondit-il, de souhaiter ma mort, car ils savent bien que Rome ne pourra périr tant que Scipion vivra. »

« Un soir il s'était retiré, avec ses tablettes, pour méditer la nuit le discours qu'il devait prononcer le lendemain devant le peuple; au matin, on le trouva mort, sans blessure[1]. Selon les uns, le coup avait été préparé par Cornélie, mère de Gracchus, qui craignait l'abolition de la loi agraire, et par sa fille Sempronia, femme de Scipion, laide et stérile, qui n'aimait pas son mari et n'en était pas aimée. Selon d'autres, il se donna la mort, voyant qu'il ne pouvait tenir ce qu'il avait promis. Au dire de quelques-uns, des esclaves, mis à la torture, avouèrent que des inconnus, introduits par une porte de derrière, avaient étranglé leur maître; ils avaient craint de déclarer le fait, parce qu'ils savaient que le peuple s'en réjouirait. » On ne peut douter que cette mort ne fût la représaille du meurtre de Tiberius : des deux côtés on goûtait au sang.



Lit funèbre[2].

Les grands, qui peut-être redoutaient Émilien autant que le peuple, ne cherchèrent pas à le venger; il n'y eut point d'enquête, et celui qui avait détruit les *deux terreurs* de Rome n'eut pas même de funérailles publiques; mais un de ses adversaires politiques lui rendit un glorieux témoignage[3]: Metellus le Macédonique voulut que ses fils portassent le lit funèbre. « Jamais, leur dit-il, vous ne rendrez le même devoir à un plus grand homme (129). »

Les Italiens, si désireux depuis longtemps du droit de cité, s'étaient crus un instant au terme de leur longue attente; chaque jour il s'en glissait dans Rome : un d'entre eux, Perperna, venait d'être nommé consul, et Scipion avait pris en main leur cause. Sa mort les laissant sans protecteur, les nobles se hâtèrent de repousser le nouvel ennemi qui voulait se mêler à leurs querelles intestines, et le sénat fit bannir de Rome, par un décret, tous les Italiens qui s'y trou-

[1] Appien, *Bell. civ.*, I, 20. Il était âgé de cinquante-six ans. (Vell. Paterc., II, 4.)
[2] D'après un bas-relief funéraire. (Rich, *Antiquités romaines et grecques.*)
[3] Val. Max., IV, I, 12.

vaient[1]. Il fallut que le vieux père du vainqueur d'Aristonic arrachât de sa demeure les faisceaux consulaires et qu'il retournât dans sa bourgade du Samnium, honteusement chassé d'une ville où son fils était entré en triomphateur (126).

Mais les chefs du parti populaire s'aperçurent vite que le sénat, par ses rigueurs, leur fournissait une arme puissante; ils s'en saisirent avec habileté. Caïus Gracchus, alors questeur, s'opposa vivement à l'expulsion des Italiens[2], et un des triumvirs, l'ami du premier des Gracques, Fulvius, nommé consul, leur permit d'en appeler au peuple du décret de bannissement; puis, afin d'unir dans la même cause deux intérêts contraires, le peuple et les Italiens, il proposa de donner le droit de cité à tous ceux qui n'auraient aucune portion des terres publiques[3] (125). Heureusement pour le sénat, que le consul refusait de convoquer, les Massaliotes implorèrent l'assistance de Rome contre leurs voisins. Fulvius partit avec une armée; on avait aussi éloigné Caïus en l'exilant comme proquesteur dans la Sardaigne, où une insurrection venait d'éclater[4], et les habitants de Frégelles ayant voulu arracher par la force ce qui était refusé à leurs prières, une armée marcha contre eux sous la conduite du préteur Opimius. La ville, trahie par un des siens, Numitorius Pullus, fut prise et détruite: elle ne s'est jamais relevée[5]. Cette exécution sanglante arrêta pour trente-cinq ans le soulèvement de l'Italie (125).

IV. — CAÏUS GRACCHUS.

Caïus avait vingt et un ans à la mort de son frère. Plus impétueux, plus éloquent, d'une ambition peut-être moins pure, il donna à la lutte commencée par Tiberius des proportions plus grandes. Celui-ci n'avait voulu que soulager la misère des pauvres : Caïus prétendit changer toute la constitution. D'abord il avait paru répudier le sanglant héritage de son frère; mais une nuit, dit Cicéron, il crut entendre sa voix : « Caïus, pourquoi différer? ta destinée sera la mienne :

[1] Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, X, 3. Voyez plus loin la guerre Sociale.
[2] Val. Max., III, iv, 5.
[3] Cic., *Phil.*, III, 6.
[4] Tite Live, *Epit.* LX.
[5] On n'est pas certain du lieu où elle s'élevait, probablement en face de Ceprano, mais sur la rive gauche du Liris.

combattre et mourir pour le peuple[1]. » Cependant il voyait le nombre de ses partisans croître avec celui des assignations de terres : entre les années 131 et 125, le cens s'augmenta de soixante-seize mille citoyens[2], qui devaient leur aisance à la loi Sempronia. Aussi la première fois qu'il parla en public, de vifs applaudissements l'accueillirent et ranimèrent sa confiance ; il soutint les lois de Carbon[3], et, en 127, il brigua la questure. Le sort le désigna pour accompagner en Sardaigne le consul Oreste (126). Tel était l'ascendant de son nom sur les alliés, que la province ayant, dans une saison mauvaise, refusé au consul, avec l'autorisation du sénat, des vêtements pour ses légionnaires, le questeur alla de ville en ville et obtint d'elles plus qu'il ne leur avait été demandé. A sa considération, le roi de Numidie, Micipsa, envoya dans l'île un grand convoi de blé. Déjà le sénat s'alarmait de ce crédit d'un jeune homme qui seul habillait et nourrissait une armée. Pour empêcher le retour de Caïus, il ordonna au consul de rester dans sa province, même après le licenciement des troupes qu'on fit remplacer par de nouvelles levées. Mais Caïus n'accepta pas cet exil : il courut à Rome, et, quand on l'accusa devant les censeurs d'avoir violé la loi qui retenait le questeur auprès de son général, il se défendit en jetant de la tribune, comme il le disait



Jeune esclave[4].

[1] Plut., *Caius*, 28 et suiv., d'après Cic., *de Divin.*, I, 26. Cf. Val. Max., I, vi, 7.

[2] En 131 : 319 000 ; en 125 : 395 000.

[3] Voy. p. 406.

[4] Buste de bronze. (Roux, *Herculanum et Pompéi*, t. VII, pl. 22.) La beauté de la chevelure ajoutait du prix à la possession de ces sortes d'esclaves. Aussi l'épithète de *comatus*, chevelu, était devenu synonyme de débauché. (Mart., XII, 99.)

lui-même[1], des épées et des poignards : « J'ai fait douze campagnes, et la loi n'en exige que dix ; je suis resté trois ans questeur, et au bout d'une année je pouvais sortir de charge. Dans la province, ce n'est pas mon ambition, mais l'intérêt public qui a réglé ma conduite. Chez moi, il n'y eut jamais ni festins ni jeunes esclaves à belle figure, et à ma table la modestie de vos enfants fut plus respectée que devant les tentes de vos chefs. Personne ne peut dire qu'il m'a donné un as en présent ni rien dépensé pour moi. Aussi les ceintures que j'avais emportées de Rome pleines d'argent, je les rapporte vides. D'autres ont rapporté pleines d'or les amphores qu'ils avaient emportées pleines de vin[2]. » On lui suscita encore d'autres chicanes : on l'ac-



Amphores[3].

cusa d'avoir trempé dans la révolte des Frégellans. C'était le désigner à la faveur des Italiens.

Cependant Cornélie, si forte, sentit, dit-on, son courage faiblir : elle s'effraya de le voir entrer dans la voie de son frère, et tenta de l'arrêter[4]. « Quand donc notre famille cessera-t-elle de délirer? Quand donc aurons-nous honte de troubler la république? Mais, s'il faut absolument qu'il en advienne ainsi, dès que je serai morte, demande

[1] Cic., *de Leg.*, III, 9.
[2] Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, XV, 12.
[3] Musée Campana.
[4] On a attaqué l'authenticité de ces lettres, dont Corn. Nepos nous a conservé quelques fragments. Elle en avait écrit cependant, et d'éloquentes ; car Cicéron les admirait (*Brut.*, 58). Toutefois je suis disposé à croire que le passage cité dans le texte n'est point d'elle.

le tribunat, fais ce que tu voudras, alors je n'en sentirai rien. Tu m'offriras le culte des aïeux, et tu invoqueras la divinité de ta mère; mais ne rougiras-tu pas d'implorer par des prières ces divinités que, vivantes et présentes, tu auras délaissées? Veuille Jupiter ne pas permettre que tu persévères davantage ni qu'il te vienne dans l'esprit une si grande démence; car je crains que tu ne recueilles de ta faute une telle douleur, qu'en aucun temps tu ne puisses être en paix avec toi-même. » Remarquez ces paroles très-romaines et conformes aux croyances de ce peuple sur les mânes et les génies, qui avaient conduit les Grecs à l'apothéose des héros, puis des rois, et qui conduira les Romains à celle des empereurs.

Caïus ne pouvait reculer. Le jour de l'élection des tribuns, tous les clients des nobles, tous les citoyens épars dans l'Italie accoururent. La lutte fut très-vive; les grands ne parvinrent pas à empêcher son élection, mais il n'arriva que le quatrième (123).

Il voulut inaugurer son tribunat en offrant à l'ombre de son frère un sacrifice expiatoire où les ennemis et les meurtriers de Tiberius seraient les victimes. « Où irai-je? s'écriait-il d'une voix puissante qui allait remuer les cœurs jusqu'aux derniers rangs de la foule; où trouverai-je un asile? Au Capitole? Mais le temple saint est inondé du sang de mon frère. Dans la maison de mon père? Mais j'y trouverai une mère inconsolable. Romains, vos pères ont déclaré la guerre aux Falisques parce qu'ils avaient insulté le tribun Genucius. Ils condamnèrent à mort C. Veturius pour ne s'être pas rangé devant un tribun qui traversait le Forum. C'est un usage de nos pères que, quand un citoyen accusé d'un crime capital ne comparaît pas, le héraut aille dès le matin à sa porte, sonne de la trompette et l'appelle par son nom; après cela seulement, les juges peuvent porter la sentence, et, sous vos yeux, ces hommes ont tué Tiberius, ils ont ignominieusement traîné son cadavre par les rues de la ville!... »

Quand il vit le peuple soulevé par ces paroles, il proposa deux lois : la première, dirigée contre Octavius, portait qu'un citoyen frappé par le peuple de destitution ne pourrait être élevé à aucune charge; la seconde, qu'un magistrat, qui aurait mis à mort ou banni sans jugement un citoyen, serait traduit par-devant le peuple. A la prière de Cornélie, il retira la première; mais l'ancien consul Popillius Lænas, le persécuteur des amis de son frère, s'exila dès que la seconde eut été votée. Tiberius avait donné le fatal exemple d'attenter à l'inviolabilité tribunitienne; Caïus, en imprimant à ses deux plébiscites un effet

rétroactif, donna celui de faire servir la loi à des vengeances privées. Un jour Clodius s'en souviendra.

Cette satisfaction accordée aux mânes de son frère, Caïus reprit ses projets en les développant :

Nouvelle confirmation de la loi agraire.

Distributions régulières de blé à moitié prix (6 as $\frac{1}{3}$ le boisseau)[1].

Fourniture gratuite, aux soldats sous les drapeaux, des vêtements militaires, et défense d'enrôler des jeunes gens avant leur dix-septième année révolue[2].

Établissement de nouveaux impôts à l'entrée des marchandises tirées, pour les besoins des riches, des contrées étrangères[3].

Puis des colonies pour les citoyens pauvres.

Pour ceux qui voulaient du travail, en attendant que la loi agraire leur donnât des terres, construction de greniers publics, de ponts et de grands chemins, qu'il traça lui-même à travers l'Italie et qui augmentèrent la valeur des propriétés en donnant plus de facilité pour leur exploitation. Il y plaçait des bornes milliaires qui indiquaient les distances et des montoirs pour que les cavaliers pussent se mettre aisément en selle.



Cavalier romain[4].

En même temps il flattait l'orgueil de la multitude : les rostres étaient placés devant le Comitium, sous l'œil vigilant du sénat, et l'on dit

[1] Dans Tite Live (*Epit.* LX) on lit $\frac{5}{6}$ d'as, *semisses et trientes*; mais les manuscrits autorisent à lire *senos* [*æris*] *et trientes*, comme il a été écrit par le Schol. Bob. *ad Cic. Sext.*, 25. Cf. Mommsen, *Die rœm. Tribus*, p. 179. (Le *modius* vaut, en litres, 8,67.) Dans le commerce, le *modius* valait de 3 à 4 sesterces, c'est-à-dire de 12 à 16 as. (Bœckh, *Metr. Unters.*, p. 420.) Si le prix du *modius* n'avait été que de $\frac{5}{6}$ d'as, Cicéron n'aurait pu dire, au *pro Sestio*, 25, que Clodius en supprimant toute redevance avait fait perdre à l'État le $\frac{1}{5}$ de ses revenus. La quantité livrée à chaque citoyen était de 5 *modii* par mois.

[2] Et peut-être aussi une réduction dans la durée du service militaire obligatoire, ramené de dix à six campagnes.

[3] *Nova portoria* (Vell. Paterc., II, 6). Le *portorium*, ou droit d'entrée, était de 2 $\frac{1}{2}$ pour 100 de la valeur pour les objets ordinaires (Quintil., *Declam.*); pour les objets de luxe, cette taxe montait jusqu'à 12 pour 100.

[4] D'après la colonne de Marc Aurèle.

que jusqu'alors les orateurs qui parlaient du haut de la tribune s'étaient tournés de ce côté, afin de bien montrer que c'était au peuple que passait la puissance. Caïus ne s'adressa jamais qu'à la foule, comme au souverain véritable.

Toutes ces lois étaient excellentes; l'une d'elles cependant a donné lieu à beaucoup de déclamations : le blé vendu au peuple à bas prix. Mais nous aurions bien mal exposé jusqu'à présent l'histoire de Rome si nous n'avions pas fait comprendre que cette mesure, à laquelle le sénat avait eu recours très-souvent, était une conséquence de l'idée même que les Romains se faisaient, et avec eux toute l'antiquité, des droits de la victoire. D'après ces idées, le vaincu devait, pour le rachat de sa vie, une portion de son revenu, qu'il donnait par l'impôt, et une portion de ses terres, qu'il abandonnait au domaine public du vainqueur. De ces terres et de cet argent, celui-ci faisait deux parts : l'une réservée pour les besoins de l'État; l'autre réclamée, au nom de ceux qui, étant, malgré leur dénûment, le peuple souverain, avaient le droit d'appliquer par un vote, au soulagement de leur misère, ces biens acquis en commun sur les champs de bataille, et dont les riches prétendaient avoir seuls la jouissance. Or l'*ager publicus* était maintenant assez étendu, les revenus tirés des provinces assez abondants pour que l'État pût distribuer aux citoyens soit de la terre, soit du blé. A ceux qui consentaient à partir pour une colonie lointaine, Caïus donnait de la terre ; à ceux qui préféraient rester à Rome, il donnait du blé. Sa loi n'était donc qu'une forme particulière de ces lois agraires qu'il faut considérer comme aussi légitimes alors, qu'elles seraient iniques aujourd'hui. Si elle n'avait pas été portée plus tôt, c'est qu'on n'en avait pas eu besoin, tant que la classe des petits propriétaires avait préservé Rome du paupérisme. Mais les institutions changent avec les mœurs : par la formation d'un peuple famélique, l'assistance de l'État devint une nécessité sociale que le second Caton, un des chefs de l'aristocratie, reconnut lui-même lorsqu'il reprit la loi de Caïus pour la rendre plus libérale. Cette assistance que nous donnons à nos pauvres par esprit de charité, la société romaine l'accordait aux siens par esprit de justice, d'une justice telle, du moins, qu'on la concevait en ce temps-là[1].

[1] Par la suppression, après la conquête de la Macédoine, du seul impôt que payassent les citoyens, *tributum ex censu*, Rome avait déclaré vouloir vivre aux dépens de ses sujets, qui solderaient l'armée et l'administration du peuple romain. Les *frumentationes* furent une conséquence de ce principe ; les sujets, par leurs tributs en nature, fourniront une partie de la subsistance de leurs maîtres. Remarquez que tout citoyen habitant Rome, qu'il fût riche ou

Après avoir gagné par ces innovations populaires l'armée, les tribus rustiques et le petit peuple de Rome, Caïus commença la lutte politique contre les privilégiés. Depuis l'année 179, les nobles et les riches avaient ressaisi la prépondérance dans l'assemblée centuriate; pour la leur arracher, sans bouleverser encore une fois cette institution, le tribun fit décréter qu'à l'avenir le sort désignerait l'ordre dans lequel les centuries voteraient. Les dernières pouvaient être ainsi appelées les premières, et la majorité ne dépendait plus du vote des riches. Le vote de la centurie qui allait la première au suffrage, *centuria prærogativa*, avait aux yeux des Romains une importance particulière, parce qu'il semblait résulter d'une sorte d'inspiration divine[1]; et le sort, qui dispensait maintenant cet avantage, est de sa nature très-démocratique. De nouveaux articles ajoutés à la loi *Porcia* défendirent à tout magistrat de jamais rien entreprendre contre un citoyen sans l'ordre du peuple. C'était enlever au sénat la faculté de recourir à la dictature ou à ces commissions extraordinaires, comme celle qui avait été si dure pour les partisans de Tiberius.



Distribution gratuite au peuple[2].

pauvre, ἑκάστῳ τῶν δημοτῶν (App., *Bell. civ.*, I, 21), *viritim* (Cic., *Tuscul.*, III, 20), avait droit à ces distributions; mais il fallait s'y présenter en personne, comme fit un jour le consul Pison (Cic., *ibid.*). Cette obligation devait empêcher les riches de venir tendre la main, mais elle confirme ce que nous disons du caractère des lois *frumentaires* : le blé des prestations était la propriété des citoyens, tout aussi bien que les tributs payés en espèces. L'un les aidait à vivre, les autres défrayaient les services publics.

[1] .... *Prærogativam omen comitiorum* (Cic., *de Divin.*, I, 45 ; II, 40). On a soutenu que l'on ne tirait au sort qu'une des soixante-dix centuries de la première classe sur la nouvelle assemblée centuriate. (Voy. t. Ier, p. 529, n. 2.) Une si petite réforme n'eût pas mérité que Caïus s'en occupât, car elle n'aurait à peu près rien changé.

[2] D'après une médaille agrandie de Nerva. L'empereur en personne est assis, à gauche, sur une estrade élevée (*suggestum*); devant lui, l'officier chargé de la distribution des secours donne du pain à un citoyen qui monte les degrés, tandis qu'un autre officier ou magistrat présente

Un changement bien autrement grave fut celui qui donna aux chevaliers toutes les places de juges, dans les causes criminelles portées devant les *quæstiones perpetuæ* [1].

Dans une république, le pouvoir judiciaire est peut-être le plus important. S'il tombe aux mains d'un parti, il devient un instrument de persécution et d'injustice. Aussi, dans les cités italiennes du moyen âge, le *podestat* n'était-il jamais un citoyen, mais un étranger. A Rome, quand le sénat avait les jugements, *judicia publica*, c'est-à-dire quand il réunissait les deux pouvoirs, l'exécutif et le judiciaire, avec une part considérable de l'autorité législative, les gouverneurs étaient à peu près assurés de l'impunité. En ce moment même, les envoyés de plusieurs provinces demandaient vainement justice d'Aurelius Cotta, de Salinator et de Manius Aquillius [2]. Et puis ces juges sénatoriaux n'étaient pas tous de très-graves personnages. Un orateur les montre allant à leur fonction après de joyeux festins avec des courtisanes. « Quand la dixième heure [3] approche, ils envoient un esclave au Forum pour savoir ce qu'on a fait, qui a parlé pour, qui a parlé contre et comment les tribus ont voté. Le moment venu, ils se rendent au Comitium, afin de n'avoir pas à payer l'amende, et en route il n'est point d'amphore au coin des ruelles qu'ils ne remplissent [4]. Ils arrivent au tribunal de fort mauvaise humeur. « Allons, disent-ils, qu'on plaide. » Ils font appeler les témoins, et en attendant retournent aux amphores [5]; puis, demandent les pièces du procès, et, appesantis par le vin, peuvent à peine lever la paupière. Enfin ils votent en s'écriant : « Qu'avons-nous

à l'inspection de l'empereur le bon (*tessera*) qu'a remis le citoyen. Une statue de Mars domine toute la scène.

[1] Voyez, dans les *Verrines*, l'importance politique que Cicéron attribue aux tribunaux : ....*ejusmodi respublica debet esse et erit, veritate judiciorum constituta, ut....* (*II in Verr.*, III, 69). Au dernier siècle de la république, et peut-être dès l'année 129 (?), les chevaliers avaient dû renoncer au cheval public, c'est-à-dire sortir de l'ordre équestre, quand ils entraient au sénat. Pour être chevalier, il fallait posséder au moins 400 000 sesterces.

[2] Ὁ τὴν Ἀσίαν ἑλών (App., *Bell. civ.*, I, 22).

[3] Le jour de Rome se divisant, été comme hiver, en 12 parties, les heures différaient de longueur selon les saisons. Ainsi, au solstice d'été, la 1re heure commençait à $4^h\ 27'$ et finissait à $5^h\ 42'\ 30''$; la 12e à $6^h\ 17'\ 30''$ et finissait à $7^h\ 33'$. Au solstice d'hiver, la 1re heure était à $7^h\ 33'$ et finissait à $8^h\ 17'\ 30''$; la 12e à $3^h\ 42'\ 30''$ et finissait à $4^h\ 27'$. La 10e, dont il est parlé au texte, répondait donc à $3^h\ 46'\ 30''$ en été, et à $2^h\ 13'\ 30''$ en hiver. (Ideler, *Handbuch der Chronologie.*)

[4] Martial, XII, 48. Le contenu était utilisé par les foulons pour le blanchiment des toges. (Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 17.)

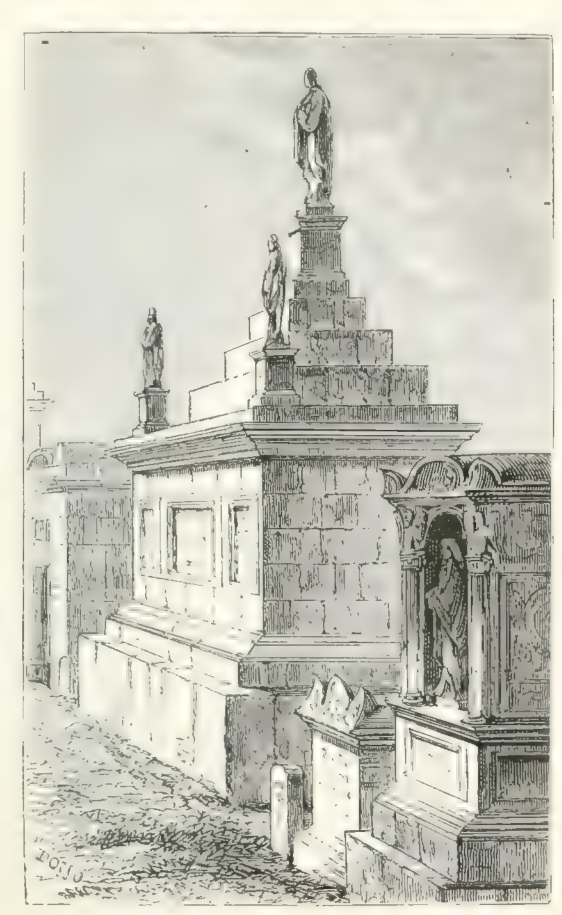
[5] *Quippe qui vesicam plenam vini habent* (Discours du chevalier romain Titius, en 161, à l'appui de la loi Fannia, dans Macrobe, *Sat.*, II, IX, 12).



Bas-relief du *Forum Romanum* représentant une scène : un juge dans une basilique, un orateur sur les Rostres.

« à faire de toutes ces sottises? Allons boire un bon vin de Grèce « miellé et manger une grive grasse, avec un loup de mer pris entre « les deux ponts[1]. »

Caïus profita de tous ces scandales pour proposer sa loi, qui allait séparer du sénat une partie des riches et mettre les gouverneurs de province à la merci des banquiers, *argentarii*. Si les chevaliers, en effet, remplissaient seuls les tribunaux, les publicains n'avaient pas à craindre qu'on se risquât à appeler de leurs exactions, et les gouverneurs intègres étaient placés, comme le sera le vertueux Rupilius, sous le coup d'une sentence capitale.



Tombeau d'un *argentarius*[3].

En provoquant cette révolution judiciaire, Caïus porta une rude atteinte à la moralité publique. Si les sénateurs ne rendaient pas bonne justice, les hommes d'argent la vendirent, et les nobles descendaient rarement à ces honteux marchés[2]. Sans doute il avait prévu ce danger et les reproches des vieux Romains, qui lui criaient : « La république a maintenant deux têtes[4], la guerre civile sera donc éternelle? » Mais,

[1] Le loup de mer qui s'était engraissé des immondices du Tibre avait une grande réputation.

[2] Cependant le préteur Hostilius Tubulus, que Cicéron appelle le plus vil des hommes, vendit sa voix dans un jugement criminel (142); il fut accusé, condamné à mort et s'empoisonna dans sa prison. (Cic., *ad Att.*, XII, 5; *de Fin.*, II, 16, et Asconius, *in Cicer. Scauro*, p. 23, édition d'Orelli.)

[3] Canina, *la Prima parte della via Appia*, t. II, pl. XXII, fig. 6.

[4] *Bicipitem ex una fecerat civitatem* (Flor., III, 17; cf. Vell. Pat., II, 6). Ce changement était

son frère ayant échoué en cherchant à tirer du peuple, par la reconstitution de la petite propriété, une classe moyenne qui tînt la balance égale entre le sénat et la foule, Caïus se résigna à former cet ordre intermédiaire d'hommes qui tenaient au peuple par leur origine, aux nobles par leurs richesses. Malheureusement ce n'était pas créer une classe nouvelle, mais un parti nouveau[1]. Les gens de finance, chevaliers et publicains (ces deux mots sont maintenant à peu près synonymes[2]), formaient déjà une corporation puissante à laquelle il eût fallu donner tout autre chose que les jugements, pour laisser la justice en dehors des querelles de partis. Mais Caïus ne pouvait faire descendre plus bas des fonctions jusqu'alors réservées aux premiers de l'État[3]. Dans un demi-siècle seulement l'on comprendra que, pour être impartiale, la justice doit être confiée non à une classe de citoyens, mais aux plus intègres citoyens de toutes les classes. Et puis, pour Caïus, dans cette réforme, la question politique voilait la question d'équité; toute arme lui était bonne contre les grands. Il pensait que ce qu'il ôtait au sénat profiterait au peuple et à la liberté, et que les chevaliers, reconnaissants, l'aideraient dans ses autres desseins. « D'un coup, disait-il, j'ai brisé l'orgueil et la puissance des nobles. » Ceux-ci le savaient et le menaçaient de leur vengeance. « Mais, répondait-il, quand vous me tueriez, arracheriez-vous de vos flancs le glaive que j'y ai enfoncé[4]? » Et, malgré le jugement sévère de Montesquieu, qui écrivait dans cet esprit parlementaire si hostile aux *traitants*, malgré les faits trop avérés de sentences iniques rendues par les nouveaux juges, on peut applaudir à cette tentative de Caïus pour

si grave, que Tacite réduit presque à cette seule question la rivalité de Marius et de Sylla.... *de eo vel præcipue bellarent* (*Ann.*, XII, 60). Cicéron dit aussi, dans le *pro Font.*, 3 : *Quum.... maximi exercitus civium dissiderent de judiciis ac legibus.* Plutarque (*Caïus*, 3) dit que l'*album* des juges comprit trois cents sénateurs et trois cents chevaliers; il se peut que dans une première rogation Caïus ait fait cette concession au sénat, mais il l'aura supprimée dans une seconde, car on ne comprendrait pas, sans cela, toute l'importance qu'eut cette réforme. Appien (*Bell. civ.*, I, 22) affirme, d'ailleurs, qu'il fit passer, des sénateurs aux chevaliers, les charges de judicature. Ce fut lui sans doute qui fixa à 400 000 sesterces le cens équestre.

[1] Les jugements devinrent si bien une arme entre les mains des partis, que *sept fois*, dans l'espace de cinquante-trois ans, on changea l'organisation des tribunaux. Chaque changement correspond à une révolution dans l'État.

[2] Cicéron dit lui-même : *publicani, hoc est, equites Romani* (*II in Verr.*, III, 72).

[3] Une *lex Servilia repetundarum* (*C. I. L.*, t. I, n° 198) et une autre *lex Acilia*, toutes deux d'une époque incertaine, mais postérieures à Caïus, arrêtèrent diverses dispositions pour la nouvelle organisation judiciaire.

[4] *Exc. Vat.*, II, 10, 115, ad Diod., XXXVIII, 9. Voyez, dans Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, XI, 10, d'autres paroles bien amères contre le sénat.

créer ce que Napoléon appelait, un grand corps intermédiaire. Sans elle peut-être la république fût tombée plus vite, car ce fut avec l'ordre équestre que Cicéron combattit Catilina. Il est vrai qu'il eût mieux valu pour le monde que cette agonie de la liberté eût duré moins longtemps[1].

Caïus croyait avoir raffermi la constitution; pour assurer l'empire en intéressant à sa cause un peuple nombreux, il proposa de donner aux alliés latins le droit d'aspirer aux magistratures romaines, *jus honorum*, et aux Italiens celui de suffrage. Les forces du parti démocratique allaient être, par cette mesure, singulièrement accrues, mais l'élément aristocratique devait se fortifier aussi de tous les nobles alliés, que leur fortune classerait dans l'ordre équestre; et le sénat avec sa noblesse, les chevaliers avec leur pouvoir judiciaire, seraient assez forts pour contenir la foule et conserver l'équilibre.


Guerrier trouvé près de Tarente[2].

Ainsi, aux soldats des vêtements gratuits, aux pauvres des tribus urbaines du blé, à ceux des tribus rustiques des terres, aux Latins l'entrée des charges publiques, aux Italiens l'espérance du droit de cité, aux chevaliers les jugements, c'est-à-dire les pauvres soulagés, les opprimés défendus et une tentative pour établir l'équilibre dans l'État : tels sont les actes de ce tribunat mémorable. Caïus avait donc réalisé ce qu'avaient voulu son frère et son beau-frère, Tiberius et Scipion Émilien. Il semblait plus grand qu'eux, et, à le voir entouré sans cesse de magistrats, de soldats, de gens de lettres, d'artistes, d'ambassadeurs, on eût dit un roi dans Rome. Il l'était en effet par la faveur du peuple, par la terreur des nobles, par la reconnaissance des

[1] Il n'y a pas contradiction entre ceci et ce qui a été dit plus haut, que les publicains aideront César contre l'oligarchie républicaine. Ils restèrent, tout en servant des hommes différents, fidèles au même principe de conservation : alliés de Cicéron contre les complices de Catilina, qui ne voulaient que le pillage; alliés de César contre un gouvernement débile, qui les ruinait en laissant l'empire se désorganiser.

[2] Jolie statuette en bronze de la collection de M. Grean, exposée au Trocadéro en 1878.

chevaliers[1] et des Italiens; il voulut l'être aussi par l'amour des provinciaux. Le propréteur avait envoyé d'Espagne des blés extorqués aux habitants : Caïus leur en fit rendre le prix. Les consuls se faisaient assigner par le sénat, pour y être envoyés gouverneurs, une province à leur convenance, celle qui prêtait le plus au pillage ou à l'ambition militaire : il fit décréter que les provinces seraient désignées avant l'élection des consuls, pour que l'intérêt seul de l'État, non celui des élus, fût désormais consulté[2]. Il voulait aussi relever Capoue, Tarente, et, malgré les imprécations prononcées contre ceux qui rebâtiraient Carthage, envoyer une colonie sur ses ruines[3], afin de bien montrer au monde l'esprit nouveau de libéralité et de grandeur qui allait régner dans les conseils de Rome[4].

Tiberius avait prétendu régler l'organisation financière de l'Asie pergaméenne, tout récemment acquise, et n'en avait pas eu le temps. Caïus reprit son dessein et fit décider par un plébiscite que les dîmes de l'Asie seraient affermées à Rome par les censeurs, règlement où l'on n'a voulu voir qu'une faveur aux publicains, mais qui, à en juger d'après l'esprit général des réformes du tribun, doit avoir été, au moins à l'origine, une bonne mesure pour la nouvelle province.

Pour consolider son pouvoir et son ouvrage, Caïus demanda au peuple de nommer consul son ami Fannius Strabon. Quant à lui, il n'eut pas même besoin de solliciter sa réélection au tribunat ; le peuple l'y porta par d'unanimes suffrages. Les nobles étaient atterrés; mais, connaissant la mobilité et l'égoïsme de la foule, ils dressèrent contre Caïus un plan de campagne qui eut bientôt ruiné sa popularité : ce fut de se montrer plus populaires que lui-même. Ils subornèrent un des nouveaux tribuns, Livius Drusus, qui, à chaque proposition de son collègue, en fit une, au nom du sénat, plus libérale. Caïus avait demandé l'établissement de deux colonies : Livius proposa d'en fonder douze de trois mille citoyens chacune. Il avait assujetti à une rente annuelle pour le trésor les terres distribuées aux pauvres : Livius la supprima. Il voulait donner le droit complet de cité aux Latins : Livius

[1] Le peuple lui avait laissé le droit de choisir lui-même les trois cents chevaliers qui seraient juges. (Plut., *Caïus*, 5-7.)

[2] Sall., *Jug.*, 27 ; Cic., *de Prov. cons.*, 2, 15.

[3] Ce fut la première tentative pour appliquer aux provinces le système qui avait si bien réussi en Italie, et qui devait propager dans tout l'empire la race latine.

[4] Je dois avertir qu'il est impossible de distinguer les lois qui appartiennent à son premier tribunat de celles qui furent portées dans le second. C'est, au reste, une question sans importance.

opposa son véto, mais demanda et obtint que désormais aucun soldat latin ne pourrait être battu de verges. Dans son activité, Caïus se mettait de toutes les commissions, puisait dans le trésor pour les travaux qu'il avait fait voter et les dirigeait lui-même, se montrant partout, se mêlant à tout. Drusus, au contraire, affectait de se tenir aux stricts devoirs de sa charge; et cette réserve, cette probité qui ne voulait pas donner prise même au plus léger soupçon d'ambition ou d'avidité, charmaient la foule, qui se plaît aux contrastes et court à tout spectacle nouveau.

Fannius aussi était passé aux grands et combattait celui qui lui avait valu le consulat. Contre la proposition d'accorder la pleine franchise aux Latins, il prononça un discours fort admiré encore du temps de Cicéron, mais dont un fragment qui nous reste montre qu'il suffisait d'exciter les appétits de la tourbe du Forum pour empêcher un acte conforme à la politique traditionnelle de Rome : l'élargissement progressif de la cité. « Ah! vous croyez qu'après que vous aurez donné la cité aux Latins, vous resterez ce que vous êtes aujourd'hui, que vous aurez la même place dans les comices, dans les jeux, dans les amusements publics (et il ajoutait sans doute : dans les distributions)? Ne voyez-vous pas que ces hommes rempliront tout[2] » et prendront tout? Il ne fallait pas de plus nobles paroles avec des gens qui ayant, comme leur disait Caton, plus de ventre que d'oreille, se vendaient au plus offrant.


Junon[1].

Fatigué de cette lutte étrange où tous les coups portaient sur lui, Caïus partit pour conduire six mille colons romains à Carthage, qu'il appela *Junonia*, la ville de Junon[3]. Cette absence, imprudemment pro-

[1] Statuette de bronze, du cabinet de France, n° 3199 du catalogue. La main droite n'est pas intacte.

[2] Meyer, *Orat. Rom. frag.*, p. 191.

[3] J'ai montré, au tome Ier, page 503, note 4, la légende d'Énée reçue en Italie dès le milieu

longée durant trois mois, laissait le champ libre à Drusus. Il sut montrer aux chevaliers qu'ils n'avaient plus qu'à perdre dans l'alliance de ce tribun, exécuteur de la loi agraire; et au peuple, que le sénat, plus libéral que Caïus, ne le dégradait pas en lui associant les Italiens. Lorsque Caïus reparut, sa popularité était ruinée, ses amis menacés, les chevaliers détachés de lui, et l'un de ses plus violents ennemis, le destructeur de Frégelles, Opimius, proposé pour le consulat. Dès lors il fut aisé de prévoir que la tragédie où Tiberius avait péri allait recommencer. Caïus quitta sa maison du Palatin pour se loger au milieu du peuple, près du Forum, et appela autour de lui les Latins. Mais un édit des consuls chassa de Rome tous les Italiens. Le tribun protesta contre ce décret, sans oser toutefois en arrêter l'exécution. Sous ses yeux, un de ses amis, un de ses hôtes, fut traîné en prison, et il ne l'empêcha point. Sa confiance diminuait, bientôt son pouvoir lui échappa; il ne put obtenir sa réélection à un troisième tribunat (122).


Opimius[1].

Le nouveau consul, pour l'irriter et le pousser à quelque acte qui légitimât la violence, parla tout haut de casser ses lois, et ordonna une enquête sur la colonie de *Junonia*. Aussitôt on raconta tous les présages funestes dont le sénat avait besoin : une enseigne arrachée par le vent des mains qui la tenaient et brisée ; les entrailles de la victime enlevées de l'autel par une trombe furieuse et jetées hors de l'enceinte tracée; les bornes mêmes de la cité déterrées par les hyènes et emportées au loin. Les dieux ne voulaient évidemment pas que la ville maudite se relevât, et celui qui avait proposé de la reconstruire était un sacrilége envers les immortels et envers Rome. Il fallait se défendre ou s'attendre à périr. Le premier sang fut versé par les partisans de la réforme. Ils tuèrent un certain Antyllius, qui, selon les uns, avait pris les mains de Caïus et le suppliait d'épargner sa patrie,


Junon diadémée, avec l'égide de Minerve[2].

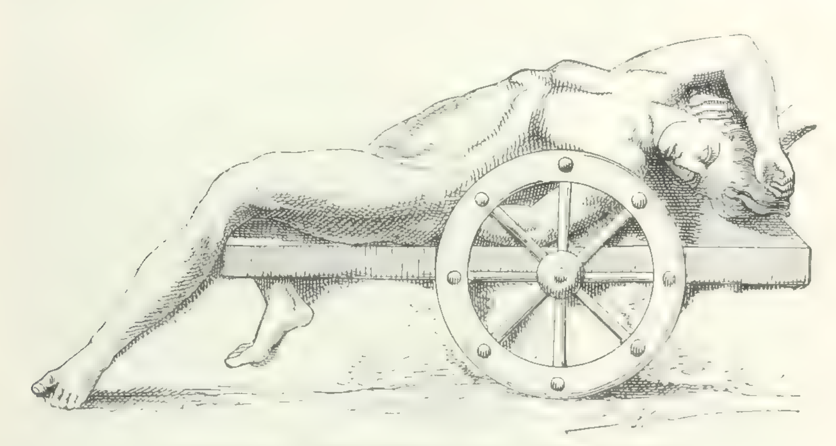
du troisième siècle; le nom donné par Caïus à Carthage fait allusion à l'autre partie de la légende recueillie par Virgile, la haine de Junon contre les Troyens fugitifs.

[1] L. OPEIMI ROMA. Victoire dans un quadrige. Revers d'un denier de la famille Opimia. Le consulat d'Opimius (121) fut remarquable par l'extrême chaleur de l'automne et l'excellence du vin qu'on récolta et qui resta fameux sous le nom de *vinum Opimianum*. On en conservait encore du temps de Pline (*Hist. nat.*, XIV, 4).

[2] Sardonyx à deux couches, du cabinet de France, n° 10 du catalogue.

mais qui, selon d'autres, licteur du consul, avait insulté l'ancien tribun et ses amis, en leur criant : « Mauvais citoyens, faites place aux honnêtes gens. »

Une pluie violente qui survint sépara les deux partis; le lendemain, au point du jour, Opimius convoqua le sénat. Pendant qu'il se rassemble, des gens apostés par le consul mettent sur un lit le corps nu d'Antyllius, le promènent par la ville avec pleurs et lamentations et le déposent aux portes de la curie. Les sénateurs quittent la séance pour contempler ce cadavre qui leur est si utile et l'entourent en gémissant, honorant d'une fausse douleur la mort d'un mercenaire, eux qui naguère faisaient traîner par les rues et jeter au Tibre le petit-fils



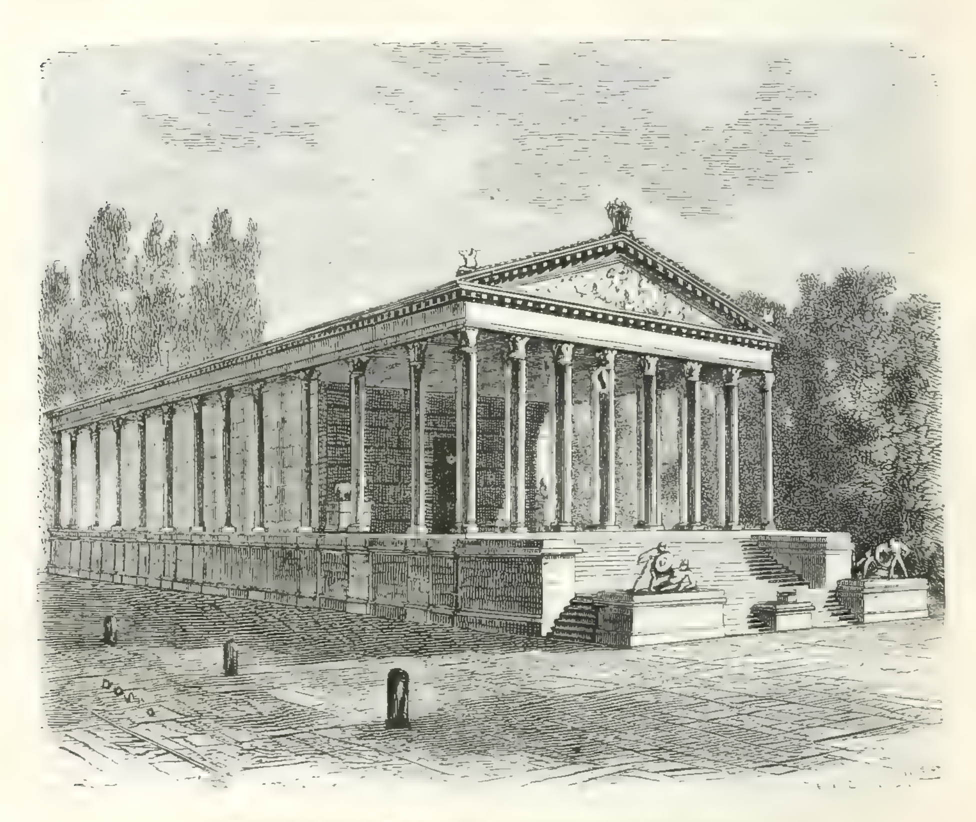
Cadavre sur un chariot (bas-relief d'un tombeau à Rome).

du vainqueur de Zama. Rentrés en séance, ils investirent Opimius de la puissance dictatoriale par la formule *Caveat consul*, et lui ordonnèrent d'abattre « les tyrans ».

Il y avait eu mort d'homme : il fallait donc un jugement, et les accusés paraissant vouloir s'y soustraire par la force, le sénat avait pour lui les apparences de la légalité. Par la promenade du cadavre, il avait ému une partie du populaire; par une promesse d'amnistie pour ceux qui déserteraient avant le combat, il en détacha une autre; le décret « contre les tyrans » acheva d'isoler les démocrates, en servant de prétexte à toutes les lâchetés, surtout à celles des riches, des publicains, qui devaient tant à Gracchus et qui ne firent rien pour lui.

Durant la nuit, Opimius avait fait occuper par des archers crétois le Capitole et le temple des Dioscures, d'où il commandait tout le Forum. Il enjoignit aux sénateurs et aux chevaliers de leur parti d'aller

chercher des armes, d'en donner à leurs esclaves et d'amener les plus vigoureux. Ils s'empressèrent d'obéir, même le vieux Metellus, le vainqueur de la Macédoine et de la Grèce, qui revint portant l'épée et le bouclier. De l'autre côté aussi, on se prépara au combat, mais au milieu des cris, sans ordre ni résolution. Le consulaire Fulvius, un des triumvirs pour l'exécution de la loi agraire, avait armé ses gens des dépouilles gauloises suspendues dans sa maison, et s'était établi sur



Temple des Dioscures (p. 427) (restauration de M. Dutert).

l'Aventin, l'antique citadelle des plébéiens; il y fut rejoint par une troupe d'affranchis et de paysans que Cornélie envoyait à son fils déguisés en moissonneurs. Sur sa route Fulvius avait appelé les esclaves à la liberté[2]. Au temps de leur puissance, ces réformateurs n'avaient rien vu au delà des misères du peuple; opprimés à leur tour, ils se souvenaient, au dernier moment, d'hommes plus malheureux encore, et ils ajoutaient un nouveau grief à tous ceux qui inspiraient aux grands une haine si furieuse.

Caïus répugnait à une lutte violente; il voyait bien que l'heure

suprême était arrivée, et son sacrifice était fait : ces Romains savaient mourir. Mais, avec lui, ses grands projets allaient aussi tomber. Avoir eu l'ambition et le pouvoir de régénérer sa patrie et sentir que bientôt il ne resterait rien de si généreux efforts, c'était la douleur profonde qui déchirait son âme. La veille, en revenant du Forum, il s'était arrêté devant la statue de son père, l'avait contemplée longtemps, et on avait vu des larmes couler silencieuses sur son visage. Au matin, il sortit de sa maison, en toge et n'ayant qu'un petit poignard



Le mont Aventin et les restes du *ponte Rotto*[1].

à la ceinture, non pour combattre, mais pour rester maître de sa vie, ou plutôt de sa mort. Sa femme Licinia voulut l'arrêter sur le seuil, il se dégagea doucement de ses étreintes. Lorsqu'il s'éloigna, elle tomba sans mouvement, et ses esclaves la portèrent évanouie chez son frère Crassus.

[1] Le *ponte Rotto*, anciennement *pons Æmilius* (?), achevé sous la censure du second Africain (142), semble avoir été construit en vue de suppléer le pont *Sublicius* qui était en bois et que l'on conservait pour des motifs religieux, mais dont les marchands ne se servaient pas. (Voy. t. Ier, p. 28, 53 et 79.) Gravure de l'*Énéide* de la duchesse de Devonshire.

Sur le conseil de Caïus, Fulvius envoya aux sénateurs le plus jeune de ses fils, un caducée à la main : c'était un bel enfant, et quelques-uns se laissaient toucher aux propositions d'accommodement qu'il redisait au milieu de ses larmes. Opimius répondit durement que des coupables ne parlementaient pas, mais venaient se livrer, seul moyen d'adoucir une juste colère. Caïus voulait se rendre au sénat, demander des juges, plaider encore une fois, avec sa cause, celle du peuple ; ses amis l'en empêchèrent, et Fulvius renvoya son fils pour obtenir au moins quelques garanties. Le consul, impatient d'en finir, retint l'enfant et marcha sur l'Aventin avec une infanterie nombreuse et ses Crétois, dont les flèches eurent bientôt mis en fuite ces bandes sans courage qu'une promesse d'amnistie avait réduites de moitié. Fulvius et l'aîné de ses fils, réfugiés dans un bain abandonné, y furent découverts et massacrés[1].

Caïus n'avait point pris part au combat. Retiré dans le temple de Diane, il se serait donné la mort si deux de ses amis, Pomponius et Licinius, ne lui avaient arraché le poignard. A l'approche de l'ennemi, ils l'entraînèrent vers le pont Sublicius et lui firent prendre les devants, tandis qu'eux-mêmes s'arrêtaient à l'entrée de l'étroit passage et s'y faisaient tuer pour retarder la poursuite. Caïus fuyait avec un seul esclave, Philocratès, et, dans ce peuple hébété, pas un bras ne se levait pour le défendre ; s'il avait trouvé un cheval, il eût échappé ; il en demandait un avec instance, mais on se contentait de l'encourager dans sa fuite du geste et de la voix, « comme s'il se fût agi de gagner aux jeux le prix de la course. » Il se jeta dans le bois des Furies et se fit tuer par son esclave, qui se poignarda sur le corps de son maître. Opimius avait promis de payer la tête de l'ancien tribun son pesant d'or. Un ami du consul, Septimuleius, en fit sortir la cervelle, coula du plomb à la place, et reçut les 17 livres 8 onces d'or qu'elle pesait. Même promesse avait été faite pour celle de Fulvius. Mais ce furent de petites gens qui l'apportèrent, on ne leur donna rien. Ce jour-là, trois mille hommes périrent : ceux qu'on ne tua pas dans l'action furent étranglés en prison. Le jeune Fulvius, arrêté avant le combat, fut égorgé de sang-froid. On rasa leurs maisons ; on confisqua


Fulvius[2].

[1] Les soldats d'Opimius avaient menacé d'incendier tout le quartier, si on ne leur découvrait pas la retraite de Fulvius (App., *Bell. civ.*, I, 26).

[2] CN. FOLV. M. CAL. Q. MET. Victoire dans un bige. Revers d'un denier de trois familles réunies, Fulvia, Caledia, Cæcilia (Metellus)

leurs biens; on défendit aux veuves de porter le deuil; on prit même sa dot à la femme de Caïus (121).

Plus tard, le peuple dressa aux Gracques des statues, et éleva des autels dans les lieux où ils avaient péri. Longtemps on y fit des sacrifices et des offrandes. Cette tardive reconnaissance consola Cornélie, trop fidèle peut-être à son grand caractère. Retirée dans sa maison du cap Misène, au milieu des envoyés des rois et des lettrés de la Grèce, elle se plaisait à raconter à ses hôtes surpris la vie et la mort de ses deux fils, sans verser une larme et comme si elle eût parlé de quelques



Ruines à Misène (gravure de la Bibliothèque nationale).

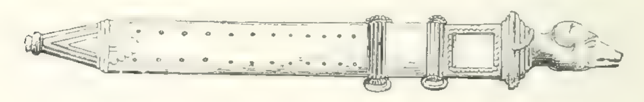
héros des anciens temps. Seulement on l'entendait quelquefois ajouter au récit des exploits de son père l'Africain : « Et les petits-fils de ce grand homme étaient mes enfants. Ils sont tombés dans les temples et les bois sacrés des dieux. Ils ont les tombeaux que leurs vertus méritent, car ils ont sacrifié leur vie au plus noble but, au bonheur du peuple. »

L'histoire doit-elle parler comme Cornélie? Oui, puisque Rome, devenue un monde, ne pouvait conserver la constitution qui avait servi à l'humble cité des Sept Collines. Les Gracques tentèrent d'opérer cette révolution par les voies légales : ils n'y réussirent pas; d'autres l'essayeront par les armes. Caïus est le précurseur des Césars par sa lutte

contre l'aristocratie et par la nature de son pouvoir : car la plus importante des prérogatives impériales sera la puissance tribunitienne, celle même dont Caïus était revêtu, et que de nos jours les Napoléons ont reprise par les plébiscites. Ses deux tribunats furent une royauté véritable, mais sans l'élément militaire que les empereurs y mêleront et qui perdra l'empire. Il avait constitué une *tyrannie* populaire dans le sens grec du mot, et s'il avait réussi, on aurait vu un pouvoir civil s'élever, dans l'intérêt de tous, citoyens, alliés et provinciaux, au-dessus de la faction des grands[1].

Rome va se débattre un siècle entier au milieu des égorgements, des proscriptions et des ruines contre cette inévitable solution du problème de ses destinées, que la guerre civile fit sanglantes et que Caïus aurait pu faire pacifiques. Mais qui jeta Rome dans cette voie douloureuse? Ceux qui ouvrirent l'ère des révolutions, en assassinant les tribuns dont les lois auraient assuré aux Romains, pour plusieurs générations, le repos et la liberté. Les violences exercées contre les Gracques et leurs amis en susciteront d'autres, et, comme la justice était du côté des premières victimes, ce seront les fils des meurtriers qui subiront l'expiation dernière. La logique de l'histoire veut que toute grande faute, politique ou sociale, soit punie.

[1] Dans son traité *de la Propriété d'après le Code civil*, M. Troplong a dit, à la page 97 : « Les Gracques demandaient que les terres de l'*ager publicus* fussent retirées des mains des patriciens, en vertu du droit de retour réservé par l'État, et qu'elles fussent divisées entre les citoyens pour former des propriétés privées. C'était une idée généreuse, juste, utile et démocratique dans le bon sens du mot.... Si Rome périt.... c'est peut-être parce que la politique de ces grands citoyens ne fut pas écoutée. »



Épée trouvée à Pompéi.

CHAPITRE XXXIX

LA RÉACTION ARISTOCRATIQUE; COMMENCEMENTS DE MARIUS; JUGURTHA (121-106).

I. — RÉACTION ARISTOCRATIQUE.

Quand on eut jeté au Tibre les trois mille cadavres, étanché le sang des rues et payé le prix du meurtre, le farouche Opimius, pour éterniser le souvenir de cette odieuse victoire, fit frapper une médaille qui le représenta sous les traits d'Hercule, avec une massue et la couronne triomphale. Ensuite il purifia la ville par des lustrations, et voua un temple à la Concorde[1] : parodie dérisoire du dernier acte de la vie de Camille. Mais Camille n'avait pas égorgé Licinius; il avait fermé l'ère des troubles; Opimius ouvrait celle des proscriptions.



Hercule avec sa massue[2].

Cependant les grands n'osèrent user trop vite de leur victoire; ils mirent quinze ans à renverser l'œuvre des Gracques. Après avoir intimidé le triumvir Papirius Carbon, le seul qui restât des amis de Caïus, ils le déshonorèrent, en le chargeant de défendre Opimius, cité par un tribun

[1] Ce temple fut reconstruit en marbre blanc par Tibère et restauré par Septime Sévère. Il en reste de magnifiques fragments, qui ont aidé à en faire la restauration que nous avons donnée au tome Ier, page 265.

[2] Statuette de bronze trouvée près de Valenciennes et maintenant au musée Archéologique

pour répondre du meurtre de tant de citoyens. L'année d'après, ils le firent accuser lui-même par le jeune Crassus. Opimius avait été acquitté ; Carbon n'échappa à une condamnation que par une mort volontaire. Quant aux lois, elles furent successivement modifiées et rapportées. La permission accordée à chacun de vendre son lot fit en peu de temps revenir aux riches presque toutes les terres partagées. Puis le tribun Thorius fit passer cette loi : « On cessera de diviser le domaine public, les détenteurs resteront en possession de ce qu'ils conservent encore, à la condition de payer une redevance qui sera distribuée au peuple. » C'était une taxe des pauvres. Le peuple de Rome, favorisé dans sa paresse, applaudissait à ces coups portés à la loi agraire ; mais M. Octavius diminua les distributions gratuites de blé ; et en l'année 111 un autre tribun, qu'Appien ne nomme pas, supprima la redevance[2].



Carbon[1].

Les grands ne voulaient ni de la reconstitution d'une classe de petits propriétaires qui, un jour, leur aurait demandé des comptes, ni du droit de cité accordé aux Italiens, ce qui aurait fait descendre Rome du rang de maîtresse de l'Italie à la condition de simple capitale, ni de colonies transmarines, latinisant les provinces et y propageant des droits qu'il faudrait respecter. Eux seuls dans le sénat et dans les charges ; au-dessous d'eux, une populace facile à effrayer par des archers crétois ou à tenir contente par des jeux et des distributions : telle était leur imprévoyante politique. Cependant ils n'osèrent pas, au premier moment, toucher aux lois judiciaires, de peur de mécontenter l'ordre puissant que Caïus avait constitué et qui venait de les aider à l'abattre. Ils comprirent même que, pour conserver cette puissance qui leur revenait, il fallait prévenir, par quelques sévérités, de nouvelles attaques tribunitiennes. L'an 116, les censeurs Metellus le Dalmatique et Domitius Ænobarbus dégradèrent trente-deux sénateurs, dont deux anciens censeurs, et chassèrent de la ville les comédiens et tous les jeux, excepté ceux de dés et d'osselets[3]. Le

de Rennes. M. E. de Chanot (*Gazette archéol.*, 1875) y voit avec raison une répétition antique du type célèbre d'Hercule debout, dont le plus parfait modèle nous est parvenu sous le nom d'Hercule Farnèse.

[1] CARB ROMA. Jupiter tonnant dans un quadrige. Revers d'un denier de la famille Papiria.

[2] Cicéron, *Brut.*, 36

[3] Tite Live, *Epit.* LXII, et Cassiod., *Chron. Alex.... : Artem ludicram ex urbe removerunt, præter Latinum tibicinem cum cantore et ludum talorum.* En 92, les censeurs chassèrent les rhéteurs grecs. Voyez plus loin.

consul Scaurus publia l'année suivante une nouvelle loi somptuaire et restreignit les droits politiques des affranchis. Deux ans après, l'austère Cassius Longinus condamna plusieurs vestales, que le grand pontife n'avait osé punir[1]. Enfin, quand éclatèrent les scandales de la guerre de Numidie, les chevaliers, s'associant à l'indignation du peuple, frappèrent un pontife et dlusieurs consulaires. Mais les grands trouvèrent que cette sévérité allait trop loin, et en l'année 106 le consul Cépion demanda que la moitié des places de juges fût rendue aux sénateurs. « Arrachez-nous, disait au peuple l'orateur Crassus,



Joueuses d'osselets[2].

arrachez-nous à ces bêtes féroces, dont la cruauté ne peut se rassasier de notre sang; ne souffrez pas que nous soyons asservis à d'autres qu'à vous tous, car nous ne pouvons, nous ne devons avoir que le peuple pour maître[3]. » Ces humbles paroles gagnèrent la multitude, qui se désarma elle-même. Les jugements furent partagés[4].

Tout retombait donc dans l'ancien état, les pauvres dans la misère,

[1] Tite Live, *Epit.* XLIII; Cic., *Brut.*, 43.

[2] La gravure représente un groupe de terre cuite, trouvé à Capoue, acquis en 1866 par le musée Britannique et publié par la *Gazette archéologique*, 1876, p. 97, avec une savante dissertation de A. S. Murray.

[3] Cic., *de Orat.*, I, 52.

[4] Val. Max., VI, IX.

les grands dans le faste et la confiance. Des deux fils de Cornélie, il ne restait qu'un souvenir sanglant.

« Mais, dit un autre tribun, dont le nom est aussi grand et moins pur, Mirabeau, quand le dernier des Gracques tomba, frappé du coup mortel, il jeta de la poussière contre le ciel, et de cette poussière naquit Marius. » Moins de deux ans après la mort de Caïus, Marius était tribun.

II. — COMMENCEMENTS DE MARIUS[1].

C'était un citoyen d'Arpinum[2], rude comme Caton, illettré, n'aimant ni l'école ni le théâtre[3], et qui, sans la guerre des Cimbres, n'eût jamais joué qu'un rôle secondaire. Soldat intrépide, bon général, sans qualités supérieures, et mauvais politique, il était aussi irrésolu au Forum qu'il était ferme dans les camps. Vivant au jour le jour sans projets arrêtés, il trahit tour à tour, dans sa longue carrière, le sénat, les chefs populaires et les alliés, et il finit par rentrer dans Rome, lui « le troisième fondateur de Rome, » à la tête d'une armée d'esclaves débauchés à leurs maîtres. Au siége de Numance, Scipion avait remarqué son courage, et l'on dit qu'un jour quelqu'un lui ayant demandé quel général pourrait le remplacer : « Celui-ci peut-être, » avait-il dit en touchant l'épaule de Marius : mot fait après coup, comme tant d'autres. Marius n'était alors âgé que de vingt-trois ans, et le destructeur de Carthage, qui avait, dans la république et au milieu des grands, une si haute position, n'a pu penser ce qu'on lui fait dire. L'appui des Metellus,

[1] Marius n'avait que deux noms : Caïus Marius : Plutarque s'en étonne, parce que les Romains en avaient trois et quelquefois quatre : 1° le *prænomen* désignant l'individu, comme Caius, Cneus, Lucius, Marcus, Sextus, et répondant à notre nom de baptême ; on n'en comptait guère qu'une trentaine ; 2° le *nomen gentilitium* ou nom de la *gens* à laquelle l'individu appartenait et habituellement terminé en *ius* ou *eius ;* 3° le *cognomen* servant à distinguer les diverses familles comprises dans la même *gens* et qui était tiré de certaines circonstances ; *morales :* Imperiosus (le violent), Brutus (le sot), Cato, Catulus (l'avisé) ; *physiques :* Cæcus (l'aveugle), Cicéron (le pois chiche), Scipio (le bâton) ; ou *historiques :* Magnus (le grand), Maximus (le très-grand), Torquatus (au collier), etc. ; 4° l'*agnomen*, en souvenir d'une victoire, Africanus, Asiaticus, Creticus, Macedonicus. Ainsi dans P. Corn. Scipio Africanus, Publius est le prénom, Cornelius le nom de la *gens* Cornelia, Scipio celui de la branche des Scipions, et Africanus le surnom. On conte que le *cognomen* Scipio vint de ce qu'un Cornelius avait guidé la marche de son père aveugle, comme celui-ci aurait pu se conduire avec un bâton, *patrem pro baculo regebat* (Macr., *Sat.*, I, VI, 26).

[2] Né dans un bourg du territoire arpinate, qui s'appelle encore la patrie de Marius, *Casamari.*

[3] Après son triomphe, il donna des jeux grecs, auxquels il ne parut que quelques instants. Il ne voulut jamais apprendre le grec ni sacrifier, comme disait Platon, aux Grâces et aux Muses. (Plutarque, *Mar.*, 2.)



Arpinum

anciens protecteurs de sa famille[1], fit arriver Marius, en 119, au tribunat. Son premier acte fut une proposition contre la brigue. Les candidats et leurs amis, dans le but de solliciter les voix jusqu'au dernier moment, se tenaient d'ordinaire sur les ponts qui conduisaient dans l'enceinte où les centuries votaient. Pour les en chasser, Marius proposa de faire rétrécir les ponts de telle sorte, qu'un seul homme y pût passer à la fois. Toute la noblesse se récria contre cette audace d'un jeune homme inconnu, mais dans le sénat Marius menaça le consul de la prison et appela son viateur pour y traîner Metellus. Les grands ne voulurent pas engager une nouvelle lutte pour un objet secondaire : la rogation passa. Le peuple applaudissait : quelques jours après, le tribun fit rejeter une distribution gratuite de blé. Cette prétention de faire la leçon aux deux partis tourna tout le monde contre lui. Aussi échoua-t-il quand il brigua l'une après l'autre les deux édilités. En 117 il n'obtint la préture que le dernier; encore lui reprocha-t-on d'avoir acheté des suffrages. Les nobles affectaient en ce moment une grande sévérité. On avait vu, dans l'enceinte réservée, l'esclave d'un de ses amis, le sénateur Cassius Sabacon. Accablé par la chaleur du jour et par une soif ardente, Cassius s'était fait apporter, disait-il, un peu d'eau par son esclave. Les censeurs ne l'en chassèrent pas moins du sénat : ou sa déposition était fausse, disait-on, ou il était coupable d'avoir donné au peuple un exemple de faiblesse. Marius fut lui-même accusé; parmi les témoins appelés était C. Herennius, qui refusa de déposer, parce que Marius était son client, et que la loi déchargeait les patrons de cette nécessité. Les juges admettaient



C. Marius[2].

[1] Et non pas dont il était client : son patron était C. Herennius. (Plut., *Mar.*, 5.)

[2] Statue du musée Capitolin. (Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 902, n° 2304.) La vue d'Arpinum est donnée d'après Marianna, *Viaggi in alcune città del Lazio*, pl. 48.

l'excuse. « Mais du jour où j'ai été élevé à une magistrature, répondit Marius, qui attendait de son patron un témoignage favorable, je suis sorti de clientèle. » Plutarque, qui rapporte le fait, ajoute : « Ce n'était point tout à fait exact, car les seules magistratures curules rompent le lien de la clientèle, et Marius n'exerçait pas encore la préture, puisque son élection était contestée. » Il y eut partage égal des voix, ce qui entraînait l'acquittement.

Ces accusations, cette difficulté à se faire jour, ralentirent son zèle ; il passa obscurément à Rome l'année de sa préture, à ce point qu'on ne sait s'il géra la préture urbaine ou celle des étrangers ; il ne se signala même, l'année suivante, dans son gouvernement de l'Espagne Ultérieure, que par la vigueur qu'il déploya pour réprimer les brigandages des habitants. A son retour, le paysan d'Arpinum scella sa paix avec les nobles par un grand mariage : il épousa la patricienne Julia, tante de César, et Metellus, oubliant, en faveur de ses talents militaires, la conduite qu'il avait tenue dans son tribunat, l'emmena, comme son lieutenant, en Numidie.

III. — JUGURTHA.

Bien des races avaient passé sur cette lisière fertile du grand désert africain dont une partie formait le royaume de Jugurtha. Le peuple qui est l'impénétrable énigme de l'Europe savante, les Basques, en étaient peut-être venus. Si les cheveux blonds et les yeux bleus qu'on y voit encore révèlent une infiltration de sang du Nord au sein de ces populations filles du soleil brûlant, on peut croire que les descendants des Vandales qui régnaient en ces lieux, aux derniers jours de l'empire romain, y sont encore. Mais à qui attribuer ces monuments mégalithiques qu'une fée semble y avoir transportés du fond de notre Bretagne ? La terre des monstres, *Africa portentosa*, est aussi la terre des problèmes insolubles. Les Romains ne se préoccupaient pas de ces questions qui nous inquiètent. Salluste, qui s'est fait raconter les traditions recueillies dans les plus anciens livres du pays, passe bien vite sur ces origines obscures ; il ne parle que de trois peuples : les Numides et les Maures, au milieu desquels s'étaient établis les colons phéniciens, et, dans le désert, les Gétules[1].

[1] Le récit de Salluste est légendaire ; cependant, au témoignage de M. de Rougé, les documents égyptiens révèlent entre les tribus du nord de l'Afrique et les peuplades qui domi-

Depuis la destruction de Carthage, le nord de l'Afrique était partagé entre trois dominations : à l'ouest, le royaume de Maurétanie ; au centre et assez loin dans le désert[1], celui des Numides, qui s'étendait du *Mulucha* (Molouya) au *Tusca* (Zaine) ; enfin, derrière ce fleuve, la province romaine, l'ancienne Zeugitane, que le royaume numide entourait par



Monuments mégalithiques. — Dolmens de Sigus[2].

le sud et l'est en s'étendant jusque vers la Cyrénaïque. Mais dans la

naient sur les côtes de la Méditerranée orientale, des rapports assez étroits pour leur permettre de se réunir dans une même confédération contre l'Égypte. Quant aux monuments mégalithiques, qui ont si justement perdu leur nom de monuments druidiques, on en trouve partout, et il s'en dresse peut-être encore. Ainsi « c'était naguère une coutume en Kabylie de consacrer de la manière suivante les résolutions importantes des clans confédérés : lors de la réunion de l'assemblée délibérante, chaque tribu ayant droit au vote dressait une pierre levée, et l'ensemble de ces pierres formait un cercle autour du lieu où avait siégé le conseil ; puis, en cas de manquement d'une des parties contractantes, le menhir qui la représentait était renversé.... On s'est conformé à cette coutume pour la dernière fois il y a cent trente ans. » (Communication de M. René Galles à l'Acad. des inscript., le 10 septembre 1869, insérée dans les *Mém. de l'Acad.*, t. XXIX, 1re part., p. 13.)

[1] *Gætulorum magna pars.... sub Jugurtha erat* (Sall., *Jug.*, 19).

[2] Delamare, *Explorat. scientif. de l'Algérie*, pl. 51, fig. 4.

région des Syrtes se trouvait une grande et riche cité, Leptis, qui entendait bien ne pas obéir aux rois numides, et qui durant la guerre de Jugurtha sollicita l'amitié de la république et une garnison[1]. Plus loin dans l'est, Cyrène et l'Égypte étaient dévouées à Rome; sur les côtes mêmes de la Numidie, le sénat avait donné à plusieurs villes le titre d'alliées.

Monnaie de Leptis[2].

Les Maures étaient peu connus, et les comptoirs que Carthage avait semés sur leurs rivages étaient tombés avec elle. Mais les Numides ou Nomades[3], les Berbères et les Kabyles d'aujourd'hui, s'étaient fait dans la seconde guerre Punique un nom retentissant. Ils parlaient une langue dont les débris ont été retrouvés depuis les îles Fortunées (les Canaries) jusqu'aux cataractes du Nil. C'étaient des barbares dont le voisinage des Carthaginois avait développé l'astuce naturelle, parce qu'ils avaient dû lutter de ruse avec elle, comme dans leurs déserts ils luttaient de ruse avec la gazelle et, dans leurs montagnes, avec le lion et la panthère. Masinissa[5], que nous avons vu sans foi ni scrupule, mais cavalier intrépide, même à quatre-vingt-dix ans, était le fidèle représentant de cette race qui, avec ses chevaux rapides[6], vivait de chasse et de rapines, bien plus que de ses cultures. Celles-ci s'étendaient dans les vallées fertiles et au bord des ruisseaux, où le dattier donnait ses fruits savoureux. Sur les



Monnaie de Cyrène[4].



Cheval numide[7].

[1] Elle en demanda une à Metellus, durant le siége de Thala.

[2] ΛΕΠΤΙΣ Β. Buste de Mercure. Revers d'une monnaie de bronze de Tibère frappée à Leptis.

[3] Νομάδες (Strab., II, 131; XVII, 833, 837).

[4] Tête de Jupiter Ammon; au revers, ΚΥΡΑΝΑΙ, et la plante qui donnait le silphium, gomme résineuse (*assa fœtida* ou *laser*), dont Cyrène faisait un grand commerce et auquel on attribuait de merveilleuses propriétés curatives. Tétradrachme de Cyrène.

[5] Une inscription récemment trouvée à Délos écrit ainsi le nom de Masinissa.

[6] On a dit que le chameau n'y avait été importé que fort tard et surtout par les musulmans. C'est une erreur. Juba en avait déjà dans son armée. (Cæs., *Bell. Afr.*, 68.)

[7] Revers d'un médaillon de bronze de Carthage.

plaines, au flanc des collines, garanties contre la sécheresse par les grands bois qui couvraient leurs cimes, de nombreux troupeaux de bœufs et de moutons erraient l'année entière, sans clôture ni abri, partout où ils trouvaient de l'herbe, partout aussi décimés par les fauves qui étaient les vrais maîtres du pays. Bientôt Rome, pour

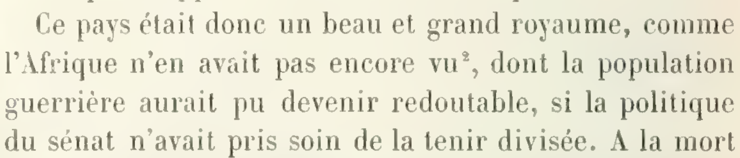


Groupe de palmiers[1].

assurer les plaisirs du peuple à l'amphithéâtre, fera aux félins la guerre sans relâche que nous leur faisons pour donner à nos colons la sécurité ; et, comme tant d'autres royautés, celle du lion passera. Cependant, au voisinage des cultures, quelques villes s'étaient formées sur des monticules ou des rochers de facile défense. La conquête par Masinissa de plusieurs provinces carthaginoises, surtout

[1] D'après une photographie.

de la fertile Emporia, en avait accru le nombre, et la Numidie renfermait dans sa partie orientale de florissantes cités où affluaient déjà les marchands italiens[1]. Ainsi, de proche en proche, la civilisation pénétrait chez ces nomades, en fixait une partie au sol, multipliait les échanges et mettait de l'or dans la main de leurs princes : un petit-fils de Masinissa croira en avoir assez pour acheter Rome. Cette propagande pacifique s'opéra surtout durant le règne de celui qu'on appela le Philhellène, Micipsa.



Micipsa[3].

Ce pays était donc un beau et grand royaume, comme l'Afrique n'en avait pas encore vu[2], dont la population guerrière aurait pu devenir redoutable, si la politique du sénat n'avait pris soin de la tenir divisée. A la mort de Masinissa, Scipion Émilien avait déjà partagé la Numidie entre les trois fils du vieux prince : une fin prématurée enleva les deux aînés, et le troisième, Micipsa, resta seul roi; mais il avait lui-même deux fils, Adherbal et Hiempsal, entre lesquels il comptait aussi diviser ses États.

Avec ses enfants, Micipsa avait élevé un fils naturel de son frère Manastabal[4], Jugurtha, qui semblait avoir hérité de l'indomptable courage et de l'ambition peu scrupuleuse de son aïeul. Comme Masinissa, c'était le meilleur cavalier de l'Afrique, et nul n'attaquait le lion avec plus de courage. En voyant croître chaque jour sa réputation, Micipsa craignit d'avoir nourri un rival pour ses fils; dans l'espérance que la guerre l'en débarrasserait, il le chargea de conduire un secours à Scipion devant Numance; mais l'ambitieux jeune homme en profita pour s'attacher les Romains de distinction qui se trouvaient au camp, et de cette expédition, qui avait accru sa popularité parmi les Numides, il revint plein d'espérance : car il avait découvert le fatal secret, qu'avec de l'or on pouvait tout à Rome[6]. Scipion le renvoya en Afrique avec de brillants témoignages de sa faveur et une lettre pour Micipsa, où il disait : « Votre Jugurtha a fait preuve de la plus



Jugurtha[5].

[1] Comme à *Cirta* (Constantine) et à *Vacca*, que les inscriptions nomment *Vaga*.

[2] La limite de la province fut marquée plus tard par un fossé tiré de Thenæ au fleuve Tusca. (Pline, *Hist. nat.*, V, 4.)

[3] Tête de Micipsa (attribution de Müller), d'après une monnaie d'argent de ce prince.

[4] Ces noms purement phéniciens montrent que les grandes familles de Numidie avaient, en partie, perdu leur caractère autochthone.

[5] D'après une pierre gravée. (De Brosses, *Hist. de la républ. rom.*, t. I[er], pl. I.)

[6] *Omnia Romæ venalia esse* (Sall., *Jug.*, 20).



Une vue de montagnes dans la Numidie. (Les gorges de la Chiffa.)

grande valeur ; je sais combien cette parole vous fera plaisir. Ses services me l'ont rendu cher, et il ne dépendra pas de moi qu'il ne devienne aussi l'ami du sénat et du peuple romain. Il est digne de vous et de son aïeul Masinissa. » Était-ce une lettre de complaisance ou une perfidie? Scipion a-t-il voulu assurer à Jugurtha une position telle, que le roi numide et ses fils fussent obligés de compter avec lui? Ces Romains ne faisaient rien sans calcul, et la dernière hypothèse paraît vraisemblable. Toujours est-il que Micipsa, inquiet de l'ambition de son neveu, crut prudent de ne pas lui laisser faire sa part lui-même; il l'adopta et lui donna en mourant le tiers de son royaume pour racheter le



Carte pour les guerres de Jugurtha.

reste. Il accompagna ce don, s'il faut en croire Salluste, de sages conseils sur la nécessité de l'union entre les trois frères. Discours inutile que Jugurtha, s'il l'entendit jamais, oublia aussi vite que le fit Caracalla, quand Sévère, pour prêcher la concorde à ses enfants, leur lut à son lit de mort les paroles mises par Salluste dans la bouche du roi numide.

Adherbal, Hiempsal et Jugurtha devaient régner conjointement (118). Dès les premiers jours, des querelles s'élevèrent ; Jugurtha, levant le masque, fit égorger Hiempsal en trahison ; et Adherbal, battu en voulant venger son frère, fut forcé de se réfugier dans la province romaine (117). Il se rendit à Rome pour plaider sa cause dans le sénat; mais les envoyés de Jugurtha achetèrent publiquement les consciences à vendre, et le sénat, dont la politique voulait que la Numidie restât divisée, se

contenta de décréter l'envoi de dix commissaires chargés de partager le royaume entre les deux princes.

Le chef de l'ambassade, Opimius, était gagné, même avant de quitter Rome ; les autres cédèrent à l'influence de l'or numide, et Jugurtha obtint d'eux ce qu'il voulait : la meilleure part de la succession de Micipsa. Il ne s'en contenta pas longtemps, et l'issue de la lutte était facile à prévoir d'après le caractère opposé des deux adversaires : l'un actif, inquiet, toujours prêt à combattre ; l'autre faible, timide et bien plus craintif qu'à craindre[1]. D'abord Jugurtha fit ravager les terres d'Adherbal, puis il supposa une conspiration formée par ce prince contre sa vie, et, aux vives plaintes que lui fit porter Adherbal, il répondit par une guerre ouverte que termina une bataille livrée sous les murs de la ville royale de *Cirta* (Constantine). Sur son rocher entouré de précipices et auquel un seul passage donnait accès, Cirta était alors imprenable. Beaucoup de marchands italiens s'y étaient établis pour exploiter les ressources du pays, dont les Numides ne savaient pas tirer parti[2]. A l'approche de Jugurtha et de ses bandes de pillards, ils s'armèrent, et Adherbal, réfugié au milieu d'eux, put y attendre cinq mois l'effet des prières qu'il adressa à Rome. Deux de ses serviteurs réussirent à traverser de nuit le camp royal et portèrent au sénat les humbles supplications du malheureux prince. « Le royaume de Numidie vous appartient, disait-il, sauvez-le, en m'arrachant à des mains impies. Je vous en conjure par la majesté de votre empire, par la sainteté de l'amitié, s'il reste en vous un souvenir de mon aïeul Masinissa. » Quelques sénateurs voulaient diriger aussitôt une armée sur l'Afrique ; les amis de Jugurtha obtinrent qu'on n'envoyât encore qu'une députation, à la tête de laquelle on plaça M. Æmilius Scaurus.


Monnaie de Cirta[3].

Ce personnage, en ce moment un des plus influents à Rome, avait longtemps fait la banque pour sortir de pauvreté. Après avoir passé, suivant l'usage, par l'édilité et la préture, il brigua le consulat, et

[1] *Metuens magis quam metuendus* (Salluste, *Jugurtha*, 20).

[2] Nous trouverons de même un grand nombre d'Italiens dans l'Asie Mineure, et on a vu que beaucoup s'étaient établis dans l'Espagne, qui se latinisa si vite. Pour fournir à cette invasion des provinces et des pays alliés, l'Italie se dépeupla, comme s'est dépeuplée l'Espagne du seizième siècle, par l'émigration aux mines du nouveau monde.

[3] Au-dessus d'un cheval numide, une légende punique, lue par le duc de Luynes : Bomilcar, préfet du camp, et par M. de Saulcy : *Bou-Melkart ben-Hanna* (Bomilcar, fils de Hanna). Monnaie de bronze en mauvais état de conservation.



Vue de Cirta (Constantine). Les rochers.

une opulente succession, qu'il usurpa, lui fournit les moyens d'acheter les suffrages (115)[1]. Il n'en montra pas moins dans son consulat une sévérité *catonienne*. Envoyé dans la Cisalpine, il soumit son armée à une discipline rigoureuse et imposa à ses soldats les plus rudes travaux pour dessécher les marais de la Trébie[2]. Ses succès contre les Carnes lui valurent le triomphe, et peu de temps après il reçut le titre de prince du sénat. Jusqu'alors il s'était montré contraire à Jugurtha; à son arrivée en Afrique, il écrivit au prince numide une lettre menaçante, lui ordonnant de venir recevoir à Utique les ordres du sénat. Soit faiblesse, soit corruption, Scaurus et ses collègues, après tout ce bruit et de longs pourparlers inutiles, se retirèrent, emportant quelques belles promesses et sans doute beaucoup d'écus. Ils n'étaient pas arrivés à Rome qu'Adherbal, forcé par la famine de se rendre, périssait dans les supplices avec les Italiens qui l'avaient défendu (112)[3]. Peut-être ce crime audacieux serait-il resté impuni sans un tribun, Memmius, qui accusa hautement les nobles. Le sénat, contraint par l'indignation du peuple, déclara qu'une armée et un consul seraient envoyés en Afrique.

Une loi agraire de cette même année 111, qui fixe la condition de terres dans l'Afrique carthaginoise, semble avoir été une précaution prise pour mettre un terme à beaucoup d'incertitudes parmi les alliés et les sujets de Rome, sur la nature de leurs droits, en tant que détenteurs de biens-fonds qu'ils possédaient à des conditions très-diverses[4].

[1] Les Scaurus étaient une branche de la grande famille patricienne des Æmilius; leur surnom ou *cognomen* signifie pied bot. Salluste dit de celui qui nous occupe : *homo .... factiosus, avidus potentiæ, honoris, divitiarum, cæterum vitia sua callide occultans* (*Jug.*, 15). Pline parle de même; mais Cicéron et Tacite font son éloge. L'esprit de parti a dicté ces jugements contraires. Je note seulement qu'il était né pauvre et qu'il mourut très-riche. Or, dans la Rome de ce temps-là, on ne passait pas de cette extrémité à l'autre par des voies honnêtes.

[2] Il dessécha au moyen de canaux navigables toute la plaine de Parme à Plaisance. Six ans après, durant sa censure, il pava la voie Aurélienne entre *Pisæ*, *Vada Sabatia* et *Derthona*, etc.

[3] .... *Numidas atque negotiatores promiscue interficit* (Sall., *Jug.*, 26). Ailleurs, il appelle ces *negotiatores* des *togati*, c'est-à-dire des citoyens romains. S'ils l'étaient, ils devaient être de bien petite condition, ou Jugurtha les épargna, et c'est ce qui doit avoir eu lieu, car le meurtre de citoyens romains aurait causé à Rome une émotion qui eût rendu l'intervention de Memmius inutile. Sur ce point, Rome avait une susceptibilité aussi vive que celle de l'Angleterre, en pareil cas.

[4] Cette loi, dont il nous reste de très-nombreux fragments, est relative à l'*ager publicus* en Italie, en Afrique et en Grèce, *ager corinthiacus*. (Voy. *C. I. L.*, t. Ier, p. 77 et suiv.) Elle déterminait les divers genres de *propriétés* et de *possessions*, et leur condition juridique : *ager publicus*, ou terres du domaine public du peuple romain et affermé par lui; *ager privatus ex jure Quiritium*, terres assignées aux colons romains et tenues par eux en propriété quiritaire, quoique soumises au *tributum*, comme toute portion du sol provincial (voy. p. 178, n. 3); *ager privatus ex jure peregrino*, domaine des villes alliées, soumises, comme on l'a vu (p. 181), et des

C'était un règlement d'intérêt général et en même temps un moyen d'empêcher Jugurtha d'exciter des troubles dans une province que son royaume enveloppait.

Le sort donna la Numidie à Calpurnius, et la guerre qui devait abaisser sous tant d'humiliations[1] l'orgueil des nobles allait commencer.

Le Numide crut encore pouvoir tout arrêter. Il envoya à Rome son fils et deux de ses confidents avec beaucoup d'or; mais Calpurnius fit rendre un décret qui leur interdisait l'entrée de la ville et les obligeait à quitter l'Italie dans les dix jours. C'était bien commencer. Calpurnius avait sans doute pensé qu'il se vendrait plus cher en Numidie qu'à Rome, à la tête de ses légions qu'au milieu du sénat, où il faudrait partager avec beaucoup. En Afrique, il reçut le roi dans son camp et traita avec lui, demandant pour la république trente éléphants, des chevaux, un peu de bétail et quelque argent; pour lui-même et pour son lieutenant Scaurus, de grosses sommes.

A la nouvelle de ce marché, Memmius éclate avec une éloquence qui rappelait celle de Caïus Gracchus[2]. « Vous avez laissé honteusement périr vos défenseurs, disait-il au peuple, n'importe; j'attaquerai comme eux cette faction orgueilleuse qui depuis quinze ans vous opprime. Vous vous indigniez tout bas de voir le trésor public au pillage et les tributs des rois et des nations confisqués par quelques hommes; mais pour eux ce n'était pas assez, il a fallu qu'ils livrassent à vos ennemis vos lois, votre majesté, la religion et l'État. Loin d'en rougir, vous les voyez passer devant vous étalant avec une insolente fierté leurs sacerdoces, leurs consulats, leurs triomphes, prix non plus de la vertu, mais du pillage. La bonne foi, l'honneur, la religion, le juste, l'injuste, ils trafiquent de tout. Des esclaves, achetés à prix d'ar-

conditions diverses. Le temps effaça peu à peu ces différences, surtout après l'édit de Caracalla; sous Dioclétien, on n'en voit plus entre la *possessio* et la *proprietas* (*Fragm. Vatic.*, 285); mais la distinction entre le sol italique et le sol provincial ne fut légalement abolie que par Justinien. Quant à la loi de 111, elle a été expliquée dans ses détails juridiques par M. Mommsen au *C. I. L.*, et M. Ernest Desjardins (*Géogr. de la Gaule rom.*, t. II, p. 292 et suiv.), en l'appliquant au territoire de la colonie de Narbo Martius, a montré qu'on pouvait en généraliser les dispositions. Elle paraît avoir voulu faire une liquidation générale, en réglant, pour l'Italie, l'Afrique et la Grèce, dans le sens d'une consolidation de la *propriété* dans les mains des *détenteurs* de terres publiques, les questions qui depuis vingt-deux ans avaient si fort agité les esprits. Il se peut que les préoccupations causées en ce moment par Jugurtha, tout autant que le désir de mettre un terme à l'agitation *agraire*, en aient décidé la présentation.

[1] ... *Tunc primum superbiæ nobilitatis obviam itum est* (Sall., *Jug.*, 5).

[2] Salluste dit avoir choisi ce discours, entre beaucoup d'autres du même orateur, pour le transcrire, *perscribere*, et assure y avoir fait peu de changements : *hujuscemodi verbis disseruit* (*Jug.*, 30).

gent, ne supportent pas l'injustice, et vous, Romains, nés pour commander, vous souffrez la servitude. Et quels sont ces hommes? Ils ont égorgé vos tribuns, versé le sang du peuple, et ils sont devenus vos maîtres, en faisant passer dans vos âmes timides la terreur qui devait être dans leur conscience coupable. On me dira : Que demandez-vous? Je veux qu'on sévisse contre ceux qui ont livré à l'ennemi l'honneur de la république, qu'on les poursuive par le témoignage de Jugurtha lui-même. » Le peuple, entraîné, décida que le juge le plus intègre de ce temps, Cassius Longinus, irait en Afrique engager Jugurtha à se rendre à Rome, sous la foi publique, pour découvrir les manœuvres de M. Æmilius Scaurus et de ses complices. Comptant sur l'appui des nobles, Jugurtha ne craignit pas d'obéir à cette assignation; mais, quand Memmius lui ordonna de parler, un autre tribun, qu'il avait acheté, lui défendit de répondre.

Il y avait alors à Rome un prince numide, Massiva, autre petit-fils de Masinissa. Le consul Sp. Postumius Albinus, impatient d'avoir une guerre à conduire, lui conseilla de profiter de la colère du peuple pour demander la couronne de Numidie. Jugurtha le fit assassiner par un de ses affidés, Bomilcar, qui, le coup fait, réussit à s'échapper (110). C'était cependant par trop d'insultes : un décret du sénat ordonna au roi de sortir à l'instant de Rome. Quand il en eut passé les portes, il se retourna, et jetant sur elle un regard de mépris et de haine : « Ville à vendre, s'écria-t-il, il ne te manque qu'un acheteur! »

Albinus le suivit en Afrique et parut vouloir pousser vivement la guerre; mais Jugurtha, tantôt combattant, tantôt négociant, gagna le temps des comices, et le consul, rappelé à Rome, laissa les légions à son frère A. Postumius. Dans l'espérance de mettre la main sur les trésors du roi, Aulus conduisit à marches forcées, au milieu de l'hiver, l'armée devant Suthul[1]. Dans cette triste histoire de la décadence républicaine, on retrouve à chaque pas la trahison; les soldats voulurent avoir, eux aussi, les profits de la vénalité; une cohorte de Ligures, deux escadrons de Thraces, un centurion, des légionnaires, passèrent à l'ennemi ou livrèrent leurs postes. L'armée, battue et cernée, passa sous le joug, et un traité de paix fut signé : une des conditions portait que l'armée romaine évacuerait dans les dix jours la Numidie. C'était la réponse de Jugurtha au sénatus-consulte qui n'avait accordé que le même temps à ses envoyés et à lui-même pour sortir d'Italie (109). Fidèle aux

[1] La position en est inconnue.

vieilles traditions, le sénat cassa la honteuse convention que le propréteur n'avait pas eu d'ailleurs le droit de conclure, et Albinus revint en toute hâte; mais il ne put rien faire avec cette armée démoralisée par l'indiscipline et la défaite.

Un tribun provoqua encore la punition de ces lâchetés. Mamilius fit ordonner, par le peuple, des poursuites contre tous ceux qui s'étaient vendus au roi numide. Scaurus, directement menacé, eut l'adresse de se faire mettre de la commission d'enquête. Quatre consulaires cependant furent condamnés : parmi eux était Opimius, le meurtrier de Caïus Gracchus, qui alla mourir obscur et déshonoré à Dyrrachium.

Cette guerre, dont on s'était joué d'abord, devenait inquiétante, parce qu'une autre plus terrible, celle des Cimbres, s'approchait de l'Italie. On porta au consulat (109) un homme intègre et sévère, Q. Cæcilius Metellus, à qui le sort donna l'Afrique pour province : il fallait chasser de l'armée le brigandage, la lâcheté et l'indiscipline ; Metellus y donna ses premiers soins, aidé dans cette réforme par ses lieutenants, Marius et le stoïcien Rutilius Rufus, qui tous deux avaient appris, sous Scipion Émilien, devant Numance, que la discipline est la garantie de la victoire. Quand le consul eut rendu aux soldats la confiance en eux-mêmes, il rentra en Numidie sans se laisser arrêter par les humbles ambassades du roi, gagnant en secret ses députés pour leur faire livrer Jugurtha mort ou vif[1]; parlant de paix, mais avançant toujours en bon ordre jusqu'à Vaga[2], où se trouvaient un grand nombre de trafiquants italiens, et où il mit garnison. Maître de cette place importante qui assurait ses communications avec la Province, ses vivres et sa retraite, il alla chercher Jugurtha, et, dans une action qui dura tout un jour, il le battit sur les bords du *Muthul*[3] (l'Oued-Seybouse) qui se jette dans la mer à *Hippo Regius* (Bone), (108). Cette victoire entraîna la défection de plusieurs villes : *Sicca* (el-Kef)[4] se donna aux Romains et devint leur entrepôt dans la Numidie orientale ; *Cirta* leur ouvrit peut-être

[1] Frontin (I, 8) dit qu'il agit souvent ainsi dans le double but ou de terminer la guerre par une trahison, ou de rendre à Jugurtha tous ses amis suspects.

[2] Bejah, sur la Beja, affluent de la Medjerdah et à 20 kilomètres de ce fleuve.

[3] Muthul est probablement le nom africain de la rivière que les Romains appelaient *Ubus*.

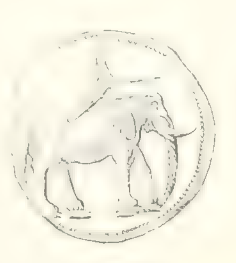
[4] A 15 kilomètres au sud de l'Oued-Mellègue, principal affluent de droite du Bagradas et à 45 kilomètres de ce fleuve. Elle s'est successivement appelée : Sicca, Sicca Veneria, Colonia Julia, Cirta Nova, Siccensis, Chakbanaria et el-Kef. (Note de M. E. Desjardins.) Sicca devint plus tard une colonie romaine, où Astarté, la déesse phénicienne, se changea en Vénus. On y a trouvé une statue de cette déesse, et Valère Maxime (II, vi, 15) prétend qu'il s'y était conservé une étrange coutume des villes phéniciennes : les jeunes filles, même des bonnes maisons, venaient gagner leur dot, dans le temple de la déesse, par une prostitution sacrée.



Cirta. Le pont naturel (Delamare, *Explor. scient. de l'Algérie*, pl. 158).

aussi dès ce moment ses portes, et Jugurtha, peu à peu abandonné de tous les siens, sauf de sa cavalerie régulière[1], fut réduit à commencer une guerre nouvelle d'escarmouches rapides, qui pouvait lui rendre ce qu'il avait déjà perdu.

La Numidie, hérissée de montagnes que coupe le lit des torrents, n'est qu'une suite de vallées et de hauteurs abruptes, qui rendent les marches pénibles et les surprises aisées. De tels pays, habités par une race d'hommes à demi nomades et dévoués à leur roi, qu'ils regardaient comme le héros national, ne pouvaient être gagnés par une seule victoire, il y fallait mille combats. Chaque vallée devait être enlevée comme une ville, chaque montagne comme une forteresse. Metellus s'y résigna : toutes les plaines fertiles furent, l'une après l'autre, saccagées, les villes brûlées, les hommes en état de combattre égorgés. Jugurtha le suivait pas à pas, par les montagnes, tournant autour de la lourde infanterie romaine, mais sans oser lancer contre elle sa rapide cavalerie, qui s'y serait brisée; arrêtant les convois, enlevant les fourrageurs, troublant les sources et ravageant lui-même le pays. Quand le consul, pour se rapprocher de la Province, assiégea Zama[2], deux fois, durant l'assaut, le roi faillit emporter le camp romain. Cette action termina la campagne; Metellus mit garnison dans les places conquises et alla prendre ses quartiers dans la Province.



Un éléphant et son cornac[3].

Cependant la plus grande partie de la Numidie orientale était soumise; Sicca, Vaga, Cirta, sa capitale, et toutes les villes de la côte étaient occupées par des garnisons romaines. Le roi s'effraya de voir recommencer une telle guerre; sur l'avis d'un traître, Bomilcar, qui, se sachant condamné à Rome pour l'assassinat de Massiva, avait dans une secrète entrevue fait ses conditions avec Metellus[4], Jugurtha demanda la paix et livra 200 000 livres d'argent, ses éléphants, des armes, des chevaux et tous les transfuges qui n'eurent pas le temps de s'enfuir en Maurétanie. Mais quand il reçut l'ordre de venir lui-même se rendre au consul, il ne put s'y résoudre, et Metellus, continué

[1] *Præter regios equites* (Sall. *Jug.*, 54).

[2] La position de cette place n'a pu encore être déterminée : c'est peut-être Yama, près de Keft, à 5 journées de chemin dans le sud-ouest de Carthage.

[3] Revers d'un tétradrachme de Jugurtha. (De Brosses, *Hist. de la républ. rom.*, I, pl. III, n° 7.)

[4] Le complot fut découvert, et Jugurtha fit tuer Bomilcar (*Ib.*, 70-72).

dans son commandement, recommença les hostilités en gardant ce qu'il avait reçu.

Jusqu'alors Marius avait loyalement secondé son chef. Devant Zama, il avait sauvé le camp et failli emporter la place. Envoyé à Sicca pour ramener un convoi, il avait, quoique surpris, battu la cavalerie numide et retenu la ville dans le parti de Rome. Durant l'action, nul n'était plus intrépide; au camp, dans les marches, personne n'était aussi infatigable, et les soldats voyaient avec étonnement un légat consulaire dormir comme eux sur la terre nue, travailler aux fossés et planter les palissades. Metellus était dur et fier; au moins dans son lieutenant la sévérité du commandement était tempérée par des manières populaires, et il n'ordonnait rien qu'il ne fût prêt à faire lui-même. Aussi était-ce à lui que les soldats rapportaient tous les succès de la campagne; déjà les devins lui prédisaient une haute fortune, et les négociants d'Afrique, les publicains, même les soldats, la lui préparaient, en écrivant à Rome « qu'on ne verrait la fin de la guerre contre le barbare que si Marius était nommé consul[2]. »



Soldat romain[1].

Il était alors âgé de quarante-huit ans; il avait géré le tribunat, la préture et gouverné une province; il ambitionnait les faisceaux consulaires; mais depuis longtemps les nobles fermaient obstinément la

[1] Statue célèbre de la galerie de Florence. (Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 850, n° 2155.)
[2] Plut., *Mar.*, 7.

charge suprême aux hommes nouveaux « et se passaient de main en main le consulat[1] ». En quatorze ans les seuls Metellus l'avaient eu six fois : aussi quand Marius demanda à son général la permission d'aller à Rome se porter candidat, Metellus, étonné de cette étrange audace, lui répondit : « Chasse de ton esprit ces chimères et proportionne tes désirs à ta condition : il sera temps de te présenter quand mon fils aura l'âge. » Le jeune Metellus faisait alors ses premières armes, il avait vingt ans (108).

Blessé dans son ambition et dans son orgueil, Marius ne contint plus sa haine : devant les soldats, il accusait la dureté du proconsul ; à Utique[2], il promettait aux marchands italiens, que cette guerre ruinait, de prendre en quelques jours Jugurtha mort ou vif, n'eût-il que la moitié des troupes. On lui a même prêté une vengeance cruelle. Dans un soulèvement des habitants de Vaga, toute la garnison romaine avait été massacrée, à l'exception de son chef Turpillius, l'ami et l'hôte de Metellus. Un conseil de guerre le condamna ; et, comme il n'avait que le droit du Latium, il fut battu de verges[3], puis décapité, et Marius se serait vanté d'avoir, par cette condamnation, attaché à l'âme du proconsul une furie vengeresse. La sentence était juste ; car si Turpillius n'avait pas trempé dans le complot, il avait par sa négligence causé la mort de tous les Romains[4]. Aussi le mot doit-il être placé dans la très-longue liste des mots apocryphes. Metellus finit par céder, mais douze jours seulement avant les comices consulaires. Marius fit une telle diligence, qu'il arriva le septième jour à Rome.

Depuis le succès de Memmius et la loi *Mamilia*[5], le courage était revenu aux tribuns. Par sa réputation, par sa haine contre les nobles, Marius méritait leur appui. Ils le présentèrent aux suffrages, et les citoyens des tribus rustiques vinrent en foule voter pour le fils du paysan d'Arpinum : il fut élu. Le peuple, qui ne sait pas plus s'arrêter dans la faveur que dans la haine, cassa un décret du sénat qui conservait à Metellus son gouvernement et donna au nouveau consul la

[1] ....*Consulatum nobilitas inter se per manus tradebat.* Sall., *Jug.*, 63.

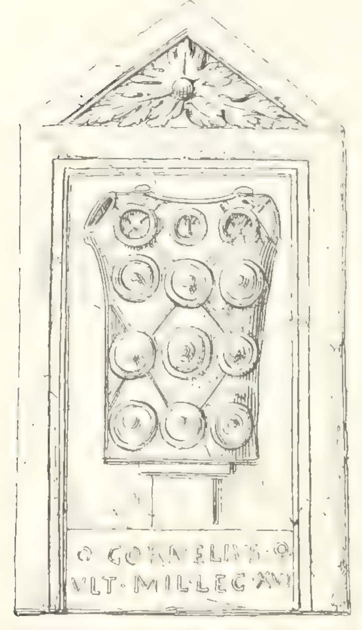
[2] Aujourd'hui Ben Chale sur le Medjerdah, à 10 kilomètres de son embouchure.

[3] Ce supplice prouve que la loi de Drusus (voy. p. 425), qui portait qu'un Latin ne pourrait être battu de verges, avait été abolie au temps de la réaction aristocratique, ou n'était pas observée.

[4] Salluste dit de Turpillius (*ib.*, 67) : *improbus intestabilisque videtur*, et il ajoute (69) que sa défense ne le justifia pas ....*sese parum expurgat.* Metellus fit massacrer tout le sénat de Vaga ; les Thraces et les Ligures transfuges eurent les mains coupées, puis on les enterra jusqu'à la ceinture, et l'armée, rangée en cercle, acheva de les tuer à coups de flèches.

[5] Voy. p. 454-455.

province de Numidie. Dès lors Marius ne garda plus de mesure, sans cesse il répétait que son consulat et sa province étaient des dépouilles opimes enlevées sur les nobles. « Vous m'avez ordonné de conduire la guerre contre Jugurtha, dit-il un jour au peuple, et la noblesse s'en est indignée; réfléchissez, je vous prie, s'il ne conviendrait pas de changer votre décision et de choisir, dans la foule des nobles, un homme de vieille race, comptant beaucoup d'aïeux et pas une seule campagne, afin, sans doute, que troublé d'une si lourde charge et sentant le péril de son ignorance, il prenne quelqu'un du



Cuirasse ornée de *phaleræ* (récompenses militaires) sur un tombeau [1].



Collier et *phaleræ* ou décorations militaires portés par un centurion.

peuple qui lui apprenne son office. J'en connais qui, arrivés au consulat, se sont mis bien vite à lire les actions de nos aïeux et les écrits des Grecs sur l'art militaire. Ce qu'ils ont lu, moi je l'ai fait; ce qu'ils ont appris dans les livres, je l'ai appris dans les camps. Jugez maintenant ce qui vaut le mieux, des actes ou des paroles.... Je ne peux, pour justifier votre choix, étaler les images, les triomphes, les consulats de mes aïeux; mais j'ai des piques, un étendard, des colliers, nombre d'autres récompenses militaires, et des cicatrices sur ma poitrine. Voilà ma noblesse. Ces gens-là méprisent ma naissance, moi leurs vices; ils

1. D'après Otto Jahn.

oublient que le plus noble, c'est le plus brave. Ah! si l'on pouvait demander aux aïeux d'Albinus et de Calpurnius qui de nous trois ils voudraient avoir pour fils, quelle serait, croyez-vous, leur réponse ? On dit que je suis un homme grossier, parce que je ne sais pas ordonner un festin et que j'estime plus un laboureur qu'un cuisinier et qu'un histrion. Je l'avoue volontiers, car j'ai appris de mon père et d'autres gens de bien que l'élégance appartient aux femmes, aux hommes le travail, et que pour nous les armes sont la plus belle parure. » Et il continua longtemps à flageller, dans son rude langage, la cupidité, la sottise et l'orgueil des nobles, trois vices, disait-il, qui jusqu'ici avaient protégé Jugurtha.



Histrion[2].

Ce qui fut plus grave que ces paroles haineuses, c'est qu'il ouvrit les légions aux prolétaires[1]. Il y avait dans cette mesure toute une révolution. Jusqu'alors on n'avait enrôlé que des hommes qui, possédant quelque bien, laissaient à la république un gage de leur fidélité; sous les drapeaux, ces soldats restaient citoyens. Quand Marius eut donné des armes à la populace,

[1] *Ipse milites scribere, non more majorum, neque ex classibus, sed uti cujusque lubido erat, capite censos plerosque* (Sall., *Jug.*, 86), et il ajoute cette phrase si vraie : *homini potentiam quaerenti egentissumus quisque opportunissumus.*

[2] Statue du Vatican, trouvée à Préneste sur l'emplacement du forum (Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 874, n° 2224.)

le service militaire, au lieu d'être un devoir civique, devint un métier, et les pauvres qui, à la ville, vendaient leurs votes, au camp, vendirent leur courage. Durant quatre-vingts ans les légions ne seront plus les armées de la république, mais celles des chefs qui sauront les acheter par l'indiscipline, le butin ou la gloire (107).

IV. — COMMANDEMENT DE MARIUS EN NUMIDIE (107-105).

Le sénat n'avait pas voulu irriter par une inutile résistance cette opposition populaire qui se reformait autour de Marius. Les préparatifs se firent donc avec rapidité : argent, vivres, armes, équipements de toutes sortes, Marius obtint tout ce qu'il demanda. La nouvelle des derniers succès de Metellus hâta son départ.

Ce général, à l'ouverture de sa troisième campagne, avait encore une fois dispersé l'armée numide et rejeté le roi dans le désert. Avec quelques-uns « des cavaliers royaux » et les transfuges, Jugurtha gagna la forte ville de Thala, où étaient renfermés ses enfants et ses trésors. Metellus ne craignit pas de risquer son armée dans ces solitudes sans culture et sans eau. Entre Thala et la rivière la plus voisine, dans un espace de 50 milles, on ne trouvait qu'une plaine aride et déserte[1]. Metellus laissa derrière lui tous ses bagages, réunit un grand nombre de bêtes de somme, qu'il chargea de blé pour dix jours et d'un grand approvisionnement d'eau; puis il organisa des convois que les indigènes devaient lui amener à jour fixe. Il put donc sans danger s'opiniâtrer quarante jours au siége de cette place. Quand il la prit, Jugurtha en était sorti avec ses trésors. Menacé par la trahison, poursuivi sans relâche par un infatigable ennemi, ce prince ne savait où reposer sa tête. Depuis la conspiration de Bomilcar et de Nabdalsa, un des plus illustres chefs numides, il ne se fiait à aucun de ses serviteurs, et il n'osait coucher deux fois dans le même lieu. Longtemps il erra dans les déserts des Gétules. Sa

[1] M. Ernest Desjardins veut bien me communiquer la note suivante : « *Thala* n'a pas changé de nom. C'est la moderne Thala dans le bassin supérieur de l'Oued-Serral affluent de droite de l'Oued-Mellègue, qui lui-même se jette dans la Medjerdah également à droite. Grenville Temple y a reconnu d'immenses ruines, *oppidum magnum et opulentum*, que M. Guérin a visitées et décrites (*Voy. en Tun.*, t. Ier, p. 338-341). *Thala* est à 150 kilomètres à vol d'oiseau au sud du cap Roux et de la Calle, même méridien. Salluste place Thala à 50 milles du fleuve le plus voisin. Cependant un cours d'eau, l'Oued-Haïdrah, est peu éloigné de Thala; les mots de Salluste sont sans doute une faute des manuscrits. Il n'y a pas de villes qui aient pu se trouver dans cette région, à 50 milles, c'est-à-dire à 74 kilomètres d'un cours d'eau important. »

réputation, ses trésors, attirèrent autour de lui ces barbares; il les arma, les disciplina, et, se retrouvant à la tête de forces nombreuses, il traita avec son beau-père, Bocchus, roi de Maurétanie. Ce prince, déjà irrité que le sénat eût rejeté son alliance au commencement de la guerre, voyait avec épouvante les désastres répétés de Jugurtha. Son gendre eut peu de peine à l'entraîner, et les deux rois, réunissant leurs forces, marchèrent vers Cirta, sous les murs de laquelle Metellus s'était retranché. C'est là qu'il apprit que son commandement lui était enlevé et que son odieux rival arrivait. Pour ne le point rencontrer, il chargea Rutilius de lui remettre l'armée, et partit pour Rome, où ses amis lui firent donner le triomphe avec le surnom de Numidicus. Un tribun l'accusa cependant de concussion. Mais, quand il présenta son registre aux juges, ceux-ci détournèrent les yeux et le renvoyèrent absous.



Bocchus[1].

La guerre n'était pas finie cependant. Jugurtha et Bocchus, toujours retirés dans des lieux inaccessibles, suivaient de loin la nouvelle armée de Marius, espérant trouver une occasion favorable de tomber sur ces légions inexpérimentées. Mais le consul, habilement servi par ses espions, savait jour par jour ce que faisait l'ennemi et

[1] Statue de la collection Mattei. Le président de Brosses a vu dans cette statue le roi Bocchus. Je dois dire, avec Clarac, qu'elle représente bien plutôt un prince asiatique. Les parties nues sont en marbre gris; les vêtements, en albâtre à grandes taches, ce qui rend cette statue particulièrement intéressante.

prévenait tous ses desseins. Dans maintes escarmouches, il battit les Gétules; il faillit même, dans une rencontre près de Cirta, tuer de sa main Jugurtha. Quand il eut ainsi aguerri ses troupes, il revint au système de Metellus. De tous les exploits de ce général, le plus vanté était la prise de Thala. Marius alla attaquer, plus loin dans le désert, au milieu d'une plaine infestée de serpents, la ville de Capsa[1], et il la prit en un jour, sans perdre un soldat, ce qui ne l'empêcha pas de la brûler, d'y tuer tous les jeunes hommes et de vendre le reste. Beaucoup d'autres villes furent enlevées encore ou abandonnées de leurs habitants et, comme Capsa, livrées aux flammes.

Jusqu'alors la guerre s'était concentrée dans la partie de la Numidie voisine de la province romaine; Marius la porta à l'autre extrémité, vers les frontières de la Maurétanie.

Non loin du *Mulucha* ou *Malva* (la Molouia), commune frontière des Numides et des Maures, s'élevait, au milieu de la plaine, un monticule couronné d'un château fort et qui n'était accessible que par un étroit sentier, bordé de précipices. Jugurtha y avait mis une partie de ses trésors, quantité de vivres et une bonne garnison, qu'une source abondante garantissait contre la soif. Impossible d'attaquer une telle place avec les moyens ordinaires, les terrasses, les tours, les mantelets; et cependant Marius tenait beaucoup à la prendre. Un Ligure qui servait dans les cohortes auxiliaires, étant un jour sorti du camp pour chercher de l'eau, tourna la colline, et, du côté opposé à l'attaque, il vit des colimaçons qui rampaient au flanc du rocher. En s'aidant des pieds et des mains, il y grimpa pour les ajouter à son ordinaire, et, l'ardeur de la chasse l'entraînant, il monta si haut, qu'il arriva près d'un chêne dont la tête atteignait la cime du plateau. Des branches de l'arbre il put y sauter; de là, il vit la forteresse à ses pieds et la garnison sur le rempart se riant des vains efforts des Romains. Sur le rapport qu'il en fit, Marius donna l'ordre à cinq trompettes, choisis parmi les hommes les plus agiles, et à quatre de ses plus braves centurions de renouveler l'escalade du Ligure. Ils le suivent; chacun porte, attachés sur le dos, son épée et un bouclier fait de cuir, afin que le poids soit moins lourd et que les armes ne puissent s'entrechoquer bruyamment. Le soldat les précède; aux pointes des rochers, aux racines des arbustes, il attache des cordes pour aider ses compa-

[1] Cafsa, à 280 kilomètres dans le sud de la Calle, et à 120 à l'ouest du golfe de Gabès, par 34° 50′ de lat. nord et 6° 50′ de long. est.



Une vue du désert inondé aux environs de Biskra.

gnons. Il soutient de la main ceux qu'effraye une route si nouvelle, et, quand la montée devient trop rude, il les fait passer l'un après l'autre sans leurs armes, que lui-même porte derrière eux. Enfin ils arrivent. Tous les Numides étaient occupés sur le mur à repousser une violente attaque. Mais, quand les trompettes sonnent derrière eux et qu'ils voient au-dessus de leurs têtes des armes, des soldats, ils croient l'armée romaine dans la place; l'épouvante les prend; ils fuient, et Marius se saisit du rempart[1].


Sylla[2].

Ce fut à ce siége que Sylla, son questeur, vint le rejoindre avec un corps de cavalerie latine. Il eût été difficile de réunir deux hommes de caractères plus opposés. Sylla, de l'illustre famille Cornelia, mais d'une branche restée jusqu'alors obscure, aimait autant les mœurs nouvelles, le plaisir, l'élégance des manières et du langage, que Marius les haïssait. Prodigue de son bien comme de son amitié, avide de gloire, brave, éloquent et d'un zèle, d'une activité que rien n'arrêtait[3], il fut bientôt cher aux soldats et aux officiers. Marius lui-même aima ce jeune noble qui ne comptait pas sur ses aïeux (106).

Jugurtha avait perdu ses villes et ses châteaux. Pour décider Bocchus à risquer une grande bataille, sa dernière espérance, il lui promit un tiers de son royaume. L'armée romaine, surprise par les deux rois dans une marche, fut comme assiégée durant une nuit sur une colline; mais, au point du jour, les légionnaires reprirent l'avantage et firent un massacre des Maures et des Gétules. Une seconde surprise tentée sur les légions, près de Cirta, réussit un instant. Au milieu de la mêlée, Jugurtha criait aux Romains, en montrant son épée ensanglantée, qu'il avait tué Marius, et déjà les légionnaires s'ébranlaient, quand Sylla et Marius lui-même accoururent. Les deux rois n'échappèrent que par une fuite précipitée.


Monn. de Sylla[4].

La fidélité de Bocchus ne survécut pas à ce double désastre. Cinq jours après la bataille, il demanda à traiter. Marius renvoya ses députés

[1] Sall., *Jug.*, 92-94.
[2] D'après une monnaie. (Clarac, *Icon. rom.*, pl. 1049, n° 3205.)
[3] Sall., *Jug.*, 95.
[4] D'après une monnaie de la *gens* Cornelia.

au sénat, qui répondit : « Le peuple romain n'oublie jamais ni les injures ni les services ; il pardonne à Bocchus, puisqu'il se repent, mais, pour l'alliance et l'amitié de Rome, il ne l'obtiendra que quand il aura su les mériter. » Réserve sinistre que le barbare comprit. Sur de nouvelles instances de Bocchus, Marius confia à son questeur la dangereuse mission de traverser toute la Numidie et une partie du pays des Maures pour aller conférer avec leur roi. Les rhéteurs se sont emparés de cette situation pour tracer le dramatique tableau des incertitudes de Bocchus, voulant un jour livrer Jugurtha aux Romains, et le lendemain, Sylla au roi numide[1]. La première trahison terminait la guerre et assurait à Bocchus une province ; la seconde attirait sur lui toutes les vengeances de Rome, sans lui donner une chance de succès ni en ôter une au consul. Il n'a pas même dû y penser. Jugurtha, appelé à une conférence, fut chargé de liens et remis à Sylla, qui lui fit traverser, enchaîné, tout son royaume (106).

C'était l'usage qu'un général vainqueur ne quittât le pays devenu sa conquête qu'après l'avoir organisé au mieux des intérêts de Rome. Marius passa près de deux années encore en Numidie. Nous serions curieux de connaître ce qu'il y fit : mais il ne s'agissait plus alors de grands combats, de belles escalades et de tragiques aventures ; les œuvres de la paix, des travaux de prévoyance habile, ne prêtaient pas à l'éloquence. Salluste n'en dit mot et termine son histoire à la prise de Jugurtha.

Avant de quitter l'Afrique, Marius régla le sort de sa conquête et, par des faveurs habilement distribuées, s'y fit des clients dont César retrouva les descendants fidèles aux amitiés paternelles[2]. Bocchus reçut la Numidie occidentale (provinces d'Alger et d'Oran) ; l'Afrique romaine s'agrandit d'une partie de la Numidie orientale. Le reste du royaume fut cédé à Gauda, dernier prince de l'ancienne famille royale. Le sénat avait en ce moment sur les bras de trop sérieuses affaires pour se donner l'embarras de former une nouvelle province en un pays encore ingouvernable, parce qu'il ne s'y trouvait rien

[1] Appien montre que le projet de livrer Jugurtha était depuis longtemps arrêté (*Numid.*, fragm. 4). Salluste croit aux hésitations de Bocchus, mais son propre récit prouve le contraire. Jugurtha était encore à la tête d'une troupe nombreuse et dévouée ; il avait des intelligences parmi les Maures, et, au moindre soupçon, il se serait rejeté dans le désert. Pour l'amener à quitter les siens et à se rendre à une conférence où l'on pourrait le saisir, il fallait beaucoup de duplicité. Bocchus, qui depuis longtemps négociait avec Marius, en montra autant qu'il était nécessaire, et la trahison fut menée à bonne fin.

[2] Cf. César, *Bell. Afr.*, 55.

sur quoi Rome pût s'appuyer pour le tenir. Il aimait mieux livrer ce royaume affaibli à des princes qu'il garderait aisément dans sa dépendance, jusqu'à ce qu'il lui convînt de les remplacer par ses proconsuls[1]. Patient parce qu'il se croyait éternel, il faisait toujours dans sa politique la part du temps, ce qui lui donna une grande force. En attendant que vienne le moment de l'annexion, l'ancienne province d'Afrique sera comme un foyer d'où la civilisation romaine rayonnera sur la Numidie, qu'insensiblement elle attirera à elle par les liens invisibles des mœurs et des idées, lesquelles gagneront de proche en proche jusqu'au sauvage pays des Maures. Cette politique expectante était d'ailleurs sans danger, car il n'y avait nul État dans le monde qui pût profiter des coups que Rome frappait, substituer son influence à la sienne, ni relever ce qu'elle avait abattu.



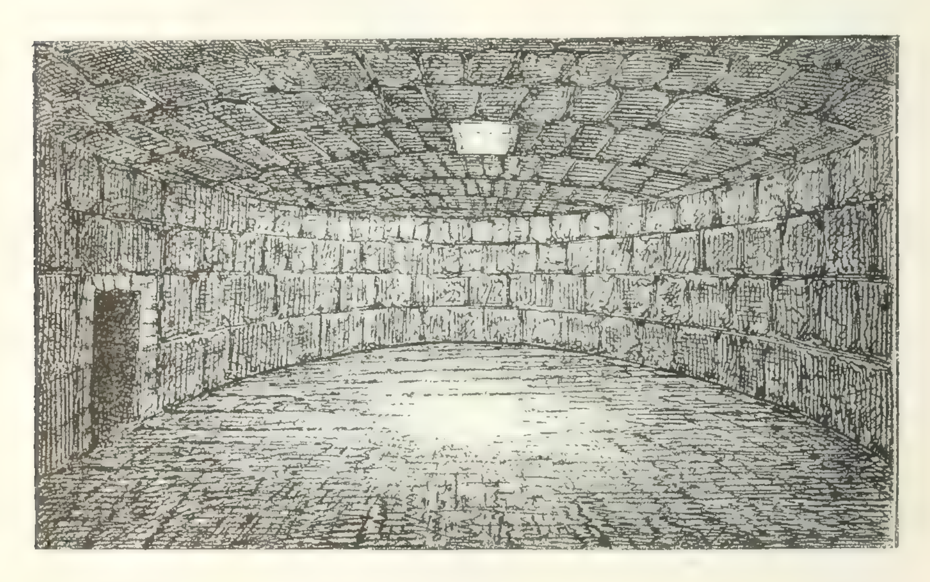
Province captive[2].

Marius rentra dans Rome avec Jugurtha le 1er janvier 104. Loin de porter, comme on le raconte, envie à son questeur, qui n'était alors qu'un bien mince personnage, il associa Sylla à son triomphe, en lui laissant distribuer aux soldats des mé-

[1] Les Numides étaient divisés en un grand nombre de tribus souvent en guerre les unes contre les autres. Dans la province d'Afrique, où la concentration avait été plus forte, Pline comptait encore vingt-six peuplades différentes (*Hist. nat.*, V, 4). Appien (*Lybica*, 10) dit aussi : Νομαδων δὲ τῶν ἐν Λιβύῃ δύνασται μεν ἦσαν κατα μέρη πολλοί.

[2] Statue de la collection Pamfili. (Clarac, *Mus.*, pl. 768 A, n° 1906 B.)

dailles qui représentaient le consul sur un char à quatre chevaux, et portaient au revers ces mots : *L. Corn. Sylla proq.* Après le triomphe, le roi numide fut jeté dans le *Tullianum*. « Par Dieu, s'écria-t-il en riant, que vos étuves sont froides ! » Il y lutta six jours contre la faim (104). Il avait eu l'audace de combattre seul contre Rome et il s'était défendu avec une adresse qui usait de tous les moyens, le fer et l'or, mais aussi avec un courage indomptable. Ses vices sont ceux de son temps et de sa nature africaine ; sa bravoure, sa persévérance, ses qualités militaires, honorent son nom et la race dont l'existence politique périt avec lui.



Le Tullianum[1].

Neuf ans plus tard, le sénat tint dans une autre région africaine la même conduite qu'en Numidie.

Entre le huitième et le dix-huitième degré de longitude orientale, la côte d'Afrique se creuse devant la Méditerranée en un vaste demi-

[1] Le *Tullianum* fut ainsi nommé, dit-on, de Servius Tullius, qui l'aurait creusé dans le tuf du mont Capitolin, peut-être pour en faire une citerne ; une source, en effet, le Tullius, y coule encore, et l'on tirait l'eau par le trou qu'on voit à la voûte. Plus tard, on en fit un cachot souterrain. Les condamnés étaient descendus à l'aide d'une corde par l'ouverture de la voûte, et, après l'exécution, les corps en étaient retirés avec un croc. Il se peut que la petite porte qui donne accès dans une galerie basse et souterraine soit d'une date postérieure et ait servi à traîner les cadavres au Tibre, quand ils n'étaient point exposés aux gémonies, c'est-à-dire aux *escaliers des gémissements*, qui conduisaient à la prison d'en haut. Les prisonniers d'État qui n'étaient point condamnés à mort étaient donnés en garde aux habitants des villes municipales les plus fortes de l'Italie. Cf. Sall., *Cat.*, 51 et 52.

cercle qu'on appelle la région des Syrtes : mer inhospitalière que nos vaisseaux mêmes affrontent rarement ; côte stérile[1], recouverte de sables mouvants et où les nomades pillaient sans pitié les voyageurs naufragés. Mais aux deux extrémités de ce demi-cercle s'étendent deux régions montueuses, bien arrosées et d'une fertilité proverbiale. Les Phéniciens prirent l'une, les Grecs l'autre. Les Romains avaient déjà succédé aux premiers ; le testament de Ptolémée Apion, roi de la Cyrénaïque, les substitua aux seconds (95). Toutefois le sénat se contenta de déclarer libres, sous sa protection, les cinq villes principales de ce petit royaume : Cyrène et Apollonie, qui lui servait de port, Barca, Arsinoé et Bérénice. Il leur laissa même la jouissance du domaine royal, moyennant un tribut, et ne réduisit le pays en province que vers l'année 75, pour mettre un terme à des querelles intestines. Ce n'était pas moins une acquisition précieuse comme position politique, sans parler de l'importance commerciale de ce pays, qui fournissait à l'exportation les produits d'un sol appelé le jardin de l'Afrique et une denrée, le silphium, qui se vendait à Rome son poids d'argent. De la Cyrénaïque, Rome surveillait l'Égypte, et, de la province d'Afrique, la Numidie.

Leptis, au milieu de la côte des Syrtes, mais au débouché de vallées fertiles, avait sollicité durant la guerre numide l'amitié de Rome et obtenu de Metellus une garnison de quatre cohortes liguriennes. Cette place, presque à égale distance de Cyrène et de Carthage, unissait ces deux possessions de la république, et complétait l'investissement de toute la côte africaine.

[1] Excepté sur les bords du *Cinyps* (Wadi Quasam) et aux environs des trois villes de la Tripolitaine : *Leptis magna*, *Oea* (Tripoli) et *Sabrata*.

[2] D'après une monnaie de la Cyrénaïque. (Clar., *Icon.*, pl. 1058, n° 3076.)



Ptolémée Apion[2].

CHAPITRE XL

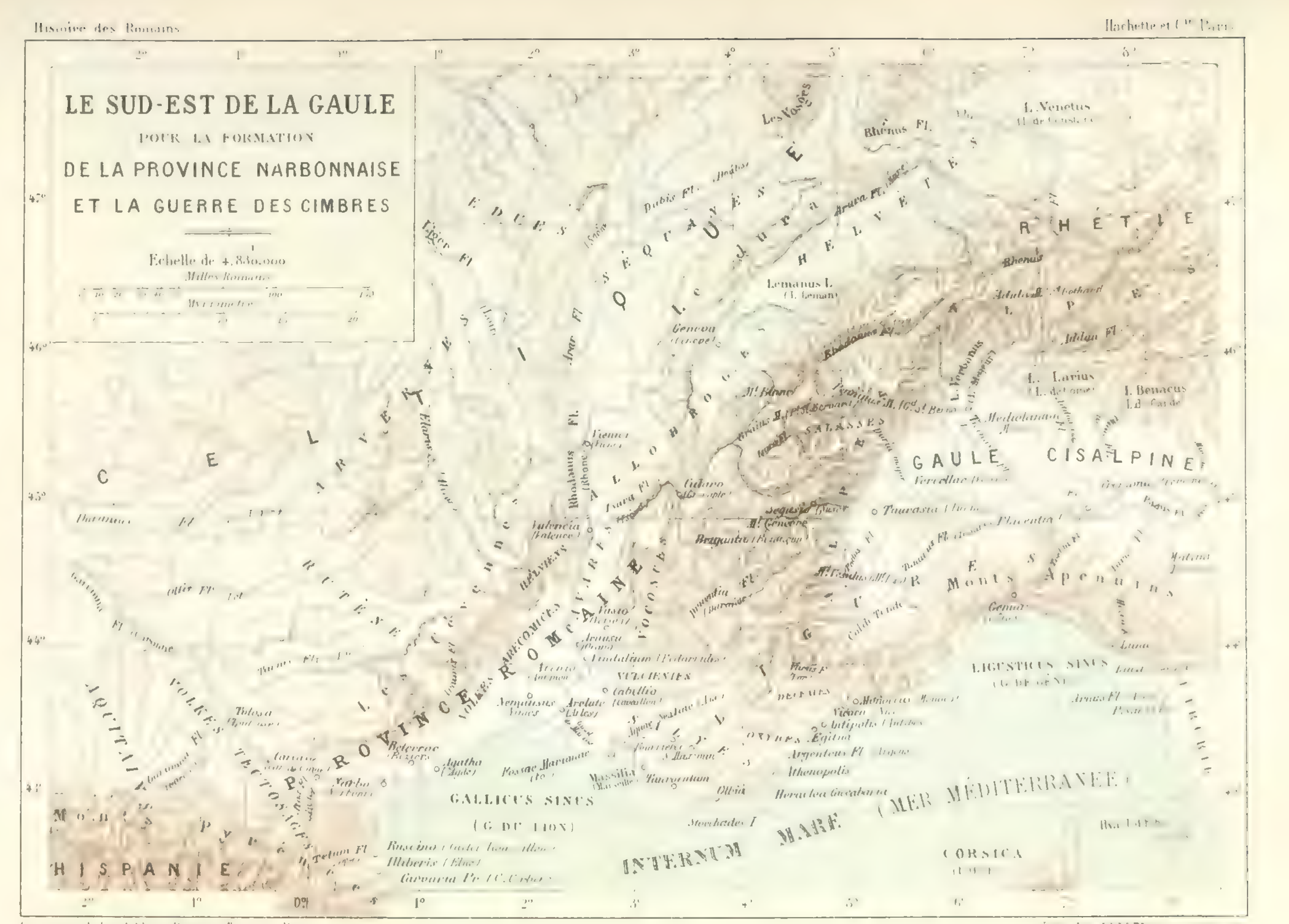
LES CIMBRES ET LES TEUTONS (113-101).

I. — CRÉATION D'UNE PROVINCE ROMAINE EN GAULE.

La trahison n'avait pas encore terminé la guerre numide qu'une formidable invasion des peuples du Nord jetait la consternation dans Rome, et tous, peuple et nobles, se réunissaient pour élever Marius absent à un second consulat.

Jusqu'alors les Romains ne s'étaient pas éloignés des bords de la Méditerranée. Les pays que baigne cette mer avaient seuls attiré leur attention et leurs forces. Ils n'avaient pas même sondé du regard ce monde inconnu qui s'étendait derrière les Alpes, comme s'ils avaient vaguement senti qu'il se cachait pour eux, dans l'obscurité de ces impénétrables forêts, un danger redoutable.

C'était en effet un autre monde. Les Alpes, que l'on peut considérer comme se rattachant aux Pyrénées par les Cévennes, et au mont Hæmus par les hauteurs de l'Illyrie et de la Macédoine, coupent en deux le continent européen. Au sud de cette ligne de 800 lieues sont trois péninsules montagneuses, dont chaque vallée fut avant Rome un État : au nord, s'étendent des plaines sans limites, berceau de grands peuples futurs. Sur les bords de la Méditerranée étaient les peuplades ibériennes, italiques et grecques, les cités brillant de l'éclat des arts et du commerce, les gouvernements républicains, en un mot tout ce qu'on appelle la civilisation antique ; au delà des Alpes, les tribus celtiques, germaniques et slavonnes, la barbarie, les campements à l'aventure, la vie errante ou mal assise, l'autorité des chefs et, en germe, bien des coutumes dont le moyen âge héritera. Rome n'aurait pas voulu franchir cette barrière ; ses légions n'en avaient même pas encore pris possession. Malgré une victoire d'Appius Claudius (143), qui avait essayé de mettre la main sur les mines et les lavages d'or du val de la Doria Baltea, les Salasses étaient restés indépendants, comme l'étaient tous les montagnards des Alpes, et ils continuaient à désoler par leurs bri-


LE SUD-EST DE LA GAULE
POUR LA FORMATION
DE LA PROVINCE NARBONNAISE
ET LA GUERRE DES CIMBRES
Echelle de 4.830.000
Milles Romains
Myriamètres
Les Vosges
Rhenus Fl.
L. Venetus
EDUES
SEQUANES
HELVETES
RHÉTIE
Dubis Fl.
Arar Fl.
Liger Fl.
Lemanus L.
(L. Leman)
Geneva
Rhodanus Fl.
Mt Blanc
SALASSES
GAULE CISALPINE
L. Larius
L. Benacus
Mediolanum
ALLOBROGES
ARVERNES
CELTES
RUTENES
Valentia
(Valence)
Cularo
Isara Fl.
Mt Genèvre
Taurasia
Placentia
Monts Apennins
Genua
VOCONCES
PROVINCE ROMAINE
LIGUSTICUS SINUS
Nemausus
Arelate
Massilia
Antipolis
Athenopolis
Agatha
Narbo
Tolosa
VOLKES TECTOSAGES
AQUITAINS
GALLICUS SINUS
(G. DU LION)
INTERNUM MARE
(MER MÉDITERRANÉE)
CORSICA
HISPANIE
Ruscino
Illiberis (Elne)
Garonna Fl.

gandages les vallées transpadanes[1]. Pour y mettre un terme, les Romains fonderont plus tard (100) un établissement militaire à *Eporedia* (Ivrée), à l'entrée du val d'Aoste et au débouché de deux passages importants des Alpes, le Grand et le Petit Saint-Bernard. Mais les Salasses ne seront définitivement condamnés au repos que sous Auguste.

Cependant le sénat fut peu à peu entraîné à sortir de sa réserve et à percer cette ligne. Il fallait, à l'est et à l'ouest, ouvrir un chemin sûr d'Italie en Grèce et en Espagne, et protéger contre les agressions des montagnards les alliés de Rome placés le long de cette double route. Ce fut le but des expéditions de Marcius Rex, dans les Alpes maritimes, contre les Stœnes, dont pas un ne se laissa prendre vivant (118), et d'Æmilius Scaurus contre les Carnes de la Vénétie (115); de plusieurs consuls contre les peuplades ennemies des Massaliotes; enfin de Porcius Caton contre les Scordisques des Alpes Illyriennes (Bosnie et Servie), peuple sauvage qui ne faisait pas de prisonniers, buvait dans le crâne de ses ennemis et mutilait leurs cadavres. Caton périt avec toute son armée, et les barbares étendirent sur l'Illyrie entière leurs ravages (114)[2]. L'Adriatique les arrêta; de colère, ils déchargèrent leurs flèches dans ses flots, puis ils parcoururent tous les pays au nord de la Grèce. Mais, en Macédoine et dans la Thrace, ils trouvèrent des légions mieux conduites, qui peu à peu les refoulèrent sur le Danube[4]. Ces succès et la soumission des Carnes par Scaurus assurèrent aux Romains la barrière des Alpes orientales, tandis que la destruction de la peuplade des Stœnes leur ouvrit les Alpes maritimes (118). Déjà depuis sept ans ils avaient pris pied au delà de ces montagnes.

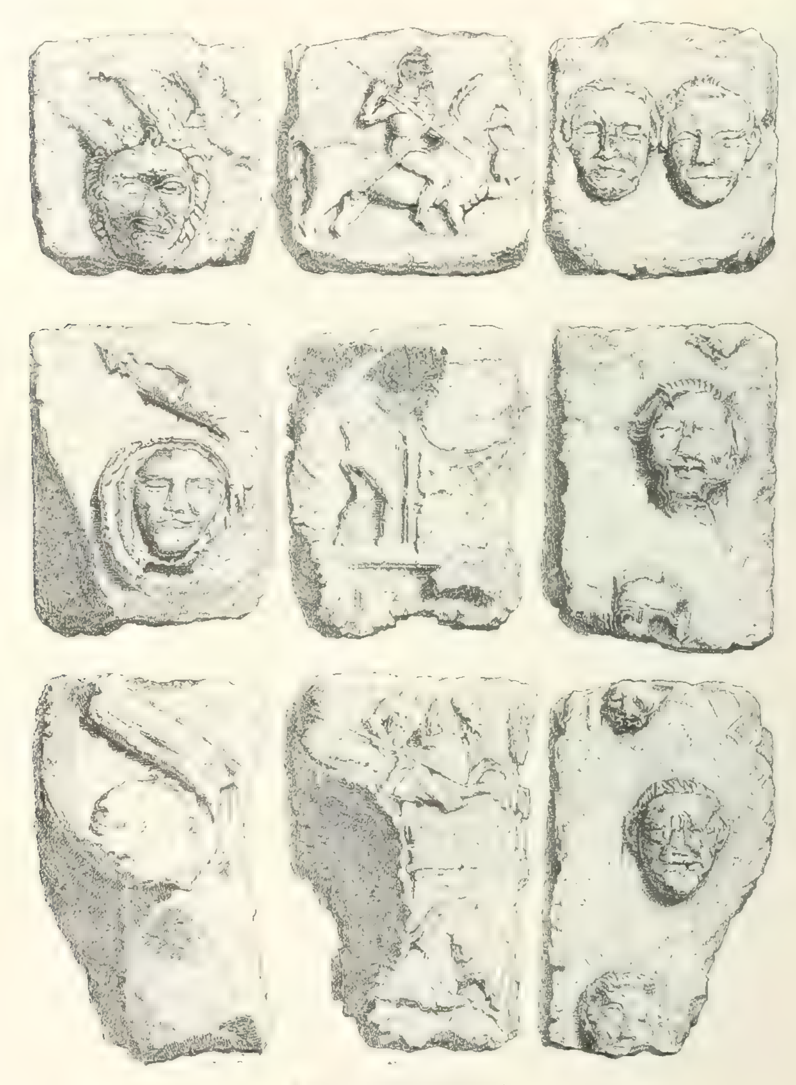


Monnaie de Marseille[3].

Grâce à la sagesse d'un gouvernement qui, sous quelques rapports, rappelle celui de Rome, Marseille, depuis quatre siècles, vivait heureuse et prospère. La ruine de l'Étrurie, de la Grande-Grèce et de Carthage avait fait d'elle la plus grande ville commerciale de l'Occident. Aussi cultivait-elle avec dévouement l'amitié du peuple qui avait abattu ses

[1] Strabon, IV, p. 205; Vell. Paterculus, I, 15.
[2] Tite Live, *Ep.* LXIII; Eutr., IV, 24.
[3] Tête de Flore; au revers, un lion et les premières lettres du nom de la ville, ΜΑΣΣΑ. Drachme de Marseille.
[4] Un Metellus (115), Livius Drusus (112), et Minucius (109), les chassèrent de la Thrace. (Clinton, *Fasti Hell.*) Sur une invasion gauloise dans la Macédoine, en 117, voyez *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1875, p. 78. Au nord d'Aquilée se trouvaient de riches mines d'or qui attiraient les Italiens de ce côté. (Strab., IV, p. 208.)

rivaux et lui abandonnait la mer. Mais, comme Venise, Marseille ne se contenta pas de régner sur les eaux, elle voulut avoir des provinces, et, comme Venise encore, elle y perdit ses trésors, puis sa liberté.



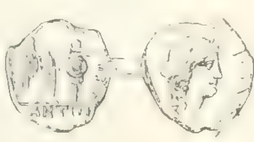
Monument d'Entremont [1].

Toute la côte, des Pyrénées aux Alpes, d'Ampurias à Monaco, était couverte de ses comptoirs [2]. Mais ces lieux d'échanges pacifiques étaient cernés par de belliqueuses peuplades qui avaient eu, entre elles et

[1] Ce dessin est donné et expliqué par M. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 111-114.

[2] Voyez E. Desjardins, *op. cit.*, t. II, p. 140-186.

avec les Gaulois leurs voisins, de sanglants démêlés. Il en reste un curieux souvenir, trois pierres carrées, découvertes à Entremont près d'Aix, et dont chacune porte des bas-reliefs sur trois de ses faces. C'est le plus ancien monument de la sculpture gauloise, mais, avec ses têtes coupées et grimaçantes, il accuse un art bien barbare et des mœurs bien féroces. Marseille eut souvent à se plaindre d'un pareil voisinage, et ses colons, par leurs continuels empiètements, provoquèrent chez les Ligures plus d'une prise d'armes dont ils avaient ensuite à souffrir. Pour mettre un terme à ces conflits, Marseille recourut au sénat, et un député romain, qui voulut débarquer près d'Antibes comme arbitre, ayant été repoussé par les habitants et blessé, une armée fut envoyée contre les Oxybes et les Décéates. Ces pauvres montagnards ne purent tenir devant les légionnaires : ils furent contraints de livrer leurs armes avec des otages, et mis dans la dépendance de la cité phocéenne.



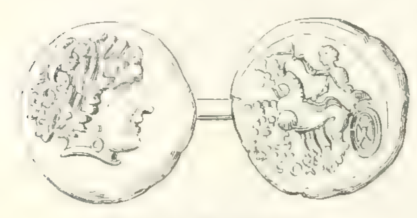
Monnaie d'Antibes[1].

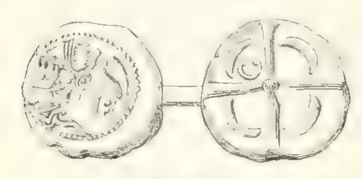
De nouvelles plaintes amenèrent une seconde fois les légions contre les Salyes (125). Fulvius Flaccus, l'ami des Gracques, puis Sextius, les battirent. Le dernier défendit à ces peuples d'approcher à plus de 1500 pas des lieux de débarquement, à plus de 1000 du reste de la côte, et tout ce littoral fut donné aux Massaliotes qui devaient y faire la police pour Rome. Les Voconces, contre lesquels Marseille n'élevait aucune réclamation, partagèrent le sort des Ligures; mais cette fois Rome garda ce qu'elle avait conquis : elle s'établit à demeure entre le Rhône et les Alpes par la fondation, dans un beau site qu'arrosaient des eaux thermales, d'un *castellum* qui porta le nom du proconsul, *Aquæ Sextiæ*, Aix (122). Au lieu de peuples barbares, au fond peu dangereux, Marseille se vit entourée des terres de son alliée. Elle eût dû prévoir que ce cercle ne tarderait pas à se resserrer sur elle-même.

La ville des Eaux-Sextiennes n'avait pas encore de murailles, que déjà l'activité romaine remuait toutes les nations établies dans la vallée du Rhône. Trois grandes tribus y dominaient, puissantes par elles-mêmes et par leur clientèle : sur la rive droite du fleuve, les Arvernes, dont le territoire s'étendait vers l'ouest par delà les montagnes qui portent encore leur nom; sur la rive gauche, jusqu'à l'Isère, les Allobroges;

[1] Tête de Vénus. Au revers, la Victoire érigeant un trophée, et le nom ANTIП. Le reste de la légende est de lecture et de signification douteuses. Monnaie de cuivre d'Antipolis (Antibes).

entre la Saône et la Loire, les Édues. Ce dernier peuple, ennemi des deux autres, consentit à entrer dans l'alliance de Rome, et le nouveau consul Domitius Ahenobarbus, comptant que les Édues pourraient, au besoin, faire une diversion importante, envoya réclamer avec hauteur un chef salyen réfugié chez les Allobroges. Pour toute réponse, ceux-ci s'armèrent et descendirent jusqu'auprès de *Vindalium*, au confluent de la Sorgues et du Rhône, où les Romains les attendaient : vingt mille barbares tombèrent sous l'épée des légions (121). L'année suivante, les Romains, conduits par Fabius, frère de Scipion Émilien, franchirent à leur tour l'Isère; mais le roi des Arvernes, Bituit, les rappela soudain en jetant sur leurs derrières deux cent mille Gaulois, qui avaient franchi le Rhône sur deux ponts de bateaux et de pilotis. Quand le roi barbare, monté sur son char d'argent et entouré de sa meute de combat, vit le petit nombre des légionnaires : « Il n'y en a pas là, dit-il, pour un repas de mes chiens. » La discipline, la tactique, surtout les éléphants, vainquirent cette multitude, dont cent vingt mille, dit-on, périrent sur le champ de bataille ou se noyèrent dans le Rhône par la chute des ponts. Bituit, attiré quelque temps après par Domitius à une conférence, fut enlevé, chargé de chaînes et conduit à Rome. Le sénat n'osa engager les légions dans les montagnes des Arvernes, mais Fabius reçut l'ordre de réunir à la Province tout le pays que le Rhône enveloppe, depuis le lac Léman jusqu'à son embouchure. Les Allobroges furent durement traités; les Cavares, au contraire, obtinrent de grands priviléges, et les Voconces, le titre de peuple fédéré. En Gaule, comme en Italie, Rome partageait inégalement ses faveurs et sa colère, pour qu'une même oppression ne réunît pas les vaincus dans une haine commune.


Monnaie des Arvernes [1].


Monnaie des Volkes Tectosages [2].

Les consuls des années suivantes passèrent le Rhône et donnèrent à la nouvelle province, pour frontière occidentale, la chaîne des Cévennes et des Corbières; les Volkes Tectosages, maîtres de Toulouse, acceptè-

[1] Tête laurée. Au revers, un cocher dirigeant un char à deux chevaux. Statère d'or des Arvernes.

[2] Tête virile; au revers, fleur ouverte, imitée de la rose de Rhoda. Monnaie d'argent attri-

rent même le titre d'alliés de Rome. La colonie de *Narbo Martius* (Narbonne), placée, comme l'indique son nom et comme le voulait sa situation excentrique, sous la protection spéciale du dieu de la guerre, dut veiller sur les nouveaux sujets (118). Assise près de l'embouchure de l'Aude, à l'extrémité de l'immense dépression où passe aujourd'hui le canal du Midi, elle deviendra la rivale de Marseille, quand les Romains auront fait de Bordeaux l'autre grand centre commercial de l'Entre-Deux-Mers. Une voie militaire commencée par le vainqueur des Allobroges, *via Domitia*, et conduite des Alpes aux Pyrénées, assura les communications de Rome avec ses possessions espagnoles[1].



Inscription de Domitius[2] (p. 478).

On a vu, depuis Zama, les consuls vainqueurs s'attribuer de vaniteux surnoms : Fabius prit celui d'*Allobrogicus*. En Grèce, le droit des

buée aux Volkes Tectosages. M. de Saulcy regarde cette pièce comme une drachme d'un peuple du midi de la Gaule, sans oser donner une attribution plus précise.

[1] Ces guerres sont contemporaines des expéditions de deux Metellus contre les Dalmates, 117 (Tite Live, *Ep.* LXII), et contre les Baléares, 123 (Tite Live, *Ep.* LX). Ils en rapportèrent deux surnoms. Le Baléarique avait détruit dans Majorque presque toute la population mâle, et il avait repeuplé l'île en y établissant une colonie.

[2] HERCULI SACRUM. CN. DOMITIUS AHENOBARBUS. PROC. DEVICTIS ET SUPERATIS BELLO ICONIIS TRICORIIS [Consacré à Hercule par Cn. Domitius Ahenobarbus, vainqueur des Icones et des Tricores. — Strabon (IV, p. 185 et 203) place entre le Rhône et les Alpes, les Voconces, puis les *Tricorii*, les *Iconii*, et, au sommet des montagnes, les *Medulli*]. Notre inscription n'est pas complète. On en connaissait depuis longtemps un fragment, dont M. Mommsen contestait l'authenticité. M. Edmond Blanc a retrouvé l'autre en place, à Clanz, dans le département des Alpes-Maritimes, au-dessus d'une grande voie, qui était probablement la *via Domitia*.

gens ne permettait pas d'éterniser les haines, en dressant sur le territoire des vaincus un monument durable de leur défaite, et cette coutume était passée dans les habitudes romaines. Mais des barbares ne semblaient pas mériter de si généreux ménagements; sur le champ de bataille de *Vindalium*, Fabius éleva un temple à Mars, un autre à Hercule, et entre les deux il plaça sur une tour de pierre un trophée d'armes gauloises[1]. Les temples et le trophée ont disparu, mais il subsiste un monument plus modeste des victoires de Domitius : c'est une inscription, la première que les Romains aient écrite en Gaule et que « l'homme au visage de fer », comme Lic. Crassus l'appelait, fit graver au flanc d'une des hautes montagnes de la Provence. Une heureuse rencontre vient de la faire retrouver.

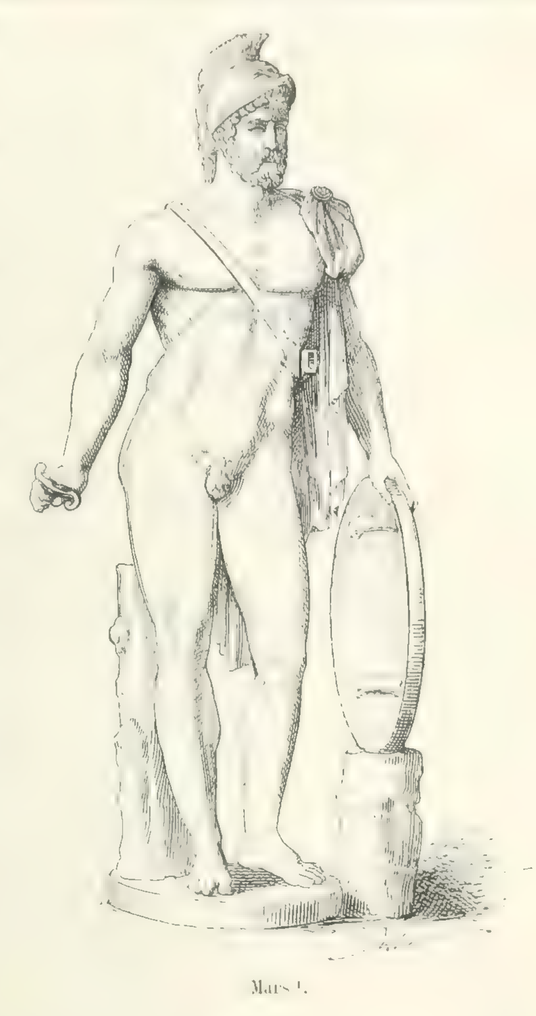
La province transalpine, gardée par ses deux établissements militaires d'Aix et de Narbonne[2], couverte par les Tectosages et les Édues, récents alliés de Rome, était comme un poste avancé d'où le sénat contenait et surveillait les nations gauloises. C'est là que Marius allait sauver l'Italie.

II. — LES CIMBRES EN GAULE; BATAILLE D'AIX (102).

La Cisalpine était encore dans l'effroi qu'avait causé, en 118, l'apparition des Scordisques sur l'autre bord de l'Adriatique, quand on apprit successivement que trois cent mille Cimbres et Teutons, reculant devant un débordement de la Baltique, avaient franchi le Danube, qu'ils ravageaient le Norique, qu'ils étaient déjà dans la vallée de la Drave, à deux journées de marche des Alpes Carniques. Un consul, Papirius Carbon, courut à ces montagnes avec une forte armée pour défendre le passage qui les traverse. Les barbares étaient alors occupés au siége de Noreia, que ses mines de fer avaient rendue florissante; Papirius crut les surprendre à l'aide d'une perfidie, mais il éprouva une sanglante défaite (113). Soit que le nom de Rome imposât à ces barbares, soit que les débris de l'armée consulaire, sauvés par un orage, gardassent les défilés, les barbares s'arrêtèrent au pied des Alpes Carniques, et durant trois années, le Norique, la Pannonie, l'Illyrie, depuis le Danube jusqu'aux montagnes de la Macédoine, furent

[1] Strabon, IV, p. 185, Flor., III, 2.
[2] Aix ne devint colonie que sous Auguste

horriblement dévastés; quand il n'y resta plus rien à prendre, la horde traversa la Rætie et entra sur les terres des Helvètes, alors établis entre le Mein et le lac Léman (Suisse et Souabe). Une partie de ce peuple et les Thughènes, les Tigurins, les Ambrons, autres Germains ou Celtes dont on ignore l'habitat, consentirent à les suivre; tous ensemble ils longèrent le Rhin pour pénétrer en Gaule.


Mars[1].

Jusqu'alors les Celtes avaient dominé au nord des Alpes Italiques et Illyriennes, tandis qu'une autre branche de la grande famille aryane, les Germains, accumulait derrière eux, dans les régions septentrionales, d'innombrables tribus. Celles-ci, à leur tour, versaient dans la vallée du Danube leur trop-plein d'hommes. Ce n'était pas une bande guerrière en quête d'aventures, mais un peuple entier avec ses femmes, ses enfants, ses troupeaux et ses chariots à couverture de cuir, portant tout leur avoir, qui venait au midi chercher un ciel moins inclément, le butin à faire sur de riches nations et des terres fertiles, où le vaincu sèmerait et moissonnerait pour eux. A voir ces grands corps blancs, ces blondes chevelures, ces yeux d'un bleu clair qui s'enflammaient si vite de férocité, les hommes petits et au teint sombre des provinces italiennes allaient comprendre qu'ils rencontraient une race à jamais ennemie. Le mot *cimbre* voulait dire *bri-*

[1] Mars de l'ancienne collection Crawfurd; *Musée* de Clarac, pl. 634 A, n° 1456 B. Ce guerrier nu, avec la chlamyde sur l'épaule gauche, peut représenter un dignitaire de l'armée, aussi bien que le dieu de la guerre.

gand[1], durant cinq siècles les Germains ont donné aux Romains le droit de les appeler ainsi.

Les mœurs des Cimbres les mettaient au plus bas de l'échelle sociale : souvent ils dévoraient la viande crue ; comme l'Indien des prairies, ils insultaient leurs adversaires avant le combat par des gestes grossiers de mépris, puis ils poussaient leur cri de guerre. Quand l'ennemi était redoutable, ils s'avançaient en une phalange épaisse dont les hommes des premiers rangs se tenaient liés les uns aux autres par des cordes passées dans les ceintures. Ils se battaient bravement. Tomber dans la mêlée leur semblait la mort la plus honorable. Étaient-ils vainqueurs, c'étaient des orgies sans fin et des fureurs bestiales ; quand ils avaient promis le butin à leurs dieux, tout était brisé, hommes et choses. Aussi, partout où leur caprice les avait conduits, on eût dit qu'il avait passé un ouragan destructeur[2].

Telle fut la première apparition de la race germanique aux abords du monde civilisé ; mais nos Gaulois avaient été aussi terribles à la Grèce : chez toutes les races, la barbarie est la même ; heureuses celles qui n'en ont rien gardé !

Dans les Kymris de la Belgique, les Cimbres reconnurent des frères ; ils conclurent alliance avec eux et laissèrent sous leur protection, à la garde de six mille hommes, tout le butin dont leur marche était embarrassée ; puis ils descendirent au midi, et la Gaule subit pendant une année les maux de la plus terrible invasion (110). Arrivés sur les bords du Rhône, les Cimbres virent encore devant eux ces Romains qu'ils avaient déjà rencontrés dans leurs courses vers l'Orient, en Illyrie, en Macédoine et en Thrace. L'immensité de cet empire, dont ils trouvaient partout les frontières, les frappa d'étonnement, et, reculant pour la première fois devant une bataille, ils demandèrent au consul Silanus de leur donner des terres, offrant en retour de faire pour la république toutes les guerres qu'elle voudrait. « Rome, répondit Silanus, n'a ni terres à donner ni services à attendre. » Puis il passa le Rhône et se fit battre (109) ; les coalisés ne purent cependant forcer le passage du fleuve.

Au printemps de l'année 107, ils se divisèrent : les Tigurins s'acheminèrent vers Genève, où le Rhône offrait des gués ; les Cimbres et les Teutons devaient attaquer par le bas du fleuve. Les Romains

[1] Plut., *Mar.*, 11 ; de même dans Festus et Suidas.

[2] Ce n'est pas moi qui parle ainsi, mais M. Mommsen, *Hist. rom.*, t. V, p. 138, trad. de M. Alexandre.

aussi partagèrent leurs forces : le consul Cassius Longinus fit tête aux Tigurins, son lieutenant Aurelius Scaurus marcha contre les Cimbres; mais les légions romaines savaient fuir maintenant : les deux armées furent battues; l'une passa sous le joug après avoir vu périr le consul ; l'autre regagna la Province en désordre, laissant son général prisonnier aux mains de l'ennemi.

La Province restait sans défense, les Alpes n'étaient plus gardées, et le prestige du nom romain commençait à s'affaiblir chez ces barbares, tant de fois vainqueurs des légions. Un conseil fut tenu par eux pour choisir la route à suivre. Scaurus, prisonnier, assista, chargé de chaînes, à cette délibération. Interrogé par les barbares, il les intimida par ses réponses courageuses : « Je vous le conseille, dit-il, passez les Alpes, mettez le pied en Italie, et vous saurez quelle est la puissance de Rome. » Ces paroles hardies irritèrent un jeune chef, comme les sauvages américains le sont par les sarcasmes du prisonnier attaché au poteau de guerre; il se jeta sur Scaurus et le perça de son épée. Toutefois les Cimbres hésitèrent encore. Dans leur incurie, ils passèrent une année à jouir de leurs victoires. Pourquoi se presser d'ailleurs, savaient-ils où ils allaient? La terre était féconde, le ciel doux, le butin immense : n'avaient-ils pas tout ce qu'ils étaient venus chercher? Ils laissèrent même le consul Cépion saccager la capitale des Volkes Tectosages, avec lesquels ils traitaient. Ces Volkes avaient autrefois, disait-on, rapporté du pillage de la Grèce d'immenses richesses qu'ils avaient consacrées au dieu Bélen en précipitant les lingots d'or et d'argent dans le lac voisin de son temple; le dieu ne put les défendre contre l'avidité des légionnaires et de leurs chefs : des plongeurs allèrent chercher au fond des eaux ces trésors sacrés. Cépion recueillit du sac de Toulouse 110 000 livres pesant d'or et 1 500 000 livres d'argent qu'il dirigea sur Marseille, mais en apostant sur la route des agents qui tuèrent l'escorte et enlevèrent le précieux butin (106).

L'année suivante le sénat envoya une nouvelle armée et un autre consul, Mallius, pour partager avec Cépion le commandement. Cette mesure mauvaise, la mésintelligence qui en naquit entre les deux généraux, la séparation enfin de leurs forces en deux camps adossés au Rhône en face d'Orange, amenèrent un épouvantable désastre : les deux camps, attaqués l'un après l'autre, furent forcés, quatre-vingt mille légionnaires, quarante mille esclaves ou valets d'armée, tombèrent sous le glaive, le reste fut pris. On assure que dix hommes

seulement échappèrent; de ce nombre étaient Cépion et un jeune chevalier romain que nous retrouverons plus tard, Q. Sertorius : quoique blessé, il avait traversé le Rhône à la nage, sans quitter sa cuirasse ni son bouclier. C'était la sixième armée romaine détruite par les barbares (6 octobre 105).

Avant la bataille, les Cimbres, pour venger un outrage fait à leurs députés, avaient juré de sacrifier aux dieux tout ce que leur donnerait la victoire; ils accomplirent religieusement leur serment. Les hommes furent tués, les chevaux précipités dans le Rhône, les cuirasses, les armes, les chariots, brisés et brûlés, l'or même et l'argent jetés dans le fleuve. Puis ce ne fut plus, des Alpes aux Pyrénées, qu'une immense dévastation.



Combattant blessé[1].

Le désastre d'Orange dépassait en horreur celui de Cannes; mais Annibal ne conduisait pas les Cimbres. Arrivés aux portes de l'Espagne et trouvant les passages ouverts, les barbares oublièrent l'Italie. Ils furent curieux de voir cette contrée nouvelle, et, passant les Pyrénées, ils allèrent émousser leurs épées contre cette race des Celtibériens, si dure et si opiniâtre dans ses montagnes. Ce fut le salut de Rome. Elle eut le temps de rappeler Marius d'Afrique, et de l'envoyer garder les Alpes en lui donnant, contrairement à la loi, un second consulat, trois années seulement après le premier. Néanmoins la terreur était grande; mais Rome avait encore en réserve l'énergie nécessaire pour faire face

[1] Statue du musée du Louvre, n° 50 du catalogue Clarac, et *Musée de sculpt.*, pl. 280, n° 2151. Ce combattant est blessé au sein droit et à la cuisse gauche.

au péril. Comme après Cannes, on abrogea le temps du deuil ; ordre à tous les Italiens ayant l'âge militaire de jurer qu'ils ne quitteront pas l'Italie, défense à tout capitaine de navire d'en recevoir un seul à son bord ; puis des satisfactions données à l'indignation publique. Un siècle auparavant, le sénat et le peuple sortaient au-devant du fugitif de Cannes, tant l'autorité consulaire était respectée même en des mains supposées incapables. A présent la loi n'a plus cet empire, et le vaincu d'Orange sera dépouillé par un plébiscite de son *imperium*[1].

Marius vint prendre position derrière le Rhône, au nord d'Arles, sur la pente occidentale des Alpines (104) ; il s'entoura de retranchements, et, pour assurer les approvisionnements de son camp, qui ne pouvaient lui arriver quand les passes du fleuve n'étaient pas praticables il fit creuser par ses soldats un canal qui permettait aux navires de Marseille et d'Italie d'éviter ces dangereuses embouchures. Ce canal débouchait sur la plage où le village de Foz rappelle encore le nom des *Fossæ Marianæ*[2]. Les légionnaires qui l'avaient exécuté étaient appelés en dérision les mulets de Marius; mais, par ces pénibles ouvrages, il leur faisait perdre les molles habitudes, introduites depuis un demi-siècle dans les camps et qui venaient de coûter six armées à la république. Impitoyable pour toutes les fautes, aucune considération ne faisait fléchir sa sévérité. Un jeune soldat, outragé par un neveu de Marius, l'avait tué ; au lieu de punir cet homme, il le récompensa. Il modifia les armes du légionnaire, auquel il donna un bouclier rond, plus léger, et un javelot qui, une fois lancé, ne pouvait plus servir : car le fer ne tenait au manche que par un clou et une cheville de bois; quand celle-ci avait été brisée par le choc, la hampe restait engagée dans le bouclier, et le javelot traînait à terre, embarrassant les mouvements de l'ennemi, qui ne pouvait, même en l'arrachant, s'en faire une arme. Marius voulut aussi que tous les soldats apprissent l'escrime, exercice absolument nécessaire dans un temps où les combats se décidaient à l'arme blanche par une série de duels. Avant lui, l'armée romaine établissait son ordre de bataille sur trois lignes, il n'en fit que deux; mais dans les dix cohortes, qui avaient remplacé les trente manipules, il mêla les différentes armes, infanterie légère

[1] Voyez au chapitre suivant.

[2] Sur les *Fossa Marianæ*, voyez la *Géographie de la Gaule romaine*, par M. Ern. Desjardins (t. II, p. 199 et suiv.). Marius donna ce canal aux Marseillais, et il devint pour eux une source de richesses par les droits qu'ils levaient sur ceux qui le remontaient ou le descendaient. (Strab., IV, 185.,

et infanterie pesante, de sorte que chaque cohorte de six cents hommes fut, comme nos bataillons, une image de la légion entière, dont il marqua l'unité en donnant à celle-ci une seule enseigne, l'aigle d'argent[1].

Scipion Émilien avait déjà, devant Numance, créé la garde particulière du général, les soldats du prétoire, *prætoriani*, choisis parmi les plus braves, dispensés des travaux du camp et gratifiés d'une solde plus forte. La nouvelle armée romaine ne ressemblait donc pas à celle des anciens temps. On n'était plus classé, dans le rang et sous les armes, selon la fortune, mais d'après les années de service ; on y entrait même sans être porté sur les listes du cens autrement que pour sa tête (*capite censi*), et les contingents étrangers y étaient admis comme les prolétaires romains : cavaliers numides ou thraces, frondeurs baléares, troupes légères de tous pays. Pour la guerre des Cimbres, on appela jusqu'aux contingents de la Bithynie et de la Phrygie. Ainsi, les grands dédaignant le service militaire, et la classe disparue des petits propriétaires ne fournissant plus de recrues, il s'était produit cette situation qu'à mesure que le gouvernement devenait plus aristocratique, l'armée le devenait moins. Les deux grandes institutions sociales de Rome, le sénat et l'armée, qui autrefois formaient un ensemble harmonieux, prenaient un caractère opposé et devaient finir par se combattre. On voit comme tout se prépare pour la fortune d'un *imperator*.


Aigle romaine[2].

Marius ne fut pas l'auteur de tous ces changements, mais il contribua au plus considérable, en ouvrant largement les légions aux prolétaires et aux provinciaux.

Pour familiariser ses soldats, avant l'arrivée des Cimbres, avec les réformes introduites dans l'armement et dans l'ordre de bataille, il leur fit parcourir toute la province, dont leur présence contint les peuples, et il les employa à des expéditions sans durée et sans péril. Ainsi son ancien questeur Sylla, qu'il avait emmené comme lieutenant, battit en plusieurs rencontres la grande tribu des Volkes Tectosages et prit leur roi Copill.

Le répit que laissaient les barbares avait donc été bien employé,

[1] Voyez, au tome Ier, pages 595 et suiv., l'ancienne organisation militaire.
[2] La Chausse, *Recueil d'antiquités romaines*, V, 5.

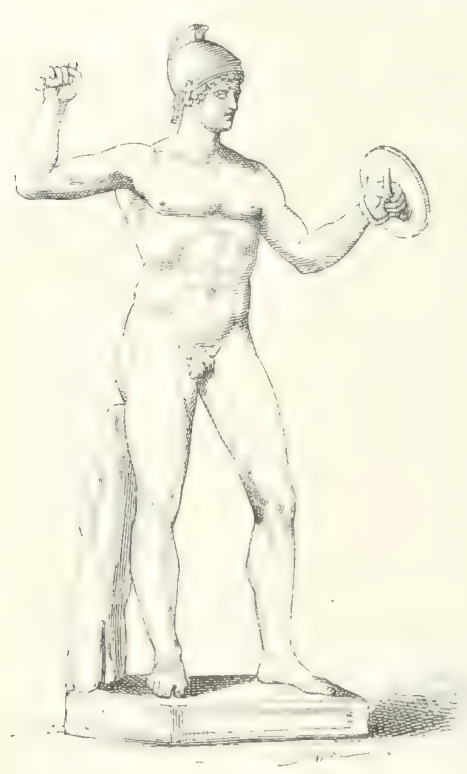
puisque, en rétablissant la discipline, Marius avait rendu à ses légions l'assurance de vaincre. Un écrivain grec assure même qu'il donna à leur esprit superstitieux un gage sanglant. Averti par un songe, il aurait, pour se rendre les dieux favorables, immolé sa fille Calpurnia[1]. Plutarque parle aussi d'une prophétesse, Martha, qui le suivait vêtue d'une robe de pourpre et tenant à la main une javeline entourée de bandelettes et de guirlandes. Elle lui était utile pour donner confiance aux soldats durant les rudes travaux qu'il leur imposait et la longue attente où les tenaient les barbares.

Pendant trois années Rome tremblante oublia ses lois pour continuer le consulat et le commandement à l'homme qui promettait de la sauver. Au bout de ce temps, les barbares revinrent d'Espagne, avec l'intention, cette fois, de pénétrer en Italie. Les Cimbres prirent à gauche en contournant les Alpes pour descendre par le Tyrol dans la vallée de l'Adige; les Teutons marchèrent droit à Marius. Il ne leur disputa point le passage du Rhône. Les rejeter sur la rive droite, c'était éterniser la guerre en Gaule. Confiant dans ses troupes et dans la forte position qu'il occupait, à proximité de la mer, de Marseille et des flottes romaines, il espérait prendre les barbares dans le pays montagneux où ils allaient s'engager, en flagrant délit de quelque imprudence et les anéantir d'un coup. D'ailleurs il voulait donner à ses soldats le temps de se familiariser avec l'aspect farouche de ces bandes désordonnées et de s'habituer à regarder sans peur l'immense et bruyante cohue. En vain les Teutons multiplièrent les provocations et les insultes pour l'attirer hors de ses lignes. Un de leurs chefs vint un jour jusqu'aux portes du camp l'appeler en combat singulier; il lui fit répondre que, s'il était las de vivre, il s'allât pendre, et, le barbare insistant, il lui envoya un gla-


Archer phrygien[2].

[1] Dorotheos, *ap. Script. Alex. M.*, p. 156, édit. Didot.
[2] D'après un marbre grec.

diateur[1]. Ses soldats frémissaient d'impatience : « L'important, leur dit-il, n'est pas de gagner une victoire, mais d'empêcher cette nuée épaisse d'aller crever sur l'Italie. » Il se tenait soigneusement informé des projets de l'ennemi, et Sertorius, qui parlait la langue gallique, pénétrait chaque jour, sous un déguisement, dans le quartier des Ambrons. Les Teutons essayèrent de forcer son camp; après trois attaques inutiles, ils se décidèrent à passer outre. On raconta plus tard que six jours entiers, sans que leur marche fût interrompue, ils défilèrent en vue du camp romain; et, comme ils passaient sous les remparts, on les entendait crier : « Nous allons voir vos femmes, n'avez-vous rien à leur mander? » Marius les suivit à petites journées, épiant une occasion favorable qui naîtrait de la confiance inspirée aux barbares par son apparente timidité[2].



Gladiateur dit de Dresde[3].

Arrivée près d'Aix, la horde s'arrêta, et Marius, trouvant le lieu propice pour une bataille, vint s'établir en face d'elle, dans une forte position, sur une colline qui dominait la vallée de l'Arc. L'eau manquait à cette hauteur; quand les soldats s'en plaignirent, il leur montra de la main la rivière qui baignait le camp des barbares : « Nous irons en chercher là, dit-il; mais il faudra du sang pour la payer; commençons par fortifier notre camp. » Du lieu où ils étaient les Romains voyaient les Ambrons dispersés dans la plaine, les uns assis et mangeant, les autres se baignant dans l'Arc ou dans les sources thermales;

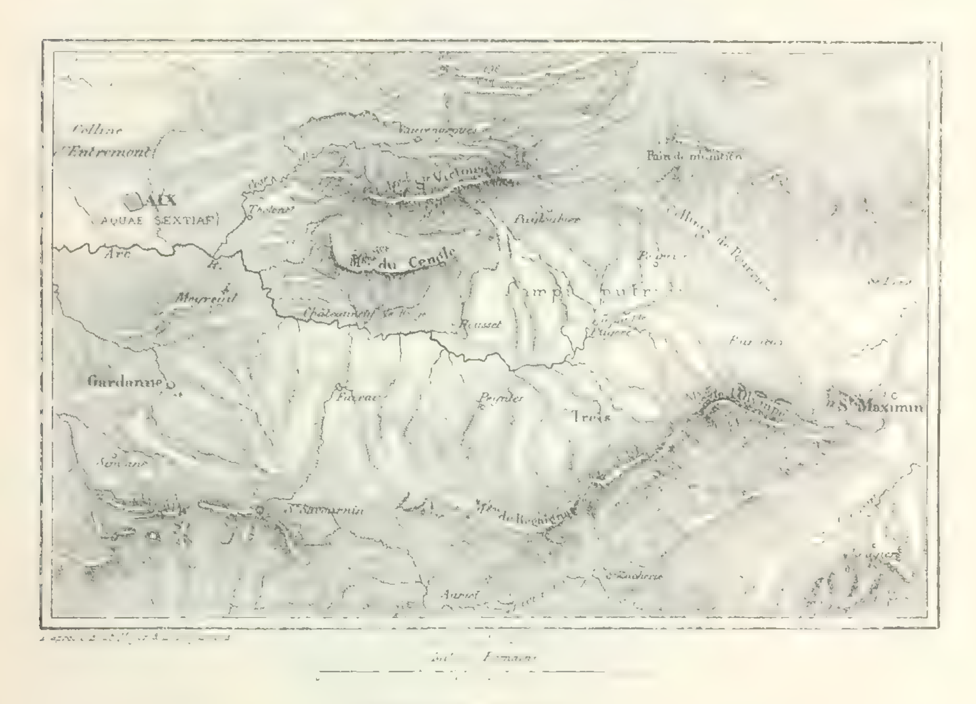
[1] Frontin, *Stratag.*, IV, 7.

[2] On ne comprend cependant pas qu'il n'ait point essayé de couper par une attaque soudaine cette ligne immense et nécessairement désordonnée. Marius n'avait évidemment pas plus les hautes qualités du général que celles du politique.

[3] Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 865, n° 2206.

celui-ci peignant sa longue chevelure, celui-là polissant ses armes, et plus loin, derrière l'enceinte des chariots, les prêtresses aux vêtements blancs retenus par une ceinture de fer, qui peut-être accomplissaient leurs rites funèbres et égorgeaient un captif au bord d'une chaudière d'airain, pour lire le sort de la prochaine bataille dans le sang de la victime.

Cependant les valets de l'armée romaine, qui n'avaient d'eau ni pour eux ni pour leurs bêtes, s'enhardirent à la vue du désordre et de



Champ de bataille d'Aix[1].

l'insouciance des Ambrons; ils descendirent en foule vers la rivière. Les barbares, qui se crurent attaqués, coururent prendre leurs armes, et revinrent, frappant leurs boucliers en mesure et marchant en cadence au son de cette musique sauvage. Mais, au passage de la rivière, ils rompirent leur ordonnance, et ils n'avaient pas eu le temps de la rétablir, lorsque les Romains fondirent sur eux de leur poste élevé et les heurtèrent avec tant de force, qu'ils les obligèrent, après

[1] M. Ern. Desjardins pense que le grand massacre a eu lieu au fond de la vallée au-dessous des collines de Pourrières et vers le village de ce nom, *Campi putridi*; que Marius campait sur les collines du nord, que l'embuscade de Marcellus fut dans le bois de Pourcieux, vers les monts de l'Olympe ou de Regagnas. *Géogr. de la Gaule rom.*, t. II, p. 327.)

un grand carnage, à chercher un refuge derrière l'enceinte de leurs chariots. Les Ambrons y trouvèrent un nouvel ennemi : c'étaient leurs femmes, qui, grinçant les dents de rage et de douleur, s'élançaient au-devant d'eux et frappaient également les fuyards et ceux qui les poursuivaient, ou bien se jetaient au milieu des combattants, et, de leurs mains nues, s'efforçaient d'arracher aux légionnaires leurs épées et leurs boucliers. Le jour baissait; les Teutons, qui n'avaient point combattu, approchaient : les légions ne s'engagèrent pas plus avant.

Dans la mêlée, on avait entendu retentir le même mot des deux côtés : *Ambra! Ambra!* C'étaient les Ambrons qui jetaient leur nom dans les airs, et les Ligures d'Italie, auxiliaires de Rome, qui y répondaient par leur vieux cri de guerre. Les deux peuples, peut-être frères, se trouvaient en face l'un de l'autre, après une séparation de dix siècles[1].

Les Romains avaient regagné leur poste à la nuit tombante, mais l'armée ne fit pas entendre, comme il était naturel, après un aussi grand avantage, des chants de victoire, car le camp n'avait ni toute sa clôture ni tous ses retranchements, et il restait une multitude de barbares qui n'avaient pas pris part à l'action. Toute la nuit ceux-ci poussèrent des cris mêlés de menaces et de lamentations : on eût dit des hurlements de bêtes fauves; et les bruits sinistres dont retentissaient les montagnes voisines jetaient la crainte dans le camp romain. Marius s'attendait à une attaque nocturne, dont il craignait le désordre. Heureusement ils ne sortirent de leur camp ni cette nuit ni le lendemain, qu'ils employèrent à se préparer au combat.

Dans cette seconde bataille, livrée deux jours après la première, les barbares renouvelèrent leur attaque imprudente contre la colline où Marius s'était habilement posté et où il les attira par la fuite simulée de sa cavalerie. Repoussés de front et suivis dans leur retraite par les légions, surpris en arrière par trois mille soldats d'élite que Marius avait embusqués dans les bois au-dessus de leur camp, ils ne purent résister. Le massacre fut horrible, comme dans toutes ces mêlées de l'antiquité, où l'on se battait homme à homme, et où l'armée rompue pouvait être détruite tout entière par l'armée victorieuse. Plutarque

[1] Plutarque dit que dans leur idiome les Ligures s'appelaient Ambrons, ce qui les rattache peut-être aux Ombriens. J'ai dit, au Ier volume (p. 27, note 1), les incertitudes qui existent sur l'origine de ce dernier peuple.

raconte que les corps consommés dans les champs engraissèrent si bien la terre, qu'elle fut depuis d'une fécondité prodigieuse, et que les ossements des morts étaient en tel nombre, que les Marseillais s'en servirent longtemps pour enclore leurs vignes. Le village de Pourrières,



Trophées de Marius [1].

entre Aix et Saint-Maximin, rappelle encore le *Campus putridus*, le Champ pourri, où eut lieu l'immense holocauste.

Trois mille hommes seulement s'étaient échappés; parmi eux étaient le roi Teutobokh et quelques autres chefs, qui tâchèrent de regagner

[1] D'après du Pérac. « Sopra le balaustrate (del Campidoglio) sorgono due trofei marmorei uno per parte, ornati con vittorie e armi diverse, le quali par che indichino i Daci e i Parti

la Germanie. Les Gaulois avaient eu trop à souffrir de l'invasion pour ne pas s'en venger : ils traquèrent les fuyards. Teutobokh[1] fut pris par les Séquanes et livré à Marius. C'était un guerrier de taille colossale, qui, d'un bond, franchissait six chevaux placés de front. Marius le réserva pour son triomphe, avec les plus belles armes et les plus riches dépouilles ; du reste du butin, il fit un immense amas pour le brûler en l'honneur des dieux. Déjà l'armée entière entourait le bûcher ; lui-même, vêtu de pourpre, les reins ceints de sa toge, comme pour les sacrifices solennels, il élevait de ses deux mains, vers le ciel, un flambeau allumé, lorsqu'on vit accourir à toute bride quelques-uns de ses amis : ils lui apportaient la nouvelle qu'il avait été élu consul pour la cinquième fois. L'armée témoigna sa joie par des cris de triomphe, qu'elle accompagna du bruit guerrier des armes : les officiers placèrent sur la tête de Marius une couronne de lauriers, et il mit le feu au bûcher, dont la flamme s'élança vers le ciel aux acclamations joyeuses des soldats (102).

Une pyramide fut dressée à l'extrémité du champ de bataille en souvenir de cette victoire ; elle a existé jusqu'au quinzième siècle. Un de ses bas-reliefs représentait Marius élevé sur un bouclier, au moment où ses soldats venaient de le proclamer *imperator*[2].

III. — LES CIMBRES EN ITALIE, BATAILLE DE VERCEIL (101).

La guerre n'était point finie, les Teutons seuls et les Ambrons avaient été exterminés ; restaient les Cimbres. Catulus, que Rome avait envoyé pour défendre contre eux le passage des Alpes orientales, n'eut pas besoin d'aller si loin. Les nouvelles du haut pays annonçant

debellati. Siffatti trofei abbellivano già il castello dell'Acqua Giulia sull'Esquilino, monumento che volgarmente dicesi i *trofei di Mario*. Sisto V feceli porre nel luogo in cui si veggono. Da recenti scoperte si ricava che essi furono fatti scolpire per ornare il lato esteriore dell'ingresso alla basilica Ulpia, e che eretti vennero a onore di Trajano dalle legioni Valeria e Apollinare, e in processo di tempo trasportati sull'Esquilino. » (Nibby, *Roma nell'anno* 1838, *parte antica*, t. II, p. 608.) Voyez aussi, dans la *Revue de numismatique*, le travail de C. Lenormant, *les Trophées de Marius*, 1842. L'auteur les considère comme ayant fait partie du Nymphæum d'Alexandre Sévère. On voit, dans tous les cas, que, malgré leur nom, ils n'ont rien de commun avec Marius.

[1] Ou Teutobod.

[2] Jusqu'à la Révolution, le village de Pourrières garda ce monument figuré dans ses armoiries. (Fauris de Saint-Vincent, dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, t. IV, p. 314 et suiv.)

que l'ennemi se dirigeait sur le col du Brenner, d'où l'on descend en Italie par les vallées de l'Eisack et de l'Adige, il s'établit sur ce dernier fleuve, dans la vieille cité étrusque de *Tridentum*, et, pour barrer la route, il se couvrit, sur les deux rives, de bons retranchements qu'un pont réunissait. A Trente, l'Adige garde encore l'allure d'un torrent aux eaux vagabondes et sans profondeur : il n'est donc pas un obstacle sérieux. La vraie défense de l'Italie est plus bas, à Vérone, mais on ne



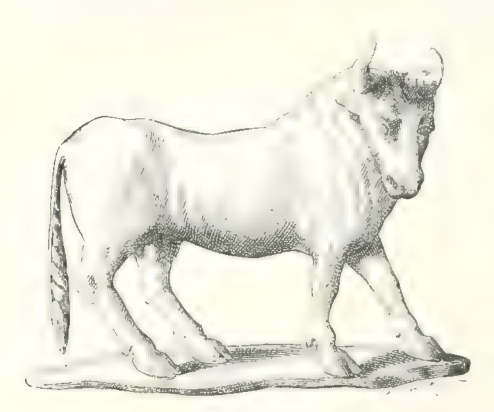
Porte de' Borsari à Vérone[1].

le savait pas encore. Quand les Cimbres furent arrivés, on les vit, pour insulter à la timidité des Romains, qui n'osaient sortir du camp, et pour faire parade de leur force, s'exposer nus aux frimas, escalader les montagnes à pic qui s'élèvent en face de la ville, et, parvenus au sommet, s'asseoir sur leurs boucliers, puis s'abandonner à la pente, sur le bord des abîmes. Ils n'entreprirent pas de forcer les retranche-

[1] Porta de' Borsari. (Moscia, *Verona illustrata*.)

ments de Catulus, mais essayèrent de briser le pont, en jetant dans le fleuve des arbres entiers qui venaient battre et ébranler les piles, ou bien ils y roulaient d'énormes rocs, comme s'ils eussent voulu le combler. Au bout de quelques jours les légions épouvantées forcèrent leur général de quitter ses positions. Il avait abandonné, dans un fortin, sur la rive gauche de l'Adige, quelques soldats qui se défendirent avec tant de courage, que les Cimbres, après les avoir contraints de se rendre, les laissèrent aller à des conditions honorables, dont ils convinrent en jurant sur leur taureau d'airain. Ce taureau, pris après la bataille, fut porté dans la maison de Catulus, comme les prémices de sa victoire.

Les légions ne s'étaient pas arrêtées au plateau de Rivoli, où elles auraient fermé le débouché des montagnes, ni à Vérone, où elles auraient commandé le passage de l'Adige devenu en cet endroit un grand fleuve : elles reculèrent jusqu'à ce qu'elles eussent mis entre elles et l'ennemi la barrière du Pô. Le pays au nord du fleuve restait sans défense, les barbares y firent un horrible dégât. Mais, trouvant sur ces terres plantureuses des vivres en abondance, ils y restèrent pour attendre les Teutons et jouir tranquillement de leur facile victoire. D'ailleurs pourquoi se presser ? Jusqu'à présent tout leur avait réussi, et ils avaient la confiance que l'épée leur ouvrirait la route de Rome, comme elle leur avait ouvert celle de tant de pays. Au lieu de poursuivre Catulus, ils passèrent l'été et l'hiver de 102 dans la Transpadane.



Taureau d'airain [1].

Ces événements avaient fait rappeler Marius de la Gaule. Il vint à Rome, refusa le triomphe que le sénat lui offrit, « pour rassurer la multitude, en paraissant laisser sa gloire en dépôt dans les mains de la Fortune de Rome, » et par un fier discours remonta les courages. Il alla ensuite rejoindre son armée qui avait traversé les Alpes et s'entendre avec son collègue pour la prochaine campagne. Ce fut à ce moment que Sylla, blessé par son humeur hautaine, le quitta pour

[1] Roux. *Herculanum et Pompéi*, t. VI, 1re série. pl. 93.

prendre service auprès de Catulus, qui lui fit bon accueil. Avec la troupe qu'on lui donna, Sylla sut ramasser des vivres et tenir dans l'abondance, jusqu'à la fin de la guerre, le camp de Catulus, tandis que celui de Marius souffrit souvent.

Les Cimbres attendaient toujours pour combattre que les Teutons parussent et ne voulaient pas croire au bruit qui se répandait de leur défaite. Ils envoyèrent même à Marius des députés qui lui demandèrent pour eux et pour leurs frères des terres et des villes où ils pussent s'établir. « Ne vous inquiétez pas de vos frères, leur dit le consul, ils ont la terre que nous leur avons donnée, et qu'ils conserveront à jamais. » A ces mots, les barbares s'emportèrent en injures et en menaces; il allait être puni, disaient-ils, de ses railleries, d'abord par les Cimbres et ensuite par les Teutons, lorsqu'ils seraient arrivés. « Ils le sont, répliqua Marius, et il ne convient pas que vous vous en alliez sans avoir salué vos frères. » En même temps il ordonna qu'on amenât, chargés de chaînes, Teutobokh et les autres captifs.

Après le rapport de leurs députés, les Cimbres n'hésitèrent plus. Boïorix, leur roi, s'approcha du camp romain à la tête de quelques cavaliers et demanda à fixer le jour et le lieu du combat, afin de décider à qui appartiendrait l'Italie. Le consul répondit que les Romains ne prenaient pas conseil de leurs ennemis, que cependant il voulait bien satisfaire les Cimbres sur ce point, et l'on convint que la bataille se donnerait à trois jours de là dans la plaine de Verceil. Les barbares furent exacts au rendez-vous. Le jour venu, leur infanterie se rangea en bataille dans la plaine; elle formait une phalange carrée dont chaque côté couvrait cinq mille cinq cents mètres de terrain. Les cavaliers, au nombre de quinze mille, étaient magnifiquement parés : leurs casques se terminaient en gueules béantes et en mufles de bêtes sauvages, surmontés de hauts panaches semblables à des ailes, ce qui ajoutait encore à la hauteur de leur taille. Ils étaient couverts de cuirasses de fer et de boucliers blancs, et avaient chacun deux javelots à lancer de loin; dans la mêlée, ils se servaient d'épées longues et pesantes.

Quand l'immense armée des barbares se mit en mouvement, on eût cru voir, dit Plutarque, s'avancer et se répandre une mer furieuse. Mais Marius avait habilement rangé ses troupes sur le terrain. Se souvenant de la position qu'Annibal avait prise à la grande journée de Cannes, il s'était, comme lui, donné l'avantage du soleil et du vent.

Sous les pas de la double multitude qui remplissait la plaine, il s'éleva un tel nuage de poussière que bientôt les Cimbres ne virent plus rien devant eux. Tandis que le vent leur fouettait la poussière au visage, les rayons brûlants du soleil leur donnaient dans les yeux; inondés de sueur, haletants, ils se couvraient la tête de leurs boucliers et exposaient leurs corps sans défense aux coups de l'ennemi.

Les plus braves d'entre les Cimbres, pour empêcher que leurs premiers rangs ne se rompissent, s'étaient liés ensemble par de longues chaînes de fer attachées à leurs baudriers. Cette ordonnance causa leur perte. Les morts gênèrent les vivants. Les Romains, attaquant de loin avec le terrible *pilum*, firent dans cette ligne des brèches qui ne purent se refermer et par où ils entrèrent et tuèrent à loisir. Les premiers rangs exterminés, les autres se débandèrent. Les vainqueurs poussèrent les fuyards jusqu'à leurs retranchements. Là se passèrent d'horribles scènes, et les Romains n'eurent qu'à laisser faire. Les femmes, vêtues de noir et placées sur les chariots, tuaient elles-mêmes les fuyards; elles étouffaient leurs enfants, les jetaient sous les roues ou sous les pieds des chevaux et se tuaient ensuite elles-mêmes. Une d'entre elles, après avoir attaché ses deux enfants à ses deux talons, se pendit au timon redressé de son char [1]. Les hommes, faute d'arbres pour se pendre, se mettaient au cou des nœuds coulants, qu'ils attachaient aux cornes des bœufs, et, les piquant pour les faire courir, périssaient étranglés ou foulés aux pieds de ces animaux. Malgré le grand nombre de ceux qui se tuèrent ainsi de leurs propres mains, on fit plus de soixante mille prisonniers; on en avait tué deux fois autant (101). Ils étaient peut-être un million d'êtres humains quand ils avaient quitté, treize années auparavant, les bords de la Baltique; de cette multitude, il restait quelques milliers de captifs que les marchands d'hommes allaient mettre en vente sur les marchés d'esclaves de l'Italie.

Les honneurs rendus à Marius après cette victoire témoignèrent de la crainte des Romains. Il fut surnommé le troisième Romulus et le nouveau fondateur de Rome. Camille avait déjà reçu ce surnom pour ses victoires gauloises. Chaque citoyen, à la nouvelle de son triomphe,

[1] Florus (III, 3) et Orose (V, 16) prétendent que ces femmes firent demander aux consuls à être reçues parmi les vestales et que, sur leur refus, *cum non impetrassent*, elles se tuèrent. Je n'ai pas besoin de dire que la demande n'a jamais été faite que dans l'imagination des légendaires.

répandit des libations en son nom. Lui-même s'imagina avoir égalé les exploits de Bacchus dans l'Inde : il ne voulut boire désormais que dans une coupe semblable à celle qu'on donnait à Dionysos, et il fit



Bacchus dans l'Inde [1].

ciseler sur son bouclier la tête d'un barbare tirant la langue. Rome crut en effet avoir étouffé la barbarie dans ses bras puissants.

[1] Bas-relief sur un sarcophage, d'après Zoega (*Bassiril. ant.*). L'expédition de Bacchus dans l'Inde était fameuse chez les anciens. Il y avait employé, selon les uns, trois années, selon les autres, cinquante-deux (Diod., III, 63 ; VI, 3), et il avait eu à combattre de puissants chefs. Mais les Pans, les Satyres, les Bacchantes, dont il était accompagné, et sa puissance divine, le firent triompher de tous ses adversaires. Il civilisa le pays qu'il avait conquis, y introduisit la culture de la vigne, fonda des villes et leur donna des lois. (Strab., XI, 505 ; Arrien, *Indica*, 5 ; Philostr., *Vita Apoll.*, II, 9.) Ces légendes expliquent notre bas-relief et la présence de la troupe peu militaire qui accompagne le dieu.

[2] Buste gravé sur une pâte de verre trouvée à Palestrina, et portant la légende : C. MARIVS, VII, COS. (Visconti, *Icon. rom.*, t. II.)



Marius [2].

CHAPITRE XLI

SECONDE RÉVOLTE DES ESCLAVES ET NOUVELLES AGITATIONS DANS ROME (103-91).

I. — SOULÈVEMENTS D'ESCLAVES EN ITALIE ET EN SICILE (103-99).

Les deux guerres contre les Numides et les Cimbres avaient été un sanglant intermède aux luttes intestines. Les résultats en étaient considérables : la domination romaine consolidée en Afrique, et l'Italie fermée pour trois siècles aux barbares. Mais beaucoup de honte s'y était mêlée à un peu de gloire, et cette gloire appartenait tout entière à un seul homme : l'amour des soldats et du peuple, le respect contraint des nobles, une immense renommée, des honneurs divins, voilà ce que Marius, cinq fois consul, rapportait à Rome. La Ville Éternelle était sauvée des Teutons et des Cimbres; qui allait sauver la république des factions renaissantes? Le grand homme de guerre avait-il, comme Scipion Émilien, son maître, les idées et les sentiments d'un grand citoyen, ou seulement la mesquine ambition et la haine envieuse du parvenu? Nous en jugerons bientôt.



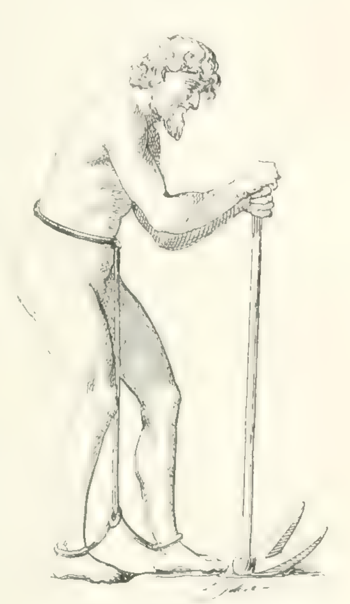
Vénus trouvée à Nucérie (Nocera de' Pagani [1]).

Ce que Rome avait été avant les Gracques, elle l'était encore vingt ans après : seulement il y avait plus de misère avec moins d'espérance. La décomposition qui travaillait la société romaine avait atteint les partis eux-mêmes; au lieu de la lutte

[1] Cette charmante statue est au musée de Naples. (Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 652 G, n° 1525 A.)

régulière et féconde entre les deux grandes fractions du peuple romain, nous ne verrons plus que les discordes sanglantes de quelques hommes puissants qui mettront, comme le Brenn gaulois, le droit à la pointe des glaives. Quel parti, c'est-à-dire quels besoins, quelles idées, représenteront Marius jusqu'à sa mort, Sylla jusqu'à son consulat? L'histoire de l'homme qui essaya de réveiller à cette époque le souvenir des fils de Cornélie, le tribun qui fut aussi un instant roi dans Rome, Saturninus, montrera cette décadence de la vie intérieure de la cité. Les grandes scènes de la double tragédie des Gracques seront remplacées par les violences d'un factieux vulgaire.

Comme le tribunat de Tiberius, celui de Saturninus fut précédé d'une révolte des esclaves. Cette fois le signal partit du centre de l'Italie : c'était une annonce de Spartacus. Un premier complot découvert à Nucérie, un autre à Capoue, furent déjoués. Un soulèvement plus dangereux fut excité par un chevalier romain, Vettius, qui, criblé de dettes, arma ses esclaves et tua ses créanciers. Il prit le diadème et la pourpre, s'entoura de licteurs et appela à lui tous les esclaves campaniens. Le préteur Lucullus accourut en toute hâte avec dix mille hommes. Le rebelle en avait déjà réuni trois mille cinq cents; trahi par un des siens, il se tua pour ne pas tomber vivant aux mains de l'ennemi (103).



La race ferrée[1] » (p. 498)

Le mouvement était arrêté dans la Campanie, mais il avait déjà gagné la Sicile. Les maîtres avaient vite oublié les règlements de Rupilius. Récemment, sur les réclamations des princes d'Asie, dont on enlevait de vive force les sujets, le sénat avait ordonné au préteur de Sicile de remettre en liberté tous les hommes libres que la violence aurait réduits à l'esclavage. En quelques jours plus de huit cents furent affranchis; mais les représentations, peut-être les présents des maitres, firent cesser l'enquête : le *tribunal de liberté* ouvert à Syracuse

[1] Esclave travaillant enchainé, d'après une pierre gravée. Les galériens de l'Italie moderne portent encore des chaines faites et placées de la même manière que celle de notre figure. On croit qu'elle représente Saturne dans les fers, après qu'il eut été dépossédé par son frère Titan Les esclaves qui obtenaient leur liberté lui consacraient leurs chaines.

fut fermé, et la « race ferrée », n'espérant plus justice, se souleva. Une surprise heureuse qui livra aux esclaves les armes d'une partie de la garnison d'Enna leur permit de s'organiser militairement. La troupe la plus nombreuse prit pour chef un certain Salvius, qui rassembla jusqu'à vingt mille fantassins avec deux mille cavaliers et faillit enlever la forte place de Murgantia. Les esclaves des environs de Ségeste et de Lilybée se rangèrent sous les ordres du Cilicien Athénion, qui se donnait pour astrologue, comme Salvius pour aruspice. C'était un ancien chef de brigands que les Romains avaient pris et vendu; brave et habile, il ne recevait que les hommes forts et exercés, obligeait les autres à travailler pour lui et défendait le pillage : Messine, qui était pour les Romains la plus importante cité de l'île, manqua



Esclave réfugié sur un autel[1].

tomber en ses mains. On comptait sur la mésintelligence des deux chefs : Athénion reconnut l'autorité de Salvius, « le roi Tryphon », qui se bâtit un palais dans la ville de Triocale. Les soupçons, les mauvais traitements du nouveau roi, n'ébranlèrent pas la fidélité de son lieutenant : quand Lucullus arriva d'Italie avec une armée que, malgré la guerre des Cimbres, le sénat avait encore pu réunir, Athénion conseilla de l'attendre en plaine et de risquer une bataille. Soutenus par son courage, les esclaves tinrent ferme, mais, en le voyant tomber, ils prirent la fuite et se réfugièrent à Triocale (102). Après quelques jours de siége, Lucullus se retira, et, sur la nouvelle qu'on lui nommait un successeur, Servilius, il prodigua les congés aux soldats

[1] D'après un bas-relief en terre cuite de la collection Campana. L'esclave paraît vouloir se soustraire aux poursuites du personnage armé d'un bâton. Cf. Saglio, *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, fig. 589.



Temple de Ségeste (d'après une photographie).

et brûla ses munitions, accusé, à Rome, de s'être vendu aux esclaves, il fut puni d'une amende et s'exila[1].

Servilius fut encore moins heureux; Athénion, qui n'avait été que blessé, remplaça Salvius, mort quelque temps après la bataille, et déploya une activité qui réduisit son adversaire à l'inaction. Rome se vengea en condamnant Servilius à l'exil et se résigna à la honte d'envoyer contre ces rebelles les faisceaux consulaires. Manius Aquillius, digne collègue de Marius, tua Athénion en combat singulier, dispersa ses troupes et fit transporter à Rome ceux qu'on put saisir, pour être livrés aux bêtes; ils trompèrent les plaisirs du peuple en se tuant les uns les autres; leur chef égorgea le dernier survivant, puis se frappa lui-même. Un nombre immense d'esclaves avaient péri dans les deux guerres[3]. Des règlements atroces les continrent à l'avenir : il leur fut défendu, sous peine de mort, d'avoir des armes, même l'épieu dont les pâtres se servaient pour se défendre contre les bêtes fauves (102-99).

Monn. de Manius Aquillius[2].

II. — LE TRIUMVIRAT DE MARIUS, GLAUCIA ET SATURNINUS (100).

La guerre Servile venait, comme celle des Cimbres et de Numidie, de mettre à nu tout à la fois l'impéritie et la vénalité des nobles. Le déshonneur des grands avait rendu aux tribuns la voix et le courage; Memmius et Mamilius avaient accusé hautement les coupables et cherché à réorganiser le parti populaire, qui, croyant trouver un chef dans Marius, le porta au consulat. Ses succès et la confiance des soldats, qui ne voulurent pas d'un autre général, le firent conserver pendant quatre ans dans cette charge, au mépris de toutes les lois. Dans l'intérêt du salut public, les grands acceptèrent ces consulats de l'homme nouveau; mais, à l'abri de son nom et de ses services, les tribuns recommencèrent la guerre contre le sénat, soutenus par les chevaliers, que la perte de la moitié des places de juges avait irrités.

Le désastre d'Orange et les concussions de Cépion servirent de pré-

[1] Εἴτε διὰ ῥαστώνην, εἴτε διὰ δωροδοκίαν (Diod., XXXVI, 8; Plut., *Lucull.*, 1).

[2] MAN. AQVIL. MAN. F. MAN. N. SICIL (Manius Aquillius, Mani filius, Mani nepos, Sicilia). Soldat relevant une femme à genoux. Revers d'une monnaie d'argent de la famille Aquillia.

[3] Athénée dit pour une seule guerre, la première, un million; mais Diodore ne comptait alors que deux cent mille esclaves révoltés.

texte. A peine la nouvelle de sa défaite fut-elle arrivée à Rome, que le peuple voulut lui ôter l'*imperium*, le déclarer incapable de gérer aucune charge et confisquer ses biens. Le sénat défendit le proconsul qui lui avait rendu une partie de l'autorité judiciaire, mais le tribun Norbanus chassa du *Comitium* les nobles et deux tribuns qui s'opposaient à la loi. Le tumulte devint tel, que le prince du sénat, Æmilius Scaurus, fut blessé d'un coup de pierre à la tête. Cépion, déposé, fut jeté en prison, et un tribun, son ami, qui l'en tira, dut partager son exil. Suivant d'autres récits, il périt étranglé dans son cachot, et l'on traîna son corps aux Gémonies. Il laissait deux filles qui se déshonorèrent par leur conduite. Cette ruine et cette honte d'une famille naguère illustre parurent une vengeance du dieu gaulois dont Cépion avait dérobé les trésors; de là le proverbe : « Il a de l'or de Toulouse, » appliqué à l'homme qu'une longue suite de malheurs semblait marquer du sceau d'une fatalité ennemie[1].

La déposition d'un magistrat en exercice, le refus d'accepter le veto de deux tribuns, étaient deux violations de la loi; mais on ne les comptait plus : la vieille constitution s'en allait en pièces.

En l'an 104, le tribun Domitius transféra au peuple l'élection des pontifes, qui jusqu'alors s'était faite par cooptation. Encore un privilége enlevé à l'aristocratie et un droit nouveau donné à une assemblée vénale : César s'ouvrira l'accès des hautes charges en achetant aux comices le grand pontificat. L'année suivante, Marcius Philippus proposa une loi agraire; dans son discours se trouvaient les terribles paroles, que nous avons déjà citées : « Il n'y a pas dans toute la république deux mille propriétaires[2]. » La loi fut rejetée, mais son collègue au tribunat, Servilius Glaucia, pour payer l'assistance des chevaliers, arracha aux sénateurs les places de juges, que Cépion leur avait données. Glaucia, cherchant aussi des appuis parmi les alliés, assura le droit de cité à ceux qui pourraient convaincre un magistrat de concussion[3] et rendit plus sévère la loi de Calpurnius *de Pecuniis repetun-*

[1] Cic., *pro Balbo*, 11; *Brut.*, 44; Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, III, 9; Tite Live, *Epit.* LXVII.

[2] Cic., *de Off.*, II, 21.

[3] Cic., *pro Balbo*, 24. La date de cette loi *Servilia* est incertaine, mais elle doit se placer entre les années 106 et 101. Walter (*Gesch. des röm. Rechts*, II, 439) dit : *um* 650 = 104. Cicéron ne parle que des Latins, *Latinis, id est, fœderatis*, et des villes libres. M. Klenze, l'habile éditeur de la loi *Servilia*, pense que ce privilége était assuré à tous les provinciaux. « C'était tout à la fois une magnifique indemnité pour les fatigues et les périls de l'accusation et un préservatif certain contre les vengeances du successeur dans la province, jaloux de punir l'injure faite à un collègue et de prévenir, en les étouffant par la terreur, les plaintes même les plus

dis, en exigeant la restitution au double de ce qui avait été pris. Le tribunat redevenait donc agresseur : le sang des Gracques semblait lui avoir rendu sa vieille énergie populaire.

Telle était la situation intérieure de la république quand Marius revint de la Cisalpine.

Jusqu'à présent il n'avait été consul que dans les camps, il voulut l'être à Rome, durant toute une année, sous les yeux de ces nobles qui l'avaient si longtemps méprisé. Mais les grands trouvaient que le paysan d'Arpinum avait eu assez d'honneurs : quand il demanda un sixième consulat, ils lui opposèrent son ennemi personnel, Metellus le Numidique. Marius fut réduit cette fois à acheter les suffrages[1]. Il ne le leur pardonna pas, et il se jeta dès lors dans de basses et tortueuses intrigues. Calme au milieu des batailles et devant la mort, Marius en face du peuple perdait son assurance. Si les flots de cette mer agitée venaient en grondant battre la tribune, il se troublait : le plus obscur démagogue avait alors plus de courage que le grand général. Cependant, pour être puissant dans la ville, il fallait pouvoir agir sur le peuple : Marius chercha un homme qui parlât pour lui.

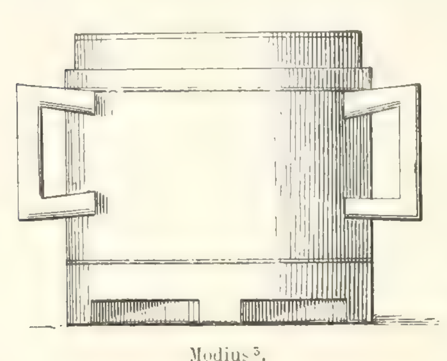
Il se trouvait alors à Rome un personnage qui allait être bientôt compté parmi les plus mauvais citoyens, L. Apuleius Saturninus, habile orateur qu'une disgrâce jeta, sans idées généreuses, mais avec beaucoup d'ambition et de haine, dans le parti populaire. Questeur et chargé du département d'Ostie, c'est-à-dire du soin de veiller à la prompte expédition des blés sur Rome, il avait, par sa négligence durant une famine, forcé le sénat de le remplacer par M. Scaurus (104)[2]. Ses déclamations contre les grands lui valurent en l'année 102 le tribunat. Metellus le Numidique était alors censeur. Pour venger la noblesse, il voulut chasser du sénat Saturninus et Glaucia, ce tribun qui, dans le temps où Marius remplissait ses légions d'Italiens, avait parlé de leur donner le droit de cité. Mais ces deux hommes, ameutant la populace, avaient poursuivi le censeur jusque dans le Capitole, et ils

légitimes. » (Laboulaye, *Essai sur les lois criminelles des Romains*, p. 241.) Madvig et Huschke n'admettent pas les provinciaux au bénéfice de la loi *Servilia*, et je partagerais leur avis si, au chapitre XXIV, le texte ne parlait d'une manière générale de ceux qui *cives Romani non erunt*. C'étaient les provinciaux et non les Latins qui souffraient le plus des concussionnaires ; c'étaient eux qui avaient le plus de motifs de les accuser et le plus de moyens de prouver le bien fondé de l'accusation.

[1] Plut., *Mar.*, 28, et Tite Live, *Epit.* LXIX : *per tribus sparsa pecunia.*

[2] Diod., XXXVI, 12.

l'auraient massacré, si les chevaliers n'étaient accourus le tirer de leurs mains[1]. Ce jour-là le sang fut encore versé; ce n'était malheureusement plus une nouveauté. Ces violences contre le Numidique rapprochaient naturellement Glaucia et son complice de Marius. Saturninus avait beaucoup aidé, en 102, à lui assurer son quatrième consulat; ce fut sur lui que Marius jeta les yeux : il le poussa à demander un second tribunat, en lui promettant l'appui de ses vétérans. Cette candidature tourna mal. Nonius, un ami des grands, allait être préféré au protégé de Marius, quand Saturninus, aidé de Glaucia et d'une bande d'hommes déterminés, se jeta sur lui et l'égorgea. Le lendemain, au petit jour, une assemblée formée des assassins de la veille proclama Saturninus[2]. Pour Marius, il avait obtenu des comices centuriates son sixième consulat, et Glaucia la préture; les trois complices se trouvaient les maîtres du gouvernement, c'était un premier triumvirat.



Modius[3].

Saturninus commença aussitôt la lutte, à l'aide de cette puissance tribunitienne qui se prêtait à tout. Il renouvela la loi de Caïus pour les distributions de blé au peuple, mais en réduisant la rétribution à $\frac{5}{6}$ d'as le modius. Le sénat tout entier s'opposa à cette mesure dangereuse, qui allait accroître la plaie du prolétariat. Le tribun, au lieu de reculer, s'en montra plus hardi. Il proposa de distribuer aux citoyens pauvres des tribus rustiques tout le pays occupé par les Cimbres dans la Transpadane, loi inique qui eût entraîné la dépossession des anciens détenteurs du sol; de donner à chacun des vétérans de Marius 100 arpents en Afrique (25 hectares); d'acheter d'autres terres en Sicile, en Achaïe et en Macédoine, pour des colons romains ou italiens; enfin d'autoriser Marius à conférer le droit de cité à trois étrangers dans chaque colonie[4]. C'est peut-être à ce moment que Glaucia fit voter la disposition dont nous venons de parler en faveur des alliés ou sujets qui

[1] Cic., *pro Sext.*, 17; App., *Bell. civ.*, I, 28.

[2] Tite Live, *Epit.* LXIX; App., *Bell. civ.*, I, 28; Plut., *Mar.*, 29.

[3] D'après une lampe en terre cuite. Le modius, la plus grande mesure sèche des Romains, était le tiers de l'*amphora* et la sixième partie du médimne grec; il équivaut à 8lit,67.

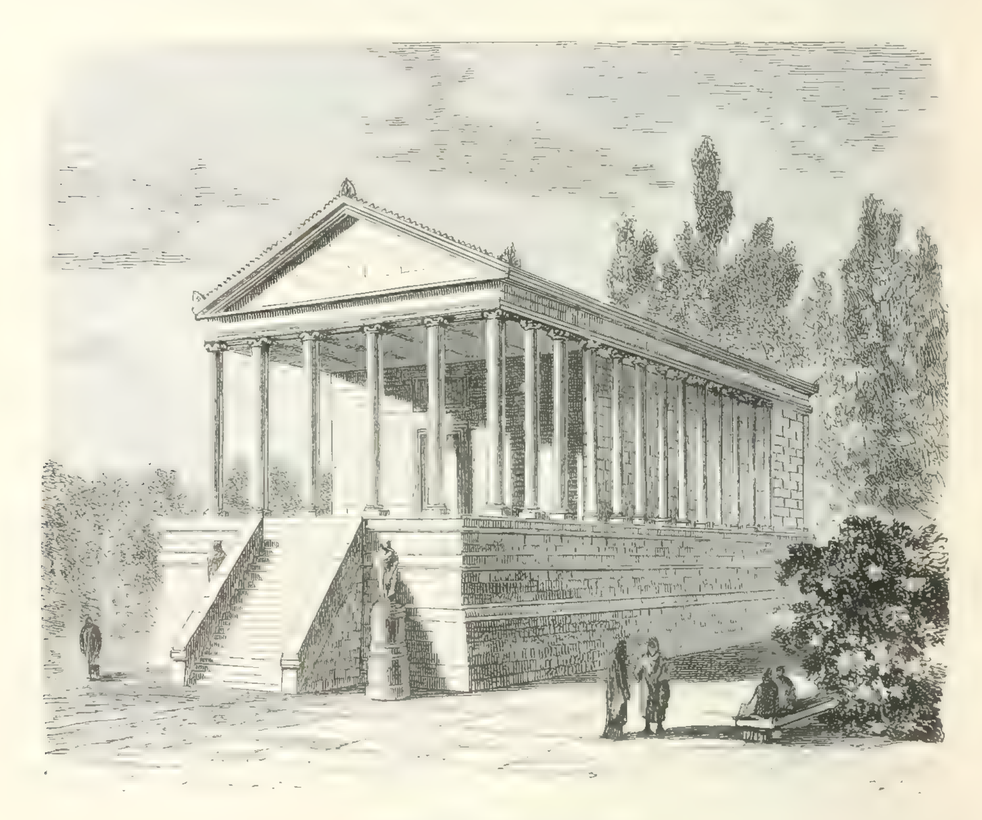
[4] Cic., *pro Balbo*, 21. Dans ce passage le *ternos* doit être une faute des manuscrits. Le droit de faire trois citoyens dans chaque colonie eût été sans importance pour Marius et pour les alliés.

convaincraient un magistrat romain de concussion. Quelle que soit la date du plébiscite, on voit que l'idée de donner satisfaction à ceux que le titre de citoyen romain ne protégeait pas, même aux provinciaux, se retrouve, à cette époque, dans toutes les questions qui se débattent : signe certain de la nécessité pour Rome de faire droit à des réclamations légitimes.

Un article additionnel de la rogation présentée par Saturninus portait que, si le peuple votait la loi, les sénateurs seraient tenus d'en jurer, dans les cinq jours, l'exécution, sous peine d'une amende de 20 talents. Cette clause inusitée, dont César se servira plus tard, était dirigée contre Metellus. Le jour du vote, un affreux tumulte éclata sur le Forum. Comme au temps de Tiberius, beaucoup, parmi le peuple même, ne voulaient pas d'une loi qui ne devait profiter qu'aux gens de la campagne et aux alliés enrôlés par Marius. On suscita l'opposition d'un tribun, Saturninus passa outre; on fit parler le ciel : « Il a tonné! » annonça un messager des sénateurs. « Qu'ils prennent garde, répondit le tribun, qu'après le tonnerre, la grêle n'arrive. » Le questeur Cépion, peut-être fils du proconsul condamné naguère, eut enfin recours au moyen qui devenait habituel : avec une bande armée il brisa les urnes et dispersa les suffrages. Mais les vétérans accoururent, chassèrent les nobles du Forum et firent passer la proposition. Marius réunit aussitôt le sénat, parla contre la loi et promit de refuser le serment. Cependant, lorsque le cinquième jour les sénateurs furent appelés par le tribun à se rendre au temple de Saturne pour faire enregistrer leur serment par les questeurs, le consul jura le premier, sous prétexte de prévenir un soulèvement des tribus rustiques, par une concession sur laquelle il serait d'ailleurs aisé de revenir, puisque la loi n'avait passé que par la violence et malgré les auspices. Les sénateurs l'imitèrent, le seul Metellus resta fidèle à l'engagement qu'ils avaient tous pris. On s'y attendait : Saturninus réclama aussitôt l'amende. Metellus ne voulut ou ne put la payer; comme autour de lui on s'armait, il s'opposa à ce qu'une goutte de sang fût versée pour sa cause et sortit de Rome; un plébiscite le condamna à l'exil.

Marius avait satisfait son ambition et sa haine. Son ennemi, le Numidique, fuyait devant lui; le peuple l'applaudissait encore; ses vétérans lui offraient un dévouement aveugle, et la nullité de son collègue lui livrait le consulat, Glaucia la préture, Saturninus le tribunat. Il était donc tout-puissant. Qu'allait-il faire de cette toute-puis-

sance? Ici se révèle son incapacité politique[1]. Point de projets, aucune réforme; sur rien il ne prit l'initiative. Mais il laissa si bien agir Saturninus et Glaucia, que ceux-ci saisirent le premier rôle et que bientôt il ne sut plus lui-même s'il était pour le sénat et les nobles, qu'il n'aimait pas, ou pour le peuple, qu'il méprisait. Aristocrate par caractère, démocrate par habitude et par position, il resta inactif entre les deux factions, essayant de les tromper toutes deux et



Temple de Saturne[2] (p. 505).

perdant à ce jeu double sa considération et son honneur. Cette politique égoïste porta ses fruits. Il arriva un jour où le vainqueur de Jugurtha et des Cimbres se trouva seul, abandonné de tous, dans cette ville qui retentissait naguère du bruit de ses triomphes.

Saturninus n'avait été d'abord qu'un instrument; la faiblesse de Marius l'enhardit à travailler pour lui-même : ses desseins sont mal

[1] *C. Marius homo varii et mutabilis ingenii consiliique semper secundum fortunam* (Tite Live, *Epit.* LXX).

[2] Restauration de M. Dutert, à l'École des beaux-arts.

connus, peut-être n'en eut-il pas; sa politique se faisait sans doute comme celle de son ancien patron, au jour le jour. Cependant les Italiens, les étrangers, l'entouraient, et une fois on les entendit le saluer du nom de roi[1]. A la tribune, il parlait sans cesse de la vénalité des grands, et, pour accréditer ses accusations, il insulta publiquement les envoyés de Mithridate, les accusant, au risque d'amener une guerre difficile, d'acheter les sénateurs à prix d'or. Il évoquait aussi le souvenir des Gracques : un jour il présenta au peuple un prétendu fils de Tiberius, élevé, disait-il, dans le secret, depuis la mort de son père. La veuve de Scipion Émilien vint du haut de la tribune renier cet étranger pour son neveu. Le peuple refusa de croire à ce témoignage autorisé, et nomma l'aventurier tribun : c'était un esclave fugitif[2]. Saturninus voulait lui-même se faire réélire, en même temps que Glaucia, toujours mêlé à ses plans, serait élevé au consulat. Il réussit pour lui-même; mais, quant au consulat, les comices le donnèrent au grand orateur Marcus Antonius, et un autre homme honorable, Memmius, le tribun de l'année 111[3], allait obtenir la seconde place, quand la bande de Saturninus se rua sur lui au milieu du Forum et le fit périr sous le bâton.



Monnaie de Lucius Apuleius Saturninus[4].

Cette fois tout le monde se souleva contre les assassins; la classe riche, effrayée de ces violences démagogiques, se serra autour du sénat, et Marius fut vivement pressé de sévir contre les coupables. On dit que, les principaux sénateurs s'étant rendus chez lui, Saturninus y vint aussi en secret, et que le consul, allant sous divers prétextes d'une chambre à l'autre, écoutait les deux partis pour les ménager tous deux[5]. L'historiette n'est peut-être pas vraie, mais la duplicité du consul n'était que trop certaine. Il essaya de la faire oublier par une lâcheté. Pendant la nuit, le 10 décembre, jour où les tribuns entraient en charge, Glaucia, Saturninus, le faux Gracchus et le questeur Saufeius, s'emparèrent durant la nuit du Capitole. Le sénat lança la formule, *Caveant consules;* toute la noblesse s'arma : on vit jusqu'au vieux consulaire, Scævola, « qui portait une âme virile

[1] Flor., III, 16.

[2] *Ille ex compedibus atque ergastulo Gracchus* (Cic., *pro Rabirio*, 7).

[3] Voy. p. 452.

[4] L. SATVRN. (Lucius Saturninus) et M, marque monétaire, Saturne dans un quadrige tenant une faucille. Revers d'un denier de la famille Apuleia, attribué à Lucius Apuleius Saturninus.

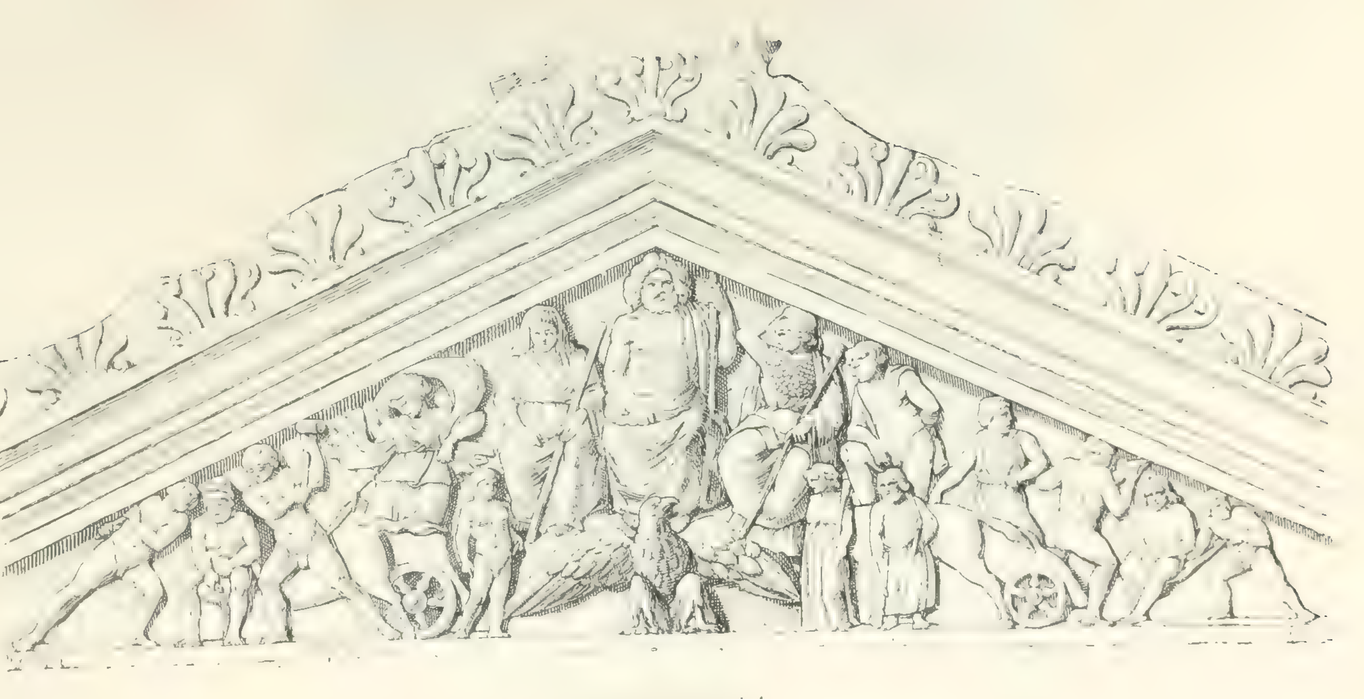
[5] Plut., *Mar.*, 32

dans un corps ruiné, » marcher, en s'appuyant sur un javelot, à la défense des lois. Marius, entraîné par le mouvement général, vint assiéger ses anciens complices, et, pour en avoir raison sans combat, coupa les conduits qui fournissaient de l'eau à la forteresse. Les conjurés comptaient sur sa protection : ils se rendirent; le consul les conduisit dans le lieu ordinaire des séances du sénat, et les y enferma, espérant peut-être les sauver. Mais quelques citoyens montèrent sur l'édifice, en arrachèrent les tuiles et lapidèrent les deux tribuns, Glaucia et le questeur, tous encore revêtus des insignes de leurs charges. Comme d'habitude, ce premier meurtre en causa d'autres : bon nombre de gens périrent. Grands ou peuple, dès qu'un parti goûte au sang, il veut s'en rassasier (100). Un chevalier romain, Rabirius, remplaça le bourreau; il coupa la tête de Saturninus et la promena par la ville au bout d'une pique. Cet exploit, qui lui fit alors beaucoup d'honneur, lui vaudra, trente-sept ans plus tard, d'être cité en justice par un ami de César, Labienus, dont l'oncle avait péri dans le massacre.

Avec le prolétariat seul, avec ces masses ignorantes et misérables au sein desquelles fermentent incessamment les convoitises ardentes, les haines implacables, les passions aveugles, on peut détruire, on ne fonde pas. Saturninus venait d'en faire l'expérience, en finissant comme finiront Sulpicius, Cinna, Clodius et tant d'autres démagogues, dans tous les temps et dans tous les pays. A cette catastrophe, Marius lui-même perdit, et ce fut justice, ce qui lui restait de popularité.

Il tenta vainement d'arrêter ce mouvement de recul. A son instigation, un fils d'affranchi, Furius, qui, malgré la tache de sa naissance, était arrivé au tribunat, opposa son veto au retour de Metellus, qu'on avait proposé. Accusé, au sortir de charge, il fut mis en pièces par une populace soudoyée qui ne lui permit même pas de présenter sa défense. « Ainsi, dit Appien, chaque assemblée des comices était ensanglantée par quelque nouvel attentat[1]. » Un autre, qui parlait de la loi agraire et qui conservait un portrait de Saturninus, fut banni[2]; Decianus fut frappé de la même peine pour avoir déploré le meurtre du complice de Marius[3]. Les chevaliers, maîtres des jugements, se vengeaient de la peur que les pauvres avaient causée non-seulement

[1] Appien, *Bell. civ.*, I, 33.
[2] Cic., *de Or.*, II, 11; *de Leg.*, II, 12.
[3] Cic., *pro Rabirio*, 9.



Fronton du Capitole[1].

[1] Fronton emprunté à un bas-relief du palais des Conservateurs et représentant un sacrifice offert par Marc-Aurèle. D'après M. Brunn, le temple représenté à l'arrière-plan du bas-relief est celui de Jupiter Capitolin. (*Annales de l'Institut archéologique*, 1851, p. 289 et suiv.)

au sénat, mais à tout le parti des riches. Enfin, vaincu par les larmes et les prières du jeune Metellus, qui ce jour-là gagna le surnom de *Pius*, le peuple prononça le rappel du Numidique. Il était à Smyrne, au théâtre, lorsqu'on lui en apporta la nouvelle. Il attendit stoïquement la fin du spectacle pour ouvrir ses lettres. Une foule immense l'accueillit à son retour, et il eut comme une entrée triomphale (99). Marius ne voulut pas en être témoin; sous prétexte d'aller accom-



Aqueduc près de Smyrne[1].

plir des sacrifices qu'il avait voués à Cybèle, il partit pour l'Asie dans la secrète espérance d'amener entre Mithridate et la république cette rupture que Saturninus avait déjà provoquée par ses insultes. Il avait besoin d'une guerre pour se relever aux yeux de ses concitoyens (98). Lui-même disait : « Ils me regardent comme une épée qui se rouille dans la paix[2]. »

[1] De Laborde, *Voyage en Asie Mineure*, pl. 66 *a*.
[2] Plut., *Mar.*, 33.

Quelque temps s'écoula dans un repos apparent. Saturninus mort et Marius condamné à un exil volontaire effrayaient les ambitieux qui auraient voulu faire fortune par le peuple. Durant les six dernières années, les tribuns avaient été tout-puissants; jamais, dans un si court intervalle, plus de lois populaires n'avaient été rendues, et cependant le peuple n'avait pu être tiré de son apathique indifférence. On voyait bien qu'il n'y avait plus de parti populaire et que le tribunat de Saturninus serait la dernière tentative sérieusement faite pour le reconstituer. Ses lois furent rapportées; ses colonies se réduisirent à un chétif établissement en Corse. De ces tribunats fameux il ne restait qu'une tache de sang dans la curie Hostilienne, la ruine d'une grande renommée et la preuve qu'il n'y avait rien à faire avec la tourbe de Rome. Dès lors, en effet, les plébéiens furent remplacés par les soldats, les tribuns par les généraux, et les émeutes du Forum par les batailles des guerres civiles. Mars avait raison d'agiter sa lance au fond de son sanctuaire[2].

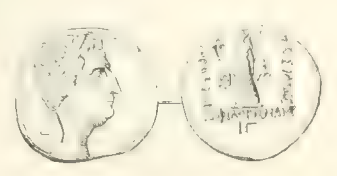


Mars et Vénus[1].

[1] Musée Capitolin. (Clarac. *Mus.*, pl. 634, n° 1428.) Ce groupe, en marbre pentélique, a été trouvé en 1750 près d'Ostie, dans l'île *Isola sacra*. Mars, casqué, tient sa lance de la main gauche; sa chlamyde ne couvre que la poitrine et retombe derrière le dos. Sa cuirasse est déposée à terre. Vénus porte le diadème latin, la tunique et le pallium.

[2] Aulu-Gelle (*Noct. Att.*, IV, 6) a conservé le sénatus-consulte suivant, rendu en l'an-

Pour le moment, les nobles semblaient encore une fois triompher. Au dedans, tous les efforts du parti populaire avaient échoué : afin de prévenir les surprises tribunitiennes, une loi consulaire, *Cæcilia-Didia* (98), remit en vigueur l'ancienne prescription d'annoncer les projets de loi trois nundines à l'avance, et déclara inconstitutionnelle toute proposition législative qui s'appliquerait à des objets différents, comme venait de le faire Saturninus, comme l'avait fait Licinius Stolon, lorsqu'il opéra la révolution de 367. Il est même probable que la réaction alla plus loin que nos documents ne le disent. La fermeture des écoles par le censeur Crassus, grand orateur qui prétendait ne rien devoir à la Grèce, permet de supposer que le parti des vieux Romains était plus que jamais résolu à combattre toutes les nouveautés. On savait, dès ce temps-là, que ceux qui ont l'éducation tiennent l'avenir, et Crassus ne voulait pas laisser cet avenir aux rhéteurs grecs, dont la concurrence faisait tomber les écoles latines et qui donnaient aux fils des idées que les pères n'avaient pas connues[1].



Ariobarzane[2].

Au dehors, la politique active et fière du sénat inspirait toujours aux rois et aux peuples le respect et l'obéissance. En 92, Sylla rétablissait Ariobarzane sur le trône de Cappadoce, et répondait à une ambassade du roi des Parthes avec la même hauteur que Marius avait portée à la cour de Mithridate. « Prince, avait dit celui-ci, ou

née 99 : « Julius fils de Lucius, souverain pontife, ayant annoncé que les javelots de Mars se sont agités d'eux-mêmes, au fond du sanctuaire, dans la *regia*, le sénat a décidé que le consul M. Antonius apaisera Jupiter et Mars par l'offrande des grandes victimes ; qu'il sacrifiera aux autres divinités qu'il croira devoir être conjurées ; qu'il sera approuvé en tout ce qu'il fera ; que, s'il est indispensable de multiplier le nombre des victimes, on en offrira au dieu Robigus. » Le dieu Robigus était un protecteur des moissons.

[1] Aulu-Gelle (*Noct. Att.*, XV, xi) : « Il nous a été rapporté que des hommes établissent un nouveau genre d'enseignement ; que la jeunesse fréquente leurs écoles ; qu'ils prennent le nom de rhéteurs latins et que les jeunes gens vont chez eux passer la journée entière dans l'oisiveté. Nos ancêtres ont fixé les écoles que leurs enfants fréquenteraient et ce qu'ils y apprendraient. Ces nouveautés contraires aux coutumes et aux usages de nos ancêtres ne nous plaisent pas et ne nous paraissent pas bonnes. C'est pourquoi nous avons cru devoir faire connaître notre sentiment aux maîtres et aux disciples : cela nous déplaît. » Les censeurs, n'ayant pas l'*imperium*, ne commandent point ; mais les mots *nobis non placere* n'en étaient pas moins une flétrissure et une condamnation que le préteur ou les édiles exécutaient.

[2] Tête diadémée d'Ariobarzane ; au revers, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΟΒΑΡΖΑΝΟΥ ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΥ ΙΓ (13) et deux monogrammes. Pallas debout tenant une Victoire. Monnaie d'argent d'Ariobarzane, frappée la treizième année de son règne.

essayez de devenir plus puissant que les Romains, ou faites sans murmurer ce qu'ils vous demandent. » Quelques années plus tôt (95), cette politique avait gagné à Rome un royaume : Ptolémée Apion, roi de la Cyrénaïque, s'était laissé amener, par quelque habile émissaire, à léguer ses États à la république.



Figurine de la Cyrénaïque[1].

III. — TRIBUNAT DE LIVIUS DRUSUS (91).

Ainsi, au dedans, au dehors, l'horizon semblait s'être éclairci. Un noble, Livius Drusus, crut le moment favorable pour reprendre, avec d'autres idées, le projet des Gracques, la réforme de la constitution républicaine. Il était fils de ce Drusus à qui sa lutte contre Caïus avait mérité le titre de patron du sénat, et ses rogations populaires, celui d'ami du peuple. Par sa naissance et par ses richesses, c'était un conservateur, mais un de ces conservateurs qui pensent que le meilleur moyen de conserver n'est pas de surélever les digues, que les grands courants emportent toujours; qu'il faut, au contraire, les abaisser à propos, pour éviter les ruptures violentes. Il ne médita donc point ses réformes en haine de l'aristocratie; son esprit élevé voyait plus haut qu'un intérêt de classe. Il se proposa de résoudre le double problème qui depuis quarante ans s'agitait diversement : la réconciliation du sénat et du

[1] Aphrodite et Éros (Vénus et l'Amour). (Heuzey, *les Figurines de terre cuite du musée du Louvre*, pl. XLI, fig. 1.)

peuple, et la transformation des institutions municipales de Rome en une constitution d'empire, puisque ces maîtres d'une cité et de sa banlieue étaient passés maîtres du monde. A la colossale fortune de la république, il fallait une large base qui fût capable de la porter, et, comme ce changement, commandé par la force des choses, était inévitable, tous ceux qui y poussèrent doivent être regardés comme de prévoyants citoyens.

On reprochait aux Gracques d'avoir donné deux têtes à la république, en réservant aux seuls chevaliers l'administration de la justice, qu'ils venaient de déshonorer par la condamnation de l'intègre Rutilius. Drusus, nommé tribun en 91, renonça à cette combinaison, au *tertius ordo*, lequel, avec l'arme puissante des jugements, tendait à se subordonner les deux autres[1]. Pour fortifier, dans l'État, l'aristocratie, l'élément de durée, il voulait rendre les jugements aux sénateurs et il instituait une enquête en vue de rechercher les crimes de vénalité[2]; mais il faisait entrer trois cents chevaliers dans le sénat. Pour relever la démocratie, l'élément de force, et tirer le peuple de sa misère, il voulait que les distributions de l'annone fussent augmentées, et il promettait aux pauvres des terres en Italie et en Sicile; aux alliés, le droit de cité. « Donnons tout, disait-il à ses amis de la noblesse, pour qu'il ne reste rien à partager, si ce n'est la boue des rues ou les nues du ciel, *cænum aut cælum*[3]. Alors il n'y aura plus de factieux soulevant le peuple par des promesses. » En quoi Drusus se trompait, parce que les factieux ont toujours des promesses à faire, et la foule, une foi robuste pour y croire.

A l'exemple de Licinius Stolon, le tribun fit de toutes ses propositions, celle qui concernait les Italiens exceptée, une seule rogation: c'était contraire à une loi, rendue quelques années plus tôt, qui défendait les motions *per saturam*, ou comprenant des objets distincts; mais

[1] Ces continuels changements de l'organisation judiciaire prouvent que la justice à Rome était habituellement une souveraine injustice, puisqu'il suffisait qu'un ordre eût les jugements pour que cet ordre fût le maître de l'État.

[2] App., *Bell. civ.*, I, 35. Suivant Tite Live (*Epit.* LXX), il voulait composer les tribunaux d'un nombre égal de sénateurs et de chevaliers : au fond, c'est la même chose.

[3] Flor., III, 17, et *de Vir. ill.*, 66. Mais toutes ces dépenses épuisaient le trésor et obligèrent Drusus à altérer les monnaies. Croyant, comme tous les anciens, que l'État peut donner à la monnaie, par son empreinte, telle valeur qui lui plaît, il établit cette règle de fabrication que, sur 8 deniers émis, il y en aurait un de cuivre fourré. (Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 18.) Il ne faut pas trop l'en blâmer. Cette théorie, que la monnaie n'a pas besoin d'avoir par elle-même une valeur propre, en rapport avec celle que le commerce lui donne, a duré bien longtemps. La France en a fait encore au quatorzième siècle la cruelle expérience.

déclarer ces diverses propositions indissolubles, c'était en assurer le vote par la contrainte exercée sur le grand nombre des votants qui, indifférents aux lois politiques, ne se seraient intéressés, sans cela, qu'à l'augmentation de l'annone. Chacune de ces lois, en effet, mécontentait une portion du peuple : le sénat, qui repoussait de son sein les chevaliers; l'ordre équestre, pour lequel il ne pouvait y avoir de compensation à la perte des jugements; les pauvres, qui ne se souciaient ni des lois politiques ni des colonies, c'est-à-dire de l'obligation de travailler pour vivre. Et tous voyaient que, après ce premier succès, Drusus en voudrait un autre, l'élévation des sujets à la condition des maîtres. Parmi les alliés mêmes, beaucoup s'alarmaient de ces colonies promises au peuple de Rome, et qui ne pouvaient être fondées qu'à leurs dépens. Les grands propriétaires étrusques et ombriens, plus particulièrement menacés[1], se souciaient bien moins du titre de citoyen qu'on leur offrait, que des terres qu'on leur voulait ôter. Mais les autres Italiens se rattachant à Drusus, comme à leur dernière espérance, accoururent en foule autour de lui. Il y eut des réunions secrètes, un plan arrêté, une conspiration véritable, qui jure avec l'anecdote touchant cette maison de verre où Drusus aurait voulu vivre sous l'œil de ses concitoyens. On le voit, en effet, stipuler pour lui-même dans le serment que prononçait chaque conjuré[3]. « Par Jupiter Capitolin, par les dieux pénates de Rome, par Hercule son protecteur, par le soleil et la terre,... par les demi-dieux fondateurs de son empire, par les héros qui l'ont accru, je jure que je n'aurai pas d'autres amis que les amis de Drusus, pas d'autres ennemis que ses ennemis; que je n'épargnerai rien, ni mon père, ni mes enfants, ni ma vie, s'il le faut, pour l'avantage de Drusus et de ceux qui ont juré le même serment. Si je deviens citoyen par la loi de Drusus, je tiendrai Rome pour ma patrie et Drusus pour le plus grand des bienfaiteurs. Et ce serment, je le ferai jurer au plus grand nombre de personnes qu'il me sera possible. Si moi-même j'y suis fidèle, que tout me soit prospère; que tout me soit contraire, si je le fausse. » Dans une maladie que fit le tribun, le dévouement des Italiens éclata par des signes non équivoques : toutes les villes firent


Jupiter Capitolin[2].

[1] App., *Bell. civ.*, I, 36.
[2] CAPITOLINUS. Tête de Jupiter capitolin sur une monnaie d'argent de la famille Petillia.
[3] Diod., XXXVII, 11. Tite Live (*Epit.* LXXI) parle aussi de *coitus, conjurationesque et orationes in conciliis principum*

des vœux solennels pour son rétablissement, comme si en lui seul était leur salut.

Il est difficile d'admettre que la pièce qui vient d'être citée soit un faux commis par les adversaires de Drusus pour le perdre de son vivant ou le déshonorer après sa mort ; mais il n'est pas nécessaire d'en conclure que le tribun préparait une usurpation. Il avait entrepris une grande œuvre que les riches et les nobles combattaient ; pour vaincre, il lui fallait des alliés, et il les chercha naturellement parmi les intéressés, qu'il organisa en une armée disciplinée. Du fond de leur tombeau, les Gracques lui criaient qu'il avait des précautions à prendre, et il en prenait. Toutefois le moyen était dangereux, et, en agissant ainsi, Drusus pouvait être conduit, malgré lui-même, à de fâcheuses extrémités. Un jour, le Marse Pompedius Silo, un des familiers de sa maison, réunit une troupe, qu'on porta, avec l'exagération de la peur ou de la haine, à dix mille hommes, et l'on raconte qu'il leur fit prendre des armes sous leurs vêtements ; qu'à leur tête, il s'achemina vers Rome par des sentiers détournés ; qu'enfin il avait le dessein d'envelopper le sénat et de lui faire voter sous le glaive le droit de cité pour les alliés, sinon de semer par la ville la mort et l'incendie[1]. En chemin, il fut rencontré par le consulaire Domitius, qui lui demanda pourquoi cette foule le suivait. « Je vais à Rome où le tribun nous appelle, » répondit Pompedius. Cependant, sur l'assurance réitérée que le sénat était, de son propre mouvement, décidé à leur rendre justice, il se laissa persuader de renvoyer ses gens. S'il suffit d'un mot pour faire tomber leur colère et leur projet, c'est qu'ils n'étaient pas bien redoutables.

A Rome, l'irritation des esprits était extrême : on en a la preuve dans les événements qui vont suivre, mais aussi dans un fait concernant celui qui sera Caton d'Utique et qui n'avait alors que quatre ans. Neveu de Livius Drusus et élevé dans sa maison, il y avait entendu de violentes discussions au sujet des Italiens, et son esprit, déjà rétif aux nouveautés, s'était empreint des haines aristocratiques. Un jour, Pompedius Silo lui dit : « Ne veux-tu pas prier pour nous ton oncle de nous aider à obtenir le droit de cité ? » Et, Caton le regardant d'un air farouche, il le prend, le porte à une fenêtre et le menace de l'en précipiter : « Promets ou je lâche. » L'enfant ne répond pas, et Pompedius le remet à terre. On a vu, dans cette anecdote, un trait précoce de ce

[1] Διενοεῖτο δὲ περιστῆσαι τῇ συγκλήτῳ τὰ ὅπλα..., ἢ μή, πυρὶ καὶ σιδήρῳ (Diodore, XXXVII, 13).

caractère intraitable; mais, si elle était authentique, je verrais, dans cette jeune âme haineuse, un reflet des passions de l'oligarchie, qui ne voulait pas que l'Italie lui donnât des nobles pour concurrents au consulat, ni des pauvres pour soldats d'émeute au Forum.

La ville se divisait en deux camps de force très-inégale : d'un côté, les amis des alliés ; de l'autre, une partie des nobles et la plupart des riches. C'était des chevaliers, en effet, que venait la plus vive opposition, car ils auraient perdu, par l'acceptation de la loi *Livia*, les jugements qui les rendaient maîtres de l'honneur des grands, et le monopole de l'exploitation financière du monde, que les riches de l'Italie, devenus citoyens, leur auraient disputé aux enchères; enfin l'enquête proposée par le tribun était une menace suspendue sur la tête des juges prévaricateurs, nombreux dans leurs rangs, même un danger pour tous ceux qui avaient siégé dans les tribunaux. Quant au sénat, il s'effaçait en ce temps de crise, comme il en avait pris, depuis les Gracques, l'habitude. Cependant il penchait vers Drusus, qui lui rendait les tribunaux, et, à en croire une anecdote peut-être apocryphe, comme tant d'autres, il lui montrait une déférence qui justifiait l'orgueil immense du tribun. Un jour que celui-ci était au Forum, le sénat l'invite à se rendre dans son sein, au lieu où il siégeait. « La curie Hostilia est plus près d'ici, répond-il; dites aux sénateurs que je les y attends; » et ils s'y rendirent. Ils voyaient avec un profond déplaisir le doublement du sénat, mais il fallait bien montrer quelque bon vouloir à qui, en leur rendant les offices de judicature, « les arrachait à ces bêtes féroces altérées de leur sang[2]. »



Philippus[1].

Les chevaliers avaient appelé à Rome de nombreuses bandes d'Étrusques et d'Ombriens que leur fournissaient les *landlords* de ces pays, et ils pouvaient en ce moment compter sur le consul Marcius Philippus. Ce personnage « ondoyant et divers », par-dessus tout violent, avait en 104 proposé comme tribun une loi agraire et prononcé les paroles fameuses qui sont la justification des Gracques[3]. Plus tard, il s'était montré un des plus animés contre Saturninus, et maintenant, ennemi personnel de Drusus, il s'indignait de la mollesse du sénat

[1] L. PHILIPPVS. Statue équestre; au-dessous, la marque du denier. Revers d'une monnaie de la famille Marcia.

[2] Paroles de Crassus pour appuyer la loi de Servilius Cépion qui, en 106, rendit les jugements au sénat. (Cic., *de Orat.*, I, 52; *Brutus*, 43.)

[3] Voyez p. 502

et déclarait qu'il était impossible de gouverner avec une pareille assemblée. Cette inconvenante sortie du premier magistrat de la république contre le premier corps de l'État amena, de la part de Crassus, une explosion d'éloquence. Philippe, pour l'arrêter en l'intimidant, envoya un licteur prendre un gage sur ses biens : c'était une menace de procès à courte échéance et d'amende ruineuse. « Tu ne me reconnais pas pour sénateur? s'écria Crassus. Eh bien, moi, je ne te reconnais pas pour consul! Tu t'imagines, toi qui veux confisquer l'autorité de tout l'ordre sénatorial, que tu vas m'effrayer par une prise de gages sur moi! Mais ce n'est pas mon bien qu'il faut m'arracher, si tu veux réduire Crassus au silence. Arrache cette langue, et quand il ne me restera plus que le souffle, mon âme libre trouvera encore des sons pour combattre tes volontés tyranniques. » Il continua longtemps ainsi et enleva, aux acclamations des nobles, cette déclaration qui fut rédigée en décret : « Jamais la sagesse du sénat n'a fait défaut à la république. » Ce fut le chant du cygne, dit Cicéron. Pendant qu'il parlait, il fut saisi d'une douleur au côté, la fièvre le prit et, sept jours après, l'emporta.



Licteur (bas-relief du Vatican).

Ce « chant du cygne » était de belles mais inutiles paroles; des deux côtés les violences continuèrent. Le jour du vote de la loi *Livia*, Philippus voulut arrêter les suffrages, mais un viateur de Drusus le saisit à la gorge avec tant de force, que le sang jaillit de la bouche et des yeux : « Ce n'est que du jus de grives, » dit le tribun, faisant allusion aux somptueux festins où se plaisait le consul. La loi passa. On pouvait croire la lutte finie : elle recommença plus vive. Dès que le sénat eut les jugements, il laissa attaquer les autres parties de la *rogation*. « Je pourrais bien, dit le tribun, m'opposer à vos décrets; mais je n'en ferai rien, parce que je sais que ceux qui commettront le mal en seront bientôt punis. Seulement réfléchissez qu'en abolissant mes lois, vous abolissez aussi la loi judiciaire qui assurait la sécurité des gens de bien et la punition des coupables.

Prenez donc garde que, par haine pour moi, vous ne vous désarmiez vous-mêmes[1]. » Le sénat hésitait; les chevaliers recoururent au grand moyen des temps de révolution. Un soir que Drusus se retirait au milieu de la foule de ses clients, il se sentit tout à coup blessé. Le meurtrier s'échappa laissant le fer dans la plaie : elle était mortelle. « O mes amis, disait le tribun mourant, quand la république trouvera-t-elle un citoyen qui me ressemble[2]? » Quelque temps auparavant, aux Féries latines, les conjurés italiens avaient voulu tuer le consul, et il n'avait échappé que par un avis de Drusus (91).

C'était encore un réformateur qui tombait, cette fois, sous les coups de l'oligarchie financière. Quelques mois après, un tribun, ami des grands, célébrait ce meurtre comme un acte de justice. Invoquant le souvenir du premier Drusus, l'adversaire des Gracques, il s'écriait : « O Livius Drusus! tu aimais à dire : La république est chose sainte et sacrée, qui y touche doit périr, et chaque citoyen est alors justicier. Sage parole du père confirmée par la témérité du fils. » Les mœurs politiques descendaient bien bas, puisque, non contents de tuer, les conservateurs justifiaient l'assassinat. Il est inutile d'ajouter qu'aucune enquête ne fut ordonnée pour la recherche du coupable. Les chevaliers profitèrent de la stupeur causée par cet événement pour forcer le sénat à user du singulier privilége que les Pères s'étaient attribué de dispenser de l'observation des lois, et la résolution suivante fut promulguée : « Il semble bon au sénat que le peuple ne soit pas tenu par les lois de Drusus », comme étant contraires aux prescriptions de la loi *Cæcilia-Didia*. En même temps un de leurs agents, le tribun Varius Hybrida, né à Sucrone, d'un citoyen romain, mais d'une mère espagnole, proposa une loi de *majesté* contre ceux qui avaient favorisé les alliés et contre tout Italien qui s'immiscerait dans les affaires de Rome. Les autres tribuns opposèrent leur veto. Mais les chevaliers, tirant des épées cachées sous leurs robes, forcèrent l'assemblée d'accepter la loi *Varia*[3]. Le sénat put se souvenir alors des paroles prophétiques de Drusus. Les plus illustres sénateurs se virent accusés. Bestia, C. Cotta, Mummius, Pompeius Ruffus, Memmius, furent bannis ou s'exi-

[1] Diodore (XXXII, 10) ne peut établir exactement la chronologie du tribunat de Drusus.

[2] Voyez p. 511.

[3] La loi de *perduellio*, qui condamnait le traître à mort (voy. t. Iᵉʳ, p. 59), était tombée en désuétude. (Cic., *pro Rab.*, 3.) La *lex majestatis* de Varius ne portait que la peine du bannissement. Cicéron (*de Invent.*, II, 17) définit ainsi le crime de majesté : *majestatem minuere est, de dignitate aut amplitudine, aut potestate populi, aut eorum quibus populus potestatem dedit aliquid derogare.* Saturninus avait fait passer une loi de majesté dont nous ne savons rien.

lèrent. Scaurus lui-même fut accusé par Varius. Pour toute réponse, il dit : « L'Espagnol Q. Varius accuse Scaurus, prince du sénat, d'avoir excité les alliés à la révolte. Æmilius Scaurus, prince du sénat, le nie : lequel des deux croirez-vous? » L'explosion de la guerre Sociale arrêta ces vengeances de l'ordre équestre, car éclata alors une tempête qui faillit tout emporter, peuple, nobles et la république même.

[1] Bas-relief du musée du Louvre. (Clarac, *Musée*, pl. 194, n° 207.)



Combattants[1].

CHAPITRE XLII

LA GUERRE SOCIALE.

I. — CONDITION DES ITALIENS.

Pour dompter les peuples de l'Italie, Rome avait profité de ces haines municipales qui empêchèrent toujours les villes de concerter leur résistance ; pour assurer leur obéissance après la victoire, elle avait encore accru par l'inégalité des conditions qu'elle imposa, les vieilles jalousies nées de la diversité des origines, des idiomes et des cultes. Ce plan réussit, et nous avons vu la fidélité des Italiens résister aux plus dangereuses épreuves. Mais les alliés eurent le sort des plébéiens : tant qu'on les crut nécessaires, on les respecta ; dès qu'ils devinrent inutiles, ils furent méprisés.

Les grands, qui avaient des alliances avec toute la noblesse des cités latines, l'avaient attirée à Rome, en stipulant que celui qui aurait exercé une charge municipale, ou qui laisserait dans sa ville un enfant pour le représenter, acquerrait le *jus civitatis* en venant habiter Rome[1]. Quand tous les nobles des municipes les eurent ainsi quittés, on s'inquiéta peu de la foule obscure qui y était restée. Les traités qui réglaient leurs priviléges, les distinctions établies entre leurs villes, furent oubliés. Ceux qui n'avaient plus souci, à Rome, du peuple-roi, pouvaient-ils respecter davantage les droits des vaincus? Une commune oppression effaça donc moralement toute différence ; et, bien que les noms de colonies, de municipes, de préfectures, etc., subsistassent toujours et répondissent à des distinctions réelles, il n'y avait, à vrai dire, au point de vue politique, dans toute la péninsule, que deux grandes divisions, les citoyens romains et ceux qui ne l'étaient pas[2].

[1] *Hi qui vel magistratum* (le duumvirat) *vel honorem* (l'édilité ou la questure) *gerunt, ad civitatem Romanam perveniunt* (Gaius, I, 96 ; et Pline, *Pan.*, 59). Un troisième moyen d'obtenir la cité, accordé plus tard aux Latins, fut de convaincre un magistrat romain de concussion, mais ce n'était pas la noblesse qui avait créé ce privilége.

[2] Salluste (*Catil.*, 12) dit : *Ignavissumi homines, per summum scelus omnia ea sociis adimere*

ITALIE POUR LA GUERRE SOCIALE ET LA GUERRE CIVILE ENTRE MARIUS ET SYLLA.

Hachette et Cie Paris





Gravé par Erhard Fr. rue Duguay-Trouin Paris

Dans l'enceinte de la frontière romaine était la légalité (*legitima judicia*) ; au delà, l'arbitraire et le despotisme (*dominium*). Préneste était libre, et les traités lui garantissaient une complète indépendance. Cependant un simple particulier, Postumius, venu dans cette ville pour sacrifier dans le temple de la Fortune[1], s'irrita de n'avoir pas été reçu par les habitants avec assez d'honneurs et se vengea, étant consul, en leur imposant des corvées onéreuses et humiliantes[2]. Locres était fédérée, et l'on sait quelle conduite y tint Pleminius[3]. Calès, Teanum, Ferentinum, étaient d'anciennes colonies, des villes municipales, et voici ce que Caïus Gracchus racontait du haut de la tribune : « Dernièrement notre consul étant à Teanum, sa femme voulut aller aux bains des hommes. Le questeur de la ville chargea M. Marius de les faire aussitôt évacuer, mais il y eut quelque retard. La matrone s'indigna, et le consul ordonna à ses licteurs de saisir Marius, d'arracher ses vêtements, de le lier à



La Fortune[4].

quæ fortissimi viri victores hostibus reliquerant : et Cicéron (*de Off.*, II, 21) : *Tanta, sublatis legibus et judiciis, expilatio direptioque sociorum, ut imbecillitate aliorum, non nostra virtute valeamus.*

[1] Voyez ce temple, t. Ier, p. 253.

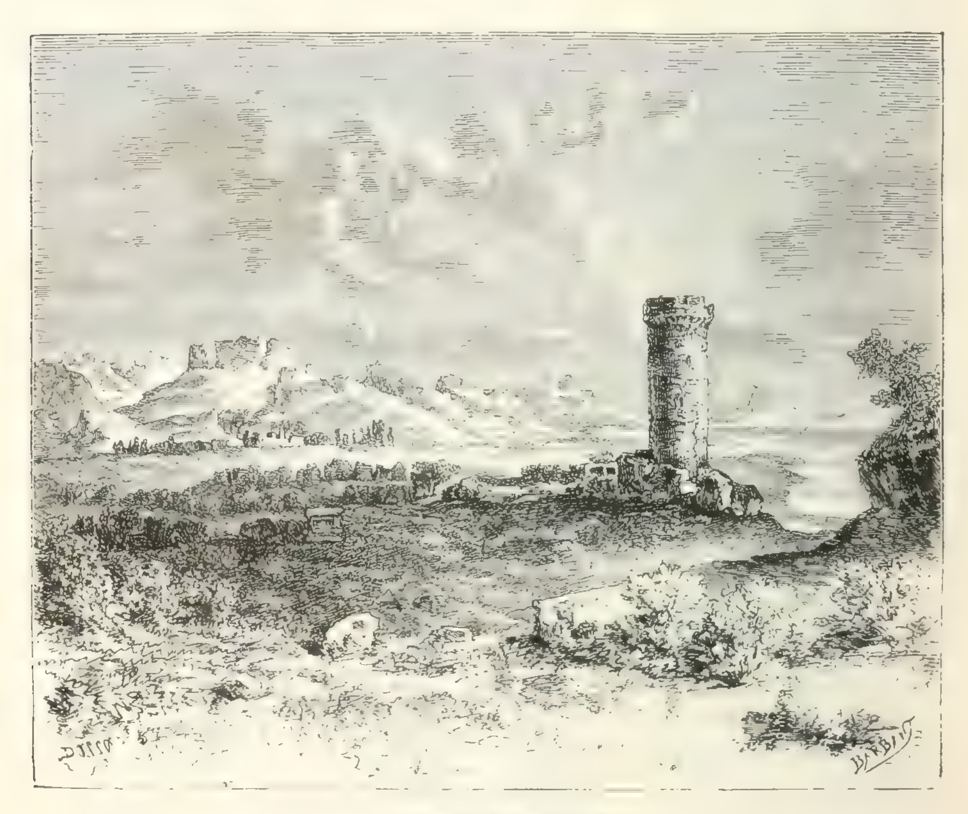
[2] Tite Live, XLII, 1. Cf. Tite Live, XLII, 3 ; Val. Max., I, 1, 20. Cicéron combattit cet abus (*de Leg.*, III, 8).

[3] Tite Live, XXXIV, 44.

[4] *Musée Pio Clementino*, II, pl. 12. Statue en marbre de Luna, trouvée à Rome, près du

un poteau, au milieu de la place publique, et de le battre de verges, lui, le premier citoyen de la ville. A cette nouvelle, les habitants de Calès défendirent par un édit l'entrée des bains, tout le temps qu'un magistrat romain serait dans leur ville. A Ferentinum, pour le même motif, notre préteur ordonna l'arrestation des questeurs. L'un se précipita du haut des murs, l'autre fut pris et battu de verges. »

L'usage des légations libres causait aux alliés de grandes dépenses.



Ruines de Locres[1] (p. 525).

Tout sénateur voyageant pour son plaisir ou ses affaires obtenait une *mission*, c'est-à-dire le droit de faire payer aux alliés les frais de son voyage. Heureux quand ils n'avaient pas, en outre, à souffrir de ses

forum de Trajan. La corne d'abondance qu'elle porte et le gouvernail qui s'appuie entre une roue et une boule placée à ses pieds l'ont fait regarder comme représentant la Fortune : la déesse qui donne la richesse, mais qui gouverne capricieusement. Elle est coiffée d'un *pileus* phrygien surmonté d'une tour, ce qui a permis de voir dans cette statue une Fortune phrygienne.

[1] *Ann. de l'Inst. archéol.*, vol. II, p. 3-12.

caprices ou de son orgueil. « Un homme de Venouse, disait encore Caïus, rencontra, il y a quelques années, un jeune homme voyageant dans une litière. « Est-ce que vous portez un mort? » demanda-t-il en riant aux esclaves. Ce mot lui coûta la vie, il périt sous le bâton. Pour un Romain le mot de ce rustre était de mauvais augure, et le voyageur avait détourné le présage, en le faisant expier par celui qui en était l'auteur involontaire. Dans une ville alliée que Caton ne nomme



Ferentinum[1].

pas, un consulaire, Q. Thermus, sous prétexte de quelque négligence dans le soin des vivres qui lui étaient destinés, fit publiquement battre de verges tous les magistrats, des hommes de bonne maison pourtant et de grande vertu! « Et quel ressentiment, s'écriait le prudent censeur, ne croyez-vous pas qu'ils en gardent, eux et leurs concitoyens, témoins de tant d'outrages[2]? » — « Mais, dit Cicéron, nous aimons

[1] Dodwell, *Pelasgic remains*, pl. 99. La base du mur est de construction pélasgique ; la voûte de la porte et le haut du mur de construction romaine.

[2] Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, X, 3.

mieux inspirer la crainte que l'affection[1]. » — En 183, les habitants de Naples et ceux de Nola se disputaient un territoire : le consul Q. Fabius Labeo, pris pour arbitre, assigna les terres contestées au peuple romain : c'était peut-être juste suivant le droit; c'était d'une souveraine iniquité suivant la politique[2].

De pareils faits ne se passaient ni en tous lieux ni chaque jour. Sur mille points, au contraire, les rapports entre citoyens et alliés étaient excellents, et les traités onéreux ne s'exécutaient pas à la lettre, d'abord parce qu'aucune autorité n'était expressément chargée de veiller à leur exécution ; ensuite parce que, l'intérêt public qui les avait imposés à l'origine paraissant n'exister plus, les intérêts privés se donnaient libre carrière dans les transactions primitivement interdites. Un jour, entre deux batailles, les troupes italiennes et celles de Rome fraternisèrent un instant comme des parents et amis qui se seraient rencontrés[3]. Mais quelques excès commis çà et là suffisaient à faire comprendre qu'ils pouvaient être commis partout, et beaucoup d'Italiens se disaient que les mieux partagés d'entre eux n'avaient pas de garantie contre l'arbitraire d'un magistrat ou contre l'insolence d'un citoyen. Les pouvoirs publics montraient eux-mêmes qu'ils ne prenaient pas au sérieux l'indépendance des alliés. Le décret du sénat sur les Bacchanales viola leur liberté religieuse, comme les plébiscites de Didius et de Sempronius, sur les dépenses des festins et sur l'usure, violaient leur liberté civile[4]. Pour tous, il était évident qu'il n'y avait en Italie, malgré la diversité des titres, qu'un peuple souverain et un peuple sujet, l'un exploitant l'autre.

Depuis la destruction de la classe moyenne à Rome, c'était en effet sur les Italiens que retombait tout le poids des guerres entreprises par la république ; leurs soldats, doubles en nombre des soldats romains, étaient honteusement exclus des légions, quelquefois du pillage et des distributions qui suivaient les triomphes[5]; du moins ne leur était-il accordé qu'une part inférieure à celle des légionnaires. Ils avaient l'égalité des sacrifices, du dévouement et de la mort, mais non celle des

[1] *De Off.*, II, 8.

[2] *Ibid.*, I, 10 ; Val. Max., VII, 3, 4.

[3] Οἱ παρ' ἀμφοτέροις στρατιῶται.... συχνοὺς οἰκείους καὶ συγγενεῖς κατενόουν, οὓς ὁ τῆς ἐπιγαμίας νόμος ἐπεποιήκει κοινωνῆσαι τῆς τοιαύτης φιλίας (Diod., XXXVII, 15). Voyez p. 550.

[4] Didius étendit à toute l'Italie la loi somptuaire de Fannius, et Sempronius la loi sur l'usure. Il arrivait souvent que des *socii* prissent des lois civiles de Rome. (Cic., *pro Balbo*, 8.)

[5] Au triomphe de C. Claudius Pulcher, en 177, les soldats alliés n'eurent que la moitié des gratifications faites aux légionnaires. (Tite Live, XLI, 13.)

honneurs et des récompenses. Leurs chefs mêmes étaient Romains, et cependant les plus grands généraux de Rome, Marius et Scipion, les préféraient aux légionnaires. Leur sang avait payé la conquête du monde, et dans l'exploitation du monde rien ne leur était laissé. En droit, la plupart d'entre eux ne pouvaient ni commercer ni acquérir hors du petit territoire de leur municipe. Le préteur refusait de reconnaître à leur propriété le caractère inviolable de la propriété qui-



Naples. — Arcade de l'aqueduc appelé Ponti Rossi (p. 526).

ritaire[1], à leur qualité de chef de famille la puissance paternelle, à leur titre de citoyen municipal le droit d'appel et celui d'exil volontaire. Celui qui pouvait s'écrier *Civis Romanus sum*, voyait dans la province s'arrêter la justice, et à Rome la loi perdre sa sévérité. Coupable des plus grands crimes, il en était quitte pour s'exiler aux

[1] Le *legitimum dominium* donnait le droit au propriétaire, quand il avait perdu la possession de la chose, d'en exiger, par la *rei vendicatio*, la restitution gratuite de tout détenteur indistinctement chez qui il la trouvait, et de la lui enlever. La *mancipatio* assurait à l'acheteur les plus fortes garanties.

portes de la ville[1]. L'Italien condamné périssait sous les verges[2]. L'un ne payait pas d'impôt et vivait de son vote, de son témoignage ou des distributions; l'autre, loin de recevoir, dépensait pour solder et entretenir les contingents alliés[3]. On ne leur laissait pas même la jouissance des biens que la nature leur avait donnés. Défense leur était faite d'exploiter ces mines[4] qui avaient enrichi l'Étrurie, et ils ne pouvaient tirer la pierre ou le marbre de leurs carrières qu'en payant un droit. C'est sur les provinces que pesait surtout l'avidité des publicains; cependant le *portorium* ou droit de péage existait en Italie, et les publicains en étaient les fermiers; enfin les lois agraires devaient rendre l'aisance aux prolétaires de Rome; elles dépouillaient l'Italien.



Monnaie de Venouse[5].

Les alliés, que ni la langue ni les mœurs ne distinguaient des Romains, n'avaient donc pas les profits de la conquête ni les honneurs militaires; ils n'avaient pas les priviléges politiques ni les droits civils des citoyens. Le descendant d'un affranchi était plus que tel glorieux soldat qui avait aidé un consul à vaincre. Aussi beaucoup d'Italiens aspiraient-ils à ce titre qui libérait d'impôt, ouvrait la carrière des honneurs et faisait monter au rang des maîtres du monde. Cependant toutes les prérogatives du citoyen de Rome n'étaient pas également enviées : qu'importait aux pauvres, même à la bourgeoisie de Venouse ou d'Ariminum, le droit de voter au Champ de Mars et de faire un consul? Pouvaient-ils, à chaque nundine, couvrir

[1] On confisquait alors ses biens; mais, avec un peu de prévoyance, il pouvait se les réserver au moyen d'un prête-nom.

[2] Ainsi Turpilius..., *verberatus capite pœnas solvit, nam is civis ex Latio erat* (Sall., *Jug.*, 69).

[3] Cf. Tite Live, XXIII, 5; XXVII, 9. *Italia stipendiaria*, dit Tacite (*Ann.*, XI, 22).

[4] Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 4. Il y avait près de Volaterra de riches mines de cuivre et des mines d'or près de Verceil.

[5] Tête de loup. Monnaie très-rare de Venouse. Cabinet de France.

les routes et faire le voyage de Rome? Les droits politiques n'auraient donc été pour eux qu'un inutile privilége. Il n'en était pas de même des droits civils renfermés dans le *jus civitatis*.

Les alliés avaient sans doute leurs lois particulières qui réglaient équitablement leurs rapports entre eux. Mais les citoyens romains formaient alors une partie considérable des habitants de la péninsule. Ils avaient, avec les alliés, de fréquentes relations d'affaires, où se montrait à chaque instant l'infériorité de l'Italien, blessé non-seulement dans son amour-propre, mais dans ses intérêts. Les ravages de la seconde guerre Punique, la ruine de l'agriculture, la diminution de la classe des petits propriétaires, avaient laissé une grande quantité de terres en friches et sans maîtres. Or celui qui avait légitimement la possession juridique d'une chose (*civilis possessio*) pouvait, s'il était citoyen, la convertir en propriété quiritaire, par l'accomplissement de certaines conditions déterminées, ou par une *possession* non interrompue d'une année pour un meuble, de deux ans pour un immeuble. S'il n'était pas citoyen, jamais la *possessio* ne se changeait en *dominium*, et il pouvait toujours être expulsé de son fonds : *adversus hostem æterna auctoritas*. Par la *rei vendicatio*, le propriétaire quiritaire revendique son bien ; par la *negatoria actio*, il peut le défendre contre quiconque met obstacle à son droit, en prétendant user d'une servitude acquise[2]. Mais celui-là seulement qui avait le *dominium* était placé sous la protection de ces deux actions, et le *dominium* n'appartient qu'au citoyen. Dans les rapports judiciaires du créancier et du débiteur, le *jus civile* accordait une action au créancier contre le débiteur, pour obtenir la prestation déter-



As de Venouse[1].

[1] Partie antérieure d'un sanglier. Cabinet de France.

[2] La formule de cette action était : *Jus illi non esse ire, agere*, etc.; de là son nom d'*actio negativa* ou *negatoria*. (Gaius, *Inst.*, IV, 3 ; Dig., VIII, §. 2)

minée entre eux. Mais les obligations naturelles fondées sur le *jus gentium*, c'est-à-dire en dehors de la protection du droit civil romain, n'assuraient au créancier aucune action contre le débiteur. Entre Romains et Italiens les mariages étaient fréquents; toutefois les conséquences légales de ces unions ne compétaient pas à ceux des alliés qui n'avaient ni le *jus connubii* ni le *jus commercii;* ils ne pouvaient hériter d'un citoyen ni lui acheter, ou du moins ces actes n'étaient plus couverts de l'énergique protection que leur donnait la loi romaine, quand ils avaient eu lieu de citoyen à citoyen. Leur liberté enfin n'avait pas la garantie de l'appel au peuple, ni leur vie celle des lois *Porcia* et *Sempronia*[1].

Longtemps il n'y eut cependant de la part des Italiens, pour l'obtention du droit de cité, que des efforts individuels. En 187, on trouva douze mille Latins qui s'étaient établis à Rome et avaient donné leurs noms aux censeurs[2] : le sénat les chassa. D'autres eurent recours à la fraude : par une vente simulée, ils livraient leurs enfants à un citoyen qui les affranchissait aussitôt. En 177, une nouvelle enquête fit connaître un grand nombre d'étrangers ainsi entrés dans la cité par la baguette du préteur et avec le bonnet d'affranchi. Le sénat les renvoya encore et défendit ces ventes fictives[3], mais sans succès. Fréquemment les villes latines se plaignaient d'être abandonnées de leurs concitoyens : la fuite à Rome laissant retomber sur ceux qui restaient le poids plus lourd de l'impôt et du contingent, que le sénat ne diminuait pas. Ce mouvement des habitants du Latium vers Rome se communiqua au reste de l'Italie. En 177, les Samnites et les Péligniens demandèrent qu'on renvoyât dans leurs foyers quatre mille de leurs compatriotes qui s'étaient établis à Frégelles, ville latine, pour y jouir des priviléges du nom latin et passer de là dans Rome[4].

Ainsi les alliés se glissaient un à un dans la cité; un événement inattendu généralisa ces dispositions. La plus grande partie de l'Italie était devenue, par le fait de la conquête, domaine public. De là une immense quantité de terres vagues occupées, autour de Rome et dans

[1] Cf. Heineccius, *Élém. du droit rom.;* Hugo, *Hist. du droit rom.;* Laboulaye, *Hist. du droit de propriété foncière en Occident:* Marezoli, *Droit privé des Romains;* Rudorff, *Rœm. Rechtsg.*, Bethmann-Holweg, etc.

[2] Tite Live, XXXIX, 3.

[3] Tite Live, XLI, 9.

[4] Tite Live, XLI, 8.

les régions les plus fertiles, par les nobles Romains; mais aussi, dans les contrées éloignées ou écartées des grands chemins, par les Italiens. Quand la reprise de la loi agraire par les Gracques eut effrayé les détenteurs de terres publiques, tous les Italiens se trouvèrent réunis par un même et pressant intérêt, et ils n'eurent d'autre alternative que d'empêcher la loi de passer en réunissant leurs efforts à ceux des riches de Rome; ou, en obtenant le droit de cité, de contraindre le peuple à partager avec eux. Ce motif, le désir depuis longtemps conçu d'obtenir les droits civils des Quirites et l'égalité avec le peuple souverain, le besoin de se mettre sous ce titre à l'abri du despotisme des magistrats, enfin la légitime ambition d'hommes comme Papius et Pompedius, qui sentaient leurs talents et qu'on enfermait dans les charges obscures d'un municipe marse ou samnite, amenèrent l'explosion longtemps contenue. Elle fut terrible, car ce n'était plus la révolte mal concertée de quelques cités, hier ennemies et qui demain le redeviendront, mais le réveil d'une nation.

En menant ses alliés à la conquête du monde, en tenant pendant deux siècles réunis sous ses enseignes : Étrusques, Samnites, Grecs et Ombriens; en opposant, par d'importants priviléges, les habitants du sol italique aux habitants du sol provincial, Rome, à son insu, avait en effet formé ce que la France a contribué à faire des Italiens de nos jours, un grand peuple. — Quatre-vingts colonies répandues dans la péninsule y avaient porté[1] le sang, la langue, les mœurs de la race latine, sans y avoir étouffé cependant les idiomes indigènes ni les anciens souvenirs. Les diversités originelles s'étaient effacées, en même temps que l'oppression effaçait les diversités politiques. Par la communauté des intérêts et des souffrances, Rome avait réuni au-dessous d'elle tous les Italiens; et, par elle, ils s'étaient reconnus tous frères. L'idée d'une patrie commune s'était peu à peu formée; Scipion Émilien en avait prononcé le nom, et cette parole avait été entendue : du Pô au détroit de Messine, un long tressaillement y avait répondu.

Nous avons dit quels furent peut-être les secrets desseins de Scipion et quel rôle les Italiens devaient y jouer; sa mort arrêta tout; après lui,

[1] Dans la région sabellienne, on parlait encore l'osque, et au lieu du mot *Italia* gravé sur les médailles marses, on lit *Viteliu* sur celles des Samnites. La ligue sabellienne du Nord (voy. t. I[er], p. xci) était plus romaine que celle du Sud. Le grec était encore la langue du peuple dans une partie considérable de la Grande-Grèce.

le patronage des alliés passa aux chefs populaires. Les promesses de Fulvius amenèrent le soulèvement des Frégellans, que ce consul fut contraint d'abandonner pour une guerre dans la Gaule transalpine dont le sénat lui imposa la conduite. Caïus n'eut ni le temps ni le pouvoir de mener à bonne fin le vaste plan qu'il avait conçu. Marius ne proposa aucune réforme, mais il enrôla un grand nombre d'alliés dans ses légions, et il encouragea les espérances de tous, en donnant sur le champ de bataille de Verceil le droit de cité à mille Ombriens et à des habitants d'Iguvium et de Spolète[1]. On lui reprochait cet acte comme un empiétement sur la souveraineté du peuple. « Le bruit des armes, dit-il, m'a empêché d'entendre la loi[2]. » Autour de Saturninus, des Italiens avaient prononcé le nom de roi; la mort de ce tribun, la réaction aristocratique qui suivit l'exil de Marius, trompèrent encore une fois leurs espérances, et les consuls de l'année 95 portèrent au comble l'exaspération des alliés, en chassant de la ville tous ceux qui s'y étaient fixés (loi *Licinia-Mucia*)[3]. Ce décret d'expulsion n'était pas le premier : nous avons parlé de ceux des années 187 et 177; plus récemment, le séjour de Rome avait été interdit aux alliés, et l'on avait vu en l'année 125 le vieux père du consul Perperna repoussé, comme intrus, de la ville où son fils avait envoyé un roi prisonnier. Briser ainsi des habitudes établies, des affaires commencées, c'était vouloir la ruine de beaucoup, la haine de tous. Les Italiens sortirent de Rome en emportant au fond du cœur le besoin de se venger enfin de tant d'humiliations. Drusus essaya de les réconcilier avec Rome; sa mort les décida à recourir aux armes, et deux historiens latins reconnaissent que leur cause avait pour elle la justice[5]. Les Marses se mirent à la tête du mouvement; l'âme de la guerre fut leur compatriote, Pompedius Silo.


As d'Iguvium[4].

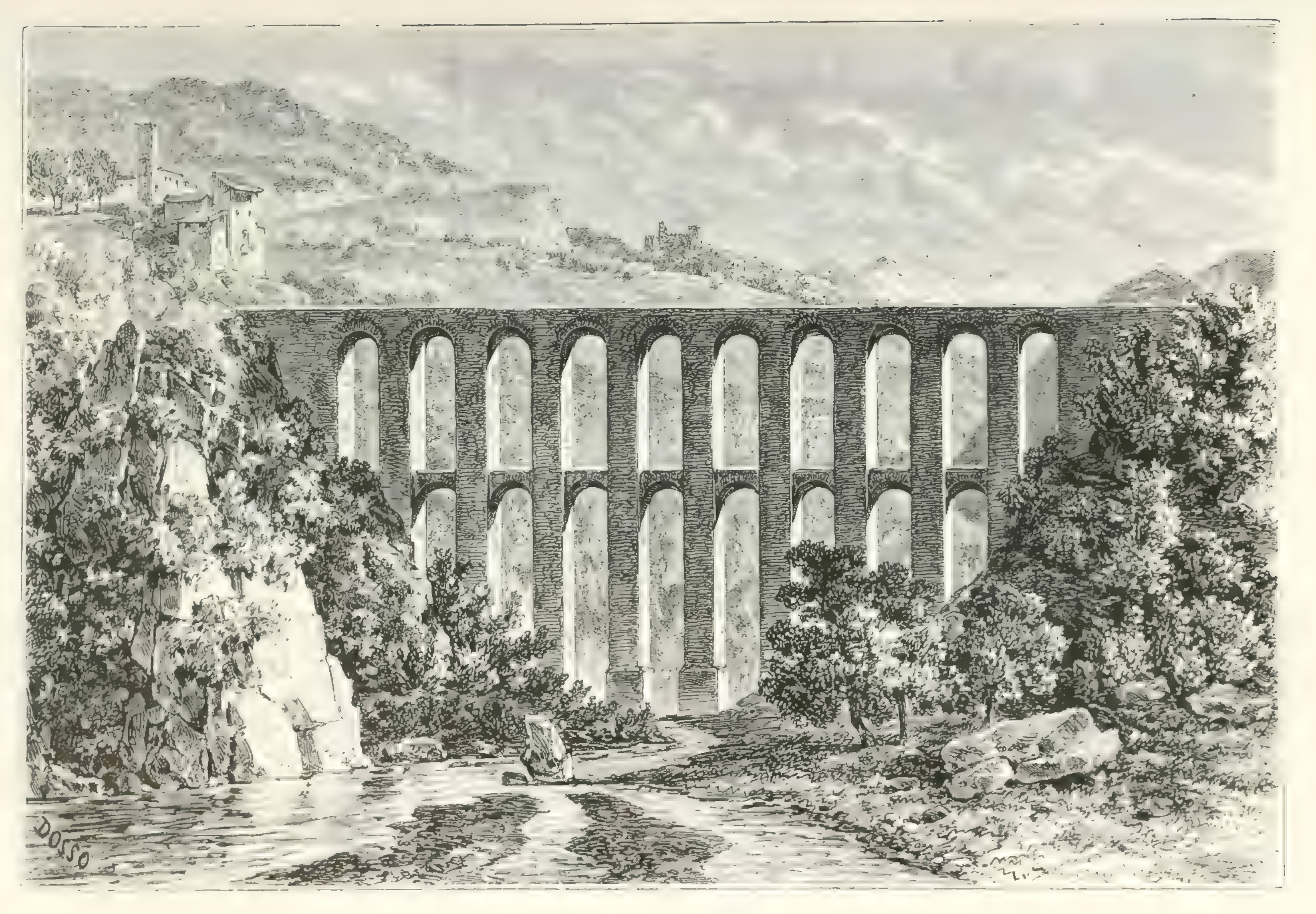
[1] L'aqueduc de Spolète (p. 555), digne des Romains et qui leur a été souvent attribué, parait avoir été construit au septième siècle par les ducs lombards.

[2] Il semble avoir fait de même en Afrique après la prise de Jugurtha. (Cés., *Bell. Afr.*, 35.)

[3] Cic., *de Off.*, III. 11.

[4] IKVPINI (Iguvini), et une corne d'abondance. Ancienne monnaie d'Iguvium.

[5] Florus et Paterculus. *Cum jus civitatis*, dit le premier, *socii justissime postularent. Causa fuit justissima*, dit le second.



L'aqueduc de Spolète.

II. — PREMIÈRE ANNÉE DE LA GUERRE SOCIALE (90).

La lutte que nous avons maintenant à raconter est une guerre étrange qui ne ressemble à aucune autre de l'antiquité. Elle fut épouvantable, malgré sa courte durée; elle versa plus de sang que l'Italie n'en avait encore répandu; et cependant aucun des deux adversaires ne voulait, suivant l'usage antique, la ruine de l'autre. Les Italiens, quelques chefs mis à part, ne se proposaient pas de détruire Rome, ni Rome d'exterminer les populations italiennes; et, la guerre finie, les victorieux accordèrent aux vaincus ce que ceux-ci avaient demandé avant la première bataille.

Avec Drusus, les alliés avaient cru toucher au but; après l'avortement de ses projets et la réaction sanglante qui, de Rome, allait certainement s'étendre à l'Italie entière, il ne leur restait qu'à combattre. Déjà, au temps de la guerre des Cimbres, ils avaient hésité à fournir le contingent que Rome leur demandait; il avait fallu les instances de Sylla pour les rappeler au sentiment des dangers que courait l'Italie entière[1]. Huit peuples : le long de l'Adriatique, dans les riches vallées de l'Aternus, du Sagrus et du Tifernus, les gens du Picenum, les Vestins, les Marrucins et les Frentans; dans la montagne, les Marses, les Péligniens et les Samnites; au sud, les Apuliens, engagèrent leur foi par des serments solennels; ils se donnèrent des otages et concertèrent un soulèvement général. Pour la première fois ils songeaient enfin à s'unir. Ils ne devaient tous former qu'une même république organisée à l'image de Rome, ayant un sénat de cinq cents membres, deux consuls, douze préteurs, et pour capitale la forte place de Corfinium, dans l'Apennin, au milieu des pays soulevés. Ils lui donnèrent le nom significatif d'Italica[3], et plus tard ils frappèrent une monnaie



Serment des huit peuples[2].

[1] Plutarque, *Sylla*, 4.

[2] Q. SILO. Huit chefs samnites jurant sur une truie que tient un soldat à genoux. Revers d'une monnaie d'argent *unique* de la guerre Sociale.

[3] *Atque appellarant Italicam* (Vell. Pat., II, 16). Les médailles portent *Italica*. Cf. Diod., XXXVII, 1. Ce sénat ne devait très-certainement connaître que des affaires de la guerre, au reste, le peu de durée de cette république fédérative ne laissa rien s'établir d'une manière précise. L'idée de copier Rome était ancienne; les soldats italiens de Scipion, qui s'étaient révoltés en Espagne, avaient donné à leurs deux chefs le titre et les insignes de consul. (Tite Live, XXVIII, 24; Flor., III, 19.)

où était représenté le taureau sabellien écrasant la louve romaine.



Le taureau écrasant la louve [2].

C'était, en effet, une nouvelle guerre samnite. Les populations étrangères à la race sabellienne n'y prirent aucune part [1] : les Bruttiens n'existaient plus comme nation ; la Grande-Grèce était déserte, la Campanie toute romaine, sauf quelques localités, Herculanum, par exemple, qui se déclara contre le sénat : dangereuse imprudence que la riche et paisible cité n'eût pas commise, si Minerve, dont on a trouvé dans cette ville une magnifique statue, y avait eu autant d'adorateurs de sa sagesse que de sa beauté. Quant aux Latins et aux peuples du Nord, Étrusques et Ombriens, que Rome avait tant de fois sauvés des Gaulois, et qu'elle venait encore de sauver des Cimbres, ils restèrent fidèles.



Minerve d'Herculanum [3].

Le sénat, tardivement averti de tous ces mouvements,

[1] Dans l'Étrurie, les descendants des lucumons possédaient tout le pays, et une insurrection populaire devait les effrayer autant que les nobles de Rome.

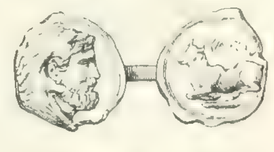
[2] C. PAAPI, en caractères osques. Le taureau samnite enfonçant ses cornes dans la tête de la louve romaine. Monnaie d'argent de Bovianum ou de Corfinium.

[3] Minerve, armée du casque et de l'égide, est représentée dans l'attitude du combat. De la main droite, elle devait darder sa lance ; l'égide, garnie d'écailles et bordée de serpents, est attachée au cou, de manière à être saisie de la main gauche et à servir de bouclier à la déesse. La découverte de cette belle statue, conservée à Naples, fut un des premiers résultats des fouilles d'Herculanum. Elle portait encore à cette époque, sur les cheveux et sur le pallium, des traces de dorure.

avait envoyé partout des agents secrets. Un d'eux dénonça au proconsul Servilius un otage que les Asculans livraient à Corfinium. Servilius accourt : comme il insulte et menace, les Asculans se jettent sur lui, le massacrent lui et son lieutenant[1], puis font main basse avec d'abominables cruautés sur les Romains qui se trouvaient dans leur ville ; ils n'épargnent même pas les femmes[2] : plusieurs matrones furent scalpées. C'était le signal de la guerre. Comptons les forces des deux partis.

Au temps de l'invasion gauloise, les Étrusques, les Latins et les Ombriens avaient promis d'armer plus de cent vingt mille soldats ; les Sabelliens et les Apuliens, deux cent mille. Le rapport est de trois à cinq, et il devait être resté sensiblement le même, malgré les changements survenus depuis cette époque dans la population de l'Italie. Les Italiens demeurés fidèles à Rome, au commencement de la guerre Sociale, pouvaient donc fournir à eux seuls des forces égales aux trois cinquièmes de celles des alliés[3]. Mais le dernier cens


Monnaie d'Héraclée du Pont[4].


Monnaie de Caryste[5].



Bocchus[6].

avait donné au moins quatre cent mille citoyens[7]. En outre, les Gaulois cisalpins laissèrent Sertorius lever chez eux une armée[8] ; les rois de Numidie fournirent de la cavalerie, Bocchus des fantassins maures, et, si les villes d'Héraclée, sur le Pont-Euxin, de Caryste, de

[1] Cicéron, *pro Font.*, 14 ; App., *Bell. civ.*, I, 36.

[2] Dion, *fr.* 287.

[3] On fait grand bruit des Marses ; mais, en 225, ils n'avaient pu, réunis aux Marrucins, aux Frentans et aux Vestins, mettre sur pied plus de vingt-quatre mille hommes. (Polybe, II, 24.)

[4] HPAK. Tête tourelée de femme, personnification de la ville. Au revers, carquois, massue et grappe de raisin. Monnaie d'argent d'Héraclée du Pont.

[5] Tête d'Hercule ; au revers, KAPY. Monnaie d'argent de Caryste.

[6] REX BOCV (Bocchus) ; griffon surmonté d'un symbole. Monnaie d'argent. (De Luynes, *Essai sur la numismatique des satrapies de la Phénicie*, p. 104.)

[7] Le cens de l'an 125 avait donné trois cent quatre-vingt-dix mille sept cent trente-six citoyens ; celui de 114, trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent trente-six. (Tite Live, *Epit.* LX et LXIII.) Tous les manuscrits s'accordent à donner ce chiffre. Si l'on objectait les pertes faites durant la guerre des Cimbres, il y aurait à répondre que les Italiens avaient autant perdu que la population romaine, et que d'ailleurs celle-ci, même durant la seconde guerre Punique, augmenta.

[8] Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, II, 27, d'après Salluste, et Plutarque (dans *Sertorius*).

Milet et de Clazomène donnèrent des navires, beaucoup d'autres plus rapprochées durent envoyer aussi des secours, Marseille et Rhodes surtout, si dévouées à la fortune de Rome[1]. Enfin, au milieu même des pays soulevés, Rome conservait presque toutes les grandes villes, ses anciennes colonies, c'est-à-dire toutes les positions militaires importantes, et le trésor public était rempli de près de 2 millions de livres d'or. Le sénat disposait donc de forces et de ressources trois ou quatre fois supérieures à celles des alliés; ajoutons l'habitude du commandement et des grandes entreprises, l'unité de direction, l'expérience de ses généraux et la discipline de ses troupes qui venaient de se fortifier dans deux grandes guerres.

Aussi Rome se trouva-t-elle en état de porter encore sans chanceler, au milieu de cette lutte, le poids des troubles et des séditions intestines. Dans la ville, un préteur intègre fut massacré par les créanciers qu'il voulait rappeler au respect des lois[2]; à l'armée, un légat consulaire fut tué par ses propres soldats[4]; un consul même, Porcius Caton, périt, peut-être de la main d'un des siens, après avoir échappé à une première émeute[5]. Sa confiance non plus n'en diminua pas; du Capitole, où il s'assemblait, le sénat pouvait voir s'élever derrière les monts de la Sabine la fumée des incendies que l'ennemi allumait; cependant pas un soldat ne fut rappelé des provinces. Et, comme au jour où, suivant la tradition, Annibal, campé en face de Rome, vit sortir par la porte opposée des troupes à destination de l'Espagne, au plus fort de la lutte le sénat envoya une armée dans la Gaule, au delà des Alpes, pour écraser les Salluviens révoltés. Il fit plus : bravant Mithridate, que les alliés imploraient, il rétablit encore une fois



Monnaie de Milet[3].

[1] Un sénatus-consulte du 22 mai 78 décerna des honneurs à trois capitaines marins de Caryste, de Clazomène et de Milet pour leurs services dans la guerre Italique (*C. I. L.*, t. I, p. 205.)

[2] Tite Live, *Epit.* LXXIV et LXXV. C'est le préteur Sempronius Asellio.

[3] Tête laurée d'Apollon; au revers, ΜΙΛΕΣΙΩΝ ΕΠΙ ΚΡΑΤΗΣ ΚΡΑΤΕΡΟΣ. Lion regardant un astre. Médaillon d'argent de Milet.

[4] Val. Max., IX, VIII, 3.

[5] Diod., *fr.* CXIV.

sur leurs trônes deux rois de l'Orient, Nicomède de Bithynie, Ariobarzane de Cappadoce[1].

Ce n'en était pas moins la guerre la plus terrible, car, pour un État formé par agrégations successives et encore mal unies, il y avait danger, dès que quelques parties se détachaient, que l'édifice ne s'écroulât. Les provinciaux allaient-ils rester spectateurs tranquilles de cette lutte? Les esclaves, auxquels les alliés vont ouvrir leurs rangs; Mithridate, qu'ils appelleront, la laisseront-ils finir, quand les deux partis fatigués se rapprocheront? Heureusement elle fut courte.


Mithridate VI, Eupator[2].

Les deux consuls italiens, le Marse Pompedius et le Samnite Papius Motulus, s'étaient partagé l'armée et les provinces : l'un devait agir au nord, soulever, s'il était possible, les Ombriens, les Étrusques, et pénétrer par la Sabine dans la vallée du Tibre; l'autre, se porter au sud, vers la Campanie, et arriver à Rome par le Latium. Couverts par les deux armées principales, les lieutenants Judacilius, Lamponius, Afranius, Vettius Scato, Marius Egnatius, avaient mission d'enlever les places qui résistaient dans l'intérieur du pays et de chasser les garnisons romaines de la Lucanie et de la Pouille.


Nicomède III[3].

Avant que le premier sang fût versé, les généraux alliés firent une dernière tentative et envoyèrent des députés au sénat, promettant que les alliés déposeraient les armes si on leur donnait le droit de cité : on refusa de les entendre[5]. Cent mille hommes, assure-t-on[6], ouvrirent la campagne par le siége d'Albe, chez les Mar-


Monnaie de Motulus[4].

[1] L'*Epitome* LXXIV de Tite Live place le rétablissement des deux rois en l'année 90, et Clinton accepte cette date. (Voyez *Fasti Hellen.*, à l'appendice du volume III, *Kings of Bithynia*, page 419.)

[2] D'après un tétradrachme.

[3] D'après un tétradrachme.

[4] MVTIL EMBRATVR, en osque. Tête de Pallas. Au revers : C. PAAPI, en osque. Deux chefs jurant sur une truie que tient un soldat à genoux. Monnaie d'argent de la guerre Sociale.

[5] Appien, *Bell. civ.*, I, 39.

[6] Tite Live, *Epit.* LXXII.

ses; d'Æsernia, dans le Samnium, et de Pinna, chez les Vestins : trois fortes places qu'il ne fallait pas laisser derrière soi en sortant des montagnes[1]. Le sénat mit aussi sur pied cent mille légionnaires et chercha à cerner l'insurrection dans l'Apennin. Les consuls étaient alors Jules César et P. Rutilius (90); l'un garda la Campanie et chercha à pénétrer dans le Samnium; l'autre, pour couvrir la Sabine, prit position derrière le Tolenus, affluent du Velinus[2], et ferma ainsi la voie Tiburtine, la seule qui pénètre dans l'abrupt pays des Marses, et par laquelle Pompedius comptait sans doute déboucher[3]. Perperna, jeté avec dix mille hommes entre les deux armées consulaires, défendit l'approche du Latium par les montagnes[4]; Marius et Cepion manœuvrèrent avec deux corps d'armée sur les ailes des légions de Rutilius, pour donner la main, par le sud, à Perperna, par le nord, au proconsul Cn. Pompeius Strabon, le père du grand Pompée, qui menaçait de pénétrer par l'Ombrie dans le Picenum, tandis qu'un autre légat, Sulpicius, entrait dans le pays des Péligniens. Ces deux généraux devaient prendre à revers l'armée de Pompedius Silo, puis attaquer Corfinium, qui osait accepter le rôle de rivale de Rome, et Asculum, d'où le signal de la guerre était parti. Au sud-est, Crassus avait mission d'opérer dans la Lucanie sur


Monnaie d'Æsernia[1].


Monnaie d'Asculum[5].


Monnaie de Lucanie[6].

[1] AISERN et la tête de Pallas. Au revers, aigle écrasant un serpent. Monnaie d'Æsernia.

[2] Le Velinus tombe dans le Nar, qui se jette lui-même dans le Tibre. Toutes ces vallées aboutissent donc au fleuve qui forme comme la grande route de l'Apennin central sur Rome.

[3] Appien croit que le Liris fut la ligne d'opération de Rutilius. Ovide (*Fast.*, VI, 565) place le consul sur le Tolenus, qui convient mieux, puisque Carseoli est sur cette rivière et que la vallée où il coule est le débouché naturel du pays des Marses vers la Sabine. Au reste les sources du *Liris* (Garigliano) et du *Tolenus* (Turano), séparées par les monts Grani et Carbonario, ne sont éloignées que de 5 milles, et les troupes romaines ont dû se retrancher derrière ces deux fleuves qui couvraient tout le Latium contre les Marses.

[4] La position du corps d'armée de Perperna n'est pas indiquée, mais Appien place sa défaite par Egnatius après la prise de Venafrum, et il ajoute que Rutilius lui ayant retiré son commandement, donna le reste de ses troupes à Marius. Plus loin, il montre Marius à la droite de Rutilius, sur le haut Liris, non loin des lieux où nous plaçons Perperna. Cependant, comme on trouve plus tard Marius à la gauche de Rutilius sur le Tolenus, il serait possible que Perperna eût été placé non entre Rutilius et César, mais entre Rutilius et Pompée.

[5] ΑΣΚΛΑ. Victoire devant un palmier. Revers d'une monnaie de bronze d'Asculum, que Strabon et d'autres appellent Ἄσκλον.

[6] ΛΟΥΚΑΝΩΜ. Jupiter marchant. Revers d'une monnaie des Lucaniens.



Golfe de Salerne (vue prise de la route de Vietri). P. 546

les derrières du Samnite Motulus[1]. Des forces considérables furent aussi gardées dans Rome même, des postes placés aux portes et sur les murailles[2], et T. Pison chargé de faire fabriquer des armes[3].

Mais les Romains n'avaient pas encore achevé leurs dispositions, que les Italiens, attaquant partout avec fureur, étonnèrent et firent reculer les légions. Le consul J. César, imprudemment engagé dans le Samnium, fut battu par Vettius Scato et contraint de découvrir Æsernia[4]. Cette ville, qu'arrose un affluent du Vulturne, et Venafrum, assise presque en face, de l'autre côté du fleuve, sur la voie Latine, ferment la longue vallée du Vulturne, qui monte de la Campanie jusqu'au cœur du Samnium. Mal pourvue de vivres, Æsernia n'en fit pas moins une héroïque résistance; mais la trahison livra Venafrum à Egnatius, qui en massacra la garnison. Une défaite de Perperna acheva de briser cette ligne, dont le sénat avait voulu envelopper le foyer de l'insurrection. Par la brèche qu'il avait ouverte, Papius Motulus, le consul italien, se précipita sur la Campanie, en laissant devant Æsernia, pour masquer la place, un corps de blocus[6]. Il évita les villes fortes du nord et courut au sud, où il avait des intelligences. La trahison lui livra Nole, dont la garnison, deux mille hommes, passa dans ses rangs, moins les chefs qu'il condamna à mourir de faim. Dès lors les généraux italiens établirent comme une règle de faire deux parts des prisonniers : les nobles et les chevaliers qu'on tua; les soldats et les esclaves qu'on enrôla.


Monnaie de Nucérie[5].

Les cités voisines du golfe de Naples et de Pæstum, Minturnes, Salerne, Stabies, Herculanum, Pompéi et Liternum furent contraintes d'accéder à la ligue; quelques autres villes cédèrent encore; il en tira dix mille hommes de pied avec mille chevaux, et il arma tous les esclaves qui vinrent à lui. Mais Naples, qui ne voulut pas du droit de cité romaine, même après la guerre, resta fidèle comme au temps d'Annibal; Nucérie, au milieu des places qui avaient fait défection,

[1] Ces dispositions ne sont exprimées nulle part dans Appien ni dans Diodore, et c'est là ce qui fait ordinairement de la guerre Sociale un inextricable chaos; mais elles ressortent, ainsi que le plan de campagne des alliés, de l'étude attentive des faits et des localités.

[2] Ὡς ἐπ' οἰκείῳ καὶ γείτονι μάλιστα ἔργῳ (App., *Bell. civ.*, I, 40).

[3] Cicéron, *in Pis.*, 36.

[4] Cf. Diod., XXXVII, *frag.*, et Tite Live, *Epit.* LXXIII.

[5] NVKPINVM ALAFATERNUM, en caractères osques. Un loup. Revers d'une monnaie de bronze de Nucérie.

[6] On fit sortir de la place les esclaves, que les assiégeants accueillirent; les deux chefs

tint ferme, et Acerræ, en avant de Capoue, brava par une héroïque résistance tous les efforts des alliés; Capoue elle-même, toute remplie de citoyens, servait aux troupes romaines d'arsenal et de retraite[1]. La seconde année de la guerre, un de ses habitants, Magnius, leva à ses frais une légion entière dans le pays des Hirpins[2].



Monnaie d'Acerræ[3].

L'entrée du Latium par le sud était donc encore fermée, mais il semble qu'aux portes mêmes de Rome la fidélité des Tiburtins ait un moment chancelé. De leur ville, on voyait le Capitole et l'on dominait la voie militaire qui, après avoir longé l'Anio, s'enfonçait dans les montagnes par où l'on gagnait le pays des Marses. Il était donc de la plus haute importance pour Rome de prévenir cette défection. Elle n'y employa pas la force : un sénatus-consulte, provoqué par le préteur L. Cornelius, assura les gens de Tibur que le sénat comptait toujours sur eux : moyen habile de les faire renoncer à leur dessein s'il avait été formé, en leur montrant qu'il était découvert[4].



Lucius Cornelius.

Cependant la moitié de la Campanie était conquise, et les villes de la Lucanie et de la Pouille, faiblement secourues, tombaient les unes après les autres aux mains de l'ennemi. La plus forte place de la Lucanie, Grumentum, qu'une défaite de Crassus découvrit, fut prise par Lamponius[5],

romains, L. Scipion et L. Acilius, s'échappèrent aussi. On mangea les chiens καὶ τἄλλα ζῶα. (Diod., *Exc. Vat.*, II, 119, et App., *Bell. civ.*, I, 41.)

[1] Cicéron, *Agr.*, II, XXIX.

[2] Micali, II, 18.

[3] Jupiter et la Victoire dans un quadrige AKERL, le nom de la ville en osque, et quatre globules, marque du *triens*. Revers d'une monnaie de bronze d'Acerræ.

[4] .... *de iis rebus peccatum non esse*. Nous avons encore ce sénatus-consulte : Orelli, n° 3114; il est sans date, mais divers motifs tirés de l'examen du texte font penser qu'il est du temps de la guerre Sociale. Avec cette table de bronze, on trouva à Tivoli le buste du préteur Cornelius, que nous donnons d'après l'*Iconographie romaine* de Visconti, pl. IV, n° 6.

[5] Un fragment de Diodore paraît commencer le récit d'un combat singulier entre Lamponius et Crassus. (*Exc. Vat.*, II, 121.)



Ruines de Canusium (p. 547).

Canusium et Venouse par Judacilius. Pinna aussi, dans le pays des Vestins, succomba : les alliés avaient amené au pied des murs de la place les enfants des assiégés, sommant ceux-ci de se rendre sous peine de voir rouler les têtes des captifs sous la hache, et ils avaient refusé [1].

De plus grands succès encouragèrent encore les alliés. César, en voulant dégager Acerræ, se laissa surprendre par Egnatius dans une gorge étroite et ne put rallier les débris de son armée qu'à Teanum [2], la place dont les Romains avaient fait après Cannes la base de leur résistance. Dans le même temps, l'autre consul, Rutilius, attiré par Vettius Scato dans une embuscade au delà du Tolenus, y périt avec une partie de son monde. Marius était dans le voisinage; averti par les cadavres que le fleuve lui apportait, il se hâta de passer sur la rive ennemie et courut s'emparer du camp des vainqueurs, encore occupés à ramasser les dépouilles sur le champ de bataille.

Après les défaites essuyées par les consuls, arriva celle de Pompée, contre lequel s'étaient réunis trois généraux que les succès obtenus dans le Sud avaient laissés libres d'aller au nord arrêter ses progrès. Il avait voulu assiéger Asculum, mais, battu par des forces supérieures, il s'était rejeté sur Firmum, où Afranius le tint enfermé. Cette retraite sur l'Adriatique découvrait l'Ombrie; de nombreux émissaires italiotes y coururent, et bientôt la fidélité des Étrusques et des Ombriens chancela [3]. Dans le Latium même, des symptômes menaçants se montraient, et peut-être savait-on déjà que les alliés parlaient d'envoyer une députation à Mithridate. Aussi, quand ces nouvelles arrivèrent à Rome, quand surtout on y rapporta le corps de Rutilius et de ceux des principaux personnages qui avaient déjà péri, le deuil fut aussi grand qu'après les journées funèbres de la seconde guerre Punique. Afin d'empêcher le découragement de gagner le peuple, qui, indifférent pour ses morts, se laisse frapper par les pompeuses funérailles, le sénat mit un terme aux lamentations et prescrivit qu'à l'avenir on accomplirait les rites funéraires aux lieux où chefs et soldats seraient tombés. Un autre sénatus-consulte ordonna à tous les citoyens de revêtir l'habit de guerre; on arma jusqu'aux affranchis, dont on forma douze corps, qui furent

[1] Diodore, fr. XXXVII, 20, et *Exc. Vat.*, II, 119.
[2] Appien place à tort cette défaite après la victoire de César, dont il est parlé plus bas.
[3] Appien, *Bell. civ.*, I, 47.

distribués à Ostie, à Cumes et tout le long de la voie Appienne[1].

Heureusement pour Rome, sa situation géographique, qui dans le passé avait tant contribué à sa fortune, aida beaucoup, dans cette guerre, à son salut. Placée en arrière de la ligne de bataille, dans une position centrale qui lui permettait de recevoir, par son fleuve, tous les approvisionnements nécessaires et de les diriger rapidement, par ses voies militaires, sur les légions, elle nourrissait facilement ses



Pont romain sur la voie Ostienne.

armées et les faisait agir avec ensemble, d'après un plan arrêté d'avance par ses meilleurs généraux. Les Italiotes, au contraire, sans navires et sans ports, étaient gênés pour les munitions et les vivres. Ne communiquant entre eux qu'à travers la masse centrale de l'Apennin, où s'élèvent les plus hautes cimes de la chaîne, ils ne pouvaient combiner

[1] J'ajoute au texte d'Appien, « le long de la voie Appienne » qui traverse tout le Latium, alors en grande fermentation. Les alliés n'ayant pas un vaisseau, il était inutile d'échelonner des garnisons le long de la côte. D'ailleurs, de Minturnes à Sinuessa, la voie Appienne suit presque la côte, et ailleurs elle ne s'en éloigne que de quelques milles.



Le *Gran Sasso d'Italia*, point culminant de la chaîne des Apennins.

leurs mouvements et attaquaient souvent à l'aventure. Pour les siéges, ils manquaient de machines, et, après avoir enlevé quelques villes par surprise ou trahison, ils furent incapables d'en prendre une seule de vive force. Enfin ils n'avaient point d'alliés, et Rome en avait beaucoup que son grand nom maintenait dans la fidélité.

Ce fut seulement quelques mois après le commencement des hostilités que les secours demandés par le sénat aux rois et aux peuples amis arrivèrent. La Sicile se signala par son empressement à fournir tout ce qui était nécessaire aux armées[1]. Dix mille Gaulois cisalpins, amenés par Sertorius au consul J. César après l'échec que lui avait infligé Egnatius, et plusieurs milliers de Maures et de Numides, qui lui vinrent d'Afrique, lui donnèrent la confiance de reprendre l'offensive. Il marcha sur Acerræ, entre Naples et Capoue, pour en faire lever le siége, et, malgré la désertion qui se mit dans les Numides quand Motulus leur montra, revêtu du manteau royal, un fils de Jugurtha, Oxyntas, que les alliés avaient trouvé relégué à Venouse, César lui tua six mille hommes et fit entrer un secours dans la place. Cette nouvelle, portée à Rome, calma les craintes, et l'on reprit la toge[3].


Psyché de Capoue[2].

Au nord, le légat Sulpicius, vainqueur des Péligniens, avait couru

[1] *Siciliam nobis non pro penaria cella, sed pro ærario illo majorum vetere ac referto fuisse nam sine ullo sumptu nostro, coriis, tunicis, frumentoque suppeditando, maximos exercitus nostros vestivit, aluit, armavit* (Cic., *II, in Verr.*, II 2).

[2] Fragment d'une admirable statue, trouvé dans l'amphithéâtre de Capoue. (*Mus. Borbon.*, n° 203.)

[3] Tite Live, *Epit.* LXXIII; Orose, V, 18.

au secours de Pompée, enfermé dans Firmum; une double attaque, concertée entre les deux généraux, mit les alliés en fuite, et Pompée se hâta de leur fermer les approches de l'Ombrie en recommençant le siége d'Asculum[1].

Le sénat avait réuni aux troupes de Marius et de Cépion les débris de Rutilius; mais, se défiant de Marius, il donna à ces deux chefs des pouvoirs égaux[2], et Cépion, ébloui par un léger succès, se laissa encore attirer dans un piége par Pompedius Silo. Ce général était venu se rendre, amenant comme otages de jeunes esclaves qu'il donna pour ses enfants et des masses de plomb recouvertes d'un peu d'or qu'il fit passer pour ses trésors; il voulait, disait-il, livrer l'armée que naguère il commandait. Cépion le prit pour guide; arrivé près de l'embuscade, Pompedius s'élança sur un monticule sous prétexte de reconnaître les lieux, et de là donna aux siens le signal: nombre de Romains périrent, et avec eux le proconsul. Ce désastre, suivi de la prise d'Æsernia, qui succomba après avoir souffert une horrible famine, força le sénat de donner à Marius, au lieu de forces insignifiantes, comme il avait fait jusqu'à présent, toute l'ancienne armée consulaire. Le vieux soldat y eut bientôt remis l'ordre, et, en choisissant habilement d'inexpugnables positions, il rendit inutiles les derniers succès des Marses. « Si tu es un si grand général, lui disait un chef allié, que ne viens-tu combattre? — Et toi-même, repartit Marius, si tu es si habile, que ne sais-tu m'y forcer? » Il les battit cependant et tua le préteur des Marrucins, Herius Asinius, un des ancêtres peut-être du favori d'Auguste. Mais le paysan d'Arpinum, l'ancien complice de Saturninus, l'homme qui avait fait tant d'Italiens légionnaires et citoyens, ne combattait qu'à regret un parti qu'il avait jadis favorisé et où il comptait encore ses plus nombreux amis. Un jour, son armée et celle de Pompedius se rencontrèrent: dans les rangs opposés chacun reconnaissait des hôtes, des parents; ils s'appelaient par leurs noms, ils se saluaient de la main; les deux chefs aussi sortirent des rangs et causèrent longtemps de la paix que tous souhaitaient. Pendant ce colloque, leurs soldats s'étaient mêlés[3], on eût dit la pacifique assemblée de citoyens d'une même ville.

Si Marius avait eu sous la main, comme dans la guerre des Cimbres, toutes les forces de la république, sans doute il eût mis fin ce jour-là

[1] Asculum était sur la *via Salaria*, la seule route qui, de ce côté, traversât l'Apennin.
[2] Tite Live, *Epit.* LXXIII : *Æquatum ei cum C. Mario esset imperium.*
[3] Diodore, XXXVII : Ἡ πᾶσα σύνοδος ἐκ πολεμικῆς τάξεως εἰς πανηγυρικὴν διάθεσιν μετέπεσεν.

à la guerre Sociale, sauf à dire encore qu'au milieu du bruit des armes il n'avait pu entendre la loi; mais le sénat, qui suspectait ses intentions, l'avait laissé dans l'impuissance de décider à lui seul des événements, et, en ce moment même, Sylla, son ancien lieutenant, maintenant son ennemi, le suivait avec une armée.

Sylla s'était fait jour lentement. En 94, il avait échoué aux comices prétoriens et il n'était arrivé, l'an d'après, à la préture qu'à force d'argent. Aussi, comme il menaçait un personnage d'user contre lui du droit de sa charge: « Tu as raison, avait répondu le consulaire, elle est bien à toi: car tu l'as achetée. » Envoyé en Asie sans armée, pour contenir Mithridate, il l'avait chassé de la Cappadoce et était rentré à Rome avec la réputation d'un de ces hommes énergiques et habiles dont tout gouvernement a besoin. Une offrande de Bocchus au Capitole, qui représentait Jugurtha livré par lui à l'ancien questeur de l'armée de Numidie, avait profondément irrité Marius. Il voulait briser ces statues, et on allait en venir aux mains, quand l'insurrection italienne donna un cours plus sérieux aux préoccupations des Romains. Marius évitait de s'engager à fond dans cette guerre: un jour il refusa d'achever une victoire dont tout le profit et l'honneur revinrent à Sylla, qui tomba sur l'ennemi, le mit en désordre et compléta sa défaite. Ainsi Marius était tel que toute sa vie politique nous l'a montré: tribun, repoussant une loi populaire; consul, invectivant le sénat; ami de Saturninus, et le faisant périr; partisan des Italiens, et les combattant à la tête des légions romaines, mais arrêtant celles-ci au milieu du succès; toujours, dans ses actes, en désaccord avec sa pensée. Après s'être compromis vis-à-vis du sénat et du peuple dans l'affaire de Saturninus, il s'était volontairement exilé; après avoir fait assez de mal aux Italiens pour qu'ils vissent en lui un ennemi, pas assez pour que Rome lui en fût reconnaissante, il renonça à son commandement, sous prétexte d'infirmités qui ne lui permettaient plus la vie active des camps, et il se retira, chagrin et rongé d'envie, dans sa maison de Misène. Sylla allait prendre la place que Marius abandonnait, et fonder sa fortune dans cette guerre où son rival avait perdu la sienne.



Bocchus livrant Jugurtha à Sylla[1].

Pendant ces mouvements des armées dans la Campanie et le pays

[1] Sylla, assis entre Bocchus à genoux et Jugurtha, qui a les mains liées derrière le dos; derrière Sylla, le nom de FELIX, qu'il prit plus tard. Revers d'une monnaie d'argent de la *gens* Cornelia.

des Marses, deux préteurs étaient allés montrer aux Ombriens et aux Étrusques les enseignes romaines, et châtier deux villes, Fæsules et Ocriculum, qui s'étaient déclarées pour les Italiotes[1]. Le sénat saisit cet instant de bonne fortune survenante pour faire une concession qui ne parût point arrachée par force : la loi *Julia* du consul César accorda le droit de cité à tous les habitants des villes restées fidèles qui viendraient à Rome, dans le délai de soixante jours, déclarer



Fæsules[2].

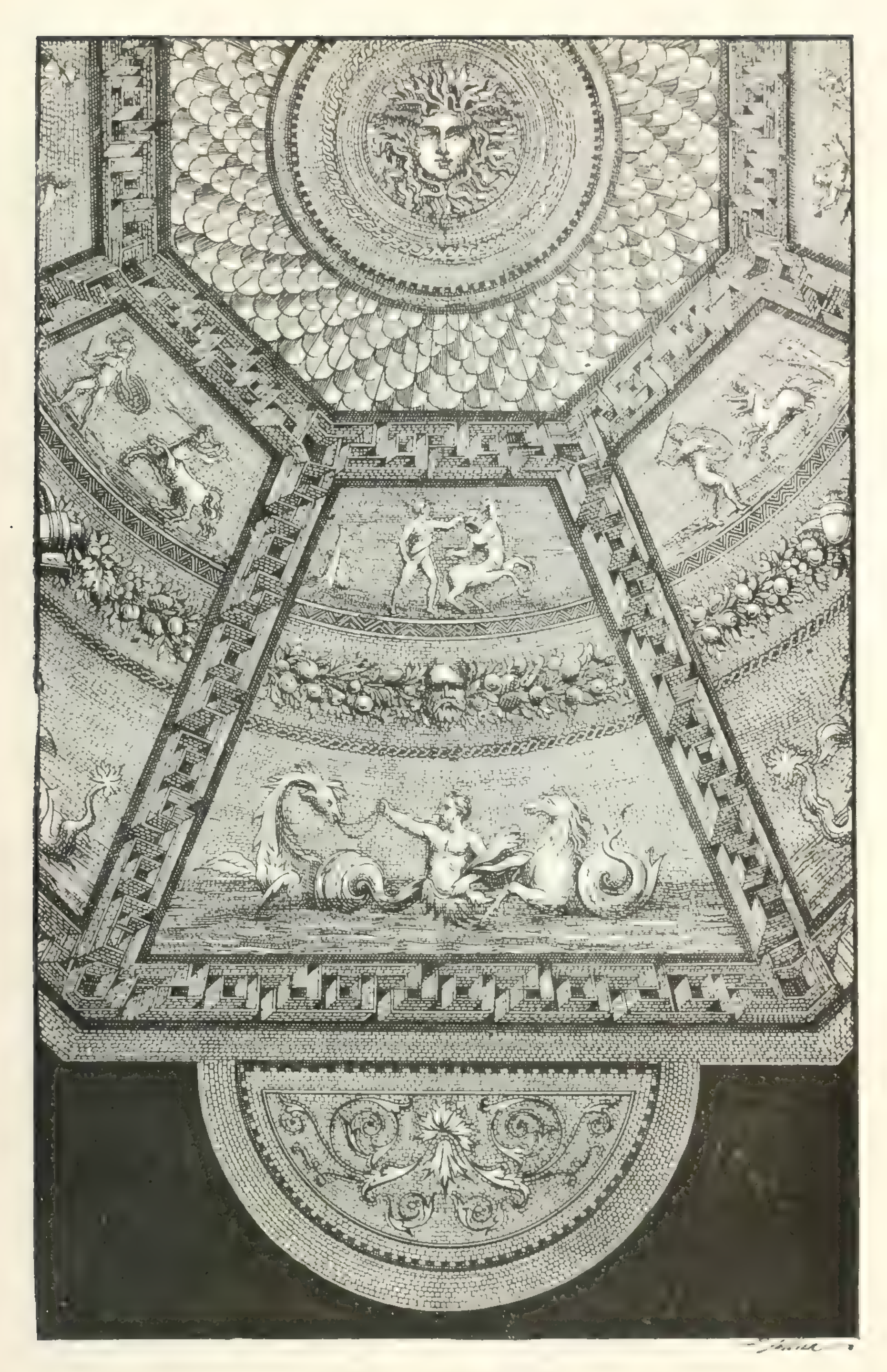


Mosaïque d'Ocriculum (ensemble).

devant le préteur qu'ils acceptaient les droits et les charges du *jus civitatis* (90). Cette concession, qui raffermit la fidélité des uns, qui excita les regrets et les espérances des autres, fut un des coups les

[1] Flor., III, 18; Tite Live, *Epit.* LXXIV. Ocriculum, qui dut à sa position sur la voie Flaminienne une durable prospérité, est appelée dans quelques inscriptions *splendidissima civitas*. On y a trouvé l'admirable mosaïque, aujourd'hui au Vatican, dont nous donnons (page 554) une vue d'ensemble et (page 555) les détails d'un des huit compartiments.

[2] Gorgone volant. Monnaie d'argent de Fæsules.



Mosaïque d'Ocriculum (détails).

plus habiles portés à la confédération italienne. Pour vaincre, Rome divisait ses adversaires : c'était son ancienne et toujours heureuse tactique.

III. — SECONDE ET TROISIÈME ANNÉES DE LA GUERRE SOCIALE (89-88).

Rome, surprise la première année de la guerre, n'avait eu d'abord que des revers; dans les derniers mois les succès s'étaient balancés; la seconde année commença par une offensive générale[1]. Les nouveaux

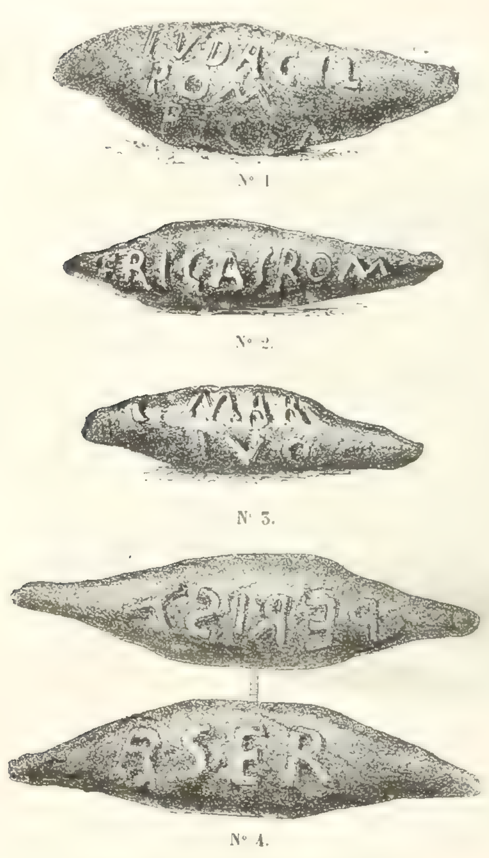


Asculum[2] (p. 558).

consuls, Cn. Pompée et Porcius Caton, tinrent tête aux confédérés du Nord : Pompée dans le Picenum, Caton près du lac Fucin. Sylla, légat consulaire de Porcius, et J. César, demeuré à la tête de l'armée du Midi comme proconsul, durent chasser Papius Motulus de la Campanie; les préteurs Cosconius et Lucceius, recouvrer les villes de la Pouille; Gabinius, celles de la Lucanie. Des forces considérables données à ces généraux les mirent en état de répondre aux espérances de Rome. Porcius pénétra, en effet, dans le pays des Marses et les battit plusieurs fois, mais il tomba mortellement blessé à l'attaque

[1] Diodore, XXXVII, 2.
[2] D'après une gravure du seizième siècle. (Bibliothèque nationale.)

d'un camp, près du lac Fucin[1]. Les Marses profitèrent de cet avantage pour envoyer une armée du côté de l'Étrurie et essayer encore d'en soulever les peuples[2]. Pompée, qui bloquait Asculum, sortit de son camp, battit le corps expéditionnaire, et revint serrer plus étroitement la place. Judacilius se fit jour cependant à travers ses lignes: Asculum était sa patrie, il voulait la sauver ou périr avec elle. Dans la ville il ne trouva que le découragement; jugeant alors la cause des alliés perdue, il se fit élever devant le temple principal un bûcher, dressa un lit au sommet, et, après un dernier festin, il prit du poison et ordonna à ses amis de mettre le feu. Ces vaillants soldats avaient des mœurs farouches, et les hommes de ce temps aimaient la vengeance. Judacilius avait envoyé devant lui dans la mort tous les habitants de la ville suspects de désirer la paix. Les autres n'eurent pas meilleur sort. Quand Asculum ouvrit ses portes, le vainqueur n'épargna que les femmes et les enfants[3].



Balles de fronde trouvées à Asculum[4].

Pour sauver ce boulevard de la ligue, Vettius Scato s'en était approché avec de grandes forces. Les deux armées hésitèrent quelque temps à combattre. On parlementa, et Cicéron, qui faisait alors ses premières armes, assista à

[1] Peut-être fut-il tué par le jeune Marius, parce que Porcius avait mal parlé de son père. (Orose, V, 18 ; Vell. Pat., II, 16.)

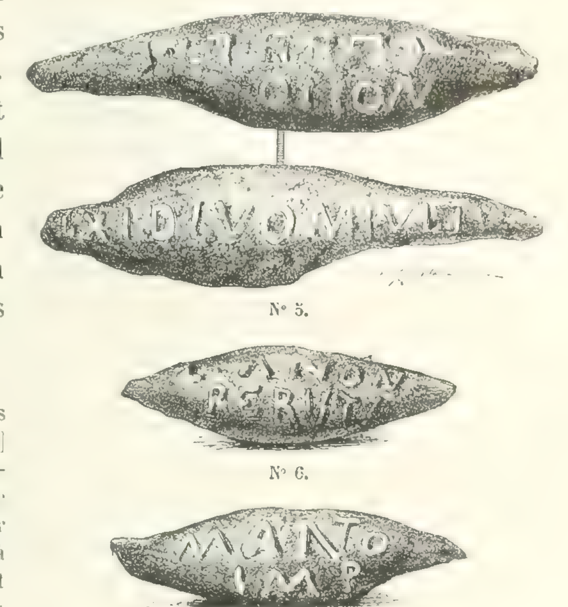
[2] Appien, *Bell. civ.*, I, 50 ; Vell. Pat., II, 21.

[3] Tite Live, *Epit.* LXXV, LXXVI; Flor., III, 18.

[4] Les travaux de terrassement exécutés dans ces dernières années sous les remparts romains d'Ascoli ont fait trouver, surtout dans le lit du *fiume di Castello*, affluent du Tronto, quantité de balles de fronde en plomb. Beaucoup portent une double inscription, prouvant qu'elles ont servi successivement aux deux adversaires. Ce sont des noms de chefs, des devises, des injures adressées à l'ennemi, même des révélations faites par des traîtres :

N° 1. *Pompe(ius)*, première frappe ; *Jud(a)cil[ius] Picen*, surfrappe. Balle lancée d'abord par

l'entrevue entre Scato et le frère du consul, qui avait eu avec l'Italiote des liens d'hospitalité. « Quel nom te donnerai-je? dit Sextus Pompée. — Appelle-moi ton hôte, répondit le Marse. D'intention je le suis encore, bien que par nécessité je sois ton ennemi[1]. » On ne put s'entendre. L'action fut terrible et la retraite des Italiens désastreuse. Ils fuyaient en plein hiver par la crête des montagnes. Pompée, qui les suivait l'épée dans les reins, trouva des cohortes entières, tombées de fatigue et de faim sur la neige, qui ne s'étaient pas réveillées. Leur chef, Scato, périt lui-même. On fit courir sur sa fin un récit que Sénèque, le grand déclamateur de sentences philosophiques, a recueilli. « Fait prisonnier, il était conduit à Pompée, quand un de ses esclaves qui le suivait, arrachant l'épée d'un soldat de l'escorte, le frappa en s'écriant : « J'affranchis



N° 5.

N° 6.

N° 7.

Balles de fronde trouvées à Asculum.

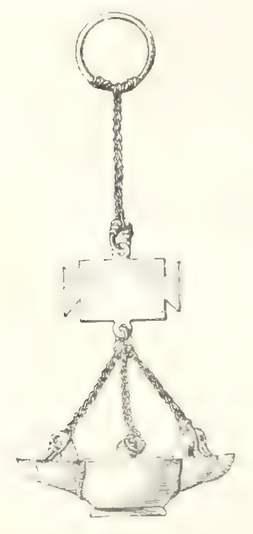
les assiégeants et renvoyée par les assiégés. — N° 2. *Fricas Rom[anos]* (tu frottes les Romains). — N° 3. *C. Marius.* Ce général n'était pas au siége d'Asculum, mais il avait dû envoyer à Pompée des munitions marquées à son nom. — N° 4. *Peristis servi* (mort aux esclaves); sur une autre, on lit : *Feri Cassium* (frappe Cassius); sur une autre encore *V[indicamus] justa* (nous demandons ce qui est juste). Ces trois balles prouvent qu'un combat contre les gladiateurs de Spartacus a eu lieu sous les murs d'Ascoli, et nous savons qu'un général romain du nom de Cassius commanda dans cette guerre. Cette ville a vu, cinquante ans plus tard, d'autres événements militaires dont l'histoire ne parle pas, mais on y a trouvé des balles de fronde frappées pour la guerre de Pérouse, en l'an 40; ainsi, le n° 5 porte sur une des faces en caractères osques qui se lisent à rebours : *C*[*aius*] *Paapi Cai*(*filius*), qui étaient les noms du grand chef Papius Mutilus; et sur l'autre face : L. XI DIVOM IVLIVM (onzième légion, en mémoire du divin Jules). — N° 6. *L. Antoni peristi* (mort à L. Antonius), le frère du triumvir qui s'était enfermé dans Pérouse. — N° 7. *M. Anto. imp.* (Marc Antoine imperator). C'était une balle des ennemis d'Octave marquée au nom du chef sous les auspices duquel ils combattaient.

M. Ernest Desjardins, à qui nous empruntons ces dessins et ces explications, a mis hors de doute, dans son savant ouvrage sur les balles de fronde d'Ascoli, l'authenticité de ces petits et curieux monuments. L'usage d'inscrire sur les projectiles des noms, des menaces, des insultes ou des renseignements utiles à ceux à qui on lançait la balle, était habituel. Voyez César, *Bell. Hisp.*, 13, 18 et 19. Il sera question plus tard de la guerre de Pérouse.

[1] Cicéron, *Philipp.*, XII, 11.

« mon maître; à mon tour maintenant! » Et il se tua[1]. » C'est bien théâtral, mais ce n'est pas impossible.

La défaite de Vettius Scato[2] entraîna la soumission de tous les peuples de cette côte, les Marrucins, les Vestins et les Péligniens, qui se rendirent à discrétion; les Marses mêmes posèrent les armes[3]. A son retour à Rome, Pompée obtint le triomphe : derrière son char marchait un enfant qui devait être un jour consul, l'Asculan Ventidius. En Apulie, le préteur Cosconius avait aussi battu et tué Egnatius, le plus habile des généraux alliés, et après lui le Samnite Trebatius. La plupart des villes lui ouvrirent leurs portes; en deux jours il soumit les Peucétiens, au nord de Tarente et de Brindes. Quand Metellus Pius eut repris Venouse[4], la province entière se trouva pacifiée.



Lampe de bronze trouvée à Stabies[5].

César étant mort de maladie dès le commencement de son proconsulat, tout le poids de la guerre en Campanie était retombé sur Sylla; il avait montré dans cette campagne son activité et sa fougue ordinaires : Stabies, sur qui portèrent ses premiers coups, fut détruite; Herculanum, Pompéi, se rendirent. Près de Pompéi, il força, après un échec, les lignes du Samnite Cluentius et le poursuivit jusque sous les murs de Nole. Là il trouva un camp formidable; une partie de ses légionnaires faillit y périr dans une attaque imprudente, mais il les sauva et reçut d'eux la plus belle des récompenses militaires, la couronne obsidionale[6]. Cluentius avait péri dans la mêlée.

Tite Live raconte, pour cette campagne, un fait très-rare dans l'histoire militaire de Rome : le commandant de la flotte, Postumius

[1] *De Benef.*, III, 23.

[2] Tite Live (*Epit.* LXXVI) attribue la soumission des Marses, *aliquot prœliis fracti*, à Murena et à Metellus Pius. Velleius Paterculus (II, 21) donne aux alliés, à cette bataille, plus de soixante mille hommes, et soixante-quinze mille aux Romains. Il y a une évidente exagération. Appien (*Bell. civ.*, I, 50) ne parle que de cinq mille morts.

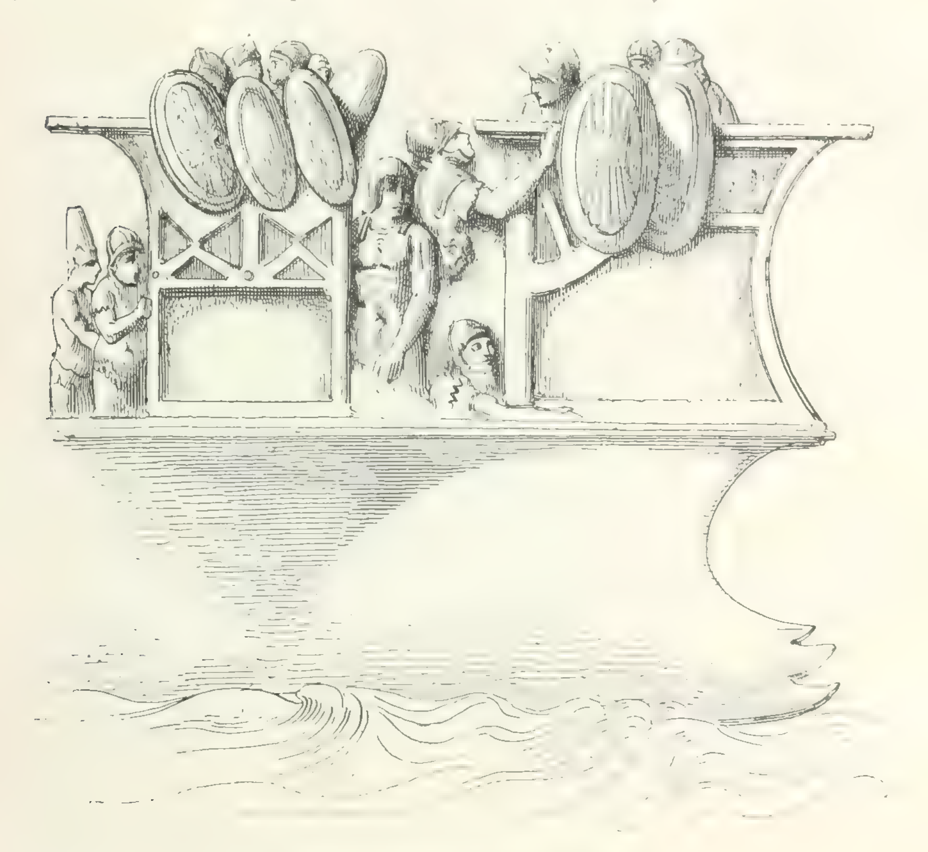
[3] Ὑπηγάγετο Μαρσούς (App., *Bell. civ.*, I, 52). *In deditionem accepit* (Tite Live, *Epit.* LXXVI).

[4] La prise de Venouse est peut-être de l'année suivante, 88. Cf. Diodore, fragm. XXXVII

[5] Cette lampe à deux becs, trouvée à Stabies en 1782, est conservée au musée d'Herculanum. Lors de sa découverte, la mèche était repliée dans l'intérieur du récipient et parfaitement intacte après cet enfouissement de dix-sept siècles. (Roux, *Herculan et Pompéi*, t. VII, 3e série, pl. 39.)

[6] Appien (I, 50), pour la première fois depuis le commencement de la guerre, donne ici de gros chiffres, trente mille hommes tués dans la déroute, et vingt mille dans le second combat.

Albinus, qui devait combiner ses mouvements avec ceux de Sylla, fut tué par des mutins qui l'accusaient de trahison[1]. L'accusation était certainement fausse, mais ces soldats de marine, recrutés fort bas, n'avaient point, pour la discipline, le respect invétéré des légionnaires[2]. « Ces hommes sont à moi, dit Sylla, maintenant qu'ils ont commis un crime; » et, en expiation, il exigea d'eux une victoire, qu'ils lui donnèrent par la défaite de Cluentius.



Soldats de marine combattant à bord[3].

Par la triple victoire de Pompée au nord-est, de Sylla au sud-ouest et de Cosconius au sud-est, les alliés étaient, comme dans la première guerre Samnite, chassés des plaines qui s'étendent au pied de l'Apen-

[1] *Epit.*, LXXV.

[2] Cependant cet esprit de discipline s'affaiblissait. Nous en avons eu déjà plusieurs preuves. On en trouve une autre dans cette guerre : Porcius Caton aurait été lapidé par ses soldats soulevés si, raconte Dion Cassius (fr. 100), ils avaient trouvé des pierres dans les champs labourés où ils campaient; ils se contentèrent de lui jeter des mottes de terre qui ne lui firent aucun mal.

[3] Scheffer, *Mil. nav.*, in *Addend.*

nin. L'Ombrie et le Picenum, la Campanie et la Pouille ne voyaient plus d'ennemis; la guerre allait se concentrer dans la montagne. Depuis la soumission des Péligniens, les alliés avaient transporté à Bovianum leur sénat et le siége de leur gouvernement[1]. Pompedius Silo fut mis à la tête des forces qui leur restaient, seulement trente mille hommes[2]; mais il appela de toutes parts les esclaves à la liberté, et il en arma jusqu'à vingt et un mille. Papius Motulus avait eu recours au même expédient dans la Campanie; Judacilius, dans la Pouille[3], et la dernière armée italienne tâchera de soulever les esclaves siciliens; Rome elle-même avait armé ses affranchis : c'était une guerre servile autant que sociale. Pompedius voulut la rattacher encore à une guerre étrangère en demandant les secours de Mithridate, qui recevait en même temps les secrètes prières des provinciaux de Grèce, d'Afrique et d'Asie. Il était temps que Rome étouffât cette guerre, car tous les opprimés allaient se lever et s'unir : Sylla en frappa les derniers coups.

De la Campanie il passa chez les Hirpins, pour couper les communications entre les Samnites et les Lucaniens; il leur prit Eclanum (à l'est de Bénévent), qu'il livra au pillage parce qu'elle avait hésité une heure à lui ouvrir ses portes; mais il épargna les autres villes de ce peuple, qui déposa les armes. Il était maintenant résolu à pénétrer jusqu'au cœur du Samnium. Trompant Motulus par d'habiles manœuvres, il franchit des montagnes réputées impraticables, et parut soudainement aux environs d'Æsernia. Le consul italien accourut pour sauver cette place importante, mais il fut vaincu et rentra blessé à mort dans la ville. La prise de Bovianum, la seconde



Monnaie de Bovianum[4].

[1] Diodore, XXXVII, 2

[2] Diodore (*ibid.*) appelle μεγάλην δύναμιν cette armée de trente mille hommes qu'on avait réunie à grand'peine en rappelant tous ceux qui avaient déjà servi; les armées, dans cette guerre n'étaient donc pas si fortes que les rhéteurs l'ont dit. Florus (III, 18) estime cette guerre, plus terrible que celle d'Annibal, et Velleius Paterculus affirme qu'elle coûta à l'Italie trois cent mille hommes; mais ne porte-t-il pas les forces de Cinna, en 84, à trente légions, et les pertes des deux guerres serviles à un million d'esclaves. Une seule fois exceptée, Appien ne parle que de pertes peu considérables. César, en avant d'Æsernia, perd deux mille hommes, Perperna quatre mille, Crassus huit cents, Motulus six mille, les Marses, dans la double bataille gagnée par Marius et Sylla, six mille. César, proconsul, ayant vingt mille hommes, en tua huit mille à l'ennemi; Pompée, cinq mille, ou le tiers de l'armée italienne. Appien ne parle pas des cent quarante-cinq mille hommes que Velleius Paterculus met en présence sous Pompée et Scato.

[3] Appien, *Bell. civ.*, I, 42 : δούλους ἐστράτευσε.

[4] SABINIM (écrit à rebours). Soldat debout, à ses pieds, un bœuf couché. Revers d'une

capitale de la ligue, termina cette heureuse campagne, où Sylla avait conquis le consulat. Pompedius Silo recouvra, il est vrai, cette place, à la suite d'un combat heureux, et y fit une entrée triomphale, avec la pompe déployée dans ces circonstances par les généraux romains; mais peu de temps après il périt dans une rencontre, en cherchant à soulever encore une fois l'Apulie[1] (fin de l'année 89).



Vase de Nola[2] (p. 560, 564).

La loi *Plautia-Papiria*[3], qui étendit le bénéfice de la loi *Julia* à tous les habitants des villes *fédérées*, depuis le Pô jusqu'au détroit de Mes-

monnaie d'argent de la guerre Sociale, attribuée à Bovianum. Une des conséquences de la guerre Sociale fut la fermeture des ateliers monétaires d'Italie. La seule monnaie romaine eut dès lors cours légal dans la péninsule.

[1] Tite Live (*Epit.*, LXXV) dit qu'il fut tué dans une rencontre avec Mamercus Æmilius, et place seulement après sa mort la prise d'Asculum. Évidemment c'est trop tard.

[2] Vase à deux anses de la fabrique de Nola. Il offre deux sujets : Hébé ailée, marchant à pas précipités, le caducée à la main ; et, sur le côté que la gravure ne montre pas, un héros barbu s'appuyant sur un bâton. (Cabinet de France, n° 1862.)

[3] En voici le texte rapporté par Cicéron dans le *pro Archia*, 4 : *Data est civitas.... si qui fœderatis civitatibus adscripti fuissent; si tum, cum lex ferebatur, in Italia domicilium habuissent si sexaginta diebus apud prætorem essent professi.* Ce plébiscite avait été proposé par les deux tribuns M. Plautius Silvanus et C. Papirius Carbo. Trois préteurs reçurent les déclarations : Appius Claudius Pulcher, P. Gabinius Capito et Q. Cæc. Metellus Pius. « Appius, dit Cicéron, tint ses registres avec négligence ; et la légèreté de Gabinius ôta aux siens toute créance. » (*Ibid.*, 5.) La loi *Julia* avait donné le *jus civitatis* à tous les alliés fidèles; la loi *Plautia* l'ac-

sine, une autre du consul Pompeius Strabon (89), qui accorda le *jus Latii* à la Transpadane, surtout l'habile modération du sénat à user de la victoire, enlevèrent à ce qui restait encore de cette guerre toute force et tout danger. Les chefs de l'insurrection avaient péri ; le sénat italien, réfugié à Æsernia, s'était dispersé ; seuls les Samnites, les Lucaniens et quelques villes tenaient encore, comme Nole, que Sylla, consul, revint assiéger. De nombreuses bandes couraient aussi l'Apennin. Dans l'espérance de réveiller la guerre servile en Sicile, ces débris essayèrent d'enlever Rhegium. Ayant échoué par la vigilance du préteur C. Norbanus, ils se rejetèrent dans les impraticables forêts de la Sila, d'où ils sortiront pour se mêler à la sanglante rivalité des syllaniens et des marianistes. Alors de nouveaux malheurs, suite des premiers, fondront sur la péninsule italique : proscriptions pour les individus, exécutions militaires pour les villes. Aussi les peuples garderont un long souvenir de cette lutte où le sang de Rome et de l'Italie coula si largement. Sous les empereurs, on en parlait encore comme d'une guerre plus terrible que celle d'Annibal et de Pyrrhus, *nec Annibalis nec Pyrrhi fuit tanta vastatio*[1]. Et, en effet, jamais pays n'a eu, dans un temps si court, tant de morts d'hommes et de cités.

IV. — LE DROIT DE CITÉ DONNÉ AUX ITALIENS.

Quoique vaincus, les Italiens avaient forcé les portes de la cité. Ils ne seront plus maintenant étrangers dans la ville, et un tribun ne pourra plus insolemment les en chasser ; cette gloire, cet empire du peuple-roi, ils les partagent ; le Forum leur appartient ; le monde est à eux : ils sont citoyens !

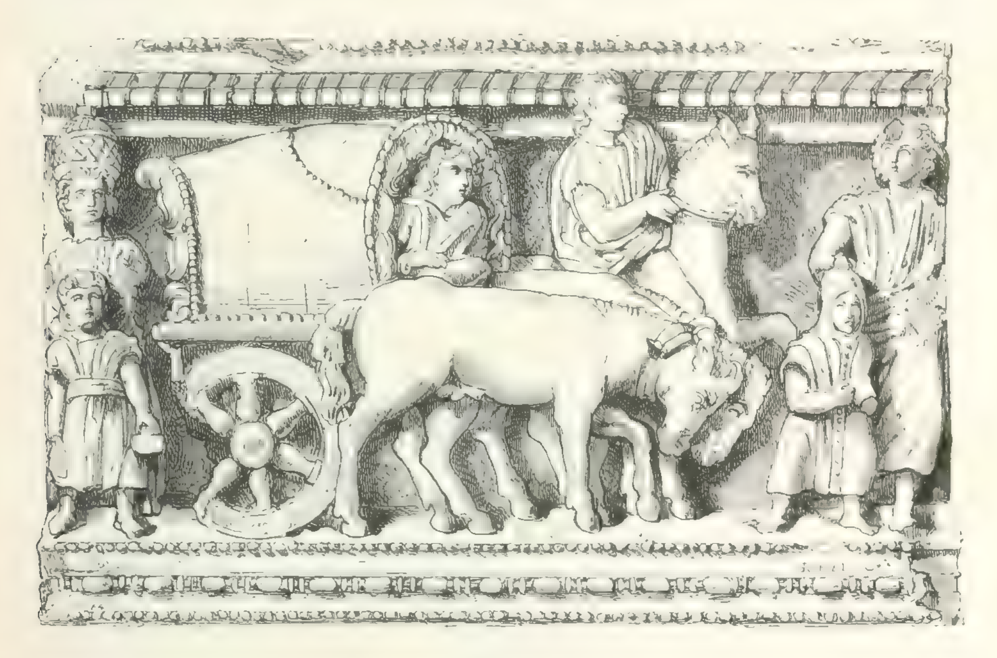
Mais, quand, la première joie passée, ils relurent ces lois *Julia* et *Plautia*, qui à tant d'entre eux avaient fait tomber les armes des mains ; quand ils virent qu'il fallait, dans soixante jours, être à Rome pour donner son nom au préteur, beaucoup trouvèrent le voyage bien long, le terme bien court[2]. Cependant les riches se hâtèrent, la foule

corda à toutes les villes fédérées, mais quelques-unes de ces villes, comme on le verra, aimèrent mieux garder leurs coutumes particulières ; la loi *Plautia-Papiria*, pour créer, même dans ces cités, un parti romain, permit qu'on vînt prendre à Rome, individuellement, le titre de citoyen.

[1] Florus, III, 18.

[2] L'usage, reglémenté plus tard, d'accepter à Rome le cens fait chez les *fundani*, par les magistrats municipaux, existait peut-être déjà, ce qui aurait diminué le nombre des déplace-

vagabonde, que rien ne retenait dans ses foyers, partit aussi, ce qui restait à l'Italie de gens aisés, d'hommes de la classe moyenne, hésita. Les routes n'étaient pas sûres, des bandes armées battaient le pays en tous sens et pillaient, ne pouvant plus combattre; et puis, dans les villes grecques le plus grand nombre répugnait à la pensée d'abandonner ces lois de leurs pères, appropriées à leurs mœurs, à leurs idées, à leur industrie, pour prendre celles d'une cité qui n'aimait que la guerre et méprisait le commerce[1]. L'ambition ap-



Voyageurs[2].

pelait les nobles à Rome, la misère y poussait les pauvres, ils y coururent; mais le petit propriétaire resta sur son champ, le négociant

ments, ce nombre put encore être réduit par la faculté qui paraît avoir été accordée en d'autres circonstances de se faire représenter (Varron, *de Ling. Lat.*, VI, 86); mais tous n'en avaient pas le moyen, et beaucoup crurent que le plus sûr était d'obéir strictement à la loi, en se rendant à Rome dans les soixante jours. La désignation de trois préteurs pour recevoir les déclarations prouve que l'on eut besoin de prendre des mesures extraordinaires pour suffire à l'enregistrement des nouveaux citoyens.

[1] Le *jus civitatis* devait être formellement accepté par le peuple qui l'obtenait : ce peuple devenait alors *fundus* (Cic., *pro Balbo*, 8), et ses habitants étaient *fundani*. Mais on ne pouvait être citoyen de Rome et d'une autre ville : il fallait opter. (Cf. Corn. Nep., *Att.*, 3.) Cicéron le dit formellement : *Ex nostro jure duarum civitatum nemo esse possit, tum amittitur hæc civitas.... cum is.... receptus est.... in aliam civitatem* (*Pro Cæcina*, 34; cf. *pro Balbo*, 13).

[2] Bas-relief du musée du Louvre. (Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 151 *bis*, n° 794.) Une famille romaine en voyage employant l'antique chariot dit *carpentum*. Cf. Saglio, p. 927.

de Naples, d'Héraclée, de Pouzzoles, dans sa ville. Le terme passa, et le préteur n'enregistra qu'une faible minorité[1], peut-être moins de quatre-vingt mille hommes.

Mais une autre déception attendait à Rome les nouveaux citoyens. Au lieu de prendre rang dans les trente-cinq tribus, on créa pour eux, suivant l'ancien usage, des tribus nouvelles (huit ou dix[2]), qui votèrent les dernières, de manière que les anciens citoyens conservaient leur influence dans les comices. Au point de vue politique, les Italiens ne recueillirent donc de cette concession qu'un avantage illu-

[1] C'est une opinion généralement adoptée que toute l'Italie eut alors le droit de cité. Cependant Cicéron, dans le *pro Balbo*, ne parle que de certains peuples associés à la cité romaine; il cite une concession de ce droit faite par Crassus à un habitant d'*Alatrium*, et la loi *Papia*, qui chassa encore une fois de la ville, en l'an 66, les *peregrini*, comme l'avait fait déjà la loi *Licinia-Mucia*. Enfin le cens, qui, avant la guerre, accusait trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent trente-six citoyens, n'en indique, en 86, que quatre cent soixante-trois mille. Il est vrai que cette guerre coûta, dit Velleius Paterculus (II, 15), trois cent mille hommes aux Italiens et autant aux Romains, c'est-à-dire, en deux ans, plus du double de la seconde guerre Punique, mais j'ai déjà montré l'exagération de ces chiffres, en additionnant les nombres que donne Appien pour les morts laissés sur les champs de bataille et en rappelant que, si, à une époque où l'Italie était plus peuplée que durant la guerre Sociale, les mêmes peuples n'avaient pu lever deux cent mille hommes, ils n'ont pu en perdre trois cent mille dans cette guerre. La raison tirée des pertes faites par l'Italie dans cette guerre ne peut donc rendre compte du faible chiffre du cens. Il n'y a qu'une explication possible, c'est que toute l'Italie n'eut pas le droit de cité. Plusieurs villes fédérées, comme Naples, Héraclée (Cic., *pro Balbo*, 8), hésitèrent à l'accepter, ou le refusèrent, comme Pouzzoles (Cic., *de Leg. agr.*, II, 31), comme l'avaient déjà refusé trois cités Herniques en 306. (Tite Live, IX, 43.) Brindes ne l'eut pas; car Sylla, à son retour d'Asie, ἔδωκεν ἀτέλειαν (App., *Bell. civ.*, I, 79). Bien d'autres étaient comme Brindes, puisque, à l'approche de Sylla, Cinna demande des secours à toutes les villes d'Italie, *surtout* à celles qui venaient de recevoir le droit de cité, τῶν πόλεων ἠρέθιζον μάλιστα τὰς νεοπολίτιδας (App., *Bell. civ.*, I, 76). Aussi son armée était-elle divisée non en *légions*, mais en *cohortes*, parce qu'elle renfermait beaucoup plus d'alliés que de citoyens. Plutarque (*Mar.*, 35) dit: « Les Italiens étant soumis, on ne parla plus de la concession du droit de cité. » Velleius Paterculus (II, 17): *Victis adflictisque.... quam integri universis civitatem dare maluerunt.* Nous verrons Sulpicius le vendre à qui voudra l'acheter, et Carbon, en 84, en faire encore des gratifications (Tite Live, *Epit.*, LXXXIV). L'*Epitome* de Tite Live dit expressément des Marses, Vestins et Péligniens: *in deditionem accepti*, c'est-à-dire réduits à la condition de sujets; des Hirpins, *domiti;* les Lucaniens restés encore en armes sous Lamponius et Cleptius, les Samnites sous Pontius Telesinus, ne pouvaient avoir reçu ce droit. Après ces explications, on comprendra combien sont erronés tous les calculs de statistique qu'on a déduits de cette donnée, que, toute l'Italie ayant ce droit, le chiffre du cens à Rome permettait d'établir exactement celui de la population même de l'Italie. Niebuhr a dit (t. I, p. 387), dans ses leçons publiées à Londres: « *It is a very common but erroneous opinion that the* lex Julia *conferred the privilege of Roman citizens upon the Italians, who, in fact, never acquired those privileges by any one law, but gained them successively one by one.* »

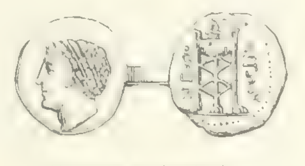
[2] Velleius Paterculus (II, 20) dit huit; Appien (*Bell. civ.*, I, 49), dix. Après Sylla, on ne trouve que les trente-cinq anciennes tribus. Cf. Cic., *de Leg. agr.*, II, 7; *Verr.*, I, 5; *Philipp.*, VI. Cette suppression fut sans doute opérée par Cinna, qui répartit les nouveaux citoyens dans les anciennes tribus. L'Italie n'eut plus alors que trois sortes de villes: des municipes, des colonies et des préfectures. (Cic., *pro Sextio*, 14, 32; *in Pison.*, 22, 51; *Philipp.*, IV, 3, 7.)

soire; dans l'ordre civil, le règne des lois étant passé, ce titre ne leur donna ni plus de garantie contre l'oppression ni plus de sécurité; leur admission dans la cité était cependant un des plus grands événements de l'histoire de la république et un pas immense fait par elle dans la voie de l'égalité. Au lieu d'être l'État tout entier, Rome allait bientôt n'en être plus que la capitale; et puis, si une partie des Italiens devenaient quirites, les provinciaux pourront aussi l'être un jour; déjà les traités le permettent aux Sardes, aux Espagnols et aux Africains; les Germains, les Japodes, c'est-à-dire les peuples encore trop barbares, sont seuls formellement exclus[1].

En attendant cette inévitable révolution, les Italiens qui accourent dans leur nouvelle capitale vont y augmenter le bruit, la foule et le désordre. Nous avons dit quels éléments nouveaux s'étaient ajoutés à la population de la ville : quelques riches qui s'uniront à l'aristocratie, comme Asinius Pollion, le petit-fils peut-être d'un chef des Marrucins tué par Marius, et tous les mendiants, qui se hâtent de venir partager les distributions gratuites et vendre au plus offrant les nouveaux droits qu'on leur confère. Sans doute cette guerre n'avait point passé sur la société romaine sans l'ébranler profondément : en bas, il y avait eu rapprochement entre tous les opprimés; en haut, les nobles avaient reconnu la nécessité d'élargir la cité. Ces deux faits auront plus tard leurs résultats, mais, pour le moment, l'Italien, en réalité, n'a gagné qu'un titre, Rome que des recrues pour les émeutes et pour la guerre civile. Celle-ci presque aussitôt éclate.

[1] Cicéron, *pro Balbo*, 14 et 18. Les Insubriens, les Helvètes et quelques barbares de la Gaule étaient aussi exclus. En même temps que cette concession était faite aux alliés, le tribun Plautius Silvanus (89) fit passer un plébiscite qui enleva le jugement des cas de haute trahison aux tribunaux des chevaliers. (Voy. p. 575.)

[2] Tête virile nue. Au revers, ΝΕΟΠΟΛΙΤΩΝ. Trépied. Monnaie de bronze de Neapolis (Naples).



Monnaie de Naples[2]

CHAPITRE XLIII

RIVALITÉ DE MARIUS ET DE SYLLA.

I. — MARIUS ET SYLLA SE DISPUTENT LE COMMANDEMENT POUR LA GUERRE CONTRE MITHRIDATE.

Sylla avait bien grandi depuis le jour où, simple questeur de Marius, il avait mis fin à la guerre de Numidie. Avec cette superstition de tous les grands hommes qui croient à leur fortune, c'est-à-dire à leur génie, il avait pieusement gardé le souvenir de cette première faveur des dieux; et toute sa vie il n'eut d'autre cachet que celui où était gravé Bocchus lui livrant Jugurtha[1]. Marius ne s'en offensa point d'abord; dans la guerre des Cimbres, il le prit encore pour lieutenant et le vit sans colère remporter une victoire sur les Tectosages. Ce ne fut qu'en l'année 102, quand Marius se fut aidé de Saturninus et de basses menées populaires pour obtenir un quatrième consulat, que son lieutenant, se souvenant enfin qu'il était d'une illustre maison patricienne, refusa de servir plus longtemps un parvenu qui voulait faire du consulat une royauté, sans même tenir compte aux nobles de leur patience. Il alla offrir à Catulus ses talents, son activité, et contribua efficacement au gain de la bataille de Verceil (101). Cependant il resta sept années sans pouvoir se faire jour, oubliant, malgré son âge, l'ambition dans les plaisirs. A quarante-quatre ans, il n'avait pu obtenir la préture; il se décida à l'acheter, et quand il l'eut, afin de gagner le peuple pour l'avenir, il lui donna des jeux magnifiques. Cent lions, présent de Bocchus, furent chassés dans le cirque (93).


Bocchus[2]

[1] *Traditione Jugurthæ semper signavit* (Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, 4). Voyez p. 553.

[2] La monnaie que nous donnons, denier de la *gens* Cornelia, représente Bocchus en Hercule, suivant M. Cohen, qui remarque à ce propos que le diadème des divinités n'est jamais attaché avec des rubans.

L'année suivante, propréteur en Cilicie, il fit deux choses qui attirèrent sur lui les regards de l'Orient et les applaudissements du peuple. Avec une petite armée, il rétablit en Cappadoce Ariobarzane I[er], que Mithridate en avait chassé, et Arsace IX, roi des Parthes, à qui ses conquêtes avaient valu le titre de grand, lui ayant envoyé un ambassadeur pour offrir son amitié et demander celle de Rome, il reçut l'envoyé royal avec une telle fierté, que le barbare, assure-t-on, retourna dire à son maître que certainement ces Romains étaient un puissant peuple. Cette fois Marius s'irrita; lui aussi il était allé en Asie, mais il l'avait traversée presque inaperçu, et voici que son ancien questeur en revenait encore avec gloire. Un incident changea cette sourde haine en inimitié violente. Bocchus avait consacré au Capitole un groupe de statues représentant le fait gravé sur l'anneau de Sylla; Marius menaça d'aller les arracher du temple. Sylla jura qu'il l'en empêcherait, et déjà on se préparait à quelque violence, quand tous deux furent contraints de partir en grande hâte pour la guerre des Marses. Les circonstances qui sans cesse les rapprochaient ne faisaient qu'envenimer leur haine. Nous avons dit la molle conduite de l'un et les services éclatants de l'autre. Tout l'honneur de cette guerre revint à Sylla. Elle n'était pas finie, Nole, les Samnites, les Lucaniens, tenaient encore, qu'il recevait déjà la récompense de son zèle et de ses succès. Le peuple fut unanime à lui donner le consulat et le commandement de la guerre contre Mithridate (88).



Arsace IX[1].

Mais il y avait un homme qui voulait aussi ce lucratif commandement, et qui, pour l'obtenir, déshonorait ses cheveux blancs et sa gloire passée. Marius avait alors soixante-huit ans, il s'était fait récemment bâtir une maison en vue du Forum, et chaque jour il venait au Champ de Mars se mêler aux exercices de la jeunesse romaine, courant à cheval, lançant le javelot, afin de bien prouver que l'âge n'avait pas appesanti son corps, et que ces maux, dont il se plaignait naguère, quand il s'agissait de combattre les Marses, étaient passés. Mais le peuple voyait avec pitié cette ambition sénile[2]; on le renvoyait à sa volup-

[1] Tête d'Arsace IX, d'après un tétradrachme du cabinet de France.

[2] « Les gens de bien avoient compassion de son avarice et de son ambition, attendu mesmement qu'estant devenu de pauvre très-riche et de petit très-grand, il ne sçavoit pas ficher un but au cours de sa prospérité et ne se contentoit pas d'estre estimé et honoré, jouissant en paix et en repos de ce qu'il avoit jà acquis » (Amyot d'après Plut., *Mar.*, 64).

tueuse maison du cap Misène ou aux eaux de Baïa[1]. Il lui fallut recourir à d'autres moyens.

Les nouveaux citoyens avaient bien vite compris les intentions du sénat; leurs huit voix les laissaient toujours en minorité, et leurs nobles se plaignaient d'être sans influence, leurs pauvres de ne point trouver d'acheteurs à qui vendre un vote inutile. Marius conçut l'idée de faire servir leur mécontentement à ses projets. Entre eux et lui l'alliance était facile, les rapports anciens; il leur offrit de réparer l'injustice du sénat et de les répandre dans les anciennes tribus. Comme treize ans auparavant, il s'appuya sur un tribun, Sulpicius: c'était le levier nécessaire.

Sulpicius s'était distingué dans la guerre Marsique, où il avait servi comme légat de Pompeius Strabon, et, au dire de Cicéron, qui l'entendit, il était, avec Cotta, le plus grand orateur de son temps. « De tous ceux, dit-il, que j'ai connus, il fut le plus pathétique et, pour ainsi dire, le plus tragique. Il avait la voix puissante et douce; le geste élégant et gracieux, mais de la grâce qui convient au Forum et non de celle qu'on veut au théâtre[2]. » La *gens* Sulpicia, une des plus nobles de Rome, avait sans doute, comme beaucoup de races patriciennes, une branche plébéienne à laquelle notre tribun appartenait, sans quoi il n'aurait pu, à moins d'une adoption dont on ne parle point, arriver à la charge qui permettait de remuer tout l'État. Il y parvint avec l'appui des grands dont il avait jusqu'alors servi les intérêts (88)[3] : un des consuls de cette année, Pompeius Rufus, était de ses amis particuliers. Il défendit d'abord les lois, en s'opposant à ce que C. Julius César briguât le consulat avant d'avoir exercé la préture, et il servit les rancunes de l'aristocratie financière en combattant la proposition de rappeler ceux qui, en vertu du plébiscite de Varius, avaient été condamnés à l'exil. Enfin il demanda que tout sénateur qui aurait une dette de 2000 deniers fût, pour cela seul, exclu de la curie.

Ce souci de la dignité sénatoriale et ce respect des lois paraissaient méritoires, en un temps où l'on ne respectait plus rien. On avait eu, l'année précédente, un triste exemple de ce mépris des dieux et des hommes. La guerre Sociale avait ébranlé beaucoup de fortunes, et le

[1] La gravure de la page 571 est tirée d'un *Voyage pittoresque à Naples et en Sicile*, Paris, 1782, Ier vol., 2e partie, p. 214.

[2] *Brutus*, 55.

[3] Cicéron, *de Orat.*, I, 7.

Temple de Diane à Baïa.

bouleversement de l'Asie par l'invasion de Mithridate avait fait de grandes ruines dans le monde financier. Les débiteurs insolvables réclamèrent l'abolition des dettes, et le préteur Asellio prescrivit aux juges de leur accorder le bénéfice des vieilles lois contre l'usure, lois utiles peut-être dans une petite cité agricole, mais détestables, à coup sûr, pour un empire. Les créanciers jetèrent les hauts cris, et un tribun s'étant mis à leur tête, ils se ruèrent sur le préteur, pendant qu'il offrait un sacrifice devant le temple de la Concorde. Asellio fut tué, revêtu du costume pontifical. Comme il avait essayé de fuir, quelques-uns des assassins l'avaient cherché dans le temple de Vesta, jusqu'aux lieux où il n'était permis à aucun homme de pénétrer[1]. Le sénat eut beau promettre une récompense à qui dénoncerait les coupables, personne ne se présenta pour faire punir ce meurtre et ce double sacrilége.



La Concorde[2].

Les tribuns Plautius et Papirius profitèrent de l'émotion causée par cet événement pour réorganiser encore une fois les tribunaux. Un plébiscite priva l'ordre équestre du droit exclusif de remplir les places de judicature, en édictant que tous les ans le peuple nommerait les membres des *quæstiones perpetuæ*, à raison de quinze juges élus par chacune des trente-cinq tribus et pris dans



Vesta et son temple[3].

[1] Appien, *Bell. civ.*, I, 54.

[2] Statue du musée Pio-Clementino. La tête de la déesse a été remplacée par celle de Faustine la Jeune, coutume irrévérencieuse, mais très-pratiquée sous l'empire. (Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 760, n° 1858.)

[3] Buste voilé de Vesta. Q. CASSIUS VEST. Au revers, temple rond, surmonté d'une statue de Vesta; dedans, une chaise curule; à gauche, une urne; à droite, une tablette avec les lettres A (*absolvo*) et C (*condemno*). Monnaie d'argent de la famille Cassia.

les trois ordres, le sénat, les chevaliers, les simples citoyens[1]. Mesure mauvaise, en ce que les juges étaient choisis par les justiciables, préférable toutefois à l'organisation antérieure qui, donnant les jugements à un seul ordre, faisait de cet ordre le maître de l'État. Varius, l'agent des vengeances équestres, cité devant les nouveaux juges, fut condamné en vertu de sa propre loi[2].

Cependant Sulpicius, qu'on a vu d'abord l'ami des grands, se faisait le complaisant de Marius. On ne peut trouver d'autre cause à ce changement soudain que ses dettes. Poursuivi par ses créanciers, il ne savait comment leur échapper, après qu'il serait sorti de charge. Marius fit briller à ses yeux les trésors de Mithridate ; il céda à la tentation ; le pacte fut conclu, et Sulpicius recommença Saturninus, que dès lors il accusa de timidité et de lenteur. Il s'entoura d'une garde de six cents jeunes gens, comme lui perdus de dettes et de débauches, qu'il appela son antisénat[3], et d'Italiens, qui le suivaient armés sous leurs toges : plusieurs meurtres jetèrent l'effroi dans la ville. Pour se rendre maître des comices, il proposa le rappel de tous les amis des Italiens que la loi *Varia* avait bannis, et la répartition dans les trente-cinq tribus des nouveaux citoyens et des affranchis[4]. Les consuls Sylla et Pompeius Rufus proclamèrent aussitôt le *justitium*, c'est-à-dire la suspension de toutes les affaires. Mais, tandis qu'ils haranguaient le peuple, Sulpicius arriva au Forum et demanda le retrait de la déclaration. Les consuls refusant, il lâcha contre eux sa bande. Pompeius s'enfuit après avoir vu massacrer son fils ; Sylla, poursuivi, n'échappa aux assassins qu'en se réfugiant dans la maison de Marius. Il n'y avait pas encore eu de sang entre eux ; Marius l'épargna. Cependant il s'était assez avancé, lui qui venait de provoquer la guerre civile, pour qu'on s'étonne de le voir reculer devant un crime de plus. Même dans cette voie, il n'eut pas le courage d'aller jusqu'au bout. Plus tard, il est vrai, sa cruauté n'eut plus de ces incertitudes. Mais Sylla lui refuse cet instant de générosité : dans ses Mémoires, il avait écrit que, saisi par les sicaires du tribun, il fut conduit chez Marius, et là, contraint, le poignard sur la gorge, de retirer sa proclamation.

Sulpicius, resté maître du Forum, fit passer ses lois, et, afin de se

[1] Les centumvirs ou les cent cinq juges de certaines causes civiles étaient depuis longtemps choisis de la même manière. Voyez t. Ier, p. 114.

[2] Cic., *Brut.*, 89.

[3] Plutarque, *Mar.*, 35 ; *Sylla*, 8 ; Vell. Pat., II, 18.

[4] Tite Live, *Epit.*, LXXVII ; Appien, *Bell. civ.*, I, 55 ; Cic., *ad Herenn.*, II, 28.

payer lui-même, en attendant les trésors du roi de Pont, il vendit à deniers comptants le droit de cité[1]. Il semble aussi avoir aboli, en faveur des chevaliers, la loi judiciaire *Plautia*, pour les gagner à son parti[2]; dans tous les cas, ils vont profiter des proscriptions de Marius, et ils y feront si bien leur main, qu'on les appellera des « coupeurs de bourse[3] ». Nous verrons Sylla les regarder comme des ennemis et les écraser. Chargé par ces comices italiens de la guerre contre Mithridate, Marius envoya deux tribuns aux six légions campées devant Nole pour en prendre, en son nom, le commandement; mais Sylla y était arrivé déjà. Peu désireux de faire une guerre d'Asie, où il y avait tant à gagner, sous un chef qui poussait la discipline jusqu'à la cruauté, et qui ne pillait que pour lui seul, les soldats lapidèrent les envoyés de Marius. Après ce coup, Sylla les entraîna sans peine sur la route de Rome. Mais les officiers eurent plus de scrupules : tous le quittèrent, à l'exception d'un questeur. Heureusement, son collègue Pompeius Rufus vint le rejoindre et mettre de son côté, avec la puissance du consulat, les apparences de la légalité[4]. C'était depuis plus de deux siècles et demi la première armée qui marchât enseignes déployées sur Rome; mais, conduite par les deux consuls, elle semblait courir à la défense des lois plutôt qu'attaquer la patrie. Notons toutefois, pour la moralité de l'histoire, que ce dangereux exemple est donné par les chefs du parti des grands.


Songe de Sylla[5].

Plutarque, qui croit aux songes, raconte que Sylla commença cette entreprise avec la certitude de vaincre, parce qu'il avait vu en rêve Séléné, Minerve ou Ényo, la Cappadocienne, lui mettant la foudre dans la main pour frapper ses ennemis. Sylla, fort incrédule tout en étant aussi superstitieux que son biographe, n'avait pas besoin de ces encouragements surnaturels, qui, du reste, viennent toujours quand

[1] Si ce mot de Plutarque (*Sylla*, 8) est juste, Sulpicius ne devait pas trouver beaucoup d'acheteurs pour le *jus civitatis*, puisque les lois antérieures donnaient ce droit à tous ceux des Italiens qui avaient pu le devenir.

[2] M. Belot, dans sa savante *Histoire des Chevaliers romains* (t. II, p. 265), pense que la loi *Plautia* ne fut abolie que par Sylla, en 80.

[3] *Multas pecunias abstulerant ex quo saccularii appellati* (Ascon., *ad Cic.*, *Tog. Cand.*, p. 90, Orelli).

[4] Il estimait lui-même cette décision de Pompée comme un des plus heureux événements qui lui fussent arrivés.

[5] Sylla couché sur l'herbe; d'un côté, la Victoire tenant une palme; de l'autre, Diane. Revers d'une monnaie d'argent de la famille Æmilia, représentant le songe de Sylla.

on les désire. Du moment qu'il se décidait à tirer l'épée contre des gens qui n'avaient qu'un plébiscite pour se défendre, le succès était certain.

Le sénat, dominé par Sulpicius, envoya vers Sylla deux préteurs qui lui interdirent d'avancer; ils manquèrent être mis en pièces. D'autres députés vinrent lui demander ses conditions; il les donna, promit de s'arrêter et devant eux fit tracer un camp; mais les députés partis, il envoya un détachement se saisir des portes Colline et Esquiline, tandis qu'une légion, tournant Rome au nord, s'établissait à l'entrée du pont Sublicius, afin que l'attaque pût se faire de deux côtés à la fois. Au jour, il franchit l'enceinte sacrée, derrière laquelle n'étaient plus les lois ni la liberté, mais où jamais troupe romaine n'avait pénétré en armes par un combat. Marius avait vainement tâché de se faire une armée. Les anciens citoyens étaient mal disposés, les nouveaux se sentaient trop faibles contre six légions. Les esclaves mêmes, qu'il promit d'affranchir, ne vinrent qu'en petit nombre[2]. Il y eut près des murailles un combat très-inégal : les marianistes lançaient des tuiles du haut des maisons



La Vénus de l'Esquilin[1].

[1] Statue découverte en 1874, sur l'Esquilin, dans l'emplacement des jardins d'Ælius Lamia (*Gazette archéol.*, 1877, pl. 25), œuvre probablement romaine dont les formes lourdes ne rappellent que de bien loin la divine élégance des Vénus de Scopas et de son école.

[2] Plutarque (*Mar.*, 35) dit qu'il ne s'en présenta que trois.

de ce quartier dont les rues étaient fort étroites, et les syllaniens leur répondaient par des traits enflammés, qui mirent le feu à plusieurs édifices. Les derniers eurent bien vite repoussé leurs adversaires tout le long de la rue Suburrane jusqu'au temple de Tellus, au pied de l'Esquilin; et une légion, entrée par la porte Trigémine[1], se montrant en arrière, la foule terrifiée se jeta dans les rues latérales et s'enfuit; déjà les chefs avaient disparu. Le soir, des feux de bivouac s'allumèrent sur le Forum. Combat doublement sacrilége! En ce moment, Mithridate égorgeait en Asie quatre-vingt mille Romains, que cette guerre civile lui livrait sans défense.

Sylla fit observer à ses troupes la plus sévère discipline, et usa avec modération de sa facile victoire. Douze personnes seulement furent proscrites, sans jugement il est vrai et sans la réserve du droit d'appel : c'était la première de ces listes fatales qui allaient être la justice des temps où nous entrons et par lesquelles tous les partis, se décimant tour à tour, feront de Rome, durant un demi-siècle, une arène plus sanglante que celle de ses amphithéâtres. Sulpicius, trahi par un de ses serviteurs, fut surpris dans les marais de Laurentum et tué : Sylla donna la liberté à l'esclave pour avoir obéi à l'édit, puis il le fit précipiter du haut de la roche Tarpéienne pour avoir livré son maître. Sa tête fut placée sur la tribune aux harangues[2]. C'était le premier de ces hideux trophées dont les partis allaient tour à tour déshonorer le théâtre des luttes pacifiques de l'ancienne Rome. Marius parvint à s'échapper. Sylla avait mis sa tête à prix malgré l'opposition de Quintus Scævola, ennemi héréditaire de toute violence. « Tu peux disposer de ma vie, avait dit le vieux consulaire; à mon âge, c'est un sacrifice léger, mais ne crois pas que ta puissance et tes soldats me fassent jamais voter la mort d'un homme qui a sauvé la république[3]. » Le lendemain Sylla réunit l'assemblée publique, où il était certain de ne pas trouver, en ce moment, de contradicteur. Après avoir expliqué qu'il avait été forcé par les factieux de recourir aux armes, il fit abolir les lois de Sulpicius, comme ayant été portées malgré les défenses religieuses, abroger la disposition de la loi Hortensia qui dispensait les plébiscites de l'appro-

[1] Je suppose du moins que ce fut la légion postée au pont Sublicius qui entra par la porte la plus voisine, *porta Trigemina*, et prit les marianistes à revers.
[2] Vell. Paterculus, II, 19.
[3] Val. Maxime, III, VIII, 5.

bation préalable du sénat[1], et voter, dans l'intérêt des débiteurs, quelques mesures que nous connaissons mal[2]. Ainsi les violences démagogiques de Marius avaient forcé Sylla à prendre parti, et il s'était jeté dans la voie contraire; l'un descendait aux Italiens, aux esclaves, et dans le seul intérêt de son ambition livrait Rome au petit peuple; l'autre, pour en finir avec les séditions tribunitiennes, allait aux grands et songeait déjà à relever le pouvoir de l'aristocratie sur les ruines de toutes les libertés populaires. Cependant, lorsque arriva le temps des comices consulaires, il laissa pleine liberté aux suffrages. Deux candidats qu'il présentait, son neveu Nonius et Ser. Sulpicius, échouèrent; Cn. Octavius, qui tenait pour le sénat, fut élu, puis un partisan de Marius, L. Cinna, dont Sylla avait cru s'assurer avant l'élection, en lui faisant prendre l'engagement solennel de rester son ami. Il l'avait conduit au Capitole. Là, Cinna tenant une pierre dans la main, avait prononcé devant une foule nombreuse cette imprécation contre lui-même : « Si je ne garde pas à Sylla l'affection promise, je consens à être jeté hors de la ville, comme je jette cette pierre hors de ma main[3]. » Étrange garantie pour une telle époque qu'un serment prêté sur les autels des dieux! Sylla sut bientôt ce qu'elle valait : dès qu'il fut sorti de charge, le nouveau consul le fit accuser par un tribun.

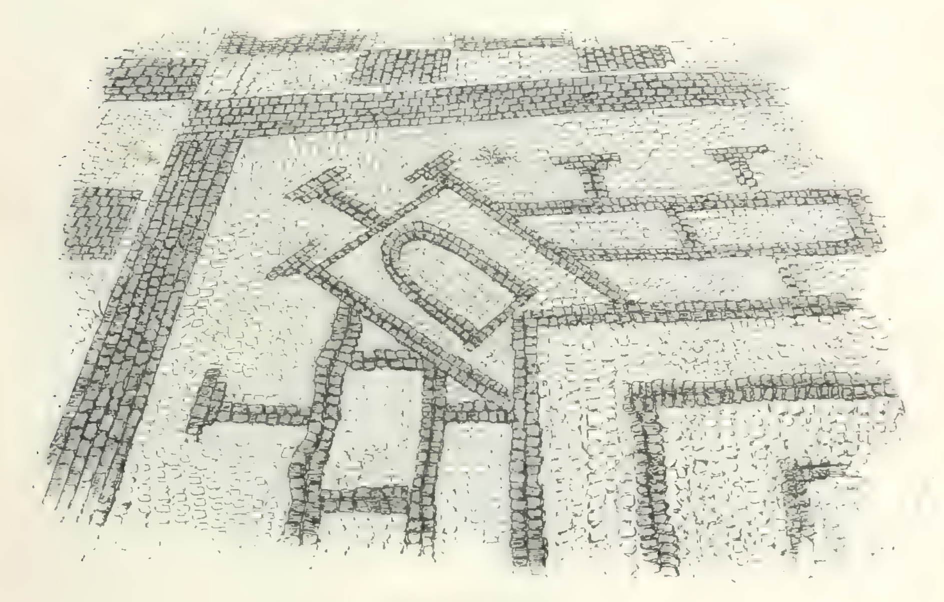
Ce jour-là sans doute Sylla se repentit de sa modération, et ses idées se fixèrent sur les réformes que plus tard il appliqua; mais, malgré l'éclat de ses services, il n'avait pas encore fait d'assez grandes choses pour parler et agir en maître; il avait besoin d'éprouver le dévouement de ses troupes et de se fortifier par cette gloire militaire qui tant de fois a tué la liberté. Laissant donc à Rome le consul factieux et le tribun accusateur, il alla rejoindre son armée et s'embarqua hardiment pour la Grèce[4], certain que, avec ses légions victorieuses et le butin de l'Asie, il saurait toujours se rouvrir la route de Rome (printemps de 87).

II. — FUITE ET RETOUR DE MARIUS; LES PROSCRIPTIONS, SON SEPTIÈME CONSULAT (87-86).

Marius fuyait devant son heureux rival. « A peine sorti de Rome, il fut abandonné de tous ceux qui l'accompagnaient. Comme il était déjà

[1] Appien, *Bell. civ.*, I, 59.
[2] Festus, s. v. *Unciaria lex.*
[3] Plutarque, *Sylla*, 10.
[4] Cicéron, *Brut.*, 48.

nuit, il se retira d'abord dans une de ses maisons de campagne, voisine des terres de Mucius, beau-père de son fils[1], et envoya celui-ci prendre, dans cette maison, des provisions, tandis que lui-même descendait à Ostie, où Numerius, un de ses amis, lui avait préparé une barque. Il mit à la voile sans attendre son fils, qui passa la nuit à ramasser les vivres dont il avait besoin. Surpris par le jour, le jeune homme fut sur le point d'être découvert par quelques cavaliers qui, soupçonnant que Marius était dans cette maison, vinrent l'y chercher. Heureusement, l'intendant de Mucius les vit de loin et eut le



Mosaïque d'Ostie[2].

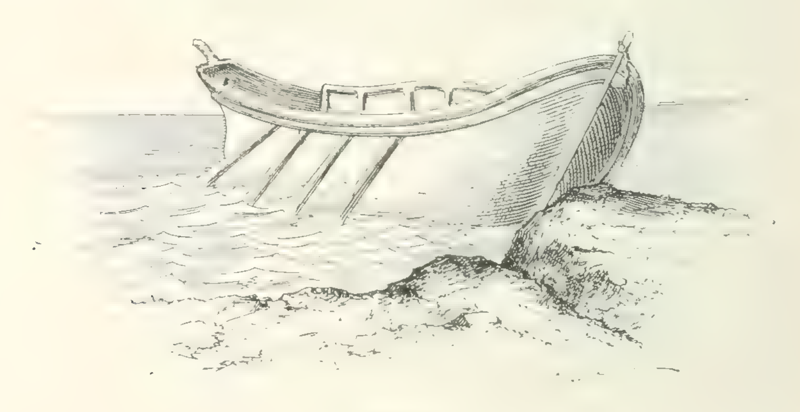
temps de le cacher dans un chariot de fèves; il y attela ses bœufs et les fit marcher du côté de Rome, en allant au-devant des cavaliers. Le jeune Marius, conduit ainsi jusqu'à la maison de sa femme, y prit ce qui lui était nécessaire, et, la nuit venue, se rendit au bord de la mer, où il s'embarqua sur un vaisseau qui partait pour l'Afrique.

« De son côté, le vieux Marius côtoyait l'Italie, poussé par un vent favorable. Craignant de tomber entre les mains d'un des principaux

[1] Tite Live (*Epit.*, LXXXVI) et Vell. Paterculus font du jeune Marius un fils adoptif du vainqueur des Cimbres; Appien l'appelle tour à tour son fils (*Bell. civ.*, I, 62) et son neveu (*ibid.*, 87). Plutarque (*Mar.*, 35) fait de Granius, un des douze qui furent proscrits avec lui, son beau-fils.

[2] Mosaïque des thermes d'Ostie représentant les murs et la porte d'une ville.

habitants de Terracine, nommé Geminius, son ennemi personnel, il avait recommandé aux matelots d'éviter cette ville. Ils auraient bien voulu faire ce qu'il désirait; mais le vent changea, et, soufflant de la haute mer, souleva une si furieuse tempête qu'ils crurent que le vaisseau ne résisterait pas à l'effort des vagues. Ils doublèrent difficilement le promontoire de Gaëte (*Caieta*)[1], et, comme Marius était très-incommodé de la mer, qu'en outre les vivres manquaient, ils descendirent à terre, où ils errèrent de côté et d'autre. Sur le soir, ils trouvèrent des bouviers qui n'eurent rien à leur donner, mais qui, ayant reconnu Marius, l'avertirent de s'éloigner promptement, parce qu'ils venaient de rencontrer des cavaliers qui le cherchaient. Privé de toute ressource, et souffrant de voir ceux qui l'accompa-



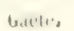
Barque[2].

gnaient près de mourir de faim, il quitta le grand chemin, et se jeta dans un bois épais, où il passa une nuit affreuse.

« Le lendemain, il se remit en marche le long de la mer, et, pour encourager les gens de sa suite, leur raconta des présages qui lui avaient promis un septième consulat. Ils n'étaient plus qu'à 20 stades de Minturnes, lorsqu'ils aperçurent de loin une troupe de cavaliers qui venaient à eux, et ils virent en même temps deux barques qui côtoyaient le rivage. Ils coururent, chacun suivant sa force et son agilité, vers la mer, pour gagner à la nage les embarcations. Granius, fils de la femme de Marius, monta sur l'une et passa dans l'île voisine

[1] Le bois de la page 581 a été fait d'après une gravure de l'*Énéide*, traduite en vers italiens par Annibal Caro, aux frais de la duchesse de Devonshire, 1819; t. II, pl. 1.

[2] D'après Rich, *Dictionn. des Antiq.*, au mot *Scapha*, p. 561.



Gaete.

d'*Ænaria* (Ischia). Marius, gros et lourd, avançait avec peine : deux esclaves qui le soulevaient au-dessus de l'eau ne parvinrent qu'après beaucoup d'efforts à le mettre dans l'autre barque. A ce moment les cavaliers arrivaient sur le rivage et criaient aux mariniers de ramener le bateau à la côte ou de jeter le proscrit par-dessus le bord, tandis que Marius, les larmes aux yeux, les conjurait de ne pas le sacrifier à ses ennemis. Après avoir formé en quelques instants plusieurs réso-



Île d'*Ænaria* (Ischia).

lutions contraires, les matelots répondirent qu'ils ne trahiraient pas Marius, et les cavaliers se retirèrent, en leur adressant de grandes menaces, qui les firent changer de sentiment. Ils allèrent mouiller près de l'embouchure du Liris, dont les eaux, en se répandant hors de leur lit, forment un marais, et conseillèrent à Marius de descendre pour prendre de la nourriture sur le rivage, en attendant que le vent devînt favorable. Il les crut, débarqua et se coucha sur l'herbe, mais les mariniers, remontant aussitôt dans leur barque, levèrent l'ancre et s'éloignèrent : ils avaient pensé qu'il n'était ni honnête de livrer Marius, ni sûr pour eux de le sauver.

« Ainsi abandonné, Marius resta longtemps sans proférer une parole ; reprenant enfin courage, il s'avança péniblement, par des terrains sans route, à travers des marais profonds et des fossés pleins d'eau et de boue, et arriva par hasard à la cabane d'un vieux paludier. Il se jette à ses pieds et le supplie de sauver un homme qui, s'il échappait à son malheur présent, le récompenserait un jour bien au delà de ses espérances. Le vieillard, soit qu'il eût connu jadis Marius, soit que son air



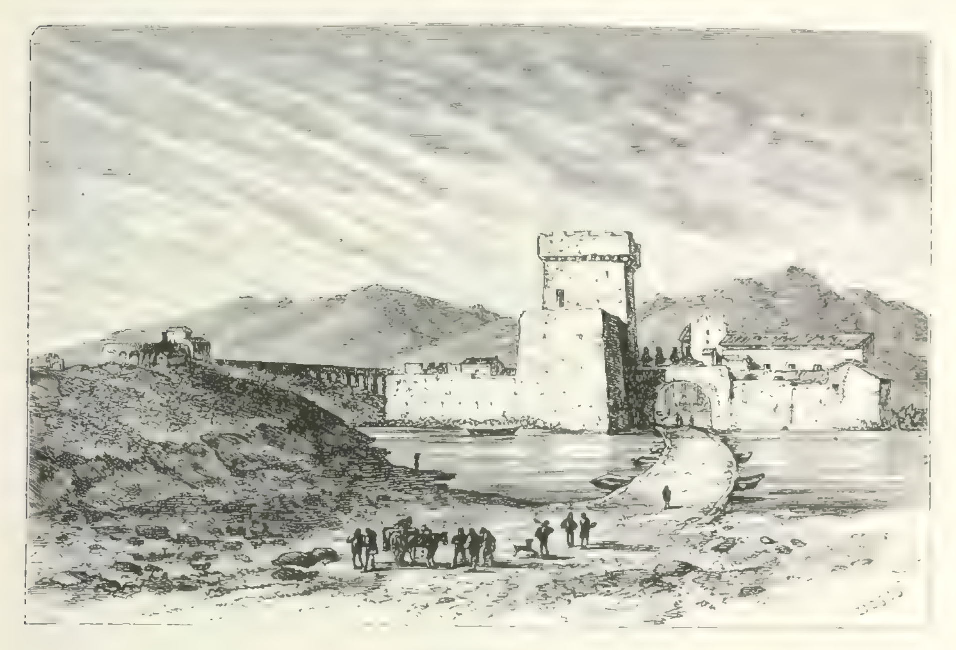
Terracine [1].

lui fit juger qu'il était un personnage distingué, lui dit : « Si vous ne « voulez que vous reposer, ma cabane vous suffit; mais si vous errez « pour fuir des ennemis, je vous cacherai dans un lieu plus sûr. » Marius l'ayant prié de le faire, cet homme le mena près de la rivière, dans un endroit creux du marais, où il le fit coucher et le couvrit de roseaux et d'autres plantes légères dont le poids ne pouvait le blesser. Il n'y avait pas longtemps qu'il était là, lorsqu'il entendit un grand bruit du côté de la cabane. Geminius avait envoyé de Terracine plusieurs cava-

[1] Restes pélasgiques d'un pont. (Dodwell, *Pelasgic remains*, pl. 109.)

liers à sa poursuite; quelques-uns d'entre eux, arrivés par hasard en cet endroit, cherchèrent à effrayer le vieillard en lui criant qu'il cachait un ennemi des Romains. Marius, qui les entendit, se leva du lieu où il était, pour s'enfoncer à l'endroit où l'eau était le plus profonde et le plus boueuse : ce fut ce qui le fit découvrir.

« Retiré de là nu et couvert de fange, il fut conduit à Minturnes, où on le remit aux mains des magistrats : car le décret du sénat qui ordonnait de le poursuivre et de le tuer, s'il était pris, avait été déjà publié dans toutes les villes.



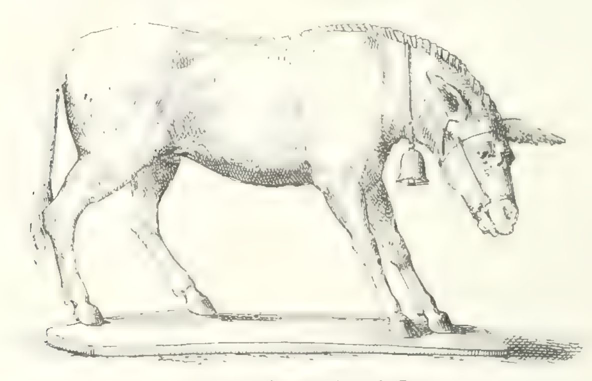
Minturnes[1].

« L'ordre était formel ; les magistrats de Minturnes n'osèrent pourtant l'exécuter avant d'avoir réuni la curie, et, en attendant, enfermèrent Marius dans la maison d'une femme qu'il avait autrefois condamnée. Loin d'agir en femme offensée, elle le traita de son mieux et s'appliquait à relever son courage. « Je n'en manque pas, lui dit-il, car « en arrivant chez vous, j'ai eu un présage favorable. Un âne sortant « de votre porte pour aller boire à la fontaine voisine, s'est arrêté « devant moi, me regardant d'un air intelligent, puis s'est mis à « braire d'une voix éclatante et à bondir joyeusement. S'il a quitté

[1] Chenavard, pl. VI.

« son râtelier et sa nourriture sèche pour aller à l'eau, c'est que la « terre m'est funeste et que la mer me sera favorable. »

« Après une longue délibération, les magistrats et les décurions de Minturnes résolurent d'exécuter le décret et de faire périr Marius; mais aucun des citoyens ne voulut se charger du meurtre ; enfin il se présenta un cavalier gaulois ou cimbre (car on dit l'un et l'autre) qui entra l'épée à la main dans la chambre où Marius reposait[1]. Comme elle recevait peu de jour et qu'elle était fort obscure, le cavalier, assure-t-on, crut voir des traits de flamme s'élancer des yeux de Marius, et de ce lieu ténébreux il entendit une voix terrible lui dire : « Oses-tu « bien, misérable, tuer Caïus Marius ! » Le barbare, effrayé, prend la fuite en jetant son épée, et crie dans la rue : « Non, je ne puis tuer « Caïus Marius. » L'étonnement d'abord, ensuite la compassion et le repentir gagnèrent bientôt toute la ville. Les magistrats se reprochèrent la résolution qu'ils avaient prise comme un excès d'injustice et d'ingratitude envers un homme qui avait sauvé l'Italie, et à qui l'on ne pouvait sans crime refuser du secours. « Qu'il s'en aille, disaient-ils, errer où il voudra et « accomplir ailleurs sa destinée ; prions les dieux de ne pas nous punir « de ce que nous rejetons de notre ville Marius nu et dépourvu de tout « secours. » Après ces réflexions, ils se rendent au lieu où il était détenu, l'en font sortir et le conduisent au bord de la mer. Comme chacun lui donnait de bon cœur ce qui pouvait lui être utile, il se passa un temps assez considérable ; d'ailleurs il y a sur le chemin qui mène à la mer le bois sacré de la nymphe Marica, singulièrement respecté de tous les Minturniens, qui ont grand soin de ne rien laisser sortir de ce qu'on y a une fois porté. Ne pouvant donc le traverser ils allaient être forcés de faire un long circuit qui les aurait fort retardés, lorsqu'un des plus vieux de la troupe se mit à


Âne de bronze[2] (p. 587).

[1] C'était un des *servi publici* de la cité.
[2] D'après une figurine antique.

crier qu'il n'y avait point de chemin où il pût être défendu de passer pour sauver Marius; et lui-même, le premier, saisissant quelques-unes des provisions qu'on portait au vaisseau, prit son chemin à travers le bois. On lui fournit avec le même zèle et la même promptitude tout ce qui lui était nécessaire, et un certain Beleus lui donna un vaisseau pour faire son voyage. Dans la suite, Marius fit représenter toute cette histoire en un grand tableau qu'il consacra dans le temple de Marica, d'où il s'était embarqué par un vent favorable[1].

« Il fut heureusement porté à l'île d'*Ænaria* (Ischia), où il trouva Granius et quelques autres amis avec qui il fit voile vers l'Afrique; mais, l'eau leur ayant manqué, ils furent obligés de relâcher en Sicile, près de la ville d'Éryx. Le questeur, chargé de garder cette côte, pensa se saisir de Marius et tua seize de ceux qui étaient allés à l'aiguade. Marius se rembarqua précipitamment, traversa la mer et s'arrêta à l'île de Méninx, où il eut pour première nouvelle que son fils s'était sauvé de Rome avec Cethegus et qu'ils étaient allés à la cour d'Hiempsal, roi de Numidie, pour lui demander secours. Sur cette nouvelle favorable, il se hasarda à passer de l'île sur le territoire de Carthage. L'Afrique avait alors un gouverneur nommé Sextilius, à qui Marius n'avait fait ni bien ni mal : il espérait donc en pouvoir tirer quelque assistance; mais à peine fut-il descendu avec un petit nombre des siens, qu'un licteur vint à sa rencontre, et, s'arrêtant devant lui : « Marius, lui dit-il, Sextilius vous fait dire de ne pas mettre le « pied en Afrique, si vous ne voulez pas qu'il exécute contre vous les « décrets du sénat, et qu'il vous traite en ennemi de Rome. » Cette défense accabla Marius d'une tristesse profonde, et il garda longtemps



Navire à voiles[2].

[1] On ne voit pas que Sylla ait puni cette conduite des magistrats de Minturnes. Ils s'étaient mis à couvert par l'histoire du Cimbre, conte probablement répandu par eux pour excuser leur conduite. Ils paraissaient ainsi avoir obéi aux dieux, qui avaient manifesté leur volonté en envoyant au barbare cette « terreur panique ». Au fond, ils avaient voulu sauver l'ami des Italiens.

[2] D'après Smith, *Dictionn*, etc.

le silence, en jetant sur le licteur des regards terribles. Cet homme lui ayant enfin demandé ce qu'il le chargeait de rapporter au gouverneur : « Dis-lui, répondit-il, que tu as vu Marius assis sur les ruines « de Carthage. »

« Cependant Hiempsal, roi des Numides, était porté tour à tour à des résolutions contraires; il traitait avec honneur le fils de Marius; mais, lorsque ce jeune homme voulait partir, le roi trouvait des prétextes pour le garder, et ces retards n'annonçaient rien de favorable. La mine avantageuse de ce jeune homme toucha une des femmes du harem, qui lui fournit les moyens de se sauver avec ses amis, et il alla retrouver son père. Après s'être embrassés, ils se mirent en route; le long du rivage, ils virent deux scorpions qui se battaient, ce qui parut à Marius un mauvais présage. Aussi se pressèrent-ils de monter sur un bateau pêcheur pour passer dans l'île de Cercina, qui est à peu de distance du continent; ils avaient à peine levé l'ancre, qu'ils virent des cavaliers arriver à l'endroit même qu'ils venaient de quitter[1]. »

Durant ces vicissitudes, les affaires changeaient en Italie. L'éloignement de Sylla, l'incapacité d'Octavius, avaient encouragé Cinna à reprendre les projets de Sulpicius[2]. Les nouveaux citoyens accoururent autour de lui, et les riches du parti allèrent jusqu'à lui offrir trois cents talents[3]. Qu'il leur ait donné ou vendu son appui, peu importe; en échange de cette protection, ils devaient lui livrer les comices : c'était le prix réel du marché. Appuyé de plusieurs tribuns, il proposa en effet de les répartir parmi les trente-cinq tribus, et, dans la pensée que Marius, lui devant son retour dans Rome, lui serait un instrument utile, il demanda le rappel des bannis. Le jour du vote, la majorité des tribuns repoussa les lois, et un combat sanglant s'engagea sur le Forum entre les anciens et les nouveaux citoyens, commandés, les premiers par Octavius, les seconds par Cinna. Celui-ci, chassé de la place, essaya de soulever les esclaves de la ville[4]. Déjà nous avons vu Caïus Gracchus et les amis ou les chefs des Italiens recourir à cette ressource, comme pour nous donner le droit d'associer ensemble toutes ces misères. Mais Italiens, esclaves, prolétaires, tous ces hommes ne formaient qu'une troupe sans ordre ni disci-

[1] Plutarque, *Mar.*, 35-40.
[2] Cicéron, *de Div.*, I, 2; *de Nat. deor.*, II, 5; *Philipp.*, XIV, 8.
[3] Appien, *Bell. civ.*, I, 64 : τριακόσια δωροδοκῆσαι τάλαντα.
[4] *Id.*, *ibid.*, I, 65.

pline. Les anciens citoyens restèrent aisément maîtres de Rome, et le sénat, traitant un consul comme le premier des Gracques avait traité un tribun, déclara par décret Cinna déchu de sa charge et le fit remplacer par le flamine de Jupiter, Corn. Merula; s'il en faut croire Appien, il le priva même de son titre de citoyen[1]. Cette fois, dix mille hommes avaient péri. Voilà bien des illégalités et bien du sang, mais durant plus d'un demi-siècle Rome ne verra pas autre chose.

La guerre Sociale n'était pas encore terminée, quoique depuis les succès de Sylla les hostilités eussent été sans importance. Les Samnites, les Lucaniens, n'avaient pas fait soumission; plusieurs villes de la Campanie résistaient, et Appius Claudius bloquait Nole, qui avait une garnison samnite. Cinna se présenta aux Italiens comme une victime de son dévouement pour leur cause et en reçut quelques secours en hommes et en argent[2], puis il entraîna les troupes du blocus de Nole, en accusant le sénat d'avoir violé dans sa personne les droits du consulat et ceux des citoyens qui l'avaient élu[4]. Des levées nombreuses faites chez tous les peuples d'Italie[5] accrurent son armée, et la guerre Sociale parut recommencer. Quand Marius apprit ces nouvelles, il partit en toute hâte et vint débarquer à Télamon, en Étrurie, avec environ mille cavaliers ou fantassins maures et numides, auxquels se joignirent six mille esclaves, qu'il attira sous ses drapeaux par la promesse de la liberté.



Monnaie de Cinna[3].

[1] Cicéron plaidera bientôt qu'il n'est pas permis de retirer le *jus civitatis*; mais, en un temps où la loi était sans cesse violée, il se peut que le sénat ait rendu ce décret contre Cinna. Cependant je ne le crois pas. Les Pères n'avaient pas même le droit de destituer un magistrat. Dans l'affaire de Catilina, ils décidèrent que Lentulus abdiquerait la préture, *ut P. Lentulus, quum se prætura abdicasset, tum in custodiam traderetur.* Mais Cicéron eut grand soin d'expliquer au peuple que Lentulus, avant d'être mené en prison, avait renoncé à sa charge, *magistratu se abdicavit* (*III*e *Catil.*, 6). César aussi fut suspendu de ses fonctions et non destitué. (Suét., *Cæs.*, 16.)

[2] Appien, *Bell. civ.*, I, 65 : χρήματα συλλέγων.

[3] Tête de Janus; au revers, une proue de navire; la marque du denier, X, et la légende CINA, ROMA.

[4] Voyez, dans Appien (*ibid.*), son discours et ses basses flatteries à la soldatesque.

[5] Velleius Paterculus (II, 20) porte, avec son exagération habituelle, ces levées à trente légions; Appien dit seulement : χρήματά τε καὶ στρατιὰν συνετέλουν (I, 66).

Sertorius conseillait à Cinna de ne pas s'associer à cet ambitieux et vindicatif vieillard. Cependant il se montrait si humble, que Cinna crut à son désintéressement, et lui donna le titre de proconsul avec les faisceaux. Couvert d'une mauvaise toge, la barbe longue, les yeux fixés à terre, il semblait encore sous le poids de la proscription. Mais dès qu'il se vit au milieu des soldats, il anima tout de son activité. Quatre armées, sous Marius, Cinna, Sertorius et Carbon, marchèrent sur Rome; les convois furent coupés, Ostie prise, les arrivages par le Tibre interceptés, et la ville menacée de la famine. Octavius et Merula y faisaient d'inutiles préparatifs de défense, élargissant le fossé, fermant les brèches, couvrant la muraille de machines, mais refusant, comme on les en pressait, d'armer les esclaves, pour ne pas faire, disaient-ils, ce qu'ils reprochaient à leurs adversaires.

Le sénat avait encore en Italie deux armées et deux généraux : Metellus Pius, qui faisait tête aux Samnites dans le Sud, et, au Nord, Cn. Pompeius, qui, pour tenir les alliés en respect, avait depuis son consulat conservé ses troupes. Sylla lui avait envoyé un successeur, le consul Pompeius Rufus, que les soldats massacrèrent, peut-être à l'instigation de l'autre Pompeius, qu'on appelait Strabon, ou le Louche, et qui justifiait son surnom par sa conduite[2]. Lorsque la guerre civile éclata, l'habile homme se trouva fort embarrassé : si ses antécédents et ses affections le portaient vers le sénat, il craignait qu'après la victoire les syllaniens ne voulussent lui demander compte de la mort du consul; et puis, dans ces temps troublés, où nul n'était sûr du lendemain, il se disait que le meilleur était d'avoir une armée à soi et de ne pas risquer de la perdre, en l'engageant à fond dans une action décisive. Aussi s'approchait-il lentement de Rome, en vue de la porte Colline, lorsque Cinna et Sertorius l'attaquèrent[3]; on se battit jusqu'à la nuit sans résultat; peu de temps après il périt frappé du tonnerre (87). Quant à Metellus, le sénat l'avait rappelé en lui ordonnant de traiter à tout prix avec les Samnites. Ceux-ci exigeaient le droit de cité pour eux-mêmes et pour leurs alliés, la restitution du


Pompeius Rufus[1].

[1] Q. POM. RVFI RVFVS COS. Tête nue de Pompeius Rufus.

[2] Appien, *Bell. civ.*, I, 63; Val. Maxime, IX, IX, 2. Velleius Paterculus (II, 21) trace de ce personnage un portrait fidèle.... *Ita se dubium mediumque partibus præstitit ut.... huc atque illuc unde spes major potentiæ adfulsisset se exercitumque deflecteret.*

[3] Orose, V, 19; Zonare, X, 1. L'*Epitome* LXXIX de Tite Live place cette affaire plus tard, et sur le Janicule; ce fut peut-être un second combat.

butin fait sur eux, la remise de leurs prisonniers, l'extradition de leurs déserteurs. Metellus refusa; Marius leur fit dire qu'il leur accordait tout, et ils passèrent de son côté. Cependant Metellus put rentrer dans Rome avec ses troupes; mais un tribun des soldats livra aux marianistes une porte du Janicule. La désertion se mit dans l'armée sénatoriale, découragée par les lenteurs d'Octavius, qui voulait conduire une guerre civile sans s'écarter des prescriptions légales, et décimée par une maladie contagieuse qui enleva près de vingt mille soldats. Les esclaves aussi fuyaient par bandes nombreuses au camp



Embouchure du Tibre[1].

de Marius[2]. Metellus, jugeant la partie perdue, gagna l'Afrique, et le sénat se décida à traiter. Il reconnut Cinna pour consul, à la condition qu'il n'y aurait pas de sang versé[3]. Cinna refusa de donner un serment, ajoutant toutefois que pour lui il ne causerait sciemment la mort de personne; il avertit même Octavius de s'éloigner. Mais les députés avaient vu à côté de lui Marius silencieux et leur jetant des regards farouches : ils retournèrent avec terreur dans la ville.

[1] *Énéide*, trad. d'Ann. Caro, t. II, pl. 5.
[2] Tite Live, *Epit.*, LXXX; Appien, *Bell. civ.*, I, 69.
[3] Appien, *ibid.* Les fragments des *Annales* de Granius Licinianus récemment découverts ajoutent quelques détails, mais sans importance, à ce que nous savions déjà de ces événements.

Cinna et Marius se présentèrent bientôt aux portes. « Une loi m'a chassé, dit Marius, une loi seule peut me permettre de rentrer. » On se hâta de réunir une assemblée; mais deux ou trois tribus avaient à peine voté que, jetant le masque, il entra entouré des esclaves qu'il avait affranchis. Aussitôt les massacres commencèrent. Octavius fut tué sur sa chaise curule, et l'on planta sa tête sur la tribune aux harangues[1]. P. Crassus, le père du triumvir, un de ses fils, L. César, qui s'était distingué dans la guerre Sociale, son frère Caïus, Atilius Serranus, P. Lentulus, C. Numitorius, M. Bæbius, les plus grands personnages, périrent. Les assassins avaient ordre de tuer tous ceux auxquels Marius ne rendait pas le salut. Un ancien préteur, Ancharius, se présenta devant lui, au moment où il sacrifiait dans le Capitole : il fut égorgé dans le temple même. Pour quelques-uns, on parodia la justice : Merula, le consul substitué, et Catulus, le vainqueur des Cimbres, furent cités devant un tribunal. Ils n'attendirent pas le jugement : l'un fit allumer un brasier et périt suffoqué; l'autre s'ouvrit les veines dans le temple de Jupiter, « sous les yeux mêmes du dieu dont » il était le pontife. A côté du cadavre de Merula, on trouva une tablette portant qu'avant de se donner la mort il avait eu soin de déposer ses insignes de flamine diale, suivant les prescriptions du rituel. Les amis de Catulus avaient imploré pour lui Marius et n'avaient obtenu d'autre réponse que ces mots : « Il faut qu'il meure. »

Le grand orateur Marcus Antonius s'était caché dans la maison d'un paysan. Celui-ci envoyant chercher à la taverne voisine plus de vin que d'habitude, le tavernier s'en étonna, fit parler l'esclave et courut révéler la retraite du proscrit; Marius voulait aller tuer son ennemi de sa main : on le retint; un tribun et quelques soldats furent chargés de l'exécution. Arrivés à la cabane, les soldats entrent, mais Antonius, avec sa parole éloquente, les arrête, les séduit, et les épées s'abaissent; le tribun, resté en bas, est obligé de monter pour détruire le charme en frappant lui-même[2]. On dit que Marius, quand on lui apporta cette tête, la prit dans ses mains et insulta encore ces tristes restes[3]. Cornutus fut sauvé par ses esclaves. Devant sa maison, ils préparèrent un bûcher où ils placèrent un cadavre ramassé le long du chemin. Du

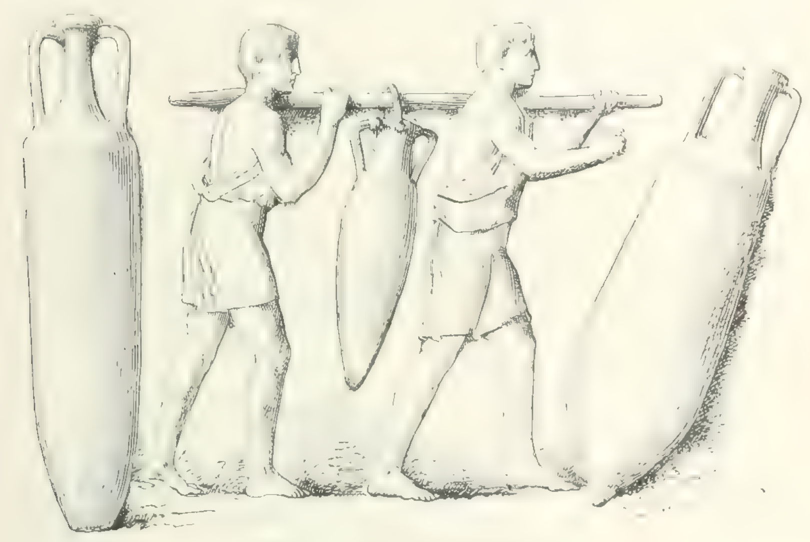
[1] Plutarque rapporte (*Mar.*, 42) qu'on trouva sur son corps une amulette chaldéenne. On verra que Sylla en portait aussi. Ces sceptiques étaient très-superstitieux.

[2] Appien, *Bell. civ.*, I, 73.

[3] Val. Maxime, IV, 2. .... *inter epulas per summam animi ac verborum insolentiam aliquandiu tenuit.* Cet Antoine fut l'aïeul du triumvir. Il est un des interlocuteurs du traité de Cicéron *de Oratore*.

plus loin qu'ils virent arriver les sicaires, ils y mirent le feu, et comme cendres de paysan et cendres de sénateur se ressemblent, les assassins crurent leur besogne faite et ne cherchèrent pas davantage.

Pendant cinq jours et cinq nuits, on tua sans relâche, jusque dans les lieux les plus sacrés et sur les autels mêmes des dieux. De Rome, la proscription s'étendit sur l'Italie entière; on tuait dans les villes, sur les chemins, et comme défense était faite, sous peine de mort, d'ensevelir les cadavres, ils restaient aux places où ils étaient tombés, jusqu'à ce que les chiens et les oiseaux de proie les eussent dévorés. Les sénateurs avaient seulement ce privilége que leur tête, séparée du



Enseigne de marchand de vins[1].

tronc, était plantée sur la tribune aux harangues. Aux meurtres, les esclaves déchaînés joignaient le pillage, le viol, toutes les turpitudes. Cinna et Sertorius se lassèrent les premiers de cette boucherie. Une nuit ils enveloppèrent avec des troupes gauloises quatre mille des satellites de Marius, et les tuèrent jusqu'au dernier[2].

On n'avait pu frapper Sylla à la tête de son armée victorieuse; sa femme même, Metella, avait échappé avec ses enfants. Marius le déclara ennemi public, confisqua ses biens et abrogea ses lois[3]. Qu'il

[1] A Pompéi (d'après une peinture).

[2] Probablement après la mort de Marius; cependant Appien (*Bell. civ.*, I, 74) met cette exécution avant son septième consulat.

[3] Appien, *Bell. civ.*, I, 71; Plutarq., *Mar.*, 43; Tite Live, *Epit.*, LXXX; Vell. Paterc., II, 22.

fallait que Rome eût encore de force ou ses adversaires de faiblesse, pour qu'elle donnât impunément au monde cet étrange spectacle d'une armée et d'un chef proscrits au moment où ils combattaient les ennemis de leur pays! Assurément aussi l'homme qui, dans une telle situation, ajournait sa vengeance personnelle jusqu'à ce qu'il eût satisfait à la vengeance publique contre l'étranger, n'était pas un homme ordinaire. Marius le savait, et, quoiqu'il eût pris avec Cinna, sans élection, le 1er janvier 86, possession du consulat, il s'effrayait d'avoir bientôt à le combattre. La nuit il croyait entendre une voix menaçante lui dire : « Le gîte du lion, même absent, est terrible[1] ! » On voudrait croire qu'une autre lui criait, comme il arriva en des jours encore plus sombres à un maniaque féroce qui pensait aussi que la mort simplifie tout : « Le sang de tes victimes t'étouffe ! » Pour échapper à ses craintes, il se plongea dans des débauches qui hâtèrent sa fin. Pison racontait que, se promenant un soir avec lui et quelques amis, Marius leur parla longtemps de sa vie passée, des faveurs et des disgrâces qu'il avait reçues de la Fortune, ajoutant qu'il n'était pas d'un homme sage de se fier davantage à son inconstance. En disant ces mots, il les embrassa, leur dit adieu, et rentra chez lui pour se mettre au lit, d'où il ne se releva plus. Poursuivi jusqu'à ses derniers moments par des rêves de gloire militaire et des images de bataille, il faisait, dans son délire, tous les gestes d'un homme qui combat : il se levait sur son séant, commandait la charge, poussait des cris de victoire. Le septième jour il expira, dans sa soixante-dixième année et dans son septième consulat (13 janvier 86).

Il eut des funérailles dignes de lui. Fimbria traîna à son bûcher le grand pontife Mucius Scævola, coupable d'avoir voulu interposer sa médiation entre les deux partis, et il l'égorgea comme ces victimes humaines qu'anciennement on immolait sur le tombeau des grands. Mucius tomba, mais non blessé à mort. Il guérissait même, quand Fimbria, l'apprenant, le cite en jugement. « Eh! de quoi donc l'accuses-tu? lui demanda-t-on. — Je l'accuse, dit-il, de n'avoir pas reçu le poignard assez avant. » Et il voulait le faire achever. Marius avait donné l'exemple de ces sacrifices humains. Sur la tombe de Varius, il avait fait couper en morceaux l'ancien censeur L. César[2].

Cet homme fit-il plus de bien que de mal à son pays ? Un autre,

[1] Détail peu probable et sans doute emprunté par Plutarque aux *Mémoires* de Sylla, à qui il convenait de montrer son ennemi mourant au milieu des terreurs qu'il lui inspirait.

[2] Cicéron, *pro Rosc.*, 12 ; Val. Maxime, IX, II, 2.

sinon lui, eût vaincu les Cimbres et sauvé l'Italie, et cet autre peut-être n'eût pas, comme lui, chargé d'ans et de gloire, jeté Rome dans la guerre civile; il n'eût pas inauguré le meurtre de classes entières de citoyens comme maxime politique et raison d'État. Sans Marius, Sylla n'eût pas été ce qu'il fut. Nous avons honoré les Gracques malgré leurs fautes; nous flétrissons l'ambition stérile de celui qui ne fut pas même un homme de parti.

Cinna, resté seul, se trouva au-dessous de son rôle. Esprit violent, mais sans consistance, il n'allait jamais jusqu'au bout dans la modéra-



Tombeau dit de Marius, près du lac de Fusaro[1].

tion ou dans la violence, de sorte qu'il irritait par son audace et se perdait par son irrésolution. Valerius Flaccus, qu'il substitua à Marius dans le consulat, ne lui apporta ni grands talents ni beaucoup de crédit. D'ailleurs, après avoir réduit toutes les dettes au quart en permettant de solder l'argent avec le cuivre, un denier avec un as, Flaccus partit pour disputer à Sylla la gloire et les profits de la guerre contre Mithridate. De sa propre autorité, Cinna se continua, sans élections, pen-

[1] D'après une gravure de la Bibliothèque nationale. Le *lago di Fusaro* (*Acherusia palus*) est un petit lac salé entre Cumes et le cap Misène, qui communique par un canal avec la mer. Les funérailles de Marius eurent lieu à Rome et non à Misène. On verra plus loin que Sylla fit détruire son tombeau et jeter ses cendres dans l'Anio.

dant les deux années suivantes, 85 et 84, dans le consulat, en se donnant Papirius Carbon pour collègue[1] : par où l'on voit que le peuple n'eut jamais moins de part au gouvernement que sous « ce gouvernement populaire ». Un calme apparent régnait, les meurtres avaient cessé, bien que chaque jour la crainte chassât de l'Italie vers le camp de Sylla ce qui restait encore d'anciens nobles. Les nouveaux quirites, répartis dans les trente-cinq tribus en vertu de la loi de Sulpicius, qu'un sénatus-consulte confirma (84), réduisaient au silence les tribuns, le sénat, les anciens citoyens, et livraient la république, à Cinna qui, consul quatre années de suite, exerça une véritable royauté, mais ne sut rien faire, pas même préparer la défense contre Sylla, en fortifiant les ports et les rendant inabordables pour sa flotte. Comme son patron Marius, Cinna était de cette race d'ambitieux qui veulent le pouvoir et sont incapables d'en user. On voit avec quelle facilité ce parti, formé de toutes les classes inférieures de l'État, acceptera un maître, même indigne.

Il s'était pourtant trouvé, au milieu de ces égoïstes, un homme qui avait songé un moment à l'intérêt public. Depuis Drusus[2], les altérations monétaires avaient paru une ressource si commode, qu'on s'en était beaucoup servi, de sorte que « dans ce temps-là, dit Cicéron, personne ne savait au juste ce qu'il possédait[3]. » En 84, le préteur Marius Gratidianus supprima le cours forcé des deniers fourrés et les fit échanger, aux caisses publiques, contre des pièces de bon aloi[4]. Le mal était si grand, que le préteur parut un bienfaiteur du peuple, qu'on lui éleva des statues et qu'on lui rendit des honneurs presque divins, en brûlant devant ses images des cierges et de l'encens. Ces hommes qui récompensent de tant d'hommages pour une simple mesure d'édilité, que ne donneront-ils pas à ceux qui leur assureront la paix et la sécurité? Par la chronologie nous sommes loin encore de l'empire; par les mœurs nouvelles nous en sommes bien près.

[1] *A seipsis consules per biennium creati* (Tite Live, *Epit.*, LXXXIII). Durant son consulat, Papirius Carbon fit élever, en vertu d'un sénatus-consulte, une statue équestre à Marius

[2] Voy. p. 513, n. 3.

[3] Ces pièces fourrées n'étaient point de la fausse monnaie officielle, pas plus que ne le sont nos billets de banque, qui n'ont aucune valeur intrinsèque, et elles étaient reçues comme les autres dans les caisses publiques. Mais, rien ne les distinguant des deniers de métal fin, elles prêtaient aux falsifications et laissaient les citoyens dans le doute sur ce qu'ils possédaient. Aussi, lorsque, dans les moments de crise, l'État les multiplia, l'inquiétude fut partout. *Jactabatur illis temporibus nummus sic, ut nemo posset scire quid haberet* (Cic., *de Off.*, III, 20, 80). Cf. de Witte, *Revue numism.*, 1868, p. 181, et Lenormant, *Hist. de la monn.*, I, p. 231.

[4] Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 9, et XXXIV, 6.

Un fait raconté par Tite Live terminera dignement ce chapitre funèbre[1]. « Dans cette guerre, dit-il, deux frères servaient, l'un dans l'armée de Pompée, l'autre dans celle de Cinna. Sans se reconnaître, ils en vinrent aux mains en combat singulier, et l'un des deux tomba. Quand le vainqueur dépouilla le vaincu de ses armes, il éclata en sanglots à la vue des traits de son frère ; il lui dressa un bûcher, se tua sur son corps, et les mêmes flammes les consumèrent. » L'Italie avait aussi, durant deux années, apporté sur d'innombrables bûchers des amis et des frères.

[1] *Epit.*, LXXIX.
[2] Peinture de Pompéi. (Zahn, t. III, pl. 94.)



La Victoire[2].

CHAPITRE XLIV

MISÉRABLE ÉTAT DES PROVINCES.

I. — UN GOUVERNEUR DE PROVINCE.

Depuis quarante années, le monde romain avait été ébranlé par les revendications répétées des pauvres de Rome, des Italiens et des esclaves ; il va l'être encore par celles des provinciaux. Comme un océan que fouette la tempête, les vagues menaçantes se succédaient, l'une poussant l'autre, et la dernière toujours plus redoutable. Les Gracques n'avaient attaqué que les priviléges des grands ; les Italiens, ceux de Rome ; Mithridate allait mettre en question son empire même, parce qu'il trouva les sujets à bout de patience.

Nous avons montré ailleurs l'organisation des provinces et dit quel était le droit ; voyons le fait.

Appien, rappelant le traité favorable accordé par Gracchus aux Celtibériens, ajoute : « Mais, quand le sénat accorde des priviléges à quelque peuple, il y met toujours cette condition, que ces priviléges n'auront de force qu'autant qu'il plaira au peuple romain[1]. » En d'autres termes, malgré les distinctions que nous avons établies, les provinciaux étaient soumis à l'autorité absolue de Rome et à l'omnipotence du proconsul, son représentant[2] ; de sorte que leur condition dépendait bien moins des lois que du caractère de l'homme qui venait chez eux exercer le droit du glaive. Était-il intelligent, honnête et bon, la province prospérait ; dur, avide, elle gémissait sous la plus révoltante oppression.

« Les villes, écrit Cicéron à son frère, gouverneur de la province d'Asie, ne contractent plus de dettes. Plusieurs se sont vues par vos

[1] Δίδωσι δ' ἡ βουλὴ τὰς τοιάσδε δωρεάς, ἀεὶ προστιθεῖσα, κυρίας ἔσεσθαι μέχρι ἂν αὐτῇ καὶ τῷ δήμῳ δοκῇ (Appien, *Iber.*, 44).

[2] *Prætor improbus cui nemo intercedere possit* (Cic., *II in Verr.*, II, 12). La condition des provinciaux était exprimée par ces mots : *in arbitratu, dicione, potestate, amicitiave populi Romani* (*Lex Repet.*, V, 1).

soins soulagées de l'énorme fardeau des anciennes ; nombre de cités presque désertes vous doivent leur renaissance. Plus de séditions, plus de discordes populaires. L'administration revient aux mains de la classe éclairée[1]. La Mysie est purgée de brigands; par toute la province, les meurtres sont réprimés et la paix est affermie ; la sécurité est ramenée sur les chemins et dans les campagnes, et qui plus est dans les villes et dans les temples, où le vol et le pillage s'exerçaient avec plus d'audace encore et de succès. Les charges et les tributs sont plus équitablement répartis. Votre personne est toujours accessible. Le pauvre et le faible sont admis à votre tribunal et dans votre demeure. Rien enfin dans vos actes n'est dur ni blessant. Pendant trois années vous avez gouverné l'Asie sans qu'aucune des nombreuses tentations qu'offre cette province, ni les tableaux, ni les meubles précieux, ni les rares étoffes, ni l'attrait de la beauté, ni l'appât des richesses, vous aient fait un seul instant oublier la sévérité de vos principes. » Dans ces éloges, qui n'étaient que des conseils déguisés, Cicéron traçait le portrait d'un gouverneur tel que la république en a bien peu connu ; ailleurs il a montré ce qu'étaient la plupart des maîtres du monde, en immortalisant l'infamie d'un d'entre eux.


Monnaie d'Halicarnasse[2].

Le préteur Dolabella, partant pour la Cilicie, sa province, emmena avec lui comme lieutenant C. Licinius[3]. A Sicyone, en Achaïe, Licinius demande de l'argent au premier magistrat de la ville, et, sur son refus, il l'enferme dans une chambre, où il fait allumer un grand feu de bois vert et humide ; puis il se dédommage en enlevant dans toute la province les plus belles statues et les meilleurs tableaux. A Athènes, il pille,


Monnaie de Ténédos[4].

[1] *Ut civitates optimatium consiliis administrarentur* (*ad Quint.*, I, I, 8).

[2] ΑΛΙΚΑ(ρνασσέων) ῾ΗΡΟΔΟΤΟΣ. Buste que l'on croit *authentique* d'Hérodote sur un bronze d'Hadrien frappé à Halicarnasse.

[3] On ne connait pas le nom de famille de Verres, nous ignorons aussi le *gentilitium* de Marius, de Servilius et de Mummius. Il se peut que ces parvenus n'en eussent pas.

[4] Têtes de Jupiter et de Junon, réunies comme les deux faces de Janus. Au revers, ΤΕΝΕΔΙΩΝ. Hache à deux tranchants (bipenne), grappe de raisin, chouette et monogramme dans une couronne de laurier. Tétradrachme de Ténédos.

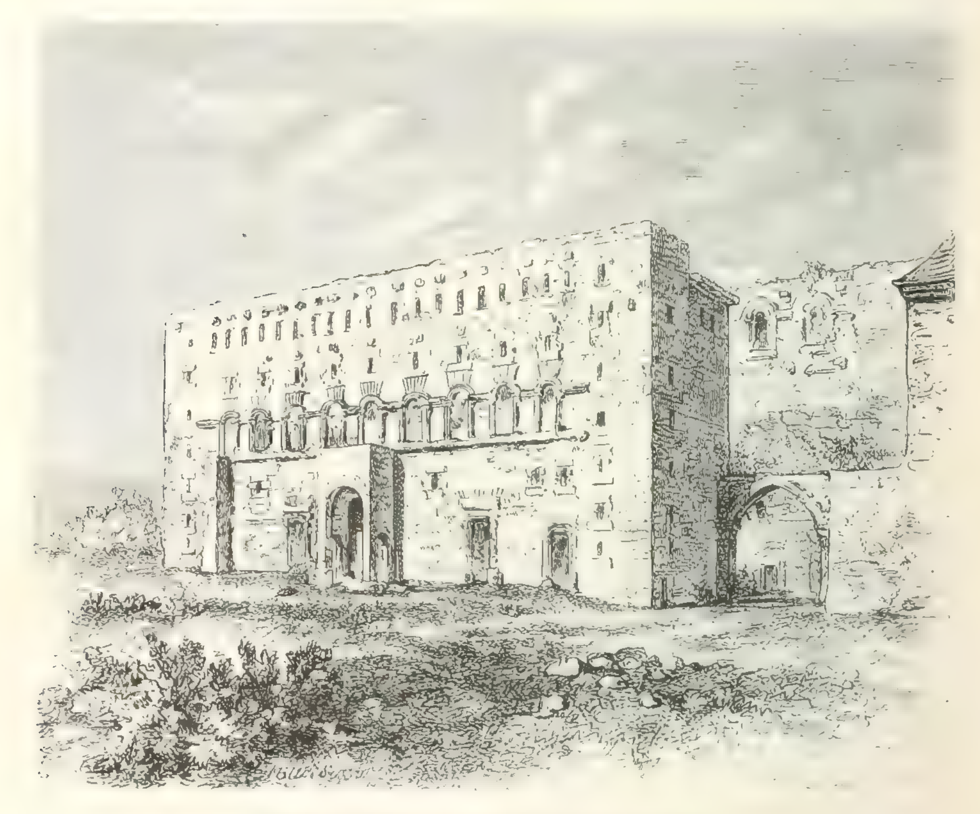
de compte à demi avec son préteur, le Parthénon, et, à Délos, le temple d'Apollon; à Chios, à Érythrée, à Halicarnasse, à Ténédos, à Aspende de Pamphylie, tout le long de sa route, mêmes rapines. Samos avait un temple vénéré de l'Asie entière; il pille et le temple et la ville. Les Samiens se plaignent au gouverneur d'Asie;



Temple de Perga[1].



Monnaie de Lampsaque[2].



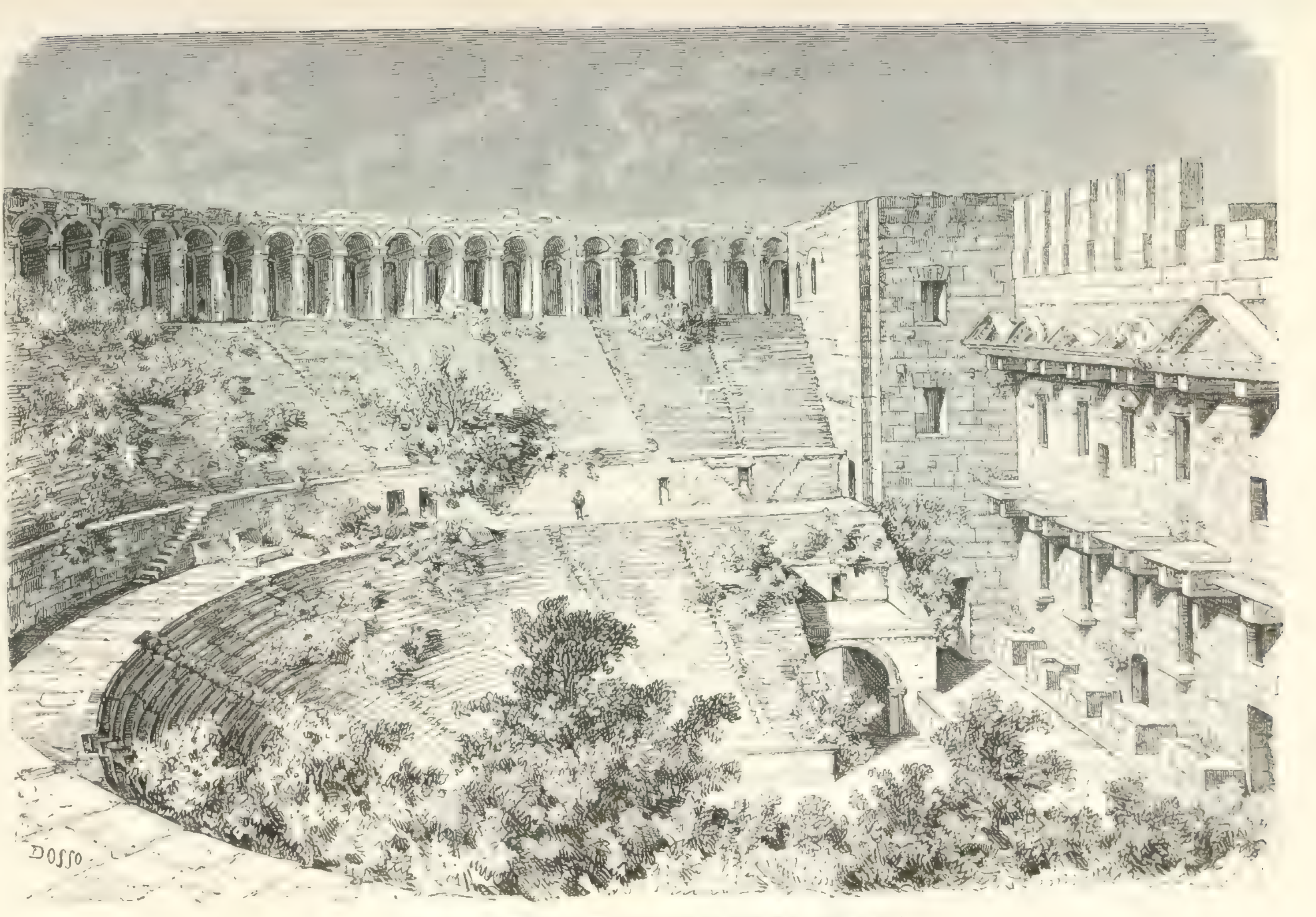
Aspende de Pampylhie (vue extérieure du théâtre)[3].

on leur répond que c'est à Rome qu'ils doivent porter leurs griefs. Perga avait une statue de Diane toute couverte d'or, il l'arrache; Milet

[1] ΔΗΜΑΡΧΕΞ. ΥΠΑΤΟΣ. Temple de Diane de Perga avec son simulacre. Revers d'une monnaie d'argent de Trajan.

[2] Tête de Pan. Au revers, Hippocampe, ou, selon MM. L. Müller et de Chanot (*Gazette archéol*, 1875, p. 115), Pégase. Statère d'or de Lampsaque.

[3] Texier, *Descript. de l'Asie Mineure*, t. III, pl. 232 *bis*. La vue intérieure de ce théâtre, p. 601, est prise dans le même ouvrage, pl. 232.



Aspende de Pamphylie; vue intérieure du théâtre (p. 600, n. 5).

le fait escorter par un de ses plus beaux navires, l'un des dix qu'elle devait à la république : il le garde et le vend. A Lampsaque, il veut ravir la fille du premier citoyen de la ville; son père, son frère, osent la défendre; dans la lutte un licteur est tué. Licinius se saisit de ce prétexte, les accuse d'attentat à sa vie, les cite tous deux devant le gouverneur, intervient au procès à la fois comme témoin et comme juge, et le père et le fils ont la tête tranchée sur la place publique de Laodicée. Cependant il n'avait encore aucune charge publique; que fut-ce quand Dolabella l'eut pris pour proquesteur! La Milyade, la Pamphylie, la Lycie, la Pisidie, furent accablées de réquisitions de blé, de cuirs, de sacs, d'habits de matelots : il est vrai qu'il y avait des dispenses pour tous ceux qui les pouvaient payer. Dolabella lui-même accusa son proquesteur d'avoir réalisé un bénéfice de 2 567 000 sesterces, qui le mit en état d'acheter la préture.

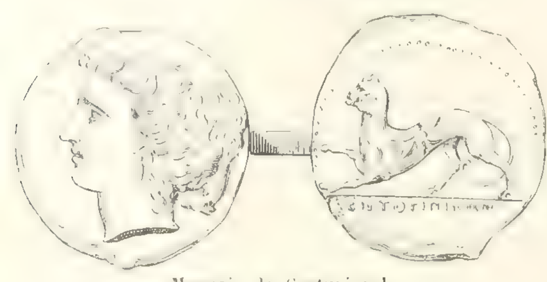
Investi, en 76, de la préture urbaine, Licinius vendit pendant une année la justice à Rome, et, au sortir de charge, obtint le gouvernement de la Sicile, la province la plus voisine et d'ordinaire la plus doucement traitée, parce qu'elle était remplie de citoyens. Bien des calamités avaient fondu sur l'île enchanteresse : les guerres Puniques, les guerres Serviles, les publicains. Mais la nature réparait tout par sa généreuse fécondité. Les mille ruisseaux descendus des montagnes de l'intérieur donnaient, sous ce soleil presque africain, une activité puissante à la végétation, et la grande déesse de l'île, Cérès, récompensait les habitants du culte fervent qu'ils lui rendaient par d'abondantes moissons. Des navires abordaient incessamment à Syracuse, à Messine, à Lilybée; Agrigente, sortie de ses ruines où elle retombera encore, était redevenue florissante, et de nombreuses troupes de pèlerins se dirigeaient toujours sur le temple de Vénus Érycine[2]. Licinius s'abattit sur cette riche proie. Avant même de débarquer, il cite un habitant d'Halæsa pour une succession, et celui-ci ne se tire de ses mains qu'au prix de 1 100 000 sesterces, de ses plus beaux chevaux, de tout ce qu'il avait d'argenterie et de tapis précieux. D'autres affaires semblables lui rapportèrent jusqu'à 40 millions de sesterces. Il vendait tout, la justice, les charges; se jouant des lois, de ses propres édits, de la religion, de la vie, de la fortune,


Monnaie d'Halæsa[1].

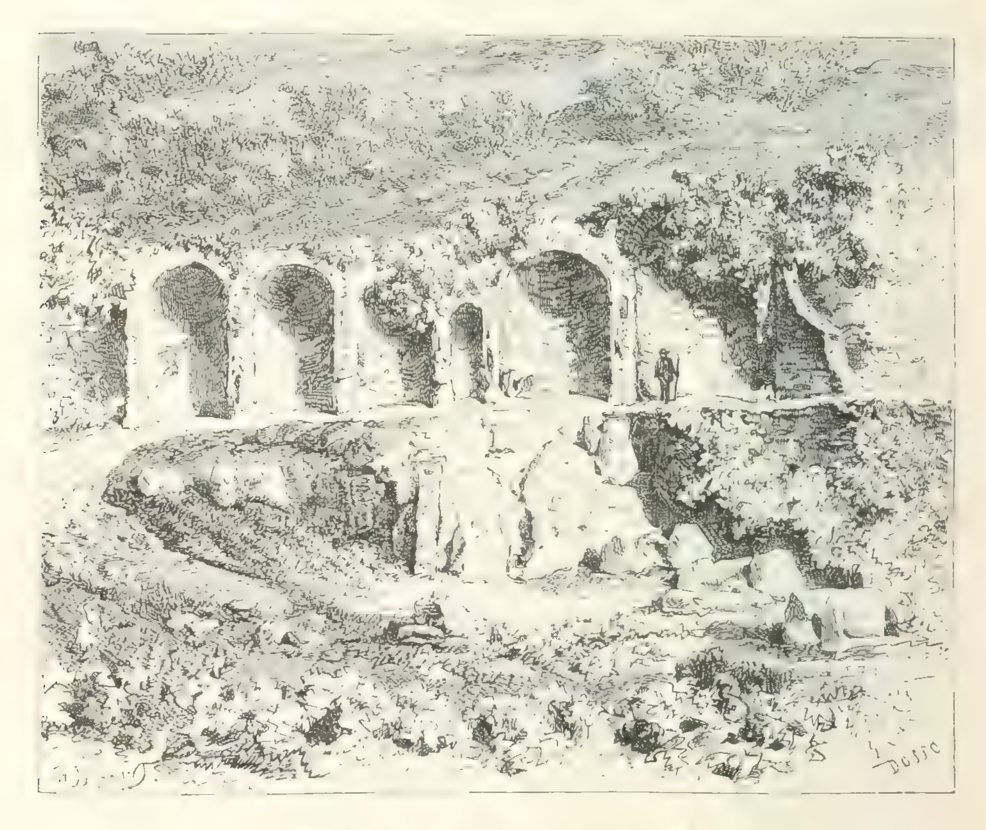
[1] ΑΛΑΙΣΑΣ ΑΡΧ. Soldat debout. Revers d'une monnaie de bronze d'Halæsa.

[2] La vue du mont Éryx et des restes du temple de Vénus Érycine (p. 605) est tirée de l'*Énéide* de la duchesse de Devonshire.

et surtout de la résignation des provinciaux. Pendant trois ans, pas un sénateur des soixante-cinq villes de la Sicile ne fut élu gratuitement. Une fois, pour un mince profit, il retrancha un mois et demi de l'année, déclarant que le jour des ides de janvier était le jour des calendes de mars. Un juge de Centuripæ avait prononcé contrairement à ses



Monnaie de Centuripæ[1].



Restes de bains antiques, près de Centuripæ[2].

désirs; il cassa son jugement, lui défendit de siéger au sénat de sa ville, de paraître dans les lieux publics, et déclara qu'il ne lui

[1] Tête de Cérès ou de Proserpine; derrière, un poisson. Au revers, ΚΕΝΤΟΡΙΠΙΝΩΝ, sous une panthère. Monnaie de bronze de Centuripæ.

[2] D'après une gravure de la Bibliothèque nationale. Centuripæ, devenue très-riche (Cic., *II in Verr.*, V, 32), souffrit beaucoup des exactions de Verrès et plus encore de celles de Sextus



Le mont Eryx et les restes du temple de Vénus Érycine (p. 605).

donnerait action pour aucune affaire, qu'il ne l'autoriserait pas à poursuivre pour injure quiconque l'aurait frappé. Les habitants d'Agyrium, trop lourdement imposés, osèrent réclamer; leurs députés manquèrent périr sous les verges, et la ville paya au préteur 400 000 boisseaux de blé et 60 000 sesterces. A Ætna, ses agents arrachèrent aux laboureurs, en outre de la dîme, 300 000 boisseaux; à Leontini, à Herbita, 400 000[1]. Comme Darius ou Xerxès, il donnait des villes à ses amis : Lipari à un compagnon de table, Ségeste à la comédienne Tertia, Herbita à Pippa, le scandale de Syracuse. Aussi ses exactions dépeuplèrent les campagnes. A son arrivée, il se trouvait sur le territoire de Leontini quatre-vingt-trois fermes; la troisième année de sa préture, il n'y en avait plus que trente-deux; à Motyca, le nombre était tombé de cent quatre-vingt-huit à cent un; à Herbita, de deux cent cinquante-sept à cent vingt; à Agyrium, de deux cent cinquante à quatre-vingts[2]. Dans toute la province, plus de la moitié des terres labourables furent abandonnées; il semblait que la guerre et la peste, tous les fléaux réunis, avaient passé sur l'île. Et lui, couché dans sa litière sur des roses de Malte, une couronne de fleurs sur la tête, une autre au cou, il traversait, au milieu de muettes malédictions, ces campagnes désolées[3].

Pour les approvisionnements de Rome, il avait reçu du trésor 37 millions de sesterces; il garda l'argent et envoya les grains qu'il avait volés. Pour sa maison, les provinciaux devaient lui fournir des vivres, que le sénat payait[4]. Le blé valait 2 ou 3 sesterces, il en fixe le prix à 12, exige cinq fois plus qu'on ne lui en doit, puis s'en fait donner la valeur en argent[5].

Pompée. Cette ville rendit à Auguste des services qu'il récompensa par des privilèges (Cic., *II in Verr.*, II, 67, 69; III, 6, 45, 48; IV, 25); Strab., VI, p. 272; Pline, *Hist. nat.* II, 8, § 14.

[1] Pison renouvela dans la Macédoine, la Béotie, la Chersonèse et à Byzance les exactions de Verrès au sujet des blés : *Unus æstimator, unus venditor, tota in provincia, per triennium, frumenti omnis fuisti* (Cic., *in Pis.*, 35).

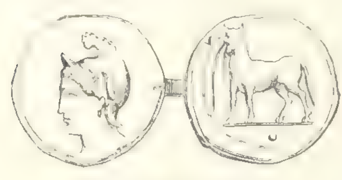
[2] Cic., *II in Verr.*, III, 51.

[3] La Sicile échappa cette fois à un impôt dont Fonteius frappa sa province, la Narbonaise. Il avait mis un droit sur les vins à l'entrée des villes et à la sortie de la province, quatre deniers par amphore à Toulouse, trois victoriats à Crodune, six deniers à la sortie (Cic., *pro Font.*, 8).

[4] On appelait cette prestation *vasarium*. Le sénat donna à Pison 18 millions de sesterces, *quasi vasarii nomine* (Cic., *in Pis.*, 35).

[5] Les Siciliens demandèrent, pour échapper aux exactions du *blé estimé*, qu'on leur permît de fournir gratuitement le blé de la maison du préteur. Cf. Cic., *II in Verr.*, III, 86 : *Frumentum.... gratis dare ... hoc ... aratoribus. .. petendum fuisse.*

Un autre fléau pour les provinces, c'est que Licinius était artiste, antiquaire, amateur de toute curiosité et de toute belle chose. Malheur à l'hôte qui le recevait : il était dévalisé. Un jour, il passe près de la ville d'Aluntium, située sur une hauteur et qui avait jusque-là échappé à ses rapines. Il arrête sa litière au pied de la montagne, se fait apporter toute l'argenterie du lieu, choisit ce qui lui plaît, l'emporte, et charge le magistrat de donner à ceux qu'il dépouille quelque menue monnaie qu'il ne lui rendit même pas[2]. Le roi de Syrie, Antiochus, traverse sa province avec de magnifiques présents qu'il destinait au Capitole, il les lui enlève; le roi se plaint, proteste, mais n'obtient pas plus justice que le dernier des provinciaux. Pendant huit mois, nombre d'orfévres travaillèrent dans le palais d'Hiéron, seulement pour rajuster et repolir les ouvrages d'or qu'il avait volés, et la douane de Syracuse constata que, par ce seul port, il avait, en quelques semaines, fait sortir de l'île des objets valant 1 200 000 sesterces. Notre préteur faisait aussi une collection d'antiques, et pas une coupe, pas un beau vase, surtout pas une statue remarquable, ne lui échappaient. Messine avait un *Amour* célèbre, de Praxitèle; Agrigente, une hydrie de



Monnaie d'Aluntium[1].



L'Amour, du Vatican[3].

[1] Tête de Vénus phrygienne. Au revers, bœuf debout. Monnaie de bronze d'Aluntium, municipe bâti sur une colline de la côte septentrionale de la Sicile; aujourd'hui San Marco (?).

[2] Cic., *II in Verr.*, III, 43; IV, 23.

[3] Musée Pio-Clementino, n° 250. Cette statue est peut-être une copie de celle que Verrès vola à Messine. Cf. Ampère, *Histoire romaine à Rome*, III, 310.



VASES DE VERRE ET DE TERRE

Musée du Louvre, Galerie Campana.

Boethus : il les prit. La Diane de Ségeste et la Cérès d'Henna étaient l'objet de la dévotion générale ; de Rome même on venait sacrifier à leurs autels. A ce titre, elles méritaient de figurer dans ses jardins ou son musée : il les enleva. Presque toutes les statues que



Diane combattant[1].

Scipion avait renvoyées de Carthage aux Siciliens leur furent ainsi une seconde fois ravies.

On était au plus fort de la guerre contre les esclaves. Les pirates couvraient la mer; il équipa une flotte; il demanda aux villes des navires, des matelots, des armes, des provisions, mais pour tout

[1] Rome, musée du Capitole, salle des Hercules, n° 52.

vendre, vivres, congés, exemptions de service; et l'on put voir des soldats romains réduits à se nourrir, au milieu de la plus fertile province, de racines de palmier. La première fois que cette flotte, vide de soldats et d'armes, sortit du port, elle fut battue, et ce gardien sévère de l'honneur du drapeau fit frapper de la hache tous les capitaines. Ses licteurs vendirent encore aux parents la grâce de tuer d'un seul coup les victimes. Un dernier fait résumera tous les autres. Un citoyen romain, Gavius, faisait le négoce à Syracuse, il le jette dans les Latomies[1]; Gavius s'en échappe, court à Messine, annonçant qu'il va à Rome accuser le préteur; mais celui-ci l'arrête, le fait battre de verges par tous ses licteurs à la fois, puis il ordonne que sur le rivage, en face de l'Italie, en face des lois et de la liberté, on dresse une croix et qu'on l'y attache. Au milieu des tortures, dans les angoisses de la mort, le malheureux ne poussait pas un gémissement, ne jetait pas un cri; seulement on l'entendait répéter : *Civis romanus sum*, et le préteur qui lui criait : « Vois de là-haut l'Italie! vois ta patrie! vois les lois et la liberté[2]! »


Cérès (d'après une monnaie de Syracuse) (p. 609).

Ce Caïus Licinius s'appelait aussi Verrès, et ce nom est celui du plus avide concussionnaire que l'histoire de l'antiquité connaisse, je le sais; mais j'ajoute, ou plutôt Cicéron dit lui-même, que les gouverneurs coupables étaient nombreux, impunis; et Verrès ne fut possible que parce que cent autres l'avaient précédé; entre eux et lui, il y avait à peine la différence du moins au plus. « Combien, s'écrie l'orateur, n'y a-t-il pas eu de magistrats prévaricateurs en Asie, combien en Afrique, combien en Espagne, combien dans la Gaule, en Sardaigne! » Plusieurs furent accusés, quelques-uns condamnés, comme Dolabella et Calidius, qui payèrent chacun une amende de 3 millions de sesterces : « Misère, disait Calidius, pour laquelle je ne comprends pas qu'on puisse honnêtement condamner un ancien préteur. » Mais le plus

[1] Voy. la gravure, p. 167.
[2] Cicéron, *II in Verr.*, V, 62.

grand nombre échappait : car le successeur d'un magistrat accusé étouffait les plaintes des provinciaux, arrêtait les témoins, priait, menaçait, et, par la crainte d'une nouvelle tyrannie, faisait garder sur l'ancienne un prudent silence[1]. « Les droits de nos alliés ! dit Cicéron,



Cérès Mammosa (Vatican)[2] (p. 609).

mais il ne leur est même pas permis de déplorer leurs malheurs[3]. » Quelquefois la province se désarmait à l'avance par ses lâches flatteries. Verrès n'eut-il pas des statues dans toutes les villes de Sicile, un

[1] Voyez dans les *Verrines* quelles entraves Metellus, homme intègre cependant, apporta aux investigations de Cicéron. A coup sûr, un homme moins actif, moins avide d'une cause qui devait avoir tant de retentissement, y eût renoncé. (*II in Verr.*, I, 10.

[2] Musée Pio-Clementino, n° 544.

[3] *II in Verr.*, II, 27.

arc de triomphe à Syracuse avec le titre de Sauveur, et des statues équestres à Rome même, érigées, disait l'inscription, par la reconnaissance des Siciliens [1] !

II. — EXACTIONS DANS LES PROVINCES, LES PUBLICAINS, L'USURE.

Verrès n'avait pas épuisé tous les genres d'exactions. Un consul, Manius Aquilius, vendit à Mithridate V la Phrygie [2]. Pour 200 talents, un autre gouverneur, Pison, reconnut aux Apolloniates le droit de ne pas payer leurs dettes, puis il laissa agir les créanciers [3]. Il vendit plus cher, 300 talents, au roi Cotys la tête d'un chef thrace, venu près de lui comme ambassadeur. Aussi faut-il vanter sa modération quand on voit qu'il ne tira que 100 talents de l'Achaïe, sous forme de dons personnels. Il est vrai qu'il se dédommageait par mille industries diverses : sous prétexte de fabriquer des boucliers et des armes, il réunit tous les troupeaux de sa province et les vendit. Dans son armée, les grades, jusqu'à celui de centurion, étaient à l'encan. Flaccus faisait payer aux villes d'Asie l'entretien d'une flotte qui n'existait pas; Fonteius mettait à son profit un impôt sur les vins de la Narbonaise [5], et Æmilius



Un centurion [4].

[1] Pison aussi se fit élever des statues dans ses provinces. Cf. Cicéron, *in Pis.*, 38. Aussi les Siciliens demandèrent-ils au sénat qu'il leur fût défendu d'élever des statues à leurs gouverneurs avant qu'ils fussent sortis de charge.

[2] Appien, *Bell. Mithr.*, 57.

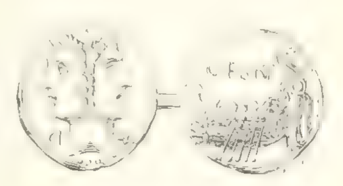
[3] Cic., *in Pis.*, 35. C'était le fils d'un autre Pison qui, pendant la guerre Sociale, avait fait des gains énormes, à Rome même, sur la fabrication des armes. (Cic., *in Pis.*, 36.)

[4] D'après un bas-relief sépulcral qui porte cette inscription : QUINTUS PUBLIUS FESTUS CENTUR. LEG. XI. Il tient son cep dans la main droite, porte des jambières et est décoré de sept *phaleræ* (plaques rondes de métaux précieux décernées par les chefs militaires). Ces décorations sont placées, trois en avant de la poitrine et deux de chaque côté. La moitié de ces dernières seulement se voit sur le dessin. Cf. Rich, *Dict. des Antiq.*, p. 137.

[5] Cf. *pro Flacco* et *pro Fonteio*. Pison imposait tout. *Singulis rebus quæcumque venirent certo portorio imposito* (*in Pis.*, 36). Voyez le résumé que fait Cicéron de l'administration de ce gou-

Scaurus, en menaçant de la guerre un prince arabe, lui arrachait 500 talents[1].

Ces exactions dataient de loin. Au temps de la guerre de Persée, on avait vu les consuls et les préteurs piller à l'envi les villes alliées, et en vendre les citoyens à l'encan : ainsi à Coronée, à Haliarte, à Thèbes, à Chalcis. La stérile Attique fut condamnée à fournir 100 000 boisseaux de blé. Abdère en donna 50 000, plus 100 000 deniers; et, comme elle osa réclamer auprès du sénat, Hostilius la livra au pillage, décapita les chefs de la cité, et vendit toute la population. Un autre préteur, Lucretius, plus coupable encore, fut accusé à Rome. « Il serait injuste, dirent ses amis, d'accueillir des plaintes contre un magistrat absent pour le service de la république; » et l'affaire fut ajournée. Cependant Lucretius était alors près d'Antium, occupé à décorer sa villa du produit de ses rapines et à détourner une rivière pour la jeter dans son parc. Il fut moins heureux une autre fois : on le condamna à une amende d'un million d'as; puis le sénat donna aux envoyés des villes quelques milliers d'as en présent, et tout fut dit[3].



Monnaie de la *gens* Fonteia[2].

Quand Cicéron prit possession de son gouvernement de Cilicie, qu'Appius venait de quitter, il ne trouva partout que populations éplorées et gémissantes : « On eût dit qu'une bête féroce, non un homme, avait passé par là. » Cependant, de cette province ruinée, abîmée à ne s'en relever jamais, il sut tirer lui-même en douze mois, *salvis legibus*, 2 200 000 sesterces[4].

Par ce que le plus honnête homme put faire sans blesser les lois, et par ce qu'il excuse, jugeons de ce que les peuples souffraient : « Il demande de l'argent au magistrat de Sicyone ; je ne lui en fais pas un

verneur : *Achaia exhausta, Thessalia vexata, laceratæ Athenæ, Dyrrachium et Apollonia exinanita, Ambracia direpta, Parthini et Bulienses illusi, Epirus excisa, Locri, Phocii, Bœotii exusti, Acarnania, Amphilochia, Perrhæbia, Athamanumque gens vendita, Macedonia condonata barbaris, Ætolia amissa, Dolopes finitimique montani oppidis atque agris exterminati* (*in Pis*., 40). Il répète ces accusations dans le *pro Domo*.

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, XIV, 5, § 1.

[2] Tête laurée de Janus imberbe. Au revers, C. FONT, galère avec des rameurs. Monnaie d'argent de la famille Fonteia.

[3] Il a été parlé (p. 235) d'autres genres d'exactions qui pesaient sur les alliés.

[4] *Ad Fam.*, V, 20. Dans cette lettre, il est question de complaisances que nous appellerions aujourd'hui d'un autre nom. Cependant Cicéron avait pris pour modèle l'intègre Mucius Scævola.

crime, d'autres en ont demandé comme lui. Le magistrat n'en donnant pas, il le punit : cela est odieux, mais cela n'est point sans exemple[1]. Vous avez affiché dans votre province que vous étiez à vendre, et ceux-là l'ont emporté sur vous qui vous ont le mieux payé : eh bien, je vous le passe; peut-être quelque autre a-t-il fait comme vous[2]. Vous avez condamné à Syracuse un homme qui était à Rome, mais je ne m'arrête pas à cela, car on peut recevoir une déclaration contre un absent : aucune loi, dans les provinces, ne s'y oppose[3]. » Ailleurs aussi il accepte sans trop se plaindre les exactions que les préteurs commettent sous prétexte du blé qui leur est dû : pratique, ajoute-t-il, fort en usage en Espagne et en Asie, que l'on peut blâmer, mais que l'on ne saurait punir. Cependant, à force d'énumérer ces crimes et d'entendre le consul Hortensius répéter qu'ils ne sont pas nouveaux, que d'autres ont agi ainsi, ont fait pis encore[4], il s'anime et trouve ces belles paroles : « Nos provinces gémissent, les peuples libres se plaignent, les rois crient contre notre avidité et nos injustices. Jusqu'aux rives lointaines de l'Océan, il n'y a pas un lieu si obscur, si caché qu'il soit, où n'aient pénétré les déréglements et l'iniquité de nos concitoyens. Ce n'est plus la force, ce ne sont plus les armes, ni les guerres des nations qui pèsent aujourd'hui sur nous, mais leur deuil, mais leurs larmes et leurs gémissements.... Qu'on dise encore que cet homme a fait comme d'autres : sans doute il ne manquera pas d'exemples; mais si les méchants s'appuient sur les méchants pour échapper à la justice, je dis qu'à la fin la république aussi trouvera sa ruine. »

Les gouverneurs volaient en grand, et, dans cette curée des provinces, ils laissaient à leurs subalternes bien des profits encore honnêtes. Celui-ci abandonnait à ses lieutenants le choix des quartiers d'hiver, dont les villes achetaient à grands frais l'exemption[5]; tel autre, à ses tribuns, le soin de veiller aux réparations des routes qu'on ne réparait pas, ou qu'on réparait mal, si l'on savait s'entendre avec les inspecteurs des travaux. Il n'y avait pas jusqu'aux affranchis, jus-

[1] *II in Verr.*, I, 17.

[2] *Ibid.*, II, 32.

[3] *Ibid.*, II, 41. Tels étaient l'incertitude des règles et l'arbitraire laissé aux gouverneurs, que leurs édits variaient, même sur cette importante question : les Grecs pourront-ils être jugés d'après leurs lois ou d'après la loi romaine ?

[4] *Fecisse alios.... fecerunt alii alia quam multa* (*II in Verr.*, III, 88).

[5] *Magnas pecunias dabant...* Cypre donnait annuellement, pour cela seul, 200 talents attiques. (Cic., *ad Att.*, V, 21.)

qu'aux esclaves du préteur, dont on n'achetât bien cher la faveur. Quand Verrès eut jeté en prison les capitaines syracusains, leurs parents accoururent pour recueillir au moins leur dernier soupir; mais Sestius le licteur était là, mettant un prix à chaque larme, tarifant chaque douleur. Pour entrer, il faut tant; pour introduire des vivres, tant. Personne ne refusait. « Mais combien donneras-tu pour que, du premier coup, j'abatte la tête de ton fils, pour qu'il ne sente pas la hache, pour que je ne le fasse pas souffrir? Combien pour ensevelir son cadavre, au lieu de le jeter aux bêtes? » On payait encore.

Et nous ne parlons pas d'insolences plus dures à supporter qu'un dommage réel. Un questeur, passant par Athènes, commande qu'on l'initie aux mystères, et, comme ces fêtes venaient de finir, il veut qu'on les recommence, contrairement à la loi religieuse qui exigeait, entre deux célébrations, l'intervalle d'une année. Autrefois, les Athéniens avaient cédé à un pareil désir. Pour initier aux grands et aux petits mystères Démétrius Poliorcète, ils avaient ingénieusement déclaré par décret public que le mois de Munychion, où l'on était alors, prendrait le nom du mois des grands mystères, puis celui des petits. Mais il s'agissait d'un successeur d'Alexandre avec qui les dieux mêmes semblaient devoir compter. On se révolta contre la prétention du Romain, qui, tout questeur qu'il était, semblait à ces héritiers du plus grand nom de la terre un petit personnage. Il s'en vengea en montrant son dédain pour « ces misérables Grecs, oisifs et bavards », et pour « la science stérile de leurs écoles ». La chose est petite, mais des hommes qui, de leur grandeur passée, n'avaient gardé qu'un immense orgueil, *nihil præter animos*[1], devaient être blessés par ce mépris hautain bien plus que par une réquisition de blé.

Après le gouverneur et ses officiers venaient les publicains; autre tyrannie plus dure que la première. Celle-ci, en général, ne frappait que les communautés; la seconde atteignait les individus, même les plus obscurs[2].

Si du moins elles se fussent l'une l'autre combattues! Mais presque toujours il y avait accord entre elles. Quand, par miracle, les publicains ne demandaient rien au delà de ce qui leur était dû, un gouver-

[1] Tite Live, XXXI, 14.

[2] Voyez l'effroyable situation de l'Asie pendant la dernière guerre contre Mithridate : Τὴν ἐπαρχίαν.... ἄρρητοι καὶ ἄπιστοι δυστυχίαι κατεῖχον, ὑπὸ τῶν τελωνῶν καὶ τῶν δανειστῶν πορθουμένην καὶ ἀνδραποδιζομένην, πιπράσκειν ἰδίᾳ μὲν υἱοὺς εὐπρεπεῖς θυγατέρας τε παρθένους, δημοσίᾳ δ' ἀναθήματα, γραφὰς, ἱεροὺς ἀνδριάντας ἀναγκαζομένων (Plut., *Lucull.*, 20).

neur cupide leur forçait la main et les associait à ses rapines, afin d'augmenter ses chances d'impunité[1]. Si le gouverneur était intègre, c'étaient les publicains, surtout depuis qu'ils étaient juges à Rome, qui menaçaient, qui entraînaient. La probité devenait un crime. En l'année 92, le stoïcien Rutilius, ancien consul, et l'un des plus vertueux citoyens de ce temps, osa prendre, contre les publicains, la défense de la province d'Asie, où il avait été légat de Mucius Scævola. Son administration et celle de son général y avaient laissé de tels souvenirs, que tous les ans on célébrait en leur honneur une fête *Mucia*, la fête de l'intégrité et de la sagesse. Les publicains, offensés de cette intervention, lui intentèrent, quand il sortit de charge, une action de péculat et furent à la fois accusateurs, témoins et juges. Malgré Mucius Scævola, malgré Crassus et Antonius, malgré tout ce qu'il y avait encore de citoyens honnêtes, il fut condamné, et retourna dans la province qu'on l'accusait d'avoir pillée. Reçu partout avec honneur, il s'arrêta à Smyrne et y acheva sa vie au milieu de travaux littéraires[2].

Cicéron, le grand ami des publicains, disait lui-même : « Si on ne leur résiste, il faudra voir périr ceux que nous devons défendre ; » et il montre cet esprit de corps allant jusqu'à former une conjuration permanente : « C'était pour eux, disait-il, une règle invariable que celui qui avait jugé un chevalier digne d'essuyer un affront, devait être jugé par tout l'ordre digne d'éprouver une disgrâce[3]. » Et ailleurs : « Pour contenter les publicains sans ruiner les alliés, il faut une vertu toute divine[4]. »

Quand les provinciaux avaient répondu aux exigences des gouverneurs, de leurs agents et des publicains, quand ils avaient payé tous les impôts, fourni toutes les corvées, satisfait à toutes les réquisitions[5],

[1] Voyez l'accord entre Verrès et les fermiers de la douane et de la dîme, dans les *Verrines* (*II in Verr.*, II, 70, 75).

[2] Val. Maxime, VI, IV, 4 ; Tite Live, *Epit.*, LXX et Vell. Paterculus, II, 13. La gravure donnée à la page 619 est empruntée à de Laborde (voy. *Voyage en Orient*, pl. 5, A).

[3] *II in Verr.*, III, 41.

[4] Cicéron, *ad Quint.*, I, 1, 11. Tite Live (XLV, 18) parle de même : « Partout où pénètre un publicain, il n'y a plus de justice ni de liberté pour personne. » En Italie même il fallut, vers l'an 60, supprimer le *portorium*, ou impôt établi à l'importation par mer des denrées qui n'étaient pas destinées à la consommation de l'importateur, *portoria venalium*. On le supprima moins à cause de l'impôt que pour mettre un terme aux exactions des publicains. (Dion Cassius, XXXVII, 51 ; Cic., *ad Att.*, II, 16.) Dans les provinces, le *portorium* était levé au profit de Rome, excepté sur le territoire des *civitates fœderatæ* ou *immunes*.

[5] L'État fournissait les chevaux et les tentes, mais les villes devaient l'hospitalité. Il leur fallait aussi fournir des moyens de transport aux lieutenants soudainement envoyés par le



Vue générale de la ville de Smyrne.

dont le prix ne leur était pas toujours remboursé, ils n'en avaient pas fini avec l'avarice romaine ; il fallait encore recevoir avec de grands et coûteux honneurs les nobles qui traversaient leurs villes; entretenir par des dons renouvelés le zèle des patrons ; prévoir de loin les élections et gagner d'avance le futur élu.

Chez les modernes, les fonctions publiques donnent un traitement ; à Rome, elles imposaient des dépenses, même de très-grandes; dans les fêtes que leur charge les obligeait à célébrer, les magistrats, par vanité et par ambition, rivalisaient entre eux à qui déploierait le plus de magnificence. Comme l'État n'y contribuait que pour une somme très-minime, cette magnificence les eût ruinés, s'ils ne l'avaient fait payer par les sujets. Ainsi l'édilité menant à la préture, puis au consulat, les édiles en charge étaient de futurs proconsuls, dont on se disputait d'avance la faveur, en leur adressant, du fond des plus loin-



Combat entre des génies et des animaux féroces[1].

taines provinces, pour les jeux qu'ils devaient au peuple, de riches ou curieux présents. A ces dons, un gouverneur désireux que l'édile, son ami, fît bien les choses, ajoutait parfois des provinciaux : Pison en envoya six cents à Clodius, qui combattirent dans l'amphithéâtre contre les lions et les panthères.

Sous prétexte de vœu fait durant la bataille, un général, de retour à Rome, construisait un temple afin d'y mettre son nom, ou donnait au peuple quelque spectacle à l'aide des « offrandes volontaires » des sujets. Le sénat eut beau limiter la dépense qui pouvait être faite en ces circonstances et rendre des décrets pour protéger les provinciaux contre les demandes de leurs anciens gouverneurs[2], l'usage subsista,

général, aux sénateurs ayant une légation libre, etc. Cf. Tite Live, XLII, 1, et Cicéron, *de Leg.*, III, 8, § 18.

[1] Développement du sujet d'un vase en forme de *tasse* sans anses dont les bas-reliefs sont ciselés dans la masse et les figures pleines de mouvement et de vie. Le travail est de l'époque romaine, mais le bronze n'est pas très-bien conservé. (Cabinet de France, n° 3144 du catalogue.)

[2] Tite Live, XL, 44.

et ces exactions s'ajoutèrent comme un impôt régulier au tribut de certaines provinces. Chaque année la province d'Asie dépensait, de ce chef seulement, 200 000 sesterces[1].

Un mal plus grand, parce qu'il était permanent et pesait sur tous, l'usure, dévorait les provinces : mal d'autant plus redoutable que les usuriers étaient des citoyens romains qui prêtaient sur gages, à ceux-ci, contre produits en nature, à ceux-là, contre obligation hypothécaire. Ne fallait-il pas aider les provinciaux à payer les impôts dus à l'État et les pots-de-vin exigés par le gouverneur et ses agents? Dans la Narbonaise, il ne se remuait pas un écu sans un citoyen romain; il ne circulait pas une pièce d'argent qui ne fût portée sur les livres des négociants italiens dont la province était remplie; toutes les affaires étaient entre leurs mains[2], et ils avaient pour l'usure une si vieille expérience, qu'il n'y a pas à s'étonner si le taux légal était de 12 pour 100, avec des droits de commission qui doublaient la somme, si l'intérêt, même quand le créancier était Brutus, montait à 48 pour 100[3]. Les Allobroges devaient à Fonteius ou à ses prête-noms, 30 millions de sesterces; nous avons vu Apollonie donner 200 talents, pour ne pas payer ses dettes. Presque toutes les villes de la Carie étaient débitrices d'un certain Cluvius de Pouzzoles; Salamine en Cypre, de Scaptius, prête-nom de Brutus[4]. Ce Scaptius, pour se faire payer, se fit donner par le gouverneur le commandement d'un corps de cavalerie, enferma le sénat de Salamine dans sa curie, et l'y tint si longtemps, que cinq sénateurs moururent de faim. Qu'était-ce, il est vrai, que le sénateur d'une ville alliée? qu'était-ce que le plus recommandable des provinciaux, même à côté du dernier et du plus misérable des citoyens? Toutes les taxes de la Cappadoce, plus de 33 talents par mois, ne suffisaient pas à payer les intérêts de l'argent que Pompée avait prêté à Ariobarzane, et Ariobarzane avait d'autres créanciers, Brutus surtout, qui le pressait impitoyablement et qui lui arracha 100 talents en un an. « Aussi, disait Cicéron[5],

[1] Cicéron, *ad Quint.*, I, 1, 9.

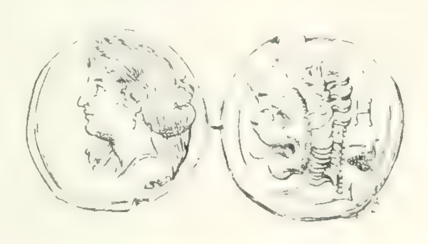
[2] Id., *pro Fonteio*, 4.

[3] Id., *ad Atticum*, VI, 1. Cicéron lui-même permit aux débiteurs d'exiger beaucoup plus, et valida les conventions les plus usuraires, quand le débiteur ne payait pas au jour fixé.

[4] Sardes devait de grosses sommes à Anneius (Cic., *ad Fam.*, XIII, 53), Nicée à Pinnius (*ibid.*, XII, 61), Parium à un autre, etc. La loi Gabinia défendit aux alliés d'emprunter à Rome, mais on obtenait avec la plus grande facilité des décrets du sénat qui dispensaient de la loi. Cf. Cic., *ad Att.*, VI, 1.

[5] *Ad Atticum*, VI, 1, 3 sq.; 2, 7; 3, 5.

il n'y a pas de roi plus pauvre ni de royaume plus misérable. » Nicomède II de Bithynie n'était pas moins obéré. Pour en tirer quelque chose, ses créanciers, tous chevaliers romains, députés du sénat, généraux, etc., le forcèrent de ravager la Paphlagonie, au risque d'attirer sur lui une guerre terrible[1]. Quelques années plus tôt, au temps de l'invasion des Cimbres, Marius lui avait demandé des troupes auxiliaires; le roi lui répondit : « La Bithynie est déserte et ruinée. Mes sujets! demandez-les aux publicains, qui les ont réduits en servitude et les ont emmenés çà et là dans vos provinces[2]. » — « Où sont, s'écrie Cicéron, les richesses des nations maintenant réduites à l'indigence? Qu'avez-vous besoin de chercher, quand vous voyez Athènes, Pergame, Cyzique, Milet, Chios, Samos, l'Asie entière, l'Achaïe, la Grèce et la Sicile, enfermées dans les villas dont se couvrent nos campagnes[3]? »


Monnaie de Cyzique[4].

Elles y étaient en effet, car, après avoir pris l'or pour leurs plaisirs et pour leur train royal, ces hommes, qui avaient déifié jusqu'au pillage, *Jupiter Prædator*, voulaient des statues pour leurs jardins, des tableaux pour leurs portiques, des livres[5], des objets rares et précieux pour leurs bibliothèques et leurs musées. Les peuples voyaient ainsi partir vers Rome et les villas du Latium leurs trophées, les monuments de leur histoire[6], les images de leurs grands hommes et de leurs dieux. Au pied des monuments de la gloire nationale, en face des statues dressées sur les places publiques pour rappeler la mémoire de quelque acte d'héroïsme, les citoyens s'animent au dévouement et au sacrifice[7]. Lorsqu'ils portaient leurs mains avides sur ces objets sacrés, les Romains énervaient les peuples autant que par les mas-

[1] Appien, *Bell. Mithr.*, 11.

[2] Diodore, XXXVI, 3.

[3] *Difficile est dictu, Quirites, quanto in odio simus apud exteras gentes, propter eorum, quos ad eas per hos annos cum imperio misimus, libidines et injurias* (Cic., *de Imperio Cn. Pompeii*, 22).

[4] Proserpine couronnée d'épis. Au revers, ΚΥΖΙ. Tête de lion et grappe de raisin. Tétradrachme de Cyzique.

[5] Paul Émile rapporta tous les livres de Persée (Plut., in *Æmil.*); Sylla, la bibliothèque d'Apellicon de Téos (id., *Sylla*, 26; Strab., XIII, 54), où se trouvaient les seuls manuscrits qui existassent des œuvres d'Aristote et de Théophraste.

[6] Paul Émile avait oublié à Dion les statues qu'Alexandre avait fait élever à ceux de ses gardes morts au passage du Granique; Metellus les prit.

[7] *Magnorum virorum imagines.... incitamenta animi* (Sén., *Epist.* 64).

sacres des champs de bataille. Dans leurs villes dépeuplées de ces morts illustres, les vaincus se trouvèrent comme des hommes privés des traditions domestiques, sans passé, sans avenir; et ceux d'entre eux qui se sentirent du talent ou de l'ambition, quittèrent ces cités languissantes pour chercher sur un plus grand théâtre les applaudissements et la fortune : l'Achéen Polybe vécut à Rome comme l'Africain Térence.

III. — IMPUISSANCE DES LOIS A PROTÉGER LES PROVINCIAUX.

Ce n'est pas que les lois manquassent pour la protection des provinciaux. La répression des exactions avait même été le motif d'une révolution judiciaire à Rome, où, dans l'origine, les sujets n'avaient de recours qu'auprès du sénat, qui souvent étouffait l'affaire. En 149, le tribun Calpurnius Pison avait provoqué l'établissement d'un tribunal permanent, investi du droit, jusque-là exercé par le peuple seul, de juger les concussionnaires[1]. Les alliés ne pouvant accuser eux-mêmes, il leur fallait trouver un citoyen qui consentît à parler pour eux. Si la cause prêtait, si le prévenu avait des ennemis, s'il se trouvait un jeune noble ayant besoin de faire du bruit pour attirer sur son nom les yeux du peuple, ils avaient bien vite un patron. Alors l'action s'engageait, et le Forum retentissait des accents indignés de l'orateur, qui n'avait point assez de colère pour les violences de l'accusé, assez de larmes pour la misère des provinciaux. Le coupable était condamné, surtout si ce jour-là sa condamnation était utile à un parti ou à un personnage puissant; mais, avant le prononcé de la sentence, cet homme qui s'était joué de la vie, de l'honneur, de la fortune des alliés, partait pour les délicieux ombrages de Tibur[2] ou de

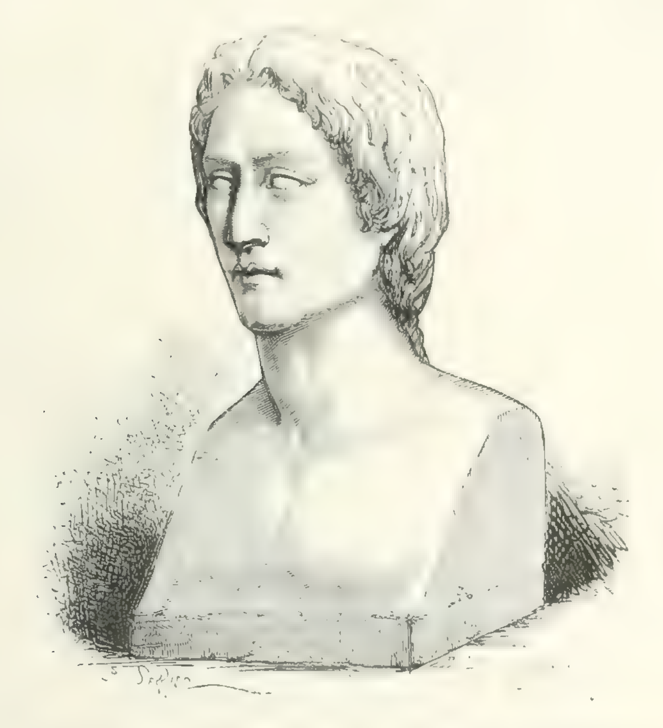
[1] Voyez page 511 et, au tome III, la loi de César *de pecuniis repetundis*, qui resta, sous l'empire, le fond de la législation en cette matière.

[2] Tibur s'élève à 8 ou 900 pieds au-dessus de la mer et à 20 milles de Rome, sur un prolongement du monte Ripoli qui va rejoindre le monte Castillo, en barrant la vallée de l'Anio. Le fleuve qui franchit cette barrière la mine, l'ébranle et y fait de temps à autre des brèches par où les eaux s'échappent. En l'année 105 de notre ère (Pline, *Epist.*, VIII, 17), une inondation emporta beaucoup de maisons et d'énormes rochers, *montes*. Une autre, en 1826, nécessita de grands travaux pour sauver la ville menacée. On creusa, dans le mont Castillo, un tunnel où l'on détourna le fleuve et à l'extrémité duquel il s'échappe par une cascade majestueuse. Les eaux distribuées dans la ville aux maisons et aux fabriques en sortent par des conduits souterrains formant de nombreuses *cascatelles* qui se précipitent dans la vallée. Celles qui sortent des énormes constructions appelées la maison de Mécène tombent d'une



Tibur. — Cascatelles de Tivoli.

Préneste, laissant aux plaignants quelques sesterces en indemnité[1]. C'était un exil, la peine la plus sévère qui pût être infligée à un citoyen romain; la justice romaine était donc satisfaite, et les députés n'avaient plus qu'à retourner vers leurs commettants, pour compter avec eux ce que coûtait à la province leur longue et inutile ambassade. Heureux quand ils ne voyaient pas quelque jour leur éloquent défenseur, ayant oublié son indignation d'emprunt, venir les gouverner avec la même avidité et en commettant les mêmes violences!



Buste d'Alexandre le Grand, de la villa de Pison[2] (p. 622 et 626).

Le second des Gracques avait fait décréter que les gouvernements seraient tirés au sort, pour empêcher les consuls en charge de se

hauteur de plus de 45 mètres. La Suisse en a de plus belles, mais qui ne sont pas, comme celles-ci, éclairées par le soleil italien, couronnées par des œuvres d'art admirables, en des lieux pleins des souvenirs de la poésie et de l'histoire. (Voyez au tome I[er], page 119, le temple de Vesta, de la Sibylle ou d'Hercule à Tivoli.)

[1] Il y eut d'abord simple restitution; depuis la loi Servilia, restitution au double (*frag. legis Serv.*, c. 18); d'après la loi Cornelia, au quadruple. (Asconius in Cic. *in Verr.*, I, 17.) Sous l'empire, la peine ordinaire fut la relégation. (Dig., XXVIII, II, 7, § 3; Tac., *Ann.*, XIV, 28.)

[2] Cet hermès en marbre, trouvé en 1779, à Tivoli (*Tibur*), sur l'emplacement de la villa de Pison, appartient au musée du Louvre et porte sur sa gaine l'inscription ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΦΙΛΙΠΠΟΥ ΜΑΚΕΔ(ων). C'est le seul portrait authentique d'Alexandre le Grand qui soit par-

faire assigner par le sénat une province à leur convenance, celle qui prêtait le plus au pillage ou à l'ambition militaire[1]. Il espérait qu'ainsi l'intérêt seul de l'État, non celui des élus, serait désormais consulté. Mais, pour les Pison et les Gabinius, toute province était à leur convenance, parce que dans toutes ils trouvaient à piller.

Plus tard on essayera d'un autre moyen. Une loi *Pompeia* établira, en l'an 52, qu'on n'obtiendra une province que cinq ans après être sorti de charge. La guerre civile qui éclata presque aussitôt rendit cette loi inutile.

Quand la vénalité et la honte des grands dans la guerre de Jugurtha eurent rendu la voix au tribunat plébéien, une loi *Servilia* promit le droit de cité à quiconque pourrait convaincre un magistrat romain de concussion[2]. La prime offerte était brillante, mais que de dangers si l'on ne réussissait pas; que de dangers encore si l'on réussissait!

Tout était donc impuissant : les lois, les tribunaux, comme l'éloquence indignée du grand orateur. Nul n'a trouvé de plus sévères paroles contre le régime proconsulaire et ce patriciat hautain qui avait bien su conquérir le monde, parce que les aristocraties militaires sont le gouvernement le plus propre aux desseins longuement médités et suivis avec persévérance, mais qui ne sut pas l'administrer, parce qu'il n'y en a point de plus avide, de plus oppresseur, de plus insultant[3]. Malheureusement Cicéron, qui voyait si bien le mal, ne comprit pas qu'il n'y aurait de terme à tant d'iniquités que le jour où Rome mettrait la vieille organisation d'un municipe du Latium en rapport avec la royale fortune que lui avaient faite la sagesse et l'audace de son sénat. A des temps nouveaux, des institutions nouvelles. Comme nous avons été pour Rome contre les Samnites et Carthage, nous

venu jusqu'à nous. Il est probable que nous avons la copie, enlevée aux Grecs par ce Pison qui fut gouverneur de la Macédoine et un grand pillard, d'un des nombreux portraits qu'avait faits Lysippe du héros macédonien. Clarac remarque que la disposition des cheveux rappelle celle des têtes de Jupiter dont Alexandre aimait à se dire le fils. (*Musée de sculpt.*, pl. 1071, n° 2958 A.)

[1] Voy. p. 424; Cic., *de Prov. cons.*, II, 15; *pro Domo*, 9; Salluste, *Jugurtha*, 22. Le sénat décidait d'abord quelles provinces seraient consulaires; ensuite les consuls tiraient au sort celle des deux que chacun aurait.

[2] Voy. p. 502 et 504.

[3] Un Appius traite dédaigneusement Cicéron d'homme nouveau, après tous ses succès au barreau et à la tribune, même après son consulat. (Cic., *ad Fam.*, III, 7.) Si l'on met à part les exactions des gouverneurs, l'impôt levé par Rome était léger : 200 millions de sesterces environ, ou moins de 57 millions de francs.

sommes contre Rome pour l'humanité; et, sans hésiter, nous disons : il fallait que l'empire devînt le patrimoine d'un seul, et que tous, les vainqueurs surtout, sentissent peser sur eux la main d'un maître qui les tînt soumis à la loi et à la justice. Mais cette autorité monarchique, que les provinces auraient saluée de leurs acclamations[1], elle n'apparaissait pas encore, au milieu du chaos des dissensions intestines; et, puisqu'un maître, un dieu sauveur, comme disaient les Grecs, ne se levait pas à Rome, ils le cherchèrent à l'orient, où deux puissants États se formaient alors : l'Arménie, qui devait sa fortune à la faiblesse des Parthes et des Séleucides; le Pont, qui la dut au génie de son roi, Mithridate VI Eupator.

[1] Tacite, *Ann.*, I, 9; II, 44. Voyez aussi ce que dit le provincial Strabon (VI, 4, 2, *ad finem*).

[2] D'après une peinture antique appartenant aux Barberini.



Roma dea[2].

CHAPITRE XLV

SOULÈVEMENT DES PROVINCES; MITHRIDATE.

I. MITHRIDATE.

Depuis quarante ans le monde romain avait été ébranlé par les revendications répétées des pauvres de Rome, des Italiens, même des esclaves; il allait l'être encore par celles des provinciaux. Comme un océan que fouette la tempête, les vagues menaçantes se succédaient, l'une poussant l'autre, et la dernière toujours plus redoutable : les Gracques n'avaient attaqué que les priviléges des grands; les Italiens, ceux de Rome; Mithridate allait essayer de tout abattre, grands et petits, de tout confondre, vainqueurs et vaincus, dans une ruine commune. Il n'aurait réussi à rien, s'il n'y avait eu, en sa faveur, une véritable conjuration de toutes les provinces de langue grecque; leurs députés l'encouragèrent dans ses espérances, et il ne lui en vint pas de l'Asie seulement, mais de la Cyrénaïque, de l'Afrique carthaginoise[2], d'Athènes et de plusieurs peuples de la Grèce continentale[3]. Si la Gaule et l'Espagne restèrent en dehors de ce mouvement, c'est qu'elles étaient encore trop barbares pour que leur politique s'élevât à la conception d'une ligue universelle des provinciaux; cependant, au milieu même de la guerre Sociale et des préparatifs de Mithridate, les Thraces, excités par lui, se jetaient sur la Macédoine; dans la Narbonaise, les Salluviens prenaient les armes, et les Celtibères, les Lusitaniens, venaient à peine de les poser pour les reprendre bientôt avec Sertorius[4]. Aussi, malgré ce qui vient d'être dit de cette



Monnaie de la Cyrénaïque[1].

[1] Tête radiée de femme; au revers, tête imberbe de Jupiter Ammon. Monnaie d'or de la Cyrénaïque.

[2] Eutrope, VI, 11; Athénée, V, 50.

[3] Id., *ibid.*

[4] Appien, *Bell. civ.*, II, 99-100. C'est en 93 que Didius triompha des Celtibériens, et Licinius Crassus des Lusitaniens. (Clinton, *Fasti Hellen.*)

aristocratie romaine, qui regardait le monde comme son butin, il est beau de la voir, au milieu de ces tempêtes soufflant contre elle des quatre coins de l'horizon, faire tête à l'orage, braver tous les périls, comme cette roche indestructible qui portait le Capitole, et à laquelle le poëte promit l'éternité : .... *Capitoli immobile saxum.*

Ses ennemis d'ailleurs valaient-ils mieux? La domination de Rome était bien dure, ses préteurs bien avides, les provinciaux bien misérables ; cependant, qu'on lise l'histoire des Ptolémées et celle des derniers Séleucides, à partir surtout de cet Antiochus VIII Grypus qui força sa mère Cléopâtre à boire le poison qu'elle lui présentait. Qu'on voie dans les familles royales tous les sentiments de la nature outra-



Antiochus VIII Grypus [1].



Antiochus VIII et sa mère Cléopâtre [2].

gés, des mœurs et des crimes sans nom : l'inceste et le parricide, le meurtre sous toutes les formes, les mères tuant leurs fils, les fils tuant leurs mères; les frères s'égorgeant entre eux; partout l'intrigue, la trahison, la révolte; un pouvoir méprisé et sans force, des lambeaux de pourpre qu'on s'arrache pour s'en parer un instant ; d'effroyables misères, et nulle part les consolations de la liberté ou le repos du despotisme[3] ; puis qu'on ose dire que ces États et ces dynasties n'é-

[1] Antiochus VIII, dit Grypus, roi de Syrie, avec la chlamyde et la cuirasse. Cornaline de 31 millimètres sur 24. (Cabinet de France, n° 2053 du catalogue.)

[2] Têtes accolées d'Antiochus Grypus et de sa mère Cléopâtre; d'après une monnaie d'argent datée de l'an 187 de l'ère des Séleucides (126 avant notre ère). La légende porte leurs deux noms. (Clarac, *Icon.*, pl. 1056, n° 3054.)

[3] Voyez l'histoire de Ptolémée IX et celle des cinq fils d'Antiochus VIII, contemporains de l'époque où nous sommes. *Mutuis fratrum odiis et mox filiis inimicitiis parentum succedentibus, cum inexpiabili bello et reges et regnum Syriæ consumptum esset....* (Justin, XL, 1.) Après

taient pas condamnés à périr. La période des successeurs d'Alexandre avait été l'agonie honteuse et la mort du monde gréco-oriental. Sous cette décomposition extérieure, un travail sans doute s'était opéré. Tandis que les empires se brisaient les uns contre les autres, les idées, les croyances, se mêlaient, et, sous la lourde main de Rome qui finira par discipliner ce chaos, une révolution morale était en préparation. Le sénat n'avait pas conscience de l'œuvre qu'il accomplissait, mais, l'orgueil et l'instinct de la domination le poussant, avec le calme et la force d'une puissance fatale, il amènera tous ces peuples à se confondre dans l'unité d'empire qui seule rendra possible l'unité de croyance. Ce furent cette fortune et ces destinées qu'un homme tenta d'arrêter, et durant trente années il parut y réussir.

Mithridate VI Eupator, que les historiens ont surnommé le Grand, n'hérita de son père, allié fidèle du sénat[1], que du royaume de Pont (120); il avait alors douze ans à peine[2]; mais il dévoila bien vite son âme ambitieuse et indomptable. Sa mère devait gouverner durant sa minorité; elle fut sa première victime; son frère, la seconde. Les courtisans, effrayés, cherchèrent à se délivrer d'un maître si terrible[4]; il déjoua leurs complots. Durant sept années il ne reposa jamais sous un toit; il errait dans les bois,



Monnaie de Mithridate le Grand[3].

la mort du dernier des fils de Grypus, un chef arabe, Arétas, s'empara de la Cœlésyrie. (Josèphe, *Ant. Jud.*, XIII, 15, 2 : ὑπὸ τῶν τὴν Δαμασκὸν ἐχόντων.) En 87, les Syriens appelèrent Tigrane d'Arménie, qui régna sur la Syrie paisiblement jusqu'aux victoires de Lucullus, en 69. (Just., XL, 1.) La Cilicie orientale reconnut aussi Tigrane : ἦρχε δὲ ὁμοῦ καὶ Κιλικίας (App., *Syr.*, 48). Laodice, femme d'Ariarathe V, empoisonna cinq de ses fils pour assurer le royaume au sixième. (Justin, XXXVII, 1.)

[1] Il le secourut de troupes et de vaisseaux dans la troisième guerre Punique et dans la guerre contre Aristonic, ce qui lui valut une partie de la Phrygie. (Appien, *Mithr.*, 10.)

[2] Strabon (X, p. 477) et Justin (XXXVII, 2) lui donnent onze ans à son avénement; Appien (*Mithr.*, 112), douze; Memnon (ch. XXX, éd. Orelli), treize: mais Strabon était du pays et doit avoir été le mieux renseigné.

[3] Tête diadémée de Mithridate VI. Au revers, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ. Pégase, étoile, croissant et monogramme dans une couronne de lierre et de raisin. Tétradrachme de Mithridate le Grand. En comparant cette monnaie à celle qui a été donnée page 539, on verra que ces monnaies étaient des portraits.

[4] La noblesse du Pont était une vraie puissance féodale. Strabon parle d'un noble, son parent, qui livra à Lucullus quinze châteaux forts (XII, 3, 33).

courait les plaines et les montagnes à la chasse, des bêtes fauves, faisant parfois 1000 stades en un jour[1], et acquérant dans ces violents exercices une robuste constitution qui brava les fatigues d'une guerre d'un demi-siècle. Comme Attale de Pergame, il étudia les plantes vénéneuses, et se familiarisa si bien avec les poisons, qu'il passa pour n'avoir rien à en craindre. Brave autant qu'agile et fort, il était le meilleur soldat de ses armées et pouvait diriger à la fois seize chevaux attelés à son char. L'âge n'eut pas de prise sur lui : à soixante-dix ans il combattait encore, et son corps était couvert d'autant de cicatrices qu'il avait livré de batailles.

Par la pompe dont il aimait à s'entourer, par ses habitudes de harem et son mépris de la vie humaine, c'était un roi d'Asie; par son goût pour les lettres, les sciences, les médailles, les pierres gra-



Monnaie d'Amisus[2]. Monnaie de Trébizonde[3]. Monnaie de la Colchide[4].

vées et les vases précieux[5], un prince grec; par son indomptable courage, un chef barbare[6]. La position de ses États explique ce triple caractère : le Pont, que cernaient du côté de la mer les républiques

[1] Un stade = 185 mètres.

[2] Tête féminine tourelée. Au revers, ΜΥΛΑ ΠΕΙΤ, deux monogrammes (nom de magistrats inconnus). Chouette de face. Didrachme d'Amisus.

[3] ΤΡΑ, premières lettres du nom grec de cette ville qui signifie table : τράπεζα. Table couverte, croit-on, de pièces de monnaie. Revers d'une monnaie d'argent de *Trapezus* (Trébizonde).

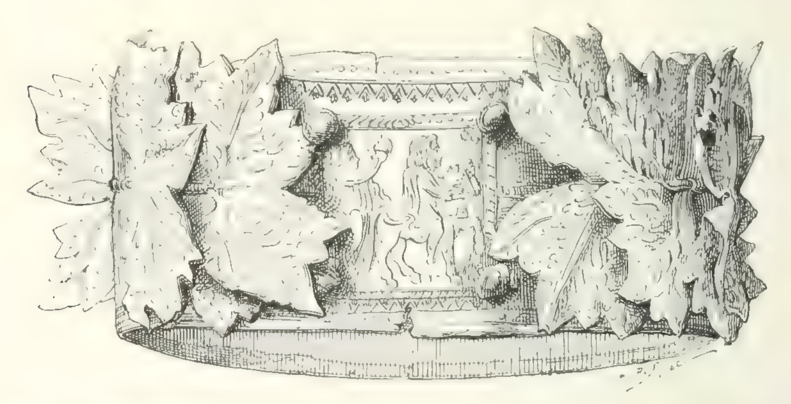
[4] Lionne couchée. Au revers, licorne avec un corps humain à genoux. Monnaie *unique* d'argent de la Colchide. (Cabinet de France.)

[5] Nous donnons hors texte le célèbre canthare bachique du cabinet de France (n° 279 du catalogue). Il a été dit tour à tour *Vase de Mithridate* et *Coupe des Ptolémées*. Un roi carlovingien fit, au neuvième siècle, entrer ce splendide morceau de sardonyx orientale dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis, où il resta jusqu'à la Révolution. Il est décoré d'attributs du culte de Bacchus; Priape et Cérès y sont représentés; un *trapézophore* ou table sacrée supporte une *pyxis*, des canthares une œnokhoé, une statuette; des guirlandes descendent du *velarium*; les masques bachiques sont sculptés à profusion. Les anses affectent la forme d'un double cep de vigne, etc. Cf. Chabouillet, *Catalogue général et raisonné*, etc., p. 51-54, et Saglio, *Dict. des antiq.*, au mot *Carchesium*, p. 919.

[6] Velleius Paterculus (II, 18) le dépeint en ces termes : *Bello acerrimus, virtute eximius, aliquando fortuna, semper animo maximus, consiliis dux, miles manu, odio in Romanos Hannibal.*

grecques d'Amisus et de Trébizonde, touchait par l'est aux tribus barbares de l'Ibérie et de la Colchide, par le sud à l'Arménie, dont le roi Tigrane prenait le titre de monarque de l'Orient. Mithridate visita tous ces peuples, étudia leur force, leur faiblesse, et, pour mieux nouer ses intrigues, il apprit leurs idiomes : il pouvait, assure-t-on, parler vingt-deux langues et s'entretenir sans interprète avec toutes les nations barbares de la Scythie et du Caucase.

Entre des mains maladroites, le Pont devait rester un État obscur ; un chef habile, au contraire, pouvait y trouver des éléments de puissance. Ses sauvages habitants et toute la barbarie dont il est enveloppé lui fourniront de belliqueux soldats, tandis que les Grecs du littoral, s'il sait les intéresser à sa cause, mettront à son service les ressources



Bandeau funéraire, en or, d'un habitant de Panticapée (capitale du Bosphore Cimmérien)[1].

de la civilisation. Les hommes supérieurs ne font pas tout, témoin Rome où ils firent peu ; mais pour le Pont, sa fortune d'un demi-siècle tint au seul Mithridate[2].

Parisadès[3].

De retour dans ses États après de longs voyages, il décima sa cour, qui l'avait cru mort, et tua Laodice, à la fois sa femme et sa sœur ; puis il organisa ses armées, et, prêtant un secours intéressé au roi du Bosphore Cimmérien, Parisadès, il le délivra des Scythes, Sarmates et Roxolans, mais le contraignit à descendre au rang de vassal et à

[1] Le squelette était couvert d'une tunique brodée d'or. (*Ant. du Bosph. Cimmér.*, pl. 3, n° 3.)

[2] Le Pont était la côte étroite de l'Euxin qui s'étendait depuis le Phase à l'est, où il touchait à la Colchide, jusqu'au delà de l'Halys, à l'ouest, où ses rois avaient fait de Sinope leur résidence habituelle. Au sud, ce royaume était borné par la Galatie, la Cappadoce et la Petite Arménie.

[3] Tête diadémée de Parisadès II, roi du Bosphore Cimmérien, d'après une monnaie d'or.



COUPE DE MITHRIDATE OU DES PTOLEMÉES

en sardonyx orientale (Cabinet de France).



verser chaque année 200 talents dans son trésor. Ses généraux pénétrèrent jusqu'aux bouches du Tyras (Dniester), où l'un d'eux construisit une forteresse de son nom, la tour de Néoptolème, et déjà ses émissaires parcouraient la Thrace et la vallée du Danube. A la mort de Parisadès, il réunit le Bosphore à ses États. Une colline de ce pays s'appelle encore *la montagne de Mithridate*, aux environs de Kertch, près du tumulus fameux de Koul-Oba, qui renfermait tant d'œuvres magnifiques de l'art grec[1].

Ce royaume du Bosphore Cimmérien, fort ancien et très-riche, avait été le grenier d'Athènes, qui en tirait annuellement 400 000 médimnes de blé[2], et il nourrissait bien d'autres cités grecques. La colonie milésienne de Panticapée fut d'abord le centre de cet immense commerce de blé. Vers 363 avant notre ère, Leucon, « prince magnifique, » avait été forcé d'ouvrir à Théodosie un autre port, capable de recevoir cent vaisseaux marchands. Aussi de grandes richesses s'accumulaient entre les mains de ces habiles spéculateurs, et ils étaient en état d'attirer dans la Chersonèse les plus habiles artistes de la Grèce. Dans leurs tombeaux, on a trouvé de merveilleux bijoux dont ils paraient leurs morts[3].

Mithridate comptait utiliser autrement tant de ressources. De son palais de Sinope, il voyait se dérouler les vagues qui allaient battre le pied du Caucase et les côtes de la Chersonèse Taurique, de sorte qu'il pouvait se dire que cette mer de l'Euxin était à lui : magnifique bassin pour former une flotte et l'exercer à l'abri de tout œil jaloux.

Les rois de Pont n'avaient pas jusqu'alors rêvé cet empire maritime. Ils regardaient plus volontiers du côté de l'Asie Mineure, et, pour aller comme au-devant de la civilisation grecque, ils avaient audacieusement établi leur capitale à l'extrémité de leurs États, vers l'ouest, dans une gorge profonde où coule l'Iris, à Amasia. En mettant là leur forteresse, leur trésor et leurs tombeaux, qui faisaient de cette ville le sanctuaire de la dynastie, ils s'étaient imposé la nécessité de reculer de ce côté leur frontière. Cette œuvre tenta surtout l'ambition de Mithridate.

En Asie Mineure, les Romains n'occupaient que les régions occidentales; le reste de la péninsule demeurait un chaos de républiques,

[1] Ces richesses, découvertes par un Français, Paul Dubrux, sont aujourd'hui au musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg. Mais ils sont représentés dans un ouvrage (*Antiquités du Bosphore Cimmérien*) publié en russe et en français par le gouvernement du Tzar, auquel nous avons emprunté nos dessins.

[2] Le médimne valait 50l,79. Athènes donna son droit de cité à Leucon, le roi de ce pays, et à ses fils.

[3] Voy. p. 632 et 635.

de royaumes et de tétrarchies. La Cilicie, possession incertaine des Séleucides et des rois de Cappadoce, était un repaire de pirates, que Rome avait déjà châtiés et qu'elle avait essayé de contenir en formant sur leur côte un établissement militaire (103). La Phrygie et la Paphlagonie ne savaient à qui elles appartenaient. Mithridate regrettait l'une, que le sénat lui avait retirée à son avénement; il s'entendit avec Nicomède II de Bithynie pour partager l'autre.



Ariarathe VI[1].

Les Romains ayant sommé les deux princes d'abandonner cette province, Nicomède se retira en donnant un de ses fils pour roi aux Paphlagoniens occidentaux; quant à Mithridate : « Ce royaume appartenait à mon père, répondit-il fièrement, je m'étonne qu'on vienne contester mon droit. » A cette conquête, il ajouta l'alliance des Galates, qui lui fourniront des auxiliaires lors de son expédition en Grèce, et, pour s'assurer de la Cappadoce, d'où il toucherait à la Phrygie, que les Romains avaient reprise durant sa minorité, il en fit tuer le roi, Ariarathe VI, son beau-frère; égorgea de sa main un des deux enfants de ce prince, chassa l'autre, et les remplaça enfin par son propre fils, âgé de huit ans. Le sénat, alors occupé de la guerre contre les Cimbres, donnait peu d'attention à ces révolutions de palais.



Nicomède II, de Bithynie[2].

Cependant, lorsque la veuve d'Ariarathe VI, sœur elle-même de Mithridate et maintenant épouse de Nicomède II, osa réclamer la Cappadoce pour un imposteur qu'elle présentait comme le frère de ses deux enfants assassinés, tandis que le roi de Pont affirmait que son propre fils était le fils véritable d'Ariarathe, le sénat, indigné, punit les deux rois en obligeant Nicomède à évacuer la Paphlagonie occidentale, et Mithridate la Cappadoce, qui fut déclarée libre.

Les Cappadociens s'effrayèrent de cette liberté; ils supplièrent le sénat de leur donner un roi : Ariobarzane fut choisi[3]. Tant de crimes

[1] Tête diadémée d'Ariarathe VI, d'après une monnaie d'argent.

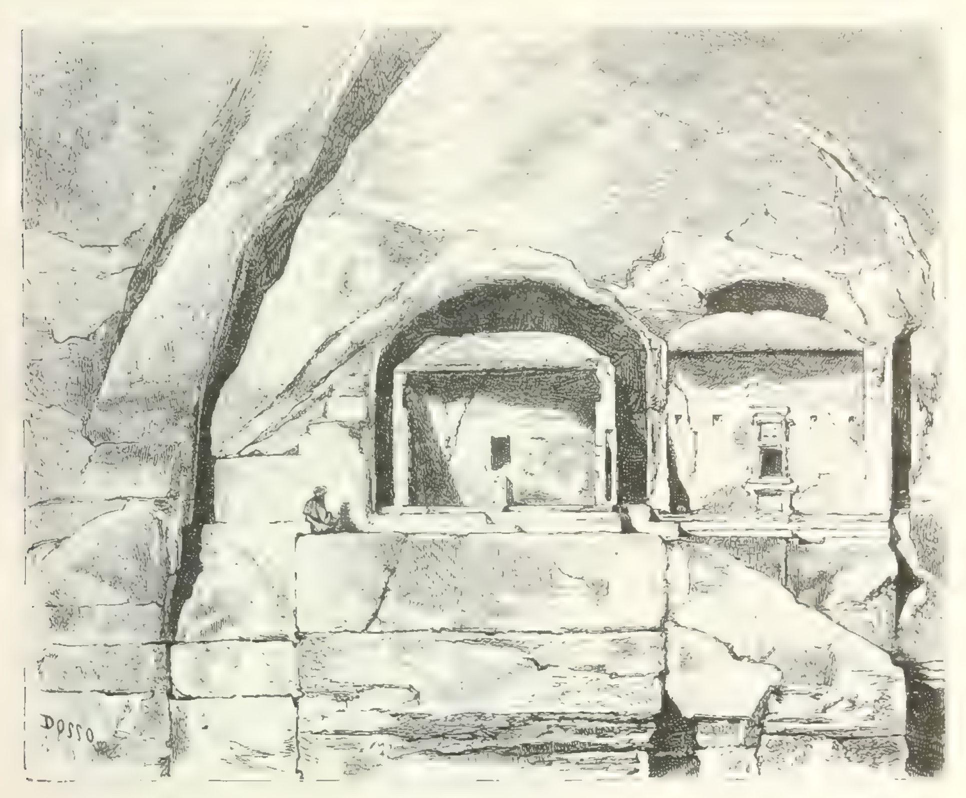
[2] Tête diadémée de Nicomède II, roi de Bithynie, d'après un tétradrachme.

[3] Saint-Martin place ce fait en l'an 99; Clinton (*Fasti Hellen.*), vers 94; il est probablement de l'année 93. Mais, si les conquêtes au delà du Caucase sont postérieures à cet événement, il faudrait accepter la date de Saint-Martin. Ce savant orientaliste met l'avénement de Mithridate en 123, la conquête du Bosphore en 118, la mort d'Ariarathe VII, qu'il appelle Ariarathe VIII, en 107; il dit aussi que Mithridate était le septième prince de ce nom.

Bijoux trouvés à Koul-Oba (p. 655).

et d'intrigues avaient donc eu pour résultat de provoquer une intervention menaçante et de placer davantage la Cappadoce sous l'influence de Rome.

Le roi de Pont ne se tint pas pour battu; il laissa tomber cette colère, et, pour se faire oublier, alla guerroyer dans la Colchide et jusque dans les régions transcaucasiennes, où il soumit un grand



Tombeaux des rois de Pont[1].

nombre de nations scythiques. Ces expéditions aguerrirent ses troupes et accrurent ses forces en le mettant en relation avec des peuples

[1] Perrot, Guillaume et Delbet, *Expl. scientif. de la Galatie*, pl. 78. La description faite par Strabon (XII, 3) de sa ville natale est encore exacte aujourd'hui. Elle s'élevait sur l'*Iris* (Yeshil-Ermek), dans une gorge profonde; la nature mieux encore que l'art en avait fait une ville importante et une forteresse. Cf. Hamilton, *Researches in Asia Minor*, t. I, p. 356. Quant aux tombes royales, qui sont creusées dans le roc, il faudrait, pour qu'elles eussent leur ancienne physionomie, leur rendre la riche ornementation que le temps et les pillards leur ont enlevée et dont MM. Perrot et Guillaume ont trouvé des traces irrécusables. Une curieuse inscription découverte au voisinage (*C. I. G.*, 4174) parle de restauration de monuments funéraires d'anciens héros par un certain Lucius. Les monuments restaurés par lui ne peuvent avoir été ceux des rois de Pont.

qui ne demandaient qu'à vendre leur courage. Quand il vit le sénat occupé ailleurs, il reprit, malgré les menaces de Marius, ses anciens projets, auxquels il sut intéresser encore le puissant roi d'Arménie, Tigrane, époux de sa fille Cléopâtre. Les deux rois semblent être convenus de se partager l'Asie occidentale : à l'Arménien, l'héritage de Cyrus; à Mithridate, l'Asie romaine; et comme ils s'appuyaient l'un sur l'autre, ces espérances n'étaient pas insensées. Dans les profits de l'expédition contre la Cappadoce que Mithridate lui proposait, Tigrane ne se réserva que le butin; et lorsque Ariobarzane en eut été chassé, il donna, comme « roi des rois », la Cappadoce au fils de son beau-père (93). L'année suivante, Sylla arriva comme propréteur dans la portion de la Cilicie Trachée où les Romains avaient pris pied. Il réunit quelques troupes, franchit le Taurus, peut-être aux Portes de Fer, et rétablit Ariobarzane; puis il s'avança assez loin dans l'Est, à travers la Petite Arménie, pour être le premier Romain qui vît les rives de l'Euphrate. Il y reçut un ambassadeur du roi des Parthes, en ce temps-là l'ami des ennemis de Tigrane, et il montra dans cette entrevue une hauteur dont le malheureux député devint la victime : de retour à Ctésiphon, celui-ci fut mis à mort pour avoir consenti à laisser la place d'honneur au préteur romain. La scène avait été arrangée de manière à frapper l'esprit des Asiatiques, qui ont toujours eu le respect de la force; cet officier encore obscur, qui faisait asseoir modestement à ses côtés un roi de Cappadoce et le représentant d'un prince redouté, semblait lui-même, par son attitude et son fier langage, l'envoyé d'une puissance à laquelle toutes les autres devaient céder.

Cette expédition, vivement conduite, fit beaucoup d'honneur à Sylla (92). Mais à peine avait-il regagné Rome, que Tigrane et Mithridate renversaient le protégé du sénat, au profit d'un roi de pacotille qu'ils mettaient à sa place. Mithridate poussa sa victoire; à la Cappadoce soumise il ajouta la Bithynie, d'où il chassa Nicomède III pour le remplacer par le frère de ce prince, Socratès Chrestos, qui devait lui livrer le pays. Longtemps après on voyait encore dans les citadelles d'Aniet d'Armavir de belles statues de Scyllis et de Dipène, qui attestaient la part prise par les Arméniens aux conquêtes du roi de Pont[1].

Mithridate était vraiment alors un puissant monarque : au modeste domaine que son père lui avait légué, il avait réuni les deux tiers de l'Asie Mineure, les régions caucasiennes et le royaume du Bosphore.

[1] Saint-Martin, art. *Mithridate*, dans la *Biographie universelle*

Sauf les côtes de la Thrace, tout l'Euxin était sous ses lois. Au point de vue politique et géographique, cet empire manquait d'unité ; mais il donnait à celui qui l'avait créé les moyens de soudoyer des hordes de barbares avec les trésors que lui fournissaient les villes de la côte, enrichies par les pêches abondantes de la mer Noire, par la fertilité de la Tauride, et les sables aurifères de l'Oural, dont les Scythes échangeaient le précieux métal contre des marchandises grecques,



Les Portes de Fer, au-dessus du lac d'Eyerdir[1].

enfin par une partie du commerce de l'Inde, qui suivait alors la

[1] Arundell, *Discoveries in Asia Minor*, t. I, p. 350. Le voyageur Paul Lucas, qui a été justement accusé de beaucoup d'exagération, a toutefois donné une description exacte du site des Portes de Fer. « Sur la droite, dit-il, était la montagne, dont les roches font horreur ; à gauche, des précipices affreux. Le chemin, qui est à la moitié de la montagne, se trouve immédiatement au-dessus du lac de la hauteur des tours Notre-Dame. Ce lieu a été autrefois quelque passage considérable. Le chemin y a été manifestement taillé dans le roc, car le rocher est absolument impraticable et aussi roide qu'une muraille. Il y a même encore une porte bâtie de grosses pierres de taille; les battants en sont de bois revêtu de fer ; mais le temps les a bien rongés. »

route de l'Oxus, de la mer Caspienne et du Caucase. Avec de telles ressources et l'alliance de l'Arménie, Mithridate avait le droit de concevoir de hautes espérances; mais Tigrane mourut[1], assassiné par un de ses généraux, et son successeur, occupé de s'affermir sur le trône, rappela de l'Asie Mineure les troupes arméniennes (91). Le sénat profita de cette tragédie avec son habileté ordinaire : bien qu'il pût déjà prévoir les orages qui allaient fondre sur l'Italie et sur Rome, il ordonna au préteur d'Asie de rétablir Nicomède et Ariobarzane. Mithridate ne fit aucune résistance : il rentra dans ses États héréditaires (90) et laissa Nicomède dévaster la Paphlagonie pour payer ses créanciers de Rome (89).

II. — CONQUÊTE DE L'ASIE MINEURE PAR MITHRIDATE (88). INVASION DE LA GRÈCE (87).

Mais il se préparait en silence : quatre cents vaisseaux étaient dans ses ports, et il en faisait construire encore; ses émissaires levaient des matelots et des pilotes dans l'Égypte et la Phénicie, des soldats chez les Scythes, chez les Thraces, jusque chez les Celtes des bords du Danube; et des bandes innombrables de barbares traversaient l'Euxin ou franchissaient incessamment les défilés du Caucase; trois cent mille hommes étaient déjà réunis[2]. Une partie des Galates, « ce peuple de qui Rome s'était rachetée, » consentaient à le suivre, et l'Asie l'appelait. Il jeta le masque; un de ses généraux vint d'un ton menaçant reprocher au proconsul Cassius les injustices de Rome : « Mithridate, dit-il, avait sur la Cappadoce des droits qu'il tenait de ses ancêtres, vous la lui avez enlevée; il occupait la Phrygie comme prix des services que son père a rendus à la république, vous l'en avez dépouillé; il s'est plaint de Nicomède, vous avez méprisé ses plaintes. Songez cependant à sa puis-


Guerrier scythe armé de l'*acinaces*[3].

[1] Saint-Martin place cette mort en 91, d'après les écrivains arméniens; Clinton la met en 96 (*Fasti Hellen.*, III, 338).
[2] Justin, XXXVIII, 4.
[3] D'après le fourreau d'une courte épée ou poignard, appelé *acinaces*, trouvé à Nicopol, près de l'embouchure du Dnieper, dans un tombeau d'un chef indigène. (Saglio, *Dict. des Antiq.*, p. 32, fig. 60.)

sance. Aux forces qu'il a tirées de ses États héréditaires, il a joint celles des peuples belliqueux de la Colchide, des Grecs du Pont, des Scythes, des Taures, des Bastarnes, des Thraces, des Sarmates, et de toutes les nations qui occupent les rives du Danube, du Tanaïs et du marais Maeotide ; Tigrane est son gendre, le roi des Parthes son allié. On vous a dit que les rois d'Égypte et de Syrie se réunissaient à lui, n'en doutez pas. Si la guerre commence, bien d'autres encore l'aideront : l'Asie, la Grèce, l'Afrique, vos nouvelles provinces, et l'Italie même, qui soutient contre vous en ce moment une guerre implacable[1]. Pesez toutes ces considérations, revenez à de meilleurs conseils, et je promets, au nom de Mithridate, des secours pour soumettre l'Italie révoltée ; sinon c'est à Rome que nous irons vider notre querelle[2]. »



Bacchus indien, dit Sardanapale[3] (p. 643).

Au moment où l'envoyé de Mithridate tenait à Cassius ce fier langage (fin de l'an-

[1] Pour les relations de Mithridate avec les provinciaux, voyez Appien (*Mithrid.*, 15), Plutarque (*Sylla*, 11), Dion (fr. 116), Justin, XXXVIII, 5 ; Athénée, V, 50.

[2] Appien, *Mithrid.*, 16 [illegible].

[3] Statue colossale en marbre grec trouvée en 1766 à Tusculum, dans les ruines d'une villa, qui fut peut-être celle de Lucius Verus. (*Museo Pio-Clementino*, pl. 41, et Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 684, n° 1602.) Ce personnage, dieu ou roi, porte le costume assyrien ; il est vêtu d'une ample tunique recouverte d'un large manteau sur lequel se lit, en grec, le nom de Sardana-

née 89, Rome, ensanglantée par la rivalité de Marius et de Sylla, n'avait pas encore terminé la guerre Sociale ; une sourde fermentation agitait les provinces, et le proconsul était lui-même presque sans soldats, au milieu de l'Asie frémissante. Cependant il répondit par l'ordre donné au roi de sortir de la Cappadoce. C'était une déclaration de guerre : Mithridate l'attendait. Aussitôt le torrent déborda ; Nicomède et le consulaire Aquillius, qui voulurent l'arrêter, à la tête



Aqueduc à siphon de Patara[1].

de ces levées provinciales dont Cicéron parle avec tant de mépris, furent battus. Il rejeta le proconsul Oppius de la Cappadoce sur la Pamphylie, et, dans une seule action, il détruisit la flotte romaine qui gardait l'entrée de l'Euxin. Il renvoyait les captifs indigents, suppri-

pale. Cette inscription a fortement préoccupé les archéologues. Clarac la croit postérieure à la statue ; M. Alfred Maury pense que Sardanapale, identifié au Bacchus indien et barbu, est peut-être une divinité solaire asiatique. Cf. Movers, *die Phœnizier*, t. I, p. 462, 478 et 479, et Guigniaut, *les Religions de l'antiquité*, livre VII.

[1] Texier, *Descr. de l'Asie Min.*, t. III, pl. 179. Construction fort ancienne et prouvant que l'usage des siphons remonte à une haute antiquité.

mait les dettes des villes et promettait de les exempter pour cinq ans de tout subside. Aussi les populations couraient au-devant de lui : ce fut moins une conquête qu'une marche triomphale. Ils l'appelaient le dieu sauveur, le nouveau Bacchus, et sa belle figure, qui rappelait celle d'Alexandre, prêtait à l'illusion. Magnésie du Sipyle, Stratonicée dans la Carie, Patara en Lycie et quelques autres villes en petit nombre résistèrent à l'entraînement général. Pour attacher par un lien sanglant ces peuples frivoles à sa cause, le roi de Pont envoya aux gouverneurs de toutes les villes des ordres secrets, qu'ils ne de-



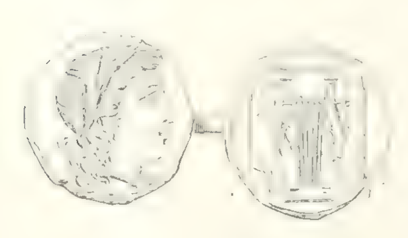
Éphèse (ruines du Gymnase)[1] (p. 644).

vaient ouvrir que dans un délai fixé. En un même jour, à une même heure, la province se vengea de ses longues souffrances. Tout ce qu'il y avait de Romains et d'Italiens en Asie fut égorgé : les femmes, les enfants, les esclaves mêmes, périrent au milieu des tortures. Les temples, les autels des dieux, les sanctuaires les plus vénérés, ne protégèrent aucune victime[2]; leurs biens confisqués étaient partagés entre les meurtriers et le roi, qui se trouva assez riche de ce butin pour déclarer les Asiatiques libres d'impôt pendant cinq ans. Éphèse

[1] *Voyage de Constantinople à Éphèse*, de M. de Moustier (*Tour du monde*, 229e livr., p. 270).

[2] Appien, *Mithrid.*, 61. Quelques auteurs portent à quatre-vingt mille (Val. Maxime, IX, 2), à cent mille, même à cent cinquante mille (Plutarque, *Sylla*) le nombre des victimes.

entre toutes ces villes signala sa haine. Quand ses habitants n'eurent plus à tuer, ils tournèrent leur rage contre les monuments élevés par les Romains ou en leur honneur, et ils méritèrent que Mithridate choisît leur cité pour la capitale de son empire. Cassius avait fui jusqu'à Rhodes. Oppius fut livré par le peuple de Laodicée, et Mithridate le traîna enchaîné à sa suite. Aquillius, trahi par les Mytiléniens, fut promené en dérision dans les principales villes : à Pergame, on lui coula de l'or fondu dans la bouche (88)[2]. Rome expiait par la mort de cent mille peut-être de ses concitoyens ou de ses alliés et par l'ébranlement de son empire, les abominables exactions de ses proconsuls et de ses publicains : c'était justice.



Monnaie de Mytilène[1].

La première partie des plans de Mithridate se trouvait accomplie : l'Asie était soumise, sauf quelques cités qui résistaient encore, une seule avec éclat, Rhodes, où s'étaient réfugiés les Romains échappés au massacre. A plusieurs reprises, Mithridate l'attaqua ; tous ses efforts échouèrent, et, dans une de ces batailles navales, il faillit lui-même périr. Il passa l'hiver de 88-87 à Pergame, pour être plus près de la Grèce, et y célébra, en grande pompe, ses noces avec la belle Monime, une Grecque de Stratonicée ou de Milet, qui avait refusé son or et n'avait cédé à ses instances qu'à la condition de recevoir le titre de reine. Il recommençait donc la faute qui avait perdu Antiochus[3] : le grand roi faisait place au satrape avide de voluptés et laissait échapper l'occasion de frapper les coups décisifs. Cependant Mithridate s'oublia moins que le Séleucide dans les plaisirs. Durant ces fêtes nuptiales, le despote asiatique avait envoyé, du fond de son harem, l'ordre de l'épouvantable égorgement, et il se préparait à profiter de la guerre civile qui retenait encore les légions en Italie, pour remplir les promesses qu'il faisait naguère aux Italiens et aux Grecs.

Ceux-ci avaient vivement ressenti le contre-coup des événements qui venaient de se passer sur l'autre rive de la mer Égée, et les rhé-

[1] Tête laurée d'Apollon. Au revers, MYTI, lyre et serpent. Monnaie d'argent de Mytilène.

[2] Appien, *Mithr.*, 21. Suivant Diodore (XXXVII, 27), il se serait tué pour échapper aux outrages et aux tortures.

[3] Voy., p. 45.

teurs ne manquaient pas pour célébrer pompeusement la générosité du roi, la libération de l'Asie et la renaissance de la race hellénique. Les Athéniens, toujours pleins du souvenir des hauts faits de leurs aïeux, étaient les plus animés. Ils avaient eu moins que d'autres à souffrir des exactions proconsulaires, et Rome leur avait montré des égards dont elle n'était pas prodigue. Mais leur immense vanité ne se contentait pas du rôle effacé qu'ils jouaient à présent dans le monde, et ils s'indignaient de voir des Romains de grande renommée, comme les orateurs Crassus et Antonius, traverser leur ville sans lui rendre les hommages accoutumés, en dédaigner les merveilles, les écoles encore fameuses, et affecter de parler « leur langue barbare » dans la cité de Sophocle et de Démosthène[1]. Aussi Athènes avait-elle accepté les offres, sans doute brillantes, de Mithridate. Elle va devenir la base d'opérations de l'armée pontique; le siége qu'elle soutiendra sera le plus considérable incident de cette guerre; et, comme pour montrer qu'il s'agit moins de l'indépendance d'un petit peuple que de la lutte engagée depuis un siècle entre les civilisations hellénique et latine, ce seront deux philosophes, Aristion et Apellicon de Téos, qui dirigeront la défense, et c'est le représentant du parti des vieux Romains qui forcera les portes.

Au printemps de l'année 87, la flotte pontique, maîtresse de la mer Égée, transporta en Grèce une armée que commandait le Cappadocien Archélaos; tandis qu'un fils du roi, Arcathias, au nord de l'Hellespont, en réunissait une autre qui devait se grossir en route des Thraces et des peuples du Danube, depuis longtemps travaillés par les émissaires du roi. Ce plan était habile. Le gouverneur romain de la Macédoine, qui, seul dans la Hellade, disposait de quelques troupes, allait se trouver pris entre les deux armées asiatiques du Sud et du Nord. Mais les cent cinquante mille hommes que Mithridate promettait de jeter en Grèce étaient de ces troupes que Flamininus avait autrefois caractérisées d'un mot[2], et le prince qui avait conduit avec tant de résolution et de célérité la guerre d'Asie mena celle d'Europe avec d'inexplicables lenteurs. Archélaos, qui aurait dû débarquer en Grèce dès 88, quand l'Italie était encore en feu, n'y arriva que l'année suivante, quand le grand incendie était à peu près éteint, et l'armée royale mit une année entière à faire la route de Lampsaque aux

[1] Voy. Hinstin, *les Romains à Athènes*, p. 68 et suiv.
[2] Voy. p. 44.

Thermopyles. Archélaos entraîna facilement la défection d'Athènes, préparée depuis longtemps par le philosophe Aristion, celle de l'Eubée, du Péloponnèse et de la Béotie, moins Thespies. Les deux forteresses de Chalcis et de Démétriade restèrent aussi dans les mains des amis de Rome.

La première rencontre entre les Romains et les Asiatiques eut lieu en Béotie. Bruttius Sura, lieutenant du gouverneur de Macédoine, chassa de la Thessalie un détachement qui avait voulu s'emparer de Démétriade, et lutta pendant trois jours avec avantage contre Arché-



Le Pirée[1].

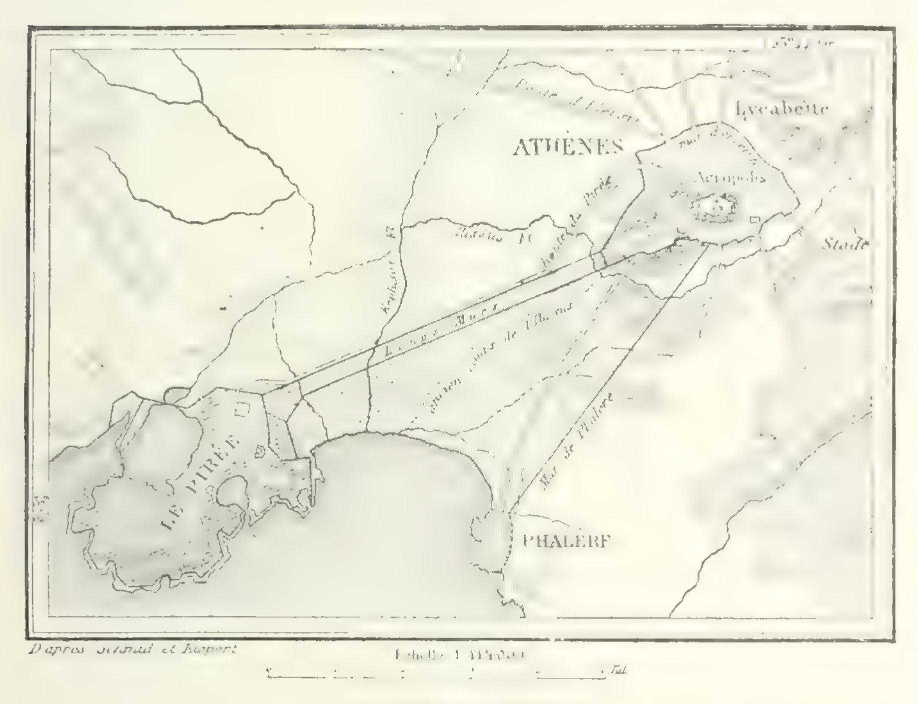
laos dans la plaine de Chéronée; il aurait gardé le champ de bataille, si l'approche des Péloponnésiens ne lui avait arraché la victoire[2]. Le choc avait été si rude, que l'invasion en fut arrêtée. D'ailleurs Sylla arrivait, et l'armée pontique n'arrivait pas : Archélaos se replia sur le Pirée, et Aristion rentra dans Athènes. Ils ne tenaient plus la Grèce que par le bord; mais ils la tenaient bien, grâce à la position demi-insulaire d'Athènes et à leur flotte maîtresse de la mer Égée.

[1] Lebas et Waddington, *Voyage archéologique*, pl. XII.

[2] L'arrivée de Sylla en Grèce arrêta tous ces mouvements; il n'est plus question des gens du Péloponnèse dans la suite de la guerre.

III. — SIÈGE D'ATHÈNES. — BATAILLES DE CHÉRONÉE ET D'ORCHOMÈNE (87-86).

Pendant qu'on se battait en Béotie, Sylla avait franchi l'Adriatique avec cinq légions, environ trente mille hommes, et le peu d'or qu'il avait pu tirer de la vente des biens consacrés aux temples[1]. Il leva quelques auxiliaires dans la Thessalie, l'Étolie et la Béotie, et marcha sur Athènes en laissant de forts détachements à Mégare, afin de fermer

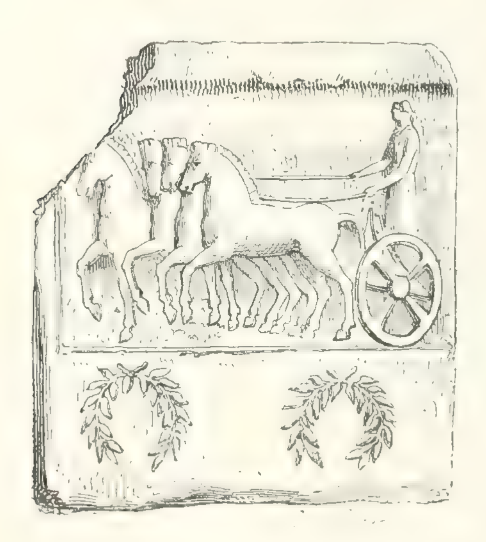


Les Longs-Murs d'Athènes.

la route de l'isthme aux Péloponnésiens, s'ils étaient repris du désir de se battre encore, et à Éleusis, pour tenir ouverte celle de la Béotie, qui devait le nourrir. Athènes était rattachée au Pirée par les Longs-Murs de Thémistocle, et, avec l'assistance de la flotte du roi, le Pirée recevait sans cesse des soldats, des provisions, qui passaient de là dans Athènes. Sylla mit d'abord tous ses soins à isoler la ville de son port,

[1] Appien, *Mithr.*, 22. Orose, V, 18 : *Loca publica quæ in circuitu Capitolii pontificibus, auguribus, decemviris et flaminibus in possessionem tradita erant, cogente inopia, vendita sunt.*

en perçant les Longs-Murs; puis il attaqua le Pirée avec fureur, n'épargnant ni ses soldats ni lui-même; car, proscrit à Rome, c'était par la victoire seule et par une prompte victoire qu'il pouvait se sauver. Pour construire ses machines, il avait coupé les beaux arbres du Lycée et de l'Académie; pour payer ses soldats, il pilla les temples de Delphes, d'Épidaure et d'Olympie, en promettant de restituer cet or après la guerre[1]. Les prêtres de Delphes invoquaient des présages qui leur défendaient ce prêt forcé. Au fond du sanctuaire, ils avaient entendu résonner la lyre du dieu : « C'est un signe qu'il consent, répondit le général; livrez ces richesses, le dieu lui-même nous les donne, pour combattre les barbares; elles seront plus en sûreté dans mes mains que dans les vôtres. » A ceux qui déclaraient les trésors de leurs temples inviolables, il répondait : « Mais les ressources ne vous manqueront pas pour les reconstituer, puisque les dieux sont chargés de remplir la caisse. »



Sculpture de Delphes (quadrige et couronnes)[2].

Cependant l'attaque contre le Pirée n'avançait pas. Archélaos contre-battait habilement les ouvrages des assiégeants et mettait en usage, pour la défense, tout ce que la poliorcétique enseignait pour l'attaque. Il couvrait ses murailles de machines qui lançaient mille sortes de projectiles, tuaient les hommes ou incendiaient les travaux; quand Sylla poussait une tour jusqu'au pied du mur, il en élevait une plus haute sur le rempart, ou il minait le sol sur la route de la tour romaine et la faisait écrouler. Un jour même il commanda une grande sortie qui aurait été fatale à l'armée romaine, sans le courage désespéré d'une cohorte dont les soldats avaient à effacer nous ne savons quelle faute militaire. L'hiver vint avant que les béliers eussent fait brèche dans ces murailles construites de blocs énormes. Heureusement, l'ar-

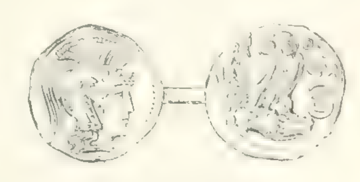
[1] Plutarque, *Sylla*, 12. Il tint parole, mais ce furent les Grecs qui payèrent pour lui. Après la bataille de Chéronée, il consacra à Jupiter et à Apollon la moitié du territoire de Thèbes, pour dédommager les temples des trésors qu'il leur avait *empruntés*. (Plut., *Sylla*, 27.)

[2] Lebas et Waddington, *Voyage archéologique*, pl. XCII, fig. 2.

mée royale mettait dans ses mouvements une inconcevable lenteur. La mort d'Arcathias l'arrêta encore; et l'année 86 trouva Sylla campé à Éleusis avec une partie de ses troupes, le reste posté entre le Pirée et Athènes pour continuer le blocus, l'armée pontique dans les deux places assiégées, dans l'Eubée, dans la Macédoine, et toujours Mithridate en Asie.


Bélier porté à bras[1].

Au sortir de l'hiver, Sylla renouvela vivement ses attaques; mais Lucullus, qu'il avait envoyé en Égypte pour réunir des vaisseaux, n'avait pu former une flotte capable de disputer la mer à celle du roi. Désespérant de forcer le Pirée tant que Mithridate serait maître de la mer, il tourna ses efforts contre la ville. Athènes souffrait déjà de la famine; on prétend que le médimne de blé s'y vendait 1000 drachmes[2], et cependant Aristion, maître de la citadelle et soutenu par les troupes que lui avait données Archélaos, ne parlait pas de se rendre. A en croire Plutarque, qui certainement le calomnie, ce sophiste, passé général, était un misérable, en qui tous les vices se disputaient à qui resterait le maître. Les festins occupaient ses nuits, et le jour il montait sur les murailles pour insulter les Romains, Metella, l'épouse de leur général, et Sylla lui-même, qu'il appelait, à cause de son teint couperosé, une mûre saupoudrée de farine. Les philosophes de ce temps se croyaient des hommes d'État, même des hommes de guerre. Un ami d'Aristion, le péripatéticien Apellicon de Téos, avait aussi un commandement dans Athènes[4]. Il était très-


Monnaie d'Athènes[3].

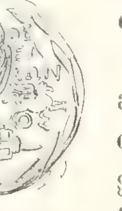
[1] Bas-relief de la colonne Trajane (Bartoli, *Colonna Traj.*, tav. XXII). Daces ébranlant les murailles d'un *oppidum* à l'aide d'une poutre terminée par une tête de bélier. Nous faisons un anachronisme en empruntant ce détail à la colonne Trajane pour montrer l'emploi de cette machine de guerre dont, suivant Pline (*Hist. nat.*, VII, 57), l'usage était très-ancien. Sur un monument architectural, les soldats sont naturellement à découvert; dans les siéges, ils manœuvraient le bélier protégés par des mantelets.

[2] Plutarque, *Sylla*, 13.

[3] Monnaie d'Athènes; au droit, tête de Minerve; au revers, le nom du roi Mithridate : ΒΑ(σι)ΛΕ(ὡς) ΜΙΘΡΑΔΑΤΗΣ, celui des Athéniens, ΑΘΕ(ναίων), et celui d'Aristion, ΑΡΙΣΤΙΩΝ. (Beulé, *les Monnaies d'Athènes*, p. 37, et *Revue numism.*, 1863, p. 176-179.)

[4] Il fut chargé d'une expédition contre Délos et fut battu. (Athénée, V, p. 214; Strabon, p. 609.)

curieux de livres, en achetait partout et en volait dans les collections publiques. Vols heureux, oserons-nous dire ; car Apellicon eut la peine du talion : Sylla lui prit sa bibliothèque, qu'il emporta à Rome; les manuscrits d'Aristote s'y trouvaient; on les copia, et Andronicus de Rhodes y prépara sa première édition du maître, celle qui a formé le fond des nôtres.



Monnaie d'Apellicon [1].

Les murs que Thémistocle avait bâtis et qui arrêtaient Sylla donnèrent aux deux amis le temps de philosopher. Cependant la famine finit par gagner jusqu'aux troupes. Archélaos essaya deux fois de faire entrer des vivres dans Athènes; mais Sylla, prévenu par deux esclaves qui lançaient dans ses lignes des balles creuses contenant l'avis des préparatifs faits au Pirée, arrêta les convois, et Aristion se décida à envoyer à Sylla deux députés, qui lui parlèrent longtemps des exploits de Thésée, d'Eumolpe et de Miltiade. « Je ne suis pas venu prendre ici des leçons d'éloquence, répondit le général, mais châtier des rebelles, » et il les congédia. Le 1er mars 86, quelques soldats surprirent un endroit mal gardé et la ville fut prise. Sylla voulut entrer par la brèche : il fit abattre un pan de muraille, et à minuit, dans un appareil effrayant, au bruit des trompettes sonnant la charge, aux cris furieux de l'armée entière, il pénétra dans la place [3]. Il respecta les monuments, mais non les hommes. Tel fut, dit-on, le carnage, que le sang, après avoir rempli le Céramique, coula jusqu'aux portes et ruissela dans les faubourgs. Sylla avait voulu effrayer la Grèce et l'Asie par le sac de cette ville qui, en l'arrêtant neuf mois, avait compromis sa fortune. Ses soldats gorgés de sang et d'or et la terreur de son nom partout répandue, il rendit à ce qui restait de ce peuple sa liberté, même l'île de Délos : Athènes était encore une fois sauvée par ses grands morts.



Monnaie d'Aristion [2].

Sylla reprit alors vivement le siége du Pirée. Derrière chaque pan de mur que ses béliers abattaient, il en trouvait un autre élevé par son habile et tenace adversaire : il fallut conquérir la ville pied à

[1] Beulé, *les Monnaies d'Athènes*, n° 211. ΑΘΕ(ναίων) ΑΠΕΛΛΙΚΩΝ ΓΟΡΓΙΑΣ ΑΡΓΕΝΟΣ. ΔΑ.

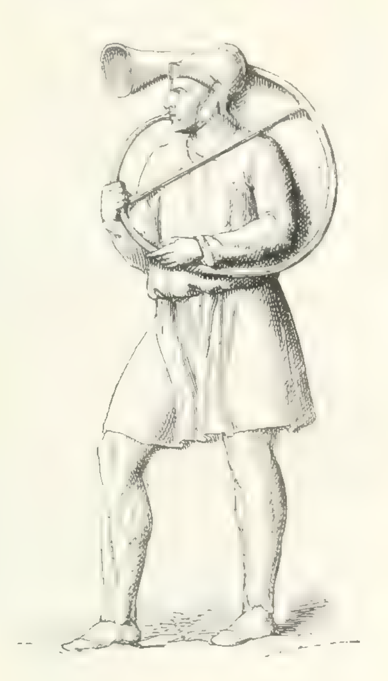
[2] Beulé, *ibid.*, n° 216. Le hibou de Minerve, le nom des Athéniens, ΑΘΕ(ναιων), et celui de trois magistrats monétaires, ΑΡΙΣΤΙΩΝ ΦΙΛΩΝ ΗΓΙΑΣ ΑΙΙ Η.

[3] Plutarque, *Sylla*, 14.

pied[1]. Archélaos, refoulé dans Munychie, que la mer entourait de tous côtés, y était inattaquable; mais il n'y avait pas d'intérêt pour l'armée pontique à demeurer plus longtemps sur cette pointe du territoire athénien. Par sa vaillante défense, elle avait, près d'une année, retenu Sylla loin de l'Asie, et donné le temps à Mithridate d'achever ses préparatifs; aux troupes royales, celui d'arriver en Grèce. Son général l'embarqua et prit la direction de l'Eubée, pour se mettre en communication avec le nouveau chef de l'armée de Thrace, Taxile, qui



Soldat lançant la fronde[2].



Un trompette romain (*cornicen*)[3].

arrivait enfin à la tête de cent dix mille hommes, sur les derrières des légions. Sylla, n'étant point maître de la mer, ne pouvait se laisser enfermer dans la stérile Attique; d'ailleurs il lui fallait aller au-devant d'un de ses lieutenants, Hortensius, qui lui ramenait les forces détachées en Thessalie. Obligé d'éviter les Thermopyles, où un corps ennemi l'attendait, Hortensius s'était jeté dans l'Œta et, par le Parnasse, descendait en Béotie. Deux routes, l'une passant au sud du Parnès, l'autre au nord du Pentélique, conduisaient d'Athènes

[1] Sylla, qui avait respecté les monuments d'Athènes, détruisit tout au Pirée. (App., *Mithr.*, 41.)
[2] D'après la colonne Trajane.
[3] D'après l'arc de Constantin.

dans la plaine béotienne par Platées et Tanagra. Sylla les prit sans doute toutes deux pour marcher plus vite, et fit sa jonction avec son lieutenant aux environs d'Élatée. Grâce à Plutarque, qui était du pays et qui a rédigé son récit sur les Mémoires de Sylla, nous connaissons mieux que d'ordinaire les incidents de cette campagne.

Le proconsul assit son camp sur une colline dont une rivière baignait le pied. De là il voyait tout et il était vu, ce qui rentrait dans son dessein : car il espérait que les ennemis, confiants dans leur force et méprisant le petit nombre des Romains, commettraient quelque



Vue de Platées[1].

imprudence[2]. En effet, les généraux, les soldats de Taxile, demandent à grands cris le combat, et Archélaos lui-même le souhaite. La plaine s'emplit d'hommes, de chevaux et de chars. L'éclat des armes garnies d'or et d'argent, les brillantes couleurs des robes mèdes et scythiques, le poli de l'airain et du fer, donnent à cette foule immense un aspect

[1] Baron de Stackelberg, *la Grèce*.

[2] Plutarque ne donne à Sylla que seize mille cinq cents hommes. Mais Sylla a diminué le chiffre de son effectif, comme il a supprimé celui de ses morts. Appien dit (*Mithrid.*, 41): οὐδ' ἐς τριτημόριον τὰ πάντα τῶν πολεμίων, il porte le nombre de ceux-ci à δυώδεκα μυριάδας ou cent vingt mille hommes ; le proconsul n'en avait pas le tiers ou quarante mille : disons trente mille, dont la moitié étaient Romains, et nous serons sans doute très-près de la vérité.

étrange et redoutable. Mais, comme Marius devant les Teutons, Sylla tient ses soldats immobiles derrière leurs retranchements, et supporte patiemment les bravades des barbares qui, encouragés par cette inaction, s'écartent de leur camp jusqu'à plusieurs journées de distance, afin d'étendre leurs rapines. Ils saccagent les villes, pillent les temples et mettent contre eux les habitants et les dieux du pays : ceux-là, qui avertissent Sylla de tous les mouvements des Asiatiques; ceux-ci, surtout le redouté Trophonios, qui multiplient en faveur de Rome les prédictions de victoire.



Figurine de Tanagra[1].

Pour attirer les Romains hors de leurs lignes, Archélaos, qui commandait en chef, lève son camp et prend la direction de Chéronée sur la rive occidentale du lac Copaïs : marche imprudente, car, s'il était battu, il n'avait point de ligne de retraite. Sylla le prévient : un tribun et une légion, guidés par des Chéronéens, occupent avant lui cette ville importante, où ils trouvent le souvenir récent des brillants combats de Bruttius Sura contre le nouveau Xerxès, et telle est la confiance des soldats, qu'à l'arrivée du général, le tribun lui offre en leur nom une couronne de laurier, comme si l'ennemi était déjà vaincu.

Les Asiatiques s'étaient établis sur une colline appelée le Thurion. Deux Chéronéens offrent au proconsul de conduire, par un sentier

[1] Heuzey, *les Figurines de terre cuite du musée du Louvre*, pl. XVII, fig. 1.

détourné, un détachement au-dessus de leur tête. Il accepte et se décide à profiter de la panique que cette attaque imprévue ne peut manquer de produire. Il range lentement son armée en bataille : l'infanterie au centre, la cavalerie sur les ailes ; en arrière, une forte réserve commandée par le brave Hortensius s'établit sur les hauteurs, pour arrêter un mouvement tournant qu'on voit l'ennemi préparer avec un gros corps de cavalerie et de troupes légères. Sylla est à la droite ; il a donné la gauche à Murena, et ses deux ailes sont cou-



Chéronée[1].

vertes par un fossé qui arrêtera les cavaliers ennemis, son front de bataille par des palissades qui ralentiront la course des chars à faux[2]. Dans cette sorte de camp à demi retranché, il attend l'effet de la surprise du Thurion et l'attaque de l'armée pontique.

Chez l'ennemi, au premier rang étaient les chars ; au second, la phalange ; au troisième, les auxiliaires armés à la romaine, et parmi eux

[1] Belle, *Voyage en Grèce* (*Tour du monde*, 1877, 841e livr., p. 97). Chéronée n'est plus qu'un village, Kapurna. On y voit encore les restes du théâtre, « l'un des plus grossiers de la Grèce, dont les gradins raides, étroits et incommodes sont creusés dans une roche siliceuse et dure. »

[2] Plutarque ne parle point de ces palissades dont il est fait mention dans Frontin (*Strat.*, II, 3).

grand nombre d'Italiens fugitifs[1]. Entre les chars et la phalange, Archélaos et Taxile avaient placé quinze mille esclaves affranchis par décret public dans les villes de la Grèce[2]. Ainsi, provinciaux, Italiens, esclaves, tous les révoltés contre Rome, étaient représentés dans cette armée de Mithridate.

Dès que les Romains paraissent sur la cime du Thurion, les barbares effrayés veulent fuir; mais, sur cette pente escarpée, les pierres et les rochers que les légionnaires font rouler du sommet les atteignent et les écrasent; ils se précipitent les uns sur les autres, se blessent avec leurs propres armes, et, en quelques instants, trois mille périssent sans avoir pu rendre un coup. Ceux qui parviennent à gagner la plaine sont taillés en pièces par Murena, ou se jettent sur l'armée pontique, dont ils arrêtent le mouvement en y mettant le désordre. Les chars à faux commencent l'action, mais, gênés par les palissades, ils ne peuvent prendre l'élan. « Comme une flèche à faible détente tombe inutile, les premiers chars lancés sans vigueur sont repoussés sans peine, et les Romains en demandent d'autres, au milieu des rires et des applaudissements, ainsi qu'on fait dans les courses du cirque. »



Un vélite[3].

Cette gaieté était de mauvais augure pour les Asiatiques. Au moment de recevoir le choc des Romains, ils serrent leur ordre de bataille et abaissent leurs longues lances, imitées des sarisses macédoniennes; mais, avant que sa première ligne aborde cette masse épaisse, Sylla y fait pleuvoir les dards des vélites et tous les projectiles dont il a muni sa seconde ligne. Aucun coup n'est perdu, et déjà des vides se produisent; il y lance ses légionnaires, qui, comme à Pydna, écartent les sarisses ou passent par-dessous et attaquent corps à corps. Les adversaires de Rome n'avaient rien appris de leurs

[1] *Mixtis fugitivis Italicæ gentis quorum pervicaciæ multum fidebat* (Front., *Strateg.*, I, 3, 17).
[2] Plutarque, *Sylla*, 18.
[3] D'après l'arc de Septime Sévère.

défaites. Pour combattre, Mithridate n'avait su trouver autre chose qu'une organisation militaire dont trois désastres en un siècle, Cynoscéphales, Magnésie et Pydna, auraient dû démontrer l'insuffisance. Des cent vingt mille Asiatiques réunis à Chéronée, dix mille se sauvèrent avec leurs chefs à Chalcis. Le vainqueur se vanta de n'avoir pas perdu quinze soldats[1] : mensonge qui nous paraît bien maladroit, puisqu'il devait faire penser que Sylla n'avait eu à combattre qu'un ennemi méprisable; mais il ne l'était pas pour les anciens, aux yeux desquels gagner sans perte une bataille était une preuve éclatante de la protection des dieux; et Sylla tenait beaucoup à passer pour leur favori. Les modernes ont changé cela, en croyant moins à la fortune et plus au talent du chef.



Galate mourant[2].

Mithridate se hâta de réunir une nouvelle armée. Il avait promis à l'Asie une domination plus douce, et il l'accablait d'impôts et de réquisitions. Des conspirations se formèrent; il voulut les étouffer dans le sang. Les tétrarques de Galatie, invités par lui à un festin, furent égorgés, leurs femmes, leurs enfants, périrent. Il confisqua leurs biens, et, supprimant ce gouvernement aimé des populations gauloises, il leur imposa un de ses satrapes pour roi[3]; mais trois tétrarques avaient échappé : ils réunirent des troupes, chassèrent les garnisons royales, et Mithridate vit s'élever derrière lui une guerre dangereuse. A Chios, il se fit donner 2000 talents, près de 12 millions de francs; et, sous prétexte qu'il manquait quelque chose au compte, un de ses amiraux enleva tous les habitants et les transporta sur les bords du

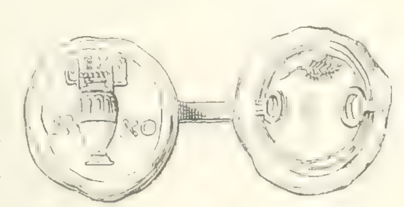
[1] Appien (*Mithr.*, 45) dit quinze disparus, dont deux revinrent plus tard.

[2] Ou gladiateur, à Venise (*Musée Saint Marc*, t. II, pl. 46).

[3] Du moins Sylla le disait dans ses Mémoires. Cf. Plut., *Sylla*, 19, et App., *Mithr.*, 45.

Pont ; à Adramytte, il fit égorger le sénat de la ville. Tralles, Métropolis, Pergame, Éphèse elle-même, effrayées du sort de Chios, massacrèrent les officiers du roi et fermèrent leurs portes[1]. Pour arrêter la défection des autres, Mithridate donna aux débiteurs remise de leurs dettes, aux étrangers établis dans les cités le droit de bourgeoisie, aux esclaves la liberté. S'étant fait ainsi dans la populace de chaque ville un parti puissant, il domina par la terreur les riches et la classe aisée. Les délateurs encouragés lui dénoncèrent chaque jour une conspiration nouvelle ; à sa cour même il s'en forma : en peu de temps, seize cents prétendus conspirateurs périrent dans les supplices. Mithridate avait su faire regretter aux Grecs d'Asie les proconsuls romains.

Sylla était encore à Thèbes, célébrant sa victoire par des jeux et des fêtes, lorsqu'il apprit que, substitué à Marius dans le consulat, Valerius Flaccus passait l'Adriatique avec une armée. Dans le même temps, un général de Mithridate, Dorylaos, arrivait d'Asie avec quatre-vingt mille hommes, qui débarquèrent à Chalcis[2]. Entre deux périls, Sylla choisit le plus glorieux : il marcha contre Dorylaos, qui avait rapidement gagné la Béotie avec une nombreuse cavalerie. De toutes les plaines de la Béotie, dit Plutarque, la plus belle et la plus grande est celle qui, découverte et sans arbres, s'étend d'Orchomène aux marais où se perd le Mélas. Archélaos conseilla de traîner les opérations en longueur pour épuiser les ressources de l'ennemi ; mais Dorylaos lui reprocha sa défaite comme une trahison et était impatient de combattre. Sylla vint s'établir en face des Asiatiques, et, afin de gêner les mouvements de leur cavalerie, il coupa la plaine de fossés, en ne lais-


Monnaie d'Orchomène[3].

[1] Smyrne, Sardes, Colophon, suivirent cet exemple. En 1862, M. Waddington (*Inscr. de l'Asie Min.*, n° 136) a trouvé une inscription contenant la déclaration de guerre des Éphésiens au roi de Pont et les mesures de salut public décrétées à cette occasion pour donner plus d'énergie à la défense : abolition des dettes chirographaires, des incapacités qui frappaient les débiteurs, etc. Huit ans après, M. Wood découvrit, dans les ruines d'Éphèse, un fragment de loi (quatre-vingt-dix-huit lignes), le texte législatif le plus long qui nous soit parvenu de la Grèce. Ce fragment, postérieur à la paix imposée par Sylla à Mithridate et relatif encore aux contrats hypothécaires qui avaient été extrêmement nombreux à la suite des charges énormes imposées aux villes, est un document précieux pour la connaissance de la législation grecque en nature de dettes. Voy. R. Dareste, *Revue historique de droit français et étranger*, 1877, p. 161-175.

[2] Licinianus dit seulement cinquante mille.

[3] EPXO EY, commencement du nom de la ville, et monogramme. Diota ou vase. Au revers, bouclier béotien avec un épi. Monnaie d'argent d'Orchomène.

sant libre que le terrain qui descendait aux marais, dans l'espoir de les y précipiter. Ses soldats poussaient vivement les tranchées quand Dorylaos se jeta sur eux avec de grandes masses d'hommes, dispersa les travailleurs, les corps de soutien, et mit l'armée romaine un instant en péril. Sylla dut payer de sa personne. Il sauta de cheval, saisit



Ruines à Orchomène[1].

une enseigne et se jeta au milieu des fuyards, en criant à ses légionnaires : « Lorsqu'on vous demandera où vous avez abandonné votre général, souvenez-vous bien que c'est à Orchomène. » Ces paroles les arrêtèrent, et, deux cohortes étant accourues de l'aile droite, il repoussa l'ennemi, puis ramena ses troupes au camp, où il leur fit prendre le

[1] Guhl et Koner, *das Leben d. Gr. u. Röm.*, fig. 70. Acropole d'Orchomène construite sur un roc isolé.

repas et un peu de repos. La confiance et l'ordre rétablis, il les renvoya sans plus attendre aux tranchées. Malgré un nouveau et violent combat, il parvint sur le soir à rejeter les barbares dans leur camp et à les y enfermer. Le lendemain, au point du jour, il recommença les approches et les attaques, les poussa cette fois à fond, et força les retranchements. Tout ce qui s'y trouvait tomba sous l'épée, le reste fut rejeté sur le marais et le lac, qui s'emplirent de sang et de cadavres. Deux siècles et demi plus tard on trouvait encore des cuirasses, des épées et des arcs enfoncés dans la vase. L'armée barbare était anéantie. C'était une belle opération de guerre, comme César en conduira plus tard : le petit nombre enveloppant le plus grand.

Thèbes dont la fidélité avait été un instant douteuse et trois autres villes de la Béotie eurent le sort d'Athènes. La Grèce entière trembla (85).

Tandis qu'il gagnait cette seconde victoire, Flaccus le devançait en Asie; mais, en passant par la Thessalie, il n'avait pu empêcher que beaucoup de ses soldats ne désertassent pour rejoindre les légions syllaniennes. Menacé par deux armées après avoir perdu les siennes, Mithridate fit demander secrètement la paix par Archélaos : « Que Sylla lui laisse l'Asie, et il lui fournira autant d'argent, de troupes et de navires qu'il en voudra, pour retourner en Italie[1]. » Sylla exigea la restitution de toutes les conquêtes du roi, les captifs, les transfuges, 2000 talents, soixante-dix galères à proue d'airain et le retour dans leur patrie de tous les exilés, Chiotes, etc.[2]. Ces conditions étaient modérées, puisqu'elles rétablissaient le *statu quo* d'avant la guerre, et laissaient impunis les massacres commandés par le roi. Mais chaque jour de nouveaux proscrits se réfugiaient dans le camp de Sylla, il avait besoin de la paix, pourvu qu'elle fût glorieuse. Tandis que le roi délibérait, il conduisit son armée dans la Thrace pour punir ces peuples, alliés de Mithridate, de leurs continuelles incursions en Macédoine; et plus encore, pour occuper et enrichir ses troupes. Cette expédition, qui le rapprochait de l'Asie, finissait, quand le roi de Pont répondit qu'il consentait à tout, sauf à la remise des galères et de la Paphlagonie, donnant à entendre qu'il pouvait obtenir de meilleures conditions de Fimbria.

[1] Archélaos se vendit peut-être à Sylla, qui lui donna de grands biens en Eubée, 10 000 plèthres, environ 1000 hectares (Plutarque, *Sylla*, 23).

[2] Plutarque, *ib.*, 22 ; Tite Live, *Epit.*, LXXXIII.

Ce général avait tué le consul Flaccus à Nicomédie, pris le commandement de son armée et fait la guerre pour son compte. Il avait battu un fils du roi, et s'était rapidement avancé jusqu'à Pergame, d'où Mithridate avait eu à peine le temps de s'enfuir. Lucullus, que Sylla durant le siége d'Athènes avait chargé de rassembler des vaisseaux en Égypte, en Phénicie, en Chypre et à Rhodes, croisait dans ces parages avec une flotte; il laissa le roi s'échapper. C'était une trahison envers Rome, à qui, ce jour-là, pouvaient être épargnés vingt ans de sacrifices et d'inquiétudes. Mais Lucullus servait son parti; il ne fallait pas qu'un marianiste eût l'honneur de terminer cette guerre. Fimbria se vengea sur Ilium, qu'il détruisit pour avoir envoyé une ambassade à Sylla; puis il livra à la rapacité de ses soldats la Mysie, la Troade et la Bithynie[1]. Mithridate espérait profiter de la rivalité de ces deux chefs; Sylla feignit l'indignation : « Je lui laisse cette main qui a signé la mort de tant de nos concitoyens, et il ose réclamer! Dans quelques jours je serai en Asie, alors il tiendra un autre langage. » Il s'humilia, en effet, et demanda une entrevue. Elle eut lieu à Dardanum dans la Troade. Le roi avait autour de lui vingt mille fantassins, six mille cavaliers, un grand nombre de chars à faux et en mer deux cents navires. Sylla n'amena que quatre cohortes. Mais quand Mithridate, s'avançant à sa rencontre, lui tendit la main : « Avant tout, dit-il, acceptez-vous les conditions que j'ai faites? » Et comme il gardait le silence : « C'est aux suppliants à parler, aux vainqueurs d'attendre et d'écouter les prières. » Le monarque naguère si puissant se soumit à tout et s'embarqua en ce lieu même, pour regagner le Pont. Fimbria était en Lydie; Sylla marcha contre lui, entraîna son armée et le réduisit à se donner la mort (84).



Tête tourelée de Chypre[2].

[1] Dion, fr. 131; Appien, *Mithr.*, 53.

[2] Figurine de terre cuite du musée du Louvre. (Heuzey, *Mission de Macédoine*, pl. 15.)

Mithridate chassé de l'Asie, Nicomède et Ariobarzane encore une fois rétablis, et les troupes de Fimbria gagnées, il ne restait qu'à payer aux soldats le prix de la victoire et à punir la province. Plusieurs villes furent saccagées et détruites, d'autres virent leurs murailles renversées, leurs citoyens vendus ou mis à mort. Les esclaves libérés par Mithridate furent rendus à leurs maîtres, les terres envahies restituées à leurs anciens propriétaires. Ce fut une nouvelle révolution sociale. Après les exécutions militaires, il y eut des exactions de toute



Navire de guerre[1].

sorte. L'armée fut distribuée dans les villes, où elle vécut à discrétion. Chaque soldat dut recevoir par jour de son hôte 16 drachmes (14 fr.), avec un souper pour lui et pour autant d'amis qu'il voudrait en amener; chaque centurion 50 (43 fr. 50), avec une robe pour rester à la maison, et une autre pour sortir. Enfin il convoqua dans Éphèse les députés de la province, et leur déclara, en termes qui ne permettaient point l'hésitation, que la province aurait à lui verser immédiatement l'impôt des cinq années écoulées depuis la défection, soit

[1] Smith, *Biographie, mythologie,... anciennes*, au mot *Navis*, p. 789.

20 000 talents[1], les frais de guerre et ce qui serait nécessaire pour la reconstitution de la province[2]. Comme l'argent manquait après tant de pillages, les villes donnèrent en gage aux usuriers leurs théâtres, leurs gymnases, et jusqu'aux murailles et aux portes. Ce règlement de compte coûta à l'Asie plus de 600 millions de francs, mais Sylla payait d'avance à ses soldats la guerre civile.

[1] Appien, *Mithr.*, 61-63; Plutarque, *Sylla*, 25; *Luc.*, 4. Les alliés, en 1815, ont fait dans nos provinces des réquisitions anologues (Vaulabelle, *Hist. des deux Restaur.*, III, 345), et dans la guerre de 1870-71, les Prussiens ont dépassé les exactions qu'on citait comme le plus mémorable exemple de l'arrogance du vainqueur.

[2] Πέντε ἐτῶν φόρους... αὐτίκα, καὶ τὴν τοῦ πολέμου δαπάνην, ὅση τε γέγονέ μοι, καὶ ἔσται καθισταμένῳ τὰ ὑπόλοιπα (Appien, *Mithrid.*, 62).



Un guerrier grec (d'après une peinture de vase).

CHAPITRE XLVI

LA PREMIÈRE GUERRE CIVILE (83-82).

I. — PREMIÈRE ANNÉE DE LA GUERRE CIVILE (83).

De l'Asie même, Sylla avait annoncé au sénat ses victoires et la paix conclue avec Mithridate, sans parler de guerre ni de vengeance. Il changea de ton, lorsque d'Éphèse il eut gagné la Grèce et qu'il se vit sur les bords de l'Adriatique, à la tête de quarante mille vétérans[1] dévoués à sa personne jusqu'à lui offrir leur pécule pour remplir sa caisse militaire[2]. Il envoya à Rome un second message, où il rappelait ses services et le prix dont on les avait payés : « ses biens confisqués, sa tête proscrite, ses amis assassinés. Mais il arrivait, et bientôt ses ennemis et ceux de la république recevraient le châtiment dû à leurs crimes. » Pour détacher les Italiens de Cinna, il finissait en promettant de respecter les droits des nouveaux citoyens. « Les honnêtes gens, disait-il, qu'ils soient depuis longtemps ou depuis peu dans la cité, n'ont rien à craindre de moi. »

Cette lettre menaçante mit l'effroi dans le sénat. Depuis les Gracques, cette assemblée, naguère toute-puissante et souveraine, n'avait plus de vie propre. Placée entre la populace des démagogues et la soldatesque des généraux, elle se laissait traîner à la remorque des partis, qu'elle ne savait pas dominer ; et tous les factieux jetant tour à tour le laticlave sur les épaules de leurs complices, elle avait perdu la considération, qui est la force des corps politiques. Elle essaya le seul rôle que le sénat pût encore jouer, celui de médiateur. Sur la proposition de Valerius Flaccus, une députation partit pour adoucir le vainqueur[3] et ménager un accommodement dont le sénat serait l'arbitre ; en même temps un décret défendit aux consuls de continuer leurs

[1] Appien (*Bell. civ.*, I, 79) lui donne en outre seize cents navires, Plutarque douze cents.
[2] Ils lui renouvelèrent aussi leur serment militaire. (Plutarq., *Sylla*.)
[3] Tite Live, *Epit.*, LXXXIII, Appien, *Bell. civ.*, 77. Sylla reçut bien cette députation, et

préparatifs. Cinna et Carbon n'en tinrent compte. Ils ramassèrent des vivres, des soldats, de l'argent, en répétant partout que leur cause était celle des nouveaux citoyens. Les Samnites et les Lucaniens, qui n'avaient pas encore posé les armes, promirent de les soutenir; mais, quand Cinna voulut embarquer pour la Grèce l'armée ainsi réunie,



Figurine de Tanagra (Joueuse d'osselets)[1].

une sédition éclata, et il fut égorgé à Ancône par ses propres soldats (84).

Carbon, resté seul consul, usa des dernières ressources des démagogues aux abois. Il étendit encore le droit de cité à de nouveaux

demanda seulement le rappel des bannis, la restitution de leurs biens et une indemnité pour les pertes qu'ils avaient supportées.

[1] Cette charmante terre cuite de Tanagra offre la particularité d'avoir été brûlée sur le bûcher du mort avec lequel elle fut ensevelie. Elle représente une jeune fille jouant aux dés ou aux osselets, jeu que les Grecs affectionnaient. Cf. François Lenormant, *Revue archéol.*, 1879, p. 86, pl. 14.

citoyens[1], qu'il répandit avec les affranchis dans les trente-cinq tribus; il laissa le tribun Popillius Lænas précipiter de la roche Tarpéienne un ancien tribun, et chasser de Rome tous ses collègues, auxquels il fit interdire le feu et l'eau[2]; enfin il arracha au sénat l'ordre de licencier les armées, pour se donner le droit d'accuser son adversaire de trahison, s'il désobéissait. Sylla y répondit en passant la mer (83).

D'Éphèse, il s'était rendu en trois jours de navigation à Athènes, d'où il avait fait route par Tanagra et les Thermopyles vers la Thessalie et la Macédoine, afin de gagner la *via Egnatia*, qui le conduisait à



Bas-relief de Dyrrachium. — Guerriers dalmates ou gladiateurs[3].

Dyrrachium, c'est-à-dire à l'endroit du plus court trajet de mer entre le continent grec et l'Italie. Il avait cependant une flotte de douze cents vaisseaux qui l'aurait pu conduire plus vite et avec moins de fatigue; mais les Romains n'aimaient pas à quitter la terre, et sa flotte, vide de soldats, était venue l'attendre au grand port épirote[4].

[1] MM. Drumann et Keferstein (*de Bello Mars.*) croient, malgré le texte positif de Tite Live (*Epit.*, LXXXIV), qu'il s'agit seulement de *das Gesindel.... Fremde und entlaufene Sclaven*, parce que, disent-ils, tous les alliés avaient déjà le droit de cité. C'est cette même erreur que j'ai déjà relevée.

[2] Vell. Paterculus, II, 24; Tite Live, *Epit.*, LXXXIV; Appien, *Bell. civ.*, I, 82.

[3] Heuzey, *Mission de Macédoine*, pl. 30.

[4] Arrêté par une maladie à Athènes, il passa l'hiver de 84-83 en Grèce. (Plutarq., *Sylla*, 26.)

Il n'était pas sans inquiétude pour son débarquement; Brindes, que Carbon aurait dû mettre en état de défense et bien garder, lui ouvrit ses portes. En reconnaissance, il exempta cette ville du droit de douane, et trois siècles plus tard Appien disait : « Elle jouit encore de ce privilége[1]. » La coutume permettait aux généraux de conserver leur autorité militaire, *imperium*, et leurs soldats jusqu'à ce qu'ils fussent rentrés dans Rome. Sylla paraissait donc avoir un titre régulier et un pouvoir légal, malgré la sentence de mise hors la loi que Cinna avait fait prononcer contre lui dans les comices. Metellus gardait aussi son titre de préteur, et ces apparences de légalité étaient une force pour des hommes qui, cependant, n'avaient d'autre droit que celui qu'ils portaient à la pointe de leur épée. Ce Metellus, chassé de l'Afrique où il s'était réfugié durant les proscriptions de Marius, s'était caché dans les montagnes de la Ligurie. A la nouvelle de l'arrivée de Sylla, il courut à Brindes lui offrir ses talents et la haine que le fils du Numidique conservait contre ceux qui avaient proscrit son père. Sylla le prit pour collègue.

Ses cinq légions paraissaient bien faibles en face des quatre cent cinquante cohortes de l'ennemi[2]. Mais c'étaient de vieilles bandes appelées à combattre de nouvelles levées; et puis, il était seul dans son camp, et les marianistes avaient quinze généraux : Scipion et Norbanus, alors consuls; Carbon, qui n'avait pas plus les talents d'un général que ceux d'un chef de parti ; Brutus, Cælius, Carinas, etc. Sertorius ne servait encore qu'en sous-ordre. La plupart des Italiens étaient pour Carbon; toutefois les villes d'origine grecque, quelques Cisalpins, les Picénins et la confédération marse, toujours rivale de la ligue samnite, montraient des intentions hostiles[3]. Les marianistes voulurent exiger des otages; sans attendre un décret du sénat qui s'y opposait, plusieurs cités refusèrent. « Sais-tu, dit Carbon à un magistrat de Plaisance qui résistait à ses injonctions, sais-tu que j'ai bien des épées? — Et moi, répondit froidement le vieillard, bien des années[4]. »

[1] Cette parole confirme ce que bien d'autres nous apprennent sur la longue persistance, malgré tant de révolutions, des conditions anciennement faites par les généraux romains aux peuples et aux cités.

[2] Plutarq., *Sylla*, 27. Appien (*Bell. civ.*, I, 82) dit deux cents de cinq cents hommes chacune, ce qui est plus vraisemblable; mais il ajoute qu'ensuite ce nombre augmenta. Les cinq légions de Sylla, avec leurs auxiliaires, comptaient peut-être quarante mille hommes.

[3] Plutarq., *Pomp.*, 6; *Crass.*, 6.

[4] Val. Maxime, VI, II, 10.

Ces dispositions étaient de bon augure pour Sylla, et tout d'abord la sévère discipline qu'il fit observer à ses troupes lui gagna les peuples dont il traversa le territoire. La noblesse penchait naturellement de son côté. Crassus, qui durant huit mois avait vécu caché au fond d'une caverne, Cethegus, Dolabella, M. Lucullus, le frère du questeur de Sylla, portèrent dans son parti l'éclat de leur nom. La proscription que le jeune Marius renouvela contre les plus illustres sénateurs acheva de faire de la querelle de Sylla celle de l'aristocratie romaine.

Le secours le plus important lui vint d'un jeune homme, la veille inconnu, le fils de Pompeius Strabo, celui qui s'appellera le grand Pompée. Les marianistes l'avaient inquiété au sujet des biens immenses que son père avait acquis dans le Picenum, où il avait commandé longtemps. On lui réclama le butin d'Ascoli, que Strabo, prétendait-on, s'était attribué. Un procès fut engagé; il le gagna, mais n'oublia point qu'on avait voulu le ruiner. Quand il sut les syllaniens en Italie, il leva, parmi ses pâtres et ses tenanciers, un corps de volontaires, battit plusieurs détachements et, par ces succès, grossit sa troupe jusqu'à pouvoir en faire trois légions qu'il mit au service de Sylla. Il n'avait que vingt-trois ans. La première fois qu'il parut devant le proconsul, celui-ci le reçut avec de grands honneurs et le salua du nom d'*imperator*, titre qui reconnaissait à ce jeune homme les droits de l'*imperium* militaire et le confirmait dans son commandement séparé.

Un événement, dont on ne put connaître les auteurs, jeta la consternation dans la ville. Le 6 juillet 83, un incendie dévora le Capitole; les livres sibyllins ne furent même pas sauvés[1]. Cette destruction du sanctuaire de la république et des oracles qui, pensait-on, livraient à son sénat les secrets de la sagesse divine, parut à plusieurs comme l'annonce d'une domination nouvelle. Les temps, en effet, étaient consommés, et le maître arrivait[2].

De la Pouille, il passa sans obstacle en Campanie, « faisant respecter par ses soldats les moissons, les personnes et les villes. » Dans une guerre civile, les premiers succès sont importants, parce qu'ils décident la foule irrésolue et mettent l'opinion du côté du vainqueur. Sylla, « lion et renard tour à tour, » ne négligea rien pour s'assurer cet avantage. La déesse Enyo lui renouvela ses promesses de triomphe,

[1] *Custodum negligentia*, dit Cassiodore en sa chronique (*ad ann.* 670).

[2] « Ce fut le signe, dit Appien (*Bell. civ.*, I, 83), qui annonça le carnage des citoyens, le saccagement de l'Italie, la servitude de Rome et l'anéantissement de la république. Cf. Tacite, *Ann.*, VI, 12, et *Hist.*, III, 72.

et un jour qu'il campait au bord d'une large plaine, il s'éleva une brise légère qui, emportant les fleurs de la prairie, laissa retomber leurs blanches corolles sur les casques et les boucliers de ses soldats, de sorte que l'armée entière parut couronnée de fleurs. C'était l'annonce d'une victoire, les soldats n'en pouvaient douter.

A Rome, on se souvenait des proscriptions de Marius et on redoutait celles de Sylla, sachant bien que, lui aussi, il voudrait à son tour « des ruines et des massacres, des supplices et des confiscations[1] ». Aussi les violents avaient été un moment écartés, et l'on avait fait arriver à la chaise curule, pour l'année 83, L. Scipion, arrière-petit-fils du vainqueur d'Antiochus, et C. Norbanus, deux incapables[2], mais représentants de ce parti modéré qui, dans les crises aiguës, fournit toujours les victimes.



Chasseur à l'oiseau[3].

Avec une des deux armées consulaires, Norbanus couvrit Capoue; Scipion arrivait avec l'autre près de Teanum. Sylla se jeta entre eux, tua sept mille hommes à Norbanus, dont les débris s'enfermèrent dans Naples et Capoue, puis courut au-devant de Scipion. Cette fois, au lieu d'attaquer vivement, il propose une trêve et une conférence; les deux chefs se rencontrent, tous deux de vieille race et ayant au fond les mêmes intérêts. L'entrevue est amicale, Sylla la prolonge, et, pendant qu'il discute les conditions de la paix, ses soldats se mêlent à ceux de Scipion, racontent leurs campagnes, montrent l'or qu'ils y ont gagné sous un général toujours heureux et toujours libéral. En vain Sertorius avertit Scipion du danger qu'il court; les négociations continuent. Quand Sylla, rompant soudainement l'armistice, se présenta avec vingt cohortes contre l'armée ennemie, celle-ci passa tout entière de son côté. « Ainsi le chasseur se sert d'oiseaux privés pour en attirer d'autres dans ses filets. »

Scipion fut laissé libre de s'éloigner. Sylla avait sa mesure et pen-

[1] Appien, *Bell. civ.*, I, 82.
[2] Cicéron (*de Off.*, II, 14) dit de Norbanus : *Seditiosus et inutilis civis.*
[3] Dessin agrandi d'une pierre gravée.

sait n'avoir rien à en craindre. On aurait pu croire qu'après ce double succès il mènerait rapidement les opérations et qu'on le verrait bientôt sous les murs de Rome. Mais, s'il était maître de la Campanie, il n'en occupait pas toutes les villes; ses adversaires tenaient Nole, Capoue, Naples, et de mauvaises nouvelles lui arrivaient de divers côtés. Sur ses derrières et sur son flanc, les Lucaniens et les Samnites étaient en armes. A Rome, la défaite des modérés rendait l'influence aux révolutionnaires, et ils élevaient au consulat, pour l'année 82, Carbon, l'ancien collègue de Cinna, et un fils adoptif du vainqueur des Cimbres, le jeune Marius; tous deux illégalement élus, car l'un avait trop récemment quitté les faisceaux consulaires, et l'autre, âgé seulement de vingt-sept ans, n'avait pas le droit de les prendre. Mais est-ce qu'il y avait encore des lois?

II. — SECONDE ANNÉE DE LA GUERRE CIVILE (82).

Un hiver rigoureux retarda la reprise des opérations militaires, et les consuls mirent ce temps à profit pour organiser la résistance. Ils dépouillèrent les temples de leurs richesses, envoyèrent à la fonte les vases d'or et d'argent que la victoire ou la religion y avait déposés, et réalisèrent ainsi 14 000 livres d'or et 6000 livres d'argent : environ 15 millions de francs. Avec ces ressources, ils firent de grandes levées d'hommes dans la Cisalpine où il y avait toujours des épées à vendre, et en Étrurie dont la population rurale, à demi esclave sous ses lucumons, liait sa cause à celle du parti qui avait voulu l'affranchissement de tous les Italiens. Les Samnites, comprenant que l'heure du combat suprême arrivait, promirent de quitter leurs montagnes et de déboucher bientôt dans la plaine latine. Pour confirmer cette promesse, le jeune Telesinus vint avec quelques-uns de ses plus braves compatriotes rejoindre l'armée consulaire. Rome terrorisée se prêtait à tout : le sénat tremblant avait autorisé par un décret le pillage des temples; le peuple avait proscrit les sénateurs réfugiés dans le camp de Sylla, et un homme farouche, le préteur Damasippus, y marquait déjà pour la mort ceux des modérés qu'il sacrifierait aux mânes de ses amis, avant l'arrivée des vainqueurs. C'était une guerre sanguinaire.

Carbon et Marius se partagèrent la défense : l'un dut fermer les passages de l'Apennin du côté de l'Ombrie et du Picenum, par où s'a-

vançaient Metellus et Pompée; l'autre, couvrir le Latium contre Sylla, qui arrivait par la Campanie. Marius avait fait de Préneste sa place d'armes. Bâtie sur un éperon de l'Apennin qui s'avance au-dessus de la campagne de Rome et la domine d'une hauteur de près de 400 mètres, Préneste, avec des vivres et une bonne garnison, était inexpugnable. Norba, la cité aux indestructibles murailles cyclopéennes[1], fut aussi fortement occupée. A Préneste, Marius tenait la voie Latine; à Norba la voie Appienne. Pour empêcher l'ennemi de se glisser entre elles, il s'établit dans une position centrale, à Signia, qui, du haut de son rocher, commandait la rive droite du Trerus (le *Sacco*), le principal affluent du Liris; il espérait ainsi fermer les approches de Rome.

Sylla avait certainement occupé avant l'hiver le défilé de Lautules, la porte de la Campanie sur le Latium. Dès que les opérations purent recommencer, il s'avança vers Setia, dans le pays des Volsques, tandis que son lieutenant Cn. Dolabella remontait le Liris, puis le Trerus.

Marius essaya de sauver Setia, mais n'y réussit point, et, suivi de près par son adversaire, se replia sur son camp de Signia. Cependant Dolabella prononçait son mouvement et menaçait de déborder la gauche de Marius, qui, pour n'être point coupé de Préneste, recula jusqu'à Sacriport, dans la plaine où finissent les montagnes des Volsques et où commencent les premières collines de l'Apennin. Les syllaniens, fatigués d'une longue route faite sous une pluie battante, s'étaient arrêtés pour camper, lorsque les marianistes les attaquèrent. Les vétérans se formèrent rapidement et eurent assez vite raison des recrues que Marius jetait sur eux avec plus de fougue que de prévoyance. Une partie de sa droite passa de leur côté; le centre et la gauche furent mis en déroute et poursuivis jusque sous les murs de Préneste, dont la garnison ferma les portes de peur que l'ennemi n'y entrât avec les fuyards. Marius se fit hisser dans la place à l'aide d'une corde qu'on lui jeta du haut des murs.

L'armée du Sud n'existait plus : de Sacriport à Préneste, les cadavres couvraient la plaine; vingt mille hommes avaient péri; huit mille étaient pris; le reste fuyait ou tremblait dans Préneste. A ceux-ci, Sylla annonça le sort qui les attendait : tous les Samnites trouvés parmi les captifs furent amenés au pied des murs et passés par les armes sous les yeux des assiégés. Mais, à ce moment même, Marius les

[1] Voyez, au tome Ier, page XLV, les « Murs de Norba ».

vengeait. Du champ de bataille de Sacriport, un de ses émissaires était parti pour Rome, portant à Damasippus l'ordre du massacre. Le préteur convoque le sénat, et quand les Pères sont réunis, il enveloppe la curie d'une bande d'assassins, désigne les victimes, les fait tuer dans la curie même, et, les poursuivant jusque dans la mort, jette au Tibre leurs cadavres, afin de les priver de la paix du tombeau. Le grand pontife, Quintus Scævola, qui avait échappé naguère au poi-



Mur de Preneste[1].

gnard de Fimbria, périt dans cette dernière convulsion du parti marianiste expirant. Sollicité de rejoindre Sylla, il avait répondu qu'il ne voulait pas forcer les portes de sa patrie et y rentrer le glaive en main. Ces hommes étaient, au milieu des partis furieux, les derniers représentants de la république et de la liberté[2].

A ces nouvelles, Sylla, laissant Lucretius Ofella devant Préneste, précipita sa marche sur Rome. Ses troupes prirent par divers chemins,

[1] Dodwell, *Pelasg. remains*, pl. 113.
[2] Tite Live, *Epit.*, LXXXVI ; Cicéron, *ad Fam.*, IX, 21.

chaque corps ayant pour objectif une porte de la ville, et tous, en cas d'échec, devant se replier sur Ostie où sa puissante flotte l'attendait. Mais il n'y eut pas de résistance, et la même foule hébétée et lâche qui, la veille, traînait par les rues les cadavres des amis de Sylla, le lendemain le saluait de ses bruyantes acclamations.



Ciste de Préneste[1].

L'armée du Nord n'avait pas mieux réussi que celle du Sud.

Sylla ne fit que traverser Rome pour aller en Étrurie combattre l'autre consul, que Metellus et Pompée avaient repoussé de l'Ombrie.

[1] « Les héros sont descendus à terre et ont poussé le navire au rivage; on les voit se reposant de leurs fatigues. Quelques-uns ont exploré l'île et découvert une source limpide; mais le géant Amycos, le roi des Bébryces, en interdit l'approche à tout le monde; Pollux le défie au pugilat, et après l'avoir vaincu, l'attache à un arbre : une Victoire vole vers le vainqueur,

Carbon campait près de Clusium, derrière le Clanis, avec ses Italiens et des troupes qu'il avait tirées de la Cisalpine et de l'Espagne[1]. Une première bataille dura tout un jour sans résultat. C'était presque un



Développement de la ciste de Préneste.

succès pour lui ; car, tandis qu'il attirait ainsi au milieu de l'Étrurie les principales forces des syllaniens, Lamponius à la tête des Luca-



Développement de la ciste de Préneste.

niens, Pontius Telesinus avec les Samnites, et le Campanien Gutta, prenaient enfin une part active à la lutte : ils arrivaient du sud, avec

tenant une couronne ; Athéné, ou Minerve, figure parmi les témoins de la lutte, et vis-à-vis d'elle on voit un homme pourvu de grandes ailes dans lequel on a reconnu un des Vents dont l'assistance fut nécessaire aux Argonautes dans ces parages. La dernière scène montre le résultat du combat : les voyageurs puisent librement à la source, près de laquelle est assis Silène. » (Saglio, *Dictionn. des Antiq.*, t. I, p. 417.)

[1] Quelques-uns de ces Espagnols ayant passé à Sylla, Carbon fit égorger le reste. Au même temps un général syllanien entra dans Naples en trahison et tout ce qui ne put fuir fut tué.

quarante mille hommes. Carbon fit un détachement de quatre-vingts cohortes pour leur donner la main par le nord; tous devaient se jeter ensemble sur les lignes d'Ofella et débloquer Préneste, où déjà la famine sévissait. Mais Sylla s'était saisi des défilés qui s'ouvraient sur cette ville; rien ne passa, et les quatre-vingts cohortes, surprises par Pompée au milieu de l'Apennin, furent dispersées; leur chef Marcius n'en ramena que sept à son général.

La situation de Carbon devenait critique. Sylla et Pompée lui fermaient la route de Rome, et Metellus l'avait prévenu dans la Cisalpine où il était arrivé par Ravenne, en tournant, avec sa flotte, Ariminum, l'arsenal des marianistes. Carbon parvint cependant à rejoindre Norbanus, qui commandait pour lui dans la vallée du Pô. Espérant accabler Metellus de leurs forces réunies, ils l'attaquèrent près de Faventia, à quelques lieues de Ravenne, mais perdirent dix mille hommes; après l'action, six mille des soldats de Carbon désertèrent, et Verrès, son questeur, commençant le cours des exploits qui l'ont rendu fameux, s'enfuit avec la caisse militaire. Les deux chefs regagnèrent précipitamment, l'un Arretium, l'autre Ariminum. Dans cette dernière ville, un des officiers de Norbanus, Albinovanus, pour mériter de Sylla son pardon, invita à un festin les principaux personnages de l'armée, les fit égorger, puis passa à l'ennemi avec une légion. Effrayé de ces trahisons répétées, Norbanus s'embarqua pour Rhodes; quelque temps après, Carbon prit la route de l'Afrique, Sertorius avait déjà gagné l'Espagne. Les chefs populaires abandonnaient l'Italie, afin de soulever les provinces.



Pontius Telesinus (?)[1].

A ce moment Pontius Telesinus, Lamponius et Gutta tentaient un coup hardi[2]. Désespérant de forcer seuls les lignes de Lucretius Ofella que Sylla couvrait avec toute son armée, tandis que Pompée écrasait, près de Clusium, les troupes de Carbon restées sans chef, ils se je-

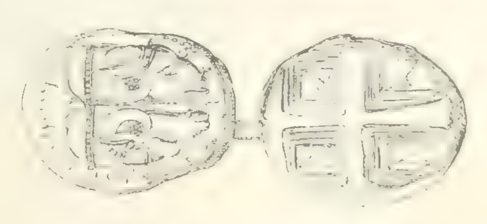
[1] Buste de bronze trouvé à Herculanum, dans le même lieu que celui de Sylla et que l'on croit, sans bonnes preuves, représenter Pontius Telesinus. (Musée de Naples.)

[2] Vell. Paterculus (II, 27) leur donne quarante mille hommes; Appien et Eutrope, soixante-dix mille; Orose, quatre-vingt mille.

tèrent dans la vallée de l'Anio, probablement du côté de Sublaqueum, gagnèrent la voie Tiburtine, et, entraînant avec eux l'ancien préteur Damasippus, deux généraux marianistes, Marcius et Carinas, ils percèrent une nuit jusqu'à 10 stades de Rome. Ils voulaient enlever « et détruire ce repaire des loups ravisseurs de l'Italie[1], » et, s'il fallait périr, périr au moins sous ses ruines. On ne saurait dire quelles auraient été les suites de cette audacieuse manœuvre, si elle avait réussi; mais ils perdirent du temps à préparer l'assaut, et ce retard sauva Rome. Le matin du 1er novembre, la petite garnison qu'on y avait laissée fit une sortie; puis la cavalerie de Sylla accourut; lui-même suivait avec toutes ses forces; à midi, il arriva devant la porte Colline, près du temple de Vénus Érycine. Sans donner un instant de repos à ses soldats, il les mena à l'ennemi. Ce fut la vraie bataille de cette guerre, et comme pour marquer clairement quels intérêts étaient en jeu depuis dix ans, c'était l'existence même de Rome que la victoire allait décider. On se battit tout le reste du jour et la nuit entière.


Figurine d'Apollon[2].

L'aile gauche, que Sylla commandait, fut rejetée sous les murs de la ville, dont on ferma les portes, et des fuyards coururent jusqu'aux lignes de Préneste, criant que tout était perdu et Sylla tué. Sylla, en effet, avait manqué périr. Monté sur un cheval blanc, il courait en avant de ses cohortes ébranlées, quand deux Samnites le reconnaissant lui lancèrent leurs javelots, qui vinrent se ficher en terre derrière lui : un brusque mouvement de son cheval l'avait sauvé. Il crut à une faveur du ciel, et, tirant de son sein une figurine d'or d'Apollon qu'il portait toujours depuis qu'il l'avait prise à Delphes,


Monnaie de Delphes[3].

[1] Vell. Paterculus, II, 27 : *raptores Italicæ libertatis lupos.*

[2] Apollon-Soleil, radié, revêtu d'une chlamyde. Statuette de bronze du cabinet de France, n° 2947 du catalogue.

[3] ΔΑΛΦΙΚΟΙ. Deux têtes de bélier et deux dauphins. Au revers, carré creux, avec quatre dauphins. Tétradrachme *unique*, de très-ancien style, de Delphes. Cabinet de France.

il la baisa dévotement et remercia le dieu qui l'avait secouru. Mais, s'il croyait aux amulettes, il croyait aussi qu'il fallait s'aider soi-même. Il gourmanda ses troupes, raffermit les courages, remit l'ordre dans les rangs, et, quand on vint lui dire que Crassus, avec l'aile droite, avait repoussé l'ennemi jusqu'à Antemnæ, il reprit vigoureusement l'offensive. L'armée samnite, dont toutes les lignes de retraite étaient coupées, fut anéantie; on ne fit que huit mille prisonniers:



Murs étrusques de Volaterræ.

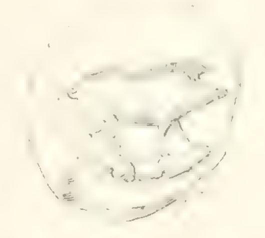
parmi eux Marcius et Carinas que Sylla fit tuer; le préteur Damasippus avait péri dans le combat. Pontius Telesinus, grièvement blessé, fut achevé par les vainqueurs; dans la mort, son visage portait encore empreintes la menace et la haine. C'était le plus noble et le dernier des enfants de l'Italie : au moins eut-il, pour lui-même et pour son peuple, un glorieux tombeau, un champ de bataille couvert de cinquante mille cadavres, dont la moitié étaient Romains.

Quand les Prénestins virent porter sur des piques autour de leurs murailles les têtes sanglantes de ces chefs, quand ils apprirent encore

la destruction, par Pompée, de l'ancienne armée de Carbon, ils ouvrirent leurs portes. Toute la population, moins les femmes, les enfants et le très-petit nombre de ceux qui purent invoquer le souvenir d'un service rendu à Sylla, fut égorgée; puis il abandonna la ville, une des plus riches de l'Italie, au pillage de ses soldats. Marius s'était retiré dans un souterrain avec le frère de Pontius Telesinus; pour ne pas être livrés vivants à l'ennemi, ils combattirent l'un contre l'autre : Marius tua son ami et se fit achever par un esclave. Quelques villes tenaient encore, elles tombèrent l'une après l'autre. A Norba, les habitants, plutôt que de se rendre, mirent le feu à leurs maisons et s'égorgèrent eux-mêmes; les Samnites n'évacuèrent Nola qu'en l'année 80 et perdirent dans la retraite le dernier de leurs grands chefs, ce Papius Motulus, un des héros des premières campagnes, que sa femme repoussa parce qu'il était proscrit et qui se tua au seuil de sa maison. Æsernia, Tuder, Populonia, eurent le sort de Préneste; Volaterræ résista plus de deux ans. Des ruines de cités et d'immenses solitudes dans l'Étrurie et le Samnium rappelèrent longtemps aux générations suivantes que la colère de Sylla avait passé sur ces deux pays.



Monnaie de Tuder [1].



Monnaie de Populonia [2].

[1] Tête de Pan. Au revers, TVTERE. Aigle. Monnaie de bronze de Tuder.

[2] Sanglier marchant sur des rochers. Monnaie d'argent de Populonia, à revers lisse. Voyez t. Ier, p. LXIX. Dans la *Revue archéologique*, d'août 1879, M. Bompois combat l'opinion jusqu'à présent admise que toutes les monnaies étrusques à revers lisse sont de Populonia.

[3] Tête de Janus imberbe couverte du *pileus*.



Sextans de Volaterræ [3].

CHAPITRE XLVII

DICTATURE DE SYLLA (DE NOVEMBRE 82 AU COMMENCEMENT DE 79).

I. — LES PROSCRIPTIONS.

Sylla est de cette famille d'impitoyables niveleurs qui, de sang-froid, sans haine ni colère, brisent et broient pour unir : le Richelieu de l'aristocratie. Dans la guerre Sociale, c'était lui qui avait porté les coups les plus terribles : à Chéronée, à Orchomène, il avait battu Mithridate et conquis l'Orient une seconde fois; à Sacriport, au combat de la porte Colline, il avait écrasé ce qui restait du parti populaire et du parti italien, tous deux ligués contre lui. Il avait donc partout fait triompher la cause de Rome, l'unité de l'empire, et, sans l'avoir voulu, il était devenu le bras vengeur de la noblesse. Italiens, provinciaux, tribuns factieux, consuls démagogues, tous avaient senti le poids de son épée. Des bords du Tibre au mont Taurus, le silence et la terreur régnaient. Il n'y avait plus de peuple, plus de sénat, plus de constitution, mais un seul homme à la tête de cent vingt mille soldats.

Quand il eut tout brisé, cet homme voulut tout reconstituer. Pour asseoir solidement son ouvrage, il crut qu'il fallait déblayer encore le terrain, arracher les ruines restées debout, faire disparaître jusqu'au dernier des chefs de cette génération nourrie dans l'anarchie et élevée dans la violence. Avant de renouveler les choses, il se dit qu'il fallait renouveler les hommes, et, après avoir affiché longtemps une modération inattendue, il devint cruel par calcul. Deux fois on a vu, aux plus sanglantes époques de notre histoire, combien est plus terrible que la passion cette cruauté qui ne croit être qu'un raisonnement logique.

Le lendemain du combat de la porte Colline, il haranguait le sénat dans le temple de Bellone; tout à coup on entend des cris de désespoir, les sénateurs se troublent : « Ce n'est rien, dit-il, seulement quelques factieux que je fais châtier, » et il continua son discours : en ce moment, cinq ou six mille prisonniers samnites et lucaniens périssaient

égorgés[1]. Quand il revint de Préneste, il monta à la tribune, parla longtemps de lui-même en termes magnifiques, et termina par ces paroles : « Bientôt, si vous êtes dociles, j'améliorerai votre position[2]; mais qu'aucun de mes ennemis, aucun de ceux qui, depuis la rupture de la trêve avec le consul Scipion, ont été contre moi n'espèrent de pardon. » De ce jour les proscriptions commencèrent.

Les premiers coups furent pour la famille de Marius. Un de ses parents, Marius Gratidianus, qui venait de s'honorer dans la préture en réprimant la falsification des monnaies, fut poursuivi par Catilina, qui lui creva les yeux, lui arracha la langue, les oreilles, les mains, lui rompit les bras et les jambes; et quand ce cadavre, encore animé, ne fut plus qu'un monceau de chairs meurtries et d'ossements brisés, il lui trancha la tête, qu'il porta toute sanglante à Sylla; puis il se lava froidement les mains dans l'eau lustrale d'un temple voisin. On n'épargna pas même les morts : le cadavre du vainqueur des Cimbres fut exhumé, livré aux outrages et jeté dans l'Anio[3]. Avant les proscriptions, ce même Catilina avait tué son frère; il fit mettre son nom sur les listes pour confisquer ses biens[4].

César, alors âgé de vingt ans à peine, était parent de Marius et gendre de Cinna; Sylla voulut le contraindre à répudier sa femme. Pison, Pompée lui-même, avaient obéi à une semblable injonction; César refusa de commettre cette lâcheté et s'enfuit dans les montagnes de la Sabine, où il faillit plusieurs fois périr. Les larmes de sa famille, des vestales mêmes, arrachèrent sa grâce : « Je vous le laisse, aurait dit le tout-puissant dictateur, mais dans cet enfant il y a plusieurs Marius[5]. » Le mot n'a sans doute pas été prononcé, mais l'honnête refus de César annonce un de ces caractères résolus qui ne plient pas aisément, et qui, lorsqu'il s'y joint une haute intelligence, font plier les circonstances et les hommes. Toutefois il crut prudent de quitter l'Italie et alla servir au siége de Mytilène, qui résistait encore depuis Mithridate; il y mérita une couronne civique[6].

[1] Strabon dit trois à quatre mille; Orose, trois mille; Denys, quatre mille; Plutarque, six mille; Tite Live, huit mille.

[2] Ὅτι τὸν μὲν δῆμον ἐς χρηστὴν ἀξίαν μεταβαλεῖ, εἰ πείθοιντο οἱ. Appien, *Bell. civ.*, I, 95.

[3] Cicéron, *de Leg.*, II, 22; Val. Maxime, IX, II, 1; Vell. Paterculus, II, 43; Suétone, *Cæs.*, 11.

[4] Quint. Cicér., *de Petit. cons.*, 2.

[5] Le refus de César autorisait la colère de l'homme à qui personne n'osait résister, mais ne suffisait pas à faire voir au dictateur, dans ce jeune homme qui n'avait encore rien fait, un nouveau Marius, plus dangereux que le premier.

[6] Suétone, *Cæs.*, 2; Tite Live, *Epit.*, LXXXIX. La ville fut prise en 80. C'est à cette époque que

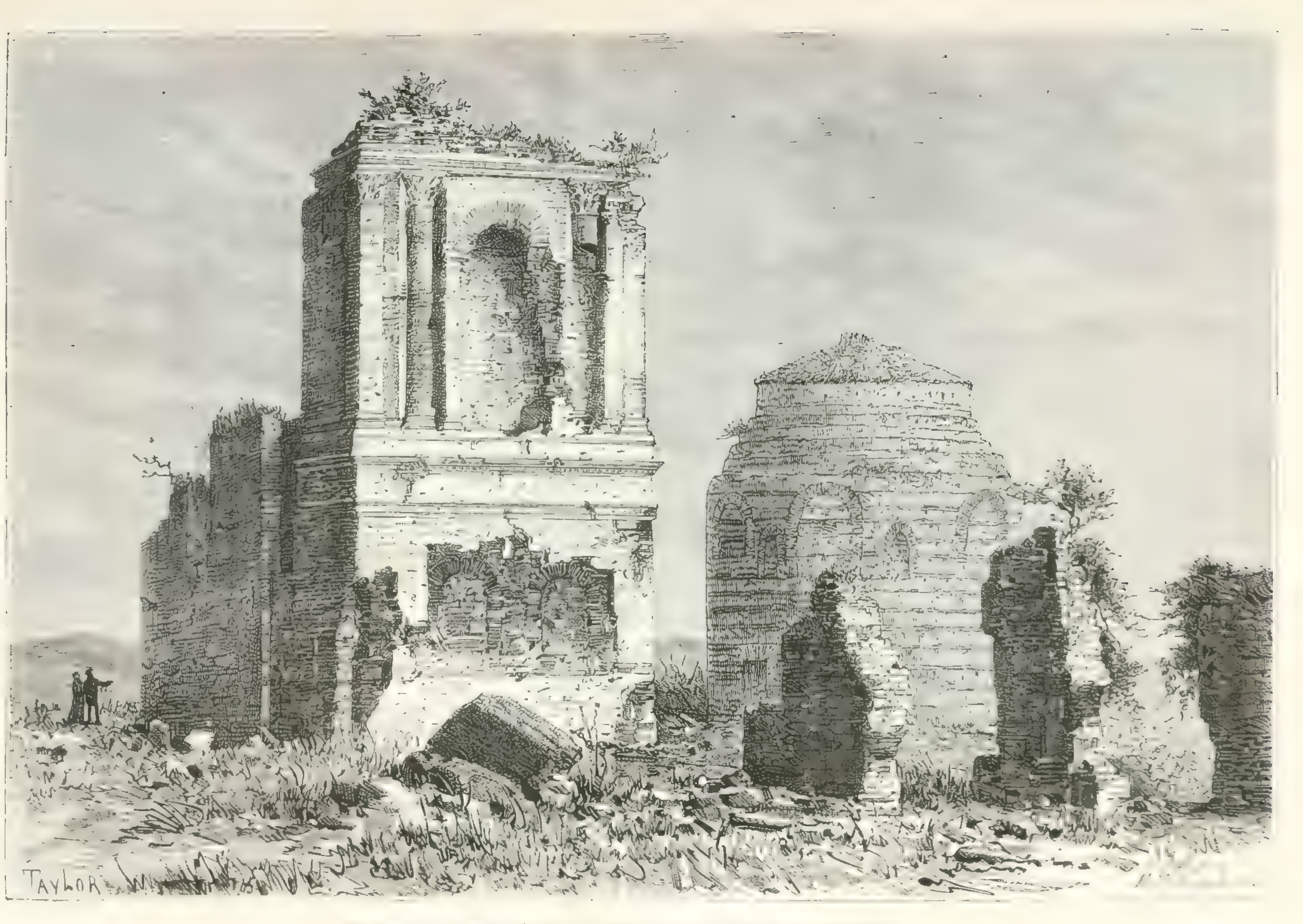
Un grand nombre de victimes avaient déjà péri lorsque Catulus demanda à Sylla, dans le sénat : « Et avec qui donc nous réjouirons-nous de ta victoire, si le sang coule dans les villes autant que sur les champs de bataille? » Un Metellus ajouta : « Où et quand comptes-tu t'arrêter ? — Je ne sais encore. — Mais au moins fais connaître ceux que tu destines à mourir. — Je le ferai. » Et il dressa une liste de quatre-vingts noms qu'il fit afficher dans le Forum; il laissa passer un jour, et le lendemain publia une seconde liste de deux cent vingt personnes, puis une troisième de pareil nombre. « J'ai proscrit tous ceux dont je me suis souvenu, dit-il au peuple, mais j'en ai oublié beaucoup; leurs noms seront inscrits à mesure qu'ils reviendront à ma mémoire. » Metellus devait se tenir pour satisfait : la proscription n'allait plus au hasard, l'ordre était mis dans le meurtre, la légalité dans l'assassinat. Tout homme pouvait sans péril se faire bourreau et, au plaisir de tuer, joindre un profit de 12 000 deniers pour chaque tête abattue. Du 1er décembre 82 au 1er juin 81, pendant six longs mois[1], on put tuer impunément; on tua encore longtemps après, car Roscius d'Amérie fut égorgé le 15 septembre. Tous ceux qui cachaient un proscrit partageaient son sort, fût-ce un frère, un fils ou un père. Sylla paya quelques meurtres jusqu'à 2 talents.

De Rome la proscription s'étendit sur l'Italie entière; des bandes de cavaliers gaulois, conduites par Catilina et d'autres sicaires, allaient à la recherche des victimes. Rien ne protégeait, ni les autels domestiques ni les temples des dieux; rien non plus, pas même les services rendus à la bonne cause, ne pouvait sauver d'un débiteur infidèle ou d'un héritier impatient. Les familiers de Sylla, ses affranchis, surtout Vettius Picens et ce Chrysogonus dont Cicéron a immortalisé l'infamie, même ses esclaves[2], vendaient le droit de faire placer un nom

se placent ses deux voyages auprès de Nicomède III, roi de Bithynie, sur lesquels on fit courir de si tristes bruits. Peu de Romains de ce temps échappaient à ces accusations; ce vice était alors général et presque publiquement accepté. Mais César avait d'autres goûts qui devaient le préserver de cette honte.

[1] Sylla revint de Préneste dans la seconde moitié de novembre, et les listes ne furent affichées que quelques jours après. Pour le terme du 1er juin, c'est Cicéron qui le donne dans le *pro Roscio*, 44.

[2] *Terrula Scirthoque, pessumis servorum, divitiæ partæ sunt* (Salluste, *Orat. Lepidi* in *Hist. fragm.*). *Neque prius finis jugulandi fuit quam Sulla omnes suos divitiis explevit* (Sall., *Cat.*, 51). D'après Cicéron (*II in Verr.*, III, 35), il les exempta aussi de payer au fisc ce qu'ils devaient : *remittere de summa non potuisse*. Le sénat, après sa mort, annula ces dispenses. Cependant il resta à l'État 350 millions de sesterces. (Tite Live, *Epit.*, LXXXIX.)



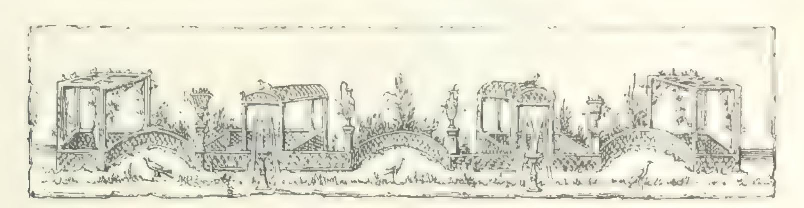
Tombeau des Pisons (d'après une gravure de la Bibliothèque nationale)

sur la liste fatale. « Celui-ci, disait-on, c'est sa belle villa qui l'a fait



Villa au bord de la mer [1].

périr ; celui-là, ses bains dallés de marbre ; cet autre, ses magnifiques



Jardins (*viridarium*) [2].

jardins. » Un citoyen qui était toujours resté en dehors des partis se promenait sur la place, il s'approche des listes et y voit son nom : « Ah ! c'est ma maison d'Albe qui me tue, » s'écrie-t-il. Il veut fuir, déjà le meurtrier le suivait. Les biens des proscrits étaient confisqués ; souvent Sylla les vendait lui-même à l'encan : « C'est mon butin, » disait-il [3]. Les courtisanes, les musiciens, les mimes, dont il était entouré, achetaient à vil prix : les biens de Roscius valaient 6 millions de sesterces, Chrysogonus les eut pour 2000. Metella, l'épouse du maître, Sylla lui-même, s'attribuèrent une part énorme dans les confiscations ; aussi put-il faire une magnifique offrande sans beaucoup s'appauvrir, quand il donna à



Mime [3].

[1] Peinture de Pompéi. (Roux, *Hercul. et Pomp.*, III, 5e série, pl. 26.)
[2] Peinture de Pompéi. (Id., *ibid.*, pl. 24-25.)
[3] D'après une lampe en terre cuite. (Rich, *Dictionn. des Antiq.*, p. 507.)

Hercule la dîme de ses biens. Catilina, un des sicaires les plus redoutés, refit dans ce bouleversement universel sa fortune délabrée, et Crassus fonda la sienne. C'était l'expropriation de la classe riche au profit de quelques nobles et de leurs valets. Les « coupeurs de bourse », qui avaient tant profité des proscriptions de Marius[1], rendirent gorge. Beaucoup payèrent de leur fortune et de leur tête la guerre qu'ils avaient faite à la noblesse dans leurs tribunaux. Pompée, assez opulent, grâce aux exactions de son père, n'eut pas besoin de se souiller de ces honteux marchés.



Hercule[2].

Cicéron nous a conservé, dans un de ses plaidoyers, le vivant tableau de ces abominations dont il fut le témoin. Il n'a jamais été un grand politique, mais il tient une si large place dans l'histoire littéraire de son pays et, nous pouvons dire, dans l'histoire intellectuelle du monde, que rien de ce qui le touche ne doit être oublié.

Il était né, en octobre 107[3], sur le charmant domaine que son père,

[1] Voy. p. 575.

[2] Belle statue en marbre grec de la collection Giustiniani. (Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 787 et 802 F, n° 1998.)

[3] Ou, suivant le calendrier romain, qui avançait alors de près de trois mois, le 3 des nones de janvier 106.

chevalier romain, d'esprit très-cultivé, possédait au voisinage d'Arpinum près du confluent du Fibrenus et du Liris[1]. Lorsqu'il eut pris, en 91, la robe virile, il devint l'élève assidu de l'augure Q. Mucius Scævola, qui lui enseigna le droit civil et pontifical. A dix-huit ans, il fit campagne sous Cn. Pompeius Strabo, dans la guerre Sociale[2]; mais il avait peu de goût pour la vie militaire, et il revint bien vite à ses études de rhétorique et de philosophie : il y passa six ans sous les meilleurs maîtres, que l'invasion de Mithridate avait chassés de la Grèce à Rome. Après la ruine définitive des marianistes, il se hasarda à paraître au Forum et plaida successivement, au civil pour Quinctius, au criminel pour Roscius d'Amérie : ce fut son entrée dans la vie publique.

Homme nouveau, Cicéron n'avait point d'attache avec la noblesse, qui lui fera sentir, en plus d'une rencontre, ces légères impertinences du grand seigneur à l'égard du parvenu, dont les blessures sont si vives[3]. Comme il avait trop d'esprit pour n'y pas répondre, il se moquera tout haut de ces gens qui se donnent la peine de naître et à qui la fortune vient en dormant[4]. Mais ses instincts délicats et élevés l'éloignaient plus encore de la foule, et cette contradiction entre ses goûts et sa naissance, la faiblesse de son caractère, l'extrême mobilité de ses sentiments, donneront à sa vie une indécision qui fera tort à sa renommée. Les récits qui vont suivre montreront le politique, et nous apprécierons plus tard le philosophe. Pour le moment, nous sommes à ses débuts et nous n'avons qu'à écouter l'orateur. Son éloquence ne fut jamais celle d'un homme de gouvernement; jusque sous la toge consulaire, il gardera les habitudes du barreau, par suite d'une éducation prolongée où, la rhétorique ayant tenu trop de place, le bien dire passait avant le bien penser. Une langue harmonieuse, presque musicale, charmait, rien qu'à être entendue,

[1] « C'est ici ma vraie patrie et celle de mon frère. C'est ici que nous sommes sortis d'une souche très-antique et que sont nos sacrifices, notre race et les nombreux vestiges de nos aïeux. Vous voyez cette maison, elle a été agrandie par les soins de notre père, et il y a passé, dans l'étude des lettres, presque toute sa vie. C'est en ce lieu, du vivant de mon aïeul et du temps que, selon les anciennes mœurs, la maison était petite comme celle de Curius, au pays des Sabins ; oui, c'est en ce lieu que je suis né. Aussi je ne sais quel charme s'y trouve qui touche mon cœur et mes sens, et m'attire en ce séjour. Eh ! ne dit-on pas que le plus sage des hommes, pour revoir son Ithaque, refusa l'immortalité? » (*De Leg.*, II, 1.)

[2] Voy. p. 559.

[3] Sur les dédains de la noblesse pour les hommes nouveaux, voyez Salluste, *Jug.*, 75.

[4] *Non idem licet mihi, quod eis, qui nobili genere nati sunt; quibus omnia populi Romani beneficia dormientibus deferuntur* (*II in Verr.*, V, 70).

et toutes les habiletés que l'école enseignait, les lieux communs de la philosophie et de la morale, mélangés tour à tour de sarcasmes et de pathétique, enlevaient sûrement un accusé à ses juges, quel que fût le bien fondé de l'accusation[1]. Autant que le grand orateur Antonius, il s'inquiétait peu de jouer au barreau différents personnages. L'accusateur de Verrès sera le défenseur de Fonteius; celui qui se fera le juge et l'exécuteur de Lentulus et de ses complices fut sur le point de défendre Catilina. Il admettait qu'on pouvait aider au succès par de petits mensonges[2], et il disait : « Lorsqu'on plaide, on parle comme le veut la cause et non pas suivant sa raison[3]. » Il avait tous les dons que quelques-uns estiment nécessaires pour faire l'avocat accompli.

On a dit qu'il avait plus d'une fois plaidé avec une grande énergie des causes gagnées d'avance. Ce ne fut point le cas pour le procès de Roscius d'Amérie, car il fallait attaquer le tout-puissant favori du dictateur, l'affranchi Chrysogonus. Mais il est probable qu'il y courut moins de danger qu'on ne pense. Sylla était un homme de pouvoir : il avait fait de son gouvernement une forteresse, il ne voulait pas qu'on en fît une caverne de voleurs, et Cicéron, garanti par Metella et ses puissantes alliances, peut-être par la secrète connivence du maître, ne courut en réalité aucun péril.

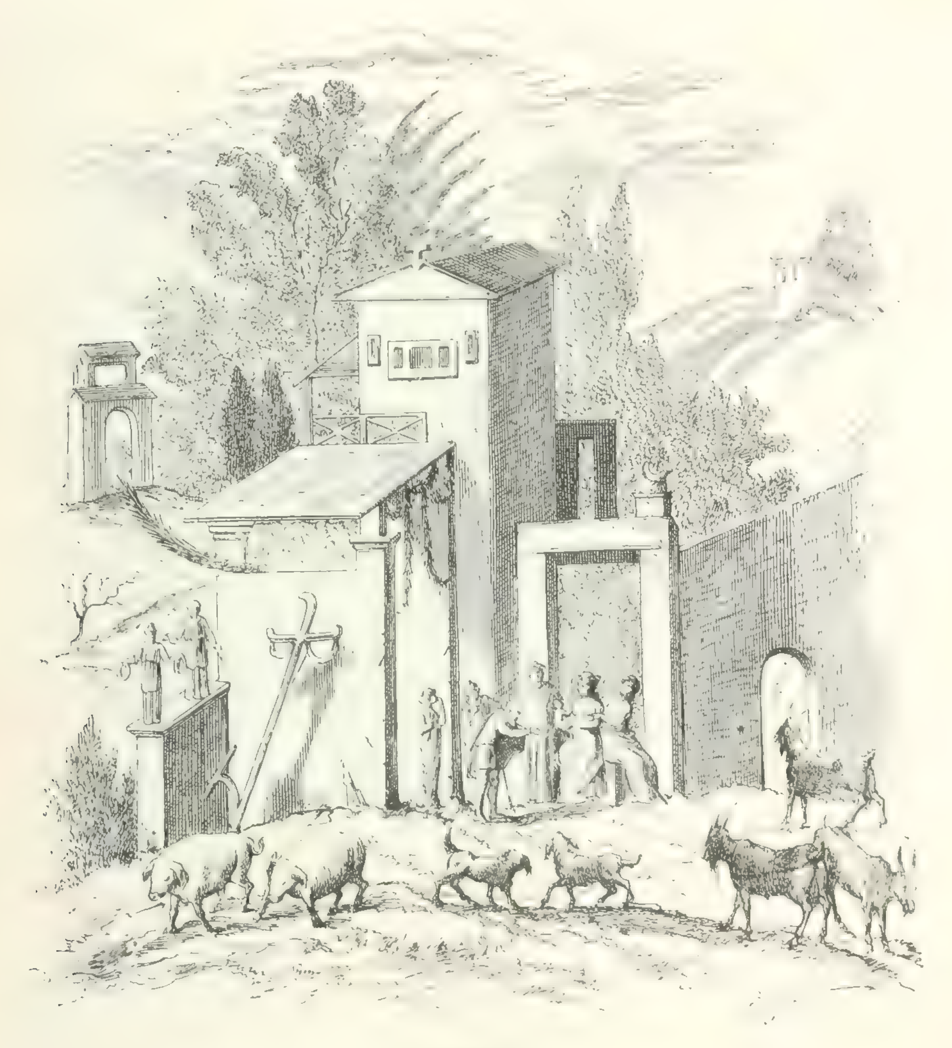
Sextus Roscius, hôte des Metellus, des Servilius et des Scipions, était par sa naissance et sa richesse le premier citoyen du municipe d'Ameria. Un soir, à Rome, il fut assassiné par les émissaires de deux de ses parents qui, pour s'emparer de son bien, treize fermes, presque toutes situées dans la fertile vallée du Tibre, obtinrent de Chrysogonus qu'il mît le nom de la victime sur les listes fatales, quoiqu'elles fussent depuis longtemps fermées. Après le meurtre, on se partagea le prix du sang : trois des meilleures terres furent abandonnées aux assassins, et Chrysogonus acheta les dix autres 2000 sesterces : elles en valaient 6 millions. Le fils gênait, car il pouvait un jour reven-

[1] Lui-même, dans le particulier, se moquait agréablement de toute cette rhétorique. Voyez sa lettre à Atticus (I, 14) : *Nosti.... sonitus nostros.* Ailleurs (*ad Att.*, II, 1) il dit : « J'ai versé dans mon livre toute la parfumerie d'Isocrate, toutes les boîtes à essences de ses disciples. J'y ai même mis les fards d'Aristote. »

[2] *Perspicitis genus hoc quam sit.... oratorium.... quod mendaciunculis aspergendum* (*de Orat.*, II, 59).

[3] Deux ans après sa violente invective contre Vatinius, il se chargeait de le défendre. Mais, disait-il, *omnes illæ* (*orationes*) *causarum ac temporum sunt, non hominum ipsorum ac patronorum* (*pro Cluentio*, 50). Tout le paragraphe est le développement de cette pensée.

diquer son héritage : on essaya de le tuer, mais il se réfugia dans la maison d'une des plus grandes dames de Rome, Cæcilia Metella[1]. Désespérant de l'atteindre en cet asile, ils l'accusèrent d'avoir tué son père, et personne, parmi les orateurs du temps, n'osa prendre sa



Une ferme[2].

défense. On laissa ce soin à un avocat de vingt-six ans, la veille inconnu et le lendemain célèbre. Roscius paraît avoir été acquitté de

[1] Fille de Metellus le Baléarique, qui avait été consul en 123, et sœur de Q. Metellus Nepos, consul en 98. (Cic., *pro Rosc.*, 50.)

[2] D'après une peinture du *Museo Borbonico*.

l'accusation de parricide ; mais nous ne saurions dire s'il rentra dans ses biens[1].

Quel fut le nombre des victimes? Appien parle de quinze consulaires, de quatre-vingt-dix sénateurs et de deux mille six cents chevaliers[2]; Eutrope et Orose, de vingt-quatre consulaires, sept prétoriens, soixante anciens édiles et deux cents sénateurs[3]; Valère Maxime, de quatre mille sept cents proscrits. « Mais qui pourrait compter, dit un autre, tous ceux qu'immolèrent les haines privées[4]?

Un fait conservé par hasard montrera qu'elles se donnaient carrière en Italie aussi bien qu'à Rome. Pour échapper à une accusation capitale, un meurtrier avait fui de Larinum, ville marianiste, et s'était réfugié dans le camp de Sylla. Après la bataille de la porte Colline, il rentre dans sa cité, y prend la dictature, comme envoyé du vainqueur, et, à son tour, destitue, condamne et tue ; celui qui l'avait accusé est mis à mort avec tous les siens, parents et amis. Que de scènes pareilles ont dû se passer dans cette multitude de petites cités qui avaient, comme Rome, leurs factions, et, comme elle encore, les vengeances du parti victorieux, quand l'autre était abattu. Une véritable terreur pesa sur la péninsule entière. Pour la peindre, les détails nous manquent, et les horreurs de 93 n'en donneraient qu'une idée affaiblie. Mais nous voyons bien que, dans l'espace de quelques mois, le défenseur de la noblesse fit couler plus de sang, dans le parti populaire, que les mauvais empereurs n'en répandirent, en deux siècles, dans la faction des grands[6].


Monnaie de Larinum[5].

La proscription ne s'arrêta pas aux victimes, elle frappa leur postérité jusqu'à la troisième génération : pour ôter à leurs enfants l'espoir

[1] Cic., *Brutus*, 90 ; *de Off.*, II, 14 ; Plut., *Cic.*, 3. Peu de temps après, en 79, dans la défense d'une femme d'Arretium, il soutint que le pouvoir législatif ne pouvait enlever certains droits, entre autres celui de cité, et que la loi qui avait ôté à des villes italiennes le *jus civitatis* était inconstitutionnelle et de nul effet.

[2] *Bell. civ.*, I, 103.

[3] Eutrope (V, 6) donne ces chiffres pour la guerre Civile et la guerre Sociale, lesquelles, dit-il, emportèrent cent cinquante mille hommes. M. Willems (*le Sénat de la républ. rom.*, p. 403) remarque très-justement que le chiffre de soixante édiliciens doit être faux, ces magistrats étant beaucoup moins nombreux dans le sénat que les prétoriens.

[4] Flor., III, 21, 23.

[5] LARINOD. Cavalier armé, courant à gauche, et cinq globules. Revers d'un quincunx en bronze (ou plutôt pentobole) de Larinum.

[6] *Ultus est.... Sulla, ne dici quidem opus est quanta deminutione civium* (Cic., *in Catil.*, III, 10).

et les moyens de les venger un jour, les fils et les petits-fils des proscrits, privés de l'héritage paternel, furent déclarés indignes d'occuper jamais une charge publique[1].

Pour les citoyens de Rome, les proscriptions étaient individuelles ; comme Tarquin, Sylla n'abattait que les plus hautes têtes ; pour l'Italie, il y eut des proscriptions en masse. Pas un Samnite n'échappa. « Car Rome, disait-il, ne pourra être tranquille tant qu'il restera un seul



Spolète. — Temple de Clitumnus[2].

homme de ce peuple[3]. » Les villes qui avaient envoyé des soldats à ses adversaires furent non-seulement privées du droit de cité, mais démantelées, quelques-unes détruites, toutes dépouillées de leurs terres, qu'il donna à ses vétérans. Sulmo, une des trois capitales des Péligniens, Spolète et Interamna, dans l'Ombrie, Préneste et Norba, deux vieilles cités latines, Nole, qui résistait encore quand le dernier des

[1] Les fils des sénateurs, tout en perdant les privilèges de leur condition, restèrent soumis à toutes ses charges. (Vell. Paterc., II, 28 ; Cicer., *II in Verr.*, III, 41 ; *pro Cluent.*, 45.)

[2] D'après Piranesi, *Opere varie di architettura.*

[3] Appien, *Bell. civ.*, I, 96.

confédérés avait mis bas les armes, furent vendues à l'encan[1]. Naples perdit probablement alors son île d'*Enaria* (Ischia); Pompéi, une partie de son territoire; Stabies, la totalité du sien. Bien d'autres payèrent ainsi les promesses de Sylla à son armée. Dans le Samnium, Bénévent resta seul debout[2]. A Préneste, il avait ordonné qu'on amenât tous les habitants à son tribunal, mais les voyant en grand nombre : « Je n'aurai jamais le loisir, dit-il, d'écouter tant de gens; il faudrait un temps infini pour séparer quelques innocents parmi tant de coupables : qu'ils périssent tous ! » Il voulut cependant en sauver un qui avait été son hôte. « La vie me serait odieuse si je la tenais du bourreau de mon pays, » s'écria ce généreux citoyen, et il se rejeta dans la foule que les soldats entouraient déjà.

L'Étrurie expia cruellement l'assistance qu'elle avait donnée au parti populaire. Les hommes qui avaient conduit le mouvement tombèrent sous le glaive, et les colonies militaires que le vainqueur établit changèrent, en beaucoup de lieux, la population tout entière. « Alors, dit Niebuhr, périt l'antique nation étrusque avec ses sciences et sa littérature. La plus grande partie du peuple perdit la propriété foncière et languit pauvre sous des maîtres étrangers, dont l'oppression étouffa dans une postérité dégénérée tout patriotique souvenir. »

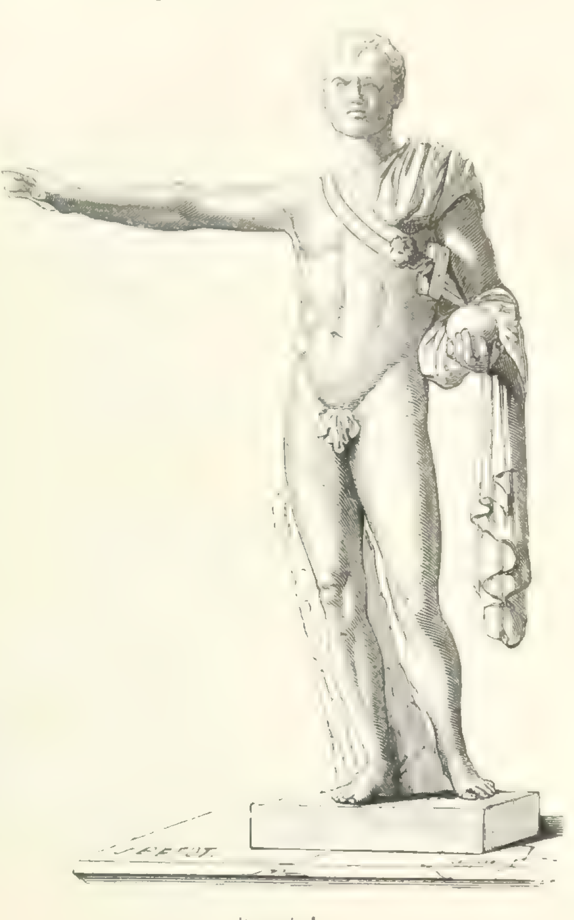
L'idiome du Latium et les mœurs romaines, portés par les colons dans les districts où vivaient avec le plus d'énergie les langues, les traditions, les religions nationales, en effacèrent les derniers restes[3]. Mais, avant que cette fusion ne fût complète, il y eut de nombreuses résistances. Les protestations des sociétés qui périssent sous une domination étrangère sont appelées par celle-ci des actes de brigandage. Le proscrit se jette dans la montagne, et, soutenu par la sympathie des populations, y lutte longtemps et presque avec honneur. Après l'immense bouleversement causé par cette expropriation générale, l'Italie resta couverte de bandes armées, comme, après le soulèvement des provinces orientales, la mer se couvrit de pirates. Spartacus et Catilina essayeront bientôt de rallier ces deux forces déjà tournées contre la société qu'ils attaqueront eux-mêmes.

[1] Florus, III, 21, 27. Dans le cas de partage du territoire, les anciens habitants et les colons (*veteres et veterani*) formaient quelquefois dans la même ville deux communes distinctes. Cf. Marquardt, *Handbuch der römischen Alterthümer*, IV, 450, note 4.

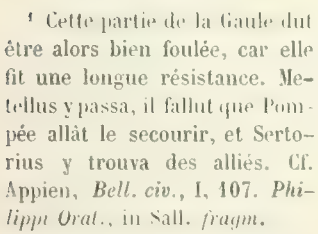
[2] Strabon, V, IV, 11.

[3] L'osque, grâce à ses affinités avec le latin, disparut lentement. Quand Herculanum et Pompéi périrent, l'osque n'y était pas encore tout à fait oublié. L'étrusque s'effaça plus vite.

Les provinces eurent aussi leurs proscrits, et la main de fer qui pesait sur l'Italie s'étendit sur l'empire entier. Sylla s'était chargé lui-même de punir la Grèce et l'Asie ; il laissa ses lieutenants *pacifier* les provinces du Nord, de l'Ouest et du Sud : Metellus, la Cisalpine ; Valerius Flaccus, la Narbonaise, où les proscrits lui livrèrent bataille[1] ; Pompée, la Sicile et l'Afrique. Malgré sa modération habituelle, Pompée se montra sévère : les Mamertins, foulés par lui, revendiquaient leurs privilèges : « Cessez donc, leur dit-il durement, d'alléguer les lois à celui qui porte l'épée[2]. » Carbon s'était réfugié dans l'île de Cossyra, il le fit traîner à son tribunal et décapiter après avoir insulté à ses malheurs[3].



Pompée[4].



[1] Cette partie de la Gaule dut être alors bien foulée, car elle fit une longue résistance. Metellus y passa, il fallut que Pompée allât le secourir, et Sertorius y trouva des alliés. Cf. Appien, *Bell. civ.*, I, 107. *Philippi Orat.*, in Sall. *fragm.*

[2] Plutarque (in *Pomp.*) dit cependant qu'en Sicile il fit le moins de mal possible.

[3] Cette mort donna lieu à une éloquente apostrophe d'un avocat, fils d'affranchi, Helvius Mancia, dont Pompée, dans une affaire où il paraissait comme témoin, avait raillé en termes méprisants le grand âge et la naissance obscure. « Qu'est-ce, avait-il dit, que cette apparition de l'ombre d'un esclave revenu des enfers pour intenter de pareilles accusations ? — Oui, reprit Helvius, je reviens des enfers. J'y ai vu Brutus la poitrine sanglante se plaindre de ta perfidie, quand tu le fis égorger contre la foi d'un traité ; j'y ai vu Carbon racontant que, pour prix des services qu'il t'avait rendus dans ta jeunesse, et des soins qu'il avait pris pour te conserver le bien de ton père, tu l'avais chargé de chaînes et d'opprobres ; que, malgré ses supplications, toi, simple chevalier romain, tu t'étais constitué juge du chef de la république, revêtu d'un troisième consulat, et que tu l'avais fait indignement mourir. » (Val. Maxime, VI, II, 8.)

[4] Rome, palais Spada. Cette statue a été découverte en 1552 près de l'emplacement du Théâtre de Pompée. Le lieu où elle a été trouvée est à peu près celui où le meurtre de César

Un autre chef, Brutus, pour éviter de pareils outrages, se poignarda [1]. Pompée n'avait pourtant pas la froide et impassible cruauté de Sylla. Himère s'était tournée du parti contraire, et il avait résolu de la châtier sévèrement ; un habitant de cette ville la sauva par une fière réponse. Les soldats du jeune général pillaient et frappaient ; il mit son cachet sur leurs épées et punit ceux qui le rompirent. Norbanus, le consul marianiste de l'année 83, avait déjà péri : réfugié à Rhodes, il s'était tué sur la place publique pour n'être pas livré à Sylla, qui réclamait sa tête.


Monnaie d'Himère [2].

En Afrique, un préteur avait décrété l'affranchissement des esclaves; c'était la ruine pour les marchands italiens d'Utique : ils l'avaient brûlé dans sa maison. Cependant la province restait fidèle à la faction de Marius. Un gendre de Cinna, Domitius Ahenobarbus, y avait organisé la défense et avait entraîné dans son parti Hiarbas, qui venait de dépouiller l'autre roi de Numidie, Hiempsal. Mais Pompée arriva avec six légions portées par cent vingt galères que suivaient huit cents vaisseaux de transport. En un même jour, il battit, près d'Utique, l'armée ennemie et força son camp, où Domitius périt; Hiarbas fut pris et mis à mort. Une marche de plusieurs journées dans la Numidie et jusqu'au désert rétablit parmi ces nomades le respect du nom romain.

Contre Sertorius, maître de l'Espagne, le dictateur fit marcher le préteur Annius, qui le chassa ; contre les Thraces, les gouverneurs de Macédoine, Dolabella et Pison ; contre les pirates, le même Dolabella, le préteur Thermus et enfin le proconsul Servilius Vatia. Mais, en Asie, Murena ayant recommencé la guerre contre Mithridate, Sylla,

fut commis, et Suétone nous apprend qu'il a vu la statue de Pompée dans un palais où Auguste l'avait fait transporter. Il se peut donc que le temps ait respecté le Pompée colossal qui a vu tomber César. (Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 911, n° 2316, et Wey, *Rome*, p. 366-7.) Pompée est le premier Romain qui ait eu une statue en *costume héroïque*. C'est ainsi que les Grecs représentaient les dieux et les héros. Pompée, dans sa vanité, aura voulu que son image le rangeât de son vivant parmi les demi-dieux. Winckelmann (*Gesch. der Kunst*, XI) parle d'une autre statue de Pompée, conservée à la villa Castellazzo, près de Milan, complétement nue comme celle du palais Spada, et il croit qu'elle se rapproche davantage de l'original.

[1] Ce Brutus est le même personnage que le préteur Damasippus (p. 672) dont le nom complet était L. Junius Brutus Damasippus. Salluste (*Cat.*, 51) le fait mourir après la bataille de la porte Colline. Tite Live (*Epit.*, LXXXIX), en Sicile.

[2] Coq ; au revers, carré creux. Monnaie d'argent d'Himère, de style très-ancien.

qui voyait autour de lui, dans l'empire même, assez d'embarras et de dangers, défendit à son lieutenant de provoquer un ennemi redoutable.

Foulées par la guerre, les provinces furent encore écrasées d'impôts, car il fallait remplir le trésor de Rome épuisé. On oublia les traités, les promesses. Tous contribuèrent, non-seulement les villes tributaires, mais celles qui avaient gagné l'immunité et l'indépendance par leur soumission volontaire ou par d'importants services. Pour



Ruines d'Himère (Termini, *Thermæ Himerenses*)[1] (p. 692).

satisfaire à ces demandes impérieuses, plusieurs cités durent engager les terres et les propriétés publiques, leurs temples, leurs murailles[2]. Les peuples alliés, les rois amis, furent contraints de montrer leur zèle par la grandeur de leurs dons. D'un bout à l'autre de l'empire, il n'y eut personne qui ne payât de son sang ou de sa fortune cette restauration de la vieille république.

[1] D'après une gravure de la Bibliothèque nationale.

[2] Φόροι τε … καὶ [illegible] … [illegible] (App., *Bell. civ.*, I, 102) … [illegible] καὶ [illegible], καὶ [illegible], καὶ [illegible] (*Id.*, *ibid.*, 103).

Tout ce sang versé allait-il au moins régénérer l'empire? Une vie nouvelle et plus pure allait-elle animer ce grand corps? Non ; ces massacres n'étaient que l'inauguration du règne des soldats. En échange du pouvoir que les légionnaires lui avaient donné, Sylla leur avait livré l'Italie, les provinces, et une chose plus précieuse encore, la discipline. Maintenant les soldats savaient que la désertion pouvait être honorable; que la personne du chef n'était point sacrée, ni Rome inviolable. La patrie n'était plus pour eux au pied du Capitole, mais sous leurs enseignes, et ces enseignes, ils les vendaient au plus offrant[1]. Durant ces dix années de guerre civile, toute la population mâle de l'Italie avait passé par les camps. Vainqueurs et vaincus, tous s'étaient imprégnés de ces idées que le droit n'existait point là où était la force. Le peu qu'il y avait encore de respect pour les magistrats, pour les lois, pour la propriété, les proscriptions l'avaient effacé; et de ce bouleversement universel une seule chose était restée dans les esprits : l'incertitude du présent, l'insouciance de l'avenir, avec le besoin pour tous, comme durant nos saturnales du Directoire, entre la république et l'empire, de s'étourdir dans les plaisirs et la débauche. Cependant cette génération, mûre pour l'anarchie, ne l'était pas pour la servitude. On parlait encore de droits, de liberté, et Sylla régnait au nom et au profit d'une vieille faction.

II. — RÉFORMES DE SYLLA.

Après avoir tué les hommes par le glaive, Sylla essaya de tuer le parti par les lois. Pour les donner, il voulut bien prendre un titre légal. Les deux consuls avaient péri; il fit réunir les comices; puis, sortant de Rome, comme pour leur laisser toute liberté, il écrivit à l'interroi Valerius Flaccus qu'il pensait que la république avait besoin d'une dictature illimitée qui remît l'ordre dans l'État, et qu'il lui semblait que personne ne pourrait, dans cette charge, être plus utile que lui-même à la république[2]. On obéit (nov. 82), et, après cent vingt ans d'interruption, on revit les vingt-quatre licteurs et les haches sur les

[1] Voyez le tableau, tracé par Dion Cassius (fr. 501), de l'indiscipline des soldats. « Sylla, dit-il, fut la principale cause de ces maux. »

[2] Les anciens dictateurs n'étaient élus que pour six mois, et leur autorité ne s'étendait pas hors de l'Italie. Nommés pour un objet déterminé, quelquefois peu important, ils ne pouvaient puiser à volonté dans le trésor ni rien changer aux lois et aux institutions exis-

faisceaux; mais, ce qu'on n'avait jamais vu, c'était le peuple romain se dépouillant par un décret formel de tous ses droits, pour les remettre à un seul homme. Il fut solennellement proclamé que la volonté de Sylla serait la loi; que tous ses actes étaient ratifiés d'avance[1]; qu'il aurait le droit de vie et de mort sans jugement, le pouvoir de confisquer les biens, de partager les terres, de bâtir ou de renverser des villes, d'ôter ou de donner les royaumes; de nommer les proconsuls et les propréteurs; de leur conférer, au lieu et place du peuple, l'*imperium;* de décider s'il serait pourvu pendant la durée de ses pouvoirs extraordinaires aux grandes charges de l'État; enfin de fixer lui-même le terme de sa magistrature. C'était l'empire avant les empereurs; Auguste n'aura pas plus de pouvoirs que Sylla. Rome acceptait cette solution du problème de ses destinées par la même raison qui lui fera applaudir les victoires de César et d'Octave. On était si las de guerres et de massacres, si désireux de jouir enfin, avec tranquillité, de sa vie et de ses biens, que beaucoup disaient : « Bon roi vaut mieux que mauvaises lois[2]. »


Sylla (?)[3].

Sans user d'un des droits dont il venait de se faire investir et contrairement à l'ancien usage qui suspendait le consulat durant les

tantes. Manlius, qui voulut en sortir, fut contraint d'abdiquer. C'était un pouvoir essentiellement conservateur. Sylla, chargé de donner des lois à son pays comme Solon et Lycurgue, n'avait donc de commun que le nom avec les anciens dictateurs. Il n'y en avait pas eu depuis cent vingt ans. (Appien, *Bell. civ.*, I, 98.)

[1] *Ut ipsius (Syllæ) voluntas ei (populo Romano) posset esse pro lege* (Cic., *II in Verr.*, III, 35. Cf. *in Rull.*, III, 2 ; Plut., 42). Δικτάτωρ ἐπὶ θέσει νόμων..., καὶ καταστάσει τῆς πολιτείας (App., *Bell. civ.*, I, 99). *Penes quem leges, judicia, ærarium, provinciæ, reges, denique necis et civium et vitæ licentia erat* (Sall., *Hist. fragm.*). Le sénat lui reconnut aussi le droit de reculer le *pomerium*. (Tacite, *Ann.*, XII, 23 ; Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, XII, 14 ; Festus, s. v. *Prosimurium*)

[2] *Satius est uti regibus quam uti malis legibus* (Cicér., *ad Her.*, II, 26).

[3] Statue en marbre du *Museo Borbonico*. (Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 909, n° 2505 A.) Cette

dictatures, Sylla laissa faire les élections consulaires; il cumula même, en 80, cette charge avec la dictature; en 79, on l'élut encore : il refusa.

Le 29 janvier 81, il inaugura sa dignité nouvelle par un triomphe, pour célébrer sa victoire sur Mithridate. On n'y porta que les tableaux des batailles qu'il avait gagnées et les images des villes grecques ou asiatiques qu'il avait prises. Mais les plus illustres personnages de Rome qu'il avait sauvés de la proscription suivaient son char couronnés de fleurs; et leurs actions de grâces, où revenaient sans cesse les noms de père et de sauveur, montraient que c'était le chef de parti bien plus que le général romain qui triomphait.

Sylla n'avait été toute sa vie qu'un soldat; il voyait clairement que le monde ne pouvait être régi par une assemblée populaire, orageuse et vénale; et, s'inquiétant bien plus de la puissance de Rome que de sa liberté, qui d'ailleurs n'était plus que la licence, il voulut faire régner au Forum le silence des camps. Mais, pour mettre les citoyens à l'abri de perpétuelles émeutes et assurer aux sujets un gouvernement régulier, il ne sut trouver d'autre remède qu'un retour vers le passé; il crut l'aristocratie assez sage pour n'abuser plus du souverain pouvoir, et il le lui donna.

Nous présenterons les lois du dictateur, non dans l'ordre incertain où elles se succédèrent, mais selon les différents chefs sous lesquels on peut les classer : extension de l'autorité du sénat, limitation de la puissance des tribuns et de l'assemblée du peuple, mesures relatives au droit de cité, aux Italiens, aux provinciaux, lois pénales, lois somptuaires, etc.

La guerre civile et les proscriptions avaient décimé le sénat. Sylla y fit entrer trois cents membres nouveaux, que les comices par tribus[1] choisirent parmi les citoyens les plus riches[2]; et, pour faire de cette

statue, dite de Sylla, n'a probablement rien de commun avec lui. On n'a d'autre image authentique du dictateur que celle qu'on trouve sur les deniers de Q. Pompeius Rufus, son petit-fils.

[1] ... *L. Cornelius dictator populum joure rogavit, populusque joure scivit*.... Ce sont du moins les termes de la *lex Cornelia de XX quæstoribus* (*C. I. L.*, p. 108).

[2] Tite Live, *Epit.*, LXXXIX : *Senatum ex ordine equestri supplevit*. Cf. App., *Bell. civ.*, I, 100. Au contraire, Salluste (*Cat.*, 37) et Denys d'Halicarnasse (V, 77) veulent qu'il ait pris au hasard, même parmi les simples légionnaires. Une seule considération a dû le guider : mettre au sénat ses partisans et les prendre partout où il les trouvait, mais surtout parmi les riches. Dans les mots d'Appien, ταῖς φυλαῖς ἀναδοὺς ψῆφον περὶ ἑκάστου, on a vu tout un nouveau système électoral créé par Sylla. Le temps ne comportait pas de telles nouveautés, et le maître n'y avait nul goût. Le vote sur les noms proposés par Sylla n'a été qu'une simple formalité, une consécration de la volonté souveraine du dictateur.

assemblée le principe conservateur de la constitution, il lui rendit les jugements[1], avec la discussion préalable des lois, c'est-à-dire le pouvoir judiciaire et le véto législatif : c'était la suppression de la loi Hortensia[2]. Il lui conserva le droit de désigner les provinces consulaires, décida que les gouverneurs resteraient dans leurs provinces



Villes personnifiées allant au-devant d'un triomphateur (3).

tant qu'il plairait au sénat[4], et, afin d'assurer le recrutement de cette assemblée sans recourir aux censeurs, il porta à vingt le nombre des

[1] Le préteur tirait au sort, pour former le jury de chaque procès, une *decuria senatorum*, composée de quarante membres environ. Dans le procès de Cluentius, la décurie fut réduite par les récusations à trente-deux. (Cicéron, *pro Cluentio*, 27.)

[2] Voy., t. Ier, p. 274.

[3] Bas-relief du Louvre (Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 222, n° 501, et catal., n° 179), trouvé près de la voie Appienne.

[4] Tite Live, *Epit.*, LXXXIX ; Vell. Paterculus, II, 32 ; Tacite, *Ann.*, XI, 22 ; Cicéron, *ad Fam.*, XV, 9, 14 ; Appien, *Bell. civ.*, I, 59.

titulaires de la questure, charge qui ouvrait la porte du sénat[1]. La suppression de la *lectio* quinquennale rendait aux pères conscrits l'inamovibilité.

L'empire, en s'étendant, avait rendu nécessaire l'accroissement du personnel administratif : au lieu de six préteurs, Sylla en fit nommer huit, et il établit, pour eux et pour les consuls, la règle de la prorogation des pouvoirs. Chaque année il entrait en charge deux consuls pour la direction générale du gouvernement et huit préteurs, dont deux pour les anciennes prétures urbaine et étrangère, six pour la présidence des nouveaux tribunaux. Leurs fonctions annuelles remplies à Rome, ces hauts dignitaires allaient, suivant la désignation faite par le sénat, gouverner les deux provinces consulaires et les huit provinces prétoriennes accompagnés, chacun, d'un questeur. Ainsi toute l'administration sortait du sénat et y rentrait. Comme ce corps, au sein duquel se discutaient les affaires publiques, avait encore à remplir les tribunaux, les ambassades et les légations, l'importance de ses fonctions justifiait l'augmentation du nombre de ses membres. Mais, malgré le chiffre de six cents pères conscrits, ce sénat inamovible, maître de soixante millions d'hommes, formait une étroite oligarchie qui allait, plus que jamais, considérer la république comme son patrimoine héréditaire. Nous la verrons gouverner sans intelligence, préparer elle-même le triumvirat par ses outrages à Pompée, par ses colères contre César, et, avec sa politique tour à tour téméraire et faible, rendre inévitable la guerre civile où elle périra.

Quant au peuple, nous ne nous plaindrons pas que sa souveraineté ait été rendue illusoire. On sait qu'il n'avait plus rien de commun avec les plébéiens d'autrefois, aussi constants dans leur politique d'émancipation progressive que dans leur dévouement à la patrie, dans leur respect pour la loi et pour la discipline sociale. La foule du Forum, plus mobile à présent que les flots tumultueusement agités de Charybde et de Scylla, ne méritait pas l'honneur de porter le grand nom de Peuple Romain et d'en conserver les droits. Cependant le dictateur ne put faire oublier la vieille doctrine que dans l'assemblée publique résidait toujours la souveraineté nationale, et il suffisait de ce principe pour qu'un habile homme trouvât toujours le moyen de battre en brèche la nouvelle constitution. Du moins le dictateur prit-il toutes

[1] Suivant Willems (*le Sénat de la rép. rom.*, p. 252), les questeurs n'obtinrent qu'alors tous les droits sénatoriaux, c'est-à-dire le *jus sententiæ dicendæ* ou droit d'opiner.

les mesures qui paraissaient devoir faire de cette royauté populaire une vieille idole reléguée dans l'ombre et le silence.

Les *tribuns* perdirent le droit de présenter une rogation au peuple [1], à moins d'une autorisation préalable du sénat [2], leur véto fut restreint aux seuls intérêts privés : ils pouvaient protéger encore un citoyen contre l'arbitraire d'un magistrat, mais ils ne pouvaient plus arrêter une mesure de gouvernement [3]. L'exercice du tribunat ôta même le droit de briguer d'autres charges [4] ; Sylla pensait que les ambitieux s'éloigneraient d'une magistrature condamnée au désintéressement.



Le monstre Scylla (le gouffre) [5].

Si les tribuns ne pouvaient plus parler au peuple [6], si toute loi devait être préalablement approuvée par le

[1] Tite Live, *Epit.*, LXXXIX : *Tribunorum plebis potestatem minuit et omne jus legum ferendarum ademit.*

[2] Comme pour le plébiscite *de Thermensibus*, en 71.

[3] Cicéron, *de Leg.*, III, 9 : *Tribunis injuriæ faciendæ potestatem ademit, auxilii ferendi reliquit.* Cf. César, *Bell. civ.*, I, 5, et Vell. Paterculus, II, 30 : *Imaginem sine re reliquerat.*

[4] Appien, *Bell. civ.*, I, 100. Asconius, in Cicer. *pro Cornel.*, p. 78, édit. d'Orelli. Suétone (*Oct.*, 10 et 40) dit même que les sénateurs purent seuls arriver au tribunat. Appien connaissait cette opinion, qu'il n'ose affirmer .... [illegible] (*Bell. civ.*, I, 100). On n'aurait pas aisément trouvé, chaque année, dix sénateurs résignés à ne jamais s'élever plus haut que le tribunat.

[5] Il est représenté sur une monnaie de Cumes, donnée au tome Ier, page CI (Introduction). Scylla nous apparaît ici sous la figure d'une femme furieuse, levant un gouvernail comme pour frapper autour d'elle ; son corps est partagé à la ceinture en deux parties couvertes d'écailles et recourbées comme des queues de poisson. Entre ces extrémités, trois monstres marins, chien ou loup et hippocampes, saisissent entre leurs dents un enfant, un jeune homme et un homme fait, emblème des malheurs causés par le gouffre. (Roux, *Herculanum et Pompéi*, t. IV, 3e série, pl. 72 et p. 147.)

[6] Cicéron, *pro Cluent.*, 40 ; *de Leg.*, III, 9.

sénat[1], les *comices par tribus* perdaient en réalité leur puissance législative : réduits à l'élection des magistrats inférieurs, ils semblaient n'exister plus. Quant aux *comices par centuries*, on ne peut dire que Sylla leur ait rendu, par le rétablissement intégral des classes, le caractère aristocratique qu'ils avaient aux anciens jours. Il leur laissa la souveraineté législative qui était à peu près ôtée aux comices par tribus; mais la nécessité que toute proposition de loi fût précédée d'un sénatus-consulte les mettait dans la dépendance du sénat.

En matière électorale le peuple fut encore dépouillé de la prérogative qu'il possédait, depuis l'année 104, de nommer les pontifes[2] : la cooptation fut rétablie. Sylla ne lui laissa même pas le droit d'épigramme, cette ombre de liberté à laquelle la foule et certains esprits tiennent plus qu'à la liberté même. Les peines portées par les lois décemvirales contre les écrivains satiriques furent augmentées.

Quant aux chevaliers, qui depuis cinquante ans jouaient un si grand rôle, Sylla n'en tint compte; il ne les trouvait pas dans la vieille constitution, il les effaça de la nouvelle[3]. Il leur reprit les jugements, les fermages de l'impôt asiatique changé en redevances fixes[4], et, les chassant des quatorze bancs que Caïus leur avait assignés derrière les sénateurs assis à l'orchestre, il les força d'aller se confondre, aux représentations, avec la foule plébéienne. Les chevaliers perdaient donc du pouvoir, de la fortune et, ce à quoi quelques-uns tiennent autant, des priviléges de vanité.

La censure eut le sort de l'ordre équestre. Aux yeux de Sylla, elle était une magistrature récente qui voulait dominer le sénat lui-même : il la supprima, ou du moins il l'absorba dans sa dictature et n'en décréta pas le retour quinquennal. De 81 à 70, il n'y eut pas de censeurs[5]. Mais la censure et l'ordre équestre se vengeront. Ce sera par les chevaliers que sa législation périra, et les premiers censeurs nom-

[1] Appien, *Bell. civ.*, I, 59.

[2] Asconius, in Ciceronis *in Cæcil.*, 3 : *Victore Sulla, spoliatus est populus.... arbitrio creandorum sacerdotum.*

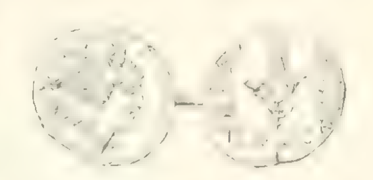
[3] Quintus Cicéron, dans le traité *de Petitione consulatus*, parle des proscriptions de Sylla comme particulièrement dirigées contre l'ordre équestre.

[4] Cicéron, *ad Quint.*, I, I, 11, 33.

[5] *Fastes Capitolins.* Asconius dit, in Ciceronis *in Cæcil.*, 3 : *Hoc igitur tam triste severumque nomen populi Romani sic oderat ut intermissum esset per plurimos annos.* Un scholiaste anonyme parle d'une suppression formelle : *Tribunos et censores.... omnes pro nobilitate faciens sustulit Sulla* (Schol. Gronov. in *Divin.*, p. 384, édit. d'Orelli).

més, neuf ans après sa dictature, chasseront soixante-quatre membres de son sénat[1].

Afin de sembler faire quelque chose en faveur du peuple et des pauvres, il confirma la loi de Valerius Flaccus, qui diminuait les dettes d'un quart[2], mais pour se donner le droit de supprimer les distributions qui nourrissaient la paresse du peuple[3].



Monnaie de Valerius Flaccus[4].

Il avait payé à ses soldats la guerre civile en leur abandonnant un immense butin et d'innombrables esclaves qu'ils avaient vendus, il donna encore à ses cent vingt mille légionnaires, répartis en vingt-trois colonies, les champs les plus fertiles de la péninsule[5]. Dans la Lucanie, le Samnium et l'Étrurie, la propriété changea de mains. C'était l'exécution d'une loi agraire, telle que nul tribun n'aurait osé la concevoir, et la création d'un peuple nouveau pour la nouvelle constitution. Comme Tiberius Gracchus, Sylla défendit le cumul des lots, afin de prévenir les agglomérations de biens-fonds. Il voyait donc, lui aussi, le mal produit par les *latifundia*. Mais les tristes résultats qu'il obtint montrèrent combien était, à présent, chimérique l'espoir mis dans cette reconstitution de la petite propriété. Remplacer des populations laborieuses par une soldatesque débauchée n'était pas augmenter cette classe rurale qui avait fait la force de l'ancienne république, le prolétariat seul s'accroissait de toutes les victimes de cette immense expropriation, et, avec lui, les périls de la république nouvelle. A vrai dire, Sylla n'avait voulu que conserver en Italie une



Sylla[6].

[1] Tite Live, *Epit.*, XCVIII.

[2] Voyez la lettre de Mallius dans Salluste, *Cat.*, 33, et Festus, s. v. *Unciaria*.

[3] Cela paraît du moins prouvé par le discours de Lépide (Sall., *Hist. fragm.*) : *Ne servilia quidem alimenta reliqua habet*, c'est-à-dire les 5 *modii* qu'on donnait par mois aux esclaves.

[4] Buste de la Victoire ; au revers : C. VA(lerius) FLA(ccus) IMPERA(tor) EX. S.C., aigle légionnaire entre deux enseignes. (Cohen, *Monnaies consulaires*, pl. XL, Valeria, n° 4.)

[5] Appien, *Bell. civ.*, I, 100. D'après un mot de Granius Licinianus, *Fæsulani irruperunt in castella veteranorum*, on peut croire que les colons de Sylla ne se dispersèrent point au hasard dans la campagne, mais que, prudemment, ils élevèrent des postes fortifiés, *castella*, qui pouvaient leur servir de refuge en cas d'attaque de la part des anciens possesseurs.

[6] L. SULL. FELI. DIC. Sylla à cheval. Revers d'une monnaie d'or de la famille Cornelia. Cette monnaie est du nombre de celles qui ont le poids lucullien, 11 grammes, plus ou moins, tandis que la moyenne des autres deniers d'or est de 8 grammes. On n'en connaît que quatre de cette sorte : deux de la famille Cornelia, deux de la famille Manlia. (Note de M. Cohen.)

armée permanente qui ne lui coûtât rien. Mais ce seront des épées à vendre au plus offrant, et Catilina recrutera ses bandes incendiaires dans les colonies syllaniennes.

Si un enseignement politique ressort de la constitution romaine, c'est que le gouvernement qui veut être fort et calme doit donner satisfaction aux besoins qui se produisent successivement dans la cité. Les sociétés sont de grandes familles où les aînés ont l'obligation de faire la part des plus jeunes, à mesure que ceux-ci arrivent à la force, à l'intelligence, au travail commun. Durant trois siècles, ce système avait assuré la fortune de Rome. Mais depuis longtemps l'aristocratie y avait renoncé, et cette faute, Sylla l'exagérait encore. Par ses lois, les tribuns, le peuple et les grands étaient ramenés de quatre siècles en arrière, les uns à l'obscurité du rôle qu'ils jouaient le lendemain de la retraite au mont Sacré, les autres à l'éclat, à la puissance des premiers jours de la république. Pouvait-il les ramener aussi aux mœurs antiques : les nobles au désintéressement, les pauvres au patriotisme, et ôter à Rome cet empire qui lui imposait des conditions nouvelles d'existence? Sylla n'essaya même pas de rendre aux grands et au peuple, par une épuration sévère, la considération publique et le respect d'eux-mêmes. Dans le sénat, il fit entrer des gens obscurs et indignes[1]; dans le peuple, il répandit dix mille affranchis, les cornéliens, qui devaient lui servir de garde urbaine contre les émeutes, et le garantir, les jours de vote, contre les surprises du scrutin. Des Espagnols, des Gaulois, obtinrent le droit de cité[2] : mesure louable dans un autre système que le sien; et il laissa les Italiens, excepté ceux qui avaient servi contre lui[3], répandus dans les trente-cinq tribus. C'était un fait accompli sur lequel il n'était point intéressé à revenir, puisque ses colonies militaires avaient presque renouvelé la population italienne. D'ailleurs il avait fait dans sa constitution la part du sénat si grande et celle du peuple si petite, qu'il ne semblait pas qu'on eût rien à craindre d'une concession qui, quelques années plus tôt, aurait assuré le pouvoir aux chefs populaires. Mais ce suffrage universel des Italiens établis depuis le Rubicon jusqu'au détroit de Messine, il eût fallu l'orga-

[1] Salluste, *Cat.*, 37; Denys, V, 77. Un simple centurion, Fufidius, *ancilla turpis, honorum omnium dehonestamentum* (*Orat. Lepidi* in Sall. *Hist. fragm.*), devint questeur, et par conséquent sénateur.

[2] Appien, *Bell. civ.*, I, 100; Cicéron, *pro Archia*, 10.

[3] *Sociorum et Lati magna vis civitate.... prohibentur* (*Orat. Lepidi* in Sall. *Hist. fragm.*).

niser, et les exemples ne manquaient pas pour indiquer la marche à suivre[1]. Sylla n'y songea pas, de sorte que, au lieu d'un système de votation qui eût offert des garanties à l'ordre, on fut exposé à voir, certains jours, des troupes d'électeurs séduits par des promesses ou gagnés par des présents, accourir aux comices et jeter dans l'urne quelque nom menaçant. Du vivant même de Sylla, un de ses ennemis arriva ainsi au consulat, et, dans l'anarchie légale dont Rome a pris l'habitude, un consul pourra défaire ce qu'avait fait un dictateur.

Sylla avait rendu le pouvoir aux grands; il ne s'abusait pourtant pas sur leur moralité, et ses lois pénales, dirigées contre les crimes qu'ils commettaient habituellement, prouvent qu'il chercha, sinon à les rendre meilleurs, du moins à les intimider. Pour diminuer la brigue, il décréta qu'on ne pourrait obtenir un second consulat qu'après un intervalle de dix ans[2], et il défendit qu'on sollicitât la préture avant la questure, le consulat avant la préture[3]. Lucretius Ofella, celui qui avait si longtemps assiégé Préneste, scella cette loi de son sang. Il demandait le consulat sans avoir été préteur; Sylla l'avertit de se désister : il continua. Un centurion le poignarda au milieu de la place. Quand le peuple traîna le meurtrier aux pieds du dictateur, assis sur son tribunal dans le temple de Castor : « Qu'on relâche cet homme, dit-il, c'est par mes ordres qu'il a agi. » Et il leur conta l'apologue du laboureur qui, deux fois arrêté dans ses travaux par les piqûres des insectes, à la fin s'en débarrasse en jetant sa chemise au feu; puis il ajouta : « Deux fois je vous ai vaincus, prenez garde que, pour de nouvelles fautes, je n'emploie de plus terribles châtiments[4] ! »

Il s'était élevé par la violence et, le premier, il avait fait marcher sur Rome des légions; il crut pouvoir prévenir le retour de pareils attentats, en reprenant la loi de majesté de Saturninus et de Varius, qu'il étendit à des cas nouveaux. A l'avenir devait être puni par l'interdiction du feu et de l'eau, c'est-à-dire par l'exil, quiconque porterait atteinte à l'honneur et à la sécurité de l'empire, violerait le véto d'un tribun, ou arrêterait un magistrat dans l'exercice de ses fonctions; tout magistrat qui laisserait lui-même dégrader entre ses mains les

[1] Voy. p. 189-196.

[2] C'était le renouvellement de la loi de 342. Voy., t. Ier, p. 271

[3] Appien, *Bell. civ.*, I, 100. Voyez (p. 557-8) la *lex Villia* ou *Annalis* que Sylla sanctionna de nouveau.

[4] Appien, *Bell. civ.*, I, 101.

droits de sa charge ; tout gouverneur qui de sa pleine autorité déclarerait la guerre, sortirait de sa province avec ses troupes, les exciterait à la révolte, les livrerait à l'ennemi, ou qui vendrait leur liberté à des chefs prisonniers. Ce fut de cette loi, qui plus tard punit non-seulement les actes, mais les paroles, que les empereurs firent un si cruel usage.

Par la loi *de falsis*, contre ceux qui falsifiaient la monnaie[1] ou les testaments, qui vendaient ou achetaient des hommes libres, et par la loi *de sicariis*, contre les meurtriers, les incendiaires, les parricides, les faux témoins et les juges prévaricateurs, Sylla punissait des crimes trop communs dans Rome. Par sa loi *de repetundis*, cette sauvegarde des provinces, il chercha à réprimer l'avidité des préteurs dans leurs gouvernements ; c'est au reste la seule mesure qu'il ait prise en faveur des provinciaux. Homme du passé, il voulait que la conquête dont il avait lui-même renouvelé les droits continuât de peser sur eux, et sa loi *de provinciis ordinandis* ne régla guère que les intérêts de Rome. Aucun gouverneur ne devait quitter sa province sans ordre ; il fallait qu'il y restât jusqu'à ce qu'il plût au sénat de lui envoyer un successeur, et qu'il en sortît alors, dans les trente jours qui suivaient l'expiration de ses pouvoirs, en laissant une copie de ses livres de compte dans deux villes de son gouvernement[2]. Cependant il défendit aux gouverneurs de rien exiger au delà de ce qui leur était accordé par les règlements, et il limita les dépenses souvent excessives que faisaient les provinces pour envoyer à Rome des ambassades chargées de louer le gouverneur sortant et de gagner d'avance leur nouveau maître[3].

Depuis la guerre Sociale, il n'y avait eu à Rome ni tribunaux ni justice[4]. Sylla réorganisa les *quæstiones perpetuæ*, établies soixante-dix ans auparavant par Calpurnius Frugi. Dès lors il y eut huit de ces tribunaux permanents que présidèrent les préteurs[5]. Comme les juges dans ces cours de justice étaient tous sénateurs et qu'ils prononçaient sans

[1] Sur la falsification des monnaies et la réforme de Marius Graditianus, voy. p. 596.

[2] Le gouverneur remplacé gardait, *quoad in urbem introisset* (Cic., *ad Fam.*, I, 9), l'*imperium*, ses licteurs, sa cohorte prétorienne, tous les insignes enfin du commandement. L'État était intéressé à ce qu'il traversât l'empire dans cet appareil. L'*imperium* lui était d'ailleurs nécessaire dans le cas où il sollicitait le triomphe.

[3] Cicéron, *II in Verr.*, V, 22 ; *pro Flacco*, 40 ; *ad Fam.*, III, 8, 10.

[4] *Senatus decrevit ne judicia, dum tumultus Italicus esset, exercerentur* (Asconius, in Ciceronis *pro Cornelio*) .... *sublatis legibus et judiciis* (Cicéron, *de Offic.*, II, 21).

[5] *De crimine majestatis, de vi, de sicariis et veneficis, de parricidio, de falsis, de crimine repetundarum, de peculatu, de ambitu, de adulteriis, de injuriis.* Sylla laissa subsister l'ancien tribunal des centumvirs dont la compétence se bornait à peu près aux questions d'héritage.

appel, l'administration de la justice criminelle passait tout entière au sénat. Auparavant, le droit de récusation était très-grand; il ne permit pas qu'on récusât plus de trois juges, à moins d'être sénateur[1]. Ces lois pénales furent le plus grand effort législatif accompli à Rome depuis les Douze Tables.

On ne sait pas ce qu'il fit pour les finances; il s'en occupa cependant : car il augmenta le nombre des questeurs. Tacite dit aussi qu'il agrandit l'enceinte de Rome, bien qu'il n'eût ajouté aucune province à l'empire. Il considéra sans doute que la Grèce et l'Asie, reconquises sur Mithridate, lui donnaient le droit d'assurer à la ville l'espace qui manquait à sa population croissante. Peut-être aussi fut-ce lui qui porta de l'Æsis au Rubicon[2] la limite de l'Italie.


La Fortune[3].

Dans cette restauration du gouvernement aristocratique, Sylla n'oublia pas la religion, regardée par les politiques de tous les temps comme un utile instrument de gouvernement. Malgré l'impiété dont il avait fait preuve en Grèce, il affichait du respect pour les dieux, et, jusqu'à sa dernière heure, il crut aux prédictions des astrologues. On l'a vu, à la bataille de la porte Colline, tirer de son sein une statuette d'Apollon, et la prier très-dévotement de le sauver du péril. Ce grand joueur avait un culte particulier pour la Fortune, et ce débauché était un adorateur de Vénus, mais aussi de la Vénus qu'il avait vue en songe revêtue des armes de Mars : il lui offrit une couronne et une hache d'or, double symbole de son propre pouvoir. En écrivant aux Grecs, il signait Ἐπαφρόδιτος, *le Favori de Vénus;* à Rome, il se faisait appeler Félix, *l'Heureux*. Une statue équestre lui fut élevée devant les Rostres avec cette inscription : *Corn. Sullæ Felici*, et il donna aux deux enfants qu'il eut de Metella les noms de Faustus et de Fausta, qui ont le même sens. On pourrait croire qu'il obéissait à un sentiment profondément religieux

[1] Cicéron, *II in Verr.*, II, 31.
[2] Strabon, V, I, 11.
[3] Statuette d'argent de la galerie de Florence dont le travail est excellent, d'une grande finesse et d'un beau style. Elle a 122 millimètres de hauteur. (Clarac, *Musée*, pl. 454, n° 840.)

lorsqu'il rapportait tous ses exploits à la faveur divine : il n'en est rien ; l'idée était toute romaine. Ce peuple pensait que, dans les batailles, la victoire venait moins de l'habileté du chef que des auspices heureux envoyés par le ciel à celui-ci et refusés à celui-là ; de sorte que plus les dieux favorisaient un homme, plus ils semblaient le rapprocher d'eux : c'était un élu. Se dire l'objet de leur protection persévérante équivalait à se déclarer d'une nature supérieure. Le bien-aimé de la déesse Aphrodite cachait donc dans sa piété un immense orgueil, comme les Juifs dans leur culte pour Jéhovah, dont ils se disaient le peuple préféré.



Vénus *Victrix*[1].

Il augmenta le nombre des pontifes et des augures, qu'il porta de dix à quinze, et leur rendit le droit de compléter eux-mêmes leur collége par cooptation. C'était assurer le secret et la discipline dans le corps sacerdotal ; c'était aussi remettre aux mains des grands une arme contre les assemblées populaires, si les autres moyens de cassation venaient à manquer. Il fit encore chercher partout les oracles sibyllins pour remplacer les livres qui avaient péri dans l'incendie du Capitole, et il rebâtit ce temple avec magnificence.

[1] Statue de petite dimension, de la collection Blundell et provenant de la villa Mattei. (Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 595, n° 1290.)

Malgré la dépravation de ses mœurs, ses amours infâmes et ses débauches, Sylla rendit plusieurs lois pour remettre en honneur la sainteté du mariage et arrêter l'abus du divorce[1], les dépenses des festins et des funérailles[2]. Comme toutes les lois somptuaires, ces règlements furent sans force et sans durée ; celui même qui les avait portés les renversa par son exemple. Mais il n'en fut pas ainsi de ses lois pénales, dont plusieurs dispositions ont vécu jusqu'à nos jours.

III — ABDICATION ET MORT DE SYLLA (79-78).

Quand Sylla eut accompli son œuvre, il se retira, non par mépris des hommes ou dégoût du pouvoir : Sylla ne portait pas si haut les prétentions à la sagesse; il voulait voir fonctionner librement ce gouvernement sorti de ses mains. Cependant son abdication (79) parut un défi jeté à ses ennemis et une audacieuse confiance dans sa fortune. Mais les charges et le sénat remplis de ses créatures, tant d'hommes intéressés au maintien de ses lois, et ses dix mille cornéliens, ses cent vingt mille vétérans répandus dans l'Italie, dont il aurait pu d'un mot refaire une armée formidable, rendaient cette confiance peu dangereuse[3]. On se rappelle que, chargeant un jour Crassus de traverser un pays dangereux, il lui avait dit : « Je te donne pour escorte ton père assassiné et toute ta famille égorgée. » Que de sanglants souvenirs protégeaient Sylla redevenu citoyen ! Aux yeux mêmes des victimes, ces terribles destructeurs semblent porter en eux une invincible puissance qui briserait les poignards et qui émousserait les glaives. Marius, désarmé, fit reculer d'un regard le Cimbre venu pour l'égorger ; et quand Sylla, renvoyant ses licteurs, descendit au milieu de la foule, tout le peuple frémit et trembla au contact de l'homme fatal.

Un jeune homme pourtant, le fils sans doute de quelque proscrit,

[1] Plutarque, *Sylla*, 35, et *Parall. entre Lys. et Sylla*, 3 ; mais cette loi est perdue.

[2] Aux calendes, aux ides, aux nones, et aux jours de jeux publics et de féries solennelles, les dépenses ne devaient pas dépasser 30 sesterces ; les autres jours, seulement 3. (Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, II, 24.) Il diminua aussi le prix des denrées. (Macrobe, *Saturn.*, III, xvii [II, xiii], 11.) Mais la liste des mets qu'il taxa est si longue, que Macrobe s'effraye du luxe qu'elle annonce. — La scène de funérailles, mise à la page 709, reproduit un bas-relief du Louvre (Clarac, *Musée de sculpt.*, n° 332, pl. 154) représentant la *conclamatio*, ou appel du mort à haute voix et au bruit des instruments, pour s'assurer qu'il n'existait plus. L'un des instruments est la *tuba*, trompette de l'infanterie, l'autre le *lituus*, trompette de la cavalerie. L'antiquité de ce monument a été mise en doute par Visconti et Clarac.

[3] Appien, *Bell. civ.*, I, 104.

l'insulta un jour et le poursuivit d'outrages jusqu'à sa maison. Sylla se contenta de dire : « Voilà une insolence qui empêchera les futurs dictateurs de faire comme moi; » et, en effet, ils n'ont point agi comme lui.

Les Grecs ont une gracieuse image qui est aussi une pensée philosophique : Hercule désarmé par Omphale ; la Mollesse domptant la Force; la Vertu cédant à la Volupté. L'Hercule romain, lui aussi, laissait tomber ses armes. Autant que le pouvoir, Sylla aimait son indolence et les plaisirs. Il avait attendu, au milieu des débauches, jusqu'à quarante-sept ans pour occuper de hautes charges. De ce jour, il est vrai, il n'en était plus sorti ; mais, dès qu'il crut sa mission achevée, il rentra dans son repos. Ses adieux au peuple furent dignes de cette royauté insolente qui abdiquait elle-même, et de cette foule qui se vendait pour un *congiarium*. Il la gorgea de viandes, de vins précieux, de mets recherchés, et avec une telle profusion, que chaque jour on en jeta dans le Tibre des quantités prodigieuses que le peuple repu avait laissées. Au milieu de ces réjouissances, Metella tomba dangereusement malade. Elle avait courageusement partagé sa bonne et sa mauvaise fortune, mais les prêtres défendirent au favori de Vénus de souiller sa maison par des funérailles ; avant qu'elle expirât, il lui signifia un acte de divorce et la fit transporter dans une maison étrangère. Il n'ordonna pas moins, malgré sa loi, de célébrer avec magnificence la pompe funèbre.

Peu de mois après, comme il assistait à un combat de gladiateurs, une femme de haute naissance et très-belle, Valeria, qui venait de faire divorce avec son mari, s'approcha de lui et arracha un fil de sa toge. Sylla s'en étonnant : « Je veux, dit-elle, avoir une part de votre bonheur. » L'acte et les paroles de Valeria le séduisent. Il fait demander son nom, sa condition, et, au bout de quelques jours, il célébrait de nouvelles noces[1].

Retiré dans sa maison de Cumes, il y vécut une année encore ; et, à voir cet homme passant ses journées à la chasse et à la pêche, dictant des Mémoires, lisant Aristote et Théophraste, ou mêlé parfois, dans de nocturnes orgies, à des mimes et à des histrions, qui eût reconnu l'ancien maître du monde? Deux jours avant sa mort, il travaillait au vingt-deuxième livre de ses Commentaires, qu'il légua à Lucullus avec la tutelle de son fils. Les derniers mots que traça sa main défaillante

[1] Dion, *fragm.* 324, édit. Didot.



HERCULE DÉSARMÉ PAR OMPHALE — PEINTURE DE POMPÉI

Scène de funérailles.

célébrèrent encore son bonheur. « Heureux et tout-puissant jusqu'à sa dernière heure, disait-il, comme les Chaldéens le lui avaient promis, il ne lui manquait que de pouvoir faire la dédicace du nouveau Capitole. » Cependant, au milieu de ses occupations tranquilles, parfois le maître impitoyable reparaissait. La veille de sa mort, apprenant qu'un magistrat de Pouzzoles[1] tardait à payer la contribution fournie par la ville pour la reconstruction du Capitole, dans l'espoir de s'approprier



Cumes[2] (p. 708).

l'argent quand Sylla ne serait plus, il le fit venir et étrangler auprès de son lit. Dans cette colère, un abcès creva, il rendit beaucoup de sang, et le lendemain il mourut. On a dit que sa maladie était affreuse[3], que ses chairs, décomposées et tombant en pourriture, en-

[1] Gravure tirée de l'*Énéide*, *op. cit.*, t. Ier, p. 177.

[2] Dix jours auparavant il avait apaisé une sédition à Pouzzoles et rédigé une loi municipale pour cette ville.

[3] C'était la *phthiriasis* ou maladie pédiculaire. (Pline, *Hist. nat.*, XXVI, 86.) Cette maladie, dont MM. Mommsen et Ihne nient l'existence, mais que le savant docteur Hardy m'assure avoir été vue bien des fois, n'est pas mortelle et n'engendre pas cette pourriture. Appien

gendraient incessamment une innombrable vermine, que le demi-dieu devenait un objet de dégoût et d'horreur (78). Il eût mérité cette fin; malheureusement, il faut effacer ce tableau très-moral, mais peu véridique. Dans les affaires humaines, la justice saute parfois une génération. C'est trente ans plus tard, à Pharsale, que la noblesse expia les proscriptions de Sylla.

On lui fit des funérailles telles que Rome n'en avait pas encore vu.



Deuxième temple du Capitole[1].

Les vétérans, appelés de leurs colonies, escortèrent son cadavre de Pouzzoles jusqu'à Rome. Un décret du sénat lui avait décerné l'hon-

(*Bell. civ.*, I, 105) parle d'une fièvre qui l'emporta en une nuit, et Plutarque ajoute à la maladie pédiculaire l'abcès interne qui creva et tua le malade par infection purulente.

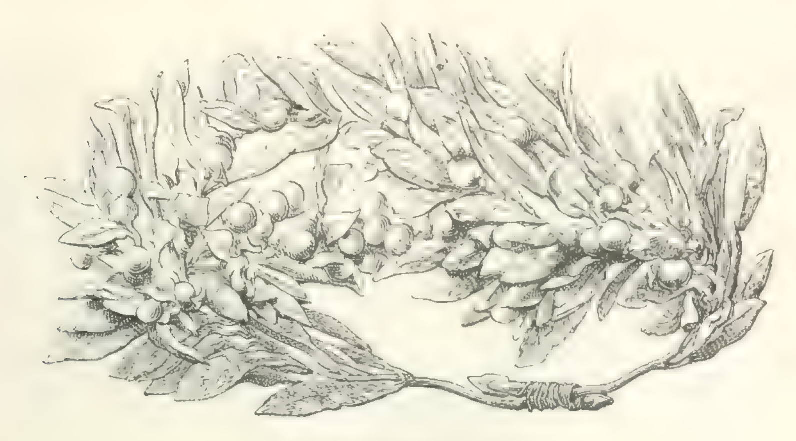
[1] D'après une monnaie agrandie du triumvir Petilius Capitolinus. Dans le tympan, Rome assise sur des boucliers et la louve; sur le faîte, le quadrige de Jupiter, des aigles et les statues de Minerve et de Junon. Les disques entre les colonnes sont des clochettes (*tintinnabula*), dont on se servait dans les sacrifices (Plaute, *Pseudolus*, 344), comme nous les employons dans nos églises. Suétone (*Octav.*, 91) raconte qu'Auguste ayant bâti un temple à Jupiter Tonnant près du temple de Jupiter Capitolin, vit en songe celui-ci se plaindre que l'autre lui enlevât ses adorateurs. « Il sera ton portier, » *janitor*, répondit l'empereur, et en signe de la fonction que le dieu avait à remplir à l'égard de son sosie divin, le prince fit suspendre les sonnettes qu'on voit dans la gravure. (*Revue de numism. belge*, 5e série, t. II, 1870, p. 51 et suiv., pl. III. Cf. Saglio, *Dictionn. des antiq. grecq. et romain.*, p. 902.)



JUPITER COURONNÉ PAR LA VICTOIRE   PEINTURE DE POMPÉI

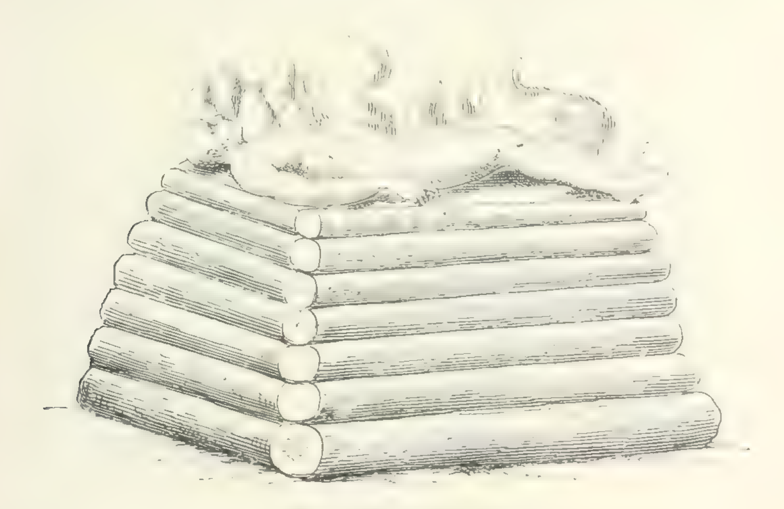
D'après Niccolini

neur d'une sépulture dans le Champ de Mars[1]. Le corps était dans une litière dorée; autour d'elle on portait les insignes de la dicta-



Couronne d'olivier en or[2].

ture, et plus de deux mille couronnes d'or envoyées par les villes et les légions. L'armée précédait et suivait comme pour un dernier



Bûcher funèbre[3] (p. 717).

triomphe, et, à intervalles égaux, les trompettes sonnaient des airs funèbres. Les populations accouraient, les femmes surtout, qui, pour

[1] Cicéron, *de Legibus*, II, 22.

[2] Cette couronne, d'exécution parfaite et de métal très-pur, a été trouvée dans un tombeau du Bosphore Cimmérien. (*Antiquités du Bosphore Cimmérien*, pl. IV.)

[3] D'après un bas-relief qu'on croit du temps de Néron et qui représente des scènes de l'*Iliade*. Le bûcher est allumé pour consumer le corps de Patrocle. Cf. Rich, *Dictionn. des antiq. romain. et grecq.*, au mot *Ara sepulcri* ou *Ara funeris*.

honorer le favori des dieux, répandaient sur son passage les plus précieux parfums.

Le sénat, les magistrats, les vestales, les prêtres revêtus de leurs insignes, et tout l'ordre équestre, attendaient le cortége aux portes de Rome, pour l'accompagner au Forum. Après l'éloge funèbre, les sénateurs chargèrent le corps sur leurs épaules jusqu'au Champ de Mars, où les rois seuls avaient été inhumés, et le déposèrent sur un bûcher : Sylla avait voulu qu'on brûlât son cadavre pour qu'un vengeur de Marius ne pût profaner son tombeau[1]. Il avait composé lui-même son épitaphe ; elle était véridique : « Nul n'a jamais fait plus de bien à ses amis ni plus de mal à ses ennemis. »



Vestale[3].

Ainsi mourut dans la soixantième année de son âge, tranquille et sans remords, cet homme qui a laissé dans l'histoire le souvenir de la politique la plus implacable. « Son bonheur, dit Sénèque, fut un crime des dieux[2]. »

Nous ne contredirons pas Sénèque, quoique le ciel ne nous paraisse pas si coupable. Mais il faut expliquer la sérénité de Sylla après tant de massacres. Elle étonnerait si l'on ne savait que les Romains avaient fait du succès un dieu, *Bonus Eventus;* que

[1] Jusqu'à Sylla les Cornelius étaient enterrés non brûlés.

[2] *Deorum crimen erat Sylla tam felix* (*Cons. ad Marc.*, 12). Pline (VII, 44) est aussi sévère.

[3] Statue en marbre; elle a fait partie de la collection Chigi et est aujourd'hui à Dresde. (Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 771, n° 1919.)

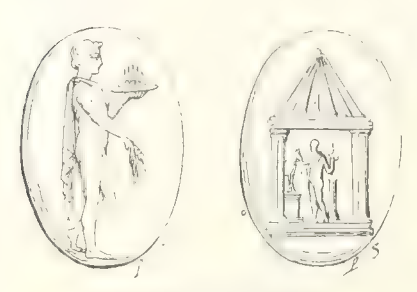
les suites d'une victoire leur paraissaient, comme la victoire même, un acte divin, ou du moins voulu par la divinité, et qui laissait l'âme du vainqueur aussi paisible que l'était celle du licteur frappant de sa hache pour obéir au consul. Cette fatalité antique, qui avait rempli le théâtre d'Eschyle et la conscience des Grecs de si religieuses terreurs, gardait son empire à Rome, au milieu de l'incrédulité croissante, mais s'exerçait froidement, sans soulever les magnifiques et insondables mystères du *Prométhée*. L'esprit à Rome ne montait pas si haut qu'à Athènes, et l'on ne s'inquiétait pas s'il y avait désaccord entre la morale et le Destin. Même pour l'incroyant, les vaincus restaient des condamnés de la Fortune, et en débarrasser le monde était de la justice, non de la cruauté, puisque la justice consistait à agir selon la volonté des dieux. Voilà pourquoi le terrible dictateur mourait sans remords; et il en sera ainsi de tous ceux qui, entre leur conscience et leurs actes, mettront un faux principe.



Bonus Eventus (collection Pembroke)[1].

[1] Statue en marbre de Paros, représentant le *Bonus Eventus* des Romains. Le jeune dieu tient à la main une corne d'abondance, emblème de la protection qu'il étendait aux moissons et à toute entreprise. (Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 438 F, n° 803 A.) Le musée du Louvre possède un *Bonus Eventus* qui ne doit qu'aux restaurations qu'il a subies le caractère de « bon génie » ou dieu bienfaisant adoré par les Grecs sous le nom d'*Agathodæmon*. (Saglio, *Dictionn. des antiq. grecq. et romain.*, p. 151.)

Il y a deux choses dans la vie publique de Sylla, et celle à laquelle on songe le moins est la plus grande. A son avénement au pouvoir, l'empire et la constitution tombaient en ruine : il sauva l'un à Chéronée, et Rome vécut cinq siècles sur ses victoires; il voulut relever l'autre par ses lois politiques, et elles ne durèrent pas dix années.


Bonus Eventus[1] (p. 714).

Cependant, si l'on embrasse dans son ensemble cette réforme législative, la plus vaste qui se soit accomplie à Rome depuis les décemvirs, on sera frappé de l'audacieux génie de l'homme qui l'exécuta : constitution politique, organisation judiciaire, administration publique, vie privée, tout y est réglé. Mais Sylla s'était trompé. Après avoir vu le mal, il s'était arrêté à en combattre les causes extérieures : quand il eut écrasé le tribunat et remis l'autorité légale aux mains d'une aristocratie épuisée, il crut avoir tout fait et pouvoir se retirer, et il allait fournir à l'histoire un des plus éclatants exemples de l'impuissance de la force à rien fonder de durable, quand elle n'agit pas dans la direction du temps.

Au lieu de regarder du côté de l'avenir et de chercher à reconnaître les idées qui lentement s'élevaient du fond des provinces, de l'Italie, de Rome même, il s'était retourné vers les temps anciens, et dans cette évocation aveugle du passé, il n'avait pas songé à tenir compte des éléments nouveaux qui depuis quatre siècles s'étaient développés au sein de la société romaine. Dans l'antiquité à laquelle il remontait, les esclaves, les chevaliers, les Italiens et presque le peuple lui-même n'avaient pas d'existence politique; dans ses lois ils n'en eurent pas davantage. Mais en ne stipulant rien pour les esclaves il rendait possible une troisième révolte, que Spartacus commandera; en effaçant les priviléges des chevaliers, il les mettait du côté de ceux qui voudront une révolution; en écrasant les Italiens et le peuple, il préparait une armée pour Lépide, un parti pour Pompée. Il n'y a pas jusqu'à la guerre sans nom de Catilina qui ne relève de cette dictature malheureuse. Un fait considérable venait de se produire : le droit de suffrage donné aux Italiens; il ne s'occupa point de le réglementer.

[1] Pierres gravées du cabinet de France, nos 1738 et 1740.

Quant aux provinciaux, il ne songea même pas à eux; ils étaient pourtant le grand problème.

Cette royauté, qui ne voulut pas durer, n'arracha donc pas le germe de mort qui minait la république, et en donnant à une aristocratie irrévocablement condamnée la force de lutter encore, elle rendit les dernières douleurs plus vives et plus longues[1]. C'est une chose dure que de souhaiter la perte de la liberté; mais, quand cette liberté n'est qu'une sanglante anarchie où tout se perd, les mœurs, les lois, le sens moral; quand l'héritage du genre humain est en péril par la faute d'un peuple, il faut bien désirer que ce peuple rentre en tutelle plutôt que de laisser le monde retomber dans le chaos.

Au reste Sylla compromit d'avance ses lois en les privant de leur meilleure sanction, l'exemple du législateur. Il n'y a de lois durables que celles qui se défendent elles-mêmes, parce qu'étant dans les mœurs, elles sont respectées de tous, et chaque jour il violait les siennes. Il avait puni le meurtre, et, après les proscriptions, il tua sans jugement Ofella et Granius; la trahison et toutes ses dépêches étaient scellées du signe d'une perfidie[2]. Il avait restreint les dépenses, et ses profusions au peuple, la pompe des funérailles de Metella, étaient une insulte à ses lois somptuaires; la falsification des monnaies, et il émit quantité de pièces auxquelles il donna une valeur arbitraire[3]. Il prétendait honorer le mariage, et, à plusieurs citoyens, il enleva leurs femmes, qu'il condamna à de nouvelles unions : Pompée fut contraint de répudier la sienne, pour épouser Æmilia que le dictateur arracha enceinte des bras de Manius Glabrion. Il avait rétabli l'autorité du sénat, et il nomma de simples soldats sénateurs. Il avait puni l'adultère, et l'on parle de grands désordres dans sa vie privée. D'autres respecteraient-ils cette législation mieux que celui qui l'avait faite?

[1] Ihne, qui admire beaucoup Sylla, est pourtant obligé de dire (t. V, p. 450) : ... « Die Republik durch keine Gesetze und keine Genie zu retten war. » Et il ajoute, ce qui est vrai : « Die ganze Entwickelung der Zeit entschieden darauf ginge, an die Stelle der Republik die Monarchie zu setzen. » C'est reconnaître que l'œuvre de Sylla était vaine, et l'histoire condamne tout ce qui, en politique, est stérile.

[2] L'anneau représentant la trahison de Bocchus lui livrant Jugurtha.

[3] Il reprit la fabrication de deniers fourrés que Marius Gratidianus avait arrêtée (voy. p. 596, n. 3, et p. 704), et par les prescriptions les plus sévères il obligea de recevoir la monnaie d'État à son cours nominal, quelle qu'en fût la composition métallique (Paul, *Sent.*, V, 25, 1), si toutefois le texte de Paul ne se rapporte point à une législation postérieure à Sylla, comme Ulpien le donnerait à penser. Cf. *Mosaic. et Romanar. legum collatio*, titre VIII, 7, et Tac., *Ann.*, XIV, 40, 41. Il est du moins certain que, depuis la dictature de Sylla jusqu'à l'empire, on trouve autant de deniers fourrés que de pièces de bon aloi. (Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, I, 231.)

Il ne le crut pas, et ses paroles à Pompée, au sujet de Lépide, prouvent qu'il n'espérait pas pour elle un règne paisible. En effet, odieuse au peuple et aux Italiens, défendue par des nobles sans talents, et par de grossiers soldats, qui l'abandonneront dès qu'ils auront dissipé l'argent et perdu les terres qu'ils lui doivent, elle avait encore contre elle la classe la plus active, celle des chevaliers, qui n'avaient point de place dans la nouvelle constitution. Du vivant même de Sylla, deux hommes de l'ordre équestre avaient commencé la lutte : Pompée en se créant un parti dans le parti même des syllaniens ; Cicéron en attaquant un affranchi du dictateur, dans le procès de Roscius, et le dictateur lui-même dans une cause où le jeune orateur entraîna ses juges à déclarer que Sylla n'avait pu ôter le droit de cité à des villes italiennes[1]. Dans cette réaction, Pompée sera le bras, Cicéron la voix éloquente, et tous deux seront un instant portés par elle au pouvoir suprême.

[1] Il reprit la même thèse dans le *pro Cæcina*, 33, en 69 (?) ; il y soutient encore que le pouvoir législatif ne peut abolir certains droits, entre autres celui de liberté qui est représenté par le *jus civitatis*, que par conséquent Sylla n'avait pu retirer ce droit à Volaterræ.

[2] Le *bustuarius* était un gladiateur qui combattait près du bûcher (*bustum*) quand on brûlait le corps. Cet usage avait son principe dans la croyance ancienne de la nécessité d'apaiser les *mânes* avec du sang (voy. t. Ier, p. 84). On a reconnu un de ces gladiateurs, sur la pierre gravée donnée ici d'après Agostini (*Gemme*, II, pl. CIX), à la pyramide sépulcrale placée au dernier plan.



Bustuarius [2].

SEPTIÈME PÉRIODE

LES TRIUMVIRATS ET LA RÉVOLUTION (79-30)

CHAPITRE XLVIII

POMPÉE, LÉPIDE ET SERTORIUS (79-70)

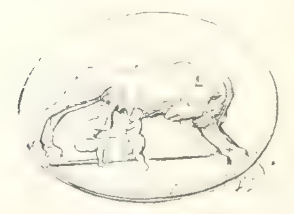
I. — RÉSUMÉ DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE.

La vie des peuples se partage en périodes qu'on peut appeler organiques ou de vie pleine et tranquille, et en périodes inorganiques ou de transformation violente. Les nations sont dans la première époque quand elles ont trouvé la forme de gouvernement qui convient le mieux à leurs intérêts présents, et elles sont dans la seconde lorsque les forces sociales entrent en lutte les unes contre les autres. Le temps des rois avait été, à Rome, autant que nous le connaissons, celui de la formation harmonieuse de la société et de la grandeur de l'État. Il fut suivi d'un siècle et demi de rivalités intestines et de faiblesse extérieure. Après Licinius Stolon, au contraire, la paix se rétablit entre les deux ordres par l'égalité, et la fortune de Rome reprend son cours. Mais aux guerres héroïques d'Italie et d'Afrique, dont on a vu l'enchaînement inévitable, à celles de Grèce et d'Orient, plus politiques que nécessaires, succéda, par l'effet des causes que nous avons longuement étudiées[1], une nouvelle période de déchirements intérieurs.

Du premier des Gracques à Sylla, durant cinquante années, ces hommes, naguère si grands en face de Pyrrhus, d'Annibal et des Macédoniens, redevinrent les fils de la louve ; ils s'égorgèrent entre

[1] Aux chapitres XXXV et XXXVI.

eux pour savoir à qui resterait le monde. Afin de suivre, au milieu de tant de massacres et de ruines, le double mouvement de destruction et de renouvellement qui s'opère, à cette époque, au sein de la société romaine et qui, sous des formes et des noms différents, se continuera pendant une autre moitié de siècle, récapitulons les tragédies que nous avons vues, afin de mieux comprendre celles que nous allons voir.



La louve allaitant les jumeaux[1].

Deux siècles de guerres, de conquêtes et de pillage avaient eu pour conséquence de concentrer tous les pouvoirs aux mains d'une étroite oligarchie et d'user cette portion moyenne du peuple romain qui jadis remplissait les légions et les tribus rustiques. Deux classes ennemies, les pauvres et les riches, se trouvèrent en présence. Pour les empêcher de se jeter l'une sur l'autre, les Gracques essayèrent de reformer par la loi agraire une population virile de petits propriétaires ruraux, et de constituer dans l'État, par l'attribution du pouvoir judiciaire aux chevaliers, un troisième ordre qui tînt la balance entre les deux autres.

Les Gracques tombent sous les coups des grands, et, avec eux, la cause populaire, qui était celle de la république et de la liberté, semble perdue. Mais, comme elle offre aux ambitieux un moyen de produire au Forum des agitations favorables aux menées ténébreuses, des patriciens, des consulaires, passent au peuple sous prétexte de défendre ses intérêts, et l'État se partage entre deux factions, les conservateurs obstinés et les révolutionnaires à outrance. Au fond, les uns et les autres n'ont plus souci que de pouvoir et d'or ; les idées généreuses qui avaient animé les Gracques sont mortes avec eux.

Marius, qui reconstitue le parti populaire, ne sait pas le conduire, et son associé, Saturninus, le compromet par ses violences. Ce tribun est tué, Marius s'exile, et l'oligarchie triomphe encore.

Scipion Émilien et le second Drusus cherchent une autre solution au problème de la constitution romaine : ils voudraient faire place aux Italiens dans la cité, afin de donner à l'empire une large base qui pût le porter longtemps. L'un est assassiné par les chefs du petit peuple de Rome, qu'il méprise ; l'autre par les chevaliers, qu'il voulait dépouiller de la judicature ; et les Italiens, perdant l'espoir qu'une

[1] Intaille antique (nicolo clair) du cabinet de France, n° 1529 du catalogue.

loi leur fasse justice, recourent aux armes. Une guerre terrible éclate ; le nom seul en dit l'horreur : la guerre Sociale, ou des alliés.

Les Italiens, vaincus, semblent sortir victorieux de cette lutte fratricide : ils obtiennent le droit de cité, mais la noblesse, pour rendre ce droit illusoire, enferme les nouveaux citoyens dans des tribus qui ne voteront jamais, et en même temps elle s'aliène les chevaliers par le retrait des jugements.

Marius, revenu d'exil, et Sulpicius profitent de cette double faute pour associer à leur cause les nouveaux citoyens et l'ordre équestre. L'un est égorgé ; l'autre, qui, dans sa fuite, manque dix fois de l'être, revient avec une armée d'esclaves et d'Italiens, se baigne dans le sang de la noblesse et meurt au moment où le vengeur des grands arrive.

Ainsi chaque parti a du sang sur les mains, mais c'est la noblesse qui en a le plus répandu. Dans ces cinquante années, l'oligarchie compte cinq victoires marquées par le meurtre des principaux adversaires du sénat et couronnées par une dictature inexorable [1].

Sylla croit en finir avec la faction populaire, les Italiens et les chevaliers, par un immense égorgement, et avec toutes les nouveautés par une législation qui ramène la république de trois siècles dans le passé, au temps où les patriciens étaient tout et le peuple rien. Les essais de réforme en avant ont échoué, la réforme en arrière réussira-t-elle ? On le saura en suivant les dramatiques péripéties de la révolution qui conduira Rome à une nouvelle époque organique, où ses destinées seront fixées pour quatre siècles.

II. — POMPÉE.

Les dix années que dura la constitution cornélienne furent une des plus désastreuses époques que la république ait traversées, celle où chacun fut le moins assuré d'un lendemain.

La haine du peuple et des Italiens, les ressentiments de l'ordre équestre et quatre guerres dangereuses : telle était la succession de Sylla. Qui allait recueillir ce difficile héritage ? Un sénat où les proscriptions des deux partis n'avaient pas laissé une seule tête qui dépassât le niveau commun de la médiocrité : Metellus Pius, général

[1] Meurtre de Tiberius, 133 ; de Caius, 121 ; de Saturninus, 100 ; de Drusus, 91 ; de Sulpicius et des amis de Marius, 88 ; proscriptions de Sylla, 82.

malheureux; Catulus, « en qui se trouvait de quoi faire plusieurs grands hommes[1] », mais qui ne sut pas être, ce qui eût mieux valu pour la république, un grand citoyen; Hortensius, qui ne vivait que pour le barreau et ses murènes; Crassus, moins occupé d'affaires publiques que de dénaturer sa fortune mal acquise et d'acheter Rome pièce à pièce; Philippus, qui avait si bien manœuvré depuis vingt ans au milieu des écueils et qui, arrivé au faîte des honneurs, s'y reposait; enfin le plus capable peut-être de tous ces médiocres personnages, Lucullus, élégant épicurien, Romain d'Athènes, resté jusqu'alors en sous-ordre dans les affaires, et sans goût pour le premier rôle. Échappés à de si longues tourmentes, ces sénateurs ne demandaient qu'à jouir en paix de la vie, de leur beau soleil, de leurs villas dévastées et qu'ils restauraient. Mais autour d'eux se pressait une génération plus jeune, plus ardente, plus forte pour le bien comme pour le mal; Cicéron avait alors vingt-huit ans, César vingt-quatre, Caton dix-sept; Brutus était plus jeune; Catilina et Verrès avaient déjà rempli des charges.



Pompée[2].

Par son âge, Pompée appartenait à cette génération[3]; mais décoré des noms de Grand, d'*Imperator*, de Triomphateur, il marchait à part. Et nous sommes si loin de l'égalité, si près de la monarchie, que, sans avoir été régulièrement appelé à aucune fonction, sans être sénateur, sans même pouvoir compter sur un parti politique, Pompée était tout-puissant dans la cité. Ce personnage froid, irrésolu et aussi incapable que Marius d'une conception politique, a été cependant trop maltraité par nos historiens modernes, qui aiment à juger les

[1] Le mot est de Cicéron; mais il avait l'éloge aussi facile que l'invective : Catulus refusa à Caton la condamnation d'un greffier coupable et voulut acheter à César la candidature au grand pontificat. Cf. Plut., dans *Cato minor* et dans *Cæsar*.

[2] Tête de Pompée d'après une monnaie d'argent.

[3] Né le 29 septembre 106, Pompée avait l'âge de Cicéron. On place ordinairement la naissance de César en l'année 100. Dans ce cas, nommé, en janvier 86, flamine de Jupiter, il n'aurait eu alors que treize ans et quelques mois : ce qui est bien peu pour un pontificat. Son édilité est de l'année 65, et, d'après la *lex annalis* (voy. p. 357 et 703), on ne pouvait y arriver qu'à trente-sept ans. César aurait eu cet âge, s'il était né en 102. En plaçant sa naissance à cette date, il se serait trouvé dans les conditions requises pour la préture, qu'il eut en 62, à quarante ans, et pour le consulat, qu'il géra en 59, à quarante-deux ans révolus. Or, de 82 à 49, la loi de Sylla sur les magistratures fut rigoureusement observée, excepté pour Pompée en 70 et en 52; on verra plus loin les motifs de cette double exception. Lorsque César rentra dans Rome, en avril 49, il se donna lui-même sur les monnaies cinquante-deux ans révolus. Cf. Cohen, *Monn. consul.*, pl. XX, *gens Julia;* les pièces numérotées 14, 15 et 16 portent le chiffre 52.

hommes par les petits côtés, à les peindre par l'anecdote, même apocryphe, à la façon de Plutarque. Un homme ne conserve, durant quarante années, la grande situation que Pompée se fit dès les premiers jours qu'à la condition d'être par quelque côté supérieur à ses concitoyens. Il est vrai que, jusqu'à sa dernière bataille, il mérita mieux que Sylla le surnom de favori de la Fortune. Elle fit beaucoup pour lui : ne fit-il rien pour elle? S'il rencontra des circonstances propices, il sut aussi en faire naître et tirer d'elles, par audace ou sagesse, les avantages qu'un autre aurait laissé perdre. Ces nuits passées dans les veilles, ces études persévérantes pour préparer et enchaîner d'avance la victoire, ne sont pas d'un homme qui s'abandonne paresseusement à la faveur des dieux[1].

Sans être Caton, il avait sa frugalité et sa haine des molles coutumes venues de l'Orient[2], avec moins d'affectation et une dignité contenue qui annonçait l'homme fait pour le commandement. Un jour qu'il était malade et dégoûté de toute nourriture, son médecin lui recommanda de manger une grive ; on en chercha partout, et il ne s'en trouva nulle part à vendre. Quelqu'un assura qu'on en aurait chez Lucullus, qui en nourrissait toute l'année : « Eh quoi ! dit Pompée, si Lucullus n'était pas un gourmand, Pompée ne saurait vivre? » Et il refusa. Il était éloquent, car à vingt ans, dans un procès difficile, il sauva la mémoire de son père et conquit son juge, qui, au tribunal même, le prit pour gendre. Il était brave[3] : sa vie presque entière se passa dans les camps; hardi et entreprenant : au milieu de l'Italie couverte des légions de Carbon, il se déclara pour Sylla et lui donna une armée qui peut-être le sauva. Cette armée, Pompée sut la garder à lui, tout en la faisant servir aux intérêts du parti; il la conduisit où le dictateur voulut, en Cisalpine, en Sicile, en Afrique; partout vainqueur et imposant par ses succès à Sylla même, qui crut reconnaître, dans ce jeune homme toujours heureux, cette puissance fatale qu'il aimait à voir respecter en lui.

Le terrible dictateur fut comme subjugué; pour empêcher que ce

[1] Πᾶσαν δὲ ῥᾳστώνην καὶ σχολὴν ἀποτριψάμενος, διετέλει καὶ μεθ' ἡμέραν καὶ νύκτωρ ἀεί τι πράττων τῶν εἰς τὸν πόλεμον χρησίμων (Diodore, XXXVIII, 9)

[2] Διαίτῃ μὲν γὰρ ἐχρῆτο λιτῇ, λουτρῶν δὲ καὶ συμπεριφορᾶς τρυφὴν ἐχούσης ἀπείχετο. Καὶ τὴν μεν τρυφὴν καθημενος προσεφέρετο πρὸς δὲ τὸν ὕπνον ἀπεμέριζε χρόνον ἐλάττονα τῆς ἐκ τῆς φύσεως ἀνάγκης, etc. (*id.*, *ibid.*). Cf. Plutarq., *Pomp.*, 2. Lucullus avait rapporté de Cérasonte le cerisier ; Pompée rapporta d'Orient l'usage des moulins à vent et des moulins à eau, qui remplacèrent les moulins à bras, seuls connus en Italie, et il fit traduire en latin par un de ses affranchis les ouvrages des Grecs sur la médecine.

[3] A l'assaut du camp de Domitius, il voulut combattre sans casque. (Plutarq., *Pomp.*, 11.

bonheur ne devînt rival du sien, il fit entrer Pompée dans sa famille, en lui donnant sa petite-fille Æmilia. Cependant il eut un moment de défiance; quand Pompée eut vaincu Domitius et Hiarbas, il lui ordonna de licencier ses troupes. Les soldats se révoltaient à la pensée de perdre le plaisir et les profits d'une entrée triomphale dans Rome; Pompée les apaisa et revint seul. Cette confiance le sauva; Sylla sortit avec tout le peuple à sa rencontre et le salua du nom de Grand. Mais il voulait le triomphe, un triomphe magnifique, car il avait ramené d'Afrique des éléphants pour les atteler à son char; et il n'était pas même sénateur! Sylla refusa. « Qu'il prenne donc garde, osa dire le jeune victorieux, que le soleil levant a plus d'adorateurs que le soleil couchant. » Autour de lui, tout le monde tremblait; le dictateur, surpris, pour la première fois céda : « Qu'il triomphe, s'écria-t-il à deux reprises, qu'il triomphe! (81) » Le peuple applaudissait à cette audace, et déjà regardait avec complaisance ce général qui ne tremblait pas en face de celui devant qui tout le monde tremblait.

Pompée n'avait encore géré aucune charge. Aux faisceaux consulaires il préférait la position qu'il s'était faite sans élection du peuple ni du sénat. Seul aussi de tous les chefs syllaniens, il n'avait pas trempé dans les proscriptions, du moins dans le pillage des biens des victimes. A Asculum, durant la guerre Sociale, il n'avait pris que quelques livres. C'était encore une singularité heureuse, et comme un reproche pour les vainqueurs, une espérance pour les vaincus. Aimé des soldats, respecté du peuple, il avait un crédit dont il refusa de se servir pour lui-même, parce qu'il n'aurait pas voulu d'un consulat obscurément passé, et qu'il comprenait que les temps n'étaient pas venus de se signaler, dans cette magistrature, par quelque acte mémorable. Agé de vingt-huit ans, il n'aurait pu d'ailleurs la demander qu'en violant la loi; mais il tint à prouver son influence en appuyant une candidature hostile au sénat. Malgré les grands, il fit élire Lépide, qui ne cachait pas sa haine contre les nouvelles institutions (78)[1]. « Jeune homme, lui dit Sylla, en le voyant traverser tout fier la place des comices, tu es bien glorieux de ta victoire. En vérité, c'est un bel exploit d'avoir fait arriver au consulat un mauvais citoyen! Mais veille avec soin, tu t'es donné un adversaire plus fort que toi. » Ces mots faillirent être une prophétie. Quand on apprit la mort du

[1] Voyez, dans les fragments de Salluste, un discours violent que cet historien prête à Lépide et qui se termine par un véritable appel aux armes; s'il n'est pas de Lépide, on peut le regarder comme répondant à ses sentiments.

dictateur, Lépide voulut empêcher qu'on rendît à sa mémoire des honneurs publics, et déjà il parlait d'abolir ses lois. C'était aller trop vite pour Pompée. Malgré la froideur que Sylla lui avait montrée dans les derniers temps[1], Pompée se respectait trop lui-même pour trahir sitôt la cause qu'il avait tant servie; il s'unit à l'autre consul, Catulus, et Sylla mort triompha encore une fois. Mais, au sortir des funérailles, les deux consuls manquèrent en venir aux mains[2].

III. — LÉPIDE, NOUVELLE GUERRE CIVILE (78-77).

Ce Lépide, père du triumvir, appartenait à une illustre maison patricienne, la *gens* Æmilia. Dans la guerre civile, il se déclara pour Sylla et fit une fortune considérable avec les biens des proscrits. Mis en goût par l'abominable curée, il commit dans sa préture de Sicile, en 81, de telles exactions, que Cicéron lui accorde le premier rang, après Verrès, parmi les spoliateurs des provinces[3]. Aussi fut-il en état de construire le plus beau palais de la ville et de le décorer avec des colonnes en marbre jaune de Numidie, les premières qu'on eût vues à Rome[4]. Riche et de haute naissance, Lépide avait toutes ses attaches dans le parti des grands. Mais, de ce côté-là, les premiers rôles étaient pris; il passa au parti contraire, conduit à cette résolution par son mariage avec une Apuleia, fille de Saturninus, par la crainte d'un procès en concussion, dont il était menacé, surtout par son ambition; car les réformateurs désintéressés de la génération précédente n'avaient plus que des ambitieux pour successeurs.

On tue ou l'on proscrit les hommes, mais on ne vient à bout des idées justes et des besoins vrais qu'en leur donnant satisfaction, et, la restauration n'ayant tenu compte d'aucune des nouveautés que le passé avait produites ou que le présent réclamait, il suffit à Lépide de prononcer ces seuls mots : rétablissement de la loi frumentaire et rappel des bannis, pour reconstituer le parti que Sylla pensait avoir étouffé dans le sang[5].

[1] Il ne le nomma point dans son testament.

[2] Appien, *Bell. civ.*, I, 107.

[3] *II in Verr.*, III, 91.

[4] « Sa maison, dit Pline, était alors la plus belle de Rome; mais si rapides furent les progrès du luxe, que, trente-cinq ans après, plus de cent la dépassaient en magnificence. » (*Hist. nat.*, XXXVI, 24, 4).

[5] Lépide fit, durant son consulat, une de ces inutiles lois somptuaires que la jalousie démo-

Dès qu'on put croire un des consuls disposé à défaire ce qu'avait fait la dictature, une foule de gens mirent leurs espérances en de nouveaux bouleversements. Les familles des victimes comptèrent y retrouver leurs biens perdus ; la jeunesse dorée, des ressources pour ses ruineuses débauches ; les tribuns, de la puissance ; le peuple, des distractions qui rompraient avec la monotonie de ces journées silencieuses où, durant trois ans, on n'avait pas vu un orage au Forum. Les chevaliers ne pardonnaient pas aux grands la suppression de leur pouvoir judiciaire ; les pauvres, celle des largesses de l'annone ; les fils des proscrits, la perte de leurs droits civiques, et les ambitieux, que l'oligarchie tenait éloignés du pouvoir, se promettaient de tirer parti de ces regrets qui étaient aussi des espérances. Une grande province, l'Espagne, était aux mains de Sertorius ; la Cisalpine avait pour gouverneur un Junius Brutus d'une fidélité douteuse ; partout, les nombreux déclassés qu'avaient faits tant de révolutions en appelaient une nouvelle, et quelques-uns des marianistes les plus en vue osaient rentrer dans Rome. Perperna, le préteur que Pompée avait naguère chassé de Sicile, César, le fils du consul Cinna, etc., y étaient déjà revenus, et, comme il arrive aux proscrits, ils n'avaient rien oublié.

Lépide alla au plus pressé : il remit en vigueur la loi Sempronienne sur les distributions de blé au peuple[1], pour gagner les mendiants de Rome ; et il promit de rendre leurs terres à ceux qui en avaient été dépouillés, afin de s'attacher les Italiens. Aussi, de toutes parts, les expropriés relevèrent la tête, et quelques-uns amassèrent des armes. Prêts les premiers, les gens de Fésules se ruèrent sur les vétérans, dans les postes, *castella*, où ceux-ci s'étaient établis, et les chassèrent de leur territoire après en avoir tué bon nombre. Ce pouvait être le signal d'un grand incendie. Le sénat, que le dictateur croyait avoir rendu si fort, s'effraya, sans que la peur lui donnât de l'énergie. Entre Catulus et Lépide, qui déjà se menaçaient, il ne sut intervenir que par des prières, pour obtenir d'eux le serment qu'ils

cratique imposait et qu'on n'exécutait pas. Il défendit de servir dans les repas ni coquillages ni oiseaux étrangers, et fixa les choses qu'il serait permis de manger, aussi bien que la manière de les apprêter. (Pline, *Hist. nat.*, VIII, 27 ; Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, II, XXIV, 12 ; Macrobe, *Saturn.*, III, XVII, 13.)

[1] Granius Licinianus, *Fr. ex lib.* XXXVI, *ad ann.* 78 : *nullo resistente, ut annonæ quinque modii populo darentur.* Cette loi fut sans doute abolie, quand il eut été déclaré ennemi public, car le rétablissement de la distribution des 5 *modii* date de l'an 73. Cf. Salluste, *Fragm.*, et Cicéron, *II in Verr.*, III, 70.

ne prendraient pas les armes l'un contre l'autre, et il crut parer à tout péril en décidant que les deux consuls se rendraient dans leurs provinces : Catulus, en Cisalpine; Lépide, dans la Narbonaise. On disait que des attaques étaient à craindre de ce dernier côté, et l'on commit l'imprudence d'allouer une grosse somme, pour décider l'avide proconsul qu'on y envoyait à gagner son gouvernement. Comme il devait, en passant, apaiser l'émeute de Fésules, il était autorisé



Castellum (poste fortifié) [1].

à lever des troupes : rien ne lui manquait donc pour se faire une armée.

Tandis qu'il s'éloignait lentement, Catulus continuait la reconstruction commencée par Sylla du temple Capitolin qui dominait majestueusement le Forum [2], travail immense dont il ne reste que les

[1] D'après le Virgile du Vatican. *Castellum* avec sa garnison bivaquant au dehors, tandis que les sentinelles (*vigiles*) font la garde de nuit au dedans des murailles. Cf. Rich, *Dictionn. des Antiq.*, p. 119 et 707.

[2] L'inscription que le sénat y fit graver existe encore : *Q. Lutatius. Q. F. Q. N. Catulus Cos. substructionem et tabularium ex sen. cons. faciundum curavit.*

substructions massives qui portent aujourd'hui le *palais du Sénateur* de Rome, et qui du temps de Catulus portaient le *Tabularium* ou salle des Archives. Au bas de la façade, il plaça une Minerve d'Euphranor, que le peuple prit l'habitude d'appeler la *Catulienne;* mais il réserva pour le temple consacré par son père, après la guerre des



Minerve, de Tivoli [1].

Cimbres, à la Fortune du jour, deux statues de Phidias ravies, comme la précédente, à la Grèce[2]. Les Romains, qui ne savaient point faire de ces chefs-d'œuvre, savaient du moins les aimer et surtout les

[1] Statue en marbre grec découverte à Tivoli, à la villa d'Hadrien. (*Museo Pio-Clementino,* t. II, pl. 12, et Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 461, n° 857.)

[2] Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 18, et XXXIV, 19.

prendre. Le temple fut rempli d'offrandes de toutes sortes envoyées par les cités, les peuples et les rois. Il en manqua une, un meuble d'or garni de pierres précieuses que le roi de Syrie destinait au Capitole et que son ambassadeur, en passant à Syracuse, avait eu l'imprudence de montrer à Verrès, qui le vola : le don royal, destiné à



La Fortune [1].

Jupiter Très-Grand, était allé décorer le boudoir de l'Hirondelle, une des maîtresses du satrape sicilien [2]. Les fêtes de la dédicace durèrent

[1] Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 455, n° 834. Statue du Musée royal de Berlin appelée, par Clarac, Fortune *navale*, à cause du gouvernail qu'elle tient de la main droite, mais qui est dû à une restauration moderne. Elle est assise sur un trône entre un aigle et un lion. Cette disposition rare a décidé notre choix parmi les nombreuses représentations de cette déesse Fortune dont Pline disait qu'elle était invoquée en tous lieux et à toute heure (*Hist. nat.*, II, 7).

[2] Cicéron, *II in Verr.*, IV, 31. Elle s'appelait *Chelidone*, qui est le nom grec de l'hirondelle.

plusieurs jours et furent marquées par une nouveauté que Caton aurait maudite. Catulus, pour mettre les spectateurs à l'abri du soleil, fit couvrir son théâtre de toiles grossières que remplaceront un jour les immenses et magnifiques *velaria* de l'empire[1].



Jupiter[2].

Pendant que son collègue était occupé par ces soins pieux et cette sollicitude pour les aises du peuple, Lépide parcourait l'Étrurie,

[1] Val. Maxime, II, 46; Pline, *Hist. nat.*, X, 6.

[2] Grande et belle statue de la collection Th. Coke au château d'Holkham (Norfolk), gravée par Clarac (*Musée de sculpt.*, pl. 596 D, n° 678 B). La calme expression du visage, les cheveux ondulés régulièrement, aussi bien que la patère et le sceptre, lui ont fait donner le nom de Jupiter propice.

ramassant, au milieu de populations si cruellement traitées par Sylla, des hommes, des vivres, des armes, et appelant à lui les vétérans de Marius et de Carbon. Le gouverneur de la Cisalpine, Junius Brutus, se déclara pour lui. César, qui arrivait d'Asie, était pressé par le frère de sa femme, [L. Cinna, de suivre cet exemple; le caractère du chef, les forces du parti, ne lui parurent pas assez sûrs : il attendit[1]. Cependant, avec la promesse de casser les actes de la dictature, Lépide eut bientôt grossi son armée; et lorsque le sénat enfin inquiet le rappela sous prétexte de lui faire tenir les comices consulaires, en réalité pour qu'on pût s'assurer de sa personne, il quitta la toge, prit l'habit de guerre et marcha sur Rome, précédé de la déclaration qu'il venait rétablir le peuple dans ses droits et prendre un second consulat, c'est-à-dire la dictature.

Les pères conscrits essayèrent de négocier; leurs députés furent reçus de telle sorte, qu'il fallut se résigner à combattre. La situation à Rome pouvait avoir ses dangers. Un Cethegus et d'autres jeunes nobles ruinés couraient les mauvais quartiers en parlant de revanche prochaine. Les tribuns de cette année, élus sous l'empire des lois syllaniennes, étaient de minces et timides personnages ; mais, si le bruit des armes faisait taire la loi, un d'eux ne retrouverait-il pas, à l'approche de Lépide, assez d'audace tribunitienne pour ameuter la foule et mettre le sénat cornélien entre deux périls? Un sénateur que nous connaissons depuis longtemps releva les courages par un discours énergique que Salluste nous a conservé, en l'arrangeant moins peut-être que ceux qu'il met ordinairement dans la bouche de ses personnages[2]. Philippus gourmanda les irrésolutions des sénateurs, qui, confiants dans les prédictions des augures, aimaient mieux souhaiter la paix que la défendre. « Ne comprenez-vous pas que votre inertie vous ôte toute dignité, à lui toute crainte? et cela est juste, puisque ses rapines lui ont valu le consulat; ses séditieux desseins, une province et une armée. Qu'aurait-il gagné à bien servir, lui qui, pour ses méfaits, a reçu de telles récompenses? Vos ambassades, vos

[1] Cependant, en 77 et 76, il commença la guerre contre les syllaniens en accusant deux d'entre eux, Cn. Dolabella, ancien gouverneur de la Macédoine, et Antonius, qui avait horriblement foulé la Grèce. En prenant ce rôle d'accusateur, César ne faisait que suivre l'exemple des jeunes nobles, qui débutaient toujours ainsi ; mais le choix de ses victimes montre ses rancunes.

[2] L'ordonnance générale de ce discours n'est pas aussi savante que celle des harangues de Salluste, on y voit un certain désordre naturel à l'improvisation, mais on y trouve aussi des phrases sentencieuses et concises qui doivent être des interpolations de l'historien.

paroles de paix et de concorde, il les méprise. Naguère ce Lépide n'était qu'un brigand suivi de quelques bandits prêts à donner leur vie pour un morceau de pain. Aujourd'hui c'est un proconsul du peuple romain qui a une charge conférée par vous-mêmes, des lieutenants à qui la loi impose envers lui l'obéissance, et une armée où se sont réunis les mauvais citoyens de tous les ordres, ceux que tourmente la conscience de leurs crimes. Pour eux, la paix est dans les troubles, le repos dans les séditions, et ils sèment désordre sur désordre, guerre sur guerre. Voilà l'Étrurie en feu, les Espagnes en révolte, les survivants de nos derniers combats en mouvement; et Mithridate, l'épée suspendue sur nos provinces tributaires, attend le jour où il pourra frapper.

« Les injonctions de Lépide vous troublent. Il lui plaît, dit-il, que chacun recouvre son bien, et il retient celui des autres; qu'on abroge des lois imposées par la force, et il veut nous contraindre par la violence; que le droit de cité soit rendu, et il nie que personne l'ait perdu; que pour maintenir la paix on rétablisse l'ancien tribunat, et ce tribunat a été la source de tous les désordres.... Si vous n'opposez aux armes que des paroles, ménagez-vous le patronage de Cethegus et de ses pareils, qui sont toujours prêts à recommencer les pillages et les incendies. Pour moi, je pense que l'interroi Appius, le proconsul Catulus et tous ceux qui ont l'*imperium* doivent être chargés par vous de veiller à ce que la république n'éprouve aucun dommage[1]. »

Le décret passa, et Catulus fit, ou renouvela en l'étendant, la loi *de vi publica*, qui interdisait le feu et l'eau aux auteurs des violences publiques[2]; et, en même temps, il multiplia des levées que le concours de Pompée rendit promptes et faciles. Trop jeune pour briguer le consulat, trop plein de sa gloire pour consentir à y arriver en passant par les charges inférieures, Pompée saisit cette occasion nouvelle de braver les lois en les servant. Un décret du sénat l'adjoignit à Catulus pour le commandement de l'armée; il en fut le chef véritable. Les troupes proconsulaires, que rejoignirent beaucoup de vétérans menacés de restitution, s'établit au Janicule, sur les collines du

[1] Ce discours convient parfaitement à la situation de Rome avant la première bataille; les mots *exercitu rursus admoto* le font mettre d'ordinaire après le combat du pont Milvius. Mais il se comprend mal alors, et *rursus* doit être une interpolation. Quant à la mention qui y est faite de l'interroi, cela prouve seulement que l'année consulaire était révolue et que, les élections n'ayant pu se faire par suite du refus de Lépide de venir à Rome pour les comices, il avait fallu recourir à des interrois.

[2] C'est la loi dont Cicéron se servira contre Catilina. (*Pro Cælio*, 29.)

Vatican, et au pont Milvius[1], de manière à défendre le passage du Tibre.

Le médiocre personnage qui se portait l'héritier de Marius n'avait pas su cacher assez longtemps ses projets pour avoir le loisir d'organiser ses forces, et il ne mit pas dans l'exécution assez de rapidité pour surprendre ses adversaires. Campé entre la Crémère et le Tibre, il faisait entrer dans Rome des émissaires qui cherchaient à y déterminer une émeute, mais rien ne bougea. Le peuple courut aux remparts et au bord du fleuve, afin de voir un spectacle bien autrement intéressant pour lui que des combats de gladiateurs : les deux armées aux prises, en face du Champ de Mars. La bataille ne dura guère : les vétérans de Sylla et toute la noblesse chargèrent si violemment les recrues de Lépide, que l'armée insurrectionnelle fut rompue et s'enfuit avec son chef du côté de Bolsena. Lépide pensa un moment à faire route par les montagnes pour aller réveiller la guerre samnite; les manœuvres de ses adversaires l'enfermèrent en Étrurie. Il y subit un second échec qui le rejeta vers la mer, et, tandis que Catulus l'y poussait avec une prudente lenteur, Pompée eut le temps de courir dans la Cisalpine, où M. Junius Brutus s'était enfermé dans Modène. Faute de vivres ou forcé par quelque trahison, Brutus rendit la place en stipulant qu'il aurait la vie sauve; le lendemain, Pompée le fit tuer. Un fils de Lépide et un Scipion, peut-être le consul de 83 qui durant lés proscriptions de Sylla s'était réfugié à Marseille, furent pris dans la ville ligurienne d'Alba et mis à mort. La Cisalpine ainsi pacifiée, à la façon romaine, par des égorgements, Pompée alla rejoindre Catulus, qui venait d'infliger à Lépide un nouvel échec sous les murs de Cosa.

En face de cette ville s'élève en mer le *mons Argentarius*, promontoire escarpé de toutes parts, qui ne tient au continent que par deux bancs de sable enfermant une lagune[2]. Lépide les coupa et se trouva dans une île. Cependant il ne pouvait y tenir longtemps faute de vivres. Une nuit, il s'embarqua pour la Sardaigne, dans la pensée d'en soulever les habitants, tandis que son lieutenant Perperna gagnerait la Sicile; de là ils tendraient la main à Sertorius et tâcheraient d'affamer Rome, que les deux îles nourrissaient. La fatigue, le chagrin, firent tomber Lépide malade ; une lettre de sa femme l'acheva. Elle lui était arrivée par mégarde et ne pouvait lui laisser de doute ni sur la fidélité

[1] Voy., t. Ier, p. 152, la carte de Rome, et, p. 190, celle du territoire de Véies.

[2] Ce roc, qui a 7 milles de long sur 4 de large, doit son nom à des mines d'argent anciennement exploitées.

d'Apuleia, ni sur l'estime qu'elle nourrissait pour son époux : « Ce pauvre homme, écrivait-elle à son amant, n'a pas le sens commun. » Quelques jours après, il mourut ; le premier acte de la nouvelle guerre civile était achevé (77).

Cette fois le parti vainqueur s'honora par sa modération, et, quel-



Monte Argentaro (p. 753).

ques années après, le sénat accorda, sur les instances de César, une amnistie aux partisans de Lépide.

Cette levée de boucliers rattacha Pompée au sénat, qui lui rendait son armée. Catulus lui ordonna, il est vrai, de la licencier ; mais il ne tint compte de cet ordre, et le sénat n'osa insister. Dans le parti des nobles, Pompée ne voyait donc personne au-dessus de lui ; dans le parti contraire, les chefs, s'ils triomphaient, l'admettraient-ils même au partage ? Certainement la réaction démocratique l'eût frappé. Si

elle devait s'opérer un jour, il entendait du moins que ce fût par ses mains, et il était assez bon citoyen pour vouloir qu'elle arrivât lentement, sans secousse, sans proscriptions nouvelles. Il accepta donc le rôle d'exécuteur testamentaire de Sylla, et, après Lépide, il alla combattre Sertorius.

IV. — SERTORIUS; CONTINUATION DE LA GUERRE CIVILE (82-72).

Nous connaissons Sertorius, ce Sabin qui fut, comme Marius, sans aïeux et sans postérité, et, comme lui, meilleur général qu'habile politique. Il s'était distingué dans la guerre des Cimbres, et ses longs services en Gaule l'avaient si bien familiarisé avec la langue et les habitudes des barbares, que plusieurs fois il pénétra sous un déguisement dans le camp des Teutons pour observer leurs forces et leurs dispositions. Durant la guerre Sociale, il fut encore l'intermédiaire entre le sénat et les Gaulois italiens, qu'il sut retenir dans la fidélité. Il demanda le tribunat ; les syllaniens l'empêchèrent d'y arriver, et ce refus le rejeta pour toujours dans le parti de son ancien général. Réservé dans ses mœurs, d'une sobriété africaine, mangeant peu et à l'heure qu'on voulait, brave jusqu'à la témérité, ce qui lui valut beaucoup de blessures et la perte d'un œil, fécond en ruses militaires, d'une activité enfin qu'aucune fatigue ne parvenait à lasser, Sertorius avait toutes les qualités nécessaires au chef d'une armée irrégulière, et ses antécédents faisaient de lui la dernière espérance des marianistes[1].

Après l'insurrection des esclaves contre leurs maîtres, des plébéiens contre les grands, des Italiens contre Rome, nous avons vu tous les peuples des parties orientales de l'empire aider de leurs vœux ou de leurs bras Mithridate à renverser une domination odieuse. Pour la fortune de Rome, il se trouva que, s'il y avait unanimité dans la haine, on ne sut pas en mettre dans le conseil ni dans l'action. Elle eût succombé sous le poids de l'univers conjuré, elle triompha d'adversaires qui vinrent successivement frapper le colosse de coups mal concertés.

Après la défection de l'armée de Scipion, Sertorius s'était rendu en Espagne (82), avec le titre de préteur qu'il devait aux marianistes et qui lui donnait l'autorité légale dans ces provinces. Il étudia le

[1] Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, XV, XXII; Suétone, *Cæsar*, 5.

pays, ses ressources, l'esprit de cette race vaillante où les filles choisissaient elles-mêmes leur époux parmi les plus braves, le préféré étant celui qui pouvait offrir à sa fiancée la main droite d'un ennemi qu'il avait tué; et il les gagna par sa douceur, qui contrastait avec la rapacité et l'insolence des gouverneurs ordinaires. Il avait déjà servi dans la péninsule comme tribun militaire et mérité l'estime des Espagnols, en les battant par un adroit stratagème.

Des soldats romains en garnison à Castula (*Cazlona*) avaient, par leur insolence, exaspéré les habitants, qui appelèrent à l'aide leurs voisins et, une nuit, leur ouvrirent une des portes de la cité. Bon nombre de Romains périrent : Sertorius s'était échappé à temps; suivi de tous les légionnaires qu'il avait pu rallier, il fit le tour de la ville, y rentra par la porte que les Espagnols n'avaient point fermée, et ceux-ci, surpris à leur tour, furent égorgés. Le jour venu, avec ses soldats, qui avaient revêtu les habits et les armes des barbares, il courut à leur ville, dont la population vint, sans défiance, à la rencontre de ceux qu'elle croyait des amis, et il ne cessa le massacre que pour vendre les survivants. L'affaire fit du bruit, et le nom de Sertorius fut, depuis ce jour, fameux en Espagne. Quand on sut qu'il venait y commander en chef, qu'on le vit diminuer les subsides, dispenser les villes des logements militaires, en vivant lui et les siens sous la tente, de nombreux volontaires accoururent à lui. Faciles à l'illusion, ils croyaient que ce Romain, proscrit à Rome, allait combattre pour eux.



Monnaie d'Annius et de Tarquitius, son questeur[1].

Cependant Sylla ne l'avait pas oublié, et une nombreuse armée arrivait en Gaule, sous les ordres d'Annius. Un des lieutenants de Sertorius, Livius Salinator, chargé de garder les passages des Pyrénées, repoussa d'abord toutes les attaques; mais il fut assassiné par un traître, et, ses troupes s'étant débandées, Annius pénétra dans la province (81). Sertorius, trop faible pour lui tenir tête, recula jusqu'à Carthagène.

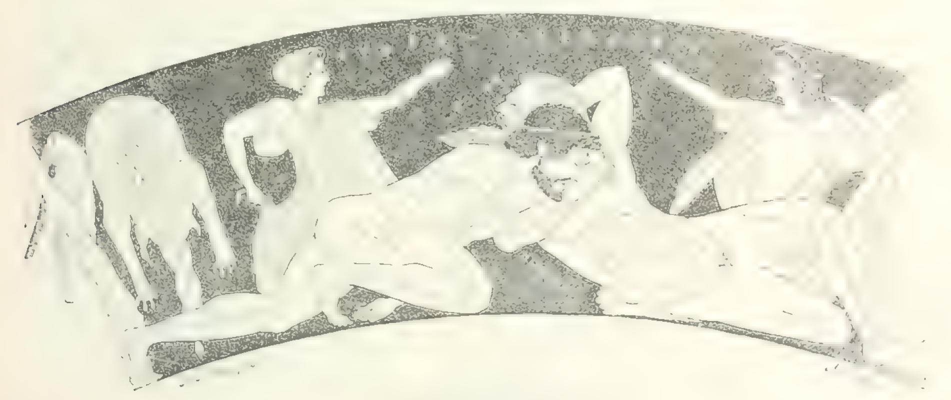
Partout Sylla triomphait : la terre lui obéissait et rejetait les proscrits, la mer seule était libre encore. Sertorius s'embarqua avec trois mille hommes, et pendant plusieurs mois erra des côtes d'Espagne à

[1] C. ANNIUS T. F. T. N. PROCOS EX S. C. Buste de Junon Moneta. Au revers, C. TARQVITIA. Victoire dans un bige. Monnaie d'argent des familles Annia et Tarquitia.

celles d'Afrique ; une fois il surprit les îles Pityusæ[1] ; un autre jour il pilla le pays aux bouches du Bætis. Fatigué cependant de cette existence précaire qui l'assimilait aux pirates ses alliés, il songea un moment à renoncer à une lutte impossible et à chercher, loin du monde asservi, un séjour tranquille, dans les îles Fortunées (les Canaries)[2]. Mais ses soldats avaient peu de goût pour les mœurs de l'âge d'or : ils lui firent abandonner ce projet, dont il n'avait sans doute parlé que pour provoquer de leur part la résolution de combattre encore.


Monnaie punique de Tingis[3].

Les Marusiens, peuple maure, étaient alors soulevés contre leur roi Ascalis, qu'un lieutenant de Sylla avait secouru ; Sertorius battit


Lutte d'Hercule et d'Antée[4].

ce prince, même ses auxiliaires, et emporta d'assaut la ville de Tingis qui commandait l'entrée de la Méditerranée et d'où l'on voyait l'Espagne. C'est là qu'il voulait retourner. Le bruit de ses succès s'y était déjà répandu, et on y ajoutait des circonstances merveilleuses : il avait, disait-on, découvert le corps du géant Antée et, seul des hommes, vu ces ossements longs de 60 coudées. Les Lusitaniens, opprimés par Annius, l'invitèrent à se mettre à leur tête ; il accepta, et, passant au travers de la flotte romaine, il descendit dans la péninsule avec mille

[1] Aujourd'hui Ivica et Formentera, sur la côte d'Espagne, à 700 stades du promontoire de Diane. (Pline, *Hist. nat.*, III, 5.)

[2] Plutarque, *Sertor.*, 8 ; Florus, III, 22.

[3] Deux épis et quatre lettres puniques se lisant : *Tinga*. Monnaie de bronze de Tingis (*Tanger*).

[4] D'après un vase peint de la collection Campana, au musée du Louvre.

neuf cents Romains et sept cents Africains; les Lusitaniens lui fournirent quatre mille fantassins et sept cents cavaliers; ce fut avec moins de huit mille hommes qu'il osa déclarer la guerre au maître du monde romain. Mais ses soldats avaient la plus entière confiance dans celui qu'ils appelaient le nouvel Annibal, dans le général qui savait trouver des ressources où d'autres n'en voyaient pas, tenir son armée dans l'abondance en de pauvres pays, ses alliés dans la fidélité tout en leur demandant beaucoup; qui inquiétait l'adversaire par la rapidité de ses marches, et reparaissait aussi redoutable le lendemain d'une défaite que la veille d'une victoire[1].

Sertorius défit d'abord le propréteur de la Bétique, et un de ses lieutenants vainquit et tua le gouverneur de la Citérieure (80). Metellus, chargé par le dictateur d'arrêter ces dangereux succès, ne put amener son adversaire à une bataille (79). Sertorius, qui connaissait les passages des montagnes aussi bien que le plus habile chasseur du pays, avait adopté la manière de combattre des habitants; ses soldats étaient prompts à la retraite comme à l'attaque. Habitués à profiter de tous les accidents du terrain, ils menaçaient l'ennemi presque en même temps, malgré leur petit nombre, en tête, en flanc et sur les derrières. Avec sa grosse et lourde armée, Metellus ne pouvait atteindre ces agiles montagnards qui faisaient campagne sans tentes ni chariots, qui mangeaient à l'aventure, dormaient sous les étoiles, qu'on trouvait partout et qu'on n'arrêtait nulle part. Il pouvait promener sa pesante infanterie d'un bout à l'autre de sa province, car les Espagnols n'osaient attaquer ses retranchements toujours construits à l'ancienne mode romaine, avec fossé et palissades; mais, en réalité, il ne possédait rien au delà de l'enceinte de son camp et avait peine à nourrir ses troupes. Les attaques imprévues de son adversaire, ses rapides mouvements, ses bravades, déconcertaient le général méthodique. Assiégeait-il une ville, ses convois étaient coupés, et il se trouvait lui-même comme prisonnier dans ses lignes; traversait-il un défilé, de derrière chaque rocher se levait un soldat qui lançait ses traits, puis fuyait plus léger que le vent. Sertorius donnait aux siens l'exemple de l'audace : magnifiquement armé, on le voyait toujours aux avant-postes, se réservant les coups les plus hardis; un jour, il provoqua Metellus en combat singulier. Les Espagnols croyaient aussi voir revivre le grand adversaire de Rome que Carthage avait envoyé à leurs pères.

[1] Voyez, au tome Ier, page 659, la carte de l'Espagne.



Vue de Tanger, ancienne *Tingis*, p. 777

Malgré l'assurance qu'il avait d'abord montrée, Metellus fut contraint d'appeler à son aide le proconsul de la Narbonaise, L. Manlius. Il dépêcha au-devant de lui son questeur avec une division pour recevoir les trois légions et les mille cinq cents cavaliers qui allaient arriver. Sertorius prévint cette jonction : le questeur et sa division furent enlevés, et



Monnaie de L. Manlius[1].



Monnaie d'Ilerda (Lérida)[2].



Vue de Lerida[3].

quand Manlius déboucha des Pyrénées, il fut si complétement battu, qu'il se sauva presque seul à Ilerda (Lérida). La route de la Gaule était ouverte à Sertorius, une attaque de Metellus sur Lacobriga, dans la

[1] L. MANLI. PROQ. Tête de Pallas. Au revers, L. SVLLA IM. Sylla dans un quadrige. Monnaie d'or, du poids lucullien, des familles Manlia et Cornelia.

[2] ILERT, en celtibérien, au-dessus d'un loup. Revers d'une monnaie de bronze d'Ilerda. Le loup est un symbole excessivement rare dans la numismatique antique. (Note de M. Cohen.)

[3] Delaborde, *Voyage en Espagne*, pl. 69.

Lusitanie, vers l'embouchure du Douro, le rappela en arrière. Le proconsul croyait avoir bien pris cette fois toutes ses mesures ; la place n'en fut pas moins secourue et les légions forcées de sortir de la province.

Malgré la présence de cette grande armée, Sertorius était véritablement maître de toute l'Espagne : il réglait les contestations des peuples et des particuliers, levait des troupes, qu'il cantonnait dans des casernes pour ne pas les rendre à charge aux habitants ; il fortifiait les villes et les passages des montagnes, exerçait les indigènes à la tactique romaine et surtout s'appliquait à gagner leur confiance. Il avait su leur persuader qu'il était en rapport avec les dieux ; une biche blanche qui toujours le suivait était l'intermédiaire : lui arrivait-il secrètement une nouvelle importante, la biche s'approchait de son oreille et lui communiquait le mystérieux message, qu'il répétait tout haut et que l'événement bientôt confirmait. Ce manége suffisait à la crédulité de ces peuples enfants.



La biche de Sertorius [1].

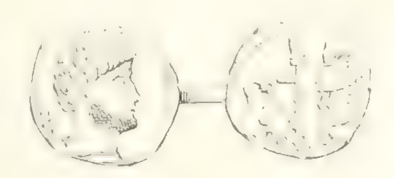
Du reste il commandait leur respect par son attention à ne souffrir de la part des soldats romains aucune licence : un jour, il fit tuer toute une cohorte qui s'était rendue odieuse par des excès ; aussi leur dévouement à sa personne était sans réserve. Comme les chefs aquitains, il était entouré d'une troupe fidèle prête à mourir pour lui.

Ce n'était pas pourtant une armée facile à tenir en ordre, mais il y employait tous les moyens. Un jour, ses Espagnols impatients de combattre engagent l'action malgré ses ordres et sont repoussés. Le lendemain, il les réunit et fait amener deux chevaux conduits l'un par un vieillard débile, l'autre par un robuste soldat, et il commande à ces deux hommes que chacun arrache la queue de son cheval. Le soldat la saisit de ses deux mains et s'épuise en vains efforts, tandis que le vieillard tirant les crins l'un après l'autre réussit sans peine. « Vous voyez, leur dit-il, que la patience vaut mieux que l'impétuosité ; les

[1] D'après une pierre gravée du recueil de Maffei. (De Brosses, *Hist. de la république romaine*. t. I, pl. III, n° X.)

choses dont on ne saurait venir à bout tout à la fois se peuvent faire l'une après l'autre. L'armée romaine est invincible quand vous l'attaquez de front et en masse, aisée à détruire si vous l'affaiblissez en détail. » Cette éloquence en action, dont Annibal s'était déjà servi [1], frappa l'esprit des barbares bien plus que de longs discours ; les Espagnols trouvaient à leur chef autant de sagesse qu'il avait de vaillance.

La défaite de Lépide en Étrurie valut à Sertorius un secours important (77) : Perperna passa en Espagne avec les débris considérables encore de cette armée ; il voulait agir seul, les soldats le forcèrent à se placer sous les ordres du plus glorieux des chefs marianistes. Avec lui étaient venus plusieurs sénateurs et des Romains de distinction. Sertorius en forma un sénat de trois cents membres, et, pour bien montrer qu'il était resté Romain au milieu des barbares, il n'admit aucun Espagnol dans cette assemblée, de même qu'il leur refusait les grades élevés dans ses troupes [2]. C'était une faute, car les Espagnols avaient cru que ce Romain exilé combattrait pour eux, et ils commençaient à comprendre que marianistes et syllaniens, parti populaire et parti des grands, ne voulaient que la même chose : maintenir à leur profit la domination de Rome sur les provinces. Sertorius avait réuni à *Osca* (Huesca) les enfants des meilleures familles pour les instruire dans les lettres grecques et latines ; il se plaisait à suivre leurs travaux et à distribuer aux plus habiles les bulles d'or qu'on donnait à Rome aux fils des nobles. Ils avaient regardé ces soins comme un honneur, comme une promesse d'élever un jour leurs enfants aux charges de la république ; ils en vinrent à penser qu'on pouvait bien les tenir à Osca à titre d'otages de leur fidélité, et leur zèle en eût été refroidi, si Metellus n'avait débuté par des menaces et par l'établissement de nouveaux impôts. Corneille fait dire à Sertorius :


Monnaie d'Osca [3].

Rome n'est plus dans Rome ; elle est toute où je suis.

Le vers est beau et ce pouvait être la pensée du banni, mais il était imprudent de la trop montrer.

[1] Voy. t. Ier, p. 554.
[2] Nous faisons de même en Algérie avec les indigènes qui servent sous nos drapeaux.
[3] OSCA. Tête virile. Au revers, DOM. COS. ITER IMP. Instruments de sacrifice. Monnaie d'argent d'Osca marquée du nom de Domitius Calsinus, lieutenant de César en Espagne.

A la suite de ses derniers succès, Sertorius avait soulevé les Aquitains, qui battirent un proconsul et tuèrent un préteur. Il lui fut aisé d'entraîner aussi la Narbonaise, qui récemment avait fourni des recrues à Lépide[1] et dont tous les peuples n'étaient pas encore façonnés à l'obéissance. Un de ses lieutenants alla même garder les passages des Alpes, et, de Rome, il reçut des sollicitations pressantes pour descendre en Italie, car plus d'un, jusque parmi les nobles, souhaitaient le renversement d'un ordre de choses qui, tout en servant l'oligarchie, embarrassait de trop lourdes entraves l'avidité personnelle des oligarques.

Le sénat tenait une flotte dans les eaux d'Espagne, mais elle avait



Vaisseau rapide (*celes*)[2].

fort à faire avec les pirates dont nous parlerons bientôt et qui, dans cette dissolution apparente du colosse romain, avaient pris la mer pour leur part. Alliés naturels des ennemis de Rome, ils rendaient à Sertorius tous les services réclamés d'eux. Il leur avait ouvert à la pointe la plus avancée de l'Espagne vers l'est, au triple promontoire de Diane, une forteresse qui leur servait de comptoir pour acheter les prisonniers et remiser leurs prises, de vigie[3] pour explorer au loin la

[1] César, *Bell. Gall.*, III, 20, et *Fragm.* de Salluste. Il y avait de fréquentes agitations dans cette province : vers 90, soulèvement des *Salluvii* (Tite Live, *Epit.*, LXXIII); en 83, il est question de Gaulois battus par Val. Flaccus. La date de la défaite et de la mort du préteur Valerius Præconinus est incertaine. M. Desjardins (*op. laud.*) la met avec raison vers ce temps.

[2] D'après la colonne Trajane. Ces navires non pontés étaient employés par les pirates à cause de leur rapidité. (Pline, *Hist. natur.*, VI, 57; Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, X, 25; Scheffer, *Mil. nav.*, p. 68.)

[3] C'était un ancien établissement des Massaliotes, qui avaient construit trois tours dont la plus élevée était justement appelée τὸ Ἡμεροσκοπεῖον, mot qui signifie le lieu où est placée la sentinelle de jour. (Strabon, III, 159.)

mer, et courir sus aux vaisseaux de transport, de repaire où ils cachaient leurs légers navires à l'approche des gros bâtiments militaires. La situation devenait donc inquiétante : la guerre civile grondait aux portes de Rome, et l'œuvre de Sylla menaçait ruine. Malgré sa répugnance à demander de nouveaux services à Pompée, le sénat l'envoya au secours de Metellus, avec les pouvoirs proconsulaires et le gouvernement de l'Espagne Citérieure, violant ainsi la constitution syllanienne en croyant la sauver.

Pompée n'avait pas encore licencié ses troupes; en quarante jours il eut achevé ses préparatifs, et il s'achemina vers les Alpes avec trente mille fantassins et mille cavaliers (76). Pour éviter les passages que gardaient les détachements de Sertorius et signaler les commencements de son expédition par une marche hardie, il s'ouvrit une route nouvelle probablement à travers les Alpes Cottiennes. Les cohortes espagnoles, tournées, se replièrent sur les Pyrénées, abandonnant la Narbonaise, qui expia cruellement sa révolte : elle fut mise à feu et à sang; l'ancien lieutenant de Sylla semblait animé de son esprit. « Jusqu'à Narbonne, dit Cicéron, sa route fut marquée par des massacres. » Ensuite vinrent les confiscations : des populations entières furent chassées; les Helves et les Arécomiques perdirent une partie de leurs terres, qui servirent à récompenser la fidélité de Marseille, les Ruthènes (Rouergue) furent réunis à la Province, et quand il entra enfin en Espagne, il laissa aux Gaulois, pour les gouverner, l'homme le plus dur et le plus avide, le proconsul Fonteius[2].



Monnaie de Valence[1].

Sertorius ne défendit pas les passages, il assiégeait alors Lauron (Liria ?)[3], non loin de Valence ; Pompée se vanta de le chasser aisé-

[1] VALENTIA. Corne d'abondance et foudre en sautoir. Revers d'un moyen bronze de Valence.

[2] Un fragment de Salluste, le n° 569, cite, à l'occasion du séjour de Pompée dans la Narbonaise, la réunion de l'assemblée provinciale. Nous retrouvons partout cette institution dont nous avons signalé l'importance (t. II, p. 189 et suiv.).

[3] On a trouvé près de Liria un Nymphée et une inscription portant qu'un Sertorius et sa femme Sertoriana Festa ont contribué à la construction de ce Nymphée *in honorem Edetanorum et patronorum suorum* (*C. I. L.*, t. II, n° 3786). Ce Sertorius Euporistus Sertorianus était l'affranchi de quelque Espagnol, dont un des aïeux avait pris le nom du grand général qui lui avait donné la cité romaine. Il est question, au n° 3744, d'un affranchi d'un autre Sertorius La concession du *jus civitatis* était une prérogative du souverain, c'est-à-dire du peuple romain ; mais les généraux s'étaient attribué le droit de disposer dans les provinces de cette récompense, comme nos généraux dans les expéditions lointaines peuvent, par délégation spéciale,

ment de ses positions, et marcha sur la ville : « J'apprendrai à cet écolier, dit Sertorius, qu'un général doit regarder autant en arrière qu'en avant. » Il lui enleva d'abord une légion et l'affama dans son camp, puis battit tous ses détachements, emporta Lauron sous ses yeux, et le contraignit à retourner prendre ses cantonnements au pied du Monserrat, dans le pays des Laletans et des Indigètes, qui occupaient



Le Nymphée de Liria[1].

l'angle nord-est de la péninsule. Tels étaient les tristes résultats de la campagne si pompeusement annoncée (76).

Sertorius passa l'hiver à refaire ses troupes, « qu'il exerçait sans cesse selon la vieille méthode de nos pères[2] », et à fortifier sa position sur l'Èbre, pour empêcher la réunion des deux armées du sénat, celle du nord sous Pompée, celle du sud sous Metellus. Après avoir

conférer certains grades et décorations. Ainsi avaient fait Marius et Pompée, dont les actes furent ratifiés par une loi. (Cicér., *pro Balbo*, 8.) Après la pacification de l'Espagne, certaines concessions de Sertorius auront été confirmées ou l'usage les fit accepter.

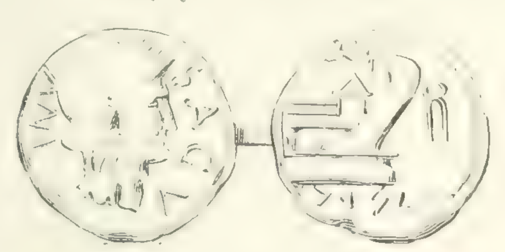
[1] Delaborde, *Voyage en Espagne*, pl. 118 ; Cicéron, *pro Fonteio*, 2.

[2] Salluste, *Fragm.*, 250.

soumis quelques villes celtibériennes, dont une, Contrebia[1], l'arrêta quarante-quatre jours, il appela dans son camp les députés des villes qui soutenaient sa cause, leur exposa ses plans et obtint d'eux les moyens de renouveler son matériel et d'habiller ses soldats. Au retour du printemps, il envoya Perperna chez les Ilercaons, vers les bouches du fleuve, afin d'ôter à Pompée le moyen de s'approvisionner par mer; lui-même remonta la vallée, pour que son adversaire ne pût tirer des vivres par le haut du pays, et il chargea deux autres de ses lieutenants, Herennius et Hirtuleius, échelonnés le long de la côte, de contenir Metellus, qui campait dans la Bétique. Malheureusement Hirtuleius fut défait par Metellus, près d'Italica[3], Perperna par Pompée, et la jonction des deux généraux devint possible. Ils se rapprochaient l'un de l'autre en suivant la côte orientale, afin de se tenir à portée de la flotte qui les approvisionnait. Pour se placer entre eux, Sertorius se jeta dans le pays difficile d'où le Xucar (*Sucro*) et le Guadalaviar (*Turia*)[5] descendent dans la riche plaine de Valence et d'Elche[6]. Pompée, attaqué le premier, fut vaincu sur les bords du *Sucro ;* Sertorius comptait le lendemain l'accabler, quand Metellus parut : « Sans cette vieille femme, dit-il, j'aurais renvoyé ce petit garçon à Rome, châtié comme


Monnaie d'Ilercavonia[2].


Monnaie d'Italica[4].


Monnaie de Sagonte[7] (p. 748).

[1] Le récit d'une partie de ce siége se trouve dans un fragment du livre XCI de Tite Live retrouvé, au dernier siècle, sur un palimpseste du Vatican.

[2] M. H. I. ILERCAVONIA DERT(osa). Vaisseau à la voile. Revers d'un moyen bronze de Tibère, frappé à Ilercavonia.

[3] Les hommes de ce temps, même les meilleurs, faisaient bon marché de la vie des autres. Sertorius tua d'un coup de poignard le courrier qui lui apportait la nouvelle de la défaite d'Hirtuleius, pour l'empêcher d'en répandre le bruit dans le camp. (Frontin, *Strategem.*, II, 7, 5.)

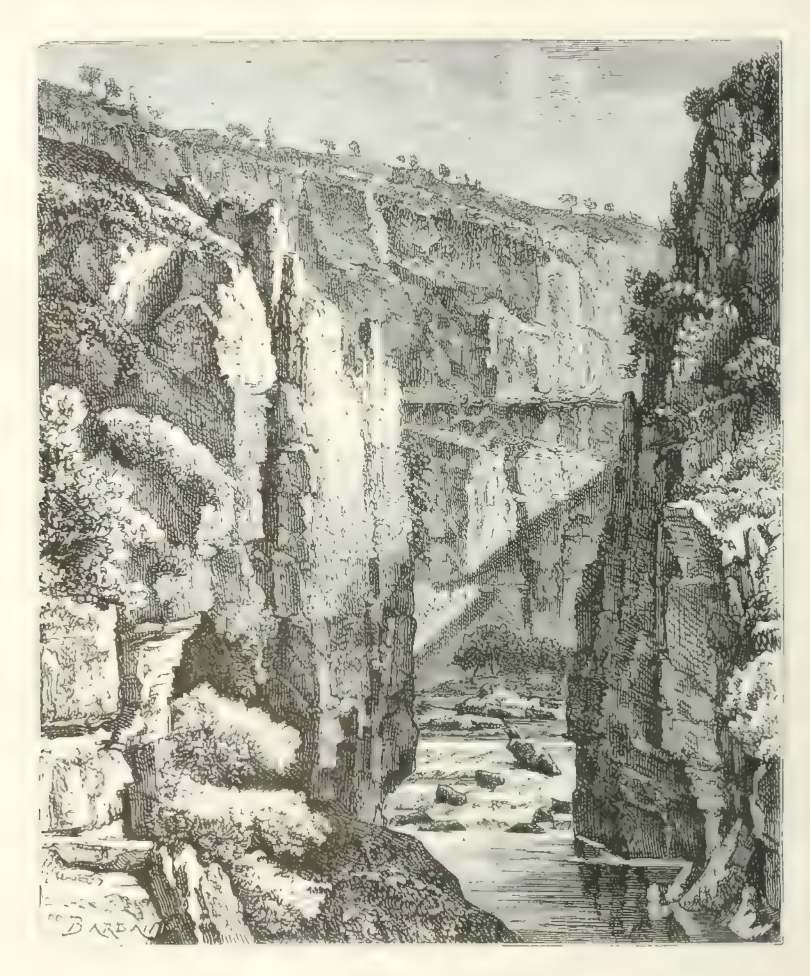
[4] ITALIC(a) PERM(isso) AVG(usti). Aigle légionnaire entre deux enseignes militaires. Revers d'une monnaie de bronze de Tibère, frappée à Italica.

[5] La Turia ou Guadalaviar, qui se jette à la mer près de Valence, traverse, à quelques lieues de cette ville, une brèche dont les murailles à pic ont 600 pieds de haut sur 30 de large.

[6] La « forêt de palmiers à Elche » (p. 749) a été dessinée d'après Delaborde, *Voyage en Espagne*, t. I[er], pl. 141.

[7] SAGV. INV(icta). Tête de Pallas. Au revers, la Victoire couronnant une proue de vaisseau; tenailles et inscription celtibérienne. Monnaie de moyen bronze de Sagonte.

il le mérite ; » et, assignant à ses troupes un lieu de réunion, il les dispersa. La bataille de la Turia était donc moitié victoire, moitié défaite, et il aurait fallu à Sertorius un grand succès pour conjurer le péril où le mettait la réunion de ces deux puissantes armées ; en réalité il était battu, puisqu'il avait échoué dans la tentative de séparer ses adversaires.



Le saut de Chulilla, sur la Turia[1].

Les deux généraux se rencontrèrent près de Sagonte. A l'approche de celui qui lui était supérieur en âge et en dignités, Pompée fit abaisser ses faisceaux ; mais le vieux consulaire, connaissant la vanité de son jeune collègue, ne le voulut souffrir. La seule prérogative qu'il se réserva fut de donner le mot d'ordre quand les armées campe-

[1] Delaborde, *Voyage en Espagne*, t. Ier, pl. 113.

Forêt de palmiers à Elche (p. 777).

raient ensemble. La difficulté de faire vivre leurs troupes allait les obliger à se séparer, quand Sertorius attaqua. Sa biche, présent de Diane, avait disparu depuis la dernière bataille : des soldats la lui ramenèrent; il acheta leur silence, et, annonçant que le retour de la messagère des dieux était le présage d'une victoire, il s'avança en couvrant sa marche pour enlever les détachements que l'ennemi en-



Restes de l'aqueduc de Chelves, près de Sagonte [1].

verrait au fourrage. Il tomba en effet sur une division de Pompée, assez près du camp pour que ce général pût envoyer au secours toute son armée, qui perdit six mille hommes; mais, toujours malheureux dans ses lieutenants, il apprit que dans le même moment Perperna, attaqué par Metellus, laissait cinq mille morts sur le champ de bataille. Une attaque, essayée le lendemain sur les lignes de

[1] Delaborde, *Voyage en Espagne*, t. Ier, pl. 124. L'aqueduc de Chelves, qui était en partie souterrain, a un eétendue de 2 lieues. On voit encore un canal à jour qui avait été creusé dans la montagne à une profondeur de 100 pieds, sur une longueur de 200. En quelques endroits, on a laissé intactes des masses de pierres qui servent d'arcs-boutants et empêchent que les deux parois de cet abime ne se renversent l'une sur l'autre. Cet aqueduc portait les eaux à Sagonte, selon les uns; à Liria, suivant d'autres.

Metellus, près de Sagonte, ne réussit pas. Il renvoya encore la plus grande partie des siens, en leur fixant un rendez-vous, ce qui le dispensait d'avoir un trésor et des magasins; avec le reste, il regagna les montagnes et se porta sur le flanc droit de l'armée combinée, pour gêner ses mouvements, en la menaçant toujours, tandis que les pirates ses alliés couperaient les convois qui pouvaient lui arriver par mer. L'hiver approchait, Metellus alla prendre ses quartiers dans la Bétique[1].

Pompée, plus confiant, marcha sur Sertorius, mais ses légions, épuisées par le froid, par la faim et par des combats continuels, ne gagnèrent qu'en désordre le pays des Vaccéens (75).

Le monde romain était alors singulièrement troublé. La guerre faisait rage partout, sur terre et sur mer, en Asie, en Thrace[2], en Espagne, tout le long des côtes, où l'on redoutait à chaque instant de voir arriver les pirates et, avec eux, le pillage, l'incendie, le rapt. La nature même était pleine de menaces. Une peste sortie d'Égypte frappait les animaux; la ruine du bétail et des attelages avait amené celle de l'agriculture : durant trois années la famine décima les populations. Le sénat épuisait les ressources du trésor à combattre ces misères, sans venir à bout de nourrir ses armées, et, dans la ville, le peuple, qui avait faim, faisait des émeutes; le consul Cotta, un honnête homme, faillit y périr. Il avait osé leur dire : « Eh pourquoi donc seriez-vous à l'aise dans Rome, pendant que les armées souffrent? » Celle de Pompée était sans solde depuis deux ans, et elle était menacée d'être bientôt sans pain. Il écrivit au sénat une lettre menaçante et fière où on lisait : « J'ai tout épuisé, mon bien et mon crédit, et vous, dans ces trois campagnes, vous nous avez donné à peine la subsistance d'une année. Pensez-vous donc que je puisse suppléer au trésor ou entretenir une armée sans vivres et sans argent?... Vous connaissez nos services et, dans votre reconnaissance, vous nous donnez l'indi-

[1] Plutarque (*Sert.*, 21) fait hiverner Metellus dans la Narbonaise, ce qui est invraisemblable. La lettre de Pompée, qu'il a mal comprise, dit seulement que cette province fournit à Metellus du blé et la solde de son armée. Metellus en tira aussi d'Afrique, d'où Balbus lui ramena un convoi. (Cicéron, *pro Balbo*, 2.)

[2] Pendant toute la durée de la guerre de Sertorius, le sénat eut à entretenir, dans la péninsule orientale, jusqu'à cinq légions contre les Dalmates, les Thraces et les montagnards de l'Hæmus (Balkans). Ces luttes meurtrières, sans profit et sans gloire, furent momentanément terminées par un frère de Lucullus, qui poussa jusqu'au Danube et à l'Euxin (72-71). La Macédoine y gagna un peu de repos sur la frontière du nord et de l'est, et la *via Egnatia*, que Cicéron appelle « notre voie militaire », plus de sécurité pour les convois allant d'Europe en Asie.

gence et la faim. C'est pourquoi je vous avertis et je vous prie d'y réfléchir, ne me forcez pas à ne prendre conseil que de la nécessité... Je vous le prédis, mon armée et avec elle toute la guerre d'Espagne passeront en Italie. » Malgré le ton de cette lettre, le consul Lucullus, qui craignait que Pompée ne vînt lui disputer le commandement de la guerre contre Mithridate, se hâta de lui envoyer du blé, de l'argent et deux légions.

Mithridate suivait d'un œil attentif tous ces mouvements. Depuis la mort de Sylla, il était décidé à reprendre les armes ; les succès de Sertorius lui promettant une utile diversion, il envoya offrir à ce général quarante navires et 3000 talents : il demandait la cession de l'Asie. Sertorius ne consentit qu'à l'abandon de la Cappadoce et de la Bithynie. « Nos victoires, disait-il à ses conseillers, doivent agrandir et non diminuer l'empire de Rome. — Que nous commandera donc Sertorius, répondit le prince, quand il sera à Rome, si, proscrit, il nous fait de telles conditions? » Cependant il accepta, et Sertorius lui envoya un de ses officiers, Varius, avec quelques troupes. Les pirates devaient servir de lien entre les deux alliés. Heureusement pour la république, tout se borna à ces ambassades. Les pirates étaient une force indisciplinable, et, à cette distance de 1000 lieues, Sertorius et Mithridate ne pouvaient rien concerter.

Cette alliance avec un ennemi de Rome servit de prétexte à Metellus pour mettre à prix la tête de Sertorius : il promit au meurtrier 100 talents et 2000 *jugera* sans ébranler la fidélité d'un seul des gardes du proscrit. Après la bataille de Sagonte, fier d'avoir vaincu là où son jeune rival avait éprouvé un revers, il avait pris le titre d'*imperator*, demandé aux villes des couronnes d'or et à tous les poëtes de la province des chants pour célébrer ses hauts faits.

Dans le sud et l'est de la péninsule presque tous les peuples reconnaissaient l'autorité des généraux de la république ; mais rien n'était décidé tant que ceux-ci n'avaient pas abattu le grand homme de guerre qui, avec Annibal et César, résume en lui toute la science militaire de l'antiquité. Les deux proconsuls se décidèrent à pénétrer dans la vallée de l'Èbre supérieur, pays difficile, population à la tête aussi dure que ses montagnes et attachée à celui qui, malgré tout, semblait être le défenseur de l'indépendance espagnole. Metellus et Pompée refoulèrent Sertorius devant eux et crurent un jour l'avoir cerné au bord du Bilbilis grossi par les orages. Mais il y trouva un passage, fit, en avant du gué, un grand abatis d'arbres disposé en demi-

cercle et y mit le feu pendant que sa troupe passait[1]. Les Romains, quelque temps arrêtés par cet obstacle d'un genre nouveau, continuèrent la poursuite sur l'autre bord et si vivement, que Sertorius faillit être pris à la porte de *Calagurris* (Calahorra). Les Espagnols l'enlevèrent sur leurs épaules et se le passèrent de l'un à l'autre jusqu'à la muraille[2], tandis qu'en arrière les *dévoués*, qui formaient sa garde, se faisaient tuer en contenant l'ennemi.



Monnaie de Calagurris (Calahorra)[3].

Au bout de quelques jours, Sertorius sortit de la ville, malgré la vigilance des assiégeants, retrouva ses bandes au lieu qu'il leur avait fixé pour rendez-vous, et recommença ses continuelles attaques sur les derrières et sur les flancs des légions romaines, toujours présent et insaisissable. Les proconsuls, ne pouvant plus nourrir leurs troupes, furent contraints de se retirer, Metellus sur l'Ultérieure, Pompée jusqu'en Gaule, où il prit ses quartiers d'hiver (74).

De sérieux périls étaient à craindre de ce côté. Les Gaulois de la province ne voyant pas finir la guerre d'Espagne avaient repris les armes et s'étaient jetés sur Marseille et Narbonne que Fonteius avait eu peine à sauver. Il fallut que Pompée employât l'hiver à étouffer une révolte qui coupait ses communications avec l'Italie et empêchait la Narbonaise d'approvisionner ses légions.

Les événements militaires des années 73 et 72 sont inconnus. S'il faut en croire des récits propagés par ses adversaires, Sertorius aurait perdu dans la mollesse et les débauches cette activité qui jusqu'alors avait fait sa force. L'envie et la haine veillaient autour de lui. Les sénateurs qu'il avait recueillis se voyaient avec dépit forcés d'obéir à un parvenu. Ils prirent à tâche de le rendre odieux en accablant, sous son nom, les Espagnols d'exactions. Tout cela est peu vraisemblable. Cette mollesse, ces débauches qui apparaissent tout à coup dans la vie de ce rude soldat sont suspectes, et il n'était pas homme à laisser commettre des dilapidations dont ses projets eussent souffert. Mais quelques-uns de ces bannis, trouvant qu'ils avaient fait assez de sacrifices à leur cause, cherchaient une occasion de conclure leur accommodement, fût-ce aux dépens du vaillant chef qui les avait sauvés. Et puis, la guerre finissait par lasser, même les Espagnols; la charge

[1] Frontin, I, 5, 1.
[2] Plutarque (*Sert.*, 14) cite le fait sans nommer la ville où il eut lieu.
[3] C. VAL. C. SEX AEDILES. Tête de bœuf, vue de face. Petit bronze de Calagurris.

Saint-Bertrand de Comminges (p. 758)

de nourrir et d'habiller l'armée libératrice paraissait bien lourde; des signes de mécontentement se montrèrent : Sertorius les réprima avec dureté, et, aigri par cette résistance inattendue, rendu soupçonneux, parce qu'il se crut entouré d'invisibles ennemis, il se laissa aller à des actes qui lui aliénèrent davantage les esprits. Plusieurs des enfants retenus à Osca furent vendus ou égorgés. Un chef proscrit qui se défend par des supplices est à demi vaincu. Une conspiration se forma, Perperna en était le chef : ils l'assassinèrent au milieu d'un festin.

Perperna, qui prit sa place, n'avait ni ses talents ni la confiance des troupes : il n'éprouva que des revers et tomba entre les mains de Pompée. Pour racheter sa vie, il offrit de livrer les lettres des grands de Rome qui avaient invité Sertorius à passer en Italie. Pompée pensait déjà à rompre avec le sénat; il ne voulut pas abandonner à ses vengeances des hommes dont il allait faire ses amis, il brûla les lettres sans les lire et fit égorger le traître; les autres assassins finirent de même, un seul excepté, qui, caché dans un village barbare, y vécut misérablement, haï et méprisé de ses hôtes. Plutarque aime ces histoires de vengeance divine, et il a raison : le crime traîne après lui son châtiment bien plus souvent qu'on ne pense.

Cependant il coula encore beaucoup de sang avant que le repos fût rendu à l'Espagne. Les chefs indigènes, qui, en s'associant à Sertorius n'avaient combattu que pour eux-mêmes, se jetèrent dans les plus fortes places, et s'y défendirent une année avec l'acharnement que, dans les siéges, les Espagnols ont de tout temps montré : à Calagurris ils égorgèrent les femmes, les enfants et se nourrirent des cadavres conservés dans le sel[1].

Après la mort de Sertorius, Metellus avait regagné l'Italie, les dernières opérations de cette guerre furent donc conduites par Pompée, qui parut seul l'avoir achevée et qui en retira toute la gloire. Dans la réorganisation des deux provinces, il fonda l'influence qu'il eut depuis en ce pays où il existe encore plusieurs arcs de triomphe auxquels la tradition a attaché son nom. Il accorda à beaucoup d'Espagnols qui l'avaient servi le droit de cité; chez les Vascons, il bâtit une ville de son nom, *Pompelon* (Pampelune); et, dans la vallée supérieure de la Garonne, il fonda pour les débris des bandes de Sertorius celle de

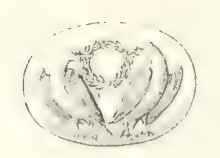
[1] *Quoque diutius armata juventus sua viscera visceribus suis aleret, infelices cadaverum reliquias sallire non dubitavit* (Val. Maxime, VII, vi, 3).

Lugdunum Convenarum (Saint-Bertrand de Comminges)[1]. Enfin sur la dernière crête des Pyrénées, il éleva un trophée fastueux dont l'inscription portait que, depuis les Alpes jusqu'au détroit d'Hercule, il avait pris huit cent soixante-seize villes.

Une nouvelle guerre attendait en Italie le vaniteux général; Crassus l'appelait contre les gladiateurs, comme Metellus l'avait appelé contre Sertorius.

[1] Les limites de la Narbonaise peuvent donc être marquées par *Lugdunum Convenarum*, Toulouse, le pays des Ruthènes provinciaux et le cours du Rhône jusqu'à Genève. Cicéron témoigne dans le *pro Fonteio* que les Italiens accoururent en foule en ces riches pays, où César trouvera de grandes ressources.

[2] Pierre gravée (nicolo) du cabinet de France, n° 2133 du catalogue.



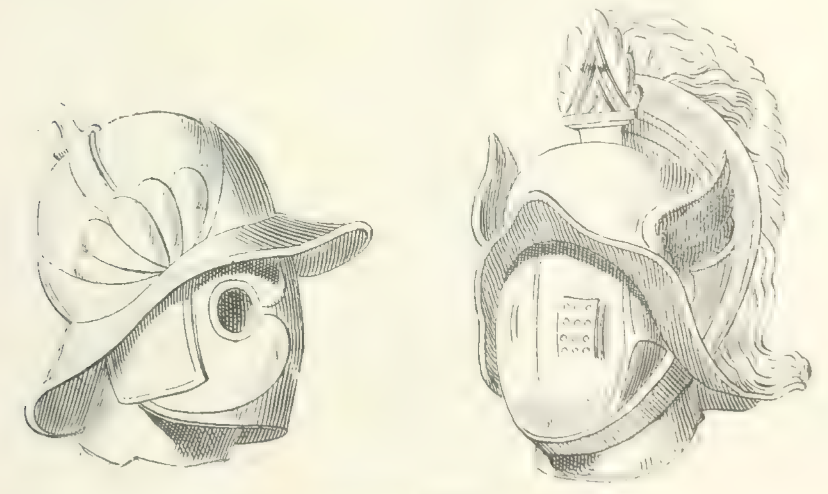
Aigles portant une couronne[2].

CHAPITRE XLIX

SPARTACUS; RÉTABLISSEMENT DE LA PUISSANCE TRIBUNITIENNE; GUERRE DES PIRATES.

I. — LES GLADIATEURS (73-71).

Un certain Lentulus dit *Batuatus* ou le Maître d'armes[1], affranchi de quelque membre de la *gens* Cornelia, entretenait à Capoue des gladiateurs, qu'il louait aux grands de Rome pour leurs jeux et leurs fêtes. Deux cents d'entre eux, la plupart Gaulois ou Thraces, firent le



Casques de gladiateurs[2].

complot de s'enfuir. Leur projet ayant été découvert, soixante-dix-huit, avertis à temps, prévinrent la vengeance de leur maître : ils entrèrent dans la boutique d'un rôtisseur, se saisirent des couperets et des haches et sortirent de la ville pour gagner la montagne, comme fait

[1] *Batuo* signifie *faire des armes*, d'où les mots français *battre*, *bataille*, *bâton*.
[2] D'après Mazois, peintures de la maison de Scaurus à Pompéi.

encore tout Italien qui s'est mis en mauvais cas. Chemin faisant, ils rencontrèrent des chariots chargés d'armes de gladiateurs, qu'on portait dans une autre ville; ils s'en saisirent et coururent au Vésuve. Le volcan dormait depuis mille ans : aussi la végétation en couvrait les pentes; ils trouvèrent aisément à s'y cacher en un lieu d'accès difficile. Tout d'abord ils élurent « trois chefs, deux Gaulois, Crixus et Œnomaüs, et un Thrace, Spartacus, qui à une grande force de corps et à un courage extraordinaire joignait une prudence et une douceur plus dignes d'un Grec que d'un barbare. On raconte que la première fois qu'il fut mené à Rome pour y être vendu, on vit, pendant qu'il dormait, un serpent entortillé autour de son visage. Sa femme, de même nation que lui, était possédée de l'esprit prophétique de Bacchus, et faisait le métier de devineresse; elle déclara que ce signe annonçait à Spartacus un pouvoir aussi grand que redoutable, et dont la fin serait heureuse. Elle était alors avec lui et l'accompagna dans sa fuite (73).



Magicienne[1].

« Ils repoussèrent d'abord quelques soldats envoyés contre eux de Capoue, et se revêtirent avec joie des armes qu'ils leur avaient enlevées. Le préteur Clodius, arrivé de Rome avec trois mille hommes de

[1] Statue en marbre, *Musée du Capitole*, t. III, pl. 62.

troupes, les assiégea dans leur fort. On n'en pouvait descendre que par un sentier étroit et difficile, dont il gardait l'entrée; partout ailleurs étaient des rochers à pic sur lesquels rampaient des ceps de vigne sauvage. Les gens de Spartacus coupèrent des sarments, en firent des échelles solides et descendirent en sûreté; un d'eux resté en haut leur jeta les armes. Les Romains soudainement attaqués, prirent la fuite et laissèrent leur camp au pouvoir de l'ennemi. Ce succès attira aux gladiateurs un grand nombre de bouviers et de pâtres des environs, robustes et agiles; ils armèrent les uns et se servirent des autres comme de coureurs et de troupes légères. »



Un pâtre [1].

Un second général fut envoyé contre eux, le préteur Publius Varinius; ils défirent d'abord un de ses lieutenants qui les avait attaqués avec deux mille hommes; un autre manqua d'être enlevé avec tout son corps. Varinius lui-même éprouva plusieurs échecs où il perdit ses licteurs et son cheval de bataille, dont Spartacus s'empara. Ce chef de bandits se révélait général habile et politique prévoyant. Il ne se laissa pas éblouir par le succès; tandis que les siens faisaient la guerre en esclaves déchaînés contre leurs maîtres, il combinait des plans de campagne et, mieux que cela, des plans de retraite. Il comprenait bien

[1] Statue du *Musée Pio-Clementino*, t. III, pl. 34.

que ces bandes ne pourraient triompher de la puissance romaine, et il aurait voulu les conduire vers les Alpes, afin que chacun, traversant ces montagnes, se retirât en son pays, les uns dans les Gaules, les autres dans la Thrace. Mais se venger et jouir, égorger les hommes, violer les femmes, après le meurtre l'orgie dans quelque villa surprise, dont les maîtres leur servaient d'échansons, et célébrer pour un compagnon



Vue de Nucérie[1].

mort de pompeuses funérailles où trois cents Romains combattaient à leur tour en gladiateurs, c'était tout ce que ces âmes dégradées par l'esclavage cherchaient dans la liberté. Quand Spartacus parla de marcher vers le nord, ces ribauds refusèrent de le suivre.

Le sénat avait d'abord eu honte d'envoyer des légionnaires contre de pareils ennemis ; à présent il commençait à les craindre. Quantité de fermes étaient en cendres, des villes mêmes, Nole, Nucérie, Cora,

[1] D'après une estampe de la Bibliothèque nationale.



Pont à Cora (Dodwell, *Pelasgic remains*, pl. 91).

Métaponte, avaient été saccagées avec la fureur d'hommes qui assouvissaient enfin de longs ressentiments. Pour sauver les restes d'une ville où ils voulaient tout tuer, Spartacus fut un jour obligé de faire sonner l'alarme, comme si les légions approchaient et qu'il fallût en sortir au plus vite pour n'y être point cerné. Il avait fait de Thurium sa place d'armes avec ateliers et arsenaux; de là, il appelait tous les esclaves à la liberté, et il eut jusqu'à cent mille hommes.



Monnaie de Métaponte [1].

La nécessité fit taire les scrupules du sénat; il mit sur pied deux armées consulaires contre ces bandits qui faisaient de vaillants soldats (72). Gellius, un des consuls, tomba brusquement sur un corps de Germains qui, par fierté, s'était séparé des troupes de Spartacus, et le tailla en pièces. Mais il fut moins heureux contre la grande armée. Lentulus, son collègue, qui avait divisé ses troupes en plusieurs corps pour envelopper l'ennemi éprouva à son tour de graves échecs, et une autre armée de dix mille hommes venue de la Cisalpine eut le même sort. Aux élections de 71 aucun candidat ne se présenta pour solliciter le dangereux honneur de combattre le héros qui s'était trouvé sous la casaque d'un esclave.



Soldats romains [2].

Crassus, ce lieutenant de Sylla à qui revenait tout l'honneur de la victoire gagnée en avant de la porte Colline, s'offrit aux suffrages et fut commissionné pour la guerre Servile avec le titre de préteur. Sur

[1] Cette monnaie de Métaponte représente le fleuve Achéloüs sous les traits d'un homme cornu, tenant le roseau et la patère. (De Luynes, *Métap.*, pl. 2.)

[2] D'après l'arc de Constantin (Saglio, *Dictionn. des Antiq. grecq. et rom.*, fig. 874, p. 747).

sa bonne renommée, beaucoup de volontaires accoururent, et l'on put organiser huit légions. Il alla camper dans le Picenum, pour y attendre Spartacus qui dirigeait sa marche de ce côté, tandis que son lieutenant Mummius et deux légions, faisant un grand circuit, suivaient l'ennemi de loin, avec défense expresse de combattre ou même d'engager une escarmouche. A la première occasion, Mummius présenta la bataille à Spartacus, qui lui tua beaucoup de monde; le reste des troupes se sauva en jetant les armes. Crassus traita durement Mummius et ne donna d'autres armes aux soldats, qu'après leur avoir fait jurer par serment qu'ils les garderaient mieux. Cinq cents d'entre eux qui avaient donné l'exemple de la fuite furent mis à part; il les partagea en cinquante dizaines, les fit tirer au sort, et punit du dernier supplice celui de chaque dizaine sur qui le sort tomba.

« Spartacus s'était replié sur la Lucanie et le Bruttium. Vers la mer, il rencontra des corsaires ciliciens et forma le projet de jeter en Sicile deux mille hommes : ce nombre aurait suffi pour rallumer dans cette île la guerre des esclaves, éteinte depuis peu de temps et qui n'avait besoin que d'une étincelle pour former de nouveau un vaste incendie. Il conclut un accord avec ces pirates, qui se firent payer d'avance, puis mirent à la voile avec son argent, en laissant sur le rivage ceux qu'ils avaient promis d'embarquer. Spartacus campait dans la presqu'île de Rhegium ; quand Crassus y arriva, il entreprit de fermer l'isthme, par un fossé, afin d'occuper ses soldats et d'affamer l'ennemi. Il fit tirer d'une mer à l'autre, dans une longueur de 300 stades, une tranchée large et profonde de 15 pieds, et tout le long il éleva une haute et épaisse muraille : grand ouvrage qui fut achevé en peu de temps[2]. Spartacus se moquait d'abord de ce travail; mais, lorsqu'il voulut sortir pour fourrager, il fut arrêté par ce mur, et, comme il ne pouvait plus rien tirer de la presqu'île, il chercha les moyens d'en sortir. Une nuit qu'il tombait beaucoup de neige, il combla avec de la terre, des branches d'ar-



Monnaie de Rhegium[1].

[1] Têtes accolées d'Apollon et de Diane. Au revers, PHΓINΩN et un trépied. Monnaie de bronze de Rhegium. Voyez, t. Ier, p. 445, une autre monnaie de cette ville.

[2] Probablement à la hauteur de Castrovillari et de Cassano, où la largeur de l'isthme n'est que d'environ 12 à 15 lieues; 300 stades valent 55 kilomètres et demi, un peu moins de 14 lieues.

bres et d'autres matériaux, une portion de la tranchée sur laquelle il fit passer son armée. Crassus craignait que Spartacus ne voulût aller droit à Rome; il fut rassuré en voyant les ennemis se diviser; il manqua même enlever un corps qui s'était séparé de l'armée principale et que Spartacus, survenant tout à coup, sauva.

« Crassus avait écrit au sénat qu'il fallait rappeler Lucullus de la Thrace, et Pompée de l'Espagne, pour le seconder; il se repentit de cette démarche, sentant bien qu'on attribuerait le succès à celui qui serait venu le secourir; il essaya donc de terminer seul la guerre en poussant vivement les opérations. Un gros de troupes, tous les Gaulois de l'armée rebelle, campaient à part sous les ordres de deux chefs; il chargea six mille hommes de les surprendre, en se saisissant d'un poste avantageux. Pour ne pas être découverts, les légionnaires avaient caché leurs casques sous des branches d'arbres; mais ils furent aperçus par deux femmes qui faisaient des sacrifices à l'entrée du camp, et ils auraient eux-mêmes couru le plus grand danger si Crassus n'était arrivé avec toutes ses troupes. Ce fut le combat le plus sanglant qu'on eût encore livré dans cette guerre; il resta sur le champ de bataille douze mille ennemis, parmi lesquels on n'en trouva que deux qui fussent blessés par derrière, tous les autres étaient tombés à leur poste de combat. Spartacus, après une si grande défaite, se retira vers les montagnes de *Pétélie* (Strongoli en Calabre), suivi du lieutenant et du questeur de Crassus. Par un brusque retour contre eux, il les mit en fuite; mais ce succès inspira aux fugitifs une confiance qui causa leur perte. Ils ne voulurent plus éviter le combat ni obéir à leurs chefs. Quand ceux-ci se mirent en marche vers le nord, il les entourèrent avec cris et menaces, et les forcèrent d'aller au-devant des Romains. C'était entrer dans les vues de Crassus, qui venait d'apprendre que Pompée approchait, que déjà, dans les comices, bien des gens sollicitaient pour lui et disaient hautement que cette victoire lui était due; qu'à peine arrivé en présence des ennemis, il terminerait aussitôt la guerre.



Monnaie de Pétélie [1].

« Crassus campait donc le plus près qu'il pouvait de l'ennemi. Un

[1] Tête de Cérès. Au revers, ΠΕΤΗΛΙΝΩΝ ; Jupiter foudroyant et marchant ; une étoile et la lettre Π. Monnaie de bronze de Pétélie.

jour qu'il faisait tirer une tranchée, les troupes de Spartacus vinrent charger ses travailleurs, et, comme des deux côtés il survenait sans cesse de nouveaux renforts, Spartacus se vit dans la nécessité de mettre toute son armée en bataille. Au moment d'engager l'action, il se fit amener son cheval et le tua, en disant : « La victoire me fera trouver assez de bons chevaux ; si je suis vaincu, je n'en aurai plus besoin ; » puis il se précipita au plus épais des lignes romaines, tua deux centurions en cherchant à joindre Crassus, et, resté seul par la fuite de tous les siens, vendit chèrement sa vie (71)[1]. »



Guerriers romains[2].

De cette menaçante armée il ne restait plus que des débris qui, reprenant trop tard le premier dessein de leur valeureux chef, se dirigèrent vers le nord pour gagner les Alpes. Pompée, revenu d'Espagne, les rencontra et en tua encore cinq mille. « Crassus, écrivit-il au sénat, a vaincu Spartacus, mais moi j'ai arraché les racines de cette guerre, elle ne renaîtra plus. »

Spartacus avait diminué autant qu'il avait été en son pouvoir les horreurs de cette guerre. Dans Rhegium on trouva trois mille prisonniers romains qu'il avait épargnés. Le sénat n'eut point de pitié pour ceux qui lui avaient fait peur : six mille croix furent dressées le long de la route, entre Capoue et Rome, et on y attacha autant de captifs. Les vainqueurs, joyeux et couronnés de fleurs, rentrèrent dans la ville par cette route lugubre sous les cris de douleur et les malédictions de ces malheureux.

Pompée, absent depuis sept années, était impatiemment attendu du peuple, qui portait aux nues la gloire du *héros invincible*. Crassus n'obtint que l'ovation. Il avait combattu contre cent mille ennemis, mais Rome ne voulait pas avouer qu'elle avait encore une fois tremblé devant ses esclaves.

[1] Plutarque, *Crassus*, et Appien, *Bell. civ.*, I, 14.
[2] D'après Nicolini, *op. cit.*, t. II, pl. III. Peinture de la caserne des gladiateurs à Pompéi.

II. — RÉTABLISSEMENT DE LA PUISSANCE TRIBUNITIENNE (70).

A Athènes, dans le temple de Minerve, étaient des colonnes mobiles qui tournaient sous la main au moindre effort, et sur lesquelles les lois étaient gravées. C'est une image de la mobilité même de ces républiques anciennes qui, sous la main du peuple, au gré des circonstances ou d'un homme, changeaient, et, comme dans un cercle fatal tournaient toujours : aujourd'hui allant de Solon à Pisistrate, demain d'Hippias à Clisthène, ou d'Aristide à Cléon. Dès que Rome eut perdu l'amour de ses vieilles lois et les mœurs qui les soutenaient, sa vie ne fut plus, comme celle d'Athènes, qu'une révolution permanente. Le pouvoir constituant n'étant pas séparé du pouvoir législatif, un consul, un tribun, ou l'assemblée souveraine, défaisaient le lendemain ce qu'ils avaient fait la veille [1].

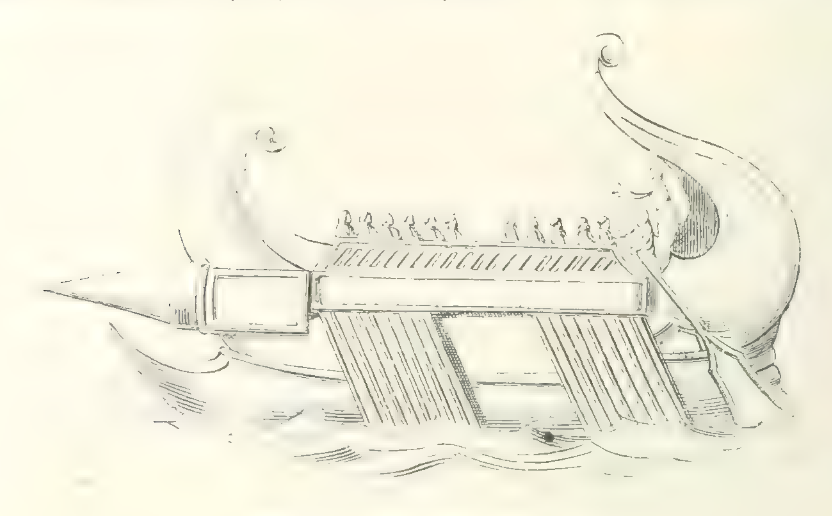
Durant son consulat, Lépide avait rétabli les distributions de blé à prix réduit supprimées par Sylla ; en 77, il échoua dans une tentative à main armée pour détruire l'œuvre entière du dictateur ; mais l'année suivante le tribun Sicinius, soutenu de César, faillit réussir. S'il n'obtint rien, il parla du moins au peuple et, malgré la loi Cornélienne qui n'avait laissé subsister du tribunat qu'une ombre vaine, *inanis species*[2], il força, par ses railleries, les consuls à lui répondre. Peu de temps après, il mourut assassiné[3]. Il portait le nom du tribun du peuple, créé sur le mont Sacré, quatre siècles auparavant, et l'on ne saurait dire qu'il n'était pas un de ses descendants. S'il tomba sous la main des nobles, il a peut-être payé pour lui-même et pour le fondateur de la charge qui paraissait maintenant à quelques-uns plus que jamais odieuse. Mais l'auxiliaire que les premiers tribuns avaient trouvé du temps de Coriolan les servit encore : la famine causée par de mauvaises récoltes et surtout par

[1] *Et corruptissima republica plurimæ leges.* Tacite, *Ann.*, III, 27.

[2] Discours de Licinius Macer dans les *Fragments* de Salluste.

[3] Cicér., *Brut.*, 60. Macer dit *circumventus est* et plus loin *ad* [illegible] *tribu-* *dominatus est* (le consul Curion). Cette période fut plus agitée que ne le ferait croire la pénurie de documents qui nous en reste ; dans le *pro Cluentio*, 34, Cicéron parle d'un questeur qui cherche à soulever l'armée, et d'un autre sénateur condamné pour avoir fait révolter une légion d'Illyrie. Macer (in Sall. *Hist. fragm.*) parle du despotisme exercé par Catulus, des tumultes qui eurent lieu sous le consulat de Brutus et de Mamercus, de la tyrannie de Curion, qu'il accuse d'avoir tué Sicinius, etc., etc.

les courses des pirates, qui arrêtaient les approvisionnements de Rome, exaspéra le peuple. Pour l'apaiser, un des consuls de l'an 75,



Bateau des pirates grecs *hemiolia* [1]

C. Cotta, rétablit la distribution des 5 boisseaux de blé par mois, *annona* [2], et proposa de rendre aux tribuns le droit de haranguer le peuple et d'aspirer aux charges. Cependant le tribun Opimius, qui fit une rogation contraire aux lois Cornéliennes et essaya d'opposer son veto à un sénatus-consulte, perdit par un jugement ses biens et ses honneurs [3].



L'*Annona* [4].

La réaction allait donc lentement, mais elle allait, aidée par l'abus même que le sénat faisait de sa victoire, livrant les alliés au pillage et vendant la justice dans les tribunaux. « Ces désordres ne cesseront, répétait le tribun Quinctius, que quand on aura rétabli dans leurs droits ces magistrats vigilants dont l'incorruptible activité inspirait une crainte salutaire. » Il parvint à faire condamner le président d'un tribunal, C. Junius, et accusa plusieurs juges [5].

[1] D'après une monnaie agrandie.

[2] On ne dit pas que Cotta les ait rétablies, mais Macer parle de ces distributions comme étant toutes récentes, et, plus haut, il cite Cotta comme chef d'un tiers parti qui veut tromper le peuple par de frivoles concessions. (Salluste, *Hist. fragm.*)

[3] Cicéron, *II in Verr.*, I, 60 : *bona, fortunas, ornamenta omnia amiserit.*

[4] ANNONA AVGVSTI CERES. Grand bronze de Néron; l'*annone*, caractérisée par la corne d'abondance, est debout devant Cérès assise; la déesse lui tend de la main droite l'épi d'où le blé sera tiré.

[5] Cicéron, *pro Cluentio*, 55, 54 et *passim*; Ps. Ascon., p. 103; Plutarque, *Lucullus*, 5.

Mais Lucullus, alors consul (74), l'arrêta, peut-être en achetant son silence.

L'an d'après, arriva au tribunat un homme de talent et d'audace, Licinius Macer, dont un discours a été sauvé de tant d'autres naufrages. « ... Quelle différence, s'écriait-il, entre les droits que vous ont laissés vos ancêtres et la servitude où Sylla vous a mis! Ceux qui avaient été établis pour vous défendre ont tourné contre vous la force que vous leur aviez donnée. Ils ont accepté la domination de quelques hommes qui, à la faveur des guerres, se sont emparés du trésor des légions et des provinces. Quelques prétextes qu'ils aient mis en avant dans leurs sanglantes rivalités, il ne s'est agi des deux côtés que de savoir qui serait votre maître[1]. Un seul but a été poursuivi, vous enlever l'arme qui vous avait été donnée pour être libre : la puissance tribunitienne. N'appelez pas repos ce qui est l'esclavage, et songez que, si vous n'arrêtez pas le mal, ils serreront vos chaînes plus fort.

« Que faut-il donc faire? m'allez-vous dire. D'abord, renoncer à la coutume de beaucoup crier et de ne point agir, de perdre de vue la liberté dès que vous perdez de vue le Forum. Ensuite, puisque toute force réside en vous, vous avez bien le droit d'exécuter ou de n'exécuter pas les ordres qu'on vous donne. Vous attendez que Jupiter ou quelque autre dieu vous envoie des signes favorables. Mais ces commandements des consuls, ces décrets des Pères, c'est vous qui les ratifiez en y obéissant. Il n'y a point à prendre les armes, à faire une *sécession* nouvelle; bornez-vous à ne plus donner votre sang. Laissez-les gouverner et commander à leur guise; qu'ils cherchent tout seuls des triomphes; qu'ils combattent Mithridate et Sertorius avec les images de leurs aïeux. Refusez-vous aux fatigues et aux dangers, puisqu'on vous refuse de participer aux avantages, à moins pourtant que vous n'estimiez qu'on a suffisamment payé vos services par la dernière loi frumentaire et que vous ne trouviez votre liberté bien vendue au prix de 5 boisseaux de blé : la ration d'un captif, ce qu'on lui donne pour qu'il ne meure pas de faim. »

[1] Phèdre (I. xv) a repris cette idée dont les Romains de ce temps allaient reconnaître la justesse :

In principatu commutando sæpius
Nil præter domini nomen mutant pauperes

« Aux changements des chefs d'État, les pauvres gens ne gagnent le plus souvent que de changer le nom du maître. »

Macer ne conseillait point le refus de l'impôt[1], comme on l'a fait chez les modernes, parce qu'il n'y avait plus d'impôt à Rome; il proposait le refus du service militaire, chose nouvelle et grave, car Sertorius et Spartacus n'étaient pas encore abattus; Mithridate attaquait de nouveau, la Thrace exigeait des expéditions répétées, et les pirates couvraient la mer. Si on l'avait écouté, la noblesse aurait certainement sacrifié ses rancunes au salut de l'empire; mais; pour suivre son tribun, il aurait fallu au peuple un esprit de discipline et une résolution qu'il n'avait plus. On continua donc, comme le disait Macer, à parler au lieu d'agir; mais on parlait beaucoup. On se récriait contre ces tribunaux de Sylla où le sénateur qui avait dévoré une province était assuré de l'impunité, à la condition d'abandonner une part de son butin à ses collègues restés à Rome et maintenant ses juges. On vantait les heureuses sévérités de l'ancienne censure, les effets bienfaisants du veto tribunitien, toutes choses mortes aujourd'hui, mais qui, redevenues vivantes, rendraient à la république le repos et la dignité.

Du fond de l'Espagne, Pompée entendait ces plaintes. Grâce à l'habile modération de sa conduite, les deux partis le craignaient également et tout à la fois espéraient en lui. Il prit le rôle de médiateur et écrivit à Rome que, si l'accord ne se rétablissait pas entre le sénat et le peuple avant son retour, il travaillerait lui-même à régler cette affaire dès qu'il serait arrivé[2]. Un autre général, qui devint empereur, commença ainsi, il y a quatre-vingts ans, sa fortune politique. Le sénat n'était ni plus prévoyant ni plus fort que ne le fut le Directoire. Comme lui, vivant d'expédients et au jour le jour, il accepta, pour gagner quelques mois, cette intervention menaçante d'un chef militaire, et répondit aux tribuns qu'il fallait attendre le retour du grand Pompée (72).

Il arriva à la fin de l'année suivante, et le peuple acheva de le gagner par ses applaudissements (71). La ville entière sortit à sa rencontre;

[1] Macer ajoute deux mots bons à retenir pour l'intelligence des lois frumentaires : « Ce blé qu'on vous donne, c'est votre bien, *vestrarum rerum*, et cette largesse misérable ne suffit pas à vous délivrer des soucis domestiques, *neque absolvit cura familiari tam parva res.* » Il a raison sur le premier point, et toutes les déclamations habituelles ne feront pas que, dans les idées des anciens, le tribut payé en nature par les sujets ne fût pas la propriété du peuple romain. (Voy. p. 416.) Il a raison encore sur le second : une famille ne pouvait vivre avec ses 5 *modii* par mois. Cette assistance ne dispensait donc pas plus les pauvres de Rome de travailler que les secours donnés aux nôtres ne les font vivre dans la paresse.

[2] Salluste, *Histor. fragmenta.*

il reçut plutôt qu'il ne demanda le consulat et le triomphe. Comme il avait été général avant d'être soldat, il fut consul avant d'être questeur, édile ou préteur[1]. Crassus, presque oublié dans cette ovation de son rival, malgré ses services et ses profusions au peuple[2], n'osa en marquer du mécontentement; ce ne fut même qu'après avoir obtenu l'agrément de Pompée qu'il sollicita, avec lui, la charge de consul.

Il est deux sortes d'ambitions, celle des hommes supérieurs qui se sentent en état d'accomplir de grandes choses, celle des incapables qui recherchent le pouvoir pour en jouir. Les Gracques, Sylla et César eurent la première; Marius et Pompée n'eurent que la seconde. Depuis six ans, Pompée se tenait en dehors des partis, mais, la guerre finissant, le Forum reprenait sa puissance; c'était là que de nouveau les réputations allaient se faire et la puissance se gagner. Sous peine de tomber bien vite dans l'obscurité, il fallait enfin parler et prendre couleur: Pompée s'y décida. Sera-t-il pour le sénat ou pour le peuple? Ni ses antécédents ni le bien de l'État ne fixèrent ses irrésolutions. Le sénat avait des chefs selon son cœur, bien pénétrés de l'esprit de corps, sans beaucoup d'ambition personnelle, et amis de la légalité, telle du moins que Sylla l'avait faite. Catulus, par exemple, était l'oracle de cette assemblée, et Lucullus son héros. Dans le sénat, Pompée eût été absorbé. Il se rappelait qu'après ses succès contre Lepidus on avait voulu l'obliger à licencier ses troupes. Sylla d'ailleurs n'avait rien laissé à faire pour la noblesse dont elle pût montrer quelque reconnaissance; le peuple, au contraire, attendait tout pour tout donner : Pompée passa au peuple.

Dans une assemblée convoquée par un tribun aux portes de la ville, avant son triomphe, il avait déclaré qu'il fallait délivrer la magistrature populaire de ses entraves, les provinces du pillage, les tribunaux de la vénalité, c'est-à-dire renverser partout l'autorité du sénat et l'œuvre du dictateur[3]. Dès les premiers jours de son entrée en charge, une loi Pompeia, vivement combattue par les chefs du sénat, mais appuyée par Crassus et César, rendit au tribunat tous

[1] Il était si étranger, alors, aux affaires civiles, qu'il demanda à son ami Varron de lui rédiger un mémoire sur l'administration intérieure, sorte de manuel consulaire, εἰσαγωγικόν, sur ce qu'un consul avait à dire ou à faire dans le sénat. (Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, XIV, VII.)

[2] Plutarque, dans *Crassus*. Il convia le peuple à un festin servi sur dix mille tables, et il lui distribua du blé pour trois mois.

[3] Cicéron, *I in Verr.*, 15. Ce tribun était M. Lollius Palicanus qui fut l'agent de Pompée dans cette affaire. Voyez, tome Ier, pages 304 et 412, la médaille qui rappelle ce fait.

ses droits. Les légions pompéiennes, campées dans le voisinage de la ville, n'avaient pas permis au sénat de faire une vive résistance (70).

Après le peuple, vint le tour des chevaliers. Ils obtinrent le rétablissement du fermage des impôts de l'Asie et ils réclamèrent les jugements aussi vivement que le peuple avait réclamé l'ancien tribunat. Sur ce dernier point, Pompée laissa à d'autres le premier rôle.

Cicéron, très-brave au Forum ou à la curie, partout où la parole est une arme, l'était moins dans la tenue ordinaire de la vie. Après les deux discours dont l'un au moins était une attaque directe contre la législation cornélienne, il s'était prudemment éloigné et était allé à Athènes, à Rhodes, prendre aux Grecs le seul bien qui leur restât, l'art d'Isocrate et de Platon[1]. Rome avait vu déjà de grands orateurs, jamais cette abondance harmonieuse, cet éclat, cette verve intarissable, cette limpidité de parole qui a marqué la langue latine d'une ineffaçable empreinte. A trente ans (76), il entra dans les charges par la questure de Sicile qu'il remplit avec honneur (75), et il briguait l'édilité, quand les Siciliens vinrent lui confier leur vengeance contre Verrès[3]. Cicéron vit qu'au milieu de la réaction qui s'opérait et à laquelle il avait applaudi, cette cause pouvait s'élever à la hauteur d'un grand événement politique[4]. Quoique membre du sénat depuis sa questure, il appartenait à l'ordre équestre. De ce côté étaient ses amitiés, ses intérêts et ses idées politiques. Cicéron voulait faire rendre aux chevaliers les jugements, que Caïus leur avait donnés, pour reformer ce *medius ordo* qui maintiendrait l'équilibre dans l'État. Or Verrès était sénateur : les Metellus, les Scipions, le soutenaient, le consul désigné, Hortensius, était son défenseur , et l'accusé disait à qui voulait l'entendre qu'il était sûr de l'impunité, parce qu'il avait fait, de ses trois années de pillage, trois parts,


Monnaie de Rhodes[2].

[1] On explique ce séjour de deux années (79-78) en Grèce par des motifs de santé et par le désir d'achever son éducation littéraire. Il se peut que ce soit l'explication véritable. En 79, Sylla avait abdiqué.

[2] Tête radiée du soleil, à droite. Drachme de Rhodes. Voyez, p. 122, la rose des Rhodiens.

[3] Verrès avait été pendant trois ans préteur en Sicile (73-71).

[4] Cicéron dit expressément (*II in Verr.*, V, 69) que la loi sur les jugements n'a été proposée que par suite du procès de Verrès.

[5] Du même coup Cicéron allait servir les intérêts de son parti et les siens propres ; Hortensius régnait alors au barreau, les *Verrines* lui arrachèrent sa royauté. Dans la suite ces deux orateurs plaidèrent souvent dans la même cause et pour le même accusé, mais Hortensius laissait toujours Cicéron parler le dernier. Cf. *pro Murena ; pro Rabirio*, etc.

l'une pour son défenseur, l'autre pour ses juges, la troisième pour lui-même. Cicéron attaqua hardiment, et dès les premiers mots montra sa pensée (70).

« Il y a longtemps qu'il s'est répandu, jusque chez les nations étrangères, une opinion funeste à la république. On dit qu'aujourd'hui,



Cicéron[1].

dans vos tribunaux, l'homme riche et coupable ne peut jamais être condamné. » Puis il rappelle les paroles de Catulus, reprochant aux sénateurs d'avoir rendu nécessaire par leur vénalité comme juges le rétablissement de la puissance tribunitienne, et ces mots de Pompée : « Les provinces sont au pillage, la justice aux enchères, il faut arrêter ces désordres[2]. » — « Oui, s'écrie-t-il lui-même, et j'en prends l'en-

[1] Buste en marbre de Paros, du cabinet de France, n° 5294.

[2] Il dit du sénat (*de Leg.*, III, 12) : *Non modo et censores, sed etiam et judices omnes potest*

gagement solennel, bientôt je serai édile; alors, du haut de cette tribune où le peuple romain a voulu que je lui rendisse compte des intérêts de la république, je dévoilerai tout ce qu'il s'est commis d'horreurs et d'infamies dans l'administration de la justice pendant ces dix années que les tribunaux ont été confiés au sénat[1]. » Et il osait ajouter, oubliant Rutilius et tant de scandaleux acquittements : « Je dirai pourquoi, pendant les cinquante années que les chevaliers ont jugé, pas un n'a pu être convaincu d'avoir vendu sa voix. » Verrès, épouvanté, s'enfuit après la première audience, abandonnant aux Siciliens 45 millions de sesterces. Mais l'éloquence vengeresse le poursuivit jusque dans son exil. Cicéron écrivit ce qu'il n'avait pu dire; il déroula le long tableau de ses crimes, et il finit comme il avait commencé, par des menaces contre les nobles. « Tant que la force l'y a contrainte, Rome a souffert le despotisme royal; elle l'a souffert, mais du jour où le tribunat a recouvré ses droits, votre règne, ne le comprenez-vous point? est passé.... » Il ne put, en effet, survivre à ces scandaleuses révélations : un oncle de César, le préteur Aurelius Cotta, proposa et fit accepter une loi[2] par laquelle on revint à la sage combinaison de Plautius Sylvanus : les places de juges furent réparties entre les sénateurs, les chevaliers et les tribuns du trésor[3].

Cicéron triomphait. Le souvenir de cette brillante victoire n'em-

defatigare. Cependant, en 74, le sénat avait timidement demandé contre la vénalité des juges une loi que ni L. Lucullus ni son frère Marcus, qui lui succéda dans le consulat, ne présentèrent. (Cicéron, *pro Cluentio*, 49.)

[1] Sur la corruption et la vénalité des tribunaux, voyez Appien, *Bell. civ.*, I, 22, 35, 37 ; Walter, *Geschichte des römischen Rechts*, ch. xxviii, § 257-8; Asconius in Cicer. *II in Verr.*, V, 141-145, et Cicér., *ad Attic.*, I, 16. Quand la vénalité ne réussissait pas, on recourait à la prière : voyez un singulier exemple de ces supplications dans Asconius in Cicer. *pro Scauro* (Orelli), p. 28.

[2] Voyez, dans *II in Verr.*, III, 96, les efforts d'Aurelius, qui chaque jour montait à la tribune pour invectiver contre les tribunaux des sénateurs.

[3] Les tribuns du trésor, *curatores* des tribus (voy. t. Ier, p. 114), étaient anciennement chargés de distribuer la solde aux troupes. Cf. Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, VII, x ; Varron, I, 4; Gaïus, *Inst.*, IV, 27, et Fest., s. v. *Ærarii*. On ne sait comment, de fonctionnaires qu'ils étaient à l'origine, les *tribuni ærarii* devinrent une classe de citoyens ; ils devaient, sans doute, à raison de leurs anciennes fonctions financières, avoir été astreints à posséder un cens déterminé qui répondît de leur gestion, et leur nom de *tribuni ærarii* finit par s'appliquer à tous ceux qui eurent le même cens, comme celui de chevalier avait été pris par tous ceux qui avaient le cens équestre. Aux derniers temps de la république, le cens équestre était de 400 000 sesterces et celui des juges ducénaires d'Auguste sera de 200 000. On peut supposer que les tribuns du trésor devaient avoir une fortune intermédiaire, 300 000 sesterces, car ils sont placés, dans les lois judiciaires d'Auguste, entre les chevaliers et les ducénaires. Ils auraient été dans ce cas les citoyens de la deuxième classe; les chevaliers formant la première et les *ducenarii* la troisième.

pêcha pourtant pas quelques années plus tard, l'accusateur de Verrès de défendre Fonteius, le spoliateur de la Narbonaise. Aux yeux du grand avocat, l'art passait avant tout, même avant la justice. De celle-ci, il ne s'inquiétait pas toujours, car « le langage qu'il tenait était celui de la cause, non de l'orateur[1] ; » et il se trouve toujours de ces artistes en beau langage pour les défenses impossibles.

Cette année 70 fut pour les sénateurs celle des expiations. La restitution au tribunat de ses anciens droits leur ôtait la moitié de ce que Sylla leur avait donné ; le procès de Verrès leur enleva le reste. Humiliés comme corps politique, ils furent frappés dans leurs personnes par la censure, qui reparaît aussi à cette date décisive. Soixante-quatre sénateurs furent dégradés : c'était la dégradation même de la noblesse que Cicéron poursuivait encore de ses sarcasmes[2].

Ainsi, tant de sang répandu n'avait pas fait vivre l'œuvre politique de Sylla huit années, et la constitution des Gracques reparaissait.

Quand les censeurs firent la revue de l'ordre équestre, Pompée qui, bien que consul, n'était pas encore sénateur titulaire[3], se montra comme simple chevalier[4], afin d'honorer la puissance nouvelle de son ordre. Il descendit au Forum en tenant son cheval par la bride. « Avez-vous fait toutes les campagnes que la loi exige ? demanda l'un des censeurs. — Oui, dit-il à haute voix, je les ai toutes faites, et je n'ai jamais eu que moi pour général. » Cette fière réponse était une insulte aux lois de son pays et à l'égalité : mais la foule, qui ne cherchait qu'un maître, applaudit avec transport ; les censeurs mêmes se levèrent et le reconduisirent chez lui, suivis du peuple entier.

Pompée était donc pour l'heure le héros de la multitude, mais jamais héros populaire ne fut plus mal préparé à son rôle : vivre au milieu du peuple, se laisser approcher de chacun, prendre chaudement les intérêts même des plus obscurs citoyens, et les connaître par leur nom, montrer pour leurs droits, pour leurs plaisirs, une infatigable activité, parler, plaider sur tout et pour tous, voilà la rude vie d'un démagogue[5]. Habitué dès l'enfance au commandement, Pompée

[1] Cicéron, *pro Cluentio*, 50.

[2] Cf. *II in Verr.*, V, 71.

[3] Il ne pouvait l'être, puisqu'il n'avait, avant son consulat, géré aucune charge sénatoriale qui lui aurait donné le *jus sententiæ dicendæ*.

[4] Quelque temps après, en 67, le tribun Roscius Otho fixa à 400 000 sesterces (près de 80 000 francs) le cens des chevaliers, et leur assigna au théâtre quatorze rangs de places séparées. Tite Live, *Epit.*, XCIX ; Dion, XXXVI, 25 ; Cicér., *pro Murena*, 19 ; Vell. Paterc., II, 32.

[5] Voyez les conseils de Quintus à Cicéron, *de Petitione consulatus*.

répugnait à courtiser la foule; son caractère froid et grave n'allait pas aux emportements du Forum[1]. Il eût dignement représenté un empire paisible, il était déplacé dans une république orageuse : aussi pouvons-nous prédire que, emporté par ses instincts, malgré son ambition, il finira par retourner au milieu des grands. Dans les deux années qui suivirent son consulat, il parut rarement en public[2], et toujours accompagné d'une suite nombreuse qui écartait la foule comme devant un roi. Cependant il comprit que cette royauté inactive lasserait le peuple, et qu'il serait prudent d'entretenir l'enthousiasme par de nouveaux services. Une guerre pouvait seule lui en offrir l'occasion.

III. — GUERRE DES PIRATES.

Depuis l'ébranlement imprimé par les Gracques à la république, il n'y avait que trouble au dedans et révolte au dehors. Si dans cette lutte la liberté périt, la domination du moins fut sauvée, et les provinciaux retombèrent sous un joug plus dur. Mais, à toutes les époques de servitude, il y a des hommes qui aiment mieux être bandits qu'esclaves. La mer immense, la mer libre, fut l'asile de ceux qui refusèrent de vivre sous la loi romaine : ils se firent pirates, et, comme le sénat avait détruit les marines militaires sans les remplacer, les profits étaient certains, le danger nul. Aussi ce brigandage prit-il en peu d'années un développement inattendu. Dans ses guerres, Mithridate reçut d'eux d'importants services. Quand, sur l'ordre de Sylla, il licencia ses flottes, ses matelots allèrent augmenter leur nombre. De toutes parts on accourait à eux, les courages aventureux comme les cœurs avides. Enfants perdus de tous les partis et désespérés de toutes les causes, individus ruinés par la guerre ou par sentence de justice, citoyens bannis de leur cité, esclaves échappés de leur geôle, ils recevaient tout. On vit même des personnages distingués par leur naissance aller à cette chasse aux marchands de l'Ionie, de l'Égypte et de la Grèce. Les flots qui couraient de Cyrène à la Crète, de la Crète à Délos et à Smyrne étaient pour eux « la mer d'or[3] », tant leurs rapides

[1] On le verra plus loin en face de Clodius. A Milet, l'orateur Eschine ayant parlé devant lui trop librement, il le fit ou le laissa condamner à l'exil, et le malheureux y mourut. (Strabon, IV, I, 7.)

[2] Il refusa une province consulaire pour ne pas aller perdre obscurément une année.

[3] Florus, III, 6.

navires y faisaient de riches captures. Ils ne se cachaient pas : l'or, la pourpre, les tapis précieux, décoraient leurs navires : quelques-uns avaient des rames argentées, et chaque prise était suivie de longues orgies au son des instruments de musique. Leurs chants devaient être les mêmes que ceux du *Corsaire* de Byron : « Aussi loin que court la



Navires chargés de butin et de troupes [1].

brise et que les vagues écument, aussi loin va notre empire. Hâtons-nous de jouir. Qu'importe la mort ! »

Monnaie de Cnide [2].

La Cilicie, avec ses ports sans nombre et ses montagnes qui descendent jusqu'au rivage, avait été leur premier repaire; mais, sur toutes les côtes, ils avaient des arsenaux, des lieux de retraite et des tours d'observation. On leur croyait plus de mille navires; déjà ils avaient pillé quatre cents villes, Cnide, Samos, Colophon,



Monnaie de Colophon [3].

[1] D'après une peinture de Pompéi. (Roux, *Hercul. et Pompéi*, t. III, 5e sér., pl. 14.) Le premier de ces quatre navires porte à la poupe une palme ou une branche de laurier, symbole d'une expédition heureuse. La proue offre un col d'oiseau; deux des autres ont une figure humaine. Ces emblèmes servaient à reconnaître les vaisseaux et en indiquaient le nom.

[2] **ΚΝΙΔΙΩΝ.** Vénus nue prenant son vêtement au-dessus d'un vase. Revers d'une monnaie de bronze de Caracalla et Plautille, frappée à Cnide.

[3] **ΕΠΙ ΣΤΡ(ατηγοῦ) ΚΛ(αυδίου) ΚΑΛΛΙΣΤΟΥ ΙΕΡΕΩΣ ΙΩΝΩΝ ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ ΤΟ ΚΟΙΝΟΝ ΤΩΝ ΙΩΝΩΝ.** Apollon Clarius assis dans un temple, devant lequel sont treize figures des repré-

et les temples les plus vénérés : ceux entre autres de Samothrace, d'Épidaure, de Neptune, dans l'isthme de Corinthe, de Junon à Samos et à Argos, etc., et l'on sait que les temples recevaient non-seulement les offrandes aux dieux, mais les dépôts des fidèles. De celui de Samothrace, ils enlevèrent 1000 talents. Un poëte du temps s'écrie après le pillage de Délos : « Ils ont réduit Apollon à la misère, et de tant de trésors qu'il avait amassés, il ne lui reste pas une piécette d'or dont il puisse faire cadeau. » Cependant ces bandits, venus surtout de l'Asie, avaient un culte, mais c'étaient des sacrifices barbares, les sanglants mystères de Mithra, que les premiers ils firent connaître à l'Occident.

Trop de Grecs se trouvaient parmi eux pour qu'ils n'eussent pas fait la théorie de leur honnête métier. « Il n'y a pas d'injustice, disaient-ils, à recouvrer par l'adresse ce qui a été arraché par la force. Les biens que les puissants nous ont ravis tout d'une fois, nous les reprenons en détail. » C'était donc avec une conscience tranquille qu'ils exerçaient leur fructueuse industrie. Et l'on ne voit pas, en effet, le droit des gens dans l'antiquité n'étant que le droit de la force, pourquoi ces pirates organisés en république régulière ne se seraient pas regardés comme les maîtres aussi légitimes de la mer que les Romains l'étaient de la terre.

Robin Hood épargnait le pauvre Saxon et tuait le shérif normand ; les pirates aussi étaient sans pitié pour le Romain : ils le mettaient à grosse rançon et le vendaient au loin quand il ne pouvait la fournir. Parfois même, si un prisonnier s'exclamait, avec ce cri orgueilleux que les rois respectaient : « Je suis citoyen ! » ils feignaient l'étonnement, la terreur, se jetaient à ses genoux, lui demandaient grâce ; puis ils lui apportaient, l'un des sandales de voyage, l'autre une toge, afin, disaient-ils, qu'il ne fût plus exposé à être méconnu, et, après s'être joués longtemps de sa crédule dignité, ils attachaient une échelle au navire et le priaient de descendre pour regagner la Ville éternelle. Ce fut le sort du préteur Bellianus.

De la Phénicie aux colonnes d'Hercule, il ne passait plus un navire qui ne payât rançon. L'Italie et la Grèce étant tout en côtes, la société gréco-romaine vivait au bord de la mer, et sur le littoral se trouvaient les plus belles villas, les plus riches cités. Que d'inquiétudes, que de

sentants de l'Ionie levant la main droite (voy. p. 189 et suiv.) ; au milieu, un taureau devant l'autel. Monnaie de bronze de l'empereur Trebonianus Gallus, frappée à Colophon.

misères causées par les soudaines incursions de ces bandits! Deux préteurs furent enlevés avec leurs licteurs et leurs faisceaux; Brindes, Misène, Gaëte, Ostie même, aux portes de Rome, subirent le pillage. Lipara leur payait un tribut annuel; un de leurs chefs osa pénétrer, avec quatre de ses navires, dans le port de Syracuse; un autre brûla dans Ostie une flotte consulaire.

A ce moment Sertorius soulevait l'Espagne. Spartacus allait armer les gladiateurs, et Mithridate préparait en Asie une nouvelle guerre. Les pirates auraient pu servir de lien entre tous ces révoltés. Mais cette force immense, qui eût donné un grand pouvoir à son chef, comme il arriva quelques années plus tard pour Sextus Pompée, manquait de discipline et d'union; les idées de brigandage l'emportant sur les idées politiques, ils conduisirent bien à Mithridate les envoyés de Sertorius[1], mais ils trahirent Spartacus et causèrent sa ruine.

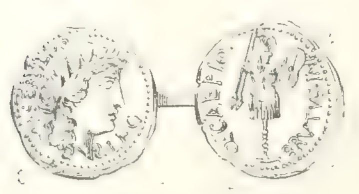
Tant qu'ils n'avaient pillé que des Grecs ou des Syriens, on les avait laissés faire. L'oligarchie qui gouvernait le monde romain se souciait peu du malheur des sujets; les grands mêmes y trouvaient leur compte; car le prix des esclaves baissait, grâce aux pirates, qui approvisionnaient tous les marchés. Mais, quand ils coupèrent les approvisionnements de Rome, le peuple, affamé, commença à croire sa dignité blessée par l'insolence de ces bandits, et en 78 un vigoureux effort fut fait contre eux.

L'occupation de la Cilicie commencée en 103 par le préteur Antonius n'avait pas été continuée avec l'ardeur que les Romains mettaient d'ordinaire à étendre leurs provinces. Le sénat s'était contenté d'avoir en ce pays un poste militaire, d'où il surveillait les rois de Syrie et pouvait prendre à revers ceux de Pont et d'Arménie, s'ils s'aventuraient dans l'Asie Mineure; mais il ne s'était point chargé de détruire les établissements que les pirates avaient formés tout le long des côtes. Sylla, préteur dans la Cilicie en 92, ne s'occupa que de ce qui se passait au delà du Taurus[2]. Mithridate laissait alors entrevoir ses ambitieux desseins et faisait oublier les pirates, qui, durant sa grande lutte avec Rome, surtout pendant la guerre Sociale et la guerre Civile,

[1] La guerre de Sertorius dura de 82 à 72, celle de Spartacus de 73 à 71, celle de Mithridate recommença en 74; les pirates avaient été attaqués dès l'année 103 par l'orateur Marcus Antonius. Cette guerre fut un legs des guerres civiles, de la révolte des provinces et des esclaves. Cf. Appien, *Mithrid.*, 43.

[2] Voy. p. 569.

multiplièrent tout à l'aise. Cependant le dictateur ne les avait point perdus de vue ; il fit arriver au consulat, en 79, un petit-fils de Metellus le Macédonique, Servilius Vatia, qui, l'an d'après, fut envoyé comme proconsul en Cilicie, avec une puissante flotte et une armée. C'était un homme intègre et un vaillant capitaine. Les pirates n'avaient que des navires de course « les souris de la mer[2] », très-rapides, mais incapables de résister au choc des galères. Servilius en détruisit un grand nombre dans une action navale qu'ils eurent l'imprudence d'accepter, en vue de Patara ; puis, durant plus de trois années[3], il attaqua l'une après l'autre et rasa quantité de forteresses qui leur servaient de repaires. Ce furent de laborieuses campagnes où l'on avait à combattre la nature plus encore que les hommes : l'été, des chaleurs torrides et des miasmes délétères ; l'hiver, l'air glacial qui descendait des cimes neigeuses du Taurus ; pour fleuves, des torrents ; pour routes, des gorges impraticables à des troupes régulières. Bâtie aux flancs escarpés des montagnes, chaque forteresse demandait un siége régulier où l'acharnement des défenseurs répondait à la ténacité des assiégeants : à Olympus le chef ennemi, plutôt que de se rendre, fit de son butin un immense bûcher, y mit le feu et se brûla lui-même. Quand Servilius crut avoir détruit à la côte les principaux nids des pirates de mer, il alla chercher, au delà du Taurus, les pirates de terre, ces Isauriens dont aucun gouvernement n'a jamais eu complétement raison. Comme l'aigle qui fait son aire aux lieux les plus élevés pour apercevoir de plus loin sa proie, ils avaient suspendu leur capitale, Isaura, à une roche escarpée



Monnaie triomphale de Servilius[1].



Monnaie de Patara[4].



Monnaie d'Isaura[5].

[1] M. SERVILIVS LEG. Tête de la Liberté. Au revers, Q. CAEPIO BRVTVS IMP. Trophée. Monnaie d'or de la famille Servilia.

[2] Μυοπάρων, barque-souris.

[3] Trois années, suivant Eutrope (VI, 3) et Orose (V, 23) ; cinq, 78-74, suivant Cicéron (*II in Verr.*, III, 91, 211).

[4] ΠΑΤΑΡΕΩΝ. Apollon, tenant une branche de laurier, entre un corbeau, oiseau fatidique, et un trépied. Revers d'une monnaie de bronze de Gordien III, frappée à Patara.

[5] ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΙΣΑΥΡΩΝ. Bellone combattant. Revers d'une monnaie de bronze de Julia Domna, femme de Septime Sévère

qui dominait la plaine d'Iconium. Servilius s'en rendit maître en creusant, dans la roche vive, un lit nouveau au torrent qui donnait l'eau à la ville. Il y gagna le surnom d'*Isauricus*; mais il n'était pas rentré à Rome en triomphe, que les souris de mer reparaissaient partout[1].

Le sénat se décida enfin à constituer un grand commandement maritime qu'il donna au préteur Antonius dont la sœur venait d'être enlevée par les pirates, dans sa villa près de Misène. L'île de Crète, au centre de la Méditerranée orientale, était devenue, depuis la perte de la Cilicie, le principal refuge des pirates, qui partageaient avec les habitants, les profits de la course. Après avoir chassé les forbans des côtes d'Italie, le préteur se dirigea sur cette île. L'attaque mal conduite amena un désastre : l'ennemi prit une partie de ses vaisseaux, dont les officiers furent pendus aux vergues et les équipages vendus comme esclaves. Antonius s'échappa, mais survécut peu de jours à sa défaite et y gagna le titre dérisoire de *Creticus*. L'oligarchie romaine accepta cet affront sans le venger, si ce n'est en paroles ; elle menaça de loin, demandant pour faire une bonne paix avec les Crétois qu'ils livrassent 4000 talents, les prisonniers, les transfuges et leurs trois amiraux qui avaient eu l'insolence de battre Antonius.


Monnaie d'Iconium[2].


Monnaie de Cydonie[3].

Les Crétois n'étaient pas hommes à donner tant d'argent, sans de rudes combats. En 68, Metellus vint le leur demander à la tête d'une bonne armée. Ce petit peuple osa l'attendre en rase campagne, puis l'arrêta devant chacune de ses villes : Cydonie, Cnosse et Gortyne. Il fallut au proconsul deux campagnes pour faire une province de ce dernier asile de la liberté grecque : liberté peu

[1] Il se peut que la réduction de la Cyrénaïque en province, vers 75 (voy. p. 471) ait été une mesure combinée avec la grande expédition de Servilius contre les pirates de Cilicie pour rendre plus efficace la surveillance des Romains dans la Méditerranée orientale.

[2] COL. AEL. ICONIE. S. R. (*senatus Romanus*). Prêtre conduisant deux bœufs ; derrière, deux enseignes. Grand bronze de Gordien III, frappé à Iconium.

[3] La Diane Crétoise (Britomartis ou Dyctynna). Au revers, la même déesse en chasseresse ; elle tient une torche allumée et tend le bras vers son chien. Tétradrachme de Cydonie.

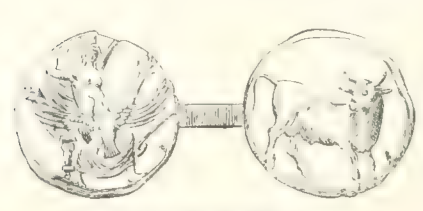
honorable qui sauvegardait, en Crète, beaucoup plus de vices que de vertus.

Metellus ajouta un nouveau surnom à tous ceux que son orgueilleuse race s'était donnés. Mais son expédition n'étouffa point la piraterie, et il n'est pas sûr qu'au moment même où il expédiait à Rome ses dépêches entourées de couronnes de laurier, quelques-unes des nombreuses criques de la grande île n'abritassent encore bon nombre de flibustiers. Des expéditions isolées ne pouvaient en effet détruire ces insaisissables ennemis : chassés d'un point, ils reparaissaient sur un autre, et, grâce à l'habileté de leurs pilotes, à la légèreté de leurs navires, ils se jouaient, comme le *guerillero* espagnol, de toutes les poursuites.


Monnaie de Cnosse[1].


Monnaie de Cnosse[2].

Cependant les convois de Sicile et de Sardaigne n'arrivaient plus, les distributions gratuites cessaient. Pour quelques sesterces, le peuple vendait ses suffrages ; pour 5 boisseaux par mois, il donna l'empire. L'an 67, le tribun Gabinius proposa qu'un des consulaires fût investi pour trois ans, avec une autorité absolue et irresponsable, du commandement des mers et de toutes les côtes de la Méditerranée jusqu'à 400 stades dans l'intérieur[3]. Cet espace renfermait une grande partie des terres de la domination romaine, les nations les plus considérables, les rois les plus puissants. Les nobles s'effrayèrent de ces pouvoirs inusités qu'on destinait à Pompée, bien que Gabinius n'eût pas prononcé son nom; ils essayèrent de tuer le tribun[5], et un des collègues de Gabinius opposa son veto. Cependant telle était leur humiliation, que Catulus ne trouva rien à dire au peuple, si ce n'est qu'il fallait ménager un si grand personnage, ne pas


Monnaie de Gortyne[4].

[1] Le Minotaure sur un tétradrachme de Cnosse.

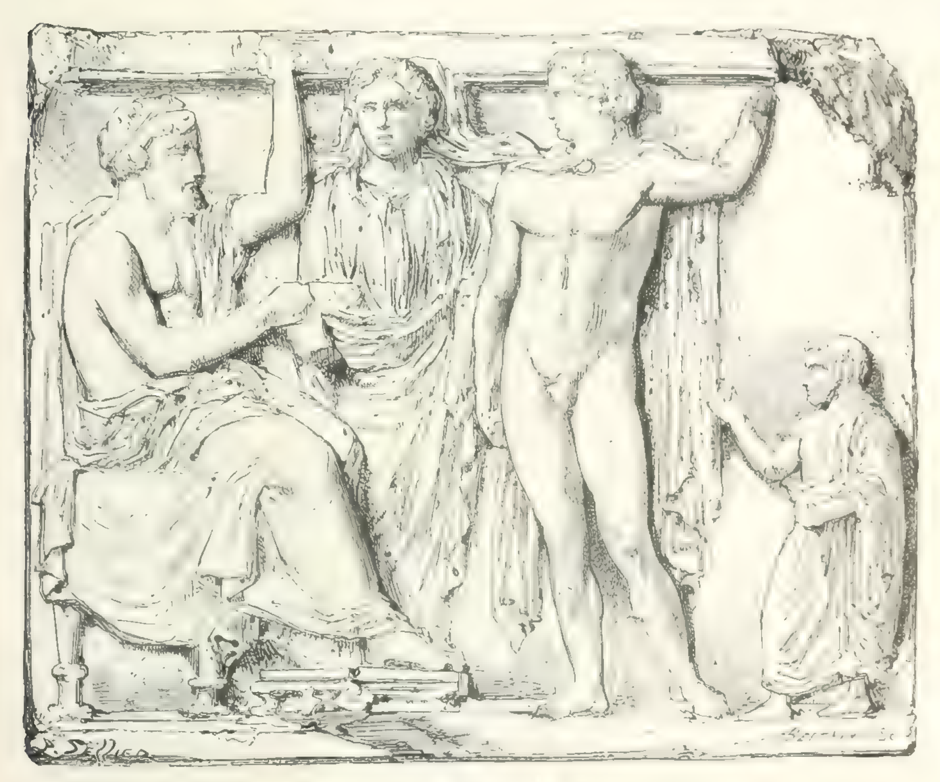
[2] Le Labyrinthe, revers d'une monnaie de Cnosse.

[3] Vell. Paterculus (II, 31) dit 50 milles, et Dion (fr.), trois journées de marche.

[4] Europe tenant un aigle près du platane où le taureau divin s'était arrêté. Depuis ce jour, disait-on, l'arbre sacré ne perdit plus ses feuilles. Au revers, le taureau bondissant. Tétradrachme de Gortyne. Pour les légendes crétoises, voy. *la Mythologie de la Grèce antique*, par M. P. Decharme, ch. VIII, p. 616 et suiv.

[5] Dion, XXXVI, 6, 20. Vell. Paterculus, II, 31.

exposer sans cesse aux périls de la guerre une si précieuse vie : « Car enfin, si vous venez à le perdre, quel autre général aurez-vous pour le remplacer? — Vous-même, » s'écria tout le peuple. Il se tut, après avoir conseillé aux sénateurs de s'assurer une retraite sur quelque mont Sacré où ils pourraient, comme leurs ancêtres, défendre la liberté. La foule doubla les forces que le décret accordait au général, cinq cents galères, cent vingt mille fantassins, cinq mille chevaux

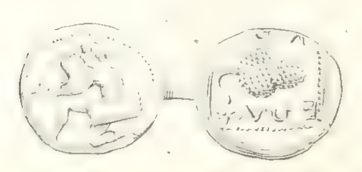


Bas-relief de Gortyne[1] (p. 785).

et la permission de prendre dans le trésor tout l'argent qu'il voudrait. L'un des consuls, Pison, qui fit encore quelque opposition, osa dire à Pompée : « Si tu veux imiter Romulus, tu finiras comme lui; » le peuple voulait le mettre en pièces, et, à cause de son veto, le tribun Trebellius faillit être déposé. Mais Pompée respectait trop les formes pour attenter violemment à la dignité consulaire et tribunitienne. Un siècle plus tôt, Rome n'eût pas même envoyé un con-

[1] Lebas et Waddington, *Voyage en Asie Mineure*, pl. 124. Trois divinités de taille surhumaine et un adorateur.

sul contre de si misérables ennemis, et l'armée, le trésor, le pouvoir souverain, on livrait tout à Pompée. Le peuple avait faim, il s'inquiétait bien de la liberté[1]. César, à qui il ne déplaisait pas de voir le peuple s'habituer à l'autorité monarchique, avait vivement appuyé la proposition.


Monnaie de Soli[2].

A la nouvelle de ce décret, les pirates abandonnèrent les côtes d'Italie, le prix des vivres baissa subitement; et le peuple de crier que le nom seul de Pompée avait terminé la guerre[3]. Il choisit pour lieutenants vingt-quatre sénateurs qui avaient déjà commandé en chef, divisa la Méditerranée en treize régions, et assigna à chaque division une escadre. En quarante jours, il balaya la mer de Toscane et celle des Baléares. Dans la Méditerranée orientale, nulle part non plus les pirates effrayés ne résistèrent. Ils venaient en foule se rendre avec leurs femmes, leurs enfants, leurs navires, et Pompée les chargeait de poursuivre leurs anciens complices. Cependant les plus braves portèrent leurs richesses dans les ports du mont Taurus et réunirent leurs vaisseaux au promontoire *Coracesius*. Vaincus, puis forcés dans une place du voisinage où ils s'étaient réfugiés, ils livrèrent les châteaux et les îles qui étaient encore en leur pouvoir : cent vingt forts qui couronnaient les cimes des montagnes, depuis la Carie jusqu'au mont Amanus, furent renversés; Pompée brûla mille trois cents navires, détruisit tous les chantiers, et suivant la politique modérée qu'il avait montrée en Espagne, au lieu de vendre ses prisonniers, il les établit en des villes dépeuplées, à Soli, Adana, Épiphanie et Mallus, à Dymes en


Monnaie d'Adana[4].


Monnaie d'Epiphanie[5].

[1] Plutarque, *Pomp.*, 26.

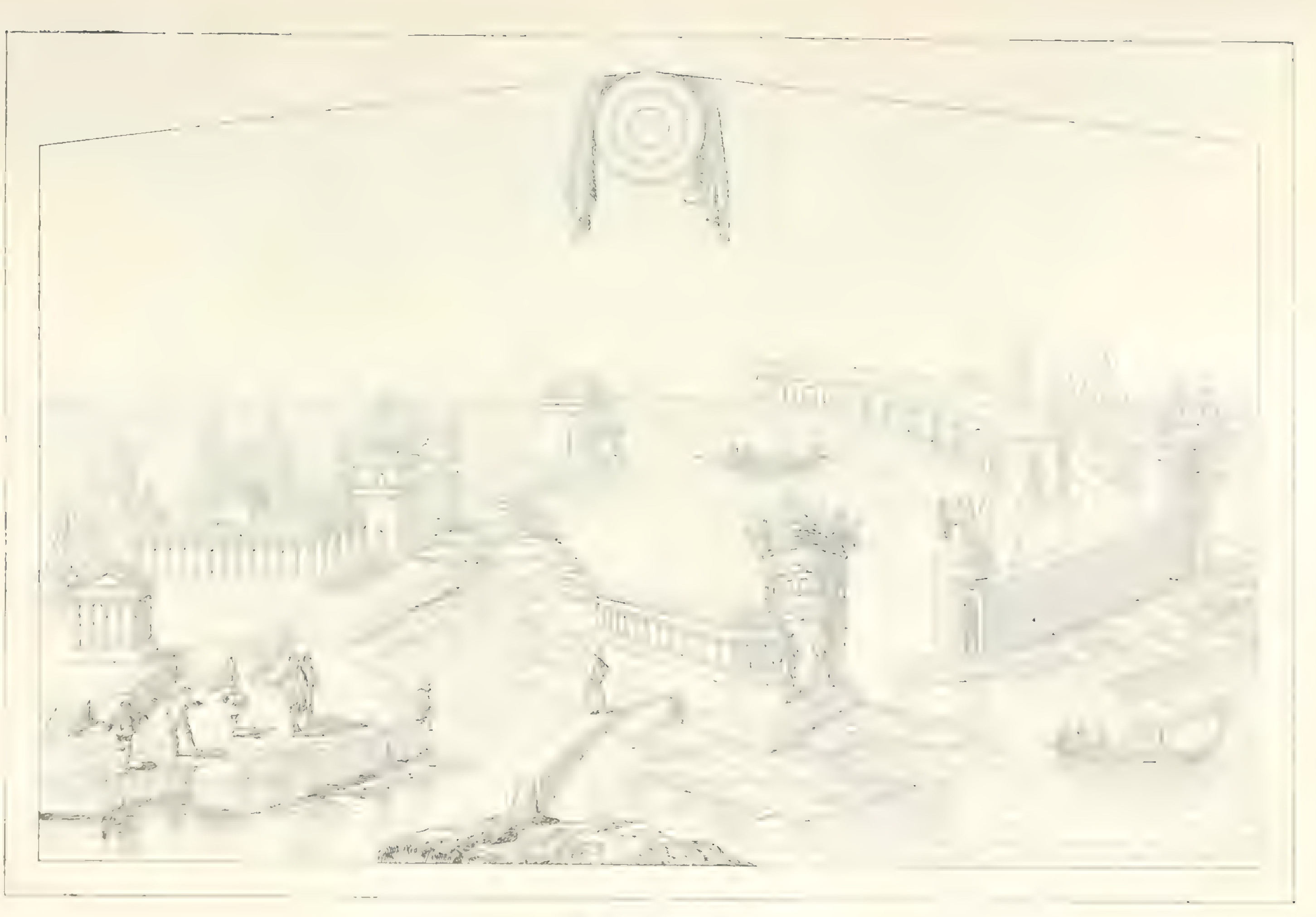
[2] Archer à genoux; au revers, ΣΟΛΕΩΝ. Grappe de raisin dans un carré; monnaie d'argent de Soli.

[3] Appien (*Bell. civ.*, II, 18) l'appelle τῆς ἀγορᾶς αὐτοκράτορα.

[4] ΑΔΑΝΕΩΝ ΑΥΣΑΝ ΕΥΜΑ. Victoire marchant. Monnaie de bronze d'Adana.

[5] ΕΠΙΦΑΝΕΩΝ ΕΤ(ους) ΣC (année 206 de l'ère d'Épiphanie). Sérapis assis; Cerbère devant lui. Revers d'une monnaie de bronze, frappée à Épiphanie de Cilicie.

[6] La gravure de la page 787 est faite d'après une peinture de Pompéi. (Roux, *Herculan. et Pompéi*, t. III, 5e série, pl. 28.) Port avec des arches à jour qui laissaient passer le flot en brisant sa force et arrêtaient les sables qu'il amenait; les piles formaient un abri suffisant



Un port ou havre.

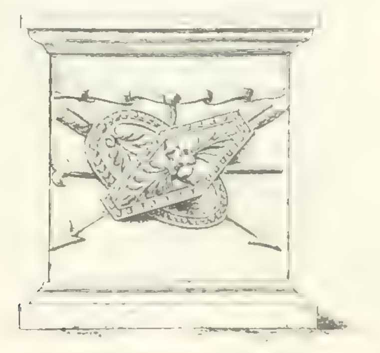
Achaïe, même en Calabre. Virgile enfant vit près de Tarente un de ces pirates qui avait vécu heureux sur la terre que Pompée lui avait donnée[1]. Quatre-vingt-dix jours avaient suffi pour terminer cette guerre peu redoutable, menée à bonne fin par la douceur du général autant que par la rapidité de ses manœuvres. Les Romains avaient ressaisi l'empire de la Méditerranée, et ils pouvaient maintenant l'appeler *mare nostrum*. Toutefois la piraterie ne disparut que pour un temps; jamais Rome, même sous les empereurs, n'en eut complétement raison. Durant l'expédition de Gabinius en Égypte, les côtes de Syrie seront pillées par de nombreux forbans; et de nos jours encore ces mers semées de tant d'îles, de promontoires et de ports cachés au pied des montagnes, ont été le dernier refuge des corsaires que les nations chrétiennes ont chassés des coins les plus reculés de l'Océan.

Metellus avait été chargé, avant la loi *Gabinia*, d'enlever la Crète aux pirates. Quoiqu'il eût un commandement indépendant, Pompée prétendit qu'il avait perdu le droit de combattre sous ses propres auspices, qu'il n'était plus qu'un lieutenant, et il lui envoya l'ordre de suspendre les opérations. Un officier pompéien, Octavius, vint même encourager la résistance des villes que Metellus assiégeait. « Il affligea jusqu'à ses meilleurs amis, dit son biographe, par cette mesquine jalousie, qui lui faisait regarder comme un vol fait à sa gloire tout succès obtenu par d'autres. » Une plus criante injustice acheva de soulever contre lui la noblesse : il arracha à Lucullus Mithridate vaincu, pour se réserver le facile honneur de porter au roi les derniers coups.

pour les vaisseaux. Il se peut que nous ayons dans ce dessin le spécimen d'un petit port de la côte napolitaine, qui, constamment battue par le vent du sud-ouest, avait besoin de constructions de ce genre.

[1] *Georgicon*, IV, 125-148.

[2] Trophée formé de deux boucliers, de flèches, d'une *harpé*, sur un autel antique du musée du Louvre. (Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 250, n° 251.)



Autel dédié à un guerrier[2].

CHAPITRE L

DERNIÈRES GUERRES CONTRE MITHRIDATE.

I. — VICTOIRES DE LUCULLUS SUR LES ROIS DE PONT ET D'ARMÉNIE (74-46).

Après son entrevue à Dardanum avec Sylla, Mithridate avait regagné ses États, où de toutes parts des révoltes éclataient. Les peuples de la Colchide voulaient un de ses fils pour roi ; il le leur donna, mais peu de temps après il le fit saisir, charger de chaînes d'or et décapiter. Dans le Bosphore Cimmérien, les villes lui refusaient obéissance ; il réunit pour les châtier une armée si nombreuse, que Murena, laissé en Asie avec le titre de propréteur et le commandement des deux légions de Fimbria, feignit de se croire menacé (83). Il voulait lui aussi des luttes, une victoire, un triomphe, et ses soldats demandaient du butin ; il envahit la Cappadoce, que Mithridate n'avait pas encore évacuée, et il y prit la ville de Comane dont il pilla le temple fameux. Le roi se plaignant de cette attaque comme d'une infraction au traité conclu avec Sylla, le propréteur répondit que ce traité n'avait pas été écrit, ce qui était vrai, et qu'il n'en connaissait pas les clauses. Il



Monnaie de Comane[1].

Bijou du Bosphore Cimmérien[2].

[1] La déesse de Comane (Bellone) appuyée sur son bouclier et portant une massue. Il se peut que cette pièce appartienne à Comana Pontique. (Millingen, *Anc. coins of Greek cities*, p. 67.)

[2] Pendeloque (demi-grandeur de l'original), trouvée dans le tombeau d'une prêtresse de Déméter, d'un travail admirable. (*Antiq. du Bosph. Cimm.*, pl. XIX.)

Hachette et Cie Paris



Gravé par Erhard, 12 rue Duguay-Trouin, Paris

continua d'avancer et pénétra dans le Pont; mais il fut battu, repassa l'Halys en désordre, et l'armée pontique touchait déjà la frontière de la province, quand un envoyé du dictateur vint arrêter les hostilités et tout rétablir dans l'ancien état (81).

Sylla avait assez de guerre et de gloire; il voulait finir en paix et, pour cela, éviter tout ce qui pourrait causer un ébranlement en Orient. Cette même année 81, un Ptolémée, Alexandre II, avait légué aux Romains deux royaumes, l'Égypte et Chypre[1]. Le dictateur se contenta de réclamer l'argent déposé à Tyr par le prince défunt et laissa deux fils naturels de Ptolemée VIII Lathyros se partager l'héritage.

Mithridate aussi avait besoin de la paix pour raffermir son autorité ébranlée par tant de défaites, et réparer les pertes qu'une telle guerre lui avait causées. Pendant quelques années, il ne parut occupé qu'à soumettre de nouveau le Bosphore Cimmérien, dont il confia l'administration à son fils Macharès, et à dompter les peuples barbares établis entre la Colchide et le Palus Mæotis. Mais dès qu'il apprit la mort de Sylla (78), il excita sous main le roi d'Arménie, Tigrane, à envahir la Cappadoce. Ce prince en prit la capitale, Mazaca, au pied du mont Argée, et enleva de ce royaume trois cent mille habitants pour peupler sa nouvelle capitale, Tigranocerte. La cession que Nicomède III mourant fit au sénat de la Bithynie (74) décida Mithridate à entrer lui-même en lice. D'ailleurs l'occasion semblait favorable. Les meilleurs généraux et presque toutes les forces de Rome étaient occupées en Espagne contre Sertorius; les Dardaniens (Serbie), les Thraces, désolaient de leurs brigandages la Macédoine et toute la



Le mont Argée[2].

[1] Cicéron, *de Lege agrar.*, II, 16; cependant il ajoute : *Dicitur contra, nullum esse testamentum.* A Rome, le droit de tester était absolu, l'art de capter un testament était devenu une industrie fort à la mode. Le sénat fit comme les particuliers, et des testaments habilement obtenus lui valurent trois royaumes, l'Asie Pergaméenne, la Bithynie et la Cyrénaïque. Le roi d'Égypte, Alexandre II, fut circonvenu de la même façon, mais Sylla ne revendiqua point un héritage qu'il aurait fallu conquérir. On laissa dormir l'affaire, sans l'oublier, car en 63 le tribun Rullus comprit dans sa loi agraire les terres du domaine royal en Égypte.

[2] ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΚΑΙΣΑΡΕΙΑΣ ΝΕΩΚΟΡΟΥ ΕΤ Ρ (année 100 de l'ère de la ville). Le mont Argée au-dessus d'un temple; sur la cime, une statue entre un astre et le croissant de la lune. Revers d'une monnaie de bronze de Césarée en Cappadoce. Le mont Argée, masse volcanique, assez haute pour avoir, au témoignage de Strabon, des neiges éternelles et d'où l'on disait qu'on pouvait apercevoir l'Euxin et la mer de Chypre, fournissait deux choses rares en Cappadoce : de l'eau et du bois. Voy. p. 792, d'après Texier.

péninsule orientale[1]; les pirates couvraient la mer, et les Bithyniens, que les publicains avaient en quelques mois soulevés contre eux, appelaient le roi de Pont à leur délivrance. Il commença aussitôt d'immenses préparatifs. Tous les peuples barbares, du Caucase au mont Hæmus, lui fournirent des auxiliaires, des Romains proscrits par Sylla dressèrent ses troupes, et Sertorius lui envoya des officiers (74); nous avons dit plus haut à quelles conditions.

Lucullus était alors consul avec M. Cotta; il souhaita la direc-



Le mont Argée[2] (p. 791).

tion de cette guerre. Loin d'avoir passé, comme on l'a dit, dans les plaisirs et l'étude une jeunesse inutile à l'État, il n'avait pas quitté le harnais durant plus de dix années. En 90, il servait dans la guerre Sociale; en 88, il précéda Sylla en Grèce comme proquesteur et fit

[1] Conquête d'une partie de la Dalmatie et prise de Salone, après un siége de deux ans par le proconsul G. Cesconius (78-77); campagnes laborieuses d'Appius Claudius, gouverneur de Macédoine (78-76), et de G. Scribonius (75-73), contre les Thraces et les Dardaniens; expéditions heureuses de M. Lucullus, frère du vainqueur de Mithridate, contre les peuples de la Thrace, des Balkans et de la rive droite du Danube, et soumission des villes grecques de la côte de l'Euxin (72-71).

[2] Texier, *Description de l'Asie Mineure*, t. II, pl. 85.

frapper, dans le Péloponnèse, avec une grande intégrité, toute la monnaie dont l'armée eut besoin durant la guerre Pontique[1]. Son général n'avait pas de vaisseaux pour disputer la mer aux forces ennemies; au milieu de mille dangers, il alla en Crète, à Cyrène[2], en Égypte, en Chypre, à Rhodes, à Cos, à Cnide, etc., courant ainsi au milieu des pirates et des flottes royales toute la Méditerranée orientale, pour rassembler des navires. Il réussit et fit une importante diversion en encourageant les villes grecques d'Asie dans leur révolte contre Mithridate. A Chios, à Colophon, il aida les habitants à chasser leurs garnisons, et si plus tard il laissa échapper le roi enfermé dans Pitane pour ne pas donner à Fimbria l'honneur de terminer la guerre, il battit deux fois ses flottes et ouvrit à Sylla le chemin de l'Asie[4]. Chargé de répartir l'impôt de guerre, de 20 000 talents, il usa de la plus grande modération. Plusieurs villes cependant résistaient encore, il dispersa en deux rencontres les Mityléniens et les Éléates, et il ne revint à Rome qu'à la fin de l'année 80, tout juste assez tard pour ne pas tremper dans les proscriptions. Le dictateur l'accueillit avec la plus grande distinction. Leurs goûts les rapprochaient : tous deux aimaient à mêler les plaisirs de l'esprit aux recherches du luxe, et Sylla lui laissa, avec la tutelle de son fils, le soin de revoir, avant de les publier, des Commentaires qu'il avait écrits en grec. Préteur en 77 et consul en 74, il combattit, par respect pour la mémoire de Sylla autant que par zèle pour le parti des grands, les efforts du tribun Quinctius, qu'il finit peut-être par acheter[6].



Monnaie de Rhodes[3].



Monnaie de Cos[5].

Le sort lui avait assigné pour province consulaire la Cisalpine, tan-

[1] Plutarque, *Lucullus*, 2. Lorsque Sylla eut frappé l'Asie d'un impôt de 20 000 talents, il chargea encore Lucullus d'en faire de la monnaie (*ibid.*, 4). Sur les *monnaies lucculliennes* et, en général, sur les monnaies romaines frappées dans les provinces par les généraux, en vertu de l'*imperium*, voyez Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 253 et suiv.

[2] Tiré de l'ouvrage de Rob. Pashley, *Travels in Crete*, t. Ier, p. 1.

[3] Monnaie de Rhodes avec la tête de Bacchus, radiée comme celle du Soleil donnée plus haut, p. 774.

[4] Plutarque, *Lucull.*, 3 et 4; Appien, *Mithrid.*, 52-53.

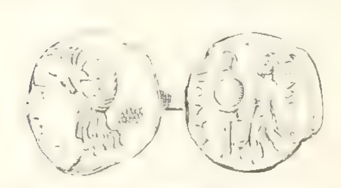
[5] ΙΠΠΟΚΡΑΤΗΣ. Hippocrate assis; monnaie de bronze de Cos.

[6] Salluste, *Hist. fragm.;* Asconius in Ciceronis *in Cæcilium*, 3; Plutarque, *Lucull.*, 5.

dis que son collègue avait eu la Bithynie. Mais le proconsul de Cilicie étant mort sur ces entrefaites, Lucullus demanda et obtint sa province. Son armée, qui comptait un peu moins de trente-deux mille hommes, se composait de recrues sans expérience et des vétérans de Fimbria, déjà deux fois rebelles[1] et habitués à une extrême licence. Comme Scipion et Paul Émile, il commença par exercer ses troupes pour rétablir la discipline, et il marchait sur le Pont, quand il apprit que Mithridate, entraînant la république d'Héraclée dans son alliance, envahissait la Bithynie avec cent mille hommes de pied, six mille cavaliers et cent chars à faux, tandis qu'une flotte de quatre cents voiles, longeant la côte, essayait de combiner ses mouvements avec ceux de l'armée de terre; que tous les publicains étaient massacrés par les habitants; que Cotta, pressé de combattre, pour avoir seul l'honneur de vaincre, venait d'éprouver deux défaites en un jour, l'une sur terre, l'autre sur mer, et qu'il était étroitement bloqué dans Chalcédoine. Les officiers de Lucullus lui



La Bithynie captive[2].



Monnaie d'Héraclée de Bithynie[3].

[1] Ils s'étaient révoltés contre le proconsul Val. Flaccus et avaient abandonné Fimbria.
[2] Statue de la collection Blundell. (Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 768 A, n° 1906 A.)
[3] Tête de Bacchus avec une grappe de raisin derrière. Au revers, ΤΙΜΟΘΕΟΥ ΔΙΟ-



Île de Crète. Vue de *Khanaa*, la Canée (p. 795).

conseillaient de se jeter sur la Cappadoce et le Pont restés sans défense. « J'aime mieux, dit le général, sauver un Romain qu'enlever à l'ennemi de faciles dépouilles; qu'est-ce d'ailleurs que de laisser la bête pour courir au gîte abandonné? » Et il marcha au secours des assiégés. Mais, à la vue du nombre immense des troupes royales, il jugea prudent de ne pas engager une action générale, et se posta de manière à gêner le ravitaillement.

Dans l'antiquité, plus encore qu'aujourd'hui, faire vivre de grandes masses d'hommes était un problème fort difficile. Les Romains sa-



Cyzique (Restes des murs qui ont résisté à Mithridate)[1].

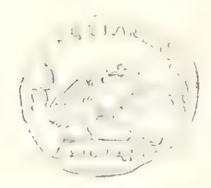
vaient à peu près le résoudre; les barbares ne s'en doutaient pas. Lucullus établit son plan de campagne sur cette donnée : tenir sa petite armée dans l'abondance et empêcher l'armée royale de se nourrir.

Dans la péninsule montagneuse dont Chalcédoine occupe l'extrémité, Mithridate manqua bientôt de vivres. Pour en trouver, il s'étendit à l'ouest, dans la Mysie, et essaya d'enlever Cyzique par surprise. Lucullus le suivit; campé sur les derrières de l'armée royale dans une bonne position, il intercepta les routes et attendit que la famine lui fournît un moyen d'avoir raison de cette multitude. La ville était forte

ΝΥΣ(ίου). Hercule érigeant un trophée. Monnaie d'argent de Timothée et Denys, rois d'Héraclée de Bithynie.

[1] Perrot, *Exploration archéologique de la Galatie*, etc., atlas, pl. IV, fig. 4.

et dévouée aux Romains ; quelques troupes que Lucullus y fit passer, la vue de son camp que les habitants découvraient du haut de leurs murs, soutinrent leur courage. La saison aussi les favorisait, c'était l'hiver : une violente tempête détruisit un jour tous les ouvrages du roi. Après avoir vécu de tout ce que le camp pouvait fournir, même des cadavres de leurs prisonniers, les assiégeants furent décimés par la peste et la famine. Un grand détachement que forma Mithridate pour faire des vivres, fut surpris au passage du Ryndacus et perdit quinze mille hommes[1]. Un de ses lieutenants, Eumachos, qui devait inquiéter les Romains sur leurs communications, fut encore battu en Phrygie par le prince galate Déjotarus. Entre ce camp immobile et cette ville inexpugnable, Mithridate voyait fondre son immense armée sans pouvoir la faire combattre, il se décida à fuir sur ses vaisseaux, laissant les troupes de terre se tirer comme elles pourraient des mains de l'ennemi. Elles prirent la direction de l'Æsepos et du Granique qui, grossis par les pluies, les arrêtèrent; les Romains les atteignirent, et en tuèrent la plus grande partie : le reste se sauva à Lampsaque. Quelques vaisseaux du roi croisaient encore dans la Propontide et sur les côtes de la Troade ; Lucullus arma des galères, les poursuivit et les coula. Dans une de ces rencontres, il prit Varius, l'agent de Sertorius, et le fit mettre à mort ignominieusement (73). Ses captifs étaient si nombreux, que dans son camp on avait un esclave pour 4 drachmes.


Monnaie de Déjotarus[2].


Monnaie de Sinope[3].

Cependant Mithridate fuyait vers l'Euxin. Un officier à qui le proconsul avait ordonné de fermer le Bosphore de Thrace s'oublia à célébrer des fêtes et à se faire nitier aux mystères de Samothrace. Quand le roi parut à l'entrée du détroit, le passage était libre ; mais des tempêtes détruisirent sa flotte, et ce fut à bord d'un pirate qu'il rentra dans Héraclée du Pont. De là il gagna Sinope et Amisos, d'où il sollicita son fils Macharès et son gendre Tigrane de lui envoyer de prompts secours. Dioclès, qu'il chargea d'aller avec de grosses sommes chez les Scythes, passa aux Romains.

[1] A propos de ce combat, Salluste disait dans sa grande Histoire, aujourd'hui perdue, que les Romains virent alors pour la première fois des chameaux. Plutarque lui répond (*Lucullus*, 11) qu'ils en avaient vu, un siècle auparavant, à la bataille de Magnésie.

[2] ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΕΙΟΤΑΡΟΥ (du roi Déjotarus). Aigle entre les deux bonnets des Dioscures. Monnaie en bronze de Déjotarus, roi de Galatie.

[3] ΣΙΝΩ(πέων) ΘΕΟΥ. Aigle sur un poisson. Monnaie d'argent de Sinope.

Lucullus, laissant Cotta soumettre les villes de Bithynie qui tenaient encore, franchit l'Halys, le principal fleuve de l'Asie Mineure, et pénétra dans le Pont; trente mille Galates le suivaient portant des vivres pour son armée. Dans l'intention d'attirer le roi à une bataille avant l'arrivée des secours qu'il attendait, le proconsul ravagea le pays et s'arrêta longtemps, malgré les murmures de ses troupes, au siége d'Amisos (73-72). Au printemps, sur l'avis que le roi avait réuni quarante-quatre mille hommes à Cabira, presque aux sources de l'Halys, dans les montagnes qui séparent le Pont de l'Arménie, il



Galatie (Hassan-Oghlan) [1].

l'alla chercher avec trois légions. Un traître lui ouvrit les sentiers qui menaient au camp royal. La cavalerie pontique repoussa d'abord celle des Romains, et Lucullus manqua d'être assassiné par un chef scythe qui était passé de son côté comme transfuge. Mais, lorsqu'il eut reconnu les lieux, il recommença la tactique qui lui avait si bien réussi devant Cyzique, et, par une foule de petits combats, il cerna et affama l'ennemi. Déjà Mithridate songeait à battre en retraite, quand une terreur panique saisit ses troupes : pour mieux fuir, elles renversèrent les murs du camp; les légions survinrent, et le roi

[1] Bas-relief sculpté dans un roc (un roi sur son trône). (Perrot, *Explor. archéol. de la Galatie*, etc., pl. XII.)

n'échappa qu'en semant ses trésors sur la route pour arrêter la poursuite.

Avant de passer la frontière de l'Arménie, où il voulait demander un asile à Tigrane, le despote se souvint qu'il avait laissé ses sœurs et ses femmes enfermées dans Pharnacie; il aima mieux les savoir mortes que tombées aux mains du vainqueur, et un de ses eunuques alla leur porter l'ordre fatal. De ses deux sœurs l'une prit du poison en maudissant son frère ; l'autre le remercia d'avoir songé à la soustraire aux outrages. La plus chère de ses femmes, cette belle Monime qui, quinze



Pont de Thock-Gheuze, sur l'Halys[1] (p. 799).

ans auparavant, avait échangé la liberté et les élégances de la vie grecque pour la servitude du harem, voulut s'étrangler avec le diadème que son époux avait placé sur son front; trop faible, il se rompit; alors le foulant aux pieds avec mépris : « Funeste bandeau ! s'écria-t-elle, à quoi m'as-tu jamais servi? Aujourd'hui même tu ne peux m'aider à mourir. » Et elle se jeta sur l'épée que l'eunuque lui tendait.

Après la victoire de Cabira, Lucullus pénétra jusque chez les peuples voisins de la Colchide. Quelques places résistaient encore derrière

[1] On ignore la date de la construction de ce pont, qui se trouvait sur la principale route conduisant de la Cappadoce dans le Pont. La gravure est tirée de Texier, *Description de l'Asie Mineure*, t. II, pl. 84.

lui : ainsi, Amisos, que défendait l'ingénieur Callimaque; Héraclée, qui arrêta deux ans le proconsul Cotta. Placées au milieu des barbares, ces villes grecques s'étaient entourées de fortifications dont l'art de ce temps ne savait pas triompher, et la mer leur restant ouverte, elles ne craignaient pas la famine. Cependant, lorsqu'elles se virent sans espoir de secours, elles se soumirent. Après avoir réglé l'administration du Pont et traité avec Macharès, qui n'eut pas honte d'envoyer une couronne d'or au vainqueur de son père, Lucullus revint passer l'hiver à Éphèse.

La province avait besoin de sa présence, dévorée qu'elle était par les publicains et les usuriers. Elle n'avait pu encore payer toute la contribution de guerre imposée par Sylla, ou plutôt elle l'avait déjà payée six fois par l'accumulation des intérêts et les exactions des fermiers de l'impôt. La désolation était générale : aussi, quand Lucullus eut fixé la rente de l'argent à un pour cent par mois, défendu de prendre l'intérêt de l'intérêt, et abandonné au créancier un quart seulement des revenus du débiteur, les bénédictions du peuple l'empêchèrent d'entendre les violents murmures des publicains. Nous le verrons bientôt expier cette habile et généreuse conduite.



Tigrane, roi d'Arménie[2].

Depuis plusieurs mois, il avait envoyé son beau-frère Appius Clodius[1] réclamer de Tigrane l'extradition de Mithridate. Maître de l'Arménie, vainqueur des Parthes, qu'il avait repoussés dans les profondeurs de l'Asie, et conquérant de la Syrie, où la domination des Séleucides venait de disparaître honteusement, Tigrane était alors le plus puissant monarque de l'Orient. Il tenait toutes les routes militaires et commerciales de l'Asie antérieure : par la Médie Atropatène et les vallées supérieures du Tigre et de l'Euphrate, celles du Sud; par la Syrie, la Cilicie orientale et une partie de la Cappadoce, celles de l'Ouest. De quelque côté qu'il jetât son cri de guerre, il pouvait précipiter, du plateau arménien, d'innombrables armées dont rien ne semblait devoir arrêter le choc impétueux. Une foule de chefs renommés vivaient à sa cour en esclaves : quand il sortait, quatre rois couraient à pied devant son char. Il avait contraint les Parthes à lui laisser prendre le titre

[1] Ce personnage était membre de la *gens Claudia*, mais son nom est habituellement écrit *Clodius*. D'autres membres de cette famille signaient ainsi. (Orelli, 579.)

[2] Tête de Tigrane, roi d'Arménie, portant la tiare, d'après un tétradrachme. Cette monnaie, frappée probablement en Syrie, porte une inscription grecque.

de roi des rois, qui semblait placer dans sa dépendance tous les princes de l'Asie. Au temps de sa prospérité, Mithridate n'avait pas reconnu cette suprématie : aussi n'avait-il obtenu de Tigrane, dans la dernière guerre contre Rome, que des secours insignifiants, et il avait été froidement reçu, quand il était venu se réfugier en Arménie. L'ambassade de Clodius changea ses dispositions. Le Romain avait dû se rendre en Syrie, où le roi se trouvait alors, et on l'avait arrêté à Antioche, sous prétexte que Tigrane achevait la soumission de la Phénicie. Suivant l'habitude des cours orientales, ce retard avait été calculé afin de donner à l'ambassadeur une haute idée de la puissance du monarque arménien et, en même temps, de marquer l'indifférence du roi des rois à l'égard de la république. Clodius en avait habilement profité pour nouer des intrigues avec les chefs et les villes de ces régions; le roi de la Gordyène lui promit de se soulever dès que Lucullus paraîtrait : promesse qui, quelque temps après, fut cause de l'égorgement de toute cette race royale. Quand l'entrevue eut enfin lieu, Clodius déclara, en peu de paroles, qu'il était venu chercher Mithridate ou déclarer la guerre. Tigrane n'avait jamais entendu si simple et si fier langage; il répondit qu'il acceptait la guerre et, appelant auprès de lui Mithridate, que jusqu'alors il n'avait pas admis en sa présence, il lui promit dix mille hommes pour rentrer dans son royaume, tandis qu'il mettrait lui-même sur pied toutes ses forces. Il renouvelait donc la faute qui avait perdu Philippe et Antiochus. Pendant que son beau-père combattait pour chasser les Romains de l'Asie, au lieu de le soutenir, il était allé guerroyer au fond de la Phénicie; et maintenant que Mithridate était fugitif, il entrait en lice. Rome devait avoir à bénir, jusqu'à sa dernière heure, l'imprévoyance de ses adversaires (70).

Lucullus ne s'effraya point de cette lutte qu'il avait provoquée. Il laissa six mille hommes à la garde du Pont, et ne prit avec lui que trois mille chevaux et douze mille fantassins, vieux soldats des légions fimbriennes, qui suivaient à regret un général, protecteur des indigènes contre leur avidité (69). Il se dirigea vers les provinces de l'Euphrate récemment conquises par Tigrane et où la population, mélangée de beaucoup de Grecs, se voyait avec horreur soumise à un prince qui rendait l'obéissance humiliante. Les intelligences que Clodius avait pratiquées en ce pays profitèrent à Lucullus, qui passa l'Euphrate et le Tigre sans obstacle, en faisant observer partout à ses troupes la plus sévère discipline. Tigrane ne pouvait croire à tant

d'audace; le premier qui lui annonça l'approche des légions paya l'avis de sa tête. Cependant il fallut bien admettre que l'ennemi n'était plus à Éphèse, comme le soutenaient les courtisans; le grand roi donna l'ordre d'aller châtier ces insolents et de lui amener leur chef mort ou vif. L'avant-garde des légions suffit pour disperser cette pre-



Lucullus[1]

mière armée. Le roi, enfin inquiet, abandonna en toute hâte sa capitale, et se retira dans les montagnes qui séparent les sources du Tigre de celles de l'Euphrate, en appelant autour de son étendard ses contingents et ceux de ses alliés, depuis le Caucase jusqu'au golfe Persique.

[1] Buste dit de Lucullus, au musée de l'Ermitage. Dans l'*Archæolog. Zeitung*, nouvelle série, t. VIII, cah. 1 et 2. E. Schultze a voulu établir l'authenticité de ce buste.

Quand il eut réuni plus de deux cent cinquante mille hommes, et qu'il sut que Lucullus assiégeait sa capitale avec une armée si faible en nombre, qu'il n'eût pas voulu en faire son escorte ordinaire, il repoussa les conseils de Mithridate, et, au lieu d'envelopper, d'affamer son adversaire, il courut lui présenter la bataille. Dès que son innombrable armée couronna les hauteurs d'où l'on découvre Tigranocerte, Lucullus, laissant à Murena six mille auxiliaires pour empêcher une sortie, marcha, avec onze mille hommes et quelque cavalerie, à la rencontre du roi. « S'ils viennent comme ambassadeurs, dit Tigrane en voyant leur petit nombre, ils sont beaucoup; si c'est comme ennemis, ils sont bien peu. » Le général romain, qui portait dans cette guerre autant d'audace qu'il avait mis de prudence et de lenteur en face du roi de Pont, commença l'attaque en gravissant lui-même, à la tête de deux cohortes, une colline que Tigrane avait négligé d'occuper. De là les Romains se précipitèrent sur les dix-sept mille cavaliers bardés de fer, qui, n'osant attendre le choc, se rejetèrent sur leur infanterie où ils portèrent le désordre. Tigrane fut le premier à fuir; sa tiare et son diadème tombèrent aux mains du vainqueur. Lucullus prétendit n'avoir eu que cinq hommes tués et cent blessés, mais compta par cent mille les morts de l'armée barbare (6 oct. 69). Une révolte des habitants grecs de Tigranocerte facilita l'assaut. Les légionnaires y trouvèrent, sans parler d'autre butin, 8000 talents d'or monnayé, et reçurent de leur général 800 drachmes par tête. Jamais plus facile succès n'avait été plus richement récompensé[1].

Lucullus hiverna dans la Gordyène et la Sophène, recevant l'alliance de tous les princes du voisinage et sollicitant celle de Phraate, roi des Parthes. Ce prince réclamait de Tigrane la Mésopotamie et avait à venger sur les Arméniens les longues humiliations de sa maison; mais Tigrane lui montrait tous les trônes de l'Orient également menacés par les victoires des légions. Un député romain le trouva flottant entre les deux partis. Lucullus n'accepta point cette neutralité, et ordonna à ses lieutenants dans le Pont de lui amener leurs troupes. Il avait pris en tel mépris ces rois si redoutés, qu'il ne craignait pas de s'enfoncer au cœur de l'Asie et d'attaquer un troisième empire. Mais ses officiers et ses soldats, devenus trop riches pour courir



Phraate III[2].

[1] On a cherché les ruines de Tigranocerte à Sert sur le Chabûr, à Mejafarkin et à Amid ou Amadiah. Cf. S. Martin, *Mém. sur l'Arménie*, I, p. 173; Ritter, *die Erdkunde*, t. X, p. 87.

[2] D'après une monnaie d'argent de ce prince appelé aussi Arsace XII et surnommé Théos.

de nouveaux hasards, refusèrent de le suivre, et il dut se résigner à n'achever que la défaite du roi d'Arménie. L'armée de Tigrane, reformée par Mithridate et composée seulement des meilleures troupes, avait reparu autour de Lucullus; elle refusait le combat et cherchait à lui couper les vivres. Afin de l'amener à une action, Lucullus marcha sur Artaxata, la vraie capitale de l'Arménie[1], qui renfermait les femmes, les enfants et les trésors du roi. Tigrane, en effet, le suivit, et, pour sauver sa seconde capitale, livra bataille. Le résultat fut le même que l'année précédente (68).

Artaxata, bâtie, dit-on, par Annibal, s'élevait sur les bords de l'Araxe, au nord-est du mont Ararat, haute montagne dont la cime toujours glacée se cache à plus de 5000 mètres dans les nues. Quand les vents qui passent sur ces neiges éternelles descendent dans les vallées, l'hiver arrive tout à coup. Un froid subit et une neige abondante arrêtèrent l'armée romaine dans sa poursuite. Les soldats refusèrent de rester plus longtemps sous ce rude climat, et Lucullus, abandonnant le siége d'Artaxata, recula vers le sud, dans la Mygdonie, où il emporta d'assaut la forte place de Nisibe (67). Ce fut le terme de ses succès.

Il n'avait pas su, comme Scipion ou Sylla, adoucir par l'affabilité des manières la rigueur du commandement, et ses soldats ne pouvaient lui pardonner de les avoir tenus sans relâche sous la tente, depuis huit ans que durait cette guerre, et d'avoir, à leurs dépens, ménagé les villes qu'il recevait à composition, au lieu de les enlever de vive force, ce qui eût autorisé le pillage. Son beau-frère, Clodius, jeune noble plein d'une criminelle audace, les encourageait par de séditieuses paroles. « Vous n'êtes, leur disait-il, que les muletiers de Lucullus; vous ne lui servez qu'à escorter ses trésors. Il pille pour son compte les palais de Tigrane, et il vous force d'épargner ceux que le droit de la victoire vous livre. » A Rome, Lucullus avait d'autres ennemis, les publicains, ces harpies qui dévoraient la substance des peuples, et dont ses règlements avaient arrêté les rapines. Depuis qu'il commandait en Asie, la province s'était relevée; en quatre années toutes les dettes avaient été acquittées, tous les biens-fonds dégagés. Mais il oubliait et Rutilius et cette conjuration permanente que les chevaliers formaient, dit Cicéron, contre ceux qui réprimaient leur avidité.

[1] Des ruines appelées le Trône de Tiridate, *Takt-Tiridate*, près du confluent de l'Aras et du Zengue, passent pour marquer la place d'Artaxata.

Redevenus tout-puissants, grâce à Pompée, ils avaient hâte de se venger de l'homme qui les forçait à être justes et modérés. Tandis que l'armée de Lucullus retenait son général dans une inaction forcée, les publicains, soutenus par l'ancien tribun Quinctius, alors préteur, lui enlevaient à Rome son commandement et faisaient décréter le licenciement d'une partie de ses troupes (67).

II. — POMPÉE SUCCÈDE A LUCULLUS DANS LE COMMANDEMENT DE L'ARMÉE D'ASIE (66).

Mithridate et Tigrane mirent à profit ces mésintelligences pour rentrer dans leurs États; le roi de Pont battit même un lieutenant, à qui il tua sept mille hommes, cent cinquante centurions et vingt-quatre tribuns (67). Un autre aurait eu le même sort sans une blessure que Mithridate reçut dans la mêlée, de la main d'un transfuge. L'arrivée de Lucullus, qui avait une dernière fois réussi à entraîner ses soldats en leur faisant honte d'abandonner leurs camarades, rejeta le roi dans la petite Arménie ; mais ils ne voulurent pas l'y poursuivre. En vain leur général descendit aux prières; plus maîtres que lui dans son camp, ils lui dirent d'aller seul chercher l'ennemi, s'il voulait combattre; et ils ne consentirent à demeurer sous ses ordres jusqu'à la fin de l'été qu'à la condition de ne point quitter leur camp.

Cependant les deux rois avaient repris l'offensive; la Cappadoce était envahie, les Romains chassés du Pont, un proconsul, Glabrion, mis en fuite, et poursuivi jusque dans la Bithynie. Quand arrivèrent les commissaires chargés par le sénat d'organiser en provinces les nouvelles conquêtes, tout semblait à recommencer. En effet, par l'incurie du gouvernement qui, durant huit années, avait abandonné à eux-mêmes ceux qui se battaient pour lui aux extrémités de l'empire, les plus belles campagnes qu'un général romain eût encore conduites, les plus étonnantes victoires que les légions eussent encore gagnées, devenaient inutiles, et, au printemps de l'année 66, la situation était aussi difficile qu'elle l'avait été en 74. Seulement, on savait mieux ce que valaient les hordes asiatiques, et on était assuré de terminer ces guerres le jour où on le voudrait résolument.

Pompée, qui venait d'en finir avec les pirates, se trouvait à la tête de forces considérables dans la Cilicie. Depuis longtemps ses amis de Rome lui destinaient la conduite de cette guerre. Le tribun Manilius proposa formellement de l'envoyer contre Tigrane et Mithridate, avec

des pouvoirs illimités sur l'armée, la flotte et les provinces d'Asie. Le sénat repoussait cette loi qui continuait la royauté d'un transfuge du parti des nobles; mais l'aveuglement du peuple et des chevaliers lui présageait une nouvelle défaite, s'il résistait; il préféra renoncer au droit que Sylla lui avait donné de l'examen préalable des propositions législatives. Catulus seul parla longtemps contre la *rogation*, et quand il vit que le peuple l'écoutait sans l'entendre : « Puisqu'il en est ainsi, s'écria-t-il en se tournant vers les sénateurs, il ne vous reste plus qu'à chercher quelque roc Tarpéien, quelque mont Sacré où vous puissiez fuir et rester libres. » Naguère c'était de la noblesse qu'était sortie la dictature; maintenant elle venait du peuple, signe évident que des deux côtés on était préparé à la servitude. La rogation, soutenue par César et par Cicéron, qui prononça à cette occasion son premier discours public, passa sans obstacle. Manilius avait eu soin, avant le vote, de répandre les affranchis dans les trente-cinq tribus. L'ancien lieutenant de Sylla allait donc jusqu'à chercher un appui dont les Gracques mêmes n'avaient pas voulu.

Lorsqu'il en reçut la nouvelle, Pompée se plaignit hypocritement de la fortune qui l'accablait de travaux et lui refusait la paisible existence d'un citoyen obscur. Ses actes démentirent bientôt ses paroles; il se hâta de se montrer dans son nouveau gouvernement, multipliant les édits, appelant à lui toutes les troupes, tous les alliés, et prenant à tâche d'humilier Lucullus en cassant ses actes. Les deux généraux se rencontrèrent en Galatie; la conférence commença par les compliments d'usage et finit par des injures. « Comme un oiseau de proie lâche et timide qui suit le chasseur à l'odeur du carnage, Pompée, disait Lucullus, se jette sur les corps abattus par d'autres et triomphe des coups qu'ils ont portés. » Des amis communs les séparèrent (66). Quand Lucullus prit la route de l'Italie, son rival ne lui permit d'emmener que mille six cents hommes pour son triomphe, et cet honneur, il sut l'empêcher, pendant trois ans, de l'obtenir.



Lucullus triomphant [1].

Justement irrité de l'injustice du peuple et de la faiblesse du sénat, qui l'avait abandonné, Lucullus se retira d'un gouvernement dont il

[1] De Brosses, *Hist. de la rép. rom.*, II, pl. VI, n° 9.

prévoyait sans doute l'inévitable chute, et il alla vivre dans ses villas des immenses richesses qu'il avait rapportées du pillage de l'Asie. Son luxe, sa magnificence, lui valurent le surnom de Xerxès romain[1]. Ses jardins, dit Plutarque, sont encore comptés parmi les plus beaux du domaine impérial. Il avait construit près de Naples d'énormes voûtes sous lesquelles la mer entrait, de manière à lui former des réservoirs à poissons. Aux environs de Tusculum, on admirait ses palais,



Temple de Mercure sur le golfe de Naples[2].

disposés en résidence d'été et résidence d'hiver, avec d'immenses salons, de larges promenades et de délicieuses perspectives. Chaque pièce avait son ameublement particulier et son service spécial. Cicéron et Pompée, voulant un jour le surprendre, lui demandèrent à dîner à la condition qu'il ne donnerait aucun ordre. Il se contenta de dire à son

[1] Vell. Paterculus, II, 25. Voyez, dans Plutarque, *Lucullus*, 39-41, les anecdotes tant répétées sur ses soupers, ses constructions, ses viviers, dont Varron parle aussi.

[2] *Voyage pittoresque de Naples et Sicile*, t. Ier, part. II, p. 212 (Paris, 1782).

affranchi : « Nous souperons dans la salle d'Apollon, » et ses deux convives eurent le plus magnifique festin, mais, dans cette salle, la dépense ne devait jamais être au-dessous de 50 000 drachmes. La protection éclairée qu'il accorda aux lettres demande grâce pour cette élégante mollesse qui, au milieu de tant de corruption, n'était plus un danger[1].

On n'avait donné à Lucullus qu'une petite armée et quelques navires; Pompée eut soixante mille hommes et une flotte immense dont il enveloppa toute l'Asie Mineure, depuis Chypre jusqu'au Bosphore de Thrace. Mithridate était encore à la tête de trente-deux mille soldats; mais, fatigué à la fin de cette lutte sans repos, il fit demander au nouveau général à quelles conditions on lui accorderait la paix. « Qu'il s'en remette à la générosité du peuple romain, » répondit le proconsul. Finir comme Persée après avoir combattu comme Annibal! Mithridate avait un trop grand cœur pour s'y résoudre. « Eh bien! dit-il, combattons jusqu'à notre dernière heure ; » et il jura de ne jamais faire la paix avec Rome. Pompée marchait déjà vers la petite Arménie. Dès la première rencontre, dans un combat de nuit sur les bords du Lycus, l'armée pontique fut détruite, et Mithridate ne s'échappa que, lui quatrième, avec deux cavaliers et une de ses femmes, qui, en costume d'homme, le suivait partout et combattait à ses côtés. Arrivé à une de ses forteresses, il distribua à ceux qui l'avaient rejoint tout l'argent qu'il y trouva et aussi du poison pour que chacun restât maître de sa liberté et de sa vie. Ces précautions prises, il voulut fuir vers Tigrane, mais ce prince avait mis à prix la tête du vaincu; alors il remonta vers les sources de l'Euphrate et gagna la Colchide où il passa l'hiver. Sur le champ de bataille, Pompée fonda la ville de la Victoire, Nicopolis.

Dans les cours despotiques de l'Orient, le prince n'est ni époux ni père. Tigrane, rendu par ses défaites soupçonneux et cruel, avait fait tuer deux de ses fils; le troisième se révolta, peut-être à l'instigation de Mithridate, et chercha un refuge chez les Parthes. Phraate avait enfin compris qu'il était temps pour lui de se décider à prendre sa part des dépouilles de son voisin, et il venait de conclure avec Pompée un traité d'alliance. Le jeune Tigrane lui offrait les moyens de faire une puissante diversion, il lui donna une de ses filles et le

[1] Il rassembla une riche bibliothèque, qu'il ouvrit au public, et vécut entouré de gens de lettres. (Plutarq., *Lucull.*, 59). Il mourut quelque temps avant l'explosion de la guerre civile.

ramena avec une armée dans les États de son père. Le vieux roi se retira d'abord dans les montagnes, laissant les deux princes perdre leur temps et leurs forces devant les murailles d'Artaxata. Phraate se lassa le premier; il regagna son royaume de peur qu'une trop longue absence n'y excitât des troubles, et le jeune Tigrane vaincu par son père fut réduit à s'enfuir dans le camp romain. Pompée s'acheminait de son côté vers Artaxata, il n'en était plus qu'à quinze milles, quand parurent des envoyés de Tigrane, et bientôt le roi lui-même. Aux portes du camp, un licteur le fit descendre de cheval; dès qu'il aperçut Pompée, il détacha son diadème et voulut se prosterner à ses genoux. Le général le prévint, le fit asseoir à ses côtés et lui offrit la paix à condition de renoncer à ses anciennes possessions de Syrie et d'Asie Mineure, de payer 6000 talents et de reconnaître son fils pour roi de la Sophène. La vieille politique du sénat était encore ici appliquée. Tigrane, affaibli, mais non renversé, était trop peu puissant pour demeurer redoutable, assez pour tenir en échec le roi des Parthes, dont la conduite avait été longtemps équivoque. Ce nouveau vassal allait donc faire pour Rome la police de la haute Asie, comme jadis Eumène dans l'Asie antérieure, *reges.... vetus servitutis instrumentum*.

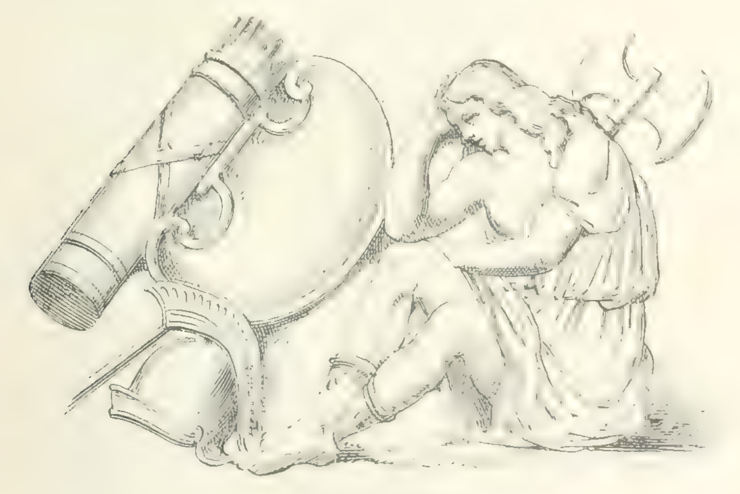
Tigrane avait craint un plus fâcheux traitement; dans sa joie, il promit aux troupes romaines une gratification de 50 drachmes par soldat, de 1000 par centurion et d'un talent par tribun. Mais son fils, qui avait espéré prendre sa couronne, ne put cacher son mécontentement; de secrètes menées avec les Parthes et les grands d'Arménie ayant été découvertes, Pompée, au mépris du droit des gens, le fit charger de chaînes, quoiqu'il fût son hôte et le réserva pour son triomphe. Quelques troupes furent laissées en Arménie pour veiller sur les mouvements des Parthes, qui venaient de rappeler à Pompée que la limite des deux empires devait être l'Euphrate. Avec le reste de l'armée, partagée en trois divisions, le général hiverna sur les bords du Cyrus. Il comptait aller au printemps chercher Mithridate jusque dans le Caucase pour se vanter à Rome d'avoir porté ses aigles du fond de l'Espagne et de l'Afrique aux dernières limites du monde habitable, et jusqu'aux rocs où Jupiter avait enchaîné Prométhée[1].

Le Cyrus borne l'Albanie par le sud. Au milieu de décembre quarante mille Albaniens franchirent le fleuve dans l'espoir de surprendre

[1] Appien, *Mithrid.*, 103. Pompée, accompagné du Grec Théophane, chercha sérieusement le rocher où Eschyle avait placé la scène de sa belle tragédie.

les trois camps ; partout ils furent repoussés, et Pompée, passant lui-même le Cyrus au retour de la belle saison (65), pénétra, en traversant l'Albanie, chez les Ibériens que ni les Perses ni Alexandre n'avaient domptés. Plutarque veut que, dans ces expéditions, Pompée ait vaillamment payé de sa personne ; c'est plus probable que ce qu'il conte des amazones : « Elles descendirent, dit-il, des montagnes voisines pour combattre avec ces peuples chez lesquels, chaque année, elles venaient passer deux mois. » En allant au Caucase, Pompée était sorti des terres historiques de la république romaine pour entrer dans la région des légendes.

Ces peuples vaincus, il touchait au Phase, dont un de ses lieute-



Amazone scythe[1].

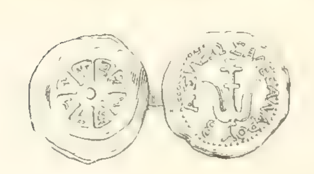
nants occupait l'embouchure avec la flotte du Pont, lorsqu'une révolte des Albaniens le rappela sur ses pas. Il les écrasa et voulut pousser jusqu'à la mer Caspienne ; le défaut de guides, la difficulté des lieux et la nouvelle d'une tentative des Parthes sur la Gordyène le ramenèrent en Arménie ; mais il ne fit que la traverser pour gagner Amisos, où, durant l'hiver, il tint, comme un roi de l'Orient, une cour magnifique. Entouré de chefs barbares et d'ambassadeurs de tous les princes de l'Asie, il distribuait les commandements et les provinces, accordait ou refusait l'alliance de Rome, traitait avec les Mèdes et les Élyméens, jaloux des Parthes, et refusait à Phraate le titre de roi des rois. Pour Mithridate, rejeté dans des lieux imprati-

[1] D'après un sarcophage du musée Capitolin.

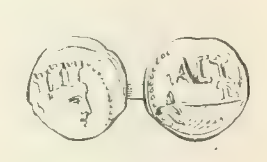
cables, où il semblait impossible de le poursuivre, il se faisait oublier, et l'heureux proconsul, peu désireux d'aller risquer sa gloire dans une guerre sans éclat contre les barbares des côtes septentrionales de l'Euxin, rêvait déjà d'autres et de plus faciles conquêtes. Il avait presque touché le Caucase et la mer d'Hyrcanie; il voulait atteindre encore la mer Rouge et l'océan Indien, en prenant possession, sur sa route, de la Syrie, que Tigrane avait abandonnée.

Antiochus XIII l'Asiatique [1].

Au printemps de 64, après avoir organisé le Pont en province, comme si Mithridate eût été déjà mort, et laissé une croisière sur l'Euxin, il passa le Taurus. La Syrie était dans le plus déplorable état. Antiochus XIII l'Asiatique [2], que Lucullus avait reconnu pour roi, n'avait pu se faire obéir; une foule de petits tyrans se partageaient les villes, et les Ituréens, les Arabes, pillaient le pays. Pompée, décidé à donner, malgré la sibylle,


Monnaie d'Alexandre Jannés [3].


Monnaie de Ptolémaïs [4].


Monnaie d'Ascalon [5].

l'Euphrate pour frontière à la république, réduisit en province la Syrie et la Phénicie, et laissa seulement la Commagène à Antiochus, la Chalcidique à un Ptolémée, l'Osroëne à un chef arabe, afin que ces princes, dépendant de Rome, gardassent, pour elle, les deux rives du grand fleuve, au seul endroit où les Parthes pouvaient le passer. Dans l'intérieur de la Syrie, les Ituréens (Druses), qui possédaient nombre de châteaux au milieu du Liban, furent ramenés au repos par un châtiment sévère.

Dans la Palestine, les Macchabées avaient glorieusement reconquis l'indépendance du peuple hébreu, et, depuis l'année 107, un de

[1] D'après une monnaie.

[2] Cet Antiochus était le dix-septième des rois Séleucides qui avaient régné deux siècles et demi sur la Syrie.

[3] Jehonathan Hammelek (en Samaritain) entre les rayons d'une roue à huit rayons. Au revers, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ autour d'une ancre. Monnaie de petit bronze d'Alexandre Jannès.

[4] COL(onia) PTOL(emaïs), femme tourelée (la ville de Ptolémaïs) assise sur des rochers, tenant des épis; à ses pieds un fleuve nageant. Monnaie de bronze de Ptolémaïs, frappée sous Hadrien.

[5] Tête tourelée de femme. Au revers, AC. Vaisseau. Monnaie de bronze d'Ascalon.

leurs descendants, Aristobule, s'était fait appeler roi des Juifs. Avec ce titre, la nouvelle dynastie avait pris les mœurs et la cruauté des princes de ce temps : Aristobule tua sa mère et, à l'instigation de la reine Salomé, il fit assassiner son frère Antigone. Sous son successeur, Alexandre Jannès, le nouveau royaume s'étendit du mont



Pétra. — Tombeau dit d'Absalon[1].

Carmel à la frontière d'Égypte, du lac de Génésareth au pays des Nabathéens (Pétra); Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre) et Ascalon restaient seuls libres au bord de la Méditerranée. Mais, après lui (69), six années de guerre civile coûtèrent la vie à cinquante mille Juifs, et la querelle des Sadducéens et des Pharisiens ébranla l'État. Ceux-ci, préoccupés surtout de la loi et des pratiques religieuses, ceux-là de la

[1] Photographie prise par M. le duc de Luynes durant son voyage en Orient.

grandeur nationale, formaient deux partis profondément divisés[1]. Les Pharisiens l'emportèrent sous la régente, Alexandra, veuve de Jannès, et commirent d'horribles excès, comme les partis à la fois politiques et religieux savent en accomplir lorsqu'ils ont le pouvoir. Une seconde guerre civile entre les deux fils d'Alexandra, le faible Hyrcan II et l'énergique Aristobule, amena de nouvelles péripéties. Hyrcan fut renversé du trône, mais les Pharisiens appelèrent l'étranger; ils pro-



Ruines du palais de Jean Hyrcan[2].

mirent au roi des Arabes nabathéens de lui rendre les conquêtes de Jannès, et Arétas vint avec cinquante mille hommes assiéger Aristobule dans Jérusalem.

Un questeur de Pompée, Æm. Scaurus, était alors à Damas; les deux

[1] Les Pharisiens avaient jusqu'à présent assez mauvais renom. M. Cohen (*Pharisiens*, 2 vol. 1877) a entrepris leur justification. Les Pharisiens du Nouveau Testament n'étaient que les exagérés ou les hypocrites du parti.

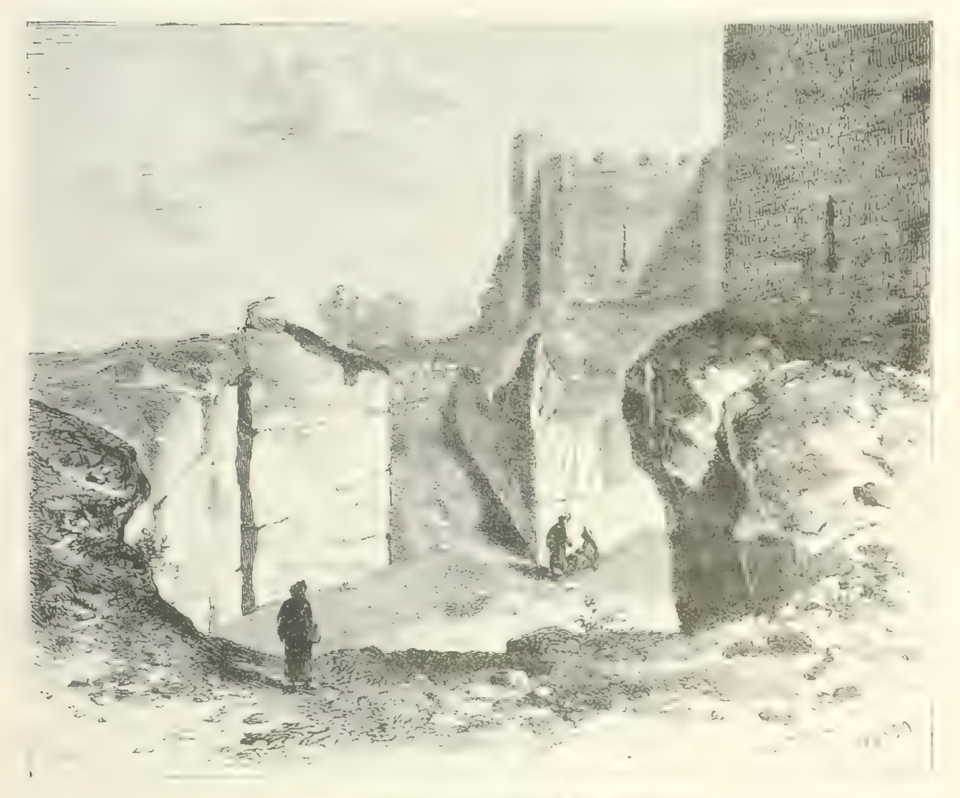
[2] Comte Melchior de Vogüé, *le Temple de Jérusalem, monographie du Haram-ech-cherif*, pl. XXXIV (Araq-el-Emir).

prétendants offrirent de lui payer son assistance 400 talents. Hyrcan avait déjà promis beaucoup au chef nabathéen, et il ne pourrait s'acquitter qu'après la victoire ; Aristobule payait comptant ; Scaurus se prononça pour lui et écrivit à Arétas qu'il serait déclaré ennemi du peuple romain, s'il ne se retirait aussitôt. Le roi arabe recula devant la colère de Rome (64). Quand Pompée arriva, il voulut examiner lui-même l'affaire

Denier, représentant Aristobule[1].



Monnaie nabathéenne[2].



Piscine près de la porte de Damas à Jérusalem[3].

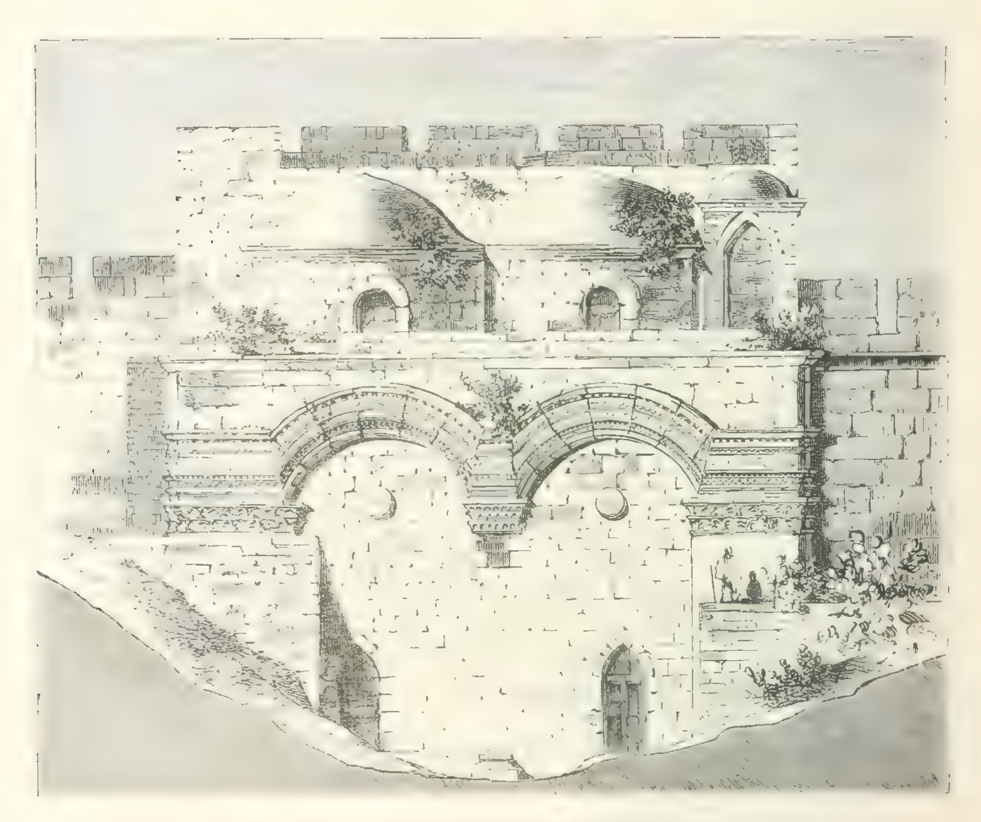
et cita les deux frères à comparaitre devant lui à Damas (64-63). Aris-

[1] BACCHIVS IVDAEVS. L'Aristobule des Grecs s'appelait Bokkhu ; les Romains, croyant que ce nom venait de Bacchus, l'appelèrent Bacchius. Le prince juif, caractérisé par la présence du chameau, monture de son pays, offre à genoux une branche d'olivier à son vainqueur. (Note de M. de Saulcy.) Revers d'un monnaie d'argent de la famille Plautia.

[2] Tête voilée de la femme d'Arétas, avec la légende : *Khuldu, reine de Nabat, année...* Le chiffre de l'année est incertain. (M. de Saulcy.) Monnaie d'argent des rois nabathéens.

[3] Photographie prise par le duc de Luynes.

tobule essaya avec le général du moyen qui lui avait si bien servi avec le lieutenant; il envoya à Pompée une vigne d'or de la valeur de 500 talents et du plus précieux travail, mais, cette fois, sans gagner sa cause. Pompée, qui voulait aller jusqu'à Jérusalem où pas un général romain n'était encore entré, renvoya les deux compétiteurs, remettant, disait-il, à leur rendre réponse après qu'il aurait châtié les Nabathéens. Cette apparente impartialité ne faisait pas le compte d'A-

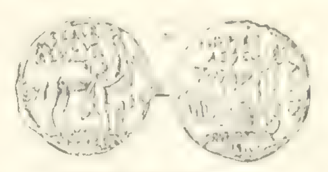


Porte dorée du temple de Jérusalem (façade orientale) [1].

ristobule, qui avait cru mieux placer son argent. Il se retira dans ses châteaux et quelques jours après consentit à les livrer; il leva des troupes, puis il les congédia et alla enfin se jeter dans Jérusalem d'où Pompée le tira sous prétexte d'une conférence. Les partisans d'Hyrcan ouvrirent les portes de la cité au proconsul, qui assiégea ceux d'Aristobule dans le temple pendant trois mois. Un dernier assaut, où Cornelius Sylla, le fils du dictateur, monta le premier sur la mu-

[1] Comte Melchior de Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, pl. VIII.

raille, lui livra la place. Les Romains ne firent point de quartier; douze mille Juifs périrent autour de leur sanctuaire. Pendant le massacre, les prêtres officiaient à l'autel, sans négliger une seule prescription de leurs antiques lois[1]; leur sang se mêla à celui des victimes. Pompée pénétra dans le Saint des saints, où le grand prêtre seul entrait une fois par an, mais il respecta les vases sacrés, même les trésors du temple, qui montaient à 2000 talents.



Monnaie de Scaurus[2].

Hyrcan, rétabli dans la souveraine sacrificature, à la condition de renoncer au titre de roi et au diadème, fut encore obligé de payer un tribut annuel et de restituer à la Syrie les conquêtes des Macchabées avec les villes maritimes de Joppé, Gaza, etc. C'était comme une route militaire que Pompée ouvrait aux légions vers l'Égypte[3]. Si la Judée n'était pas réunie à la province, elle allait tomber dans cette condition de demi-servitude par laquelle Rome faisait passer les peuples qui n'avaient pas encore perdu tout amour du pays natal. Les Pharisiens avaient donc gagné leur cause : la royauté juive n'était plus qu'une ombre, mais de l'œuvre glorieuse des Macchabées il ne restait rien. Quant aux Nabathéens, Pompée les avait fait poursuivre par son lieutenant M. Scaurus, qui n'arriva pas jusqu'à Pétra, que d'affreux déserts défendaient. Mais Arétas voulait garder Damas dont les habitants l'avaient appelé pour protéger leur commerce, et Damas était à la portée des Romains : il acheta la paix, de sorte que Pompée put le mettre au nombre des rois qu'il avait vaincus.



Monnaie d'Arétas[4].



Revers d'une monnaie d'Arétas[5].

Durant ces opérations, la fortune travaillait pour Pompée dans le

[1] Josèphe, *Ant. Jud.*, XIV, 4, 3.

[2] M. SCAVR AED CVR EX SC REX ARETAS. Un chameau et Arétas à genoux présentant une branche d'oliviers (voy. p. 815, n. 1). Au revers, P. HYPSAE AED. CVR. C. HYPSAE COS. PREIVE (Preivernum) CAPTV. Figure dans un quadrige; dessous, un scorpion. Monnaie d'argent de la famille Æmilia.

[3] Josèphe dit, en effet (*Ant. Jud.*, XIV, 8), que Pompée laissa à Scaurus le gouvernement de la Syrie inférieure jusqu'à l'Euphrate et aux frontières d'Égypte.

[4] Tête laurée avec la légende nabathéenne : *Haratat roi, aimant son peuple;* obole d'argent ; cette pièce de cuivre avait cours pour 1/2 drachme. (Note de M. de Saulcy.)

[5] Deux cornes d'abondance et légende nabathéenne. Revers d'une monnaie de bronze d'Arétas (Haratat) et de sa femme Soquailat.

Bosphore Cimmérien. Mithridate, qu'on avait cru mort ou réduit à vivre en aventurier, avait reparu avec une armée à Phanagorie, dans le Bosphore, pour demander compte à son fils Macharès d'une couronne, du prix de 1000 pièces d'or, qu'il avait envoyée à Lucullus en sollicitant d'être mis au nombre des alliés de Rome. Macharès savait son père implacable; il voulut fuir, déjà il était entouré : il se tua. Mithridate avait donc encore un royaume; ni l'âge ni les revers n'avaient brisé cette haute ambition. La flotte des Romains lui fermait la mer, et l'Asie leur était soumise; mais une route lui res-



Monnaie cistophore de Tralles [1].



Bosphore Cimmérien. — Couronne de laurier en or [2].

tait; jusque dans la Thrace, les peuples connaissaient son nom et ses enseignes : il ira au milieu d'eux, à sa voix ils se lèveront, et il les entraînera, en remontant la vallée du Danube jusque dans la Gaule, dont les belliqueux habitants grossiront ses rangs; et, du haut des Alpes, il précipitera sur Rome le torrent des nations barbares. Ce plan audacieux, le vieux roi l'accepte : il ne parle plus que des brenns Gaulois et d'Annibal, et, avec son activité ordinaire, il en prépare l'exécution. Mais ses projets transpirent; ses soldats, ses officiers, reculent devant tant de fatigues et de dangers. Un d'eux, Castor, donne l'exemple en s'emparant de Phanagorie, où il s'enferme. Son fils

[1] Cette monnaie, de T. Ampius Balbus, fut frappée à Tralles après la victoire de Pompée sur Mithridate. Cf. O. Rayet et Alb. Thomas, *op. cit.*, p. 78 et fig. 14.

[2] Cette couronne, d'exécution magnifique, est prise dans les *Ant. du Bosph. Cimm.*, pl. V, n° 3

même, Pharnace, conspire contre lui ; il lui pardonne, mais le traître ne peut croire à cette clémence et gagne les transfuges romains, qui, plus que tous les autres, s'effrayent de cette expédition gigantesque ; bientôt la défection est générale. Mithridate veut marcher au-devant des rebelles, son escorte l'abandonne : il rentre dans son palais, et, du haut des murs, il voit, il entend proclamer roi son fils. Des messages adressés à Pharnace restent sans réponse, il craint qu'on ne joigne la honte au crime, et, pour ne pas être livré aux Romains, il prend du poison, mais en vain : la liqueur mortelle est sans effet; il essaye de se percer de son épée, sa main le trompe encore. Un Gaulois lui rendit ce dernier service (63). Il avait soixante-huit ans, et depuis un demi-siècle il avait occupé la scène de l'histoire d'où il sortit de cette façon tragique. On peut dire avec Racine : « Ses seules défaites ont fait presque toute la gloire de trois des plus grands capitaines de la république; c'est à savoir, de Sylla, de Lucullus et de Pompée[1]. »


Anneau d'or massif[2].

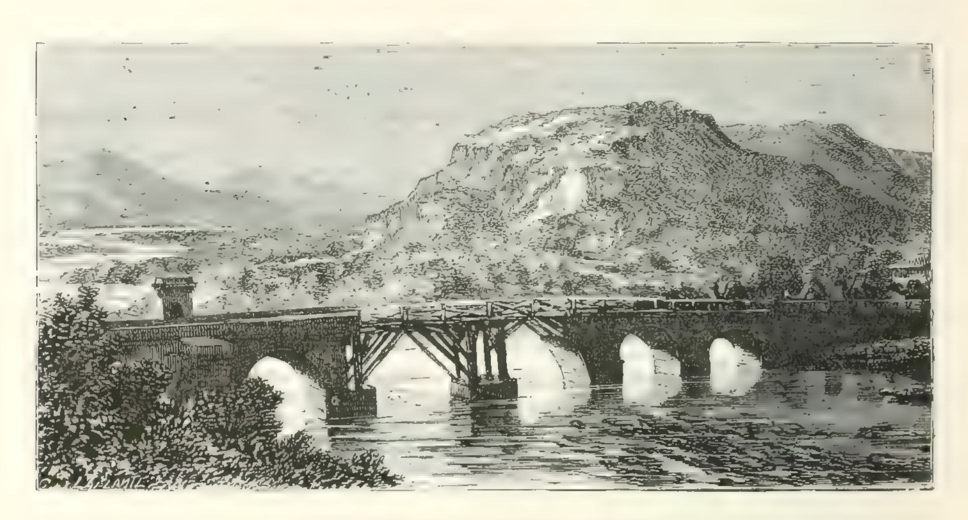
Pompée était sous les murs de Jéricho quand il apprit que le plus grand ennemi de Rome, après le héros de Carthage, avait, comme Annibal et Philopœmen, péri par la trahison. Dès que Jérusalem fut prise, il retourna dans le Pont, à Amisos, où Pharnace, par une dernière et honteuse trahison, lui envoya, avec de magnifiques présents, le corps de son père couvert d'un riche costume, suivant la mode du Bosphore. Il était défiguré; mais on put le reconnaître aux cicatrices qui sillonnaient son visage. Le Romain le fit ensevelir avec honneur, à Sinope, dans le tombeau de ses aïeux.

III. — RÉORGANISATION DE L'ASIE ANTÉRIEURE (63)

Dans l'Asie Mineure, la vie est aux rivages. Le long du littoral de l'Euxin, les villes étaient moins pressées qu'aux bords de la mer Égée;

[1] Racine, Préface de *Mithridate*.
[2] Anneau d'or massif orné d'une intaille en grenat syrien. (*Ant. du Bosph. Cimm.*, pl. XV, n° 9.)

mais il s'y trouvait des terres aussi fertiles. Pompée laissa là partie montagneuse et aride de la Paphlagonie intérieure à un prince, Attale, qui se disait de la race des Pyléménides, les anciens rois du pays, et il comprit dans la Bithynie la fertile région qui descend à l'Euxin, entre le Sangarius et l'Halys, avec quelques districts du Pont, à l'est du dernier de ces fleuves. La grande ville grecque d'Amisos, au milieu de cette contrée, paraît avoir reçu garnison comme poste



Le Sangarius, entre Sabandja et Gheïveh [1].

avancé de la domination romaine. Quoique Pompée n'eût point osé porter plus loin vers l'est le domaine de la république, il tint à conserver le souvenir de ses victoires sur Mithridate en donnant à la nouvelle province le double nom de Pont et Bithynie.



Monnaie d'Apamée [3].

Il organisa aussi la province de Cilicie qui fut divisée en six districts : la Cilicie de la plaine [2] et celle des montagnes, la Pamphylie, la Pisidie, l'Isaurie et la Lycaonie, auxquelles furent ajoutés les territoires phrygiens de Laodicée, d'Apamée, de Synnade et, plus tard (58), l'île

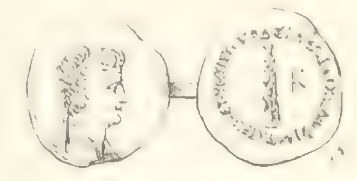
[1] Gravure tirée du *Voyage de Constantinople à Éphèse*, par M. le comte A. de Moustier. (*Tour du monde*, t. IX, 225ᵉ livraison.)

[2] *Cilicia Campestris*, et *C. Aspera*.

[3] Le Méandre et le Marsyas, fleuves sur les bords desquels Apamée était bâtie, à demi-couchés au-dessous de la Diane d'Éphèse. La tête de la déesse est surmontée de son temple et

de Chypre. Tarse en était la capitale, *caput Ciliciæ*. Les lettres de Cicéron nous font connaître les villes où le gouverneur devait tenir ses assises, *conventus juridici* : Tarse, pour la Cilicie des plaines, Iconium pour la Lycaonie, Philomelium pour l'Isaurie, Perge pour la Pamphylie, Laodicée, dont le ressort contenait vingt-cinq villes, Apamée quinze, Synnade vingt et une.

Le vaste pays compris entre le mont Amanus au nord et le désert d'Arabie au sud forma la nouvelle province de Syrie; mais elle renfermait trop de peuples, de dynastes et de cités, qui, à la chute des Séleucides et après la défaite de Tigrane, s'étaient crus indépendants, pour que Rome fît autre chose dans cette région que d'y prendre les droits de suzeraineté, sans toucher aux libertés locales. Elle laissa de grands priviléges à ces populations dont l'affection lui était nécessaire sur cette frontière lointaine qui, d'un jour à l'autre, pouvait être menacée.



Monnaie d'Archélaos[1].

Après la part du peuple souverain, celle des rois clients : en récompense de son parricide, Pharnace garda le Bosphore, et partagea avec Castor de Phanagorie le titre d'ami et d'allié du peuple romain. Le tétrarque des Tolistoboïes, dans la Galatie, Déjotarus, s'était montré fidèle et vaillant, Pompée lui donna pour ses troupeaux de plantureux pâturages entre l'Halys et l'Iris et aux environs des riches cités de Pharnacie et de Trapézonte (Trébizonde) ; il y ajouta la petite Arménie, région montagneuse et pauvre, mais où Déjotarus allait faire, dans l'intérêt de Rome, un service de surveillance sur la frontière de la grande Arménie. Brogitarus, son gendre, reçut la forteresse de Mithridatium avec un territoire étendu sur la commune limite du Pont et de la Galatie[2]. Le fils du vaincu de Chéronée, Archélaos, fut nommé grand prêtre de Comana; nous avons dit la part faite à Attale dans la Paphlagonie;



Monnaie de Comana[3].

deux biches sont à ses côtés. La légende doit être lue : Πουπλίου Αὐρηλίου ΒΑΚΧΙΟΥ ΠΑΝΗγυριάρχου ΑΠΑΜΕΩΝ ΜΑΙΑΝΔρος ΜΑΡσυας, ou Publius Aurelius Baccaius, président de la fête des Apaméens; le Méandre et le Marsyas. Monnaie d'Apamée.

[1] Buste nu d'Archélaos. Au revers, une massue. Monnaie d'argent.

[2] Strabon, XII, 567.

[3] COL IV. AVG. G. I. F. COMANORV. Femme debout dans un temple. Revers d'une monnaie de bronze de Caracalla, qui avait élevé Comane de Cappadoce au rang de colonie. Cette

Ariobarzane avait recouvré la Cappadoce, Pompée lui donna encore la Sophène, qui le rendit maître des gués de l'Euphrate. La Gordyène, plus à l'est, restait à Tigrane. Le Séleucide Antiochus conserva la Commagène, petite province où les Romains avaient besoin d'un vassal docile, parce qu'elle réunissait la Cappadoce à la Syrie et commandait les passages de l'Euphrate. Sur la rive gauche du grand fleuve, l'émir de l'Osroëne, Abgar, avait aussi accepté le rôle de client de Rome. Toutes les avenues de l'Asie Mineure par le haut Euphrate étaient donc bien gardées.



Roi d'Asie [1].

Ces dynastes restaient suspects, alors même qu'on les récompensait; il n'en était pas ainsi des villes. Rome aimait le régime municipal, et favoriser les cités asiatiques parut à son général un acte de bonne politique dans ces pays de la servilité. Pompée fonda ou repeupla jusqu'à trente-neuf villes dont le site fut si bien choisi que quelques-unes subsistent encore. Il déclara libres la grande cité d'Antioche sur l'Oronte et près d'elle Séleucie qui avait repoussé toutes les attaques de Tigrane; sur la côte de Palestine, Gaza; sur l'Euxin, Phanagorie; sur la mer Égée, Mitylène. Cyzique, qui avait si vaillamment résisté à Mithridate reçut un vaste territoire, et Héraclée du Pont, Sinope, Amisos, malgré leur longue résistance aux Romains, furent relevées de leurs ruines.

Assisté des commissaires du sénat, Pompée écrivit la formule des nouvelles provinces, Pont et Bithynie, Syrie, Cilicie, et il le fit avec tant de sagesse, que, deux siècles plus tard, ces règlements étaient

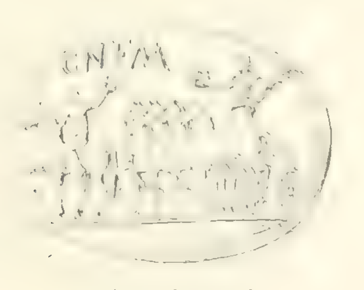
ville possédait le temple célèbre d'Anaïtis, que Strabon appelle Enyo et que les Grecs ont confondu avec Bellone. C'était une déesse honorée, comme toutes les divinités féminines de l'Asie, par un culte orgiastique, où se montraient « des contrastes de pureté et d'impureté, d'énergie belliqueuse et de volupté sans frein. » (Voy. *Gazette archéol.*, 1876. p. 10 et suiv.)

[1] Sardoine gravée du cabinet de France, n° 2054. Peut-être un des rois de la Commagène. Buste diadémé, ayant derrière la tête un personnage appuyé sur un bâton et devant une panthère. La signature du graveur Aulos qui se lit au bas paraît à M. Chabouillet avoir été ajoutée. La pierre a 35 millimètres sur 25 de large.

encore observés. Jamais vainqueurs n'avaient fait oublier leurs victoires par plus de bienfaits et l'on ne saurait trop admirer ce génie de gouvernement qui prévoyait de si loin les besoins des sujets et les nécessités de l'empire. De l'Euxin à la mer Rouge, toute l'Asie antérieure était reconstituée, sans qu'on l'eût soumise à cette uniformité d'administration qui provoque les résistances, parce qu'elle contrarie les mœurs. Villes sujettes de tous les degrés, princes vassaux, libres républiques, toutes les formes politiques subsistaient sur ce continent et se faisaient équilibre. Le royaume de Pont si longtemps menaçant n'existait plus, et l'Arménie, tombée du haut rang où elle était un instant montée, n'était plus qu'une barrière contre le grand empire oriental, celui des Parthes, que Rome laissait debout parce qu'elle ne pouvait l'atteindre.

Venu sur ce continent après Sylla et Lucullus, Pompée n'avait pas eu de grands coups à frapper, mais il y organisa la domination de Rome, il y fixa les limites que l'empire ne put jamais franchir, et volontiers nous le laisserons se vanter, en *étalant sa robe triomphale*, d'avoir achevé le long enfantement de la grandeur romaine.

[1] Pierre gravée (cornaline) du cabinet de France, n° 1871, où l'on a vu le triomphe de Pompée, qui ne doit être, selon M. Chabouillet, que celui d'un athlète.



Athlète vainqueur [1].

TABLES ALPHABÉTIQUES

I. — MONNAIES, CAMÉES ET PIERRES GRAVÉES.

Pages.
Abdère (monnaie d') 97
Abydos. 22
Acerræ. 544
Acès, roi de Thrace 75
Achéens 11
Achéenne (monnaie de la ligue). . . . 165
Acilius Glabrion 47
Acrocorinthe (l') 155
Adana. 786
Ænia 75
Æsernia. 540
Aigles portant une couronne (pierre gravée) 758
Alabanda 98
Alexandre Jannès. 812
Alexandrie de Troade 59
Aluntium 608
Amisus. 631
Annius et Tarquitus. 736
Annona (l') 770
Antibes. 475
Antiochus II Théos 207
Antiochus III. 27
Antiochus IV. 85
Antiochus IV. 121
Antiochus V Eupator 155
Antiochus VIII Grypus (pierre gravée). . 629
— et sa mère Cléopâtre. 629
Antiochus XIII l'Asiatique 812
Apamée 820
Archélaos. 821
Archi-galle (d'après un camée). . . . 240
Argée (le mont), sur une monnaie de Césarée de Cappadoce. 791
Argos. 15
Arétas 817
— (revers d'une monnaie d'). . . id.
Ariarathe IV. 57
Ariarathe V. 155
Ariobarzane. 513
Aristobule (denier consulaire avec la légende : Bacchius Judæus). 815
Arsace IX. 569
Arvernes (monnaie d'or des). 476
Ascalon. 812
Asculum 540
Asie (roi d') (pierre gravée) 822
Athènes. 15
— avec le nom de Mithridate. . . 649
— — d'Aristion. . . . 650
— — d'Apellicon . . . 650
Athlète vainqueur. 825

Baléares (les iles). 149
Bateau des pirates grecs 770
Béotie (la). 86
Biche de Sertorius (la) (pierre gravée). 742
Bocchus. 557
Bocchus en Hercule. 568
Bocchus livrant Jugurtha à Sylla . . . 555
Bonus Eventus (pierres gravées). . . . 716
Bovianum. 562
Bustuarius 718
Byzance 17

Calagurris (Calahorra) 754
Calculator (dessin agrandi d'une pierre gravée). 304
Calpurnius Pison. 588
Campanie. 2
Capitole (deuxième temple du), d'après une monnaie agrandie. 707
Carbon. 454
Carteia 152

Pages.
Carthaginois (monnaie des) frappée en Sicile. 142
Caryste 537
Cassius Longinus 560
Caton. 556
Cavalier coiffé du casque macédonien (pierre gravée). 62
Centuripæ. 604
Cérès (monnaie de Syracuse). 610
Chalcis 27
Chasseur à l'oiseau (d'après une pierre gravée). 668
Cheval numide (monnaie de Carthage). 442
Chio 51
— 301
Cinna. 589
Cirta. 448
Cisalpine (monnaie de la). 165
Clazomène. 58
Cléomène. 15
Cnide (Vénus sur une monnaie de). . . 779
Cnosse (le Minotaure). 784
— (le Labyrinthe). . . . . id.
Cocher debout dans un quadrige (pierre gravée). 517
Colchide (la) 631
Colophon 58
— 779
Comane de Cappadoce. 821
Comane du Pont (?). 790
Communitas Asiæ (monnaie de Pergame) 191
Congiaire. 307
Corcyre. 185
Corinthe 14
Cornélie (pierre gravée). 391
Cos. 795
Cotys. 83
Course de chars (d'après une pierre gravée). 317
Cydonie. 783
Cymes 58
Cyrénaïque (monnaie d'or de la). . . . 628
Cyrène 442
Cyzique. 621

Déjotarus, roi de Galatie. 799
Delphes. 675
Démétrius Poliorcète 207
Démétrius I Soter 153
— — 155
Desservant du temple de Delphes (pierre gravée). 207

Pages.
Dioscures à cheval (les). 253
Distribution gratuite au peuple (monnaie agrandie). 417
Dyrrachium. 128

Égine (ancienne). 16
Égine 16
Éléphant et son cornac (monnaie de Jugurtha) 457
Élide (monnaie de l'). 130
Empories d'Espagne. 145
Éphèse 48
Épidaure. 111
Épiphanie de Cilicie. 786
Épire (monnaie d'). 125
Épire. 165
Érétrie. 51
Érythrée 59
Étolienne (ligue). 19
— — 125
Étoliens (les). 4
Eubée (l'). 44
Eumène IV 46

Fæsules. 554
Fides. 404
Flamininus (Titus Quinctius). 29
Fonteia (*gens*). 615
Fulvius. 450

Galère à éperon (pierre gravée). . . . 51
Gomphi. 30
Gortyne. 784
Guerriers joignant leurs épées. . . . 25

Halæsa 605
Halicarnasse. 17
— 599
Hemiolia (dessin agrandi d'une monnaie). 771
Héraclée de Bithynie 794
Héraclée de Macédoine 28
Héraclée du Pont. 537
Héraut romain (d'après une pierre gravée). 168
Hercule Musagète (pierre gravée) . . . 60
Héros à cheval (pierre gravée) 39
Himère. 692
Hippone. 137

Pages.
Iasos. 22
Iconium. 785
Iguvium 552
Ilercavonia. 747
Ilerda (Lérida). 741
Illyrie (l'). 165
Ionie (l') 195
Isaura 782
Italica 150
— 747

Jugurtha (pierre gravée). 444
Junon diadémée (camée). 426
Jupiter Capitolin. 516

Lamia 45
Lampsaque 600
Larinum. 688
Lepidus (à cheval) 69
— (*Tutor regis*) 7
Leptis. 442
Lesbos 119
Louve (la) allaitant les jumeaux (pierre gravée). 720
Lucanie (la). 540
Lucullus triomphant 807
Lycurgue (monnaie de Sparte) 15
Lysimachie 41

Macédoine (monnaie de la seconde province de). 165
Macédonienne (monnaie). 112
Magnésie d'Ionie. 195
Mallos. 202
Manius Aquillius. 501
Manlius (L.). 741
Maronée de Macédoine. 28
— — 74
Marseille 475
Mégalopolis 79
Métaponte. 765
Métellus. 150
Méthymne. 155
Micipsa. 444
Milet. 538
Mithridate VI Eupator. 559
— — 650
Motulus. 539
Mitylène. 644

Nabathéenne (monnaie). 827
Naples 567
Neptune (monnaie de Démétrius Poliorcète). 162
Nicomède II, de Bithynie. 654
Nicomède III, — 559
Nucérie. 545
Numide roi ou prince . . . 154

Opimius 426
Oponte. 24
Orchomène 657
Orestins (les) 34
Osca 745

Paix (la) 19
Panticapée. 580
Parisadès 652
Patara. 782
Paul-Émile et Persée. 110
Pella. 108
Pergame (cistophore de). 4
— (monnaie de) 157
— 165
Perga (temple de) 600
Persée 84
Pétélie 767
Phalana. 97
Phanagorie 580
Phères. 55
Philippe V, père de Persée. 82
Philippopolis. 76
Philippus. 518
Phocée 528
Phraate III, roi des Parthes 804
Phrygie (la). 157
Pompée. 722
— (d'après sa monnaie d'argent). 691
Pompéius Rufus. 590
Populonia. 677
Porcius Lecca 280
Préneste (fronton du temple de) . . . 170
Prusias I 18
Prusias II. 85
Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre) 812
Ptolémée Apion, roi de la Cyrénaïque (d'après une monnaie) 471
Ptolémée VI Philométor (pierre gravée). 121
— — 154
Ptolémée IV Philopator 4
Ptolémée V Épiphane. 7

Questeur (insignes du) : deux monnaies. 176

Rhegium 766
Rhodes (Bacchus). 795

	Pages.
Rhodes (la rose)	122
— (le Soleil)	774
Rome personnifiée (gravée)	72
Sagonte	747
Saturninus (L. Apuleius)	507
Scarabées phéniciens, trouvés en Sardaigne	338
Scaurus (Æmilius)	817
Séleucus IV	85
Sénat (le) personnifié	355
Sérapis et Isis	240
Serment des huit peuples	555
Servilius	782
Socrate (pierre gravée)	208
Soli	786
Sors (le)	209
Sicyone	111
Sinope	800
Smyrne	17
Sylla	467
Sylla à cheval	701
— (Songe de)	575
Tarragone	145
Taureau (le) écrasant la louve	556
Ténédos	599
Térence	259
Termessus	55
Thasos (Bacchus)	58
— (satyre)	21
Thessalie (monnaie de la)	163
Tigrane, roi d'Arménie	801
Tingis (monnaie punique de)	737
Tralles (cistophore de)	818
Trébizonde	631
Trocmes (les)	55
Tuder	677
Vaisseau marchand rond (pierre gravée)	365
— de transport	198
Valence	745
Valerius Flaccus	701
Venouse (as de) (loup)	528
— — (sanglier)	529
Vesta et son temple	575
Volaterræ (sextans de)	677
Volkes Tectosages (les)	476
Volant sur le *pons suffragiorum* (dessin agrandi d'une monnaie)	598
Vote (scène de)	361

II. — CARTES ET GRAVURES.

Ænaria (île d') Ischia	583
Affranchi de Pompée (tombeau d'un)	382
Agrigente (entrée unique de la forteresse Cocale, au sommet d')	386
Aigle romaine	484
Aix (champ de bataille d')	487
Amazone scythe	811
Amour (du Vatican)	608
Amphores (mus. Campana)	413
Ane de bronze	586
Anio (sources de l')	353
Anubis	262
Apiarium (rûcher)	297
Apollon	248
— (autel d')	87
— (figurine d')	675
Aratoires (instruments)	291
Archer phrygien	485
Archimède (tombeau dit d')	206
Argée (le mont)	792
Argentarius (tombeau d'un)	421
Argentaro (*monte*); carte	734
Arpinum	437
Asculum (vue d')	557
Aspende de Pamphylie (vue extérieure du théâtre)	600
Aspende de Pamphylie (vue intérieure du théâtre)	601
Athènes (les Longs Murs) ; carte	647
Athlètes romains	348
Autel dédié à un guerrier (*Louvre*)	789
Aventin (le mont) et les restes du *ponte Rotto*	429
Bacchanales (fragment du S. C. des)	245
Bacchantes (sarcophage des)	243
Bacchus	246
— dans l'Inde	495
— indien	641
Baia (temple de Diane, à)	571

Pages.
Baléares (les iles) carte 149
Balles de fronde trouvées à Asculum. . 558
Bandeau funéraire d'un habitant de Panticapée. 652
Barque (*scapha*) 580
Bélier porté à bras. 649
Bergère et son troupeau 294
Bijoux de femmes. 355
— de Koul-Oba. 655
Bithynie captive (la) 794
Bocchus. 165
Bonus Eventus. 715
Bosphore Cimmérien (pendeloque du). 790
— (anneau d'or massif, d'un roi du). 819
Bosphore (couronne d'or massif, d'un roi du) 818
Bouclier. 598
Bouffon ou mime. 589
Bûcher funèbre 715
Buveurs (scène de). 545

Cadavre sur un chariot. 427
Cadmée et la plaine de Thèbes (la) . . 323
Cadran solaire ou gnomon 275
Canthare en argent. 222
Canusium (ruines de). 545
Capitole (fronton du) 509
Carthage (territoire de); carte 139
Casques de gladiateurs 759
Castellum (poste fortifié). 727
Catane (aqueduc antique conduisant les eaux de Licodia, à). 173
Cavalier romain 415
Cens (scène du); bas-relief du Louvre. 287
Centurion (un). 612
Centuripæ (restes de bains antiques près de) 604
Cérès Mammosa 611
Chalcis et l'Euripe (carte). 110
Char à quatre chevaux 315
Char phénicien. 141
— portant des prisonniers. 118
— (autre) — 119
Chariot à vin. 344
Chasse au sanglier. 273
Chaussure de patriciens. 402
— — 403
Chéronée. 654
Chevrier. 293
Chio (vue de l'île et du port de). . . . 299
Chypre (panorama de la chaine des monts Olympes). 154
Pages.
Chypre (tête tourelée de) 660
Cicéron (cabinet de France) 782
Cirque (les jeux du). 272
Cirta (Constantine. — Les rochers) . . 449
— — Le pont naturel 455
Clients (deux). 506
Combat entre des génies et des animaux féroces. 619
Combattants (bas-relief du Louvre) . . 521
Combattant blessé (Louvre). 482
Comédie (scène de). 259
Concorde (la) (mus. Pio-Cl.). 575
Cora (pont à). 763
Corinthe (ruines du temple de Minerve Chalinitis à) 129
Cornelii (Scipions) ruines du tombeau des). 350
Coupe d'argent. 369
Couronne d'or. 326
— de laurier en or. 829
— d'olivier en or. 715
Crète (vue de la Canée, capitale de l'île de). 795
Cumes 711
Cybèle. 241
Cyzique (murs qui ont résisté à Mithridate). 797
Cyrénaïque (figurine de la). 514
— (vase de la). 155

Delphes et le double sommet du Parnasse. 89
Delphes (sculpture de). 648
Déméter, trouvée à Apollonie. 31
Diane combattant. 609
Dioscures (restauration du temple des). 428
Dodone (plaine d'Apolchori, au pied du mont Tomaros, où sont les ruines de). 9
Domitius (inscription de). 477

Elche (forêt de palmiers à). 749
Enna (lac de Proserpine, près d'). . . 387
Enseigne de marchand de vins à Pompéi. 593
Entremont (monument d'). 474
Épée trouvée à Pompéi. 432
Éphèse (ruines du gymnase). 643
Épicure. 211
Épidaure (autel d'Esculape; bas-relief d') 111
Éryx (le mont) et les restes du temple de Vénus Érycine 605

	Pages.
Esclave (jeune)	412
— fouetté	584
Esclave refugié sur un autel	498
Esculape	249
— (autel d')	111
Eucharis	216
Euripide	202
Evora (temple de Diane à)	182
Faune à l'enfant (le) (Louvre)	276
Ferme (une)	687
Ferentinum (muret porte)	525
Festin (*Symposium*)	256
Flamininus (Titus Q.)	74
Fortune (la) (mus. de Berlin	729
— (mus. Pio-Cl.)	525
— (statuette d'argent)	705
Forum romain (le) (aspect en 1653)	397
Forum Romanum (bas-relief du)	419
Fouet du *Lorarius*	584
Foulons (atelier de)	364
Frise grecque apportée à Rome	542
Funérailles (scène de)	80
— (id., conclamation)	709
Gaëte	581
Galate mourant	56
— ou gladiateur	656
Galatie (bas-relief sculpté sur le roc, en)	799
Gaulois blessé, tombant de cheval	68
— se tuant	158
— prisonnier	69
— prisonniers et trophée	71
— (combat avec les) (sarcophage du mus. Capit.)	127
Gibraltar (baie de) ; carte	151
Gladiateur (de Dresde)	486
— Thrace	316
— —	581
Gladiateurs (combat de)	318
— (—)	319
Gortyne (bas-relief de)	785
Gran Sasso d'Italia (le)	549
Groupe de palmiers	443
Guerriers ou gladiateurs dalmates	665
Guerrier grec	662
— scythe	640
— (statuette trouvée près de Tarente)	423
Guerriers romains	768
Halys (pont de Thock-Gheuze, sur l')	800
Hercule (coll. Giustin.)	684
— assis	204
— avec sa massue	433
— et d'Antée (lutte d')	757
Héros, dit le Gladiateur, combattant	289
Himère (*Termini*) ruines d'	695
Histrion, statue de Préneste	461
Homme au strigile (l')	205
Hygie	354
Hygie et Esculape	357
Hyrcan (ruines du palais de Jean)	814
Iasos (mur d')	25
Isis et Sérapis (culte d')	239
Isocrate	267
Isthmiques (restes de stade où se célébraient les jeux)	57
Italica (mosaïque d')	150
Jardins (*viridarium*)	683
Jérusalem (porte dorée du temple, façade orientale)	815
— (piscine près de la porte de Damas à)	816
Joueuses d'osselets (groupe de Capoue)	435
Joueuse d'osselets (fig. de Tanagra)	664
Jugurtha (carte pour les guerres de)	447
Junon	425
Junon Matuta (restauration du temple de)	217
Jupiter	730
— (autel de)	76
Lampe, trouvée à Stabies	560
Larisse (état actuel)	95
— (stèle de)	192
Lecteur	567
Lérida (vue de)	741
Licteur	519
Licteurs portant la hache	169
Lipari (île Volcano, une des)	185
Liria (le nymphée de)	746
Lit funèbre	410
Livre (*volumen*)	368
Locres (ruines de)	524
Lucius Cornelius	542
Lucullus	803
Luxe de la table	358
—	359

	Pages.
Magicienne	760
Mariage romain	285
Marius	459
Marius	495
— (trophées de)	489
— (tombeau dit de)	595
Mars (peint. de Pompéi)	571
— (coll. Crawfurd)	479
Mars et Vénus	512
Matrone romaine	559
Matuta ou Leucothea	257
Melpomène	261
Ménandre	254
Mendiant (un)	592
Messène (site où se trouvent les ruines du temple de Diane Laphria, à)	78
Messène (restauration du temple id.)	79
Messine et Tauromenium (route entre)	388
Mételin, capitale de l'île de Lesbos	125
Metellus (tombeau dit des)	406
Métiers : forgeron, tailleurs de pierre	505
— femme pesant la laine	505
— charpentiers	505
— cordonniers, tisserand	504
Métrodore	212
Milet (lion trouvé à)	226
Mime	685
Minerve, d'Herculanum	556
— , de Tivoli	728
Minturnes	585
Misène (ruines à)	451
Modius (un)	504
Monuments mégalithiques. Dolmens de Sigus	441
Musiciens	274
Naples (arcade d'un aqueduc à)	527
— (temple de Mercure, sur le golfe de)	808
Navire à voiles	587
— équipé	479
— de guerre	661
Navires chargés de butin et de troupes	779
Nègre (un)	379
Nola (vase de)	565
Nucérie	762
Numide (une vue du désert)	465
Numidie (vue de montagnes dans la) — (les Gorges de la Chiffa)	445
Ocriculum (*Otricoli*) mosaïque d')	554
— — (détails de la mosaïque d')	555
Olympe (le mont); carte	35
Orateur (l')	229
Orchomène (ruines d')	658
Ostie (mosaïque d')	579
Ostienne (pont romain sur la voie)	548
Patara (aqueduc à siphon, à)	642
Patras (sarcophage trouvé à)	184
Patre (un)	596
—	761
Pêche (scène de)	715
Pénates (dieux)	256
Pergame (ruines d'un gymnase à)	156
— (restes d'un amphithéâtre à)	157
Pétra (tombeau dit d'Absalon à)	815
Phalerae (cuirasse ornée de)	460
— et collier portés par un centurion	460
Platées	652
Platon	209
Pirée (le)	646
Pisons (restes du tombeau des)	681
Poissons de la Méditerranée	226
Pompée (palais Spada)	691
Pont (tombeaux des rois de)	657
Pontife voilé	194
Pontius Telesinus (?)	674
Port ou havre (un)	787
Portes de Fer (des)	659
Portus Herculis Monæci (Monaco)	159
Préneste (ciste de)	672
— (développement de la ciste de)	673
— (urne de)	671
Providence (la)	255
Province captive	469
Psyché trouvée à Capoue	551
Pudicité (la déesse)	257
Pydna (carte des environs de)	101
— (lit funéraire en marbre trouvé à)	107
« Race ferrée » (la)	497
Représentation scénique	549
Roma dea	627
Romain en toge	520
Rome divinisée	374
—	461
— dominatrice du monde	277
Sacrifice (un)	285
—	521

	Pages.
Sagonte (restes de l'aqueduc de Chelves, près de)	751
Saint-Bertrand de Comminges (*Lugdunum Convenarum*)	755
Salerne (vue du golfe de)	545
Salut (ruines du temple du)	247
Samothrace (la Victoire de)	109
Sangarius (le), entre Sabandja et Gheiveh	820
Sarcophage représentant un combat	127
Saturne (restauration du temple de)	506
Satyre	258
Sculpteur	234
Scylla (le gouffre)	699
Ségeste (temple de)	499
Sisyphe, Ixion et Tantale	264
Smyrne (aqueduc près de)	511
— (Vue générale de la ville de)	617
Soldat romain	407
—	458
— lançant la fronde	651
Soldats romains	407
— —	765
— de marine combattant à bord	561
Soleil personnifié (le)	77
Spezia (golfe de la) ; état actuel	144
Spolète (l'aqueduc de)	555
— (temple de Clitumnus à)	689
Sylla	695
Syracuse (latomies de)	167
— (ruines à)	557
— (temple de Minerve, transformé en église)	578
Tage (défilé du)	65
Tanagra (figurine de)	653
Tanger (Vue de)	759
Taureau d'airain	492
— Farnèse	205
Tempé (vallée de)	96
Terracine	584
Thalie	260
Thermopyles (les); état actuel	49
Tibre (embouchure du)	591
Tibur (cascatelles de)	623
Tibur (Tivoli) hermès d'Alexandre le Grand, trouvé à)	625
Tombeau (un)	594
Tortue (une), *testudo*	103
Trompette romain (un), *cornicen*	651
Tullianum (le)	470
Turia (le saut de Chulilla, sur la)	748
Tusculum (vue de)	355
Vacher (un)	595
Vaisseau avec balancine, voile et éperon	568
— rapide, employé par les pirates	744
Vase Borghèse	117
— (détails du)	116
— (d'argent)	540
Véiens (tombeaux)	568
Vélite (un)	655
Vénus Anadyomène	265
— de Cnide	541
— de l'Esquilin	576
— de Nucérie	496
— *Victrix*	706
Vérone (porte de' Borsari, à)	491
Vestale, de Dresde	714
— , de Florence	401
Victoire (la)	597
Villa au bord de la mer	685
Villes personnifiées (bas-relief du Louvre)	697
Vindemia ou cueillette des olives	295
Volaterræ (murs étrusques de)	676
Voyageurs (bas-relief du Louvre)	565

III. — CARTES ET PLANCHES COLORIÉES; HORS TEXTE[1].

1° Illyrie, Grèce, Macédoine, etc.	8
2° Deuxième guerre de Macédoine. — Guerres entre Antiochus et les Galates	26
3° Troisième guerre de la Macédoine	74
4° Possessions de la république 130 ans avant notre ère	158
5° Carte du Sud-Est de la Gaule, pour la formation de la province Narbonaise et la guerre des Cimbres	472
6° Italie. — Guerre Sociale. — Guerre Civile	522
7° Carte pour les guerres contre Mithridate	790

[1] Le relieur devra placer ces cartes et planches en regard des pages indiquées.

Pages.
1° Tombeau macédonien, trouvé à Pydna. 106
2° Vases corinthiens. 132
3° Le triomphe d'Amphitrite, peinture de Pompéi. 164
4° Danseuses (peinture de Pompéi). 216
5° Lit en bronze et détails, trouvé à Pompéi 220
6° Décoration d'une villa, peinture de Pompéi 320
7° Vases de verre et de terre. 608
8° Coupe de Mithridate ou des Ptolémées 632
9° Hercule désarmé par Omphale.. 708
10° Jupiter couronné par la Victoire 712

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME.

CINQUIÈME PÉRIODE.

CONQUÊTE DU MONDE (201-133).

CHAPITRE XXVI.

ÉTAT DU MONDE ANCIEN VERS L'AN 200.

I. Italie, Afrique, Syrie, Égypte. 1
II. La Grèce. 7
III. La Macédoine. 21

CHAPITRE XXVII.

SECONDE GUERRE DE MACÉDOINE (200-197).

I. Premières opérations des Romains en Grèce 26
II. Proclamation de la liberté de la Grèce. 36

CHAPITRE XXVIII.

GUERRE CONTRE LE ROI DE SYRIE ET LES GALATES (192-188).

I. Préliminaires de la guerre contre Antiochus 40
II. Antiochus en Grèce; combat des Thermopyles (192-191). 45
III. Bataille de Magnésie (190); défaite des Galates (189). 48

CHAPITRE XXIX.

[illegible]

I. Opérations en Espagne (197-178) . . . . [illegible]
II. Conquête de la Cisalpine; l'Italie fermée aux barbares (200-167) . . [illegible]

CHAPITRE XXX.

TROISIÈME GUERRE DE MACÉDOINE (171-168).

I. Dernières années de Philippe : mort de Philopœmen et d'Annibal. 73
II. Persée. 82

CHAPITRE XXXI.

RÉDUCTION DE LA MACÉDOINE EN PROVINCE; SOUMISSION DE LA GRÈCE.

I. Effroi des princes et des peuples après Pydna. 120
II. Réduction de la Macédoine en province (146). 126
III. Bataille de Leucopétra ; destruction de Corinthe (146). 128

CHAPITRE XXXII.

RÉDUCTION DE L'AFRIQUE CARTHAGINOISE EN PROVINCE.

I. Carthage, Masinissa et Rome. 134
II. Troisième guerre Punique (149-146). 136

CHAPITRE XXXIII.

SOUMISSION DE L'ESPAGNE ET DE L'ASIE PERGAMÉENNE.

I. Soumission de l'Espagne (178-133). 143
II. Réduction de l'Asie Pergaméenne en province (133-129). 152

CHAPITRE XXXIV.

ORGANISATION DES PROVINCES ROMAINES.

I. Étendue des domaines de la république vers l'an 130. 158
II. La province. 164
III. Le gouverneur 168
IV. Les légats et le questeur. 175
V. Obligations des provinciaux. 177
VI. Diverses catégories de villes provinciales. 180
VII. Assemblées provinciales. 189

SIXIÈME PÉRIODE.

LES GRACQUES, MARIUS ET SYLLA (133-79).
LES ESSAIS DE RÉFORME.

CHAPITRE XXXV.

L'HELLÉNISME A ROME.

I. État moral de la Grèce au deuxième siècle avant notre ère. 197
II. Les mœurs de la Grèce et le luxe de l'Orient dans Rome. 215

III. Affaiblissement à Rome de la religion nationale . . . 228
IV. Popularité croissante des cultes orientaux. . . . 235
V. Influence de la Grèce sur la littérature romaine. . . 251

CHAPITRE XXXVI.

CHANGEMENTS DANS LES CONDITIONS DE LA VIE POLITIQUE ET SOCIALE.

I. Maintien apparent de la constitution 278
II. Nouvelles conditions sociales. 285
III. Changements politiques. 309

CHAPITRE XXXVII.

LUTTE ENTRE L'ESPRIT ANCIEN ET L'ESPRIT NOUVEAU.

I. La réaction; Caton. 334
II. La censure de Caton. 351

CHAPITRE XXXVIII.

LES GRACQUES.

I. Première révolte des esclaves. 375
II. Tiberius Gracchus. 389
III. Scipion Émilien. 405
IV. Caïus Gracchus. 411

CHAPITRE XXXIX.

LA RÉACTION ARISTOCRATIQUE; COMMENCEMENTS DE MARIUS; JUGURTHA (121-106).

I. Réaction aristocratique. 433
II. Commencements de Marius 436
III. Jugurtha. 440
IV. Commandement de Marius en Numidie (107-105). 462

CHAPITRE XL.

LES CIMBRES ET LES TEUTONS (113-101).

I. Création d'une province romaine en Gaule. 472
II. Les Cimbres en Gaule; bataille d'Aix (102). 478
III. Les Cimbres en Italie; bataille de Verceil (101). 490

CHAPITRE XLI.

SECONDE RÉVOLTE DES ESCLAVES ET NOUVELLES AGITATIONS DANS ROME (105-91).

I. Soulèvements d'esclaves en Italie et en Sicile (105-99) 496
II. Le triumvirat de Marius, Glaucia et Saturninus (100) 501
III. Le tribunat de Livius Drusus (91). 514

CHAPITRE XLII.

LA GUERRE SOCIALE.

I. Condition des Italiens 522
II. Première année de la guerre Sociale 535
III. Seconde et troisième années de la guerre Sociale (89-88) 557
IV. Le droit de cité donné aux Italiens 564

CHAPITRE XLIII.

RIVALITÉ DE MARIUS ET DE SYLLA.

I. Marius et Sylla se disputent le commandement pour la guerre contre Mithridate. 568
II. Fuite et retour de Marius; les proscriptions; son septième consulat (87-86) . . . 578

CHAPITRE XLIV.

MISÉRABLE ÉTAT DES PROVINCES.

I. Un gouverneur de province 598
II. Exactions dans les provinces; les publicains, l'usure 612
III. Impuissance des lois à protéger les provinciaux 622

CHAPITRE XLV.

SOULÈVEMENT DES PROVINCES; MITHRIDATE.

I. Mithridate 628
II. Conquête de l'Asie Mineure par Mithridate (88); invasion de la Grèce (87) 640
III. Siège d'Athènes. — Batailles de Chéronée et d'Orchomène (87-85) 647

CHAPITRE XLVI.

LA PREMIÈRE GUERRE CIVILE (83-82).

I. Première année de la guerre Civile (83) 663
II. Seconde année de la guerre Civile (82) 669

CHAPITRE XLVII.

DICTATURE DE SYLLA (DE NOVEMBRE 82 AU COMMENCEMENT DE 79).

I. Les proscriptions 678
II. Réformes de Sylla 694
III. Abdication et mort de Sylla (79-78) 707

SEPTIÈME PÉRIODE.

LES TRIUMVIRATS ET LA RÉVOLUTION (79-30).

CHAPITRE XLVIII.

POMPÉE, LÉPIDE ET SERTORIUS (79-70).

I. Résumé de la période précédente . . . 719
II. Pompée 721
III. Lépide, nouvelle guerre civile (78-77) 725
IV. Sertorius; continuation de la guerre civile (80-72) . . . 735

CHAPITRE XLIX.

SPARTACUS; RÉTABLISSEMENT DE LA PUISSANCE TRIBUNITIENNE; GUERRE DES PIRATES.

I. Les gladiateurs (73-71) 759
II. Rétablissement de la puissance tribunitienne (70) 769
III. Guerre des Pirates 779

CHAPITRE L.

DERNIÈRES GUERRES CONTRE MITHRIDATE.

I. Victoires de Lucullus sur les rois de Pont et d'Arménie (74-66) 790
II. Pompée succède à Lucullus dans le commandement de l'armée d'Asie (66) 806
III. Réorganisation de l'Asie antérieure (63) 819

TABLES ALPHABÉTIQUES.

I. Monnaies, camées, pierres gravées, etc. 825
II. Cartes et gravures (marbres, bronzes, statues, terres cuites, vases et bijoux) . . . 828
III. Cartes et planches coloriées; hors texte 832
Table des matières du deuxième volume 835

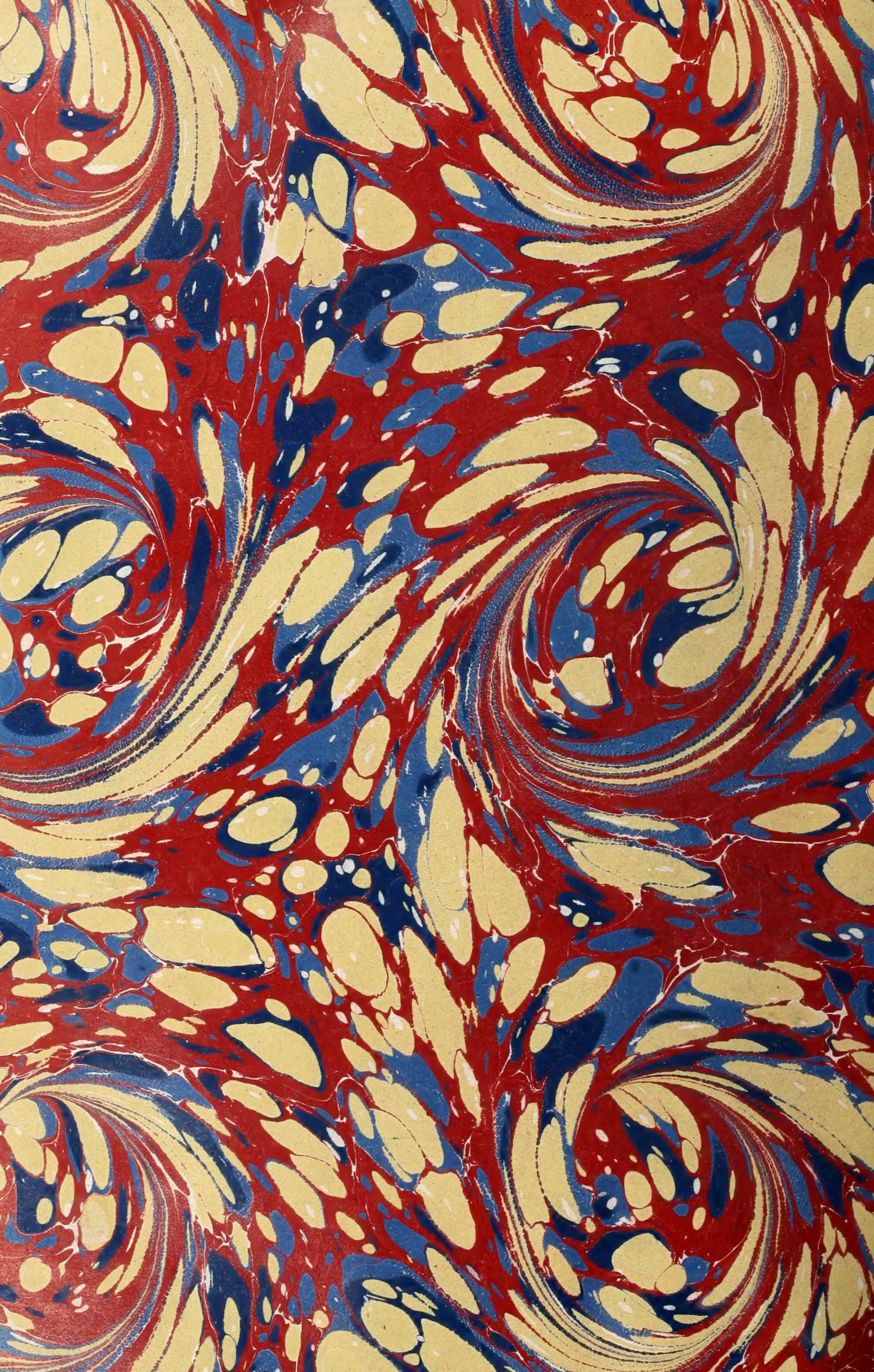
ERRATUM DU PREMIER VOLUME

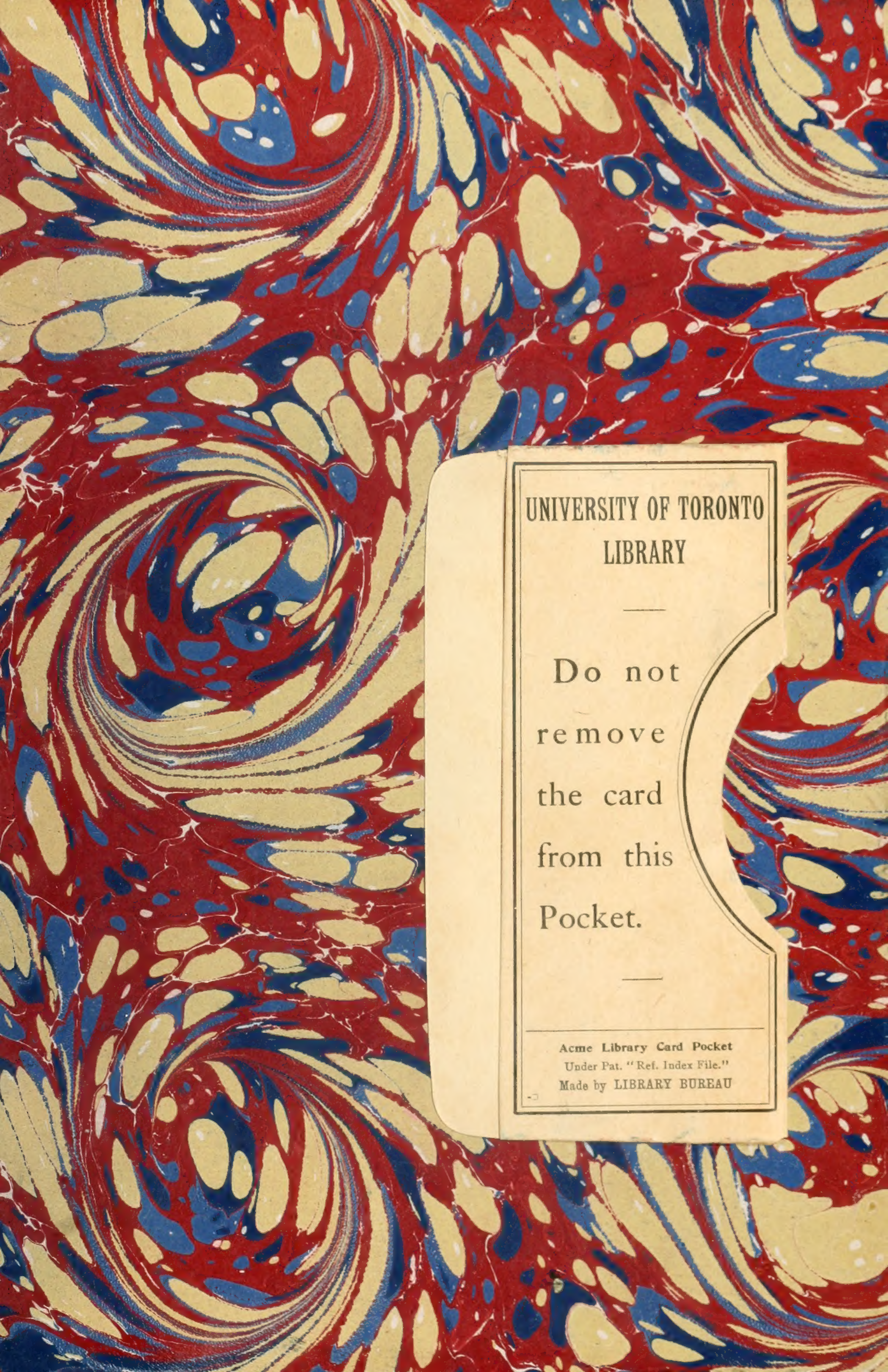
Page 419, l. 10, Réduisaient : *lisez :* réduisait.
Page 458, renvoi à la p. 450, *lisez :* 451

ERRATUM DU SECOND VOLUME

Page 1, *lisez :* Chapitre XXVI, *au lieu de :* XXIV.
Page 36, *lisez :* II, *au lieu de :* III.
Page 68, note 2, *ajoutez :* Fragment du sarcophage donné page 127.
Page 79, note 2, *supprimez :* p. 79.
Page 80, note, avant dernière ligne : lances, *au lieu de :* lames.
Page 158, note, *ajoutez :* Autre fragment du sarcophage donné page 127.
Page 169, note, dernière ligne : Flamininus, *au lieu de :* Flaminius.
Page 334, les sous-titres du chapitre XXXVII sont : 1. La réaction. — 2. Lutte entre Caton et les Scipions. — 3. Censure de Caton. — 4. Scipion Émilien.
Page 375, *retranchez le titre :* SIXIÈME PÉRIODE. LES ESSAIS DE RÉFORME (133–79).
Page 419, *lisez :* bas-relief du *Forum Romanum* représentant une double scène; *au lieu de :* une scène.
Page 504, note 3, *lisez :* le *modius*, la plus grande mesure des Romains, pour les matières sèches; *au lieu de :* la plus grande mesure sèche.
Page 508, rectifiez ainsi la note 4 : un bas-relief du palais des Conservateurs, à Rome, représentant un sacrifice offert par Marc Aurèle, montre à son arrière-plan un fronton que M. Brunn, *Annales de l'Inst. arch.*, 1851, p. 289 et suiv., croit être celui du quatrième temple du Capitole. Nous avons reproduit ce fronton à la p. 509.
Page 589, note 3, *au lieu de :* la marque du denier, *lire :* as de cuivre dont la marque monétaire, I, est placé devant la proue.
Page 650, La note 2 explique la 1re monnaie d'Athènes et la note 1 donne la légende de la seconde. Dans cette note 1, remplacez Λ par A.
Page 660, note 2, *au lieu de : Mission de Macédoine*, lisez : *les Figurines de terre cuite du Musée du Louvre.*
Page 664, note : *Revue arch.*, lisez : *Gazette archéologique.*
Page 687, lisez : d'après une peinture du musée *Borbonico.*

20248 — Paris. Typographie A. Lahure, rue de Fleurus, 9





UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not
remove
the card
from this
Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

